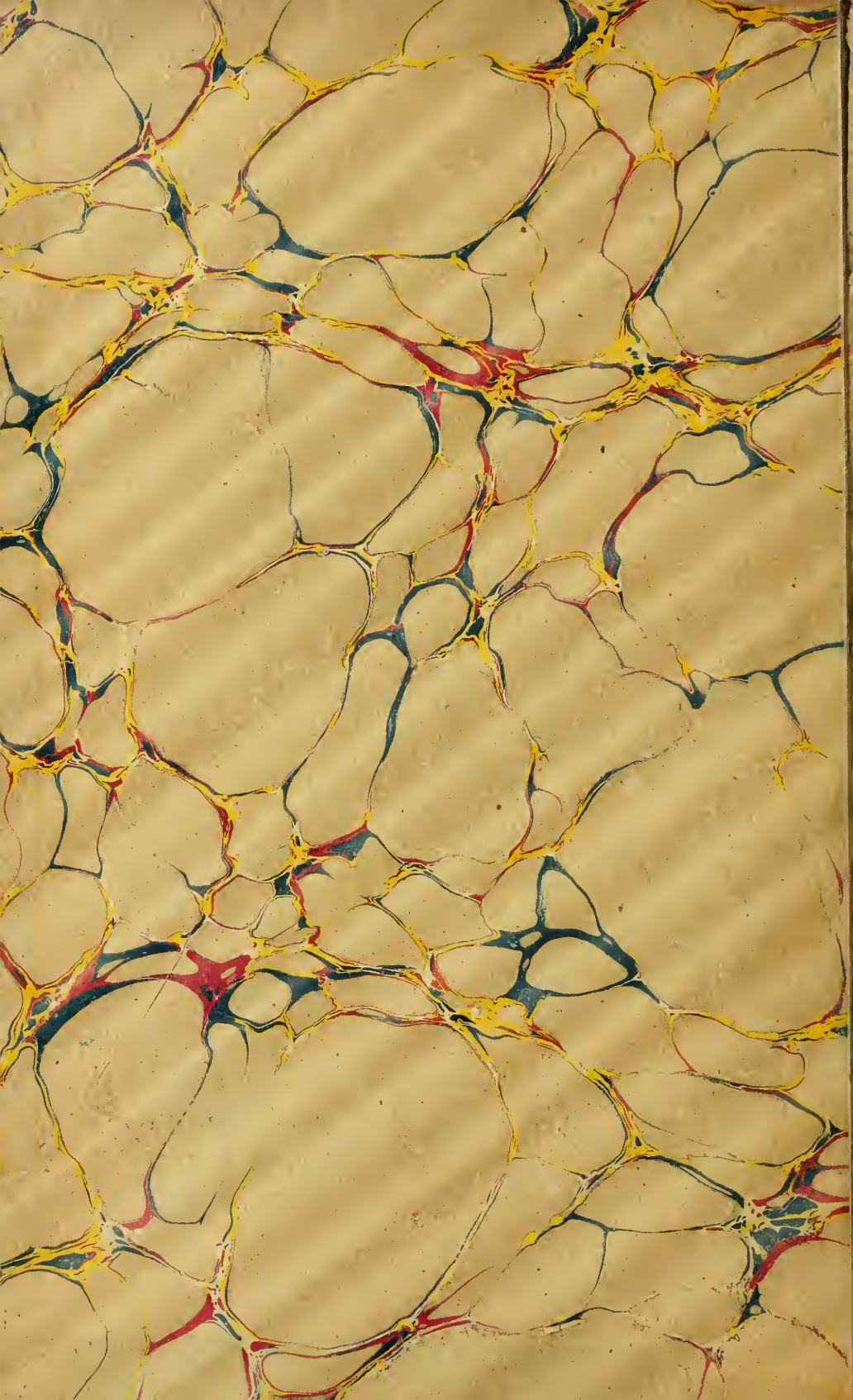

K. 1.73

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XXVI

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

DAN YOUNG

500,9

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTERIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

DOUZIÈME ANNÉE. — 1908

TOME XXVI (Juillet-Décembre)

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE

1908

LIBRARY
JAN 2 1 1992
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
Q47
t.26

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA MARINE ANGLAISE

Le fer et le charbon que produit le sol de l'Angleterre ont donné un formidable essor à l'industrie de ce pays. Par contrecoup, les travailleurs de la terre, attirés par les usines, désertent les campagnes, et l'agriculture ne suffit plus aux besoins de la consommation de ses habitants : 83 Anglais sur 100 vivent de froment étranger. D'où, nécessité pour l'Angleterre de prendre à l'extérieur ce supplément et de demander aussi à l'importation les matières premières que transforment ses usines.

Ainsi, la marine marchande anglaise a pour devoir d'assurer l'apport des éléments indispensables, non seulement à la prospérité de ses habitants, mais à leur existence même. Il faut, pour remplir ce double but, une flotte commerciale considérable, et pour protéger celle-ci, une puissante marine de guerre. Appelée aussi à défendre un empire sur lequel le soleil ne se couche jamais, cette marine doit exercer la suprématie sur les mers, et la conserver.

A la vérité, la Grande-Bretagne ne cherche pas, du moins en apparence, à combattre, au besoin, une coalition européenne. Elle ne met en avant que la formule du « *Two Powers Standard* », qui lui permettra de lutter contre les deux plus fortes marines réunies. M. Goschen, premier lord de l'Amirauté, qui donna une impulsion si vive aux choses de son département, l'a expliqué souvent à la Chambre des Communes. En 1898, il parlait déjà de faire face, à l'occasion, à une coalition franco-russe. Du reste, l'amplification des programmes trouvait une justification suffisante dans l'apparition imprévue de facteurs nouveaux : l'éclosion des flottes américaine et japonaise, l'entrée bruyante de l'Allemagne dans la vie maritime. Aussi, l'Angleterre dépassa-t-elle parfois la formule. De 1902 à 1906, la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie réunies ont augmenté leurs flottes de 419.294 tonnes, alors que, dans le même intervalle, l'Angleterre augmentait la sienne de 166.294 tonnes, soit 47.000 tonnes de plus que l'ensemble des quatre puis-

sances. Mais, si l'on tient compte de la marine américaine, déjà très puissante et en accroissement constant, on est amené à se demander si l'Angleterre pourra maintenir longtemps la formule de son programme naval? Comme l'a déclaré M. Haldana, il sera fort difficile, avec une population de 44 millions, de conserver à la flotte anglaise une puissance égale à celle des flottes réunies de l'Allemagne et des Etats-Unis, ces deux pays ayant 160 millions d'habitants. Le ministre estimait que l'Angleterre sera peut-être appelée à placer une partie de sa confiance dans ses troupes de terre.

Avec M. Goschen, lord Charles Beresford prit une large part au développement de la marine anglaise. Amiral, ancien député d'York, chargé en 1898 d'une mission politico-commerciale en Chine, âme de la Ligue navale du Royaume-Uni, lord Beresford mit son autorité, son zèle, son éloquence au service des choses navales, et il combattit avec ténacité pour l'accroissement de la flotte et la création d'une importante réserve de personnel.

Sous l'influence de ces deux hommes, l'Angleterre, atteinte de fièvre navale, a acquis sur les autres puissances une avance énorme qui, pour le moment, place sa marine hors de pair.

Nous étudierons d'abord le cerveau, haut commandement et personnel en général; en second lieu, l'outil, le navire, si perfectionné, si simple à la fois, qu'il sert de modèle à tous les constructeurs du monde.

*
* *

La marine anglaise est sous la haute direction du *Board of Admiralty* : six membres, plus deux secrétaires. Des six membres, deux appartiennent au Parlement et quatre à la marine.

Le *Board of Admiralty* administre et commande la flotte anglaise. Il dresse les programmes, construit les navires, les entretient et préside à la répartition des forces navales.

Le Premier Lord assume la responsabilité, dirige tout l'organisme et choisit les hommes qui l'assisteront dans sa tâche.

Voici les attributions des autres membres :

Premier Lord Naval :	Flotte construite (matériel et personnel embarqué).
Deuxième Lord Naval :	Personnel, écoles, nomination des officiers subalternes.
Troisième Lord Naval ou *Controller* :	Plans, construction, armement et approvisionnement des unités de la flotte. Arsenaux. Le *Controller* dispose d'un budget qui approche de 400 millions.

Quatrième Lord Naval :	Transports, service sanitaire, subsistances, hôpitaux, charbon destiné aux bâtiments.
Lord civil :	Travaux hydrauliques.
Secrétaire parlementaire et financier :	Finances.
Secrétaire permanent :	Comme son qualificatif l'indique, ce fonctionnaire ne suit pas les membres du Cabinet dans leur retraite. Il dirige les archives et conserve les traditions.
Services de l'administration centrale.	
Naval Intelligence. Département :	(Contre-amiral). — Renseignements étrangers. — Préparation à la guerre. — Manœuvres navales.
Service hydrographique :	(Contre-amiral).
Royal Marines :	(Général).
Naval Réserves :	(Vice-amiral qui commande les garde-côtes, en temps de guerre).
Service de santé.	
Chapelain de la flotte.	
Direction des transports :	(Contre-amiral).
Subsistances.	
Constructions navales :	(Le directeur a le titre d'*Assistant Controller*. M. White, l'éminent ingénieur, a longtemps rempli cette haute fonction.
Ingénieur mécanicien en chef :	Plans et construction des machines. Personnel mécanicien.
Artillerie :	(Contre-amiral). Munitions pour l'Angleterre et les colonies.
Direction des arsenaux.	
Approvisionnements :	(Fonctionnaire civil).
Comptes des dépenses des arsenaux.	
Direction des travaux hydrauliques :	(Officier supérieur du génie militaire).
Comptabilité générale.	
Marchés.	

***

En juillet 1905, l'Amirauté a désarmé l'ancien trois-ponts *Britannia*, où passèrent tant de générations de marins, et versé les élèves au Collège naval d'Osborne, dont le roi et la reine avaient posé la première pierre le 7 mai 1902.

Les conditions d'entrée au *Naval College* méritent d'être notées. D'abord, les candidats, encore enfants (12 à 13 ans), subissent une sorte d'interrogatoire ou d'interview devant une Commission spéciale, qui cherche à discerner leur degré d'intelligence et leur faculté d'observation[1]. En cas de réussite, ils passent un examen d'entrée, sans que leur admission au *Naval*

[1] Parmi les candidats admis en 1907, figure le prince Edward de Galles, petit-fils du roi d'Angleterre,

College assure définitivement leur avenir. Chacun d'eux, pendant son séjour à l'Ecole, reste sous la surveillance étroite de ses chefs. Paraissent-ils impropres au service de la flotte? L'administration les congédie, purement et simplement. Ils sont encore assez jeunes pour choisir une autre carrière plus en harmonie avec leurs aptitudes.

Tous les élèves suivent les mêmes cours pendant quatre ans, deux à Osborne et deux à Dartmouth, le second de ces établissements étant, pour ainsi dire, le prolongement du premier. Dans chacun d'eux, les études sont réparties comme il suit :

Machines et travaux manuels, 30 % du temps;
Mathématiques et sujets généraux communs aux officiers mécaniciens et à ceux des autres spécialités, 50 % ;
Métier de marin et tout ce qui s'y rattache, 20 %.

Ces quatre années d'études accomplies, les élèves adoptent une spécialité : officier de vaisseau, mécanicien ou *marine* (soldat de marine). Un memorandum de lord Selborne (25 décembre 1902) a consacré la communauté d'origine de ces trois corps. C'est la solution d'un problème que nous cherchons encore.

Au sortir de Dartmouth, ces jeunes gens passent six mois sur un croiseur-école, et à l'âge moyen de 17 ans 1/2, ils sont nommés *midshipman* et restent trois ans dans cette situation, toujours à la mer. Loin d'abandonner les officiers plus avancés en grade, l'Amirauté s'occupe activement de l'instruction de chacun, pour étendre leurs connaissances et les rendre plus complètes. Elle a récemment ouvert au *Royal Naval College* de Greenwich un cours de Tactique et de Stratégie à l'usage des lieutenants de vaisseau réunissant six ans de grade. D'autre part, afin de permettre aux officiers supérieurs employés à terre dans les ports de bénéficier des cours professés à cet établissement, des conférences périodiques ont lieu à Portsmouth, Devonport et Chatham.

L'amiral Beresford, non content de faire lui-même des conférences de tactique navale à ses officiers, invite son auditoire à discuter les questions maritimes importantes et à rédiger des travaux sur l'organisation, l'entraînement en vue du combat et sur la conduite de la guerre au point de vue stratégique. Du reste, l'amiral ne s'en tient pas à la théorie : « Il « faut mettre nos jeunes capitaines en état d'exercer un com- « mandement. On devrait leur faire commander, une fois par « trimestre au moins, un groupe de trois navires. Il y aurait « intérêt à faire manœuvrer ensemble plusieurs escadres, au

« lieu de disperser nos bâtiments pour « montrer le pavillon »
« et de maintenir en état d'armement les vieux navires, trop
« faibles pour combattre et trop lents pour fuir. »

Très sages paroles, à méditer dans tous les pays.

L'Angleterre n'oublie pas que la flotte et l'armée sont les deux bras de la Défense nationale, et elle multiplie les occasions de rapprochement entre les officiers des deux groupes. L'année dernière, l'Amirauté a décidé l'admission de quatre officiers de marine à l'Ecole de Camberley (état-major). Par contre, des officiers de l'armée ont reçu l'autorisation de suivre les cours du *Royal Naval College*, de Greenwich.

L'Angleterre, puissance maritime par excellence, a compris de bonne heure qu'il y avait nécessité absolue à n'employer que des hommes jeunes dans les divers services de la flotte. Aussi, l'âge de la retraite, pour tous les grades, est-il beaucoup plus bas qu'en France.

	Retraite sur la demande de l'officier	Limite d'âge	
		En Angleterre	En France
Amiral	55	65	»
Vice-amiral	55	65	65
Contre-amiral	50	60	62
Capitaine de vaisseau	45	55	60
Capitaine de frégate	45	50	58
Lieutenant de vaisseau	40	45	53
S.-lieut. de vaisseau	40	40	52

Passons aux équipages.

Les effectifs, en 1907, comprenaient 127.277 hommes, ainsi répartis :

Navires armés à effectifs complets	58.918 hommes.
— — avec un noyau d'équipage	18.979 —
A terre dans les dépôts	23.403 —
Etablissements à terre	7.326 —
Ecoles (canonnage, torpilles, etc.)	18.451 —
Total	127.277 hommes.

En 1890-1891, l'effectif ne dépassait pas 60.800 hommes. Il a donc doublé en 16 ans.

Les matelots anglais proviennent de l'engagement volontaire, soit comme matelots, soit comme mousses, suivant leur âge.

Comme matelots, les hommes de 18 à 30 ans qui présentent l'aptitude physique nécessaire s'engagent pour 12 ans, avec rengagement de 10 ans, ou pour 5 ans, avec rengagement de 5 ans.

Comme mousses, les enfants de 14 ans 1/2 à 16 ans 1/2 s'engagent à servir jusqu'à 30 ans. Après un an de service sur un bâtiment-école, on les embarque sur les navires armés.

Les hommes provenant des mousses constituent la force réelle des équipages. C'est l'élément marin par excellence, rompu aux fatigues et aux exigences du métier. L'amirauté admet chaque année 6.000 enfants comme futurs spécialistes de ses équipages.

Ce n'est pas tout. Il faut à une marine puissante des réserves considérables de personnel pour armer, au moment de la guerre, les navires susceptibles de prendre la mer et combler les vides que créeront les combats.

A l'époque de la guerre de Crimée, le procédé de la *presse* couramment en usage ne permit pas d'armer assez rapidement les navires destinés au transport du corps expéditionnaire. L'urgence d'une modification devint évidente, et depuis lors, le recrutement de la réserve du personnel n'a cessé de préoccuper l'opinion.

Les équipages des navires marchands anglais ne peuvent fournir les contingents nécessaires. D'abord, on y compte une forte proportion de sujets étrangers ; beaucoup d'Anglais, et non des moindres, estiment qu'il faudrait obliger les armateurs d'embarquer une certaine proportion de marins nationaux. De plus, les hommes de cette provenance ne rendent pas toujours d'excellents services à bord des bâtiments de guerre. Leur discipline laisse parfois à désirer et leur instruction militaire présente de regrettables lacunes. On chercha autre chose. L'Angleterre demande aujourd'hui ses réserves à quatre sources différentes :

1° *Royal naval Reserve* de la métropole, recrutée parmi les officiers et équipages de la marine marchande. Ils font annuellement une période de service de 28 jours. En 1907, la réserve de la métropole comptait 2.255 officiers et 25.500 hommes.

2° *Royal naval Reserve* coloniale. Même recrutement. Périodes annuelles d'exercice : 14 à 28 jours. Effectif, 9 officiers et 1.400 hommes (Terre-Neuve, Malte et Australie).

3° *Royal Fleet Reserve* (créée le 1er mars 1901). Se recrute parmi les retraités de la marine de guerre. Effectif, 19.500 hommes.

4° *Royal naval Volunteer Reserve*, organisée en 1903, sous les ordres du commandant les *Coast-Guards* et les Réserves. Ces volontaires servent à terre et à la mer. En 1907, ils comptaient 3.800 hommes.

Soit, au total, pour les quatre fractions, 50.200 hommes, non compris les officiers.

La marine anglaise surveille avec un soin jaloux l'instruction pratique de ses équipages. Il y a quelques années, ses canonniers étaient très en retard pour le tir. Le commandant Percy Scott (aujourd'hui contre-amiral, inspecteur des tirs) soumit les pointeurs à un entraînement spécial, poursuivi aujourd'hui avec opiniâtreté sur tous les bâtiments. La méthode consiste à

maintenir constamment la ligne de mire sur le but. Elle produit des résultats merveilleux, au point de vue de la rapidité du tir et de la précision. Voici quelques chiffres relevés dans les exercices les plus récents :

Au mois de juillet dernier, le croiseur *King Alfred*, sur 198 coups tirés, a eu 188 projectiles dans la cible, 112 ont fait mouche.

En 1 minute, avec 3 pièces de 152 millimètres, sur 11 coups tirés, on a relevé 11 touchés et 11 mouches.

Avec 2 pièces de 234, sur 10 coups tirés, 10 touchés et 8 mouches.

En août 1907, le croiseur *Niobé* a eu 89 touchés sur 99 coups.

L'*Amphitrite*, 68 touchés (dont 42 mouches) sur 87 coups.

Le 15 août, en présence du roi, le fameux *Dreadnought* a obtenu 11 touchés (dont 9 mouches) sur 12 coups de 305. Le tir avait lieu à 2.400 mètres, sur une surface de 34 mètres carrés.

Ce sont là de très remarquables résultats.

Ces tirs entretiennent dans les escadres une émulation qui se répercute sur l'ensemble des services. Ainsi l'embarquement du charbon n'est plus qu'un jeu d'enfant. Les cuirassés anglais en embarquent 400 tonnes par heure. Dans ces conditions, le ravitaillement s'opère avec une rapidité surprenante.

Faut-il enfin citer le raid des croiseurs *Drake* et *Berwick*? Le *Drake*, arrivé le premier à Gibraltar, qui était le but du match, a parcouru 3.327 milles à la vitesse moyenne de 18n5, serré de près par le *Berwick*. Tous les officiers étaient descendus dans les chaufferies et dans les soutes pour donner un coup de main, pendant les dernières heures de marche, aux soutiers et aux chauffeurs épuisés.

C'est par ces moyens que l'on arrive à soulever des montagnes.

*
* *

Voici, en chiffres ronds, l'importance des budgets de la marine anglaise, depuis douze ans [1] :

	Francs		Francs
1897-98.....	525.000.000	1903-04.....	900.000.000
98-99.....	602.000.000	04-05.....	927.000.000
99-1900.....	658.000.000	05-06.....	841.000.000
1900-01.....	755.000.000	06-07.....	803.000.000
01-02.....	781.000.000	07-08.....	830.000.000
02-03.....	781.000.000	08-09.....	808.000.000

[1] L'année budgétaire commence le 1er avril.

Ces chiffres résument des programmes de plus en plus élargis, suivant la formule déjà énoncée du *Two Powers Standard*. Une fois l'élan donné, une activité inlassable régna dans les chantiers. Aussitôt vides, les cales de construction se remplissent, l'outillage des arsenaux se perfectionne de jour en jour et le gouvernement entretient le niveau des usines privées par des commandes successives.

Ce mouvement vertigineux se poursuit avec une légère flexion sous le ministère libéral ; mais l'Amirauté se tient toujours prête, en cas d'alerte, à reprendre la courbe ascendante.

L'exercice 1907-1908 [1] accusait une diminution de dépense portant sur une réduction de 1.000 hommes dans les effectifs et de près de 38 millions sur le chapitre des « Constructions neuves », le plus bas que l'on ait vu depuis 9 ans. Au lieu de 4 cuirassés à mettre en chantier, le gouvernement proposait de n'en mettre que 2, mais en spécifiant qu'on en construirait un troisième, si la conférence de La Haye ne votait pas la réduction des armements.

Après la Conférence, l'Amirauté a commandé le cuirassé *Saint-Vincent*.

Le budget de 1908-1909 est de 808 millions, dont 189 millions seulement pour les constructions neuves, contre 202 millions et demi en 1907-1908, pour le même objet.

Il y a lutte entre ceux qui voudraient accroître la puissance de la flotte et les « petits anglais » qui réclament des diminutions. Ceux-ci ont gagné une année en obtenant le renvoi du grand effort à 1909. A la vérité, il n'y a point péril encore, à cause de la rapidité de construction des chantiers du Royaume-Uni. Mais on ne saurait compter indéfiniment sur cette qualité. Les Allemands volent de progrès en progrès : le cuirassé *Nassau*, premier de leurs *Dreadnought*, est resté sur cale un peu moins de 8 mois.

Ce n'est pas sans inquiétude que l'Angleterre observe cette activité germanique. Lord Cawdor estime que les économies réalisées cette année sur les constructions neuves coûteront cher aux contribuables dans les dix années à venir.

D'autres sont moins calmes. M. Stead, ce grand ami de la paix, écrivait récemment en guise de programme : Pour chaque bateau allemand, deux bateaux anglais ; voilà le programme de sécurité que nous ne devons pas plus discuter que le nageur ne discute la nécessité de tenir la tête au-dessus de l'eau. Le budget de la marine atteindra 1 milliard, ajoutait M. Stead.

---

[1] Le total, à première vue plus élevé que le précédent et le suivant, comprend des crédits obligatoires à échéance automatique.

En tout cas, la différence qui sépare les deux marines tend à diminuer. Les chiffres le démontrent d'une façon péremptoire : de 1899 à 1907, l'Angleterre n'a augmenté son budget naval que de 23 %, tandis que l'Allemagne l'a augmenté de 73 %. Néanmoins les appréciations concernant les situations relatives des deux marines présentent de notables différences. D'après M. Balfour, l'Allemagne aurait 13 *Dreadnought* à la fin de 1911. Cette estimation repose sur deux hypothèses : 1° le programme allemand sera exécuté à la lettre; 2° les chantiers germaniques achèveront les navires en 30 mois.

D'après M. Asquith, au commencement de 1911, l'Angleterre aura 12 *Dreadnought*, en supposant même qu'elle ne fasse aucune construction neuve l'année prochaine. Si à ce moment, ajoutait-il, nous voyons l'Allemagne poursuivre sans à-coup le programme tracé, nous prévoirons un nombre de navires suffisant pour qu'en décembre 1911 la supériorité de l'Allemagne ne soit pas un fait acquis. Dans aucun cas nous ne nous laisserons devancer. L'Angleterre doit maintenir sur mer une prédominance incontestable.

Le *Times* a produit en Angleterre une véritable effervescence en révélant l'existence de la lettre de l'empereur d'Allemagne à lord Tweedmouth. Ce fâcheux incident ne paraît pas de nature à rétablir les bonnes relations entre les deux Etats et les Anglais en tireront parti pour donner à la puissance de leur flotte les accroissements nécessaires.

Voici, en tout cas, l'importance de la marine anglaise au commencement de 1907, en faisant abstraction des navires dépourvus de valeur millitaire et sans remonter plus haut que 1890, pour les unités de première ligne :

Bâtiments de 1re ligne.	Déplacement total — Tonnes	*Bâtiments de 2e ligne.*	Déplacement total — Tonnes
53 cuirassés.....	769.750	16 cuirassés.....	193.430
38 croiseurs cuirassés.	461 600	10 croiseurs.....	52.830
89 — protégés..	467.500	Total.....	246.260
188 destroyers.....	81.105		
36 torpilleurs.....	6.256		
40 sous-marins.....	4.160		
Total.....	1.790.371		

Total général : 2.036.631 tonnes.

***

Tous les cuirassés anglais lancés à partir de l'*Act Defence* (1889) sont analogues comme carène, artillerie, aspect exté-

rieur, absence de superstructures et apparence de simplicité. Ils ont été créés par M. White, l'éminent constructeur, d'après un plan longuement discuté. On les a mis en chantier par séries de 6 à 8; d'où, avantages de la plus haute importance : économie notable de temps et d'argent, mêmes installations partout, pièces de machines interchangeables, homogénéité parfaite des groupes. Point n'est besoin d'insister sur une pratique aussi logique. La France n'est entrée que bien tardivement dans cette voie, avec les *Patrie* et les *Danton*.

Pendant douze ans, de 1891 à 1903, les Anglais ont maintenu les déplacements de leurs cuirassés entre 14.000 et 15.000 tonnes. En 1903, premier bond de 1.500 tonnes avec la classe des *King Edward VII*, qui comprend 10 unités, de 16.350 à 16.500 tonnes. En 1906, nouveau bond de 2.500 tonnes, avec le célèbre *Dreadnought*, qui comporte une série d'innovations en artillerie, machines et installations générales. Ce cuirassé géant est du type *all-big-gun one-calibre ship;* il a dix pièces de 305 millimètres et dix-huit de 176 millimètres, sans artillerie moyenne. Il est mû par des turbines.

A la suite de ses premiers essais de machines et d'artillerie, le *Dreadnought* a fait une croisière de trois mois (évolutions, essais de turbines et de gouvernails), avec relâche aux points suivants : Gibraltar-Baie degli Aranci (Sardaigne), Gibraltar-Trinidad-Spithead.

De Gibraltar à Trinidad (3.400 milles), il a marché à 17 nœuds, et pendant les deux dernières heures, à 19 nœuds. Au mois d'octobre dernier, on a changé, pour la troisième fois, ses hélices contre de nouvelles plus larges et plus longues. Il a quitté Portsmouth le 7 novembre pour entreprendre une longue croisière d'expériences. Une chose paraît dès maintenant certaine, c'est l'accroissement du déplacement pour les successeurs du *Dreadnought*. On augmentera le poids de la cuirasse de 800 tonneaux afin de doter ces futures unités de combat d'une protection efficace contre les torpilles automobiles, et surtout, automatiques.

L'Angleterre n'a pas été prise au dépourvu par le lancement de cet énorme cuirassé : elle possède 15 bassins capables de le recevoir; 5 d'entre eux appartiennent à l'Etat et 10 à l'industrie.

L'amirauté ne construit plus de torpilleurs depuis 1904; mais, en revanche, elle accroît sans cesse le nombre de ses *destroyers*. Les plus grands ont 900 tonnes et les plus petits, destinés au service du littoral, n'en ont que 220 à 230. L'amirauté procède, en ce moment, aux essais de *destroyers* de

800 tonnes, *Cossak*, *Tartar*, *Mohawk*. Munis de turbines Parsons, ces bateaux chauffent au pétrole et obtiennent des vitesses inconnues jusqu'ici : le *Tartar* a donné 37 nœuds, 72 comme vitesse maxima, et 35.672 comme vitesse moyenne.

La marine anglaise a entrepris seulement en 1900 la construction des sous-marins. M. Goschen disait en 1889 : « L'idée « du sous-marin est dépourvue de bon sens ; il n'y a pas à en « tenir compte dans une guerre navale. » Adoptant cette manière de voir, l'Angleterre n'a mis en chantier son premier sous-marin que onze ans plus tard. Depuis, elle suit une courbe ascensionnelle régulière, sans à-coup.

En 1900,	elle met en cale	5 Holland, de 120 tonneaux ;
En 1901,	elle en lance	1 de 120 ;
En 1902,	—	5 de 120 à 180 ;
En 1903,	—	1 de 180 ;
En 1904,	—	8 (2 de 180 ; 3 de 200 ; 1 de 250 ; 2 de 300) ;
En 1905,	—	8 (4 de 200 ; 4 de 300).

Au commencement de 1907, elle en avait 17 en chantier et 12 en projet. En 1908, l'amirauté a ordonné la construction de 13 nouveaux submersibles à grand déplacement, 600 tonnes ; vitesse prévue, 16 nœuds.

Elle a fait installer récemment deux pontons munis de grues, pour soulever les sous-marins coulés ; chacun de ces pontons porte à l'arrière 24 tonnes de lest pour faciliter les opérations de soulèvement.

Enfin, la marine anglaise est pourvue d'un nombre considérable de bâtiments auxiliaires, destinés pour la plupart au ravitaillement des escadres : charbonniers, pétroliers, distillateurs, ateliers, hôpitaux, transports de troupes et mouilleurs de torpilles. Le *Cyclops*, navire-atelier, lancé en octobre 1907, est destiné à la *Home Fleet*. Il a un déplacement de 11.300 tonneaux et une vitesse de 12 nœuds. Ses ateliers et ses fonderies peuvent opérer d'importantes réparations de machines.

***

« La nature kaléidoscopique des relations internationales, « écrivait lord Cawdor, aussi bien que les changements ou nou- « veaux développementsde la puissance navale, interdisent non « seulement toute fixation permanente d'effectifs, mais en fait, « montrent la nécessité d'une nouvelle répartition des navires « entre nos diverses flottes, pour répondre aux exigences politi- « ques du moment. »

Dès le lendemain de Tsoushima, l'amirauté rappela des mers de Chine ses 7 cuirassés et les incorpora dans les escadres

d'Europe. Quelques mois plus tard, elle publiait un *Statement of Admiralty Policy*, qui répartissait les forces navales comme il suit :

1° Escadre de la Méditerranée, 8 cuirassés au lieu de 12 ;
2° Escadre de l'Atlantique, 8 cuirassés ;
3° Escadre de la Manche, 17 cuirassés au lieu de 8.

Chacune de ces escadres recevait une division de croiseurs cuirassés.

La flotte de réserve (12 cuirassés avec équipages réduits) était répartie en trois divisions, avec centres à Sheerness, Portsmouth et Devonport.

En arrivant au pouvoir, les libéraux estimèrent que cette distribution coûterait fort cher et un memorandum du mois d'octobre 1906 consacra un autre changement : réduction des cuirassés de l'escadre de la Manche, de 17 à 14 ; réduction du nombre des cuirassés des escadres de l'Atlantique et de la Méditerranée, de 8 à 6.

Les trois divisions de croiseurs cuirassés n'avaient plus que 4 croiseurs chacune au lieu de 6.

Mais, en revanche, les trois divisions de réserve attachées à Sheerness, Portsmouth et Devonport recevaient 8 des cuirassés enlevés aux escadres actives, et formaient la *Home Fleet*, avec centre à Sheerness.

La première de ces divisions est composée de bâtiments ultra-modernes ; les deux autres comprennent des unités un peu vieillies, avec des équipages réduits.

Voici, en chiffres, la puissance de cette escadre :

Corps de bataille : 20 cuirassés appuyés par 3 divisions de croiseurs, soit 20 croiseurs.

Le vice-amiral Bridgeman, nommé au commandement de cette force navale, a arboré son pavillon sur le *Dreadnought*.

Concentrer le plus grand nombre possible de navires dans les eaux territoriales, tel est le but de cette répartition. Londres n'étant qu'à 50 milles de Sheerness, la *Home Fleet* montera spécialement la garde auprès de la capitale.

D'après ces nouvelles dispositions, l'Angleterre aurait dans ses eaux, sous la main, en cas de conflit :

1° L'escadre de la Manche (*Channel Fleet*), avec centre à Portland.....	14 cuirassés
2° L'escadre de l'Atlantique (*Atlantic Fleet*) destinée à couvrir l'Ouest de l'Angleterre et à servir de trait d'union avec la *Mediterranean Fleet*.....	6 —
3° La *Home Fleet* (principale fraction à Chatham).....	20 —
Total.....	40 cuirassés.

C'est la flotte la plus formidable qu'on ait réunie sur le littoral britannique. Cependant cette mesure ne satisfait pas tout le monde. Certains conservateurs estiment que le gouvernement a désorganisé les escadres actives pour créer la *Home Fleet*, bonne tout au plus à combattre en deuxième ligne. Car enfin, avec des équipages réduits, elle n'est pas prête au combat immédiat. Peut-être ces récriminations ont-elles servi de point de départ à l'évolution subie par le matériel de cette force navale. La *Home Fleet*, qui devait d'abord comprendre des navires démodés, mis en œuvre par des équipages incomplets, a peu à peu changé de caractère. D'abord le *Dreadnought*, le plus puissant cuirassé anglais actuellement à flot, en devient le bâtiment amiral. Puis on lui donne une division des croiseurs les plus modernes. Enfin, pour échapper à l'épithète de force de deuxième ligne, on n'épargne aucune mesure susceptible d'en développer la valeur. Les noyaux d'équipages embarqués sont répartis suivant une progression décroissante, les bâtiments appelés à prendre la mer les premiers recevant les groupes les plus importants.

Il y aura échange périodique de navires entre la *Home Fleet* et les escadres. Et comme complément de cette mesure, les bâtiments trop anciens pour entrer dans la *Home Fleet* constitueront la réserve de deuxième ligne, « l'espoir suprême », suivant l'expression anglaise. Enfin, de temps en temps, les croiseurs de la *Home Fleet* se réuniront pour manœuvrer en groupe et faire des exercices tactiques.

Voilà comment le gouvernement s'efforce de maintenir un plus grand nombre de navires prêts à entrer en campagne, sans pourtant dépasser les limites du budget.

Un autre avantage découle de ces dispositions. Les escadres de la Manche et de l'Atlantique, déchargées du rôle défensif qui leur incombait, se consacreront désormais à des opérations offensives.

***

On compte en Angleterre trois chefs-lieux d'arrondissements maritimes : Sheerness-Chatham, Portsmouth et Plymouth-Devonport. L'amirauté leur donne tous les agrandissements que nécessite l'augmentation du nombre et du tonnage des grands navires. Au mois de février 1907, on a inauguré à Devonport 2 darses nouvelles et 4 bassins de radoub. Les travaux, commencés en 1896, ont coûté 150 millions. La construction rapide de la flotte allemande a déplacé vers le Nord le centre des intérêts maritimes anglais. D'autre part, le projet de l'ami-

rauté allemande de transférer de Kiel à Wilhelmshaven le gros de sa flotte, de renforcer les défenses d'Helgoland et de Brunsbuttel, oblige l'Angleterre à reprendre la création d'un nouveau point d'appui sur la côte orientale.

Rosyth (Firth of Forth), en amont du port du Forth, est désigné pour cet emploi. Le bassin aura une étendue de 21 hectares et 36 pieds d'eau à basse mer. Les travaux coûteront, dit-on, 75 millions, sans compter l'outillage, et seront terminés en 1915.

L'amiral Henderson traduisait la pensée de l'amirauté en disant : « La véritable mission des arsenaux est moins de « construire des navires de guerre que de les maintenir en « état de combattre. » Aussi, l'outillage des arsenaux anglais est-il très perfectionné. On y emploie 28.000 ouvriers: mais on diminue graduellement ce nombre, peu proportionné aux travaux à exécuter. Dans la seule année 1906, l'amirauté en a congédié 5.876. A la vérité, ces licenciements n'ont pas ici la même portée qu'en France. Un ouvrier anglais congédié trouve immédiatement du travail dans un des chantiers maritimes privés qui regorgent de commandes en tout temps.

La journée de 8 heures fonctionne dans ces établissements, depuis 1874, mais sans uniformité. Les ouvriers travaillent 48 heures par semaine, en moyenne : 7 h. 15 l'hiver et 9 heures en été.

En résumé, l'Angleterre est en très bonne posture, si l'on admet que l'issue d'une campagne appartient à la flotte qui pourra se réparer le plus rapidement.

Les chantiers de l'industrie privée couvrent, de leurs constructions et de leurs docks, des étendues immenses. Non seulement l'amirauté leur confie de nombreuses commandes, mais toutes les marines du globe sont aujourd'hui leurs tributaires. Treize de ces établissements peuvent construire les plus grands cuirassés, sans compter une trentaine de chantiers moins importants. Il n'y a pas longtemps, plusieurs d'entre eux ont signé une police d'assurance de 75 millions pour sept bâtiments de guerre commandés par le Brésil et la République Argentine.

L'Angleterre possède de très nombreux points d'appui de la flotte dans tous les Océans, notamment sur la route des Indes : Gibraltar, Malte, Port-Saïd, Périm, Aden.

*
* *

Sortie du « splendide isolement », l'Angleterre, tranquille du côté de l'Asie, conservera le premier rang sur mer, par la

continuité de ses vues, par sa vigilance, par sa décision, par sa rapidité de construction, par la valeur des éléments navals dont elle dispose. Ces éléments, elle les répartit selon les oscillations de la politique internationale, enlevant ici pour ajouter là, réduisant, à la faveur de l'entente avec la France, le nombre de ses cuirassés en Méditerranée pour augmenter ses forces dans le Nord et instituer un bloc imposant à proximité du danger probable. C'est que le temps n'est plus où l'Angleterre coopérait avec l'Allemagne au blocus des côtes vénézuéliennes. Le souvenir de cette action commune cause d'amers regrets aux hommes d'Etat du Royaume-Uni. Dans un cas analogue, les choses se passeraient tout autrement; car, aujourd'hui, l'Allemagne remplace la France dans des conflits possibles avec l'Angleterre. L'activité germanique inlassable, l'ardeur commerciale de l'Empire, son besoin d'expansion, multiplient les surfaces de friction entre les deux puissances.

Malgré l'optimisme officiel, l'antagonisme anglo-allemand paraît irréductible, parce que le commerce y tient plus de place que la politique. Ecoutez un ancien ministre, le vicomte Esher : « L'Allemagne a manifesté la volonté ferme de disputer à la « Grande-Bretagne son brevet de « roulier des mers »... Les « navires allemands sillonnent les mers en tous sens et les « marchandises allemandes ont accès sur tous les points du « globe... Il est impossible qu'une période de paix se prolonge « indéfiniment. C'est pourquoi il ne faut hésiter devant aucune « dépense pour la défense nationale. »

Pour le moment, la concentration récente des forces navales autour des Iles Britanniques accroît la sécurité du pays contre l'invasion. Protégés par les murailles d'acier des 40 cuirassés de ses 3 escadres, les citoyens anglais peuvent dormir tranquilles, en murmurant : *Britannia rules the waves.*

Commandant Davin.

LE SOUDAN ÉGYPTIEN

ET LE PROTECTORAT DU SOMALILAND

B. — Soudan anglo-égyptien (anglo-egyptian Sudan)[1]

Historique. — Faire l'histoire du Soudan, c'est parler de tous ceux qui ont voulu d'abord connaître les sources du Nil, et ensuite les capter à leur profit.

Les principaux explorateurs qui, dans le siècle dernier, ont parcouru le Soudan sont : Caillaud et Linant de Bellefonds, attachés par Mehemet Ali aux expéditions faites par son fils Ismaïl (1819); Arnaud et Sabatier qui, en 1840, remontèrent le fleuve jusqu'à Gondokoro; puis vinrent Knoblecher, en 1848, de Trémaux en 1850, de Bolognesi en 1858, Ambroise et Jules Poncet en 1860, les dames Tiné en 1863, Baker en 1862-1870, et enfin le fameux docteur Schweinfurth, dont le voyage dans le Haut-Nil, le Bahr el Ghazal et l'Oubanghi offre un intérêt tout particulier. Comme on peut le voir, les Français ont acquis une place très importante dans la découverte du Soudan; malheureusement, ces efforts restèrent stériles : d'autres devaient en profiter.

Lorsque, en 1819, Mehemet Ali rêva de se créer un immense empire comprenant tout le bassin du Nil, il chargea son fils Ismaïl de faire la conquête du Soudan. Après des vicissitudes diverses, les armes égyptiennes étaient victorieuses et Khartoum, fortifié, devenait la capitale des nouvelles provinces (1823).

Ismaïl, petit-fils et quatrième successeur de Mehemet Ali, voulut s'avancer encore plus au Sud. En 1870, il confia à un Anglais, Samuel Baker, le commandement d'une expédition destinée à soumettre le centre de l'Afrique. Celui-ci s'avança ainsi jusqu'à l'Ouganda, où il entra en relations avec Mtésa, le roi de ce pays.

Gordon Pacha, qui lui succéda, organisa de nouvelles conquêtes, annexa le Darfour et poussa jusqu'à la côte du Somaliland actuel. Avant son départ, en 1879, il donna le gouvernement de la province du Soudan équatorial à un Allemand, Emin Pacha (Eduard Schnitzer).

L'abolition de l'esclavage, proclamée par Baker et Gordon, non seulement ruina les principaux chefs du Soudan, mais encore amena des troubles profonds dans les conditions sociales.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col*, numéro du 16 avril 1908.

et économiques du pays. Un sourd mécontentement grondait. Aussi, lorsque Mohammed Achmed se proclama mahdi (1882) et prêcha l'insurrection, rencontra-t-il partout des partisans nombreux et dévoués. Les premiers insuccès des armées égyptiennes attisèrent encore la rébellion. El Obeid capitulait en 1883. Une colonne expéditionnaire, organisée par les Anglais (entrés alors en scène) et commandée par le général Hicks, débarqua à Suakin pour marcher sur Berber. Elle fut complètement détruite et massacrée (novembre 1883). Souakin fut bloquée par Osman Digma, lieutenant du madhi, après les combats d'El Teb et de Tokar (février 1884).

La situation était désespérée. L'abandon du Soudan fut décidé et Gordon envoyé à Khartoum pour recueillir les garnisons. Privé de renforts, il ne put parvenir à retourner vers le Nord et fut bloqué dans Khartoum. Le gouvernement anglais, poussé par l'opinion publique, se décida à le secourir.

Le général Wolseley, chargé de cette mission, remonta le long du Nil avec 10.000 hommes. Après des combats sanglants, la colonne atteignit Khartoum (28 février 1885) ; mais il était trop tard. La ville avait été prise et ses défenseurs massacrés.

Comprenant que la situation n'était plus tenable, pour le moment du moins, les Anglais battirent en retraite. Le poste de Halfa recueillit l'expédition et marqua la limite méridionale de l'occupation anglo-égyptienne.

Après la mort du madhi, empoisonné en juin 1885, son successeur se rendit odieux par son despotisme. Par des mesures draconiennes, il ruina le pays qu'il gouvernait. Bref, sa puissance déclina de jour en jour, et lorsque l'Angleterre jugea le moment opportun, elle reprit la question.

Entre temps, du reste, elle ne l'avait pas perdue de vue. Le traité anglo-allemand du 1er juillet 1890 et la convention du 12 mai 1894 avec l'Etat Indépendant du Congo en sont la preuve.

Aussi, lorsque, en 1895, la Grande-Bretagne vit son ennemi assez abattu et ses voisins coloniaux rendus impuissants par suite des actes passés, résolut-elle de reconquérir le Soudan. Sous prétexte de venir en aide aux Italiens en marche sur Kassala, elle concentra des forces importantes à Akacheh, sous les ordres du général Kitchener. La première campagne amena à Dongola, sans grandes difficultés; la seconde permit d'atteindre Berber. Enfin, après une action décisive livrée à Hilgi, sur les bords de l'Atbara, et après un combat qui eut Omdourman pour témoin, la puissance madhiste était définitivement écrasée. Les Anglais réoccupaient le Soudan (septembre 1898).

Inutile d'insister sur les événements franco-anglais qui se passèrent alors et qui eurent pour résultat la convention du 21 mars 1899. Les limites occidentales du Soudan étaient fixées : tout le bassin du Nil appartenait aux Anglo-Egyptiens, sauf la partie cédée aux Belges par le traité du 14 août 1894.

Gouvernement et administration. — Un accord signé entre les gouvernements anglais et égyptien, au Caire, le 19 janvier 1899, détermine le mode d'administration du Soudan. Tout le territoire situé au Sud du 22e parallèle est gouverné par un gouverneur général nommé par l'Egypte, après approbation de la Grande-Bretagne, et dont les droits et attributions sont fixés par ledit accord. Les drapeaux anglais et égyptien sont hissés sur les bâtiments publics et servent d'emblème à cette nouvelle contrée. Les importations de l'Egypte ne seront jamais soumises à aucun droit de douane et celles provenant d'autres pays ne pourront être taxées de droits supérieurs à ceux à leur entrée en Egypte. La prohibition de l'esclavage et du commerce auquel il donnait lieu est renouvelée expressément. Enfin, les articles de l'Acte de Bruxelles concernant les armes, les munitions et les spiritueux sont rappelés dans cet accord.

Etrange gouvernement, qui met le pays sous un protectorat bilatéral, dont l'une des parties contractantes est déjà sous le protectorat réel, sinon nominal, de l'autre! En fait, l'étiquette anglo-égyptienne n'est apposée que par diplomatie, et l'Angleterre est la seule maîtresse du Soudan.

Du reste, même avant la signature de cet accord, le discours de lord Cromer, adressé le 5 janvier 1899 aux notables d'Omdourman, ne pouvait laisser aucun doute à ce sujet. L'Angleterre occupait le Soudan; du khédive, il en était question au second plan: n'avait-il pas fourni argent et soldats ! On lui devait bien cela. Enfin, du Sultan, chef suprême du khédive, il n'en était pas soufflé mot. De plus, les capitulations, les tribunaux mixtes, qui devaient exister dans cette ancienne provinceégyptienne, et par conséquent ottomane, étaient annulés par cette simple phrase : « Vous devez vous adresser au sirdar seul pour la justice. » Toutes les puissances étaient donc exclues du Soudan [1]. D'autre part, les agents consulaires ne sont accrédités qu'après avoir été agréés par le gouvernement britannique. L'Angleterre est donc bien la seule maîtresse du Soudan, c'est par elle et pour elle que le pays est gouverné.

---

[1] Ce n'est que le 12 décembre 1899 que le pays a été ouvert aux commerçants étrangers, sans le régime des capitulations, bien entendu.

Au point de vue administratif, la contrée a été divisée en 14 provinces, dirigées toutes par un officier anglais de l'armée égyptienne. Chaque province, à son tour, est subdivisée en districts, dont les chefs, ou mamurs, sont des officiers égyptiens. Quant au Darfour, il est entre les mains d'un sultan héréditaire, qui paye tribut au Soudan, mais n'est pas gouverné directement par un agent britannique.

Aperçu physique. — Le Soudan s'étend de la frontière de l'Egypte à l'Ouganda et au Congo belge. Il confine à la mer Rouge, à l'Erythrée et à l'Abyssinie vers l'Est, et vers l'Ouest aux limites acceptées par la France par la convention du 21 mars 1899. Du Sud au Nord, sa longueur dépasse 1.900 kilomètres. Sa superficie est d'environ 2.375.000 kil. carrés.

Le Soudan comprend deux grandes régions distinctes. Au Nord, un plateau de grès désertique, que le Nil perce par une vallée étroite et fertile. Au Sud, une grande cuvette, où le Nil et ses nombreux affluents s'étalent, formant parfois des marais infranchissables. Là, le sol est généralement riche, et l'on espère pouvoir y cultiver le coton et les céréales, quand on aura exécuté les endiguements nécessaires. Les revers de cette cuvette, qui bordent l'Abyssinie, sont moins fertiles; cependant ils sont couverts de grandes forêts où l'on rencontre des acacias à gomme, des bambous, des arbres à caoutchouc, etc. Dans la forêt du Bahr el Ghazal se trouvent aussi beaucoup d'essences caoutchoutières, tandis que les plus beaux gommiers se rencontrent dans le Kordofan.

Le Nil Blanc (White Nile), sorti en bondissant de chute en chute des grands lacs équatoriaux, draine tout le Soudan. Arrivé vers Lado dans la plaine, il erre au hasard entre derives basses et incertaines; la moindre crue produit l'inondation de vastes espaces; son lit est encombré d'une végétation dense, touffue, pleine de vigueur. Au moment des tornades, des îlots entiers de ces herbes sont arrachés à la vase où les racines n'ont que peu de prise; ils flottent alors au gré des courants et viennent s'accumuler enfin dans quelque coude, où leur épaisseur devient si profonde, que les grands animaux peuvent y marcher. Ces bancs de végétation qui encombrent le cours supérieur du Nil, au point d'y interdire toute navigation, sont appelés sudds ou sedds.

Le Nil Bleu (Blue Nile), qui sort d'Ethiopie, a un aspect tout à fait différent. Son cours varie suivant la saison. Parfois réduit à un filet d'eau peu important, il se gonfle de juillet à septembre par suite des pluies tombées sur les montagnes

abyssines. Son lit majestueux roule alors des eaux rouges et limoneuses, qui porteront au delta égyptien les éléments de sa merveilleuse fécondité.

Ici, comme en Egypte, la mise en valeur dépendra de la façon dont sera traitée la question hydraulique. C'est le Nil qui fécondera la terre. Mais, au Soudan, une autre donnée entre dans le problème ; car il ne faut pas assoiffer un pays aux dépens de l'autre, ou ne donner au second qu'une eau privée de tous ses éléments de fertilité. Une équitable répartition s'impose donc; elle a été étudiée et les travaux sont même commencés sur le Nil Blanc.

Le climat du Soudan présente de grandes différences. Le vent du Nord, qui souffle d'Alexandrie jusqu'au Victoria Nyanza régulièrement de novembre à mai, rafraîchit la température. La pluie n'offre pas la même uniformité. Du Nord à Berber, elle est très rare. De là, jusqu'au Sud de Khartoum, il n'en tombe qu'en été. Au Sud du 15e degré, régulière en été, les pluies permettent chaque année aux habitants d'obtenir une récolte. Enfin, elles sont diluviennes de juillet à septembre sur toute l'Ethiopie et alimentent la crue du Nil. Par suite, ce climat a de grandes différences de salubrité. Celui de Halfa, Berber, Khartoum, est sain, par sa sécheresse, malgré la chaleur. Mais celui du Haut-Nil et du Bahr el Ghazal est pernicieux.

Dès la conquête terminée, lord Kitchener comprit toute la valeur de la région de Khartoum, région où pénétrait déjà la voie ferrée venant de Halfa. Aussi décida-t-il d'y installer le centre administratif et gouvernemental du pays et d'y reconstruire l'ancienne capitale du Soudan. Khartoum est d'ailleurs située dans des conditions géographiques excellentes. Placée au confluent des deux Nils, à la limite Nord de la région des pluies, elle garde les débouchés des vallées qui viennent de l'équateur et de l'Ethiopie. Khartoum compte déjà 14.023 habitants, dont un quart de blancs. Les nègres ne peuvent élever leurs cases qu'aux environs ou à Omdourman, qui a, elle, une population de 39.916 habitants.

Les autres villes principales, qui se développent aussi rapidement, sont : Halfa, Merowé, Berber, Kassala, El Obéid. Quant à Souakin, qui est restée ville égyptienne, elle est administrée par le Soudan moyennant certaines conditions. Il était nécessaire, en effet, pour les Anglais, de posséder à eux ce point important, aux environs duquel ils voulaient jeter les bases d'un grand port, où aboutirait le chemin de fer soudanien.

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

Justice, instruction, finances. — Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le régime des capitulations et des tribunaux mixtes a été exclu du Soudan. Les codes civil et criminel en vigueur sont basés sur ceux des Indes. Dans chaque province, la justice criminelle est rendue par un tribunal à compétence générale, composé du gouverneur ou d'un juge[1] et de deux magistrats. Les causes les plus simples sont soumises à des membres de l'administration, qui ont reçu des pouvoirs en conséquence. Les affaires civiles sont portées soit devant un juge, soit devant le gouverneur ou son représentant. Appel peut être interjeté auprès du commissaire judiciaire à Khartoum. Il existe aussi des tribunaux spéciaux pour les mahométans, auxquels la loi mahométane est appliquée, et qui sont présidés par des cadis indigènes ou égyptiens.

Tout un système d'instruction publique a été organisé et s'étend de jour en jour. Les écoles gouvernementales actuelles sont classées ainsi : quinze écoles élémentaires pour enfants de 7 à 10 ans, où l'on apprend la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la religion à la fin de 1906, elles étaient fréquentées par 945 élèves, dont 45 chrétiens et 900 musulmans ; six écoles élémentaires supérieures avec 762 élèves ; une école professionnelle dans le Gordon College à Khartoum et une autre à Kassala[2] on y apprend différents métiers manuels, charpentiers, mécaniciens etc. ; une école d'instruction dans le Gordon College, pour étudiants se destinant à l'enseignement ou à la justice musulmane : enfin, également à Khartoum, une école supérieure secondaire, où les élèves sont préparés en vue de devenir aides ingénieurs, géomètres, etc. : à leur disposition se trouvent des laboratoires et des vitrines où sont exposés les principaux produits de la région.

En somme, à la fin de 1906, ces différents établissements étaient fréquentés par près de 1.900 élèves.

La situation financière du Soudan peut se résumer ainsi : le Soudan dépense ce qui lui est nécessaire, l'Egypte paye le déficit. Cette situation serait inquiétante pour les créanciers égyptiens, si la prospérité du Soudan ne s'accentuait de plus en plus. Lors de la conquête, les frais ont été supportés en partie par l'Angleterre et en majorité par le trésor égyptien, dans la proportion de : 1.632.900 L. E. (Egypte), 768.000 L. E. (Angleterre)[3].

Depuis cette époque (1898) les recettes ont été les suivantes :

---

[1] Six juges anglais ont été nommés au Soudan.

[2] Une troisième est en construction à Omdourman.

[3] Reports on the finance, administration and condition of Egypt and the Soudan (1906, p. 59).

1898	35.000	L. E.
1899	126.000	—
1900	156.000	—
1901	242.000	—
1902	270.000	—
1903	462.000	—
1904	535.000	—
1905	569.000	—
1906	804.000	—
1907	825.000	— (estimation).

La progression des recettes a donc été constante. En 10 ans, celles-ci ont passé de 35.000 L. E. à 825.000 L. E. C'est un résultat appréciable et qu'il faut noter au passage. Combien de pays conquis nouvellement pourraient présenter un pareil bilan ! Il est vrai de dire que, si le montant des recettes est arrivé à une somme aussi considérable, le succès en est dû surtout à l'Egypte, qui prêta au Soudan un concours financier des plus précieux. Le Soudan a eu la bonne fortune d'avoir à sa disposition, pour s'outiller, un crédit considérable. Il n'avait qu'à demander pour recevoir. Aussi a-t-il pu passer facilement l'âge critique des jeunes colonies en mal d'installation.

Voici, à ce sujet, ce que dit lord Cromer dans son dernier rapport[1] :

« La politique soudanienne des Anglais et du gouvernement « égyptien a été, dans les années écoulées, basée sur cette con- « sidération irréfutable que le contrôle des eaux du Nil, depuis « ses sources jusqu'à son embouchure, était la condition essen- « tielle d'existence de l'Egypte et de ses habitants. L'acquisition « de la contrée (Soudan) imposait donc à ceux qui dirigeaient « les destinées de l'Egypte le devoir strict de développer ses « ressources afin d'augmenter sa production, et en agissant « ainsi, d'atténuer le fardeau des finances égyptiennes. Ce « développement ne pouvait être obtenu sans de grandes « mises de fonds et ces derniers ne pouvaient être fournis que « par l'Egypte.

« Cet argent resterait, les premières années, improductif ; « mais on pouvait espérer que bientôt le Soudan serait capable « de payer l'intérêt des sommes avancées. »

Ce moment est près d'arriver ; et dès maintenant, on a étudié les possibilités d'un remboursement ou du moins le payement d'un intérêt.

La première question à résoudre était de savoir quel était le capital de la dette réellement exigible du Soudan. Après des recherches consciencieuses, ce capital fut estimé à 3.500.000 L.E. au 31 décembre 1906. Il fut alors décidé de demander, pour

[1] Rapport de lord Cromer, 1904-1905.

tout ou partie de cette somme, un intérêt de 3 %. Un accord intervint donc dans ce sens. A partir du 1er janvier 1908, le gouvernement soudanien commencera à payer 45.000 L. E (soit 3 % sur 1.500.000 L. E.), c'est-à-dire que le gouvernement égyptien donnera cette somme en moins pour parer, le cas échéant, au déficit du budget du Soudan.

Cette façon d'opérer n'est-elle pas critiquable ? N'eût-il pas été préférable d'attendre que l'équilibre des recettes et des dépenses du Soudan fût atteint, au lieu d'avoir recours à cet artifice financier ? Sans doute le Soudan payera des intérêts ; mais, en réalité, c'est toujours l'Egypte qui avance la somme.

Cette attente n'aurait pas été longue, car le déficit budgétaire ne se monte plus, depuis deux ans, qu'à environ 30.000 L. E. [1]. Il eût donc été plus sage, semble-t-il, de patienter encore quelque temps, au lieu de compliquer la situation financière par une convention prématurée et faite surtout pour jeter de la poudre aux yeux.

Chemins de fer. — Dans cet immense territoire qu'est le Soudan égyptien, le Nil ne peut être à la fois nourricier et transporteur. Par suite des bancs de sudds et des cataractes qui l'obstruent, les marchandises n'arrivent à la mer libre, à la fenêtre sur le monde, que très lentement. Aussi, dès le principe, a-t-on reconnu la nécessité de doubler cette voie qui marche, et de lui donner un auxiliaire précieux, le chemin de fer.

Lorsque, en 1896, les Anglais estimèrent l'heure propice pour atteindre le madhi et ruiner définitivement son empire, leur première préoccupation fut d'organiser les lignes de ravitaillement. La voie du Nil étant précaire, le chemin de fer devait suivre pas à pas les progrès des armées envahissantes. Les troupes attendaient, en conséquence, après chaque étape, que la locomotive les eût rejointes, et on peut dire que les trois campagnes successives organisées contre le madhi sont jalonnées, à peu de chose près, par les trois têtes de ligne successives du chemin de fer. Le soldat précédait l'ingénieur et après chaque nouvel effort, l'attendait. Les étapes de l'un ont marqué les progrès de l'autre.

On construisit ainsi une ligne de Halfa à Kerneh, en suivant à peu près le cours du Nil. Puis, quand Dongola eut été enlevée, et afin d'éviter la boucle de Meraoui, on reprit le travail à Halfa pour se diriger directement à travers le désert sur Abu-Hamed où la ligne rejoignait le fleuve. Enfin, cette voie fut poussée à Berber et à Khartoum, où elle aboutit actuellement. Ainsi, de

[1] Exactement 30.000 L. E. en 1905 et 28.000 L.E. en 1906.

cette dernière ville à Alexandrie, les 2.180 kilomètres sont suivis par un chemin de fer qui permet aux touristes de venir en sleeping jusqu'au cœur du Soudan.

Cette voie ferrée, payée par le Trésor égyptien, est destinée à n'être qu'un instrument impérial. La vraie direction du commerce du Soudan n'est pas, en effet, au Nord, mais à l'Est. Les Anglais l'ont bien compris. Voici ce que disait à ce sujet lord Cromer dans son rapport de 1899, c'est-à-dire au lendemain de la défaite définitive des Derviches : « Il n'est pas seu-« lement probable, mais certain que tôt ou tard une communi-« cation par voie ferrée sera établie entre la vallée du Nil et la « mer Rouge. A première vue, il semblerait que l'itinéraire le « plus propice serait celui de Souakin à Berber. Ce tracé a été « proposé; mais, tant que les Derviches tenaient le Soudan, « il ne pouvait être adopté. Maintenant que l'obstacle est écarté, « on peut et on doit s'occuper de la question. » Et les Anglais s'en sont occupés puisque cette voie est exploitée depuis janvier 1906. Une seule grosse difficulté était à résoudre : qui payerait les frais? L'Egypte y consentit quand on la mit entre les deux alternatives suivantes : Ou bien ne construisez pas le chemin de fer et aucun commerce ne pourra se développer au Soudan; dans ces conditions, vous continuerez à payer pendant de longues années, sinon toujours, le déficit du budget soudanien; ou bien vous donnerez l'argent nécessaire à la construction, le Soudan se développera et vous n'aurez plus, d'ici à quelque temps, à payer la dette de ce pays. D'un côté vous êtes sûre de perdre toujours, de l'autre vous avez de grandes chances de ne plus perdre. Choisissez. L'Egypte choisit et fit les avances nécessaires.

Dans ce Soudan, que les Anglais ont commencé à conquérir en 1896, il existe actuellement 1.686 kilomètres de rail; c'est assez dire toute l'ardeur qui fut déployée pour pourvoir le pays d'un outillage économique moderne. Les résultats de l'exploitation sont assez encourageants, ainsi que le prouve le tableau suivant :

ANNÉES	RECETTES BRUTES	DÉPENSES	EXCÉDENTS OU DÉFICITS	% DES DÉPENSES COMPARÉES AUX RECETTES
—	—	—	—	—
	L. E.	L. E.	L. E.	
1903...	124.416	137.175	— 12.759	110,2
1904...	143.545	126.079	+ 17.466	87,7
1905...	171.137	118.754	+ 52.483	69,4
1906...	235.669	161.490	+ 74.179	68,5

Pendant l'année 1906, ces chemins de fer ont transporté 247.125 personnes, 64.442 tonnes de produits divers et 31.425

bestiaux, en dehors de tout trafic fait pour le compte du gouvernement. Ces chiffres suffisent à prouver l'activité des Anglais dans ces régions encore barbares il y a dix ans.

Commerce. — Le commerce du Soudan consiste surtout en marchandises manufacturées et matières premières venant d'Europe, d'Egypte, des Etats-Unis et en produits agricoles exportés dans les centres industriels.

Les importations comprennent des matériaux de construction, des machines à vapeur et agricoles, du charbon, des pompes, des sondes pour puits, du bois, etc. Il est à remarquer que les rapports ne mentionnent aucune marchandise de provenance française. Quant aux exportations, elles consistent en coton (10.171 kilogrammes), grains de toute espèce, caoutchouc, plumes d'autruche, et surtout gomme arabique.

Pour faciliter les relations commerciales, les Anglais, que la voie de Halfa ne satisfaisait pas à cause de sa longueur, ont créé de toutes pièces un port soudanais, destiné à devenir le véritable débouché de toute la contrée sur le monde. Souakin, ville importante sur la côte de la mer Rouge ne présentant pas les conditions voulues, une nouvelle cité maritime, Port-Soudan, fut organisée à quelques kilomètres plus au Nord. Grâce à leur initiative féconde, les Anglais ont bâti sur ces rives désertes, brûlées par le soleil, un centre commercial de premier ordre. Déjà dans ce port, à peine installé, les navires s'arrêtent. Ils y ont apporté en 1906 pour 507.000 L. E. de marchandises contre 245.000 L. E. en 1905. Aussi, durant ces résultats si vite obtenus, ne peut-on s'empêcher de penser avec M. Georges Richard[1] : heureuse la nation dont le gouvernement, conscient de tous ses devoirs, sait comprendre l'intérêt vital et soutenir l'essor nécessaire, en leur assurant, par des mesures aussi sagement préparées qu'énergiquement appliquées, le succès de ses destinées mondiales.

*
* *

Telles sont, brièvement exposées, l'histoire et les conditions actuelles de ce Soudan, dont on parle si peu. Son développement a pu s'opérer sans secousse, grâce au généreux concours financier de l'Egypte. Quel pays neuf a pu jamais trouver un prêteur, si désintéressé, qu'il voulut bien avancer près de 100 millions sans garantie et sans intérêts! Aujourd'hui, la contrée pacifiée, outillée, peut commencer la lutte pour la vie. Demain que fera-t-elle? Quel sera le rôle que les Anglais feront

[1] Georges Richard, Le Soudan anglais, Souakin et Port-Soudan (*Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris*, janvier 1907, p. 43).

jouer au Soudan dans l'histoire africaine? Ici, on entre peut-être dans le domaine des fantaisies. Mais n'est-il pas permis de penser, après avoir assisté à la conquête du Transvaal, conquête préparée de longue main par l'encerclement raisonné de ce pays, que si jamais l'empire abyssin tente les appétits britanniques, le Soudan prendra part à l'action.

L'intégrité de l'Ethiopie a été reconnue par des traités; mais de quel poids est un parchemin diplomatique, lorsque les nécessités d'une politique exigent la conquête!

C. — Le protectorat du Somaliland.

Historique. — La convention passée en 1840 entre les cinq grandes puissances avait affirmé la suzeraineté de la Turquie sur l'Egypte, et plus tard, un firman de 1865 portait les limites de cette suzeraineté jusqu'aux rivages de la mer Rouge. Incité par l'Angleterre, le Sultan concédait au khédive en 1866 tous ses droits sur la côte africaine depuis Souakin jusqu'au cap Guardafui. Les troupes égyptiennes occupèrent donc certains points importants du littoral : Zeila, Bulhar, Berbera entre autres. En même temps leur action se faisait sentir au Soudan. Gordon ainsi que Samuel Baker, tout en conquérant la vallée du Nil, s'efforçaient d'ouvrir des routes commerciales entre le Soudan et l'Océan Indien. Un moment même, les Egyptiens avaient songé à conquérir l'Ethiopie, mais leur espoir fut déçu et leurs colonnes rejetées à la fois sur la mer Rouge et dans la vallée du Nil.

La révolte du madhi et la perte du Soudan firent abandonner par les Egyptiens les postes qu'ils avaient dans le Somaliland. Les Anglais, conscients du rôle que pourrait jouer sur cette partie de la côte africaine, une façade sur une mer libre, occupèrent ce pays et en confièrent l'administration au gouvernement indien (1884). Les événements qui se passèrent en Ethiopie donnèrent, par la suite, une certaine importance à ces territoires : aussi décida-t-on d'en confier l'administration au Foreign Office (1898).

Peu après s'éleva dans ces contrées, qui jusqu'alors avaient somnolé dans une douce quiétude, une révolte terrible qui faillit mettre en échec la puissance britannique. Un madhi, nommé par dérision par les Anglais le Mad Mullah (Mullah fou), groupa autour de lui des forces considérables et infligea aux troupes du colonel Swayne d'abord, du général Manning ensuite, une série de défaites sanglantes (1903-1904). Le concours d'une force éthiopienne, obtenu grâce à l'habileté du colonel Harrington, attaché militaire anglais à Addis-Ababa, et

l'autorisation accordée par le gouvernement italien de pénétrer sur son territoire colonial, permirent au général Egerton de donner aux opérations une impulsion nouvelle. Des troupes amenées des Indes, d'Aden, du Nyasaland formèrent des colonnes considérables, qui parvinrent à atteindre quelques-uns des lieutenants du Mullah et à leur infliger des échecs très sensibles. En mai 1905, les opérations cessèrent; des négociations entamées avec l'Italie et le Mullah aboutirent à un accord aux termes duquel celui-ci, recevait, sous le protectorat italien, une partie de la côte des Somalis. Cette guerre avait coûté aux Anglais beaucoup d'hommes et d'argent; mais elle avait abouti à un heureux résultat, puisque l'ennemi qu'on n'avait pu vaincre s'était retiré et avait trouvé asile chez un obligeant voisin.

A peu près vers l'époque où ces négociations avaient lieu, le Foreign Office abandonnait l'administration du Somaliland qui, depuis le 1er avril 1905, est géré par le Colonial Office.

Aperçu géographique et économique. — Le Somaliland est limité par la mer Rouge, de Lahadu à Bandar-Zyada, par la côte des Somalis française, l'Abyssinie et les possessions italiennes. Différents traités [1] ont fixé d'une façon à peu près absolue ses frontières terrestres. Sa superficie est de 170.000 kilomètres carrés environ.

La contrée est brûlante et en partie déserte. De rares points d'eau jalonnent les routes des caravanes et servent aux pasteurs pour abreuver leurs troupeaux. En somme, ce pays n'offre que peu de ressources, ne produit pas grand'chose et ne peut guère produire. Les 300.000 habitants qui l'occupent sont, à part les habitants des villes de la côte, essentiellement nomades. Ils sont mahométans pour le plus grand nombre. Cependant quelques Juifs résident à Zeila et à Berbera et quelques chrétiens sont groupés autour de la mission catholique romaine.

Les efforts faits par les Anglais pour donner une instruction rudimentaire à la population du Somaliland ont produit, jusqu'à présent, de maigres résultats. En 1906, les écoles de Berbera, Bulhar, Zeila, n'étaient fréquentées que par 128 élèves, la plupart fils d'Arabes ou d'Indiens [2].

Les villes principales sont situées sur la côte; ce sont : Berbera [3], la capitale, qui à l'époque de la saison commerciale abrite environ 30.000 âmes; Zeila avec 15.000 habitants et Bulhar avec 12.000. Dans ces centres résident des fonc-

[1] Traité de 1894 avec l'Italie et de 1897 avec l'Abyssinie.
[2] *Somaliland protectorate. Report for* 1905-06, p. 13.
[3] Berbera possède une municipalité avec budget spécial.

tionnaires anglais. A l'intérieur ne se trouvent guère que des agglomérations temporaires autour des puits. Tels sont Gorjelli, Bohodle.

Les transactions commerciales, profondément troublées par la révolte du Mullah, reprennent petit à petit. Mais la présence du chemin de fer de Djibouti sera un obstacle sérieux à un grand développement. Celui-ci, bien que défectueusement construit et plus défectueusement exploité, a établi un courant d'affaires à notre profit et au détriment de la colonie voisine.

Aussi la situation financière du Somaliland n'est-elle pas brillante. Ses revenus sont montés, sans doute, de £ 35.188 en 1905 à £ 39.474 en 1906. Mais ses dépenses dépassent de beaucoup ses ressources : £ 73.687 en 1905 et £ 127.280 en 1906. Dans ces conditions, il a fallu que l'Angleterre vînt en aide pour solder les différences. Pour l'année 1907, les revenus et les dépenses sont évaluées respectivement à £ 28.905 et à £ 100.874 . Il est vrai de dire que dans ce dernier chiffre sont comprises des indemnités dues pour les guerres récentes aux tribus restées fidèles et pillées par le Mullah.

Les importations et exportations ont sensiblement une valeur égale. Elles consistent principalement, les premières en riz, étoffes, dattes ; les secondes, en peaux, plumes d'autruche, gomme et bétail. Les transports se font à dos de chameaux, seuls animaux porteurs employés par les tribus nomades.

En résumé, le Somaliland n'est pas une colonie commerciale. Elle coûte aux Anglais plusieurs millions chaque année. On pourrait donc s'étonner que ceux-ci, gens pratiques, tinssent tant à la conserver.

A cela il y a une raison.

Si la valeur exploitable du Somaliland est très faible, sa valeur politique est très considérable. Placée face à Aden, sur cette mer Rouge où le pavillon britannique flotte en tant d'endroits, cette colonie est un jalon de plus dans ce couloir étroit qu'emprunte la route des Indes.

En outre, par sa position aux pieds des plateaux abyssins, elle forme la première assise d'une voie qui mène à Addis-Ababa et de là l'Angleterre veille, comme une sentinelle vigilante, sur les destinées de l'empire de Ménélik.

(*A suivre.*)

E. de Renty,
Capitaine d'infanterie breveté.

LE COMMERCE DE MADAGASCAR

EN 1905 ET 1906

La *Revue des Questions Diplomatiques et Coloniales* a publié dans ses livraisons du 15 juillet et du 15 août 1905 une étude longue et documentée sur la situation commerciale et économique de Madagascar. Nous nous proposons de rechercher ici quelles sont les indications que les documents officiels sur le commerce extérieur de la colonie pendant les années 1905 et 1906 peuvent fournir sur la situation économique de l'île pendant ces deux années.

Le mouvement commercial de l'île s'était accru rapidement à la suite de la conquête et de l'occupation française. Parti de 17.593.882 en 1896, il avait, par une progression ininterrompue, atteint en 1900 le chiffre de 55.443.476 francs. Mais à partir de 1902, pour des causes diverses, il avait baissé. En 1903, il ne s'élevait plus qu'à 49.578.299 francs, et en 1904 qu'à 45 millions 776.848 francs. Nous pouvons constater en 1905 et en 1906 une amélioration notable des résultats généraux. Le total des importations et des exportations s'est élevé à 53,752.404 en 1905 et à 64.645.715 en 1906.

Les chiffres sont élevés et peuvent paraître correspondre à une augmentation de la prospérité de l'île; le chiffre de 1906 n'avait pas encore été atteint. Une étude plus serrée des statistiques commerciales permettra de déterminer dans quelle mesure cette élévation du chiffre des affaires correspond à une augmentation de la prospérité réelle de Madagascar.

I

IMPORTATIONS

Le chiffre des importations a toujours dépassé le chiffre des exportations. Cette différence tend à s'atténuer, comme le prouve le tableau suivant :

	Importations	Exportations
1904.....	26.419.884 francs	19.357.464 francs
1905.....	31.463.774 —	22.553.994 —
1906.....	36.527.622 —	28.188.819 —

Le chiffre des importations, après avoir atteint en 1901 46.032.759 francs, avait subi une forte dépression et était tombé, en 1904, à 26.419.384 francs. Les résultats de 1905 et

de 1906 sont plus satisfaisants. Ils restent inférieurs cependant aux chiffres de 1900, 40.470.813 francs, et de 1901, 46.032.759 fr. Nous examinerons d'abord quelles sont les variations subies par l'importation des divers produits; nous indiquerons ensuite les sources générales de ces variations.

Les statistiques de 1906 nous indiquent que l'importation de monnaie, qui avait été de 265.000 francs en 1905, s'est élevée à 2.260.000 en 1906. Ce chiffre correspond évidemment à l'entrée en France de fonds d'emprunt. Il ne faut pas le faire entrer en compte dans les éléments d'importation répondant à une augmentation de la prospérité commerciale de l'île.

Les autres produits importés peuvent se diviser en deux parties : produits destinés à l'industrie, produits destinés à la consommation personnelle.

L'importation des produits destinés à l'industrie a beaucoup augmenté, comme le prouve le tableau suivant :

	1904	1905	1906
	—	—	—
	francs	francs	francs
Ferronnerie	408.141	579.750	905.641
Produits chimiques	225.806	286.136	491.871
Couleurs	114.000	114.000	168.908
Outils	175.000	192.000	257.000
Ouvrages en bois	66.000	109.000	140.000
Objets de cuivre	160.000	222.000	305.000
Bois	69.159	95.130	441.135
	1.218.106	1.598.010	2.709.555

Deux articles seulement sont en diminution ou stationnaires :

	1904	1905	1906
	—	—	—
Ouvrages en métaux	1.135.195	855.567	1.043.091
Métaux	944.593	397.165	776.709
	2.080.188	1.252.732	1.819.800

Cette augmentation générale de l'importation des produits destinés à l'industrie ne correspond pas à une augmentation dans l'activité commerciale de l'île. La plus grande partie de ces matériaux est affectée à l'exécution des travaux entrepris sur fonds publics (chemins de fer, routes, phares). Ces dépenses auront une répercussion sur le développement économique de la colonie, mais elles n'en sont pas une conséquence directe.

Nous pouvons faire la même remarque en ce qui concerne les embarcations, dont les importations ont augmenté (106.000 francs en 1904, 72.000 en 1905, 370.000 en 1906).

Passons maintenant aux produits destinés à la consommation personnelle.

Avant la guerre, Madagascar exportait du riz pour une somme assez considérable ; mais la guerre de 1895, les révoltes, plus tard l'invasion des sauterelles et ensuite les impôts excessifs que l'administration française établit sur les rizières arrêtèrent les exportations et nécessitèrent de très fortes importations.

L'excédent des importations sur les exportations fut de 5.619.408 en 1901 ; de 3.170.818 francs en 1902 ; en 1903, de 733.056 et en 1904 de 1.529.009 francs. En 1905 et 1906, la situation s'améliore, comme le prouve le tableau suivant :

	Importations	Exportations	Différence
1904.....	1.591.929	62.920	1.529.009
1905.....	895.620	213.845	682.000
1906.. ...	630.670	33 .841	298.000

La reconstitution des rizières détruites, et surtout à partir de 1905, la diminution des charges fiscales qui pesaient sur elles a amené une augmentation de la production du riz indigène et, par suite, une diminution notable des importations et une reprise des exportations. Le tribut que Madagascar payait à l'étranger pour sa consommation alimentaire a diminué.

L'augmentation de la production du riz indigène a amené, par voie de conséquence, la diminution de l'importation des autres produits alimentaires qui avaient dû être employés pour la consommation à la place du riz :

	1904	1905	1906
Pommes de terre...	124.000	219.000	164.000
Farine de froment.....	1.088.562	1.014.953	840.231
Orge.....	237.000	6.852	63.828
	1.449.562	1.240.805	1.048.059

Le pouvoir d'achat des indigènes a donc augmenté de toutes les sommes qu'ils n'ont plus été obligés d'envoyer hors de l'île pour se procurer des produits alimentaires de première nécessité.

L'importation des boissons alcooliques est stationnaire ; de 5.918.000 francs en 1900, elle était tombée à 4.666.000 en 1903 et à 3.607.350 en 1904 ; en 1905 elle est de 3.706.414 et en 1906 de 4.229.027.

Tout porte à croire que cette importation diminuera sous l'influence des nouvelles mesures qui viennent d'être prises

pour enrayer le développement de l'alcoolisme. On sait que le décret du 13 décembre 1902 subordonnait au paiement de droits de licence élevés et à l'autorisation administrative l'ouverture de tout débit de boissons. En fait, cependant, l'administration tolérait l'ouverture sans autorisation et dispensait de la licence les débits ne vendant que des boissons dites hygiéniques (vins, cidre, etc.). Elle se refusait également à appliquer la législation des débits aux marchands se livrant au commerce des boissons alcooliques, dites à emporter, c'est-à-dire vendues au public, par quantités inférieures ou au plus égales à un litre.

Un arrêté du 14 mai 1907 a considérablement aggravé ces dispositions restrictives. L'ouverture d'un débit est interdite dans toute localité où n'habitent pas vingt Européens ; ailleurs, le nombre des débits est limité et doit être proportionnel à la population. En aucun cas, la gestion d'un débit ne peut être conférée à un indigène et les propriétaires de ces établissements sont invités à remplacer dans un bref délai leurs gérants malgaches par des gérants européens. Ces dispositions, quoique très rigoureuses, doivent être approuvées à cause du danger de l'alcoolisme. Mais ce qui est plus discutable, c'est que le gouverneur général ait en même temps étendu les règles sur la licence et la limitation du nombre des débits aux établissements ne vendant aux consommateurs que des boissons hygiéniques. Dans les circonstances critiques que traverse la viticulture, on peut regretter que l'administration ne cherche pas par tous les moyens à ouvrir aux vins de France les marchés coloniaux.

Les commerçants se livrant au commerce des boissons dites « à emporter » vendues par quantités inférieures à un litre ont été considérés comme des exploitants de débits clandestins, et, par suite, l'arrêté du 14 mai 1907 les a soumis à la licence des débitants et à l'autorisation administrative. Les dispositions de cet arrêté sont également applicables à tous les trafiquants qui, en échange d'alcool, se procurent des marchandises ou de la main-d'œuvre indigène.

Après avoir indiqué quels sont les objets de consommation personnelle dont l'importation a diminué, voyons ceux dont l'importation a augmenté.

Une augmentation considérable s'est produite en 1905 et 1906 sur la valeur des tissus de coton importés. Les chiffres suivants le prouvent :

1903.....	10.999.141	francs
1904.....	7.224.431	—
1905.....	13.173.223	—
1906.....	13.209.401	—

En 1904, l'importation des tissus de coton s'était ralentie à cause de l'encombrement des marchés résultant de la formation d'un stock. En 1905 et en 1906, elle a pris un nouvel élan ; on peut craindre seulement que les stocks ne se soient à nouveau reformés et qu'une dépression se produise ensuite.

L'importation d'un grand nombre d'objets de consommation courante a augmenté :

	1904	1905	1906
	—	—	—
	francs	francs	francs
Articles de ménage	330.000	342.000	418.000
Bimbeloterie	336.000	498.000	535.000
Vêtements	155.000	197.000	248.000
Faïence	58.000	57.000	107.000
Objets en peau et en cuir	263.000	300.000	391.000
Tissus de lin	160.000	222.000	305.000
Bougies	167.000	193.000	208.000
Armes et munitions	128.000	132.000	259.000
Tissus de laine	102.000	148.050	162.000
Viandes salées	102.000	136.000	184.000
Chapeaux de feutre	49.000	77.000	103.000
Objets en verre	65.000	80.000	102.000
Sirops	64.000	96.000	125.000
Fils	151.000	208.000	218.000
Instruments de musique	62.009	48.000	70.000
Chocolat	44.000	41.000	46.000

Par contre, une importation autrefois importante a diminué. La valeur du pétrole importé, qui était de 448.000 francs en 1904, a été de 320.000 francs en 1905 et de 275.000 francs en 1906. Cela tient à la suppression d'un certain nombre de services d'automobiles qui ont disparu, par suite de l'ouverture de nouveaux tronçons du chemin de fer.

Puisqu'il n'est pas contestable que l'importation des objets de consommation courante a augmenté, cherchons à quelles causes est due cette augmentation.

Nous avons déjà dit qu'une première cause de l'augmentation des importations des objets destinés à la consommation personnelle tient à l'augmentation de la production du riz indigène, qui a augmenté les disponibilités que la population malgache pouvait affecter à l'achat d'autres denrées usuelles.

L'exécution des grands travaux publics en augmentant les fonds que les travailleurs peuvent affecter à l'achat de nos produits est aussi susceptible d'exercer une influence sur le chiffre des importations. Les crédits affectés à la construction des chemins de fer sont restés élevés. Les chiffres prévus de ce chef au budget extraordinaire ont été de 6.173.000 fr. en 1906 et 5.300.000

francs en 1907. Les sommes affectées aux travaux neufs des routes ont augmenté. Elles avaient été de 837.000 en 1905 ; en 1907, elles sont de 1.200.000 francs. Les crédits affectés aux ports et aux phares, qui avaient été de 100.000 francs en 1904, ont été de 220.000 francs en 1905 et de 520.000 en 1906 et 1907. Ceux qui ont été affectés aux bâtiments civils ont été élevés aussi. De 500.000 francs en 1904, ils ont passé à 800.000 francs en 1907.

Quant à la population européenne, elle est restée stationnaire et par suite, n'a pu exercer que peu d'influence sur les variations des importations; aussi bien n'a-t-elle jamais atteint un chiffre très élevé, puisque les statistiques nous apprennent que la population européenne civile s'élevait, le 1er janvier 1906, au chiffre de 9.694 individus. L'effectif militaire d'occupation est aussi resté à peu près constant. En 1907, il ne comprenait que 4.161 unités.

Une autre cause de la reprise des affaires tient à ce qu'une politique financière plus sévère et plus économe a été inaugurée. Les budgets de 1906 et 1907 en portent la trace.

Le gouverneur général actuel s'est efforcé de réduire dans la mesure du possible les dépenses du budget local. On a supprimé un certain nombre d'emplois inutiles, rogné sur les gros traitements, diminué les indemnités accessoires (frais de bureau et de transport du personnel). Les subventions à un grand nombre d'œuvres, de comités, concours agricoles ou autres entreprises plus ou moins inutiles ont disparu. Un certain nombre de postes de milice ont été supprimés. La suppression d'un bataillon de la garde indigène a permis de réaliser une économie de 600.000 francs. Le nombre des bureaux du gouvernement a été réduit de six à quatre, dans le double but de faciliter l'expédition des affaires et de réaliser une économie de personnel. Les crédits affectés à l'imprimerie officielle ont été fortement réduits et on a obtenu des économies assez notables en s'adressant à l'industrie privée. Les frais de correspondance télégragraphique avec la métropole, qui donnaient lieu à beaucoup d'abus, ont été réduits de 151.000 francs en 1905 à 60.000 en 1906; une subvention de 400.000 francs aux Compagnies de navigation a été supprimée en 1907. Le service postal, qui était prévu pour une somme de 2.071.605 francs en 1905, n'est plus prévu au budget local que pour 1.367.265 francs en 1907.

Une notable partie de ces économies a été absorbée par l'augmentation inévitable qui s'est produite sur d'autres chapitres. Il ne pouvait en être autrement, si on veut continuer la mise en valeur de la colonie. Mais il est intéressant de remar-

quer qu'une partie des économies réalisées a été affectée à la réduction des charges qui pesaient sur la population. Dans cet ordre d'idées, la plupart des dispositions prises en faveur des indigènes ne sont pas imputables à l'administration du gouverneur général actuel, mais à celle de son prédécesseur. Le général Gallieni avait préconisé longtemps dans l'impôt un moyen d'exciter l'indigène au travail. Il s'était rendu compte ensuite que, poussée trop loin, la fiscalité pouvait entraîner des conséquences contraires aux résultats désirés.

La taxe personnelle ou capitation avait été considérablement augmentée, en 1900, à la suite de la suppression des prestations en nature. Cette augmentation était légitime, puisque la législation des prestations permettait à l'administration de réquisitionner l'indigène 50 jours par an, moyennant une indemnité journalière de 0 fr. 20. Cependant, comme la capitation était de 10 à 30 francs par an, selon les localités, elle pesait lourdement sur un pays où le gain moyen du travailleur manuel est de 20 francs par mois. Un dégrèvement, qui comprend notamment l'exemption des vieillards et des infirmes, a permis de réduire légèrement cette charge.

Les prévisions budgétaires ont été de ce chef :

En 1905 de.....	12.580.000 francs
1906.....	11.686 479 —
1907....	11.500.000 —

Les tarifs de l'impôt sur les maisons avaient été réduits dès 1905. Un arrêté du 30 octobre 1905 avait exempté les maisons à une ou deux pièces. Aussi, cet impôt, prévu au budget de 1905 pour un rendement de 651.000 francs, n'est plus prévu que pour 231.000 francs en 1906 et 110.000 francs en 1906.

Une réduction avait été également effectuée sur l'impôt des rizières. Cet impôt frappait en droit toutes les rizières cultivées ou non cultivées. Il était fixé uniformément à 15 francs par hectare. Il décourageait le producteur indigène qui, ne pouvant l'acquitter, vendait ses terres et allait se louer au chemin de fer. Le spéculateur européen qui les achetait ne pouvait les mettre en valeur à cause de leur faible productivité. De la sorte, la production et la superficie des terres cultivées avait notablement diminué. En présence de cette situation, l'administration du général Gallieni avait dû procéder à un remaniement de l'assiette de cet impôt. Il ne fut plus perçu, à partir de 1905, que dans l'Imerina et le Betsileo, et au lieu d'être fixé uniformément à 15 francs, il fut fixé, selon la productivité de la terre, à 2, 3, 4 et 5 francs.

Les prévisions budgétaires ont été de ce chef :

En 1903 de.....	1.650.000	francs
1904 de.....	1.560.000	—
1905 de.....	585.000	—
1906 de.....	470.000	—
1907 de.....	470.000	—

La législation des patentes avait été considérablement remaniée par un arrêté du 30 novembre 1905. Les droits sur les commerçants en détail, colporteurs, etc., avaient été fortement abaissés. Cette mesure, qui avait pour but de liquider au plus vite les stocks qui avaient été constitués et de faire pénétrer nos marchandises dans les classes les plus modestes du peuple malgache, a naturellement amené une augmentation du nombre des patentés. Il a été, en 1904, de 16.089; en 1905, de 16.538 et en 1906 de 20.225.

En même temps le mode de perception des impôts a été modifié. Aucun indigène ne pouvait sortir de sa province, même pour chercher du travail, sans avoir acquitté l'impôt relatif au trimestre en cours. A partir de 1906, il a été laissé libre de payer l'impôt au fur et à mesure de la rentrée de ses ressources. Il ne lui est rien réclamé pour le premier trimestre.

Ces dégrèvements, en adoucissant la charge fiscale qui pèse sur l'indigène peuvent avoir augmenté les importations. Mais il faut reconnaître que le budget de Madagascar manque d'élasticité. Le tableau suivant le prouve :

	1905	1906	1907
Produits des impôts directs.	17.306.713	16.099.555	15.950.000
Total des recettes du budget ordinaire.....	24.091.580	23.243.335	23.483.918

Les impôts indirects qui sont le principal indice de l'augmentation de la prospérité d'un pays sont stationnaires, comme le montre le tableau suivant emprunté, comme le précédent, aux prévisions budgétaires :

	1905	1906	1907
Contributions indirectes proprement dites, douanes et droits sur les alcools.....	3.555.000	3.865.000	4.130.000
Enregistrement.....	125.000	100.000	95.000
Taxe d'abatage.....	313.000	260.000	320.000
Droits sur les bacs.....	30.000	60.000	110.000
Droits de place sur les marchés.....	875.000	960.000	960.000
	4.898.000	5.245.000	5.625.000

Les autres recettes ont un caractère domanial. Elles sont en augmentation.

	1905	1906	1907
Postes	600.000	610.000	840.000
Produits du domaine	685.000	874 000	949.000

L'augmentation des produits domaniaux tient à l'augmentation du produit des redevances minières.

La faible proportion des impôts indirects qui n'ont progressé qu'insensiblement et couvrent encore à peine le cinquième des dépenses du budget, indique une activité générale encore faible. Elle est un obstacle à l'exécution des grands travaux publics qui ne pourront jamais être exécutés qu'avec des fonds d'emprunt, c'est-à-dire en grevant lourdement les exercices futurs.

On peut se demander si, pour ne pas charger trop lourdement l'avenir, la colonie ne se verra pas dans l'obligation d'ajourner l'exécution d'une partie des travaux qui lui seraient nécessaires.

II

EXPORTATIONS

Le tableau des exportations de 1901 à 1906 nous donne les chiffres suivants :

1901	8.975.473 francs
1902	13.144.440 —
1903	16.471.128 —
1904	19.357.364 —
1905	22.653.994 —
1906	28.188.819 —

Le mouvement des exportations n'a pas cessé d'augmenter d'une façon à peu près constante; s'il était vrai qu'il est l'indice le plus certain du développement agricole et de la mise en valeur d'un pays neuf, la prospérité de Madagascar serait arrivé à un degré qu'elle n'aurait encore jamais atteint.

Nous allons examiner quelles sont les variations qu'ont subies les divers articles d'exportation.

La production de l'or a été, en 1905 et en 1906, inférieure à ce qu'elle avait été en 1904. Elle avait été, en 1904, de 7.692.949 francs. Elle est, en 1905, de 6.874.961 francs et en 1906 de 6.765.325 francs. La cause de ce ralentissement est due surtout à l'application du décret du 23 novembre 1905 qui, en imposant aux chercheurs d'or des charges fiscales exorbitantes, a amené un grand nombre d'entre eux à abandonner leur exploitation.

Ce régime vient d'être remanié par un nouveau décret qui a

paru dans l'*Officiel* le 24 mai 1907. Ce décret diminue notablement les charges fiscales qui pesaient sur l'industrie aurifère. On sait que le décret de 1905 avait soumis les titulaires d'un permis de recherches, non seulement à une taxe de 5 % sur la valeur de l'or extrait, mais à une taxe forfaitaire de 100 francs par hectare de superficie concédée pour les gisements filoniens et de 2 francs pour les gisements alluvionnaires. Ils devaient payer en plus 5 % des bénéfices nets quand ceux-ci s'éleveraient à plus de 250.000 francs. Cette combinaison d'une taxe proportionnelle et d'une taxe forfaitaire absorbait, au dire des intéressés, la plus grosse partie des bénéfices des exploitations aurifères. Le régime institué par le décret de 1907 est, à peu de chose près, celui qui existait avant 1905. Les chercheurs d'or ne sont plus astreints qu'à un droit de 7 % *ad valorem* sur les produits extraits.

Parmi les produits naturels, le caoutchouc est celui dont les exportations ont pris le plus grand développement. Le chiffre des exportations a été, en 1904, de 3.842.106 francs; en 1905, de 4.840.926 francs; en 1906, de 7.537.946 francs.

Un tel essor dénotait un développement excessif dans la production, une exploitation imprévoyante et abusive qui risquait d'épuiser rapidement les plantes productrices et de compromettre l'avenir pour un bénéfice immédiat. Dans un même intérêt de lucre, on livrait à la consommation des produits de qualité inférieure, ce qui risquait de déprécier sur le marché la marque locale. Pour remédier à ce danger, le gouverneur général a établi, par arrêté du 13 février 1907, un droit de 0 fr. 40 par kilo sur l'exportation du caoutchouc. Cette mesure n'a pas seulement pour but de restreindre la production et de la rendre plus rationnelle. Le droit sur l'exportation du caoutchouc remplace aussi la redevance que la colonie pourrait exiger de ceux qui récoltent ce produit dans les forêts domaniales. Le produit de cette taxe sera affecté à l'entretien des forêts et à l'amélioration du service forestier.

Les autres produits naturels dont l'exportation prise dans son ensemble accuse une augmentation ont subi cependant quelques fluctuations, comme le montre le tableau suivant :

	1904	1905	1906
	—	—	—
	francs	francs	francs
Raphia	2.077.997	2.377.829	2.190.804
Cire	682.074	994.000	1.157.000
Bois commun	15.229	71.949	111.129
Ecorces en tan	»	11.670	179.982
Ecailles de tortue	99.000	119.229	139.079

Bois d'ébénisterie.....	369.000	217.090	158.315
Crin végétal.....	4.630	44.105	29.923
Gomme copal.....	38 721	41.650	15.264
Chapeaux de paille..... ...	»	216.715	537.247

Ces chiffres indiquent une situation stationnaire. L'exportation des bois, jadis si importante, a diminué et ne reprendra que lorsque l'exploitation aura été facilitée par l'établissement des voies de communication qui permettront d'atteindre les contrées encore inexploitées et riches en produits naturels, notamment celles du Sud de l'île.

Le gouvernement général a pris certaines mesures pour hâter cette mise en valeur. Il a passé un contrat établissant un courrier mensuel reliant Fort-Dauphin à Tulear, fermant le circuit autour de l'île, et Tulear à l'Afrique du Sud. Le Sud de Madagascar pourra ainsi communiquer avec l'extérieur et tirer parti de ses richesses naturelles. Diverses routes terrestres vont également être ouvertes.

Le commerce de la cire a pris un grand développement; une production nouvelle et importante, celle des chapeaux de paille, apparaît pour la première fois dans les tableaux d'exportation.

L'exportation des denrées coloniales dites à grand rendement, qui, jusqu'en 1904, avait été stationnaire ou parfois même avait diminué d'année en année tandis que croissait l'exportation des produits naturels a pris, pendant les deux années qui viennent de s'écouler, un nouvel et inattendu essor, comme l'indique le tableau suivant :

	1904	1905	1906
	—	—	—
	francs	francs	francs
Vanille..	172.314	465.000	476.000
Girofle.....	104.000	86.000	163.000
Riz.....	62.950	213.000	332.000
Café..... .	»	46.000	95.000
Légumes secs.....	248.604	501.231	429.135

Le café avait complètement disparu, il y a quelques années, des tableaux d'exportation. Il y reparaît en 1905. Mais les importations pour la consommation de l'île ont encore été considérables. Elles ont été de 121.000 francs en 1904, de 99.000 fr. en 1905 et de 142.000 francs en 1906.

Quant au sucre dont la culture fut longtemps prospère, il ne reparaît même plus dans les tableaux d'exportation et son importation a été considérable. Elle a été de 435.421 en 1904, de 391.403 francs en 1905 et de 522.493 francs en 1906.

La production des légumes secs a pris un certain développe-

ment. Quant au cacao, sur lequel on avait fondé quelques espoirs, il est en décadence. Son exportation de 38.472 francs en 1904 est tombée à 12.260 francs en 1905 et à 26.452 francs en 1906.

Le service économique signale quelques tentatives d'élevage de l'autruche; mais ils n'ont pas eu de répercussion sur les tableaux d'exportation. Il en a été de même pour l'industrie de la soie, que le gouvernement encourage en accordant des primes à la culture des mûriers, et qui commence à se développer.

On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la culture du riz, de la vanille, du café, et de la canne à sucre doivent être faites par l'indigène seul. Lui seul, bien plus que l'agriculteur européen peut tirer de ce sol, de productivité générale médiocre, ce qu'il est susceptible de produire. La politique suivie jusqu'à ces derniers temps, qui consistait à pousser les immigrés européens à entreprendre à grands frais des cultures coloniales et à écraser d'impôts la culture indigène est aujourd'hui abandonnée. Dans une certaine mesure, le progrès des cultures coloniales à grand rendement peut être attribué aux dégrèvements fiscaux dont nous avons déjà parlé et qui ont permis au Malgache de reprendre la mise en valeur de son sol.

Le commerce des bovidés vivants continue à péricliter. Il ne s'est pas relevé du coup que lui ont porté les mesures sanitaires que la colonie du Cap a été obligé de prendre afin de se préserver contre l'importation de bêtes tuberculeuses. L'exportation des bovidés qui avait encore été de 1.108.355 francs en 1904, est tombée à 1.076.820 francs en 1905 et à 944.587 francs en 1906. Les têtes de bétail qui n'ont pu être écoulées à l'étranger ont été consommées sur place (l'importation d'animaux vivants qui avait été de 36.096 francs en 1904 et de 77.533 francs en 1905 est tombée en 1906 à 9.602 francs), et on a exporté leurs peaux. Le commerce des peaux brutes a pris un grand développement et le chiffre des exportations peut être rassurant sur l'avenir de l'élevage à Madagascar. Il a été de :

En 1904.....	2.337.094 francs
1905.....	3.710.550 —
1906.....	6.242.235 —

Pour pratiquer l'élevage, un arrêté du 26 décembre 1906 a défendu la chasse aux bœufs sans maître connu. D'autres arrêtés pour assurer la conservation de la race indigène ont défendu l'exportation des génisses.

Quant à l'exportation des peaux de mouton, elle est en décadence. Elle avait été de 116.140 francs en 1904. Elle n'a plus été que de 18.107 francs en 1905 et 16.237 en 1906. Il est vrai

que le mouton malgache est d'une race défectueuse et sans laine. Son élevage ne pourra prendre un développement important que lorsque la race aura été améliorée.

III

Une étude sur la situation commerciale à Madagascar serait incomplète si nous n'indiquions pas en même temps quelle est la part des produits français et du pavillon français dans le trafic de l'île.

Le tableau suivant nous fait connaître quelle est la part de la France et des autres pays dans les importations et les exportations de l'île pour 1905 et pour 1906 :

	1905		1906	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations
France	28.259.494	15.347.491	32.692.526	19.611.477
Colonies françaises	1.118.898	463.076	1.383.600	700.255
Allemagne	305.602	4.109.838	388.334	4.773.653
Angleterre	285.936	1.122.874	481.642	1.593.510
Colonies anglaises	649.222	997.808	588.517	703.320
Côte d'Afrique	301.913	296.084	117.000	349.000
Suède et Norvège	57.351	»	390.305	»
Amérique	35.812	»	65.362	»

Les tissus importés sont presque tous français : sur 13.927.000 francs de tissus importés en 1905, 12.980.000 étaient français ; en 1906, il en a été ainsi pour 12.848.000 sur 14.068.000. La France s'est, grâce à des lois douanières, réservé la presque totalité du commerce de l'île. Il va sans dire que la plus grande partie des importations s'est faite sous pavillon français.

Parmi les navires qui ont fréquenté les ports de Madagascar 66,25 % en 1905, 67,05 % en 1906, portaient notre pavillon. La proportion du tonnage de ces navires relativement au tonnage total est encore plus forte. Elle a été de 81,89 % en 1905 et de 85,14 % en 1906.

Quant aux navires anglais, la proportion de leur tonnage au tonnage total a été de 7,77 % en 1905 et de 5,84 % en 1906. Leur nombre avait été de 28,62 % en 1905 et de 25,78 % en 1906 du nombre total de ceux qui ont fréquenté les ports de l'île.

La seule puissance étrangère dont le commerce avec l'île ait augmenté est l'Allemagne dont le commerce total n'était que de 1.240.689 francs en 1896 et qui, si elle a vu, comme les autres puissances, ses importations diminuer par le fait des droits de douane, n'a pas cessé d'augmenter ses exportations.

E. Dugas.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA QUESTION MAROCAINE

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES INSTRUCTIONS AUX GÉNÉRAUX D'AMADE ET LYAUTEY

Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernière chronique, le débat parlementaire sur le Maroc a eu lieu, le vendredi 19 juin, à la Chambre des députés : MM. Gervais, Deschanel, Jaurès, Denys Cochin, ont pris successivement la parole. et le ministre des Affaires étrangères a donné connaissance des instructions envoyées par le gouvernement aux généraux d'Amade et Lyautey. Nous allons résumer à grands traits cette discussion, en nous efforçant d'en dégager la tendance générale et d'en bien préciser la portée et l'importance relative.

C'est M. Gervais qui a ouvert le débat. Le distingué député de la Seine a fait un exposé très net, très précis et très exact de la question. Il a rappelé d'abord en quelques mots les origines et les raisons déterminantes de notre action marocaine ; il a exposé ensuite l'évolution et le processus de cette action jusqu'à son aboutissement à l'Acte d'Algesiras et aux événements consécutifs de cet acte qui ont provoqué la situation actuelle ; il a terminé enfin en demandant au gouvernement de quelle manière il entend poursuivre au Maroc la défense de nos intérêts.

M. Deschanel a succédé à M. Gervais. Avec un à-propos des plus remarquables, il a évoqué le souvenir de la situation des Portugais en 1534. Il n'en est pas, en effet, de plus analogue à la situation présente. La présence des Portugais sur la côte de Casablanca, ou mieux sur toute la côte occidentale du Maroc, et celle des Espagnols sur la côte méditerranéenne, la menace de l'hégémonie chrétienne prévue par les conférences de Tordesillas avaient alors galvanisé le sentiment national et religieux des peuples maugrebins. La révolution qui mit à terre le sultan Mérinide, Hamed Ben Mohamed, allié du roi de France, alors ami des Ottomans, enfin la compétition traditionnelle qui divise toujours les forces politiques et religieuses de l'Islam, et qui opposait comme aujourd'hui les chérifs aux Turcs pour sauver l'Islam défaillant au Maroc, toute cette histoire ressemble trait pour trait à celle de l'époque présente : les mêmes causes produiront aujourd'hui des effets analogues ou contraires, suivant qu'on saura ou non le comprendre.

Aujourd'hui, l'invasion des chrétiens si malencontreusement notifiée par l'Acte d'Algésiras crée le même soulèvement national que

jadis. La révolution marocaine actuelle a les mêmes origines nationales et religieuses et les mêmes politiques opposées, chérifienne et turque, se disputent pour venir au secours de l'Islam opprimé. Saurons-nous faire triompher les éléments chérifiens ou laisserons-nous prévaloir contre nous la politique turque appuyée sur le mouvement panislamique hamidien et soutenue par les efforts du pangermanisme allemand ? Toute la question est là.

L'exposé qu'a fait ensuite M. Deschanel de la situation frontière est moins heureux. Dire que le voisinage algérien est Bled Siba apparaît aussi osé que si l'on prétendait que le reste du Maroc est Bled Makhzen. Les deux Bled sont partout mélangés le long de la frontière, comme ailleurs. La principale influence n'y est pas celle du Rogui ; celui-ci n'a pas un grand prestige religieux, puisqu'il n'est qu'un insurgé suscité par l'investiture de la zaouïa de Ben Aouda et qu'il ne tire les éléments de sa puissance religieuse que de son affiliation senoussiste et de ses relations avec le Sultan de Constantinople. En revanche, l'autorité de ce sultan local s'étend effectivement de Melilla jusqu'aux hauts affluents du Guir, où ses contingents Beni Guil Rouaga faisaient partie de la harka qui a assailli le colonel Pierron à Menahba.

De même M. Deschanel a prêté bénévolement l'autorité de sa parole à la thèse qui attribue aux prohibitions du gouvernement le soulèvement des Beni-Snassen. Nous serions plus portés à croire que ce soulèvement a été dû en réalité à une situation politique générale trop peu connue et non au rayon d'action trop faible de quelques patrouilles.

M. Jaurès est intervenu après M. Deschanel, et son discours a comporté le mélange habituel de vérités et d'erreurs déplorables qui souligne d'ordinaire son attitude marocaine. Que ne s'est-il borné à la réponse qu'il fit, quelques jours plus tard à Bordeaux, à notre collaborateur M. Lorin? Certes jamais il n'a fait une déclaration marocaine aussi satisfaisante, sinon le jour où il prenait à son compte le programme et le mot de « pénétration pacifique ». Que n'a-t-il eu la même attitude au Parlement au lieu de s'y faire le protagoniste de notre départ? Il ne peut pas y avoir de départ de la France dans ces régions, avant que nous ne soyons assurés de n'y plus trouver l'origine de nouveaux périls, ou même de ne plus être menacés chez nous par le contrecoup de l'intervention étrangère au Maroc.

Quand M. Jaurès déclare que nous n'aurions pas dû prendre parti entre les deux sultans, c'est là évidemment une équivoque regrettable ; nous n'avons pas pris parti — cela est acquis — contre Moulaï Hafid, et ce dernier a juré n'avoir aucune hostilité préconçue contre nous ; mais à défaut de lui ses partisans ont pris parti. Devions-nous donc recevoir les coups sans les rendre ? D'ailleurs, quand les dessous de cette politique, ignorés de presque tous aujourd'hui, seront réellement connus du public, que restera-t-il de ces affirmations hasardées ?

On ne s'est pas trompé non plus, comme le dit pourtant M. Jaurès, sur le rapport des forces des deux adversaires, rapport essentielle-

ment instable. On s'est trompé lorsqu'on a cru que nous devions être les seuls au Maroc à ne pas faire de politique marocaine, nous qui avions tous les atouts algériens dans notre main, alors que l'Allemagne pangermaniste avec les seuls éléments hamidiens en fait constamment et avec quel succès !

Le panégyrique de l'autorité religieuse au Maroc auquel s'est ensuite livré M. Jaurès — et qui n'est pas sans saveur dans sa bouche — prouve également que le leader socialiste ignore qu'au Maroc, comme partout ailleurs du reste, il y a plusieurs politiques religieuses et plusieurs autorités religieuses. Enfin l'hypothèse à laquelle il se plaît, de remettre le Maroc entre les mains du sultan allemand pour assurer la tranquillité française est une de ces gribouillades qui ne peuvent se discuter.

En résumé, le discours de M. Jaurès, s'il n'avait été ultérieurement corrigé et dans une certaine mesure par la déclaration qu'il a faite à Bordeaux, serait un des plus mauvais qu'il ait prononcés.

Succédant à M. Jaurès, M. Denys Cochin a excellemment relevé le sophisme qui consiste à ne pas vouloir combattre Moulaï Hafid, alors que celui-ci combat cependant tous les jours contre nous. Si nous désirons rendre les coups sans savoir d'où ils viennent, libre à nous. C'est peut-être de la haute politique ; mais la subtilité de cette argumentation nous échappe et la réalité des faits est que nous avons combattu qui nous combattait. Comme M. Eug. Etienne venait de le faire par une énergique et courageuse interruption, M. Denys Cochin a réclamé une politique française contre cette politique panislamique qui se dresse contre nous dans toutes nos possessions musulmanes. Il n'est pas de vue plus juste, et en déclarant que cette politique devrait être une politique de dissociation de ces efforts dressés contre nous, nous la réduisons certainement au minimum indispensable.

*
* *

Tous ces discours, que nous avons cru devoir résumer brièvement pour montrer combien est confuse encore à la Chambre la notion de la question marocaine, n'avaient d'ailleurs d'autre but que d'amener le gouvernement à faire connaître l'état actuel de la question. Cet exposé a eu lieu : il a consisté en la lecture faite par le ministre des Affaires étrangères des instructions données aux deux généraux chargés d'appliquer notre politique. Nous croyons devoir reproduire ici, d'après le *Journal officiel*, le texte même de ces documents. Voici d'abord les instructions données au général d'Amade :

19 mai 1908.

A la suite des événements survenus à Casablanca le 30 juillet dernier, le gouvernement de la République a fait parvenir à votre prédécesseur des instructions qu'il vous a confirmées et qui avaient pour but le rétablissement de l'ordre à Casablanca et le châtiment rapide et efficace des tribus reconnues coupables des attentats commis.

Ce but pouvait être considéré comme sur le point d'être atteint lorsque

l'entrée en ligne de Moulay Hafid, son intervention dans la Chaouïa et l'insurrection de Fez sont venues compliquer la situation et agiter les tribus jusque dans le voisinage de l'Algérie.

C'est Moulay Hafid qui a constitué le plus sérieux et le plus dangereux obstacle à notre action pacifique dans la Chaouïa. Il a été le champion du fanatisme et de la xénophobie. Il n'y a eu de résistance sérieuse contre nous que là où opéraient ses partisans. Vous avez dû, pour briser leur résistance, engager une vigoureuse action militaire et donner, par la rapidité de vos mouvements, dirigés sans répit sur les groupements hostiles les plus éloignés les uns des autres, une impression de mobilité et de puissance qui a déblayé le terrain et qui était la condition indispensable de toute réorganisation ultérieure.

Il s'agit maintenant de rétablir dans la Chaouïa un régime normal et de reconstituer progressivement l'ordre et l'autorité par le renforcement des pouvoirs locaux.

L'anarchie est la principale cause des attentats du mois de juillet; nous devons y mettre fin. La reconstitution de l'autorité indigène aura pour effet de rendre de nouveau prospère une province où le commerce européen est appelé à prendre un grand développement.

Nous avons la confiance que ces résultats pourront être prochainement atteints, et nous entendons maintenir à notre occupation son caractère purement provisoire en la limitant aux aménagements strictement indispensables. Cette occupation cessera dès que nous pourrons nous retirer sans que la sécurité générale soit compromise et qu'il survienne, du fait de notre départ, des complications nouvelles qui ne feraient qu'aggraver la situation et nous obliger à revenir.

Pour atteindre ce but, il est indispensable de donner confiance aux indigènes et de les amener à comprendre qu'ils doivent assurer eux-mêmes, dans l'ordre et la paix, la sécurité et le développement de leurs intérêts matériels qui n'ont actuellement d'autre gage que notre présence.

L'exécution de ce programme supposait tout d'abord l'installation sur les points principaux, et particulièrement au pourtour de la Chaouïa, de détachements régionaux dont la présence mit hors de question les résultats acquis à l'heure actuelle. Vous avez établi ces postes. Ils seront, désormais, tout d'abord la base des opérations éventuelles que vous pourriez être amené à diriger dans un but de défense. Ils assureront la sécurité locale en constituant des points d'appui pour les éléments marocains de police. Enfin ils formeront des centres d'influence pacifique et d'action administratives, où résideront et se fortifieront les autorités chérifiennes, autour desquels se réorganisera la vie indigène. Nous manifesterons ainsi que nous voulons éviter d'assumer les pouvoirs et les responsabilités d'une ingérence directe et que nous attendons un utile concours des fonctionnaires et des chefs qui devront être choisis par le Makhzen avec un soin particulier en vue de cette mission.

Il sera nécessaire de donner à ces agents des moyens d'action qui leur ont manqué jusqu'ici. Il n'est donc point de question plus importante à nos yeux que la création de forces indigènes dans la Chaouïa.

Ces forces, qui seraient tout d'abord employées à titre d'auxiliaires et associées à nos troupes, seraient ensuite installées, au fur et à mesure des possibilités, dans les postes de la périphérie. Nous formerions ainsi l'ossature d'un organisme que nous pourrons abandonner à lui-même lorsqu'il offrira des garanties suffisantes de consistance et de solidité.

Cette partie de notre programme peut être mise à exécution dès maintenant. Auprès de chacun de nos détachements régionaux sera constitué un goum, marchant avec nos troupes, sous l'autorité du caïd et devenant le noyau de la force indigène future. On s'attachera à conserver à ces goums leurs coutumes traditionnelles et leur autonomie. Aussitôt que, dans un des postes de la périphérie, une de ces formations aura acquis la cohésion et l'instruction suffisantes, l'effectif de nos troupes sera progressivement réduit, le but final étant de remettre la garde du poste à la force marocaine.

Pendant la durée des opérations, il conviendra de développer largement l'assistance médicale donnée aux indigènes par les infirmeries et les dispensaires qu'organise le service de santé militaire.

C'est là un moyen supérieur de pacification et les résultats en seront des plus heureux, si l'on prend soin d'installer en dehors des redoutes et des camps les services de consultation.

Vous me soumettrez, dans le plus bref délai possible, vos propositions en ce qui concerne les différentes parties de votre tâche. La plus large initiative vous est d'ailleurs laissée dans le choix des moyens.

Les propositions d'ordre général et politique continueront à être adressées au ministre de la République à Tanger. Sous sa haute direction, les services procéderont à toutes les mesures d'exécution dans l'esprit d'étroite et de constante collaboration qui a inspiré jusqu'ici les autorités militaire et consulaire.

Quant aux communications qui seraient échangées par la légation avec les autorités marocaines et qui pourraient intéresser notre action dans la Chaouïa, il va de soi qu'elles seront portées à votre connaissance et au besoin concertées avec vous.

Votre premier objectif était de réduire les résistances que nos troupes ont rencontrées dans la Chaouïa. L'établissement de la sécurité par la reconstitution des pouvoirs locaux sera le dernier terme de votre tâche.

Nous pouvons espérer que l'œuvre de complète pacification que vous avez poursuivie avec autant d'activité que de succès s'achèvera dans le plus court délai, de façon à permettre à l'organisation de la police prévue à Algésiras de fonctionner et de produire tous ses effets. C'est à cette condition qu'ayant tout à la fois infligé les sanctions nécessaires et établi des garanties permanentes d'un état de choses meilleur, nous pourrons mettre fin à notre intervention.

Les instructions qui précèdent et qui seront communiquées à notre ministre à Tanger ainsi qu'aux départements intéressés, ne sont que les lignes générales d'un programme dont l'application vous est laissée : confiant dans vos hautes qualités de décision et de fermeté et appréciant les résultats que vous avez obtenus par la vigueur de votre action militaire, le gouvernement s'en remet à vous des mesures d'exécution que les circonstances comporteront. (*Applaudissements.*)

Ces instructions nous semblent excellentes ; elles ont pourtant l'inconvénient de s'appliquer exclusivement au pays chaouïa et de ne se référer à aucun degré à la situation marocaine générale et à la politique qu'elle comporte, de telle sorte que la pacification du pays chaouïa n'aura aucune répercussion sur l'affaire marocaine alors que, au contraire, l'affaire marocaine aura toujours une répercussion sur la pacification du pays chaouïa. N'y avait-il pas quelque chose à faire dans cet ordre d'idées?

Voici maintenant le texte des instructions adressées au général Lyautey :

Paris, le 19 mai 1908.

Les incursions de tribus marocaines sur le territoire algérien ont montré la nécessité de renforcer dans la région limitrophe de l'Algérie et du Maroc l'action des deux gouvernements et de procéder à la mise à exécution des accords de 1901 et 1902 en vue d'assurer un régime régulier à la frontière et le développement des relations économiques entre les habitants des deux pays.

Dans ce but, et afin de prêter au sultan du Maroc l'appui prévu par lesdits accords, le gouvernement de la République a décidé de nommer un haut commissaire français qui aura pour mission de s'occuper des questions traitées par les conventions et d'appliquer les mesures qui auront été arrêtées par les deux gouvernements. Cet agent sera placé sous les ordres du ministre des Affaires étrangères et correspondra avec lui par l'intermédiaire du ministre de France au Maroc, auquel il adressera ses rapports en même temps qu'au gouverneur général de l'Algérie : pour éviter les retards qui pourraient résulter des transmissions, il adressera directement les mêmes rapports au président du Conseil et au ministre des Affaires étrangères.

Le gouvernement a, en outre, décidé de vous investir de ces fonctions.

Le Makhzen sera invité par notre légation à Tanger à désigner, de son côté, un haut commissaire chérifien qui recevra pleins pouvoirs du sultan pour faire appliquer les accords par les autorités indigènes et mettre à exécution les mesures concertées à ce sujet entre les deux gouvernements. Ce fonctionnaire résidera à Oudjda, mais étendra son action sur toute la région frontière.

Les pouvoirs des hauts commissaires prendront fin le 1er janvier prochain : ils pourront être prorogés.

Je crois utile de préciser le sens de la résolution qui vient d'être prise.

Notre action dans la région frontière repose sur un double titre : les accords franco-marocains de 1901 et 1902 d'une part; d'autre part, la répression des attaques dirigées contre notre territoire et l'intervention militaire qu'elle a entraînée.

Vous connaissez les principes fondamentaux des accords franco-marocains ; reconnaissance de l'autorité makhzénienne à l'Ouest de l'Algérie, intégrité de l'empire chérifien, obligation pour la France de prêter son appui au sultan, le cas échéant, pour l'aider à consolider son pouvoir sur les tribus qui relèvent de lui. L'entente des deux gouvernement a pour but l'établissement d'un état de sécurité, de rapports normaux et d'échanges commerciaux entre leurs territoires, c'est-à-dire l'organisation d'une police suffisante pour protéger les marchés et les routes, l'ouverture de nouveaux marchés et la diminution des taxes locales. La coopération des deux gouvernements est organisée de la manière suivante : une commission franco-marocaine est instituée pour suivre toutes les questions se rattachant aux rapports de frontière ; la perception des taxes s'effectue de concert sur un certain nombre de marchés « mixtes » ; la surveilllance de la contrebande est facilitee par l'installation d'agents algériens sur les marchés « marocains », d agents marocains sur les marchés algériens. Enfin la France seule a le droit de donner son concours au Makhzen pour l'instruction des troupes destinées à assurer l'ordre dans toute la région (accord du 30 juillet 1902. — Livre Jaune n° 30).

Des lettres chérifiennes obtenues depuis ont développé et confirmé cette dernière concession en admettant l'institution de forces de police dans la plaine d'Oudjda et dans celle du Trifa, ainsi qu'en déterminant la composition de ces troupes munies de solides cadres français.

Ces engagements restent la règle essentielle de notre intervention dans la région frontière, où notre action ne doit s'exercer que d'accord avec le Makhzen et avec les agents du Makhzen. De même et par voie de conséquence, la sécurité, qui est la condition préalable de toutes les mesures et de toutes les améliorations prévues par les accords, doit être obtenue par le fonctionnement de la police indigène bien encadrée, instruite et dirigée, dont le Makhzen a admis l'organisation. Il n'entre point dans nos intentions d'assurer les charges de toute nature qu'entraînerait la pacification de la région frontière par les troupes françaises : c'est par la police franco-marocaine qu'elle doit être assurée.

Vous aurez à rechercher dans cet esprit les mesures que nous devons proposer au gouvernement chérifien. La constitution de la police étant, comme je viens de le dire, la base même du régime à établir, vous vous préoccuperez tout d'abord de cette question et des ressources financières à trouver pour la résoudre. Vous me soumettrez, dans le plus bref délai possible, vos conclusions à ce sujet, de façon que nous puissions arrêter le programme sur lequel nous demanderons l'assentiment du Makhzen et dont le haut commissaire chérifien devra être chargé de suivre l'exécution de concert avec vous.

En attendant que les droits attribués à la France par les accords pussent être exercés, nous avons dû, depuis un an, prendre seuls, dans la région frontière, des mesures militaires que nous commandait la défense d'intérêts gravement lésés et la protection même de notre territoire. Nous avons occupé la ville d'Oudjda afin d'amener le Makhzen à consentir les réparations dues pour les attentats commis sur plusieurs de nos nationaux et notamment pour le meurtre du Dr Mauchamp. Nous avons repoussé l'incursion des Beni-Snassen et établi quatre postes qui nous garantissent contre le retour de leurs attaques (Aïn-Sfa, Martimprey, Taforalt, Mohammed-ou-Berkane). Enfin l'agression de la harka conduite par Moulay Lhassen a nécessité une riposte et une poursuite énergiques qui s'achèvent en ce moment sur le haut Guir.

Ces manifestatiosn indispensables de notre force n'ont provoqué et ne pouvaient provoquer aucune réclamation de la part du Makhzen. Nous les avons proportionnées aux résultats que nous devions obtenir pour sauvegarder nos droits. Non seulement nous ne cherchons pas à en étendre l'effet au delà des points où nous avons volontairement arrêté la marche de nos troupes, mais nous considérons que la pacification et la sécurité de la région frontière qui nous intéressent à un si haut degré devront résulter, en fin de compte, du rétablissement et du renforcement de l'autorité indigène, agissant de concert avec nous.

Vous aurez également à examiner, dans cet ordre d'idées, les mesures que nous aurions à prendre pour limiter nos opérations militaires et assurer les garanties nécessaires à la protection du territoire algérien, jusqu'au jour où la police sera en état de suffire à sa tâche.

La mission qui vous est confiée a un caractère général et une grande portée. Elle doit montrer au gouvernement marocain notre loyauté, notre modération, l'utilité du concours qu'il nous a demandé et que nous lui avons promis. Elle ne peut donc qu'améliorer encore nos relations avec lui. Ayant pour objet l'établissement d'un état normal dans les provinces

limitrophes de l'Algérie et de relations de voisinage profitables aux deux pays, elle doit échapper à toute équivoque et à tout malentendu sur la nature de nos intentions et de notre politique au Maroc.

Elle apportera ainsi une aide très efficace à l'action diplomatique de notre représentant à Tanger, avec lequel vous vous maintiendrez en constante communication. Vous servirez de même les intérêts de l'Algérie. La collaboration qui vous a déjà associé à l'œuvre de M. Jonnart comme à celle de M. Regnault vous avait préparé à une mission qui, pour être pleinement utile, doit être conduite d'accord avec eux.

Le gouvernement vous a exposé ses résolutions et ses vues. Vos hautes qualités de chef et d'organisateur, ainsi que l'expérience particulière que vous avez acquise depuis plusieurs années sur les confins algériens et dans les dernières opérations menées au delà de la frontière, sont d'ailleurs pour nous de sûrs garants du succès de votre tâche.

A bien examiner ces instructions du général Lyautey, il n'est pas possible de trouver un développement plus juste de l'orientation politique marocaine et mieux à même d'assurer la paix dans les régions troublées. Ce ne sont d'ailleurs pas les premières instructions dans ce sens qui ont été envoyées.

Tout au plus, pourrait-on relever que le règlement du pouvoir ainsi conféré au haut commissaire ne pourra s'exercer dans la pratique sans de très sérieux frottements. La correspondance directe que le haut commissaire a le droit d'adresser au président du Conseil et au ministre des Affaires étrangères rend évidemment illusoire sa subordination de principe au ministre de France au Maroc et l'obligation de correspondre par son intermédiaire. Il est à craindre qu'il n'y ait là une source de conflits inévitables. Cette rédaction conciliante ne cache-t-elle pas un certain embarras à unifier la direction de notre politique marocaine ?

D'autre part, la distinction entre l'organisation de l'autorité makhzénienne à l'Ouest de l'Algérie et l'organisation algérienne de la frontière orano-marocaine ne paraît pas spécifiée suffisamment pour servir de base aux prochains travaux des deux commissaires français et marocain ; il y a là un manque de précision, source très probable de difficultés, et de nature à faciliter l'équivoque qui tend périodiquement à prolonger l'action algérienne au delà de ses limites au détriment de l'action franco-marocaine.

Tels sont les points qui nous paraissent susceptibles de faire renaître le malentendu que les instructions données par le gouvernement — et si remarquables d'ailleurs — avaient justement pour but de prévenir.

En résumé, ces instructions, tant celles du général d'Amade que celles du général Lyautey, seraient parfaites si elles ne reflétaient l'absence de politique marocaine objective qui est le principal défaut de notre action au Maroc.

Cette absence de politique est la caractéristique même de l'ordre du jour suivant de M. Gervais, voté par 340 voix contre 126 :

La Chambre, confiante dans le gouvernement pour assurer, sans intervention dans la politique intérieure de l'Empire chérifien, la défense des

droits et de la dignité de la France au Maroc, conformément à l'Acte d'Algésiras, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

« Sans intervention dans la politique intérieure de l'Empire chérifien ! » Sans doute, c'est là une affirmation qu'il peut être opportun de faire officiellement, comme l'Allemagne proclame officiellement s'en tenir à l'Acte d'Algésiras. Mais, en réalité, vouloir appliquer au Maroc les réformes de l'Acte d'Algésiras, vouloir pacifier la Chaouïa, vouloir pacifier la frontière algérienne et organiser le territoire dévolu à notre influence spéciale, vouloir tout au moins paralyser les efforts dirigés contre l'empire musulman de la France par Abdul Hamid et le panislamisme, et dans le même temps prétendre à ne pas intervenir dans la politique intérieure de l'Empire chérifien, c'est vouloir se payer de mots.

Une telle attitude peut, encore une fois, être imposée par les nécessités de la politique générale. Mais encore faudrait-il que nous nous décidions au moins à cette intervention élémentaire dans la politique de l'Empire Chérifien, qui consiste à parer les coups — politiques encore plus que militaires — que d'aucuns nous portent, et que nous osions avouer cette décision.

Pour toutes ces raisons, qui ne sont pas les seules, une politique marocaine est nécessaire, et si, à l'occasion du programme que le gouvernement ne peut manquer de fixer aux conférences qui auront lieu entre les hauts commissaires français et chérifiens, elle venait s'ajouter aux excellentes instructions données par le gouvernement aux généraux Lyautey et d'Amade, nous pourrions espérer voir s'éclaircir et se pacifier à bref délai, une situation qui restera sans cela inextricable et grosse d'imprévu.

J.-H. Franklin.

LES AFFAIRES DU MAROC

La conférence de Bordeaux. — Moulaï Hafid et les puissances. — La situation à Casablanca, à Rabat, à Fez, dans le Sud et dans les ports. — A la frontière Sud-Oranaise. — Le retour de l'amiral Philibert. — Le mouvement commercial et maritime du Maroc en 1907. — La Banque d'Etat.

La conférence de Bordeaux.

Le 20 juin, a eu lieu à Bordeaux devant plus de 2.500 personnes une conférence contradictoire sur le Maroc entre M. Lorin, professeur à la Faculté, et M. Jaurès. M. Lorin, parlant le premier, a dit :

Le vrai motif de l'intervention française au Maroc est la nécessité de continuer l'œuvre commencée dans l'Afrique du Nord. C'est là une tâche nationale qui n'est pas d'un ministère, ni même d'une génération. Pour l'accomplir, nous devons présentement organiser la région frontière algéro-marocaine suivant les accords de 1901-1902 et veiller, conformément à l'Acte d'Algésiras, à la police des ports, c'est-à-dire à la sécurité des Européens.

Maître des ports et des douanes, Abd el Aziz n'est pas si démuni que les partisans européens de Moulaï Hafid voudraient le faire croire. Il reste le sultan signataire de l'Acte d'Algésiras jusqu'à ce que toute l'Europe en ait décidé autrement ; la France n'a à prendre à ce sujet aucune initiative. Nous habituons l'opinion publique à cette idée que l'affaire marocaine n'est pas une aventure. Le Parlement, aussi bien, a jugé la politique d'abdication préconisée par M. Jaurès. Le pays doit être, lui aussi, saisi de cette question nationale.

M. Jaurès a ensuite répondu. Il a d'abord dit que si lui et ses amis n'avaient pas voté l'ordre du jour de félicitations aux troupes du Maroc, c'est qu'ils n'avaient pas voulu être les dupes « de certaines manœuvres de l'hypocrisie parlementaire ». L'orateur s'est ensuite défendu d'avoir fait le jeu des pangermanistes, puis il a vivement critiqué la politique marocaine du gouvernement et montré les avertissements donnés par le parti socialiste.

La politique du Maroc, dit-il, a subi, par suite de cupidités dangereuses, des déformations, et nous devons reprendre la politique de pénétration pacifique, après avoir abandonné et fait oublier l'opération guerrière d'aujourd'hui.

M. Jaurès a dit encore que la majorité parlementaire favorable à la politique marocaine du gouvernement diminue et diminuera de plus en plus, et que le gouvernement, dans la séance du 19 juin a abandonné cette politique.

Les événements, ajoute-t-il, nous ont donné raison. La politique du gouvernement a été tout profit pour l'Allemagne ; elle a été une politique de barbares et de dupes, alors que la nôtre était la plus généreuse, la seule efficace, la seule habile.

Moulaï Hafid et les Puissances.

Si-Aïssa-ben-Omar, ministre des affaires étrangères de Moulaï-Hafid, a adressé une nouvelle lettre-circulaire aux représentants des puissances étrangères à Tanger pour les informer qu'après avoir passé par la Sainte Zaouïa de Moulaï Idris, son maître était entré à Fez, acclamé par toutes les populations comme sultan du Maroc.

Voici, d'après le correspondant du *Petit Parisien*, les principaux passages de cette lettre :

Vous n'ignorez pas que votre gouvernement glorieux et puissant entretient avec le Maroc les liens d'une amitié qui ne cesse de se manifester et dont les causes suivent une progression et un développement constants.

Il était donc nécessaire de faire savoir à votre gouvernement que Sa Majesté chérifienne, victorieuse et sublime, était arrivée à Fez, l'heureuse et incomparable capitale du Moghreb au souffle parfumé.

Comme les constellations qui atteignent le zénith et comme les pleines lunes s'épanouissent au milieu du cortège de leurs satellites dans un vent de victoire et sont accueillies avec enthousiasme, Sa Majesté Hafid est entrée à Fez au milieu des signes de la plus complète joie des chorfas et des notables, qui, tous, sous l'inspiration de leur bonheur, étaient venus à sa rencontre.

Par ordre de Sa Majesté, Si Aïssa informe donc les gouvernements européens de ce qui précède.

Signé : AISSA BEN OMAR.

Que Dieu le favorise !

Il convient de constater d'ailleurs que les efforts de Moulaï Hafid pour se faire reconnaître des Puissances n'ont pas eu jusqu'ici grand effet. Pour l'Allemagne, en effet, voici la note officieuse qui a été publiée, le 23 juin, par l'*Agence Havas :*

Berlin, 23 juin.

On déclare, dans les milieux allemands autorisés, au sujet des divers bruits qui courent relativement à la reconnaissance de Moulaï Hafid par les puissances, qu'à la suite d'un échange de vues sur cette question, les gouvernements allemand et français ont constaté l'identité de leur point de vue, à savoir qu'il convenait qu'aucune des deux puissances ne prît l'initiative de reconnaître Moulaï Hafid et que les gouvernements s'entendissent sur le moment où, simultanément et de concert avec les autres puissances intéressées, ils procéderaient à cette reconnaissance.

D'ailleurs, ajoute-t-on, les gouvernements ne considèrent pas encore ce moment comme venu.

D'autre part, répondant à une question de M. Ashley, député unioniste à la Chambre des Communes, sir Edward Grey a déclaré :

Nous n'atteindrions aucun objet utile en prenant l'initiative de nous adresser aux autres puissances signataires de l'Acte d'Algésiras afin d'ob-

tenir, comme on nous le demande, la reconnaissance de Moulaï Hafid comme sultan du Maroc.

Le ministre des Affaires étrangères de France a traité à fond cette question la semaine passée, et je ne puis à présent ajouter quoi que ce soit à ce qu'il a dit.

Enfin, au Sénat de Madrid, le ministre espagnol des Affaires étrangères, répondant à une question, a dit que, quelle que soit l'issue de la lutte entre Abd el Aziz et Moulaï Hafid, l'Espagne exigera la stricte exécution des traités. Le ministre, répondant ensuite à une question sur les intentions de l'Espagne au Maroc, dit que le gouvernement gardera ses navires mouillés au Maroc. Il n'a aucune intention d'intervenir en quoi que ce soit dans la querelle entre Abd el Aziz et Moulaï Hafid. « Toutefois, si les événements l'exigeaient, a conclu « le ministre, nous sommes préparés à aller jusqu'où il serait néces- « saire. »

Il peut être intéressant de rapprocher de ces diverses déclarations officielles, l'opinion du caïd sir Harry Mac Lean, actuellement à Londres, lequel, questionné sur la situation actuelle du Maroc, exprima sa conviction que Moulaï Abd el Aziz finirait par triompler de son frère.

Moulaï Hafid, dit-il, ne doit sa popularité qu'à sa promesse de chasser les Européens du Maroc ; et il perdra tout crédit le jour où la populace se sera rendu compte qu'il est incapable de tenir ses engagements. Son triomphe serait un recul de cinquante ans ; mais il ne réussira pas : les Français ont au Maroc des intérêts trop importants pour abandonner le point d'appui qu'ils y possèdent.

L'influence de la France au Maroc, ajouta sir Harry, est bienfaisante et permettra à Moulaï Abd el Aziz de franchir le mauvais pas où il se trouve engagé.

La situation à Casablanca et à Rabat.

La situation générale à Casablanca continue à être très satisfaisante. D'un bout à l'autre de la Chaouïa, tout est calme. Une petite reconnaissance, qui vient d'être faite dans la région des Chtouka et des Chiadma, petites colonies des tribus plus lointaines du même nom habitant près d'Azemmour, s'est effectuée sans incident. Le mouvement commercial entre les tribus voisines et la ville de Casablanca est très actif ; la quantité des grains et produits divers arrivés depuis le commencement de ce mois à Casablanca dépasse celle de l'année dernière à pareille époque. Les recettes douanières sont d'autre part très satisfaisantes. Le progrès de l'hafidisme dans le Nord n'a dans cette région aucune répercussion visible, mais il est facile de se rendre compte, malgré l'attitude prudente et réservée des indigènes, que Moulaï Hafid a singulièrement grandi à leurs yeux depuis son arrivée à Fez.

La situation à Rabat et dans tout le pays environnant est très calme. Cependant on est unanime à considérer que si Abd el Aziz ne se met pas en route pour Marrakech, la partie peut à bref délai être perdue pour lui. Le succès de Moulaï Hafid qui avait quitté Mechra-

Ech-Chaïr en fuyard semble fait surtout de la faiblesse et de l'indécision du makhzen de Rabat. A Rabat, aucun des actes annoncés depuis près de trois mois pour rétablir l'autorité azizienne ne s'est réalisé. Les meilleures résolutions sont abandonnées au moment de les exécuter et pendant ce temps Hafid travaille activement. On juge pourtant que la situation d'Abd el Aziz, tant qu'il est maître des ports, est encore assez solide pour lui permettre d'entreprendre avec quelque chance de succès le voyage de Marrakech. Le marabout de Boujâad, qui se trouve actuellement à Rabat, conseille ce voyage et se fait fort de faire traverser sans coup férir la mahalla dans tous les territoires qui se trouvent sur la route dépendant de son autorité religieuse.

Quelle que soit d'ailleurs l'issue du voyage, le sultan personnellement n'aurait rien à craindre. La qualité de chérif le rend inviolable. Si le Makhzen trouve les ressources nécessaires pour faire le voyage, on croit que le sultan se rendra à ces raisons.

A Fez, dans le Sud et dans les ports.

D'après les dépêches de Fez reçues à Tanger, la population indigène de la ville continue d'être l'objet de vexations et d'impositions de la part des autorités locales. Tous les notables de Fez ont été convoqués pour entendre la lecture d'une lettre de Moulaï Hafid leur ordonnant le versement immédiat de 5.000 louis d'or. Personne n'osa protester et la somme a été versée ; mais on craint que les demandes de cette nature ne se renouvellent.

L'emprisonnement des frères Bagdadi et le pillage de leurs maisons, malgré les assurances de Hafid, sont l'objet des commentaires de la population, qui juge avec sévérité cette infraction aux lois de l'amân. Treize tribus des environs de Fez et d'autres, plus éloignées, se sont concertées pour solliciter l'élargissement des frères Bagdadi et la destitution de Ba Mohamed Chergui, qui acheta leur emprisonnement.

Moulaï Hafid a nommé grand-vizir Si Madani Glaoui, qui était ministre de la Guerre ; Ben Kebbour, ancien grand-vizir, est nommé ministre de la Justice ; Si Thamy, frère du Glaoui, qui était gouverneur de Marrakech, devient ministre de la Guerre, tandis que Ben Daoud, qui avait été emprisonné par ordre du sultan à cause de ses menées hafidistes, puis remis en liberté par les révolutionnaires de Fez, devient gouverneur de Fez.

Le 17 juin, Moulaï Hafid a été proclamé à Tétouan ; mais les tribus environnant la ville ont refusé de le reconnaître.

Dans le Sud, la lutte continue entre les hafidiens et les partisans de Moulaï Abd el Aziz : le caïd Mtougui a remporté, aux environs de Marrakech, un important avantage sur la mahalla hafidienne, qui a laissé une centaine de morts et 150 blessés sur le champ de bataille. C'est un des plus violents combats qui se soient livrés entre Marocains depuis fort longtemps.

El Mtougui a demandé des instructions à Hadj Omar Tazi, envoyé

extraordinaire d'Abd el Aziz à Mogador. Sa harka est prête. Elle compte plus de 4.000 combattants et pourrait reprendre Marrakech à Hafid sans difficulté si le caïd Anflous ne s'était déclaré prêt à abandonner la cause aziziste s'il ne participait pas à la prise de cette ville.

Un télégramme de l'amiral Berryer signale que la situation est calme dans les ports; elle reste sans changement à Tanger.

A la frontière sud-oranaise.

Un incident vient de se produire dans la région d'Oudjda. Le 26 juin, un officier de spahis, le capitaine Ronde, chargé d'une mission topographique, a été attaqué à un point nommé Aïn-Regada, à peu de distance de son centre d'opérations; l'officier et ses hommes, criblés de balles au milieu d'un massif montagneux, ont été un instant en danger. On croit que leurs agresseurs sont des gens de la tribu des Beni-Yala, qui flirtent avec les éléments panislamiques de la région. Le colonel Félineau a fait partir un fort détachement pour châtier aussitôt ces Marocains et en exiger, de toutes façons, les réparations nécessaires.

D'autre part, de l'Extrême-Sud oranais, on annonce la formation de plusieurs harkas; elles seraient, dit-on, au Tafilelt, à Toulal et à la zaouia de Sidi Hamza.

Le général Lyautey est parti d'Oran le 27 juin, accompagné de ses officiers d'état-major; il se rend en tournée d'inspection dans la zone frontière; il visitera d'abord Oudjda, puis les postes établis chez les Beni-Snassen, poussera jusqu'à Berguent et, de là, descendra probablement vers Colomb-Béchar.

Le retour de l'amiral Philibert.

Le vice-amiral Philibert, de retour à Paris, a été reçu, le 24 juin, par le ministre de la Marine, M. Thomson, qui lui a renouvelé de vive voix ses félicitations et ses remerciements, au nom du gouvernement tout entier, pour les services éminents qu'il vient de rendre sur la côte marocaine et pour le dévouement et l'endurance dont lui, ses officiers et ses équipages ont fait part au cours de cette croisière fatigante et pénible.

Le vice-amiral Philibert a rendu compte à M. Thomson de la situation des bâtiments, qui sont, d'une façon générale, en bon état, et lui a indiqué les mesures qu'il jugeait opportunes pour remplacer successivement ceux d'entre eux qui, n'ayant pas été carénés depuis longtemps, avaient besoin de rentrer les premiers en France pour subir des réparations courantes. Il a également exposé comment leur service pourrait être allégé en faisant faire par des navires de commerce des voyages réguliers de courriers le long de la côte, et a complété sur ce point les renseignements qu'il avait antérieurement

fournis et d'après lesquels des pourparlers d'affrètement avaient été déjà entamés.

Enfin, l'amiral Philibert s'est loué hautement du personnel qu'il avait directement sous ses ordres, commandants, officiers et marins, dont le moral est excellent et qui ont été à la hauteur des circonstances les plus délicates. Il a signalé, en terminant, les excellents rapports que la division navale a entretenus avec les troupes, avec les agents diplomatiques des divers ports et avec les autorités étrangères, notamment celles de Gibraltar, qui ont facilité notre mission de la façon la plus prévenante.

L'amiral Berryer, qui remplace l'amiral Philibert à la tête de notre division du Maroc, a hissé son pavillon sur le *Kléber*, le 20 juin, et a pris, dans la matinée de ce jour, le commandement effectif de nos forces navales.

Le mouvement commercial et maritime du Maroc en 1907.

Le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* publie la statistique du mouvement commercial et maritime du Maroc en 1907, document qui a été dressé par les soins de la délégation de l'emprunt marocain à Tanger.

Il y a eu recul par rapport à l'année précédente. En 1906, le total du commerce, tant dans les huit ports ouverts à la navigation que par la frontière algérienne, s'était élevé à 84.526.964 francs. En 1907, il n'a été que de 76.928.342 francs, soit une différence en moins de 7.598.628 francs.

Le commerce de la France est en diminution de 9.635.252 francs dans les ports et en augmentation de 1.905.000 francs sur la frontière algérienne, ce qui donne un déficit net de 7.730.252 francs. Le commerce de l'Espagne est en diminution de 744.910 francs; celui de la Belgique, en diminution de 1.066.622 francs, et celui de l'Italie en diminution de 1.216.950 francs. Au contraire, le commerce de l'Angleterre est en augmentation de 1.096.054 francs, et le commerce de l'Allemagne en augmentation de 2.868.915 francs. Il eût été très intéressant de connaître les causes de ces variations, mais les tableaux ne donnent aucune explication à ce sujet.

Notre pays, qui avait pris le premier rang, en 1906, dans le commerce marocain, n'en conserve pas moins sa place. Le trafic s'est, en effet, réparti de la manière suivante entre les divers pays d'Europe : France, 34.883.135 francs; Angleterre, 25.428.561 francs; Allemagne, 9.983.318 francs; Espagne, 3.116.145 francs; Belgique, 1.476.644 francs; Italie, 446.088 francs. La France a donc eu 45,34 % pour sa part, l'Angleterre 33,05 % et l'Allemagne 12,98 %.

Les ports et la frontière algérienne se sont partagé ce trafic dans les proportions suivantes : Tetouan, 1.356.424; Tanger, 11.495.740; Larache, 8.526.162; Rabat, 6.118.850; Casablanca, 9.268.668; Mazagan, 8.417.072; Safi, 8.076.368; Mogador, 11.606.058; frontière algérienne, 12.063.000 francs.

On remarquera que l'activité du port de Casablanca a très peu souffert des opérations militaires dans la Chaouïa.

En donnant ces statistiques, la délégation de l'emprunt marocain fait observer qu'elles sont basées, en ce qui concerne les ports, sur les indications fournies chaque jour à ses agents par les oumana des douanes. Mais la fraude continue à être grande, et si l'on en tenait compte, il faudrait relever tous les chiffres d'environ 30 % pour qu'ils correspondent à la réalité.

La Banque d'État.

A l'assemblée générale ordinaire de la Banque d'Etat du Maroc, le 20 juin, M. Renouard, qui présidait, a constaté que le compte profits et pertes se solde par 241.000 francs de crédit.

Au 31 décembre, le total des avances consenties au Makhzen, intérêts compris, s'élevait à 5.347.217 francs. En outre, en vue d'assurer l'ordre et la protection des Européens dans les ports, la Banque d'Etat a consenti au sultan une nouvelle avance de 2.500.000 francs, payable en six mensualités, du 15 février au 15 juillet 1908. Ces avances devront être remboursées sur le produit de l'emprunt que le Maroc contractera quand les circonstances le permettront.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité la proposition du conseil d'administration d'affecter les bénéfices à l'amortissement du mobilier et des frais de premier établissement.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Déclarations de M. Pichon sur la politique extérieure de la France au banquet de l'Alliance républicaine démocratique.* — M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a prononcé le 16 juin, au banquet de l'Alliance républicaine démocratique, un important discours dont nous citerons le passage suivant relatif à la politique extérieure de la France. Après avoir rappelé les crises que la France a traversées depuis trente-huit ans, et dont elle est toujours sortie plus forte et plus vigoureuse, le ministre a abordé en ces termes l'examen de la situation actuelle, au point de vue extérieur :

Tandis qu'elle se consacrait à l'intérieur à son œuvre réformatrice, la République assurait à la France au dehors une situation qui lui permet d'envisager avec confiance le présent et l'avenir qu'elle veut tranquilles et pacifiques.

Elle a contracté dans ce but une grande alliance, qui s'est fortifiée d'amitiés étroites et solides, et l'autorité nouvelle qu'elle en a reçue n'a été employée par elle que pour la paix et la conciliation. Elle s'est associée à toutes les tentatives destinées à généraliser l'idée et la pratique de l'arbitrage. Elle a mis nos intérêts nationaux au-dessus de toutes les vicissitudes politiques, et a fait appel pour les défendre, dans la prudence et la continuité de ses vues, au concours de tous les partis.

Les plus grandes et les plus anciennes monarchies de l'Europe ont reconnu en elle une puissance qui trouve dans son patriotisme assez de raisons pour conserver et augmenter sa force, assez d'expérience pour garantir la durée et la stabilité de ses conceptions, et qui sent trop bien ses devoirs vis-à-vis d'elle-même et vis-à-vis de l'humanité pour essayer de troubler la paix qui lui est plus particulièrement nécessaire à elle-même, en même temps qu'elle constitue par définition la condition première du bien-être et de l'existence de tous les peuples.

Aucune pensée de guerre ne s'est mêlée aux rapprochements qui se sont faits, aux ententes qui se sont nouées entre notre pays et les gouvernements voisins ou éloignés, d'Europe ou d'Extrême-Orient, avec lesquels nous avons resserré nos liens d'amitié. Nous n'avons eu, les uns et les autres, d'autre préoccupation que de concourir à la préservation de la paix sans rechercher d'éphémères, dangereuses et inutiles satisfactions dans la formation de groupements inspirés de pensées malveillantes qui tendraient à nuire à telle ou telle puissance. Nous n'avons agi qu'en vue de la concorde internationale avec le désir sincère d'en accroître les garanties, sans susciter d'inquiétudes ou d'inimitiés nulle part. Nous ne demandons qu'à continuer notre labeur démocratique à l'abri des complications qui compromettraient son œuvre, et en nous gardant des aventures dans lesquelles elle pourrait succomber.

Si nos armes ont été engagées momentanément au Maroc, où elles ont acquis un nouveau prestige et fait honneur à notre pays, c'est parce qu'il le fallait pour la sauvegarde de nos intérêts primordiaux, de nos obliga-

tions internationales, de notre autorité, de notre dignité, et pour la sécurité de nos possessions d'Afrique. Mais nous sommes conscients de nos devoirs autant que de nos charges, nous savons ce que nous devons à nous-mêmes et ce que nous devons à l'Europe, et aucun danger pour la paix du monde ne peut sortir de notre intervention provisoire qui s'appuie sur d'incontestables titres et que nous limitons dans toute notre indépendance à l'exercice de notre droit.

Ces dernières déclarations, faites au milieu du plus profond silence, ont été accueillies par une longue salve d'applaudissements.

— *Le voyage du président de la République dans le Nord de l'Europe.* — On vient de distribuer aux membres du Parlement le rapport de M. Deschanel sur le crédit de 400.000 francs demandé pour le voyage officiel que le président de la République fera le mois prochain en Danemark, en Norvège, en Russie et en Suède.

Les raisons, dit M. Deschanel, qui motivent ce déplacement officiel n'échappent à personne. L'accueil qui sera réservé au président de la République ne pourra que contribuer à rendre plus étroites les relations du gouvernement français avec les cours du Nord, et faciliter l'extension des rapports industriels et commerciaux. Le voyage, dont la durée sera d'une vingtaine de jours, sera effectué par voie de mer. Le gouvernement ayant décidé la constitution d'une division navale pour escorter le chef de l'Etat, cette division se composera du nouveau cuirassé *Vérité*, du croiseur cuirassé *Dupetit-Thouars*, du croiseur *Cassini* et de deux contre-torpilleurs.

— *Le Comité de l'Asie française.* — Le Comité de l'Asie française a donné, le 24 juin, au café Cardinal, un déjeuner en l'honneur de M. Beau, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine. M. Emile Senart président du Comité, présidait, assisté de MM. Etienne et Guillain, vice-présidents. A la table d'honneur avaient pris place : M. Pichon, ministre des Affaires étrangères; M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, et les ambassadeurs de Reverseaux, Harmand et René Millet. M. Doumer s'était fait excuser au dernier moment.

Parmi les assistants on remarquait les généraux Silvestre, des Garets, Lasserre et Coronnat; les ministres de France Dubail, Defrance, Soulange-Bodin, Lagarde; Mme Massieu; MM. Berthelot, directeur des affaires d'Asie au ministère des Affaires étrangères; Gotteron, sénateur; Maurice Spronck, Messimy et P. Leroy-Beaulieu, députés; marquis de Barthelemy, E. de Nalèche, J.-H. Franklin, colonel Bernard, commandant Moll, Stanislas de Castellane, Pierre Lefèvre-Pontalis, etc.

Au dessert, M. Senart, dans une courte allocution, a félicité M. Beau de l'œuvre accomplie par lui en Indo-Chine; il a ensuite salué M. Cl. Madrolle, qui vient d'explorer l'île de Haïnan avec une mission du Comité de l'Asie française, et a adressé ses souhaits d'heureux voyage à notre ami et collaborateur Robert de Caix, qui

va partir pour l'Extrême-Orient, avec également une mission du Comité.

M. Pichon et M. Milliès-Lacroix se sont associés aux paroles de M. Senart et ont, eux aussi, félicité M. Beau de son œuvre en Indo-Chine. Puis M. de Nalèche, directeur du *Journal des Débats*, a dit, en quelques mots, au revoir à son collaborateur Robert de Caix.

Allemagne. — *La politique extérieure de l'Empire : l'allocution de Guillaume II à Dœberitz; le communiqué de la « Gazette de l'Allemagne du Nord ».* — Alors que la presse européenne commentait encore l'entrevue de Reval et les toasts du roi Edouard VII et du tsar Nicolas II, un nouvel incident est venu soulever de nouveau l'émotion de l'opinion publique. La nouvelle a été lancée de Berlin qu'un important journal de province disait tenir de son correspondant militaire qu'après avoir passé l'inspection de la cavalerie de la garde au champ de manœuvres de Dœberitz, l'empereur, s'exprimant à haute voix, aurait dit :

Il semble vraiment qu'on veuille nous encercler et nous provoquer. Nous ne saurons le supporter. Jamais le Germain n'a mieux combattu que lorsqu'il eut à se défendre de tous les côtés. Qu'ils viennent donc contre nous : nous sommes prêts.

Cette information sensationnelle fut naturellement relevée et discutée par les journaux de France, d'Allemagne, d'Angleterre et de Russie, jusqu'au jour où la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publia ce communiqué officieux qui venait évidemment de la chancellerie :

Dans les appréciations portées sur la situation politique, on a souvent à constater une inquiétude qui ne peut guère s'entourer de faits positifs, et a plutôt pour origine l'incertitude à peu près générale causée par l'appréhension qu'il ne se forme de nouveaux groupements susceptibles de rendre plus difficile une solution pacifique des questions en suspens.

Ce serait une faute de vouloir nier qu'il peut se produire des explications diplomatiques difficiles. Mais, en même temps, on ne doit pas oublier qu'en s'effrayant, en exagérant les dangers possibles, on ne contribue nullement à préparer la voie à des solutions auxquelles toutes les puissances ont un intérêt commun à aboutir. Dans les périodes d'attente, comme celle que nous traversons actuellement, il est de règle de voir surgir et passer au premier plan les fauteurs de désordres et d'œuvres néfastes.

Les temps présents fournissent une occasion favorable pour répandre les nouvelles les plus inconsistantes et une lecture, même superficielle, des journaux permet de se rendre compte du zèle avec lequel on répand des bruits mensongers et malveillants.

Or la politique allemande a des raisons particulières de se montrer vigilante, car c'est elle qui constitue l'objet commun auquel s'attaquent presque tous ces bruits.

Depuis des années, nous sommes habitués à voir de zélés agents de presse nous représenter comme de véritables auteurs de la guerre russo-japonaise. Aussi n'est-il pas étonnant que l'on voie reparaître à présent ces calomnies vieillottes qu'il serait facile de réduire à néant, documents en main.

Dès que la question d'Orient revient au premier plan, nous entendons

répéter régulièrement que l'Allemagne s'emploie, à Constantinople, à mettre, par ses conseils, la Turquie en humeur belliqueuse.

Il n'en coûte guère de prétendre ensuite que l'anarchie qui règne en Perse est due à l'action de l'Allemagne, que nous avons envoyé des officiers comme instructeurs en Afghanistan, que nous cherchons à améliorer notre situation en soulevant le monde islamique contre l'Europe, que nous nous préparons à intervenir dans la Pologne russe, que nous entretenons des relations secrètes avec Moulaï Hafid, etc.

On n'apporte d'ailleurs pas le moindre fait précis à l'appui de tous ces mensonges.

Malheureusement nous sommes obligés de constater que les campagnes menées contre la politique allemande trouvent parfois, en Allemagne même, des auxiliaires, grâce au désir dont certains sont animés de lancer des informations sensationnelles.

Il faut, par exemple, une singulière étourderie, pour lancer dans le public, au moment où la question d'Orient prend une importance particulière, la nouvelle, complètement fausse, que le gouvernement allemand va rappeler le baron de Marshall, son ambassadeur à Constantinople, et le remplacer par l'inspecteur général baron von der Goltz. C'est une inconscience pire encore de publier, en un texte arbitraire et dont aucune autorité n'atteste l'authenticité, des paroles prononcées par l'empereur Guillaume au milieu de ses officiers.

Ce qui a fourni matière à cette dernière information, lancée sous une forme si affirmative, est une conversation que l'empereur a tenue à Dœberitz, le 29 mai, après un exercice de la brigade impériale, à la tête de laquelle, il y a vingt ans, avait été l'empereur Frédéric III, alors prince impérial.

Cette conversation n'avait porté que sur des questions de service et des problèmes militaires, mais nullement sur les questions politiques du jour. Il n'a été nullement question d'encerclement, et l'empereur n'a nullement dit : « Qu'ils y viennent ! »

Il a tout simplement exprimé la conviction que l'armée resterait fidèle à l'esprit que lui avait inspiré le grand Frédéric et à la hauteur des tâches à remplir.

Assurément, aucun de nous ne veut fermer les yeux aux dangers qui peuvent se produire, et nos soldats ne portent point sur leurs képis la devise si peu guerrière du contingent de Hildesheim dans l'ancienne armée impériale : *Da pacem, Domine, in diebus nostris*, mais la conscience de notre force peut bien nous donner ce calme et cette assurance qui seuls sont dignes d'un grand peuple pacifique.

Le communiqué de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui remet ainsi les choses au point, a été généralement approuvé ; il n'en reste pas moins que la situation est certainement délicate et la nervosité de l'opinion, dès qu'elle se trouve en présence d'incidents quelconques, même aussi peu graves, dans le fond, que l'allocution de Dœberitz, en est la caractéristique la plus évidente.

Ajoutons que quelques jours après, l'empereur Guillaume a prononcé un nouveau toast, qui a également provoqué de nombreux commentaires, bien que nous pensions qu'il ne convient pas d'y attacher non plus une importance politique exagérée. C'était à un dîner offert à Hambourg par l'Empereur au maire et à la municipalité de la ville. Guillaume II s'exprima ainsi :

Je voudrais encore une fois ici, où tant de Hambourgeois sont rassemblés, vous assurer aussi, de mon côté, combien j'ai été profondément touché de l'attitude de la population et de la soirée sur l'Alster. Comme je me demandais quel pouvait être le motif de cette explosion d'enthousiasme, un de nos vieux chants allemands se fit entendre, d'abord doucement, puis retentit peu à peu d'une manière puissante.

J'en savais assez, messieurs ; je vous en remercie ; je vous ai compris. C'était une poignée de main que vous donniez à un homme qui est résolu à poursuivre sa route et qui sait qu'il a derrière lui tous ceux qui le comprennent et veulent l'aider. Hambourgeois et moi, nous nous comprenons.

— *La Ligue navale allemande.* — La huitième assemblée générale ordinaire de la Ligue navale allemande a eu lieu le 14 juin, à Dantzig. On devait élire un nouveau Comité directeur, l'ancien ayant résigné ses fonctions à l'assemblée extraordinaire, convoquée à Cassel le 19 janvier dernier. Depuis cette époque, les affaires de la Société sont administrées provisoirement par deux membres du Comité démissionnaire.

On se rappelle qu'à la suite de la nomination à la direction du général Keim, dont l'intervention politique assura, aux dernières élections au Reichstag, le triomphe du gouvernement contre le Centre et les socialistes, le prince Ruprecht de Bavière, avait donné sa démission de protecteur de la section bavaroise de la Ligue.

191 délégués étaient présents le 14 juin. Après le télégramme d'usage à l'adresse de l'empereur, une résolution a été adoptée, déclarant que la Ligue resterait Société nationale et se tiendrait à l'écart de toute politique de parti.

On procéda ensuite à l'élection du nouveau Comité. Le prince de Salm Horstmar, premier président sortant, fut réélu à la presque unanimité. Dans le cas où il refuserait de reprendre sa place, le grand amiral von Kœster est désigné pour le remplacer.

Un télégramme de remerciements a été adressé au général Keim, qui aurait été réélu, s'il n'avait pas formellement refusé cet honneur. Le nouveau Comité décidera si, comme la proposition en a été faite, le titre de membre d'honneur doit être conféré au général Keim. La prochaine assemblée annuelle aura lieu à Nuremberg.

Belgique. — *Le « Livre Gris » sur le Congo.* — La correspondance échangée entre le gouvernement belge et les gouvernements anglais et américain au sujet de la reprise du Congo vient d'être publiée. Elle forme un *Livre Gris* d'une soixantaine de pages.

Le premier document est une dépêche de M. Davignon aux ministres de Belgique à Londres et à Washington : elle porte à leur connaissance une démarche collective, d'un caractère amical et privé, faite auprès du ministre des Affaires étrangères par les représentants de l'Angleterre et des Etats-Unis à Bruxelles, le 23 janvier. Cette démarche faite verbalement a pour but d'empêcher que le silence gardé par les puissances, lors du débat du projet de reprise

de 1895 et le fait qu'aucune d'elles n'a élevé d'objections à la convention de transfert, soient interprétés comme une approbation de ces puissances, acquises dès maintenant au projet de reprise.

Le 30 janvier, M. Davignon communique au comte de Lalaing et au baron Moncheur le texte de la réponse qu'il a faite verbalement la veille aux ministres d'Angleterre et des Etats-Unis. Le ministre des Affaires étrangères, dans cette réponse, prend acte avec satisfaction de l'opinion des Cabinets de Londres et de Washington sur la réunion du Congo à la Belgique.

Le document n° 3 est une dépêche adressée le 4 mars au ministre de Belgique à Londres. M. Davignon constate, non sans regret, que les derniers discours prononcés par sir Edward Grey et lord Fitz-Maurice, dans les débats qui ont eu lieu au Parlement, sur les affaires du Congo, paraissent s'écarter de leurs déclarations antérieures, et ne plus laisser la Belgique traiter librement les conditions de la reprise, au risque de rendre cette reprise plus difficile, et d'alarmer le sentiment national. Le ministre s'attache ensuite à faire disparaître la confusion qui paraît exister dans l'esprit des ministres anglais.

Le 30 mars, sir A. Hardinge a remis à M. Davignon, comme suite aux entretiens que le comte de Lalaing avait eus au Foreign Office, un memorandum qui exprime d'une manière amicale la façon dont le gouvernement britannique envisage les obligations que les traités imposent à l'Etat du Congo, et qui n'ont pas été remplies par cet Etat. Il affirme sa pleine confiance dans le sincère désir du gouvernement belge d'introduire des réformes efficaces, et tout en répudiant toute idée d'ingérence dans la gestion future des affaires intérieures de la colonie belge, il estime que des changements sont nécessaires.

Le numéro 5 du recueil est un memorandum remis le 7 avril à M. Davignon par le ministre des Etats-Unis. Ce mémoire exprime la conviction qu'en cas de reprise du Congo par la Belgique, le gouvernement du roi se conformera entièrement aux stipulations humanitaires des Actes de Berlin et de Bruxelles, et que le transfert aura pour conséquences l'amélioration de la situation des indigènes et l'affranchissement du commerce de toute restriction nuisible.

Les dernières pièces du recueil contiennent les réponses du ministre des Affaires étrangères à ces deux memorandums.

Espagne. — *Naissance d'un infant.* — Le 23 juin, la reine Victoria a accouché heureusement, au château de la Granja, d'un garçon qui a reçu les noms de Jaime, Henry.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *La nomination de M. Klobukowski au gouvernement général de l'Indo-Chine.* — La nomination de M. Klobukowski aux fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine, certaine depuis long-

temps, est aujourd'hui officielle. Nous avons dit, dès le premier jour, les raisons qui nous faisaient juger le choix du gouvernement comme fort heureux. A ses qualités personnelles, le nouveau gouverneur général joint une grande expérience de l'Extrême-Orient. Après avoir collaboré très étroitement avec les chefs responsables de l'Indo-Chine, il a occupé de hautes fonctions diplomatiques dans l'Inde et au Siam. Nous avons expliqué que les événements actuels exigeaient qu'on mît à la tête de notre Indo-Chine un homme qui n'eût pas tout à apprendre des choses extrême-orientales. Depuis lors les raisons de ce choix se sont affirmées plus impérieuses encore. La situation s'est, en effet, compliquée. Des troubles ont éclaté sur la frontière chinoise et dans le centre de l'Annam. On verra plus loin quelle est l'importance des premiers. Ils sont une raison de plus de se féliciter qu'on ait confié l'Indo-Chine à un homme qui n'est pas seulement un administrateur, mais qui a déjà des qualités de diplomate. Pour les seconds, les renseignements fournis quant à leur matérialité ne sont pas très inquiétants. Les manifestants se sont groupés parfois en nombre très imposant ; mais ils ne se sont jamais livrés à de graves violences. Ils ont coupé les cheveux de certains mandarins, déchiré les toilettes luxueuses, éparpillé les bijoux de certains Annamites ; quant aux Européens, ils les ont très peu malmenés. On signale que le chef de cabinet du résident supérieur de l'Annam aurait été obligé de descendre de son pousse, mais en somme, il n'y a eu aucune violence. Des mouvements de troupe ont promptement rétabli l'ordre et le gouverneur général, par intérim, M. Bonhoure, qui s'était rendu en Annam, peut répondre de la tranquillité.

Ce résultat toutefois ne saurait nous satisfaire. Il importe de savoir quelle a été la cause de cette effervescence. Jusqu'ici il est assez difficile de la connaître avec précision. Les explications qu'on fournit sont aussi variées que nombreuses. Pour les uns cette agitation n'a aucun caractère anti-français et elle n'aurait visé que des mandarins. Il est des réformistes qui accusent ces derniers de commettre de nombreuses exactions. Ce sont les mandarins qui supporteraient tous les griefs qu'a soulevés notre politique fiscale. D'autres assurent que le mouvement est provoqué par ceux que la déposition de Thanh-Thai a privés de leurs prébendes. D'autres, enfin, expliquent le mouvement par l'influence des Annamites qui sont allés étudier au Japon et qui répandent en Indo-Chine des pamphlets contre notre influence.

Il ne faudrait pas nous laisser endormir par la première explication. Si le mouvement, ce qui paraît exact, n'a pas pris un caractère antifrançais, il n'en comporte pas moins pour nous des raisons de réfléchir et d'agir. Les mandarins sont l'objet des plaintes des Annamites, c'est possible ; mais, si leur action peut n'être pas exempte de reproches, nous avons à démêler exactement ce que le mode de perception de nos impôts peut avoir de vexatoire pour nos administrés et à y porter remède.

Il est certain que pour le sel, l'alcool nous avons établi des régimes qui ont profondément changé et gêné les habitudes des indigènes ;

de nombreuses réclamations se sont produites à cet égard et il serait très imprévoyant de notre part de n'en pas tenir compte. Certains contrats se rattachant à ce régime fiscal venant prochainement à expiration, la tâche de réorganisation qui s'imposera au nouveau gouverneur sera facilitée. Il ne faut pas oublier que cette tâche dépasse même en importance celle du terrain financier et doit devenir une des bases de la politique indigène qui doit être l'un des premiers soucis de M. Klobukowski.

Une autre réforme s'impose, et M. Klobukowski devra y tenir fermement la main. Nos administrateurs doivent savoir autrement qu'en théorie et pour répondre aux exigences des règlements, la langue annamite. Aussi longtemps que ces administrateurs devront recourir aux mauvais offices des interprètes, il ne s'établira aucun lien de confiance entre protecteurs et protégés, et cependant cette confiance existe virtuellement, et elle apparaît en maintes circonstances ; c'est ainsi qu'on voit venir des *nhaquès* de très loin dans la brousse jusqu'à la résidence supérieure pour apporter des requêtes à notre résident. Il faut que ces démarches toutes de confiance ne soient pas rendues vaines par l'intervention de l'interprète. Ainsi nous pourrions nous concilier la population et prévenir le retour de ces explosions de mécontentement dont l'Annam a, l'autre jour, donné le spectacle.

La tâche du nouveau gouverneur général est, comme on le voit, très complexe. Il y a un travail profond de réorganisation à opérer en Indo-Chine. Personne mieux que M. Klobukowski n'était préparé à l'accomplir. — Edouard Payen.

— *Les troubles de la frontière sino-tonkinoise.* — Un sérieux engagement a eu lieu, le 19 juin, à la frontière sino-tonkinoise, entre les révolutionnaires chinois et un détachement de tirailleurs tonkinois. Ce détachement, comprenant 150 fusils, avait été envoyé dans la région située à l'Est de Lao-kay, à l'effet de procéder au désarmement de groupes révolutionnaires passés sur notre territoire.

Le désarmement d'un premier groupe de 78 fusils put être effectué pacifiquement le 18 juin au soir. Mais notre détachement fut attaqué par un groupe de réformistes, comprenant environ 600 hommes, qui ouvrit le feu au petit jour et nous tua 2 lieutenants et 2 sergents. Cinquante réformistes furent tués.

Nos agresseurs, qui s'étaient enfuis après leur coup fait, réapparurent, le 21 juin, à proximité de Yen-binh-ya, en annonçant qu'ils allaient déposer les armes ; mais parvenus à une courte distance du poste, ils ouvrirent le feu. Les troupes placées sous les ordres du commandant Lecreux ripostèrent alors vigoureusement, et les réformistes s'enfuirent en se débandant. Dans cette affaire, nous n'avons subi aucune perte, et la colonne Lecreux, qui comprend 450 fusils, s'est lancée à la poursuite des fuyards.

Il convient d'ajouter qu'il s'agit, cette fois, non pas d'une attaque commise par des réguliers chinois, comme lors de l'assassinat du

lieutenant Weigand, mais au contraire d'un combat livré par des révolutionnaires poursuivis par ces réguliers et chassés par eux de Chine. Une fois arrivés sur notre territoire, ils devaient, conformément aux règles du droit des gens, se laisser désarmer. Mais se croyant en force, ils ont tenté de passer les armes à la main.

Des renforts ont été envoyés à la frontière Nord du Tonkin.

Perse. — *Le coup d'Etat de Téhéran.* — La journée du 23 juin a été marquée, à Téhéran, par des incidents violents. Le 21, le chah avait conclu avec les représentants du parti constitutionnel un accord qui paraissait devoir donner satisfaction aux réclamations de ces derniers. Dans la nuit du 22 au 23 cependant, le souverain décida de tenter un coup de force pour s'emparer des principaux meneurs. A six heures du matin, un détachement de cinquante cosaques de la garde particulière du chah se présentait devant le palais du Parlement, et l'officier qui commandait cette petite troupe demandait qu'on lui livrât cinq personnages qui se trouvaient réfugiés soit dans le palais même, soit dans la mosquée adjacente. Le Parlement, qui siégeait en permanence depuis plusieurs jours en raison de la crise, refusa de livrer les réfugiés. Devant ce refus, l'officier, n'osant prendre de responsabilité, fit simplement garder toutes les issues par ses hommes et partit chercher des instructions. Pendant ce temps la foule s'était massée sur les places environnantes. Vers huit heures, un coup de feu fut tiré qui blessa un cosaque; d'autres versions disent que ce fut une bombe lancée de la mosquée.

La nouvelle fut rapidement connue au quartier général d'où l'on envoya aussitôt des renforts. Des coups de feu ayant été de nouveau tirés sur les cosaques, notamment à leur passage devant certains *andjoumans* (clubs politiques), les cosaques ripostèrent et une fusillade en règle commença. Des pièces de canon furent mises en batterie et procédèrent au bombardement du Parlement.

Ce bombardement dura deux heures et les boulets endommagèrent considérablement le palais, la mosquée adjacente et le palais voisin de Zill-es-Saltaneh. Quand il cessa, la populace se rua dans les immeubles éventrés et se livra au pillage. Les députés s'étaient réfugiés dans le jardin du Parlement. Les cosaques arrêtèrent les principaux adversaires du chah, au nombre d'une trentaine.

Le lendemain 24, le chah a adressé à son peuple la proclamation suivante :

Tout le monde a pu voir que d'innombrables andjoumans (clubs politiques) sans règlement se constituaient et s'immisçaient avec insistance dans les affaires administratives du pays ; il était ainsi devenu impossible au gouvernement d'assurer la marche des affaires, dont ces groupes s'étaient emparés et qu'ils prétendaient discuter et régler à leur guise, ce qui pouvait produire comme conséquence un désordre complet et mettre le pays en face de grandes difficultés.

D'autre part, la presse et les orateurs, par l'appui qu'ils avaient accordé aux andjoumans, rendaient la situation encore plus compliquée.

Les rênes du gouvernement dont la conduite nous incombe étant entre les mains d'un certain nombre d'intellectuels, et vu le soutien donné aussi aux andjoumans par le Parlement, toutes nos démarches tendant à faire comprendre aux andjoumans leur devoir et à les retenir dans leur marche inquiétante restèrent infructueuses.

Soucieux des devoirs qui nous incombent envers notre peuple bien-aimé, qui nous est confié par le Dieu tout-puissant, et dont nous regardons les membres comme nos propres enfants, nous fûmes contraints dans l'intérêt de la sécurité publique d'arrêter les meneurs des troubles ; mais le Parlement les protégea et une partie des fauteurs se réfugièrent au palais de l'Assemblée nationale, élevèrent des barricades et firent usage de fusils et de bombes contre l'armée de l'Etat.

En considération de cet état de choses, nous avons cru devoir dissoudre le Parlement à partir d'aujourd'hui et organiser, dans un délai de trois mois à partir de cette date, de nouvelles élections de députés loyaux et patriotes qui siègeront selon les prescriptions de la Constitution de l'empire en même temps que le Sénat.

Mon gouvernement est chargé de porter, par l'organe des autorités compétentes, à la connaissance de toute la nation le contenu de cette proclamation, afin qu'elle connaisse nos bonnes intentions en vue de son intérêt et la tâche que nous nous sommes imposée pour le maintien de l'ordre et de la sécurité publics.

Depuis, les dépêches officielles, communiquées par les ministres de Perse à Londres et à Paris, assurent que le calme est rétabli à Téhéran et dans les provinces, sauf cependant à Tabriz où les révolutionnaires semblent maîtres de la ville, qu'ils pillent et terrorisent.

Pour ce qui est de l'attitude de la Russie et de l'Angleterre en présence de ces événements, le *Novoié Vrémia* a publié, le 25 juin, une note officieuse déclarant que « la Russie s'abstiendra de s'immiscer « d'une façon active dans les affaires de Perse. Le gouvernement « russe, ajoutait la note, a adressé à son ministre à Téhéran l'ordre « d'observer strictement l'entente anglo-russe relative à la Perse, et « de défendre la dynastie du chah actuel. Le ministre d'Angleterre « à Téhéran a reçu des instructions analogues. »

D'autre part, sir Edward Grey, ministre anglais des Affaires étrangères, a déclaré, le 25 juin, à la Chambre des Communes, que « les « deux gouvernements anglais et russe ont invité également leurs « représentants respectifs à faire savoir au chah qu'ils ne prêteraient « leur appui à aucune mesure hostile qui pourrait être prise contre le « Parlement ou contre le parti constitutionnel. » Et M. Lynch, député ministériel, ayant demandé si le général Liakof, l'officier russe qui commandait les troupes du chah durant les événements qui aboutirent à la destruction du bâtiment de l'Assemblée est responsable, à l'heure actuelle, du maintien de l'ordre à Téhéran, sir Edward Grey a répondu :

Les officiers russes ou autres qui commandent les troupes persanes sont soumis aux ordres du gouvernement persan et sont, en effet, responsables du maintien de l'ordre à Téhéran. J'ignore si les officiers en question appartiennent à l'armée active russe, mais vraisemblablement ils y appartiennent de la même façon que les officiers anglais qui sont quelquefois

affectés au service des pays étrangers et qui font partie de l'armée active anglaise.

Signalons cependant que le correspondant du *Times* prend, dans ces dépêches, très vivement à partie le général Liakof, et dénonce l'influence russe comme responsable des troubles actuels.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Déclarations de M. Jonnart au sujet de l'emprunt algérien.* — Le gouvernement ayant déposé sur le bureau de la Chambre un projet qui autorise le Trésor français à faire des avances au gouvernement général de l'Algérie pour la réalisation du programme d'emprunt, la *Dépêche algérienne* a prié le gouverneur général de renseigner exactement, sur le but et la portée de ce nouveau projet, les nombreux Algériens qui ont accueilli avec faveur l'heureuse issue des pourparlers engagés, au sujet de l'emprunt de 175 millions, entre la colonie et la métropole. Le gouverneur général a répondu à notre confrère dans les termes suivants :

Je suis heureux que le ministre des Finances ait adhéré à la proposition que je lui ai soumise, et j'espère que le Parlement voudra bien la sanctionner.

Vous savez que les établissements de crédit n'imposent pas des taux d'intérêt arbitraires aux Etats, départements ou communes qui veulent emprunter. Leurs prétentions sont commandées par la situation du marché des valeurs. Le taux d'intérêt pour les emprunts est plus ou moins élevé, suivant que le marché est plus ou moins prospère, plus ou moins confiant.

Depuis dix-huit mois, le marché de Paris a été, comme tous les grands marchés du monde, et peut-être même à un moindre degré, assez éprouvé. Les faillites retentissantes des Etats-Unis ont été non pas la seule cause, mais une des causes principales de cet ébranlement général.

D'ici à quelques mois la situation peut s'améliorer ; elle s'est déjà améliorée depuis quelque temps. Les vaches grasses succèdent normalement aux vaches maigres. Ce phénomène domine l'histoire économique de toutes les nations.

Or, c'est vers le mois d'octobre prochain que je dois émettre la première tranche (25 millions environ) de l'emprunt autorisé des 175 millions. J'ai besoin d'une disponibilité de 25 millions à cette époque pour entamer l'exécution du programme d'emprunt. Les projets sont prêts ; les populations attendent impatiemment qu'on les réalise.

Si d'ici au mois d'octobre, comme certains financiers optimistes l'espèrent, le marché des valeurs se relève tout à fait, je profiterai de cette situation et traiterai avec les établissements de crédit dans des conditions avantageuses pour l'Algérie.

S'il arrive, au contraire, que par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, le marché des valeurs reste lourd et que les établissements de crédit n'entendent traiter qu'à des conditions onéreuses pour notre budget, je ne traiterai pas, et je pourrai néanmoins me procurer les 25 millions qui me sont indispensables.

C'est ici, en effet, qu'intervient la combinaison que j'ai soumise à l'ap-

préciation du gouvernement et qu'à ma grande satisfaction il a bien voulu agréer.

Le projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre dispose, en effet, que le Trésor français sera autorisé à me faire des avances jusqu'à concurrence de 25 millions pour la réalisation de notre programme d'emprunt à un taux qui pourra être moindre de 3 1/2, mais qui ne pourra dépasser 3 1/2.

Vous saisissez l'avantage de la combinaison. Au mois d'octobre, s'il m'est impossible d'emprunter à un taux relativement modéré, le ministre des finances m'avancera la somme dont j'ai besoin au taux maximum de 3 1/2, et j'attendrai des circonstances plus favorables pour émettre notre première tranche d'emprunt et recourir aux établissements de crédit. Quand ces circonstances se produiront, je rembourserai le Trésor français de ses avances avec le produit de l'emprunt.

Je suis vivement reconnaissant à M. le président du Conseil et à M. le ministre des Finances de me procurer de telles facilités et je suis convaincu que les représentants de l'Algérie joindront leurs remerciements aux miens.

Au surplus, depuis que je suis à la tête de l'administration algérienne, les cabinets qui se sont succédé au pouvoir se sont tous attachés à seconder mes efforts et à me faciliter ma tâche. C'est à l'Algérie qu'en revient l'honneur, à ses vaillants colons qui, par leur labeur et leur patriotisme, se montrent de plus en plus dignes de la confiance et de la sollicitude des pouvoirs publics.

Mauritanie. — *L'engagement d'El Moïnan.* — Le ministre des Colonies a reçu un câblogramme rendant compte d'un engagement qui a eu lieu le 14 juin à El Moïnan, à 80 kilomètres au Nord-Est de Tidjikdja. Le capitaine Mangin, à la tête d'un détachement de 30 méharistes, a été attaqué et tué ainsi qu'un sergent.

Un autre détachement, composé de M. Amiet, vétérinaire, de 2 sergents européens et de 45 tirailleurs qui allaient rejoindre le capitaine Mangin à El Moïnan, a été attaqué entre Talmeust et El Moïnan par 200 Maures armés en majorité de fusils à tir rapide, mais il a pu se dégager par une vigoureuse charge ; il y a eu cependant quelques blessés.

Le capitaine Mangin, âgé de trente-cinq ans, avait été promu officier de la Légion d'honneur à l'âge de vingt-six ans. Il était frère du lieutenant Henri Mangin, tué à Lang-son, et du lieutenant-colonel Mangin, de l'infanterie coloniale, officier de la Légion d'honneur, un des compagnons du colonel Marchand pendant l'expédition du Congo-Nil.

Voici comment le *Temps* du 24 juin commentait ces nouvelles :

Il ne faut pas dissimuler que les attaques deviennent de plus en plus fréquentes en Mauritanie et qu'il faut y voir un résultat des encouragements venus du Maroc. L'action de Ma el Aïnin, le chef des « hommes bleus « au Maroc, sur les tribus maures de la rive droite du Sénégal, est de notoriété publique, et l'on sait qu'il leur envoya, l'année dernière, 5.000 fusils et des munitions. Il y a mieux : Ma el Aïnin est le frère du cheikh Saad Bou, marabout du Trarza et de l'Adrar, et que nous avons déclaré

notre ami en vertu de la conception qu'il fallait, en Mauritanie, se servir des tribus maraboutiques contre les tribus guerrières. Or Saad Bou, qui vient tous les deux ans, avec l'autorisation de notre gouvernement, recueillir 50.000 francs d'aumônes au Sénégal, les a consacrées, l'année dernière, à l'achat d'armes et de cartouches qu'il se procure soit au Maroc, soit dans les factoreries du Rio-de-Oro.

IV. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Mort de l'ancien président Cleveland.* — L'ancien président des Etats-Unis Stephen Grover Cleveland a succombé, le 24 juin, à Princetown où il vivait retiré, à un cancer de l'estomac. Il était âgé de soixante et onze ans. Il fut le vingt-deuxième et le vingt-quatrième président des Etats-Unis.

A la nouvelle de sa mort, le président Roosevelt a lancé une proclamation qui rend hommage à la mémoire de M. Cleveland en ces termes :

La nation est privée d'un de ses plus grands citoyens. Avocat de profession, ses principaux services sont allés à ce pays au cours d'une longue carrière politique des plus honorables et des plus variées.

Comme maire de sa commune et comme gouverneur de son Etat, et, par deux fois, comme président, M. Cleveland s'est révélé puissant administrateur, unissant à un dévouement absolu au bien du pays un courage qui ne pliait devant aucune hostilité, une fois qu'il était convaincu de son devoir.

Depuis sa retraite, il avait continué à servir ses concitoyens avec fidélité.

— *L'élection présidentielle.* — A la réunion plénière des délégués du parti républicain des Etats-Unis, de Chicago, la commission de vérification a présenté son rapport, qui prouve que les délégués, ayant mandat impératif de voter en faveur de M. Taft, dépassent 700 sur un total de 980 : c'est-à-dire qu'ils sont la presque unanimité.

Venezuela. — *La rupture des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et le Venezuela.* — Les Etats-Unis ont rompu les relations avec le Venezuela. Le président Castro était déjà dans la même situation à l'égard de la France et de la Colombie et de plus, en mauvais termes avec l'Angleterre et à la veille de voir rompre ses relations avec la Hollande. Seules en Europe, l'Allemagne et l'Italie conservent des rapports normaux avec le Venezuela. Dans l'Amérique latine, le dictateur a des relations convenables avec le Brésil, qui est chargé des intérêts des nationaux nord-américains. Il est possible, étant donné, entre autres choses, le petit nombre des puissances qui n'ont pas encore rompu avec le général Castro, que le Brésil prenne soin également des intérêts des nationaux français, jusqu'ici représentés par les Etats-Unis. Mais rien n'a encore été décidé à ce sujet.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production et la consommation de l'alcool dans les principaux pays. — La Russie et l'Allemagne tiennent la tête pour la production de l'alcool, puis viennent les Etats-Unis, la France et l'Autriche. La Grande-Bretagne ne vient qu'au sixième rang.

En Russie, l'alcool est tiré surtout des pommes de terre et du seigle; en Allemagne, il est principalement extrait des pommes de terre; aux Etats-Unis, du maïs; en France, de la betterave et des mélasses, et en Grande-Bretagne, du malt.

Voici quelles ont été, en 1904 et 1905, la production totale de l'alcool et sa consommation par tête dans les principaux pays :

PAYS	PRODUCTION		CONSOMMATION PAR TÊTE D'HABITANT	
	1904	1905	1904	1905
	proof gallons [1]			
Grande-Bretagne	50.858.000	48.520.000	0.95	0.91
Russie	161.366.000	»	0.95	»
Norvège	1.628.000	1.408.000	0.62	0.51
Suède	6.820.000	7.524.000	1.34	1.36
Danemark	6.094.000	6.071.000	2.44	2.42
Allemagne	148.588.000	146.014.000	1.54	1.43
Pays-Bas	14.168.000	15.552.000	1.50	1.43
Belgique	12.694.000	11.924.000	1.14	1.10
France	87.010.000	100.584.000	1.50	1.37
Suisse	2.926.000	»	1.01	»
Italie	9.592.000	11.286.000	0.28	0.29
Autriche	56.958.000	55.682.000	1.98	1.98
Hongrie	42.900.000	40.216.000	1.98	1.98
Bulgarie	242.000	242.000	0.07	0.08
Etats-Unis d'Amérique	127.665.000	125.042.000	1.21	1.26

II. — EUROPE.

Pays-Bas. — *Le commerce avec l'Algérie.* — Les importations d'Algérie en Hollande, commerce général, se sont élevées, en 1906, à 346.984 tonnes, contre 221.930 en 1905, soit une augmentation de 125.064 tonnes. Les principaux articles compris dans ce trafic sont : les minerais, 299.040 tonnes, les engrais, 39.359 tonnes, les semences, 1.800 tonnes, les vins, 776 tonnes.

Les importations, commerce spécial, représentent, en 1906, 4.763.348 florins, contre 3.576.538 florins en 1905. Différence en plus 1.186.810 florins. Principaux articles : minerais de fer, 1.800.000 florins, superphosphates, un million de florins.

Les exportations de Hollande en Algérie donnent au commerce

[1] Le *proof gallon* ou *gallon* de proof spirit équivaut à 2 lit. 61 d'alcool pur.

général 19.547 tonnes, contre 24.057 en 1905 : différence en moins, 4.509 tonnes. Principaux articles : houille, 19.446 tonnes, tabac et cigares, 30 tonnes.

Les exportations, commerce spécial, accusent un chiffre de 215.715 florins, contre 272.209 florins en 1905. Différence en moins, 56.494 florins. Principaux articles : houille, 191.000 florins, fromages, 8.000 florins.

Le transit représente, en 1906, 45 tonnes contre 76 en 1905, soit en moins pour 1906, 30 tonnes.

Les vapeurs venant d'Algérie déclarés à l'entrée sont au nombre de 84, tous chargés. Ils se décomposent comme suit : anglais 45, allemands 9, espagnols 9, hollandais 6, norvégiens 5, danois 3, russes 2, suède, austro-hongrois, grec, italien, honduras.

III. — ASIE.

Japon. — *Les Compagnies d'émigration.* — Le gouvernement japonais, dans le but de protéger ses nationaux contre les promesses décevantes de certains industriels peu scrupuleux, vient de décider que toute Compagnie d'émigration devrait déposer, commme garantie, dans les caisses du Trésor, une somme d'au moins 130.000 francs.

Le dernier délai admis pour l'accomplissement de cette formalité était le 30 septembre ; sept compagnies n'ont pu réunir les fonds nécessaires et ont dû cesser leurs affaires. Vingt-deux autres se sont conformées à la loi ; mais comme elles ne disposent plus de ressources suffisantes, la plupart d'entre elles disparaîtront.

Au mois de septembre 1906, un amendement à la loi avait stipulé que le nombre d'émigrants que pourrait faire partir chaque Compagnie serait en proportion de l'importance de son capital et que le dépôt stipulé pour le Trésor devrait être égal au quart du capital de la Compagnie. A cette époque, la Compagnie de colonisation du Japon, celle de Meiji et la Saumaru Shokaï avaient considérablement augmenté leurs capitaux et avaient attiré un grand nombre d'émigrants.

Depuis, les manifestations anti-japonaises qui ont eu lieu à San-Francisco, au Mexique et au Canada, ont beaucoup arrêté l'émigration et la nouvelle décision du gouvernement ne permet plus, même aux Compagnies importantes, de diriger sur l'étranger plus de dix-huit émigrants par mois.

Dans ces conditions, il est probable que, d'ici peu, toutes les Sociétés d'émigration seront fondues en deux ou trois Compagnies, qui disposeront des capitaux considérables devenus nécessaires pour ce genre d'affaires et dont les efforts se porteront surtout sur le Brésil, qui paraît disposé à recevoir favorablement des émigrants japonais.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Beau, ministre ppre de 1re cl., est nommé ministre ppre de France près S. M. le roi des Belges ;

M. Geoffray, ministre ppre de 1re cl., est chargé de l'agence et consulat général de France au Caire;

M. Daeschner, secrét. d'ambass. de 1re cl., est placé à l'ambassade de Londres;

M. Martin (William), secrét. d'ambass. de 1re cl., est placé à l'ambassade de Madrid.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Adolfo Gregorio Garcini, vice-consul de Cuba à Saint-Nazaire;

Carlos A. Vasseur, vice-consul de Cuba à Bordeaux ;

Jean Durand-Gasselin, vice-consul de la République Argentine à Nantes ;

Jacinto Miranda y Gaviot, consul d'Espagne à Pau ;

Siegler Pascal de Falticeni, consul de Panama à Nice;

Henri Darrieux, vice-consul de Russie à Bayonne;

K. Kijima, vice-consul du Japon à Lyon ;

Raoul Courdesse, vice-consul de la République Argentine à Nice;

Le Dr José Tomás Henao, consul de Colombie à Bordeaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :

MM. le *chef de bataill.* Giorgio; les *capit.* Tiersonnier, Spiess, Gibault, Angeli et Courrier; les *lieut.* Guillot, Devaux, Pacaud, Greigert, Bars, Garnery et Muller;

M. le *capit.* Dez est affecté au 9e rég. ;

M. le *capit.* Gil est désig. pour le 2e tonkinois.

Cochinchine. — Sont désig. pour la Cochinchine :

MM. les *capit.* Gramont, Gury et Crébessac ; les *lieut.* Haran et Larmina; le *sous-lieut.* Le Gros.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Prévôt est désig. pour le territoire du Niger;

M. le *lieut.* Marsaud est désig. pour la Mauritanie ;

MM. le *capit.* Marimbert et le *sous-lieut.* Robin sont affectés au 1er sénégalais ;

MM. les *lieut.* Pelnd et Bermond-Gonnet sont désig. pour le 2e sénégalais;

MM. les *lieut.* Latapie et Fassin sont placés au 4e sénégalais ;

M. le *chef de bataill.* Rivet est affecté au bataill. du Zinder ;

MM. les *lieut.* Salvy et Vallier sont désig. pour le bataill. de Tombouctou.

Congo. — MM. le *capit.* Fiegenschuh; les *lieut.* Reymond et Lucien et le *sous-lieut.* Sauvage sont désig. pour le bataill. du Chari-Tchad.

Madagascar. — MM. les *capit.* Cotten et Frénée; les *lieut.* Jacquot et Crozes et le *sous-lieut.* Raphel sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Caplong est désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Madagascar. — M. le *stagiaire de* 1re *cl.* Rémy est désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — MM. les *adjoints* à l'intendance Pons et Fabre sont désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. l'*adjoint* à l'intendance Douvion est désig. pour le Congo;

Madagascar. — M. l'*attaché de* 1re *cl.* Duchel est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Daridan est désig. pour l'A. O. F.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Magunna est désig. pour Yunnan-fou.

Indo-Chine. — MM. les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Le Royer et Foll sont désig. pour l'Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Audiau est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Grosfillez; le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Rebufat et le *pharm. aide-maj.de* 1re *cl.* Jard sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Brinet est désig. pour le chemin de fer de Kayes au Niger;

MM. les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Destelle et Rongier et le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Pouliquen sont désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Ouzilleau est désig. pour le Congo.

Madagascar. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Marty et Ponthiou-Lavielle sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Brimont est désig. pour la Guyane.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés navals. — M. le *capit. de frég.* Mercier de Lostende est nommé attaché naval à l'ambassade de Londres.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frégate* Delzons est nommé au command. de l'*Alger;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Michelin est désig. pour la *Manche.*

Madagascar. — M. l'*enseig. de vaiss.* Lescanne est désig. pour le *Vaucluse.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Klobukoswski, ministre ppre de 1re cl., est nommé gouverneur général de l'Indo-Chine;

M. Aubéry du Boulley (C. G.) est nommé administ. de 2e cl. des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Notes sur les Etats-Unis, de M. André Tardieu. — 1 vol. in-18; 3 fr. 50, Calmann-Lévy, Paris.

Tous ceux qui se passionnent pour le développement des Etats-Unis liront avec profit le très intéressant livre que M. André Tardieu vient de leur consacrer. Bien que les Etats-Unis aient été, dans ces dernières années, l'objet d'études très nombreuses, le livre de M. Tardieu se distingue des précédents en ce qu'il se place surtout au point de vue politique et diplomatique, alors que les autres écrivains s'étaient surtout attachés à l'étude économique et financière de la grande république américaine. M. Tardieu ne traite que rapidement des trusts, mais il nous donne sur l'organisation intérieure et sur la politique étrangère des Etats-Unis, dans ces dernières années, les détails les plus précis. Parmi les chapitres les plus riches en enseignements pour nous, il faut citer celui où M. Tardieu étudie le rôle du président de la République américaine comparé au nôtre. Chez nous, le président de la République, quoique investi par la Constitution de pouvoirs assez étendus, ne les pratique guère en fait, et l'exercice qu'il en pourrait faire serait considéré presque comme un abus de pouvoir; le président de la République américaine, au contraire, joue un rôle des plus actifs, grâce auquel un heureux équilibre est assuré entre

le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif; il use constamment du droit de message, qui existe chez nous, mais qui n'est guère appliqué. Ces différences entre l'Amérique et la France sont encore plus remarquables en ce qui concerne les questions religieuses. Sans doute, le régime de la séparation des Eglises et de l'Etat existait aux Etats-Unis bien avant qu'on ne l'introduisît chez nous; mais il a été établi avec le désir très vif de respecter toutes les croyances; les questions de la mainmorte et des congrégations n'y ont jamais joué un rôle considérable, car l'Eglise dépense chaque année intégralement ses revenus. Aussi point d'intrusion de la religion dans la politique comme en France, point de ces luttes violentes entre l'Eglise et l'Etat, qui se sont constamment renouvelées au grand détriment de la liberté.

La dernière partie du livre de M. Tardieu est consacrée à la diplomatie des Etats-Unis, et c'est une des plus nouvelles pour nous, car il est un des premiers à avoir donné de la diplomatie américaine un résumé si complet et si précis. Il montre fort bien que, jusqu'à la fin du XIXe siècle, c'est la doctrine de Monroe qui a exclusivement inspiré la politique américaine dans ses rapports avec les autres pays. C'est seulement depuis quelques années que, sous l'influence surtout du président Roosevelt, les Etats-Unis ont aspiré à jouer un rôle mondial, qu'ils ont développé et fortifié la flotte et l'armée et se sont décidés à intervenir dans les principaux conflits internationaux. De là est né chez l'Américain un jingoïsme parfois déplaisant et brutal, mais qui lui assure une grande force dans sa lutte pour l'empire du monde.

M. Tardieu termine son livre en glorifiant les qualités de la grande démocratie américaine; il souhaite que nous en tirions profit et que, sans imiter servilement des mœurs qui ne sont pas les nôtres, nous sachions pourtant en tirer d'heureuses leçons de virilité et d'énergie.

A. KANN.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Voyage au Thibet par la Mongolie. De Pékin aux Indes, par M. le comte DE LESDAIN. Un vol. in-16 de 350 pages, orné de 27 gravures, 2 portraits et une carte. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1908.

La France au dehors, par JULES DELAFOSSE. Un vol. in-16 de 312 pages. Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1908.

La Politique chinoise. Etude sur les doctrines des partis en Chine (1898-1908), par ALBERT MAYBON. Un vol. in-18 de 365 pages. V. Giard et Brière, Paris, 1908.

Préjugés d'autrefois et carrières d'aujourd'hui, par Gaston VALRAN, docteur ès lettres, avec une préface de M. Eug. Etienne, ancien ministre. Henri Didier, Paris, et Ed. Privat, Toulouse, 1908.

Guillaume d'Orange et les origines des Antilles françaises, par M. le vicomte DU MOTEY. Un fort vol. in-8° de 470 pages. Alph. Picard et fils, Paris, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*juin* 1908). ROBERT DE CAIX : Les affaires du Maroc. — AUG. BERNARD : La frontière algéro-marocaine. — LOUIS GENTIL : La mission Louis Gentil au Maroc.

La Ligue maritime (*juin* 1908). GEORGES TOUDOUZE : La situation de la France dans le Levant. — ED. DE PORTO-RICHE : L'expédition arctique française.

La Quinzaine coloniale (10 *juin* 1908). J. CHAILLEY : Les Etats-Unis et certains aspects de leur politique mondiale.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA SITUATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DU PORTUGAL

Les incidents déplorables dont le Portugal a été le théâtre au début de cette année sont encore présents à toutes les mémoires, mais ce n'est pas du jour au lendemain qu'ils ont été provoqués, comme certains ont pu se l'imaginer bien à tort. Lorsque le roi Carlos chargea M. Franco de constituer un ministère dans les circonstances que l'on sait, et que M. Angel Marvaux a rappelées ici même[1], les élections qui s'ensuivirent lui donnèrent naturellement une forte majorité. On commença par réduire les appointements des fonctionnaires civils, pourtant rétribués de la façon la plus modeste, tandis qu'on augmentait la solde des officiers et des sous-officiers. Aucune économie notable n'était donc introduite dans le budget, ce qui constituait cependant une réforme d'une urgente nécessité. Les Chambres votèrent ensuite une loi de comptabilité publique dont l'application était presque impossible et qui ne paraissait pas de nature à parer aux abus nombreux signalés de toutes parts. Enfin, un simple décret augmentait la liste civile d'un million de francs, ce qui la portait à trois millions. L'opposition était de plus en plus mécontente. Le pays s'alarmait, une certaine agitation se produisait, qui avait presque sa répercussion jusque sur les marches du trône. Le gouvernement crut devoir alors supprimer toute représentation nationale; la liberté de la presse fut abolie en fait; de très nombreuses arrestations arbitraires furent opérées.

Depuis longtemps, les partis politiques, en présence de ces mesures dictatoriales et de l'établissement du pouvoir personnel, cherchaient à faire tomber le gouvernement que le roi soutenait pourtant, paraissant d'ailleurs éprouver pour la politique une indifférence qui s'était manifestée de tous temps.

Les deux seuls partis qui ont vraiment en Portugal une exis-

[1] Angel Marvaux, La situation actuelle du Portugal, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er janvier 1908, p. 1 et sq.

tence nationale et qui se sont depuis de longues années succédé alternativement au pouvoir sont le parti régénérateur (conservateur) et le parti progressiste (libéral). En dehors d'eux, aucun autre groupement n'a d'importance véritable, au sens strict du mot, mais il n'y a pas à se dissimuler que les fautes considérables accumulées depuis quelques années par la monarchie ont contribué à grossir singulièrement le parti républicain, qui cependant, sauf à Lisbonne et à Porto, n'a pas de centres sérieux. Aux dernières élections, sur sept républicains élus, trois doivent leur victoire aux dissensions intestines des partis monarchistes. Si la république n'est pas implantée à Lisbonne par un coup de main, ou comme conséquence des fautes que commettraient les ministères de l'avenir, elle ne paraît pas — pour l'instant du moins — pouvoir devenir la forme définitive des institutions du pays.

Une alliance secrète s'était établie entre les anciens partis, les dissidents progressistes et les républicains, en vue de renverser M. Franco et de contraindre le roi à abdiquer en faveur de son fils, le prince Louis-Philippe. Les républicains ont prétendu, depuis lors, par l'entremise de leur organe — *O Mundo* — qu'ils n'avaient pris part au complot qu'à la suite de l'accord intervenu entre tous les intéressés, en vue de faire proclamer la République. Les événements ont démontré la fausseté de cette assertion, car les anciens partis monarchistes, même les progressistes dissidents, ont, après l'attentat, acclamé la monarchie comme le seul pouvoir capable de rétablir actuellement l'ordre.

Franco était, d'ailleurs, particulièremen visé dans le complot en question, et pour dépister ses très nombreux ennemis, il se vit dans l'obligation de coucher chaque soir dans un endroit différent.

Un nombre considérable d'armes avaient été commandées à l'étranger et introduites dans le pays. Il est presque certain que Buissa et Costa s'en servirent pour atteindre le roi et le prince royal. On est d'ailleurs aujourd'hui à peu près convaincu que, la police ayant pu empêcher à temps l'exécution du complot projeté pour le 28 janvier, ces tentatives de révolution avaient été ajournées. Le ministère commit alors la faute suprême de faire paraître au *Journal officiel* un décret qui fit déborder la coupe. Aux termes des dispositions qu'il contenait, le gouvernement pouvait, sans le moindre jugement, exiler, déporter ou emprisonner toute personne qui lui paraîtrait suspecte. Cette mesure, digne de celles qui furent prises aux plus sombres moments de la Terreur ou de l'Inquisition espagnole,

décida les conjurés à frapper le roi et poussa au paroxysme leur exaspération. A tort ou à raison, le roi Carlos était considéré comme l'instigateur des décrets nombreux promulgués depuis quelques mois. On lui reprochait de plus en plus vivement son extrême condescendance à l'égard de Franco, et il s'était ainsi attiré des animosités irréductibles, qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour se faire jour. Il est d'ailleurs peu probable que le prince royal ait été visé également, malgré les bruits répandus à ce sujet dans certains organes de la presse plus ou moins bien informés. Sa mort n'était nullement escomptée par les révolutionnaires, qui ne paraissaient pas non plus vouloir diriger leurs coups contre la reine et le prince Manuel.

***

Aujourd'hui, un calme très relatif a fait place à l'orage, et il importe d'examiner froidement quelle est la situation politique. Il est incontestable qu'elle s'est améliorée dans une certaine mesure. Les acclamations multiples qui saluent le jeune roi chaque fois qu'il se montre, la sympathie profonde qu'il inspire à tous, le retour d'un gouvernement normal composé des éléments marquants des deux grands partis politiques ont ramené, au moins partiellement, la tranquillité et la confiance.

Malgré son incohérence, plus apparente que réelle, le ministère est animé du plus vif désir de préparer l'avenir et de résister de la manière la plus énergique aux manœuvres imprudentes et excessives des partis avancés. En dehors de M. Ferreira de Amaral, fort connu déjà, le parti régénérateur est représenté dans le cabinet par deux de ses plus importantes personnalités, MM. de Campos Henriques et de Lima, le parti progressiste par deux hommes d'une haute distinction, M. de Telles, qui a le portefeuille de la guerre, et M. Espregueira, ministre des Finances. Les ministres des Travaux publics et de la Marine, MM. de Magalhaes et l'amiral Castilho, sont indépendants, mais amis personnels du président du Conseil. M. José d'Alpoin, le chef des dissidents progressistes, groupe peu nombreux, mais très résolu, aspire, lui aussi, à devenir un jour le chef d'un cabinet libéral, dont la mission consisterait à concilier les idées monarchistes avec quelques réformes inspirées par des principes démocratiques et destinées à donner une certaine satisfaction au pays. Pour l'instant, M. d'Alpoin soutient, sans grand enthousiasme d'ailleurs, le cabinet Fer-

reira de Amaral, se réservant de critiquer ses actes s'ils ne sont pas en concordance absolue avec les idées libérales de son groupe. Il est d'ailleurs jeune et énergique et entouré d'hommes résolus appelés vraisemblablement à jouer un rôle important dans l'avenir.

Le parti républicain s'agite moins et semble reconnaître que l'heure de son triomphe définitif n'a pas encore sonné.

L'armée est sincèrement dévouée à la famille royale et il paraît en être de même de l'immense majorité de la population. La chute du cabinet actuel constituerait — il ne faut pas se le dissimuler — une véritable calamité, car la composition des Chambres rendrait presque impossible la constitution d'un cabinet viable, peu d'hommes ayant actuellement en Portugal le prestige et l'autorité nécessaires pour relever l'état économique du pays. C'est ce qui rend malheureusement l'avenir si incertain et empêche tout pronostic sérieux.

***

Le Parlement discute en ce moment le projet, dit des avances, question délicate entre toutes et qui peut amener les plus gros orages. De très vifs incidents se sont déjà produits. On a découvert, en effet, une lettre adressée jadis à M. Espregueira par M. Luciano de Castro, le chef du parti progressiste, pour lui recommander une avance d'environ 20.000 francs à la reine Maria Pia. Le ministère a avoué que la Direction du Trésor avait retrouvé trace de ce document et cette révélation a produit la plus vive sensation. Il est, en effet, regrettable que le gouvernement ait eu l'idée de joindre dans le même projet de loi le règlement de la liste civile, légèrement plus élevée que celle attribuée autrefois au roi Carlos, et la restitution à l'Etat des sommes indûment prêtées à la famille royale sous le dernier règne. L'opposition exploite cette loi comme injuste et inopportune, déclarant, à juste titre, que si l'on veut entrer réellement dans la voie des économies et mettre fin au désordre qui règne dans les finances, ce n'est pas le moment de proposer une augmentation, même minime, de la liste civile.

Il est, en effet, incontestable — et c'est là l'un des grands maux du Portugal, l'un de ceux qui lui ont causé les blessures les plus profondes — que la situation économique est des plus médiocres. L'industrie n'écoule pas ses produits ; les vins se vendent mal ; les populations de la frontière, manquant de pain, demandent l'importation en franchise du maïs et du

seigle; en un mot, une stagnation complète du commerce provoque un malaise général qui pèse lourdement sur le pays, agravé encore par l'insuffisance des moyens de transport.

Aucune amélioration notable n'a été réalisée dans le système des routes, des voies navigables, presque entièrement négligées, des ports, des chemins de fer, encore peu nombreux et faiblement outillés. Le chiffre colossal des droits d'entrée et les abus patents du système protecteur ne sont pas moins regrettables. D'ailleurs les droits de douane et les tabacs sont gagés pour le service de la dette et l'impôt est fort inégalement réparti. Beaucoup de propriétaires influents parviennent à s'y soustraire en partie. Aussi la tâche d'un ministre des Finances est-elle d'une difficulté presque insurmontable : il ne peut guère augmenter les impôts qui ont atteint le maximum et, d'autre part, une refonte, même partielle, du cadastre entraînerait des dépenses que le pays ne pourrait supporter. A maintes reprises, des attaques très violentes ont été dirigées contre les fonctionnaires qu'on a accusés de concussion, mais elles sont presque entièrement dénuées de fondement, bien que leurs traitements soient dérisoires, car un directeur général ne touche guère plus de 5.000 francs par an, ce qui donne une idée de la situation des autres. On ne peut avancer un seul fait prouvant même que les ministres se soient enrichis au pouvoir. Mais d'un côté, une apathie naturelle, de l'autre, le manque de surveillance, souvent même de compétence des personnalités responsables font que le pays languit et ne donne pas tout ce dont il serait pourtant capable. Jamais un plan de réformes d'ensemble n'a été présenté. On vit au jour le jour, parfois d'expédients dilatoires, insuffisants et transitoires.

Quant aux colonies, elles absorbent des sommes considérables, qui ont soulevé en diverses circonstances les plaintes les plus légitimes et les plus acerbes.

La guerre entreprise contre les Cuamatas n'a même pas eu pour conséquence une délimitation des possessions portugaises de l'Angola. A elle seule, cette province a une dette de 3.000 contos et elle absorbe tous les revenus des autres colonies, car les guerres s'y succèdent presque sans interruption. Depuis ving-deux mois, les troupes de l'intérieur n'ont pas reçu de solde. San-Thomé, le Cap-Vert et Macao sont dans l'impossibilité de fournir la moindre recette à la métropole, et Timor représente pour elle une charge colossale. Tel est le désastreux bilan du domaine colonial portugais.

La situation financière du royaume ne se présente pas sous un jour plus brillant. Le déficit du prochain budget déposé

récemment par le ministre des finances sur le bureau des Chambres atteint près de 1.400 contos de reis. Mais un grand nombre d'organes de la presse assurent que ce chiffre est absolument fictif et que le déficit réel dépasse 5.000 contos (le conto représente au pair 5.550 francs). Ils se basent, dans leurs affirmations, sur un rapport jadis élaboré par l'un des anciens membres du cabinet Franco et d'où il ressortait que, depuis 1892, le déficit avait été, en moyenne, de 5.000 contos par an.

D'ailleurs, le budget de M. Espregueira n'est pas complet, puisqu'il ne mentionne même pas la liste civile, qui est actuellement soumise à l'agrément des Chambres.

Si l'on se décidait à réformer le système de comptabilité publique en indiquant dans un budget spécial les rendements et les dépenses des chemins de fer et le mouvement des capitaux, les chiffres indiqués dans le budget annuel de l'Etat seraient beaucoup plus exacts et ne donneraient plus lieu à des discussions, souvent passionnées, où la politique joue un rôle malheureusement prépondérant.

Néanmoins, les dépôts dans les banques sont toujours importants, mais quel avantage peut en retirer le pays, puisque le Parlement ne peut se décider à prendre aucune mesure efficace et qu'on constate à Lisbonne même un marasme financier et économique absolument navrant. Ce n'est pas en s'hypnotisant dans la discussion stérile et fastidieuse des avances à la Couronne qu'on entrera dans la voie qui pourrait amener une amélioration et mettre le Portugal au niveau de pays comme le Danemark, la Suède ou la Hollande, qui pourraient avantageusement lui servir d'exemples.

Les partis extrêmes se trouvent donc sur un terrain favorable pour soutenir que le gouvernement et la dynastie ne sont pas à la hauteur de leur tâche, et il n'est plus douteux aujourd'hui que tout l'avenir du pays réside dans une modification radicale et rapide des procédés de gouvernement.

La France a toujours donné au Portugal des marques du plus vif et du plus légitime intérêt. Elle sait, d'autre part, avec quelle satisfaction non dissimulée il a accueilli notre entente cordiale avec l'Angleterre ; les hommes politiques les plus marquants ne l'ont pas caché ! Nous ne pouvons donc que formuler des vœux ardents pour le relèvement d'un pays aux destinées duquel préside une reine d'origine française, dont chaque séjour à Paris nous a apporté un nouveau rayon de soleil et qui, de son côté, nous a toujours témoigné la chaleur de ses sentiments ainsi que la constance de ses affections pour sa première patrie. Elle a mis en pratique le mot de son ancêtre

Louis XIV à Philippe V, quittant la France pour ceindre la couronne d'Espagne : « Mon fils, soyez bon Espagnol, mais « souvenez-vous que vous êtes Français. »

Vicomte DE GUICHEN.

P. S. — Les ministres des Finances et des Affaires étrangères viennent de présenter aux Chambres différents projets de loi destinés à améliorer la situation financière. M. Espregueira propose, entre autres réformes, de refaire le contrat entre le gouvernement et la banque de Portugal et d'opérer la conversion de la dette intérieure; M. de Lima est d'avis de surtaxer certains articles du tarif douanier.

M. Espregueira est certainement animé des meilleures intentions, mais son optimisme paraît excessif lorsqu'il prétend que la situation s'améliorera sensiblement si l'on adopte ses propositions. Il omet totalement de parler des dépenses considérables qu'entraîneront forcément la réforme urgente de la marine de guerre et les subventions qu'il faudra accorder à la colonie de l'Angora dont la situation est fort précaire. Comment le gouvernement pourra-t-il se procurer les crédits nécessaires à ces dépenses nouvelles ? C'est ce qu'il ne dit pas et il serait cependant indispensable d'y songer à très bref délai.

ESSAI SUR L'HISTOIRE

DE LA COLONISATION EN ALGÉRIE

VI. — L'œuvre contemporaine de la colonisation officielle[1]

I. — C'est sur le domaine reconstitué par l'amiral de Gueydon au détriment des tribus insurgées en 1871 que les gouverneurs généraux ses successeurs ont, sous la troisième république, établi les colons désireux de se fixer en Algérie. Ils l'ont fait, soit sur l'initiative et sous la responsabilité de l'administration, soit par l'intermédiaire de sociétés capables de procurer aux immigrants, sur les lieux mêmes où ils s'établissaient à demeure, une installation convenable, capables aussi de les soutenir dans leurs premiers débuts et de faciliter leur succès définitif. Tel fut le rôle de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains présidée de manière si active par le comte d'Haussonville, tel encore celui du comité de peuplement connu sous le nom de « Société Bourlier » ; grâce à leurs efforts, grâce aussi à ceux des préfets et des généraux de division investis depuis la fin de 1873 jusqu'au mois de mars 1875, par délégation du gouverneur général, de l'attribution des lots de ferme et des concessions gratuites, puis, jusqu'au début de l'année 1882, des concessions gratuites seulement, un certain nombre de colons nouveaux se sont implantés sur le sol algérien : Alsaciens-Lorrains, Provençaux et Niçois, Corses, etc. Mais ces étrangers, qui accroissaient la population européenne capable de mettre en valeur le territoire algérien, sont loin d'avoir été seuls à bénéficier des largesses de l'administration ; plus qu'eux, tout au moins jusqu'en 1878, des cultivateurs nés sur le sol même de la colonie ont reçu des concessions territoriales dans les nouveaux centres.

Sous l'empire de ces mêmes sentiments généreux qui avaient naguère fait attribuer aux Alsaciens-Lorrains émigrés 100.000 hectares des meilleures terres de l'Algérie, le Parlement se préoccupa de cet état de choses ; ce n'est pas, disait-on, pour les Français déjà établis au pied de l'Atlas que sont faites les concessions gratuites, mais pour des immigrants venus des rivages septentrionaux de la Méditerranée et destinés à renforcer l'élément national dans les différentes parties du pays. Sans

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 16 octobre, 1er décembre 1906 et 16 janvier 1907.

doute, les colons algériens constituent pour les nouveaux arrivés de précieux conseillers, de véritables « moniteurs » ; mais ils ne doivent pas prétendre à remplir un autre rôle. C'est pour les confiner dans l'attribution à laquelle on voulait bien les reconnaître aptes que l'article 7 du décret du 30 septembre 1878 interdit aux sociétés de peuplement de leur abandonner plus d'un tiers des concessions ; en effet, la préoccupation constante des députés de la métropole et des ministres demeurait toujours de déterminer en Algérie, même au prix d'importants sacrifices pécuniaires, un courant considérable d'émigrants français ; pour eux tous, comme pour le comice agricole d'Alger dès 1871, « c'est dans la colonisation qu'il faut chercher la digue à « opposer aux soulèvements des indigènes [1] ».

Malheureusement une difficulté extrêmement grave réside dans ce fait que le territoire de colonisation reconstitué par l'amiral de Gueydon à la suite de l'insurrection de 1871 se trouve à peu près complètement distribué ; en dix ans (de 1871 à la fin de 1880), plus de 401.000 hectares de terres ont été allotis, surtout dans les deux grands groupes du massif kabyle et de l'extrémité orientale de la Mitidja, sur le plateau de Sidi-bel-Abbès et dans la haute plaine de Mascara, enfin sur les plateaux de Sétif et de Constantine [2]. C'est ce dont, dès l'époque du gouvernement civil du général Chanzy, l'administration a commencé de se préoccuper ; la preuve en est fournie par le soin avec lequel, dans les exposés annuels de la situation de l'Algérie remis aux membres du Conseil supérieur de gouvernement, est répétée cette affirmation que « les terres pour la création de « nouveaux centres ne manquent pas, quoiqu'on persiste à dire « le contraire [3] ». Après avoir cessé, à partir de 1878, de procéder à la division des propriétés collectives, des douars, elle estime que le seul moyen de donner à la colonisation les terres qui

---

[1] *La colonisation de la Kabylie par l'immigration*, avec itinéraires, cartes et plans. Ouvrage publié par le Comice agricole d'Alger à l'usage des immigrants et des colons. 2e édition, Alger, Juillet Saint-Lager, 1872, in-8° de 195 p., cartes et plans. Notre citation est empruntée à la page 8 de cette édition.

[2] De Peyerimhoff. *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à 1895*, t. I, p. 57-58.

[3] *Exposé de la situation de l'Algérie*, par le général Chanzy (15 novembre 1877), p. 28. Cf. l'exposé daté du 12 novembre 1878, p. 39 : « Quant aux ressources en « terres encore disponibles pour la colonisation, elles sont loin d'être aussi insuffi- « santes que certains esprits inquiets ont cherché à l'établir. » En s'exprimant ainsi, le gouverneur général s'appuyait sur l'opinion exprimée, en 1873, par un inspecteur général des aménagements ; à l'en croire, le domaine forestier devait contenir environ 280.000 hectares de boisement en plaine ou à flanc de coteau utilisables, directement ou non, pour la colonisation. Aux chiffres près, M. Mangin, conservateur des forêts de l'Algérie, faisait siennes, en 1877, les mêmes idées, que devaient singulièrement un peu plus tard infirmer des études approfondies.

lui sont indispensables se trouve dans l'établissement d'un impôt général appliqué aux Européens comme aux indigènes, impôt assez modéré pour ne pas entraver la culture, assez élevé pour détruire les *latifundia* européens ou arabes (les douars en effet, qui n'exploitent pas le dixième de leur territoire, vendront une partie de leur domaine pour se libérer de leurs dettes et échapper aux exigences du trésor) ; profitant de la nécessité de construire des chemins de fer [1], elle fait voter par le Conseil supérieur l'impôt foncier sur les terres européennes, avec affectation du produit de cet impôt à l'établissement des voies ferrées [2].

II. — Cette intelligente décision du Conseil supérieur demeura, par suite des circonstances, exclusivement platonique ; aussi les successeurs du général Chanzy se préoccupèrent-ils de plus en plus de la situation. « Les terres domaniales, » déclare dès le mois de décembre 1879 le successeur du général Chanzy, Albert Grévy, au Conseil supérieur [3], « vont manquer à la colo- « nisation. Celles qui restent, par leur dissémination et leur « infériorité, ne peuvent former que de faibles appoints... » Comme l'extension des zones de colonisation en territoire militaire est loin d'avoir suivi la même marche progressive qu'en territoire civil, le nouveau gouverneur général, mû par différents motifs au premier rang desquels il faut placer le désir de « servir à la fois les intérêts de la colonisation et ceux « de la civilisation, de soumettre à l'administration de droit « commun toute la riche et vaste région où l'administration doit

---

[1] Il s'agissait, en particulier, de l'établissement « indispensable et urgent » des deux tronçons destinés à combler les lacunes de « la ligne générale qui doit aller d'une frontière à l'autre par Souk-Ahras, Guelma, Constantine, Sétif, Alger, Orléansville, le Tlélat et Tlemcen. « (*Exposé de la situation de l'Algérie*, 12 novembre 1878, p. 82.) Cf. d'ailleurs, au sujet du programme conçu par le gouvernement général de l'Algérie pour « ouvrir ce pays à la civilisation, tirer parti des ressources immenses « qu'offre son sol et lui assurer la tranquillité dont il a besoin pour se transformer « et prospérer », les pages 67-68 de l'exposé daté du 15 novembre 1877.

[2] D'après une lettre particulière de M. Le Myre de Vilers, qui était alors directeur général des affaires civiles et financières.

[3] *Procès-verbaux du Conseil supérieur*, décembre 1879, p. 12 (cité par D'HAUSSONVILLE : *La colonisation officielle en Algérie*, p. 54 du tirage à part). Cf. le discours prononcé en 1880 par le même gouverneur général (*Procès-verbaux*, p. 11) : « Les terres domaniales et les soultes de rachat du séquestre, au moyen desquelles « s'est faite jusqu'ici la colonisation, vont nous faire complètement défaut. » Cf. encore cette phrase du rapport de M. Pétrelle, préfet d'Oran : « Ainsi que le « Conseil supérieur l'a constaté dans sa dernière session et ainsi que l'a reconnu « la Commission du budget, le domaine de l'Etat ne possède presque plus de terres « susceptibles de servir, soit à la création de nouveaux centres, soit à l'agrandisse- « ment des centres anciens, dont il peut être avantageux, au grand profit de la « colonisation, de renforcer le peuplement agricole. » (*Procès-verbaux du Conseil supérieur*, décembre 1880, p. 219.)

« s'étendre [1] », double l'étendue du territoire civil et la porte de 5.349.646 hectares à 10.936.827 hectares ; mais ni cette mesure ni l'élaboration du projet de création d'une caisse de colonisation (le « projet des 50 millions »), ni les efforts tentés au cours des années suivantes ne sont couronnés de succès ; comme le constate dès 1883 le comte d'Haussonville, « l'essor « de la colonisation est momentanément arrêté [2] ». S'il reprit un peu plus tard, ce ne fut que très faiblement; aussi Burdeau était-il fondé, en 1892 encore, dans son rapport sur le budget du service de l'Algérie, à reprocher vivement à l'administration algérienne son inertie en matière de publicité, et la part excessive faite par elle à l'élément local dans la répartition des concessions. « Le but essentiel de notre établissement en « Algérie, déclarait-il [3], c'est d'y créer, avec le concours d'émi- « grants européens assimilables, une race de Français qui « puisse civiliser et rapprocher de nous les indigènes. Quelques « signes de prospérité que pût nous donner d'ailleurs notre « colonie, si les Français n'y devenaient pas progressivement « assez nombreux pour encadrer les autres éléments, nous dou- « terions de son avenir. »

Les renseignements statistiques parurent, à la fin de la période 1891-1900, contribuer à tout le moins dans une certaine mesure à la réalisation de ce désidératum ; mais l'examen de leurs différents éléments révéla un accroissement de population nationale dû beaucoup plus à des excédents grandissants de natalité et à l'application de la loi de 1889 sur la naturalisation automatique des étrangers qu'à l'immigration. Il serait toutefois injuste de tenir pour absolument nul l'accroissement de la population dû à la colonisation officielle ; celle-là y contribua pour une part « fortement ralentie par rapport aux pério- « des précédentes [4] », mais bénéficia toutefois, selon la fine remarque de M. V. Demontès, des calamités qui s'étaient abattues sur le vignoble français. A la suite de la destruction de leurs vignes par le phylloxéra, des familles issues des provinces méridionales passèrent de leurs départements d'origine (Hé-

---

[1] Discours prononcé à l'ouverture de la session du Conseil supérieur, décembre 1880, p. 6.

[2] *La colonisation officielle en Algérie*, p. 63 du tirage à part. — C'est ce que constate également, avec chiffres à l'appui, M. de Peyerimhoff : « L'activité de l'admi- « nistration algérienne s'était, dit-il (t. I, p. 61), bien ralentie. Au lieu des 1.174 « nouveaux colons de 1881, on n'en place, en 1882, que 191 et 241 en 1883; le chiffre « se relève à 290 en 1884, mais il tombe, l'année suivante, à 110, sur lesquels on ne « compte plus que 39 métropolitains. »

[3] Burdeau : *L'Algérie en* 1891, p. 31.

[4] Expression empruntée au rapport de M. de Peyerimhoff, t. I, p. 71.

rault, Gard, Bouches-du-Rhône, Aude, Pyrénées-Orientales) dans l'Algérie toute voisine, semblable par son climat et par ses cultures à leur pays natal, et contribuèrent à y développer dans des proportions très considérables cette même culture à laquelle ils se livraient précédemment sur les rivages septentrionaux de la Méditerranée [1].

Ce bénéfice ne fut pas le seul que l'Algérie tira, durant la dernière période décennale du XIXe siècle, de la colonisation officielle. Si elle ne parvint pas, — pas plus qu'on n'y était arrivé auparavant, pas plus qu'on n'y est parvenu au début même du XXe siècle, — à provoquer en Algérie un mouvement d'immigration des marins des côtes de France afin de les faire participer aux profits de l'exploitation des ressources poissonneuses de la mer algérienne afin de les retenir pour peupler un littoral d'environ 1.100 kilomètres de développement, afin de les faire contribuer à sa défense [2], du moins devint-il alors possible de créer des centres de colonisation sur les Hauts Plateaux. Précédemment déjà, durant la période 1881-1890, l'administration avait commencé de dépasser l'Atlas et de constituer plus au Sud des périmètres de colonisation, qu'elle pensait devoir faciliter l'établissement d'installations commerciales, l'exploitation de l'alfa, l'élevage du bétail ; c'est dans ce but que, non contente de gravir les pentes conduisant sur les Hauts Plateaux, elle avait étendu son action sur les Plateaux mêmes, du côté de l'Est jusque dans le Nord-Ouest de Tebessa et le Nord de Batna, du côté de l'Ouest jusqu'à Aïn-Sefra [3]. Entre 1891 et 1900, cette marche en avant vers le Sud s'est poursuivie de toutes parts dans des régions jusqu'alors purement pastorales [4], surtout aux deux ailes de cette véritable armée civilisatrice qu'est la population européenne de l'Algérie, le centre progressant beaucoup moins vite [5].

---

[1] En 1881, l'Algérie possédait 30.200 hectares plantés en vignes; dix ans après, ce vignoble s'était accru de 76.800 hectares ; en 1899, 155.019 hectares étaient couverts de ceps (J. Cazenave : *La colonisation en Algérie* (Exposition universelle de 1900), p. 70). Selon M. Demontès, qui donne le développement du vignoble année par année, de 1881 à 1904, les chiffres sont un peu différents : 30.241 hectares en 1881, 110.042 hectares en 1890, 139.028 hectares en 1899 et 146.932 hectares en 1900. (*Le Peuple algérien*, p. 415.)

[2] V. à ce sujet les pages 77-85 de la brochure de M. J. Cazenave publiée à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, et le travail de M. Augustin Bernard sur *la Colonisation maritime en Algérie* (in-8° de 16 p., extrait de l'*Algérie nouvelle*).

[3] De Peyerimhoff, *ouv. cité*, t. I, p. 65. — On trouvera toutes les indications géographiques nécessaires sur la belle carte à l'échelle du 1/1.600.000e annexée au t. II de l'*Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de* 1871 *à* 1895.

[4] De Peyerimhoff, *ibid.*, t. I, p. 71.

[5] Encore convient il de noter que la colonisation s'est beaucoup moins avancée vers le Sud dans le département de Constantine que dans celui d'Oran; indépen-

III. — C'est également cette marche en avant dans des régions considérées, tout récemment encore, comme inutilisables au point de vue agricole, et par suite comme inaccessibles à la colonisation, qui caractérise, pour qui se préoccupe surtout de l'extension territoriale, l'œuvre absolument contemporaine de la colonisation officielle. Alors se produisent en Algérie des constatations inattendues, analogues à celles qui ont été faites aux Etats-Unis, de véritables révélations, et certain terrain de parcours se montre producteur important et régulier de céréales [1]. Le plateau de Tiaret apparaît aussi riche, aussi fécond que celui de Sidi-bel-Abbès ; le Sersou se révèle, comme la région de Tiaret, susceptible d'être colonisé avec des éléments français. Ce sont des pays très sains, où l'eau superficielle est rare, mais qui possèdent à la lisière des Hauts-Plateaux, entre 4 mètres et 12 mètres au-dessous de la surface du sol, d'abondantes nappes souterraines ; tandis que, sur le littoral, de coûteux travaux d'appropriation du terrain s'imposent aux colons, là, au contraire il n'est pas besoin de faire de défrichements, car les pacages ne sont pas encombrés de lentisques ni de jujubiers. Aussi comprend-on fort bien que l'administration ait, au début du xxe siècle, fait porter de ce côté son principal effort.

Grâce à la formation, en janvier 1902, de la nouvelle direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, grâce aux dispositions accessoires qui en découlèrent, l'Administration était devenue plus forte, mieux outillée, plus susceptible de réaliser les desiderata de la métropole [2] ; elle disposait de

---

damment d'autres raisons, il est juste, semble-t-il, de rendre en partie responsable de ce retard relatif le souvenir des échecs qui se sont produits antérieurement et que le préfet de Constantine résumait dans la session du Conseil supérieur de décembre 1880 en disant : « Des villages ont été créés, sur la demande expresse des Conseils « généraux, dans la région des Hauts-Plateaux. Il est arrivé que, pendant cinq « années de suite, il n'est pas tombé une goutte d'eau ; le travail de la terre étant « devenu impossible, les colons ont abandonné leurs villages. » (*Procès-verbaux du Conseil supérieur*, décembre 1880, p. 231.)

[1] Rien, mieux que la citation suivante empruntée à l'*Histoire des progrès de l'agriculture en Algérie*, rédigée en 1878 par P. Marès, à l'occasion de l'Exposition universelle, ne montre ce que, durant presque tout le xixe siècle, on attendit des Hauts-Plateaux : « Si les Hauts-Plateaux sont bien moins favorables à l'agriculture que « le Tell, ils sont au contraire très appropriés à l'élève de la race bovine, comme « les faits l'indiquent, mais à la condition de construire des abris et d'amasser des « fourrages pendant la bonne saison... L'exploitation de l'alfa, dont cette contrée « est le lieu de production, pourra peut-être aider à améliorer cette situation regrettable. Si les hauts plateaux sont couverts d'herbes favorables à la nourriture des « moutons, la végétation arborescente y est limitée à quelques espèces peu nombreuses et très rustiques » (p. 7-8).

[2] On a déjà vu plus haut, par quelques citations, en quoi consistaient ces desiderata ; le gouverneur général Albert Grévy les avait formulés en décembre 1879, dans son discours au Conseil supérieur, de la manière la plus nette, en traitant de « la « question vitale entre toutes, celle de la colonisation. Il faut peupler ce pays pour

moyens d'action plus considérables que durant la période précédente. Aussi lui fut-il possible de mener de front la solution des multiples problèmes qui s'imposaient à son attention, et qui peuvent se grouper sous les trois rubriques suivantes : acquisition de territoires destinés à la colonisation, établissement de colons français sur ces territoires, réalisation des travaux d'utilité publique indispensables pour assurer la complète mise en valeur de ces mêmes territoires.

Pour se procurer les vastes domaines absolument nécessaires à l'établissement d'émigrants français, la direction de la colonisation, après avoir étudié la situation foncière des indigènes, résolut d'acquérir, afin de les adjoindre aux lambeaux de territoires dont elle disposait encore, de grandes propriétés indigènes. En achetant en bloc, — avec toutes les précautions nécessaires en pareil cas, — ces terres à ceux qui en étaient propriétaires (fils de familles anciennes ayant conservé un beau patrimoine, hommes nouveaux ayant constitué par leurs économies ou par leur savoir-faire d'importants domaines, collectivités indigènes ayant gardé — surtout dans le département d'Oran, — de vastes communaux[1]), elle parvint à former, pour tout ou pour partie, le périmètre de quelques nouveaux centres, et put se procurer de 40.000 à 50.000 hectares par an, soit 800 lots environ[2]. Ces acquisitions ne se sont point faites sans de sérieux sacrifices pécuniaires, par suite de la hausse continue de la propriété foncière en Algérie comme aux Etats-Unis[3] (la valeur vénale des terres à blé a en particulier augmenté de manière remarquable ; ces terres ont plus que doublé de prix depuis dix ans); mais de tels sacrifices étaient absolument nécessaires pour atteindre le but poursuivi par la colonisation officielle, et renforcer en Algérie la population française

---

« le vivifier, — et le peupler de nationaux, pour qu'il soit bien l'Algérie française. « Maintenir, en le développant, le courant d'immigration qui s'est accentué depuis « nos désastres, tel est le but auquel doivent tendre nos efforts incessants. » (*Procès-verbaux du Conseil supérieur*, décembre 1879, p. 12.) Cf. encore cette phrase du discours prononcé en 1880 (*Procès-verbaux du Conseil supérieur*, p. 10) : « L'Al- « gérie resterait une possession française au lieu d'être véritablement une seconde « France, si les immigrants de la métropole ne venaient peupler ses plaines immen- « ses et ses vastes coteaux. »

[1] De Peyerimhoff : *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle, de 1871 à 1895*, t. I, p. 200.

[2] Il ne convient pas de parler ici des déclassements de forêts domaniales ; M. de Peyerimhoff a en effet montré (*ouv. cité*, t. I, p. 80) avec quels ménagements justifiés le service de la colonisation y a recouru jusqu'en 1905.

[3] Sur l'énorme plus-value des terres aux Etats-Unis, on trouvera quelques indications précises dans le nouveau volume du vicomte A. d'Avenel : *Aux Etats-Unis*, p. 7-8; Cf. également Pierre Leroy-Beaulieu : *Les Etats-Unis au XXe siècle*.

en y introduisant de nouveaux éléments tirés de la mère-patrie.

Pour recruter sur place ces éléments, d'autres sacrifices s'imposaient. Naguère, il n'existait pas de programmes de colonisation, pas la moindre publicité véritable ; tout se bornait (depuis 1874) à l'impression d'une feuille à tirage très réduit, portant l'indication des centres à peupler et quelques renseignements sur leur situation et leur culture, feuille à laquelle fut ajoutée en 1892 une carte sommaire de l'Algérie. Cette feuille était uniquement adressée aux personnes qui en faisaient la demande, et d'office, aux préfectures des départements français, où un employé servait — ou était censé servir — d'intermédiaire entre le gouvernement général et les futurs colons. Ceux-ci devaient prendre l'initiative d'une demande en concession de terres sans être exactement renseignés ; en outre l'enquête administrative ou de police qui suivait était, sinon toujours absolument informe, du moins très défectueuse. Il importait donc d'entrer en communication avec les futurs colons et de provoquer, de stimuler leur initiative, s'il était possible, puis d'assurer une meilleure enquête sur leur moralité... Le service de la colonisation tâtonna avant d'obtenir des résultats satisfaisants ; les lettres adressées par lui aux sociétés agricoles, la publicité dans les petits almanachs locaux ne produisirent aucun résultat. Il n'en fut pas de même de l'apposition, dans les gares de chemins de fer et ultérieurement dans les bureaux de poste, de ces grandes affiches très apparentes, aux cartes si claires, que nous avons pris l'habitude d'y voir ; de là résulta bientôt un accroissement sensible du mouvement d'immigration, accroissement auquel contribuèrent par surcroît (tout au moins dans la région lyonnaise et dans le pays basque) des articles insérés dans les journaux régionaux, et aussi (assez peu en Auvergne, beaucoup dans les départements de la Savoie, où les vignes étaient menacées par le phylloxéra, — dans l'Isère, — dans les Basses-Alpes, où les pâturages sont si compromis ; donc beaucoup, au total, dans des régions atteintes dans leur prospérité économique) des visites faites en été, par un délégué du service de la colonisation [1], dans des régions montagneuses pauvres et susceptibles de fournir des colons à l'Algérie [2].

La tâche du service de la colonisation se trouvait d'ailleurs

---

[1] Ce nous est un vrai plaisir de nommer ici un délégué du gouvernement général qui « a mis à cette tâche laborieuse et utile un véritable esprit d'apostolat » (DE PEYERIMHOFF, *ibid.*, note 2 de la p. 229), M. A. Glorieux, professeur au lycée d'Alger.

[2] Signalons aussi des brochures de propagande, telle que celle intitulée : *La colonisation en Algérie.* Peuplement de nouveaux villages (Mustapha, imprimerie algérienne, 1904, in-8° de 75 p., cartes).

facilitée auprès de ces futurs colons par le bon souvenir que nombre d'entre eux avaient conservé de l'Algérie, où ils avaient fait naguère leur service militaire, qu'ils connaissaient déjà par conséquent. Aussi, des circonstances économiques tout à fait défavorables venant à se produire dans leur pays natal, n'était-il plus très difficile de les amener à traverser de nouveau, et définitivement, la mer Méditerranée. Sans doute de tels émigrants ne disposaient d'ordinaire que de très petits moyens, ne possédaient que rarement le capital minimum de 6.000 francs disponibles exigé par le gouvernement général, et devaient le plus souvent emprunter pour se les procurer; mais ils n'en constituaient pas moins des hommes d'avenir, qu'il importait à l'Algérie d'attirer et de fixer sur son territoire : ils étaient toujours mariés en effet, possédaient souvent plusieurs enfants au moment où ils se décidaient à se transporter sur les rivages méridionaux de la Méditerranée, et étaient doués de précieuses qualités susceptibles de trouver dans un pays neuf leur complet épanouissement. Ainsi se trouvait réalisée une des fins principales de la colonisation officielle : elle arrivait, et elle continue d'arriver à décider des travailleurs français à s'établir en Algérie [1].

Mais elle ne s'en tient pas là ; soucieuse d'éviter les insuccès retentissants des époques antérieures, et de mettre tous les atouts dans les mains de ses pupilles, elle n'a garde d'abandonner les colons à eux-mêmes, ni de les laisser se rendre seuls sur leurs concessions, comme cela se faisait naguère. Aussitôt arrivés à Alger, les immigrants sont reçus à quai par un agent du service de la colonisation, qui leur indique les auberges où ils doivent descendre et qui, dès que la chose est possible, les groupe et les dirige vers l'endroit où se trouvent leurs concessions, endroit dont le livret de colonisation leur a fait en même temps connaître les ressources [2]. Là encore les colons sont l'objet de la sollicitude attentive du gouvernement général ; ils sont reçus par l'administrateur ou l'administrateur adjoint, ils

---

[1] « De 1902 à 1904, la colonisation officielle a, en outre des familles algériennes, « installé une moyenne annuelle de 200 familles d'immigrants représentant 850 per- « sonnes. En 1905, première année de l'application du nouveau régine, elle a, à son « actif, sur un total de 638 lots aliénés à divers titres, 238 familles de concessionnaires « de la métropole représentant 1.358 personnes, et 79 familles d'acheteurs venus « directement de France. » (De Peyerimhoff, *ouv. cité*, t. I, p. 217.)

[2] Ce livret est remis depuis 1903, lors de son admission (à moins qu'il ne lui ait été remis auparavant), à tout colon et contient tous les renseignements généraux utiles, ainsi qu'une notice sur les centres où se trouve sa concession, et des indications spéciales sur la nature des terres, sur les cultures à pratiquer, sur l'élevage, les marchés, l'achat ou la prise sur place des matériaux de construction, etc.

sont visités par le professeur d'agriculture, ils sont logés gratuitement durant un certain temps (qui peut durer jusqu'à trois mois) dans des maisons démontables, ils trouvent construites quelques maisons-types dont ils peuvent s'inspirer pour bâtir les leurs, à moins qu'ils ne préfèrent les acheter immédiatement au prix coûtant. On s'efforce en même temps de dépayser le moins possible les immigrants ; et dans ce dessein a été reprise l'ancienne pratique du groupement régional par même pays, et même par village s'il est possible[1].

La petite colonisation n'a pas seule, durant les dernières années, retenu l'attention et occupé l'activité du service institué en 1902 par M. Revoil ; dès le premier jour, la direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation a voulu également atteindre la moyenne colonisation. Elle y parvient par l'institution de la vente à bureau ouvert, qui permet à tout acheteur de se présenter, à partir d'une date fixée, chez le directeur des domaines et de lui demander, sur les terres mises en vente par l'administration, le lot qu'il désire ; cet acheteur est-il seul, l'affaire est immédiatement réglée ; a-t-il des concurrents, l'affaire est réglée le lendemain même, au moyen d'une adjudication restreinte. Sans doute cette manière d'opérer présente certains inconvénients ; mais elle a eu par ailleurs des résultats excellents : elle a permis de classer du premier coup certaines régions nouvelles ; à la petite bourgeoisie à tendances colonisatrices, elle a en outre fourni le moyen de satisfaire ses aspirations. Des pays du Nord, de l'Ouest et de l'Est de la France, comme de Paris, ce mode de procéder a facilité l'acquisition de terres algériennes à des parents désireux d'établir leurs enfants, ou encore à des officiers sortant du service, etc.

Grâce à l'arrivée de ces Français de la métropole, d'origines (on le voit) et de situation bien différentes, la colonisation a pu progresser dans les régions dont il a été question plus haut et une poussée agricole vraiment importante s'est produite dans les dernières années du côté des Hauts Plateaux. Les villages qui y ont été établis diffèrent par quelques côtés des agglomérations rurales plus rapprochées du littoral et des grands cen-

---

[1] M. de Peyerimhoff en a fourni des preuves intéressantes dans son *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle, de* 1871 *à* 1895. En 1904 et 1905, dit-il (t. I, p. 230), « un centre a été recruté dans les Hautes-Alpes, deux ont été réservés « aux émigrants de quelques localités des Basses-Alpes, où le service forestier se « prépare à faire des expropriations ; un autre groupe est constitué par des colons du « Tarn, du Lot et de l'Aveyron ; trois centres savoyards sont en cours de peuple- « ment ».

tres : au lieu des cultures maraîchères ou encore des cultures intensives de la vigne et du tabac, ce sont les cultures céréalifères qui prédominent ; d'autre part les concessions sont plus étendues puisqu'elles atteignent 200 hectares, pour celles qui ont été achetées à bureau ouvert, et 80 hectares pour les concessions gratuites[1]. Il convient également de noter que les régions où se pratique actuellement la colonisation officielle sont moins peuplées au point de vue indigène que ne l'étaient naguère les territoires séquestrés après l'insurrection de 1870-1871 ; ainsi disparaît, ou se trouve du moins considérablement atténuée, une des plus graves difficultés qu'eurent naguère à surmonter les nouveaux colons français.

Non content d'acquérir des territoires colonisables et d'amener de la mère-patrie des travailleurs agricoles sur ces mêmes territoires, le gouvernement général a fait tout ce qui dépendait de lui pour que les concessions fussent, avant même d'être peuplées, pourvues de l'outillage le plus indispensable à leur mise en valeur et à leur développement, de voies d'accès, de routes, d'adductions d'eau. Tout cela a été exécuté par les soins d'un service spécial des travaux de colonisation, créé en septembre 1903, « qui a repris au service des Ponts et Chaussées « surchargé la préparation et l'exécution des projets concernant « les centres nouveaux et une partie des centres anciens » et qui a su mener à bonne fin d'une manière rapide, économique et parfaitement appropriée ces travaux de première urgence et de premier établissement[2]. Sans doute, les nouveaux centres ne sont pas encore en communication avec le littoral par une voie ferrée, car il n'existe pas actuellement de chemin de fer reliant le Sersou à Tiaret ; mais peut-être une telle lacune, — qui sera d'ailleurs certainement comblée quelque jour, — tire-t-elle moins à conséquence dans une région de pâturages que dans des régions viticoles et maraîchères. Le transport à dos de chameau, effectué sous la direction des indigènes transhumants, peut encore actuellement suffire à rendre aux habitants des régions nouvellement colonisées les services qui leur sont à tout le moins indispensables.

Ainsi, en s'inspirant d'idées adoptées dans d'autres pays, en les combinant avec des idées françaises et en les adaptant à

---

[1] On trouvera des indications précises à cet égard dans le t. I de l'*Enquête*, p. 87 : « Les concessions de Bernelle (dép. de Constantine, 1903) ont 80 hectares ; « celles de Victor-Hugo (dép. d'Alger, 1905) 70 hectares, et les lots de ferme voi- « sins, 200. »

[2] V. à ce sujet le t. I de l'*Enquête*..., p. 101, 102 et 235. — C'est par un arrêté du 1er décembre 1903 qu'a été définitivement constitué le nouveau service.

l'Algérie, la Direction de la colonisation a pu, au début du xxe siècle, arriver à remplir le programme de la colonisation officielle, et cela, malgré les conditions difficiles dans lesquelles, par suite de la diminution du territoire de colonisation[1], le gouvernement général devait agir. Elle a donc fait une œuvre bonne et utile, une œuvre qu'il convient de poursuivre, et qu'il serait même intéressant de développer ; mais lui sera-t-il possible d'y parvenir, alors que, pour la réalisation de cette œuvre éminemment française, l'avenir semble devoir être plus défavorable encore que le présent, alors que les terres deviennent de plus en plus rares, que leur acquisition est de plus en plus coûteuse ? Est-ce exclusivement, comme on l'a dit à plus d'une reprise, à la colonisation libre qu'il convient de s'en remettre du soin de continuer le peuplement français de l'Algérie ?

VII. — Le péril étranger et la colonisation officielle.

Un livre récent, que nous avons eu plusieurs fois déjà l'occasion de citer au cours de cette étude, contient des données dont il convient de tenir compte pour répondre à cette question. Dans son excellent travail, établi sur des bases rigoureuses, méthodiquement et scientifiquement conduit, sur *le Peuple algérien*[2], notre collaborateur M. V. Demontès ne s'est pas contenté en effet d'exposer avec un soin minutieux la composition actuelle de la population européenne en Algérie, d'en retracer les progrès historiques, d'en étudier les origines, d'en observer l'état dynamique (densité) et les mouvements propres (mariages, naissances, décès) ; il a également porté son attention sur la pénétration réciproque des différentes colonies européennes dont l'ensemble constitue « le peuple algérien » et sur les différentes formes (ethnologique, économique, morale et intellectuelle, politique enfin) que prend cette pénétration. Comment, en constatant « l'infiltration incessante » des éléments étrangers dans les rangs des Français à seule fin de profiter de tous les droits de souveraineté dont seuls à l'origine jouissaient nos nationaux ; comment, en enregistrant les résultats de cette

---

[1] Au 31 décembre 1904, ce territoire ne comptait plus que 824.929 hectares, évalués 36.066.677 francs. On en trouvera le dénombrement aux p. 109-113 de l'*Exposé de la situation de l'Algérie en* 1904.

[2] *Le Peuple algérien*. Essais de démographie algérienne. Alger, imprimerie algérienne, 1906, in-8° de 619 p., cartes et graphiques. Cet ouvrage a été publié, avec un certain nombre d'autres, par les soins du gouvernement général de l'Algérie, à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille de 1906.

[3] *Ouvr. cité*, p. 608 et 612.

loi de 1889 sur la nationalité, qui ajoute à la naturalisation individuelle sollicitée la naturalisation collective automatique, ne pas être frappé des conséquences qui en découlent, du danger que fait courir à la prépondérance française la masse compacte et toujours croissante des étrangers ? Ce danger, l'auteur du *Peuple algérien* l'a admirablement exposé dans quelques lignes des dernières pages de son livre quand il a écrit : « La supériorité numérique des Français nous paraît sérieusement menacée de nos jours. L'illusion n'est plus permise. Il est prouvé que les naturalisés d'origine étrangère comptent pour la plus large part dans les gains que la nationalité française effectue depuis quinze ans ; il est démontré d'autre part que l'afflux des étrangers continue, malgré les apparences contraires, à déverser sur la colonie des milliers d'immigrants... Grâce au sénatus-consulte de 1866, plus de 40.000 étrangers ont acquis la nationalité française ; grâce à la loi de 1889, plus de 5.000 naturalisés pénètrent annuellement dans les rangs de nos nationaux [1]. »

Avec juste raison, M. V. Demontès a voulu garder, d'un bout à l'autre de son bel ouvrage, une parfaite sérénité scientifique ; aussi n'a-t-il eu garde de nier ni d'atténuer la gravité du péril étranger [2], mais s'est-il refusé à l'exagérer, et il s'est surtout efforcé, après avoir déterminé le danger, de chercher les moyens de le conjurer. Par quels moyens, se demande-t-il, dans cette formation et dans cette évolution du peuple algérien à laquelle nous assistons, l'élément français conservera-t-il la première place? Par quels moyens, en même temps que sa prépondérance économique, que sa supériorité morale et sociale, maintiendra-t-il son hégémonie politique, ou, pour parler en d'autres termes, son égalité numérique en face des étrangers et des naturalisés ? Ces moyens ne sont pas nombreux ; pour que la population d'origine métropolitaine demeure aussi importante que la population étrangère et naturalisée — tout au moins officiellement, car les naturalisés ne sont parfois que des pseudo-naturalisés, — M. Demontès n'en voit que deux : les naissances et l'immigration.

---

1 *Le Peuple algérien*, p. 304.

2 Il semblerait, à en croire un ouvrage récent, que l'administration s'efforce de déterminer aux yeux du public l'importance de la population étrangère, en comptant comme Français des étrangers de 22 ans. « Or, dit très justement le général Donop « (*Lettres sur l'Algérie*, p. 104), s'ils sont destinés à être Français quand ils « atteindront 22 ans, à moins qu'ils ne préfèrent alors garder leur nationalité, ils « ne le sont pas tant qu'ils n'ont pas 22 ans. L'erreur n'est pas mince, car à Alger, « par exemple, elle a pour effet de réduire le nombre des Espagnols, qui est de

Or, à elles seules, — le chapitre sur la natalité algérienne en fournit la preuve irréfragable, — les naissances ne suffisent pas. Sans doute, les familles françaises offrent en Algérie une natalité un peu supérieure à ce qu'elle est sur le sol métropolitain même, mais cette supériorité est extrêmement faible, inférieure à celle des étrangers, et si elle a quelque chance de s'accroître, c'est uniquement grâce aux mariages des Français avec des étrangères. Les chiffres le démontrent en effet ; en Algérie, « que les femmes étrangères l'emportent par leur « nombre sur les femmes françaises ou non, elles leur sont « supérieures certainement par leur maternité. Mères, elles le « sont plus souvent, et avec moins d'appréhension et plus de « joie que les Françaises, et leurs descendants formeront dans « l'avenir la majeure partie du peuple algérien... Dans un ave- « nir plus ou moins rapproché, les deux tiers des enfants de « l'Algérie auront des mères étrangères, ou plus exactement « des mères de sang étranger [1] ». Ainsi, la natalité française est incapable à elle seule de contre-balancer l'introduction, l'afflux des éléments étrangers dans la nationalité algérienne, et n'est même pas, fréquemment, elle-même absolument indemne de tout croisement étranger.

Dans de telles conditions, c'est à l'immigration qu'il faut demander de faire ce que ne sait pas faire la natalité, et l'immigration spontanée étant, pour bien des raisons différentes, extrêmement faible, c'est à l'immigration provoquée, stimulée par l'appât de la concession gratuite, qu'il convient de recourir. Toutefois l'immigration provoquée se trouve absolument incapable, à elle seule, de fournir cet apport net annuel de 5.000 à 6.000 Français que M. de Peyerimhoff estime actuellement nécessaire pour contre-balancer l'afflux étranger en Algérie [2] ; c'est donc à la colonisation libre, stimulée par une propagande intelligente et continue, par des libéralités destinées à devenir éminemment rémunératrices, qu'il appartient d'en fournir la majeure partie ; le service de la colonisation fera le reste. Amélioré, mieux secondé, budgétairement libéré

« 20.000 à 12.000 et d'augmenter autant le nombre des Français, en y comprenant « des éléments qui ne sont pas français, aux termes de la loi. »

[1] *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle, de* 1871 *à* 1895, t. I, p. 236.

[2] A cet égard et à beaucoup d'autres, notons ici que l'Etat ne peut pas tout faire ni jouer le rôle providentiel que l'opinion publique lui attribue trop souvent ; il conviendrait donc de constituer des sociétés départementales ou plutôt régionales, provinciales, analogues à la Société de protection des Alsaciens-Lorrains ou à cette Société d'aide et de protection du colon, qui a son siège au Havre, et qui, dans la mesure de ses modestes ressources, fournit une aide efficace à l'œuvre officielle.

de l'assistance des centres adultes, alimenté par une dotation annuelle qu'augmenterait le montant actuel ou différé de ses recettes, il pourrait (en dépit de réelles difficultés) mettre chaque année à la disposition de colons venus de France une moyenne de 600 à 700 lots, c'est-à-dire permettre à un ensemble de 1.200 à 1.800 Français de s'établir régulièrement en Algérie[1]. Par là, l'élément d'origine française deviendrait assez fort pour remplir une de ses tâches essentielles et faire ce que, dès 1891, Burdeau attendait de lui, c'est-à-dire « pour imprégner » les nouveaux venus de ses idées, de ses habitudes, de ses sentiments patriotiques[2]; par là se trouverait poursuivie en plein xxe siècle une œuvre qui, au siècle dernier a passé par bien des alternatives, mais qui, — quelques critiques qu'on puisse lui adresser, — n'a pas été stérile : elle a contribué pour sa part, en effet, et pour une large part, à faire de l'Algérie l'admirable colonie française que plus encore que, nous-mêmes, les étrangers admirent aujourd'hui.

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] *Enquête...* t. I, p. 235-236.
[2] BURDEAU : *L'Algérie en* 1891, p. 41.

LES ITALIENS EN TUNISIE

ET EN TRIPOLITAINE

Notre intention n'est point de traiter ici de nouveau la question de l'émigration italienne en Tunisie, question sur laquelle sont presque classiques les études de Toutey et de Loth et que M. Gonnard a étudiée, ici même, il y a deux ans[1]. Nous voudrions seulement signaler une orientation nouvelle qui semble se dessiner, moitié sous l'influence de facteurs économiques indépendants des volontés humaines, moitié sous l'action d'une politique réfléchie. Cette évolution aurait pour effet d'arrêter l'émigration italienne en Tunisie et de canaliser vers la Tripolitaine une partie de ce courant qui se porte, de plus en plus exclusivement, vers les Etats-Unis.

Tout a été dit à l'éloge de la ténacité, du courage, du labeur acharné de l'émigrant sicilien en Tunisie. Il loue une terre à *enzel*, c'est-à-dire moyennant le paiement annuel d'une somme qui ne représente guère plus que le loyer de cette terre, mais lui donne néanmoins la qualité de propriétaire. Il la défriche obstinément, il travaille, pendant ses loisirs, pour le compte des propriétaires voisins et le peu d'argent ainsi gagné lui permet d'attendre que sa vigne soit en production. Presque toujours le Sicilien reste petit propriétaire, faute de capitaux suffisants au début, mais cette population agricole étrangère, qui comprend 12.000 âmes, est déjà assez importante par le nombre, sinon par la superficie possédée, pour qu'on ait craint de la voir s'augmenter indéfiniment et noyer le faible effectif des colons français. Cependant d'après les observations faites sur les lieux par M. Pierre Denis[2], il ne semble pas que cette éventualité puisse jamais se réaliser; et du reste, d'après les considérations émises par M. de Martino, sénateur, dans un tout récent et très intéressant ouvrage[3], les milieux dirigeants italiens n'ont nullement ce but et poursuivent, au contraire, de tout autres visées.

Au 16 décembre 1906, le nombre des Italiens résidant en

---

[1] René Gonnard, l'Emigration italienne et les colonies sans drapeau, *Quest. Dipl. et Col.* 1er et 16 janvier 1906.

[2] *La Revue du Mois*, juin 1908.

[3] G. de Martino, *Cirene e Cartagine* 1 volume in-8°, illustré, chez Zanichelli, à Bologne.

Tunisie était de 81.156. Au 31 décembre 1903 il était de 80.609; mais, si l'on tient compte des enfants italiens nés en Tunisie depuis 1898 et recensés pour la première fois en 1906, ce nombre atteignait, à la fin de 1903, 85.000 environ. Il y a donc là un sensible recul, dû aux facteurs suivants, qui viennent détruire en partie l'effet des résultats obtenus par le colon sicilien, grâce à un travail obstiné.

Au contraire du paysan français, le Sicilien est imprévoyant et attaché à la terre par une affection assez inconstante. La vanité des premiers succès ou le désir de changement le détachent souvent du sol d'adoption. D'autre part, son extrême sobriété a pour contre-poids un certain manque d'initiative. Il s'en tiendra à une seule culture, tactique toujours dangereuse; il fera fi trop souvent de la culture potagère et de l'élevage de la volaille, cependant tout indiqués. De plus, son manque d'instruction le fait s'attarder dans des méthodes de culture assez primitives. La vigne, mal taillée, produit moins; le vin, mal fabriqué, se conserve peu. Il faut le vendre sans retard, c'est-à-dire à des prix trop bas. Les dettes accumulées pendant la période première, où le colon a dû suffire à tout presque sans capitaux, obligent d'ailleurs souvent à ces marchés désastreux, car l'usure fleurit, le crédit est insuffisamment organisé et la nature extrêmement défiante du Sicilien l'empêche de se rendre aux avantages des sociétés de crédit mutuel.

L'amélioration des conditions économiques de la Sicile contribue aussi pour une bonne part à détourner de la Tunisie le Sicilien, déjà averti par les siens des déboires que peut réserver une entreprise viticole sur les terres de la Régence. Une émigration intense a raréfié, en Sicile, la main-d'œuvre. Les ligues de paysans en ont profité pour obtenir, en faveur de leurs membres, des conditions meilleures, si bien que le salaire de l'ouvrier italien, soit dans l'agriculture, soit même dans l'industrie, n'est plus sensiblement supérieur, en Tunisie, à ce qu'il est devenu en Sicile.

Mais la cause principale de cet arrêt dans l'émigration en Tunisie est surtout l'attraction de plus en plus forte exercée par les Etats-Unis, pays à salaires élevés, à possibilités illimitées. Dans beaucoup de grandes villes de l'Union existe, maintenant, une *Little Italy* où le nouveau venu trouvera un appui provisoire et des indications précieuses. Aussi l'immense majorité des émigrants italiens se dirige-t-elle de ce côté et l'on a constaté qu'un certain nombre d'Italiens, résidant en Tunisie, quittaient leur première patrie d'adoption pour une seconde plus hospitalière. Le courant d'émigration aux Etats-Unis a diminué,

il est vrai, énormément cette année-ci à cause de la crise américaine, mais cette baisse s'est manifestée dans toutes les directions. Le Sicilien ne s'est pas orienté vers d'autres pays ; il a moins émigré, voilà tout..

M. de Martino, qui a visité la Tunisie et s'est beaucoup préoccupé de la situation de ses compatriotes dans la Régence, ne se place pas sur le terrain des documents et des statistiques, mais reste dans le domaine des déductions logiques. Il a été particulièrement frappé des deux faits suivants, qui lui paraissent péremptoires.

D'abord, la politique du gouvernement français à l'égard des colons italiens. M. de Martino, ardemment patriote, nous en fait un reproche courtois, mais vibrant et attristé. Le gouvernement de la Régence multiplie les écoles françaises et cherche à franciser les enfants italiens. Si un courant d'émigration constant ne vient pas entretenir le sentiment national dans la colonie italienne, il est certain que ces efforts réussiront à la longue, et M. de Martino s'en désole.

D'autre part, les terres dont le gouvernement a la faculté de disposer ne sont pas attribuées à des Italiens, ce qui condamne à jamais ceux-ci au régime de la petite propriété, peu susceptible de donner en Tunisie de bien brillants résultats.

« A nos agriculteurs, dit M. de Martino, on refuse les terres « domaniales et les terres plantées en oliviers, et on leur refu- « sera peut-être les terres *habous* (provenant de fondations reli- « gieuses). A nos agriculteurs, rongés par l'usure, on refuse « en fait, sinon en droit, le crédit agricole, qui est largement « répandu parmi les agriculteurs français ; à nos ouvriers, « indignement exploités par des entrepreneurs, on refuse ces « droits et ces moyens de défense qui constituent les bases de la « législation sociale commune à tous les pays civilisés : loi sur « les accidents du travail, loi sur l'assistance aux vieillards, « bourses du travail, conseils de prud'hommes, syndicats, « inspection du travail, etc. Si tous les ouvriers étaient fran- « çais, ces lois seraient depuis longtemps promulguées en Tu- « nisie..... La France sent que *le moment n'est pas venu pour* « *elle* de penser à un problème ouvrier français en Tunisie.... « Mais, nous le répétons pour nos ouvriers comme nous l'avons « dit pour nos agriculteurs, c'est là peut-être une *mesquine* « *politique de classes;* ce n'est pas cette politique large et « élevée qui devrait être pratiquée, à la suite des ententes « diplomatiques intervenues au sujet de la Méditerranée et « qui créerait dans la population de la Régence une *conscience* « *coloniale unique, amie de la France et dévouée à elle.* »

L'évolution économique générale de la Tunisie ne préoccupe pas moins l'honorable sénateur. La main-d'œuvre italienne a trouvé abondamment à s'employer en Tunisie, parce que, seule, elle pouvait exécuter d'assez rudes travaux en échange de salaires peu élevés. La hausse inévitable des salaires amènera nécessairement une main-d'œuvre française ou internationale.

« Capital et travail, dit M. de Martino, se sont répartis natu-
« rellement entre Français et Italiens (les premiers fournissant
« le capital, les autres le travail), et cela durera encore pendant
« un certain temps. En effet, à mesure qu'une plus grande
« étendue de terres sera défrichée et fécondée, que la popula-
« tion s'accroîtra du fait de son développement naturel — et
« cette population, ne l'oublions pas, finira par être française
« de fait, malgré son origine italienne, à cause surtout de la
« propagande active faite au moyen de l'école — à mesure que
« les travaux publics importants seront achevés, que la richesse,
« résultant surtout de l'exploitation minière, aura fait d'un
« Etat essentiellement agricole un Etat également industriel,
« ce jour-là, le renchérissement de la vie, qui s'accuse de plus
« en plus dans les centres populeux, se fera sentir aussi dans
« les campagnes. Les fils de nos Italiens, devenus Français,
« ne se contenteront plus des salaires qu'avaient acceptés
« leurs pères, sous l'empire de la nécessité, et ainsi les condi-
« tions du travail se mettront de pair avec celles qui existent
« en France. En un mot, de par son développement naturel,
« de par les progrès de la richesse et de la population, la
« Tunisie cessera d'être, démographiquement, tributaire de
« l'Italie. Ce jour n'est peut-être pas proche, mais il arrivera
« fatalement. Alors, où iront nos Siciliens?

« La Tripolitaine leur ouvre les bras et les attend. La terre
« est la même qu'en Tunisie, sinon plus fertile ; le climat est
« le même ; grâce aux pluies, aux dépôts du sol, il y a autant
« d'eau qu'en Tunisie ; mais, de même qu'en Tunisie, ce sont
« des richesses qui ne se développent pas toutes seules et en
« vertu d'un processus inconnu de génération spontanée. Il faut
« qu'il y ait là un gouvernement *sachant faire ou aider à faire.*
« La Tunisie nous donne une leçon : sa transformation agri-
« cole et industrielle est le fruit de l'action des capitaux fran-
« çais ; sans eux, les bras des Italiens n'auraient pas trouvé à
« s'employer. Il faut donc qu'en Italie on ouvre la voie aux
« capitaux et aux bras à la fois. »

C'est en effet vers la Tripolitaine que M. de Martino voudrait voir s'orienter les capitaux et les colons italiens. Il a

parcouru à cheval, avec ses compagnons, la région des hauts plateaux de la Cyrénaïque, celle qui s'étend de Derna à Bengasi, et il a pu se rendre compte que ces régions, où s'élevaient autrefois des villes prospères, comme Cyrène, Barca, Apollonia, pourraient aisément être rendues à leur fertilité primitive. On lira avec vif intérêt, dans son ouvrage, le récit de ce voyage. Signalons seulement ce fait que la Cyrénaïque exporte de l'orge pour une somme de 5 à 10 millions par an, bien que le procédé de culture en usage chez les Bédouins consiste à jeter le grain sur une terre qu'ils grattent à peine à l'époque de l'ensemencement et à ne plus revenir qu'au moment de la récolte. La culture des céréales et la mise en pâturage donneraient d'admirables résultats : au lieu de 500.000 habitants, la Cyrénaïque pourrait en nourrir de 2 à 3 millions. Un régime d'exaction et d'impôts écrasants arrête le progrès : l'absence de tout port aménagé paralyse le commerce avec l'étranger. Qu'ont fait cependant les Italiens, malgré l'opposition sournoise de la Turquie, pour prendre pied dans le pays au point de vue économique, puisque leur mainmise politique sur la Tripolitaine paraît reculée dans un avenir lointain ?

De colonisation dans l'intérieur il ne saurait être question. Dans les ports seuls un effort est possible. Il s'est manifesté à Bengasi et à Tripoli.

La *Società di navigazione generale italiana* relie tous les quinze jours, par un service, Syracuse, Malte, Tripoli, Bengasi, Derna et la Canée. Il y a à Bengasi un bureau de poste italien, une caisse d'épargne postale italienne, une école de garçons, une école de filles, une école du soir italiennes, toutes gratuites; une ambulance et un service médical gratuits. Enfin la *Banco di Roma* y a établi une succursale. Mais les Turcs ont tout fait pour paralyser ces efforts. Le *caimacam* a défendu aux sujets turcs, sous peine de prison, de fréquenter les écoles italiennes ; aux fonctionnaires turcs d'avoir recours aux médecins italiens, etc.

L'Association nationale des missions a installé, près de Bengasi, une factorerie, et elle élève en même temps de jeunes nègres. Mais elle se heurte aux plus grandes difficultés lorsqu'elle veut agrandir son exploitation. Le seul titre de possession reconnu, pour la propriété immobilière, est la prescription acquisitive au bout de dix ans, mais même celui qui achète un terrain à un indigène qui, de notoriété publique, en est propriétaire depuis plus de dix ans, est certain de rencontrer, du côté des autorités turques, un mauvais vouloir parfait. Pour

être certain de ne pas se trouver dépouillé de ses terres et de son argent à la fois, il faut avoir créé un incident diplomatique, mais ce moyen n'est pas à la portée de tout le monde, et la colonisation italienne se trouve ainsi paralysée.

On en a eu un témoignage curieux au moment du procès Nasi devant la Haute-Cour. Le professeur Canino, qui est à la tête de la société italienne propriétaire du domaine de Bordj-el-Amri, en Tunisie, déposait, le 11 février dernier, que M. Nasi lui écrivit confidentiellement, en février ou mars 1900, pour lui dire que lui et ses amis politiques avaient décidé d'acheter des terrains à Tripoli et d'y créer des intérêts italiens : il l'invitait à se rendre à Tripoli pour acheter des terrains dans le voisinage de la mer.

M. Canino fit alors le récit de son voyage à Tripoli et exposa comment tout achat de terrain lui fut rendu impossible par l'opposition des autorités turques.

A Tripoli, il existe un bureau de poste italien depuis quarante ans, des écoles italiennes, un orphelinat italien, une succursale de la *Banco di Roma* et enfin l'unique hôtel de la ville est tenu par un Italien. Mais la politique d'obstruction reste la même et le mot d'ordre est identique.

M. de Martino voit très juste, à notre avis, en redoutant une invasion économique de la Tripolitaine par l'Allemagne, dont l'influence à Constantinople est prépondérante. Déjà les Allemands ont organisé un service mensuel entre Tripoli, Bengasi, l'Egypte et la Syrie. Le moment n'est peut-être pas loin où des sociétés agricoles et commerciales allemandes s'établiront en Tripolitaine. M. Hildebrand a publié, en 1904, un volume intéressant sur cette question : *Cyrenaika als Gebiet kuenftiger Besiedelung* (la Cyrénaïque comme territoire de future colonisation), où il fait même ressortir l'importance stratégique de certains points, du golfe de Tobruk en particulier. Ces temps derniers, l'établissement d'un service de télégraphie sans fil a été confié à un Allemand et l'émotion fut vive en Italie lorsqu'on crut que les Allemands voulaient installer un nouveau service maritime desservant les ports de la Tripolitaine.

« Le péril, dit M. de Martino, n'est pas dans une occupation « *manu militari* à laquelle l'Allemagne ne songe pas, mais il « réside dans notre propre inertie. Si, alors que l'Italie ne fait « rien, les capitaux de l'Allemagne ou d'une autre nation se « déversent sur ce pays, il en résultera une situation de fait « plus forte que les protocoles. »

« Le gouvernement allemand, naturellement, ne fait rien « contre nous, mais, quand des intérêts allemands considéra-

« bles se seront établis ici, ils devront fatalement ressentir le « préjudice causé par une administration pareille. Et, s'il y a « eu des torts graves à l'égard de sujets allemands, le gouver- « nement allemand restera-t-il les bras croisés, uniquement « parce que l'Italie ne veut rien faire ? »

Il faut donc agir, pour se créer en Tripolitaine, avant tous autres, des intérêts économiques puissants. C'est ce que M. de Martino expose avec beaucoup de netteté.

« Nous ne publions point, dit-il, ce récit de voyage pour con- « seiller, et encore moins pour provoquer, une occupation « militaire de la Tripolitaine, occupation qui ne serait ni à « conseiller ni à provoquer, mais, *en vertu des accords conclus « avec la France et l'Angleterre*, accords par lesquels ces puis- « sances, les plus directement intéressées à la politique médi- « terranéenne, ont formellement reconnu notre action prédo- « minante dans cette région de la Méditerranée, libre de toute « ingérence de leur part, nous demandons, d'abord, à l'Italie : « Que faites-vous pour justifier ces accords ? » et ensuite à la « Turquie, souveraine de ce pays : « Que faites-vous pour sau- « vegarder et rendre désirable l'intégrité de cette partie de « votre territoire ? »

« A l'Italie, nous demandons si, après avoir renoncé succes- « sivement, par des accords tacites ou exprès, à toute partici- « pation active aux destinées de la côte immense qui va du « canal de Suez à l'Atlantique, et, par là même, après avoir « renoncé à l'Egypte, à la Tunisie, au Maroc, sa mission en « Tripolitaine doit se borner, non pas à sauvegarder l'intégrité « territoriale de la Tripolitaine, mais à se constituer le gardien « de la situation intérieure actuelle du vilayet, sans rien faire « pour transformer ces terres fertiles par des œuvres de civili- « sation ; si elle doit limiter son action à défendre aux initia- « tives étrangères d'y accomplir précisément cette œuvre civili- « satrice qu'elle-même ne sait pas y accomplir ?

« A la Turquie, nous demandons si, en s'opposant systéma- « tiquement et obstinément à ces mêmes œuvres de civilisa- « tion et à l'établissement d'une administration éclairée, à la « colonisation et à la mise en valeur de ces terres désertées et « incultes, au développement des travaux publics qui sont la « base de toute rénovation commerciale, elle agit au mieux de « ses intérêts, ou bien si elle ne se prépare pas elle-même, *de « par l'inexorable fatalité des événements*, un avenir non seu- « lement préjudiciable pour elle et inattendu pour nous, mais « qui pourrait bien ne pas même nous profiter à nous. »

Ce programme paraît bien être, d'ailleurs, celui du gouver-

nement italien. Dans son entretien avec l'ambassadeur de Turquie, à la suite de la note comminatoire italienne remise à la Porte au sujet de l'ouverture de bureaux de postes italiens en Turquie, M. Tittoni a appelé tout particulièrement l'attention de l'ambassadeur sur les points suivants :

Entraves apportées illégalement par certaines autorités ottomanes à l'acquisition d'immeubles par des sujets italiens.

Défense arbitraire de prendre des passagers et des marchandises faite au paquebot italien qui effectue le voyage de Tripoli à Homs et à Misratah.

Cet appel énergique aux « sentiments amicaux » de la Turquie semble indiquer que la Consulta est décidée à réaliser, dans toute la mesure où l'initiative individuelle s'y prêtera, le programme dont M. de Martino nous a donné un exposé. Peut-être appréhende-t-on quelque peu, à Rome, que l'évolution de la politique internationale, ou même simplement balkanique, n'amène un jour — jour hypothétique sans doute — l'Italie à dénoncer son alliance avec l'Autriche-Hongrie et, par suite, avec l'Allemagne, et que cette dernière, s'étant créé des intérêts en Tripolitaine, ne renouvelle, avec son alliée de la veille, le « coup du Maroc » ? L'homme d'Etat doit tout prévoir, même les éventualités les plus hypothétiques.

LOUIS JADOT.

LA GÉOGRAPHIE NOUVELLE

Nous nous rappelons tous comment on nous a enseigné la Géographie. Ce n'était qu'une énumération et une description : énumération de fleuves, caps, ports, capitales, sous-préfectures, etc.; description plus ou moins intéressante, selon son auteur, mais toujours purement littéraire, pour ainsi dire impressionniste.

La géographie d'aujourd'hui n'est rien de semblable, elle est devenue *scientifique* : le mot a été quelque peu galvaudé et on a voulu mettre la science partout, même où elle n'avait rien à faire. Mais ici elle est vraiment à sa place et on peut dire qu'il y a actuellement une science géographique; qui dit science, en effet, dit une recherche des relations de causes à effets; on n'énumère pas, on *explique*; on ne décrit pas à la façon d'un littérateur, mais à la façon d'un savant, c'est-à-dire qu'on note dans un paysage les traits caractéristiques au point de vue géographique : par exemple, un ancien géographe décrivant la descente de la Meuse se contentera de noter au passage qu'elle traverse l'Ardenne, en s'y creusant une vallée profonde couronnée de forêts; le géographe moderne remarquera le même fait, mais il ajoutera : elle trace son lit dans un plateau calcaire, où une partie de ses eaux se perd, explication de sa masse d'eau amoindrie; toute la vie est concentrée dans la vallée, parce que la montagne calcaire, pauvre, aride, ne permet que la forêt; sa description sera caractéristique et non impressionniste, elle s'accompagnera d'une explication qui montrera pourquoi de tout temps on a donné à ces pays des noms distincts [1]. Le géographe recherchera encore les transformations anciennes de ce morceau de terre; il verra dans la coupure faite par la Meuse les plis de terrain qui lui feront de ressusciter par la pensée la montagne de la première époque géologique, arasée depuis par les éléments; cette vue lui permettra d'expliquer pourquoi des

[1] Cf. Vidal de la Blache, professeur à l'Université de Paris, *Tableau de la géographie de la France*, Hachette, 1903, in-8°, p. 218. Cet ouvrage, aussi remarquable par l'art de la composition que par la science du géographe, est le modèle des livres obéissant aux tendances nouvelles de la science géographique, et cependant lisibles pour tous. Comparez Vidal de la Blache : « La conception actuelle de l'enseignement de la géographie », *Annales de Géographie*, 1905, p. 193-207.

tranches de terrains divers chacun avec sa valeur propre apparaissent tour à tour à la surface.

Ainsi, la géographie doit s'aider des conclusions des sciences annexes pour expliquer la terre et présenter ce que l'on a appelé le « synthèse géographique [1] ».

*
* *

Les premières données à recueillir sont celles que fournit la géologie ; comme on l'a très bien dit : « La physionomie de la « terre est faite de traits d'âge différents ; il serait puéril de pré- « tendre l'étudier autrement qu'à la lueur projetée sur elle par « l'histoire du passé, quand ce passé retentit encore sur le pré- « sent [2]. » Ainsi, par exemple, il n'y a pas la montagne et la plaine ; il y a des types de montagnes et des types de plaines : il y a des plaines, comme le centre du Brésil, qui apparaissent comme un bloc très anciennement formé et depuis lors presque immuable ; les montagnes qui bordent la côte atlantique sont comme surajoutées, formées sans doute quand se produisit la grande cassure qui sépara l'Amérique du Sud de l'Afrique ; depuis la fin de la première époque géologique, les éléments ont disséqué cette masse, ont produit des escarpements et des terrasses ; cette érosion a respecté les roches dures et dissous les calcaires par l'acide carbonique de l'eau : de là, la formation d'une argile rouge, la *terra rosa*, terre privilégiée pour le caféier.

Il y a des plaines comme l'Amazonie, progressivement sortie de la mer par un travail d'exhaussement datant de la seconde époque géologique ; serrée entre des massifs consolidés, elle a gardé une horizontalité parfaite, et c'est ce qui explique que, sur une longueur de 3.200 kilomètres, il n'y ait pas une différence de niveau de plus de 80 mètres [3]. Il y a des plaines comme la Finlande ou le Nord du Canada, autour de la baie d'Hudson, qui sont la base d'anciennes montagnes nivelées par l'érosion pendant des siècles : c'est ce que l'on a appelé pittoresquement

---

1 Cette synthèse a été résumée dans un volume infiniment précieux, parce qu'il est unique en son genre, clair, très documenté ; il épargne des recherches difficiles et longues ; sa lecture permet d'être au courant de la science géographique actuelle ; c'est lui qui emploie la formule ci-dessus reproduite : Lespagnol, professeur à l'Université de Lyon, *Géographie générale*, Delagrave, p. vi.

2 Lespagnol, p. v.

3 Voyez Fallex et Mairey, *Amérique et Australasie au début du XXe siècle*, Delagrave, 1905, p. 228 et 232. Ce livre est l'application des principes contenus dans la *Géographie générale* de M. Lespagnol. Il est très recommandable. On y désirerait seulement une brève bibliographie à la fin de chaque chapitre, comme ce dernier volume l'a fort bien réalisé.

des montagnes usées; les différentes couches de terrain se présentent non horizontalement, mais verticalement ou obliquement, avec toutes les conséquences économiques qu'un tel fait entraîne.

Ainsi, c'est grâce à la géologie seulement qu'on explique bien les traits caractéristiques d'une région.

Mieux que cela : c'est elle seule qui permet de rendre compte de certains traits d'un passage vraiment déconcertants. Nous prendrons un exemple dans le livre si remarquable du nouveau secrétaire de l'Académie des sciences, M. de Lapparent, *Leçons de géographie physique* [1], et cet exemple montrera en même temps quel attrait et même quelle prise sur l'imagination fournit de récentes études et de nouvelles hypothèses faites en géographie. Lorsqu'on parcourt le Nord et le Nord-Est de la Hongrie, en longeant au Sud le grand arc que forment les Carpathes, on traverse une région de plaines ondulées dont les pentes douces, formées de grès et de schistes, contrastent avec la zone, située plus au Nord, des aiguilles granitiques et des pics abrupts des Tatra. Or, au-dessus de cette mer de collines, dont les ondulations forment comme de larges vagues, apparaissent tout d'un coup comme des îlots rocheux, composés de calcaire sans aucun lien avec les terrains environnants, qui sont aussi pittoresques pour le voyageur qu'énigmatiques pour le géographe. Les géographes allemands ont donné le nom de *klippen* à cette série d'îlots surgissant ainsi sur une très longue étendue. On a francisé le mot et on dit, en géographie, les « klippes »; la traduction serait : les écueils [2].

Ce n'est que très récemment qu'on a donné une explication plausible de ce phénomène, grâce à l'intuition et aux observations de M. Lugeon, professeur à l'Université de Genève, qui a bouleversé la géologie par ses remarques sur ce qu'il appelle « les nappes de recouvrement » : jusqu'à présent, en effet, on concevait les montagnes comme formées de plis produits par des forces latérales, consécutives au refroidissement et au resserrement du noyau terrestre, plis plus ou moins déchiquetés, usés, rasés par l'eau, les vents, etc., mais de dimension se rapprochant de celles des montagnes actuelles ; or M. Lugeon pensa et, on peut dire aujourd'hui, prouva que lors de la formation des montagnes ces plis avaient une longueur considérable jusqu'à 100 kilomètres et étaient poussés non point vertica-

---

[1] C'est le *vade-mecum*, écrit d'un style clair et élégant, de la science géographique envisagée au point de vue des phénomènes de la nature ; la 3e édition, entièrement modifiée, vient de paraître chez l'éditeur Masson (1907).

[2] Lapparent, *loco citato*, p. 502-506.

lement, mais horizontalement, de telle manière qu'ils rasaient les montagnes déjà existantes, ou passaient par dessus ; et plusieurs plis pouvant se former, ils s'empilaient les uns sur les autres ; de cette manière des roches situées à 100 kilomètres étaient ainsi projetées sur une longue traînée en plis couchés ; puis le pli pouvait crever, être usé ; le terrain recouvert réapparaissait et il ne subsistait ainsi que des témoins disséminés de l'ancienne formation.

Une telle hypothèse paraît fantastique à première idée. De fait, on l'a vérifiée sur le terrain en maints endroits : ainsi toutes les Alpes calcaires du Nord de l'Arve à Salzbourg présentent leurs escarpements vers le Nord ; ce sont des têtes de couches d'une immense nappe de recouvrement dont la racine est dans le Sud : M. Lugeon, par exemple, a retrouvé, grâce aux témoins dont nous parlions, la racine d'une montagne énorme, le Rhœtikon, qui domine de 2.000 mètres et d'un seul jet l'oasis verdoyante du Prättigen, au Sud du Vorarlberg : il en résulte que la masse entière de cette montagne n'est plus à sa place, qu'elle est la tête d'un pli couché et qu'elle a été charriée, venant du Sud, sur une largeur d'une centaine de kilomètres [1]. Ainsi encore, d'après M. Termier, une grande partie des schistes de la zone centrale des Alpes autrichiennes ne seraient rien autre qu'une carapace, formée de plis couchés ayant leurs racines au Sud du massif granitique des *Hohe Tauern* [2].

Ainsi, enfin, les klippes dont nous parlions seraient les témoins d'une nappe calcaire, de plis couchés, charriés jadis par dessus les hauts monts Tatra et dont la presque totalité a disparu sous l'action des agents atmosphériques [3].

N'y a-t-il pas vraiment quelque chose qui confond l'imagination dans ce transport colossal des matières dont est fait notre globe, passant par dessus des sommets comme les Tauern ou les Tatra ?

En tout cas, voit-on bien que les conclusions de la géologie expliquent les traits de ce que le grand géographe viennois Suess a appelé « la face de la Terre ».

*
* *

Une autre science, la climatologie, fournit à la géographie ses conclusions, pour permettre un exposé raisonné de ce que

---

[1] Lugeon, *Les grandes nappes de recouvrement des Alpes du Chablais et de la Suisse* (*Bull. Soc. géologique de France*, 1901, p. 799).

[2] Termier, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1903, p. 807, 875, 939.

[3] Lapparent, *loco citato*, p. 505.

l'on a appelé la géographie botanique[1] : un exemple en fera comprendre l'intérêt.

On constate qu'en Hongrie la puszta est un pays d'herbages, propre à l'élevage du bétail. Les arbres sont rares, la prairie domine. Le même fait se reproduit dans la Russie méridionale, dans le Nord du Turkestan, dans le Sud de la Sibérie, aux Etats-Unis au Sud des forêts canadiennes ; l'analyse des causes permet de voir que partout on se trouve en présence des mêmes conditions de climat : les hivers sont rigoureux, les étés chauds; les pluies sont faibles, insuffisantes pour une formation forestière ; l'époque de leur arrivée est au printemps ou en été et correspond à la période de végétation : selon leur durée, la prairie reste verte ou se dessèche et tend à devenir désert. C'est là le domaine des prairies-steppes de la zone tempérée froide. Ainsi la géographie botanique distingue sur le globe des zones de végétation qu'expliquent et que caractérisent les données de la climatologie.

Les résultats de la climatologie et de la géologie réunis arrivent ainsi à faire saisir les causes des traits marqués de la vie physique d'une région. Prenons comme exemple Madagascar[2] : l'observateur est frappé par l'existence de régions très différentes : ainsi à l'Est existe une région tropicale et, sur les pentes, humide et arborifère; à l'Ouest, les arbres sont en général beaucoup plus rares et des parties entières sont desséchées ; au centre, les plateaux hovas sont stériles ; sauf au fond des vallées, la végétation est rare, herbeuse et sèche. Comment expliquer cela? surtout par deux ordres de considérations : le climat de l'Est est maritime, humide, car l'alizé monte de la mer aux plateaux du centre et déverse l'eau des nuages ; au contraire, le climat de l'Ouest est beaucoup plus sec : une partie de l'année, il reçoit les moussons et le sol est arrosé ; mais le reste du temps il subit l'alizé qui, descendant des plateaux, se réchauffe, emmagasine la vapeur d'eau et ainsi empêche la pluie de se répandre sur le pays. Sur le chaos montagneux du milieu de l'île, c'est une circonstance géologique qui donne la clef du problème : quand Madagascar s'est séparée du continent, d'immenses éruptions volcaniques eurent lieu qui recouvrirent l'île, dont le centre est formé surtout de roches cristallines,

---

[1] Le chapitre xv (p. 404-439) du livre de Lespagnol, *Géographie générale*, résume le manuel le plus au courant en cette matière, celui de l'allemand Schimper.

[2] Voyez le livre : *Asie, Insulinde, Afrique*, par MM. Fallex et Hentgen, publié sous la direction de M. Lespagnol, Delagrave, 1903. Le chapitre xviii (page 314-333) résume toutes nos données sur Madagascar et est conçu dans l'esprit scientifique, qui préside à la rédaction de tout le livre. On voudrait seulement un effort de synthèse un peu plus marqué, quelques schémas géologiques et une bibliographie.

comme le gneiss. L'érosion et surtout les pluies chaudes usèrent les couches superficielles en beaucoup d'endroits et entamèrent le gneiss : celui-ci en se décomposant forma des argiles rouges, ou latérites, analogue à la *terra rosa*, dont nous parlions plus haut, mais particulièrement impropres à la culture, car elles sont dépourvues de calcaires et pauvres en azote, phosphate et potasse. Ainsi s'expliquent les principaux traits du paysage de Madagascar, si différent, si de Majunga on va à Tamatave par Tananarive.

Regardons au contraire une région, qui se présente comme une unité géographique, telle que la plaine de Hongrie [1] ; c'est la constitution du sol, asséché à la suite de l'évacuation des eaux de la mer à la fin de l'époque tertiaire, la disposition du pays en forme de cuvette, bassin effondré entre des chaînes de formation alpestre, le climat continental et sec, qui font comprendre les raisons de cette unité d'aspect.

Une certaine aridité rebute parfois le lecteur dans des explications de cette nature ; mais la lecture attentive d'un livre comme celui de M. de Lapparent ou le manuel de M. Lespagnol suffit à donner la clef qui permet de tout comprendre ; encore cette difficulté est-elle souvent plus apparente que réelle : les spécialistes de toute branche de science subissent un peu la nécessité, un peu la manie de créer des mots nouveaux pour tout désigner : parfois cette création est indispensable et éclaire les commentaires ; parfois aussi, il faut le dire, elle ne sert qu'à rebuter ou paraître savant ; il est vrai que l'entraînement est très fort et c'est à qui créera et à qui emploiera de telles locations.

Mais combien l'esprit est plus satisfait, quand on joint à la description simple du pays l'explication de la physionomie de cette région. De telles études sont difficiles à mener à bien : si le *Tableau de la géographie de la France* de M. Vidal de la Blache en reste le modèle, on commence à voir apparaître des livres de voyage où le récit à la manière ancienne se fortifie de l'observation scientifique : je citerai, par exemple, le volume récent de M. de Launay sur la *Bulgarie d'hier et de demain* [2].

---

[1] Cf. le livre Fallex et Mairey, *L'Europe*, Delagrave, 1906. L'Autriche-Hongrie y est fort diligemment étudiée en trois chapitres (p. 304-368), selon les nouvelles méthodes, comme les autres Etats européens. Toutefois l'utilisation plus complète des *Leçons*, etc., de M. Lapparent, ou d'un simple petit manuel allemand, comme *Œsterreich-Ungarn* du Dr Grund, aurait précisé les traits caractéristiques de la physionomie de certaines régions, comme par exemple de la plaine de Transylvanie et des montagnes qui l'enserrent.

[2] Hachette, 1907, in-12, dans la Collection des voyages.

Il est vrai que des études synthétiques sur ces matières sont souvent très malaisées, car si la géographie s'aide des conclusions de la géologie, il arrive fréquemment que la géologie pose une question, note des observations, que le savant se déclare encore incapable d'expliquer. Voyez, par exemple, ce que dit M. Albert Gaudry, quand il observe la différence entre le développement de la vie dans les continents du Nord et dans le continent antarctique[1]. Il remarque qu'en Patagonie la faune terrestre, que revèlent les fossiles, est si nombreuse, si gigantesque et si différente des nôtres, qu'on doit admettre, pour l'expliquer, l'existence d'un vaste continent, dont la Patagonie et l'Australie étaient des portions, et qui est aujourd'hui recouvert par la mer ou les glaces : les animaux qu'on trouve dans les fossiles de ces pays ont subi un arrêt de développement : aucun n'est devenu ruminant, carnivore, singe, anthropomorphe, etc. Ainsi, sur le globe, le progrès a été continu, durant les époques géologiques, sur les continents de l'hémisphère boréal ; il a été arrêté dans les régions australes antarctiques. Et on ignore complètement la cause d'une différence de cette portée ! Les solutions qui restent à trouver en géologie et dans les sciences annexes, comme la paléontologie, ne permettent pas moins de profiter des données acquises, déjà considérables, pour vivifier la description géographique.

***

Mais la géographie n'est pas que l'étude de la nature ; c'est aussi l'étude de l'homme dans ses rapports avec la nature. Les géographes-géologues délaissent volontiers cet aspect de la science géographique. C'en est cependant une partie intégrante. Une étude géographique, qui ne tient pas compte de l'homme, est une étude amputée, puisqu'après tout on n'étudie en géographie la nature que comme étant l'habitat de l'homme. Ces recherches géographiques constituent ce que l'on a appelé très heureusement « la géographie humaine », qui explique l'action et la réaction de la nature sur l'homme et de l'homme sur la nature.

Taine, comme on sait, a exagéré l'influence de la nature au point d'en faire presque l'unique explication des talents littéraires et artistiques. Qu'est-ce que La Fontaine, sinon un Champenois ? Il y a une exagération évidente à vouloir expliquer ainsi la psychologie ou la valeur individuelle ; mais le reten-

[1] Cf. « Fossiles de Patagonie ; étude sur une partie du monde antarctique », dans les *Annales de paléontologie*, 1906.

tissement du milieu géographique sur le milieu social est certain : pourquoi, dans la Champagne pouilleuse, les maisons sont-elles groupées ? C'est que la constitution du sol fait l'eau rare et que les habitations se construisent près des sources peu nombreuses. Pourquoi, dans le Limousin et dans la Bretagne, les maisons au contraire sont-elles disséminées ? Parce que les sources y sont abondantes, par suite de la nature des roches, et que chaque habitation peut rester indépendante.

Pourquoi telle ville ou tel village a-t-il un aspect caractéristique ? C'est souvent parce qu'il emploie pour ses constructions une pierre spéciale que le pays même fournit. Ainsi, si l'on traverse les Ardennes, on devine que le sol est schisteux, rien qu'à voir l'usage que l'on fait de l'ardoise dans le moindre village ; l'apparence de grande ville que donnent à Lyon ses monuments et ses maisons est due aux pierres de taille que fournissent en abondance les environs.

Ainsi les habitations d'une région reflètent la nature de son sol.

Que la nature et la configuration du terrain, la facilité des communications, la situation d'un pays expliquent pour une grande part l'industrie et par conséquent le commerce de ce pays, c'est devenu un lieu commun. Mais il est remarquable que certaines formes d'industrie soient tout particulièrement commandées par le milieu géographique ; ainsi la montagne est un lieu d'élection pour l'industrie familiale ; dans le Jura, pendant les longs hivers, la population s'occcupe au travail de l'industrie horlogère.

Il va de soi aussi que le peuplement d'un pays est dépendant des conditions de la vie physique dans ce pays et des richesses agricoles ou minières qui s'y trouvent. Mais, dans une même région, il est intéressant aussi d'observer que la répartition de la population est assujettie à la nature du sol : dans le Jura, par exemple, on note que les villages sont nombreux là où le sol est composé d'une marne propice à l'agriculture, qu'au contraire dans la zone des calcaires très défavorables à la culture, la population est insignifiante.

Ainsi étudier la population d'une région au point de vue géographique, c'est non point faire de la statistique économique ou de l'ethnographie, ou redire des divisions administratives, c'est prendre les résultats de ces diverses sciences, les mettre en relation avec la nature du milieu géographique et rechercher les causes et les effets de part et d'autre.

Nous disons « de part et d'autre », car si la nature a sur l'homme une influence considérable, il ne faut point oublier que l'homme

a aussi une action sur la nature : le travail de défrichement des forêts et de déboisement a un retentissement si grand, qu'il va jusqu'à modifier le climat d'une région ; dans les pays civilisés, les cultures ne sont plus, pour une très grande partie, les cultures « naturelles » du pays, mais des cultures importées par l'industrie humaine : les prairies ou les parcs (prairies plantées d'arbres) ont remplacé l'ancienne forêt ; les plantes et les arbres nourriciers, depuis la pomme de terre jusqu'à l'arbre à fruits, ont été acclimatés ; l'homme, limité toutefois par la nature, a profondément modifié la répartition des espèces végétales sur le globe.

Enfin, si les conditions naturelles d'un pays ont une action profonde sur l'économie nationale de ce pays, l'homme cependant a non seulement le pouvoir de mettre en valeur la nature par les travaux d'améliorations, de chemins de fer, de ports, etc., mais encore celui de changer en partie ces conditions naturelles, comme le témoigne par exemple tout le travail de création de voies de communication par terre à travers les montagnes (tunnels), par eau à travers les terres (canaux fluviaux et maritimes)[1].

Il est beaucoup plus malaisé de discerner l'influence du milieu géographique sur le développement politique et social d'un Etat ; cette influence existe assurément ; mais pour la préciser, pour expliquer la relation, sans se perdre dans des phrases vagues, il faut tout le talent de M. Vidal de la Blache. Comment la géographie commande les destinées de la France ? C'est ce dont il cherche à débrouiller les lignes générales, en parlant de la « physionomie d'ensemble » de notre pays[2] : on verra par là ce qu'est la géographie politique, qui serait vraiment de la géographie.

Le milieu naturel était en France, plus qu'en aucune partie de l'Europe, favorable à l'épanouissement de la vie locale, de sociétés humaines et d'organisations régionales : en effet, plus que nulle part ailleurs, il présentait réunies ces deux conditions : un climat doux, salubre, tempéré et une variété considérable dans les ressources naturelles du sol. De là, un développement autonome très ancien des groupements humains dans le pays de France.

D'autre part, dans ce pays, dans cet isthme entre la Manche et la Méditerranée, le milieu naturel offrait aussi des condi-

---

[1] Cf. sur l'état actuel de la géographie humaine : Lespagnol, *Géographie générale*, p. 98 et 518 ; Brunhes, *la Géographie humaine* (*Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1906).

[2] *Tableau de la géographie de la France*, p. 40-54.

tions extrêmement favorables à la circulation des hommes et à leur défense : si en effet on considère une carte géologique de France, on y voit très largement dessiné un grand 8 de terrains calcaires qui traversent le pays du Nord au Sud. Or cette zone très large, qui relie presque toutes les parties du pays, est une voie naturelle de communication excellente : elle fournit en abondance des pierres de construction, et est ainsi propice à l'établissement de villes ; elle est constituée par un sol naturellement drainé, donc très salubre, et permettant à la vie humaine de se développer ; elle fournit des vallées larges et unies, qui rendent les communications aisées ; enfin elle élève des plateaux tabulaires calcaires, qui forment des forteresses naturelles, des *oppida* : et ainsi la route est jalonnée de lieu de retraite, d'où la défense était jadis aisée, quand la police du pays était imparfaite.

Ainsi la France était à la fois propice à une vie locale, que l'on retrouve développée anciennement, et à des communications, à une facilité de circulation, qui à la fois ajoutait à ce développement, tendait à le concentrer, à l'unifier, en tout cas à l'élargir. Par là s'expliquent deux traits caractéristiques du développement politique et social en France : avant tout la précocité, par rapport aux autres pays d'Europe, précocité qui nous suit dans toute notre histoire ; ensuite le caractère général, on a dit souvent « humain », en tout cas ouvert et accueillant, de notre milieu et de notre civilisation particulière.

*
* *

Ces quelques développements illustrent ce que nous voulions indiquer à nos lecteurs ; la différence fondamentale entre l'ancienne et la nouvelle géographie. C'est chose banale pour tous ceux qui l'étudient ; pour les autres, c'est un fait presque ignoré. D'excellentes revues spéciales cependant étudient la géographie à ce point de vue : ainsi, pour ne parler que de celles qui paraissent en France, ce sont en première ligne les *Annales de Géographie* [1] ; c'est ensuite la *Revue de Géographie*, qui vient de passer d'une méthode à l'autre. Les Bulletins des sociétés de géographie de France ont conservé presque tous les anciennes traditions : celui de la Société de géographie de Paris (*La Géographie*) [2] est toutefois une très notable

[1] Elles publient un supplément annuel, que dirige M. Raveneau, et qui contient le compte rendu de toutes les publications, livres ou revues, françaises ou étrangères qui ont paru dans l'année sur la géographie : c'est un travail considérable et remarquable.

[2] Publié chez Masson par MM. le baron Hulot et Charles Rabot.

exception : il est même entré dans le mouvement nouveau avec un tel enthousiasme, qu'il ne s'occupe guère des comptes rendus d'exploration exceptés, que de géologie et de géographie physique — chose curieuse pour le bulletin de cette grande société, dans laquelle la plupart des membres s'intéresseraient sans doute plus à l'autre aspect de la science géographique; les études de géographie humaine y sont rares et celles de géographie économique presque absentes.

Ce qui a manqué longtemps, ce furent les livres clairs et simples, qui permettaient l'initiation à ceux que la nouvelle science intéresserait. Aujourd'hui, comme nous l'avons vu, ils existent. D'autre part, les ouvrages destinés aux collèges s'imprègnent du nouvel esprit. Nul doute donc que d'ici un certain nombre d'années l'ancienne méthode n'ait plus sa place que dans l'histoire de la géographie. La géographie nouvelle conquiert davantage chaque jour la place qui lui est due.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

L'incident d'Azemmour; les déclarations de M. Pichon à la Chambre des députés. — Le prochain voyage du sultan Abd el Aziz à Merrâkech. — Les menées de Moulaï Hafid à Fez. — A la frontière oranaise. — Le haut commissaire chérifien à Alger.

L'incident d'Azemmour.

Le 28 juin dernier, on apprenait de Casablanca que le général d'Amade était parti la veille avec la deuxième brigade des forces mobiles pour faire une reconnaissance chez les Chtouka et les Chiedma, petites tribus des environs d'Azemmour. De nombreuses délégations de ces tribus étaient venues en effet prier le général de se montrer dans leur région, afin de calmer l'agitation provoquée par certains individus turbulents dont le centre de ravitaillement et d'armement était la ville même d'Azemmour.

Cette opération du général d'Amade s'effectua sans incidents, et la colonne, recevant sur tout le parcours des preuves effectives et formelles de la soumission et de la confiance des tribus, arriva sur la rive droite de l'Oum-Rebia, en face d'Azemmour, le 30 juin.

A l'approche du général d'Amade, le caïd Si Hassi Glaouï, gouverneur hafidiste de la ville, fit fermer les portes et retirer les embarcations du bac sur la rive gauche de l'oued, interceptant ainsi toute communication entre Casablanca et Mazagan. Le général demanda le rétablissement des communications. La population d'Azemmour, heureuse de trouver l'occasion de se débarrasser de la mahalla hafidiste qui la pressurait, obligea alors le caïd Hassi à prendre la fuite. Après un délai de deux heures, les portes furent ouvertes et les embarcations furent renvoyées sur la rive droite du fleuve, comme l'avait demandé le général d'Amade.

En même temps, une commission de quatorze chefs des quartiers d'Azemmour se chargeait du règlement des affaires municipales et constituait un corps de police. Puis, sur l'invitation même de la population, les soldats français entrèrent dans la ville, sans armes; ils y furent reçus cordialement et rejoignirent, au bout de quelques heures, leur camp établi à Sidi-Ali, sur la rive droite de l'oued.

***

Les premières dépêches signalant ces faits, d'une manière d'ailleurs forcément imparfaite, provoquèrent dans la presse et dans l'opinion une certaine émotion, qui fut encore accentuée par la note

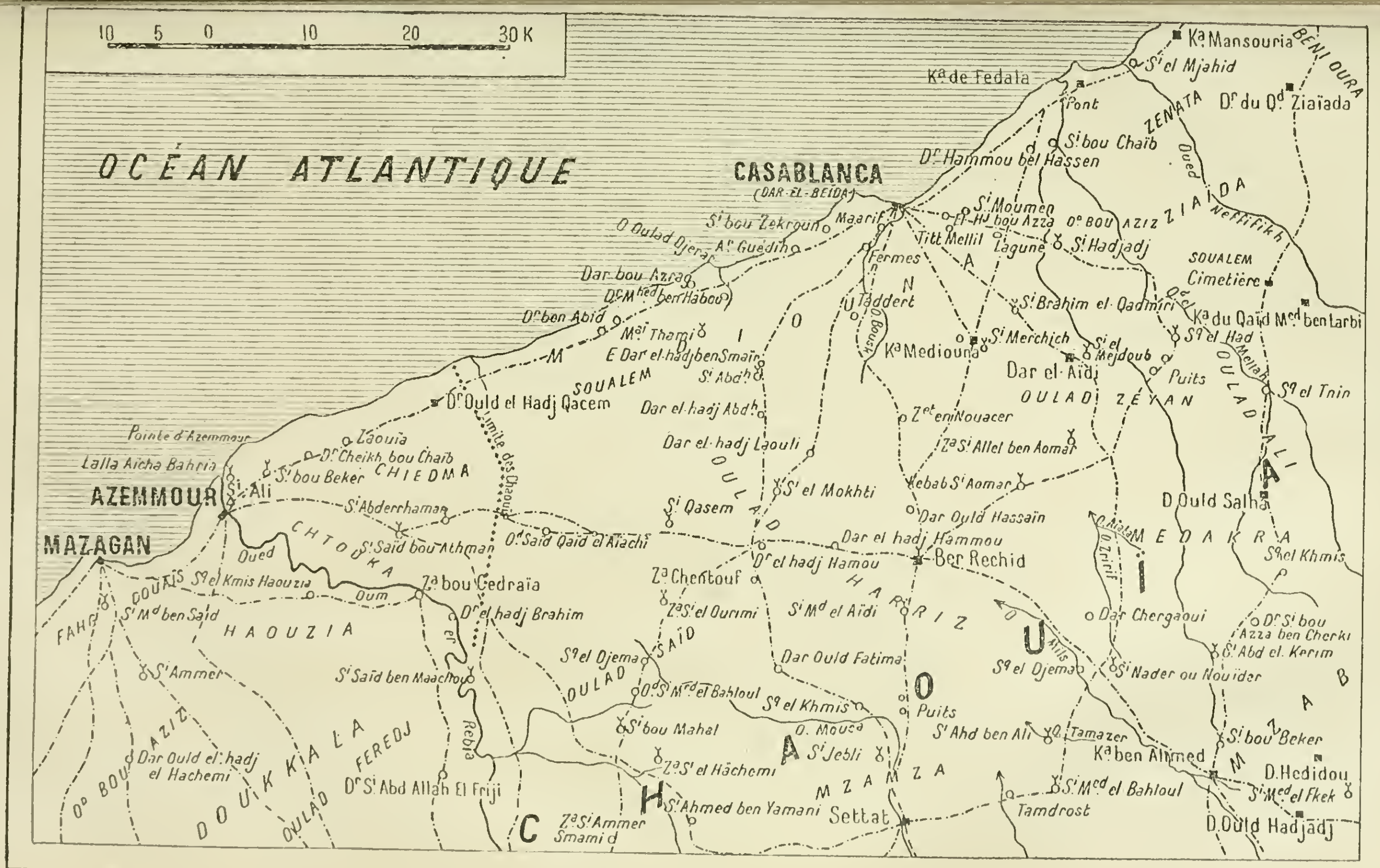

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.* G H.

officieuse suivante du gouvernement, publiée le soir même dans l'*Agence Havas :*

Des informations venues de Casablanca ont annoncé que les troupes du général d'Amade étaient entrées dans la ville d'Azemmour.

Le gouvernement a appris de son côté cette nouvelle par un télégramme du général d'Amade qui lui est parvenu dans la journée d'hier.

Il résulte de ce télégramme que l'entrée des troupes françaises à Azemmour s'est produite dans les conditions suivantes :

Le général faisait une reconnaissance qu'il voulait compléter en assurant ses communications avec Mazagan. Arrivé sur la rive droite de l'Oum-Rebia, aux portes d'Azemmour, il aurait rencontré l'hostilité des autorités de la ville, qui auraient manifesté leur résolution de s'opposer aux communications qu'il voulait établir.

Il aurait alors sommé ces autorités d'évacuer la ville, et après leur départ, qui s'est effectué sans coup férir, il aurait installé, d'accord avec la population et les protégés des gouvernements européens, une administration municipale ; puis il se serait retiré avec ses troupes.

Dès qu'il a été en possession du télégramme qui contenait ces informations, le gouvernement a rappelé au général que ses instructions ne lui permettaient pas de franchir l'Oum-Rabia ; qu'il ne suffisait pas qu'il eût retiré ses troupes de la ville ; qu'il devait en outre les en éloigner en se rapprochant de sa base d'opérations.

Il lui a de plus renouvelé ses instructions répétées de se maintenir dans les limites actuelles de son occupation, sans se laisser entraîner au delà des points qui lui ont été assignés comme terme extrême de ses opérations.

D'autre part, la presse allemande manifestait assez bruyamment ses sentiments et si les journaux officieux, comme le *Lokal Anzeiger*, rendaient hommage à la « correction du gouvernement français », certains organes, particulièrement francophobes, tels que la *Vossische Zeitung*, la *Freisinnige* et la *Tægliche Rundschau*, donnaient libre cours à une furieuse explosion de grossièretés et d'injures.

C'est dans ces conditions que, le 7 juin, M. Jaurès porta la question devant la Chambre des députés, et les explications alors données à la tribune par le ministre des Affaires étrangères ont, par leur précision, leur netteté et leur loyauté, heureusement remis les choses au point et ramené à ses justes proportions un incident d'une importance en réalité secondaire. Voici, d'après le *Journal officiel*, le texte des déclarations de M. Pichon :

M. Stephen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, l'incident qui a provoqué la question qui vient de m'être posée par l'honorable M. Jaurès a été démesurément grossi par les informations et les commentaires des journaux.

M. Betoulle. — Comme toujours !

M. le ministre des Affaires étrangères. — Il n'y a pas du tout, vous allez le voir, le caractère qui lui a été donné par M. Jaurès lui-même, sur la foi de renseignements inexacts, et je vous demande la permission de le ramener à ses proportions très simples. Vous verrez qu'il est de ceux auxquels on est normalement exposé dans toutes les opérations militaires sans exception.

Il n'y a eu d'ailleurs, contrairement aux informations publiées, aucun conflit armé d'aucune sorte. J'ajoute qu'aucune des nouvelles parvenues au gouvernement n'est de nature à donner une créance quelconque aux bruits répandus à cet égard par certains journaux étrangers.

C'est le 2 juillet, dans la journée, que le gouvernement a connu l'incident d'Azemmour; il l'a connu par un télégramme du général d'Amade.

Dans cette communication :

« Le général informe le gouvernement qu'il s'est porté en reconnais-
« sance jusqu'à l'embouchure de l'oued Oum-Rebia.

« De ce point il a voulu assurer la liberté des communications avec
« Mazagan.

« Mais son émissaire s'est vu refuser le passage de la ville d'Azem-
« mour. En même temps les portes de la ville ont été fermées et tous les
« moyens de passage repliés sur l'autre rive.

« Alors le général a sommé la ville d'ouvrir ses portes et de lui ramener
« ses moyens de passage. Il a consenti un délai de deux heures pour
« l'exécution. Les autorités ont évacué la ville. Une administration muni-
« cipale, nommée par les notables des quartiers et comprenant des pro-
« tégés des nations européennes, a été instituée. Les troupes françaises
« ont rejoint leur camp dès que l'ordre a été assuré. »

Aussitôt qu'il fut en possession de ce télégramme, c'est-à-dire dans cette même journée du 2 juillet, le gouvernement fit parvenir au général une réponse télégraphique dans laquelle il lui rappelle les instructions qu'il lui a données sur la nécessité de se maintenir dans les limites actuelles de son occupation.

Il l'approuve d'avoir cru devoir faire une reconnaissance dans la direction d'Azemmour, mais il l'invite à ne pas franchir la ligne qui lui a été fixée.

Il ajoute que sans doute le général aura été entraîné au delà de ses intentions par des événements sur lesquels son télégramme ne donne aucune indication...

M. Jaurès. — C'est cela, on lui fournit d'avance les excuses ! (*Mouvements divers.*)

M. le ministre des Affaires étrangères. — Il trouve une confirmation de cette pensée dans le fait que le général s'est empressé de ramener ses troupes dans son camp, et il demande des renseignements circonstanciés sur les conditions dans lesquelles l'opération s'est accomplie.

En tout cas, il invite le général à ne pas rester à proximité d'Azemmour et à se rapprocher de sa base d'opérations dans la mesure où la tranquillité de la Chaouïa le permet. Il lui renouvelle ses instructions sur la nécessité de ne pas intervenir entre le sultan et le prétendant.

C'est ce matin seulement qu'en raison de la lenteur inévitable de nos communications avec la région où se trouve le général nous avons reçu la réponse que nous attendions de lui.

Le général télégraphie que sa reconnaissance vers Azemmour était faite pour assurer la sécurité de la Chaouïa parce que des munitions de guerre venaient en quantités considérables de cette ville dans la région occupée par nos troupes.

Azemmour ayant refusé de laisser passer des courriers pour notre consul à Mazagan, le général a exigé la liberté du passage. Il l'a obtenue sans engager aucune action militaire. Il n'a tiré ni un coup de canon ni un coup de fusil.

Les bandes qui encourageaient la révolte contre nous sont parties d'elles-mêmes à notre approche. Il n'a eu ni à les chasser ni à les retenir. Il les a ignorées. Il aurait pu les détruire. Il se l'est interdit.

La ville pourvoit maintenant elle-même à sa sûreté et à sa police, l'administration est aux mains des notables élus par leurs compatriotes, et jamais la tranquillité n'a été aussi complète.

Enfin, tout à l'heure, au début même de cette séance, M. le ministre de la Guerre me donnait communication d'un nouveau télégramme qu'il vient de recevoir du général, dans lequel celui-ci annonce qu'il a fait une visite privée sans armes et sans escorte, à l'amel d'Azemmour pour le remercier de l'attitude amicale et serviable à l'égard de nos troupes. La ville est très calme. Le général a regagné son camp. Il n'y a plus aucun élément du corps de débarquement sur la rive gauche de l'Oum-Rebia.

Voilà l'exposé véridique et simple des faits qui se sont produits. Vous reconnaîtrez, je l'espère, que le général d'Amade n'a rien fait qui puisse motiver les critiques ardentes qui ont été dirigées contre sa conduite. (*Très bien! très bien!*) Il conserve tout entière la confiance du gouvernement, j'ajoute même qu'il conserve sa gratitude. Rien ne diminue, dans ses actes, la reconnaissance que nous lui devons pour sa brillante campagne (*Très bien! très bien!*), pour la façon dont il l'a conduite, pour les services qu'il nous a rendus et pour l'habileté avec laquelle il a pacifié la Chaouïa. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

J'ai fait connaître, dans la séance du 19 juin dernier, les instructions que M. Jaurès rappelait tout à l'heure, qui ont été données en vue de préparer le retrait progressif de nos troupes. Nous avons reçu du général d'Amade un télégramme nous annonçant que l'envoi des propositions que nous lui demandions dans ses instructions nous avait été fait. Elles nous parviendront incessamment, nous les examinerons, et la Chambre peut être certaine que nous demeurerons fidèles à la fois aux déclarations que nous lui avons toujours faites dans la discussion des affaires marocaines et au programme qu'elle a tracé au gouvernement.

Dans l'étude et la solution de ces questions, nous ne prendrons conseil, je dois le dire, que de nous-mêmes, de nos intérêts, de nos droits, de nos devoirs, de notre souci d'assurer la dignité nationale, et en même temps de notre attachement profond à la paix de l'Europe. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Des instructions conformes à celles qui ont été données au général ont été envoyées à plusieurs reprises, et toujours confirmées, à nos agents diplomatiques et consulaires, en ce qui concerne leurs rapports avec les autorités et les tribus marocaines. Ces instructions sont en tous points d'accord avec les votes répétés du Parlement et avec tous les engagements qui ont été pris par le gouvernement à cette tribune, et la Chambre peut avoir la certitude que le gouvernement et ses agents s'y conformeront scrupuleusement. (*Applaudissements.*)

Encore une fois, on ne peut qu'applaudir la franchise de ces déclarations du ministre des Affaires étrangères, qui a affirmé ainsi, une fois de plus, la sincérité de l'attitude de la France au Maroc et démontré, contrairement aux insinuations de M. Jaurès, qu'il n'y a pas au Maroc « deux politiques : l'une qu'on avoue et qu'on s'avoue à « soi-même, l'autre qui, inaperçue peut-être des dirigeants, chemine

« en serpentant, contrariant leurs chemins ». Notre politique est parfaitement simple, correcte et sincère sans arrière-pensée.

Le prochain voyage du sultan Abd el Aziz à Merrâkech.

D'après les dernières nouvelles de Tanger, le voyage du sultan à Merrâkech paraît chose décidée. Des ordres sont arrivés à Casablanca pour mettre le dar el makhzen en état de recevoir les femmes du sultan, car le harem ne voyagera pas avec la mahalla chérifienne ; il restera provisoirement à Casablanca.

On croit qu'Abd el Aziz quittera Rabat vers le 15. L'opinion est unanime à approuver ce voyage et à le considérer comme la meilleure chance qu'ait le sultan de rétablir son autorité. Les nouvelles du Haoûz portent d'ailleurs à croire qu'il s'accomplira dans des conditions relativement favorables. Le caïd El Mtouggui a déjà battu à plusieurs reprises les forces hafidistes de Merrâkech et la population de la ville paraît désirer un retour à Abd el Aziz. Plusieurs tribus importantes se trouvant sur son parcours, notamment les Sraghna et les Beni-Meskîn, semblent, d'autre part, acquises à la cause aziziste.

Cependant, malgré les préparatifs de voyage rapidement commencés à Rabat, on persiste, dans certains milieux indigènes, à se montrer sceptique au sujet du départ. On fait observer, pour justifier ce scepticisme, qu'une partie de l'entourage du sultan est hostile à toute idée de déplacement et qu'étant donné le caractère irrésolu d'Abd el Aziz, il pourrait bien, au dernier moment, hésiter.

On ajoute, d'autre part, que quelques notables de Rabat, craignant que le départ du sultan n'apporte dans la région des troubles susceptibles d'avoir une répercussion dans la ville, se proposent d'aller en députation à la cour chérifienne pour déconseiller le voyage ; mais il paraît peu probable que cette démarche présumée fasse revenir le sultan sur sa décision.

Les menées de Moulaï Hafid à Fez.

Suivant les dernières nouvelles de Fez, Moulaï Hafid a pris possession du dar-el-makhzen. Il a fait faire des fouilles minutieuses afin de rechercher les trésors qui auraient pu s'y trouver cachés. N'ayant rien découvert, il s'est emparé des bijoux des femmes du sultan et de celles de son père Moulaï el Hassan qui habitent le harem du palais de Fez. Les femmes ont reçu la bastonnade pour les amener à révéler où se trouvaient les trésors supposés et plusieurs d'entre elles en sont mortes.

En général, le Makhzen de Moulaï Hafid semble vouloir revenir aux anciennes méthodes. C'est ainsi qu'un caïd a mis un homme à mort sur la route de Meknès à Fez, en lui faisant verser de l'eau bouillante sur la tête. A Fez même, le nouveau gouverneur Houssein Zayâni, fils du fameux Hakka Hamou et beau-frère de Moulaï Hafid, — celui-ci ayant épousé récemment une fille du grand chef berbère

qui était destinée à Moulaï Abd el Aziz, — a fait subir à un homme le supplice du sel. Voici en quoi il consiste : on fait au supplicié quatre profondes incisions dans la paume de la main et on les frotte avec du sel; puis, dans chacune de ces entailles, on introduit le bout d'un doigt, et sur le poing ainsi fermé on coud solidement une peau verte, qui, en se racornissant, fait pénétrer les ongles dans les plaies; il en résulte des souffrances atroces et une infection auxquelles le supplicié ne tarde pas à succomber.

L'abolition de ces odieux procédés avait été une des premières réformes de Moulaï Abd el Aziz.

A la frontière oranaise.

La situation est très satisfaisante à la frontière oranaise, où l'on ne signale aucun désordre. Un commandement militaire du Haut-Guir, dépendant du cercle de Colomb-Béchar a été créé et placé sous les ordres du commandant Fesch, du 2e tirailleurs. Il comprend environ 2.000 fusils ; les travaux de défense sont aujourd'hui presque achevés; le but poursuivi est surtout de chercher à établir des relations pacifiques avec la population du Haut-Guir, de l'oued Haïber et de l'oued Aït. La politique suivie dans ce sens a déjà produit beaucoup d'effet. La plupart des ksour de la région ont envoyé, soit à Bou-Denib, soit à Bou-Anan, leurs notables, pour nous assurer de leurs bonnes intentions.

Le haut commissaire chérifien à Alger.

Si Othman Djerrari, délégué du gouvernement chérifien à la frontière marocaine, a été reçu en audience, le 27 juin, à Alger, par le gouverneur général.

Le lendemain, M. Jonnart a donné en son honneur, au Palais d'Eté, un déjeuner auquel étaient invités le secrétaire général du gouvernement, le maire d'Alger, les hauts fonctionnaires, les officiers généraux de la garnison et quelques notabilités indigènes.

Si Othman Djerrari, dès son arrivée à Alger, avait rendu visite au maire et à diverses personnalités administratives. Dans ses visites, il n'a cessé de témoigner du vif désir d'entente et de cordialité de son gouvernement.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du président de la République dans le Nord.* — Nous signalions, dans notre dernière livraison, le dépôt du rapport de M. Deschanel sur la demande de crédits relative au prochain voyage du président de la République dans le Nord. Les conclusions de ce rapport sont venues en discussion à la Chambre le 29 juin, et les socialistes ont naturellement profité de cette occasion pour se livrer à une protestation parfaitement déplacée, qui n'a d'ailleurs pas eu plus d'écho que n'en ont heureusement jamais eu au Parlement les manifestations de ce genre.

M. Vaillant a déclaré ne pas admettre « qu'on envoie le président de la République chez le meurtrier de ses meilleurs enfants ». M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a répondu en ces termes, aux applaudissements de toute la Chambre :

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Ma première parole doit être une parole de protestation énergique et indignée (*Interruptions à l'extrême gauche*) contre le langage qui vient d'être tenu à cette tribune et qui porte atteinte à la vérité (*Interruptions à l'extrême gauche*), à notre patriotisme et à nos intérêts les plus certains. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je m'abstiendrai d'entrer dans la discussion des arguments que l'on a tirés de la politique intérieure de la Russie pour combattre le projet qui vous est soumis, parce que je me suis fait une loi de n'intervenir jamais dans la politique intérieure des gouvernements étrangers. (*Très bien! très bien!*)

M. Dejeante. — Même au Maroc. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le Ministre des Affaires étrangères. — J'exprime seulement mon profond regret que de pareils arguments aient été apportés à la tribune, parce qu'ils ne sont de nature ni à fortifier ni à servir notre pays. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements sur les autres bancs.*)

Je demande au patriotisme de la Chambre, à son esprit politique, à son sentiment des convenances internationales, de faire justice de l'opposition qui vient d'être soulevée contre le projet et du langage qu'elle vient d'entendre. (*Très bien! très bien!*)

Notre alliance avec la Russie demeure la base de notre politique extérieure. Non seulement nous entendons la garder telle que nous l'ont léguée nos prédécesseurs et en lui maintenant son inspiration pacifique, mais, en outre, nous sommes résolus à la mettre au-dessus de toutes nos controverses et à faire tous nos efforts pour la consolider. (*Très bien! très bien!*)

La rencontre du président de la République avec l'empereur de Russie qui, d'ailleurs, quoi qu'en ait dit M. Vaillant, est un souverain constitutionnel (*Vives protestations à l'extrême gauche*), est une manifestation de

cette politique à laquelle je m'étonne que nous ne soyons pas unanimes à applaudir.

Elle se produit à une heure particulièrement opportune pour affirmer notre entente avec le gouvernement et le peuple russes et donner au monde une preuve nouvelle du caractère pacifique de notre alliance qui ne peut inquiéter personne.

Puis par 489 voix contre 62, les crédits ont été adoptés.

— *Au Sénat, l'interpellation sur la marine.* — Le 2 juillet, le Sénat a discuté l'interpellation de M. d'Estournelles de Constant sur « l'organisation défectueuse des dépenses de notre marine ». Répondant aux critiques de l'interpellateur, M. Thomson, ministre de la Marine, a donné au Sénat les explications suivantes :

M. Thomson, *ministre de la Marine.* — L'honorable M. d'Estournelles a mis en cause non pas tant le département de la marine et la flotte française que notre politique générale à l'extérieur.

Il est une chose, tout d'abord, qu'il faut que le Sénat sache, c'est que, de toutes les grandes marines, la marine française est celle qui, dans les dix dernières années, a le moins dépensé et de beaucoup.

Si l'on met de côté la Russie et le Japon, dont les budgets, en raison des événements que l'on sait, ne peuvent servir de terme normal de comparaison, voici ce que l'on constate, en mettant en parallèle les années 1896-1898 et les années 1906-1908.

Durant cette période, le budget de la marine française s'est accru en moyenne de 48 à 39 millions : 319 contre 270, soit 16 %. Or, en Angleterre, l'augmentation a atteint 35,3 % ; en Allemagne, 90,4 % ; en Italie, 21,3 % ; aux Etats-Unis, 90,7 %.

Ces choses doivent être sues du Parlement. On les ignore, on les méconnaît trop. (*Très bien!*) Donc, la France est de toutes les grandes puissances celle qui fait proportionnellement le moins pour sa marine.

A coup sûr, il est naturel qu'elle consacre le plus clair de ses ressources à son armée. Mais alors que ses voisins déployaient tant d'ardeur pour développer leurs forces navales, s'il y avait un reproche à adresser au gouvernement actuel et à ceux qui l'ont précédé, ce serait, non d'avoir trop demandé au pays, mais de ne pas lui avoir demandé assez. (*Appl.*)

Notre pays, en effet, a des intérêts majeurs à défendre sur les mers. Mon contradicteur ne le nie pas. Seulement, il veut que nous défendions ces intérêts d'une certaine façon, au moyen de ce qu'il appelle une flotte rationnelle.

M. d'Estournelles proclame que nous devons défendre notre littoral. Cela lui semble même l'office essentiel de la marine. Mais il croit que, pour protéger les côtes, il suffit de petits bâtiments, de bâtiments de flottille.

Je suis obligé de dire qu'aucun marin n'admet cette conception. Les flottilles, assurément, ont leur rôle à jouer dans la protection des côtes; mais si l'on ne devait compter que sur des torpilleurs et autres bâtiments légers pour cet objet essentiel, le pays ne serait pas défendu. Pour couvrir les côtes, il faut des forces capables de tenir le large et d'aller y chercher l'ennemi.

N'avoir que de petits navires et les disperser par petits paquets le long des côtes, c'est se condamner à être faibles partout, forts nulle part. (*Très bien !*)

Les amiraux japonais n'ont pas commis une telle faute; quand la flotte russe de réserve approchait des mers de leur pays, ils n'ont pas disséminé leurs forces, pas même leurs torpilleurs.

Sans négliger des postes ici et là, où il fallait, ils ont réuni en une masse la plus grande partie possible de leurs forces, et c'est ainsi qu'ils ont triomphé.

Nous ne devons pas oublier cette leçon; nous devons même y songer plus que d'autres. C'est, en effet, une doctrine courante dans l'armée de terre allemande, qu'en cas de conflit avec nous, la guerre s'engagerait vraisemblablement par une surprise navale.

Songez à quel point cette surprise serait facilitée et quelle impression elle produirait sur le pays, si nous ne possédions pas une flotte capable d'y résister, si nous n'avions à y opposer que de petits navires égrenés le le long de nos côtes!

Donc la flotte rationnelle de M. d'Estournelles ne semble pas nous offrir les garanties dont nous avons besoin.

Pour ce qui est de la protection du commerce, l'honorable sénateur en fait bon marché. Pour lui, si la guerre éclate, nous n'avons qu'à faire notre deuil du commerce maritime. C'est en prendre son parti avec trop d'aisance.

Quelles que soient ses amitiés, quels que soient les secours que pourraient lui prêter les flottes marchandes de l'étranger, notre pays pourrait encore compter sur lui-même. (*Applaudissements.*)

Si nous n'acceptons pas l'abdication que M. d'Estournelles présente à notre marine de commerce comme la solution forcée, nous acceptons encore moins sa thèse, en ce qui concerne la défense de nos colonies. Il estime que nous pourrons abandonner aux événements nos possessions d'outre-mer.

Leur sort, dit-il, se réglera ailleurs, c'est-à-dire en Europe, sur la frontière. Mais ce n'est pas une raison pour abandonner nos colonies à l'ennemi. Cette résignation fataliste ne saurait être un programme ni pour le gouvernement, ni pour la marine. (*Applaudissements.*)

M. d'Estournelles dit que nous n'aurons jamais une flotte en Extrême-Orient. Pardon, nous en aurions une s'il le fallait. Nos dispositions sont prises pour cela.

Mais ces discussions ne sont pas sans inconvénient. A force de répandre dans le public et dans le personnel de la flotte des affirmations qui tendent à mettre en doute l'efficacité de nos moyens de combat, la légitimité de notre effort, on sème l'incertitude et le découragement. (*Appl.*)

Nous ne devons pas nous laisser aller. La France a beaucoup à faire pour élever sa flotte à la hauteur des circonstances.

Loin d'avoir trop entrepris, dit le minstre en terminant, la France n'a pas entrepris assez.

Jusqu'en 1911, elle fera encore figure passable, mais à dater de 1911, l'écart sera grand entre elle et ses rivaux; nous devons donc songer à cette échéance.

M. d'Estournelles nous reproche d'y penser. Nous ne faisons que notre devoir; car qui voudrait ici que la France s'abandonnât?

Il nous faut un matériel naval; il nous faut surtout de bons marins.

Perfectionnons sans cesse l'instruction de nos équipages et surtout gardons-nous de les décourager, en glissant dans leur âme des doutes sur l'utilité de leur œuvre et du dévouement à la patrie. (*Appl. prolongés.*)

Après ces déclarations du ministre, le Sénat a adopté, à mains levées,

l'ordre du jour de confiance déposé par MM. Chautemps, de Cuverville, Saint-Germain, Delobeau, Godin et Poirrier.

— *Transformation du Commissariat général du Congo français en Gouvernement général.* — Le 27 juin, le *Journal officiel* a publié le décret suivant :

Le président de la République française.

Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 ;

Vu les décrets des 28 septembre 1897, 5 septembre 1900, 5 juillet 1902, 29 décembre 1903 et 11 février 1906, portant organisation du Congo français ;

Vu le décret du 6 avril 1900, portant réorganisation du personnel des gouverneurs des colonies ;

Sur la proposition du ministre des Colonies,

Décrète :

ARTICLE 1er. — Les possessions du Congo français et dépendances telles qu'elles sont déterminées par l'article 1er du décret du 11 février 1906 sont placées sous la haute direction politique et administrative d'un gouverneur général qui conserve les attributions anciennement dévolues au commissaire général du gouvernement au Congo français.

ART. 2. — Le traitement du gouverneur général est fixé comme suit :

Solde d'Europe.....	20.000 fr.
Supplément colonial.....	20.000

Les frais de représentation sont fixés à 20.000 francs par an.

ART. 3. — Le ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 26 juin 1908.

A. FALLIÈRES.

Par le président de la République :

Le ministre des colonies,

MILLIÈS-LACROIX.

Ultérieurement, l'*Officiel* a publié la nomination de M. Merlin, commissaire général, comme gouverneur général du Congo français.

Angleterre. — *Grandes manœuvres navales.* — Le 1er juillet a eu lieu une intéressante expérience de mobilisation générale de la flotte britannique. Par le nombre des vaisseaux, par le lieu où se sont déroulées les opérations, par le secret dont elles ont été entourées, ces manœuvres navales ont une portée considérable.

L'escadre imposante que les Etats-Unis ont promenée autour du globe, sous la direction de l'amiral Evans, n'est qu'une flottille à côté de la masse énorme que commandait lord Charles Beresford. Et cependant l'étendard étoilé flottait sur 16 cuirassés, 6 contre-torpilleurs, 4 vaisseaux divers, soit 26 navires. Que sont ces chiffres comparés aux suivants : 28 cuirassés de premier rang, 20 croiseurs cuirassés, 22 croiseurs protégés, 8 éclaireurs, 8 vaisseaux porte-mines, 115 contre-torpilleurs, 30 torpilleurs et 30 sous-marins, au total 261 navires ?

Trois escadres : la *Channel Fleet*, la *Home Fleet* et la *Atlantic Fleet*, ont manœuvré sous les ordres d'un seul chef.

Du 1er au 11 juillet, la flotte s'est livrée à des exercices de tir, de torpillage, de pose de mines, dans la mer du Nord. Du 12 au 22 juillet, ont eu lieu des manœuvres tactiques, toujours dans la mer du Nord. Le secret le plus absolu a été gardé sur leur programme. Et contrairement aux traditions anglaises, les correspondants de journaux n'ont pas été admis à suivre les opérations à bord des navires mobilisés.

— *Le rapport de la commission de délimitation anglo-congolaise.* — La commission de délimitation anglo-congolaise, envoyée de Londres et de Bruxelles il y a dix-huit mois pour faire un rapport sur la contestation de frontière entre la Grande-Bretagne et l'Etat libre du Congo, a terminé ses travaux.

La frontière à étudier avait 200 milles de longueur environ. Elle commençait à la rive allemande, au Sud-Est du lac Albert-Edouard et allait jusqu'à l'extrémité Sud de l'enclave de Lado. On a établi la carte d'environ 14 milles carrés, dans lesquels figure tout le Ruwenzori.

Les commissaires avaient à faire un simple rapport, et non à fixer la frontière. Cette tâche incombe aux diplomates anglais et belges. En tout cas, leur rapport signale une erreur des cartes existantes lors de la convention anglo-congolaise de 1894. Le 30e méridien, qui devait constituer la frontière, aurait été placé à 20 milles plus à l'Ouest qu'il ne l'est réellement. Une bande de territoire de 26 milles de large et de 120 milles de long, que l'on croyait devoir être anglaise, deviendrait donc ainsi congolaise. L'Angleterre soutient que, malgré cette erreur, ce territoire doit rester anglais. En attendant, on le considérera comme zone neutre; s'il devenait congolais, la Grande-Bretagne n'aurait plus accès sur le lac Albert-Edouard.

La commission était escortée de 120 fusiliers, armés d'une « Maxim ». Le nombre des fusiliers fut, par la suite, réduit à 60. Les tribus se sont montrées amicales en général, et nulle part il n'y a eu de difficultés avec elle. Le climat a été parfois dur à supporter. Dans la forêt d'Huri on a trouvé des pygmées de la tribu des Mabutu. Sur le lac Albert-Edouard on a trouvé une tribu vivant constamment sur l'eau, et ne se nourrissant que de poisson par crainte des lions.

Des mesures énergiques ont été prises par le gouvernement de l'Ouganda contre la maladie du sommeil. Il fait abandonner par les indigènes les environs du lac Victoria et en a arraché tous les végétaux autour d'Entebbe, la capitale.

Montenegro. — *Le verdict du procès des bombes.* — La haute cour de Cettigné a rendu, le 27 juin, son verdict dans le procès dit « des bombes ». Nous avons, il y a un mois, exposé la genèse de ce procès de tendance, et montré combien peu sérieuse, pour ne pas parler plus sévèrement, apparaissait l'accusation. Les condamnations prononcées ne font qu'accentuer le déplorable effet produit par des

poursuites aussi injustifiées. Des accusés présents, Vasso Gioulavitch et Voïdovitch, ont été condamnés à mort; ont été également condamnés à mort, mais par coutumace, Marco Dakovitch, Théodor Bozovitch, Jean Dionovitch et Pierre Novakovitch. Les autres accusés ont été condamnés à la réclusion pour des temps allant de six années à la perpétuité, et notamment M. Radovitch s'est vu infliger quinze ans de cette peine. On sait que M. Radovitch avait quitté Paris la veille du procès, et s'était de sa libre volonté livré au tribunal le jour de la première audience. Nous ne pouvons, en cette circonstance, que nous associer aux protestations de tous les amis de l'ancien président du Conseil monténégrin qu'a profondément indignés cette odieuse condamnation.

Russie. — *La réorganisation de l'armée russe.* — Dans sa séance du 30 juin, la Douma a examiné deux projets de loi présentés par le ministre de la Guerre, le premier portant ouverture de crédits pour fournitures de matériel à l'armée et pour la construction de magasins militaires, le second affectant des fonds à la topographie des routes de la région frontière de l'Ouest dans un but stratégique.

Le comte Bobrinsky, membre de la droite modérée, rapporteur, a fait connaître que la commission du budget et la commission de la défense nationale, après en avoir délibéré ensemble, avaient estimé qu'il était urgent qu'on accordât les crédits demandés et que le terme fixé par le ministre de la Guerre était un terme extrême, si l'on ne voulait pas courir le risque que l'armée russe ne fût pas, au cas de mobilisation, pourvue d'une façon suffisante de tout ce qui lui est nécessaire. Il a ajouté que presque tout ce qui sera nécessaire à l'armée se fabriquera en Russie et que l'étranger n'aura que des commandes insignifiantes.

Dans cette délibération, on ne pouvait naturellement se borner à rester dans le cadre des projets concrets du ministre de la Guerre; constamment on a parlé de l'ensemble des mesures à prendre pour ramener les forces militaires de la Russie au degré de perfectionnement qu'exige la situation de l'Empire comme grande puissance. Le ministre de la Guerre a déclaré que les dépenses réclamées actuellement n'épuisent pas les sacrifices matériels que la Russie aura à supporter pour remplir complètement son devoir et assurer l'inviolabilité de ses frontières. Le ministre a ajouté que les dépenses du ministère de la Guerre, même extraordinaires, comme celles qui sont demandées actuellement, ne semblent pas énormes si on les compare aux dépenses qu'occasionnerait une guerre, car les dépenses faites ne sont rien en comparaison des pertes matérielles et morales que la Russie éprouverait si elle n'était pas préparée à la guerre.

Il est vrai, a-t-il dit, que la réduction des effectifs militaires est une chose désirable; toutefois elle n'est possible qu'avec le temps, quand les cadres seront améliorés. Nous devons donner à l'armée la cohésion dont elle a besoin, nous devons préparer pour les cadres le corps enseignant

qui leur est nécessaire et former un contingent solide de sous-officiers rengagés ; ce n'est qu'à partir de ce moment que l'on pourra songer à une réduction quelconque.

Ce discours a été très applaudi à droite et au centre.

Avant le vote, le parti social-démocrate a déclaré qu'il voterait contre le projet de loi.

La Douma a ensuite voté 92 millions de roubles pour le premier projet, et 48.000 roubles pour le second.

— *Mort du comte Ignatief.* — Le comte Nicolaï Ignatief, ancien ambassadeur de Russie à Constantinople et ancien ministre de l'Intérieur, est mort le 3 juillet. Il était né à Saint-Pétersbourg en 1828. Il se fit remarquer pendant la guerre de Crimée et devint général major en 1858 ; il révéla ses aptitudes diplomatiques par le succès de sa mission en Chine (1860) et y négocia un traité fort avantageux.

Peu après, en 1864, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Constantinople, où il exerça une grande influence sur le sultan Abd-ul-Aziz. Après le règne éphémère de Mourad (1876), et l'avènement d'Abd-ul-Hamid, son influence s'effaça et il contribua même à amener la rupture de la conférence de Constantinople (1877), suivie de la guerre russo-turque.

Après les négociations de paix à San-Stefano, où il représenta le parti de la guerre à outrance, Ignatief revint à Saint-Pétersbourg (1878). Il fut quelques mois ministre de l'Intérieur (1881-1882), puis, ayant donné sa démission, se borna, jusqu'à l'époque de sa retraite définitive, à siéger au Conseil de l'Empire et au Sénat.

Turquie. — *L'installation du nouveau titulaire du siège archiépiscopal latin de Constantinople.* — Constantinople, le 30 juin [1]. — Le siège archiépiscopal latin de Constantinople, vacant par suite du départ de Mgr Tacci, nommé nonce à Bruxelles, est occupé depuis avant-hier par Mgr Vincent Sardi, délégué du Saint-Siège et vicaire patriarcal apostolique. Ce prélat est arrivé dimanche matin par le train conventionnel. Suivant la tradition, il a été reçu à la gare par un drogman et un secrétaire de l'ambassade de France et conduit à sa résidence épiscopale de Pancaldi, dans une voiture de l'ambassade.

Dans l'après-midi, le délégué s'est rendu processionnellement à la cathédrale, où un *Te Deum* d'installation a été chanté. Toutes les missions diplomatiques y étaient représentées. A droite, le fauteuil d'honneur, réservé au représentant de la France, était occupé par M. Ledoulx, premier drogman. L'affluence était énorme ; la cathédrale était décorée d'oriflammes et de drapeaux, où dominaient les couleurs françaises et celles du pape.

Après un échange d'allocutions en latin, suivant l'usage, le délégué a pris la parole en français pour remercier les représentants de la « noble France » de sa protection.

Ce début était de bon augure, très propre à rassurer. Ce n'est

[1] *Journal des Débats* du 5 juillet.

jamais un mince événement, à Péra, que l'arrivée d'un délégué; mais, en cette circonstance, il empruntait aux derniers événements un intérêt spécial. Etant donné notre situation vis-à-vis du Saint-Siège, on pouvait s'attendre à quelque surprise désagréable. On se demandait avec une certaine anxiété comment allait se comporter Mgr Sardi avec le représentant de la République. Encore une fois, tout s'est passé conformément à la tradition, sauf les changements que la nouvelle orientation de notre politique intérieure a pu y apporter.

Cependant tout n'était pas fini, car les dispositions du délégué allaient être mises sans tarder à une épreuve décisive.

Le lendemain, lundi, une messe pontificale devait être célébrée à l'occasion de la fête des saints Pierre et Paul. Jusqu'au dernier moment, nul ne savait où s'accomplirait la cérémonie. Cependant le choix de l'église n'était pas indifférent. Si Monseigneur officiait dans la cathédrale du Saint-Esprit, il n'y avait rien de changé et l'encens revenait à notre représentant; mais si elle avait lieu à Saint-Pierre de Galata, comme semblait d'ailleurs l'autoriser la solennité du jour, elle prenait un caractère dont nous aurions eu droit de nous alarmer. Les dominicains de Saint-Pierre, naguère encore sous notre protection, se sont ralliés à l'Italie, en même temps que les religieux qui desservent — sauf une — les paroisses de la ville. De sorte que notre représentant eût été exclu du privilège d'occuper le siège d'honneur au profit de l'ambassade d'Italie. On sait que c'est là le symbole d'une protection qui, avant la rupture de nos relations avec Rome, appartenait à la France seule.

Or la messe a été dite au Saint-Esprit, sous les auspices de l'ambassade de France. On doit en conclure que le Saint-Siège entend respecter la tradition et les droits séculaires de la France. Elle a eu lieu avec toute la pompe désirable. M. Boppe, notre chargé d'affaires, qui gère intérimairement l'ambassade, occupait le siège d'honneur. Il était entouré des secrétaires et des officiers de la *Mouette* en uniforme.

La décoration de l'église et le style de la messe étaient dans le goût italien. Italien également le discours prononcé ou plutôt le panégyrique que Mgr Sadi a fait du pontificat de Léon XIII. Comme, la veille, il s'était exprimé en français et en latin, l'on a pu juger qu'il excelle à parler en trois langues. Il parle d'une voix forte et avec une conviction que relèvent hardiment la vivacité du regard et une physionomie ouverte. Le clergé des Eglises Unies était représenté par quelques prêtres vêtus à l'orientale et coiffés de ces hauts bonnets grecs où s'enroule l'édifice d'une copieuse chevelure. La cérémonie s'est terminée par le *Domine salvam fac rempublicam*, chanté par la maîtrise de la cathédrale.

On peut voir enfin dans ce résultat le désir non équivoque de l'Eglise de nous ménager et de ne pas rompre, comme on dit, les ponts derrière elle. Elle préfère ne pas perdre absolument les bénéfices d'une situation qui lui offre plus d'un genre d'avantages. De

notre côté, nous aurions mauvaise grâce à ne pas reconnaître que nous y trouvons notre compte. Nous en avions le sentiment hier, en assistant à cette cérémonie qui s'offrait comme une manifestation publique de déférence envers la République.

On ne renonce pas de gaieté de cœur à un privilège qui ne laisse pas de rehausser notre prestige aux yeux d'une population pour qui la religion tient lieu de tout.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *La situation en Indo-Chine.* — Le *Petit Parisien* dit avoir reçu de M. Milliès-Lacroix les indications suivantes sur la politique que le nouveau gouverneur général d'Indo-Chine, M. Klobukowski, devra suivre :

Ce que le pays ne doit pas ignorer, dit le *Petit Parisien*, c'est qu'on étudie les mesures qui ramèneront le calme et la paix dans notre empire asiatique. Les éléments de la crise qui s'y manifestent sont nombreux et ils doivent être envisagés un à un :

1° L'Indo-Chine subit l'influence de la grande agitation asiatique que les victoires du Japon ont provoquée et qui se marque aussi bien dans l'Inde britannique que dans notre propre domaine. La race jaune tout entière subit une exaltation dont on est bien forcé de tenir compte et qui ne sera point brisée par une répression quelle qu'elle soit. Il y a là des peuples compacts, de passé lointain et glorieux, qui veulent vivre ou revivre.

2° Le Tonkin et l'Annam ne pouvaient échapper au contre-coup de la révolte qui s'est produite dans les provinces méridionales de la Chine. Les réformistes du Yunnan qui ont attaqué nos troupes, le 19 juin, à Bang-mang, ont des intelligences à l'intérieur de nos possessions. La passion de rénovation qui ébranle nos sujets asiatiques a été fortifiée par cette rébellion extérieure.

3° Cette situation générale n'est pas absolument nouvelle ; elle ne remonte pas seulement à quelques mois. Il est permis de se demander si la haute administration indo-chinoise a toujours accompli sa mission avec l'énergie et le doigté nécessaires, si elle n'a pas, d'une part, énervé notre action par les divisions qui éclataient entre ses membres, et si elle n'a pas compromis, de l'autre, notre légitime autorité sur les indigènes, en leur imposant des traitements qui les froissaient. Certains fonctionnaires étaient pourvus de postes importants, alors qu'ils ignoraient tout du pays, de ses mœurs, de ses traditions, de ses aspirations, et qu'ils croyaient pouvoir substituer brusquement un régime occidental à une civilisation orientale vieille de dizaines de siècles.

4° Les réformes fiscales apportées dans les dernières années, et qui n'ont pas été mûrement étudiées, ont soulevé la colère des Annamites. Le principe même de ces réformes était encore moins contesté que l'application qui en était faite.

Si l'on réunit tous ces éléments d'ordre matériel et intellectuel, on conçoit qu'il faille remédier le plus tôt possible à un état de choses dont la prolongation ne serait point sans péril. Répétons-le : le ministre des Colonies et M. Klobukowski s'appliquent à établir un programme qui prépare l'apaisement progressif.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Le budget des colonies pour* 1908-1909. — Le budget pour les pays de protectorat s'établit en recettes et dépenses à 84.022.647 marks contre 113.014.528 marks l'année précédente. En voici la décomposition :

	1908	DIFFÉRENCES PAR RAPPORT A 1907
	marks	marks
Afrique orientale	11.477.000	+ 157.226
Kameroun	6.610.239	+ 452.485
Togo	2.070.060	— 3.280
Afrique Sud-Occidentale	48.751.357	— 19.936.024
Nouvelle-Guinée allemande	1.523.469	+ 8.244
Carolines, Palau, Mariannes et îles Marshall	558.546	+ 581.099
Samoa	704.582	— 31.012
Kiao-Tchéou	12.327.400	— 950.800

II. — ASIE.

Chine. — *La question du numéraire.* — La frappe, dans les vingt-quatre Hôtels des Monnaies qui fonctionnent en Chine, s'est élevée, pour l'année 1905, à 34.343.364 pièces de cuivre de 20 sapèques et à 6.918.128.148 pièces de cuivre de 10 sapèques. Le nombre de ces dernières pièces en circulation est estimé à dix milliards.

Quand ces pièces, qui étaient destinées à remplacer la vieille monnaie de cuivre, parurent sur le marché, elles furent acceptées pour leur valeur nominale ; le dollar valait alors entre 800 et 900 sapèques de l'ancienne monnaie et fut échangé contre 80 ou 90 des nouvelles pièces de 10 sapèques. Mais la dépréciation du nouveau numéraire, dont la valeur intrinsèque n'atteignait pas cinquante pour cent de celle de l'ancien, commença dès le milieu de l'année 1905.

Actuellement un dollar vaut 115 et même 120 des nouvelles pièces de 10 sapèques.

Dans le but de mettre un terme à cette situation, le gouvernement a récemment donné l'ordre de fabriquer des sapèques qui devront remplir les conditions suivantes. Ces sapèques consisteront en un alliage de 6/10e de cuivre et de 4/10e de plomb ; leur poids sera de 90 centigrammes ; 1.400 d'entre elles représenteront un taël Kou p'ing. Enfin ces pièces auront cours forcé.

On peut se demander si cette mesure aura les résultats que l'on en

attend. Il semble en effet assez difficile que l'on puisse imposer le cours d'une monnaie nouvelle avant d'avoir retiré de la circulation, sinon la totalité, du moins la plus grande partie des émissions précédentes qu'elle est destinée à remplacer.

Inde Anglaise. — *Superficie et population.* — La superficie de l'Empire hindou, y compris Aden et les îles Andaman et Nicobar, est de 4.392.505 kilomètres carrés et sa population était, en 1906, de 294.361.000 habitants, ce qui représente une densité moyenne de 640 habitants par kilomètre carré.

Les trois derniers recensements ont donné les résultats suivants :

	1881	1891	1901
Hommes.....	129.941.890	146.683.006	149.902.599
Femmes.....	123.950.010	140.502.915	144.389.834
Totaux...	253.891.900	287.358.608	294.292.433

Les habitants d'Aden, des îles Andaman et Nicobar, dont le nombre est de 68.623, ne sont pas compris dans ces chiffres; mais ceux des Etats indigènes y figurent.

La population des territoires anglais était, en 1901, de 230.119.912 habitants, soit de 8.039.249 de plus qu'en 1891.

Cet accroissement est sensiblement moins important que celui qui avait été constaté de 1801 à 1891; mais il n'en est pas moins intéressant; car, depuis 1894, la famine n'a cessé de régner, tantôt dans une, tantôt dans plusieurs provinces et la peste a été, depuis 1896, épidémique dans quelques régions.

C'est ainsi que, dans les Etats Feudataires, la diminution a été de 3 %, les plus grandes pertes étant éprouvées par ceux de Baroda, de l'Inde Centrale et de Rajputana.

Les trois provinces les plus peuplées sont celles de Oudh (2.065 habitants par kilomètre carré), du Bengale (1.830 habitants) et d'Agra (1.617 habitants).

Dans les districts anglais de Madras, la moyenne est de 1.038; mais elle est beaucoup moindre dans les districts anglais des autres provinces; c'est ainsi qu'elle n'est plus que de 262 dans le Sindh, de 258 dans la Basse-Birmanie et de 170 dans la Haute-Birmanie. Dans le Kashmir, la moyenne tombe à 140; car les montagnes sont presque inhabitées.

La race la plus nombreuse est celle des Hindous, 207.135.037; puis viennent les Mahométans, 62.420.291, les Bouddhistes et les Jains, 10.808.652 et enfin les Chrétiens, 2.918.786, qui forment 1 % du total.

195.666.845 personnes, hommes et femmes, soit 66 $^1/_2$ % de la population, s'adonnent à l'agriculture; 17.953.230 habitants sont classés comme ouvriers, mais ne se livrent guère qu'aux travaux des

champs; 45.719.645 personnes vivent de l'industrie et 7.725.737 du commerce.

Il y a 78 villes, dont la population dépasse 50.000 habitants et parmi lesquelles 27 en comptent plus de 100.000 et 9 plus de 200.000.

III. — AMÉRIQUE.

République Argentine. — *L'immigration en* 1907. — Il est entré dans la République Argentine en 1907, venant d'outre-mer, 209.106 immigrants; sur ce nombre il en est parti 87.690, soit un excédent de 121.416 unités.

Le mouvement général des entrées et sorties pendant les six dernières années, d'après les statistiques publiées récemment, se décompose comme suit :

Année	Arrivés	Partis	Excédent sur les départs
1902.....	57.992	44.608	13.384
1903.....	75.227	40.653	34.574
1904.....	125.567	38.923	86.644
1905.....	177.115	42.869	134.246
1906.....	252.536	60.124	192.432
1907.....	209.106	87.690	121.416

Comme on le voit, la diminution en 1907 a été des plus sensibles. En effet, après avoir subi une progression notable à partir de 1903, le courant d'immigration a décliné brusquement en 1907. Ainsi que le fait ressortir ce tableau, la différence en moins par rapport aux années 1905 et 1906, défalcation faite des départs, s'élève à 12.830 et 71.016 personnes respectivement. Quant à celles qui ont quitté le pays, le nombre s'est accru sensiblement pendant les deux derniers exercices.

Cette question de l'immigration est d'une grande importance pour la République Argentine qui, étant quatre fois plus grande que la France, n'a environ que 6 millions d'habitants. Elle a donc besoin pour mettre en valeur les vastes étendues de terres encore incultes et exploiter les richesses naturelles que renferme son sol d'un fort courant d'immigration, d'autant plus que le manque de bras se fait même actuellement vivement sentir.

Les pays d'Europe ayant le plus largement contribué à entretenir, en 1907, le courant d'immigration vers l'Argentine sont, en première ligne, l'Italie et l'Espagne. L'appoint fourni par l'Italie a été de 90.282 personnes, et celui de l'Espagne de 82.606. Viennent ensuite la Russie avec 9.530; la Turquie, 7.436; la France, 4.125; l'Autriche, 3.439; l'Allemagne 2.322; l'Angleterre, 1.220, etc.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

LÉGION D'HONNEUR

Sont inscrits d'office au tableau de concours au titre des expéditions lointaines (faits de guerre au Maroc).

Pour le grade d'officier.

MM.

Deville, *capit.* au 1er étranger ;
Goupy, *capit.* commandant au 6e chasseurs d'Afrique.

Pour le grade de chevalier.

MM.

Moullet, *capit.* au 1er bataill. d'Afrique ;
Féral, *capit.* à l'état-major du territoire d'Aïn-Sefra ;
Mameline, *lieut.* au 1er bataill. d'Afrique ;
Pellerin, *lieut.* au 2e étranger ;
Thévenot, *lieut.* au 1er étranger ;
About, *lieut.* au 2e étranger ;
Frère, *lieut.* au 2e tirailleurs ;
Cocart, *lieut.* au 3e tirailleurs ;
Baugé, *adjudant* au 1er étranger ;
Acquaviva, *lieut.* de réserve au 2e zouaves ;
Vidalin, *capit.* au 1er spahis ;
D'Exéa, *lieut.* au 6e chasseurs d'Afrique ;
Jolibois, *lieut.* au 6e chasseurs d'Afrique ;
Bernard, *lieut.* au 6e chasseurs d'Afrique ;
Canova, *lieut.* au 12e d'artillerie ;
Leblanc, *sous-intendant. milit.* dans la division d'Oran.

ARTILLERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Maunoury est désig. pour la compag. saharienne de Colomb.

JUSTICE MILITAIRE

Madagascar. — M. l'*offic. d'administ. de* 1re *cl.* Frizza est désig. pour le service de la justice militaire à Tananarive.

Troupes coloniales

M. le *capit.* Fleury, du rég. sénégalais du Maroc, est inscrit d'office au tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Ville est désig. pour le Tonkin.
Madagascar. — M. le *lieut.* Hornus est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Roque est désig. pour la 1re flottille de torpilleurs des mers de Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Glérant est désig. pour le *Pistolet.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Merlin, gouverneur de 1re cl. des colonies, est nommé gouvern. généra du Congo français et dépendances;

M. Foureau (Fernand), gouvern. de 1re cl. des colonies, est nommé gouvern. p. i. de la Martinique;

M. Collet est nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Bentré (Indo-Chine);

M. Guénot, lieut. d'infant. coloniale, est nommé administ.-adjoint de 2e cl. des colonies.

Classement par sections et par ordre de mérite des élèves sortant brevetés de l'école coloniale (sections administratives) en 1908.

SECTION INDO-CHINOISE

MM. Fillion, Cailar, Simon, Auger, Bussière, Nicolas, Fénolhac, Bourgeois, Delacroix, Dolet.

SECTION AFRICAINE

MM. Quellien, Blanc, des Longchamps, Palade, Chartier, Feuille, Couillault, Carles, Ferjus, Quinquaud, Le Campion, Levade, de Cantelar, Eboué, Ruffat, Hellier, Spas.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le condominium franco-anglais des Nouvelles-Hébrides, par N. Politis, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers. Un vol. in-8°, 151 pages. Pédone, éditeur, 13, rue Soufflot, 1908.

L'ouvrage que M. N. Politis, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers, vient de publier sous ce titre [1], forme la suite des études qu'il a publiées autrefois dans la *Revue générale de droit international public* sur la condition internationale des Nouvelles-Hébrides. La sûreté de la documentation, la solidité du raisonnement juridique, la richesse des aperçus qui caractérisaient ces premières études se retrouvent dans l'ouvrage que M. Politis vient de consacrer à l'analyse et à la discussion de la convention franco-anglaise du 20 octobre 1906.

Situation originale et véritablement curieuse que celle des Nouvelles-Hébrides en droit international. La souveraineté de l'Angleterre et celle de la France s'exercent également sur cet archipel « territoire d'influence commune ». Les Anglais sont soumis dans ce pays à la même législation que s'ils habitaient les îles Fidji, dont le gouverneur est le haut commissaire de l'Angleterre pour les Nouvelles-Hébrides. Les Français, de leur côté, sont soumis à la même législation que s'ils habitaient la Nouvelle-Calédonie, dont le gouverneur est le haut commissaire de la France. Les sujets des puissances tierces doivent opter dans un délai de six mois entre ces deux législations. Quant aux indigènes, ils restent soumis en principe à leurs coutumes locales : non seulement ils n'ont pas d'option à exercer, mais encore il n'y a même pas possibilité pour eux de se faire naturaliser « dans l'archipel ». Sur le territoire, l'Angleterre et la France ne peuvent exercer qu'une action commune.

Ces règles générales posées, M. Politis examine successivement l'orga-

---

[1] *Revue générale de droit international public*, année 1901, p. 121-152 et 230-271, et année 1904, p. 755-765.

nisation administrative, l'organisation judiciaire et l'organisation législative. Sous ce titre : *Organisation administrative*, il étudie le pouvoir réglementaire qui appartient aux hauts commissaires, la police, les divers services administratifs et le régime municipal. Combien de Françaises savent qu'elles ont un moyen bien simple de devenir électeurs et même éligibles ? C'est d'aller s'établir aux Nouvelles-Hébrides. La France a fait volontiers cette concession aux conceptions politiques anglo-australiennes. Dans le chapitre intitulé *Organisation judiciaire*, l'auteur étudie le tribunal mixte imaginé par la convention de 1906, sa composition, sa compétence et la procédure à suivre devant lui. Dans le chapitre consacré à l'*Organisation législative*, il expose tout d'abord le régime foncier. C'était la question fondamentale, celle autour de laquelle la lutte a été la plus vive entre le point de vue anglais et le point de vue français. Puis il passe à l'étude de la main-d'œuvre et de la réglementation relative aux armes et aux spiritueux. Quant à l'appréciation générale de la convention qui fait l'objet du dernier chapitre, elle peut se résumer dans ces quelques lignes de l'avant-propos : « La convention de 1906 m'a apparu comme l'œuvre « de deux grands pays qui, également soucieux de leurs intérêts, ont su « profiter de la cordialité de leurs rapports pour faire preuve de bonne « volonté dans la solution d'une question difficile. Il m'a semblé que cette « solution était, dans les circonstances actuelles, bonne pour les deux « Etats et particulièrement favorable à la France. Elle lui offre, en effet, « des facilités très grandes de développer ses intérêts et d'accroître son « influence. A ce titre, la convention de 1906 mérite d'être bien connue, « car de son application dépend l'avenir de la France aux Nouvelles-« Hébrides. »

Il n'y a pas de meilleur guide, pour l'étude de cette convention, que l'ouvrage de M. Politis. A ce titre, il mérite, lui aussi, d'être bien connu.

A. G.

Le Port du Havre : son état actuel ; le nouveau projet. — *Historique de la navigation transatlantique entre Le Havre et New-York*, par M. Louis Brindeau, député de la Seine-Inférieure, membre de la Commission des Travaux publics de la Chambre des députés. Une brochure in-4° accompagnée de nombreuses illustrations (vues, types d'anciens paquebots) et de plusieurs cartes et plans. Paris, Flammarion et Vaillant.

Cet ouvrage, publié à la fin de 1907, contient, en même temps que la description des travaux en cours ou en projet concernant le port du Havre, un grand nombre de renseignements généraux sur la navigation transatlantique et sur divers ports français et étrangers.

La Basse-Seine : sa navigation (Rouen, Le Havre, Paris). — Une brochure in-4°. Prix : 3 francs. Editée à l'imprimerie du *Journal du Havre*, 11, quai d'Orléans, Le Havre.

Pour faire suite à son dernier ouvrage sur le port du Havre, M. Louis Brindeau, député de la Seine-Inférieure, membre de la Commission des Travaux publics de la Chambre des députés, vient de publier un volume ayant pour titre : *La Basse-Seine, sa navigation (Rouen, Le Havre, Paris)*.

L'auteur décrit l'état du fleuve depuis les derniers travaux d'endiguement et indique le but des nouveaux travaux projetés. Il fait ensuite l'historique de la navigation de la Seine avant et après l'endiguement. A

la suite de considérations générales sur le rôle des ports maritimes et des ports fluviaux, il précise la connexité et, en même temps, la diversité des rôles du Havre et de Rouen. Après avoir indiqué les causes et l'importance du développement du port de Rouen, M. Brindeau donne un aperçu des améliorations réalisées sur la Seine, depuis soixante ans, entre Rouen et Paris.

La seconde partie du volume comprend trois notices concernant des faits historiques dont la Basse-Seine a été le théâtre.

1° *Le naufrage du « Télémaque » devant Quillebeuf et la légende des trésors de Louis XVI* (1790); 2° *Le retour des cendres de Napoléon* (1840); 3° *La division navale de la baie de Seine. Six navires anglais coulés près de Duclair par les Allemands* (1870-1871).

Une note sur *La Barre ou Mascaret dans la Seine Maritime* termine l'ouvrage.

Cette brochure contient un très grand nombre d'illustrations (vues anciennes de la Seine et du port de Rouen ; types des premiers navires à vapeur ayant navigué sur la Seine de la mer à Rouen et à Paris, etc.), ainsi que plusieurs cartes anciennes et modernes de la Seine.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Simplon et les voies françaises d'accès, par le capitaine Génie, avec préface de M. Fernand Ragally, député. Une broch. in-8° de 92 pages. Imprimerie Levé, Paris, 1908.

La Vie politique dans les deux Mondes, publiée sous la direction d'Achille Viallatte, avec une préface d'Anatole Leroy-Beaulieu (1re année, octobre 1906 à septembre 1907). Un fort vol. in-8° de 696 pages. Félix Alcan, Paris, 1908.

Le Développement économique du Japon et la concurrence en Extrême-Orient, par Ed. Clavery, consul de France. Une broch. in-8° de 30 pages. Marcel Rivière, Paris, 1908.

Les Etats-Unis et les marchés européens, par Jean Favre. Une broch. in-8° de 42 pages. Marcel Rivière, Paris, 1908.

The Elizabethan Parish in its ecclesiastical and financial aspects, by Sedley Lynch Ware. Un vol. in-8° de 94 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*juin* 1908). Les violations de la frontière du Tonkin. — La rétrocession des provinces cambodgiennes.

La Quinzaine coloniale (25 *juin* 1908). Le commerce de nos possessions d'outre-mer en 1907.

Revue française de l'étranger et des colonies et Exploration (*juillet* 1908). G. Demanche : Les Canadiens-Français dans l'Ouest. — J. Servigny : Indo-Chine; cinq années de gouvernement.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Italia moderna (15 *giugno* 1908). Lorenzo Ratto : Per un trattato di emigrazione col Brasile.

Rivista marittima (*giugno* 1908). Gustavo Coen : La conferenza dell' Aja. — Ant. Teso : La nuova legge sui servizi marittimi.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de junho de* 1908). Lourenço-Marques. Informacoes. — Joao Farmhouse : Movimiento colonial.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVE, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE AUX ETATS-UNIS

M. TAFT ET M. BRYAN

Les choix successifs de M. Taft comme candidat républicain et de M. Bryan comme candidat démocrate, à la présidence des Etats-Unis, attirent l'attention sur la question de la prochaine élection présidentielle [1]. On sait que cette élection revêt en Amérique un caractère tout différent de celui qui existe en France. Chez nous, le président, bien qu'investi par la Constitution de pouvoirs assez étendus, ne peut en réalité les exercer sans encourir le reproche de faire un coup d'Etat. Aux Etats-Unis, au contraire, l'autorité et les pouvoirs du président ne sont contestés par personne ; le droit de message, entre autres, est d'un usage très fréquent, et M. Roosevelt en a abondamment usé ; il en est de même du droit qu'a le Président de faire voter de nouveau une loi qui n'a pas son assentiment, auquel cas il faut les deux tiers des suffrages pour en permettre l'adoption.

En somme, au lieu de n'exercer, comme en France, qu'un rôle purement décoratif, le président des Etats-Unis dirige lui-même la machine gouvernementale et lui imprime une direction personnelle. Aussi, l'élection d'un président a-t-elle, là-bas, une importance au moins aussi grande que les élections législatives en France. C'est moins un changement de personne qu'un changement complet de l'administration et des fonctionnaires ; c'est tout un parti politique avec sa clientèle et ses protégés, qui succède à un autre. On comprend ainsi que, depuis plusieurs mois, toute l'attention des Américains soit concentrée sur l'élection présidentielle. Cette année, la lutte est d'autant plus intéressante que c'est pour ou contre la politique de M. Roosevelt qu'on est appelé à se prononcer.

[1] Voir : Achille Viallate. *Les candidats à la présidence des Etats-Unis.* — André Tardieu. *Notes sur les Etats-Unis.*

On sait que M. Roosevelt, dont l'attitune jusqu'à ces derniers temps avait recueilli l'adhésion de la presque unanimité de ses compatriotes, a été très attaqué depuis la dernière crise financière ; on lui reproche d'avoir exagéré la lutte contre les trusts et d'avoir contribué de ce fait à précipiter les événements du mois de décembre dernier. Il n'est pas jusqu'à sa politique extérieure qui n'ait été l'objet des critiques ; certains lui font un grief d'avoir abandonné l'ancienne doctrine de Monroe pour lancer les Etats-Unis dans des aventures guerrières pleines de dangers. Aussi, la lutte entre M. Taft, ouvertement protégé par M. Roosevelt, et M. Bryan, soutenu par toutes les forces démocratiques, est-elle moins, en somme, la lutte entre deux partis politiques qu'entre les partisans et les adversaires du président actuel.

Comme les deux candidats choisis par les congrès ont tous deux une personnalité très marquée, il est nécessaire d'exposer ici leur vie et leurs idées.

***

William Howard Taft, désigné par le congrès de Chicago, est aujourd'hui l'homme le plus remarquable du parti républicain. Il l'est par sa carrière, par son activité débordante et par les très grands services qu'il a rendus à son pays. Au physique, c'est un géant, dont la caricature a reproduit à l'envi les traits et la physionomie. C'est également un des plus gros poids des Etats-Unis, et les plaisanteries sur ses 120 kilos ont défrayé les chroniques. Au point de vue de la politique, ce qui le caractérise, c'est qu'il ne l'a abordée que fort tard.

Après avoir étudié à l'Université de Yale, il se fit admettre au barreau de 1880 ; mais il le quitta bientôt pour la magistrature. Il ne faisait d'ailleurs qu'obéir à une tradition de famille, son père et son grand-père ayant tous deux brillé dans cette carrière. Entré dans la magistrature, il y apporta des dons précieux de travail et d'application, qui lui valurent un avancement très rapide. En 1887, il fut nommé juge à la Cour supérieure d'Ohio, fonction qu'il occupa pendant trois ans. En 1890, le président Harrison l'appela à Washington comme solicitor général. En 1892, il fut nommé à Cincinnati comme juge de la Cour fédérale de circuit, et il y resta jusqu'en 1900.

C'est à ce moment que se produisit le fait capital de sa carrière, celui qui devait le mettre en évidence et lui permettre d'aborder bientôt la politique. On sait que les Etats-Unis venaient de s'emparer des Philippines ; les autorités améri-

caines avaient décidé d'y remplacer le gouvernement militaire par un gouvernement civil. Il fallait un administrateur qui sût unir à une grande fermeté un caractère conciliant, qui sût faire dominer l'influence américaine tout en s'attachant les indigènes. M. Mac Kinley songea tout de suite à William Taft, dont il appréciait mieux que personne les hautes qualités intellectuelles et morales, la souplesse d'esprit et le caractère. M. Taft hésita longtemps avant d'accepter : il lui était dur d'abandonner cette carrière de magistrat, à laquelle il avait consacré vingt années de sa vie. Devant l'insistance du président Mac Kinley, il accepta pourtant.

Il partit d'abord comme président de la commission des Philippines, et rédigea à ce titre un rapport remarquable, qui lui valut d'être nommé l'année suivante gouverneur civil des Philippines. Il s'appliqua à l'administration de ces îles avec une inlassable énergie ; il transforma les institutions locales qui étaient jusque-là dans les mains du clergé ; surtout il créa un enseignement primaire qui n'existait pas avant lui, et qui est aujourd'hui en pleine voie de prospérité. Il sut se concilier l'affection des populations philippines, à tel point qu'elles lui donnèrent le surnom de Santo Taft, qui lui est resté.

L'œuvre si importante de M. Taft aux Philippines avait attiré l'attention sur lui ; il fut dorénavant chargé de toutes les missions importantes et de toutes les négociations diplomatiques qui demandaient ces qualités d'habileté et de tact qu'il avait si judicieusement déployées. On l'envoya successivement à Cuba, pour proclamer un gouvernement provisoire sous l'autorité des Etats-Unis ; à Rome, où il négocia le problème créé par les propriétés foncières des ordres religieux dont il obtint la cession moyennant finances ; au Japon, pour assurer les Japonais des intentions pacifiques du gouvernement américain. Enfin, depuis 1906, il est ministre de la Guerre, et il a continué comme tel, l'œuvre de réorganisation à laquelle M. Root avait attaché son nom. Aujourd'hui, le voici candidat du parti républicain à l'élection présidentielle du mois de novembre prochain.

Quelles sont maintenant ses opinions politiques ? Quand on l'interroge, il répond qu'il suivra à la lettre la politique de M. Roosevelt, dont il partage entièrement les aspirations et la manière de voir. Il est certainement comme celui-ci un partisan de la « Grande Amérique », et de cette politique mondiale dont le savant professeur Coolidge s'est fait le propagateur enthousiaste et érudit. Il trouve que les Etats-Unis ne doivent pas se confiner dans un rôle subalterne, mais qu'ils ont le droit

et même le devoir de dire leur mot dans tous les conflits internationaux auxquels ils peuvent être plus ou moins directement mêlés. Il est partisan du développement de la marine et de l'armée, et il a approuvé l'envoi de la flotte américaine dans le Pacifique. En somme, toute la politique extérieure de M. Roosevelt trouve en lui un apologiste convaincu.

En ce qui touche la politique intérieure, ses partisans affirment qu'il mettra dans la lutte contre les trusts et la ploutocratie plus de modération que le président actuel, et ils font valoir cet argument auprès des électeurs. Il est certain que M. Taft est plus enclin à la conciliation que M. Roosevelt, et qu'il apportera dans les fonctions de président, au cas où il serait élu, plus d'esprit diplomatique.

Tel est le candidat des républicains. Voyons maintenant ce qu'il faut penser du candidat des démocrates.

*
* *

William Jennings Bryan, qui vient d'être élu candidat démocrate par le congrès de Denver, présente avec M. Taft le contraste le plus absolu, tant au point de vue des idées politiques que de la vie elle-même. C'est, lui, un politicien de carrière, non un magistrat et un administrateur, et c'est déjà la troisième fois qu'il est candidat à la présidence de la République.

Né en 1860, à Jacksonville, il commença par exercer la carrière d'avocat dans cette petite ville ; mais il se rendit bien vite compte qu'il n'y aurait jamais aucun avenir. Aussi alla-t-il rejoindre un de ses amis dans le Nebraska, et se lança-t-il immédiatement dans la politique pure. Pour bien comprendre son activité politique, il faut se rendre compte qu'il est resté toujours attaché aux idées et même aux intérêts des populations de l'Ouest, populations d'agriculteurs, qui sont plus hostiles que n'importe qui à la ploutocratie financière et aux trusts. Nommé membre du Congrès, de 1891 à 1895, il se posa alors avec une grande énergie comme partisan du bimétallisme. A cette époque, en effet, la question du bimétallisme et du monométallisme divisait les Etats-Unis : l'Ouest tenait généralement pour le bimétallisme ; l'Est était fortement attaché au monométallisme. C'est en raison de son opinion dans cette question que M. Bryan fut choisi comme candidat démocrate à la Présidence.

M. Mac-Kinley, son adversaire, soutenu par toutes les forces républicaines, et par les classes industrielles et financières de l'Est et du Centre, fut élu à une grosse majorité.

M. Bryan, de nouveau candidat en 1896, fut battu une seconde fois par le candidat républicain. Puis, devant ces deux échecs,

le parti démocrate proposa, en 1900, la candidature du juge Parker, qui d'ailleurs ne fut pas plus heureux.

Voici qu'après douze ans, M. Bryan est de nouveau candidat. Mûri par une longue expérience de la politique et aussi par ses insuccès, il a profité de ces dernières années pour faire de longs voyages non seulement aux Etats-Unis qu'il a parcourus d'un bout à l'autre et dont il connaît mieux que personne l'organisation et les ressources, mais encore aux Indes, sur lesquelles il a écrit un livre qui fait autorité en Amérique. Il a créé en 1900, pour défendre ses idées, un journal hebdomadaire, *the Commoner*, où il expose les idées du parti démocrate. Aujourd'hui, il a abandonné la fameuse théorie du bimétallisme à laquelle il a dû pendant longtemps sa popularité en même temps que ses échecs ; mais il a un programme d'un radicalisme assez avancé, et qu'il importe de connaître.

Ce programme comprend deux parties bien distinctes : la partie économique et la partie politique. Au point de vue économique, M. Bryan, est, plus absolument que M. Roosevelt, l'adversaire résolu et acharné de la ploutocratie et des trusts. Il demande contre les trusts des mesures rigoureuses et une législation qui en réprime sévèrement les abus, comme les lois contre l'accaparement en France. Certes, il approuve la conduite de M. Roosevelt et la campagne menée par lui contre la spéculation; mais il lui reproche d'avoir plus parlé qu'agi, et de n'avoir pas fait passer ses idées du domaine de la théorie dans celui de la pratique.

Une autre réforme qui lui tient beaucoup à cœur, c'est l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Cette réforme préoccupe surtout les populations de l'Ouest, qui, obligées de vendre au loin les produits de leurs récoltes, ont besoin de tarifs de transport modérés. En 1906, M. Bryan avait réclamé l'étatisation complète des chemins de fer, mais devant les protestations unanimes que cette proposition souleva, il la retira et se contente de réclamer aujourd'hui la diminution des tarifs.

Comme réformes politiques, M. Bryan est partisan de la doctrine du referendum, telle qu'elle existe aujourd'hui en Suisse. On sait que cette doctrine a pour effet de soumettre les lois directement au vote du peuple ; elle assure ainsi la volonté populaire, sur laquelle ne peuvent peser, comme sur des assemblées élues, les influences des grandes puissances financières. Il est également partisan de l'élection directe par le peuple des membres du Sénat fédéral, nommé aujourd'hui par les législatures d'Etat.

Mais c'est surtout au point de vue de la politique extérieure

que les idées de M. Bryan diffèrent de celles de M. Taft et de M. Roosevelt. La doctrine de la « Grande Amérique » et de l'extension territoriale de l'Union trouve en lui un adversaire résolu ; il est resté fidèlement attaché à la doctrine de Monroe, limitant l'intervention des Etats-Unis à la seule Amérique. En ce qui touche les Philippines, il demande qu'on leur accorde une autonomie complète ; il voudrait aussi que les sommes énormes employées aux travaux militaires soient désormais affectées au soulagement des classes laborieuses de la population.

M. Bryan apporte à la défense de ses idées une éloquence et une activité qui lui ont valu la popularité dont il jouit dans son parti, et que n'a pu détruire son double échec à la présidence de la République. Il est doué d'une résistance physique peu commune, et on le vit aux dernières élections prononcer jusqu'à quatre et cinq discours par jour, devant d'immenses auditoires qui couvraient sa voix de leurs acclamations. Son action sur les foules est très grande, et il personnifie aujourd'hui la lutte contre l'oligarchie financière, ce qui lui vaut l'appui de tous ceux — et ils sont nombreux en Amérique — que blessent les prétentions exorbitantes et les spéculations de la haute finance.

Cet appui lui permettra-t-il de triompher aux élections du mois de novembre prochain ? Il est difficile de se prononcer ; le parti républicain l'a toujours emporté dans ces dernières années, et l'appui de M. Roosevelt qui jouit encore d'un grand prestige, semble devoir lui assurer la victoire.

***

Telles sont, exposées au moins dans leurs grandes lignes, la vie politique et les idées des deux candidats à la présidence des Etats-Unis. Suivant que le Congrès du mois de novembre se prononcera pour le candidat démocrate ou le candidat républicain, la politique des Etats-Unis peut se trouver sinon complètement changée, du moins sensiblement modifiée. C'est donc, on le voit, un événement susceptible d'avoir une répercussion non seulement locale, mais même mondiale.

ARTHUR KANN.

LES DROITS DE DOUANE

DANS LES COLONIES FRANÇAISES

EN 1906 ET 1907

Après avoir examiné les droits de douane dans les colonies françaises autres que l'Algérie et la Tunisie, de 1903 à 1906 [1], nous avons présenté un travail d'ensemble sur le régime douanier des possessions britanniques [2].

L'objet de l'étude qui suit est d'exposer les modifications apportées en 1906 et 1907 aux tarifs de nos colonies, en mettant en lumière, à cette occasion, les différences essentielles qui existent entre la législation anglaise et la nôtre.

Tandis qu'on peut évaluer à cinquante le nombre des possessions britanniques distinctes, en comptant pour une seule celles qui sont groupées sous l'autorité d'un même représentant de la couronne, le chiffre des possessions françaises est réduit à celui déjà important de quinze, depuis qu'un décret du 9 avril 1908 rattachant au gouvernement général de Madagascar la colonie de Mayotte et dépendances, celle-ci a cessé de constituer un gouvernement séparé. Si de ces quinze colonies on ôte l'Algérie, qui dépend principalement du ministère de l'Intérieur, et la Tunisie qui relève du département des Affaires étrangères, il reste au ministère des Colonies treize possessions distinctes, les seules dont nous continuerons à nous occuper ici. On sait que ce sont : l'Indo-Chine, les établissements français de l'Inde, l'Afrique Occidentale Française, le Congo, la Côte des Somalis, Madagascar et dépendances, la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, la Nouvelle-Calédonie, et les établissements français de l'Océanie (Tahiti et dépendances).

Il s'en faut, d'ailleurs, que les droits de douane aient été modifiés dans ces treize colonies en 1906 et 1907. Les droits à l'entrée ne l'ont été qu'en Indo-Chine, en Afrique Occidentale, à Madagascar, à la Guadeloupe, à la Nouvelle-Calédonie et à Tahiti ; et les droits de sortie également à Tahiti et à Madagascar, ainsi qu'au Congo, à la Côte des Somalis et à la Réu-

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin et 16 juillet 1904, 1er mai et 16 juin 1906.
[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 janvier, 1er mars, 1er avril et 16 mai 1908.

nion. Nous ne parlons, du reste, pas ici des taxes de consommation qui frappent en même temps que les produits du cru les marchandises importées.

En ce qui concerne Tahiti, nous avons déjà, dans nos articles sur les droits de douane des colonies françaises de 1904 à 1906, mentionné le décret du 16 février 1906 [1], qui revise le tableau des droits de douane à l'importation, et celui du 13 juin suivant [2], qui modifie le droit de sortie sur la nacre; il n'en est pas intervenu d'autres depuis. De même, à la Réunion, le seul texte à citer est le décret du 7 juillet 1906, étendant à divers produits le droit de sortie de 2 %, décret dont nous avons précédemment exposé l'objet, sans, il est vrai, en indiquer la date. Rappelons simplement que ces trois actes n'ont eu d'autre but que d'accroître les ressources locales.

Nous n'insisterons pas davantage sur les arrêtés locaux, qui à la Côte des Somalis ont, les 30 mai et 2 novembre 1906, porté de 12 à 50 francs le droit de sortie sur les chameaux et établi un droit de 1 franc les 100 kilogrammes à la sortie des coquillages; pas plus que sur celui du 13 février 1907, qui a institué au Congo une taxe de 0 fr. 40 par kilogramme de produit exporté, à partir du 1er mars 1907, sur le caoutchouc provenant des terrains domaniaux non concédés compris dans le bassin conventionnel, taxe unique qui a été remplacée pour 1908, en vertu d'un arrêté du 4 décembre 1907, par un droit de récolte de 0 fr. 05 au Gabon et au Moyen-Congo et de 1 franc dans l'Oubangui-Chari-Tchad.

Et nous bornerons ainsi notre étude actuelle aux cinq possessions de l'Indo-Chine, de l'Afrique Occidentale, de Madagascar, de la Guadeloupe et de la Nouvelle-Calédonie.

L'Indo-Chine appartient au groupe des colonies où la loi du 11 janvier 1892 a déclaré applicable en principe le tarif douanier métropolitain, sauf exceptions déterminées par décrets en forme de règlement d'administration publique. Un seul décret de cette nature est intervenu, pendant les années 1906 et 1907, celui du 30 novembre dernier, qui a complété par une nouvelle exception, le tarif spécial sur les produits étrangers à l'entrée en Indo-Chine, en frappant d'un droit de 8 francs les 100 kilogrammes net les machines destinées à l'extraction de l'or (moteurs non compris); ces objets étaient antérieurement soumis aux mêmes droits que s'ils avaient été importées en France, c'est-à-dire que leurs différentes pièces acquittaient

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mai 1906.
[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juin 1906.

séparément des droits variant de 18 à 30 francs au tarif général et de 12 à 20 francs au tarif minimum ; le nouveau droit unique de 8 francs est donc à la fois moins élevé que les anciens, et plus facile à percevoir, puisqu'il épargne les formalités inhérentes à la tarification par pièces séparées. Le rapport au Président de la République, précédant le décret, nous apprend que l'outillage, devenu nécessaire à l'exploitation aurifère par suite du développement pris par l'industrie minière en Indo-Chine, est une spécialité de fabrication étrangère; les anciens droits de douane prohibitifs empêchaient les industriels d'introduire cet outillage dans la colonie, et c'est pourquoi ils ont été modifiés.

Pendant la même période de deux années, ont été purement et simplement promulguées en Indo-Chine les lois douanières métropolitaines du 21 décembre 1905, 30 mars et 13 juillet 1906, sur les produits d'origine suisse ; 18 juillet sur les tapis d'Orient; 21 novembre et 12 décembre 1906, concernant la première le tarif des droits sur diverses marchandises et la seconde le bénéfice de l'admission temporaire applicable au brome et à l'iode ; puis les lois des 19 janvier 1907, modifiant le régime des corindons et des émeris ; 23 avril sur les merrains, et 19 juillet 1907 sur les ouvrages de serrurerie. On sait qu'il a été décidé en 1898, après consultation du Conseil d'Etat, qu'à partir de la publication des lois douanières au *Journal officiel*, les gouverneurs auront un délai de six mois pour les promulguer dans les colonies, afin de permettre aux conseils locaux de demander, s'il y a lieu, des exceptions au nouveau tarif.

Que nous suggèrent ces actes, au point de vue de la comparaison entre la législation anglaise et la nôtre ?

Nous voyons d'abord qu'en principe c'est le tarif métropolitain qui est applicable à l'entrée en Indo-Chine, alors que le tarif d'entrée en Angleterre n'est étendu à l'importation d'aucune colonie britannique. Il est vrai que notre principe comporte une réserve, celle-là même qui vient de permettre le dégrèvement des machines à extraire de l'or ; une tarification spéciale est établie chaque fois que des exceptions au tarif métropolitain sont reconnues utiles, et c'est ce qui nous a fait dire, dans une précédente étude[1], que le mode d'établissement des droits de douane dans nos colonies est assez souple pour s'adapter, au besoin, aux conditions économiques spéciales à chacune d'elles.

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juillet 1904.

Mais, ici encore, une différence fondamentale apparaît. Par qui cette tarification d'exception est-elle fixée? Par décret en forme de règlement d'administration publique, après avis sans doute, parfois même sur l'initiative du conseil local de la colonie, et presque toujours sur la proposition de l'administration locale, mais enfin par le gouvernement métropolitain. Dans aucune des colonies du Royaume-Uni, au contraire, le Parlement ni le gouvernement central ne déterminent eux-mêmes les droits de douane; les pouvoirs locaux ont la plus grande liberté à cet égard; cependant, la métropole intervient pour contrôler l'usage qui a été fait par les autorités locales des pouvoirs qui leur ont été conférés. Que se passe-t-il dans l'Inde anglaise, par exemple? Son gouverneur général est assisté d'un Conseil législatif, qui comprend les membres du conseil exécutif, véritables ministres nommés par la couronne, et des membres additionnels nommés par le gouverneur général lui-même; c'est ce conseil qui établit les tarifs douaniers; le gouverneur général peut accorder, réserver ou refuser sa sanction au nom du roi, et le secrétaire d'Etat pour l'Inde à Londres la confirmer ou la retirer. Parallèlement, en Indo-Chine, l'administration locale, dont l'attention est attirée par des circonstances particulières sur une modification possible, présente un projet de décret au gouverneur général en conseil supérieur; le conseil amende le projet s'il y a lieu; le gouverneur général le transmet au ministre des Colonies, qui demande l'avis de son collègue du Commerce et soumet l'affaire aux délibérations du conseil d'Etat. L'intervention métropolitaine est donc plus complète en Indo-Chine que dans l'Inde britannique.

Toutefois, la question primordiale est de savoir quel usage chaque autorité fait de ses attributions; quelles garanties offrent les réformes élaborées par l'administration locale, tant au point de vue de la compétence et de l'indépendance d'esprit de ceux qui les préparent que de la sagesse et de l'opportunité des mesures proposées; quelle ligne de conduite, enfin, les autorités métropolitaines ont adoptée en ce qui concerne la nature et les limites de leur intervention. L'orientation du régime douanier de la colonie dépend, en effet, de ces contingences. Ce n'est pas ici le lieu de décrire les nombreuses garanties dont s'entoure le gouvernement britannique aux Indes pour élaborer les actes qui sont du ressort du conseil législatif[1].

[1] On trouvera ces garanties exposées dans le rapport de M. Chailley-Bert à l'Institut colonial international sur la législation qui convient aux colonies. Compte rendu de la session de 1901. 36, rue Veydt, Bruxelles.

Rappelons seulement que le tarif de l'Inde anglaise est purement fiscal, comme celui du Royaume-Uni, et cela parce que la métropole, qui n'exige aucune faveur pour les marchandises britanniques, ne tolère que les taxes nécessaires au budget de l'Inde, à l'exclusion de tout droit protecteur; la connaissance de ces principes rend, en fait, presque toujours inutile l'intervention du gouvernement de Londres. En Indo-Chine, au contraire, il serait difficile de définir exactement les principes suivis par le pouvoir central dans l'acceptation, la modification ou le rejet des propositions de la colonie. Certes, il est des principes constants chez nous aussi; ils ont été formulés par le législateur : celui, par exemple, énoncé dans l'article 5 de la loi du 11 janvier 1892, que les produits originaires d'une colonie française importés dans une autre ne seront soumis à aucun droit de douane (sous réserve des dispositions de la loi du 19 avril 1904, en ce qui concerne les produits de l'Inde française); et le principe, plus important encore, qui n'est pas explicitement inscrit dans la loi, mais en découle immédiatement, que les marchandises métropolitaines entrent en franchise dans nos colonies, dans celles du moins, comme l'Indo-Chine, où le tarif de la métropole est, sauf exceptions, applicable aux produits étrangers. Mais ce dont nous parlons actuellement, c'est du mode d'intervention du gouvernement à l'occasion de chaque proposition locale, alors qu'il s'agit précisément d'apporter une exception au tarif métropolitain; c'est ici que nous ne trouvons aucun principe qui définisse les limites d'une telle intervention; aussi bien avons-nous pu dire, en étudiant les droits de douane dans les colonies françaises en 1903 et 1904[1], que les modifications au tarif se réduisent à quelques augmentations ou diminutions de droits, nécessitées par des circonstances déterminées, en vue notamment d'accroître les ressources budgétaires, de favoriser certaines industries locales ou de faciliter l'importation de denrées de première nécessité, sans qu'on puisse y distinguer une tendance quelconque à adopter tel ou tel système théorique. Il est d'ailleurs vraisemblable que la manifestation répétée d'une tendance non dissimulée, soit de protectionnisme local, soit de libre-échange, soulèverait une certaine émotion en raison même de l'absence de traditions à cet égard. En effet, d'une part, la loi du 11 janvier 1892 est nettement protectionniste, et il est question d'aggraver encore son caractère de protection; d'autre part, le fait que la loi a prévu l'établissement de tarifs spéciaux pour les

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1904.

colonies peut être interprété de diverses façons, soit qu'on y voie un régime exceptionnel, qui doit rester dans des limites très restreintes, soit qu'on dise avec Jules Ferry, ainsi que l'a rappelé M. le gouverneur Ballot dans son rapport du 10 mars 1908 au Conseil général de la Guadeloupe : « Il n'est jamais « entré dans la pensée d'un être raisonnable de transporter « en bloc les tarifs de la métropole dans les colonies françaises, « sans tenir compte ni des distances, ni des climats, ni de l'in- « finie variété de ce lointain domaine dispersé dans toutes les « parties du monde, sous toutes les latitudes habitables. Cette « conception étroite, absolue, radicale n'a point été celle du Par- « lement; c'est la caricature du régime nouveau; ce n'en est « point la saine et loyale application. Par le 4e paragraphe de « l'article 3, la porte est toute grande ouverte aux exemptions « nécessaires. En somme, chaque colonie aura son tarif spé- « cial. » On voit par là à quel point la promulgation d'une loi peut être chose secondaire, alors que tout dépend de la façon dont elle sera appliquée.

Si, de l'Indo-Chine, nous passons à l'Afrique Occidentale française, nous trouvons un régime assez différent. C'est en effet une possession qui, étant encore en voie de formation au moment du vote de la loi de 1892, a été exceptée par celle-ci de l'application du tarif métropolitain. Il y a donc en Afrique Occidentale, tout comme dans les colonies britanniques, un tarif spécialement fait pour la colonie. Par qui ? La loi du 7 mai 1881 sur les douanes, applicable à défaut de celle de 1892, prévoit que c'est par un décret du gouvernement métropolitain, le Conseil d'Etat entendu. Nous retrouvons donc, à ce point de vue, la même différence que tout à l'heure entre les colonies anglaises et les nôtres : les droits de douane sont établis chez nous non par la colonie, mais par la métropole. Toutefois, cette différence n'est pas si absolue qu'elle paraît l'être au premier abord. Le décret du 18 octobre 1904, qui réorganise le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française et dont nous avons, en temps utile, résumé les dispositions[1], prévoit que les droits à l'entrée et à la sortie sont fixés par le gouverneur général en conseil de gouvernement et approuvés par décret en Conseil d'Etat; en combinant ce texte avec celui de la loi de 1881, on est arrivé à la procédure suivante : c'est la colonie elle-même qui prend l'initiative d'établir et de modifier son régime douanier; le conseil de gouvernement de l'Afrique Occidentale délibère sur les propositions de l'admi-

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 février et 1er mai 1906.

nistration locale ; et le gouvernement métropolitain, le Conseil d'Etat entendu, adopte, en y apportant, s'il y a lieu, des modifications, le projet de décret élaboré par la colonie. Cela revient à dire que la mère-patrie exerce, ici comme en Angleterre, un droit de contrôle ; avec cette différence qu'il se manifeste avant la mise en vigueur du tarif élaboré, nécessairement et dans tous les cas, sans que le gouverneur général soit libre de sanctionner, de rejeter en y opposant son veto ou de réserver pour l'examen de l'administration centrale, au nom de l'autorité métropolitaine, le projet sorti des délibérations du conseil de gouvernement. Nous savons, au surplus, que même dans certaines colonies anglaises (Sierra Leone, Côte d'Or, Nigeria du Sud, etc.), les pouvoirs locaux sont limités par cette restriction que la Couronne peut légiférer directement par ordres en conseil, c'est-à-dire par arrêtés ministériels rendus en conseil privé du roi [1].

En 1906 et en 1907, cinq décrets ont été rendus sur le régime douanier de l'Afrique Occidentale Française, modifiant celui du 14 avril 1905, que nous avons analysé précédemment [2], et qui a établi pour la première fois, après la création en 1904 du budget général de l'Afrique Occidentale, les droits à l'entrée et à la sortie sur les marchandises. Rappelons que ces droits profitent au nouveau budget général sur toute l'étendue de nos possessions; nous trouvons là une différence entre nos colonies ouest-africaines et celles de la Grande-Bretagne : Gambie, Sierra-Leone, Côte d'Or, Nigeria, chacune de celles-ci ayant son régime douanier spécial. Cette différence s'explique d'ailleurs facilement : les possessions anglaises sont enclavées dans les nôtres et demeurent ainsi isolées ; nos colonies, au contraire, sont toutes reliées entre elle par leur hinterland, et c'est justement en vue d'assurer le développement économique de ce vaste pays que nous y avons réalisé autant que possible l'unification douanière; il a fallu néanmoins conserver certaines différences entre les territoires soumis au régime de la convention franco-anglaise du 14 juin 1898, exclusive de tout droit différentiel (Côte d'Ivoire et Dahomey), et les territoires situés en dehors de la zone visée par la convention (Sénégal et Guinée); dans les premiers, il n'existe que des droits d'importation frappant indistinctement à leur entrée les marchandises tant françaises qu'étrangères, et dans les seconds on perçoit, outre les droits d'importation, des surtaxes douanières sur les produits

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mars 1908.
[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mai 1906.

étrangers; enfin, certains articles peuvent faire exceptionnellement, dans des régions déterminées, appartenant aux territoires de l'une ou l'autre catégorie, l'objet d'une tarification spéciale, mentionnée au décret par un renvoi.

Des cinq actes qui ont modifié celui du 14 avril 1905, nous ne reviendrons pas sur le premier, daté du 10 mars 1906, qui, pour protéger les marchandises françaises, a rétabli le tarif en vigueur avant 1905 sur les tissus de coton dits « guinées » importés au Sénégal ; ce texte a été étudié en même temps que les droits de douane dans les colonies françaises de 1904 à 1906[1]. Peu de temps après, un décret du 2 mai 1906 a exempté de tout droit à l'entrée en Afrique Occidentale Française, les caoutchoucs bruts, la gomme copal brute et les arachides, précédemment soumis à des droits *ad valorem*; les colonies anglaises voisines des nôtres y importent, en effet, ces produits pour les réexporter en profitant de nos moyens de transports, et il fallait encourager ce commerce de transit, en le dégageant de toute entrave. Le 31 janvier 1907, un nouveau décret a diminué les droits perçus sur les tabacs en feuilles, colas, armes, poudres et munitions autres que les poudres et salpêtres, importés en Afrique Occidentale par la Casamance; ces articles étaient soumis depuis 1905 au même tarif, qu'ils fussent introduits par un point quelconque du Sénégal ou de la Guinée; mais la fraude ne tarda pas à se produire; des marchandises étrangères pénétrèrent en Guinée portugaise, où les droits sont peu élevés, et de là par la frontière de terre, impossible à garder, dans la Casamance, détournant ainsi le trafic et le soustrayant au fisc; l'acte précité du 31 janvier 1907 y a porté remède. D'autre part, un décret du 17 août 1907 a établi à l'entrée au Dahomey, sur les cacaos en fèves et en pellicules, une taxe d'importation de 52 francs les 100 kilogrammes, égale à la détaxe qu'un décret du même jour accordait à l'entrée en France sur les cacaos de la colonie; ceux-ci étaient précédemment soumis au droit de 104 francs ; on sait que les produits de celles de nos possessions qui ne sont pas astreintes au tarif douanier métropolitain à l'importation chez elles, acquittent à l'entrée dans la métropole les droits du tarif minimum, sauf exceptions déterminées par décret en Conseil d'Etat; il s'agit ici précisément d'une de ces exceptions, dont le but est de favoriser la culture locale du cacao ; et c'est pour éviter la fraude que le droit peu élevé perçu sur les cacaos importés au Dahomey a été remplacé par celui de 52 francs, afin d'empêcher les cacaos

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mai 1906.

étrangers de bénéficier de la détaxe à l'entrée en France, après s'être fait en quelque sorte, nationaliser dans la colonie. Enfin, un décret du 30 novembre 1907 a remplacé le droit d'importation de 160 francs par hectolitre d'alcool pur, sur les spiritueux introduits en Afrique Occidentale Française, par un droit de 200 francs, égal au nouveau minimum fixé par la convention de Bruxelles du 3 novembre 1906, approuvée par la loi du 31 octobre 1907 et rendue exécutoire par le décret du 7 novembre suivant; cette convention a, en effet, en vue d'atténuer les ravages de l'alcoolisme, élevé à 100 francs par hectolitre à 50 degrés centésimaux le minimum de 70 francs imposé à l'entrée des spiritueux en Afrique par la convention antérieure du 8 juin 1899, en exécution de l'acte général de la conférence de Bruxelles.

Que nous suggèrent encore ces différents actes au point de vue de la comparaison de notre législation avec celle de la Grande-Bretagne? Ainsi qu'on l'a vu, notre possession de l'Afrique Occidentale jouit d'un régime plus libéral que celui de l'Indo-Chine; s'il y existe des surtaxes douanières sur certaines marchandises étrangères importées au Sénégal et en Guinée, les taxes fiscales non différentielles qu'on a appelées droits d'importation, sont tout à fait comparables aux droits de douane des colonies anglaises de la Couronne. Les modifications apportées au tarif en 1906 et 1907 s'inspirent soit de considérations pratiques, soit de nécessités internationales. D'autre part, alors que l'Angleterre n'accorde à l'entrée chez elle aucun régime de faveur aux produits originaires de ses possessions, et ne leur demande d'ailleurs à l'importation sur leur territoire que le régime de la nation la plus favorisée, la France ne concède à l'Afrique Occidentale, sauf exception, que le bénéfice du tarif minimum, et peut exiger de cette colonie, en intervenant dans l'élaboration des décrets, la protection des marchandises métropolitaines par des surtaxes douanières, partout où des conventions internationales ne s'y opposent pas. M. Emile Baillaud, chargé de mission, a fait une étude comparative intéressante sur la situation économique et financière de l'Afrique Occidentale anglaise et française[1]; on y peut voir notamment que, pour l'année 1906, les recettes totales prévues par les budgets des colonies anglaises de cette région s'élevaient, en chiffres ronds, à 46 millions de francs, dont 35 millions 1/2 pour les douanes, et celles des colonies françaises à 33 millions 1/2, dont 16 millions au titre des douanes, et que si

[1] *Revue coloniale*, décembre 1906, janvier et février 1907.

notre administration est moins coûteuse que celle de nos voisins, cela provient de ce que nos fonctionnaires sont moins payés que leurs collègues anglais.

Avec Madagascar, nous retrouvons une colonie soumise en principe, comme l'Indo-Chine, au tarif douanier métropolitain qui lui a été étendu par une loi du 16 avril 1897. Un tarif spécial d'exception a été appliqué à un certain nombre de produits. Pour toute la période 1906-1907, ce tarif n'a été modifié ou complété que par le décret du 7 février 1906, que nous avons signalé précédemment[1], et qui a fixé à 8 francs les 100 kilogrammes net le tarif unique sur les machines complètes destinées à l'extraction de l'or (moteurs non compris). C'est sur ce texte qu'on a pris modèle pour rédiger celui du 30 novembre 1907 relatif à l'Indo-Chine, dont nous avons parlé plus haut. L'un et l'autre ont le même objet, mais l'exploitation aurifère est actuellement beaucoup plus importante à Madagascar qu'en Indo-Chine. Dans la même colonie, l'interdiction d'exporter les vaches et génisses, sauf en nombre égal au dixième du chiffre des bœufs exportés, a été prorogée, ainsi que le droit de sortie de 2 fr. 50 sur les bœufs, par un décret du 31 décembre 1906 jusqu'à fin 1907 et par un autre du 31 décembre 1907 jusqu'à fin 1908; cette mesure, qui a pour but de permettre la reconstitution des troupeaux, a été étudiée lors de son institution en 1903 et de ses premières prorogations en 1904 et 1905[2]. Nous avons analysé à ce moment l'important arrêt de la Cour de cassation du 3 janvier 1906, reconnaissant le caractère douanier de la prohibition, mais déclarant que la procédure instituée par la loi du 11 janvier 1892 pour les droits de douane aux colonies ne vise que les importations et ne saurait être étendue aux exportations; nous avons ajouté qu'à défaut de la loi de 1892, il était nécessaire d'appliquer celle de 1881, qui ne distingue pas entre les droits à l'entrée et à la sortie; et, effectivement, les actes précités du 31 décembre 1906 et 1907 se réfèrent à l'article 3 de la loi du 7 mai 1881. Un autre décret, en date du 21 août 1907, a établi à Madagascar un droit de sortie de 0 fr. 40 le kilogramme sur le caoutchouc, quelle que soit sa destination, afin de mettre un terme à la fraude et de procurer, en même temps, de nouvelles ressources au budget local.

Le régime douanier de Madagascar provoque les mêmes observations que celui de l'Indo-Chine. Bien que rattachée au

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mai 1906.
[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juillet 1904 et 16 juin 1906.

gouvernement général de Madagascar, la colonie de Mayotte a conservé, du moins jusqu'à nouvel ordre, sa législation douanière spéciale, qui ne diffère d'ailleurs pas en principe de celle de la grande île.

A la Guadeloupe, un seul décret a paru pendant les deux dernières années, le 13 juin 1906, pour abaisser jusqu'au 31 mai 1907 à 20 francs les 100 kilogrammes le droit précédemment fixé à 30 francs à l'entrée des morues étrangères. Ici éclate le conflit entre les intérêts locaux et ceux que défend la métropole. On sait que la morue est un aliment de première nécessité pour la majeure partie de la population des Antilles : le droit de douane sur les morues importées en France est de 60 francs les 100 kilogrammes au tarif général et de 48 francs au tarif minimum ; c'est ce tarif métropolitain qui est applicable à la Martinique ; il l'était aussi à la Guadeloupe jusqu'à ce qu'un décret du 3 septembre 1903[1] eût établi le droit spécial de 30 francs ; on a demandé, dans l'une et l'autre colonie, l'abaissement de la taxe douanière à 10 francs et même l'exonération complète, afin de diminuer le prix de vente de la morue ; mais il a fallu se heurter à l'opposition du pouvoir central, qui soutenait qu'en supprimant la protection des morues françaises il rendrait vains les sacrifices imposés au Trésor pour le paiement des primes à la grande pêche, prévues par la loi du 22 juillet 1851.

Enfin, la Nouvelle-Calédonie, comme l'Indo-Chine, Madagascar et la Guadeloupe, est soumise, sauf exception, au même régime douanier que la métropole. Trois décrets, durant les deux années écoulées, ont modifié ou complété le tarif spécial de la colonie, un du 6 novembre 1906, qui a exempté les omnibus destinés à un service public, dans le but d'encourager les transports de cette nature, et deux des 5 juin et 16 novembre 1907, qui ont supprimé du tableau des exceptions au tarif métropolitain les conserves de viande en boîte et les animaux vivants. Ces deux dernières mesures, qui se complètent l'une l'autre, ont pour objet le développement de l'élevage à la Nouvelle-Calédonie ; en effet, les éleveurs, soucieux d'utiliser le bétail provenant de la surproduction des troupeaux, ont installé à Nouméa une usine de fabrication de conserves de viande ; mais la production de cette usine doit dépasser de beaucoup les besoins de la consommation locale ; il est en outre à craindre que les conserves calédoniennes aient de la peine à lutter contre celles de l'Australie ; c'est pourquoi les intéressés ont

1. *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1904.

demandé d'une part le relèvement du droit de douane sur la conserve étrangère en vue de permettre à la conserve locale de l'évincer, et d'autre part l'accès des produits de l'usine aux adjudications du ministère de la Guerre, afin d'écouler en France l'excédent qui n'aura pas été consommé sur place ; cependant une loi du 11 janvier 1896 prévoit que les conserves de viande nécessaires à l'armée seront exclusivement achetées en France ou dans les colonies françaises et fabriquées avec du bétail indigène ; il devenait donc utile, pour éviter la fraude consistant à introduire en France des conserves calédoniennes fabriquées avec du bétail étranger, de rétablir les droits du tarif métropolitain à l'importation de ce dernier à la Nouvelle-Calédonie ; c'est ainsi que le droit spécial de 10 francs sur les conserves a été porté à 20 francs les 100 kilogrammes au tarif général et 15 francs au tarif minimum, et que ceux de 5 francs les 100 kilogrammes sur les bœufs vivants et de 12 francs sur les moutons ont été élevés à 30 et 40 francs au tarif général, 20 et 25 francs au tarif minimum.

Telles sont les modifications apportées en 1906 et 1907 aux tarifs douaniers de nos colonies.

Nous voyons qu'aucune de nos possessions ne saurait être comparée aux grandes colonies autonomes de la Grande-Bretagne, au Canada, à l'Afrique du Sud, à l'Australie ; tout au plus pourrait-on rapprocher, au point de vue, non de leur constitution politique, mais de leur situation, Saint-Pierre-et-Miquelon de Terre-Neuve et la Nouvelle-Calédonie de la Nouvelle-Zélande. L'empire anglais des Indes, où nous avons conservé nous-mêmes quelques enclaves, a, toutes proportions gardées, l'Indo-Chine pour équivalent. Quant aux autres possessions françaises, elles sont analogues aux colonies anglaises de la Couronne, et l'on peut comparer notre Afrique Occidentale à celle de nos voisins, le Congo au Nyassaland, la Côte de Somalis au Somaliland, Madagascar à l'Afrique Orientale, la Réunion à Maurice, la Martinique et la Guadeloupe aux Antilles britanniques, notre Guyane à celle des Anglais, et nos établissements de l'Océanie à leur Pacifique occidental. Il est certain qu'un parallèle complet dépasserait le cadre de cette étude. Aussi bien, sans revenir en détail sur les éléments de comparaison qui ont été recueillis plus haut, nous nous contenterons de rappeler que les colonies de la Couronne et l'Inde anglaise établissent définitivement leurs tarifs douaniers, sous la réserve du contrôle du pouvoir central, qui s'exerce par l'intermédiaire du droit de veto du gouverneur ; les tarifs de nos possessions sont au contraire modifiés par le gouvernement métropolitain,

sur la proposition ou avec l'avis seulement des autorités locales. D'autre part, ni l'Inde, ni les colonies de la Couronne n'accordent des avantages particuliers aux produits britanniques ; leurs tarifs sont d'ailleurs purement fiscaux et nullement protectionnistes. Nos colonies, à cet égard, sont divisées en deux groupes. Dans les unes, comme l'Indo-Chine, Madagascar, la Guadeloupe, la Nouvelle-Calédonie, les articles français doivent entrer en franchise, et les marchandises étrangères payer les mêmes droits que si elles étaient importées en France, à moins que des tarifs spéciaux aient été établis, ce qui a été fait jusqu'à ce jour avec une certaine timidité. Dans les autres, il existe un régime douanier spécial ; en Afrique Occidentale notamment, les produits de la métropole acquittent des droits d'importation et ceux de l'étranger des surtaxes douanières, qui ont été déterminées pour répondre aux conditions économiques propres à ce pays ; aussi l'a-t-on vu prendre un développement remarquable. N'aurait-il pas été possible, sans s'écarter des prescriptions de la loi de 1892, d'établir de la sorte, dans toutes nos possessions de véritables tarifs spéciaux, et même d'y faire payer des droits fiscaux d'importation aux marchandises tant françaises qu'étrangères ? Une telle jurisprudence eût été sans doute féconde en résultats ; il semble bien qu'on pourrait trouver pour la justifier des bases satisfaisantes ; c'est ainsi que l'article 5 de la loi n'a pas été un obstacle à la perception de droits d'importation sur les produits originaires des colonies françaises introduits en Afrique Occidentale. Nous devons donc conclure que s'il est important de rédiger de bonnes lois, il est plus utile encore de les appliquer sagement, selon des principes inspirés par une connaissance approfondie des faits. La législation comparée consiste à mettre en parallèle les usages et les mœurs autant que les textes, pratique indispensable pour que nous puissions y chercher des enseignement profitables.

PIERRE MA.

LE COMTE NICOLAS IGNATIEF

Un homme d'Etat vient de disparaître, dont le nom pendant des années a retenti en Europe, qui a eu des détracteurs passionnés, mais aussi des amis fidèles, le comte Nicolas Ignatief, ancien ambassadeur de Russie à Constantinople, ancien ministre de l'Agriculture et de l'Intérieur.

Le comte Ignatief était un de ces hommes comme il y en avait encore en Russie au commencement de la seconde moitié du siècle dernier, avant que le nivellement bureaucratique eût souvent déprimé les caractères. Il ne craignait pas les initiatives et portait allègrement le poids des responsabilités ; il allait de l'avant, quitte à se briser. Tout jeune officier, il avait été envoyé à Pékin à l'époque de la guerre de Chine. Sans instructions, qu'il ne pouvait recevoir à temps, à cette distance, il se posa délibérément en intermédiaire entre les Chinois et les alliés franco-anglais : les deux parties apprécièrent la valeur de son intervention, et il sut habilement en profiter pour amener le gouvernement chinois à reconnaître la prise de possession de la région de l'Amour par la Russie.

Aussitôt après, le général Ignatief fut nommé directeur du département asiatique au ministère des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg. Pour les affaires d'Asie Centrale, il poursuivit la politique d'expansion qui était alors dans la nature des choses : la Russie pouvait s'étendre jusqu'au moment où la sagesse indiquerait qu'il y avait à craindre le reflux des forces asiatiques. En Turquie, la politique était très simple : le gouvernement russe continuait son œuvre d'émancipation des peuples placés sous le joug ottoman.

On a dit d'Ignatief qu'il était panslaviste. Sans doute, les différentes causes slaves lui sont redevables de beaucoup ; mais il était surtout byzantin, en ce sens qu'il était de la trempe de ces hommes d'Etat de la vieille Byzance, dont la subtilité et la force d'esprit se jouaient au milieu des intrigues nationales qui agitaient cet empire. Il était ainsi naturellement appelé à représenter la Russie dans la Constantinople moderne, si byzantine encore à tant d'égards.

La Russie avait alors, en Turquie, une clientèle d'éléments chrétiens que le général tint à ménager dans sa variété. En premier lieu le patriarcat œcuménique, représentant de l'idée grecque, et qui voulait retenir sous son pouvoir religieux, et à

certains égards civil, les Bulgares, lesquels réclamaient pour eux la constitution d'une église nationale avec un exarque au sommet. Le général Ignatief exerçait son autorité dans les deux camps et se plaisait à discuter avec ce clergé oriental, si susceptible au fond en matière religieuse, et si tenace dans les questions temporelles, des points de théologie ou de discipline du culte. On l'appelait en plaisantant le révérend père Ignatief mais ceux qui lui donnaient ce nom ne pouvaient méconnaître la portée pratique de son action.

Le prestige personnel de l'ambassadeur de Russie était alors très grand dans le monde ottoman. Le grand vizir Ali Pacha donna raison aux Bulgares ; un firman reconnut l'exarchat, et l'influence russe devint tout à fait prépondérante à Constantinople avec Mahmoud Nedim Pacha, qu'on appelait le *moskov*.

Le patriarchat reprit le dessus au concile de Constantinople de 1872, où les Bulgares furent proclamés schismatiques. Le comte Ignatief ne s'en préoccupa point outre mesure : il laissa les Bulgares se constituer sur le terrain religieux, et cette nationalité renaissante s'affirma ainsi graduellement jusqu'à se poser ensuite comme une unité politique.

L'idée d'émancipation slave faisait également sa trouée d'un autre côté. En 1875, une insurrection avait éclaté en Herzégovine. C'était le temps de l'alliance des trois empereurs ; et bien que la politique prédominante en Russie fût de régler les questions d'Orient par un accord avec les cabinets de Berlin et de Vienne, le général Ignatief s'efforçait de maintenir autant que possible le tête-à-tête russo-turc, pour pouvoir bénéficier de la situation acquise à Constantinople,

La note du 30 décembre 1875, et le memorandum de Berlin qui a suivi, ont été l'affirmation de la politique de l'alliance des trois empereurs. Mais des manifestations indépendantes se croisaient alors de plusieurs côtés : on peut citer la mission Wesselitski qui a fait tant de bruit à cette époque ; l'action militaire de la Serbie et du Montenegro marquait également une intervention d'éléments en dehors de l'alliance.

Lorsque se réunit, pendant l'automne de 1876, la conférence de Constantinople, c'était cette fois toute l'Europe qui s'unissait dans un dernier effort pour régler la question d'Orient par des moyens pacifiques. Le général Ignatief présidait cette réunion comme doyen des ambassadeurs, et jamais peut-être il ne montra plus d'habileté. La Russie s'était déjà mise d'accord avec l'Autriche pour l'éventualité d'une guerre qu'elle entreprendrait à elle seule. Mais une solution par la paix était toujours désirable, et le général Ignatief trouvait un appui à

cet égard dans l'intervention des puissances occidentales, de l'Angleterre surtout. Les badauds de Constantinople, qui avaient trouvé constamment jusque-là les politiques russe et anglaise en opposition, furent étonnés de voir alors le général Ignatief entretenir des rapports de grande intimité avec lord Salisbury, premier représentant anglais à la conférence.

« On m'a accusé d'avoir amené la guerre, disait plus tard le « général Ignatieff; mais à la conférence de Constantinople j'ai « tout fait pour l'empêcher. »

Finalement la solution par la guerre prévalut; et quand vint le moment de signer la paix, c'est le général Ignatief qui fut envoyé à San-Stefano. On lui a reproché de n'avoir pas tenu compte de certains arrangements antérieurs avec l'Autriche; il prétendait que ceux-ci étaient périmés, puisqu'aucune des hypothèses prévues par eux ne s'était réalisée. Au surplus, ajoutait-il, il n'en avait eu connaissance qu'au dernier moment, et en quelque sorte incidentellement.

Après la conclusion du traité de San-Stefano, le général Ignatief s'employa vainement, dans sa courte mission à Vienne, à modifier les dispositions du gouvernement austro-hongrois. Il ne reprit pas de poste diplomatique, car il n'était plus dans la note du jour. Mais trois ans plus tard, lorsque l'empereur Alexandre III monta sur le trône, on put croire qu'il jouerait un rôle important, le nouveau souverain étant sympathique à ses idées. Il fut cependant écarté du poste de ministre des Affaires étrangères par des influences qui lui firent préférer M. de Giers. On le confina dans l'administration intérieure pour laquelle il ne pouvait convenir : cet homme d'action ne répondait pas aux besoins de la politique qui se maintint pendant tout le règne. Au système du comte Ignatief, qui voulait accroître les prérogatives des zemstvos, devait être préféré celui du comte Dmitry Tolstoï, qui en était à certains égards l'opposé. Depuis lors, il se renferma rigoureusement dans son rôle de membre du conseil de l'Empire.

Le comte Ignatief aurait été infidèle à son passé politique s'il n'avait pas applaudi sincèrement à la conclusion de l'alliance franco-russe. En Bulgarie, son nom est resté vénéré, car la formation de cet Etat est son œuvre. L'historien diplomatique trouvera toujours intérêt à étudier cette figure si puissante et d'un caractère si personnel.

N. Komarow.
Conseiller d'Etat.

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE[1]

D. — Est africain anglais (British East Africa).

Historique. — La recherche des sources du Nil préoccupait déjà les anciens; Néron envoya une expédition pour les découvrir. Au IIe siècle de l'ère chrétienne, le géographe Ptolémée faisait sortir le Nil de deux grands lacs, situés aux pieds de montagnes couvertes de neiges éternelles, qu'il appelait montagnes de la Lune.

A partir du commencement du XVIe siècle, les Européens entrèrent en relations avec les rois d'Abyssinie. Ils purent alors visiter les sources du Nil bleu, qui sort du plateau éthiopien; mais trois siècles devaient s'écouler encore avant que celles du Nil blanc ne fussent découvertes.

Nous avons vu[2] que l'extension des conquêtes égyptiennes dans le Haut-Nil remit à l'ordre du jour la recherche des sources mystérieuses du grand fleuve. Tandis qu'une partie des explorateurs prenait comme base d'opération le Soudan, d'autres partaient de la côte de Zanzibar, abordant ainsi l'objectif à revers. C'est à deux de ces derniers que revient l'honneur de la découverte des sources du Nil.

Burton et Speke, deux officiers de l'armée des Indes, partirent de Zanzibar en juin 1857; ils marchèrent directement vers l'Ouest par Tabora, et atteignirent le Tanganyika à Ujiji. Au retour, Speke se détacha vers le Nord, à la recherche d'un autre lac, qui lui était signalé par les indigènes. Il y parvint et lui donna le nom de Victoria Nyanza (1858). Là devait être, selon lui, la vraie source du Nil.

Cette dernière découverte ayant été mise en doute par Burton, Speke repartit avec le capitaine Grant (octobre 1860), et parvint dans l'Uganda. Parfaitement accueilli par le roi Mtésa, il n'en put cependant obtenir les moyens de reconnaître, par eau, le point d'où le Nil blanc sort du Victoria Nyanza. Il se rendit alors, par terre, aux chutes de Ripon; puis, remontant vers le Nord, gagna Gondokoro. Là, les deux explorateurs rencontrèrent un de leurs compatriotes, Samuel Baker, qui, parti du Soudan, remontait le Nil pour aller à leur recherche.

---

[1] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* des 16 avril et 1er juillet 1898.
[2] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er juillet p. 16.

Baker découvrit, au Nord-Ouest du Victoria Nyanza, un lac qu'il appela Albert Nyanza et reconnut, dans la partie septentrionale de ce lac, l'entrée et la sortie du Sommerset Nil, dont il explora le cours entre l'Albert et le Victoria Nyanza. Au retour, il reprit la route du Nord. Son voyage avait duré quatre années (1861-1865).

L'Américain Chaillé-Long (1874), le Français Ernest Linant de Bellefonds (1875), l'Italien Gesi (1876), envoyés par Gordon, gouverneur du Soudan, parcoururent à leur tour ces régions. Linant de Bellefonds trouva, à la cour du roi Mtésa, le correspondant du *New-York-Herald*, l'explorateur Stanley.

Stanley était, en effet, parti de Bagamoyo, sur la côte orientale, emportant un bateau démontable pour entreprendre l'exploration détaillée des grands lacs (1874). Après avoir navigué sur le Victoria Nyanza, il gagna le lac Albert, sur lequel il ne put, à cause de l'hostilité des indigènes, lancer son bateau. Se rabattant ensuite vers le Sud, il découvrit un autre grand réservoir, auquel il donna le nom de lac Albert Edouard et atteignit le Tanganyika (1875). De là, il revint à la côte de l'Atlantique en descendant, le premier, le cours du Congo.

Quelques années plus tard, Gordon confia à un Allemand, Emin Pacha, l'administration du Soudan équatorial (1879). Grâce à ce dernier, cette province s'organisait et donnait de grandes espérances, quand l'insurrection du Madhi vint la couper de l'Égypte.

Emin aurait pu effectuer sa retraite sur Zanzibar; il préféra rester, car il s'y sentait indépendant, et d'autre part, ses soldats, originaires du pays, ne se souciaient pas de le quitter. Le Soudan équatorial devint ainsi le domaine d'un véritable souverain allemand.

Cette situation éveilla les défiances des Anglais; l'Allemagne étant devenue puissance coloniale, n'y avait-il pas à redouter qu'elle profitât de la présence de ses nationaux sur le Haut-Nil pour y déployer son drapeau? Il fallait qu'Emin quittât le pays pour couper court aux intrigues allemandes.

Alors fut organisée à grand fracas, en Angleterre, une vaste souscription pour monter une expédition destinée à délivrer Emin. Stanley en accepta le commandement.

Il choisit la route du Congo, qui lui permettait de faire, par eau, une partie du voyage, et l'assurait contre la désertion de son escorte, formée de Zanzibarites. Il traversa, après mille difficultés, la grande forêt équatoriale et arriva enfin sur le lac, Albert, où il fit sa jonction avec Emin (1888).

Parvenu à vaincre les hésitations de celui-ci, Stanley partit

avec lui pour la côte orientale, en passant au Sud du Victoria Nyanza et arriva à Bagamoyo en décembre 1889.

Ainsi Emin Pacha, représentant de l'Egypte, et agent éventuel de l'Allemagne, abandonnait l'Afrique équatoriale et laissait sans maître la région du Haut-Nil. Dès lors, les entreprises anglaises pouvaient s'y donner libre cours.

*
* *

Il nous faut maintenant revenir un peu en arrière, afin de jeter un rapide coup d'œil sur le sultanat de Zanzibar, qui comprenait une partie des côtes attribuées actuellement à l'Est africain anglais.

Les domaines du sultan de Zanzibar, qui se composaient des îles de Pemba, Zanzibar, Mafia et des côtes voisines depuis le cap Delgado jusqu'au fleuve Ozi, attirèrent, il y a une quarantaine d'années, l'attention des Européens, à cause de leur fertilité et de l'état relativement avancé de leur civilisation. En 1861, l'Angleterre chercha à imposer au sultan son protectorat; elle dut reculer devant l'opposition de la France; une transaction intervint entre les deux puissances rivales; elles reconnurent l'indépendance du souverain et lui garantirent la possession de ses Etats.

En 1870, monta sur le trône Saïd Burgash, prince relativement éclairé, qui donna un grand développement à la prospérité du pays. Il abolit, en principe, l'esclavage, réunit quelques troupes et acheta des navires. Son influence s'étendit jusqu'aux lacs équatoriaux. Aussi pouvait-on dire que « lorsqu'on jouait « de la flûte à Zanzibar, toute l'Afrique des Lacs se mettait à « danser [1] ». C'est pour cela que la région de l'Afrique orientale fut le premier objectif des missions européennes, après la création de l'Association internationale africaine (1876).

En septembre 1884, trois explorateurs allemands, les docteurs Peters, Kühlke et le comte Pfeil, achetèrent à une douzaine de chefs, soi-disant indépendants, les pays connus sous les noms d'Usagara, d'Ukami, etc., soit une étendue d'environ 130.000 kilomètres carrés. La « Deutsche östafrikanische Gesellshaft », à qui l'empereur allemand accorda une charte de protectorat, fut aussitôt constituée pour l'exploration de ces territoires. Ce vaste domaine s'accrut encore d'acquisitions du même genre faites par le docteur Kühlke dans l'Usambara.

---

[1] Dicton arabe, cité par le colonel Leblond, dans son cours de géographie de l'Ecole Supérieure de Guerre, volume de l'*Afrique*, p. 168.

Le sultan de Zanzibar, qui revendiquait ces territoires, protesta. Des conflits eurent lieu entre ses soldats et des agents indigènes allemands. Une escadre allemande vint alors mouiller devant le palais du sultan et lui imposa l'abandon de tous ses droits sur le pays de l'intérieur (1885).

L'Angleterre, qui avait toujours compté mettre quelque jour la main sur le territoire en litige, prit fait et cause pour le sultan; des négociations laborieuses s'engagèrent entre elle et l'Allemagne; elles aboutirent à un partage à l'amiable (juillet 1887). On admit comme limite une ligne joignant l'embouchure du fleuve Umba avec le point où le premier parallèle Nord rencontre la côte orientale du Victoria Nyanza, le sultanat de Witu restant aux Allemands.

Cet arrangement fut bientôt jugé insuffisant. Les exigences et la dureté de l'administration allemande amenèrent, en effet, des révoltes auxquelles on accusa le sultan de Zanzibar de n'être pas étranger. L'enclave de Witu gênait les Anglais; la région des lacs restait à partager. De part et d'autre, on chercha à se créer des titres sur ce dernier pays.

La présence d'Emin Pacha dans le Soudan équatorial aurait pu devenir un facteur décisif en faveur de l'Allemagne; nous avons vu comment l'expédition de Stanley avait, à ce moment, rendu à l'Angleterre un signalé service. On se mit enfin d'accord par le traité du 1er juillet 1890.

L'Allemagne obtenait toute la côte, depuis le cap Delgado jusqu'à la rivière Umba, et comme compensation, cédait à l'Angleterre le territoire de Witu. Elle autorisait l'Angleterre à placer sous son protectorat le sultanat de Zanzibar, et en échange, recevait l'île d'Helgoland. Le traité fixait, en outre, les frontières de l'hinterland allemand, qui devenait limitrophe de l'Etat Indépendant du Congo.

L'Angleterre voyait ainsi la plus grande partie du Soudan équatorial placée dans sa sphère d'influence, mais devait, pour le moment, renoncer au rêve d'acquérir une bande territoriale reliant ses territoires de l'Afrique australe avec ceux du Haut-Nil.

Quant à la France, dont les intérêts étaient plus ou moins liés avec le maintien de l'intégrité des territoires du sultan de Zanzibar, qu'elle avait garantie en 1862, elle avait droit à des compensations. Elles lui furent données par le traité du 5 août 1890 avec l'Angleterre, qui reconnaissait son protectorat exclusif sur Madagascar.

Dès le premier démembrement du sultanat de Zanzibar, en 1887, l'Angleterre avait confié à une Compagnie à charte, l'Im-

perial British East Africa Company, communément appelée Ibea, le gouvernement des territoires nouvellement acquis. L'action de cette Société devait s'étendre sur la côte Est africaine de Mombasa et sur l'hinterland limité, au Sud, par les frontières indiquées dans l'accord anglo-allemand, et à l'Ouest, par une ligne assez mal définie, mais assez proche de l'Océan.

Ce ne fut qu'après le traité de juillet 1890 que les limites occidentales furent fixées définitivement. Restait alors à occuper les régions des lacs et en particulier l'Ouganda.

Ce pays, que gouvernait Muenza, successeur de Mtésa, était en proie, depuis plusieurs années, à des querelles religieuses. Catholiques, partisans des Pères Blancs français, et protestants, représentants des intérêts anglais, y luttaient pour la prédominance politique, Ces derniers, sur le point d'être vaincus, firent appel à la Compagnie à charte. Aussitôt le capitaine Lugard fut envoyé par celle-ci avec une petite colonne, et par des procédés sur lesquels il est inutile d'insister, rendit l'influence britannique prépondérante. L'initiative individuelle française était vaincue [1].

Tous ces efforts avaient mis à bas les finances de la Compagnie. Malgré de nombreuses souscriptions [2] recueillies en Angleterre, elle était menacée d'une faillite retentissante. Du reste, son rôle politique était à peu près terminé; grâce à elle, le pavillon britannique flottait sur les sources du Nil. Elle pouvait donc disparaître. Aussi, en 1893, la charte lui était retirée et l'Angleterre se substituait à la Compagnie dans le gouvernement du territoire nouvellement conquis.

Au mois de juin 1894, le protectorat anglais fut proclamé sur l'Ouganda, comprenant les provinces actuellement connues sous ce nom. Un an plus tard, l'Angleterre établissait son protectorat sur tout le reste de la région, qui s'appela East Africa Protectorate. D'abord administrée par le Foreign Office, ces possessions sont, depuis le 1er avril 1905, placées sous le contrôle du Colonial Office.

En résumé, l'Est africain anglais comprend, à l'heure actuelle, trois protectorats : l'East Africa, l'Ouganda et le Zanzibar. Après avoir donné dans ses grandes lignes l'histoire de l'établissement de l'Angleterre dans ces régions, nous allons jeter un rapide coup d'œil sur leur situation particulière.

---

[1] Les Pères Blancs, sur la réclamation du gouvernement français, reçurent une indemnité de 250.000 francs de l'Angleterre.

[2] Lors d'une conférence tenue à Londres, le 30 octobre 1891, à l'Exeter-Hall, par l'évêque Tucker, une somme de 1 million fut souscrite séance tenante pour venir en aide aux Sociétés protestantes de l'Uganda et pour payer une partie des frais de l'expédition Lugard.

1° East Africa Protectorate.

Renseignements politiques et physiques. — L'East Africa Protectorate est limité : au Sud par l'Ost Deutsch Afrika ; à l'Ouest par le Victoria Nyanza et l'Ouganda ; au Nord, par les possessions italiennes de la Côte des Somalis. Il comprend une bande de terrain de 10 milles de large côtoyant l'Océan, les îles de l'archipel Lamu et un territoire de 10 milles de rayon autour de Kismayu, anciennes possessions du sultan de Zanzibar, pour lesquelles l'Angleterre paie à ce dernier une rente annuelle de 17.000 livres sterling.

L'East Africa Protectorate est placé sous le contrôle d'un commissaire et d'un commandant en chef. Il est divisé en sept provinces, et en un territoire non encore organisé et situé au Nord-Ouest du Protectorat. Chaque province, administrée par un sous-commissaire, est à son tour divisée en districts et sous-districts, ayant à leur tête un fonctionnaire anglais.

Le Protectorat a une superficie d'environ 442.752 kilomètres carrés. Sa population est évaluée à 4.038.000 habitants, comprenant 25.000 Asiatiques et 2.000 Européens. Sur la côte, on rencontre sutout des Arabes et des Swahilis ; plus loin, on trouve des Bantu, des Masaï, des Somali, des Gallas. Ces nègres sont généralement agriculteurs ; ils se livrent à l'élevage dans les régions que ne peut atteindre la terrible mouche tsétsé. De nature assez pacifique, ces populations ont été souvent visitées par les marchands d'esclaves, qui venaient exécuter des rafles dans ces régions au profit du sultan de Zanzibar.

Mombasa est la capitale et la ville la plus importante du Protectorat. On y compte environ 30.000 âmes et une centaine d'Européens. Elle est bâtie sur l'île du même nom, qui possède deux bons ports : l'un à Mombasa même, l'autre à Kilindini, dont le quai est relié au chemin de fer de l'Ouganda. Nairobi, capitale de l'Oukamba et station centrale de la voie ferrée, est une ville qui se développe aussi tous les jours. Les environs, très peuplés, forment une des régions les mieux cultivées du Protectorat.

Religion. Instruction. Justice. Force publique. — Les indigènes de l'intérieur ne possèdent, pour ainsi dire, aucune croyance religieuse. La plupart d'entre eux n'ont qu'un vague panthéisme. Sur les côtes, au contraire, le mahométanisme est assez répandu ; mais ses adeptes, à part les hommes de la classe supérieure, sont très ignorants des principes de leur religion.

Les missions chrétiennes n'ont pas trouvé dans le Protectorat un terrain très propice. Onze sociétés différentes s'y sont cepen-

dant installées ; parmi celles-ci, deux sont du culte catholique et françaises. Presque toutes ces missions ont fondé des écoles (35 environ) donnant l'instruction à 2.389 enfants. Les élèves y reçoivent une instruction très élémentaire ; aux plus intelligents on donne des connaissances un peu plus étendues, surtout en religion, de façon à en faire des catéchistes. Quelques essais d'écoles industrielles ont été tentées dans ces dernières

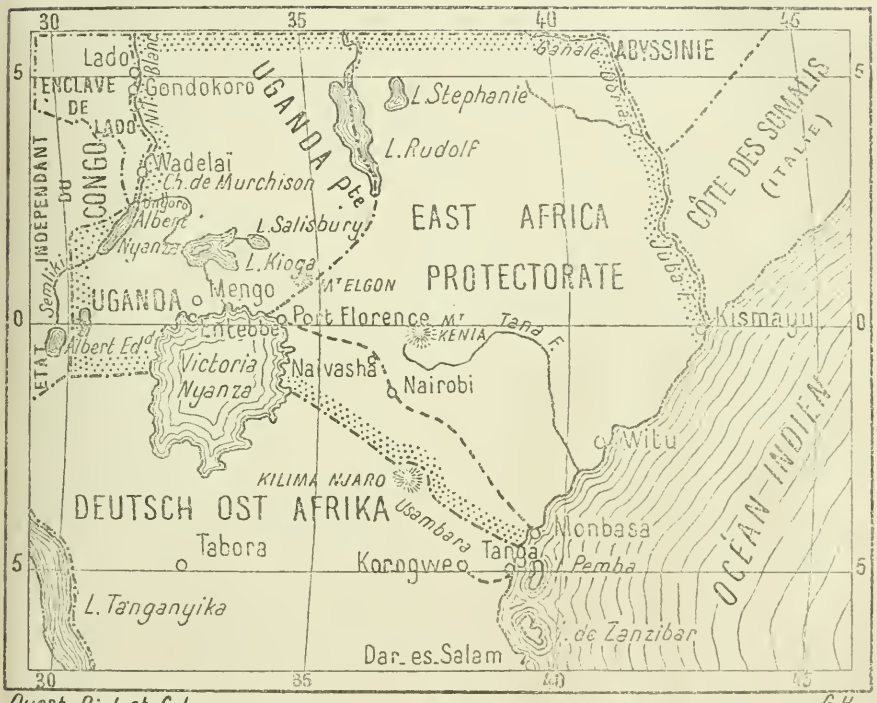

années par la Church Missionary Society. Les résultats ont été bons, car les indigènes, dont l'intelligence est très bornée, apprennent mieux les choses qu'ils voient que les notions, même les moins abstraites de notre enseignement primaire. Notons aussi qu'à Nairobi, l'administration du chemin de fer a ouvert une école pour former des employés.

Le Gouvernement, jusqu'à présent, n'a pas encore pris en main la question de l'instruction. La dispersion des fermes et des groupes de population, les difficultés des communications ont fait ajourner le problème qui, cependant, a été soigneusement étudié.

La législation du pays est constituée par les ordonnances du commissaire et par le code indien, dans ce qu'il a d'applicable aux coutumes des indigènes. Cependant certaines lois ont été dernièrement édictées pour résoudre les difficultés entre gens de race blanche, européens ou américains.

La justice est rendue à deux échelons. Les cas ordinaires, civils ou criminels, sont du ressort des tribunaux inférieurs que président des officiers de l'administration. Les affaires les plus importantes ou les décisions des tribunaux inférieurs, sont portées devant les cours de Zanzibar ou de Mombasa. Le nombre des crimes et délits jugés à ces deux échelons devient de plus en plus considérable. Ce résultat provient, non d'une criminalité plus grande, mais d'une répression plus efficace. C'est qu'en effet les forces de police ont été augmentées et permettent une recherche plus effective des coupables.

Au 31 mars 1906, ces forces de police étaient constituées ainsi : 48 gradés et 1.907 simples policiers. C'est peu, étant donné la grandeur du territoire, mais c'est beaucoup si on considère la date récente de l'organisation.

En dehors de ce corps de police, la garde du territoire est confiée à une troupe ainsi composée :

Six compagnies du 1er bataillon des King's Africa Rifles recrutées principalement dans la Bristish Central Africa Protectorate.

Le 3e bataillon, formé en partie de Soudanais et en partie d'hommes du pays.

Cette force totale comprend environ 44 officiers et 1.600 hommes. Nairobi est le centre militaire.

En dehors de ces corps, il existe une réserve de volontaires répartie en quatre sections. Cette formation toute récente ne compte encore que 160 hommes.

Finances. Agriculture. Commerce. Industrie. — Les finances de l'East Africa Protectorate sont encore loin de s'équilibrer. Chaque année le budget métropolitain doit solder un gros déficit, ainsi que le prouvent les chiffres du tableau suivant :

Années	Recettes	Dépenses	Subventions de l'Etat
—	—	—	—
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1903-04[1].....	108.857	418.877	256.000
1904-05.....	154.756	302.560	251.133
1905-06.....	270-362	418.839	214.000
1906-07.....	461.363	616.089	164.000
1907-08[2].....	547.392	781.659	153.000

[1] L'exercice part du 1er avril.
[2] Estimation.

Ces chiffres, dans leur brutalité, sembleraient inquiétants, puisqu'ils montrent qu'en cinq années l'Angleterre a été obligée de donner au Protectorat une somme de 1.038.133 livres sterling, c'est-à-dire près de 26 millions. Mais il est un point rassurant, qui indique que ces sacrifices n'ont pas été faits en pure perte. Les recettes, en effet, ont quintuplé et atteignent maintenant le chiffre respectable de 14 millions. Si les dépenses augmentent, ce n'est pas dans la même proportion.

Les principales sources de revenus sont : les douanes et les droits de port, les licences et les taxes, et surtout le chemin de fer, dont les recettes nettes ont dépassé, en 1906-1907, 5 millions et demi.

Quant aux dépenses, elles sont consacrées, en grande partie, à l'entretien des forces militaires et policières et aux travaux publics. L'administration proprement dite, n'en absorbe que la huitième partie seulement.

L'agriculture se développe de jour en jour davantage grâce aux jardins d'essai qui permettent de donner des leçons de choses aux indigènes. Les cultures varient suivant les altitudes. Dans les terres basses on récolte le riz, le tabac, le maïs et le coton. Dans les terrains plus élevés, les indigènes cultivent le café, le blé, l'orge et surtout les pommes de terre, dont on exporte un tonnage appréciable. Enfin les hauts plateaux sont couverts de pâturages, aptes à l'élevage en grand du bétail.

Les forêts nombreuses qui recouvrent le sol sont et seront dans l'avenir une bonne source de revenus. On y trouve des arbres ou lianes à caoutchouc, des acacias donnant la gomme et différentes essences textiles.

Les ressources minérales sont, jusqu'à présent, insignifiantes Les efforts individuels se sont peu portés de ce côté. Bref, à moins de découvertes, qu'une exploration plus approfondie peut encore provoquer, il n'y a pas lieu de fonder de grands espoir sur la richesse minière du protectorat.

Le mouvement commercial de ces cinq dernières années est résumé dans le tableau suivant :

Années	Importations	Exportations	Droits de douane [1]
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1902-03.....	423.052	148.060	31.144
1903-04.....	436.947	159.815	33.159
1904-05.....	518.143	234.664	60.293
1905-06.....	672.360	322.638	73.677
1906-07.....	753.647	440.705	80.126

[1] Dans les huit ports de la côte.

Nous n'insisterons pas sur ces chiffres qui indiquent un mouvement de progrès continu. En cinq ans, le total des importations et des exportations a doublé et atteint 30 millions de francs. C'est déjà un résultat appréciable, surtout si on considère que presque aucune ressource minière ne vient gonfler le montant des produits exportés. Le commerce est essentiellement agricole et, par conséquent ne peut que se développer relativement lentement.

D'autre part, il faut indiquer que ce mouvement commercial ne concerne pas seulement le Protectorat, mais aussi l'Ouganda, dont les débouchés sont les ports de la côte, et encore la Deutsch Ost Afrika, tributaire en partie du chemin de fer anglais.

Une autre remarque s'impose : la France par sa situation ancienne à Zanzibar, et par son influence en Ouganda devrait avoir une part importante dans les échanges commerciaux. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Les statistiques officielles ne nous accordent que 7,50 % des importations soit 24.890 livres sterling. Nous aurions peut-être dans ce pays l'occasion de vendre des instruments agricoles ; mais qui pense en France à l'East Africa?

A l'intérieur, les moyens de communication sont encore assez restreints. Peu de routes, 2.275 kilomètres de lignes télégraphiques, mais un chemin de fer.

Avant de faire quoi que ce soit dans ce pays, avant même de songer à coloniser et à exploiter, les Anglais voulurent construire un chemin de fer. Ils étaient certains, en agissant ainsi, que le pays se développerait vite, grâce à ce puissant facteur dont ils savent si bien se servir. Du jour où les locomotives anglaises abordèrent Port Florence sur le Victoria Nyanza, les rivaux d'hier, Belges ou Allemands disparurent. Malgré leurs efforts, ces derniers auront de la peine à reprendre une influence dont les Anglais se sont emparés par un coup de maître. D'autant plus que la ligne est prolongée sur le lac même par un service de bateaux à vapeur, battant pavillon britannique.

Ce chemin de fer de 966 kilomètres de long, part de l'île de Mombasa, réunie à la côte par un viaduc de 300 mètres de long. Commencé en 1896, il fut terminé en décembre 1901, c'est-à-dire en un peu moins de 6 ans. Jamais les Anglais n'avaient mis tant d'ardeur à jeter le rail, jamais ils n'avaient aussi bien réussi, malgré des difficultés sans nombre. Cet effort avait coûté cher. Au 31 mars 1906, le compte construction se montait à 5.398.733 livres sterling.

Les événements ont donné raison aux Anglais. Cinq ans après la mise en exploitation, en 1906-1907, le chemin de fer

rapportait déjà 76.764 livres sterling, et avait transporté 295.491 voyageurs et 52.784 tonnes de marchandises. Nous n'insisterons pas sur ces résultats, qui prouvent, une fois de plus ce qu'une voie ferrée, judicieusement établie, peut donner en peu de temps.

En résumé, le British East Africa Protectorate, quoique peu développé encore et exigeant de l'Angleterre des dépenses annuelles considérables, semble avoir passé les temps difficiles de l'installation. Les avances faites jusqu'à présent par la mère-patrie se chiffrent, sans doute, y compris le chemin de fer, par près de 200 millions, mais ces sacrifices n'ont pas été inutiles. Grâce à eux, l'Angleterre est maîtresse absolue des sources du Nil; grâce à eux, elle a entraîné dans son orbite commercial la région des grands lacs, une des plus fertiles de toute l'Afrique.

On peut donc prévoir que, dans un avenir peu éloigné, les Anglais auront augmenté leur domaine colonial d'une contrée qui, au point de vue politique, a pour eux la plus grande importance, et au point de vue commercial fournira de plus en plus un aliment précieux à leur activité mondiale.

2° Uganda Protectorate.

Renseignements politiques et physiques. — Les territoires connus maintenant sous le nom d'Uganda Protectorate devinrent possessions anglaises, ainsi que nous l'avons vu, en 1890. L'Imperial Bristish East Africa Company fut chargée tout d'abord de l'administration de la contrée. En 1894, le protectorat britannique fut proclamé sur tout le royaume de l'Ouganda, ainsi que sur une partie des districts voisins. En 1896, la superficie fut encore augmentée par l'adjonction de nouveaux districts. Bref, à l'heure actuelle, les limites sont fixées ainsi qu'il suit : Au Nord le 5e degré de latitude Nord ; à l'Est la ligne médiane du lac Rudolf et la frontière de l'East Africa Protectorate; au Sud la frontière allemande et le 1er degré de latitude Sud; à l'Est la limite de l'Etat Indépendant du Congo. Sa superficie est d'environ 558.750 kilomètres carrés.

Il est divisé en cinq provinces, dont le royaume de l'Ouganda forme la plus importante. La plupart d'entre elles sont actuellement administrées plus ou moins directement par des fonctionnaires anglais; car, dans bien des cas, en effet, la direction des affaires indigènes reste confiée aux rois ou chefs choisis par leurs sujets. C'est ainsi que l'Ouganda proprement dite est régie par un Kabaka, qui a le titre d'Altesse. Il est aidé pour le gouvernement par un Lukiko, ou assemblée d'indigènes.

L'Uganda Protectorate est une des régions les plus riches et les plus fertiles de toute l'Afrique, à l'exception toutefois des terrains en partie stériles avoisinant le lac Rudolf. Les forêts immenses renferment les espèces les plus précieuses de la flore équatoriale. La gomme, le caoutchouc, le café, le coton[1], les textiles s'y récoltent et fournissent à l'exportation des produits appréciés et déjà abondants. La faune est aussi d'une richesse exceptionnelle et les lacs nourrissent des variétés nombreuses de poissons. Malheureusement, sur les rives de ces lacs, la maladie du sommeil fait de grands ravages parmi les populations de pêcheurs. Aussi, depuis quelques années, l'industrie du poisson sec, autrefois très prospère, a-t-elle de beaucoup diminué. Malgré les plus grands efforts faits par les médecins pour enrayer ce terrible fléau, aucun progrès n'a été réalisé et le sommeil mortel continue à décimer les indigènes.

La population de l'Ouganda est relativement nombreuse; elle compte environ 4 millions d'habitants. Son niveau intellectuel est bien plus élevé que celui des autres peuplades africaines. Les Bayanda surtout ont donné des preuves d'intelligence, bien au-dessus de la moyenne. Du reste, en arrivant dans ces régions, les Européens ont été frappés par l'organisation politique déjà avancée de ces populations qui avaient formé des royaumes bien gouvernés et administrés sagement. Aussi, les Anglais, comprenant quel puissant secours ils pourraient tirer de l'ordre de choses établi, font-ils tous leurs efforts pour le maintenir au lieu de l'ébranler. Ils se contentent d'orienter les gouvernements vers des procédés plus modernes, vers des conceptions plus larges de civilisation.

La capitale politique du Protectorat est située à Entebbé; c'est là que vit le commissaire, représentant Sa Majesté britannique. La capitale du royaume d'Ouganda est à Mongo; c'est là que réside le successeur de Mtésa.

Instruction. Religion. Justice. Force publique. — L'instruction est entièrement entre les mains des trois missions établies en Ouganda : la Church Missionary Society, protestante, les Pères Blancs et la Mill Hill Mission, catholiques. La première a déjà ouvert 45 écoles que fréquentent 5.648 élèves. Elle reçoit du gouvernement une petite subvention. Les deux autres possèdent 56 écoles et donnent l'instruction à 7.551 élèves. Jusqu'à présent, elles n'ont pas été aidées par l'administration, parce que les établissements fondés ne remplissaient pas certaines conditions requises.

---

[1] En 1905-1906, 200 tonnes de coton ont été récoltées, dont 43 ont été exportées.

En dehors de l'instruction proprement dite, les missions s'occupent du développement des croyances religieuses. Mais, tandis que les protestants s'efforcent de gagner les populations rurales, les catholiques se sont surtout occupés des grands centres, où ils ont bâti de très vastes cathédrales.

Jusqu'à présent, la justice est rendue à deux échelons : d'abord, par les tribunaux indigènes, puis par les cours situées à Mombasa et à Zanzibar. Une organisation nouvelle est à l'étude qui rendrait l'administration de la justice indépendante de celle des Protectorats voisins.

La garde et la sécurité de l'Ouganda sont confiées à trois groupes principaux :

Les troupes régulières formées de deux bataillons de King's Africa Rifles et comptant 1.500 hommes.

La milice armée, environ 1.060 hommes, commandée par des officiers anglais.

Enfin, un corps de volontaires, en formation, comprenant actuellement une cinquantaine de membres, administrés sur le pied de paix par un secrétaire et par un député secrétaire élus par les volontaires.

L'entretien de ces troupes coûte environ 1.500.000 francs.

Finances. Commerce. — L'état financier du pays n'est pas encore prospère. L'Etat est obligé de payer chaque année des subventions assez considérables. Voici, du reste, les résultats des deux derniers exercices :

1905 — Revenus : 59.707 liv. st. ; Dépenses : 172.038 liv. st.
1906 — Revenus : 76.789 liv. st. ; Dépenses : 191.143 liv. st.

C'est donc plus de 100.000 livres sterling que l'Etat a dû débourser pour chacun de ces deux exercices financiers. Cependant cette situation ne semble que passagère, car les statistiques prouvent que les recettes augmentent d'une façon continue, surtout en ce qui concerne les droits d'importation et d'exportation et les taxes sur les huttes.

Quant aux dépenses, elles ne peuvent être diminuées, la contrée devant encore s'organiser. Celles concernant le maintien de la force armée sont excessivement considérables, près du tiers des dépenses totales. L'administration proprement dite, elle ne coûte que 17.694 livres sterling, ce qui est relativement peu.

Les transactions commerciales sont d'ores et déjà très importantes. Pour l'année 1905-1906, les importations se sont montées à 206.181 livres sterling et les exportations à 108.204 livres sterling, donnant un total de 314.385 livres sterling en augmentation de 97.000 livres sterling sur l'exercice précédent.

Dans ce chiffre d'affaires, nous n'entrons que pour une part infime, 60.000 francs à peu près. La majorité des importations vient du Royaume-Uni, des Indes anglaises et des Etats-Unis. Quant aux exportations, elles consistent surtout en produits agricoles, en ivoire et en caoutchouc.

En résumé, la situation de l'Uganda Protectorate, sans être brillante est relativement prospère. Si l'on songe aux difficultés de toutes sortes rencontrées à chaque pas par ceux qui organisent et exploitent ces régions en plein cœur de l'Afrique à plus de 800 kilomètres de la mer, on ne peut que se montrer satisfait des résultats déjà obtenus. Le pays est très riche et l'argent qu'on y dépense actuellement ne l'est pas en pure perte.

3° Zanzibar Protectorate.

L'Empire du sultan, maintenant réduit à deux îles, s'étendait autrefois sur une grande partie des côtes orientales de l'Afrique. Ce furent les imams de Muskat qui, dès 1698, le créèrent, après de sanglantes victoires remportées soit sur les Portugais, soit sur les indigènes. Pendant plus de deux cents ans, le sultanat de Zanzibar fut très prospère. Mais à la suite de discussion de famille à l'occasion de droits de succession au trône, le démembrement commença au milieu du siècle dernier. Peu à peu les limites de l'Etat se resserrèrent et lorsque survinrent les événements qui amenèrent l'intervention européenne, la puissance du sultan ne s'étendait effectivement que sur une trentaine de kilomètres le long des côtes des possessions actuelles de l'Allemagne et de l'Angleterre. Maintenant le sultanat ne comprend plus que deux grandes îles et une partie des rivages de l'Est African Protectorate qui a été cédée aux Anglais moyennant une redevance annuelle.

Le sultan, ou plutôt le seyvid actuel, Ali ben Hamoud ben Mahomed est monté sur le trône en 1902. Pendant sa minorité, qui prit fin le 7 juin 1905, la régence fut exercée par le premier ministre.

Depuis 1891, la forme du gouvernement a été modifiée. Le sultan règne nominalement sous le protectorat de l'Angleterre. Il est secondé par un premier ministre anglais, qui doit obligatoirement donner son approbation aux projets budgétaires et son consentement aux lois et règlements proposés.

La population des îles de Zanzibar et de Pemba est respectivement de 250.000 et 500.000 habitants. On y trouve des Arabes, qui forment la classe riche des propriétaires fonciers; des nègres de toutes les races, venus là aux temps où ces îles étaient un grand marché d'esclaves; des Indiens, dans les mains desquels

tout le commerce est concentré ; enfin, des Européens, fonctionnaires ou trafiquants pour la plupart anglais. Pour ralentir l'immigration européenne, une loi de 1905 exigea le dépôt d'une somme de 1.250 francs par tête d'émigrant. Cette mesure arrêta les progrès d'une invasion, pacifique sans doute, mais néanmoins menaçante.

Le système judiciaire est de deux sortes. Les sujets du sultan sont soumis à la juridiction des cadis. D'autre part, depuis 1892, le consul général a reçu délégation des droits du souverain pour connaître de toute affaire dans laquelle un sujet britannique serait impliqué. Enfin à Zanzibar siège la Cour d'appel de tout l'East Africa. Les arrêts de cette dernière juridiction peuvent de plus être portés en dernier ressort devant le conseil privé.

Les recettes budgétaires du Protectorat de Zanzibar proviennent en grande partie des droits de douane et des taxes sur les produits tels que les clous de girofle, le copra et l'ivoire. Le sultan possède des revenus personnels, qui ne figurent pas dans le budget général, revenus qui sont considérables.

Les dépenses, toujours soumises à l'agent britannique, sont consacrées à l'administration et aux travaux publics. Le port de Zanzibar, un des plus importants de la côte africaine (100.000 habitants), était autrefois port franc. Depuis 1899, un droit de 5 % *ad valorem* est perçu sur toutes les marchandises importées.

La principale culture des îles de Zanzibar et de Pemba est le giroflier, dont les produits font l'objet d'un trafic considérable. C'est ainsi qu'en 1906, on a exporté pour 356.636 livres sterling de clous de girofle. On y trouve aussi du copra et de la vanille. Les essais tentés pour y acclimater le thé et le café ne furent pas couronnés de succès.

Le commerce de Zanzibar est des plus importants, ainsi que le prouve le tableau suivant :

Années	Importations	Exportations
	liv. st.	liv. st.
1901.....	1.196.831	1.168.518
1902.....	1.106.246	1.080.277
1903.....	1.033.135	1.054.846
1904.....	1.239.692	1.211.149
1905.....	1.109.956	1.120.650
1906.....	888.872	974.200

Enfin, ce petit Protectorat, à peine grand comme deux de nos départements, a un mouvement commercial de plus de 55 millions.

Notre part dans ce total n'est pas très grande, elle se monte, bon an, mal an, à 3 millions et demi et consiste surtout en produits exportés. Nos importations dans ce pays, comme dans tout l'East Africa, sont très faibles; elles atteignent à peine 230.000 francs. Et pourtant, dans ce sultanat de Zanzibar, nous devrions avoir une situation prépondérante, nous l'avions, mais nous nous sommes laissé devancer.

Le Zanzibar Protectorate, autrefois le centre le plus important et le plus intelligent de la côte orientale africaine, a vu, dans ces dernières années, naître à ses côtés et à ses dépens deux Etats puissants, l'un allemand, l'autre anglais. Petit à petit son action et sa puissance diminuent. Ce ne sera plus le point où se concentreront les efforts commerciaux. De jour en jour Mombasa augmente et Dar es Salam s'accroît. L'astre pâlit et deviendra bientôt un simple satellite.

(*A suivre.*)

E. de Renty,
Capitaine d'infanterie breveté.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

A Casablanca : Les fêtes du 14 juillet; la pacification de la Chaouïa. — A Rabat : Le départ d'Abd el Aziz pour Merrakech; déclarations du sultan au « Daily Telegraph ». — A Fez : Les menées de Moulaï Hafid. — Relations franco-allemandes. — La politique marocaine de l'Espagne.

Les fêtes du 14 juillet à Casablanca. — La pacification de la Chaouïa.

Le général d'Amade est rentré à Casablanca avec son état-major, le 11 juillet. Il y a présidé aux fêtes militaires du 14 juillet, qui ont été très brillantes.

Toute la ville était pavoisée. La revue militaire de 8.000 hommes a eu lieu, favorisée par un temps superbe et une température printanière. Nos soldats ont été acclamés par les Français et les étrangers. On a distribué solennellement un grand nombre de décorations. Tous les bénéficiaires, officiers et hommes de troupe faisant partie des postes de l'intérieur, étaient arrivés la veille. Ce qui a bien marqué les résultats féconds de notre action, c'est la présence à la revue de près de cinq cents notables appartenant à toutes les tribus des Châouïa, venus spontanément en signe d'amitié et de confiance. Ils ont défilé après les goumiers. Le général d'Amade a été acclamé et chaudement félicité après la revue.

Interviewé par le correspondant militaire du *Temps*, le général d'Amade s'est expliqué sur les circonstances dans lesquelles il avait été amené à entrer à Azemmour, où la population l'avait accueilli en libérateur. Azemmour était, en même temps qu'un foyer d'intrigues contre nous, un dépôt d'armes introduites en contrebande. La population urbaine a très vivement regretté le retrait des troupes françaises, et des notables sont allés supplier le général de rester, disant que sa présence était une garantie d'ordre et de prospérité. Après avoir évacué Azemmour, le général a installé un poste à Sidi-Ali-Bou-Beker, sur la rive droite de l'Oum-er-Rbîa, et à environ six kilomètres de la ville. Ce poste sera pourvu d'artillerie et de tout le nécessaire. Pour ce qui concerne le reste des Chaouïa, les impressions du général sont très optimistes. Il n'a cessé de recueillir partout sur son

passage des marques non équivoques de la confiance des populations. « C'est une véritable joie, a dit avec conviction le général, qu'elles « éprouvent de notre présence ; et ce sentiment est très compréhen- « sible, parce que nous leur apportons, avec la justice et la prospé- « rité, la sécurité du lendemain. »

D'ailleurs, ce qui, mieux que tout autre exemple, prouve bien les progrès de la pacification des Chaouïa, c'est que le général d'Amade a télégraphié à la date du 17 juillet au gouvernement qu'il faisait rapatrier en Algérie le 6e bataillon du 1er étranger et le 1er bataillon du 1er tirailleurs.

A Rabat. Le départ d'Abd el Aziz pour Merrakech. Déclarations du sultan au « Daily Telegraph ».

Le sultan Abd el Aziz a quitté Rabat, le 16 juillet, se rendant à Merrakech. Au départ, sa mahalla était forte de quatre mille hommes et paraissait animée du meilleur esprit. Elle s'est encore renforcée, en cours de route, de contingents de diverses tribus et notamment de 2.000 Tedla, qui forment maintenant l'avant-garde. A la date du 28, Abd el Aziz se trouvait à Oulelli, chez les Ouled-Farès, et il s'apprêtait à traverser l'Oum-er-Rbîa, en amont de Mechra-ech-Chaïr. Tout fait supposer qu'il arrivera sans encombre à Merrakech, dont on considère la reprise par les forces azizistes comme imminente.

Avant de quitter Rabat, le sultan avait reçu le correspondant du *Daily Telegraph*, et lui avait fait la déclaration suivante :

L'Europe m'a brouillé avec mon pays. Elle me soutiendra et me sauvera. L'Europe a placé sa confiance en moi ; je place maintenant ma confiance en elle. Je pouvais déchaîner la guerre sainte à Fez, après les événements de Casablanca, et la faire proclamer par mon frère à Merrakech ; j'aurais eu alors mon pays avec moi et mon frère à mes côtés.

Je n'ai pas de regrets ; je fus le premier à acquérir la conviction de la nécessité d'un changement dans le vieil ordre de choses au Maroc, et j'ai mieux aimé tenir mon engagement avec l'Europe que de la combattre, ce qui eût amené la ruine et l'assujettissement du Maroc pour toujours.

Si Moulaï Hafid était reconnu par l'Europe, à la condition pour lui d'adopter la convention d'Algésiras, le même parti qui l'acclame aujourd'hui se révolterait contre lui et un autre prétendant surgirait qui deviendrait le chef des fanatiques irréconciliables à l'égard des chrétiens.

La situation est donc très claire. Le devoir et l'intérêt de l'Europe sont de me soutenir.

Je sais que de fausses opinions prévalent sur mon compte en Europe ; on croit que, par-dessus tout, je suis soucieux de m'amuser. Je sais que la mise à sac de mon palais à Fez m'a valu, de la part des journaux, de joyeux commentaires.

On m'a accusé d'avoir acheté des centaines d'objets dont je n'avais que faire, mais puis-je me défendre ?... Il m'advint un jour de désirer un piano ; on me répondit que les pianos se vendaient à la douzaine, et j'en reçus douze. Les automobiles, d'après mes informateurs, se vendaient éga-

lement à la douzaine et les bicyclettes à la centaine. Comme je voulais pratiquer la photographie, on me fit débourser, pour des articles de tout ordre, 250.000 francs. Les marchands, ligués avec des ministres sans foi, m'ont exploité sans vergogne.

Heureusement ces temps sont clos. Régler les affaires du Maroc, cette tâche absorbe maintenant mes pensées ; à l'avenir, comme mon père, je ne lâcherai plus l'étrier. A Merrakech, je passerai le temps nécessaire à la pacification du pays, puis je gagnerai Fez, pour réduire à l'obéissance un frère rebelle qui, fort de ma confiance, a voulu m'enlever ma couronne.

« Le Maroc, disait mon ancêtre Moulaï Ismaïl, est une caisse pleine de « rats ; cessez un instant de l'agiter, les rongeurs s'ouvriront un passage et « troubleront la maison. » J'ai trop longtemps dormi à Fez ; maintenant je serai partout, et chaque année je parcourrai le Maroc dans tous les sens.

A Fez. — Les menées de Moulaï Hafid.

A Fez, les habitants sont de plus en plus mécontents de Moulaï Hafid, et les tribus des environs refusent absolument de payer des impôts ; Moulaï el Hassan et Bâ Ahmed n'ont jamais réussi à les gouverner ; le prétendant n'y réussira pas davantage. Les Fasis disent ouvertement que s'ils ont proclamé Moulaï Hafid, c'est pour être débarrassés des chrétiens et pour éviter l'application de l'Acte d'Algésiras. Ils se rendent compte aujourd'hui qu'il lui est absolument impossible de tenir ses promesses et qu'ils auraient mieux fait de rester fidèles à Moulaï Abd el Aziz. En quittant le Sud, Moulaï Hafid a lâché la proie pour l'ombre. Le plus grand avantage de son arrivée à Fez est l'effet qu'elle a produit en Europe, où l'ignorance des choses du Maroc est tout à fait incroyable.

La proclamation de Moulaï Abd el Aziz à Azemmour a produit à Rabat une profonde impression et n'a pas peu contribué à faire renoncer à Moulaï Hafid de se diriger à son tour sur Merrakech pour empêcher son frère de reprendre la capitale du Sud.

Relations franco-allemandes.

M. Cambon, ambassadeur de France à Berlin, a fait à M. Maurice Sarraut, directeur de la *Dépêche de Toulouse*, les déclarations suivantes :

Aucune difficulté grave ne divise notre gouvernement du gouvernement impérial et mon impression est nettement optimiste. Je ne doute pas, je n'ai jamais douté de la bonne volonté du gouvernement allemand, et il est une chose à laquelle je me suis attaché, en ce qui me concerne, avec obstination : c'est à jouer franc jeu avec lui.

Dire la vérité toujours ; c'est comme cela qu'on est fort.

Nous avons au Maroc une tâche difficile, très difficile ; on nous prête trop généreusement toutes sortes d'arrière-pensées, et quand une occasion se présente à nous de dissiper celles-ci, de montrer qu'elles sont sans fondement, nous ne la saisirions pas? M. Pichon a agi avec la plus grande sagesse et la plus grande habileté en cette circonstance, en communiquant les instructions du général d'Amade.

Nos relations avec l'Allemagne sont donc aussi bonnes que nous le pouvons souhaiter. Est-ce à dire que nous soyons absolument garantis contre toute difficulté? Je ne vais pas jusque-là. L'opinion publique nerveuse et impressionnable chez nous, l'est autant en Allemagne. Mais je n'aperçois pour le moment aucun sujet d'inquiétude; car non seulement nous ne pratiquons pas, nous ne pratiquerons jamais de politique agressive vis-à-vis de l'Allemagne, mais encore nous continuerons à lui démontrer, comme nous l'avons fait jusqu'ici, la loyauté de nos intentions et de nos actes.

Maintenant, voulez-vous que je vous donne mon sentiment de fond? *Eh bien, gardez-vous des illusions.* La France (cela fait sa gloire et son honneur) est par essence un pays généreux; elle prête volontiers à autrui les sentiments qu'elle éprouve elle-même. Quand elle parle de paix universelle, elle s'imagine volontiers que tout le monde est pacifiste. Cela est exact pour le gouvernement allemand; cela est exact pour une grande partie du peuple; mais cela n'est pas tout à fait exact pour une certaine partie de la population, non la moins aisée, non la moins active, qui se souvient avec une certaine complaisance que la prospérité matérielle de l'Allemagne date de la guerre de 1870.

Il ne faut pas être chauvin; mais il faut demeurer patriote. L'instituteur allemand l'est à l'excès : il élève les générations actuelles dans le culte de la patrie. Ce sentiment de profond patriotisme donne une force immense au peuple allemand. Il ne faut pas que nous le perdions en France, sous peine de perdre de notre force et de notre grandeur. Il y a des faits qui sont entrés dans l'histoire et dont on peut parler; il est évident que personne ne songe, en France, à la guerre. Mais il est évident aussi que notre pays n'est pas une de ces nations usées, finies, qui subiraient sans révolte les plus injustes traitements. C'est ce sentiment de dignité, de fermeté française que M. Clemenceau a éloquemment exprimé dans son discours d'inauguration du monument Scheurer-Kestner; il a été parfaitement apprécié par tous ici; il doit rester le nôtre.

Bien des occasions s'offriront à nous de dissiper les malentendus qui peuvent survenir, s'il en survient. Le rapprochement intellectuel des Congrès en est une.

N'en demandons pas plus pour le moment et gardons-nous des rêves et des rêveurs qui prétendent soumettre au caprice de leur imagination les événements et les faits.

La politique marocaine de l'Espagne.

Une haute personnalité diplomatique, touchant de près au ministre d'Etat, M. Allendesalazar — lequel réside en ce moment à Saint-Sébastien comme ministre de « jornada », c'est-à-dire de service auprès du roi — a donné au *Journal des Débats* les indications suivantes sur la politique extérieure de l'Espagne :

Tout d'abord en ce qui concerne le Maroc, vous pouvez démentir une fois de plus de la façon la plus catégorique et la plus autorisée les déductions tirées par certains journaux d'une récente interview de M. Allendesalazar, qui d'ailleurs s'était borné à renvoyer à ses discours précédents aux Cortès, à savoir que le gouvernement espagnol serait partisan d'une nouvelle Conférence internationale, revisant et réformant l'œuvre de celle d'Algésiras. Si quelques hommes politiques espagnols ont pu exprimer cette opinion personnelle, le Cabinet et particulièrement le ministre d'État

non seulement ne songent pas à appuyer une telle proposition et encore moins à en prendre l'initiative, mais estiment que l'Acte d'Algésiras constitue un instrument parfaitement approprié à la situation du Maroc : on doit l'appliquer sincèrement en l'adaptant aux circonstances et en tenant compte des difficultés qui en retardent l'exécution.

L'Espagne, pour sa part, est résolue à continuer à remplir la mission de confiance qu'elle a reçue de l'Europe, conjointement avec la France. Bien que la confusion et le désordre règnent encore dans l'empire marocain, on peut enregistrer avec une certaine satisfaction une certaine détente et une trêve dans les combats. Entre les deux sultans rivaux, l'Espagne, d'accord avec la France, observera une stricte neutralité, considérant, jusqu'à nouvel ordre, Abd el Aziz comme le seul souverain légitime reconnu par les puissances, mais ne se refusant pas à avoir avec les autorités hafidiennes, là où elles existent, les rapports nécessaires pour assurer la sécurité publique. C'est la conduite qu'elle suit, notamment dans les deux ports qui lui sont confiés par l'Acte d'Algésiras, Larache et Tétouan. Dans le premier, où le voisinage de la turbulente El Ksar faisait craindre des troubles, l'arrestation d'un pacha suspect de pactiser avec Hafid, semble en avoir écarté l'éventualité. De même à Tétouan, le nouveau gouverneur hafidiste, El Bujari, n'a heureusement pas justifié sa réputation défavorable qui alarmait les Européens ; tout y est calme, la police hispano-marocaine n'a pas eu maille à partir avec les geus d'Hafid et l'ancien pacha aziziste El Baddi a pu revenir sans être molesté. Le croiseur *Princesa-de-Asturias* et la canonnière *Pinzon* resteront néanmoins en vue de Tétouan, mais n'interviendraient que si les nationaux espagnols ou les autres Européens étaient en danger, ce qui semble tout à fait improbable.

La récente libération du captif anglais Kennedy, sur les démarches du général Aldave, gouverneur de Ceuta, a mis en lumière d'une façon très satisfaisante l'influence de l'Espagne auprès des tribus de cette partie du Riff. Elle s'efforcera de la développer par des moyens pacifiques et le gouvernement secondera les initiatives particulières du commerce et de l'industrie. Il suit avec sollicitude les travaux préparatoires du second congrès africaniste espagnol qui, continuant l'œuvre de celui de Madrid, se tiendra à Saragosse en septembre prochain, et dont le programme comporte notamment l'établissement d'une direction générale des colonies, dépendante de la présidence du Conseil, l'organisation d'un corps d'armée colonial, la création d'une banque d'exportation avec le concours de l'Etat, l'étude du régime douanier à appliquer aux marchandises provenant des possessions espagnoles et du Maroc, etc. Sur toutes ces questions, d'ailleurs, le gouvernement doit naturellement réserver son opinion.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du président de la République au Danemark, en Suède et en Russie.* — Le président de la République est parti pour accomplir son voyage dans le Nord le 18 juillet. Il est arrivé à Copenhague, à bord du cuirassé *Vérité*, le 20 juillet, et l'accueil que lui a fait le peuple danois a été aussi cordial que sympathique. Le soir même, un dîner de gala a eu lieu au palais royal; les toasts suivants ont été échangés par le roi Frédéric VIII et le président de la République.

TOAST DU ROI

Monsieur le Président,

Sa Majesté la reine et moi éprouvons un vif plaisir en vous voyant aujourd'hui ici, à Copenhague, comme notre hôte et celui du Danemark. Le souvenir de notre charmant séjour en France reste toujours dans notre mémoire et ne s'effacera jamais; nous avons l'espoir que vous serez satisfait de votre visite en Danemark, et je suis sûr que le chaleureux accueil que vous aurez ici vous sera une preuve du sentiment d'amitié et de sympathie que moi et mon peuple, depuis des siècles, éprouvons pour le peuple français.

Je lève mon verre et je bois au bonheur de la France et à celui de son gouvernement, représenté ici par vous, le Président de la République.

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sire,

Je remercie bien vivement Votre Majesté et Sa Majesté la reine de leurs aimables souhaits de bienvenue, et je tiens à leur dire combien je suis touché des termes dans lesquels se trouve rappelé leur récent séjour à Paris, dont le souvenir nous reste toujours cher. Votre Majesté a bien voulu m'assurer de l'accueil chaleureux qui sera fait en Danemark au Président de la République française; connaissant vos sentiments amicaux et ceux de votre peuple pour la France, je n'en peux douter et j'en trouve déjà la preuve dans les marques de cordiale sympathie que j'ai rencontrées depuis mon arrivée à Copenhague.

Ces sentiments sont également les nôtres et notre plus vif désir est de voir se raffermir chaque jour davantage les liens séculaires d'amitié qui unissent si heureusement nos deux pays.

C'est dans cette pensée, Sire, que je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine et de la famille royale. Je bois à la grandeur et à la prospérité du Danemark.

De Copenhague, le Président de la République s'est rendu à Stockholm, le 24 juillet, et l'enthousiasme avec lequel il a été reçu dans la capitale suédoise a été très caractéristique, de même que les paroles du roi Gustave V au dîner officiel du château royal

ont témoigné d'une sincérité et d'une émotion que l'on n'est pas accoutumé à retrouver dans les manifestations protocolaires de cette espèce. Voici le texte des deux toasts prononcés par le roi Gustave V et par le Président de la République, à ce dîner du 24 juillet :

TOAST DU ROI

Monsieur le Président,

C'est avec une vive satisfaction que nous vous souhaitons, la reine et moi, la bienvenue en Suède. La joie que me cause la visite du premier représentant du peuple français est fort naturelle. Pourrais-je jamais oublier que ma maison royale tient son origine de cette nation ? Et, en outre, je vois dans la pensée qui a dirigé dès à présent vos pas vers la Suède un hommage à la mémoire de mon père regretté, ce qui n'a pas manqué de toucher profondément mon cœur, et je tiens à vous en exprimer une sincère reconnaissance.

La France et la Suède ont bien des souvenirs communs, datant des siècles passés, quand nous avons combattu dans les mêmes rangs. Bien que ces jours appartiennent depuis longtemps à l'Histoire, ils ont laissé aux cœurs des Suédois des sentiments traditionnels de sympathie et d'admiration pour la grande nation à la tête de laquelle vous êtes placé. Mais encore plus fermes que ces souvenirs d'autrefois sont les liens qui nous attachent à la civilisation française, dont le charme exquis n'a jamais cessé d'exercer son attraction et son influence sur l'esprit de la nation suédoise. Sur le vaste terrain des conquêtes paisibles, nous luttons encore ensemble pour le développement de la pensée, pour le bien et le progrès de l'humanité.

Pour ce travail, la paix est nécessaire. C'est aussi avec une vive satisfaction que j'ai vu, il y a quelques mois, la France et la Suède, avec les autres puissances de la mer du Nord, signer un traité qui vise la consolidation de la paix dans les régions limitrophes de cette mer. La solidarité de nos intérêts ainsi accentuée ne peut que contribuer à resserrer encore plus étroitement les liens d'amitié et de sympathie qui unissent les deux nations.

C'est avec ces sentiments qui font appel et aux souvenirs glorieux et aux espérances d'un avenir de paix et de travail commun, que je lève mon verre et bois à la santé du Président de la République française, ainsi qu'au bonheur et à la prospérité de la noble et grande nation française.

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sire,

Les paroles que Votre Majesté vient de m'adresser, en me souhaitant la bienvenue sur cette belle terre de Suède, me touchent profondément, et je suis heureux de pouvoir saluer, aux côtés de Votre Majesté, la reine, dont la présence ici nous est une joie toute particulière.

Je suis vivement ému de l'accueil qui m'est fait et j'en exprime ma gratitude à Votre Majesté, au peuple suédois et à la population de cette capitale, qui ne le cède en rien aux plus magnifiques villes du monde par son panorama merveilleux et son aspect imposant. Qu'il me soit permis aussi, à cette occasion, d'exprimer les sentiments d'admiration de la marine française pour ces trois belles escadres envoyées à notre rencontre ou mises sur notre passage par une délicate attention de Votre Majesté.

En rappelant l'hommage que je tenais à apporter à la mémoire de son

Auguste Père, Votre Majesté a fidèlement interprété ma pensée. Nous connaissons l'attachement que la maison royale de Suède conserve à la nation dont elle tire son origine, et je puis, personnellement, témoigner des profondes sympathies qui l'entourent en France.

C'est un lien de plus entre nos deux pays, si souvent unis dans une communauté d'action, malgré leur éloignement géographique. Ces traditions communes ne sont-elles point, du reste, des plus glorieuses, puisque la Suède et la France joignaient déjà leurs efforts, il y a plusieurs siècles, pour affermir les idées de tolérance et d'indépendance nationales?

Ainsi que Votre Majesté le constatait, c'est dans l'ordre d'idées des conquêtes pacifiques de l'esprit humain, du bien et du progrès de l'humanité, que la Suède et la France se sont plus d'une fois rencontrées. N'est-ce pas encore sur ce même terrain que nos deux pays ont coopéré à des négociations récentes destinées à assurer de nouvelles garanties de paix?

Cette communauté d'action et de pensées ne pourra que contribuer à resserrer encore plus étroitement les liens d'amitié et de sympathie qui unissent les deux nations.

C'est dans ces sentiments qui correspondent si pleinement à toutes les traditions d'honneur et de travail de la Suède et de la France que je lève mon verre et bois à la santé de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine, de la famille royale, ainsi qu'au bonheur et à la prospérité de la noble et vaillante nation suédoise.

Le 26 juillet, le président de la République s'est embarqué de nouveau sur le cuirassé *Vérité* pour se rendre à Reval, où il est arrivé le 27 juillet, à trois heures, escorté d'une escadre russe, de 17 contre-torpilleurs, qui, dès les premières heures de la matinée, s'était portée au-devant de la division française, composée du cuirassé *Vérité*, du croiseur *Du Petit-Thouars* et de trois contre-torpilleurs.

Le président de la République, qu'accompagnait le ministre des Affaires étrangères, est alors monté à bord du yacht impérial le *Standart;* l'empereur l'attendait à la coupée. Les deux chefs d'Etat se serrèrent cordialement la main à plusieurs reprises, tandis que les escadres échangeaient une salve de vingt et un coups de canon. Le président de la République vint ensuite présenter ses hommages à l'impératrice qui se trouvait sur le pont, entourée de ses enfants. M. Fallières regagna ensuite le *Vérité*, où il reçut à son tour l'empereur Nicolas II. Il le conduisit dans le salon d'honneur et s'entretint avec lui durant plus de trois quarts d'heure. Personne n'assistait à cette conversation.

Le soir, un dîner officiel a eu lieu à bord du *Standart;* l'empereur et le président de la République ont prononcé les deux toasts suivants :

TOAST DU TSAR

J'éprouve un vif et réel plaisir, monsieur le Président, à vous souhaiter la bienvenue dans les eaux russes, et je tiens à vous remercier cordialement de votre visite, que la Russie tout entière accueille comme un nouveau témoignage des liens de sincère et inaltérable amitié qui unissent la Russie et la France.

Votre séjour parmi nous, j'en suis persuadé, aura pour effet de resserrer encore davantage ces liens et de mettre une fois de plus en lumière la

ferme volonté des deux pays amis et alliés, de concourir au maintien et à la consolidation de la paix du monde.

Je bois à votre santé, monsieur le Président, et à la gloire et à la prospérité de la France.

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Votre Majesté ne pouvait douter du grand plaisir qu'aurait le président de la République française à lui apporter dans les eaux russes le salut cordial de la France. J'associe Sa Majesté l'Impératrice, dont la présence ajoute la grâce à l'éclat de cette fête, aux sentiments que je me réjouis de vous exprimer. Je remercie Votre Majesté des paroles qu'elle vient de prononcer, et je suis heureux d'affirmer ici avec Elle les sentiments de constante et fidèle amitié qui unissent nos deux peuples ; cette union, si heureusement conclue pour la sauvegarde d'intérêts communs, reçoit la consécration du temps ; elle est en Europe une garantie d'équilibre. Elle se perpétuera pour le plus grand bien de la France et de la Russie, et je suis, comme vous, persuadé, Sire, que notre présente rencontre confirmera une fois de plus la ferme volonté des deux pays amis et alliés de concourir au maintien et à la consolidation de la paix du monde.

Je lève mon verre en l'honneur de Vos Majestés, de Sa Majesté l'impératrice mère et de toute la famille impériale; je bois à la grandeur et au bonheur de la Russie amie et alliée de la France.

Le lendemain, 29 juin, un déjeuner intime a eu lieu à bord du *Standart* et un dîner officiel a été offert le soir, par M. Fallières, à bord du *Vérité*, en l'honneur de l'empereur et de l'impératrice. Le même soir, l'escadre française reprenait la mer. A la suite de cette entrevue, la note officieuse suivante a été communiquée à la presse par l'*Agence Havas :*

La visite que le président de la République française a faite à Reval à l'empereur de Russie a eu un caractère de courtoisie et d'amitié qui a permis aux deux chefs d'Etat d'entrer officiellement en relations personnelles, tout en offrant l'occasion de constater une fois de plus les liens d'intimité qui unissent les deux pays.

Dans les conversations qui ont eu lieu entre l'empereur et le président de la République, aussi bien que les entretiens qu'ont eus les ministres des Affaires étrangères des deux gouvernements, une identité complète de vues s'est manifestée sur toutes les questions à l'ordre du jour de la politique internationale. L'affirmation du maintien et de la consolidation de la paix, telle qu'elle s'est produite dans les toasts portés à bord du *Standart*, restera le trait caractéristique de cette rencontre aussi bien que de l'échange de vues auquel elle a donné lieu.

Cette note *Havas*, et aussi les déclarations faites aux représentants de la presse française par les deux ministres des Affaires étrangères de France et de Russie ont encore accentué l'heureuse impression produite par les toasts du *Standart*, dont ils ont précisé la portée pratique.

« Dans les conversations qui ont eu lieu entre l'Empereur et « le Président de la République, disait la note *Havas*, aussi bien que « dans les entretiens qu'ont eus les ministres des Affaires étran- « gères des deux pays, une identité complète de vues s'est mani-

« festée sur toutes les questions à l'ordre du jour de la politique « internationale. » Et M. Pichon, comme M. Isvolski, déclarait en effet le même jour que « les souverains et les gouvernements se « sont mis d'accord, non seulement sur toutes les questions qui nous « occupent aujourd'hui, — situation en Macédoine, au Maroc, etc., « mais aussi sur les questions qui pourraient se présenter à « l'avenir. »

A l'heure où la situation générale de l'Europe se complique de difficultés particulières qui exigent de la part des grandes puissances un redoublement de sang-froid, de patience et de désintéressement, il est tout à fait encourageant de constater l'intime union politique et l'absolue concordance de vues des cabinets de Paris et de Pétersbourg. Et comme, par ailleurs, nous savons que le gouvernement de Londres, d'un esprit sincèrement amical, s'est associé, dans l'ensemble et dans le détail, à cette entente essentiellement basée sur « le maintien de la paix entre toutes les nations », nous ne pouvons que nous féliciter, sans arrière-pensée, du succès de la rencontre de Reval.

— *Les décorations de l'Exposition coloniale de Marseille.* — Le *Journal officiel* a publié, le 19 juillet, la liste des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion de l'Exposition de Marseille. Nous sommes particulièrement heureux d'y relever le nom de M. Roume, gouverneur général honoraire des colonies, promu grand officier, et celui de notre collaborateur M. Aspe-Fleurimont, nommé chevalier.

— *L'accident de M. Eug. Etienne.* — M. Eug. Etienne, vice-président de la Chambre, et Mme Etienne ont été victimes, le 15 juillet, d'un grave accident d'automobile, à Nonant-le-Pin, comme ils se rendaient à Paramé : Mme Etienne est heureusement remise maintenant, mais l'état de M. Eug. Etienne exige encore beaucoup de soins. Nous nous associons de tout cœur aux amis de M. et Mme Etienne, pour leur adresser ici le témoignage de notre très vive sympathie.

— *Le « Livre Jaune » sur la Conférence de La Haye.* — Le ministre des Affaires étrangères français a fait distribuer, au Parlement, un *Livre Jaune* sur la dernière conférence internationale de la paix, où la délégation française était dirigée par M. Léon Bourgeois. Seule, la seconde partie de cet important recueil contient un document inédit : c'est le rapport même de nos délégués. Ce rapport indique la part prise par les mandataires de la France aux travaux des différentes commissions. Il commence en ces termes : « Bien qu'elle ait « abouti à des résultats nécessairement très inférieurs aux espé- « rances d'une grande partie de l'opinion, la deuxième conférence de « La Haye n'a pas moins fait œuvre utile. »

Le rapport conclut ainsi :

Nous souhaitons vivement que lorsque, deux ans avant la réunion de la

troisième conférence, l'heure viendra d'organiser le comité préparatoire international prévu par l'acte final de 1907, la France soit prête sur toutes les matières susceptibles d'un règlement international, à présenter ses conclusions et à les défendre. Un travail continu, dans les quatre ou cinq années qui s'écouleront d'ici là, ne sera pas de trop pour soutenir ce noble rôle.

En annexe, le *Livre Jaune* contient un graphique indiquant les traités d'arbitrage obligatoire conclus au cours des cinq dernières années. On en comptait 2 en 1903, 27 en 1904, 48 en 1905, 49 en 1906, 53 en 1907 et 60 en 1908. De tous les Etats intéressés, c'est la Grande-Bretagne qui a négocié le plus grand nombre de ces ententes. Elle en a passé 12, la France 9, les Etats-Unis 7, la Russie 4, l'Autriche 3 et l'Allemagne 1.

Allemagne. — *La crise de la Ligue navale allemande.* — Le grand-amiral von Kœster vient d'accepter la présidence de la Ligue navale. Cette nouvelle n'a pas désarmé les anciens partisans du général Keim. Ceux-ci sont d'avis que la situation qu'occupe l'amiral von Kœster dans la marine allemande le rend absolument incapable de sauvegarder l'indépendance du *Flottenverein* en présence des tentatives faites par l'office impérial de la marine pour influencer le Comité directeur de la Ligue, et ils voudraient voir à la présidence un homme assez énergique pour combattre, au cas échéant, l'opinion régnante à l'office impérial, qu'ils accusent de travailler avec trop de mollesse au développement de la marine allemande. Ils n'ont pas pardonné d'autre part aux Bavarois la chute du général Keim, et affirment qu'ils préfèreraient démissionner que de rester condamnés à l'inactivité dans un *Flottenverein* dont l'indépendance n'existerait plus et qui ne formerait plus qu'un ressort nouveau, sous le contrôle de l'Etat, du département de la Marine. Les démissions de sections provinciales de la Ligue navale s'accumulent en effet, et l'une d'entre elles, celle de la section westphalienne qui compte 23.000 membres, a causé quelque émotion et démontre que les menaces des partisans du général Keim ne sont pas de vaines paroles.

Angleterre. — *Le voyage à Londres du groupe parlementaire français de l'arbitrage.* — Une centaine de sénateurs et de députés, appartenant au groupe parlementaire français de l'arbitrage international, viennent de se rendre à Londres pour inaugurer une section spéciale de l'arbitrage ouverte par le quai d'Orsay à l'Exposition franco-britannique. Ils ont été reçus officiellement par les membres du Parlement anglais, et un lunch a été offert en leur honneur au palais de Westminster. Des discours ont été prononcés à cette occasion par lord Crewe et M. Lowther, speakers de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords, par M. Harcourt, ministre des travaux publics, et par le baron d'Estournelles de Constant.

M. d'Estournelles de Constant, après avoir remercié le Parlement britannique de cette manifestation, a rappelé l'accueil reçu par ses

collègues et lui dans ce même palais de Westminster en 1903, et a continué en ces termes :

Alors également, les membres du gouvernement et les membres de l'Exposition s'étaient réunis pour les recevoir. C'étaient M. Arthur Balfour, d'accord avec le regretté sir Henry Campbell Bannermann et M. Joseph Chamberlain, qui leur souhaitèrent la bienvenue. Tous ensemble, membres du Parlement français et du Parlement britannique, appelaient d'un même cœur le rapprochement entre les deux pays, pour le bien du monde entier.

Leurs vœux semblaient alors des rêves. Ils se sont réalisés. Le rapprochement est devenu un fait accompli ; il s'appelle l'*entente cordiale* et nous avons célébré hier les immenses progrès réalisés depuis lors par l'accord nécessaire de nos deux gouvernements et de nos deux Parlements dans le domaine de l'arbitrage international.

C'est la Grande-Bretagne qui arrive en tête des nations qui ont signé le plus grand nombre de traités d'arbitrage depuis 1903, conformément à l'article 193 de la convention de La Haye. Aujourd'hui nous pouvons nous réjouir d'enregistrer ces résultats. Nous constatons que, comme en 1903, les chefs du gouvernement britannique et les chefs de l'opposition sont réunis dans ce même et illustre palais de Westminster. Il n'y a qu'une différence, c'est que les membres de l'opposition en 1903 sont au gouvernement, et *vice versa;* mais les sentiments n'ont pas varié. La ligne de conduite est la même. Nous ignorons quelle est votre main droite ou votre main gauche, puisque vous nous tendez les deux mains.

Ces visites sont indispensables pour entretenir l'opinion publique dans les sentiments d'accord qui nous animent. Chacun de nous représente des milliers de citoyens qu'il a pour devoir d'instruire et de diriger dans la bonne voie.

Chacun de nous à son retour en France, comme vous-mêmes ici, continuera la tâche commencée en 1903 et facilitera l'œuvre conciliante des gouvernements en faisant mieux comprendre autour de lui les avantages moraux et matériels de cette œuvre.

Notre visite n'est pas seulement une manifestation très agréable d'amitié ; elle a pour objet de continuer notre œuvre mutuelle d'éducation générale et de seconder, dans la voie pacifique où elle s'est engagée si heureusement, l'action commune de nos deux pays.

Serbie. — *Le nouveau ministère.* — La crise ministérielle ouverte par la démission du cabinet Pachitch, auquel l'intransigeance de l'obstruction jeune-radicale rendait impossible l'exercice régulier du pouvoir, vient de se terminer par la formation d'un nouveau ministère vieux-radical de conciliation, sous la présidence de M. Velimirovitch. Le décret nommant les nouveaux ministres a été signé par le roi le 22 juillet. Le cabinet se trouve formé ainsi :

Président et Travaux publics, M. Pierre Velimirovitch, vice-président du Conseil d'Etat; Intérieur, M. Szvetozar Milossavljevitch, conseiller d'Etat; Affaires étrangères et intérim de la Justice, Dr Milovanovitch, ministre de Serbie à Rome; Instruction publique, M. André Nicolitch, de l'ancien cabinet; Fnances et intérim de l'Agriculture, M. Mihael Popovitch, directeur des chemins de fer; Guerre, général Stepanovitch.

Le cabinet a pour base parlementaire l'entente entre les vieux et les jeunes radicaux.

Turquie. — *L'agitation jeune-turque. Le rétablissement de la constitution de* 1876. — De graves événements politiques viennent de se produire en Turquie. Sous la poussée du mouvement nationaliste fomenté par l'agitation jeune-turque, le Sultan a d'abord destitué son grand vizir Ferid pacha et l'a remplacé par Saïd pacha; puis, le 24 juillet, il a proclamé le rétablissement de la constitution de 1876 et a ordonné des élections générales pour la nomination de la Chambre des députés, prévue par cette même constitution. L'énergique décision du Sultan a heureusement arrêté les progrès des agitateurs et ramené pour le moment la tranquillité dans l'empire, où l'on a acclamé partout avec enthousiasme le rétablissement du statut constitutionnel. Cependant il est évident que la crise, ainsi apaisée, est loin d'être terminée. Le parti jeune-turc, fier de son succès, entend en tirer tous les avantages possibles, et continue à manifester ses exigences en réclamant le renvoi des fonctionnaires qui lui sont suspects et leur remplacement par des hommes qu'il estime lui être favorables. Surtout, la surexcitation des esprits peut faire craindre à chaque instant des violences dont les effets seraient déplorables. En tout cas, la Turquie vient de faire un pas décisif dont on ne peut encore prévoir les conséquences. Nous publierons dans notre prochaine livraison une étude documentée à ce sujet, exposant en détail la genèse et le développement de la crise ottomane.

Voici, à titre de renseignements, quelques indications sur la constitution de 1876, remise en vigueur par l'iradé du 24 juillet 1908. Ce statut organique comprend 119 articles et est rédigé dans un esprit extrêmement libéral. Certains de ses articles semblent extraits de la « Déclaration des Droits de l'Homme », tels que ceux relatifs aux droits publics des Ottomans, dont voici les principaux :

Art. 9. — Tous les Ottomans jouissent de la liberté individuelle, à condition de ne pas porter atteinte à la liberté d'autrui.

Art. 10. — La liberté individuelle est absolument inviolable. Nul ne peut, sous aucun prétexte, subir une peine quelconque que dans les cas déterminés par la loi et suivant les formes qu'elle prescrit.

Art. 12. — La presse est libre dans les limites tracées par la loi.

Art. 13. — Les Ottomans ont la faculté de former des Associations commerciales, industrielles ou agricoles dans les limites déterminées par les lois ou règlements.

Art. 17. — Tous les Ottomans sont égaux devant la loi. Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs envers le pays, sans préjudice de ce qui concerne la religion.

Art. 19. — Tous les Ottomans sont admis aux fonctions publiques suivant leur aptitude, leur mérite et leurs capacités.

Art. 22. — Le domicile est inviolable; l'autorité ne peut pénétrer de force dans le domicile de qui que ce soit que dans les cas déterminés par la loi.

Art. 23. — Nul ne peut être astreint à comparaître devant un tribunal autre que le tribunal compétent suivant la loi de procédure qui sera édictée.

Art. 24. — La confiscation des biens, la corvée et le djérimé (exaction sous forme de pénalité pécuniaire) sont prohibés.

Art. 30. — Les ministres sont responsables des actes de leur gestion.

Art. 114. — L'instruction primaire sera obligatoire pour tous les Ottomans. Les détails d'application seront déterminés par une loi spéciale.

En ce qui concerne les droits et privilèges du Sultan « irresponsable et dont la personne est sacrée », l'acte constitutionnel s'exprime ainsi :

Art. 7. — Sa Majesté le Sultan compte au nombre de ses droits souverains les prérogatives :

Il nomme et révoque les ministres ; il confère les grades, les fonctions et les insignes de ses ordres; il donne l'investiture aux chefs des provinces privilégiés dans les formes déterminées par les privilèges qui leur ont été concédés; il fait frapper les monnaies; son nom est prononcé dans les mosquées pendant la prière publique, il conclut les traités avec les puissances ; il déclare la guerre ; il fait la paix ; il commande les armées de terre et de mer ; il ordonne les mouvements militaires; il fait exécuter les dispositions du « chéri » (loi sacrée) et des lois ; il fait les règlements d'administration publique ; il remet ou commue les peines prononcées par les tribunaux criminels; il convoque et proroge l'assemblée générale; il dissout, s'il le juge nécessaire, la Chambre des députés, sauf à faire procéder à la réélection des députés.

Enfin la Constitution prévoit l'institution d'une assemblée générale se composant de deux Chambres, la Chambre des Seigneurs ou Sénat et la Chambre des députés. Ces deux Chambres siègent du 1er novembre de chaque année au 1er mars suivant. L'ouverture et la clôture de chaque session ont lieu par iradé impérial.

Les sénateurs sont nommés à vie, directement, par le Sultan, et reçoivent une mensualité de 10.000 piastres.

Le Sénat a une mission de contrôle général sur tous les projets qui lui sont transmis par la Chambre et qui ne peuvent être définitivement admis qu'après son approbation.

Les députés sont élus, et les dispositions suivantes règlent leur mode d'élection et leurs attributions.

Art. 65. — Le nombre des députés est fixé à raison d'un député par cinquante mille individus du sexe masculin appartenant à la nationalité ottomane.

Art 66. — L'élection a lieu au scrutin secret. Le mode d'élection sera déterminé par une loi spéciale.

Art. 67. — Le mandat de député est incompatible avec les fonctions publiques, à l'exception de celles de ministre. Tout autre fonctionnaire public élu à la députation est libre de la refuser ou de l'accepter ; mais, en cas d'acceptation, il doit résigner ses fonctions.

Art. 68. — Ne peuvent être élus députés :

1° Ceux qui n'appartiennent pas à la nationalité ottomane;

2° Ceux qui, en vertu du règlement spécial en vigueur, jouissent des immunités attachées au service étranger qu'ils exercent;

3° Ceux qui ne connaissent pas la terre ;
4° Ceux qui n'ont pas l'âge de trente ans révolus ;
5° Les gens attachés au service d'un particulier ;
6° Les faillis non réhabilités ;
7° Ceux qui sont notoirement déconsidérés par leur conduite ;
8° Les individus qui ont été frappés d'interdiction judiciaire, tant que cette interdiction n'est pas levée ;
9° Ceux qui ne jouissent pas de leurs droits civils ;
10° Ceux qui prétendent appartenir à une nationalité étrangère. Après l'expiration d'une période de quatre années, l'une des conditions de l'éligibilité à la députation sera de savoir lire le turc et, autant que possible, écrire dans cette langue.

Art. 69. — Les élections générales des députés ont lieu tous les quatre ans. Le mandat de chaque député ne dure que quatre ans, mais il est rééligible.

Art. 70. — Les élections générales commenceront, au plus tard, quatre mois avant le 1er novembre, qui est la date fixée pour la réunion de la Chambre.

Art. 71. — Chaque membre de la Chambre des députés représente l'universalité des Ottomans et non exclusivement la circonscription qui l'a élu.

Art. 72. — Les électeurs sont tenus de choisir leurs députés parmi les habitants de la province à laquelle ils appartiennent.

Art. 73. — En cas de dissolution de la Chambre par iradé impérial, les élections générales doivent commencer en temps nécessaire pour que la Chambre puisse se réunir de nouveau, au plus tard, dans les six mois de la date de la dissolution.

Art. 74. — En cas de décès, d'interdiction judiciaire, d'absence prolongée, de perte de la qualité de député résultant d'une condamnation ou de l'acceptation de fonctions publiques, il est procédé à un remplacement, conformément aux prescriptions de la loi électorale, et dans un délai tel que le nouveau député puisse exercer son mandat, au plus tard, dans la session suivante.

Art. 75. — Le mandat des députés élus pour remplir une place vacante ne dure que jusqu'aux prochaines élections générales.

Art. 76. — Il est alloué par le Trésor, à chaque député, 20.000 piastres par session et ses frais de voyage pour l'aller et le retour. Le chiffre de ces frais sera établi conformément aux dispositions du règlement qui régit les indemnités de route payées aux fonctionnaires civils de l'Etat et calculées sur la base d'un traitement mensuel de 5.000 piastres.

Art. 77. — Le président et les deux vice-présidents de la Chambre des députés sont choisis, par Sa Majesté le Sultan, sur une liste de neuf candidats élus par la Chambre, à la majorité des voix, dont trois pour la présidence, trois pour la première vice-présidence, et trois pour la deuxième vice-présidence. La nomination du président et des vice-présidents a lieu par iradé impérial.

Art. 78. — Les séances de la Chambre des députés sont publiques. Toutefois, la Chambre pourra se former en comité secret si la proposition en est faite par les ministres, ou par le président, ou par quinze membres, et cette proposition est votée en comité secret.

Art. 79. — Aucun député ne peut, pendant la durée de la session, être arrêté ou poursuivi, sauf le cas de flagrant délit, que sur une décision prise par la majorité de la Chambre accordant l'autorisation de poursuivre.

Art. 80. — La Chambre des députés discute les projets de loi qui lui sont soumis. Elle adopte, accueille ou rejette les dispositions concernant les finances ou la Constitution. Elle examine en détail les dépenses générales de l'Etat, comprises dans la loi du budget, et en arrête le montant avec les ministres. Elle détermine également, d'accord avec les ministres, la nature, le montant et le mode de répartition et de réalisation des recettes destinées à faire face aux dépenses.

Le premier effet de la révolution politique qui vient de s'opérer en Turquie a été naturellement l'ajournement indéfini du programme de réformes macédoniennes proposé par l'Angleterre et la Russie. Le rétablissement de la constitution de 1876 donnant satisfaction à l'agitation jeune-turque qui avait pris pour base la situation macédonienne, un calme relatif s'est aussitôt produit dans les vilayets. Les bandes bulgares, qui dès l'origine avaient fait cause commune avec les jeunes-turcs, ont proclamé hautement qu'elles abandonnaient toute propagande de violences, ayant pleine confiance dans le régime constitutionnel pour assurer en Macédoine une paix durable fondée sur le respect des droits de toutes les nationalités. D'autre part, les bandes grecques et serbes n'ont pu que suivre l'exemple des Bulgares, dont la seule provocation déterminait généralement leur intervention. En présence de cette situation, les puissances intéressées ont estimé qu'il était plus sage de ne pas compliquer par des interventions extérieures la libre évolution du mouvement intérieur ottoman.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *La situation en Annam.* — Le gouverneur général par intérim de l'Indo-Chine vient d'informer le ministre des Colonies qu'on peut considérer la période d'agitation de l'Annam comme terminée. D'autre part, en ce qui concerne les incidents de la frontière du Yunnan, l'*Agence Havas* a communiqué la note officieuse suivante :

Contrairement aux informations parues dans certains journaux étrangers, les négociations engagées entre la France et la Chine au sujet des incidents de la frontière du Yunnan continuent de façon satisfaisante.

L'enquête contradictoire a démontré le bien-fondé des réclamations françaises pour l'incident de Pha-cong. En ce qui concerne l'incident de Shima, l'enquête s'est trouvée interrompue par suite de la maladie du délégué chinois Kao Eur Kien.

La France insiste pour que cette enquête, dont les premiers résultats lui ont été d'ailleurs favorables, soit reprise et achevée dans le plus bref délai possible.

La demande de déplacement de Si Leang, gouverneur du Yunnan, n'a pas été retirée.

— *Envoi de troupes en Indo-Chine.* — Le 13 juillet, une note officielle a été publiée, déclarant que le gouvernement avait décidé d'augmenter dans une certaine mesure le nombre des troupes européennes du corps d'occupation d'Indo-Chine. Sont déjà partis ou partiront :

Le 15 juillet, sur l'*Amiral-de-Kersaint*, 50 sous-officiers, 300 caporaux et soldats d'infanterie coloniale à destination du Tonkin.

Le 19 juillet, sur l'*Australien*, 50 sous-officiers, 180 caporaux et soldats pour le Tonkin; 20 sous-officiers d'artillerie pour la Cochinchine, 10 sous-officiers pour le Tonkin.

Le 28 juillet, sur l'*Ouessant*, 50 sous-officiers et 700 caporaux et soldat pour la Cochinchine.

Le 30 juillet, sur le *Luxor*, 50 sous-officiers et 470 caporaux et soldats d'infanterie coloniale; 16 sous-officiers et 100 brigadiers et cavaliers d'artillerie pour le Tonkin.

Le 2 août, sur l'*Ernest-Simons*, 60 sous-officiers d'infanterie coloniale pour le Tonkin, plus 10 sous-officiers et 150 caporaux et soldats pour la Cochinchine.

Le 15 août, sur l'*Amiral-Ponty*, 100 brigadiers et canonniers d'artillerie pour le Tonkin, plus 30 sous-officiers d'infanterie coloniale; 20 sous-officiers et 200 brigadiers et soldats d'artillerie pour la Cochinchine.

Enfin, par le paquebot des Messageries du 16 août, 40 sous-officiers d'infanterie coloniale pour le Tonkin, 60 sous-officiers d'infanterie coloniale et 10 sous-officiers d'artillerie pour la Cochinchine.

Le total des troupes envoyées est de 4.000 hommes. On envisage l'expédition d'un chiffre d'hommes égal vers la fin de septembre. Le nombre élevé de sous-officiers s'explique par la nécessité d'encadrer fortement les milices indigènes.

Chine. — *Le protectorat des sujets ottomans en Chine.* — La chancellerie de Berlin vient d'être avisée diplomatiquement que le gouvernement chinois refusait d'autoriser la cession, demandée par l'Allemagne, du droit de protectorat des sujets ottomans résidant en Chine.Ce refus a causé une très vive déception à Berlin où, d'avance, l'on avait imprudemment célébré ce nouveau succès de la diplomatie germanique. Ce n'est pas, d'ailleurs, que la chose en elle-même ait une importance considérable. A l'heure actuelle, les sujets ottomans résidant en Chine sont peu nombreux et très disséminés dans l'empire : quelques Turcs qui font, pour la plupart, le commerce des cigarettes, des juifs de Syrie, des Arméniens et des Grecs nés en Turquie. Cette population est très agitée, et à chaque instant surgissent des querelles et des procès qui nécessitent l'intervention de la puissance protectrice, et qui rendent, en somme, peu enviable l'exercice de ce protectorat.

Mais, si l'Allemagne désirait enlever à la France le mandat que nous détenons de par les capitulations de 1515 et les conventions de 1740, stipulant que les « sujets ottomans pourront voyager sous la bannière de la France », c'est qu'elle y voyait un gros avantage au

point de vue de sa politique générale. En resserrant les liens qui l'unissent à la Turquie, elle consolidait une entente dont elle espère les plus profitables résultats. Elle gagnait du même coup les sympathies du monde de l'Islam et pouvait, désormais, compter comme puissance musulmane. En Extrême-Orient, elle acquérait un prestige qui devait lui servir à se défendre contre la concurrence terrible de l'Angleterre. Enfin, elle remportait aux dépens de la France, un succès qui, bien exploité, pouvait favoriser ses ambitions sur des points particuliers, et notamment au Maroc.

Il n'est pas douteux que l'Allemagne, protectrice officielle des sujets ottomans de Chine, aurait vu sa situation en Extrême-Orient singulièrement avantagée. Certes, il ne faudrait pas confondre les sujets ottomans qui résident en Chine avec les musulmans chinois qui sont, eux, des sujets de l'empire et n'ont lieu d'être protégés par personne. Ces musulmans chinois, concentrés surtout dans les deux provinces du Yunnan et de Canton, sont maintenant parfaitement assimilés au reste de la population et n'ont gardé aucune attache politique avec Constantinople. Mais ils n'en appartiennent pas moins à l'Islam, et l'Allemagne aurait pu, à l'occasion, trouver parmi eux une clientèle facilement impressionnable. C'est probablement ce qu'on a pensé à Pékin, et ce qui a déterminé en fin de compte le gouvernement chinois à repousser formellement les avances allemandes. On peut supposer aussi que les influences japonaises et anglaises se sont également exercées pour faire échouer les projets de Berlin. Les Japonais verraient certainement d'un fort mauvais œil une nouvelle puissance s'installer comme protectrice d'une partie quelconque de la population chinoise; quant aux Anglais, outre qu'ils ont grand intérêt à s'opposer à une extension de l'influence germanique dans l'Extrême-Orient, ils devaient craindre, pour leurs sujets musulmans de l'Inde, la proclamation de l'empereur d'Allemagne comme suprême protecteur de l'Islam.

Pour ce qui est de la France, elle n'avait qu'à maintenir son droit, qu'elle a toujours exercé loyalement, avec le plus complet désintéressement et à la satisfaction de tous. Mais elle n'a même pas eu besoin de défendre son héritage historique, puisqu'on n'a pas voulu, à Pékin, que la question fût posée.

Japon. — *Le nouveau ministère.* — Le marquis Saionji, président du Conseil des ministres japonais, a remis, le 5 juillet, au Mikado la démission collective de son Cabinet, et le marquis Katsura a reçu mission de constituer le nouveau ministère, qui est ainsi composé :

Présidence et Finances, comte Katsura ; Guerre, le général Teraoutchi ; Intérieur, le baron Hara; Agriculture et Commerce, M. Oura ; Communications, le Dr Goto ; Justice, vicomte Okabe ; Instruction publique, M. Komatsuhara; Marine, vice-amiral Saïto. Le général Teraoutchi fait l'intérim du ministère des Affaires étrangères jusqu'au retour du comte Komura.

III. — AFRIQUE.

Afrique Occidentale. — *Les projets de M. Merlaud-Ponty.* — M. Merlaud-Ponty, qui vient de succéder à M. Roume, comme gouverneur général de l'Afrique Occidentale, a exposé en ces termes ses projets au journal *le Temps* : .

Mon programme est aisé à définir, c'est celui de M. Roume. Il est si simple, si clair et en même temps si bien adapté aux conditions du pays et il a déjà donné de tels résultats que je n'ai rien de mieux à faire qu'à en continuer la mise à exécution. Une côte assainie pour attirer les commerçants, de bons ports pour y aborder, des voies de communication pour pénétrer dans l'intérieur, un service d'assistance pour diminuer la mortalité et multiplier la population, un service d'enseignement pour la civiliser, et toutes les mesures propres à accélérer le dévoloppement économique du pays, en voilà les grandes lignes.

L'assainissement de la côte est presque achevé. On est en train de combler les dernières mares autour de Saint-Louis et de Dakar. Il n'y a plus de moustiques à Konakry. Les travaux des ports s'exécutent normalement à Dakar, à Rufisque et à Konakry. Je ne me propose de modifier quelque chose aux projets de M. Roume qu'en ce qui concerne les chemins de fer. Ce sont les circonstances qui m'imposent ce changement. On avait résolu de percer la bande de sable entre la lagune de la Côte d'Ivoire et l'Océan, de manière que les navires puissent entrer dans cette lagune, mais tous les essais qu'on a faits jusqu'ici ont échoué. A mesure qu'on creuse le canal, la barre le comble. Les ingénieurs y renoncent. On ne sait donc plus où il convient d'aboutir le chemin de fer de la Côte d'Ivoire. D'autre part, ce chemin de fer, qui va être construit jusqu'au sortir de la forêt équatoriale, on n'est pas encore fixé sur la direction dans laquelle on devra le prolonger ensuite. Aux deux extrémités il y a donc à faire des études qui pourront être longues. De ce chef 15 millions du grand emprunt de 100 millions ne pourront pas être employés. Plutôt que de les laisser immobiliser, je demande au gouvernement de les reporter sur la ligne de Thiès-Kayes.

Pour cette dernière ligne, il n'avait été prévu que 13.500.000 francs, de quoi en faire la moitié à peu près. Avec 15 millions de plus nous pourrons la construire tout entière. Le terrain est facile et les travaux vont très vite. Le capitaine Feiry qui les dirige marche à raison de 18 kilomètres par mois. En trois ans nous pouvons finir. Dans trois ans un rail continu reliera le Niger à Dakar. J'ai passé seize ans de ma vie au Soudan ; quand M. Roume a dit dans un de ses discours que la vallée du Niger serait un jour un des greniers du monde, il a exprimé une conviction que je partage entièrement. Ce sera donc un grand événement le jour où elle sera définitivement relié au marché mondial.

Je ne renonce point pour cela aux projets qui concernent la Côte d'Ivoire. Ils seront seulement ajournés, — pour peu de temps. Les recettes de nos chemins de fer dépassent dès maintenant leurs frais d'exploitation, et dans des proportions imprévues. La ligne Kayes au Niger a laissé l'année dernière un bénéfice d'environ un million ; la ligne de la Guinée, bien loin encore d'être achevée, a donné de son côté près de 400.000 francs. Nous mettrons ces bénéfices dans une caisse de réserve spéciale et ils nous serviront à gager des avances que nous demanderons au Trésor français. C'est

par ce moyen que nous reprendrons les projets de la Côte d'Ivoire et que nous pourrons, d'autre part, par un tronçon de 80 kilomètres, prolonger un jour la ligne de la Guinée de Kourousso à Kankan, au delà du Niger.

Quant à la politique indigène que je compte suivre, c'est encore celle de M. Roume. Le service d'assistance médicale a déjà rendu des services immenses. La variole, qui faisait autrefois des victimes par milliers, disparaît peu à peu devant la vaccination. La mortalité infantile diminue de son côté. Chaque année je compte établir à travers le pays quelques médecins de plus. Nous en aurons dix nouveaux au budget de 1909. Quant aux écoles, les deux medersas fondées à Djenné et à Saint-Louis pour former des instituteurs indigènes sont très fréquentées. Les instituteurs français sont de valeur inégale suivant leur origine. Ceux qui viennent directement de France manquent de préparation; ceux au contraire qui proviennent de l'Ecole normale de la Bouzareah en Algérie sont, en général, d'excellents sujets. Je me propose de prendre, avec le gouvernement général de l'Algérie, un arrangement pour que tous nos instituteurs passent désormais par cette Ecole.

Région du Niger-Tchad. — *La mission Tilho.* — Le capitaine Tilho, chef de la mission française de délimitation du Niger au Tchad, le lieutenant Maurice Mercadier, délégué de la Société de géographie de Paris, et MM. Richard et Brocard, qui appartiennent à la même mission, sont arrivés à Maifoni (Northern Nigeria) le 14 juin, en bonne santé, venant de Fort-Lamy, et après avoir traversé le territoire allemand dans le Nord du Cameroun, où les officiers allemands qui commandent à Kussere et à Diskoa leur ont fait une excellente réception. Le major Mac Clintock, résident anglais à Maifoni, leur a donné la plus cordiale hospitalité. Ils repartent pour Gujba, sur la Komadugou, se rendant à Kano et à Zungerou. Ils espèrent arriver à Kotonou pour y prendre, le 26 août, le navire qui doit les ramener en France.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le commerce avec la Russie.* — Le tableau suivant indique le mouvement des échanges commerciaux entre la France et la Russie pendant les dix dernières années :

	Exportations	Importations	Trafic total
	(En milliers de roubles)		
1897.....	63.745	24.679	68.424
1898.....	68.954	27.102	96.056
1899.....	59.871	28.292	88.163
1900.....	57.450	31.273	86.723
1901.....	61.200	26.862	88.752
1902.....	55.143	26.732	81.875
1903.....	76.098	25.644	103.742
1904.....	61.877	26.081	87.958
1905.....	64.466	25.740	90.206
1906.....	76.506	28.174	104.680
1907.....	73.356	28.596	101.954

L'ensemble du trafic accuse pour cette période un accroissement de 20 à 25 %, portant principalement sur les exportations russes qui ont augmenté d'environ 10 millions de roubles, tandis que les importations françaises, après avoir régulièrement progressé jusqu'en 1900, ont baissé pendant les cinq années suivantes et n'ont atteint, en 1906 et 1907, que le chiffre de 1899.

Russie. — *Le commerce extérieur en* 1907. — L'ensemble des échanges internationaux de la Russie s'est élevé, en 1907, à 1.688 millions de roubles, dont 696 millions pour les entrées et 992 millions pour les sorties. Le trafic total accuse pour la période décennale précédente une augmentation d'environ 40 %; mais, alors que les importations sont en progrès constants, les exportations ont reculé légèrement au cours des deux dernières années, ainsi qu'en font foi les chiffres ci-après :

	Trafic total	Exportations	Importations	Excédent des exportations
	(En millions de roubles)			
1898.....	1.270	708	562	146
1899.....	1.195	601	594	7
1900.....	1.260	688	572	116
1901.....	1.263	730	533	197
1902.....	1.354	825	529	296
1903.....	1.551	949	602	347
1904.....	1.536	955	581	374
1905.....	1.576	1.017	559	458
1906.....	1.625	1.001	624	377
1907.....	1.688	992	696	296

On voit que, sauf en 1899 — où les importations ont presque

égalé les exportations — la balance du commerce russe n'a pas cessé de s'améliorer jusqu'en 1905, année qui accuse un excédent d'exportations de 458 millions de roubles, mais que, depuis deux ans, cette situation s'est sensiblement modifiée par suite de l'arrêt dans les expéditions de produits russes à l'étranger pendant que les importations continuaient à se développer.

II. — ASIE.

Indes anglaises. — *L'industrie lainière.* — L'industrie lainière compte dans les Indes anglaises six usines représentant 27.000 broches et 750 métiers à tisser. Le nombre des ouvriers qu'elle emploie est de 3.400. Les deux usines de Cawnpore, dans les Provinces-Unies, et celle de Dhariwall, dans le Penjab, représentent, à elles seules, 70 % de ces chiffres. Elles produisent des tissus destinés à l'armée et à la police, ainsi que quelques étoffes de qualité supérieure, pour lesquelles elles emploient de la laine d'Australie, soit pure, soit mélangée avec de la laine des Indes :

Il a été importé, en 1906, 33.614.000 francs de lainages, contre 42.516.000 francs en 1905, et 51.707.000 francs en 1904. Pendant ces trois années, la production des usines de l'Inde s'est montée à 5.849.000 francs, 7.440.000 francs et à 6.173.000 francs.

Il existe aussi des ateliers où l'on tisse des tapis et des couvertures ; mais le tout est fait sur des métiers à la main.

Les exportations de lainages de l'Inde consistent presque entièrement en ces articles ; les deux tiers sont expédiés en Angleterre et presque tout le reste aux Etats-Unis. Ces exportations ont été évaluées en 1904, 1905 et 1906, à 3.464.000 francs, 3.003.000 francs et 3.465.000 francs.

En somme, la production reste très inférieure à la consommation, dont les principaux éléments sont fournis par l'Angleterre et par l'Allemagne.

Japon. — *La récolte du riz en* 1907. — Il résulte des renseignements fournis par le département de l'Agriculture et du Commerce, que la récolte du riz au Japon en 1907 a dépassé de 5,9 % celle de l'année précédente et de 11,8 % la récolte moyenne.

La température assez basse qui a régné lors du repiquage des plants avait causé quelque appréhension ; mais les chaleurs de la mi-juillet ont amélioré la situation et contribué sensiblement à l'augmentation du rendement général.

Bien que la tempête et les intempéries n'aient pas épargné certaines provinces, la production totale du Japon s'est élevée l'an dernier à 49.043.802 koku, contre 46.302.530 en 1906, 38.172.560 en 1905 et 51.430.221 koku en 1904. La récolte de 1907 excède celle de n'importe quelle année antérieure, à l'exception de 1904.

Ces chiffres comprennent différentes espèces de riz. Le riz ordinaire entre dans la statistique pour 90 %.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Sont nommés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur :

A la dignité de grand-croix.

M. Cambon (Jules-Martin), ambassadeur à Berlin.

A la dignité de grand officier.

M. Bompard (Louis-Maurice), ambassadeur de France.

Au grade de commandeur.

M. Renault (Jean-Louis), ministre plénipot. honor.

Au grade d'officier.

MM.
Lefaivre (Paul), ministre résident à la Havane ;
Wiener (Charles), ministre plénipotentiaire ;
Châtain (M.-J.-B.-R.-E.), consul général ;
Bertrand (Emmanuel), consul général à la Canée ;
Ratard (L.-O.), consul général à Shanghaï ;
Godard-Decrais (M.-L.-A.), ministre plénipotentiaire.

Au grade de chevalier.

MM.
Delarüe de Beaumarchais, secrét. d'ambassade à Tanger ;
Agel (L.-P.-A.-J.), consul de 1re cl., à Malaga ;
Pean (René), consul de 1re cl. ;
Laronce (L.-E.-R.), consul de 2e cl., à Mascate ;
Rigoreau, consul de 2e cl., à Saint-Jean-de-Terre-Neuve ;
Naggiar (J.-P.), consul de 2e cl., à Harrar ;
Kouri (Nooman), consul de 2e cl., à Mogador ;
De Clercq, consul de 2e cl. ;
Pinon (J.-L.-R.), publiciste ;
Fromageot, avocat à la Cour d'appel de Paris ;
Haguenin, profess. de littérature française à la Faculté de Berlin ;
Levy dit Levy-Strauss, négociant à Bucarest ;
Lefebvre, négociant, à Bruxelles.

M. Nettement est chargé du vice-consulat de Vladivostok :
M. Brillouin est chargé du vice-consulat de Reikiavick (Islande) ;
M. Aymé-Martin est chargé du vice-consulat d'Oubone ;
M. Charpentier (Maurice) est chargé du vice-consulat de Kobé ;
M. Monnet, consul de 1re cl., est nommé à Newcastle ;
M. Mazeret est chargé du vice-consulat de Newport ;
M. Richard est nommé consul général à Moscou ;
M. Petit Le Brun est nommé consul général à Fiume ;
M. Hauchecorne (A.-A.-D.-J) est nommé vice-consul à Hoï-hao ;
M. Doire est nommé vice-consul à Tchong-king ;
M. Feer est chargé du vice-consulat de Swatow ;
M. Bargeton est nommé consul suppléant à Alexandrie ;
M. Fouchet, secrét. d'ambassade de 2e cl., est nommé à l'ambassade de Constantinople ;
M. Taillhand, secrét. d'ambassade de 3e cl., est nommé à la légation de Tanger ;
M. Cosson, secrét. d'ambassade de 3e cl., est nommé à l'ambassade de Berne.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Angel Berthin, consul de Bolivie à Rouen ;
Jean Lavergne, consul des Pays-Bas à Lyon ;
Pyrame Naville, consul général de Serbie à Paris ;
Mangey, consul des Pays-Bas à Dijon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Sahara. — M. le *capit.* de Clermont-Gallerande est nommé command. de la compag. de la Saoura.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Ving est désig. pour l'escadron de spahis sénégalais.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Raviart est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

SERVICE DE SANTÉ

Sahara. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Béraud est désig. pour la compag. du Tidikelt à In-Salah;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Capon est désig. pour la compag. du Touat (Adrar).

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *lieut.* Bonfait et Reymond sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *capit.* Thiéry est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *colonel* Simonin est désig. pour le 2e sénégalais;

M. le *capit.* Cahen est désig. pour la Côte d'Ivoire;

M. le *lieut.* Jalat est désig. pour le 4e sénégalais;

Congo. — M. le *sous-lieut.* Séguéla est désig. pour le bataill. du Chari-Tchad.

Madagascar. — MM. le *capit.* Gramont et les *lieut.* Chatelin et Goetzmann sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Mercier et Lazare et les *lieut.* Gay et Morié sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Poutignat et le *lieut.* Grapin sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Barré, Jacquin et Denarcy et le *lieut.* Sondaz sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *capit.* Devaux et Bartre sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Perlier est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Machetel est désig. pour l'A. O. F.

SERVICE DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Jouvenceau et Gautier et les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Leynia de la Jarrige et Trividic sont désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Jochaud du Plessix est nommé au command. du *Bruix;*

M. l'*enseigne de vaiss.* de Lajudie est désig. pour le *Bruix;*

MM. les *enseignes de vaiss.* Boluix et Richard sont nommés au command. de torpilleurs-vedettes à Saïgon-Cap-Saint-Jacques;

M. l'*enseig. de vaiss.* de Monts de Savasse est désig. pour un torpilleur de la flottille des mers de Chine;

MM. les *mécanic. ppaux de* 2e *cl.* Chamayou, Guérin et Besson sont désig. pour l'*Alger.*

Océan Indien. — M. le *lieut. de vaiss.* Vergoignan est nommé au command. d'un torpilleur de la flottille de l'Océan Indien.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Hamon est désig. pour le *Pistolet*, comme médecin major de la flottille de torpilleurs des mers de Chine;

M. le *méd. de* 2e *cl.* Thibaudet est désig. pour le *Pei-ho*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés dans le personnel des administrateurs coloniaux :

A l'emploi d'administrateur en chef de 1re *classe.*

MM. Pobéguin (C.-H.); Fonssagrives (J.-B.-J.); administrateurs en chef de 2e classe.

A l'emploi d'administrateur en chef de 2e *classe.*

MM. Poiret (J.-L.); Bobichon (F.-H.); Deville (M.-A.); administrateurs de 1re classe.

A l'emploi d'administrateur de 1re *classe.*

MM. Fournier (R.-V.); Hostains (J.-J.); Lefebvre de Sainte-Marie (D.-H.); Compagnon (F.-M.); Benquey (J.-G.); de Bonchamps (C.-L.); administrateurs de 2e classe.

A l'emploi d'administrateur de 2e *classe.*

MM. Giraut (L.); Thomann (G.); Bastard (E.-J.); Carron (P.-A.); Géraud (B.-L.); administrateurs de 3e classe.

A l'emploi d'administrateur de 3e *classe.*

MM. Portes (H.); Prébé (J.-H.); Fauré (S.); Demarsy (E.); Moreau (R.); Autran (V.-F.); Relhié (C.); Leniez (P.-C.); Manetche (R.-A.); Dat (G.-Y.); D'Arboussier (H.-J.); Graffe (P.-E.); Perdrizet (C.); Falque (J.-M.); Chaffaud (E.); administrateur adjoint de 1re classe.

A l'emploi d'administrateur adjoint de 1re *classe.*

Les administrateurs adjoints de 2e classe : MM. Treillard (J.); Pillias (G.-F.); Charvet (A.-H.); Marchand (C.-R.); de Lamothe (J.); Charles (V.-A.); De Juzancourt (M.-E.); Gros (E.-P.); Marchand (C.-H.); Salvan (H.-L.); Ravel (M.-H.); Boudeaud (P.-A.); Le Roux (L.-C.); de Laborderie (C.-P.); Prins (P.); Rocaché (L.-H.); Pouillet (H.-M.); Aujas (L.-C.); Boveil (A.-L.); Michangeli (A.-P.); Guignard (A.-V.); Dornier (T.-P.).

A l'emploi d'administrateur adjoint de 2e *classe.*

Les administrateurs adjoints de 3e classe : MM. La Barbe (F.-L.); Ancelin (F.-E.); Chamarande (V.); Vadier (J.); Brunot (R.-E.); Fousset (L.-J.); de Kermadec (A.-R.); Terrasson de Fougère (J.-H.); Simon (R.-P.); Chanel (M.-E.); Decler (M.-J.); Rivière (H.-J.-J.); Cruchet (J.-M.); Thaly (G.-H.); de Villèle (M.-J.); Nicolas (E.-G.); Ballot (G.); Beurnier (M.); Ricco (L.-H,); Duboscq (L.-A.); de Cousin de Lavallière (H.-M.); Feuille (E.-L.); Coureau (V.-G.); Max (M.-G.); Bellile (M.-H.); Fawtier (M.-P.); Gautier (E.-A.); Olivier (G.-H.); Ducorps (M.-E.); Haüet (A.); Vautrain (P.-H.); Bernard (J.-P.); Fieschi (J.-P.); Vadés (P.-E.); Roquet (M.-P.); Coader (J.-L.); Chazal (R.-V.); Loyre (E.-H.); Vidal (P.-J.); Vingarassamy (L.); Thomas (J.-P.); Sicamois (P.); Ricquebourg (C.-M.); Morel (P.-A.); Faivre (P.-J.).

Sont nommés à l'emploi d'administrateur adjoint de 3e classe :

MM. Deroux (M.-J.-B.); Sauvain (A.-P.); Lamoureux (R.); Lebert (M.-J.); Teissier (O.-E.); Jeannet (J.-P.); Charles (L.-F.); de Goppet (J.-M.); Gilabert (F.-M.); Bourgine (L.-A.); Kiéner (L.-E.); Delelée-Desloges (J.-G.); Guyonnet F.-C.); Bonnemaison (E.-A.); Lassaigne (G.), adjoints de 1re cl. des affaires indigènes.

Sont nommés élèves à l'école coloniale :

SECTION INDO-CHINOISE

MM. Bertheux, Fousset, Lano, Bary, Rivoal, Richard de Chicourt, Bartoli.

SECTION AFRICAINE

MM. Sordes, Sardier, Darré, Lorin, Theil, Chazalon, Croixmarie, Desanti, Gex, Dumas, Saury, Nicol, de Pompignan, Videau, Berger, Mugnier-Pollet, Delmas, Ribard.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Annam d'autrefois. Essai sur la Constitution de l'Annam avant l'intervention française, par Pierre Pasquier, administrateur des services civils de l'Indo-Chine. — Un vol. in-16 de 340 pages. A. Challamel, Paris, 1907.

Chercher à faire connaître au grand public les institutions de l'Annam, essayer de soulever un coin du voile qui nous cache la subtile conscience de ce peuple jaune, tel est le but que s'est proposé M. Pasquier, dans son livre sur l'Annam d'autrefois. Cette esquisse générale du royaume d'Annam sous les Français vient bien à son heure. Les derniers événements d'Extrême Asie, l'orientation nouvelle de notre politique coloniale indigène, le bruit fait récemment dans la presse autour de l'empereur de ce peuple lointain, le succès des expositions coloniales, tout concourt à donner à cet ouvrage un caractère d'actualité et de curiosité incontestable.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Europe et l'Empire ottoman, par René Pinon. Un vol. in-8° écu de 602 pages avec deux cartes hors texte. Perrin et Cie, Paris, 1908.

L'Alsace-Lorraine de nos jours, par Florent Matter, avec préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Un vol. in-16 de 296 pages. Plon, Nourrit et Cie, Paris, 1908.

L'Art allemand d'avoir une marine marchande aux dépens d'autrui, par René Mauzaize. Une broch. in-8° de 172 pages. Société d'Economie politique nationale, Paris, 1908.

L'Union austro-hongroise (étude de droit public), par Paul Henry, docteur en droit. Un vol. in-8° de 290 pages. Arthur Rousseau, Paris, 1908.

Situation de l'Indo-Chine de 1902 *à* 1907, rapport par M. Paul Beau, gouverneur général. Deux vol. in-folio de 484 et 482 pages.

Le Problème autrichien et la question tchèque, par Edward Benès, docteur en droit. Un vol. in-8° de 310 pages. V. Giard et Brière, Paris, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*juillet* 1908). Aug. Terrier : L'appropriation du Congo français. — Robert de Caix : Les affaires marocaines. — Sur les confins de la Tripolitaine.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*juillet* 1908). E. P. Le chemin de fer du Yun-nan. — Gaston Bordat : La question des Ecoles d'Orient. — Bons d'Anty : Les projets de réorganisation des marches tibétaines.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*juin* 1908). Ch. Wiener : Une mission commerciale au Brésil. — A.-H. Dyé : Les ports du Maroc.

Fédération des Industriels et des Commerçants français (*juillet* 1908). G. Hersent : L'outillage de nos ports.

La Quinzaine coloniale (10 *juillet* 1908). J. Chailley : Politique coloniale de la Restauration.

Revue politique et parlementaire (10 *juillet* 1908). G. Trouillet : Le Simplon et la Conférence de Berne.

Revue pour les Français (25 *juillet* 1908). F. Martel : L'Allemagne et nos colonies. — G. Parmentier : La Laponie, ses mines, son avenir économique.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVE, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA CRISE TURQUE

La révolution qui vient d'éclater en Turquie, et qu'il serait puéril de croire terminée par la promulgation précipitée de la Constitution de 1876, n'a surpris que ceux qui s'étaient laissés hypnotiser durant ces dernières années par les *leit-motiv* des journaux sur la question macédonienne. Le sort des chrétiens balkaniques est assurément un problème fort intéressant, mais ce n'est pas le seul dont la solution s'impose aujourd'hui dans l'Empire ottoman. On pouvait se faire illusion quand on ne connaît de la Turquie que ce qu'on en voit au Péra-Palace ou au Bosphore, mais les voyageurs qui se sont donné la peine de pénétrer dans l'intérieur savaient fort bien qu'à une échéance rapprochée l'Europe assisterait à une explosion de nationalisme turc.

Le caractère nationaliste de cette crise ne saurait en effet être méconnu plus longtemps, et les dernières manifestations, à peu près identiques dans toutes les grandes villes, doivent avoir levé les doutes à cet égard. A Constantinople, comme à Salonique, à Monastir et à Smyrne, Turcs, Grecs, Arméniens et Juifs, c'est-à-dire tous les représentants de la population citadine, ont communié dans la même allégresse. Il n'y a donc pas eu d'appel au fanatisme musulman. Est-ce la réalisation d'un rêve constitutionnel qui a déchaîné l'enthousiasme ? Qu'un grand nombre de victimes du régime hamidien, que tous les emprisonnés, tous les bannis, et tous les fonctionnaires sentant tous les jours leur carrière à la merci d'une délation, et ne conservant d'ailleurs leurs fonctions qu'à la condition de ne pas réclamer leurs appointements, aient voulu enfin exercer leur vengeance, cela est bien certain. Et qu'ils aient masqué cette vengeance en criant : Vive la Constitution ! voilà qui est tout naturel. Mais qu'ils aient pu électriser les masses en faisant miroiter devant elles les droits électoraux, il faudrait, pour le prétendre, ignorer profondément l'état d'âme d'un sujet ottoman. Si, au nom de la Constitution, les meneurs de la révolution

réclament la destitution et l'arrestation de leurs ennemis, menacent de mort Izzet Pacha, l'éminence grise du Sultan, le non moins exécré ministre de la Marine Rami Pacha, et massacrent çà et là quelques policiers, la foule, elle, ne voit dans cette Constitution qu'une chose : la Turquie aux Turcs. De toute la Macédoine s'élève le même cri : l'action européenne est devenue inutile, nous ferons nous-mêmes les réformes ! De Salonique arrive la nouvelle que les agents civils de l'Autriche et de la Russie ont été requis de partir. Dans les sandjaks d'Uskub et de Serrès, les officiers de gendarmerie étrangers sont molestés, on leur signifie que leur service est désormais superflu. Un journal turc déclare sans ambages que si le mouvement jeune-turc s'est développé aussi rapidement, c'est parce qu'on a l'espoir d'annihiler ainsi l'ingérence des puissances. L'*Ikdam*, de Constantinople, avoue que la fierté du peuple, placé soudain en face de la liberté, s'est accrue d'une manière alarmante ; il l'invite à ne pas tomber dans la xénophobie.

*
* *

Soyons justes, et reconnaissons que les sentiments xénophobes, pour barbares qu'ils nous paraissent, sont quelque peu excusables dans un pays soumis au régime de la Turquie. L'ingérence étrangère a incontestablement produit d'heureux résultats : elle a restauré les finances, créé des voies de communication, développé le commerce et l'industrie ; en un mot elle a civilisé l'Empire. Mais le profit en a-t-il été pour les Turcs ? Si le contrôle de la Dette a assuré le paiement des coupons et permis par conséquent des emprunts à des taux raisonnables, ce n'est en somme que vis-à-vis des porteurs étrangers de titres que la faillite a été évitée, et nullement vis à-vis des malheureux fonctionnaires qui apercevaient nettement cette faillite sous la forme concrète d'une suppression de traitements. Et leur situation ne faisait qu'empirer à chaque nouvel appel au crédit, puisqu'une à une toutes les ressources de l'Etat étaient gagées pour le service des emprunts. Les chemins de fer sont un bienfait évident. Mais que pouvaient penser les Turcs intelligents (et ils sont légion) des conditions singulières dans lesquelles beaucoup de ces grands travaux ont été exécutés ; des zigzags extraordinaires que la garantie kilométrique imposait aux ingénieurs dans les régions les moins accidentées ; de la tendance de certaines compagnies à réduire au strict minimum l'exploitation, et à vivre uniquement sur les bénéfices certains de cette garantie kilométrique? Quant aux innombrables entreprises commerciales et industrielles qui ont con-

duit à la fortune tant d'audacieux cosmopolites, le moins qu'on en puisse dire c'est qu'elles ont inspiré au Turc les sentiments qu'un seigneur éprouve pour des intendants zélés, dont il ne peut s'affranchir, et qui le ruinent petit à petit.

A cela s'ajoute que son amour-propre n'était pas toujours ménagé. Dans ces dernières années, beaucoup d'étrangers croyaient encore qu'il est nécessaire, pour causer utilement avec un Turc, d'ébranler la table à coups de poing, ou de se livrer dans la rue à des gestes plus violents encore. Ces procédés pouvaient être de mise il y a une cinquantaine d'années. Ils sont aujourd'hui un anachronisme, et l'on ne saurait oublier la réponse que s'attira un jour un consul de la part d'un général turc. Ce personnage se plaignait au général de n'avoir pas été salué par une sentinelle. « J'ai corrigé, dit-il, ce soldat « comme il convenait, mais je demande une punition supplé- « mentaire. — Il va l'avoir », répliqua le général. Et ayant fait comparaître le coupable : « Tu auras quinze jours de prison « pour ne pas avoir passé ta baïonnette au travers du corps de « M. le consul ici présent ! » C'est le même état d'esprit qui dictait à un autre officier, connaissant à fond les gallicismes, cette boutade : « Nous sommes devenus les têtes de Turcs de « l'Europe entière ! »

*
* *

C'est en surexcitant le sentiment national que le parti jeune-turc a fait des recrues dans toutes les classes de la population musulmane, mais c'est en faisant pénétrer sa propagande dans les rangs de l'armée, qu'il a créé l'indispensable instrument de la révolution. Tant que la fidélité de cet admirable soldat turc, puisant dans sa foi religieuse et dans sa patience orientale une force de résistance qu'on chercherait vainement chez un autre, est restée intacte, le régime hamidien, tout chancelant qu'il était, a pu maintenir son équilibre instable. Mais au premier cri de révolte poussé dans les régiments, il était clair que ses jours étaient comptés.

Ce premier cri ne date pas d'hier, comme le croit le grand public ; il remonte à l'année passée. Dès l'automne dernier, Nassir Pacha, commandant du corps d'armée d'Andrinople, avait été personnellement malmené au cours d'une mutinerie de rédifs. A peu près à la même époque, 1.500 rédifs de Monastir avaient fait grève et s'étaient rassemblés en armes sur le champ de manœuvre, déclarant tranquillement à leurs officiers qu'ils ne bougeraient pas avant d'être congédiés et payés, et que si on tentait contre eux la violence, ils feraient usage de leurs fusils.

Ici et là, la cause de la rébellion était la même : solde impayée et prolongation indéfinie des périodes de convocation. Le service militaire, en effet, n'avait plus dans ces dernières années aucune fixité, surtout en Macédoine. Pour maintenir les effectifs sur un pied suffisamment élevé dans les trois vilayets, le gouvernement avait pris l'habitude de garder cinq ou six ans sous les drapeaux les hommes de l'armée active (nizams), qui n'en doivent que trois, et de ne pas libérer les contingents de réserve (rédifs) à l'expiration des périodes réglementaires. Que l'on veuille bien concevoir l'état d'esprit du paysan anatolien, tenu indéfiniment éloigné de son champ, et ignorant absolument à quelle époque il le reverrait ! Quoi d'étonnant à ce que son ressentiment se soit porté d'abord sur ces *rayas* de Macédoine, cause selon lui de tout le mal, puisque leur insubordination obligeait le Padischah à maintenir sous les armes ses fidèles croyants ? Et ceci n'explique-t-il pas dans une certaine mesure les actes de férocité dont les populations chrétiennes ont eu à souffrir ? Pendant longtemps le soldat turc n'a pas poussé le raisonnement plus loin. Son esprit de discipline n'a pas été entamé. A peine vêtu de misérables haillons, mais portant fièrement un fusil toujours étincelant, il est resté ce que ses instructeurs allemands appellent *ein wunderbares Menschenmaterial.* Et puis il s'est lassé, et le dégoût lui est venu, d'autant plus vite que ses officiers exigeaient de lui moins d'activité. On sait, en effet, qu'après en avoir déployé beaucoup contre les bandes bulgares de 1903, l'armée turque, d'ordre supérieur, en a montré moins vis-à-vis des *antartès* grecs, aujourd'hui si entreprenants dans la Macédoine méridionale. Du dégoût à la rébellion il n'y avait qu'un pas, qui a été vite franchi.

Les chefs du parti jeune-turc entrevoyaient dès lors la possibilité d'arriver à des résultats positifs. Mais, pour que la partie fût gagnée, il fallait qu'aux grèves de soldats vinssent s'ajouter des grèves d'officiers. C'est donc à conquérir le corps des officiers qu'ils ont consacré tous leurs efforts depuis un an. Il n'est pas sans intérêt de distinguer les trois causes principales de leur succès.

En premier lieu, les humiliations nationales étaient ressenties dans les milieux militaires plus vivement que partout ailleurs. Le régime hamidien avait débuté par la guerre désastreuse de 1877. Et depuis lors, il ne cessait de faire subir à la Turquie des affronts, opposant des fins de non-recevoir puériles aux demandes des puissances, pour y accéder précipitamment dès qu'il était menacé de l'emploi de la force. Cependant l'armée

de terre était réduite à un véritable dénûment, et la marine devenait un objet de risée pour l'Europe entière : elle ne semblait exister que pour permettre aux étrangers de vendre très cher un matériel destiné à pourrir aux Dardanelles ou dans la Corne d'Or ! On a beau être Turc et musulman, il vient un moment où les sentiments trop longtemps contenus font explosion.

La discipline des officiers a été ensuite ruinée par l'abominable système de l'espionnage, en honneur à Yildiz-Kiosk, et qui est le plus sûr agent de dissolution de tout organisme militaire. Il faut avoir séjourné en Turquie pour savoir jusqu'où la délation pouvait être poussée, surtout dans les grandes garnisons de Constantinople, de Salonique, de Monastir et d'Uskub. Le ridicule le disputait à l'odieux. Un officier turc se serait irrémédiablement perdu s'il avait eu les relations les plus insignifiantes avec un étranger, et celles qu'il entretenait avec ses camarades n'étaient guère plus sûres. Comme il est ordinaire en pareil cas, les rapports de la police secrète provoquaient les sanctions les plus injustes. On peut dire que la plupart des chefs qui se sont distingués, soit dans la guerre contre la Grèce, soit dans les expéditions d'Arabie, représentés par les espions comme jouissant d'une popularité dangereuse, ont été systématiquement disgraciés. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la révolution ait débuté par des assassinats d'espions.

Enfin un autre sujet d'exaspération était la façon scandaleuse dont les soldes étaient payées. Alors que certains officiers bien en cour n'avaient aucune difficulté à toucher leur mandat mensuel, d'autres, dans le même corps de troupe, n'y parvenaient jamais. Et voici comment ces malheureux, le plus souvent sans fortune personnelle, s'y prenaient pour ne pas mourir de faim. Il faut savoir que les officiers turcs, comme les nôtres en campagne, touchent en nature certaines denrées, telles que le pain et le bois de chauffage, à raison de plusieurs rations par officier. Ils vendaient ces rations. Quant aux mandats de solde, régulièrement reçus chaque mois, mais non moins régulièrement impayés, ils en tiraient parti en les cédant pour 40 ou 50 % de leur valeur à quelque Juif du voisinage. Celui-ci les repassait au taux de 50 ou 60 % à des banquiers de Constantinople ou d'autre grande ville. Ces derniers étaient assez solides pour laisser les mandats s'accumuler dans leur caisse. Ils attendaient une occasion favorable. Comme ces pêcheurs du Bosphore qui, perchés au haut d'un mât, guettent le passage des bancs de poissons, ils étaient en bonne posture pour observer les entrées dans le Trésor ottoman et saisir

l'instant psychologique entre l'arrivée et la sortie de cet or. A l'aide de quelques bakchich adroitement distribués, ils obtenaient alors le paiement des mandats sur le pied de 70 à 80 %. Si bien qu'à ces ingénieuses combinaisons tout le monde gagnait, sauf, bien entendu, le malheureux officier... Des faits comme celui qui s'est passé dernièrement à Andrinople deviennent dès lors explicables : des officiers chargés de recevoir une provision de beurre destinée à l'alimentation de leurs hommes la vendant et se partageant le produit de la vente!

La première mutinerie d'officiers s'est produite à Andrinople dans les premiers jours de juin : 40 officiers d'artillerie télégraphièrent au Sultan pour lui demander justice, tant au point de vue de la solde qu'à celui de l'avancement, scandaleusement distribué dans le régiment. Ils signifièrent au directeur du télégraphe qu'ils ne bougeraient pas de la place avant d'avoir reçu la réponse de Constantinople. Et pendant trois jours, la grande distraction d'Andrinople fut d'aller visiter le campement militaire dans les bureaux du télégraphe! Le troisième jour, la réponse d'Yildiz-Kiosk arriva : le Sultan remerciait ses fidèles officiers de l'avoir mis à même de réparer une injustice; il leur promettait satisfaction et les invitait à rentrer paisiblement chez eux. Durant ces trois jours, le haut commandement d'Andrinople était resté inerte.

De pareils incidents, quand ils ne reçoivent pas de sanction, ont, en général, une suite. Les cas d'indiscipline se multiplièrent dans un grand nombre de garnisons. On en signala jusqu'à Konia, au cœur de l'Asie mineure : les contingents d'Anatolie, qui sont toujours la fameuse épée que brandissent les ignorants des choses de Turquie, n'étaient donc pas plus sûrs que les autres. Presque partout on constata qu'officiers et soldats marchaient la main dans la main, les premiers ne faisant aucun effort pour réprimer les mutineries de la troupe, et les seconds suivant avec empressement leurs chefs lorsque ceux-ci commencèrent, comme le commandant Niasi Bey, de Monastir, à « prendre la montagne ». Il était réservé à ce Niasi Bey d'inaugurer en Macédoine la bande turque nationaliste, la seule qui n'y figurât pas encore. Les dernières nouvelles nous apprennent qu'une épée d'honneur vient de lui être décernée.

Dans l'espace de quelques jours, toute la façade de l'administration ottomane s'écroula comme un château de cartes. Quelques hauts fonctionnaires gênants furent enlevés ou mis hors d'état de nuire, quelques-autres massacrés comme espions. Les autres laissèrent faire ou proclamèrent eux-mêmes la Constitution, notamment à Salonique et à Monastir. Durant toute

la crise, il n'y a pas eu à signaler de la part du gouvernement la moindre tentative de résistance ni le moindre acte d'énergie. A l'issue d'un conseil de cabinet que des journalistes, qui n'y assistaient point, nous dépeignent comme tragique, le Sultan, voyant qu'il ne pouvait plus compter que sur quelques troupes albanaises (les Albanais ont été les souverains maîtres sous le régime hamidien), prit brusquement sa décision. Il y eut hécatombe de ministres et de hauts fonctionnaires et promulgation immédiate de la Constitution. Dans une proclamation qui serait comique s'il ne s'agissait de questions aussi graves, Abdul Hamid rappelait à son peuple que depuis trente-deux ans il était le père de cette Constitution et ne l'avait suspendue que pour mieux préparer le pays à son application... Pour lever les derniers doutes sur sa sincérité, il jurait et rejurait fidélité à la loi nouvelle entre les mains du cheik-ul-islam, sur les versets sacrés du Coran...

*
* *

A l'heure qu'il est l'anarchie règne souverainement en Turquie. On ne saurait aller plus loin dans la voie actuelle, puisque déjà dans plusieurs villes, notamment à Constantinople et à Uskub, les prisons ont été vidées et les condamnés de droit commun mis en liberté [1]. Partout les Comités locaux du parti jeune-turc commandent et administrent, et le nouveau grand-vizir Kiamil pacha a plutôt l'air de recevoir des ordres que d'en donner. Il est encore impossible de prévoir si cette période d'anarchie sera brève ou prolongée, mais il semble bien qu'on n'assistera pas à un second acte de la comédie parlementaire de 1876, et que le Sultan cherchera à s'accommoder d'une Chambre élue. Abdul Hamid, dont la seule coquetterie a été jusqu'à ce jour de ne pas être assassiné, a probablement perdu confiance dans le système de gouvernement qui lui a réussi pendant trente deux ans, et ne s'entêtera pas dans les errements du passé, s'il est convaincu que sa sécurité personnelle est intéressée à un changement de régime. En revanche, il est permis d'être sceptique à l'égard du jeu régulier des institutions nouvelles. En admettant même que les élections se passent sans troubles graves (il y en aura vraisemblablement en Albanie et en Macédoine), on peut penser que la Chambre turque dépassera de beaucoup en excentricité la première Douma russe, et que si les députés représentant les diverses races de l'Empire échangent un baiser Lamourette, il sera de courte durée. Que l'on

[1] La prison d'Uskub comptait, au mois de juin, 1.400 détenus, dont la moitié condamnés de droit commun.

n'oublie pas que le musulman entend être le maître dans le pays qu'il habite : quand il ne l'est plus, il émigre. Malgré un traitement équitable, rien n'a pu le décider à rester dans les territoires enlevés par le Congrès de Berlin à la Turquie. Certains districts d'Asie mineure regorgent de réfugiés venus de Bulgarie, de Serbie, de Bosnie et d'Herzégovine.

Il faut aujourd'hui, pour rétablir l'ordre dans l'Empire, plutôt des hommes que des institutions. Quels que soient les ministres que choisisse le Sultan, ils ne pourront se passer de l'appui du parti jeune-turc, dont les chefs nous montreront donc bientôt s'ils sont autre chose que d'habiles intrigants. Le manifeste que ces chefs ont adressé dernièrement aux consuls de Monastir (ce n'est pas le premier) montre en tout cas qu'ils ne sont pas dépourvus d'esprit politique. C'est un chef-d'œuvre en son genre. La « Ligue ottomane pour favoriser l'Union et le Progrès » y affirme solennellement qu'elle ne nourrit aucune hostilité contre les non-musulmans, et que son but unique est de provoquer le fonctionnement d'une Constitution, suspendue mais non abrogée. Son plus vif espoir est d'avoir l'appui de l'Europe pour établir un régime qui profitera à tous, sans distinction de race et de religion. A la fin, la griffe apparaît : « Le « général Hamdi pacha, qui est passé à l'insurrection avec ses « officiers, opère avec de gros bataillons entre Monastir et « Uskub... On ne détruira les chemins de fer qu'en cas d'extrême « nécessité, et la situation ne deviendrait périlleuse que si la « diplomatie européenne engageait la Porte à attaquer les « Jeunes-Turcs... »

*
* *

Il est curieux de constater la répercussion que les événements récents ont eue en Grèce et en Bulgarie. Enthousiasme à Athènes, mauvaise humeur à Sofia. Cette différence d'impressions est assez explicable. Outre que les Grecs ne seraient plus des Grecs si l'étalage des grands principes humanitaires ne les faisait plus vibrer, la presse hellénique estime, à tort ou à raison, qu'un changement de régime en Turquie est susceptible d'enlever de l'acuité à la question macédonienne, de diminuer l'activité des bandes, à quelque nationalité qu'elles appartiennent, et par conséquent de conserver aux antartès les avantages assez notables qu'ils ont remportés depuis un an sur les comitadjis désorganisés. La Grèce sait d'ailleurs que, en cas de conflagration générale, elle ne serait pas en état aujourd'hui de soutenir par les armes sa prétention, c'est-à-dire l'acquisition de la Macédoine méridionale. Pour des raisons inverses,

les Bulgares, qu'une guerre immédiate serait loin d'effrayer, voient avec déplaisir s'éloigner la réalisation de leurs espérances ambitieuses, c'est-à-dire la reconstitution de la grande Bulgarie du traité de San-Stefano. A cela s'ajoute que le triomphe du brigand Sandansky, réapparaissant fièrement à Salonique, n'a pu que leur être fort désagréable, puisque ce chef de bande, se déclarant Macédonien et non Bulgare, a rompu en visière avec ses compatriotes de la Principauté.

Ce sentiment commun aux Grecs et Bulgares sur les conséquences de la révolution turque en Macédoine n'est pas celui de l'Europe entière. Les leaders de la grande presse européenne cherchent encore dans quel sens ils orienteront l'opinion. Ils ont été manifestement surpris par les événements. Comment leur en faire un reproche, alors que certaines chancelleries n'ont rien soupçonné de ce qui se préparait? Il n'est pas défendu, dans une Revue française, de s'égayer du formidable impair diplomatique commis par la « Wilhelmstrasse » : l'Aigle noir, envoyé de Berlin à un grand-vizir qui devait s'effondrer 48 heures plus tard! C'est ainsi que des relations trop intimes avec un gouvernement, des faveurs trop multipliées, finissent par donner un optimisme trop confiant, et par tarir les sources d'information...Le coup a été si sensible en Allemagne, que certains journaux d'outre-Rhin, à peine connu le succès des Jeunes-Turcs, ont voulu y voir un nouveau tour de ce machiavélique monarque qui promène ses intrigues par toute l'Europe! Que sera-ce maintenant qu'on apprend que les révolutionnaires de Constantinople acclament l'ambassadeur d'Angleterre et entonnent la *Marseillaise!*

*
* *

Laissons à nos voisins leurs imaginations chimériques, mais reconnaissons qu'il y a effectivement quelque chose de changé dans l'horizon politique. *On entrevoit maintenant une solution possible à la question d'Orient, alors que sous le régime hamidien on n'en apercevait aucune.* La diplomatie européenne s'est épuisée depuis nombre d'années à faire cadrer tous ses projets de réforme avec le respect des droits souverains du Sultan. Etant donnée la façon dont ces droits étaient exercés, la diplomatie s'acharnait purement et simplement à la quadrature du cercle. Les programmes succédaient aux programmes, les panacées aux panacées, sans résultat appréciable. En Macédoine, agents civils, agents financiers, officiers réorganisateurs de la gendarmerie n'ont été que les spectateurs attristés du désordre grandissant. Les principales intéressées, les popula-

tions balkaniques, en étaient arrivées à douter de la sincérité de leurs amis. Elles comprenaient confusément qu'aucune grande puissance ne soutiendrait son opinion jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à une guerre, parce qu'en somme le régime hamidien respectait les intérêts *matériels* de l'Europe, et que celle ci ne risquerait jamais une conflagration générale pour des intérêts *moraux* en Macédoine !

Mais, le régime hamidien renversé, il arrivera de deux choses l'une :

Ou bien le parti jeune-turc rétablira l'ordre, installera, sous l'hégémonie musulmane, une administration supportable pour toutes les populations de l'Empire, et respectera les institutions européennes existantes. Ce sera alors la solution pacifique de la question d'Orient ; même si les petits Etats balkaniques s'agitaient, parce qu'on leur ferait comprendre aisément qu'ils ont assez à faire dans l'intérieur de leurs frontières actuelles ; même si le *Drang nach Osten* devait être décidément arrêté par le réveil de la nationalité turque, parce que l'Allemagne n'a pas aujourd'hui les coudées assez franches pour s'engager à fond en Orient : elle ne le ferait que si ses intérêts *déjà acquis* étaient menacés.

Ou bien le parti jeune-turc sera impuissant à construire après avoir démoli. Alors la Turquie d'Europe et d'Asie, et non plus seulement la Macédoine, deviendra un pandémonium et n'aura plus qu'à subir le sort de la Pologne. Mais il est douteux qu'un pareil partage puisse s'opérer sans un bouleversement universel qui, à cent ans de distance, remanierait la carte de l'Europe plus radicalement encore qu'en 1815. Il faut avoir le courage de dire que cette seconde solution n'est pas plus improbable que la première.

JACQUES DOROBANTZ.

LE BENADIR

La convention relative au Benadir, conclue le 16 mai dernier par le gouvernement italien avec l'Ethiopie, attire de nouveau l'attention sur cette colonie dont peu de personnes, même en Italie, connaissent exactement l'histoire. Aussi le livre que M. Mantegazza vient de publier sur le Benadir comble-t-il une sensible lacune, car il présente pour la première fois au public, sous une forme aisément accessible, la substance des publications savantes, des *Livres Verts*, des discours politiques, des correspondances et rapports de fonctionnaires et d'officiers, relatifs à cette colonie. Nous ne saurions mieux faire que de nous confier, pour l'étudier, à un guide aussi sûr [1].

I. — Historique.

En 1885, le capitaine Cecchi fut chargé par le gouvernement italien de se rendre dans l'Océan Indien « pour visiter Zanzibar « et les côtes de terre ferme dépendantes de ce sultanat et pour « explorer le cours inférieur du Djuba, sa navigabilité et son « utilisation comme voie commerciale vers l'intérieur ».

En même temps, il avait mission d'engager des négociations en vue d'un accord commercial et était chargé, officieusement, de pourparlers en vue de la cession d'un territoire sur la côte somali. Les négociations d'ordre commercial aboutirent aisément à un traité, mais Cecchi ne crut pas le moment bien choisi pour solliciter une cession de territoire, car à ce même moment éclatait la rivalité entre l'Allemagne et l'Angleterre sur cette côte de l'Afrique Orientale, où l'Allemagne arrivait à prendre pied et à jouer l'Angleterre par d'invraisemblables intrigues. Cecchi se borna donc à visiter la côte des Somalis et à nouer des relations avec les chefs des tribus et les sultans indigènes, afin de leur faire du moins connaître le nom de l'Italie.

L'Italie occupait à ce moment Assab et Massaouah. Elle avait

---

[1] *Il Benadîr*, un volume in-12 Fratelli Treves, éditeurs à Milan.

M. Mantegazza s'est fait une spécialité des questions de politique extérieure italienne. En particulier, sa *Macédoine* et son étude sur la Bosnie-Herzégovine, l'Albanie et le Montenegro, publiée sous le titre de l'*Altra Sponda* (l'Autre Rive), sont remplies de remarques intéressantes, de choses bien vues, d'opinions fortement documentées. Les correspondances adressées par lui au *Corriere della Sera*, de Milan, sur les questions balkaniques ou coloniales retiennent l'attention à juste titre. Profondément patriote, sans chauvinisme d'ailleurs, M. Mantegazza est parfois un peu dur pour son pays ou plutôt pour son gouvernement : qui aime bien châtie bien. Nous ne voulons retenir ici de ses critiques que celles qui offrent un caractère impersonnel et général.

su entourer Ménélik de conseillers italiens; elle détenait par ces deux ports la route qui mène au Choa et les débouchés principaux de l'Abyssinie, à l'exception de Zeila, déjà anglais, et d'Obock, déjà français, mais fort peu développé encore. Après la conquête du Harrar par Ménélik, l'Abyssinie semblait devoir s'étendre de plus en plus du côté du Choa, au Sud, et vers les régions de l'Océan Indien; elle devait tendre à s'annexer la vaste contrée qui la séparait du fleuve Uebi Scebeli, actuellement frontière entre le Benadir et elle. L'occupation des côtes de l'Océan Indien, que Cecchi préconisait chaleureusement pour plus tard, répondait donc fort bien au programme colonial italien de cette époque : créer, sous le protectorat direct de l'Italie, un vaste empire africain qui comprît toute la région située entre la mer Rouge et le fleuve Djuba. Avec les possessions italiennes de la mer Rouge, l'Abyssinie se trouverait ainsi complètement enserrée, à l'exception des débouchés que pouvaient lui offrir le Somaliland anglais et le petit port d'Obock.

En décembre 1888, le sultan d'Obbia demanda au gouvernement italien, par l'intermédiaire du consul italien à Zanzibar, de le reprendre sous son protectorat. En 1889, ce protectorat s'étendit au sultan des Migurtins, à qui une pension fut attribuée. Ce sultanat commence à peu de distance de celui d'Obbia et s'étend jusqu'au cap Guardafui, dans l'Océan Indien, puis jusqu'à Bendar-Ziadeh, dans le golfe d'Aden, où commence la côte du Somaliland anglais, qui prend fin à peu de distance de Djibouti. Ces deux sultans sollicitaient le protectorat de l'Italie afin de pouvoir continuer en toute tranquillité leurs opérations commerciales. En effet, le trafic de cette région peut être évalué à 3 millions de francs par an, et il est tout entier entre les mains des deux sultans et des chefs dépendant d'eux, qui seuls possèdent les petits voiliers nécessaires pour les transports.

L'œuvre italienne de conquête coloniale sur l'Océan Indien reçut peu après son couronnement. En effet, l'Allemagne et l'Angleterre avaient fini par se mettre d'accord sur le partage du sultanat de Zanzibar, qui passait, en 1890, sous le protectorat britannique. Elles reconnurent comme appartenant au sultan les stations de Kisimaio (à l'embouchure du Djuba et devenue anglaise depuis lors), celles de Brava, Merca et Mogadiscio, à chacune desquelles était reconnu comme annexe le territoire compris dans un rayon de 10 milles marins vers l'intérieur, et enfin la station de Uarsceik, avec le territoire situé dans un rayon de 5 milles. Or, à la fin de 1889, M. Crispi notifiait aux représentants de l'Italie à l'étranger que celle-ci assumait le protectorat « des territoires de la côte orientale

SOMALIE ITALIENNE

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.* G H.

« d'Afrique qui partent de la frontière Nord du territoire de « Kisimaio, au 2 degré de latitude Nord, et sont compris entre « les stations reconnues comme appartenant au sultan de « Zanzibar ». Il enserrait donc de toutes parts les stations mentionnées plus haut, afin de les englober par la suite. Dès ce moment, l'Italie était installée en maîtresse dans la partie de l'Afrique orientale comprise entre l'embouchure du Djuba et le sultanat d'Obbia, région que l'on peut appeler la Somalie méridionale, par opposition à la Somalie septentrionale (sultanats d'Obbia et des Migurtins). En réalité, la Somalie méridionale est habituellement dénommée Benadir [1].

Le gouvernement italien essaya d'abord de créer un port indépendant, et occupa à cet effet Itala, au Nord de Mogadiscio. Mais il dut bientôt reconnaître le peu d'avenir de ce point et la nécessité de s'assurer la possession des ports attribués au sultan de Zanzibar, en négociant avec lui et l'Angleterre.

Par le protocole du 4 mars 1891, l'Angleterre et l'Italie délimitèrent leurs zones d'influence respectives en Afrique. La partie de la côte située au Nord du Djuba était attribuée à l'Italie, en bloc. De son côté, par la convention du 14 août 1892, valable pendant vingt-cinq ans et renouvelable indéfiniment, le sultan de Zanzibar autorisait le gouvernement italien, moyennant une annuité de 220.000 francs, à prélever dans le Benadir tous droits et impôts, à payer tous traitements et soldes, à réglementer le commerce, à construire des routes et des ports. Il l'autorisait également à céder l'administration des villes et des ports du Benadir à une Société italienne dont les commissaires pourraient exercer tous les droits stipulés ci-dessus.

Désireux, en effet, de ne pas assumer de responsabilités directes, le gouvernement italien passait immédiatement la main à une Société italienne constituée par M. Filonardi, ancien consul à Zanzibar, et qui y avait été, pendant de longues années, à la tête d'une maison de commerce. La Société Filonardi s'engageait à payer au sultan la redevance de 220.000 fr., mais recevait de l'Etat italien une subvention de 30.000 francs. Elle percevait tous droits de douane, mais payait tous les frais résultant de l'administration de la colonie. M. Filonardi avait bien l'expérience nécessaire pour diriger une entreprise de ce genre, mais les capitaux réunis par lui étaient trop

[1] On a cru longtemps que *Benadir* signifiait « la côte des ports ». En réalité, *bender*, en arabe, ne désigne pas un port à proprement parler, mais un endroit situé sur la plage et où se tient un marché. C'est pourquoi il y a aussi des *Bender* dans le golfe d'Aden, région qui mériterait tout aussi bien le nom de « côte des ports », et dans d'autres contrées dont les Arabes ont été autrefois les maîtres : ainsi Bender-Abbas, dans le golfe Persique.

faibles, les charges trop lourdes et le pays trop peu développé encore pour que cette entreprise pût être rémunératrice. Il ne s'était engagé que pour trois ans, et au bout de très peu de temps, il fit connaître au gouvernement italien que son intention n'était pas de renouveler à expiration, c'est-à-dire en juillet 1896, le contrat passé avec lui. Aussi se mit-on d'avance en quête d'une Société nouvelle, car la Chambre ne voulait à aucun prix que la colonie fût administrée directement par l'Etat.

Le capitaine Cecchi, dont nous avons parlé plus haut et qui fut un explorateur d'une réelle valeur, avait été nommé consul à Aden, puis à Zanzibar. Il entreprit lui-même des démarches en vue de la constitution d'une nouvelle Société; mais le désastre d'Adoua rendit ses efforts inutiles et il dut retourner à Zanzibar pour recevoir le Benadir des mains de la Société Filonardi. En novembre suivant, Cecchi trouva la mort, avec une grande partie de son personnel, dans l'embuscade de Lafolè, à quelques kilomètres de Mogadiscio. En présence de cet échec inopportun, le gouvernement déclara à la Chambre n'avoir pas l'intention de sortir de la région effectivement occupée et ne songer qu'à protéger les établissements de la côte. On renia sans hésiter le trop aventureux Cecchi, qui avait eu en vue le développement des transactions commerciales avec l'Ethiopie méridionale et de l'influence politique italienne dans cette région.

Un jeune Milanais, Mylius, parent de Cecchi, intéressé par l'exemple de la *British East Africa Company*, que le gouvernement britannique devait absorber peu après, essaya de son côté, avec l'appui du général Dal Verme, de constituer une Compagnie nouvelle. Malgré Adoua, les capitalistes milanais reprirent courage, sur les instances de M. di Rudini, et la convention conclue avec la nouvelle Société fut approuvée par le Parlement en novembre 1899. Cette Société, au capital d'un million, commençait sa gestion le 1er janvier 1900. Le gouvernement lui accordait une annuité de 400.000 francs pendant une première période, et de 350.000 pendant une deuxième période, allant jusqu'à l'expiration de la concession, qui coïnciderait avec celle de la convention conclue avec le sultan de Zanzibar. La Société paierait au sultan les 220.000 francs de redevance annuelle. Elle prélèverait tous droits de douane, impôts locaux, etc., mais entretiendrait à ses frais 600 gardes pour la sécurité de la colonie.

Pendant deux ans, on n'entendit plus parler du Benadir. On apprit, toutefois, que la Société nouvelle n'avait appelé que les trois dixièmes de son capital, et encore avait laissé en

dépôt dans des banques ces 300.000 francs. On en conclut qu'elle avait fait une excellente opération en signant cette convention. C'est l'opinion qu'exprima d'ailleurs à la Chambre M. Prinetti, ministre des Affaires étrangères, en 1902. Il rappela que ce n'était pas lui qui avait signé une pareille convention, en vertu de laquelle une Société au capital d'un million recevait une subvention annuelle de 400.000 francs, soit 180.000 francs net, si l'on en déduit l'annuité à verser au sultan de Zanzibar.

Tout à coup, vers la fin de 1902, plusieurs journaux, et en particulier le *Secolo*, publièrent des correspondances du Benadir dans lesquelles la Société était formellement accusée de faire le trafic des esclaves. Ces révélations soulevèrent une émotion énorme. Une enquête fut ordonnée et révéla que la Société tolérait du moins ce trafic. Le gouvernement ordonna aussitôt de libérer tous les esclaves provenant de l'intérieur, ce qui provoqua des hostilités immédiates de la part des Bimals. Les caravanes se détournèrent de Mogadiscio ; le mouvement des échanges cessa ; la rente de Mogadiscio à Merca fut interceptée par les tribus.

Cette question de l'esclavage était, en réalité, assez complexe. Pour le supprimer, il fallait évidemment être maître de la colonie tout entière, alors que les tribus Bimals, en particulier, ne reconnaissaient la domination italienne que d'une façon très vague. La libération des esclaves dans les stations de la côte ne pouvait qu'irriter les indigènes, sans arrêter en rien le trafic des esclaves à l'intérieur. C'est ce dont le gouvernement s'est aperçu depuis qu'il a repris l'administration de la colonie. Il y a là une œuvre à accomplir progressivement, en habituant les indigènes à se servir, pour leurs travaux agricoles, du bétail abondant dont ils disposent, et surtout en assurant, par une prise de possession effective, une sanction sérieuse aux mesures contre l'esclavage. La Société était hors d'état de le faire avec ses faibles effectifs et — soit dit sans l'excuser — sa tolérance était, en fait, une nécessité.

De tout ceci résulta une effroyable anarchie. Pour assurer l'exécution des ordres donnés, on mit, pendant toute la période qui suivit, un grand nombre d'officiers de marine au service de la Société. Le gouvernement voulait contrôler au moyen de ceux-ci, au moyen de son consul à Zanzibar, mais n'encourir aucune responsabilité. Il rejetait sur la Société la faute de tout ce qui arrivait. Une pareille situation ne pouvait se prolonger.

En mai 1904, M. Tittoni déclarait que l'exploitation par une Société était un système abandonné par tous les pays colonisateurs, et que le Bènadir devait être administré directement

par le gouvernement. Pour cela, il fallait que celui-ci acquît tous droits de souveraineté sur le Benadir, et il engagea, à cet effet, des pourparlers avec l'Angleterre et le sultan de Zanzibar. Le 25 février 1905, était déposé, et le 10 juin, était voté un projet approuvant la convention relative au rachat des ports du Benadir au sultan de Zanzibar, moyennant 3.600.000 francs. En même temps, l'Angleterre accordait à l'Italie une concession de terrain — inutilisée jusqu'ici et peu utilisable — dans le port de Kisimaio.

Le gouvernement, toujours effrayé par les responsabilités, négociait en même temps avec la Société en vue de transformer sa concession en une exploitation purement commerciale; mais, devant l'opposition de la presse, il renonça à ce projet. La rescision de la convention avec la Société du Benadir fut signée le 25 janvier 1905. L'Etat reprenait la gestion de la colonie le 15 mars suivant, et dès le 14 février, l'assemblée générale des actionnaires approuvait la résolution de la convention et la mise en liquidation de la Société, liquidation qui n'est pas encore terminée à l'heure présente.

Depuis lors, le Benadir est administré par l'Etat, sans que ce changement de régime ait produit de bien brillants résultats. En quatre ans, en effet, le Benadir a eu sept gouverneurs, dont cinq n'y ont jamais mis les pieds. On a trop perdu de vue jusqu'ici le principe essentiel des Anglais, surtout en matière coloniale : *the right man in the right place.*

II. — Problèmes intérieurs et extérieurs.

A. Les tribus indigènes. — Le plus grand obstacle à la pacification complète et à l'occupation effective de la colonie, est constitué par les tribus Bimals, qui habitent la région comprise entre l'Uebi Scebeli d'une part, et la ligne côtière Merca-Gezire d'autre part. Nous avons vu que le capitaine Cecchi avait été leur victime. En 1903, ils se soulevèrent de nouveau, à la suite de l'interdiction du commerce des esclaves dans les ports. En 1904, ils bloquèrent Merca, que l'on dut ravitailler par mer. Fort éprouvés par la lutte, ils conclurent la paix, mais pour recommencer bientôt. En février 1907, une tribu Bimal tua les courriers, et dans une bataille livrée à Danane (à moitié chemin entre Merca et Mogadiscio), blessa 25 Ascaris, mais eut 200 morts pour sa part. Le ministre des Affaires étrangères fit à ce sujet les déclarations suivantes :

« Assurer la sécurité de l'Hinterland de la colonie constitue « notre programme pour l'avenir, et la réalisation de ce pro- « gramme, qui a subi un arrêt au moment du passage de la

« colonie des mains d'une Société privée à celles de l'Etat, « sera reprise par le nouveau gouverneur, mais elle ne peut « être que lente et graduelle. »

Le capitaine Vita, chef des Ascaris, signalait, dès 1904, le peu de sérieux des négociations avec les chefs de ces tribus et de leurs promesses, ainsi que les dangers d'une attitude aussi peu énergique. Deux à trois bataillons opérant pendant trois mois, suffiraient, disait il, pour pacifier la colonie. Si l'on attend, ils ne suffiront plus. « Nous ne devons pas laisser à ces gens « le temps de s'organiser et de se munir de fusils, éventualité « qui pourrait constituer, dans ce cas, une des surprises que « l'avenir nous réserve. Aujourd'hui l'entreprise est facile et ne « coûtera pas cher ; demain il pourrait n'en être plus ainsi. »

Paroles prophétiques, car le Mullah est maintenant en relations suivies avec les Bimals, et à la suite de faits que nous verrons plus loin, il leur a donné des fusils. Dans la rencontre de février 1907, ils ont laissé des Wetterli sur le terrain, alors qu'auparavant ils n'étaient armés que de lances et de flèches. Aussi, dans la loi organique du Benadir, trop longtemps attendue et enfin votée au début de 1908, le gouvernement prévoyait-il la constitution progressive d'une force de 3.500 Ascaris. Il s'est rangé ensuite à l'opinion du général Baldissera, et a porté à 5.000 le chiffre maximum des effectifs, chiffre nécessaire, en effet, non seulement pour soumettre les 8 à 10.000 guerriers bimals, mais pour occuper une foule de petits postes et maintenir son autorité dans toute cette région. On y a même joint 6 pièces de 75 et 14 mitrailleuses, et le commandant Di Giorgio a été mis à la tête des troupes, avec 50 officiers sous ses ordres. Le combat dont la nouvelle est parvenue en Italie le 1er août n'est sans doute que le début des luttes que doit entraîner l'œuvre, non plus de pénétration pacifique, mais de pacification énergique, entreprise résolument cette fois-ci, semble-t-il, par le gouvernement italien.

L'insoumission des Bimals a empêché de reconnaître complètement le cours de l'Uebi Scebeli, qui semble devoir être navigable sur une certaine étendue. Le Scebeli, dont dépend en grande partie l'hinterland du Benadir, paraît avoir sa source non loin des contreforts de l'Harrar. Après s'être dirigé perpendiculairement à la côte, il traverse le pays des Arussis, l'Oromo et l'Ogaden. Arrivé à la hauteur de Uarsceik, il fait un coude et se rapproche de la côte, fait ainsi un long trajet, à une distance de la côte qui varie de 50 à 15 kilomètres, et va se perdre dans les sables, au Sud de Brava. Seule la basse vallée du Scebeli a été explorée par le capitaine Ferrandi ; mais la

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.* G H.

partie parallèle à la ligne Merca-Mogadiscio est encore très mal connue. Son importance commerciale pourrait cependant devenir considérable. Malgré le chemin de fer de Djibouti d'une part, et les facilités de transport qu'offre le Djuba d'autre part, un trafic important pourrait s'acheminer, grâce à lui, vers les ports du Benadir, en provenant du Harrar, si les communications étaient rendues sûres. En 1905-1906 on a exporté du Benadir environ 300.000 peaux de chèvres et moutons et 60.000 peaux de bœufs. Les pâturages sont abondants favorisés par des pluies régulières. L'élevage est très développé et l'agriculture prospère dans la région de Brava, occupée par les Tunni, doux et fidèles que l'Italie protège faiblement contre les incursions des Bimals. Non loin du Scebeli, on a trouvé aussi des régions très fertiles. La pacification de la colonie pourrait donc provoquer un développement économique très appréciable.

B. Le Mullah. — Nous avons vu qu'en 1889 l'Italie prit sous son protectorat les sultans d'Obbia et des Migurtins. En 1902, l'Angleterre, effrayée des progrès du Mad Mullah, qui n'était pas encore le Mullah tout court, demanda à l'Italie la permission de débarquer ses troupes à Obbia, où elle devait établir sa base d'opérations. L'Italie y consentit et cette décision, alors très critiquée, semble bien avoir été une erreur. Il n'y avait aucune raison pour que l'Italie, qui suivait une politique pacifique, se brouillât pour le compte d'autrui avec le Mullah, qui avait déjà manifesté le désir d'entretenir avec elle des relations amicales, et avait refusé d'aider les Bimals contre elle.

La campagne des Anglais dans le Somaliland leur coûta 200 millions. Mais ils réussirent, sinon à abattre le Mullah, du moins à le réduire à une très fâcheuse situation. Aussi s'adressa-t-il, en mars 1904, au lieutenant de vaisseau Spagna, pour que l'Italie voulût bien servir d'intermédiaire entre lui et l'Angleterre, en vue de négociations de paix. « J'ai remis l'épée dans le fourreau, disait-il, et j'ai lu les livres. » En réalité, il était hors d'état de continuer la lutte. On lui envoya M. Pestalozza, actuellement consul à Tripoli qui négocia la paix. En même temps qu'avec l'Angleterre, le Mullah signait avec l'Italie un traité par lequel celle-ci lui reconnaissait le droit de construire, pour lui et ses gens, une résidence stable, sur le point qui lui conviendrait le mieux pour les communications avec la mer, entre le ras Garad et le ras Gabbe. L'Italie lui laissait donc liberté d'action sur un territoire qui appartenait au sultan des Migurtins, son protégé, fort mécontent de cette solution. Le traité lie bien l'Italie, mais non le Mullah, dont elle ne peut empêcher les 3 ou 4.000 hommes bien armés de razzier impu-

nément le territoire des Migurtins. Aussi semble-t-il que cette appréciation de la *Tribuna* ne soit pas beaucoup trop sévère :

« Le foyer de troubles, à l'heure présente, le point noir actuel « pour nous dans la Somalie, ne résultent que d'une politique « pleine d'erreurs, de faiblesses et d'imprudences suivie par « nous depuis deux ans. Depuis le moment où nous avons « invité le Mullah à passer sur notre territoire de protectorat, « nous avons constamment, et avec une persévérance admi- « rable, fait de notre mieux pour augmenter le plus possible « la richesse de ce brigand ; pour élever le coin où il devait se « nicher et se tenir tranquille, à la dignité d'un sultanat ca- « pable de traiter diplomatiquement avec nous ; et enfin pour « donner à une horde de brigands les proportions d'une armée. »

De plus, le Mullah avait reçu de M. Pestalozza les promesses les plus séduisantes, mais qui ne furent pas suivies d'effet. Il s'est chargé de rappeler, en fournissant des fusils aux Bimals, que la subvention annuelle sur laquelle il comptait se faisait bien attendre, et les efforts du gouvernement italien pour lui faire user de son influence auprès des chefs Bimals, en vue de pacifier leurs esprits, n'ont abouti qu'à une véritable mystification. Le Mullah pratique un véritable chantage et il sera sans doute nécessaire d' « arroser » un peu de ce côté-là. Sans doute le Mullah ne saurait descendre jusque dans le Benadir, mais son influence sur les Bimals lui permet d'agir à distance et la présence permanente de son armée dans la Somalie septentrionale constitue bien un point noir, comme M. Tittoni le reconnaissait dans son discours de février dernier.

C. Les relations avec l'Abyssinie. — Le 12 décembre 1907, 2.000 Abyssins faisaient une incursion dans la région de Baidoa et razziaient les caravanes. Les populations appelèrent à leur aide le résident italien à Lugh et une lutte s'engagea entre les Ascaris du capitaine Buongiovanni et les Abyssins, le 15 décembre, près de Bahallé. Buongiovanni y fut tué avec plusieurs Ascaris. Les autres se replièrent et les Abyssins, ou, plus exactement, les Amharas, firent de même.

La France et l'Angleterre appuyèrent aussitôt les réclamations de l'Italie auprès du négus Ménélik et l'Allemagne se joignit à elles. Le ministre italien à Addis-Abeba, capitaine Colli di Felizzano, représenta à Ménélik que ce raid constituait une violation du *statu quo* qui devait être maintenu à Lugh et dans les territoires adjacents. Ménélik exprima son profond regret de cet incident, renouvela ses protestations d'amitié, attribua cette incursion à des tribus rebelles à ses ordres et se déclara disposé à accorder toutes réparations légitimes.

La solution si rapide de cet incident diplomatique a été certainement facilitée par l'accord franco-anglo-italien relatif à l'Abyssinie. Le Négus sait qu'il a en face de lui trois puissances au lieu d'une et il agit en conséquence. Cet incident n'était pas, toutefois, un fait sans précédent. Déjà, le 30 mars 1905, le sultan de Ghedeli avisait le gouverneur Mercatelli que 1.000 Amharas armés de fusils s'avançaient sur l'Uebi Scebeli. Ils se retirèrent, il est vrai, mais après des razzias abondantes, commises sous le prétexte ironique d'exterminer les Derviches. Ces incidents s'expliquent par l'incertitude qui avait régné jusqu'ici au sujet de la « question de Lugh ».

Lugh, sur le Djuba, voisin du confluent de trois fleuves et aisément défendable, constitue un poste important. En 1893, le capitaine Bottego, qui fut tué au cours d'une seconde exploration, y installa une station commerciale. Le sultan de Lugh demanda, en 1895, la protection de la Société Filonardi contre les Amharas. Pillée en 1895, Lugh se releva peu à peu, quand le capitaine Ferrandi vint rétablir dans la région quelque tranquillité. Assiégé en 1896 par les Amharas, il réussit à les repousser, malgré l'infériorité des forces dont il disposait. D'après tous les documents officiels italiens publiés de 1897 à 1907, les ministres italiens à Addis Abeba avaient tous obtenu de Ménélik la reconnaissance du *statu quo* à Lugh et l'assurance que les Italiens pussent y rester sans crainte, comme par le passé. Cependant la question de possession n'était toujours pas résolue. Le poste italien fut bien renforcé en 1902, mais l'incident de 1907 fit comprendre à M. Tittoni l'importance d'une délimitation de frontière qu'en 1904 il avait déclarée superflue. Aussi le gouvernement italien a-t-il conclu avec Ménélik, le 18 mai dernier, le traité suivant.

1° *Frontière de la Somalie.* — La frontière part de Dolo, au confluent du fleuve Doua avec le fleuve Ganale, à 500 kilomètres environ de l'embouchure du Djuba, et se tenant toujours au Nord du 4e parallèle, va rejoindre l'Uebi Scebeli. De l'Uebi Scebeli, elle se dirige vers le Somaliland britannique, en suivant la ligne parallèle à la côte, établie en 1897.

2° *Pour la Dankalie*, la frontière se tient à 60 kilomètres de la côte.

Des dispositions spéciales règlent les droits des tribus frontière. Un accord commercial spécial facilitera les échanges entre l'Ethiopie méridionale et le Benadir. L'Italie verse au Négus une somme de trois millions. Une zone neutre est établie des deux côtés de la frontière. Une commission déterminera plus tard, sur le terrain, la frontière d'une manière précise.

Par ce traité, l'Italie renonce à la Dankalie, mais ses prétentions sur ce territoire étaient assez dangereuses. La Dankalie, composée des deux sultanats de Tern et de Biru, est située au pied du haut plateau éthiopien et à peu de distance de la grande voie qui de Voreilo, c'est-à-dire des confins du Choa, mène dans l'Amhara et le Tigré. De là, avec des forces peu importantes, on peut couper militairement en deux l'Empire éthiopien. Le gouverneur de l'Erythrée commit autrefois la faute de vouloir soumettre cette région au protectorat italien et se prétendit d'accord sur ce point avec Ménélik. Mais, dès que le sultan eut signé à Assab un traité d'alliance avec l'Italie, Ménélik fit massacrer tous les habitants et le sultan lui-même. Ce procédé éminemment arbitraire réduisait à assez peu de chose les droits réels de l'Italie. Toutefois on peut regretter les ressources qu'offrait cette région, extrêmement riche en sel.

En somme, le seul changement important qui résulte de ce traité est que la frontière italienne se trouve remontée vers le Nord, à son point de départ du Djuba, et que Lugh, compris dans le petit triangle ainsi ajouté, devient définitivement italien. Sans doute, l'espèce de rançon qui est versée à Ménélik est un peu humiliante, car il semble que l'Italie ait eu sur Lugh des droits incontestables. Mais enfin, un accord médiocre vaut mieux qu'un bon procès et il semble que rien ne s'oppose plus, maintenant, à la réalisation du programme très net qui se dégage de cet exposé :

Soumission des Bimals et pacification complète de la colonie, d'où l'esclavage pourra ainsi disparaître.

Etablissement, par un moyen quelconque, de relations aussi sûres qu'il est possible avec le Mullah.

Liquidation complète des comptes avec l'ancienne Société.

Stabilité plus grande du personnel dirigeant.

Ce sera la première phase, la phase préparatoire. Pour la mise en valeur de cette colonie, qui paraît appelée à un avenir fort honorable, il faudra ensuite des ressources nouvelles, que le Parlement ne se refusera pas à voter. Sans doute, il semble que bien des erreurs aient été commises ; mais elles sont, en somme, assez aisément réparables et le gouvernement italien paraît précisément décidé à les réparer.

Louis Jadot.

LE

PROBLÈME DE L'ÉMIGRATION EN ESPAGNE

ET

LA COLONISATION INTÉRIEURE

La lamentable odyssée du vapeur *Héliopolis*, qui, en mars 1907, embarqua à Malaga près de 4.000 misérables Andalous, à destination des îles Hawaï, — d'autres faits encore qui émurent l'opinion publique dans la Péninsule ont amené le gouvernement de Madrid à étudier les moyens d'enrayer cet inquiétant mouvement migratoire.

Il serait oiseux de vouloir discuter les avantages et les inconvénients de l'émigration, au point de vue absolu. Elle peut être un bien, lorsqu'elle permet aux habitants d'un territoire ingrat et sans ressources d'aller chercher fortune dans des pays neufs. Encore faut-il que dans ce cas elle soit surveillée et « dirigée » par l'autorité publique; qu'à défaut de moyens pécuniaires, les partants soient suffisamment armés par la nature pour la lutte qui les attend au delà des mers ; qu'ils n'abandonnent pas non plus leur patrie sans esprit de retour. L'émigration profite alors à la fois à l'individu qu'elle fortifie et enrichit, au pays neuf dont elle aide au développement, et au pays d'origine qui augmente ainsi son expansion au dehors et qui est naturellement appelé à profiter, au retour des émigrants, de leurs nouvelles richesses. Tel est le cas de ces Basques — des *indianos*, comme on les appelle — dont les luxueux palais, à Bilbao notamment, sont un objet de rêverie pour leurs compatriotes, et qui savent, au reste, donner le meilleur et le plus utile emploi à leur fortune. Il existe même, outre-Pyrénées, des sociétés patriotiques qui s'efforcent de diriger ce flot humain vers les pays où l'Espagne croit avoir intérêt à conserver ou à accroître son influence : par exemple, l'*Union ibéro-américaine*, qui a pour but de développer de toutes manières les relations avec les républiques de langue espagnole, et les *Centres hispano-marocains*, dont l'effort embrasse, outre les « présides » marocains, l'Empire du Maghzen et les divers établissements de la Péninsule sur la côte occidentale africaine. Les colons que l'on cherche à détourner de l'Algérie au profit de ces pays y seront autant de pionniers de la métropole, avec laquelle ils ne cesseront de demeurer en contact.

Mais lorsque des malheureux — sans aucune espèce de ressource matérielle ni morale, sans énergie et sans instruction — se décident à quitter pour toujours la mère-patrie, parce qu'ils sont séduits par les offres souvent fallacieuses d'une agence, et s'embarquent — comme c'était le cas des émigrants de l'*Heliopolis* — à destination d'un pays dont ils ignorent même la distance de leur patrie d'origine, et qui n'a pas de communications régulières avec elle, où ils seront, en outre, forcés, aux termes de leur engagement, de faire le sacrifice de l'usage de leur langue et même de leur nationalité, — dans ce cas, le gouvernement du pays d'origine a une double raison d'intervenir, pour protéger ses sujets trompés et aveuglés, et aussi en son propre nom, pour se préserver lui-même de la ruine qui le menace.

Une nation comme l'Espagne n'a point trop de ses enfants. Il est peu de pays où la densité de population soit aussi faible. Le rapprochement des chiffres de sa population (statistique de 1900), qui est de 18.607.674 habitants, et de sa superficie, 504.516 kilomètres carrés, donne une densité de 36,88 par kilomètre carré, tandis que celle de la Belgique est de 175,88, celle de la Hollande 154,57, celle de l'Italie 137.09, qu'elle est de 132,12 en Angleterre, de 104,22 en Allemagne, de 87,16 en Autriche, de 72,69 en France. En Europe, il n'y a guère que la Grèce, la Turquie, la Suède, la Norvège et la Russie qui aient une densité moindre. Encore cite-t-on des provinces, comme celle de Cuenca, qui ne sont peuplées que de 14 habitants par kilomètre carré! En revanche, 46 % environ du sol espagnol restent en friche...[1]

Il peut paraître intéressant de mettre en regard de ces chiffres ceux qui se réfèrent à l'émigration. S'il ne faut pas les prendre dans leur valeur absolue — point n'est besoin d'insister sur les difficultés auxquelles on se heurte à établir de pareilles statistiques — ceux que je vais donner suffiront au moins à indiquer l'augmentation constante de ce mouvement inquiétant. On estime à 1.295.800 le nombre des émigrants partis du royaume voisin dans la période comprise entre 1871 et 1900, se décomposant ainsi : 172.000 dans la période 1871 à 1880, 367.000 dans la période 1881-1890 et 756-300 dans la période

[1] En 1903, le total imposable de la richesse agraire et rustique de l'Espagne, d'après les statistiques officielles, était de 614 603.772 pesetas; en 1907, il est descendu à 600 180 947, et, en 1908, selon la *Gaceta*, il ne serait plus que de 590 670.500 pesetas. En cinq ans, la perte en capital, dont ces chiffres ne représentent que le revenu, atteindrait donc 500 millions de pesetas, et la principale raison en serait dans la dépopulation des campagnes et l'émigration.

1891-1900. L'Espagne arrive au cinquième rang après l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie [1]. Mais si on tient compte de la faible augmentation de sa natalité — qui la met au même rang que la France [2], — on doit conclure qu'elle souffre plus de cette cause de dépopulation que l'Italie elle-même, avec ses 137 habitants par kilomètre carré, qui exploite les 87 % de son territoire. Comme dans ce dernier pays, d'ailleurs, l'émigration en Espagne n'a cessé d'augmenter ces dernières années [3].

La lecture des diverses statistiques, que nous publions en

---

[1] Nations	1871-80	1881-90	1871-1900	Totaux
Suisse	31.100	82.200	53.000	172.300
Danemark	41.600	77.300	62.500	181.400
France	22.800	86.100	86.000	194.900
Norwège	73.000	119.600	138.000	370.600
Hollande	102.700	387.000	25.900	515.600
Portugal	147.100	160.200	290.000	597.300
Suède	161.700	362.600	239.200	763.500
Espagne	**172.000**	**367.500**	**756.300**	**1.295.800**
Autriche-Hongrie	291.900	428.600	650.000	1.370.500
Allemagne	462.200	1.362.400	530.000	2.354 600
Italie	582 200	652.900	2.265.000	3.500.100
Royaume-Uni	1.016.600	2.556.600	2.608.500	6.191.700
Totaux	3.104.900	6.699.000	7.704.400	17.508.300

Pour l'émigration comparée des principales nations ces dernières années, voir les statistiques publiées par R. Gonnard dans son livre *l'Emigration européenne au* XIXe *siècle* (Colin, 1906) et dans les *Questions Diplomatiques*, 1er août 1907.

[2] Nations	Habitants par kilomètre carré en 1870	Habitants par kilomètre carré en 1900	Augmentation
Suède	10	11	1
Norwège	4	7	3
France	69	73	4
Espagne	**32**	**36**	**4**
Portugal	49	56	15
Suisse	64	80	16
Danemark	44	62	18
Italie	93	113	20
Angleterre	110	133	23
Autriche-Hongrie	45	70	25
Allemagne	75	104	29
Hollande	110	157	47

[3] La progression a été constante depuis 1900 ainsi qu'en témoigne ce tableau, où il n'est question que de l'émigration constatée dans les ports :

1901	56.323
1902	51.266
1903	57.012
1904	87.067
1905	125.825
1906	126.492

note[1], montre que c'est la population active, productive, qui émigre le plus; que ce qui augmente aussi, c'est l'émigration définitive de familles entières... En seize ans, de 1891 à 1906, en ne faisantétat que de l'émigration enregistrée officiellement dans les divers ports de la Péninsule, et pour ne parler que des groupes producteurs, on constate que 553.606 agriculteurs, 35.994 industriels et artisans, et 126.562 individus appartenant à d'autres professions ont quitté la mère-patrie, pour la plupart sans esprit de retour... Et cela dans un pays, qui, en un siècle, a augmenté seulement de 13 habitants par kilomètre carré, alors que l'Italie — la grande pourvoyeuse de l'émigration — a accru, dans le même temps, sa population de 50 habitants par kilomètre carré.

Il est facile, d'après ces quelques données, de deviner les causes de l'émigration espagnole. Il ne suffit pas, pour l'expliquer, d'invoquer le tempérament aventureux de la race, ni la naïveté de ces pauvres gens que l'on n'a pas de peine à séduire par des promesses chimériques. Il y a un peu de tout cela, sans doute, dans le phénomène que nous étudions, mais la raison, ou plutôt les vraies raisons, sont ailleurs : c'est le niveau ridiculement bas des salaires[2], c'est, à la suite des nouveaux impôts et des droits de douane exagérés[3], le renchérissement

---

	1891-1900	1901-1906
	—	—
[1] Agriculteurs	31.654	39.511
Industriels et artisans	2.013	2.644
Autres professions	7.222	9.057
Sans profession et sans classification	8.871	18 655
D'âge et profession inconnus	2.847	9
Mineurs de quatorze ans	7.280	13.481

Les chiffres sont plus détaillés pour la période 1903-1906 :

	1903	1904	1905	1906
	—	—	—	—
Agriculteurs	29.301	47.768	62.511	46.703
Industriels	1.362	1.787	4.147	5.132
Commerce et transports	5.305	5.768	7.819	6.973
Professions libérales	1.006	1.338	1.779	2.174
Domestiques	485	589	266	320
Sans classification	11 163	15.2 5	24.062	36.203

(D'après la *Estadistica de emigración é immigración de* 1903 *à* 1906.)

[2] V. Meliton Martin, *El trabajo en España* (1879) · André Barthe, *Le salaire des ouvriers en Espagne* (1896) et les travaux plus récents de l'Institut de Réformes sociales. La situation des ouvriers agricoles andalous est particulièrement misérable : la moyenne de leur salaire est de 1,50 piécettes, mais pour beaucoup il n'arrive pas même à une piecette. Les ouvriers agricoles de Catalogne et des Baléares gagnent 2,90 piécettes, ceux d'Aragon, 2,70 ; en Navarre et Alava, 2,50 ; en Vieille-Castille, 2,25 ; au Levant, 2.25, en Nouvelle-Castille, 2 ; en Extrémadure, 1,75.

[3] V. mon article *La Politique douanière de l'Espagne* dans les *Annales des Sciences politiques*, mai 1907.

du coût de la vie, c'est la crise industrielle, comme à Béjar [1], c'est surtout la mauvaise répartition de la propriété foncière, morcelée à l'extrême comme en Galice [2], ou bien — ce qui est le cas le plus fréquent — concentrée entre les mains de quelques riches propriétaires féodaux, qui vivent loin de leurs terres, insouciants du revenu qu'avec une bonne administration ils seraient en droit d'en attendre : telle est la situation dans les provinces méridionales, qui sont celles justement où l'émigration a pris ces dernières années les proportions d'un désastre national [3].

***

Les récentes lois votées par les Cortès sur l'initiative du gouvernement répondent à ce double besoin de mettre l'individu à l'abri des invites éhontées dont il est l'objet de la part des agences d'émigration, en garde aussi contre son propre esprit d'aventure, et de lui donner les moyens de vivre par son travail sur le sol natal.

Ce sont ces lois — au nombre de deux — que je me propose d'étudier ici sommairement. L'une d'elles, qui recourt uniquement aux procédés de contrainte, est dûe au ministre de l'Intérieur, M. La Cierva.

Ce n'est pas, à vrai dire, la première fois que le gouvernement prend des mesures pour enrayer l'émigration. Il suffit, si l'on veut s'en rendre compte, de parcourir l'important volume publié par l'*Institut de Réformes sociales* de Madrid en 1905 [4].

---

[1] Les ouvriers de cette petite ville (dans la province de Salamanque) sont réduits au chômage par la crise de la fabrication des draps pour l'armée. Ils ont décidé de se rendre en Amérique. C'est la ruine de Béjar, qui ne compte plus que 9.000 habitants, de 19.000 qu'elle possédait il y a trente ans.

Le seul port de Vigo a vu partir pour l'Amérique en 1904 près de 14.000 émigrants, dont 4 500 femmes. Les statistiques de la République Argentine accusent l'arrivée de 93.745 Espagnols pour la période de 1901 à 1904 contre 36.450 de 1890 à 1895.

[2] C'est à cela que répondent principalement les projets de *concentración parcelaria* (remembrement) qu'étudie actuellement le gouvernement.

[3] Parmi les 3.950.125 cotes qui se partageaient, il y a quelque temps, le sol non bâti de l'Espagne, il y en avait 496 qui dépassaient 5.000 piécettes et 2.377 allant de 2.000 à 5.000 piécettes, dont la plupart étaient distribuées ainsi :

	De 2.000 à 5.000	Au delà de 5.000
Badajoz	164	39
Cadix	195	59
Ciudad-Real	143	11
Cordoue	195	62
Jaen	108	21
Séville	450	120
Tolède	157	35
Totaux	1.412	347

[4] *La Emigración, información legislativa y bibliográfica de la sección primera técnica administrativa* (un vol. de 296 pages, Madrid, 1905).

On y trouvera, à côté d'un exposé complet de la législation étrangère et d'une consciencieuse bibliographie, tous les décrets édictés depuis 1848 par le gouvernement espagnol en vue de réglementer l'émigration : nécessité d'un passeport, dépôt obligatoire par les chefs d'entreprise d'un cautionnement ou « garantie », limitation des permis d'embarquement subordonnés à certaines conditions, dispositions prises contre les émigrations clandestines, mesures pour empêcher le départ d'individus qui n'ont pas satisfait aux obligations du service militaire, etc.

Dans le même temps, le gouvernement mettait tout en œuvre pour étudier les causes de l'émigration et rechercher les moyens d'y remédier. Dès 1882, il crée, à l'*Institut géographique et de statistique*, un bureau spécial chargé de dresser la statistique exacte de l'émigration, et au ministère du Fomento une section destinée à recueillir tous les renseignements possibles sur le même sujet. Lors de la constitution de la Commission de Réformes sociales, à Madrid, en 1901, le gouvernement lui soumit un avant-projet de loi sur l'émigration qui fut repris plus tard par l'Institut de Réformes sociales, lorsque celui-ci hérita des pouvoirs de la Commission : c'est ce projet, plusieurs fois remanié, qui vient de recevoir l'approbation des Cortès[1].

Je ne puis en donner ici qu'une brève analyse. Tout en reconnaissant « le droit d'émigrer à tout citoyen espagnol », cette loi apporte, en réalité, d'importantes restrictions à la liberté de l'« émigrant ». Sous ce nom, elle entend, en effet, quiconque abandonne le territoire espagnol avec un passage de troisième classe ou gratuit[2], et elle interdit d'émigrer aux individus condamnés ou sous le coup d'une poursuite judiciaire, aux jeunes gens encore sujets au service militaire et aux filles célibataires de moins de 23 ans, qui ne peuvent justifier de moyens honnêtes d'existence — ce qui est une sage prévision contre la « traite des blanches ».

La loi institue un Conseil supérieur d'émigration de 33 membres, comprenant les sous-secrétaires de l'Intérieur et des Affaires étrangères, des fonctionnaires de l'Agriculture, de la Guerre, de la Marine, des membres de l'Institut géographique, de l'Institut de Réformes sociales, du Service de santé et quatre représentants élus de la classe ouvrière. En dehors de sa mission large, qui est de réunir tous les renseignements utiles à l'étude de l'émigration dans la Péninsule — le Conseil hérite ainsi des attributions de l'ancienne section du ministère de Fomento, — il est chargé de constituer un bureau spécial

[1] Cette loi, en date du 21 décembre 1907, a été publiée dans la *Gaceta* du 22.
[2] A destination de l'Amérique, de l'Asie ou de l'Océanie; il n'est pas question de l'Afrique.

d'émigration et des comités dans les différents ports. Son autorisation est nécessaire dans les cas d'émigration collective. A sa réquisition ou à celle des parents, tuteurs et maris, les autorités locales sont tenues d'intervenir, de même que lorsqu'il s'agit d'empêcher le départ d'individus sous le coup de poursuites judiciaires.

Le gouvernement, de son côté, est libre d'interdire absolument — de façon temporaire, il est vrai, — l'émigration pour raisons d'ordre public, de salubrité ou autres.

La loi détermine les devoirs des consuls espagnols à l'étranger en présence des réclamations de leurs nationaux expatriés.

Elle se montre très sévère à l'égard des agents d'émigration que l'opinion publique rend particulièrement responsables de scandales comme celui de l'*Héliopolis*. Les armateurs qui assument le transport des émigrants devront être pourvus d'un permis spécial délivré par l'Etat, qui pourra leur être retiré en cas de faute grave. Ils seront tenus de payer une caution minima de 25.000 piécettes; ils ne pourront exercer de fonctions publiques et seront frappés de fortes amendes s'ils opèrent hors du territoire qui leur sera assigné. En vue d'éviter les propagandes fallacieuses, les annonces seront soumises à l'autorisation préalable du Conseil supérieur. L'établissement d'agences d'émigration demeure prohibé dans toute l'Espagne. L'armateur sera tenu de signer avec l'émigrant un contrat visé par les comités d'émigration, spécifiant les conditions du transport et stipulant l'indemnité due pour le cas où l'armateur manquerait à ses engagements. L'émigrant reste, d'ailleurs, libre de résilier ce contrat cinq jours avant l'embarquement et six heures avant, en cas de maladie. Le prix maximum du voyage des émigrants en troisième classe sera fixé chaque année par le Conseil supérieur et, en cas de non-paiement, on ne pourra retenir les bagages de l'émigrant. Si, à l'arrivée au pays de destination, le débarquement est interdit par application des lois de ce pays qui réglementent l'immigration, les émigrants seront rapatriés au compte de l'armateur.

Enfin, la loi édicte des pénalités contre les agents sans permis et les émigrants clandestins. Le gouvernement doit aussi négocier des traités avec les nations étrangères pour empêcher l'émigration clandestine et pour améliorer le sort de l'émigrant.

La nouvelle loi a été bienaccueillie par l'opinion en Espagne, sauf, cela va sans dire, par les Compagnies de navigation. Si beaucoup de ses dispositions ne sont pas nouvelles et si elle paraît inspirée, aussi dans son ensemble, de lois étrangères, telles que la loi allemande du 9 juillet 1897, la loi italienne du

31 janvier 1901 et la loi hongroise du 11 mars 1903, ces observations n'enlèvent rien à son mérite intrinsèque : il est seulement à souhaiter qu'elle soit rigoureusement appliquée. Trop souvent, en Espagne, les dispositions législatives et réglementaires, longuement préparées et dont la perfection est même un sujet d'admiration pour l'étranger, n'existent que sur le papier! Question d'apprentissage, sans doute, de temps, et peut-être aussi de ressources budgétaires.

*
* *

Cette loi ne saurait, d'ailleurs, suffire à enrayer l'émigration. Comme le reconnaissait justement un décret du 18 juillet 1881, « il serait vain de prétendre y remédier au moyen d'une « seule disposition législative, et de ne se servir de la loi que « pour entraver la liberté économique, ce principe fécond des « peuples modernes... Il faut, au contraire, élargir les sphères « de l'agriculture et de l'industrie. L'agriculture, comme l'in- « dustrie, se meut, circule et court où l'intérêt l'appelle ».

Les provinces qui donnent le plus fort contingent à l'émigration, Almeria, Alicante, Valence, sont, je l'ai dit, celles où des régions immenses demeurent sans culture, faute de bras. L'exemple des colons espagnols en Algérie, en Argentine, au Mexique, au Brésil, à Panama prouve cependant quels services ils pourraient rendre en restant en Espagne, qui, à bien considérer, est, elle aussi, un pays neuf. Ce qu'il faut, c'est rattacher l'individu au sol qui l'a vu naître, c'est l'immobiliser, le fixer à la terre, c'est créer à l'intérieur même de la Péninsule des « colonies ». Voilà à quoi répond le projet du ministre de l'Agriculture, M. Besada, qui est devenu la loi du 30 août 1907 [1].

Le principal objet de cette nouvelle loi est de répartir entre familles pauvres et aptes au travail, en toute propriété, les terrains en friche. Ce n'est encore qu'un essai, et l'on se limitera pour cette fois aux terrains appartenant à l'Etat, déclarés aliénables et susceptibles de culture. Les municipalités, de leur côté, demeurent libres — ce n'est pas pour elles une obligation — d'aliéner leurs biens patrimoniaux non déclarés d'utilité publique et susceptibles de division et de vente par petits lots; de la même façon, toute collectivité a le droit de déclarer aliénables ses biens communaux et de les faire vendre par les soins du Trésor, à la condition de réunir le consentement des trois quarts des copropriétaires, sur leur demande, et avec l'autorisation de l'Etat qui reconnaît l'utilité de cette division.

---

[1] Elle a paru dans la *Gaceta de Madrid* du 8 septembre 1907.

Seront exclusivement appelés à bénéficier de la nouvelle loi les gens mariés ou veufs avec enfants et les familles pauvres « dépourvues de moyens de travail ou de capital pour subvenir à leur existence ». On donnera la préférence aux individus qui habiteront la circonscription municipale où se fera la répartition ; à circonstances égales, on optera pour les familles qui auront le plus grand nombre d'enfants aptes au travail des champs.

C'est donc l'intérêt du pays lui-même, bien plutôt que celui de l'individu, qu'a en vue la nouvelle loi. Tout comme pour la loi La Cierva, on peut lui trouver des antécédents ; mais l'idée en est vraiment espagnole et elle n'emprunte rien à la législation étrangère. Qu'il suffise de rappeler, sans remonter aux rois catholiques, les colonies établies jadis par Olavide dans la Sierra Morena, les tentatives faites sous Charles III et sous Charles IV pour repeupler la province de Salamanque, l'Information célèbre de Jovellanos sur la loi agraire auprès du Conseil suprême de Castille, les projets de Firmin Caballero pour le développement de la population rurale ; enfin la loi de sécularisation de 1835 et celles sur les colonies agricoles de 1855 et de 1868.

Mais tant d'efforts généreux — lois, projets et informations — dans le détail desquels je regrette de ne pouvoir entrer, ont manqué d'esprit de suite. C'est peut-être là un trait général du caractère espagnol ; toutefois, il faut dire que les révolutions politiques ont eu aussi, dans cet insuccès, leur part de responsabilité. La loi, due à M. Besada, est l'héritière de l'enquête faite par la commission créée par le décret de 1881, auquel j'ai déjà fait allusion, « pour étudier les moyens de contenir dans la mesure du possible l'émigration par la diffusion du travail » et du projet de loi lu en 1882 au Sénat, qui fut le résultat de cette enquête.

La loi du 30 août 1907 subordonne la répartition et la cession des terrains aux modalités suivantes. Une commission ou *junte* centrale établira un plan, qui aidera à la formation de lots, ayant l'étendue nécessaire pour nourrir une famille. Cette étendue variera, en conséquence, selon les contrées. Une partie du terrain, fixée dans chaque cas par la junte, devra être consacrée au reboisement ; le reste sera cultivé d'après les indications de la commission.

Le concessionnaire n'aura, pendant cinq ans, sur ce terrain qu'un simple droit de possession, toujours révocable au cas où il ne se conformerait pas aux prescriptions de la loi et à celles de la commission. Les cinq ans révolus, il deviendra

propriétaire, à seule charge de payer la contribution foncière à l'Etat, qui variera selon la qualité des terrains exploités et la nature des cultures.

Pour les terrains répartis par les municipalités, ils seront seulement affermés : c'est-à-dire que le nouveau propriétaire sera tenu de payer à la municipalité une redevance (*censo*) de 2 % de la valeur à laquelle on aura taxé le terrain, mais avec faculté de se rédimer par cinquante annualités consécutives.

Deux lots ne pourront être attribués à des personnes unies par des liens de parenté du deuxième degré, à moins qu'elles ne soient toutes majeures, chefs de famille et en possession d'une descendance en état de travailler.

La loi apporte, en outre, d'importantes restrictions au droit du nouveau propriétaire. Son lot ne pourra faire l'objet d'aucun contrat de cession, permutation ou vente, à peine de nullité, pendant dix ans. Au bout de ces dix ans, il demeurera encore indivisible, soit qu'il soit transmis par héritage, soit qu'il fasse l'objet d'un acte *inter vivos* : sauf toutefois le cas d'une autorisation spéciale et motivée du gouvernement. Il ne pourra être grevé d'hypothèques autres que les hypothèques légales en faveur de l'Etat, des municipalités, de l'épouse et des enfants. Le propriétaire ne pourra contracter d'obligations sur son lot qu'avec l'association coopérative, qui sera son intermédiaire obligée en ce qui se réfère au crédit, à l'épargne, à l'assurance, aux achats, ventes, etc. La commission centrale dont j'ai parlé, « exercera auprès desdites associations coopératives les fonctions de direction et de patronat, jusqu'à ce que leurs membres aient acquis la pratique nécessaire pour diriger l'association ». Au cas où le nouveau colon ne remplirait pas ses engagements, son domaine passera à cette association, qui sera tenue de ne pas le démembrer et de remplacer aussitôt par une autre famille celle qui vient d'être exécutée.

Le gouvernement doit d'ailleurs faciliter les moyens de mettre les terrains ainsi cédés en exploitation. Il s'en référera, à ce sujet, aux indications de la Commission exécutive, dont les attributions sont nettement déterminées.

La dépense nécessitée par ce premier essai de « colonisation « intérieure » est évaluée à 1.500.000 de piécettes — rien que pour les terrains cédés par l'Etat — en calculant un maximum de 1.500 piécettes par colon et par lot concédé et mis en conditions d'être exploité.

L'intérêt de cette loi consiste surtout en ce qu'elle témoigne des efforts de nos voisins pour solutionner trois graves et importants problèmes : non seulement celui de l'émigration,

mais aussi la question de la faible densité de la population et celle de l'inexploitation d'une grande partie du terrain cultivable de la Péninsule. Ce sont ces trois maux, intimement connexes dans la réalité, que vise la loi Besada ; mais on ne saurait espérer qu'elle suffise à y remédier. Elle prête, évidemment, à plus d'une critique : on peut douter, notamment, de l'efficacité de l'intervention de l'Etat, là où ont échoué les efforts individuels, par exemple en ce qui concerne l'imposition du régime collectif aux nouveaux colons. L'association — remarque-t-on avec raison — ne saurait être que volontaire et non forcée, et, de plus, le but fixé par la loi à ces coopératives obligatoires est si complexe, qu'il fait craindre pour leur succès... Il est permis aussi de voir dans certaines de ses dispositions une menace contre les biens communaux, déjà si gravement entamés par les lois de 1885 et de 1888, et qui, à cause des services qu'ils rendent aux pauvres gens, mériteraient, selon certains bons esprits, qu'on leur reconnût le caractère de *res sanctae*. Enfin, on peut trouver que la somme de 1.500 pesetas allouée à chaque famille est bien peu de chose pour lui permettre de faire face à toutes les dépenses de premier établissement, et de vivre pendant un an, c'est-à-dire jusqu'à la première récolte[1]... Quoi qu'il en soit, il convient d'attendre que cette loi soit appliquée, pour la juger à sa juste valeur. Jusque-là, il est seulement permis de prévoir les obstacles auxquels elle se heurtera : l'usure, le caciquisme rural, l'atavisme routinier de beaucoup de propriétaires qui se figurent que toute amélioration de la classe des travailleurs doit entraîner nécessairement un renchérissement de la main-d'œuvre rurale.

Le problème agricole en Espagne — celui qui intéresse le plus directement l'avenir économique de ce pays et qui a les plus directes conséquences sur son état social et même politique — est excessivement complexe. C'est tout à la fois une question d'amélioration du sol, d'éducation de l'individu et de répartition de la propriété, de manière plus équitable et plus

[1] Aranda, Campomanes et Olavide, lors de leur fameuse tentative de colonisation de la Sierra Morena, s'étaient montrés autrement larges, puisqu'ils laissaient le colon entièrement installé, en lui donnant, en plus de l'habitation, le bétail, les outils, les semences, en un mot tout ce qui était nécessaire aux travaux de défrichement et de culture.

La loi Besada accorde, il est vrai, aux nouveaux colons certains avantages : elle les exempte, pendant les cinq premières années qui suivront l'adjudication, du paiement de la contribution territoriale, ainsi que des droits d'acquisition. Enfin, elle accorde des prix en numéraire à ceux qui établiront dans une colonie une industrie agricole ou forestière, à ceux qui feront avec succès l'élevage des vers à soie, ou qui augmenteront leurs ressources par l'élevage, la pisciculture ou l'horticulture.

conforme aux intérêts de l'agriculture et de la richesse nationale. Il s'agit, en même temps, de fertiliser les champs au moyen d'irrigations[1] et de reboisements, de faciliter à la production les débouchés qui lui manquent en développant notamment les moyens de communication dans l'intérieur du royaume; il s'agit aussi de lutter contre l'ignorance et l'esprit de routine, d'initier le peuple des campagnes à l'utilité de l'association et de développer le crédit rural, enfin de multiplier les petits propriétaires, les paysans propriétaires (*peasant propietars*) — ce qui est le remède par excellence préconisé par les économistes anglais, comme Adam Smith et Arthur Young, le plus conforme au progrès et aux nécessités de la culture intensive, et qui constitue aussi, de l'aveu des esprits les plus éminents de la Péninsule depuis Fermin Caballero[2] jusqu'à Azcarate[3], l'unique solution que comporte le problème inquiétant qui se pose, tout comme en Irlande, dans le midi de l'Espagne : celui des *latifundia*.

Il semble ainsi que nous soyons bien loin de notre point de départ, et pourtant nous n'avons pas cessé d'envisager la question de l'émigration, qui fait l'objet de cette étude. La loi, dont M. Besada est l'auteur et que nous venons d'examiner, n'a-t-elle point en vue la création de ces petits propriétaires (*labriegos propietarios*) ? Est-il, en effet, de meilleur moyen d'attacher l'individu à la terre que de lui donner la possibilité de l'acquérir ? Cette loi n'est peut-être qu'un palliatif; le ministre ne parle lui-même que d'un « premier essai ». Mais c'est à coup sûr l'indication de la voie à suivre, pour mettre fin — au moins dans les provinces méridionales — à ce terrible fléau de l'émigration. Et, pour ma part, je ne suis pas éloigné de voir dans cette intéressante tentative sinon la seule formule possible du relèvement de l'Espagne, du moins un des moyens qui sont à la disposition des pouvoirs publics, les plus propres à accroître la richesse de ce pays, à augmenter sa population, et par suite à développer le pouvoir d'absorption et de consommation du marché intérieur, dont l'industrie espagnole — surtout après les nouveaux tarifs de douanes — a plus que jamais besoin.

ANGEL MARVAUD.

---

[1] Voir notre étude : *La question agricole en Espagne et la politique hydraulique* (*Revue d'Economie Politique Internationale*, juin 1907).

[2] *Fomento de la Poblacion rural*, Madrid, 1864.

[3] *Los latifundios* (dans la *Revista Internacional de Ciencias Sociales*, Madrid, avril 1905).

ANTIQUITÉS TUNISIENNES

Qu'on ne soit pas surpris de voir une publication dont le caractère est surtout politique et économique s'occuper d'archéologie. Les monuments de l'antiquité tiennent une telle place en Tunisie qu'ils sont l'objet de la préoccupation générale. Ils sont un puissant attrait pour le touriste, lequel, outre qu'il peut passer pour l'un des éléments de la richesse du pays, est plus d'une fois devenu propriétaire foncier ou actionnaire d'une des mines de la Régence. Ils constituent aussi des indications précieuses, non seulement pour l'historien, mais encore pour ceux qui vivent dans le présent, pour le colon, pour l'ingénieur, pour l'administrateur. S'il a existé une ville romaine, c'est que le pays, stérile aujourd'hui, produisait autrefois; c'est qu'il y avait de l'eau. Des débris innombrables de pressoirs, de meules à huile, montrent ce que la Byzacène fut et peut redevenir. Les ruines, partout présentes, de fermes, de villas désignent les lieux les plus sains aussi bien que les territoires les plus fertiles. Elles montrent au nouveau venu le site, en même temps qu'elles lui procurent les pierres de taille. Les inscriptions lui fournissent parfois jusqu'aux comptes de son prédécesseur. Combien de réservoirs, de puits, de conduites d'eau, de silos romains, sont utilisés par nos colons ! On peut dire sans exagération que l'antiquité vit encore, sur cette terre où la conquête arabe a passé sans presque rien remplacer, c'est-à-dire détruire, et conduit comme par la main la colonisation moderne. Aussi est-il exact d'avancer que la direction des antiquités est, à Tunis, l'auxiliaire des deux directions économiques, colonisatrices, celles de l'Agriculture et des Travaux publics.

*
* *

Il s'en faut malheureusement que l'administration dont nous venons d'exposer le rôle ait les ressources nécessaires pour le jouer comme elle le voudrait, pour achever l'inventaire des richesses archéologiques de la Régence.

La direction des antiquités dispose exactement — on sera surpris de ce chiffre — du budget suivant : un crédit de 50.000 francs, dont 10.000 fournis par le ministère de l'Instruction publique

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales. G.H.

de France avec affectation spéciale aux ruines de Dougga. Sur ces 50.000 francs, 10.000 autres francs étant affectés également à Dougga — qui, assurément mérite cette faveur — on voit qu'il ne reste plus qu'une trentaine de mille francs pour les fouilles, la consolidation, l'entretien des ruines de Carthage, de Bulla Regia, de Sbeïtla, d'El Djem, de Zaghouan, de Kasserine, Haïdra, Lemsa, Gightis, Hadrumète, Thyna, pour ne citer que les plus importants vestiges, jusqu'à présent mis au jour, de la civilisation romaine et byzantine.

La pauvreté de ses moyens oblige le service des antiquités à des prétentions très modestes et à une sévère méthode. Le directeur, M. Merlin, porte très sagement ses efforts sur un nombre de points limités. Les crédits disponibles sont appliqués aux ruines qui réunissent ces conditions : d'être aisément accessibles au public et de présenter un ensemble intéressant ou du moins un type caractéristique. Le premier souci de la direction est d'entretenir les édifices menacés de disparition ; ensuite de dégager ceux qui peuvent être mis ainsi en valeur. On évitera désormais — à moins de rencontrer, comme il est arrivé déjà, des concours particuliers, acceptés avec empressement — d'attaquer des restes antiques qui pourraient faire, en quelque sorte, double emploi avec des édifices existants déjà. Dans les fouilles de Thyna, par exemple, qui ont révélé l'existence près de Sfax d'une cité romaine importante, ce qui intéresse surtout la direction des antiquités, c'est la nécropole, garnie de tombeaux portant des inscriptions, récemment déblayée. Que la Tunisie puisse présenter au visiteur dans le meilleur état possible une « Pompéï », un amphithéâtre, un ou plusieurs temples, une nécropole païenne, des catacombes chrétiennes, un théâtre, une forteresse byzantine, et M. Merlin, sachant borner ses efforts à ses ressources, se déclarerait satisfait. La Tunisie possède, en effet, de quoi satisfaire à ce programme.

*
* *

Son Pompéï, c'est Dougga, ruine plus intéressante que Timgad, au dire de ceux qui ont fait la comparaison, en tout cas, dont le site paraît plus beau. Au flanc d'une colline d'où la vue embrasse une plaine et des montagnes harmonieuses, une ville entière subsiste. Ses monuments se dressent encore au milieu d'une olivette : la façade d'un temple de Jupiter, Junon et Minerve, presque intacte, un théâtre merveilleusement conservé, où pas une pierre des gradins ne manque, et qui, avec le décor du bel horizon dont nous parlions plus haut sera, lorsqu'un

chemin de fer permettra d'y accéder, le « théâtre d'Orange » de l'Afrique du Nord, une porte, un mausolée lybico-punique, monument unique en Tunisie. Le crédit dont Dougga est doté a permis d'effectuer déjà d'importants travaux. On a sauvé le temple de Jupiter de l'écroulement, dégagé le théâtre, déblayé un temple de Cælestis, découvert un grand monument qu'on a, je crois, baptisé un peu au hasard basilique. M. Merlin vient enfin de faire relever le mausolée qu'un consul anglais, cousin de lord Elgin, avait fait écrouler, au temps jadis, pour en extraire une inscription bilingue, aujourd'hui captive, elle aussi, au British Museum. En attendant le chemin de fer, un service d'automobiles permet aujourd'hui de se rendre rapidement à Dougga, et l'on ne saurait douter que cette merveille de la Tunisie n'attire un flot croissant de touristes.

L'amphithéâtre est à El Djem, l'antique Thydrus, au milieu d'une immense plaine nue et inhabitée. Les guides rappellent qu'il est le plus grand du monde après le Colysée. Quelle suggestion économique que l'existence d'un lieu de rassemblement aussi gigantesque dans un pareil désert ! Un chemin de fer en construction aura Thydrus pour station avant peu : motif suffisant pour que la direction des antiquités hâte le déblaiement, à 3 ou 4 mètres de profondeur, de l'énorme monument et la consolidation des parties les plus endommagées.

A Sbeïtla sont surtout les temples : trois édifices accouplés, formant l'un des côtés d'une enceinte quadrangulaire élevée par les Byzantins contre les incursions berbères ou arabes. Jusqu'à ces derniers mois, c'était un vrai voyage pour atteindre Sbeïtla, et le prix des transports était si coûteux que les petites sommes dépensées par les Antiquités fondaient en route. On a pu cependant relever l'angle écroulé d'un des temples, où la blessure pansée est visible encore, le soleil n'ayant pas eu le temps d'y plaquer la chaude patine dont il a doré l'ensemble. M. Merlin a dégagé les abords de ces temples et fait apparaître l'avenue et les marches qui y conduisent. Aujourd'hui que la locomotive siffle dans l'antique Sufetula, les Antiquités auront beau jeu pour ce travail. Elles auront à cœur aussi de consolider l'arc imposant qui complète ces ruines magnifiques et qui, frappé de la foudre il y a peu d'années, semble près de s'écrouler.

Dégager, relever et consolider ces souvenirs-types de l'Afrique romaine — et cela sans céder le moins du monde à la manie « restauratrice » qui trop souvent a fait ailleurs du vieux neuf — est une œuvre très appréciable. Mais combien désirable serait-il de n'être pas ainsi borné par la médiocrité des res-

sources; de pouvoir, par exemple, hâter l'exploration du sol de Carthage avant qu'une ville nouvelle s'élève sur ce site illustre, ce qui ne saurait bien tarder; de pouvoir faire sortir de la boue d'autres villas romaines à Bulla Regia, et des sables du golfe de Gabès, les cités maritimes découvertes récemment. Le budget tunisien, qui a d'autres préoccupations, ne peut évidemment suffire à ce grand ouvrage : mais le monde entier, la métropole du moins, ne sont-ils pas intéressés à la conservation des restes les plus abondants peut-être et les mieux conservés qui puissent se trouver dans n'importe quelle partie du domaine de l'ancienne Rome? Il ne manque pourtant en France ni de Sociétés savantes richement dotées, ni de Mécènes. Seraient-ils insensibles à l'appel qui leur vient de l'autre côté de la Méditerranée?

Maurice Ordinaire,
Ancien député.
Directeur de l'Office de la Tunisie.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

La marche d'Abd el Aziz sur Merrakech.

Le sultan Abd el Aziz continue sa marche sur Merrakech, à la tête d'une mehalla que viennent à chaque instant grossir les contingents des tribus se ralliant à sa cause. Les dernières dépêches apprennent que le sultan a passé l'Oum-er-Rbiâ le 8 août, et est arrivé, sans coup férir, jusqu'à deux petites étapes de Merrakech.

Voici, concernant ce voyage d'Abd el Aziz, le Journal de route du correspondant du *Temps* qui accompagne la mehalla chérifienne :

Sokhrat-ed-Djeja, 24 juillet.

Partie le 16, la mahalla s'est arrêtée le 17 à Aïn-Touzer et y a été rejointe par 200 chameaux des Chaouïa pour les transports.

Le 19, nous sommes repartis et avons fait de 24 à 25 kilomètres d'une route difficile, à travers une région mamelonnée, vallonnée et sans eau, au bout desquels nous avons atteint la vallée de l'oued Bou-Derdar, qui n'est en ce moment qu'un très petit ruisseau.

Le 20, nous avons mis trois heures pour parcourir une douzaine de kilomètres. La piste, très étroite, escaladant des hauteurs escarpées et en partie très boisées, était souvent bloquée par les bêtes de somme. Nous nous arrêtâmes à Bou-Khal, chez les Beni-Khirân, où nous trouvâmes un excellent terrain découvert pour camper.

Le 23, nous avons poursuivi notre route et avons fait 15 ou 16 kilomètres en terrain plat et découvert jusqu'à Gueltat-el-Aris.

Le 24, il ne nous restait à faire que 6 kilomètres environ pour atteindre Sokhrat-ed-Djeja.

A tous les points mentionnés, nous avons trouvé de l'eau de bonne qualité et en quantité suffisante; entre les campements, il n'y en avait pas, et il a fallu en emporter à dos de mule pour les hommes.

Chez les Zaër, les Beni-Khirân et ici, le sultan a été bien accueilli. A plusieurs reprises, il a été littéralement assailli par la foule, qui venait lui demander sa bénédiction et qui dut être chassée par les *mokhazenis*. Chaque jour, une abondante *mouna* d'orge, de moutons, etc., était apportée au camp, et les caïds locaux avec leurs suites venaient se présenter au sultan et lui faire des cadeaux, notamment des chevaux, parmi lesquels j'ai remarqué des bêtes magnifiques. Les cavaliers des tribus escortaient la colonne à travers leur territoire, et les Smahla, qui avaient reçu Moulaï

Hafid lors de son passage, il y a quelques mois, sont venus hier sacrifier des taureaux pour obtenir le pardon du sultan.

Sokhrat-ed-Djeja est une plaine aride, encadrée de collines rocheuses, dans une boucle du cours supérieur de l'oued El-Mellah, en un point très propice aux négociations avec les tribus.

Moulaï Abd el Aziz y est venu déjà après l'insurrection qui suivit la mort de Moulaï el Hassan. Il y a séjourné de novembre 1897 à janvier 1898, et le sol est jonché des ossements des mules et des chameaux qui périrent en masse pendant cette dure campagne d'hiver.

Moulaï Hafid, lui aussi, près avoir abandonné les rives de l'Oum-er-Rbiâ, en avril dernier, s'est arrêté ici pour négocier avec les tribus afin de pouvoir se rendre dans le Nord.

Nous y resterons probablement quelques jours aussi pour nous entendre avec les Tedla, les Beni-Meskin et les Sraghna, qui sont tous bien disposés pour Moulaï Abd el Aziz. Nous venons d'apprendre que les Sraghna ont repoussé une mahalla hafidiste commandée par le caïd Omar Sektani.

Les gens des tribus que nous avons traversées m'ont dit qu'au début ils étaient partisans de Moulaï Hafid, mais qu'ils avaient fini par s'apercevoir que la proclamation de la guerre sainte n'avait été pour lui qu'un moyen de se procurer de l'argent.

Il est en somme heureux que le sultan soit resté si longtemps à Rabat, car s'il avait tenté de suivre l'itinéraire que nous venons d'accomplir, à l'époque où les tribus étaient enflammées par les lettres de Moulaï Hafid et les appels au *djihâd*, il n'aurait jamais réussi à traverser cette région accidentée où sa mahalla aurait été « mangée ».

Aujourd'hui les conditions sont beaucoup plus favorables. La réaction antihafidiste augmente au fur et à mesure que le sultan avance, et les tribus se rallient les unes après les autres.

Sidi-Messaoûd, près Mechra-el-Knidlat, 1er août.

Ma dernière lettre vous était adressée de Sokhrat-ed-Djeja, le 24 juillet. Nous y avons séjourné quatre jours. Un millier de Tedla sont venus nous y rejoindre pour faire acte de vasselage; mais il a été convenu qu'ils ne nous accompagneraient pas à Marrakech. Les Tedla se borneront à tenir leur territoire contre une attaque possible des Zayân et à assurer ainsi la marche de la mahalla chérifienne.

Le 27, nous avons levé le camp et repris notre marche en nous dirigeant vers l'Ouest-Sud-Ouest à travers la Gaâda des Mzab et le plateau des Beni-Meskîn. Nous avons mis quatre jours pour accomplir cette partie de notre voyage (une centaine de kilomètres) à travers un pays d'élevage où nous avons trouvé des sources ou des puits partout où nous avons campé.

Toutes les tribus ont fait le meilleur accueil au sultan et nous ont fourni d'abondantes mounas (dons de vivres).

Nous avons avec nous environ 800 cavaliers chaouïa et nous en attendons d'autres; les Beni-Meskîn nous ont également fourni quelques centaines d'hommes et les Sragma nous ont promis de forts contingents.

Le gué près duquel nous sommes campés relie le territoire des Beni-Meskîn au pays des Rahamna. (Mechra-el-Knidlat se trouve entre Mechra-ech-Chaïr et Mechra-el-Khalifa, à quelques kilomètres en aval de ce dernier.) Nous devions primitivement franchir l'Oum-er-Rbiâ plus haut et passer chez les Sraghna; mais les Brâbîch et quelques autres fractions des Rahamna ayant envoyé des émissaires pour offrir leur soumission, le sultan

a changé son itinéraire de façon à se rapprocher d'eux. Si les négociations aboutissent, il pourra marcher droit sur Marrakech à travers les Rahamna. Les Sraghna nous apprennent du reste que ceux-ci leur ont proposé une trève et qu'ils veulent faire la paix avec Moulaï Abd el Aziz.

Tout ceci est très favorable; cependant le sultan ne devrait pas se laisser arrêter par des négociations prolongées. Son succès jusqu'à ce jour est dû à la rapidité de sa marche qui lui a permis de courir impunément des risques considérables, tel que son passage à proximité du territoire des Zayân, dont le chef, Hakka Hammou est un des principaux partisans de Moulaï Hafid.

Tout le monde constate d'ailleurs un changement considérable dans le caractère de Moulaï Abd el Aziz. Il s'occupe personnellement des moindres détails et ne s'en remet plus à ses vizirs. Il est aimé de tous ceux qui l'approchent; son grand malheur a été d'arriver au pouvoir après la régence de Bâ Ahmed, sans expérience et sans préparation aucune. Il a été rudement secoué par les événements et s'est éveillé à la réalité des choses; et s'il réussit à atteindre Marrakech, c'est à lui seul qu'il conviendra d'en attribuer le mérite.

Je suppose que nous resterons ici quelques jours pour négocier avec les tribus et pour donner quelque repos aux hommes et aux bêtes. Il fait une chaleur torride (45° sous ma tente); cependant l'état sanitaire est excellent et les soldats sont de bonne humeur, d'autant plus qu'ils sont payés régulièrement et que les vivres sont abondants.

Mechra-el-Knidlat, 6 août.

Nous sommes toujours campés sur les bords de l'Oum-er-Rbia, et je suis d'avis que le Makhzen a été mal inspiré en venant s'installer en face des Rahamna; il eût été plus sage de marcher droit sur Marrakech à travers le territoire des Sraghna. Les négociations avec les Rahamna ont échoué par la faute de nos contingents chaouïa. Six cents de ceux-ci, commandés par un caïd-reha, ayant franchi le fleuve, furent reçus convenablement par les Rahamna, qui tuèrent même quelque taureaux en signe de soumission. Mais comme ils tentaient de s'emparer de leur caïd, les Rahamna les attaquèrent et les reconduisirent à coups de fusil. Les Chaouïa revinrent au camp ayant perdu quatre hommes.

Les Sraghna se sont battus trois jours durant avec la mahalla du caïd Omar Sektani, sans résultats appréciables. Les pertes hafidistes sont inconnues; quant aux Sraghna, ils ont eu de 30 à 40 tués. Le sultan leur a envoyé des munitions qui leur faisaient défaut et je crois que nous allons nous porter à leur secours.

Moulaï Zeyn, frère du sultan, s'est rendu à Moulaï-Bou-Chaïb (Azemmour) pour rallier les Doukkala.

A Fez et dans le Gharb.

Suivant les dernières nouvelles, Moulaï Hafid n'avait pas encore quitté Fez le 5 août. Les tribus des environs, qui lui sont hostiles, auraient toutes refusé de reconnaître les gouverneurs hafidistes.

Moulaï Hafid serait très découragé. Suivant une dépêche de la *Correspondencia*, il serait même gravement malade.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du Président de la République dans le Nord : En Norvège.* — Après l'entrevue de Reval, le président de la République a terminé son voyage dans le Nord par une visite officielle au roi Haakon VII de Norvège, à Christiania. Là encore, l'accueil fait au président a été des plus chaleureux. Il y a eu, naturellement, un dîner de gala, le soir de l'arrivée de M. Fallières, le 31 juillet, et les toasts suivants ont été prononcés :

TOAST DU ROI

Monsieur le Président,

C'est avec une joie sincère que nous vous revoyons, la reine et moi, et nous estimons heureux de pouvoir vous recevoir chez nous, en Norvège, où tout le pays, avec une sympathie toute spéciale, salue la visite du chef de la grande nation française ; c'est au nom de tous les Norvégiens que je le dis, et la manière cordiale dont vous avez été reçu aujourd'hui dans notre capitale vous prouvera la sincérité de mes paroles. J'espère que vous ne quitterez pas notre pays sans rapporter l'impression que le nom français est aimé, respecté et admiré du peuple norvégien.

La reine et moi nous ne pouvons oublier l'accueil que nous avons trouvé l'année passée en France, chez vous, M. le Président, et auprès de tout le peuple français et nous garderons toujours un précieux souvenir de la réception brillante que la Ville de Paris nous a faite.

Dans cet accueil chaleureux que la reine et moi avons trouvé en France, la nation norvégienne voit la preuve que, dans votre beau pays, on garde des sentiments amicaux envers la Norvège et son peuple, et les Norvégiens savent apprécier grandement cette amitié. Tous les Norvégiens vous sont reconnaissants, monsieur le Président, de la visite dont la France honore aujourd'hui notre pays.

C'est la première fois que nous avons l'honneur de recevoir un chef d'État français chez nous, et nous espérons que ce fait contribuera à renforcer encore l'amitié cordiale qui, pendant des siècles, a existé entre nos deux nations.

En me faisant l'interprète de ces sentiments, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de vider vos verres à la santé du Président de la République française, M. Fallières, et à la prospérité du peuple français.

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Je vous remercie bien vivement, Sire, je remercie Sa Majesté la reine des paroles si aimables que vous venez de prononcer, et je tiens à vous dire tout le plaisir avec lequel je viens rendre aujourd'hui à Votre Majesté et à Sa Majesté la reine, la visite qu'elles ont faite, il y a quelques mois, à la France.

Je suis heureux de vous apporter dans votre beau pays l'expression du souvenir toujours vivant qu'à laissé parmi nous votre trop court

séjour, d'apporter à la Norvège l'assurance des sentiments amicaux de la France. L'accueil chaleureux qui m'a été fait par le peuple norvégien s'adresse à la nation française : elle en sentira le prix.

Il est une preuve éclatante des sentiments de la cordiale sympathie qui unit nos deux pays, et je me félicite grandement de ce que la visite du Président de la République française lui ait été une occasion nouvelle de se manifester publiquement.

La France s'est toujours réjouie à travers les siècles d'entretenir avec la Norvège des rapports constants d'amitié et je me plais à espérer avec vous, Sire, que la première visite du chef de l'État français à la nation norvégienne ne pourra que développer et resserrer davantage encore ces heureuses relations.

C'est dans cette pensée que je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine et de Son Altesse Royale le prince Olaf, je bois à la grandeur et à la prospérité de la Norvège.

Le président de la République est rentré à Paris le 4 août au soir. Au lendemain de son retour, la *Dépêche de Toulouse* a publié sous ce titre, « le bilan d'un voyage », un intéressant article de M. Sarraut dans lequel l'ancien sous-secrétaire d'État à l'Intérieur résume ainsi, d'après ses conversations avec des hommes politiques français, danois, suédois et norvégiens, les résultats du voyage de M. Fallières dans le Nord.

Au Danemark, en Suède et en Norvège, ce sont les négociations économiques qui ont prédominé ; en Russie, les négociations politiques.

La Norvège va probablement bientôt demander aux puissances de se réunir en Conférence internationale pour examiner la question de savoir si un contrôle international ne doit pas être exercé sur les territoires du Spitzberg, où d'importantes mines sont déjà en exploitation. Sur cette question, notre intervention auprès de la Russie lui sera sans doute utile. Il est possible qu'elle sollicite cette intervention. Au Danemark, la question qui doit nous intéresser est la fortification des détroits, dont le rôle sera capital en cas de conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne. La France ne s'en est cependant pas directement préoccupée, la question intéressant surtout l'Angleterre qui a pris ses précautions.

La Suède, pour bien des raisons, ne peut se laisser entraîner à la remorque de la politique allemande. Elle a pu récemment apprécier l'utilité de nos bons offices auprès de la Russie. La visite récente de l'empereur Guillaume à Stockholm ne peut pas avoir de conséquence importante au point de vue de l'orientation internationale de la Suède. D'ailleurs, d'une façon générale, le Danemark, la Norvège, la Suède n'ont qu'un désir, vivre en paix avec leurs voisins, ne se lier personnellement avec aucun d'eux, et sauvegarder leur indépendance.

Au point de vue économique, M. Pichon a obtenu en Danemark, que nos vins fussent délivrés des droits de douane excessifs que le gouvernement projetait de leur imposer. Il a rapporté de Suède la quasi-certitude d'un régime favorable à nos produits vinicoles. La Suède va avoir besoin de notre appui financier. Sa première tentative des banques, à Londres, pour négocier un emprunt, a échoué. En Norvège, M. Pichon a défendu également le vin, attaqué par les Sociétés de tempérance. Là encore la voix du Parlement français obtiendra satisfaction.

A Reval se sont produits les entretiens politiques les plus importants. Le tsar a manifesté au Président son contentement au sujet de l'Entente franco-anglaise. Il a fait un éloge enthousiaste des qualités déployées par nos soldats au Maroc. Le Président a exposé au tsar avec une précision qui aura son écho à Berlin quelles sont dans le présent et l'avenir les vues du gouvernement français dans la question marocaine.

On a examiné aussi à Reval les répercussions que peuvent avoir les événements actuels de Turquie. Ces répercussions peuvent être graves. Certains éléments exclusivement nationalistes peuvent faire obstacle à l'œuvre des réformes entreprise par l'Angleterre et la Russie en Macédoine et à laquelle l'Allemagne a toujours refusé de s'associer.

L'Allemagne, bien que le fait ait été démenti, est liée, ainsi que l'Autriche, à la Turquie, par une convention militaire.

Les deux ministres des affaires étrangères de France et de Russie se sont mis d'accord pour éviter que la paix de l'Europe fût troublée dans les Balkans, malgré l'agitation bulgare.

L'entrevue de Reval s'est terminée par le désir spontanément exprimé per le tsar de venir non pas à Paris, mais en France bientôt.

M. Sarraut conclut en constatant la parfaite impression produite, dans tous les pays qu'il a visités, par le président Fallières, et en déclarant la situation internationale excellente pour la France.

Allemagne. — *L'Entrevue de Cronberg.* — Le roi Edouard VII, accompagné de sir Charles Hardinge, sous-secrétaire d'Etat permanent aux affaires étrangères, a quitté Londres le 10 août, se rendant à Cronberg, où il s'est rencontré le lendemain avec l'empereur Guillaume II. L'entrevue a eu lieu au château de Friedrichshof, « le séjour préféré de la défunte impératrice Frédéric », dit la note officielle allemande publiée à cette occasion. L'empereur était assisté du baron Rucker Jenisch, ministre plénipotentiaire de Prusse à Darmstadt, jeune diplomate de grand avenir, que l'on dit tout bas être déjà désigné par son puissant parent, le chancelier prince de Bülow, pour occuper un jour assez prochain le poste important d'ambassadeur à Londres.

De ce que se sont dit les deux souverains pendant cette journée qu'ils ont voulu faire historique, rien de certain n'a transpiré. On a seulement insisté sur la cordialité de leur attitude réciproque et sur la gaieté du roi et de l'empereur. Au reste cette entrevue ne pouvait avoir l'importance de celle du 14 août 1906, qui scella dans le même château de Friedrichshof, le rapprochement de l'oncle et du neveu, séparés depuis cinq ans par de profonds dissentiments personnels, aussi bien que par l'hostilité jalouse de leurs peuples. La rencontre de Wilhemshohe l'année suivante, puis le séjour de Guillaume II à Windsor en novembre dernier, ont permis aux deux souverains de vérifier la sincérité et la cordialité persistante de leurs sentiments réciproques, et si la réconciliation n'a pas été aussi complète, aussi absolue entre les deux nations, les relations officielles de l'Allemagne et de l'Angleterre se sont du moins maintenues aussi diplomatiquement courtoises qu'on peut le désirer à Londres et à

Berlin. Il ne faut donc pas attacher plus de valeur qu'il ne convient à cet échange d'impressions impériales que ne motive actuellement aucune considération particulièrement sérieuse, d'autant plus que la fréquence de ces conversations théâtrales de souverains n'est pas sans nuire à leur valeur et à leur intérêt.

Une note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, annonçant officiellement l'entrevue de Cronberg, a dit que « cette rencontre fournirait « l'occasion également désirée par les deux monarques de « se faire des déclarations d'amitié », et a ajouté que « leurs « peuples souhaitent également que des rapports paisibles « unissent les chefs de deux Etats aussi puissants que l'Alle- « magne et l'Angleterre, car ils veulent, malgré toutes les ten- « tatives d'excitation à la haine, remplir côte à côte leur mission de « civilisation universelle dans la paix et la concorde ». La presse allemande, d'une façon générale, s'est associée naturellement à ces paroles, et les journaux anglais ont déclaré, eux aussi, ne pouvoir que se féliciter d'un événement dont les conséquences seront certainement avantageuses pour l'une et l'autre nation. Mais sous ce langage, d'apparence parfaitement cordial, on percevait le plus souvent une méfiance qui ne désarme pas. « En nous enveloppant de discours « pacifiques et amicaux, disait notamment le *Deutsches Tages Zeitung*, « on voudrait nous faire renoncer à l'augmentation de notre flotte... « Nous n'avons pour cette espérance ridicule qu'un seul mot : « Jamais ! » Et de son côté, le *Standard* a tenu à spécifier « qu'il « ne saurait être question à cette occasion de conclure des traités, « de former des ententes ou de modifier les relations existantes « entre les grandes puissances ».

— *La mort de M. de Lucanus.* — M. de Lucanus, qui fut depuis l'avènement de Guillaume II chef du cabinet civil de l'Empereur, est mort le 2 août. Il était âgé de 77 ans. Il a été remplacé à la direction du cabinet impérial par le président du gouvernement Rudolf de Valentini.

Angleterre. — *Déclarations de sir Edward Grey sur la politique étrangère de l'Angleterre.* — Sir Edward Grey, ministre anglais des Affaires étrangères, a prononcé le 27 juillet à la Chambre des Communes, à l'occasion de la discussion du budget des Affaires étrangères, un important discours dont voici le résumé très complet.

Parlant d'abord de la question d'Orient sir Edward Grey a demandé qu'on le dispense de tout examen détaillé de la question des réformes en Macédoine, la situation s'étant modifiée ces jours derniers d'une façon si importante.

La situation en Macédoine, a-t-il ajouté, résulte de la faiblesse du gouvernement et de la mauvaise administration, et c'est contre cet état de choses que les populations musulmanes viennent de protester. Ces événements se sont produits au moment même où le gouvernement anglais proposait l'organisation de colonnes mobiles pour réprimer avec énergie

les opérations des bandes. Mais les bandes se sont dissipées et, si elles se sont vraiment dissipées pour de bon, les troupes mobiles projetées n'auront plus de raison d'être.

Nous sommes heureux de cette situation et nous espérons qu'elle continuera. Nous espérons que les Etats des Balkans, ainsi que la Grèce, feront tous leurs efforts dans ce sens, qu'ils empêcheront les bandes de se former sur leur propre territoire et qu'ils aideront les puissances européennes à préserver la situation actuelle.

Notre but n'a jamais été politique. La question macédonienne se réduit pour nous à faire cesser une mauvaise administration du pays. Notre seul désir est de voir la Macédoine bien gouvernée, et, si la Turquie améliore l'état de l'Empire, si les chrétiens et les Turcs sont tous deux protégés, alors les réformes en Macédoine seront réglées par le fait que la Turquie fera ce que nous avons conseillé depuis longtemps. Cette œuvre sera mieux accomplie de cette façon qu'en faisant appliquer des réformes partielles par un gouvernement récalcitrant.

Nous devons naturellement attendre les événements, mais à présent je puis seulement dire que notre sympathie est pour ceux qui essaient d'appliquer les réformes et je serai le dernier à prévoir un échec. S'ils réussissent, ce sera par suite de leurs propres efforts. Ils ont notre sympathie. Nous continuerons à être attentifs et sincères comme nous l'avons été jusqu'à présent, ayant en vue la bonne administration de la Macédoine.

Maintenant, il est impossible de dire par quelles méthodes ce but sera atteint et j'ajouterai seulement, en ce qui concerne les événements actuels en Turquie, que nous accueillons avec plaisir la nouvelle que le Sultan a proclamé une Constitution.

Nous accueillons avec plaisir la nouvelle de la puissance du sentiment qui a provoqué la proclamation de la Constitution. et, tout en demeurant vigilants, tout en continuant à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour encourager les réformes en Macédoine, nous adopterons à présent une attitude sympathique et attendrons les événements.

Sir Edward Grey a rappelé ensuite qu'on a dit que le fait même que la Russie et l'Angleterre coopéraient dans la question macédonienne pourrait produire cette impression que les deux puissances travaillaient à former, indépendamment, quelque projet dont pourraient se formaliser les autres puissances. Le ministre a alors protesté en ces termes contre cette insinuation :

Voici dans quelles conditions les propositions furent faites :

L'Angleterre formula des propositions que l'on signala à la Chambre pour son propre compte et sans consulter les autres puissances, parce que, de l'avis du gouvernement, la situation exigeait que l'Angleterre se désassociât complètement du mouvement ou bien que ce mouvement tendant aux réformes prît un caractère plus énergique et vigoureux.

Après que l'Angleterre eut fait ces propositions, la Russie fit savoir qu'elle serait prête à mettre en avant, de son côté, des propositions dans le même sens, mais qui n'allaient pas aussi loin que les propositions anglaises et les autres puissances, parmi lesquelles figurait, je crois, l'Allemagne, déclaraient qu'elles seraient prêtes à accueillir les propositions russes et à les accepter.

Il ne saurait donc être question d'un désir de la part de l'Angleterre et de la Russie de se tenir à l'écart des autres puissances.

Abordant ici la question des relations anglo-allemandes, sir Edward Grey a déclaré qu'il serait très regrettable qu'en Allemagne ou en Angleterre on supposât, dans n'importe quels milieux, que la politique de l'Angleterre ait pour but d'assurer l'isolement de l'Allemagne.

Il y a quelque temps, a-t-il ajouté, le prince de Bülow déclara que la politique de l'Allemagne ne reposait nullement sur la provocation d'animosités entre les autres puissances.

Je voudrais, pour ma part, compléter cette déclaration du prince de Bülow en disant que, en ce qui nous concerne, il n'appartient nullement à notre politique de donner à nos amitiés une tournure hostile envers une autre puissance quelconque. Mais il faut que nous ayons la liberté de conclure ces amitiés. Une fois ces amitiés conclues, je suis prêt à donner toutes les garanties dans ce sens qu'elles seront utilisées au profit réciproquement de l'Angleterre et des pays intéressés.

Et, après tout, quand on parle de l'isolement de l'Allemagne, il convient de ne pas oublier que l'Allemagne possède deux alliés. Nous n'avons jamais regardé d'un œil jaloux cette alliance; nous n'avons jamais considéré cette alliance comme étant dirigée contre l'Angleterre, et, si nous avons conclu des accords avec la France et la Russie — dont les termes sont d'ailleurs connus du public, tandis que les termes de la triple alliance ne le sont pas — il n'y a pas lieu de supposer non plus que ces accords aient pour but l'isolement d'une autre puissance ou l'adoption de mesures peu amicales.

Au sujet du Congo, sir Edward Grey a dit que le gouvernement britannique estime que les droits que lui confèrent les traités au Congo ont été violés; il est donc obligé d'examiner d'une façon très minutieuse les conditions auxquelles le Congo sera transféré à la Belgique, et obligé aussi d'obtenir une assurance explicite au sujet de l'interprétation qu'on pourra donner à ces hauts droits conférés par les traités.

Sir Edward Grey constate que l'Angleterre est restée isolée, puisque les Etats-Unis seuls se sont joints à elle; mais il répète qu'il serait très heureux de voir coopérer d'autres puissances à l'obtention de réformes au Congo.

Nous n'avons pas, dit-il, l'ambition de jouer un rôle prépondérant dans cette affaire. Nous sommes tout prêts à publier de nouveaux documents sur le Congo. Nous aurions voulu voir les nouveaux documents belges publiés auparavant, mais le gouvernement belge désire ajouter ce que nous publierons à ceux qu'il compte présenter lui-même, et il attend, d'autre part, certains documents reçus des Etats-Unis. J'ai informé le gouvernement belge que nous étions prêts à publier nos documents et que nous n'attendions pour le faire que de connaître la date à laquelle il publiera les siens, de façon à ce que les deux communications soient simultanées.

Le gouvernement anglais publiera prochainement de nouveaux documents sur le Congo, mais, avant de s'engager à reconnaître de façon formelle que la situation est satisfaisante, en admettant que le Parlement belge donne au gouvernement l'autorisation d'annexer le Congo, il devra

compter encore avec le gouvernement belge et examiner avec soin la situation tout entière. L'orateur reconnait que la question des concessions est extrêmement difficile. Il se rend parfaitement compte que c'est trop exiger du gouvernement belge que de lui demander d'appliquer au Congo un système différent de celui qui existe dans les colonies des autres nations situées dans la même région. Le gouvernement du Congo a suivi une ligne de conduite opposée à celle que nous suivons nous-mêmes. Il a d'abord accordé des concessions sans faire d'enquête et sans se préoccuper des droits des indigènes, et il a créé ainsi une situation très difficile. Le gouvernement belge a déclaré que le travail forcé disparaîtrait. S'il disparaît, il est essentiel que les indigènes soient mis sans retard en possession de grandes étendues de terrain qui leur permettront de cultiver, de se nourrir et de trafiquer, et la prise de ces terrains va contre le droit des concessionnaires.

Enfin, parlant de la situation en Perse, le ministre anglais a exprimé l'espoir que les Persans régleront leurs propres affaires à leur propre façon. Il y avait en Perse un mouvement général en faveur de la liberté, et un bon gouvernement y aurait eu certainement les sympathies du gouvernement anglais. Sir Edward Grey croit qu'il est désirable de voir les gouvernements russe et anglais intervenir aussi peu que possible en Perse, tant que leurs sujets respectifs ne seront pas menacés. « C'est là une politique sage. La politique d'un gouvernement persan qui serait considéré comme ayant l'appui de l'étranger serait certainement impopulaire dans le pays. Ce que l'Angleterre désire, c'est que le gouvernement possède en Perse la confiance de tous. »

— *Le Congrès universel de la Paix; déclarations de M. Asquith.* — M. Asquith a présidé, le 31 juillet, le banquet de gala du Congrès universel de la Paix, qui a siégé à Londres cette dernière quinzaine. A cette occasion, le premier ministre anglais a déclaré qu'il n'osait pas espérer voir se réaliser le désarmement universel, car le gouvernement de n'importe quel pays doit toujours veiller en premier lieu à la sécurité nationale. Tant que les masses seront capables de se laisser entraîner à croire qu'il y a des divergences d'honneur et d'intérêt entre elles et d'autres agglomérations humaines, on devra continuer de se tenir prêt pour les éventualités de guerre.

Mais quand tout cela a été dit, poursuivit M. Asquith, il n'en reste pas moins vrai qu'il n'y a pas d'effort qui soit plus digne d'un homme de bien que celui qui consiste à rechercher les moyens d'atténuer les risques de dissentiments internationaux et de remplacer la guerre par un arbitrage plus raisonnable.

Il y a deux ou trois moyens qui ont permis de réaliser des progrès et qui permettront peut-être d'en réaliser encore. Il y a d'abord les accords internationaux, des accords bien entendus, car les alliances donnent quelquefois des résultats d'une nature opposée. Ensuite vient l'adoption de l'arbitrage à la place des tueries de la guerre. Les difficultés qui s'opposent à l'adoption de ce principe, quoique nombreuses, ne sont pas insur-

montables. Enfin il importe que les nations se connaissent mieux, car ce sont les malentendus qui provoquent la moitié des différends.

Les déclarations du président du Conseil ont provoqué de vifs applaudissements.

Belgique. — *La question du Congo. Le « Livre Blanc » anglais et le « Livre Gris » belge.* — Un *Livre Blanc* anglais a été publié le 3 août à Londres sur les affaires du Congo, en même temps que paraissait à Bruxelles un nouveau *Livre Gris* contenant la suite de la correspondance diplomatique échangée entre les gouvernements belge, anglais et américain à propos de cette même question congolaise. Cette double publication donne l'impression d'une détente réelle dans les relations anglo-belges, détente déjà affirmée d'ailleurs par les récentes déclarations de sir Edward Grey à la Chambre des Communes : nous venons de rappeler que, le 30 juillet, le ministre anglais des Affaires étrangères avait exprimé l'opinion qu'un nouvel échange de Notes officielles serait encore nécessaire avant que le gouvernement britannique puisse faire connaître son opinion finale sur l'annexion du Congo à la Belgique, mais qu'il avait ajouté en même temps « qu'il n'est pas désirable que le gouvernement belge soit constam- « ment fatigué par des déclarations des gouvernements étrangers « pendant qu'il s'occupe de donner une solution à un problème « difficile ». L'affirmation de cette même bonne volonté anglaise se retrouve sous différentes formes, dans le *Livre Blanc* comme dans le *Livre Gris*. Dans le *Livre Blanc*, sir Edward Grey écrit que, pendant les débats du Parlement belge relatifs à l'annexion, l'Angleterre suspend toute discussion diplomatique avec le Cabinet de Bruxelles, et il constate, en outre, que l'attitude du gouvernement belge a beaucoup amélioré la situation. D'autre part, la correspondance anglo-belge publiée par le *Livre Gris* établit que « le gouvernement « de Londres a pris acte avec la plus vive satisfaction des assurances « données par la Belgique, en ce qui concerne l'amélioration du « sort des indigènes, et qu'après un examen minutieux de la ques- « tion, il n'insiste plus sur les poins de détail soulevés originaire- « ment par lui ». Ces déclarations sont, on le voit, de nature à donner satisfaction aux légitimes susceptibilités de la Belgique qui, s'étant engagée formellement à respecter au Congo toutes les obligations qui lui incombent du fait des traités existants, refuse d'accepter aucune ingérence étrangère dans une affaire qui, dit-elle, ne concerne absolument que le Parlement belge et l'Etat Indépendant.

Il peut être intéressant, à ce propos, de rappeler en quelques mots où en est la question de la reprise du Congo au Parlement de Bruxelles. Le 15 avril dernier, au moment de l'ouverture de la discussion, le président du Conseil, M. Schollaert, déclara que le vote de la loi coloniale devait précéder le vote du traité d'annexion. Très judicieusement, le gouvernement belge estimait convenable d'établir d'une façon définitive des règles méthodiques et raisonnées d'administration coloniale avant de songer à devenir maître d'une colonie.

La Chambre approuva cette manière de voir et commença donc l'examen du projet de Charte coloniale qui comprend 31 articles. Interrompue le 6 mai par les élections, la discussion générale se prolongea jusqu'au 16 juillet; puis on passa à l'étude des différents articles. Déjà une dizaine d'articles ont été adoptés, malgré les efforts de l'opposition; de plus, la droite a décidé de repousser toute proposition d'ajournement qui viendrait à se produire, et le gouvernement s'est déclaré résolu à poursuivre jusqu'au bout et sans nouvelle interruption le vote intégral de la loi. D'autre part, sir Edward Grey a déclaré, dans le même discours aux Communes que nous signalions tout à l'heure, que l'Angleterre n'accepterait pas un retour à l'ancien état de choses. Dans ces conditions, il est permis de penser que cette fois enfin le problème congolais va recevoir une solution définitive.

Russie. — *Ouverture de la Diète de Finlande.* — La session de la Diète de Finlande a été ouverte le 5 août à Helsingfors après un service divin célébré dans la cathédrale russe. Devant les membres de la Diète réunis dans la salle du Trône du palais impérial, le gouverneur général, entouré de sa suite et du Sénat composé de ses nouveaux membres, a donné lecture du discours du trône suivant :

Représentants du peuple finlandais, voici près d'un siècle que la Finlande fait partie de l'empire russe. Sous sa puissante protection, elle a atteint un développement matériel et intellectuel remarquable ; mais à notre profond regret, la conscience de la solidarité qui existe entre la population finlandaise et le peuple russe ne s'est pas développée dans la même mesure, non plus que le sentiment de la légitimité des obligations imposées à la Finlande par l'empire russe, des possessions souveraines duquel elle fait partie.

Dans les débats qui ont eu lieu à la Diète réunie au début de février 1908, des opinions qui attestaient une conception tout à fait fausse de la situation de la Finlande et une interprétation non moins fausse des obligations imposées à la Finlande par l'empire ont été exprimées.

En vertu de cette situation même, dans la nuit du 15 mars, la Diète a finalement adopté une résolution qui impliquait une appréciation extrêmement défavorable des mesures prises sur la volonté exprimée par notre souverain. Nous avons alors dissous la Diète et ordonné qu'il fût procédé à de nouvelles élections et que la présente Diète fût ensuite convoquée.

Nous appelons sur ses travaux qui vont s'ouvrir la bénédiction du Très-Haut et nous comptons fermement qu'elle sera pénétrée du sentiment de la solidarité des intérêts de la Finlande avec ceux de la Russie.

Une fois la lecture du discours du trône terminée, M. Talman Swinhuvud, président de la Diète, s'est adressé au gouverneur général en ces termes :

La Diète de Finlande se réunit ici conformément aux lois fondamentales, après de nouvelles élections, afin de prendre part à l'administration financière et à l'œuvre législative.

La Diète est prête à consacrer à cette tâche tous ses efforts et un zèle sincère. La condition de tout progrès paraît, à nos yeux, être le respect de

notre situation politique, de notre condition juridique, sous la protection desquelles le peuple finlandais a réalisé son développement matériel et intellectuel.

La base de cette situation et de cette condition est constituée par le droit du peuple finlandais à une administration spéciale, à un examen indépendant de la gestion financière et à une mise directe en communication avec le souverain dans ce dernier domaine.

Toute mesure s'écartant de ces principes doit être considérée comme ne tenant aucun compte des droits de la Finlande et ne peut conduire qu'à des résultats déplorables. C'est pourquoi diverses mesures prises au cours de ces derniers temps ont provoqué dans le peuple une réelle inquiétude.

La Diète espère que des conditions en harmonie avec les lois fondamentales de la Finlande assureront et affermiront la confiance qui doit toujours exister entre le peuple et le souverain.

Je vous prie de vouloir bien déposer aux pieds de Sa Majesté et des grands-ducs l'hommage des sentiments de dévouement et de profond respect de la Diète.

Cette réponse du président de la Diète a produit une grande impression et a été très commentée.

Italie. — *La mort du marquis di Rudini.* — Le marquis di Rudini est mort, le 7 août, à l'âge de 69 ans. Né en 1839 d'une ancienne famille de l'aristocratie sicilienne, Antonio Starabba di Rudini occupa à deux reprises la présidence du Conseil, de 1891 à 1893 et de 1896 à 1898, et chaque fois, il y succéda à M. Crispi. En politique étrangère, bien qu'ayant attaché son nom à l'un des renouvellements de la Triplice, il fut un sincère partisan de rapprochement de l'Italie avec la France.

Suisse. — *Le Congrès international de Géographie.* — Le Congrès international de Géographie, siégeant cette année à Genève, a adopté 23 vœux, dont voici les principaux :

Création d'une carte du monde à un millionième ;
Création d'une association cartographique internationale ;
Création d'un bureau international consultatif de géographie commerciale ;
Adhésion des gouvernements à la commission polaire internationale ;
Vœu en faveur des futures expéditions au Pôle-Sud ;
Vœu en faveur de la réfection des monuments cartographiques de l'antiquité ;
Numérotation des heures de la journée de 0 à 24 ;
Nomination de commissions spéciales pour l'étude de la Méditerranée et de l'Atlantique sous la présidence du prince de Monaco ;
Nomination d'un comité général composé des secrétaires généraux de toutes les sociétés géographiques.

La prochaine session du Congrès se tiendra à Rome.

Suède. — *La visite de l'empereur Guillaume II à Stockholm.* — L'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés à Stockholm, à bord du yacht impérial *Hohenzollern*, le 3 août. Le soir, un dîner de gala a eu lieu au château royal, le roi de Suède a prononcé le toast suivant :

Je puis dire que Vos Majestés ne sont point des étrangers en Suède. Le peuple suédois salue en Vos Majestés les souverains d'une nation amie et qui, en même temps, lui est apparentée par le sang.

Votre visite en Suède contribuera à resserrer les liens qui unissent l'Allemagne à la Suède.

Le souvenir de la magnifique réception qui me fut faite à Berlin, resté vivant dans mon cœur, est inoubliable, et s'il ne nous est pas possible ici de déployer une aussi grande pompe, les sentiments qui nous animent sont les mêmes.

Puissent les bonnes relations qui existent entre nos maisons et nos peuples se perpétuer et se développer! Dans cet espoir, je lève mon verre à la santé de l'Empereur et de l'Impératrice et à la prospérité de l'Empire allemand.

L'empereur Guillaume a remercié le roi pour les sentiments qu'il avait exprimés et pour la réception que lui avait faite le roi, la reine et la ville de Stockholm et il a ajouté :

C'est pour moi une véritable joie que de pouvoir passer quelques jours au milieu d'un peuple ami et uni à l'Allemagne par les liens du sang. J'ai le ferme espoir que les bonnes relations existant entre les deux pays se perpétueront et que nos peuples, grâce à la paix, à l'intérieur, comme à l'extérieur, continueront à entretenir entre eux des rapports toujours plus étroits et plus suivis, et à avancer dans la voie du progrès.

Puissent ce beau pays et le beau peuple qui l'habite s'acheminer vers l'avenir le plus brillant et voir se réaliser les aspirations auxquelles lui donnent droit toutes ses richesses intellectuelles et matérielles!

Je lève mon verre à la santé du Roi, de la Reine, de la famille royale et à la prospérité de tout le peuple suédois.

Le ministre des Affaires étrangères suédois, M. de Trolle, a déclaré au correspondant du *Lokalanzeiger* que le voyage de l'empereur à Stockhlom n'avait aucun but politique.

Turquie. — *L'établissement du régime constitutionnel,* — L'évolution constitutionnelle se poursuit en Turquie sans que jusqu'ici l'ordre ait été troublé. Le Comité directeur du parti Jeune-Turc, le Comité « Union et progrès », est le maître absolu de la situation, mais paraît conserver assez bien son sang-froid. Sur son intervention, le successeur de Ferid pacha, Saïd pacha, a dû donner sa démission de grand vizir et a été remplacé par Kiamil pacha qui a constitué ainsi son ministère :

Ministre des affaires étrangère, Tewfik pacha ;
Ministre de l'intérieur, Rechid Akif pacha, vali de Siwas ;
Ministre de la guerre, Redgib pacha, vali de Tripoli ;
Ministre de la marine, Arif pacha ;
Ministre des finances, Zia pacha ;
Ministre des mines, des forêts et de l'agriculture, le prince Mavrocordato, conseiller d'Etat ;
Ministre des travaux publics, Gabrile effendi ;
Conseiller légal auprès des affaires étrangères et du ministre des fondations pieuses, Ekrem bey ;
Ministre de la justice, Hassan Fehmi pacha ;
Ministre de l'instruction publique, Hakki bey.

Le sélamlik, qui a eu lieu le 7 août, a été très imposant. Le sultan a été acclamé avec enthousiasme par les troupes et par la foule. Après le sélamlik, le Sultan a donné, dans un pavillon spécial, une audience collective au corps diplomatique tout entier, qui avait été convoqué spécialement à cet effet par une dépêche du palais au marquis Imperiali, ambassadeur d'Italie, et doyen provisoire. Le Sultan a lu, en présence des représentants des puissances, une déclaration rédigée en turc, disant que « le Sultan promet, sur son honneur de souverain, de respecter la Constitution rétablie et de s'y conformer strictement dans l'avenir. » Puis le ministre des Affaires étrangères a donné une traduction française de ce document. Au nom du corps diplomatique, le marquis Imperiali a renouvelé ses félicitations et a exprimé sa joie d'un événement qui satisfait le monde entier ; il a terminé en formant des vœux pour le Sultan et la noble nation turque. Le Sultan a alors serré la main de chaque chef de mission, en exprimant sa satisfaction de voir le corps diplomatique réuni autour de lui.

Voici d'autre part le texte des déclarations faites au correspondant particulier du *Temps* par Kiamil pacha, la veille même de sa nomination de grand-vizir :

Nous n'avons pas encore de programme arrêté ; nous travaillons à établir la Constitution. Nous avons des projets de réformes ; mais il faut, avant tout, que le pays se tranquillise. Nous sommes encore dans une période troublée ; mais cela se calmera peu à peu.

Ce qui domine la situation en ce moment, ce sont les efforts faits pour mettre en harmonie le gouvernement avec les désirs de la population. Probablement, pour y arriver, quelques changements auront-ils lieu encore dans le ministère ; mais nous aboutirons, je l'espère.

Vous me dites que certains désirent ma nomination comme grand-vizir ; moi je ne la désire pas : je ne tiens qu'à aider de toutes mes forces mon ami Saïd pacha à établir le nouveau régime.

Au point de vue extérieur, nous serons heureux d'avoir de bonnes relations avec tous. La Bulgarie, la Serbie, la Grèce avaient des visées qu'elles abandonneront certainement devant la situation nouvelle. Si la Bulgarie persistait, elle ne pourrait agir qu'avec l'appui d'une puissance : cet appui j'en suis persuadé, ne serait que moral.

Je suis certain que tout restera tranquille, grâce au concours des nations européennes. Jusqu'ici nous étions abandonnés, parce que notre conduite n'était pas correcte. Nous avons perdu ainsi l'appui des puissances qui devaient s'intéresser à nous. Nous devons acquérir celui de la France et de l'Angleterre, de l'Autriche, comme nous avons celui de l'Allemagne, qui nous fut peu utile jusqu'à ce jour.

Vous me parlez de l'incident d'Izzet pacha, parti sur un bateau anglais. Nous avons demandé, sur le désir de la population, qui a beaucoup souffert de ses intrigues, à l'ambassade anglaise qu'on nous le livre. Le bateau a été arrêté dans les Dardanelles ; mais Izzet avait l'autorisation du palais de partir. L'ambassade ne pouvait donc pas autoriser cette arrestation. Restent les poursuites judiciaires : elles auront lieu.

Nous travaillons à rétablir le calme et à réorganiser la Turquie et nous espérons réussir.

— *La question macédonienne : la note russe concernant le retrait du projet de réformes anglo-russe.* — Voici le texte de la note adressée par le

gouvernement russe aux cabinets européens relativement à la question macédonienne :

Saint-Pétersbourg, 25 juillet 1908.

Depuis le commencement de la crise macédonienne, les puissances, conscientes des droits et des devoirs découlant pour elles des traités existants, s'étaient appliquées à obtenir du Sultan l'introduction de réformes dans les vilayets de Salonique, de Monastir et de Kossovo; reconnaissant que la Russie et l'Autriche-Hongrie étaient plus directement intéressées dans les affaires balkaniques, elles avaient consenti à abandonner aux cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne le soin de déterminer les mesures les plus impérieusement nécessaires pour le bien-être des populations macédoniennes, et c'est ainsi que prit naissance le projet connu sous le nom de programme de Muerzsteg, accepté non seulement par les cabinets européens, mais aussi par Sa Majesté le Sultan.

Les puissances ne manquèrent pas d'accorder tout leur appui à l'exécution du programme susmentionné, et leurs efforts combinés avec ceux de la Russie et de l'Autriche-Hongrie ne sont pas restés sans résultats.

Des organes nouveaux, tel que l'inspecteur général, le général réorganisateur de la gendarmerie et ses adjoints, les agents civils, la Commission financière, furent créés; des lois et des règlements concernant le fonctionnement de ces organes furent mis en vigueur; malheureusement, l'amélioration qui devait en résulter pour la population locale fut considérablement entravée et retardée par diverses circonstances; le régime judiciaire dont la réorganisation était prévue par le quatrième point du programme de Muerzsteg restait essentiellement défectueux; le fonctionnement de l'administration et, en particulier, de l'administration financière, laissait beaucoup à désirer; enfin, la lutte entre les différentes nationalités locales prenait un caractère de plus en plus aigu et se compliquait par la formation de bandes armées contre lesquelles les forces turques n'avaient ni la puissance, ni peut-être la ferme volonté de lutter efficacement.

Un projet de réorganisation judiciaire élaboré en commun par la Russie et l'Autriche-Hongrie n'ayant pas reçu l'approbation unanime des ambassadeurs à Constantinople et l'œuvre réformatrice et pacificatrice des puissances semblant devoir subir un arrêt gros de dangers pour l'avenir, le cabinet de Londres jugea le moment venu de proposer aux autres gouvernements un plan de réformes générales impliquant la création d'un poste de gouverneur général de la Macédoine et l'organisation de cette contrée sur des bases nouvelles. En annonçant son plan à la Chambre des Communes, sir E. Grey déclara en même temps qu'il n'avait nullement l'intention de se détacher du concert des puissances et qu'il ne poursuivrait sa réalisation que par les moyens employés jusqu'ici, c'est-à-dire en s'appliquant à acquérir l'adhésion des autres cabinets et à obtenir, d'un commun accord avec ceux-ci, le consentement du Sultan. Or, il était à craindre que le projet anglais pourrait difficilement obtenir l'assentiment de toutes les puissances, et qu'il se heurterait à la résistance la plus opiniâtre de la part de la Turquie, qui paraissait disposée à y voir une atteinte à son intégrité et à ses droits souverains.

Dans ces circonstances le cabinet impérial, soucieux avant tout de faire œuvre pratique et d'apporter un prompt remède aux maux de la population macédonienne, crut devoir employer tous ses efforts à trouver un terrain d'entente et à ramener les propositions anglaises à des dimensions qui les rendraient plus acceptables tant à certaines puissances qu'au Sultan lui-même.

Les négociations qui s'ensuivirent entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres aboutirent à la rédaction de deux projets : l'un formulé par le gouvernement anglais avait pour objet la formation d'un corps mobile de troupes placé à la disposition de l'inspecteur général et destiné à poursuivre les bandes ; l'autre, dressé par nos soins, contenait un programme de réformes complémentaires à introduire dans les vilayets de Salonique, de Monastir et de Kossovo.

Votre Excellence trouvera ci-joint la second de ces projets sous forme d'aide-mémoire daté du 2 juillet courant.

Cet aide-mémoire, ayant obtenu l'adhésion complète du cabinet de Londres, nous étions sur le point de le proposer à la discussion et à l'acceptation des autres cabinets, lorsque survinrent les derniers événements en Macédoine et à Constantinople.

La situation qui résulte de ces événements est tout à fait nouvelle et réclame de notre part ainsi que de la part des autres puissances intéressées la plus sérieuse attention.

En poursuivant l'activité réformatrice exposée plus haut, ni la Russie, ni les autres puissances n'ont jamais été inspirées par un sentiment d'hostilité contre la Turquie, ou par le dessein d'enfreindre les droits souverains du Sultan ; mais l'expérience ayant démontré que dans l'état actuel de désorganisation de l'administration ottomane, et tant que le régime turc demeurait basé sur l'infériorité des populations non musulmanes de la Turquie, aucune amélioration sensible n'était à attendre de l'effort spontané de la Sublime-Porte, les puissances devaient forcément rechercher la solution du problème dans un plus haut degré de décentralisation et dans l'établissement d'un contrôle efficace; de plus, si d'un côté la constitution générale de l'Empire turc; en tant qu'État souverain et indépendant, restait en dehors de l'action des puissances, celles-ci possédaient, en vertu de stipulations internationales, le droit incontestable de veiller à une meilleure administration dans celles des provinces de la Turquie d'Europe, pour lesquelles une organisation particulière n'avait pas été prévue par le traité de Berlin. C'est dans ces limites que devait se réaliser l'action des puissances et le cabinet impérial n'a jamais songé pour sa part à les dépasser.

Actuellement nous nous trouvons en présence d'un acte spontané du Sultan octroyant à la Turquie une charte, en tête de laquelle sont inscrits les généreux principes d'égalité devant les lois pour tous ses sujets, d'organisation régulière des pouvoirs publics et de bonne et intègre administration.

Il est évident qu'une application complète et sincère de ces principes tendrait à assurer le sort des populations macédoniennes dans le sens des vues dont s'inspiraient les puissances en poursuivant le développement ultérieur de leur action réformatrice. C'est ce que le cabinet impérial n'hésite pas pour sa part à reconnaître ; il est donc tout prêt à surseoir pour le moment à toute démarche qui pourrait être considérée par la Turquie comme étant empreinte de méfiance à l'égard de la volonté du Sultan et du gouvernement ottoman de réaliser la réforme générale qui vient d'être décrétée. Suivant en ceci l'exemple du gouvernement britannique, lequel, en présence de la cessation de l'activité des bandes, a renoncé pour le moment à présenter à l'acceptation de la Sublime Porte sa note relative à la formation des troupes mobiles, nous renonçons de notre côté, provisoirement, à présenter notre projet de réforme que nous ne transmettons actuellement aux cabinets pour ainsi dire qu'à titre d'information et pour

ne servir qu'ultérieurement si les événements obligeaient les puissances à revenir à leur méthode primitive.

Car il doit être bien entendu que le désistement de la Russie et, nous en sommes convaincus, des autres puissances, ne peut être ni absolu ni inconditionnel : les droits acquis aux puissances par les traités et les avantages assurés aux populations macédoniennes en vertu de ce qui a été convenu entre les cabinets et la Sublime-Porte sur la base de ces traités sont et demeurent évidemment intacts; la Russie suivra avec l'attention la plus sympathique les efforts de la Turquie d'assurer le fonctionnement du nouveau régime; elle s'abstiendra pour sa part de toute ingérence pouvant compliquer cette tâche et exercera toute son influence afin de prévenir et d'empêcher toute action perturbatrice de la part des Etats balkaniques.

Mais, d'autre part, fidèle aux traditions de sa politique, elle ne considérera son rôle réformateur, ainsi que celui des autres puissances, comme terminé que si l'œuvre entreprise par le Sultan aboutit à une réelle amélioration de l'état de choses en Macédoine, amélioration qui aurait pour premier effet de mettre fin, parmi les pays balkaniques, à une inquiétude naturelle et essentiellement dangereuse pour la paix générale; en un mot, la Russie ne saurait renoncer à la faculté d'apprécier si la réforme octroyée par le Sultan atteint le degré d'efficacité voulue, et s'il se trouve que la situation des provinces européennes de la Turquie reste dans un état précaire, elle aura le devoir de signaler aux puissances la nécessité de reprendre de la manière la plus résolue l'œuvre actuellement interrompue de leur activité réformatrice commune.

Dans le ferme espoir que les idées que je viens d'exposer rencontreront l'approbation de tous les gouvernements, je me permets, pour me résumer, d'exprimer la conviction que, dans la phase actuelle des événements balkaniques, les cabinets devraient ajourner toute nouvelle démarche auprès de la Porte, tendant à compléter l'œuvre des réformes jusqu'à nouvelle décision prise d'un commun accord par les puissances.

Veuillez, Monsieur l'ambassadeur, en donnant lecture de la présente dépêche au ministre des Affaires étrangères, et en lui laissant copie, tant de la pièce principale que de son annexe, le prier de vouloir bien nous faire connaître le sentiment du cabinet de ..... sur les idées qui s'y trouvent formulées.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Tremblements de terre dans le département de Constantine.* — Des secousses sismiques assez violentes ont été ressenties le 3 et le 11 août dans la région de Constantine. A Constantine même et dans les environs immédiats de la ville, les dégâts ont été assez considérables et plusieurs personnes mêmes ont été blessées. Des secousses ont été également ressenties à Bône, Soukharas, Philippeville, Guelma, etc.

— *Dans le Sud-Oranais.* — L'équipe d'ouvriers chargée de mettre en état nos lignes télégraphiques jusqu'aux postes extrêmes du Sud-Oranais est rentrée le 28 juillet à Colomb-Béchar, ayant accompli sa mission. Le télégraphe fonctionne parfaitement; son installation, protégée par des détachements du génie, n'a donné lieu à aucun incident.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *L'industrie cotonnière.* — Bien que l'industrie allemande ne puisse prétendre à rivaliser avec les filatures de coton anglaises et américaines, la production cotonnière n'en a pas moins pris chez nos voisins de l'Est une importance considérable qui s'accroît d'année en année.

L'Allemagne a importé en coton brut et déchets de coton 4.475.456 quintaux en 1906 et 5.368.226 quintaux en 1907. Ces importations étant compensées en partie par des réexportations de 640.412 et 796.782 quintaux, il reste un excédent net de 3.835 044 quintaux pour la première et de 4.571.044 quintaux pour la deuxième année.

Le coton importé en Allemagne a les provenances suivantes :

	1907	1906
	(en quintaux)	
Etats-Unis	3.242.828	2.790 710
Indes anglaises	1.080.063	694.360
Egypte	364.333	324.760
Indes néerlandaises	29.895	33.910

Les énormes quantités de produits semi-ouvrés ou entièrement manufacturés dépassant les besoins de sa consommation intérieure, l'Allemagne exporte beaucoup de tissus ou autres produits complètement ouvrés, tandis qu'elle reste tributaire de l'étranger pour une part considérable de fils.

Le tableau ci-dessous le démontre :

	1906	1907
	(en quintaux)	
A. Fils :		
Importations	222.840	401.004
Exportations	121.561	123.185
Excédent	101.279	277.819
B. Tissus :		
Importations	85.691	102.725
Exportations	553.952	566.181
Excédent	468.261	463.456

Ces échanges représentent des sommes énormes dont le détail provisoire est formé par le tableau suivant (en marks) :

	Importations	Exportations
Matières premières	573 633.000	78.424.000
Fils	123.071.000	33.557.000
Tissus	60.895.000	374.015.000
Total	757.599.000	485.996.000

Importations et exportations réunies représentent un chiffre total d'affaires de 1 milliard 54 millions et demi de francs.

II. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *L'industrie de la soie.* — L'Association de la soierie américaine a tenu dernièrement son assemblée annuelle. Dans son rapport, le secrétaire de l'Association écrit : « Nous ne devons pas « perdre de vue que, dans le monde entier, les Etats-Unis sont « aujourd'hui le pays où l'on emploie le plus de soieries, et que, à « l'exception peut-être de la Chine, nul pays ne consomme plus de « soie brute. »

Si, en effet, les soieries ne tiennent pas encore un rang important sur la liste des articles de l'exportation américaine (bien qu'elles y aient figuré l'an passé pour une valeur de 800.000 dollars), le développement du commerce intérieur de ce produit forme déjà un chapitre intéressant de l'historique des industries nationales.

En 1870, il y avait, aux Etats-Unis, 86 manufactures de soieries, représentant un capital de 6.230.000 dollars; on y travaillait 684.488 livres de soie brute et la valeur totale des produits était de 12 millions 210.682. En 1905, on comptait 624 manufactures, représentant un capital de 110.000.000 de dollars consommant plus de 11.500.000 livres de soie brute dans la fabrication de 133.000.000 de marchandises. Entre temps, le nombre des employés s'est élevé de 6.650 à 79.600.

On peut juger de l'état de prospérité de cette industrie si l'on considère qu'au cours de l'exercice fiscal de 1907, tandis que les Etats-Unis importaient 71.400.000 dollars de soie brute, leur importation de soies manufacturées n'était que de 38.653.000 dollars, dont la moitié consistait en soieries en pièces ou en vêtements déjà faits; les dentelles de soie et les broderies y entraient, en outre, pour 17.000.000 de dollars, d'Allemagne pour 8.000.000 de dollars, du Japon pour 5.600.000 dollars, de Suisse pour 4.410.000 dollars, tandis que les achats faits en Chine ne se montaient qu'à 229.181 dollars.

Pour la soie brute, le Japon est le principal fournisseur des Etats-Unis; les Américains en importèrent, l'année dernière, pour 40 millions de dollars, contre 17.000.000 de dollars d'Italie, et 10.000.000 de dollars de Chine. La France venait en quatrième lieu avec 2 millions de dollars.

Le New-Jersey, la Pensylvanie et l'Etat de New-York sont les principaux centres de l'industrie des soieries, le New-Jersey tenant la tête. Dans ses 43 fabriques le Connecticut a plus de capitaux engagés que l'Etat de New-York, qui en compte pourtant 193. Le New-Jersey a 239 fabriques et la Pensylvanie 168.

En somme, grosse augmentation de la fabrication américaine des soieries, tandis que la moyenne de l'importation annuelle dans les dix dernières années est inférieure à celle de la décade qui s'est écoulée de 1880 à 1890.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
José M. Llobet, consul général de la République Argentine à Paris ;
William Bardel, consul des Etats-Unis d'Amérique à Reims ;
George H. Jackson, consul des Etats-Unis d'Amérique à Cognac ;
Joseph E. Haven, consul des Etats-Unis d'Amérique à Roubaix ;
Alfred de Montigny, vice-consul de Bolivie à Lille.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Nivelle est affecté à la compag. du Tidikelt.

Troupes coloniales

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :
MM. les *chefs de bataill.* Vautravers, Mortreuil, Bouet et Disdier; les *capit.* Carpeaux, Guille, Duchan, Jénot et Mirville ; les *lieut.* Caresme, Jacquemet et Fournier; les *sous-lieut.* Verdon et Favard.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Rousseau et le *lieut.* Jean sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Jung est placé à l'état-major ;
MM. le *capit.* Héquet; le *lieut.* Vix et le *sous-lieut.* Lantier sont affectés au 1er sénégalais;
MM. le *capit.* Viard et le *sous-lieut.* Le Duc sont placés au 2e sénégalais;
M. le *capit.* Boisot est désig. pour le bataill. de Mauritanie ;
MM. les *lieut.* Marty et Gilles sont affectés au bataill. de Zinder ;
M. le *lieut.* Raymond est placé au bataill. de la Côte d'Ivoire;
M. le *sous-lieut.* Jérusalemy est désig. pour le bataill. de Tombouctou.

Congo. — MM. le *chef de bataill.* Sicre; le *capit.* Habert; les *lieut.* Maignan, Eyraud et Argence et le *sous-lieut.* Bonnaud sont désig. pour le bataill. du Congo.

Madagascar. — MM. les *capit.* Thomassin et Marion et le *lieut.* Garenne sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *capit.* Roy est désig. pour la compag. de la Guyane.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *capit.* Garnier et le *lieut.* Restoux sont désig. pour le Tonkin;
M. le *capit.* Benoit est affecté au service géographique.

Cochinchine. — M. le *capit.* Thiriet est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Pierson, Casaneuve, Bartre, Laurent, François, Salaman et Boutiq; les *lieut.* Guérin et Girolami sont désig. pour l'A. O. F.;
MM. les *capit.* Querillac et Camy sont affectés à la Mauritanie.

Madagascar. — MM. les *capit.* Denarcy et Isabey sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. l'*offic. d'administ. de 1re cl.* Pacquier et le *stagiaire* Le Meillour sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *stagiaires* Boileau et Valenti sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *stagiaires* Labèque, Marchesson, Caire, Holtzer, Delage, Favier et Grinbert sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *stagiaires* Jourdren, Ferran, Lefranc, Vernet, Vignolle, Bresson et Bauvoi sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. l'*adjoint* Dozon est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint* Douvion est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Congo. — MM. le *sous-intend. de* 2e *cl.* Gourvert et l'*adjoint* Chabaud sont désig. pour le Congo.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Aillaud et *de* 2e *cl.* Lacroix, Guillet et Bassou sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'administ.* de 2e *cl.* Littée est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Vicart est désig. pour l'A. O. F.

SERVICE DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Augé et le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Muel sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *méd. aides-maj. de* 2e *cl.* Handelsmann et Soing sont désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Portel est nommé chef du service de santé du Congo;

MM. les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Jauréguiber et Gassin sont désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. le *méd. ppal. de* 1re *cl.* Vaysse est nommé chef du service de santé de l'Afrique Orientale;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Franceschetti est désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Vallet est chargé du service sanitaire des Nouvelle-Hébrides à Port-Vila.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. le *lieut. de vaiss.* Benoist d'Azy est nommé au command. de la *Jeanne-Blanche* à Constantinople.

Indo-Chine. — M. le *lieut. de vaiss.* Chack est nommé officier d'ordonnance du gouverneur général.

Extrême-Orient. — M. *lieut. de vaiss.* d'Estienne est nommé au command. de l'*Argus;*

M. le *lieut. de vaiss.* Thiroux de Gervillier est nommé au command. du *Vétéran;*

MM. les *enseig. de vaiss.* Wéverbergh et Pinguet et le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Laborie sont désig. pour l'*Alger;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Lafay de Jerphanion est désig. pour le *Protée;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Gribelin est désig. pour le *Bruix;*

M. l'*enseigne de vaiss.* de Peyrecave de Lamarque est désig. pour la flottille de torpilleurs des mers de Chine.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Ferrieu est désig. pour le *Bruix;*

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Pinel est désig. pour Dakar.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Chemin est désig. pour l'*Algér.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

LUCIEN COQUET : **Politique franco-allemande.** Paris, Alcan, 1908 in-12, préface de M. Marcel Saint-Germain, sénateur.

M. Lucien Coquet est le très diligent Secrétaire général du *Comité commercial franco-allemand*, qui fut définitivement constitué à Paris, le 28 février dernier, avec assemblée correspondante à Berlin, fondée le 29 mars suivant. Ce Comité a publié une brochure fort instructive de statistiques sur le commerce franco-allemand, qui a monté en 1907 à 1.282.688.000 francs, dépassé seulement par le commerce franco-anglais (2.237.552.000 fr.) et franco-belge (1.283.152.000 fr.). Il est certain que les échanges franco-allemands devraient être développés, et nous nous associons volontiers à ce désir du Comité, qui insiste sur le caractère exclusivement économique de sa propagande ; trop peu de nos commerçants se fixent en Allemagne, où pourtant nos produits de luxe, en particulier, seraient sûrs de voir grandir une clientèle directement et intelligemment sollicitée.

Dans son livre récent, M. Coquet aborde le terrain politique ; dans ses premiers chapitres, il étudie en détail le régime commercial franco-allemand ; cette partie abonde en précisions sur les tarifs des deux nations, les conditions des échanges et les avis des personnes compétentes, unanimes à demander des améliorations. Est-ce que, continue notre auteur, sans manquer en rien aux devoirs de l'entente cordiale, nos amis anglais ne cherchent pas à multiplier leurs transactions avec l'Allemagne ? Ne voyons-nous pas se dessiner un rapprochement colonial entre l'Allemagne et nous, mouvement dont les étapes ont été marquées par des échanges de conférences et de visites ? M. Coquet s'enhardit même à poser ce qu'il appelle la « base pratique d'une entente » ; les termes essentiels seraient, d'après lui, un traité d'arbitrage et un traité de commerce ; « la liquidation de nos différends coloniaux en Afrique et en Asie mineure, ajoute-t-il, auraient alors des chances particulières d'aboutir, et l'on pourrait même aborder une conversation sur la seule question vraiment grave qui divise les deux nations ».

Jusqu'à quel point ces suggestions sont-elles, en effet, pratiques, c'est ce que seuls diront les directeurs responsables de notre politique étrangère ; nous souhaitons sincèrement que l'Allemagne et la France se rapprochent, et ce n'est pas de notre côté que la bonne volonté fut jamais en reste. L'œuvre du Comité commercial sera fort utile, si elle contribue à démontrer à nos voisins que la France est une nation pleinement consciente de ses devoirs et de ses intérêts, à nous-mêmes que l'opinion vraie de l'Allemagne laborieuse sur la France n'est pas celle qu'expriment trop volontiers certains écrivains pangermanistes, intempérants, injustes et maladroits.

HENRI LORIN.

L'Almanach illustré du Marsouin. Annuaire des troupes coloniales, par NED-NOLL. Un vol. in-8° de 216 p., avec cartes et gravures. Henri Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris-Limoges, 1908.

L'éloge de cet almanach, qui en est à sa quinzième édition, n'est plus à faire, mais cette fois l'auteur s'est encore surpassé.

Comme de coutume l'année militaire coloniale fournit ample matière à la partie qui précède l'annuaire proprement dit. Les premières pages sont

consacrées à l'œuvre du général Lyautey dans le Sud-Oranais; puis nous suivons le capitaine Arnoud dans son magnifique raid d'Alger à Cotonou. L'auteur nous fait ensuite assister aux rendez-vous que se donnent, à mi-distance, aux prix de gros efforts, Sahariens et Soudanais, en passe de réaliser l'unité de notre grand empire africain.

Il nous montre ensuite ces intrépides marsouins, versant héroïquement leur sang, en Mauritanie, à la Côte d'Ivoire, en Guinée, en Casamance, au Congo, en des combats meurtriers.

Enfin, avant de passer à l'Annuaire proprement dit, Ned-Noll résume très nettement la situation internationale en Extrême-Orient, telle qu'elle résulte des récents accords asiatiques.

Des photographies nombreuses, jointes à des croquis très clairs et très documentés, donnent à l'*Almanach du Marsouin* le caractère d'un ouvrage de luxe.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Doctrine de Drago, par H.-A. Moulin, professeur de droit international public à l'Université de Dijon. Un vol. in-8° de 368 pages. A. Pedone, Paris, 1908.

Le Congo physique, politique et économique, par Ferdinand Goffart. Deuxième édition, revue et mise à jour, par George Morissens. Un fort vol. in-8° de 500 pages, avec 4 cartes en couleur hors texte, 13 cartes en noir et de nombreuses vues. Marcel Rivière, Paris, et Misch et Thron, Bruxelles, 1908.

La Toponymie du pays des Benadirs, par le chevalier José Joubert. Une broch. in-8° de 11 pages. C. Ferrari, Venezia, 1908.

Sulla teoria e la pratica della nuova navigazione astronomica, par dott. A. Alessio, tenente di vascello. Un vol. in-8° de 135 pages. Rivista marittima, Roma, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*juillet* 1908). G. Blondel : Prague et l'exposition jubilaire. — Aug. Rozis : Une mission commerciale en Abyssinie.

Annales des Sciences politiques (15 *juillet* 1908). Angel Marvaud : La crise en Portugal et les élections d'avril 1908. — Louis Renault, de l'Institut : L'œuvre de La Haye, 1899 et 1907.

Fédération des Industriels et des Commerçants français (*août* 1908) André-E. Sayous : La situation économique des Etats-Unis.

Revue politique et parlementaire (10 *août* 1908). De Peyerimhoff : Les forces nouvelles en formation dans l'Afrique du Nord. — Ern. Lémonon : Les missions protestantes en Turquie d'Asie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*julio de* 1908). Fr. Lozano Muñoz : La policia internacional en Marruecos.

Revues italiennes.

Bollettino della Società geografica italiana (*agosto* 1908). Prof. Aldo Blessich : La penetrazione italiana in Tripolitania.

Rivista marittima (*luglio-agosto* 1908). Capit. F. Bonfiglietti : La durata delle costruzioni navali in Francia.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ANNEXION DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

PAR LA BELGIQUE

Le 20 août 1908, la Chambre des représentants de Belgique a voté, par 83 voix contre 54 et 9 abstentions, le traité d'annexion de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique et la loi coloniale. Les journaux belges ont, non sans raison, qualifié d'historique cette séance du 20 août. Elle marque l'avènement de la Belgique au rang de grande puissance coloniale et c'est bien la séance la plus grave qu'ait tenue le Parlement belge depuis la proclamation de l'indépendance nationale.

Cette annexion constitue aussi un acte très important au point de vue mondial, car il termine la carrière d'un Etat qui, depuis vingt-cinq ans, avait une situation toute spéciale. On sait que, né de la prise de possession, par l'Association internationale, des pays naguère parcourus par l'explorateur Stanley, reconnu d'abord par les Etats-Unis, puis par les grandes puissances à la conférence de Berlin, en 1885, l'Etat Indépendant était, comme l'a dit M. Paul Leroy-Beaulieu, une sorte d'enfant naturel, qu'un père opulent soutient, mais qui n'a aucune situation ni aucun rang dans le monde. Cette situation équivoque va cesser. L'Etat Indépendant va devenir une colonie comme les autres, c'est du moins ce qu'on peut espérer de la sagesse des puissances signataires de l'Acte de Berlin. une colonie placée sous la direction et la responsabilité d'un peuple intelligent, riche et humain. Il ne constituera plus une sorte de communal sur lequel tout le monde prétend avoir des droits [1].

*
* *

Peu avant l'ouverture des débats à la Chambre des représentants, nous avons ici même indiqué comment la question se

[1] Voir dans l'*Economiste français* du 22 août 1908 l'article de M. Paul Leroy-Beaulieu et la 6e édition de la *Colonisation chez les peuples modernes*, du même auteur, chez Alcan, éditeur.

posait[1]. Le terrain se trouve donc déblayé et nous n'avons aujourd'hui qu'à rappeler à grands traits les principaux incidents du débat et sa conclusion.

Ce débat, qui s'est poursuivi du 15 avril au 20 août, avec une interruption de près d'un mois nécessitée par un renouvellement partiel de la Chambre, a été l'un des plus approfondis que le Parlement belge ait connus. Il n'a certes pas été exempt de violences oratoires; on a parlé et agi avec passion au cours de certaines séances et l'obstruction, cette arme suprême des minorités, n'a pas été dédaignée. A plusieurs reprises, on a cru la question enterrée et le cabinet Schollaert a failli sombrer en défendant le projet. Quelques jours même avant le vote final, tout semblait devoir être remis en question par une crise ministérielle, le cabinet ayant été battu sur la question de la garantie de la dette congolaise par la Belgique. Les hauts et les bas se sont succédé en cette affaire avec rapidité; mais, vraiment, quand la Chambre a conclu, il était temps, elle avait épuisé tous les arguments pour et contre; les leaders de tous les partis s'étaient abondamment expliqués; la cause était entendue et il apparaît bien qu'un vote négatif eût singulièrement ému l'opinion alors que le vote approbatif de l'annexion a été accueilli tout naturellement comme quelque chose d'inéluctable, mais en somme de pas défavorable.

***

Les longues séances consacrées à la discussion des projets d'annexion et de charte coloniale ont été dominées par deux ordres de préoccupation. On trouvait, d'une part, que les conditions de l'annexion étaient trop onéreuses et on s'efforçait de les alléger. Et on se préoccupait, d'autre part, de l'attitude des puissances, en particulier de l'Angleterre et des Etats-Unis. Les représentations de ces deux pays en ce qui concerne l'administration de l'Etat indépendant du Congo ne laissaient pas que de pousser certains députés à ne point entrer dans une galère où la Belgique ne serait pas libre de ses mouvements. La tribune du Parlement belge eut l'écho d'actives conversations diplomatiques entretenues entre le ministre des Affaires étrangères de Belgique et les cabinets de Londres et de Washington et aussi celui de débats nombreux aux Lords ou aux Communes intéressant le Congo.

L'Angleterre prenait pour base de son intervention dans les

---

[1] Voir le numéro des *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 16 mars 1908, p. 409.

affaires congolaises l'Acte général de Berlin de 1885, dont voici les principales clauses : la navigation est proclamée libre sur le Congo, ses affluents ou tributaires, les lacs et canaux qui y sont ou seront rattachés ; la liberté et l'égalité commerciales y sont aussi décrétées ; certaines règles sont fixées pour la protection des indigènes et la suppression de la traite ; au cas où des dissentiments se produiraient sur l'interprétation de cet Acte entre les puissances signataires, on devrait recourir à l'arbitrage d'un gouvernement ami. Suivant les Anglais, plusieurs de ces clauses n'étaient pas respectées, et en particulier on reprochait à l'administration de l'Etat Indépendant de n'arriver à exporter de grandes quantités de caoutchouc (48 millions et demi de francs en 1906) qu'au moyen d'un régime fiscal oppressif rappelant ou dépassant même les anciens abus de la servitude. L'impôt aurait été établi en caoutchouc et les indigènes auraient été tenus d'en apporter une certaine quantité sous peine de sévices et même de mutilations. Le régime des concessions était aussi l'objet de vives critiques.

Les antiannexionnistes prenaient argument de cette intrusion de l'étranger dans les affaires congolaises ; ils représentaient que la Belgique allait entrer dans un guêpier et qu'elle n'en sortirait pas. Il n'est pas possible, disaient-ils, de se prononcer sur le principe de l'annexion avant d'avoir la certitude que l'Angleterre n'obligera pas la Belgique à modifier profondément tout le système économique du Congo, le système fiscal et le système terrien.

La publication d'un premier *Livre Gris*, en juin dernier, ne calma pas ces appréhensions des antiannexionnistes. D'après les documents diplomatiques reproduits dans ce *Livre Gris*, le gouvernement anglais déclarait que l'administration congolaise n'avait point rempli les conditions des traités qui la lient, mais qu'en cas d'annexion c'était à la Belgique seule que reviendrait le choix des moyens les plus aptes à mettre l'administration du Congo en harmonie avec l'Acte de Berlin. « Nourrissant l'espoir que l'Etat Indépendant du Congo serait prochainement annexé, le gouvernement anglais croyait préférable de différer toute proposition de recours à l'arbitrage pour faire décider si le régime foncier et commercial, actuellement établi dans l'Etat du Congo, est compatible avec les articles 1 et 5 de l'Acte de Berlin, lesquels prescrivent que le commerce sera libre et que les monopoles seront interdits. » Cette déclaration contenue dans le *Livre Gris* cadrait très bien avec des déclarations de sir Edward Grey à la tribune du Parlement anglais, déclarations par lesquelles le mi-

nistre affirmait sa confiance en la Belgique pour mettre un terme à la situation actuelle, et sa ferme intention de laisser ce pays se décider en toute liberté.

Dans les premiers jours d'août, après que plusieurs propositions d'ajournement du débat, basées sur ce que la question internationale n'était pas résolue, eussent été repoussées, on publia à Bruxelles un second *Livre Gris* et à Londres un *Livre Blanc* parallèle. On y lisait que, si la discussion entre Londres et Bruxelles ne se poursuivait pas, le cabinet de Saint-James se réservait la faculté de débattre encore avec la Belgique les mesures que celle-ci compte appliquer au Congo. Le memorandum anglais prend acte des promesses de la Belgique relatives à l'amélioration du sort des indigènes, de l'assurance que les concessions accordées aux Compagnies n'empêcheront pas de reconnaître aux indigènes des droits très étendus d'occupation; que tout recours à l'arbitrage est inutile, puisque le gouvernement belge déclare que son interprétation concorde avec les vues anglaises. Toutefois l'Angleterre insiste pour obtenir la promesse qu'en cas de divergences ultérieures d'appréciation à cet égard la Belgique accepte de soumettre la question à des arbitres, et à ce désir la Belgique oppose qu'une décision arbitrale ne serait acceptable que pour autant que toutes les puissances établies dans le bassin conventionnel du Congo y adhéreraient. Ce second *Livre Gris* a mis en lumière les dispositions amicales de l'Angleterre à l'égard de la Belgique et a produit une bonne impression.

Il faut souhaiter que ces dispositions amicales se maintiennent. L'Angleterre serait mal venue à troubler la Belgique dans l'œuvre qu'elle assume. Il est inutile de rappeler que ce grand pays n'est peut-être pas qualifié pour morigéner les administrations coloniales de leur dureté à l'égard des indigènes. L'histoire de sa propre colonisation n'est pas précisément édifiante à cet égard. Toutefois, comme nous ne pensons pas que les fautes des uns doivent excuser celles des autres, nous n'insistons pas sur cet argument. Il en est d'ailleurs un autre bien plus important. Il est de toute évidence que la Belgique, métropole du Congo, doit avoir pour remplir complètement ce rôle une grande liberté et même bénéficier de certains privilèges. Si toutes les nations du monde entier prétendent avoir sur le pays les mêmes droits qu'elle, la Belgique, comme l'écrivait M. Leroy-Beaulieu dans l'article que nous avons plus haut signalé, se dégoûtera d'une œuvre qui sera nécessairement lente et onéreuse, et le Congo belge restera sans essor.

Les Belges, comme d'ailleurs dans certains de ses discours

sir Edward Grey a bien paru l'escompter, seront certainement amenés à faire régner au Congo un régime humain. L'opinion publique, au besoin, les y contraindrait; mais la loi coloniale même que le Parlement a votée et qui donne à celui-ci un très large contrôle sur l'administration de la colonie est, à ce point de vue, la meilleure des garanties. C'est cette loi que nous allons tout à l'heure brièvement examiner.

***

Les textes que la Chambre des représentants a adoptés comportent le projet de loi approuvant le traité de cession, et l'acte additionnel au traité de cession [1]. Nous rappelons que cet acte additionnel stipule que l'Etat belge se substitue à la fondation de la Couronne, supprimé par arrêté royal, mais l'oblige à créer deux fonds spéciaux : l'un de 45.500.000 francs pour le paiement de travaux en cours en Belgique ; l'autre de 50 millions attribué au roi « en témoignage de gratitude pour ses grands « sacrifices en faveur du Congo créé par lui ». Ce fonds sera payé en quinze annuités, la première de 3.800.000 francs et les quatorze autres de 3.300.000 francs. Ce dernier fonds de 50 millions devra être affecté par le roi, et pour la part qui n'aurait pas été engagée à son décès par ses successeurs, à des destinations relatives au Congo, à des œuvres diverses en faveur du Congo pour l'utilité et le bien-être des indigènes et pour l'avantage des Blancs qui ont bien servi en Afrique.

Très logiquement la Belgique a, en même temps qu'elle se préoccupait d'annexer le Congo, élaboré et voté une loi, véritable charte coloniale, qui détermine les conditions dans lesquelles sera administrée la nouvelle colonie. C'est la loi qu'avait prévue le paragraphe ajouté à l'article 1er de la Constitution lors de la revision de juillet 1894. Cette loi fut déposée, dès 1901, sur le bureau de la Chambre ; mais on ne la discuta pas alors, et quand on l'a reprise l'an passé, le gouvernement et la commission de la Chambre firent subir au projet primitif de profonds remaniements, qu'on a multipliés encore au cours de la discussion pour accroître l'autorité du Parlement, autorité qui, dans le projet de 1901, était assez mince.

La discussion de cette loi a absorbé moins de séances que le traité d'annexion et l'acte additionnel. Les débats commencés le 17 juillet ont été achevés le 14 août; ils ont donc duré moins d'un mois. Les questions qui ont donné lieu aux plus vives discussions sont les suivantes : garantie de la dette

[1] Nous en avons donné le texte dans le n° du 16 mars 1908, p. 417.

passée de l'Etat Indépendant du Congo ; droits constitutionnels des Belges et droits des indigènes; emploi des langues; composition d'une commission pour la protection des indigènes; nécessité du contre-seing ministériel pour l'emploi du fonds de 50 millions, système monétaire ; droit du gouvernement d'accorder des concessions ; composition du Conseil colonial.

Sur la plupart de ces points, le gouvernement a réussi à faire prévaloir ses vues, ou n'a pas combattu les amendements proposés. La question de la garantie à accorder à la dette passée de l'Etat Indépendant a seule donné lieu à une bataille dans laquelle le gouvernement a été battu. Comme la question de confiance n'avait pas été posée, il ne s'en est pas suivi de crise ministérielle ; mais on a cru à un moment, et cela se passait quelques jours avant le vote définitif, que le projet allait être renvoyé aux calendes. La Chambre a, malgré l'intervention du gouvernement, adopté sur ce point un amendement de M. Woeste qui refuse la garantie; mais on épilogue beaucoup sur la portée de ce vote et plusieurs opinions ont été émises pour démontrer qu'il n'aurait pas les conséquences qu'il paraît comporter. Les uns ont objecté que malgré l'amendement la convention restait entière. Or la convention porte que la Belgique reprend le Congo, actif et passif, et la dette fait partie du passif, donc... Les autres ont soutenu que l'engagement moral de la Belgique subsistait et qu'au surplus l'amendement était purement politique, qu'on l'avait adopté pour faire échec au gouvernement et qu'il n'avait point la portée d'un principe. Pour les droits constitutionnels, il en est qui regrettent que leur libre exercice ne soit pas garanti aux Belges dans la colonie. Quant au contreseing ministériel exigé pour les dépenses à faire sur le fonds de 50 millions, ç'a été une victoire de l'opposition qui a obtenu aussi que le fonds de 45.500.000 francs ne soit dépensé que jusqu'à concurrence de 31 millions — montant des travaux actuellement engagés — et que pour le surplus, il soit nécessaire de demander l'avis du Parlement. Pour la composition du Conseil colonial dont nous avons dit naguère les difficultés, il a été fait aussi des concessions aux réclamations du Parlement. Le ministre des Colonies, — un nouveau ministre pour la Belgique — présidera ce Conseil avec voix délibérative et prépondérante, en cas de partage. Sur les 14 conseillers qui forment ce Conseil, 8 seront nommés par le roi, 6 seront choisis par les Chambres législatives, 3 par le Sénat, 3 par la Chambre au scrutin secret, mais ils devront être choisis en dehors des membres du Parlement. La commission pour la protection des indigènes sera composée de

sept membres nommés par le roi parmi les personnes résidant sur le territoire de la colonie et qui, par la nature de leurs fonctions ou occupations, paraissent spécialement qualifiées pour accomplir cette mission protectrice. Elle sera présidée par le procureur général et se réunira au moins une fois chaque année. Tous les ans, elle adressera au roi un rapport collectif sur les mesures à prendre en faveur des indigènes; mais chacun des membres pourra, individuellement, dénoncer aux officiers du ministère public les abus et illégalités dont les indigènes seraient victimes. Quant aux magistrats, on a assuré leur indépendance en stipulant qu'ils ne peuvent être révoqués ou suspendus que sur la proposition du procureur général pour des causes prévues par décret et sur l'avis conforme du tribunal d'appel. En outre les magistrats de carrière ne peuvent être déplacés sans leur consentement que pour des besoins urgents et par mesure provisoire.

***

Le Sénat va avoir à se prononcer sur ces différents textes, et il leur apportera peut-être quelques retouches ; mais il n'est pas douteux maintenant que, dans un assez bref délai, ils auront acquis dans les grandes lignes que nous venons d'indiquer, force de lois. On peut dire que l'annexion est chose faite. Aussi est-il intéressant de se demander quelles en peuvent être les conséquences pour la Belgique et aussi pour la France.

On sait que la France avait, au cas où la Belgique aurait dédaigné le Congo, un droit de préemption qui lui avait été reconnu en 1884, alors que l'Association internationale du Congo, craignant que ses communications avec la mer par l'estuaire du Congo ne lui fussent coupées, s'était tournée vers la France et s'était engagée à lui donner le droit de préférence si « par des circonstances imprévues l'Association était amenée « un jour à réaliser ses possessions ». En 1887, il avait été déclaré que ce droit de préférence ne pourrait être opposé à la Belgique au cas où celle-ci serait un jour substituée à l'Etat Indépendant. Si la Belgique avait repoussé la cession, nous aurions eu à intervenir. Cette hypothèse ne se réalisant pas, ce droit de préemption se transforme ; il sera l'objet de négociations entre la France et le gouvernement belge. Déjà, d'ailleurs, en 1895, lors d'une tentative d'annexion par la Belgique, une convention avait été signée entre le ministre des Affaires étrangères de France, M. Hanotaux, et le représentant de la Belgique, M. d'Anethan, stipulant que le gouvernement belge serait substitué à l'obligation contractée sous ce rapport par le

gouvernement dudit Etat[1]. Cet arrangement sera très vraisemblablement confirmé au lendemain de la reprise définitive du Congo par la Belgique.

D'un autre côté, la France a des relations assez étroites avec le Congo belge; le chemin de fer de ce pays bénéficie du transit des marchandises destinées au Congo français ou en provenant, le Congo français n'ayant pas encore de chemin de fer, et c'est là pour cette voie ferrée un élément de trafic qui n'est pas négligeable. La substitution de la Belgique à l'Etat Indépendant, étant données les excellentes relations qu'entretiennent en Europe les deux pays, ne changera rien, on peut y compter, à un état de choses qui, depuis de longues années déjà, n'a amené aucun heurt.

***

Quant à la Belgique, fait-elle une bonne affaire en s'annexant le Congo ? Voilà la question que se sont posée et que se posent nombre de personnes en Belgique et à l'étranger.

Du fait de l'annexion, ce petit pays de 29.455 kilomètres carrés acquiert un territoire d'une superficie presque centuple de la sienne puisque le Congo belge a une surface d'environ 2.350.000 kilomètres carrés. Cet immense territoire est loin d'être mis en valeur. Cependant c'est, parmi les pays neufs, l'un de ceux où les Européens ont fait le plus rapidement une œuvre considérable. En moins de trente ans, on y a construit un chemin de fer de 400 kilomètres qui, malgré d'énormes difficultés de construction, rend des services considérables et a un trafic rémunérateur. Et on ne s'en est pas tenu là : d'autres lignes sont en construction et même en partie en exploitation pour drainer les marchandises de l'arrière-pays et les amener à la côte. Grâce à ces travaux, le trafic commercial atteignait en 1906 près de 70 millions de francs (comme com-

---

[1] Cet arrangement comportait trois articles ainsi conçus :

1° Le gouvernement belge reconnait à la France un droit de préférence sur ses possessions congolaises, en cas d'aliénation de celles-ci à titre onéreux, en tout ou en partie.

Donneront également ouverture au droit de préférence de la France et feront, par suite, l'objet d'une négociation préalable entre le gouvernement belge et le gouvernement de la République française, tout échange des territoires congolais avec une puissance étrangère; toute concession, toute location desdits territoires, en tout ou en partie, aux mains d'un Etat étranger ou d'une Compagnie étrangère investie des droits de souveraineté.

2° Le gouvernement belge déclare qu'il ne sera jamais fait de cession, à titre gratuit, de tout ou partie de ces mêmes possessions.

3° Les dispositions prévues aux articles ci-dessus s'appliquent à la totalité des territoires du Congo belge.

merce spécial), dont 21 aux importations et 58 aux exportations. La part de la Belgique dans ces totaux était de 15.285.000 francs et 54.305.000 francs, c'est-à-dire qu'elle en prend de beaucoup le plus gros morceau et qu'elle était bien la métropole commerciale de l'Etat Indépendant avant d'en devenir la métropole légale. Il est inutile de rappeler ici, car le fait est bien connu, que le grand port belge d'Anvers a largement profité de la part prépondérante prise par les Belges dans la colonisation de l'Etat indépendant, et Anvers est ainsi devenu l'un des marchés les plus actifs du monde pour l'ivoire et le caoutchouc.

Il y a un aléa dans ce commerce, car il est actuellement presque exclusivement alimenté par deux produits : le caoutchouc et l'ivoire. Car, outre que c'est déjà une faiblesse que d'avoir seulement deux produits comme éléments d'un commerce, le premier a vu ses prix fléchir dans de très larges proportions depuis environ un an. Il est très évident que les débouchés ne manquent pas pour le caoutchouc et que le développement qu'ils ont pris ces dernières années avec l'automobilisme et divers progrès industriels n'est pas sur le point de se restreindre, bien au contraire ; mais voilà qu'on se met à le cultiver de façon rationnelle en certains pays, et il est très possible que bientôt la production soit amplement suffisante à satisfaire, et même au delà, les besoins de la consommation. D'autre part, en ce qui concerne plus spécialement la récolte du caoutchouc au Congo belge, il est presque certain que les réformes qu'entraînera l'annexion vont en restreindre l'ampleur. La suppression de l'impôt du caoutchouc ou, si on peut dire, du « devoir » du caoutchouc aura cette conséquence. Cependant, comme le pays est très favorable au caoutchoutier, qui y croît spontanément, cette diminution dans la récolte ne sera que temporaire, et le Congo est appelé à tenir toujours une belle place parmi les producteurs de cette matière première qui, depuis un demi-siècle, a trouvé de si larges emplois. On le cultivera dans les régions où actuellement on se borne à saigner et trop souvent à détruire la plante qu'on y trouve née spontanément.

Pour l'ivoire, la situation est autre. On épuise en ce moment les stocks accumulés alors que le pays n'était pas ouvert au commerce, et il ne sera pas facile de les renouveler avec autant d'abondance. Il y a là un facteur du commerce extérieur qui est appelé à faiblir et qui déjà d'ailleurs a faibli.

Si les deux principaux éléments actuels du commerce d'exportation du Congo ne laissent pas que de présenter des points faibles, il n'en faut pas conclure que ce commerce périclitera.

Il est, à l'heure actuelle, tout à fait embryonnaire, et il n'est pas douteux qu'il se développera et grandement. Aux deux produits que nous venons de signaler, on pourra en ajouter, sinon en substituer d'autres, et il n'est pas dit que le Congo belge ne se révélera pas un jour comme un pays richement minéralisé, à l'exemple de plusieurs régions africaines qui ont, à cet égard, splendidement réfuté leurs détracteurs. Avec les voies ferrées qu'on ajoute au déjà magnifique réseau navigable de ce pays, l'éclosion de richesses variées doit nécessairement se produire dans un aussi vaste territoire.

Avec les réformes fiscales et terriennes que la Belgique sera obligée de réaliser pour donner satisfaction aux réclamations qui se sont fait jour basées, comme nous l'avons dit, sur l'Acte de Berlin de 1885, le mouvement commercial pourra subir quelque dépression; mais cette dépression sera momentanée, si on a la sagesse de laisser aux Belges les coudées franches et aussi l'aiguillon de tout progrès, l'intérêt. La Belgique, qui assume la responsabilité du Congo devant le monde, qui se charge, à divers titres, du paiement d'une centaine de millions, ne doit point être gênée par des intrusions intempestives. On peut faire confiance à la Belgique, et d'après les derniers documents diplomatiques publiés, il apparaît bien qu'on l'a compris à Londres et à Washington. Dans ces conditions, l'œuvre commencée dans des conditions tout à fait exceptionnelles par Léopold II et continuée par lui avec une énergie qui ne s'est point démentie, sera poursuivie de la meilleure façon. Et il arrivera un jour où on rendra justice à l'entreprise du souverain belge. Des erreurs ont été commises; mais quelle est l'entreprise coloniale qui n'en présente pas, et, du moins ici, elles avaient pour les compenser — ce qu'on ne retrouve pas partout — des travaux d'une véritable grandeur et des résultats fort brillants. La Belgique profitera de ce travail de mise en œuvre, et, tout en n'oubliant pas le mot de Banning qu' « une part d'inconnu « est inhérente à la nature des choses », il semble qu'on puisse dire que ceux qui ont voté l'annexion, comme le souverain qui l'a préparée, seront considérés par les générations à venir comme ayant bien mérité de la Belgique.

EDOUARD PAYEN.

LES JEUNES-TURCS ET LA MACÉDOINE

A en juger par les dépêches de Turquie datées des premiers jours d'août, la révolution semblerait avoir eu sur les affaires de Macédoine une répercussion aussi heureuse qu'inattendue : elle aurait donné le signal de la réconciliation de toutes les nationalités ennemies, se découvrant enfin une patrie commune. Le fait est que comitadjis et antartès déposent à qui mieux mieux les armes; ils encombrent les rues de Salonique ; les badauds admirent leurs barbes et leurs chevelures hirsutes. Et les détails nous arrivent précis. Une statistique officielle, datée d'Athènes, indique que 26 bandes grecques comprenant 217 hommes et 55 bandes bulgares (707 hommes) ont fait leur soumission. Une autre correspondance de Salonique donne des chiffres très peu différents : 18 bandes grecques, 50 bulgares, 4 serbes, 3 koutzo-valaques. En vérité, de pareils résultats sont les bienvenus, mais deviennent presque humiliants pour la diplomatie européenne ! Avoir ébauché tant de programmes, élaboré tant de combinaisons sans succès apparent, et être obligé de constater qu'un seul geste des comités jeunes-turcs a été plus efficace !

Il est vrai que, depuis quelques jours, des ombres apparaissent au tableau de la félicité macédonienne. On mande de Serrès que l'agitation des Bulgares reprend de plus belle. A Melnik, ils ont forcé les Grecs à abandonner leur église. Même fait s'est passé à Klepouchna et à Vrontou. Dans cette dernière localité, les bandits, récemment amnistiés, nomment des délégués pour percevoir les impôts dont ils frappent la population grecque. A Ténimahalé et à Verdjeni, un chef de comitadjis ordonne aux paysans de ne pas payer les taxes au percepteur. Enfin une nouvelle bande bulgare a fait son apparition tout près de Serrès, dans le voisinage du monastère grec de Saint-Jean Prodromos. Mêmes nouvelles alarmantes du vilayet de Monastir, où on maltraite les Grecs pour leur faire abjurer leur foi, notamment à Morihovo et à Cryva. Enfin, à Sofia, on semble de plus en plus mécontent du programme des Jeunes-Turcs. Ceux-ci demandent le service militaire égal pour tous ; ils admettent bien l'enseignement primaire dans des écoles maternelles distinctes pour chaque nationalité, mais réclament la communauté des écoles secondaires et des établissements d'enseignement supérieur.

Que deviendront alors les lycées bulgares? Est-ce déjà la fin de l'idylle? Une collision sanglante qui s'est produite ces jours-ci à la frontière turco-bulgare tendrait à le prouver.

Bien que tous ces menus incidents, rapprochés les uns des autres, rendent un assez mauvais son de cloche, ils ne sauraient faire oublier le fait qui pour le moment prime tout, c'est-à-dire la dispersion d'un nombre respectable de bandes appartenant aux différentes nationalités rivales. Reste à savoir si ce désarmement a été aussi général qu'on l'a dit, et s'il n'est pas dû à des causes qui doivent nous mettre en garde contre un dangereux optimisme. Ceci nous amène à étudier l'organisation révolutionnaire créée dans les provinces turques par les Bulgares, les Grecs et les Serbes.

***

En ce qui concerne l'organisation bulgare, on ne saurait avoir de meilleur guide que le Rapport secret rédigé à la fin de l'année dernière par un personnage politique de Sofia à l'issue d'un voyage en Macédoine. Ce document, publié par la *Gazette de Voss* et reproduit par le *Journal des Débats*[1], est du plus haut intérêt, et mérite d'autant plus l'attention que son authenticité n'est pas douteuse. On conçoit que sa divulgation ait causé plus que du dépit au gouvernement bulgare.

D'après ce rapport, il y avait à la fin de l'an dernier 58 bandes bulgares en Macédoine. Comme il est peu probable que le nombre s'en soit augmenté cette année, et que d'autre part on confirme, de deux sources différentes, la soumission de 50 bandes, on voit qu'il s'agirait d'une disparition à peu près complète.

Ces bandes se divisaient en deux catégories : celles qui obéissaient à l' « Organisation intérieure », qui prend elle-même son mot d'ordre à Sofia, et les indépendantes, dont la principale était celle du fameux Sandanski, le nationaliste macédonien, partisan convaincu de l'autonomie des trois vilayets, et par conséquent adversaire déclaré des politiciens de la Principauté.

On sait aujourd'hui par le menu comment s'est opérée la reddition des unes et des autres.

Le comité jeune-turc « Union et Progrès », qui semble décidément dirigé par des hommes fort intelligents, tenait pardessus tout à ne pas compromettre la révolution en mécontentant les puissances étrangères, ce qui eût singulièrement

[1] Supplément au numéro du 28 juillet.

compliqué sa tâche. Il s'efforça donc, en ce qui concerne les affaires macédoniennes, de faire du mot révolution un synonyme de paix, et à cet effet, il entama des négociations avec les chefs de tous les groupements révolutionnaires. C'est ainsi que, pour s'assurer le concours de l'élément bulgare, il s'adressa à la fois aux représentants de l' « Organisation intérieure » et à Sandanski, les invitant à venir conférer à Salonique pour aviser à la pacification du pays. Sandanski, dont la devise avait toujours été : Lutte à mort contre l'administration des Vieux-Turcs, ne pouvait se dispenser d'accourir; il quitta son repaire de la haute vallée de la Stroumitza. De son côté, l' « Organisation intérieure » délégua à Salonique M. Pintcheff, qui vient de faire connaître à un correspondant du *Temps* le pacte conclu avec les Jeunes-Turcs.

« L'Organisation, a-t-il dit, est toute disposée à suspendre « *provisoirement* l'action des bandes en Macédoine, afin de « permettre l'application de la Constitution. Mais les *Comités* « *ne seront pas dissous*, et reprendront leur activité si la Con- « stitution reste lettre morte. Nous n'acceptons d'ailleurs pas « sans restriction le texte de 1876. Nous nous efforcerons d'y « faire introduire non seulement la plus grande liberté pour « les associations et réunions publiques, mais encore le *prin-* « *cipe des administrations provinciales*. Ceci exigera certai- « nement une nouvelle délimitation des provinces de l'Empire, « dans le sens d'un groupement plus régulier des nationalités. « Les diverses provinces ainsi délimitées devront avoir leur « assemblée particulière... Au reste l' « Organisation inté- « rieure », dans un récent Congrès, *avait déjà décidé la sup-* « *pression des bandes telles qu'elles existent aujourd'hui, et* « *leur remplacement par des milices locales, obéissant à des* « *instructeurs, placés eux-mêmes sous les ordres du comité* « *central*. Elle a saisi l'occasion actuelle pour ordonner à « toutes les bandes *de remettre leurs armes à leurs comités* « *respectifs et de se disperser* ».

On voit donc sous quelles restrictions l'entente a été conclue. L'arrière-pensée séparatiste du négociateur apparaît nettement, et si l'on tient compte du fait que les bandes se sont bien gardées de remettre leurs armes aux autorités turques, mais les ont confiées à leurs comités, pépinières des futurs miliciens, on peut tout résumer en disant que l'agitation bulgare en Macédoine a simplement changé de forme et de moyens d'action.

Les idées de M. Pintcheff sont d'ailleurs exactement celles qu'exprime l'auteur du rapport secret. Ce dernier énumère tout au long, avec la sincérité d'un homme dont le travail ne devait

pas être publié, les raisons pour lesquelles le système des bandes a fait faillite. Formées il y a une dizaine d'années, et commandées au début par des patriotes dociles aux instructions de Sofia, elles ont été l'instrument de l'insurrection rurale de 1903, date qui marque l'apogée de l'organisation révolutionnaire[1]. Les Bulgares avaient divisé la Macédoine en circonscriptions où tout était minutieusement réglé : emplacement et composition des comités locaux, nombre et force des bandes qui constituaient le pouvoir exécutif. Ces dernières, contrairement à celles des antartès grecs, étaient en général d'effectif restreint, de 10 à 12 hommes au plus. Mais chacune d'elles, mobile et facile à dissimuler, n'était qu'un noyau qui se grossissait des paysans de tel ou tel village, recrutés de gré ou de force quand il y avait un coup à faire.

Ceux qui ont vu de près les comitadjis de 1903 refusent de les assimiler à de purs brigands. Leurs crimes, quelque sauvages qu'ils fussent, pouvaient rentrer dans la catégorie des crimes politiques. C'est ainsi que les faits de pillage proprement dit et les attentats contre les femmes ont été extrêmement rares à cette époque. Mais après l'échec du soulèvement, tout s'est rapidement désorganisé. Beaucoup de chefs disparus ont été remplacés par de véritables scélérats que le gouvernement princier ne tenait plus en main. Aux expéditions patriotiques succédaient des razzias inspirées par des vengeances personnelles. En même temps, de nombreuses bandes, telles que celles de Tchernopéieff et de Sandanski, rompaient avec l' « Organisation intérieure », se déclaraient macédoniennes et non bulgares : Sandanski assassinait de sa propre main le patriote Sarafoff. Les éléments qui restaient à peu près fidèles à l' « Organisation » n'en devenaient pas moins des fléaux pour les populations. Le rapport s'étend longuement sur les exactions commises pendant toute l'année 1907 au préjudice des villages bulgares aussi bien que des autres : contributions écrasantes, levées soi-disant pour acheter des fusils; exécutions de paysans faussement accusés d'avoir trahi, et massacrés en réalité par vendetta; viols multipliés, etc. Les habitants du sandjak de Serrès semblent avoir particulièrement souffert. Ils se décidèrent, dans l'automne de 1907, à envoyer une délégation à l'agent commercial bulgare de Salonique, M. Chopoff, pour lui faire savoir que dans leurs districts il n'y avait pas de village qui ne comptât 10 à 15 personnes assassinées sur l'ordre du

[1] Le mouvement bulgare de 1903 a été purement rural. Les Bulgares ne sont, en effet, en majorité dans aucune grande ville. En patois macédonien, *bulgare* est même synonyme de campagnard, et *grec* de citadin.

comité local, uniquement pour lui avoir refusé de l'argent. Ils informèrent M. Chopoff que, dans leur exaspération, ils allaient demander aide et protection aux autorités ottomanes.

Il était dès lors prouvé que bandes et comités allaient directement à l'encontre de leur but, que l'auteur du rapport secret définit comme il suit :

1° L'existence des comités s'impose pour le maintien et le développement des bons rapports entre les populations bulgares habitant des deux côtés des montagnes de Rilo, afin de contribuer à la réalisation des grands projets d'avenir, et d'assurer les visées bien connues de la principauté de Bulgarie sur la Macédoine.

2° Les bandes doivent servir à maintenir très vive l'idée de liberté, à défendre les vies et les droits des Bulgares contre les brigands turcs qui les tyrannisent, et enfin à constituer un contrepoids des bandes grecques et serbes qui, sous les auspices de leurs gouvernements respectifs, s'appliquent à changer la religion et la nationalité des habitants de la Macédoine.

C'est uniquement pour cette dernière raison, c'est-à-dire pour ne pas laisser le champ libre aux Serbes et aux Grecs chez qui on remarquait, depuis 1906, une recrudescence d'activité, que le gouvernement de Sofia n'avait pas ôté depuis longtemps déjà tout appui aux comités et aux bandes de Macédoine. Mais aussitôt que ses adversaires ont esquissé un mouvement de recul, il s'est empressé, comme le dit M. Pintcheff, de saisir l'occasion pour opérer une liquidation depuis longtemps reconnue nécessaire.

Sa nouvelle ligne de conduite est clairement exposée dans le rapport secret :

« L' « Organisation intérieure » devra désormais appliquer le « système des *milices sédentaires*. Si l'on pouvait arriver à « avoir dans chaque village 10 à 20 hommes armés, les insur- « rections futures ne seraient plus considérées comme des « excitations bulgares, et l'Europe serait convaincue qu'elles « résultent bien de la volonté des habitants de la Macédoine. « Seuls quelques chefs, qui s'établiraient dans les localités « comme artisans, seraient fournis par la Principauté. Les « populations, que des procédés exécrables nous ont aliénées, « nous reviendraient le jour où elles seraient déchargées du soin « de nourrir les bandes, et où les assassinats et les crimes de « toute nature cesseraient. »

La satisfaction a dû être vive à Sofia quand on a eu connaissance du dernier projet anglo-russe qui préconise précisément ce système de miliciens et de gardes champêtres armés ! Au

reste, n'a-t-il pas déjà commencé à fonctionner ? Ces paysans signalés dans les dernières dépêches, faisant la police du village, répartissant eux-mêmes les impôts, et entre temps houspillant les Grecs du voisinage, ressemblent terriblement à ces miliciens selon le cœur de notre auteur. Les armes des bandes licenciées sont maintenant entre leurs mains, et le supplément de fusils nécessaire ne sera pas bien difficile à trouver.

Rien n'assure d'ailleurs que les Bulgares s'en tiendront à cette nouvelle forme de propagande s'ils l'estiment insuffisante. La conclusion du rapport secret est à retenir :

« S'il est prouvé dans l'avenir que les bandes sont indispen-
« sables, le gouvernement bulgare les réorganisera, mais comme
« il aura fait table rase du passé, il pourra imprimer sa direc-
« tion aux formations nouvelles. Les chefs seront tenus res-
« ponsables vis-à-vis de lui, et lui rendront notamment compte
« des fonds dont ils disposeront. Une somme de 4 à 500.000 fr.
« devra figurer au budget de la Principauté pour l'entretien de
« ces bandes nouvelles, appelées à donner la solution définitive
« de la question macédonienne. »

*
* *

En passant du côté grec, on constate que, malgré l'enthousiasme bruyamment manifesté, le désarmement des antartès a été beaucoup moins général que celui des comitadjis bulgares. La statistique citée plus haut, et datée pourtant d'Athènes, n'indique que la soumission de 26 bandes, composées de 217 hommes. Or le rapport bulgare évalue à un millier le nombre des antartès. En admettant que ce chiffre soit un peu exagéré, il est très certainement supérieur à 200. La reddition n'a donc été que partielle, et on se l'explique aisément si l'on tient compte de ce qu'au moment où la révolution a éclaté, le gouvernement grec était beaucoup plus satisfait de ses antartès que le gouvernement bulgare de ses comitadjis. Avec Kesrié, Florina et Morgovio comme centres de ravitaillement dans le vilayet de Monastir, Vodéna et Karaféria dans celui de Salonique, les antartès avaient terrorisé durant toute l'année 1907 les campagnes de la Macédoine méridionale, et poussé leurs avantages jusque dans les sandjaks de Serrès et de Drama. De nombreux villages bulgares avaient dû reconnaître l'autorité du patriarche, et devenir ce que les politiciens d'Athènes appellent sans sourciller des villages grecs *bulgarophones*. Ces succès étaient dus, d'une part à l'impulsion que les bandes recevaient docilement des autorités grecques de Macédoine, évêques et consuls, et d'autre part à la neutralité bienveillante des

autorités ottomanes. Pour comprendre l'attitude de ces dernières, il ne faut pas perdre de vue que les Turcs considèrent le Bulgare comme le seul ennemi dangereux, parce que derrière les comitadjis ils aperçoivent une armée vraiment redoutable, tandis que derrière les antartès ils estiment qu'il n'y a rien, surtout depuis la campagne de Thessalie. Tout progrès de l'hellénisme en Macédoine leur paraît donc insignifiant, et même profitable quand il est obtenu aux dépens de l'influence bulgare.

Toutefois, dans ces derniers temps, les Turcs commençaient à changer d'avis. Ils découvraient qu'aux pillages et aux meurtres commis par les antartès *in anima vili* succédait toute une organisation révolutionnaire imitée de celle des Bulgares de 1903, mais plus méthodique et tendant à supplanter petit à petit les autorités régulières. A leur tour les Grecs partageaient le territoire turc en *circonscriptions* qui se subdivisaient elles-mêmes en *inspections*, celles-ci comprenant quatre ou cinq villages. Dans chaque village, un comité local est installé, dont les membres sont choisis parmi les habitants, mais restent soumis à l'agrément de l'inspecteur d'abord, et du chef de circonscription ensuite. Le fonctionnarisme fleurit déjà, avec sa hiérarchie compliquée ! Les paysans doivent une obéissance passive aux ordres du comité qui dispose, pour faire respecter ses décisions, de la bande la plus voisine. Des règlements minutieux énumèrent les devoirs des villageois vis-à-vis des bandes : obligation de les nourrir, de creuser des souterrains pour les cacher au besoin, de fournir des sentinelles pour veiller à leur sécurité quand elles occupent le village, de dresser des jeunes gens au service de courriers pour les avertir de tous les mouvements de troupes. Quant au comité local, il a deux besognes principales : d'abord de lever des impôts, et ensuite de soustraire complètement ses administrés à la juridiction des tribunaux turcs. Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, doivent être portées devant le comité : quiconque est convaincu de s'être adressé aux magistrats du Sultan est sévèrement puni. Un code révolutionnaire draconien, rédigé article par article, contient la gamme des punitions dont sont passibles les délinquants, depuis la peine de mort pour les traîtres ou les sentinelles qui abandonnent leur poste jusqu'à la bastonnade pour les femmes de mœurs légères.

Quand on songe qu'une pareille organisation se développait au moment même où les relations du cabinet d'Athènes avec la Porte semblaient empreintes d'une réelle cordialité, où il n'était bruit dans la presse européenne que d'une alliance de la

Turquie avec la Grèce et la Serbie contre l'ambitieuse Bulgarie, on ne peut s'empêcher de faire des réflexions sur la sincérité hellénique, et l'on ne sait plus trop quelle valeur attribuer aux hosanna qui retentissent aujourd'hui dans les milieux grecs en l'honneur de la Jeune Turquie.

*
* *

Pour achever de passer en revue les forces révolutionnaires en Macédoine, il suffit de citer pour mémoire les bandes koutzo-valaques dont l'importance a toujours été minime. Les lecteurs de cette revue savent, par l'article excellent que M. Ch. Printa a consacré à la question koutzo-valaque[1] tout ce qu'elle a d'artificiel, et pour quelles raisons elle a été soulevée par le cabinet conservateur de Bucarest, aujourd'hui défunt. Mais l'organisation serbe mérite qu'on s'y arrête, quoique ses moyens d'action soient très inférieurs à ceux des Bulgares et des Grecs. Les Serbes ont en Macédoine deux ennemis : le Bulgare, à qui ils reprochent de ne pas vouloir entendre parler d'un partage équitable d'influence, et de convoiter jusqu'aux territoires de la Vieille-Serbie, et l'Albanais dont le voisinage est funeste aux populations serbes du vilayet de Kossovo. Les bandes serbes (au total une quinzaine de 10 à 12 hommes chacune) sont donc dirigées les unes contre les Bulgares pour faire de la contre-propagande dans les régions d'Egri Palanka, de Kumanovo et de Kuprulu, les autres contre les Arnautes (Albanais musulmans) très nombreux dans l'Ouest du vilayet de Kossovo et dans le Nord de celui de Monastir. Toute considération politique mise à part, ces dernières ont presque leur raison d'être, car les Arnautes, aussi redoutables par leur intelligence et leur énergie que par leur férocité, traitent leurs voisins avec d'autant plus de désinvolture qu'en leur qualité de musulmans ils se sont arrogé le droit de porter les armes. Tandis qu'on peut voir une clause de style dans les tirades dont les écrits bulgares et grecs sont remplis à l'adresse des tyranniques fonctionnaires turcs (ces fonctionnaires n'ayant jamais été les tigres que d'aucuns croient), il est certain que les populations chrétiennes de la Vieille-Serbie souffrent réellement de l'élément musulman représenté par l'Albanais, l'enfant gâté du Sultan, auquel tout était permis jusqu'à ce jour. Aussi l'allégresse des Serbes à la chute du régime hamidien paraît-elle à la fois plus légitime et plus sincère que celle des autres

---

[1] Voir les *Quest. Dipl. et Col.*, du 16 mars 1908, pages 131 et suiv.

intéressés. On conçoit qu'ils fassent crédit aux Jeunes-Turcs, dans l'espoir, plus ou moins justifié, qu'ils sauront faire rentrer dans les règles constitutionnelles les despotes albanais.

*
* *

En résumé, l'accalmie, qui vient de se produire en Macédoine, semble résulter d'une attitude *provisoire* adoptée par les partis en présence, plutôt que d'un désir bien sincère d'arriver à une pacification définitive. La question macédonienne, englobée maintenant dans une autre plus générale qui se pose pour tout l'Empire turc, reste toujours aussi complexe, parce qu'elle présente le double caractère d'un problème social et d'un problème national. Les Jeunes-Turcs n'ont pas seulement à améliorer le sort des populations chrétiennes, ils ont à les défendre contre les convoitises des trois Etats balkaniques qui, sous couvert de protéger des opprimés, ne cherchent en réalité qu'à satisfaire des ambitions territoriales. Notre excentrique capitale de Sofia, disent les Bulgares, doit être un jour au centre de la Bulgarie. Nous ne nous tiendrons tranquilles, dit-on à Athènes, que lorsque la possession de la Crète, de Janina, de Salonique et de la Chalcidique nous aura permis de faire de notre pays un Etat viable. Nous voulons la Vieille-Serbie, notre antique patrimoine, déclare-t-on à Belgrade.

La tâche des Jeunes-Turcs est certainement difficile, mais nullement impossible. Il faudra d'abord qu'ils répudient résolument cette absurde conception dont rien ne pouvait faire démordre les Vieux-Turcs, à savoir que lorsque des chrétiens s'entre-dévorent, c'est tout bénéfice pour l'Islam. Tenant l'armée comme ils la tiennent aujourd'hui, il leur sera aisé de surveiller convenablement les frontières, et si quelques bandes réussissent à filtrer, ils devront les pourchasser impitoyablement, à quelque nationalité qu'elles appartiennent, et traiter de même les « milices sédentaires » au moindre symptôme d'agitation. Ils pourront s'inspirer des procédés de certains chefs de l'armée française qui avaient si bien réussi, il y a quelques années, et dans des conditions autrement difficiles, à purger le Tonkin des pirates.

Un peu d'énergie intelligente suffira à cette première besogne. Une seconde exigera infiniment plus d'habileté. Ce sera l'application en Macédoine des principes de la Constitution nouvelle. Si des théoriciens, imbus des idées occidentales, prétendent introduire d'un seul coup, sans ménagement, tout le bloc des réformes, et renouveler la face du pays à l'aide de recettes infaillibles, ils courront à un grave échec. Pour prendre

un exemple, la mise en vigueur immédiate du service militaire égal pour tous serait désastreuse. Ce serait la plus sûre façon de faire regretter l'ancien régime à des populations libres aujourd'hui d'obligations militaires. L'Autriche en sait quelque chose avec ses Bosniaques chrétiens, qui pourtant ne servent pas sous les étendards du Prophète ! L'appoint de l'élément chrétien ne serait actuellement pour l'armée turque qu'une cause de désunion et par conséquent de faiblesse. Certaines personnalités du Comité Union et Progrès semblent du reste partager cet avis : elles déclarent dans des interviews que les soldats chrétiens devront être commandés par des officiers chrétiens, mais qu'il faudra du temps pour former ces derniers.

En tout état de cause, l'intérêt vrai des Jeunes-Turcs, après comme avant la promulgation de la Constitution, est de ne pas donner de sujet de mécontentement aux grandes puissances européennes, dussent parmi eux quelques xénophobes en souffrir : ils n'ont pas de meilleur moyen de tenir en bride les petits États balkaniques. Et s'ils arrivent un jour à faire disparaître des journaux la rubrique macédonienne, ils peuvent être assurés que l'Europe leur en sera profondément reconnaissante. Il règne maintenant dans les chancelleries, touchant la Macédoine, un véritable sentiment de lassitude, qu'un haut fonctionnaire étranger, en résidence à Salonique, traduisait, quand il disait dernièrement à l'auteur de ces lignes : « Pourvu que « vous n'alliez pas, dans une revue quelconque, faire encore de « la réclame à ces insupportables Macédoniens ! »

JACQUES DOROBANTZ.

LES LANGUES FRANÇAISE ET ALLEMANDE

EN SUISSE[1]

Il serait faux de dire qu'il existe dès maintenant une question des langues et surtout une guerre des langues en Suisse. Il serait inexact et injuste de prendre pour des signes de l'état d'esprit de tous les Suisses allemands les élucubrations de trois ou quatre personnes, qu'anime l'esprit pangermaniste, contre leurs confédérés de langues non allemandes et les maladresses ou simplement les exagérations de quelques Suisses allemands épris de *Deutschtum*.

Il n'en est pas moins certain que, depuis trois ans environ, la question des langues est discutée en Suisse, dans la presse, dans des réunions et jusque dans les conseils législatifs, comme elle ne l'avait jamais été. Tous les Suisses allemands qui se sont mêlés aux débats n'ont pas blâmé nettement les tentatives qui ont déjà eu lieu. De plus, certaines mesures ou pratiques de l'administration fédérale ont amené la protestation des Romands.

Il est donc intéressant d'étudier — sous la réserve de l'observation placée en tête de cet article et aussi, bien entendu, sans aucun esprit d'intervention à un titre quelconque — la cause qui produit actuellement une légère agitation chez nos voisins d'au delà du Jura et produirait entre eux un certain désaccord, si le bon sens et le patriotisme helvétiques n'intervenaient pas promptement. Quelle que soit notre discrétion, — et en dehors du domaine de la science et de l'information elle doit

---

[1] Les articles sur les Polonais et sur les Slaves du Sud annoncés dans l'article du 16 juin 1908 (*Les Slaves. La nouvelle Diète de Bohême*) paraîtront après cet article sur le français et l'allemand en Suisse. On a pensé qu'il était préférable que cet article parût avant le Congrès de la *Fédération internationale pour l'extension et la culture de la langue française*, qui aura lieu les 20, 21, 22 et 23 septembre à Arlon, Luxembourg et Trèves. Ce Congrès continuera l'œuvre entreprise à Liège en 1905. La situation du français en Suisse, — comme la question du français en Belgique, au Canada, dans l'Amérique du Sud et les questions littéraires, pédagogiques et scientifiques se rapportant au rôle actuel et à l'avenir du français dans le monde, — y sera discutée. L'*Alliance française*, la *Mission laïque française* et la *Société française des conférences à l'étranger* seront représentées et concourent à l'organisation avec le bureau permanent, dont M. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liège, est le président. La présence de personnalités de l'Académie française et de la Sorbonne est annoncée. Tous renseignements sont fournis et les adhésions sont reçues par M. Fürstenhoff, secrétaire général de la Fédération, 32, rue de Toulouse, Bruxelles.

être absolue, — nous ne pouvons pas nous désintéresser de ce qui arrive de l'autre côté d'une frontière politique que personne ne met à question à une langue que nous parlons et que nous aimons. Et puis, la Suisse telle qu'elle existe depuis un siècle avec sa diversité de langues et de races et son patriotisme intense et unique est un si curieux phénomène dans la société des états et nations qu'il est toujours intéressant, à chaque occasion, d'en étudier l'organisation intime et la vie.

***

Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que de langues et non de races.

Sans doute, on peut admettre que les Suisses de langue allemande descendent en grande partie d'Alamans, tandis que les Suisses de langue francaise ont pour ancêtres des Gallo-Romains mêlés à des Burgondes latinisés. Mais, sans même s'attarder à analyser et critiquer l'idée de race, il n'est plus guère de pays où existe une race pure. Presque toutes les races d'Europe sont mélangées. Il serait difficile de dire dans quelle mesure les deux groupes, suisse allemand et suisse romand, diffèrent parce qu'ils sont de race différente et parce qu'ils sont façonnés et imprégnés par deux civilisations différentes. En tout cas, la limite des races est, en Suisse, atténuée, diffuse, presque insaisissable; une carte des races de la Suisse devrait être couverte de bigarrures correspondant aux enclaves et de hachures indiquant la proportion des mélanges.

On sait [1], au contraire, qu'il existe sur la carte suisse des langues une frontière des langues précise séparant des groupes linguistiques homogènes.

Une seule restriction doit être faite à cette règle. Elle est relative aux Romanches. Dans la carte générale des groupes linguistiques, ils sont représentés d'une façon qui, là, est schématique et plus simple que la réalité, en groupement homogène. Or, dans les Grisons, l'allemand continue à gagner sur les deux dialectes romanches, qu'il menace de disparition; les minorités allemandes représentent un élément durable. Dès lors, il est important de connaître la proportion de Romanches subsistant et celle qui existe parmi eux de Romanches qui ont adopté l'allemand ou d'Allemands immigrés et qui conserve-

---

[1] Voir l'article avec carte paru dans les *Quest. Dipl. et Col.* du 1er avril 1907 et surtout ma brochure : *La Suisse et la question des langues* (édit. : Plon à Paris et Stœmpfli à Berne).

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

ront très probablement leur langue. — D'où la carte du canton des Grisons, où est indiquée la proportion des personnes qui, dans la région romanche, sont restées fidèles à la langue indigène.

Sous cette seule réserve, on peut dire que la frontière des langues est très exactement représentée en Suisse par une ligne sinueuse sans largeur : les contours des groupes sont nets, tranchés. Entre le groupe allemand et le groupe italien, cette

PROPORTION DES HABITANTS DE LA LANGUE ALLEMANDE DANS LA SUISSE ROMANDE

d'après la carte qui accompagne
la brochure de Mr. J. ZEMRICH

VERBREITUNG UND BEWEGUNG
DER DEUTSCHEN
IN DER FRANZÖSISCHEN SCHWEIZ
(Forschungen zur deutschen Landes-und
Volkskunde - Band VIII. Heft 5
Stuttgart ; Engelhorn)

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales."

frontière suit la ligne de faîte des Alpes. Entre le groupe allemand et le groupe romand, elle est au contraire artificielle, en ce sens qu'elle ne correspond presque nulle part à un obstacle naturel. Elle est la résultante de la poussée historique des deux forces que sont les deux langues. Elle coupe perpendiculairement, à ses deux extrémités, la vallée du Rhône (Valais) et les vallées jurassiennes (Jura bernois). Dans sa partie médiane. elle zigzague dans la vallée de la Sarine et dans le bassin des trois lacs jurassiens [1].

Le groupe italien correspond au canton du Tessin, auquel il faut ajouter quatre vallées méridionales du canton des Grisons, dont les eaux s'écoulent vers le Pô.

Le groupe allemand est de beaucoup le plus considérable. Il compte plus de 2 millions de personnes sur 3.315.000 personnes résidant en Suisse, d'après le recensement de 1900. Il comprend 14 cantons exclusivement allemands et 4 autres en partie allemands : les Grisons, le Valais, Fribourg et surtout Berne. Il est vrai que partout, sauf dans le Prätigau, région de récente colonisation, les dialectes règnent, dans les salons comme dans les usines et les fermes.

Le groupe romand comprend trois cantons entiers, — Genève, Vaud et Neuchâtel, — le Nord-Ouest du canton de Berne (Jura bernois moins le district de Laufon), la plus grande partie des cantons de Fribourg (sauf la partie Nord-Est) et du Valais (sauf la haute vallée orientale).

Genève est quelque peu forcée par l'énorme émigration savoyarde (52.000 étrangers sur 133.000 habitants) de se tourner vers les confédérés d'au delà comme d'en deçà de la frontière linguistique, Vaud avec ses 285.000 habitants (et seulement 31.000 étrangers résidant), sa civilisation et sa psychologie originale constitue le noyau vraiment solide et résistant du groupe romand.

Comme Genève et Vaud, Neuchâtel ne parle plus que le français : les patois ont disparu [2]. Ils subsistent, en frange du

---

[1] Pour la description et l'histoire de cette frontière linguistique, voir *La Suisse et la question des langues*, p. 6 et 10, et surtout le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, publié par la « Société neuchâteloise de géographie, sous la direction de MM. Ch. Knapp et Maurice Borel (Attinger, édit., à Neuchâtel). Tome V, mot : Suisse, p. 259 et suiv.

[2] Ce français est, dans le canton de Neuchâtel surtout qui, sauf au temps de la Révolution et de l'Empire français, fut de 1707 à 1848 principauté du roi de Prusse, gâté par quelques germanismes, par exemple *cuire* pour *faire la cuisine*, d'où la joyeuse et classique annonce : « on demande une bonne pour cuire et garder des enfants. » Par contre, on retrouve en Suisse, où la machine parisienne n'a pas aussi activement qu'en France transformé et parfois appauvri la langue, de vieux mots

groupe romand, dans les cantons du Valais et de Fribourg et dans la partie catholique du Jura bernois.

Comment en un même petit pays ces quatre groupes linguistiques peuvent-ils coexister sans que ce pays soit une Autriche-Hongrie, une Macédoine où est déchaînée la lutte des langues?

***

La cause actuelle, dominante de ce bon accord entre Suisses de langues allemande, française, italienne et romanche est que le patriotisme suisse plane au-dessus de la diversité des langues. Le patriotisme suisse est, comme le patriotisme français, dégagé de la notion de langue comme de race. C'est un patriotisme idéal et de la sorte que nous considérons comme supérieure.

Mais quelle est la cause de cette existence d'un patriotisme suisse supralinguistique et par conséquent, en fin de compte, de la paix entre Suisses?

On indique souvent comme cause première les législations suisses fédérale et, dans les cantons mixtes, cantonales, toutes imprégnées d'un très sincère libéralisme en matière linguistique [1]. Le maintien de ces législations, ou tout au moins de l'esprit qui les a inspirées, est en effet tout à fait essentiel au maintien de la bonne harmonie suisse. Pour en être convaincu, il suffit de se souvenir du temps où l'aristocratie germanisée de Fribourg empêchait de crier dans la rue les légumes en français, où Berne expulsait de Salvagny, devenu depuis de Salvenach, la langue des « Welches corrompus » et implantait l'allemand dans la banlieue de Meyriez. Qu'on songe à ce qui se passe aujourd'hui dès que l'administration fédérale est accusée de partialité ou dès que la minorité linguistique d'un canton se croit menacée par la majorité. Mais il ne faut pas oublier, — on vient d'en rappeler des exemples, — que toutes ces législations libérales sont récentes. De plus, elles-mêmes, comme le patriotisme suisse, sont les effets d'une cause ou de causes qu'il s'agit de découvrir.

---

français, comme septante, huitante et nonante, et de charmants provincialismes à goût de terroir. *Henriette*, qu'on jouait cette année au théâtre de Moudon, en avait été, à dessein, constellée. Les accents sont différents : si, comme il y a encore peu de temps on admettait une séparation brusque entre les pays de langue d'oïl et ceux de langue d'oc, on pourrait dire que le Jura bernois était de langue d'oïl et le pays de Vaud de langue d'oc.

[1] Voir le rapport de M. Albert Bonnard sur *Le français en Suisse*, dans le compte rendu du premier congrès international pour l'extension de la langue française (Champion, édit.). — Voir aussi : *La Suisse et la question des langues*, p. 23.

J'en suis, par ma part, venu à penser que la principale est ce fait tout simple, naturel, durable que les groupes linguistiques suisses sont juxtaposés sans presque d'enchevêtrements et sans enclaves : ainsi les contacts et les causes de « friction » et de conflit sont réduits au minimum et les Romands dont la moitié sont d'anciens sujets (Vaudois) ou d'anciens opprimés (Valaisans de la basse vallée) ont pu se sentir très vite les égaux de leurs anciens dominateurs pas trop proches.

Il n'y a pas d'enclaves linguistiques et les groupes sont à peu près parfaitement homogènes. C'est bien là la cause essentielle à laquelle on s'arrête quand on a entrepris la recherche dont nous venons de voir l'intérêt. Or, étant donné que, de plus en plus, il existe un va-et-vient actif et un échange durable d'éléments humains entre les diverses parties de la Suisse, la condition nécessaire du maintien de l'homogénéité des groupes est l'absorption par chacun de ces groupes des immigrés qui parlent une langue autre que celle de la région et qui se fixent pour toujours. Le groupe doit être absorbant. Le groupe doit déterminer la langue non pas de l'immigré, qui deviendra tant bien que mal bilingue, mais n'oubliera généralement pas sa langue maternelle, mais de la famille future ou en bas âge de cet immigré qui, par le fait qu'il s'est enraciné ailleurs, a accepté l'acclimatation progressive et, pour ses descendants, complète, qu'imposent le milieu, les mille sollicitations et intérêts des rapports sociaux. La transformation est lente, mais fatale : dans le canton de Neuchâtel, l'Etat assure l'existence d'églises de langue allemande, mais n'autorise l'ouverture d'aucune école de langue allemande ; dans le premier cas, on évite de froisser l'adulte et de le priver de culte ; dans le second, on s'empare de l'enfant.

Cela est contraire au droit individuel, dira-t-on?

Pas tant que cela : les immigrés ne réclament pas : « Il est « faux que nos concitoyens de langue allemande immigrés « dans le Jura, qui se les est assimilés, demandent à conserver « leur langue, et que pour cela il soit créé des écoles de langue « allemande dans le Jura », disait au grand Conseil de Berne M. Jacot, député de la région[1]. Ceux qui suspecteraient l'opinion d'un député romand n'ont qu'à lire la brochure du *Deutschschweizerischer Sprachverein* et ses rapports ; presque à chaque page, ils y verront déplorer par les membres de cette ligue pour le *Deutschtum* le fait que les Suisses de langue alle-

[1] Séance du 2 octobre 1906, *Tagblatt des grossen Rates des Kantons Bern; Jahrgang*, 1906, 24 septembre-9 octobre, p. 446, col. 1.

mande n'ont pas l'amour de leur langue, ne la défendent pas, l'abandonnent sans peine.

Au fond de tout cela, il y a cet autre fait capital que la langue n'est pas, en Suisse, un signe de nationalité. On abandonne l'allemand pour le français ou le français pour l'allemand, sans cesser d'être Suisse. Le patriotisme supralinguistique de chaque immigré n'est pas froissé. L'avenir de ce patriotisme supérieur est, au contraire, assuré par cet acte dans la mesure où cet acte a une portée : les mélanges, les enclaves et les contacts d'où pourraient résulter un choc et une opposition sont évités.

*
* *

Certains Suisses de langue allemande et des Allemands de l'Empire ont émis des prétentions inquiétantes ou élaboré des théories contraires à celle exposée ci-dessus.

Ils ont prétendu que l'élément allemand perdait et l'élément romand gagnait. Un examen attentif des recensements permet d'affirmer qu'il n'en est rien [1].

Ils ont songé à tirer de l'arsenal germanique le système des droits historiques et de revendiquer Sion, Sierre et Fribourg comme ayant été germanisés à un moment donné. Les Romands ont eu vite fait de tourner cette arme contre ceux qui les en menaçaient. S'ils croyaient aux droits historiques, ils pourraient revendiquer le Haut-Valais, l'Oberland et la rive droite de l'Aar jusqu'à Fribourg. La reproduction de deux cartes, l'une publiée par les *Etrennes helvétiques*, l'autre par le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, dispense d'insister.

Quand la création du *Deutschschweizerischer Sprachverein* [2] et les prétentions émises par certains de ses membres, les uns épluchant le recensement du Jura bernois et les autres demandant dans cette même région l'ouverture de nombreuses écoles allemandes, eurent énervé les Romands, on attacha, en pays de langue française, une assez grande importance à un article accompagné d'une carte et signé Edouard Blocher et Emile Garraut. Article et carte, publiés d'abord dans le *Deutsche Erde*, de Gotha, ont été reproduits en tirage à part et répandus et recommandés par le *Deutschschweizerischer Sprachverein*[3]. MM. Garraut et Blocher ont enquêté dans les

---

[1] *La Suisse et la question des langues*, p. 27.

[2] *Ibid.*, p. 29 et suiv.

[3] *Deutsches Ortsnamenbüchlein für die Westschweitz von Eduard Blocher und Emil Garraut, mit einer Karte. Th. Schröters nachf., Verlag. Zürich und Leipzig*, 1907. *Preis*, 50 *rappen*, 40 *pf.*

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

villes et les campagnes suisses de langue allemande ; ils ont fouillé les archives. Ils ont ainsi dressé une longue liste de noms allemands applicables à la plupart des localités de la

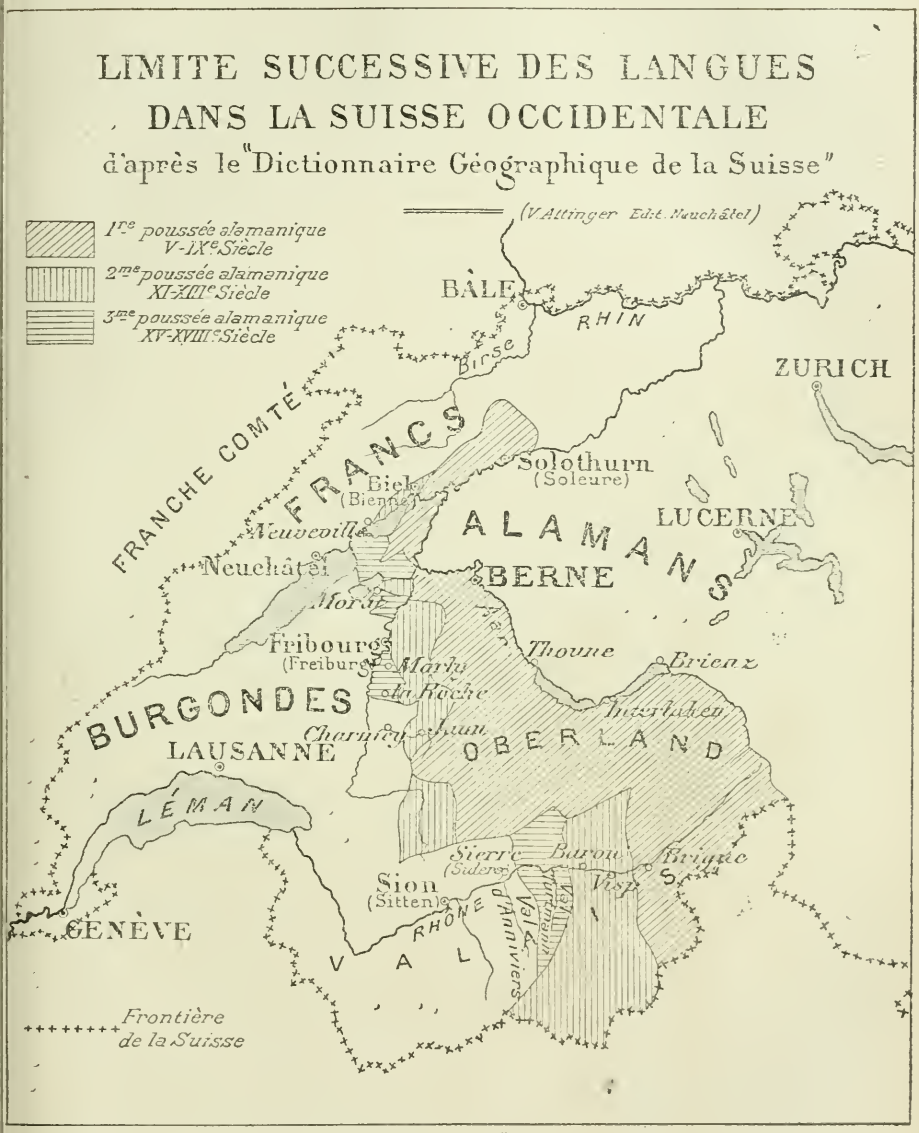

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales."

Suisse romande : Lausanne devient Losanen ; Genève, Genf ; Vevey, Vivis ; Montreux, Muchtern ; Neufchâtel, bien entendu, Neuenburg, et Porrentruy, Pruntrut, et ainsi de suite jusqu'aux moindres bourgades. Cela va tout à fait à l'encontre de la règle géographique scientifique internationale, qui tend à adopter de plus en plus la dénomination indigène, de préférence et à l'ex-

clusion de toutes autres. Cela révèle peut-être bien aussi un désir de germanisation. Mais le travail, pris en lui-même, ne comporte guère qu'une tentative de spécialisation et de distinction jalouses de plus en plus grande de la langue allemande; or, les Allemands sont bien libres de faire de leur langue ce que bon leur semble. Le sentiment de légère irritation qui accompagna l'éclat de rire romand indiquait une tension commençante.

Plus graves sont les cartes qui notent avec insistance la proportion des Allemands immigrés en Suisse romande avec, chez nombre d'auteurs, l'idée non dissimulée d'encourager et d'amener ces Allemands et leur famille à rester, par patriotisme allemand, réfractaires et hétérogènes en plein milieu romand. On trouvera ci-contre une des meilleures sinon des plus récentes de ces cartes, qui accompagne une brochure de Zemmrich, de Dresde [1]. De même, dans la dernière édition (revue par Philippson) de Sivers sur l'Europe, le Jura bernois, sauf les districts de Laufon (allemand), des Franches Montagnes et de Delémont (français), La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, Vevey et Montreux, sont indiqués comme *gemischt*, mélangés, autant dire mixtes.

C'est méconnaître que les Allemands immigrés sont ou des gens venus pour peu de temps (en vue d'apprendre la langue ou parce qu'ils ont trouvé là de l'ouvrage à de meilleures conditions qu'ailleurs), ou des familles qui s'assimileront. Ni les uns ni les autres ne sont, à nombre égal, les égaux, au point de vue linguistique, des indigènes parlant français de la Suisse romande.

C'est plutôt un vœu qu'une réalité que constatent ces cartes et qu'ont voulu constater tout au moins une partie de leurs auteurs.

Elle est bien connue cette méthode constante, une des seules choses constantes du pangermanisme protéiforme : affirmer dans le présent ce qu'on souhaite dans l'avenir.

***

A côté des tentatives pangermanistes conscientes ou inconscientes, avouées ou dissimulées, il existe certaines incohérences, certaines inégalités, le plus souvent légères, de l'administration fédérale. Le mobile en est tout autre. Les centralisateurs de Berne confondent parfois la Confédération et l'unité en certaines matières avec la langue allemande, langue de la

---

[1] *Verbreitung und Bewegung der Deutschen in der französischen Schweiz* (Engelhorn, Stuttgard, 1894).

capitale et langue de la majorité des directeurs ou agents du pouvoir central. Il y aura lieu quelque jour de revenir sur ce sujet en citant quelques exemples relatifs surtout aux chemins de fer fédéraux. Alors nous assisterons à l'entrée de la question des langues au Conseil national (Chambre des députés suisse) et au grand Conseil de Berne. En même temps, quand elle aura un peu plus nettement pris corps, nous parlerons de l'*Union romande* en formation en face du *Deutschschweizerischer Sprachverein* et animée d'un esprit si différent : dans le groupement allemand, une gauche violente a compromis le groupement auprès des Suisses allemands comme des romands; dans le groupement romand, une droite a si peur de blesser les confédérés allemands et croit si peu à un danger pangermanique qu'elle a jusqu'ici soutenu que la société doit uniquement s'occuper de la culture de la langue française. Les deux réunions qui ont eu lieu à Neuchâtel n'ont pas encore abouti au vote des statuts.

Aujourd'hui, pour montrer que la théorie des groupes linguistiques qui doivent assimiler les immigrants n'est pas une invention en l'air et que le législateur suisse a bien voulu faire jouer à l'école le rôle qui a été indiqué, il suffira de citer quelques passages d'un discours de M. Gobat. Après avoir été pendant vingt-quatre ans à la tête du département de l'instruction publique dans le canton de Berne, M. Gobat, au moment où, par l'effet d'une loi nouvelle, il était forcé de changer de département ministériel, eut à répondre à M. Burren qui demandait la création de nombreuses classes allemandes dans le Jura. M. Gobat, parlant ainsi *in extremis* et attaqué sur ce terrain pour la première fois, exposa la théorie du ministère bernois qu'il avait pour ainsi dire fait sien par la force de sa volonté tenace et de son talent primesautier.

Il est bien regrettable, dit-il, qu'on parle maintenant de lutte de langues dans le canton de Berne. Cela est étonnant dans un pays où la question des langues a reçu une heureuse solution et où quatre langues vivent en paix. Le combat linguistique est limité à quelques articles de presse et il faut espérer qu'il trouvera là sa fin. Ce combat n'a pas été mené par des Bernois, mais par une sorte de conjuration d'étrangers à ce canton. Je les connais très bien ; ils sont trois... Ces gens se font les avant-coureurs du pangermanisme qui joue un grand rôle en Allemagne. On chante là-bas *Deutschland uber alles* et cela veut aussi dire : la Suisse doit un jour entrer dans le cercle des intérêts de la plus grande Allemagne. Les organes pangermanistes qui rêvent le triomphe de la germanisation luttent dans ce but, et les Suisses que j'ai désignés les aident : ils proclament que dans le canton de Berne la langue allemande est opprimée, ce qui n'est pas vrai. Cela est allé si loin qu'on s'est plaint de moi dans ces journaux : on a dit que j'étais le grand ennemi du germanisme dans le Jura. Ces messieurs

songent à la germanisation du Jura et expriment leur mauvaise humeur lorsque quelqu'un ose se mettre en travers. Nous avons dans le Jura une importante immigration allemande ; mais notre loi scolaire laisse à l'Etat la faculté de subventionner des écoles privées pour raison linguistique : C'est ainsi que des écoles allemandes reçoivent de l'Etat d'importantes subventions dans le district de Courtelary, notamment à Sonnenberg. Nous avons toujours favorisé ces écoles et cherché à les maintenir. Là où cela était possible, nous avons aussi cherché à les transformer en écoles publiques, ce qui naturellement en eût fait des écoles de langue française. Mais nous n'avons pas voulu aller plus loin et personnellement je ne veux pas aller plus loin. Si on veut faire une comparaison entre le Jura et d'autres régions, il faut la faire exacte. On a parlé des écoles de langue française qui existent à Bienne et à Nidau et du fait de leur existence on a voulu tirer pour nous l'obligation de créer des écoles de langue allemande dans le Jura. Mais les situations sont tout à fait différentes. Bienne est à la frontière des langues et doit sa situation dans l'industrie à la population française. Si on n'y avait pas créé des écoles de langue française, il est probable que l'industrie n'y serait pas ce qu'elle est devenue et que Bienne ne serait pas la ville florissante qu'elle est. La ville de Berne compte plusieurs milliers d'habitants de langue française; mais il ne leur est pas arrivé de demander des écoles de leur langue : nous envoyons tout simplement nos enfants dans les écoles de langue allemande, car nous partons de ce principe que celui qui habite un pays où on parle une autre langue que la sienne doit apprendre cette langue. C'est son premier devoir, parce qu'il doit pouvoir entrer en contact avec les gens qu'il voit journellement. La lutte de langues dont on parle n'existe d'ailleurs nullement dans le Jura. Les Vieux-Bernois [1] qui habitent le Jura ne demandent pas d'écoles de langue allemande parce qu'ils savent que leurs enfants ont intérêt à apprendre le français. Il y a sans doute bien quelques personnes qui ne voudraient pas que la population vieille-bernoise fréquentât les écoles de langue française et qui se lamentent parce qu'il n'existe pas d'écoles de langue allemande; mais elles forment une minorité en voie de disparaître. L'expérience des autres cantons prouve d'ailleurs que la population de langue allemande peut être absorbée dans le Jura comme d'autres immigrants le sont ailleurs. Le Jura n'est pas le seul pays romand où les Bernois émigrent volontiers. Ils émigrent aussi en nombre dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Là, les Vieux-Bernois s'assimilent vite; leurs enfants réussissent aussi bien que les autres dans les écoles de langue française. Or, il existe une différence entre les Vieux-Bernois qui s'immigrent dans le Jura et ceux qui émigrent dans Neuchâtel et Vaud. Les seconds qui s'adaptent franchement au milieu nouveau réussissent beaucoup mieux que les premiers. Je connais de Vieux-Bernois qui, dans le canton de Neuchâtel, ont joué un rôle politique de premier plan, par exemple à la Chaux-de-Fonds, président du Conseil communal ou député au grand Conseil. Parmi les Vieux-Bernois immigrés dans le Jura on chercherait en vain des gens arrivés à de hautes situations. Ce sont de bons professionnels. Ils organisent bien leur chez eux. Ils sont bien vus. Mais ils ne s'élèvent guère parce qu'ils ne sont point complètement assi-

[1] On entend par Vieux-Bernois les Bernois du canton de Berne d'avant 1815. C'est en 1815 au traité de Vienne que les anciennes possessions de l'évêque de Bâle (Jura bernois d'aujourd'hui) furent données au canton de Berne pour le dédommager de la perte du Pays d'en haut (partie aujourd'hui vaudoise de la vallée de la Sarine). Tous les Vieux-Bernois parlent un dialecte allemand.

milés. Ils veulent parler l'allemand, non point l'allemand classique, mais leur dialecte. Ainsi, ils ne reçoivent pas l'instruction qui les rendrait capables d'aspirer à de hautes situations politiques. Voilà pourquoi il n'est pas seulement désirable qu'on fasse le silence le plus absolu sur cette prétendue lutte des langues. Il est de plus nécessaire qu'on mette les Vieux-Bernois qui s'établissent dans le Jura en mesure d'apprendre la langue française s'ils veulent faire leur chemin. En voulant cela, nous ne demandons en aucune façon que les Bernois renoncent à leur individualité comme rameau du tronc germanique. On peut savoir une langue étrangère sans pour cela abandonner son originalité de race. Je parle allemand d'une manière à peu près courante. Je parle encore d'autres langues. Mais croyez-vous que pour cela je ne suis pas resté Romand. (*Rires.*) Je suis même resté si essentiellement Romand que je m'insurgerais de toutes mes forces contre celui qui oserait créer dans le Jura des écoles publiques de langue allemande. Ainsi, je ne puis donner à M. Burren l'espérance qu'il soit donné suite à son dessein [1].

C'est, dans ses traits essentiels, la thèse qui a été développée au début de cet article comme la thèse vraiment suisse.

René Henry.

[1] Séance du 2 octobre, *Tagblatt des grossen Rates des Kantons Bern*, *op. cit.*, p. 451 et 452.

LES SUJETS FRANÇAIS

A L'UNIVERSITÉ D'EL AZHAR

Le gouvernement français s'attache depuis longtemps à résoudre, selon la méthode la plus conforme à nos traditions de progrès et de libéralisme, le problème de l'instruction des classes supérieures musulmanes. Il y a intérêt à ce que les futurs chefs de nos populations africaines reçoivent un enseignement capable de les préparer à leur rôle nécessaire. A cet effet des medresseh ont été fondées en Algérie, en Tunisie, et plus récemment en Afrique occidentale. A côté des sciences religieuses et de l'arabe, on y enseigne le français et certaines sciences profanes propres à faire évoluer l'esprit des indigènes sans porter atteinte à leurs croyances.

Mais ces medresseh, encore peu nombreuses, ne peuvent retenir la foule des tolba (étudiants) qui se préparent aux fonctions de qâdis, d'imams, ou qui ambitionnent le titre d'oulema.

Un grand nombre de nos sujets vont étudier à l'étranger. A l'Université de Fez il y a des Algériens, des Tunisiens, des Soudanais, et notre Mauritanie, agitée de troubles incessants, subit l'action presque exclusive de la medresseh marocaine.

Dans l'Est de l'Afrique, la célèbre mosquée El Azhar exerce son rayonnement sur toute la zone s'étendant entre le Sud maghrebin et le lac Tchad. Pendant le cours d'une mission dont m'avait chargé le ministère de l'Instruction publique, dans le but d'étudier le fonctionnement de l'Université, je me suis mis en rapport avec un grand nombre de nos sujets : il y avait là, outre les Algériens et les Tunisiens, des nomades du désert — Chaambâ, Targui — et aussi des jeunes gens venus du Bornou, du Tibesti et des oasis de la frontière orientale. Au total, ils étaient plus d'une centaine.

***

Les sujets français sont répartis dans trois *Riouâqs* ou Portiques : le *Riouâq* des Maghrebins, celui du Bornou, et le *Riouâq Salihh*, consacré aux étudiants du Soudan.

Le *Riouâq* des Maghrebins est le seul qui mérite de retenir notre attention. Il est un des plus importants de l'Université

pour le nombre de ses pensionnaires et l'influence de son cheikh.

Le cheikh, revêtu d'honneurs spéciaux, est considéré comme le chef des professeurs et étudiants du rite malékite. Il a la garde de l'un des deux mihrabs qui orientent les fidèles vers la Mecque aux heures de la prière. Dans les cérémonies officielles, il porte la pelisse verte et est entouré d'un cortège pompeux. Choisi le plus souvent parmi les Tunisiens ou les Algériens, il contribue à donner à nos sujets ou protégés un prestige qui s'exerce sur tous les malékites.

Les tolba étaient cette année au nombre de 147. Ils vivent indépendants, observant un règlement qui leur est spécial, et ils sont entretenus sur les revenus de biens ouakfs consacrés à cet usage.

Le Riouàq fut fondé par Mohammed, bey de Tunis. Le prince tenait à assurer à sa « nation » un logement confortable dans la célèbre Université d'Egypte, ainsi que les moyens nécessaires pour vivre et faire bonne figure au milieu des étudiants des autres peuples de l'Islam. C'est lui qui constitua les ouakfs dont les revenus devaient être affectés à l'entretien des Tunisiens. Abd-er-Rhaman, un de ses successeurs, augmenta la dotation du Riouàq.

Le Portique des Tunisiens s'ouvrit peu à peu aux Algériens, aux Marocains, tous du même rite et de dialectes voisins. Les Tripolitains ne tardèrent pas à y être reçus également. Réunis sous le nom générique de Maghrebins, ils demeurent aujourd'hui au Sud du sahn[1] d'El Azhar, entre les Syriens et les Turcs. Dans le Riouàq, ils travaillent, mangent et dorment. Là sont rangés, en des coffres de bois, leurs vêtements et leurs livres.

Les revenus des ouakfs affectés aux Maghrebins sont répartis, sous forme d'allocations en pain et en argent, entre les tolba. La part de chacun d'eux varie selon son rang d'ancienneté et selon les fonctions qu'il exerce dans le Riouàq. Ainsi le jeune étudiant, qui vient d'être admis dans la « nation » n'a droit qu'à une allocation de 4 pains par jour. Il est *muntezer* (expectant). Franchissant un degré, il deviendra *mutetawwei:* il recevra 4 pains par jour et 20 piastres — environ 5 francs — par mois. Puis il sera *muterettib* (5 pains 1/2 et 90 piastres). Les fonctions de *djàbi* (collecteur des revenus des ouakfs), de *mubàchir* (intendant pour les bâtiments), de *chàhid* (contrôleur), de *nàqib* (répartiteur), de *mugayyir* (distributeur), sont

[1] Cour rectangulaire de la mosquée.

rétribués d'une manière spéciale. De même, des conditions avantageuses sont faites à celui qui est chargé de la lecture du Koran dans le Riouâq : il reçoit un nombre supplémentaire de pains et des subsides en argent.

Les Maghrebins ont leur règlement propre qui les distingue des tolba égyptiens ou étrangers. Leur Riouâq constitue dans l'Université une unité autonome. Soumis à l'autorité de leur cheikh, ils n'en reconnaissent point d'autres. Ils gèrent eux-mêmes leur budget, vivent indépendants et ne se plient à la loi générale de la medresseh qu'en ce qui concerne les cours.

*
* *

Les étudiants étrangers d'El Azhar sont en général appelés à rentrer un jour au pays natal et à y exercer l'influence considérable que leur confère leur passage à l'Université égyptienne. Du Maghreb au Bornou, nos anciens protégés du Caire seront les chefs religieux et civils, les oulema, juges, prédicateurs, professeurs, tous respectés et obéis des tribus. Leur parole pourra soulever les populations crédules contre l'Européen ou ramener au calme les esprits échauffés. Aux confins du Soudan, ils formeront les missionnaires noirs qui sont auprès des races fétichistes les meilleurs agents d'islamisation et de conquête arabe, et qui servent la cause de la religion et des trafiquants le long des routes africaines.

C'est alors que leur action se ressentira de l'éducation reçue à El Azhar, des principes acquis après un long séjour dans l'Université, de la manière de vivre et de la méthode de travail, qui y sont en usage et qu'ils y adoptèrent.

La mosquée les a reçus pauvres, sordides, et elle leur a été secourable. Elle les a logés, nourris. Elle les a retenus douze, quinze ou vingt ans, parfois davantage, entre ses murs. En assurant leur subsistance, elle les a élevés dans la vraie science et dans la religion.

Chaque jour, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, au milieu des 9.000 tolba et des 200 professeurs, dont les voix montent et se confondent dans la salle unique de travail, la Maqsoura de la mosquée, le taleb a suivi trois cours. Et tout d'abord il a étudié les sciences instrumentales, qui préparent à l'étude des sciences finales. Il a connu la grammaire, l'étymologie, la rhétorique, la logique, la critique des Hadis, la versification. Puis il s'est consacré aux sciences vraiment religieuses, les sciences finales, celles que la medresseh a pour objet propre d'enseigner : la théologie, la morale religieuse, l'exégèse

koranique et les traditions. Mais il a ignoré les sciences profanes et probablement les ignorera-t-il toute sa vie. Ces dernières ne sont que de peu de prix, car elles n'enseignent pas les règles à suivre pour traverser la vie terrestre et se préparer à la vie éternelle.

Sa méthode de travail est celle qui convient exactement à la doctrine musulmane : c'est la méthode mnémotechnique. Tout ce qui doit être su est contenu dans le Koran et les Hadis, et développé dans les recueils explicatifs des imams. Le but de l'étudiant est de les apprendre par cœur. Lorsque, au bout d'un certain nombre d'années, il les possédera de mémoire, il deviendra un savant; il pourra enseigner, juger, prêcher.

***

Au contact de toutes les races de l'Islam réunies sur les dalles de la mosquée, le sentiment national s'éveille. L'Islam est une nation fondée non sur des caractères ethniques, mais sur une communauté de sentiments religieux. Ensemble on célèbre la grandeur du passé. Ensemble on aspire à un avenir glorieux. Les esprits s'exaltent dans la foi et les pratiques pieuses, seules capables de raffermir les liens entre les croyants et de faire triompher le principe de l'unité. Les sociétés secrètes, les confréries mi-religieuses et mi-politiques ont sur place des affiliés nombreux.

L'Université, libre de tout contrôle, rebelle aux tentatives de réformes, demeure ce qu'elle a été il y a des siècles. Elle ne s'est même pas modifiée sous l'occupation anglaise. Le gouvernement britannique n'a rien tenté pour exercer une action sur El Azhar. Il n'a même pas essayé d'introduire, à côté du programme religieux et de la méthode surannée d'enseigner, l'étude de sciences profanes ni une discipline moderne.

L'étudiant, retiré du monde entre quinze et trente ans, enfermé dans les limites étroites d'une existence pauvre et pieuse, se consacre à l'étude de la science révélée, et n'ayant de but dans ses gestes et ses pensées que de concourir à la gloire de Dieu, quittera El Azhar l'esprit irrémédiablement hostile à notre civilisation. D'instinct il condamnera toute nouveauté. Il repoussera tout ce qui lui paraîtra différer de l'idéal qu'il a acquis par éducation. Il sera forcément l'ennemi des Européens, que déjà il suspecte comme mécréants et qu'il redoute comme conquérants.

Sera-t-il un adversaire sérieux? La méthode négative d'El Azhar — défaut de discipline, exercices de mémoire et de piété

— n'est pas de celles qui créent les individualités puissantes. Mais s'il manque aux ouléma l'énergie propre, la décision, le caractère, tout ce qui fut probablement atrophié par un long séjour dans l'Université religieuse, la foi leur en tiendra lieu. L'âlim parle au nom de Dieu, et cela suffit pour qu'il soit écouté, entouré, obéi. Il récite les paroles propres à émouvoir les instincts religieux de la foule. A elle de posséder l'énergie sauvage et l'ardeur qui s'avive à la récitation des mots sacrés, à l'obstination des gestes pieux. Que la révolte gronde, l'âlim en sera l'âme. La guerre sainte vient de lui au Maroc, comme en Mauritanie et dans les sultanats.

Mais lorsque la défaillance viendra — elle suit de près l'action en pays musulman — et que les armes auront été posées, l'âlim, s'enthousiasmant à ses propres paroles, continuera peut-être ses prédications xénophobes. Aussi, après la répression, deviendra-t-il le Saint dont le tombeau honoré est la gloire de la zaouïa ou du village natal.

La mosquée El Azhar est dangereuse comme Université parce qu'elle forme une race de chefs irrémédiablement éloignés de nous et forcément ennemis de toute action européenne. Cette action les choquerait dans leur compréhension de la vie traditionnelle et dans leur conscience, qu'a façonnée le milieu où ils furent élevés.

*
* *

L'idée avait été émise il n'y a pas bien longtemps de profiter de la présence à El Azhar d'un nombre considérable de sujets français pour prendre pied dans l'Université en développant et protégeant la section des Maghrebins. On admettait que la France avait le droit de se considérer comme l'héritière naturelle des beys de Tunis qui fondèrent le Riouâq et constituèrent des ouakfs pour l'entretien des étudiants du Maghreb. De plus, l'indépendance de ce Riouâq était bien faite pour favoriser le projet : aucune autorité ne pouvait s'opposer à ce que nous exercions une certaine action sur des sujets français et que, en dehors des cours d'El Azhar nous organisions à leur usage un enseignement plus moderne, plus vivant, qui nous aurait permis de capter une force hostile et de l'utiliser à notre profit.

A deux reprises, l'occasion nous fut récemment offerte d'entrer en rapport avec les Maghrebins d'El Azhar, de soutenir leurs revendications et de protéger nos sujets. La première fois le consulat de France au Caire reçut une pétition émanant de tous les pensionnaire du Riouâq. Ceux-ci demandaient l'appui

des autorités françaises pour leur faire conserver la jouissance d'un Portique que les étudiants turcs menaçaient de leur enlever. Les Turcs, trop à l'étroit dans leur Riouâq, prétendaient occuper de force l'espace qu'ils déclaraient leur être nécessaire dans la mosquée. Et les Maghrebins barricadés chez eux, sans prendre la peine d'invoquer l'arbitrage du grand cheikh de la mosquée, entamèrent des négociations avec ceux que, par le fait même, ils reconnaissaient comme leurs protecteurs naturels, avec les Français. L'incident paraîtra de peu de portée : il ne faut cependant pas oublier l'importance attachée en Orient à la possession par une nation, dans certains lieux consacrés, d'un avantage matériel quelconque. Des conflits de religion retentissants n'éclatent-ils pas à Jérusalem pour la possession d'une simple clef? — C'était la première fois qu'à El Azhar on invoquait l'appui des infidèles et notre intervention pouvait nous y assurer une autorité considérable. Le consulat de France intervint.

Tout dernièrement, à la suite de mesures réformatrices prises par le grand Conseil d'El Azhar, les Maghrebins reconnus jusqu'ici indépendants, étaient contraints de se soumettre à une règle qu'on tentait de rendre commune à toute l'Université. Cette règle prévoyait l'institution d'examens fréquents et l'expulsion des tolba qui n'y satisfaisaient pas d'une manière suffisante. Les Maghrebins, parmi lesquels il faut compter un certain nombre d'étudiants déjà âgés, regardaient comme une atteinte à leur liberté et une vexation que le pouvoir directeur s'accordât le droit d'intervenir dans la manière de travailler des étudiants, les pressât dans leur effort et exigeât d'eux une discipline qui n'était pas prévue par le règlement constitutionnel du Riouâq. Il modifiait la volonté des beys de Tunis telle qu'elle avait été exprimée dans les actes établissant les ouakfs destinés aux étudiants de la nation. Ces actes ne prévoyaient d'expulsion qu'en cas de faute disciplinaire. Les violer serait une atteinte à la loi musulmane et à la justice. Les Maghrebins, encore une fois, en ont appelé à leur protectrice naturelle, la France.

Ayant interrogé un des hauts personnages d'El Azhar sur la portée de ce mouvement de rébellion contre l'autorité supérieure, il se borna à m'exprimer son hostilité contre le Riouâq récalcitrant. « Les Maghrebins, disait-il, sont d'un recrutement « déplorable. Ils viennent à l'Université moins pour s'instruire « dans la science que pour profiter des allocations que leur « accorde un règlement généreux. Ils jouissent des aumônes « réparties entre les tolba sans se soucier de préparer sérieu-

« sement leurs examens et sans qu'on puisse les y contraindre. »

Je ne sais jusqu'à quel point cette opinion d'un Egyptien peut être considéré comme juste. Probablement doit-on l'attribuer à la rivalité existant entre hommes de race, de dialecte et de rites différents. Mais le double état d'esprit que nous révèle ce propos doit nous mettre en garde contre l'espoir qu'on aurait pu fonder sur le développement de la section des Maghrebins au sein de la grande Université égyptienne.

En admettant que l'on puisse admettre la nécessité d'y protéger nos sujets et même de leur assurer, en dehors des cours de la mosquée, un enseignement capable de les rapprocher de nous, il ne faudrait pas — et à aucun prix — se laisser aller jusqu'à préconiser, comme on l'a fait, l'envoi de missions permanentes d'étudiants tunisiens, algériens ou soudanais à El Azhar. Des ouvertures dans ce sens avaient été faites à nos gouverneurs généraux, à l'époque même où le célèbre cheikh Mohammed Abdou semblait devoir jeter les bases d'une réforme libérale dans l'enseignement supérieur musulman. Un gouverneur général, celui d'Algérie, répondit avec un bon sens qu'il faut louer :

« Le gouvernement général se préoccupe depuis longtemps « de relever la condition intellectuelle et morale de nos popula- « tions musulmanes. C'est ainsi qu'il existe dans ce pays un « grand nombre d'écoles où de nombreux Français non seule- « ment apprennent aux indigènes à parler notre langue, mais « aussi orientent leur esprit vers les idées de justice et de pro- « grès qui forment la base de notre civilisation. Dans ces con- « ditions, vous estimerez sans doute comme moi que, quelque « libéral que soit l'enseignement donné à l'Université d'El « Azhar, il n'y a pas d'intérêt à engager les élèves de nos « écoles à se rendre à cette Université. »

Emmanuel Brunet,

Chargé de mission du ministère de l'Instruction publique.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

L'imbroglio marocain. — La défaite d'Abd el Aziz. — La proclamation de Moulaï Hafid à Tanger. — La situation diplomatique. — A la frontière algéro-marocaine.

L'imbroglio marocain.

Les événements se sont étrangement précipités cette quinzaine au Maroc, et la situation s'y est soudain modifiée de tout au tout par un de ces coups de théâtre si fréquents là-bas. Au moment même où le sultan Abd el Aziz semblait près d'entrer à Merrakech, alors que l'on annonçait déjà la soumission de la capitale du Sud au M'Tougui, et que d'autre part Moulaï Hafid paraissait être à Fez dans une situation presque désespérée, la marche de la mahalla aziziste a été brusquement interrompue, en plein triomphe, par un désastre singulier, sur lequel on n'a encore que des renseignements fort peu précis, et Abd el Aziz, abandonné, trahi par ses troupes, a dû s'enfuir presque seul et se réfugier dans une déroute complète à Settat, sous la protection des fusils français. A la nouvelle de cet anéantissement soudain de la puissance aziziste, les notables de Tanger ont proclamé sultan Moulaï-Hafid et organisé dans le plus grand calme, avec une autorité et une méthode remarquables, un gouvernement provisoire sous la direction de El Menebbi et de El Guebbas réconciliés. Les principales villes de la côte ont suivi l'exemple de Tanger, et proclamé d'enthousiasme, à leur tour, Moulaï Hafid, qui reste d'ailleurs toujours confiné à Fez sans que l'on sache exactement ce qu'il y fait et quelles sont ses intentions ; et pendant ce même temps le M'Tougui continue à assiéger victorieusement Merrakech et à battre les derniers défenseurs hafidistes de la région.

Au milieu d'une telle confusion et dans une si grande incertitude des faits, on comprend qu'il nous est impossible de dégager encore une opinion raisonnable, et surtout raisonnée, d'une situation qui se modifie chaque jour et qui peut encore se transformer complètement en quelques heures. Nous ne pouvons aujourd'hui que constater une fois de plus la complexité de l'imbroglio marocain, et faire un exposé aussi fidèle que possible des événements.

La déroute d'Abd el Aziz.

Comme nous le disions tout à l'heure la marche d'Abd el Aziz sur Merrakech a été arrêtée en plein triomphe par un désastre encore difficilement explicable. Le 19 août, à trois heures du matin, le sultan quittait son camp, situé dans la région de Sidi-Rahal, à quelque distance d'El Kelaa. A peine la colonne s'était-elle mise en marche

qu'elle était assaillie de tous côtés par des groupes de cavaliers, qui tiraient à bout portant sur la masse en poussant de grands cris.

Aux premiers coups de feu, les contingents des tribus soumises, qui s'étaient incorporés à la mahalla, s'enfuirent dans toutes les directions. Le sultan lui-même fut entraîné Vainement, à trois reprises, on essaya de faire manœuvrer l'artillerie. Les soldats, affolés, abandonnaient les pièces, s'emparaient des mulets qui transportaient le matériel d'artillerie, montaient à deux sur la même bête et prenaient la fuite. Ce fut un sauve-qui-peut général, une panique dont rien ne peut donner une idée. Les moins affolés profitèrent du désordre pour s'emparer des munitions et dépouiller leurs compagnons d'armes.

La nouvelle du désarroi des colonnes chérifiennes, se répandant rapidement, avait réveillé les instincts pillards des tribus. Les Oulad-Si-Ben-Daoud se ruèrent sur les fuyards, s'emparant de tout le matériel de guerre et des montures, et laissèrent les hommes nus. Les Oulad-Bouziri achevèrent l'œuvre de destruction. Pendant ce temps, suivi de quelques fidèles, le sultan se réfugiait à Dar-Ould-Thoumi, et le 22, il arrivait avec son makhzen à Settat : dans le burnous qu'il portait durant le combat on notait la trace de 18 balles.

On voit combien obscure cette affaire apparaît encore aujourd'hui. Au surplus, voici les déclarations que Abd el Aziz lui-même a faites, à Settat, au correspondant du *Matin* :

J'ignore, en réalité, ce qui a pu causer ma défaite. Sur tout mon passage les tribus revenaient à moi, m'acclamant. Il faut remonter au temps de mon père, Moulaï Hassan, pour retrouver une pareille allégresse populaire. Une seule tribu était encore indécise, travaillée par les envoyés de Moulaï Hafid, celle des Sektani et des Barrazoui. J'avais envoyé les Chaouïa contre elle, et la lutte ayant tourné à mon avantage, je croyais la répression terminée, lorsque ces mêmes Chaouïa, pour une cause encore inconnue, firent soudain défection, et au lieu de repousser l'attaque, plièrent simplement leurs tentes, laissant pénétrer les ennemis de toutes parts. Nous dûmes fuir.

Et les tribus qui m'ont proclamé vont maintenant proclamer Moulaï Hafid. Pour l'instant, ce fait ne s'est pas encore produit. Les Shragna, les Tadla et les Beni-Meskin ont encore infligé de grosses pertes au Glaoui, et j'ai reçu d'elles plusieurs lettres qui disaient qu'elles me restaient fidèles et qu'elles attendaient mon retour.

— Tu retourneras donc à Merrâkech!

— Je ne puis répondre. Il faut attendre des nouvelles du M'Tougui, qui serait rentré à Merrâkech et qui réorganise une mahalla. C'est un travail long à reprendre, parce que je ne veux plus m'entourer que de contingents sûrs et décidés à me suivre partout.

El Glaoui est cerné de toutes parts; mon frère Hafid est en proie à de grosses difficultés avec les tribus voisines; il est peut-être plus faible que moi; je n'ai pas subi de défaite, j'ai été trahi. Il reste pour moi les tribus qui ont déjà ressenti les bienfaits de l'aman et qui sont résolus à se grouper contre la tyrannie du Glaoui.

Ainsi, rien n'est perdu. Celui qui sait profiter des leçons du passé est plus fort dans l'avenir.

Quoi qu'il en soit, le général d'Amade a immédiatement chargé le colonel Moinier de prendre, avec sa brigade mobile, les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre dans la Chaouïa.

La proclamation de Moulaï Hafid à Tanger.

Dès les premières nouvelles de la déroute des forces azizistes et de la fuite du sultan, les tribus des territoires voisins de Tanger commencèrent à s'agiter et des émissaires furent envoyés aux notables de la ville pour les sommer de proclamer immédiatement Moulaï Hafid. Impressionnés par ces menaces, les notables se réunirent à la mosquée, le 23 août, vers 3 heures. El Menebbi, l'ancien ministre de la Guerre d'Abd el Aziz, remplacé depuis dans cet emploi par Si el Guebbas, et protégé politique de l'Angleterre, assistait à la réunion comme représentant officiel de Moulaï Hafid. Une longue discussion s'engagea aussitôt sur le point de savoir si l'on proclamerait ce jour même Hafid, ou si l'on attendrait l'abdication de Aziz. L'accord n'ayant pu se faire, on décida seulement : 1° d'arrêter toute tentative de troubles ; 2° d'empêcher que des représailles ne fussent exercées contre les adversaires de la veille ; 3° de laisser tous les agents du sultan dans leurs fonctions. Puis El Menebbi fut chargé de faire une démarche personnelle auprès d'El Guebbas pour l'assurer, au nom de Moulaï Hafid, que sa sécurité n'était pas menacée et qu'il serait même agréable au nouveau sultan qu'il conservât sa charge.

Cette démarche eut un plein succès. Les deux anciens adversaires réconciliés sortirent alors ensemble à cheval et se rendirent chez El Torrès, où ils tinrent un nouveau conseil. El Guebbas voulait différer la proclamation d'Hafid ; El Torrès déclarait qu'afin d'éviter des troubles, il fallait la faire immédiatement. Afin de trancher le différend, on convint de porter la question devant le ministre de France et de lui demander s'il voyait un inconvénient à la proclamation.

A 5 heures et demie, El Guebbas et El Menebbi se présentèrent donc à la légation de France. Ils mirent M. Regnault au courant de la situation en ville et aux environs et lui firent connaître que les notables s'étaient réunis pour examiner l'opportunité qu'il y aurait à procéder le même jour à la proclamation de Moulaï Hafid ou à la différer. El Guebbas et El Menebbi assurèrent en outre au ministre que l'ordre et la sécurité ne seraient pas troublés et qu'aucune représaille ne serait exercée contre les agents d'Abd el Aziz. M. Regnault remercia El Guebbas et El Menebbi de la démarche officieuse et amicale faite auprès de lui. Il déclara qu'il n'avait pas à intervenir dans la question dynastique qui concerne la politique intérieure du pays. Il prit acte des assurances données en ce qui touche la sécurité des colonies étrangères et le maintien de l'ordre qui devront, en toute circonstance, être assurés.

Les deux délégués manifestèrent alors à M. Padilla, chargé d'affaires d'Espagne, qui assistait à l'entretien, l'intention qu'ils avaient

d'aller à la légation d'Espagne porter le même avis; M. Padilla les remercia et s'associa en même temps entièrement aux déclarations de M. Regnault.

En quittant la légation de France, El Guebbas et El Menebbi retournèrent à la mosquée, où, à 6 heures, la proclamation fut faite parmi les cris enthousiastes des assistants; vingt et un coups de canon annoncèrent officiellement au peuple la reconnaissance du nouveau sultan. La joie fut aussitôt très bruyante en ville. La foule conserva cependant un grand calme et acclama même les équipages des navires de guerre français et espagnols qui passaient dans les rues.

Interviewé sur ces événements par le *Petit Parisien*, Si Mohammed el Guebbas a fait les déclarations suivantes :

Dieu est grand! et connaît mieux que nous les destinées de ce malheureux empire. J'ai cru bien faire en soutenant la cause de mon maître Abd el Aziz qui m'avait fait ce que je suis; tous les fonctionnaires supposaient ici que la révolte d'Hafid n'aurait qu'un temps et qu'Abd el Aziz finirait par triompher des ignorants et des fanatiques, de ceux qui causent tous les maux du Maroc et qui l'empêchent de prendre position parmi les nations civilisées.

Nous nous étions trompés, et quand nous avons appris la lamentable défaite de la mahalla aziziste, nous avons voulu éviter les attaques des tribus et répondre aux vœux de la population en acclamant le nom d'Hafid. Mais cela, croyez-le bien, avec le sentiment de ne vexer aucune puissance.

La foule, en criant : « Vive Hafid! », pense mentalement : « A bas la France! » Ceci est une lourde faute de la part de ceux qui la conseillent et qui flattent ses bas instincts. C'est le meilleur moyen de desservir la cause d'Hafid qui, j'en suis persuadé, s'efforcera de marquer que son avènement au trône n'est dirigé contre personne.

S'il prenait une attitude agressive contre une personne, il ne réussirait qu'à compromettre la durée de son règne.

Or, notre nouveau maître est un homme intelligent et fin; il saura ménager ceux qui doivent être ménagés et se dérober doucement aux insinuations perfides dirigées contre tel ou tel pays; sinon il aurait à compter non seulement avec les difficultés intérieures, mais encore avec des complications extérieures.

Le temps n'est plus où le Maroc était un grand empire musulman, fermé, sans obligations vis-à-vis de l'Europe, sans dette publique, sans conventions politiques à respecter; où le Maroc se bornait à entretenir avec l'Europe de rares relations commerciales; où quelques douzaines d'Européens peuplaient les ports.

Un souverain du Maroc doit désormais compter avec les résultats de la politique suivie dans les dix dernières années; il doit accepter la Conférence d'Algésiras, les traités et les accords; il doit s'incliner devant les événements d'Oudjda, des Beni-Snassen, de Bou-Denib, de Casablanca, de la Chaouïa, et chercher à les liquider; grâce à d'excellentes relations avec la puissance intéressée; il doit reconnaître la dette publique qui pèse sur le Maroc.

La besogne du ministre des Affaires étrangères n'est plus désormais une sinécure; le sultan le comprendra, et c'est dans ce sens qu'il agira; il lui

suffira, du reste, pour apaiser les mécontents, d'être énergique et d'imposer à ses sujets une administration régulière de plus en plus indispensable.

La situation diplomatique.

Le brusque dénouement du voyage d'Abd el Aziz a évidemment pris au dépourvu Moulaï Hafid qui se trouvait au même moment à Fez, dans une situation des plus précaires, sans argent, sans troupes, sans autorité. On n'a pas encore de nouvelles certaines de lui, et on ne sait pas quels sont au juste ses projets. Dès le 22, le correspondant marocain du *Times* télégraphiait de Tanger :

Je suis autorisé par Moulaï Hafid à déclarer — et les légations sont déjà en possession d'une déclaration écrite de Moulaï Hafid dans ce sens — que le nouveau sultan s'en tiendra à l'Acte d'Algésiras, qu'il acceptera la responsabilité des dettes du Makhzen, mais qu'il demandera qu'une enquête soit faite au sujet des dettes particulières de son prédécesseur, avant de consentir à payer les factures exorbitantes des fournisseurs de la Cour.

Mais cette affirmation était évidemment prématurée. Le 30, en effet, l'*Agence Havas* a communiqué, à son tour, la dépêche suivante, infiniment moins précise, et dont l'indécision même ne permet guère de se former une opinion :

Tanger, le 30 août.

Le bruit courait hier à Tanger, dans l'entourage du Makhzen, que Moulaï Hafid convoquerait tous les notables du pays pour savoir s'il doit accepter l'Acte d'Algésiras ou demander la convocation d'une nouvelle conférence, et s'il doit accepter tous les traités, tous les emprunts et toutes les obligations qui lient Abd el Aziz.

En revanche, au point de vue européen, la situation semble jusqu'ici plus claire dans son ensemble. L'Europe paraît, décidée à attendre les propositions de la France et de l'Espagne, et à s'en remettre à ses mandataires officiels d'Algésiras du soin de veiller aux nécessités de l'heure. L'Angleterre et la Russie ont, dès le premier jour, proclamé formellement leur adhésion à la politique française, et le déjeuner de Marienbad, en réunissant dans une manifestation de bonne entente le roi Edouard VII, le président du Conseil de France et le ministre des Affaires étrangères de Russie n'a fait que confirmer l'identité de vues des gouvernements des trois puissances. L'Italie et l'Autriche se sont prononcées nettement pour l'observation régulière des stipulations de l'Acte d'Algésiras. Quant à l'Allemagne, son attitude officielle n'a pas varié. Les *Hamburger Nachrichten* ont publié une dépêche de Berlin déclarant de source officieuse que, « après comme avant les événements de ces derniers « temps, la diplomatie allemande observera, à l'égard de la France, « dans la question du Maroc, une attitude de neutralité bienveil- « lante ». Il est vrai que la *Correspondance de l'Allemagne du Sud* s'est fait adresser, de Berlin aussi, la dépêche suivante qu'elle a présentée également comme de source officieuse, et qui témoignait d'un esprit plus méfiant :

L'effondrement de la puissance chérifienne du sultan Abd el Aziz marque seulement la fin d'un être fantastique péniblement maintenu debout. L'événement constituerait un progrès s'il marquait aussi la fin d'une politique; nous entendons par là de cette politique qui consiste à imposer aux Marocains un sultan qu'ils ne connaissent pas.

Le droit qu'a le Maroc de se prononcer lui-même dans le choix de son souverain n'est pas une pure phrase. Les grandes puissances qui se sont fait un devoir d'observer une sage réserve vis-à-vis du sentiment national des Ottomans en Turquie ne manqueront pas d'entendre la voix du peuple marocain, qui s'est expliqué nettement à plusieurs reprises, et récemment encore, à l'occasion de la proclamation de Moulaï Hafid à Tanger.

Quelle est l'attitude des puissances en face de Moulaï Hafid? Quelle est sa ligne de conduite vis-à-vis des puissances? Il est impossible de répondre en détail à ces questions avant quelques jours. Cependant, il serait de l'intérêt général que les Marocains pussent être rapidement et complètement rassurés au sujet des desseins de la politique française au Maroc.

L'Europe verrait avec plaisir éviter, à propos du Maroc, le retour vers la tension qui s'est produite une fois.

Mais le *Berliner Tageblatt* a fait aussitôt remarquer, à propos de cette même note, « qu'on ne voit pas bien la nécessité d'une nouvelle « déclaration au sujet de la politique française au Maroc, laquelle a « été exposée à plusieurs reprises, cette année, à la Chambre des « députés ».

Ainsi l'on peut dire aujourd'hui que, au point de vue diplomatique, la situation marocaine ne peut guère inspirer d'inquiétudes. Pour précipités qu'aient été les événements, l'Europe n'a pas été prise au dépourvu, et l'accord européen conclu à Algésiras subsiste dans toute son intégrité. Voici d'ailleurs le dernier communiqué officieux du gouvernement français : on voit qu'il affirme de nouveau l'entente européenne.

Les gouvernements français et espagnol, dès la proclamation de Moulaï Hafid à Tanger, ont échangé leurs vues sur la situation.

Les mesures énergiques prises par El Menebhi et Si Mohammed el Guebbas à Tanger et les instructions envoyées par les autorités marocaines de cette ville permettent d'espérer que le fonctionnement de la police organisée en vertu de l'Acte d'Algésiras et l'achèvement de sa formation complète ne seront point entravés.

Il est bien certain toutefois que l'ordre public et la sécurité des Européens dans les ports et dans leurs banlieues exigent comme condition première que les autorités et les populations marocaines aient, dans les circonstances actuelles, le sentiment très net du complet accord des puissances en vue du maintien et de l'application de l'Acte d'Algésiras, qui garantit solidairement les intérêts communs de l'Europe et l'indépendance de l'empire chérifien.

Nous croyons savoir que les gouvernements français et espagnol, justement préoccupés des responsabilités qui leur incombent en dehors même de la sauvegarde de leurs intérêts spéciaux, et sûrs de répondre au sentiment général des gouvernements signataires de l'Acte d'Algésires, examinent dès à présent les assurances et garanties communes à tous les intérêts étrangers qui seraient jugées indispensables. (*Le Temps*, 28 août.)

Ajoutons enfin que le correspondant du *Journal des Débats* à Berlin, généralement bien renseigné sur les intentions de la Chancellerie d'Empire, a télégraphié, le 25 août, « tenir de source certaine que le gouvernement allemand attend les propositions officielles de la France et de l'Espagne concernant la reconnaissance de Moulaï Hafid comme sultan du Maroc. Et le correspondant des *Débats* ajoutait que « les chancelleries de Paris et de Berlin se sont déjà entretenues « depuis plusieurs mois de l'éventualité de cette reconnaissance, « et que l'accord se serait fait entre elles sur ce point depuis long- « temps déjà : l'Allemagne, confiante dans la loyauté des déclara « tions du gouvernement français, serait résolue à ne prendre aucune « initiative isolée, mais laisserait, au contraire, toute initiative à la « France et à l'Espagne. »

A la frontière algéro-marocaine.

Nos postes de la frontière oranaise sont de nouveau menacés par une harka « dont, disent les communications officielles, il serait « puéril de se dissimuler l'importance et la valeur de combat ». Cette harka serait actuellement concentrée pour la plus grande partie à Tazzouguert, à 30 kilomètres Nord-Ouest de Bou-Denib, notre nouveau point terminus de surveillance qui serait ainsi directement visé.

Dès les premières indications reçues, concernant la formation de la harka, le général Lyautey a constitué une solide colonne de 4.000 hommes qu'il a placée sous le commandement du colonel Allix et qui comprend de l'artillerie de campagne, de la cavalerie et des tirailleurs. Cette colonne, appuyée par les postes déjà très défendus de Bou-Denib et de Bou-Anane, suffira certainement à donner une leçon sévère à nos adversaires.

Le nouveau ministre d'Angleterre au Maroc.

Le roi Edouard VII a approuvé la nomination de l'hon. Reginald Lister, conseiller d'ambassade à Paris, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Tanger.

L'hon. Reginald Lister est né en 1865 ; il est le troisième fils du troisième baron Ribblesdale et le frère du baron actuel. Nommé attaché en 1886, troisième secrétaire en 1890, deuxième secrétaire en 1893, il fut successivement attaché aux ambassades de Berlin, de Paris, d'Athènes et de Constantinople. Il passa comme secrétaire à la légation britannique à Copenhague en 1902, puis en 1904, comme conseiller d'ambassade à Rome. Il était conseiller d'ambassade à Paris depuis 1905 et ministre plénipotentiaire depuis 1906.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Relations franco-italiennes. La remise des lettres de créance du comte Gallina.* — Le Président de la République a reçu le 22 août, en audience solennelle, le comte Gallina qui lui a remis les lettres par lesquelles le roi d'Italie l'accrédite en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près la République française. Les allocutions prononcées, à cet effet, par le nouvel ambassadeur d'Italie et par le Président de la République ont été particulièrement sympathiques et cordiales. « Sa Majesté le roi et son gouvernement, a « déclaré le comte Gallina, attachent le plus grand prix à l'amitié de la « France et le maintien des relations cordiales qui existent si heureu- « sement entre les deux pays est le but principal de ma mission. « Cette tâche me sera douce à remplir, car elle répond à des senti- « ments nourris depuis longtemps et à nos vœux les plus chers. » Et M. Fallières a répondu : « En vous choisissant pour la représenter « en France, Sa Majesté le roi ne pouvait douter du plaisir avec « lequel nous serions heureux de vous accueillir. Les sentiments que « vous venez d'exprimer à l'égard du pays pour lequel vous êtes « appelé à remplir vos hautes fonctions nous disent quel soin vous « apporterez, comme l'a fait votre éminent et regretté prédécesseur, « à cultiver les relations cordiales qui unissent si heureusement la « France et l'Italie. Pour l'accomplissement de votre mission, le « concours le plus entier du président et du gouvernement de la « République vous est acquis. Ce sera pour nous une agréable tâche « de collaborer avec vous à cimenter chaque jour davantage l'amitié « qui unit nos deux pays. »

Nous ne pouvons que nous associer à ces paroles du président de la République. Depuis que le rapprochement de 1903 a mis fin au déplorable malentendu qui séparait les sœurs latines pour leur grand dommage commun, l'Italie est restée fidèle à l'amitié française. Cette amitié, consolidée et affirmée par cinq années d'expérience loyale et de pratique ininterrompue, est aujourd'hui, en même temps qu'une des bases de nos systèmes réciproques de politique étrangère un des plus fermes appuis de la paix européenne. Ainsi que le déclarait récemment encore M. Tittoni, dans le discours qu'il a prononcé le 4 juin à la Chambre des députés pour introduire la discussion du budget des Affaires étrangères, l'Italie, partagée entre l'alliance austro-allemande et l'amitié franco-anglaise, apparaît comme l'intermédiaire désignée entre les deux groupes de puissances de qui dépendent les destinées de l'Europe ; et ce rôle délicat d'intermédiaire, elle entend le remplir consciencieusement, en alliée fidèle, mais aussi en amie dévouée.

Les sentiments amicaux de la nation italienne et de son gouvernement nous sont donc connus et prouvés. Il ne peut cependant que

nous être agréable d'en entendre exprimer encore la confirmation par une voix aussi autorisée que celle du nouvel ambassadeur d'Italie à Paris.

— *Le départ de M. Klobukowski.* — M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine, est parti de Marseille, le 30 août, pour aller prendre possession de ses hautes fonctions. Les instructions que le gouvernement lui a données avant son départ ont été exposées en détail par M. Milliès-Lacroix, dans une conversation que le ministre des Colonies a eue avec un rédacteur du *Temps*. Nous croyons devoir reproduire, d'après notre confrère, cet exposé de M. Milliès-Lacroix, qui emprunte aux circonstances une importance toute spéciale.

L'objet de mes instructions à M. Klobukowski, a dit M. Milliès-Lacroix, a été de lui indiquer un ensemble de réformes destinées à améliorer la situation politique, économique et financière de l'Indo-Chine. Mais je ne lui ai pas dicté des prescriptions absolues. J'ai tracé le cadre général dans lequel il devra se mouvoir dans la plénitude de sa responsabilité, après l'enquête personnelle à laquelle il se sera livré auprès des indigènes, des colons et des représentants du commerce et de l'industrie, ainsi que de ses services.

La situation actuelle de l'Indo-Chine, vous la connaissez.

Des troubles ont eu lieu récemment en Annam, aux mois de mai et juin derniers. Cette agitation paraît terminée. Au Tonkin, d'autre part, l'insécurité des provinces chinoises limitrophes des nôtres s'est répercutée dans l'intérieur de notre colonie.

Le gouverneur général devra rechercher les causes de ces troubles. Causes extérieures, telles que l'influence d'Annamites instruits au Japon, ou les lettrés désireux de soustraire leur pays à notre domination ; causes intérieures, telles que le mécontentement de la population à l'égard de certains mandarins ou même de notre administration parfois mal adaptée à leurs mœurs ou à leurs traditions.

— Est-il dans votre intention, monsieur le ministre, avons-nous demandé, de remédier à cette situation par l'envoi de troupes ?

— J'estime tout d'abord qu'un ensemble de réformes sagement concertées doit nous éviter d'avoir à recourir à l'emploi de la force. Quant à la question spéciale que vous venez de me poser, je vous rappelle que depuis le 15 juillet des relèves de renfort sont en route. Je vous ferai observer de plus que le gouverneur général, aux termes du décret du 21 avril 1891, est responsable de la sécurité de la colonie. Il devra me soumettre les propositions que l'examen de la situation lui aura suggérées.

— Des modifications seront-elles introduites au régime actuel de l'union indo-chinoise ?

— Le gouverneur général a pleine latitude pour examiner s'il convient d'étendre le régime de l'administration, ou s'il est préférable au contraire d'améliorer le régime du protectorat. Les deux systèmes, convenablement appliqués, peuvent présenter des avantages ; le protectorat notamment, s'il appuie sur un mandarinat bien choisi, doit donner les meilleurs résultats et permet d'utiliser au mieux de nos intérêts l'élément lettré. Quoi qu'il en soit, vous pouvez être assuré que la plus grande prudence sera apportée dans les réformes. Dans un pays de tradition, il ne faut pas de changements brusques.

— Depuis un certain nombre d'années, continuons-nous, à l'autorité des administrateurs de province est venue se superposer celle d'un certain nombre de services généraux, et il en est résulté des conflits. Y aura-t-il des modifications à cet état de choses?

— Je reconnais que l'Indo-Chine souffre, à l'heure actuelle, d'une excessive centralisation. Cette conception centralisatrice a rendu, à l'heure où il importait avant tout de constituer fortement l'union indo-chinoise, les services qu'on en attendait. Mais aujourd'hui le rôle du gouverneur général est avant tout politique. Il veille à la sécurité intérieure de la colonie, donne ses directions aux lieutenants-gouverneurs et aux résidents supérieurs et assume la gestion des intérêts de l'union. Là doit se borner son rôle administratif. Il n'est pas opportun que son activité se porte sur des sujets qui sont de la compétence des chefs de province.

Le gouverneur général devra donc examiner quels sont les intérêts généraux dont il doit garder la charge, et ne conserver que les directions générales qui s'y rapportent.

En tout état de cause, une réforme pratique sera dès maintenant appliquée. Les lieutenants-gouverneurs et les résidents auront autorité et contrôle sur tous les agents qui exerceront leurs fonctions sur leur territoire. Les administrations fiscales ne pourront engager aucune action sans en avoir référé à l'administrateur, responsable de la sécurité de sa province.

Un sentiment nouveau devra également inspirer les réformes que le gouverneur général doit réaliser dans le régime des budgets provinciaux. Il importe que les indigènes voient dépenser sous leurs yeux, et pour des œuvres qui leur profitent directement, les contributions qu'ils sont appelés à verser. Il faut en effet leur prouver qu'elles sont consacrées à l'hygiène, à l'assistance et aux travaux publics (digues, canaux, irrigation, enseignement, etc.).

— Avez-vous pris des décisions en ce qui regarde les monopoles de l'alcool et de l'opium, et la régie du sel?

— Je ne puis répondre à une question aussi délicate. Je puis vous dire seulement que je ne me déciderai pas ici par une politique de principes. J'estime que devant la situation de fait existante, il convient de tenir compte des vœux de la population indigène, des contrats et de la situation financière. Toutefois, le gouverneur général étudiera dès maintenant les améliorations pratiques qui peuvent être apportées au régime en vigueur.

— Le personnel de l'administration n'est-il pas surabondant?

— Sur ce point, M. Klobukowski a reçu des instructions très nettes. Certains services absorbent assurément un personnel trop considérable, et des économies seront réalisées à bref délai. Je tiens également à rétablir une discipline absolue, que j'exigerai de tous. Par contre, l'avancement et le statut des fonctionnaires seront garantis par l'observation stricte des règlements. Un avancement rapide sera réservé aux administrateurs connaissant la langue indigène.

— Et l'organisation de la justice ?

— Il est incontestable que celle-ci ne rend pas à nos populations indigènes les services qu'ils sont en droit d'attendre de nous. Trop souvent nos magistrats sont impuissants à contrôler les dires de leurs interprètes. M. Klobukowski examinera si des tribunaux indigènes, surveillés par des magistrats sachant l'annamite, ne constitueraient pas une réelle amélioration.

En somme, a conclu M. Milliès-Lacroix, il s'agit de veiller à la sécurité intérieure et extérieure, au progrès des institutions politiques, administratives et indigènes, et de faire concourir celles-ci au développement écono-

mique général de la colonie, qui constitue elle-même un élément important de la fortune de la métropole. Faire accepter notre administration aux Annamites par la bienveillance et la fermeté, avec la collaboration des colons, des commerçants et des industriels français, telle est la tâche qui incombe à M. Klobukowski. Il part avec toute la confiance du gouvernement, confiance que lui ont méritée sa connaissance des choses et des populations d'Extrême-Orient, et le succès avec lequel il a rempli les missions dont il avait été chargé.

Allemagne. — *Après Cronberg et Ischl.* — En quittant Cronberg, où il avait eu avec l'empereur Guillaume l'entrevue dont nous avons rendu compte dans notre dernière chronique, le roi Edouard VII est allé saluer l'empereur François-Joseph à Ischl. Cette seconde entrevue a été non moins commentée que la première, mais il va sans dire que l'on n'a pas eu plus de renseignements exacts sur ce qui s'est dit à Ischl que l'on n'en avait eu des conversations de Cronberg. Entre tous les articles plus ou moins officieux, d'origine ou de prétention, qui ont été écrits à ce sujet, nous citerons seulement une note de la *Correspondance de l'Allemagne du Sud*, faisant remarquer que « ces entretiens de souverains — qui se sont d'ailleurs passés d'une façon tout à fait satisfaisante — ne constitueront certainement pas de nouveaux groupements parmi les puissances; leur effet sera, bien plutôt, de réagir contre la tendance qui consiste à former des groupes déterminés. » Et la *Correspondance* ajoutait :

Ceci ne veut pas dire que la Grande-Bretagne s'est éloignée ou qu'elle veut s'éloigner de ses alliances actuelles : les arrangements anglo-russes, après comme avant, restent valables, mais l'éloignement provisoire des plans de réforme en Macédoine a eu ce résultat que la possibilité d'un mouvement en avant anglo-russe — qui, en Orient, aurait pu donner lieu à des contre-coups — a disparu pour un instant de l'horizon.

De même, l'efficacité de l'Entente cordiale entre la France et l'Angleterre n'a pas diminué, mais la France déjà s'était réservé, aussi bien à l'égard de l'Angleterre que de la Russie, le choix d'un rôle indépendant, et le cas échéant, conciliateur, dans la question de Macédoine.

La machine compliquée qui devait exercer sur la Turquie une pression aussi forte que possible est, pour le moment, hors d'usage.

L'intégrité de l'Empire ottoman, si fortement accentuée par la politique allemande, peut tout de même passer pour un axiome commun à toutes les grandes puissances et elles subordonnent à cet axiome leurs vœux.

Déjà, avant Cronberg et Ischl, la situation européenne avait une tendance à se modifier légèrement, mais ce changement a été souligné encore par les entrevues; on veut aujourd'hui la caractériser du nom de détente.

Parlant ensuite des relations anglo-allemandes, la *Correspondance de l'Allemagne du Sud* s'exprimait ainsi :

Quant à l'amélioration des rapports anglo-allemands, désirée par les souverains des gouvernements et la grande majorité des deux peuples, ce doit rester l'œuvre d'un long et patient travail d'éclaircissement, en vue d'une entente sur les buts des constructions navales des deux côtés de la mer du Nord.

Les cris empressés de « Désarmez! » pourraient empêcher la solution ; mais la conviction que la marine allemande et la marine anglaise ont autre chose à faire qu'à se livrer entre elles des batailles navales, tôt ou tard, l'emportera sur toutes les opinions erronées au sujet d'un conflit armé qui, entre nous et la Grande-Bretagne, semble inévitable.

— *Rapports anglo-allemands. Le discours de M. Winston Churchill et le voyage de M. Lloyd George.* — En même temps que l'entrevue de Cronberg donnait une actualité nouvelle à la déjà si vieille question des rapports anglo-allemands, un discours de M. Winston Churchill et un voyage de M. Lloyd George en Allemagne entretenaient et surexcitaient à ce même sujet l'attention populaire en Allemagne et en Grande-Bretagne.

On sait que M. Winston Churchill et M. Lloyd George sont les deux plus jeunes collaborateurs de M. Asquith, les deux plus ambitieux aussi. Bien que leurs départements respectifs n'aient rien à voir avec la conduite de la politique étrangère de leur pays, ils ont cru devoir, l'un après l'autre, manifester, avec plus de bruit peut-être que de tact, en faveur d'un rapprochement allemand.

M. Winston Churchill a proclamé qu'il n'y a pas de guerre possible entre l'Angleterre et l'Allemagne, parce que les deux nations n'ont « ni cause de combat, ni prix de combat, ni lieu de combat ». M. Lloyd George a fait, de son côté, des déclarations analogues et a, de plus, laissé entendre que le but réel de son voyage à Berlin était de sonder le terrain allemand en vue d'une proposition éventuelle de l'Angleterre concernant le désarmement. Mais l'initiative des deux ministres anglais a produit justement l'effet contraire de celui qu'ils attendaient. Les journaux anglais, comme les journaux allemands, se sont tour à tour attachés à établir que si les circonstances actuelles n'offrent évidemment aucune inquiétude immédiate pour la paix européenne, il n'en reste pas moins de la plus élémentaire sagesse, pour l'un et l'autre pays, de poursuivre une politique d'armement continue, qui seule peut assurer la sécurité nationale. Quant aux insinuations de M. Lloyd George relativement au but politique de son voyage, elles ont reçu le démenti le plus formel du cabinet de Saint-James, et les organes les plus autorisés de la presse britannique ont cruellement souligné la déconvenue du ministre, mis ainsi par sa propre faute en posture un peu ridicule. En définitive, de toute cette polémique sur les relations anglo-allemandes et notamment sur le développement des armements navals des deux pays, il est ressorti que l'Angleterre entend plus que jamais rester fidèle à la doctrine impérialiste du double pavillon et que, de son côté, l'Allemagne prétend demeurer libre d'appuyer et de défendre ses ambitions mondiales par une armée et surtout par une flotte aussi puissantes que le lui permettront ses ressources nationales.

Angleterre. — *Le roi Edouard VII à Marienbad. Son déjeuner avec M. Clemenceau et M. Iswolski.* — Après Cronberg et Ischl, le roi

Edouard VII s'est rendu à Marienbad pour y faire sa saison annuelle; mais les soins de son traitement n'ont pu lui faire délaisser ses préoccupations de politique générale.

Le 26 août, le roi a offert à déjeuner à M. Clemenceau, premier ministre de France, et à M. Isvolski, ministre des Affaires étrangères de Russie. Ce déjeuner a fourni au souverain l'occasion de s'entretenir assez longuement en particulier avec l'un et l'autre ministre, et bien qu'aucun communiqué officiel n'ait été fourni à ce sujet, il n'est pas besoin d'être grand magicien pour assurer qu'il fut question dans ces entretiens du Maroc et de la Turquie. D'ailleurs, il est certainement moins important de savoir ce qui s'est dit exactement au déjeuner de Marienbad, que de constater que ce déjeuner a eu lieu, et a affirmé ainsi, par une démonstration en quelque sorte matérielle, l'étroite entente qui unit les gouvernements de France, d'Angleterre et de Russie.

Autriche-Hongrie. — *Les fêtes de l'anniversaire de François-Joseph.* — Le 18 août, la monarchie austro-hongroise a célébré avec grand enthousiasme le soixante-dix-huitième anniversaire de la naissance, et le soixantième anniversaire du règne de François-Joseph. Toutes les villes et les villages étaient pavoisés, partout des revues de troupes et des manifestations patriotiques et religieuses ont eu lieu.

Au château de Wilhelmshœhe, où se trouvait l'empereur d'Allemagne, un dîner de gala a eu lieu, et Guillaume II a prononcé le toast suivant :

La journée s'accomplit sous les auspices du jubilé de la soixantième année de règne de Sa Majesté l'empereur François-Joseph; aux prières ferventes et aux bénédictions qui s'élèvent de l'âme de tant de ses sujets, se joignent celles de mon peuple et de ma maison.

Je souhaite de tout mon cœur qu'il soit donné à Sa Majesté de jouir d'une longue et calme vieillesse au milieu de l'amour de son peuple et de son armée.

C'est de l'amitié et de la reconnaissance que moi ainsi que ma femme et mes enfants, témoignons et témoignerons toujours à Sa Majesté tant que nous vivrons.

Je donne expression à ces sentiments en criant : « Que Dieu bénisse et « protège Sa Majesté l'empereur François-Joseph, mon illustre et fidèle « allié! Hourra! hourra! hourra! »

A Marienbad, le roi d'Angleterre a donné aussi un dîner de gala et a porté en ces termes la santé de l'empereur :

Messieurs,

Nous célébrons aujourd'hui le jour anniversaire de Sa Majesté l'empereur et roi; nous célébrons également le jubilé de diamant de l'avènement au trône de Sa Majesté.

Tous tant que nous sommes assis à cette table, nous souhaitons à Sa Majesté bonheur et liesse. Nous demandons qu'elle vive longtemps pour le bien et la prospérité de sa nation et de son empire.

Je lève mon verre à la santé de Sa Majesté l'empereur.

Vivat! vivat! vivat!

Enfin, à Krasnoïe-Selo et à Bucharest, il y a eu également des dîners de cour, où le tsar et le roi Charles ont porté des toasts chaleureux à François-Joseph. A Belgrade, le prince héritier représentait le roi au *Te Deum*, chanté à l'église catholique.

L'empereur a reçu d'innombrables télégrammes de félicitations, dont ceux de tous les souverains et chefs d'État.

Turquie. — *Les relations franco-turques.* — M. Constans a eu le 15 août, à Constantinople, une entrevue avec le grand vizir Kiamil pacha, au cours de laquelle celui-ci accentua son désir de maintenir les meilleurs rapports avec la France et déclara qu'il aurait recours à elle pour toutes choses devant contribuer au progrès et à la prospérité de la Turquie. M. Constans répondit en assurant le grand vizir, dont il est un vieil ami, que le gouvernement français et lui seraient heureux et toujours prêts à contribuer au développement du pays.

— *Le programme du gouvernement.* — Le nouveau ministère ottoman a publié, le 18 août, son programme gouvernemental. Voici le texte de ce document :

Le ministère, appréciant la haute valeur de la sollicitude impériale pour la remise en vigueur de la loi constitutionnelle, est résolu de gouverner conformément au texte de cette loi qui est conforme à la loi divine et à la raison, en sauvegardant entièrement les droits du souverain, les droits du Conseil des ministres et ceux du Parlement et les droits politiques et généraux de la population.

Pour mettre cette résolution à exécution, il n'y a pas possibilité d'attendre la modification, par la Chambre des députés, du système d'administration et de certaines lois de l'ancien régime. Pour les bases et les quelques lois et règlements fortement établis par l'ancien régime et qui ne peuvent être appliqués actuellement, il est naturel de les mettre, jusqu'à ce qu'ils soient réformés régulièrement, en concordance avec le texte et l'esprit de la Constitution. Tous les ordres, proclamations et instructions qui peuvent exister et qui n'ont pas pris une forme de loi et qui ne sont pas en concordance avec le texte et l'esprit de la loi constitutionnelle, doivent être considérés comme nuls et non advenus.

En attendant de faire les réformes qui seront soumises à l'approbation de la Chambre des députés, le cabinet dirigera les affaires gouvernementales, en les dépouillant des idées de l'ancien régime.

Améliorer et réformer les lois existantes ; élaborer beaucoup de lois et de règlements dont la nécessité se fait sentir, exigeant du temps, quelques questions à cause de leur urgence devront naturellement dès maintenant attirer leur attention. Et principalement la question financière, l'âme de l'Etat, qui depuis quelque temps a revêtu un caractère grave ne peut être, même en l'état actuel des choses, maintenue dans sa forme du jour.

D'une part, on travaillera à la préparation du budget de l'année prochaine, à l'étude des réformes nécessaires pour les taxes et les impôts, et, avec cela, il a été trouvé nécessaire de s'occuper, sans perdre du temps, de la réforme des finances, de diminuer au nombre voulu les fonctionnaires des départements de l'Etat, qui, actuellement, par leur grand nombre, empêchent le travail ; diminuer les appointements qui ne sont pas en rap-

port avec les fonctions; pourvoir de postes les employés ou fonctionnaires mis en disponibilité, dans l'avenir, au fur et à mesure des vacances, et pour ne pas les laisser actuellement sans ressources et être cause de la misère de milliers de familles, leur allouer temporairement une pension.

Pour faire face à quelques dépenses urgentes, on s'efforcera de contracter quelques petits emprunts et de faire toutes les économies possibles. Des mesures provisoires seront prises.

Les mesures fondamentales qui seront étudiées seront soumises à l'approbation du Parlement. On fera en sorte que des économies soient aussi faites dans les départements militaires; mais il ne faut pas oublier que la Turquie, pour maintenir sa dignité de grande puissance, pour sauvegarder sa position parmi les gouvernements et pour rehausser sa puissance, a besoin d'une armée et d'une flotte capables. Comme les revenus de l'Etat sont insuffisants en proportion avec l'étendue et la population du pays, il a été reconnu nécessaire de travailler pour l'augmentation des ressources de l'Etat, d'un côté, sans créer de nouveaux impôts, en mettant de l'ordre dans les impôts existants, en améliorant le système de perception et en renouvelant les traités de commerce; et d'un autre côté, en recherchant les ressources du pays, afin de créer ainsi des avantages pour le Trésor.

Le ministère saisira le Parlement de travaux publics sur une autre base et de mesures tendant à assurer les progrès de l'agriculture.

Le ministère projette fermement la réforme de l'instruction publique, qui jusqu'à présent est défectueuse et non en rapport avec la renommée de l'empire, en respectant pleinement la base donnée par la Constitution.

La loi constitutionnelle qui accorde le droit d'égalité aux Ottomans est en vigueur pour tous et les charges aussi. Principalement elle étend le service militaire à toutes les classes de la population. En conséquence, l'admission aux écoles militaires des non musulmans étant nécessaire, les lois et les règlements voulus sont en élaboration sur cette base.

Comme tous les ministères, celui de la Justice ayant besoin d'une réorganisation, les projets de loi refondant les lois existantes sont en préparation pour être soumis à l'approbation de la Chambre des députés; et sans toucher au principe fondamental de l'indépendance des tribunaux, la formation de ces tribunaux est à l'étude sur une base qui leur permet de rendre la justice équitablement et à la satisfaction générale.

L'octroi au pays et à la nation de la remise en vigueur, par S. M. I. le Sultan, de la loi constitutionnelle est un événement honorable pour le gouvernement impérial qui s'est attiré l'approbation des peuples amis et des pays étrangers. Garder cet honneur pourra se faire en consolidant l'ordre et la tranquillité à l'intérieur, en rendant la vie heureuse aux indigènes et aux étrangers et en rendant générale la confiance que la protection de la loi fait le bonheur de tous. Ces questions d'ordre et de tranquillité étant de la plus grande importance, elles ne seront jamais perdues de vue.

Le gouvernement impérial est en bonnes relations avec tous les pays environnants. Il ne nourrit point de desseins cachés envers aucun d'eux. Sa politique extérieure n'ayant pour but que le maintien intégral de ses droits de souveraineté et des traités, de même que la sauvegarde du prestige de la nation, les relations étrangères seront basées sur ces principes et le gouvernement entretiendra de bonnes relations avec tous les gouvernements étrangers.

Quelques sujets des pays étrangers jouissent en Turquie de privilèges et de droits en dehors du droit général international, en vertu de conventions et de traités anciens (capitulations). Le gouvernement travaillera à

amener la suppression de ces privilèges avec le consentement des puissances intéressées.

Le gouvernement fera tous ses efforts pour que toutes les branches de l'administration inspirent une grande confiance à tous et pour faire admettre aux étrangers aussi l'inutilité de leurs privilèges.

Le cabinet, qui a pris le gouvernement avec ces idées, est résolu à gouverner dans les limites de la loi constitutionnelle et de faire administrer les vilayets avec ces mêmes idées Les conseils de S. M. I. le Sultan étant tous dans ce sens, le gouvernement, se rendant bien compte de toute la difficulté de sa tâche dans le présent et dans l'avenir, se met au travail en implorant l'assistance divine.

Serbie. — *La reconstitution du cabinet.* — Suivant une entente intervenue lors du dénouement de la dernière crise ministérielle, le cabinet a été reconstitué sous forme d'un ministère de coalition, et les départements (gérés par intérim) des Travaux publics, de la Justice et du Commerce ont été confiés à des membres du parti jeune-radical.

Les trois nouveaux ministres jeunes-radicaux sont MM. Savtchitch (Travaux publics), Timoijevitch (Justice) et Glavinitch (Commerce).

II. — AFRIQUE.

Afrique orientale allemande. — *Nouveau soulèvement dans l'Afrique orientale allemande.* — La *Deutsch Ostafrikanische Zeitung* donne les détails suivants sur un nouveau soulèvement qui vient d'éclater dans l'Afrique orientale allemande :

Des mouvements se sont produits vers la mi-juillet parmi la population des villages situés entre Kilimatindé, Mkalama et Moschi. Le gouverneur de la colonie a aussitôt pris des mesures en conséquence.

D'après des rapports télégraphiques du lieutenant Bromuschweig, chef du poste de Mkalama, c'est le chef indigène Mansa, qui s'est déjà signalé par son attitude lors des troubles de 1906, qui serait l'instigateur du mouvement. Le centre du mouvement est le village de Touron, avec lequel les villages d'Irakon et Ijambi ont l'intention de faire cause commune.

La région du soulèvement est très riche en bétail ; elle est habitée par une population nomade qui se prête mal aux tentatives faites pour la civiliser. On ne saurait toutefois considérer l'impôt comme la cause du soulèvement, attendu que les populations donnent librement aux faux prophètes qui les excitent des sommes bien plus considérables que celles que leur réclament les agents du fisc.

Une patrouille a déjà découvert et incendié un campement de rebelles. Vingt d'entre eux ont été faits prisonniers. Des détachements sont arrivés de Tabora, de Kilimatindé et de Moschi, formant un total de 200 hommes environ, avec trois mitrailleuses. De plus, une compagnie de 150 hommes se tient prête à intervenir, à proximité du théâtre du soulèvement.

On ne croit pas que ce mouvement ait un caractère grave, mais l'opinion est mécontente de ce que le gouvernement ait cherché à le dissimuler,

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production et la consommation de la bière dans les principaux pays. — Chacun des pays suivants, l'Allemagne, les Etats-Unis et l'Angleterre produit plus de 1 million de gallons par an. Après viennent l'Autriche, la Belgique, la France et la Russie. Dans quatre de ces pays, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Allemagne et l'Autriche, la production dépasse les besoins de la consommation, alors qu'en Belgique et en France la consommation dépasse la production.

La production de la bière dans les principaux pays s'établit comme suit par rapport à la consommation par tête d'habitant :

PAYS	PRODUCTION 1904	PRODUCTION 1905	CONSOMMATION PAR TÊTE D'HABITANT 1904	CONSOMMATION PAR TÊTE D'HABITANT 1905
—	—	—	—	—
	gallons impériaux [1]			
Grande-Bretagne.....	1.253.230.000	1.218 726.000	28.8	27.7
Russie.....	145.781.000	»	1.03	»
Norvège.....	6.556.000	6.842.000	2.9	3.0
Suède.....	61.138.000	»	11.6	»
Danemark.....	54.477.000	53.667.000	20.5	20.5
Allemagne.....	1.545.302.000	1.600.610.000	25.7	26.3
Belgique.....	336.974.000	346.500.000	48.2	48.8
France.....	313.896.000	295.196.000	8.1	7.5
Suisse.....	46.350.000	»	14.3	»
Italie.....	5.060.000	5.236.000	0.20	0.22
Autriche.....	436.040.000	420.178 000	15.2	14.3
Hongrie.....	33.352.000	33.022.000	1.8	1.8
Bulgarie.....	1.452.000	1.958.000	0.37	0.49
Serbie.....	1.672.000	»	0.66	»
Etats-Unis d'Amérique.	1.278.807.000	1.413.152.000	15.4	16.8

II. — EUROPE.

Angleterre. — *Les résultats de l'année financière* 1906-07. — Nous donnons ci-après le compte général des recettes et des dépenses de l'Echiquier (*Finance accounts*), pour l'année fiscale close au 31 mars 1907.

Ce compte se balance par un total d'opérations de 198.641.216 livres sterling. Les opérations, purement budgétaires, sont comprises dans ce chiffre en recette. « *Revenus encaissés par l'Echiquier* », pour un total de 144.814.073 livres sterling et en dépense, tant au titre des *Services du fonds consolidé* que des *Services votés*, pour un total de 139.415.250 livres sterling, soit un excédent de recettes de 5.398.823 livres sterling.

---

[1] Le gallon = 4 lit. 54.

Si l'on rapproche les recouvrements effectués des évaluations budgétaires, il ressort une plus-value de 2.059.073 livres sterling.

La comparaison avec les recouvrements de l'année précédente accuse une augmentation de 836.497 livres. Les principaux chapitres de recettes qui concourent à cette plus-value sont : l'*income-tax* pour 250.000 livres, les droits de succession pour 1.430.000 livres, l'accise pour 120.000 livres, les postes et télégraphes pour 415.000 livres, etc. Par contre, les douanes, le timbre, le *land tax* et la taxe sur les maisons présentent des diminutions qui sont respectivement de 1.545.000 livres, 230.000 livres, 10.000 livres et 60.000 livres.

A côté de ces dépenses normalement gagées par les produits des impôts figurent diverses dépenses effectuées à l'aide de fonds d'emprunt et dont nous trouvons la contre-partie en recette (chapitres 1 à 7 du titre VI) dans les ressources provenant des emprunts spéciaux *Other capital liabilities ;* leur remboursement est effectué par des annuités terminables qui figurent parmi les crédits des divers ministères.

Les autres opérations inscrites au compte financier sont, à proprement parler, des comptes de trésorerie : avances à la Monnaie ; renouvellement de valeurs du Trésor venant à échéance ; ressources provenant d'emprunts affectés à l'acquittement des dépenses des services votés ; avances temporaires pour le service de trésorerie.

III. — ASIE.

Siam. — *Le commerce extérieur en* 1907-1908. — L'exercice 1907-1908 a marqué un notable recul dans le mouvement du commerce extérieur du Siam, dont le total, qui s'est élevé à 307.653.400 francs (138.477.500 francs pour les importations, et 169.175.900 francs pour les exportations), a été inférieur de 35.701.300 francs à celui de l'année 1906.

Si l'on retire de ce total les chiffres afférents à l'opium, aux feuilles d'or, au numéraire et aux réexportations, il n'est plus que de 282.391.600 francs.

La moins-value du dernier exercice provient à peu près uniquement de la baisse des exportations de riz, qui ont diminué de 35.636.800 francs.

Les importations en général ont légèrement diminué et parmi elles celles en vins, bières et spiritueux, tandis que la valeur de l'opium importé a augmenté de 1.615.500 francs.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. :

Paul Melnikoff, consul général de Russie à Bordeaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Gautier est désig. pour la compag. du Touat.

CAVALERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Fievet est désig. pour l'Indo-Chine.

Congo. — M. le *lieut.* Besnier est désig. pour l'escadron du Chari.

SERVICE DE SANTÉ

Sahara. — MM. les *méd. aides-maj.* Vignon et Antoine sont désig. pour la compag. du Touat.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Cochinchine. — M. Desmars, *vétérin. en* 2e, est désig. pour la Cochinchine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Missions. — M. le *lieut.* Villatte est désig. pour faire partie de la mission de délimitation Togo-Dahomey.

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :

MM. les *capit.* Raigniac, Schwartz, Pierre, Vincent et Bos; les *lieut.* Lacabanne, Chauvenet, Satger, Lavenir, Terraz et Coulon ; les *sous-lieut.* Léonard, Laurent et Gimel.

Cochinchine. — Sont désig. pour la Cochinchine :

MM. les *capit.* Gaubert et Crépin Bourdier de Beauregard; les *lieut.* Garnier de Laroche et Argence ; les *sous-lieut.* Buffalan, Charpentier et Bertaut.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Plomion, Leblond et Goguely; les *lieut.* Carles, Loisy et Gramont sont désig. pour l'A. O. F.;

M. le *capit* Minary est placé au bataill. de l'A. O. F. ;

M. le *capit.* Brousse est affecté au 1er sénégalais;

M. le *lieut.* Lagnel est désig. pour le 2e sénégalais;

MM. le *lieut.* Morange et le *sous-lieut.* Rosfelter sont placés au 4e sénégalais ;

Congo. — MM. le *chef de bataill.* Thierry de Maugras; les *capit.* Claustre, Mercier et Vauge ; les *lieut.* Gorron, Marchal et Espallargas et les *sous-lieut.* Ledru et de Maynard sont désig. pour le bataill. du Congo.

M. le *lieut.* Ravignon est affecté au bataill. du Chari-Tchad.

Madagascar. — MM. le *chef de bataill.* Condamy ; les *capit.* Cabanes et Bertrand et les *lieut.* Letouze, Bonhomme et Detchebarne sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Marchand est désig. pour le chemin de fer de la Guinée ;

M. le *lieut.* Dondon est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — MM. les *sous-intend. de* 3e *cl.* Anquetil et Cartier sont désig. pour le Tonkin;

Cochinchine — MM. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Monge et les *adjoints* Douenel et Néel sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint* Lippmann est désig. pour la Mauritanie.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Malleval est désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Tireau est désig. pour le Congo.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Hazard est désig. pour la Légation de France à Pékin.

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Pouthiou-Lavielle est désig. pour le poste médical de Pakhoï.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Vallet est désig. pour l'A. O. F.;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Le Pape est désig. pour la Haute-Guinée.

Congo. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Lonjarret est désig. pour le bataill. du Congo.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Valet est désig. pour le *Faucon* à la Canée.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Du Bourg est désig. pour la flottille des mers de Chine;

M. l'*enseig. de vaiss.* Roussel est désig. pour le *Styx;*

M. l'*enseigne de vaiss.* Ardon est désig. pour la *Manche;*

Les *aspirants de* 1re *cl.* dont les noms suivent sont désig. pour la division navale d'Extrême-Orient:

MM. Fay (E.-M.-F.); Appell (P.-H.-A.-H.); Babin (L.-C.); Milleret (J.-M.) De Villiers de la Noüe (M.-L.-A.); Jardel (J.-M.-E.); Schwérer (A.-C.-A.); Jarry (M.-L.-H.); Janssen (P.-J.-A.); Maistre (V.-J.-J.-M.); de Larminat (F.-M.); Féraud (R.-M.); Pony (Y.-M.); Cariou (P.-J.); Delaye (J.-R.): Bourgarel (A.-P.-P.); Mugnier (V.); Le Courtois du Manoir (J.); Begouën-Demeaux (M.-H.-J.); Bourgine (R.-J.); Bès de Berc (M.-F.-R.).

Pacifique — M. l'*aspirant de* 1re *cl.* Chat (G.-P.-E.) est désig. pour le *Catinat.*

Océan Indien. — MM. les *aspirants de* 1re *cl.* Fenard (R.-A.) et Viaud (H.) sont désig. pour la division navale de l'Océan Indien.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Huber est désig. pour le *Styx.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Castaing (F.-P.-M.) est nommé greffier de la justice de paix de Fort-de-France (Martinique);

M. Nicoleau (J.) est nommé greffier de la justice de paix à compétence étendue de Nossi-Bé.

Sont nommés dans le personnel des services civils de l'Indo-Chine :

A l'emploi d'inspecteur des services civils.

M. Lorin (A.-A.), administrateur de 1re classe.

A l'emploi d'administrateur de 1re *classe.*

MM. Crestien (G.-F.-A.-J.); Jeannerat (G.); Lomet (H.); Boursier-Saint-Chaffray (J.-E.); Bouyeure (E.-R.), administrateurs de 2e classe.

A l'emploi d'administrateur de 2e *classe.*

MM. Cudenet (L.-V.); Auer (N.); Valentin (F.); Labbé dit Labbez (J.-C.); Emmerich (P.); Tourrès (A.-J.-J.); Le Marchant de Trigon (H.-E.); Quesnel (A.-P.-M.); Doucet (P.-A.-E.), administrateurs de 3e classe.

A l'emploi d'administrateur de 3e *classe.*

MM. Rétali (P.); Caillard (H.-J.-A.); Marc (U.-A.); Breucq (D.-A.); Krautheimer (J.-F.); Lacombe (R.-S.); Monod (G.-H.); Du Pac de Marsouliès (M.-F.-A.); Broué (J.-B.), administrateurs de 4e classe.

A l'emploi d'administrateur de 4e classe.

MM. Liger (P.); de Galembert (J.-L.-M.-A.); Couzineau (G.-L.); Lagnier (L.-J.); Pujol (V.-G.); Le Bret (G.-A.-P.); Bataut (C.-J.-L.); Gazano (B.) Eckert (L.-F.); Bouzat (M.-C.); Paréra (P.-F.-J.); Pomet (A.), administrateurs; de 5e classe.

A l'emploi d'administrateur de 5e classe.

MM. Poirier (P.-E.); Loupy (E.); Lemasson (A.); Poulet (M.-A.-E.); Gilles (E.); Truffot (A.); Jeuch dit Bardin (C.-H.); Delhoumeaud (P.-C.); Picanon (A.-E.-E.), commis de 1re cl.

MM. Huguet (J.-L.-H.); Gourpy (C.-L.); Granboulan (P.-G.); Graffeuil (M.-F.); Desenlis (E.-A.-G.), administrateurs stagiaires.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Budget Local des Colonies, par Georges François, préface de M. Lucien Hubert, député. — Paris, Emile Larose, libraire-éditeur.

Le livre de M. Georges François est un livre plein d'actualité auquel s'intéresseront certainement tous ceux qui s'occupent des questions coloniales. Après l'ère des conquêtes est enfin venue celle de la mise en valeur de l'immense domaine colonial que nous avons acquis depuis vingt-cinq ans; or nous savons tous que la question vitale pour nos colonies est la question budgétaire et financière.

L'historique de l'évolution de nos colonies au point de vue financier sous tous les régimes politiques de la France, depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours, met en évidence les conceptions que les divers gouvernements se sont à tour de rôle faites sur les colonies, et dont les deux extrêmes sont celles de l'assimilation et de l'autonomie. *Assimilation*, lorsque la France considérait les colonies comme autant de prolongements de la métropole, en leur refusant tout budget indépendant; *autonomie*, celle qui donne à chacune de nos colonies, dans des limites plus ou moins restreintes d'ailleurs, une vie propre, une initiative pour leur développement, assurée par un budget particulier qu'elles administrent, dit budget local.

M. François, dans les chapitres II, III et IV de son ouvrage très documenté, passe en revue l'établissement du budget local, sa contexture et sa mise en œuvre.

Ce livre met le lecteur au courant des *budgets généraux* de nos groupes de colonies réunies sous une seule autorité, tels que l'Afrique occidentale, l'Indo-Chine et Madagascar. Ces budgets généraux, soumis aux mêmes règles que les budgets locaux, servent aux besoins communs des diverses colonies réunies en un seul faisceau et administrés par un gouverneur général.

Enfin des extraits des principaux décrets et règlements financiers applicables à nos colonies, et fort judicieusement choisis, terminent cet intéressant ouvrage, dont la lecture sera des plus profitables à tous ceux qui s'intéressent aux choses coloniales.

Notre empire colonial africain; de sa mise en valeur par l'utilisation des trains à propulsion continue (système Renard), par le lieutenant Gritty. — Un vol. in-8° de 102 pages, H. Dunod et E. Pinat, Paris, 1907.

Dans des voyages en Afrique, notamment au Congo et en Algérie, le lieutenant Gritty a pu se rendre compte personnellement de l'impossibilité

absolue dans laquelle se trouvent nos colons d'exploiter la plupart des produits de ces régions éloignées et des énormes avantages économiques que l'on retirerait de la liaison de l'Algérie au Soudan par le Sahara.

Comme, d'une part, le Sahara ne présente presque pas d'obstacles infranchissables et que, d'autre part, les progrès de l'industrie automobile sont incessants, ce n'est plus un rêve lointain, mais ce peut être la réalité de demain que l'emploi de ce mode de transport pour lier entre elles les différentes parties de notre grande colonie africaine : ainsi se trouverait résolu un des problèmes économiques les plus intéressants du siècle.

Le lieutenant Gritty étudie cette importante question dans le volume qu'il vient de faire paraître.

Cette étude, que l'auteur a tenu à faire courte, est néanmoins très documentée: elle est l'œuvre de quelqu'un qui a vu et pu se rendre compte : de là, l'intérêt tout particulier qu'elle présente.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Avenir économique de nos colonies (1er vol., Indo-Chine, Afrique occidentale, Congo, Madagascar. Conclusions), par Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin. Un vol. in-16 de 362 pages. E. Flammarion, Paris, 1908.

Statistiques de la navigation dans les colonies françaises pendant l'année 1906, publiée sous l'administration de Milliès-Lacroix. Un vol. in-8° de 508 pages. Office colonial, Paris, 1908.

A Study of the topography and municipal history of Præneste, by Ralph Van Deman Magoffin, A. B. Un vol. in-8° de 102 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*août* 1908). Goundé Nzamba : Les problèmes congolais. — Un Saharien : La question du Ouadaï. — Ch. Mourey : La culture du coton dans les colonies anglaises d'Afrique.

La Ligue maritime (*août* 1908). Les ports fluviaux allemands. — L'industrie des éponges en Tunisie. — G. Fayolle : La guerre de course à la fin du règne de Louis XIV. — La crise de la marine anglaise.

La Quinzaine coloniale (10 *août* 1908). Les Italiens en Somalie.

Revue pour les Français (25 *août* 1908). Pierre Rocheverre : L'armée turque. — J. Montmitonnet : Un coup d'œil sur le Siam.

Association cotonnière coloniale (*juillet* 1908). Rapports sur la culture du coton, présentés au Ve Congrès international cotonnier tenu à Paris en juin 1908.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (*agosto* 1908). Prof. A. Michieli : Un atlante italiano di geografia commerciale.

La Rassegna Nazionale (16 *agosto* 1908). Giov. Bonacci : Il problema dell' emigrazione al Nord America.

Rivista italiana di sociologia (*maggio-giugno* 1908). G. Mazzarella : Le fonti dell' antico diritto indiano.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVE, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES DONNÉES DE LA POLITIQUE SUÉDOISE

Les visites à Stockholm, à quelques jours d'intervalle, de M. Fallières et de l'empereur allemand, ont appelé sur la Suède l'attention du public. Il est vrai qu'on s'est borné en général à rappeler l'alliance historique de la Suède et de la France, la ressemblance, vraie ou fausse, des caractères, et les aventures amoureuses de Fersen. Des diplomates occasionnels sont allés plus loin : un article du *Petit Parisien* où il était dit en substance, que la Suède avait besoin de la France, et que nous avions là un joint à faire pénétrer l'influence française, a soulevé sous nos yeux, dans la presse suédoise, une vive et légitime protestation. En réalité, la politique suédoise est déterminée par quelques données, qu'on nous excusera de placer sous les yeux du lecteur.

***

Quand Bernadotte fut, en 1810, élu prince royal de Suède, ce pays, lancé dans la plus étonnante des guerres, venait de perdre et ses dernières possessions poméraniennes et la Finlande. La réunion de cette province à la Russie avait été convenue à Tilsitt et l'année suivante à Erfurt. Dès le mois de mars 1808, les troupes russes l'avaient à peu près conquise ; l'hiver suivant, les troupes russes, après s'être fortifiées dans les îles d'Aland, avaient passé le golfe de Bothnie sur la glace ; le 13 mars 1809, une révolution déposait Gustave IV ; et Charles XIII, par le traité de Frédériksham, cédait la Finlande jusqu'à la Tornea. Gervinus, dans son *Histoire du XIXe siècle*, a pu justement comparer la situation de la Finlande, entre la Russie et la Suède, à celle de la Normandie au moyen âge, entre l'Angleterre et la France. Pour la Russie, dont la capitale a une position si hardiment excentrique, le péril était le même de voir les Suédois en Finlande, que pour Louis VII

de voir Henri Plantagenet à Rouen. Et inversement, la possession d'une rive du golfe de Bothnie par les Russes est une menace perpétuelle pour l'autre rive.

Malgré cette perte, le nouveau gouvernement ne s'en lia pas moins étroitement avec la Russie dès le printemps de 1812; l'année suivante, Bernadotte commandait une des trois armées qui combattirent Napoléon en Allemagne. Dès qu'il était arrivé aux affaires, il avait eu l'idée de compenser la perte de la Finlande par la possession de la Norvège; il s'était adressé à Napoléon qui avait refusé. Il avait obtenu au contraire la garantie d'Alexandre par le traité de Saint-Pétersbourg, le 24 mars 1812, puis celle de l'Angleterre. Enfin, il avait conquis personnellement Alexandre, si influençable, à l'entrevue d'Abo, en août 1812; et désormais le tsar fut inébranlable dans son amitié pour lui. Dès la paix de Kiel, le 14 janvier 1814, le roi de Danemark, qui avait été le fidèle allié de Napoléon, dut renoncer à la Norvège. Les Norvégiens donnèrent alors le seul exemple de résistance nationale qu'on ait vu à ce moment; ils déclarèrent qu'ils ne voulaient pas qu'on disposât d'eux comme d'un troupeau; ils se proclamèrent indépendants. Il fallut toute l'habileté politique et militaire de Bernadotte pour en venir à bout; enfin, le 4 novembre, le Storthing norvégien décida la réunion de la Norvège et de la Suède.

L'alliance russe dura jusqu'en 1853. A ce moment commencèrent, entre la Russie d'une part, la France et l'Angleterre d'autre part, les incidents diplomatiques qui devaient donner lieu à la guerre de Crimée. L'opinion publique en Suède entrevit aussitôt la Finlande reconquise et pressa le roi Oscar Ier de se joindre aux alliés.

Le gouvernement allait dans la même voie, mais plus doucement. Il commença par s'entendre avec le gouvernement danois et, à la fin de décembre 1853, les deux cours de Copenhague et de Stockholm envoyèrent aux différents gouvernements une note où elles exposaient leur système de neutralité.

Il est assez connu que la définition des droits et des devoirs des neutres en temps de guerre est, depuis le XVIIe siècle, un sujet de discussion; on sait aussi que depuis la fin du XVIIe siècle, mais plus précisément encore depuis la formation de la grande Ligue des Neutres de 1780, les puissances scandinaves avaient soutenu une doctrine très libérale, où la neutralité était toute passive, — doctrine dont le Danemark avait été en quelque sorte le martyr, puisqu'elle lui avait valu, de la part de l'Angleterre, la défaite de 1801 et le bombardement de 1807.

Ce sont les mêmes doctrines que les cours de Copenhague et de Stockholm proclamaient une fois de plus en 1853 : leurs ports restaient ouverts aux bâtiments de guerre et de commerce des parties belligérantes; ces bâtiments avaient le droit de s'y pourvoir de toutes les denrées dont ils pourraient avoir besoin, sauf de celles réputées contrebande de guerre; enfin les autres réclamaient le droit de jouir de toutes sûretés et facilités pour leurs navires dans les relations commerciales avec les pays en guerre, sauf dans les cas de blocus déclaré et *effectif*.

Ces notes soulevèrent deux objections : d'une part, la Russie acceptait la déclaration danoise, mais demandait à la Suède de fermer ses ports, à cause de leur proximité de la Russie; d'autre part, l'Angleterre acceptait la déclaration suédoise, mais demandait au Danemark de fermer le Sund, où les bâtiments russes, à cause de leur faible tirant d'eau, trouveraient un refuge, un passage, et au besoin un hivernage inaccessibles aux flottes alliées; les deux Etats scandinaves, liant partie et s'appuyant l'un l'autre, résistèrent et obtinrent gain de cause. Finalement, au Congrès de Paris, les principes scandinaves furent abordés comme base du droit des neutres; perfectionnés sur certains points, ils n'ont pas depuis lors été remis en question.

*
* *

Dans la pensée du roi Oscar, la déclaration de neutralité n'était qu'au premier pas. En juillet 1854, il faisait proposer aux gouvernements français et anglais une alliance offensive et défensive. Le ministre de Suède à Paris exposait ainsi le programme suédois : « Nous envahirons la Finlande et nous « affirmons que le drapeau suédois y soulèvera encore de « nombreuses sympathies, mais nous ne sommes pas assez « forts. Envoyez-nous 100.000 Français et Anglais, 100.000 au « moins, et des hommes habitués au métier des armes, non « pas que nous ne puissions à nous seuls faire un débarque- « ment et pousser une pointe en Finlande, mais parce que, une « fois les glaces venues, si nous n'hivernons pas, tout ce que « nous aurons pu gagner pendant l'été sera perdu, et pour « hiverner, pour se soutenir contre les forces russes et garder « le territoire conquis, ce ne sera pas trop de 140 ou de « 150.000 hommes bien exercés. Outre les hommes, donnez- « nous les subsides que le fort doit au faible pour une entre- « prise dont le profit doit être commun. »

Ces ouvertures n'aboutirent pas. Le roi Oscar les renouvela

en mars 1855. Au milieu de ce mois, parut dans le *Times* un article de correspondance daté de Stockholm, 27 février, et qui avait été en quelque sorte écrit dans le cabinet même du roi. On y lisait : que les opérations sur la mer Noire ne pouvaient à elles seules donner à la question d'Orient la solution espérée; que l'équilibre européen et la paix du monde futur étaient menacés du côté de la Baltique aussi bien qu'à l'embouchure du Danube; — que le seul moyen rationnel d'arrêter les envahissements moscovites était de constituer dans le Nord de l'Europe une puissance assez imposante pour résister à tout effort de conquête ou même d'intimidation. Cet article, qu'on eut soin de faire connaître et de faire lire en haut lieu, devint la base des propositions qui en suivirent la publication et qui comprenaient, comme celles de l'année précédente, le triple objet des subsides, des auxiliaires et de la réunion de la Finlande[1]. »

Cette tentative échoua encore. Cependant l'opinion suédoise était très montée contre la Russie. Les journaux de l'opposition profitèrent, en juin 1855, de la publication du VIe volume des *Souvenirs* de M. Bergmann Schinkel, où étaient racontées les négociations de Bernadotte avec la Russie en août 1812, et la conclusion du pacte de famille, pour accuser le gouvernement de s'être, dans un intérêt dynastique, lié à ce pays. Très sagement, le roi Oscar ne bougea pas et attendit son heure. Elle parut sonner quand Sébastopol fut prise.

Il semblait évident, en effet, que la campagne de 1856 se ferait dans la Baltique, et que les puissances tenteraient un effort sur Saint-Pétersbourg. Cette fois l'appui de la Suède devenait utile. Les négociations furent reprises. D'autre part, la Suède avait contre la Russie un grief, dont il faut dire un mot, car il n'a pas cessé d'exister, et il a dominé certainement toute une partie de la politique suédoise.

Depuis Pierre le Grand, la Russie cherche, comme on dit, « les clefs de sa maison », c'est-à-dire des ports en mer libre. Toute son histoire n'est que celle d'un grand colosse qui étouffe, et qui cherche à se donner de l'air. Saint-Pétersbourg, Constantinople, Sébastopol, Port-Arthur, ce sont là les noms déterminants. De là le désir de s'ouvrir un jour à l'Ouest, par la conquête de la Laponie norvégienne, et une convoitise non dissimulée de ces ports protégés par des îles et des fjords, et réchauffés par le Gulfstream. Cette convoitise se manifesta par

---

[1] *Annuaire des Deux Mondes*, VI (1855-1856), p. 425. — Cf. *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1856.

des envahissements silencieux et continus dans le Nord, par des difficultés à l'occasion du règlement des frontières, par une intervention au sujet des pâturages des troupeaux lapons.

C'est donc sur ce terrain que fut conclu, le 21 novembre 1855, un traité entre le gouvernement de Suède et de Norvège d'une part, la France et l'Angleterre d'autre part, qui garantissait, contre la Russie, l'intégrité territoriale de la Suède et de la Norvège : traité extrêmement important, — d'une part, parce qu'il met fin officiellement aux quarante-trois ans d'alliance suédo-russe; — d'autre part, parce qu'il a conditionné, comme nous le verrons, les actes les plus récents de la politique tant norvégienne que russe. — En voici le texte :

Article premier. — S. M. le roi de Suède et de Norvège s'engage à ne céder à la Russie, ni à échanger avec elle, ni à lui permettre d'occuper aucune partie du territoire appartenant aux couronnes de Suède et de Norvège. S. M. le roi de Suède et de Norvège s'engage en outre à ne céder à la Russie aucun droit de pâturage, de pêche ou de quelque autre nature que ce soit, tant sur lesdits territoires que sur les côtes de Suède et de Norvège, et à repousser toute prétention que pourrait élever la Russie à établir l'existence d'aucun des droits précités.

Art. 2. — Dans le cas où la Russie ferait à S. M. le roi de Suède et de Norvège quelque proposition ou demande ayant pour objet d'obtenir soit la cession ou l'échange d'une partie quelconque des territoires appartenant aux couronnes de Suède et de Norvège, soit la faculté d'occuper certains droits de pêche, de pâturage ou tout autre sur ces mêmes territoires et sur les côtes de Suède et de Norvège, S. M. le roi de Suède et de Norvège s'engage à communiquer immédiatement cette proposition à S. M. l'empereur des Français et à S. M. britannique, et leurs dites Majestés prennent de leur côté l'engagement de fournir à S. M. le roi de Suède et de Norvège des forces navales et militaires de Sa dite Majesté dans le but de résister aux prétentions ou aux agressions de la Russie. La nature, l'importance et la destination des forces dont il s'agit seront, le cas échéant, arrêtées d'un commun accord entre les trois puissances.

La circulaire que le gouvernement suédois envoya le 18 décembre suivant à ses agents diplomatiques représentait le traité du 21 novembre comme strictement définitif; il laissait subsister la déclaration de neutralité. Dans la pensée du roi Oscar, il était pourtant le premier pas vers l'alliance offensive et l'invasion de la Finlande. Le traité de Paris coupa court à ces projets. Toutefois la Suède y gagna un très sérieux avantage.

La préoccupation des négociateurs de 1856 fut d'ôter à la Russie ses moyens d'agression; et de même que Sébastopol était démantelé sur la mer Noire, il fut décidé que dans la Baltique les îles d'Aland, où les alliés avaient pris en août 1854 la forteresse de Bomarsund, cesseraient d'être fortifiées. Cette

clause fut spécifiée par une convention du 30 mars 1856, annexée au traité de Paris, convention passée entre l'empereur des Français, la reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et l'empereur de toutes les Russies, — les puissances « voulait étendre à la mer Baltique l'accord si « heureusement rétabli entre elles en Orient ».

ARTICLE PREMIER. — S. M. l'Empereur de toutes les Russies, pour répondre au désir qui lui a été exprimé par Leurs Majestés l'empereur des Français et la reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, déclare que les îles d'Aland ne seront pas fortifiées et qu'il n'y sera maintenu ni créé aucun établissement militaire ou naval.

Le résultat était fort important pour la Suède ; car l'archipel d'Aland, composé d'une grande île et de quatre-vingts petites, barre l'entrée du golfe de Bothnie, et peut y embouteiller une partie du commerce suédois, — tandis que, d'autre part, une station telle que Bomarsund, aux portes du pays, était une menace constante pour sa sécurité. — De plus, l'autorité de la Suède et de la Norvège se trouvait garantie par la France et l'Angleterre ; et la Russie avait d'elle-même promis un règlement définitif des frontières dans le Nord.

Enfin l'année suivante fut réglée une question qui intéresse plus particulièrement le Danemark, mais que nous retrouverons tout à l'heure, et dont il faut dire un mot. Depuis le commencement du XVe siècle, le Danemark percevait à Helsingborg un droit de péage sur tous les bateaux qui passaient par le Sund, c'est-à-dire par le canal long d'une centaine de kilomètres qui sépare l'île danoise de Seeland de la côte suédoise. Ce droit avait été successivement reconnu par les puissances. Seules en étaient exemptes les six villes hanséatiques de Lubeck, Hambourg, Rostock, Stralsund, Wismar et Lünebourg, et les trois villes de Stettin, Kolberg et Kammin ; un tarif de faveur était consenti à la Suède, à la Hollande, à l'Angleterre et à la France. Le péage se décomposait en un droit sur le bateau, qui était au moins de 12 thalers, et un droit sur les marchandises qui était de 1 à 1 1/2 de leur valeur. En 1853, le péage du Sund rapporta au Danemark, pour 21.000 navires ayant franchi le détroit, 2.530.000 thalers. A la suite de négociations séparées, les Etats-Unis déclarèrent les premiers, en 1855, leur intention de ne plus payer les droits. En janvier 1856, il se réunit à Copenhague une conférence composée des envoyés de presque toutes les puissances européennes, et le traité du 1er août 1857 abolit le péage du Sund en échange d'une indemnité au Danemark de 30.476.325 thalers.

*
* *

En 1864, la France et l'Angleterre, après quelques hésitations, laissèrent l'Allemagne écraser le Danemark; la Suède, laissée à elle-même, n'osa pas bouger. Puis ce fut le tour de la France d'être momentanément paralysée. Les puissances occidentales s'effaçaient de la Baltique; les royaumes scandinaves y restaient en tête à tête avec la Russie et l'Allemagne. — On comprend dès lors que le trait essentiel de la politique suédoise, dans la période qui suivit 1870, ait été l'amitié, sinon l'alliance avec l'Allemagne. Le roi Oscar II, qui monta sur le trône en 1873, passait pour personnellement très sympathique à l'empire; l'amitié fut plus étroite après 1887, alors que le mariage du prince héritier avec une princesse de Bade l'eut rendu cousin de l'empereur allemand. Comme d'autre part la politique russe a principalement tendu pendant longtemps à effacer les clauses du traité de Paris, les inquiétudes de la Suède, au sujet de la Laponie, s'étaient ravivées, — et il s'en ajoutait une nouvelle, c'est que la Russie ne biffât la convention du 30 mars 1856 relative aux îles d'Aland. Ces craintes étaient entretenues d'ailleurs par des campagnes périodiques de la presse russe, demandant un port en mer libre, — ce port ne pouvant se trouver que sur la côte norvégienne.

On ignore s'il existe un traité réel d'alliance entre la Suède et l'Allemagne. Le bruit en courut en 1875, à la suite d'un voyage du roi à Berlin; puis en 1888, à la suite d'un voyage de l'empereur à Stockholm. En 1889, un député suédois, M. Bexell, demanda au gouvernement s'il avait ou non conclu un traité d'alliance avec l'Allemagne. Mais la politique suédoise dépend exclusivement du roi : la question fut considérée comme incorrecte et écartée sans débat sur le fond.

Une explication plus explicite fut donnée en 1902. On pouvait considérer comme insuffisante, surtout depuis la conclusion de l'alliance franco-russe, la garantie territoriale franco-anglaise de 1855; une partie de l'opinion demandait la neutralisation du pays. Le roi avait ouvert la Diète le 17 janvier. A la fin de janvier, M. Hedin y demanda que la neutralité de la Suède et de la Norvège fût établie par un règlement international; on inviterait le Danemark à participer à cette neutralité. — Le 10 mai, la proposition Hedin fut discutée à la seconde Chambre, et d'ailleurs repoussée. Mais M. Hedin avait affirmé l'existence d'un traité secret avec l'Allemagne. Le ministre des affaires étrangères, M. Lagerheim, déclara qu'un tel traité n'existait pas et que l'amitié entre la Suède et l'em-

pire allemand, fondée sur des sympathies indépendantes, n'avait pris ni dans le présent ni dans le passé un caractère d'alliance telle qu'on l'entend dans le droit international. Un tel lien, autant qu'il pouvait juger des dispositions des milieux compétents, n'était pas désiré non plus en Allemagne. Il avait lui-même dans sa carrière diplomatique eu l'impression que les cours allemandes n'envisageaient pas sérieusement le thème d'une alliance germano-scandinave. Le ministre ajouta que cette situation était bien connue en Russie, et que c'était tout à fait à tort qu'on parlait dans certains cercles suédois, de l'inquiétude que causait à Saint-Pétersbourg l'intimité de l'Allemagne et de la Suède.

Le ministre revint ensuite à la question de la neutralisation. Il s'y déclara opposé, en contesta les avantages pratiques, et insista sur les obligations qu'elle entraînerait. Il termina en affirmant le désir des royaumes scandinaves, de continuer des relations amicales avec leurs voisins et d'écarter toute pensée de s'insinuer dans les démêlés des autres pays.

***

Depuis longtemps les puissances occidentales semblaient désintéressées de la Baltique : et comme la guerre russo-japonaise détournait vers l'Est les flottes de la Russie, de part et d'autre des flots courts et durs de l'Ostsee les royaumes scandinaves restaient en face de la seule Allemagne.

Cependant de graves événements s'accomplissaient. Le 7 juin 1905, l'union suédo-norvégienne était dissoute. Au mois de juillet, l'empereur d'Allemagne rendait visite à l'empereur de Russie; il est vrai que l'officieuse *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* présentait cette visite comme toute privée, et exclusivement fondée sur l'impulsion d'amitié des deux souverains qui avaient pris l'habitude de se voir tous les ans. « Quand le « voyage de l'empereur allemand l'eut amené dans les eaux « russes, le désir vint aux deux souverains, après une séparation de près de deux ans, de se revoir. »

M. Delcassé venait de se retirer. La flotte française visitait au mois d'août Portsmouth; la flotte anglaise visitait Brest. La situation était extrêmement tendue entre l'Angleterre et l'Allemagne. Dans ces conjonctures troublées, l'Angleterre résolut de montrer une flotte dans la Baltique, et elle envoya celle du Chaunel à Swinemünde et à Dantzig. Les apparences les plus courtoises étaient conservées de part et d'autre. Sur l'ordre de l'empereur, la première et la deuxième escadres allemandes interrompirent aussitôt leurs manœuvres pour se porter à la

rencontre des vaisseaux anglais; le 28 août avait lieu l'échange des saluts et des visites; le même soir, au Kurhaus de Swinemünde, un banquet était donné en l'honneur des officiers anglais. La plus cordiale amitié était exprimée de part et d'autre, et l'amiral Wilson remerciait chaudement l'empereur de son gracieux compliment à la flotte anglaise. Partout les municipalités des ports offrirent à celle-ci l'accueil le plus hospitalier.

Mais la réalité des sentiments se retrouvait dans la presse. En Angleterre, l'*Outlock* déclarait que le déploiement du tiers de la puissance maritime anglaise devait faire un heureux effet, et qu'il serait sage à l'Allemagne de renoncer à croire que son avenir fût sur les eaux. — En Allemagne, le *Reichsbote* et la *Deutsche Tageszeitung* demandaient que la Baltique fût fermée aux flottes de guerre : « Nous sommes convaincus, di-« saient-ils, que nous avons un droit indiscutable à prévenir « une intrusion étrangère dans la Baltique. »

***

Le gouvernement allemand désavoua les deux journaux; mais la polémique de presse continua en 1906 et en 1907. Le *Times* parla de négociations poursuivies entre les puissances baltiques pour exclure de cette mer les navires de guerre étrangers.

Le ministre de Danemark à Londres, M. de Bille, répondit dans le *Times* même, en mars 1907 : « Le Danemark, disait-il, « avait par le traité de 1857 sur le rachat des péages du Sund, « assumé l'obligation explicite en face des puissances euro-« péennes, de laisser libre le passage de la Baltique; il n'y a « pas l'ombre d'une raison de supposer qu'aucune puissance « ait en vue un changement. »

A la suite de cette déclaration, le ministre des Affaires étrangères de Suède, baron Trolle, en fit une autre dans la *Stockholms Tidningen*. Il fit remarquer que l'allusion de M. de Bille au traité de 1857 visait évidemment le passage de ce traité où il est spécifié qu'aucun navire sous aucun prétexte ne pourra être arrêté dans le Sund ou les Belt et empêché de continuer sa route. M. Trolle ajoute que ce passage n'a aucun rapport avec la fermeture de la Baltique aux vaisseaux de guerre, — le traité de 1857 n'ayant pour but que de faciliter le commerce et la navigation, et le contexte démontrant qu'il ne s'agit que d'obstacles douaniers ou fiscaux. Il ne s'agit donc que de bateaux de commerce. En réalité, le caractère de la Baltique, comme mer ouverte, et du Sund,

comme route libre aux vaisseaux de guerre, peut être à plus juste titre fondé sur les principes généraux du droit des gens qui sont beaucoup plus anciens que le traité de 1857. — A la question de savoir s'il y a la moindre raison de mêler le nom de la Suède à ces plans de fermeture de la Baltique, le ministre répond que non. La politique suédoise est une politique de neutralité complète, qui ne cherche pas les grandes aventures politiques et se préoccupe uniquement de sauvegarder les intérêts du pays : or la Suède n'a aucun intérêt à la fermeture de la Baltique.

*
* *

La Norvège étant séparée de la Suède depuis 1905, la valeur du traité de garantie de 1855 devenait, si possible, encore plus douteuse. La Norvège demanda et obtint, le 2 novembre 1907, que ce traité fut abrogé et remplacé par un nouveau traité, par lequel l'Allemagne, l'Angleterre, la France et la Russie garantissaient son intégrité.

Ce traité fut pris en Suède pour un vote de défiance vis-à-vis de ce pays. Et il n'est pas invraisemblable, en effet, que la Norvège ait pensé à se garantir contre une revanche possible des Suédois. Quoi qu'il en soit, l'opinion officielle de la Suède a été exposée par M. Trolle dans le *Dagblad* : « Nous apprîmes « au commencement de 1906, dit le ministre, que la Norvège « avait le dessein d'entreprendre des négociations pour rem- « placer, en ce qui concerne ce pays, le traité de novembre par « une garantie générale. Dans l'état où étaient alors les choses, « nous ne pouvions faire une déclaration sur ce sujet, et il se « comprend de soi que, pour une démarche de ce genre, il eût « fallu d'abord des ouvertures précises. Cependant il se fit dans « les temps qui suivirent des échanges de vues avec certaines « puissances concernant le contenu et le but des ouvertures « que la Norvège voulait faire. C'est en septembre 1907 que « nous apprîmes que les vues et les vœux de la Suède avaient « pris la forme d'un projet définitif de traité, dont le contenu « nous était communiqué. Nous nous tînmes dès lors pour « autorisés à faire les remarques auxquelles ces conjonctures « nous semblaient donner lieu, et, interrogés, nous nous « déclarâmes prêts à participer comme puissance garantis- « sante à la conclusion du traité, déclaration dont nous avions « des raisons de supposer que toutes les puissances contrac- « tantes lui donneraient suite. En même temps nous croyons « devoir communiquer à la Norvège notre conception de la « question, afin d'éviter qu'il ne se produisît du mécontente-

« ment en Suède. » — Ces démarches n'eurent pas de suite. La Norvège ne consentit pas à la proposition suédoise. Le texte même définitif du traité ne fut pas soumis à la Suède.

Pour son propre compte, pour lequel il lui fallait aussi remplacer le traité de 1855, le cabinet suédois, pour une raison de fierté nationale, semble-t-il, déclina la garantie d'intégrité territoriale. « Il a, dit un collaborateur anonyme et bien « informé du *Correspondant*, abouti à un résultat analogue en « des termes qu'il a jugés plus acceptables pour lui. La décla- « ration abrogeant le traité de 1855 par lequel la France et « l'Angleterre avaient garanti l'intégrité de la Suède a été « signée le 23 avril 1908 seulement, à Stockholm, le jour « même où était signé, à St-Pétersbourg, un accord relatif à « la Baltique, accord qui mettait fin à des négociations com- « mencées dans l'automne de 1907, et dont l'origine et la « marche sont mal connues.

« La convention du 23 avril dernier est un protocole de « désintéressement conclu par l'Allemagne, la Russie, la Suède « et le Danemark, qui s'engagent à respecter le *statu quo* « territorial le long des côtes de la Baltique. Dans ce traité, « signé par les Etats limitrophes à l'exclusion des puissances « occidentales, d'aucuns ont prétendu qu'il fallait voir une « sorte de réponse à l'accord visant la Méditerranée occidentale « et signé par la France, l'Angleterre et l'Espagne, à l'excep- « tion des autres Etats non-riverains. »

***

Des faits qui ont été cités et des renseignements obtenus au cours d'un récent voyage en Suède, on peut déduire les données actuelles de la politique suédoise.

On a l'impression d'une politique très strictement, mais très fermement défensive. On connaît les longs efforts faits par le gouvernement pour aboutir à la réforme de l'armée. Aujourd'hui, après avoir donné tous ses soins à être en état de se défendre, la Suède ne réclame que le *statu quo*. L'opinion publique est, en matière de politique étrangère, remarquablement unanime.

En ce qui concerne la grande possession de l'Est, on n'y trouve plus aucun espoir de recouvrer un jour la Finlande ; on sait que l'élément finlandais n'est pas plus disposé à se subordonner à l'élément suédois, encore assez nombreux dans les villes, qu'à l'élément russe. En revanche, tout en affectant beaucoup de confiance, d'optimisme et de tranquillité, on ne peut guère dissimuler les inquiétudes qui subsistent vis-à-vis

de la Russie : si le traité du 28 avril et la marche générale de la politique ont pu ajourner les craintes qu'inspire une invasion possible de la Laponie (on sait que les Suédois ont évité de rejoindre leur voie ferrée dans le Nord à la voie russe sur la Tornéa), on fait remarquer que ce traité ne concerne pas les îles d'Aland, et que celles-ci ne sont toujours désarmées qu'en vertu du traité de 1856. Il semble à redouter que la Russie n'ait un jour l'idée de les fortifier de nouveau ; et tout rapprochement entre la Russie et l'Allemagne semble une menace dans ce sens.

En ce qui concerne la Norvège, la Suède, si elle se montre blessée des procédés norvégiens, affecte cependant d'accepter sans aucun esprit de retour le fait accompli et de considérer l'Etat voisin sans aucune hostilité. Etre avec tout le monde en état de paix et d'amitié, se recueillir, développer son industrie et la mise en valeur générale du pays, tel semble être le programme. Au cours des dernières années, des séries de conventions et de traités d'ordre purement économique ont été signés entre la Suède et divers pays ; le dernier en date, je crois, est le traité de commerce avec l'Allemagne, approuvé par les deux Chambres suédoises, le 23 mai 1906, et par le Reichstag le 26. — Un article du *Svenska Dagbladet*, publié au moment de la visite de l'empereur Guillaume, résume bien cette tendance : l'auteur, après avoir montré la collaboration historique, pendant la guerre de Trente Ans, de la Suède et des puissances protestantes de l'Allemagne, ajoute : « Le temps a inégalement « orienté nos destins. Nous avons tourné nos regards vers l'in- « térieur, vers ce grand pays qui a besoin de bien plus de « bras suédois qu'il ne s'en emploie aujourd'hui à mettre en « valeur ses vastes étendues. Notre pays désire avant tout cul- « tiver en paix son sol. »

HENRY BIDOU.

LA DÉFENSE DE L'INDO-CHINE

Depuis quelque temps, les journaux nous entretiennent, à l'arrivée de chaque courrier de l'Extrême-Orient, des événements survenus depuis quelques mois dans cette colonie. Certains réclament l'envoi de 10.000 hommes, voire même de 20.000 hommes de troupes de renfort; d'autres vont même jusqu'à laisser entendre que le Tonkin est perdu.

Sans être aussi pessimiste que ceux qui croient le Tonkin perdu, il ne faut pas se dissimuler que la situation est sérieuse et mérite de retenir toute notre attention.

Les autorités sur place, d'une part, et le gouvernement, d'autre part, en France, par ses envois de troupes et ses conversations diplomatiques avec la Chine, semblent prendre les mesures nécessaires pour parer aux difficultés du moment.

Nous ignorons naturellement les pourparlers diplomatiques, mais ce que nous savons tous, c'est que l'autorité militaire locale a pris des mesures énergiques avec les moyens dont elle dispose, et que les officiers, sous-officiers et soldats des troupes coloniales font, suivant la coutume, leur devoir tout entier, avec d'autant plus de mérite qu'avec le caractère français, il est beaucoup moins glorieux de se faire tuer en réprimant une révolte que de prendre part à une conquête nouvelle, quelque facile soit-elle.

Les chiffres publiés des tués et blessés sont là, hélas! et nous avons déjà eu en juin et juillet cinq officiers tués et une cinquantaine d'hommes de troupe tués ou blessés, tant français qu'indigènes.

Les troupes embarquées depuis le mois de juillet sur les vapeurs *Amiral-de-Kersaint*, l'*Australien*, l'*Ouessant*, le *Louqsor*, l'*Ernest-Simon*, l'*Amiral-Ponty* et le courrier du 16 août, forment un effectif d'environ 2.500 hommes. Ces troupes vont porter à leur complet réglementaire, qui était loin d'être atteint, les corps qui sont en Indo-Chine.

Nul ne peut prévoir exactement ce qu'il faudra de troupes pour réprimer ces troubles et repousser les bandes réformistes chinoises; nous espérons bien que les troupes actuelles, une fois au complet réglementaire, suffiront à cette tâche.

Mais ce qu'il faut examiner, c'est si les effectifs de l'Indo-Chine, suffisants évidemment pour venir à bout de ces bandes

peuvent aussi empêcher toute attaque ultérieure contre notre frontière et enlever à nos sujets indo-chinois toute velléité de révolte. Car il nous semble de bonne politique et de l'humanité la plus élémentaire d'empêcher les révoltes de se produire, ou tout au moins de les étouffer dans l'œuf, plutôt que de les voir s'étendre à l'Annam, à tout le Tonkin, et causer ainsi un affolement assez compréhensible à toute la population civile européenne du Tonkin.

Nous sommes amenés ainsi à examiner quel est l'effectif permanent des troupes que doit entretenir la France en Indo-Chine, du moins d'ici de longues années.

Pour arriver à la détermination de ces effectifs, il faut d'abord savoir ce que l'on veut entendre par ces trois mots « Défense de l'Indo-Chine », et se rendre un compte aussi exact que possible de la situation réelle du pays. Ensuite, nous ne croyons pouvoir mieux faire, sans toutefois remonter au déluge, mais seulement à 1900, que de suivre les vicissitudes par lesquelles sont passées les conceptions de nos divers gouvernants sur la Défense de l'Indo-Chine et les modifications graves survenues dans l'état d'esprit de nos sujets indo-chinois. De cet examen rapide découlera la ligne de conduite à tenir à l'égard de nos sujets indo-chinois, et, par suite, l'effectif des troupes que nous devons y maintenir en tout temps, comme un minimum strictement indispensable pour assurer au moins la sécurité de nos nationaux.

LA « DÉFENSE DE L'INDO-CHINE »

D'abord, qu'entend-on par « Défense de l'Indo-Chine »?

Les mégalomanes entendent par cette expression qu'il faut mettre l'Indo-Chine à l'abri : 1° de toute révolte des indigènes, nos sujets; 2° des incursions des pirates chinois le long de la frontière, et enfin 3° de toute attaque d'une grande puissance étrangère, européenne ou non, en attendant que la France ait pu envoyer de la métropole la flotte et les corps d'armée nécessaires pour repousser l'assaillant.

Nous laisserons nettement cette troisième hypothèse de côté pour les raisons suivantes : Mettre l'Indo-Chine en état de défense contre l'attaque d'une grande puissance étrangère, avec le développement des côtes de l'Indo-Chine, de sa frontière, et la nécessité de maintenir les indigènes en respect, exigerait de la France un tel effort pécuniaire, militaire et maritime qu'il vaudrait mieux de suite l'abandonner, à notre avis. Car si la France, en s'emparant de l'Indo-Chine, a contracté le devoir de souveraineté de donner le calme à cette colonie, d'y protéger

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales. G.H.

ses colons, elle n'a pas renoncé non plus au premier de ses devoirs, celui de défendre le sol national de la mère-patrie contre toute attaque de l'étranger, le cas échéant. D'ailleurs, dans ce cas, la guerre serait une guerre nationale pour la France, et une série de victoires remportées bien loin de l'Indo-Chine nous en assurerait bien mieux la conservation que toutes les défenses maritimes et terrestres que nous pourrions y accumuler dès maintenant.

Pour nous, les mots « Défense de l'Indo-Chine » veulent donc simplement dire : *mettre cette colonie à l'abri des pirates chinois et de toute tentative de soulèvement des indigènes.*

Mais encore de ces deux conditions essentielles de sécurité que notre intérêt et notre honneur national nous font un devoir de remplir, l'une dépend de nous seuls maintenant, le degré d'affection ou de haine que nous saurons mériter de nos sujets; la seconde, violation de notre frontière par des bandes chinoises, dépend autant des Chinois que de nous.

Sécurité de la frontière chinoise. — De cette seconde condition, la sécurité de la frontière, il n'y aura jamais lieu de se préoccuper beaucoup, tant que nous serons en bonnes relations d'amitié avec la cour de Pékin et que nous aurons su nous attirer, puis conserver, l'affection des indigènes.

Si les indigènes sont avec nous, ils auront vite fait de nous aider dans la poursuite des bandes chinoises, en les pourchassant sans merci et en nous prévenant de tous leurs mouvements. D'autre part, les autorités locales chinoises n'oseront pas, tant que nous serons dans des termes amicaux avec la cour de Pékin, envoyer ouvertement, et même laisser pénétrer sans s'y opposer, des bandes sérieuses sur notre territoire. Nos postes-frontière, s'ils sont solidement occupés, auront vite fait d'anéantir ces bandes de faible importance, si le concours sincère des autorités chinoises et des Annamites nous est bien acquis.

Si ce concours vient à manquer de la part de l'autorité chinoise locale, ou si cette autorité n'a pu réellement empêcher avec ses propres moyens une forte bande de pirates de pénétrer au Tonkin, nous serons toujours prévenus à temps. Mais il nous faut alors une troupe de réserve, pour venir en aide à nos postes en toute urgence, et anéantir ou rejeter en Chine la bande des pirates. Car si nous attendions l'effet des représentations diplomatiques ou l'arrivée de secours de réguliers chinois, nos postes seraient débordés comme maintenant, nos villages mis à sac, et, à la fin, nos tribus, voyant que nous sommes impuissants à les protéger contre les exactions des pirates, préféreraient se mettre de leur côté. Ceci nous donnera ensuite

d'autant plus de peine et coûtera d'autant plus de vies humaines des deux côtés, que nous aurons plus tardé à mettre nos troupes en route sur le point attaqué.

Mais encore faut-il avoir des troupes disponibles ?

De là découle pour nous la nécessité absolue d'avoir dans la colonie, en dehors de nos garnisons de la frontière et de celles nécessaires à la sécurité intérieure de la colonie, une réserve mobile toujours prête à se porter, le moment venu, sur le point attaqué. Car il ne faut point songer à mettre notre immense étendue de frontière chinoise partout en état de résister aux incursions des pillards; un corps d'armée égrené ainsi n'y suffirait pas, et ce serait des millions dépensés en pure perte.

Loyalisme des indigènes. — Ainsi que nous venons de le dire, il n'y aura jamais de danger bien sérieux pour notre domination du fait des incursions des pirates chinois, tant que nous serons en bons termes avec la Chine et que nous serons assurés du loyalisme de nos sujets. Mais les événements actuels prouvent que rien n'est moins sûr pour nous que l'affection des indigènes qui, s'ils ne prennent pas part aux troubles de la haute région du Tonkin, s'en réjouiront tout au moins dans leur for intérieur.

Ceci nous paraît le côté le plus grave de la question et mérite qu'on essaie d'en bien rechercher les causes, pendant qu'il en est encore temps et que ces troubles actuels, espérons-le passagers, ne dégénèrent pas à la longue en une révolution qui peut ruiner et peut-être même nous faire perdre notre plus riche colonie.

Suivant l'évolution que la France a subie elle-même, depuis un quart de siècle, dans le développement de son commerce et de son industrie, notre expansion coloniale a pris une importance qu'elle n'avait jamais eue, même en remontant à l'histoire de la colonisation française au XVIIIe siècle.

A la France agricole et commerçante de jadis s'est ajoutée une France de grande industrie, qui sent le besoin, en présence de la concurrence acharnée qui lui est faite sur les marchés européens, japonais, américains, de se créer des positions privilégiées où elle puisse lutter sans conteste contre les produits similaires de l'étranger. C'est le souci constant, d'ordre tout commercial, industriel et financier, qui, depuis vingt-cinq ans, a présidé à notre politique coloniale.

Si l'on remonte bien aux origines de chacune de nos grandes conquêtes coloniales, nous voyons les gouvernements du moment entraînés à faire la conquête d'un pays nouveau par le fait d'événements antérieurs échappant, pour ainsi dire, com-

plètement à leur volonté. Ce sont des comptoirs établis par de hardis navigateurs, des Sociétés financières, de grandes entreprises industrielles dont il faut protéger les artisans contre les attaques des indigènes. Sauver l'or français et laver l'injure faite au drapeau, voici le début. Quelques navires de guerre partent, bombardent un ou deux ports, mettent à terre quelques compagnies de débarquement, recueillent nos nationaux; un peu plus tard arrive un corps de débarquement, la conquête se fait, et à la conquête succède l'occupation définitive et la mise en valeur des richesses qui nous ont fait conquérir cette nouvelle colonie.

C'est alors que nous devons, une fois le pays conquis et les premières tentatives de révolte bien naturelles de la part des indigènes étouffées, essayer, par tous les moyens en notre pouvoir, de faire oublier que nous sommes l'ennemi d'hier, mais l'étranger oppresseur quand même. Et la tâche est vraiment ardue et délicate, de faire oublier au vaincu d'hier que nous l'avons dépossédé, de l'amener à nous préférer à ses anciens maîtres, nous qui ne sommes pas de sa race, et enfin, par notre équité, notre fermeté et notre dignité, en faire peu à peu notre associé au vrai sens du mot.

Or, plus le pays est riche par lui-même, comme en Indo-Chine, plus l'indigène tiendra à sa terre natale, à la mettre en exploitation à sa guise, plutôt que de se laisser associer par la force un conquérant qui ne lui laissera, en somme, que les os à ronger, sans compter que l'oppresseur heurte souvent ses croyances, ses coutumes héréditaires.

Examinons donc si, depuis vingt-cinq ans que nous sommes au Tonkin, nous avions bien fait tout ce que nous devions pour nous attacher les indigènes, pour nous en faire *des associés* au sens vrai du mot? Nous le pensons si peu que nous croyons sincèrement que le plus redoutable et même le seul péril que coure actuellement l'Indo-Chine vient aujourd'hui de l'intérieur et non pas de l'extérieur, et c'est à ce danger qu'il faut porter remède.

Cette appréciation peut paraître d'un pessimisme exagéré, d'autant surtout que, il y a plus de dix-huit ans déjà, hélas! un gouverneur général de l'Indo-Chine affirmait que le Tonkin était pacifié et que tout était pour le mieux dans notre colonie d'Extrême-Orient; et naturellement, les derniers rapports généraux n'ont pas manqué, suivant l'usage consacré, de faire ressortir que le pays était complètement pacifié. Mais cette pacification n'était que de surface; bien que depuis cinq ans nous n'ayons pas eu de troubles sérieux, revêtant un

caractère général en Indo-Chine, il y avait longtemps que le feu couvait sous la cendre; une occasion devait l'allumer!

*
* *

Les raisons pour lesquelles nous nous sommes aliéné les indigènes sont, à notre avis, de trois ordres bien différents, mais qui malheureusement se complètent mutuellement : système d'impôts; manière de traiter les indigènes, et enfin mesures d'ordre militaire.

Système et prélèvement des impôts en Indo-Chine. — Pour mettre notre colonie en valeur, il a fallu faire beaucoup de travaux publics, routes, chemins de fer, etc., et certes, quand on parcourt actuellement l'Indo-Chine, on est surpris de constater les résultats obtenus depuis dix ans, grâce à l'impulsion donnée par nos deux derniers gouverneurs généraux, MM. Doumer et Beau. Mais ceci ne va pas sans coûter beaucoup d'argent, surtout aux colonies. Il a fallu recourir à l'impôt à outrance, et c'est l'indigène qui le paie. Certes, l'Indo-Chine est riche, et quand la récolte est bonne, la rentrée de l'impôt donne même des plus-values. Mais, ainsi que nous l'ont dit maintes fois des fonctionnaires et des notables indigènes, ce n'est pas tant la somme exigée chaque année que la façon dont *elle est répartie* et *prélevée* qui nous aliène à fond la population.

De tous les impôts qui frappent et vexent si profondément l'indigène, trois lui sont particulièrement odieux.

1° Le monopole de la vente *du sel*, qui pèse surtout très lourdement en Annam, où il a atteint gravement l'industrie du sel.

2° Le monopole de la vente d'*un opium*, médiocre au goût des indigènes, concédé à des débitants généraux, sous-débitants, etc., qui majorent les prix à leur guise, surtout pour la vente au détail.

3° Le monopole de *l'alcool* pour la *fabrication* et la *vente*.

Ce dernier monopole sur l'alcool est particulièrement odieux à l'indigène, entre autres raisons, parce qu'on lui vend très cher un alcool qu'il n'aime pas. Jadis l'indigène distillait lui-même son alcool, le fameux « choum-choum » national, qui possède un goût empyreumatique très prononcé et fait le charme de l'Annamite. Depuis, grâce au monopole, l'indigène n'a plus le droit de boire officiellement qu'un alcool neutre qu'il exècre, mais que la Société fermière des alcools distille et lui vend à un prix exorbitant.

Mais, dira-t-on, l'indigène n'a qu'à ne plus boire d'alcool!

Cela est facile à dire, mais ce boycottage de l'alcool officiel ne ferait ni l'affaire du budget, ni celle de l'indigène, qui ne saurait renoncer facilement, du jour au lendemain, à des habitudes séculaires. Donc l'indigène n'a qu'une façon de s'en tirer, faire de l'alcool en fraude, et il ne s'en prive pas ; le budget, lui, dont la fraude tarit les ressources, la réprime avec toute la vigueur possible par ses agents européens et indigènes. Mais malgré la répression de la fraude qui, parfois, grâce aux agents et aux indicateurs indigènes, revêt un caractère vraiment odieux, le chiffre de l'alcool administratif vendu n'atteint pas, tous les ans, la moitié de celui qui est réellement consommé.

Outre ces trois impôts indirects, il y a encore la taxe personnelle, l'impôt foncier réparti d'une façon d'autant plus arbitraire qu'il n'y a pas de cadastre au Tonkin et en Annam ; les fermes des bacs et des marchés.

Et l'on voudrait que l'indigène, accablé d'impôts répartis ou levés d'une façon arbitraire et vexatoire, ait notre domination en affection !

Manière de traiter les indigènes. — Nous faisons de l'administration directe. L'administrateur, pour bien administrer sa province, n'a pas seulement besoin de connaître les lois du pays, la langue, ce qui est essentiel. Si remarquable soit-il, il faut encore lui laisser le temps de connaître ses administrés, et surtout de se faire connaître d'eux pour gagner leur confiance, d'étudier sa province pour bien se rendre compte lui-même de ses ressources et des travaux réellement utiles à y faire effectuer. Il faudrait donc qu'il reste quelques années dans son poste afin de pouvoir rendre au pays et à la cause française les services que l'on est en droit d'attendre de son expérience. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Les mutations sont des plus fréquentes ; ainsi, de décembre 1904 à février 1907, en vingt-sept mois, nous avons vu les administrateurs chefs de cinq grandes provinces changer deux et même trois fois dans chacune d'elles. Ajoutez à cela les sous-préfets, les receveurs particuliers de France, etc., qui, par permutation, viennent occuper, sans avoir jamais mis les pieds en Indo-Chine, un emploi élevé dans l'administration coloniale ; les anciens hommes politiques qui, d'emblée, sont nommés au summum de la hiérarchie. Etonnez-vous alors que l'indigène trouve que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes !

En ce qui concerne l'exercice de la justice, c'est encore pis. Si la grande majorité de nos administrateurs connaît la langue annamite, on peut dire, par contre, que notre magistrature

coloniale ne la connaît pas du tout, et cela en vertu de son organisation. De la Guadeloupe, de la Guyane, de Madagascar, de France, un magistrat est nommé en Indo-Chine, et réciproquement. C'est avec l'interprète que les interrogatoires des accusés sont faits, et pour quiconque connaît la moralité de ces interprètes, on est sûr d'une chose, c'est que, si des jugements sont rendus, ce n'est que trop souvent contre toute bonne justice.

Enfin nous avons eu le tort immense d'importer nous-mêmes en Indo-Chine nos théories politiques, nos idées humanitaires, que les indigènes ne peuvent comprendre avec leur mentalité, mais dont ils savent fort bien retenir ce qui peut leur paraître avantageux et le tourner contre nous. Il est bon à ce sujet de méditer ce qu'écrivait en 1906 un journal de la colonie :

> Le nombre des lecteurs indigènes de nos journaux grandit chaque jour (sans parler des feuilles indigènes). Ces lecteurs commentent dans la population indigène les articles qu'ils ont lus. Et peut-être devrions-nous prendre garde de détruire par des commentaires prématurés ce que nous préjugeons devoir être la politique coloniale de tel ou tel ministre. La politique d' « association » dénoncée avec fracas en Indo-Chine a provoqué chez les indigènes des espoirs nouveaux, etc.

Effectivement, l'indigène ne comprend rien du tout à ces grands mots d'assimilation, association, participation; mais ce qu'il retient, c'est que nous nous moquons de lui avec nos théories et ce qu'il comprend bien, c'est la pratique; c'est qu'il est notre associé de force parce qu'il est le vaincu, qu'il voit trop souvent changer ses administrateurs, ses magistrats, mais que, par contre, il revoit toujours les agents du fisc accompagnés des mêmes vexations, qui chaque année lui demandent un peu plus. Et l'on voudrait que l'indigène nous aime; non, il nous supporte jusqu'au moment où il se sentirait assez fort pour nous expulser, ou nous assez faibles, ce qui revient au même.

Mesures militaires. Armée nationale annamite. — Il y a deux ans, en 1906, la mode était à la création d'une *armée nationale annamite.* Heureusement pour nous, malgré les articles de journaux, les brochures, les conférences et les nombreux rapports officiels, cette armée n'a pas été créée. C'était vraiment l'idée la plus extravagante qui ait jamais pu germer dans le cerveau d'hommes qui cependant ne devaient pas, ne pouvaient pas ignorer qu'au Tonkin l'ennemi le plus immédiat de l'indigène est son conquérant.

Les indigènes de nos quatre régiments actuels de tirailleurs

proviennent en majeure partie du contingent, car le nombre des engagés à long terme et des rengagés est en moyenne relativement très faible. L'homme du contingent n'est pas toujours l'élite de la population. Après avoir fini son service, que va-t-il devenir? Payé régulièrement, bien traité, il se plaît à notre service; intelligent, souple, il devient un bon soldat; il nous a donné, depuis plus de vingt ans, des preuves de sa bravoure et de son dévouement, payant de sa personne dans maints combats pour notre cause. Mais, rentré dans son village, que va-t-il devenir? Les habitudes qu'il a contractées au régiment ne le rendent plus apte aux durs travaux des champs et de la rizière; car, avouons-le, s'il a acquis certaines de nos qualités, il s'est approprié tous nos défauts. Les quelques notions de français qu'il a acquises dans nos écoles régimentaires et qu'il a mal digérées, les habitudes de tenue, de propreté que ses chefs exigeaient de lui, en font un déclassé dans son village. Beaucoup, finalement, vont grossir le noyau des mécontents et ils sont, ceux-là, d'autant plus dangereux que nous les avons dressés à se battre, et d'autant plus redoutables qu'après le bien-être de leurs années de service, ils sont dans une situation plus précaire et plus incapables de revenir à leurs anciens travaux.

C'est un danger terrible, à nos yeux, que ces 35 ou 40.000 réservistes sur lesquels certains utopistes qui n'ont, bien entendu, jamais vécu avec la population indigène, comptent pour coopérer avec nous à la défense de l'Indo-Chine contre un agresseur étranger.

Ce qu'il faut, c'est faire comme en Algérie : n'avoir que des engagés à long terme et des rengagés pour nos corps de troupes indigènes. Nous leur donnerons des avantages au fur et à mesure que leur temps de service militaire sera plus long; et après quinze ou vingt ans de services, il faut leur donner une retraite qui leur assure une existence convenable ; et, au lieu d'en faire des déclassés, nos pires ennemis, nous nous en ferons des auxiliaires d'autant meilleurs qu'ils auront une situation pécuniaire et une considération plus grandes dans leurs villages qu'ils auront rejoints pour y jouir de leur retraite. En résumé, faire le contraire de l'*armée nationale annamite*.

LES EFFECTIFS DES TROUPES DE L'INDO-CHINE DE 1900 A 1908

En 1900, la garnison de l'Indo-Chine comprenait : 4 régiments d'infanterie coloniale à 3 bataillons et 6 régiments indigènes formant 18 bataillons, au total 30 bataillons; plus 2 bataillons de légion formant corps et 14 batteries d'artillerie.

Ainsi que le disait M. Doumer, lors de la discussion du budget des troupes coloniales, le 5 décembre 1907, à la Chambre des députés, ces effectifs ont permis d'envoyer au Petchili les troupes qui ont coopéré à la prise de Tien-tsin et à la marche sur Pékin, « sans qu'il y ait jamais eu la moindre crainte de « désordres intérieurs dans notre colonie ». M. Doumer ajoutait ensuite : « Je ne crois pas que nous ayons fait depuis lors « une politique assez mauvaise et assez maladroite pour que « le sentiment de loyalisme des habitants puisse être mis « en doute et nous donner des soucis. » En cela, ce qui précède et les événements actuels démontrent que M. Doumer s'est trompé.

En 1901, le gouvernement, après la guerre de Chine, résolut de retenir en Indo-Chine une partie des troupes coloniales qui y avaient coopéré, tout en laissant, bien entendu, subsister le corps d'occupation de Chine. Ces troupes, en 1902, furent groupées dans le delta du Tonkin en une brigade, improprement appelée « Brigade de réserve de Chine », puisque d'après les instructions ministérielles, elles devaient être employées partout en Extrême-Orient où les circonstances l'exigeraient, aussi bien en Cochinchine et au Tonkin qu'en Chine. La brigade comprenait : 1 régiment d'infanterie coloniale, le 18e à 4 bataillons, et le 5e régiment de tirailleurs tonkinois à 2 bataillons, 5 batteries, 2 sections de munitions; elle était munie de tous ses approvisionnements et services du temps de guerre, artillerie, trains, intendance, santé, de façon à être prête à marcher au premier ordre. C'était une brigade formée d'unités constituées et sur le pied de guerre, manœuvrant constamment avec son matériel de guerre, les deux armes combinées, et par conséquent essentiellement mobilisable du jour au lendemain. Pour l'artillerie chaque batterie de montagne comprenait 4 officiers, 68 Européens, 88 indigènes et 90 mulets de bât. En ce qui concerne l'infanterie, sa composition lui permettait de former 2 régiments mixtes, forts chacun de 2 bataillons européens et d'un bataillon indigène, qui permettaient d'utiliser en toutes circonstances l'élément indigène et au besoin de le maintenir par la force ou la crainte dans la fidélité.

Le 8 juillet 1906 arrivait à Haïphong un ordre télégraphique du ministre de la Guerre annonçant dans ces termes la suppression de la brigade : « Brigade *supprimée;* cessez recru- « tement indigènes, travaux, remonte, achats pas urgents, « passation marchés, instructions suivent. »

Le 20 juillet 1906, le ministre des Colonies confirmait télégraphiquement la décision du gouvernement. En même temps,

le corps d'occupation de Chine devait être réduit à un seul bataillon.

Le 21 septembre, nouveau câblogramme du ministre de la Guerre annonçant que la brigade est *maintenue jusqu'à nouvel ordre avec sa composition actuelle* et qu'il y a lieu de suspendre tout mouvement dans la réduction du personnel et du matériel.

Enfin, le 6 novembre 1906, nouvel ordre télégraphique qui *supprime la brigade* de réserve à partir du 1er janvier 1907 *par voie budgétaire*, avec ordre de rapatrier sur le champ les Européens et de congédier les indigènes en excédent de ces nouveaux effectifs de l'Indo-Chine, diminués ainsi de la valeur de 3 régiments, afin d'éviter tout dépassement de crédits.

Quant aux fameuses instructions annoncées dès le 8 juillet, elles arrivèrent en décembre au Tonkin.

Que s'était-il donc passé en France pour provoquer ces ordres et contre-ordres qui jetèrent pendant plus d'un an un désordre inexprimable dans les troupes de l'Indo-Chine, et laissèrent jusqu'en 1908 ses unités à l'état de squelettes?

En juin 1906, la commission du budget recherche le moyen de faire des économies; elle propose entre autres choses la suppression de la brigade de réserve et la diminution du corps d'occupation de Chine; le gouvernement l'accepte et, dès le 7 juillet, donne des ordres en conséquence. Mais le ministre des Affaires étrangères, M. Pichon, qui par une longue expérience personnelle sur place connaît la situation réelle de l'Extrême-Orient, fait observer qu'il peut y avoir de graves inconvénients à diminuer le corps d'occupation de Chine et à supprimer la brigade de réserve du Tonkin. D'où le câble du 21 septembre ordonnant le maintien de cette brigade. Cependant, malgré le ministre des Affaires étrangères, la commission du budget revient à la charge; elle fait état des économies résultant de la suppression de cette brigade, maintient tel quel le corps d'occupation de Chine, et devant cette transaction le gouvernement s'incline et par son télégramme du 6 novembre 1906, ordonne définitivement la suppression de la brigade du Tonkin, *par voie budgétaire*.

Ces ordres et contre-ordres, *publiés in extenso* pour la part dans les journaux du Tonkin et les instructions contradictoires données en conséquence par les différentes autorités chargées de l'exécution, ont évidemment donné une fâcheuse idée de notre esprit de suite aux indigènes qui avaient vu, au commencement de 1906, la mission de M. le général Voyron parcourir l'Indo-Chine, étudier les points à fortifier et les

endroits où on devait installer les casernements de futures troupes. Un journal de l'Indo-Chine a appelé cette période « le règne de l'incohérence », et il n'avait pas tort.

Après cette suppression en 1907, les troupes de l'Indo-Chine comprenaient 4 régiments d'infanterie coloniale, 4 bataillons de légion, 6 régiments de tirailleurs, 22 batteries. La commission du budget pour 1908 estime alors, afin de réaliser des économies, que l'on peut se contenter de 3 régiments d'infanterie coloniale, 2 bataillons de légion, 5 régiments de tirailleurs et de 19 batteries ; et la Chambre des députés vote le 5 décembre 1907, après une discussion sommaire, une nouvelle diminution de : 1 régiment d'infanterie coloniale, 2 bataillons de légion, 1 régiment de tirailleurs et de 3 batteries.

Ainsi *par simple voie budgétaire*, en douze mois, du 31 décembre 1906 au 31 décembre 1907, sont supprimés en Indo-Chine *2* régiments d'infanterie européenne, *2* bataillons de légion, *2* régiments de tirailleurs et *8* batteries.

*
* *

Naturellement, ces suppressions successives, dont les indigènes connaissent mieux que personne l'importance, n'ont pas manqué de leur faire imaginer que l'occasion de passer des paroles aux actes pour nous mettre à la porte était enfin venue.

On ne se doute guère en effet, en France, jusqu'à quel point les Annamites sont tenus au courant, par leurs écrits, les journaux étrangers et leurs réunions quotidiennes, de ce qui se passe chez nous. Or, depuis les dernières suppressions budgétaires, c'est-à-dire depuis le commencement de 1908, les indigènes font un rapprochement entre le retrait de nos troupes de l'Indo-Chine, et notre expédition au Maroc. Il est de conversation courante chez les Annamites de se dire : « La France « n'a plus assez de soldats à envoyer au Maroc ; c'est pour cela « qu'elle a été forcée de réduire les troupes du Tonkin ; le « moment est venu d'agir. »

Donc, le 27 juin dernier, quand des cuisiniers indigènes, de complicité avec certains militaires indigènes, ont essayé d'empoisonner les soldats français de l'artillerie et de l'infanterie coloniales, ce n'était à coup sûr qu'un acte du drame combiné, d'après tous nos renseignements. Ayant choisi un poison terrible, le « datura », ils ne l'ont heureusement pas employé en quantité suffisante. 125 artilleurs et 80 marsouins ont été gravement malades, mais aucun décès ne s'est produit. Si les cuisiniers coupables avaient des complices parmi les artilleurs

des batteries de la compagnie d'ouvriers, par contre tous les cuisiniers et leurs aides indigènes ne l'étaient pas, car certains d'entre eux, ayant mangé les restes des soldats, ont été gravement atteints.

Ces circonstances ont fait naître le soupçon d'un mot d'ordre donné à certains affiliés seulement. Mais quel a été leur but? S'emparer de Hanoï, non. Ils n'en sont pas encore là. Ils voulaient jeter le trouble, l'émoi en ville, et une fois les soldats européens malades ou morts en grande partie, s'emparer des fusils et des munitions conservées à la Direction d'artillerie, puis piller et voler le plus possible en ville. Leur coup n'a pas réussi cette fois, car l'autorité militaire était sur ses gardes tant à la citadelle qu'à la Concession; mais l'émoi a été grand parmi la population civile dont quelques membres ont même dépassé la mesure.

Il est certain, en tout cas, que sans cette surveillance constante que l'autorité militaire n'a jamais cessé d'exercer sur ses armes et ses munitions, on ne peut prévoir ce qui aurait pu arriver. De tout temps, dans chaque quartier, les armes sont enchaînées aux râteliers, et les munitions enfermées dans un magasin gardé par un factionnaire. Eh bien! toutes ces précautions n'ont pas empêché des vols ou tentatives de vols isolés, il est vrai, de se produire, notamment en 1904, 1905, 1906, vols dont les auteurs ont été sévèrement punis par les Conseils de guerre.

Si de ces troubles de Hanoï on rapproche ceux des provinces de Bac-ninh, Phu-long-thuong, Sontay, Vinh-yen, etc., il faut bien convenir que ce caractère général des troubles dans le delta, joint à toutes les incursions des bandes chinoises. n'est pas très rassurant et indique que les Annamites ne seraient pas fâchés de se débarrasser de notre domination.

Mais tant que les indigènes n'auront pas d'armes à tir rapide et de munitions en quantité suffisante, ils n'ont pas beaucoup de chances de réussir, d'où leurs efforts constants pour se procurer, par tous les moyens possibles, armes et munitions.

Le point le plus grave, en ce moment, serait qu'il y eût une corrélation sérieuse entre l'irruption des bandes chinoises et la rébellion des Annamites. Le saura-t-on jamais bien exactement, même la révolte étouffée; nous en doutons!

Quoi qu'il en soit, nous devons par tous les moyens en notre pouvoir chercher à éviter le retour de ces révoltes qui coûtent tant de vies humaines des deux côtés et jettent la panique dans la colonie européenne.

LES MESURES A PRENDRE

Deux sortes de mesure sont à prendre : les unes du ressort de notre politique; les autres d'ordre militaire.

1° Nous devons tout d'abord réformer les impôts, établir le cadastre au plus tôt pour avoir une équitable répartition de l'impôt foncier et y supprimer progressivement les monopoles qui sont particulièrement odieux à la population indigène; appeler les indigènes à travailler de concert avec nous dans l'administration de leur pays, bien choisir et bien payer ceux auxquels nous confions cette tâche, de façon à relever tant matériellement que moralement leur prestige auprès de leurs compatriotes; n'avoir que des administrateurs, des magistrats, des officiers pour tous les corps indigènes qui connaissent à fond leur langue, et les changer le moins souvent possible dans leurs fonctions; enfin, adopter avec la Cour de Pékin des mesures pour éviter les incursions des bandes chinoises sur notre territoire.

2° Mais après toutes les erreurs commises, il nous faudra du temps, beaucoup de temps, pour regagner l'affection des indigènes. En attendant, la seule mesure à prendre est d'avoir des troupes en quantité suffisante pour les empêcher de se révolter et inspirer une crainte salutaire aux bandes de pillards chinois.

Tout d'abord il faut avoir sur la frontière habitée par les tribus Muongs, Mans, Thos, Thays, etc., dont beaucoup ne parlent même pas l'annamite, des troupes qui, de concert avec elles, soient en état de lutter contre les pirates. Les territoires de ces tribus occupés militairement formeraient autant d'Etats-tampons entre la frontière chinoise et le delta. En un mot, il faut rétablir ces territoires militaires que l'autorité civile a supprimés bien inconsidérément, il y a deux ans; mesure hâtive pour le moins dont nous voyons les conséquences aujourd'hui.

Mais ce n'est pas tout d'assurer la sécurité de la frontière, il faut aussi assurer celle de l'intérieur même de la colonie; c'est le premier de nos devoirs.

Pour cela il faut absolument revenir aux effectifs de 1903 à juillet 1906, et non pas à ceux de 1900; car depuis 1900, le loyalisme des habitants est loin de nous être acquis comme il pouvait l'être à cette époque déjà lointaine où n'avait pas encore eu lieu la guerre russo-japonaise.

Les troupes du corps d'occupation de l'Indo-Chine doivent donc comprendre au minimum :

a) 4 régiments d'infanterie coloniale, 4 bataillons de légion, 6 régiments de tirailleurs et 2 régiments d'artillerie à 22 batteries.

b) Une brigade mobile d'infanterie et d'artillerie, en plus, munie en tout temps de son matériel de guerre, et prête à se porter au premier signal sur le point de la frontière ou de l'intérieur, où des troubles graves viendraient à surgir.

C'est le seul moyen d'éviter l'effusion du sang, de rétablir le calme dans la colonie et de montrer aux indigènes que nous voulons rester les maîtres, jusqu'à ce que notre changement de politique à son égard en ait fait notre *associé volontaire et loyal*, mais il faudra beaucoup de persévérance et d'années pour en arriver là.

Et ces forces, répétons-le bien, ne visent que la sécurité de notre frontière chinoise et de l'intérieur de la colonie.

Contre un agresseur étranger, c'est la France, et peut-être sur un autre théâtre d'opérations, qui, avec son armée et sa marine nationales, nous conservera la possession de l'Indo-Chine.

CONCLUSION

Nous espérons bien que les troupes actuelles, au prix de souffrances de toute espèce en plein été, suffiront à réprimer momentanément les troubles actuels, surtout lorsqu'elles vont avoir reçu les troupes qui, en ce moment, sont dirigées sur l'Extrême-Orient, pour les porter à leur effectif réglementaire.

Mais n'oublions pas que gouverner, c'est prévoir.

Est-ce bien par des réductions budgétaires, par une simple loi de finances que nous devons faire varier, au gré de nos besoins financiers, les effectifs des troupes que nous devons maintenir dans nos colonies? Les représentants du pays, au moment du vote du budget, ont-ils bien le temps d'étudier et de peser la répercussion du vote budgétaire qu'ils émettent dans leur hâte de voir le budget voté en temps opportun ?

Ces réductions de crédit opérées sur le chapitre colonial n'ont-elles pour but, comme le laissaient entendre M. Doumer et M. le ministre de la Guerre à la séance de la Chambre des députés du 5 décembre 1907, que de mettre à la disposition du ministre de la Guerre des effectifs plus nombreux et des crédits plus importants pour la défense métropolitaine ?

Si oui, qu'un large débat soit ouvert; que l'on examine si nos ressources nous permettent de subvenir à la défense de notre pays et de nos colonies, et dans quelles limites, car il est grand temps que l'on sorte de ces changements perpétuels qui,

un jour ou l'autre, risquent fort, si l'on persévère dans nos errements, de nous faire perdre notre plus grande et notre plus riche colonie après l'Algérie.

Que l'on médite ce que Francis Garnier écrivait en 1872 à propos de la Cochinchine, et qui pour nous s'applique bien à l'Indo-Chine de 1908 :

« Depuis dix ans, la période de la conquête est close, celle « de l'organisation définitive a commencé. A-t-on déterminé la « voie à suivre et déterminé une politique intérieure? Quels « progrès a-t-on faits dans l'esprit des habitants, etc. A toutes « ces questions, il est malheureusement peu de réponses satis- « faisantes. Les tâtonnements, les indécisions, la légèreté de la « politique de la métropole ont fâcheusement influé sur les « débuts de la Cochinchine... »

Francis Garnier a été une des premières victimes tombées, au nom de la France, pour la conquête du Tonkin; mais, hélas! ce qu'il écrivait il y avait trente-six ans est aussi vrai à l'heure actuelle pour l'Indo-Chine.

Méditons le passé pour en retirer des leçons et éviter dans le présent les mêmes fautes alors qu'il en est encore temps.

ALFRED DEBON,
Lieutenant-colonel en retraite,
breveté d'état-major.

LE PROCÈS DE CETTIGNÉ

Après une excursion dans les Miridites, je venais de rentrer à Scodra (d'Albanie) et m'apprêtais à regagner directement la côte italienne, lorsque des amis m'engagèrent à prendre le chemin de Cettigné et à aller chercher à Cattaro un bateau plus confortable. Je me laissai persuader d'autant plus facilement que ce vapeur me permettait de m'arrêter quelques jours dans la capitale du Montenegro et d'assister au fameux procès dont j'avais tant entendu parler au cours de mon voyage, et notamment pendant une traversée à bord d'un bateau de la Compagnie Hongaro-Croate, par un personnage que l'on me dit alors être le directeur de la *Pensée Slave* de Trieste. D'autre part, à Scutari, on m'avait assuré que M. Radovitch que j'avais connu cet hiver à Paris, où il s'employait en faveur du projet du chemin de fer monténégrin Danube-Adriatique, venait de se présenter devant les juges. Tout cela détermina ma décision. Je traversai le lac de Scutari en bateau-mouche, et arrivai le 30 à Cettigné.

Dès le soir de mon débarquement, je fus frappé de voir quelle place tenait le procès dans la capitale du Montenegro. Dans toutes les rues, dans tous les hôtels et jusqu'aux plus petits cabarets, on ne parlait que des péripéties de l'affaire, de l'attitude des accusés devant le tribunal, de la façon dont le président dirigeait les débats, de l'intérêt avec lequel le prince et toute la famille régnante attendaient le verdict de la cour, enfin de l'émotion que cette histoire de complot avait provoquée dans tout le pays serbe, et des commentaires divers de la presse européenne. J'ai dû malheureusement quitter Cettigné avant la fin du procès, mais je me suis fait envoyer après mon départ tous les procès-verbaux sténographiés des audiences, et j'ai pu, par une étude aussi impartiale que complète des documents officiels de la cause, en même temps que grâce aux renseignements de première main recueillis sur place, rassembler les éléments de l'étude très impartiale que je vais donner ici.

*
* *

Les lecteurs des *Questions* connaissent l'évolution politique du Montenegro qui a précédé le procès des bombes. Les articles de M. Dorobantz et de M. René Henry les ont suffisamment

mis au courant de la situation pour qu'il ne soit pas besoin de revenir sur les causes premières de cette affaire. Je rappellerai tout simplement les faits mêmes de la cause. Un jour d'octobre de l'année passée, un ouvrier d'imprimerie, Raicovitch, arrivait à Cettigné par la voie de Cattaro, porteur de quelques bombes destinées de son propre aveu à faire sauter le palais de Cettigné et à tuer le prince Nicolas. Cet homme alla se dénoncer lui-même à la préfecture de police et remit ses bombes au ministre de l'Intérieur, le voyovod Lakitch, qu'il informa en même temps de l'arrivée imminente d'autres bombes par la voie du sandjak de Novi-Bazar. Et en effet, quelques jours après, les porteurs de ces nouvelles bombes étaient pris sans difficulté à la frontière. Il convient de noter que ce premier dénonciateur fut laissé toute une journée en liberté et ne fut emprisonné que le lendemain de sa déclaration.

Sur ces diverses arrestations on échafauda immédiatement toute une conspiration, dans laquelle furent successivement impliqués tous les chefs de l'opposition libérale nationale, contre lesquels depuis longtemps déjà le gouvernement réactionnaire de M. Tomanovitch menait une campagne acharnée. Au premier rang des inculpés se trouvaient M. Radovitch, ancien maréchal du palais, ancien président du Conseil, et gendre de Bojo Petrovitch, le propre cousin du prince Nicolas et son premier ministre pendant plus de trente ans; M. Gardochevitch, ancien conseiller à la Cour de cassation, beau-frère du prince Nicolas par son mariage avec la sœur de la princesse Milena; de nombreux anciens ministres et grands dignitaires d'Etat, médecins, professeurs, juges, avocats, pour la plupart députés de la Skouptchina précédente. Tous ces hommes étaient accusés d'avoir comploté avec quelques collégiens, quelques ouvriers et quelques paysans dans le but de tuer le prince et d'élever au trône son fils, le prince Danilo. L'accusation portait en outre que le ministre de Russie à Cettigné, M. Maximof, avait participé au complot, ayant assisté à diverses réunions des conspirateurs.

D'autre part, dans le tribunal d'exception désigné pour cette occasion, on ne pouvait citer que deux juges ayant fait leur droit. Les autres étaient : un ancien élève de l'Ecole des mines de Paris, un ancien prêtre défroqué, un ancien élève de l'Ecole de théologie de Belgrade, et enfin un individu absolument illettré, ne sachant ni lire ni écrire. Des deux procureurs généraux, un seul avait fait des études de droit, l'autre avait été jadis domestique au palais du prince. Parmi les avocats

d'office imposés aux accusés, deux n'avaient fait que des études primaires et n'avaient absolument aucune connaissance du droit.

Lorsque le procès s'ouvrit dans la *Biliarda* de feu le prince-évêque Pierre II, entièrement transformée et remise à neuf aux frais des accusés, on remarqua combien tous les prisonniers étaient pâles et affaiblis et combien ils paraissaient avoir souffert pendant les longs mois qu'avait duré l'instruction. Par contre, le principal inculpé, le premier dénonciateur, le typographe Raicovitch, avait une excellente mine, et de maigre qu'il était le jour de son arrestation, était devenu presque gras.

Les débats mêmes du procès se sont déroulés, comme on pouvait s'y attendre, dans le mépris le plus absolu des droits sacrés de la défense. Le président s'efforçait, avec un parti pris évident, d'humilier les principaux accusés et de les mettre en posture ridicule; et quand l'un d'entre eux voulait protester et se défendre contre les calomnies produites contre lui, on le faisait taire aussitôt.

Mais le fait le plus symptomatique a été la déposition du nommé Nastitch, soi-disant journaliste bosniaque, en réalité agent de police dans les provinces occupées [1]. Ce Nastitch s'est présenté un jour au tribunal de Cettigné, demandant la parole comme dans une réunion publique et affirmant que tout ce complot aurait été tramé et organisé en Serbie, à Belgrade même, sous les yeux du gouvernement du roi Pierre, avec le concours des autorités serbes et avec la complicité même du fils du roi, le prince Georges! Or, il faut noter que la Serbie n'a jamais élevé la moindre prétention sur le Montenegro, dont elle est séparée par le sandjak de Novi-Bazar. Personne, d'ailleurs, ne s'est donné la peine d'expliquer au tribunal dans quel but la Serbie aurait désiré un changement de dynastie au Montenegro. D'autre part, le roi Pierre est le propre gendre du prince de Montenegro, dont il a épousé la fille, la princesse Zorka. Le prince héritier de Serbie est donc le petit-fils du prince régnant de Montenegro. Enfin, à l'époque où les fameuses bombes devaient faire sauter le palais de Cettigné, l'unique fille du roi Pierre, la princesse Hélène, se trouvait elle-même dans le palais, où elle était venue soigner sa grand'mère, la princesse Milena, à côté de ses tantes, les princesses Xenia et Vera!

Il est vrai qu'il a été établi d'une façon à peu près certaine

---

[1] Le fait a été prouvé par sa propre correspondance publiée en fac-similé par un journal de Mostar.

que les prétendus conspirateurs s'étaient procuré leurs bombes en Serbie ; seulement j'ai appris — et on peut le répéter aujourd'hui que la situation en Turquie semble modifiée de fond en comble — que les faux conspirateurs avaient pu obtenir leurs armes en territoire serbe, sous le prétexte qu'ils devaient s'en servir en bons patriotes, en Vieille-Serbie et en Macédoine, contre les différentes bandes et contre les Albanais, oppresseurs de l'élément serbe dans ces contrées. Et il est certain aussi que cela ne fut pas ignoré à Cettigné du gouvernement monténégrin. D'autre part, il est avéré que le fameux témoin Nastitch fit tout son possible, avec le concours du chef de la police secrète monténégrine, un certain Yovitchevitch, pour s'assurer la complicité d'autres faux témoins pouvant inspirer plus confiance que lui, mais que les démarches tentées à cet effet ne purent aboutir.

Le jugement du tribunal, jugement sans appel, comme l'on sait, est bien connu. Il avait d'ailleurs été annoncé longtemps à l'avance, avant même la réunion de la cour, puisque, dans une séance de la Skouptchina, le président de l'assemblée, désigné pour être le président du tribunal, avait crié en pleine séance : « Mort aux accusés ! » Six des inculpés ont été condamnés à mort ; naturellement, le typographe Raïcovitch n'en était pas. Sur ces six, deux se trouvaient entre les mains des autorités monténégrines ; deux étaient restés à Belgrade ; les deux derniers étaient incarcérés en Autriche, à Cattaro. Ceux-ci ont passé en jugement devant la cour autrichienne, quinze jours après le prononcé du verdict de Cettigné, et les juges de Cattaro, après avoir pris connaissance de tout le dossier de la cour monténégrine, n'ont pu faire autrement que de les acquitter. De son côté, le prince Nicolas, après plusieurs semaines de réflexion, s'est décidé à commuer la peine capitale des deux premiers en prison perpétuelle. Rappelons encore que M. Radovitch a été condamné à quinze années de réclusion, pendant lesquelles il devra porter une chaîne à la jambe gauche. Tous les plus hauts personnages politiques impliqués dans le procès ont été également condamnés à la même peine, avec légères modifications de durée.

*
* *

Le cas de M. Radovitch est certainement l'exemple le plus frappant de l'inconcevable partialité du tribunal de M. Tomanovitch. J'ai déjà dit comment j'avais connu M. Radovitch à Paris, peu après son arrivée en France ; et bien qu'alors nous ayons facilement soupçonné les motifs de son séjour prolongé

en terre française, puisque les accusations portées contre lui et contre son parti l'y avaient précédé, jamais nous ne l'avons entendu prononcer une seule parole contre son pays ou contre son souverain, pas plus dans son modeste domicile de la place Saint-Michel que dans les divers salons où nous avons eu l'occasion de le rencontrer. Toujours au contraire M. Radovitch s'efforça en France de continuer à servir son pays, malgré les persécutions qui l'avaient obligé à s'en expatrier. Ce n'est qu'au moment où il résolut de partir pour Cettigné et d'aller se présenter devant ses juges — que tout le monde savait être ses adversaires politique acharnés — qu'un de nos amis, s'étant permis de le mettre en garde contre la grave imprudence de son courage politique, reçut de lui cette réponse textuelle : « Que voulez-vous! Je suis le chef de mon parti, et je ne puis abandonner mes amis, les laisser là-bas souffrir tout seuls. D'ailleurs, malgré toute la haine politique dont la cour martiale de Cettigné peut être animée contre nous, j'ai la profonde conviction qu'elle ne pourra pas nous condamner. Je ne suis mêlé dans cette affaire des bombes en aucune façon, pas plus que vous-même ou que la première personne que vous rencontreriez en sortant d'ici, et qui ne saurait même pas l'existence de mon pays! » Et en réalité, notre ami avait raison. Il n'a pu être condamné en bonne justice. Le tribunal de Cettigné a appliqué à son égard une procédure qui rappelle les plus douloureux abus des pires époques. Pour mieux exciter contre lui le principal inculpé — Raïcovitch, celui qui s'était livré le premier à la police de Cettigné — on a fait subir à M. Radovitch un interrogatoire sur ce dernier qui, placé dans une pièce à côté, pouvait entendre les appréciations formulées sur son compte par l'ancien président du conseil. Plus tard, M. Tomanovitch, le président du conseil actuel, est entré en scène personnellement, avec une partialité vraiment inouïe, et qui montre clairement le but que le gouvernement poursuivait en cette affaire. Alors que M. Radovitch expliquait avec une simplicité émouvante l'emploi de son temps à Paris, et rappelait notamment son intervention patriotique auprès de la presse européenne en faveur du Montenegro, dans la question du chemin de fer de l'Adriatique, le président du conseil est intervenu pour tirer d'embarras le ministère public, et a publié dans l'*Officiel* monténégrin une lettre personnelle qu'il s'était fait adresser lui-même par le publiciste russe bien connu M. S. de Chessin, du *Journal de Saint-Pétersbourg*, lettre qui aurait tendu à démentir les déclarations de M. Radovitch. Or, en honnête homme qu'il est, et aussi en consciencieux publiciste, M. de

Chessin a aussitôt protesté énergiquement contre l'abus fait de son nom par le gouvernement du Montenegro. Il a publié à son tour dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 28 juin-11 juillet, sous ce titre : « Une injustice! » un plaidoyer émouvant en faveur de Radovitch et de ses amis. En même temps, M. de Chessin adressait à M. Tomanovitch la lettre rectificative suivante; il est inutile d'ajouter que M. Tomanovitch n'a pas cru devoir publier cette lettre.

Excellence,

Je viens de voir que le *Glas Tzrnogortza* (Moniteur officiel du Montenegro) a publié dans son dernier numéro la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 24 avril en réponse à celle que Votre Excellence a bien voulu m'envoyer pour me remercier de mes articles sur le Montenegro; j'ai vu aussi que cette lettre a servi en quelque sorte de preuve contre l'exactitude du témoignage de M. Radovitch qui a déclaré, au cours de son interrogatoire, avoir fourni à la presse au sujet du chemin de fer Danube-Adriatique des arguments en faveur du tracé proposé par le gouvernement monténégrin.

Dans l'intérêt supérieur de la justice, je m'empresse de dire à Votre Excellence que si j'ai pu faire les articles qui ont eu l'avantage d'attirer votre attention et de me valoir votre gratitude, c'est seulement grâce aux renseignements que m'a communiqués M. André Radovitch et à l'enthousiasme avec lequel il a plaidé la cause de sa patrie. Tous les journalistes d'ailleurs, qui s'occupent de politique extérieure, pourraient formellement certifier à Votre Excellence que M. André Radovitch, au cours de son séjour à Paris, s'est employé avec un zèle remarquable à défendre les intérêts vitaux de son pays, et que seules ses relations avec la presse, et le patriotisme, profondément désintéressé, qu'il mettait à parler du Montenegro, ont provoqué dans les journaux un grand mouvement de sympathie envers la principauté. Sans aucune exagération, M. Radovitch a été, à Paris, le vrai avocat de la cause monténégrine.

J'attends de la haute impartialité de Votre Excellence que cette lettre, qui rétablit les faits, reçoive dans le *Glas Tzrnogortza* la même publicité que ma lettre précédente dont l'opinion publique a certainement tiré des déductions contraires à la vérité.

Puis, insistant encore sur les services que M. Radovitch avait cherché à rendre à son pays et à son prince au moment même où ses adversaires politiques le présentait à Cettigné comme un anarchiste, M. de Chessin ajoutait :

Tel est l'homme qui vient d'être condamné à quinze ans de réclusion. Il aurait pu mettre ses relations avec la presse au service de sa cause personnelle; il a préféré les utiliser dans un but national. Ferme, intelligent, remarquablement instruit, il symbolisait tout ce que l'idéalisme patriotique des Slaves a de généreux et de charmant. Il adorait son pays. Il oubliait, chose exquise, à l'étranger, loin de ses montagnes noires, qu'il en était la victime. Il parlait de son souverain, dont il a épousé une petite-nièce, avec une vénération inoubliable. Et lorsque, la première fois, il me raconta qu'une accusation terrible l'attendait dans son pays, il n'eut pas un accent de révolte, pas une parole de colère. « Je suis innocent, il est

« impossible qu'on me condamne », dit-il. Et très simplement il ajouta : « J'irai là-bas, j'ai confiance en mon pays. »

Ce témoignage de M. de Chessin a été encore complété par celui de M. Alexandre Hepp, rédacteur en chef de la *Dépêche d'Orient*, qui, dans les numéros du 23 et du 11 juillet de ce journal, a tenu lui aussi à dire dans quelle admiration il tenait M. Radovitch. Et d'autres publicistes encore, parmi les plus distingués de la presse française et étrangère, M. André Tardieu du *Temps*, M. Eugène Lautier du *Figaro*, M. René Henry des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, M. René Pinon de la *Revue des Deux Mondes*, M. J.-H. Franklin du *Journal des Débats*, le regretté correspondant du *Times* M. Lavino, M. Svatkovski du *Rouss*, d'autres encore pourraient en dire autant du patriotisme d'André Radovitch et de son admirable dévouement à son pays. Et moi-même à Cettigné j'ai pu recueillir partout le même jugement sur lui et sur ses compagnons d'armes, sur ses amis politiques, sur les chefs du parti national-libéral du Montenegro qui, cependant tous ou presque tous, portent aujourd'hui les fers à Podgoritza, au lieu de pouvoir servir leur pays comme ils l'ont servi jusqu'à ces derniers temps.

***

A la veille de mon départ de Cettigné, j'avais pu m'entretenir avec un diplomate spécialement qualifié pour connaître mieux que quiconque l'état d'esprit dans lequel le Montenegro se trouvait lors de ces évenements :

« Ce procès, me déclara-t-il, est en réalité une manifestation désespérée de la lutte entre le vieux et le nouveau régime. C'est le conflit entre la vieillesse d'un parti qui finit et la jeunesse d'un parti qui se lève, entre le libéralisme et la civilisation d'une part, et de l'autre l'absolutisme et le favoritisme, entre la liberté et l'esclavage, entre la nuit et le jour. »

Depuis, j'ai longuement médité sur cette crise par laquelle passe la petite principauté, et je veux terminer cet exposé par les très courtes constatations que voici. Au cours de son règne absolu de plus de quarante ans, le prince Nicolas n'a pas réussi à détruire l'organisation des clans qui forment la base sociale et politique du Montenegro. Depuis assez longtemps, il est lui-même en conflit avec son propre clan, celui des Pétrovitch. D'autre part, la foi constitutionnelle du prince ne paraît pas très absolue. Dans son dernier discours du trône, il déclarait à la Skouptchina qu'il voudrait un Montenegro libre et constitutionnel, mais qu'il ne voulait point y tolérer de partis poli-

tiques. Or, les partis politiques sont évidemment la condition *sine qua non* de tout gouvernement constitutionnel et parlementaire.

Lors de son passage au pouvoir, le parti national-libéral, dont M. Radovitch est le chef reconnu, a cherché à donner à la politique de la principauté le caractère national, c'est-à-dire le caractère serbe. Pour mieux accentuer cette tendance, il a même voulu dénommer la Skouptchina monténégrine : Skouptchina serbe du Montenegro. Dans sa politique extérieure, il a toujours fait cause commune avec la Serbie en s'appuyant sur la Russie et sur les alliés et les amis de la Russie. Cette attitude souleva un vif mécontentement à Vienne où l'on a toujours été foncièrement opposé à l'établissement de bons rapports entre Belgrade et Cettigné. On a pu jadis dénoncer l'intervention autrichienne au moment du fameux procès de Belgrade en 1899, procès dans lequel le parti radical serbe presque tout entier fut impliqué, et où des hommes comme Pachitch, Protitch, Jivkovitch, Vesnitch ont eu le sort que subissent aujourd'hui au Montenegro Radovitch et ses amis politiques. Or l'analogie est frappante entre le procès de 1899 et le procès de 1908. On peut se souvenir d'ailleurs que, ces dernières années, le prince Nicolas a subi l'influence très caractérisée de l'Autriche. On sait aussi — car cela n'est un mystère pour personne — que, malgré leur proche parenté, le roi Pierre de Serbie et le prince Nicolas de Montenegro n'entretiennent pas des relations personnelles très cordiales, et l'on a voulu en trouver l'explication dans ce fait que le prince Nicolas aurait désiré voir la couronne de Serbie échoir, après la révolution sanglante de Belgrade, à son second fils, le prince Mirko.

Tout cela peut expliquer sans doute l'acharnement avec lequel le parti de la cour au Montenegro, jaloux de conserve ses avantages et ses prérogatives, et s'appuyant sur la sympathie de l'Autriche, a cherché à écraser le parti populaire. Il n'en reste pas moins que le verdict du tribunal de Cettigne n'est pas une solution. On n'étouffe pas ainsi par la violence et l'injustice les aspirations généreuses et libérales d'une nation, et le prince de Montenegro agirait sagement, dans l'intérêt supérieur de son peuple et de sa dynastie, en faisant preuve de clémence envers les condamnés de la cour martiale de Cettigné.

CHARLES PRINTA.

P. S. — Au moment de terminer ces notes, je vois dans les journaux de Vienne que le fameux témoin du procès de Cet-

tigné, le pseudo-journaliste Nastitch[1], fait de nouveau parler de lui dans la monarchie austro-hongroise. Dans une brochure intitulée *Finale* et publiée à Agram, il dénonce une grande conspiration panserbe contre l'existence de l'Autriche-Hongrie, dans laquelle il fait participer le roi Pierre de Serbie et son gouvernement, ainsi que les députés serbes du Parlement de Budapest, et ceux de la Diète d'Agram. Cette conspiration présente en vérité un intérêt piquant au moment où le gouverneur de la Croatie, le baron Rauch, se heurte à l'opposition énergique de la coalition serbo-croate, et où la population de la Bosnie et de l'Herzégovine demande, elle aussi, une constitution et un parlement, au moins comme en Turquie!

CH. P.

[1] Une des victimes des accusations de Nastitch, le député Budisavlievic, déclarait le 12 août dernier, dans le *Srbobran* d'Agram : « Nastitch dénonce et ment, « puisque ceci est dans son sang. Son grand-père a été espion turc, son père espion « du gouvernement bosniaque, et lui-même fait le même métier pour quiconque le « paiera. »

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

La reconnaissance de Moulaï Hafid. L'influence allemande. La lutte chérifienne de Hafid. La note franco-espagnole. — La politique de l'Allemagne. — La mort de Mohammed el Torrès. — A la frontière algéro-marocaine.

La reconnaissance de Moulaï Hafid. L'influence allemande. La lettre chérifienne de Hafid. La note franco-espagnole.

Les dernières complications de l'affaire marocaine ont été de caractère essentiellement international, et provoquées essentiellement par l'attitude de l'Allemagne qui s'est brusquement séparée du concert européen et a paru même un moment vouloir s'y opposer délibérément. Toutefois, la fâcheuse impression produite universellement par cette étrange politique allemande semble avoir donné à réfléchir à Berlin, et au moment où nous écrivons cette chronique on peut heureusement constater une tendance de la diplomatie germanique vers un esprit plus sage de modération et de conciliation. Voici d'ailleurs les faits de cette quinzaine d'après leur succession chronologique.

Nous terminions notre dernière chronique en constatant les favorables symptômes d'un accord européen général concernant la délicate question de la reconnaissance du nouveau sultan marocain, accord auquel l'Allemagne apparaissait adhérer sans trop de réserves. Au même moment d'ailleurs, l'empereur Guillaume II prononçait, à Strasbourg, un toast militaire que nous reproduisons plus loin, et dont le ton sagement pacifique produisait partout en Europe la meilleure impression.

C'est alors que, par un de ces brusques revirements dont la politique allemande garde heureusement pour elle seule le secret, coup sur coup on apprit que le consul d'Allemagne à Fez, le Dr Vassel, partait en mission auprès de Moulaï Hafid et que la chancellerie de Berlin adressait aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras une invitation à reconnaître immédiatement le nouveau sultan, sans attendre de lui qu'il donnât aucune garantie internationale. Le caractère peu amical pour la France et l'Espagne de cette double manifestation de la politique allemande ne pouvait faire de doute pour personne, et en effet, partout en Europe, la presse et l'opinion apprécièrent très sévèrement les procédés inattendus du cabinet de Berlin. A Londres, à New-York, à Saint-Pétersbourg, à Bruxelles, à la

Haye et même à Rome et à Vienne, on blâma généralement l'initiative germanique. A Paris et à Madrid, les deux gouvernements amis décidèrent d'un accord commun de ne rien changer à leurs dispositions premières, et de poursuivre de concert la rédaction de la note diplomatique destinée à exposer aux puissances le programme de garanties auquel doit être subordonnée la reconnaissance du nouveau souverain du Maroc. La communication allemande, qui avait d'ailleurs été faite verbalement, ne reçut donc nulle part aucune réponse, et au contraire, toutes les chancelleries exprimèrent de nouveau leur approbation de la politique normale franco-espagnole.

La politique de l'Allemagne eut cependant un résultat marocain. Le 13 septembre le corps diplomatique de Tanger recevait une lettre officielle de Moulaï Hafid, par laquelle le nouveau sultan déclarait aux puissances adhérer à l'Acte d'Algésiras. Le texte complet de cette lettre, écrite dans un style extrêmement imagé et compliqué, n'a pas été encore publié ; mais l'analyse que l'*Agence Havas* en a donné est, paraît-il, aussi exact que possible. Voici cette analyse :

Tanger, 14 septembre.

La lettre par laquelle Moulaï Hafid déclare adhérer à l'Acte d'Algésiras ainsi qu'à toute convention passée avec ses prédécesseurs, est conçue en termes qui trahissent une collaboration étrangère. Elle est imagée des fleurs de rhétorique qui caractérisent les documents émanant de la cour chérifienne.

Moulaï Hafid expose tout d'abord qu'après l'envoi aux puissances amies de sa communication antérieure, il a été proclamé sultan à Tanger et dans les autres ports. Il déclare donc que son devoir est d'exercer les droits de souveraineté et d'amener la sécurité pour les sujets des puissances amies dans l'empire.

Cette proclamation, ajoute-t-il, l'oblige d'une façon spéciale à « exécuter « les engagements au sujet desquels l'accord est intervenu à la conférence « d'Algésiras entre le gouvernement marocain et les puissances amies », et à entreprendre les mesures administratives consécutives à cet accord.

Moulaï Hafid considère en effet qu'il ne pourrait accomplir ces obligations aussi longtemps que les puissances amies n'auraient pas reconnu comme ses représentants les agents marocains devant prendre part à Tanger aux délibérations du corps diplomatique et procéder à l'exécution des mesures résultant de l'Acte d'Algésiras.

Il demande aux représentants étrangers à Tanger d'aviser de ses dispositions leurs gouvernements afin que ceux-ci se mettent d'accord pour le reconnaître comme sultan.

Moulaï Hafid déclare ensuite « reconnaître les traités conclus entre ses prédécesseurs et toutes les puissances, notamment l'Acte d'Algesiras, qu'il considère comme la base de la prospérité et du progrès de l'empire au point de vue politique et économique, attendu que cet acte garantit d'un côté l'indépendance de son pays et d'un autre côté impose la mise à l'œuvre des réformes utiles ».

Il termine en exprimant l'espoir que les puissances amies, lui prêteront leur concours à titre d'égalité dans les délibérations relatives à ces réformes et dans leur exécution.

Encore une fois, et naturellement, cette communication spontanée de Moulaï Hafid, pour satisfaisante qu'elle puisse être sous certains rapports, ne devait modifier en rien l'attitude franco-espagnole. Et de fait, la note diplomatique commune des cabinets de Paris et de Madrid a été remise aux puissances quelques heures à peine après l'arrivée à Tanger de la lettre de Moulaï Hafid. Le texte officiel de cette note n'a pas non plus été encore communiqué, mais l'*Agence Havas* en a également donné un sommaire tout à fait précis et complet qui permet d'en apprécier toute la portée. Voici le résumé de l'*Agence Havas* :

La note franco-espagnole établit tout d'abord que la question de la reconnaissance de Moulaï Hafid doit être résolue d'après les principes sur lesquels s'est formée et maintenue l'entente des puissances dans la question marocaine depuis Algésiras. La France et l'Espagne ont considéré que leur intérêt spécial au Maroc les désignait pour présenter des propositions aux autres gouvernements, et en formulant ces propositions, elles ont pris comme règle que la reconnaissance du nouveau Makhzen devrait être subordonnée uniquement à l'obtention de garanties communes à tous les intérêts étrangers, garanties qui seraient les suivantes :

Confirmation de l'Acte d'Algésiras et des mesures d'exécution qui ont été prises pour l'appliquer, notamment des droits conférés à la France et à l'Espagne pour la surveillance de la contrebande des armes sur mer.

Confirmation de tous les autres traités et engagements du Makhzen à l'égard des gouvernements étrangers, du corps diplomatique, des particuliers. Acceptation de la responsabilité des dettes du Makhzen, les créances des particuliers devant être ultérieurement vérifiées.

Confirmation des pouvoirs de la commission des indemnités de Casablanca, le nouveau sultan se reconnaissant responsable du paiement de ces indemnités.

Désaveu officiel et formel de la guerre sainte, par lettres chérifiennes envoyées aux villes et aux tribus. Adoption immédiate des mesures nécessaires pour assurer la sécurité autour des ports et sur les principales routes qui vont à l'intérieur.

Ces garanties obtenues, Moulaï Hafid pourrait être reconnu officiellement. Les puissances conserveraient naturellement le droit d'exiger directement du nouveau sultan le règlement des questions qui touchent à leurs intérêts particuliers, notamment en ce qui concerne le remboursement de leurs dépenses militaires et le paiement d'indemnités pour les meurtres de leurs nationaux.

On ajoute enfin qu'il serait convenable que le nouveau sultan accordât un traitement honorable à Abd el Aziz : on recommanderait à son équité les fonctionnaires de son prédécesseur.

L'impression produite par la note franco-espagnole a été unanimement des plus favorables. Partout on s'est accordé pour en reconnaître la grande sagesse et la haute modération, et l'on en a loué surtout le caractère absolument désintéressé et nettement international. En Allemagne, les commentaires de la presse pangermaniste ont évidemment été aussi bruyamment hostiles que possible; mais il convient de ne pas attacher à l'opinion de ces journaux de parti plus de valeur qu'elle n'en mérite. Par contre, la *Gazette de Cologne* a pu-

blié, le 15 septembre, l'important communiqué suivant, qui paraît peut-être indiquer, de la part de la chancellerie allemande, une sorte de revirement vers une opinion plus modérée :

Les difficultés suscitées pour la reconnaissance de Moulaï Hafid par les puissances ne semblent pas insurmontables. On ne sait encore quel sera le résultat des dernières discussions des milieux officiels berlinois. Nous croyons cependant que la note franco-espagnole n'aura pas produit une impression désagréable. On ne peut qu'être satisfait en Allemagne de ce que, dans les éclaircissements de l'*Agence Havas*, on insiste sur ce point que la France et l'Espagne ne veulent poursuivre d'autres intérêts que ceux de l'Europe. Cette sauvegarde des intérêts européens que l'Acte d'Algésires accorde à toutes les nations, indépendamment de certains privilèges particuliers reconnus à la France et à l'Espagne, est tout ce qu'exige l'Allemagne.

Nous avons pris l'initiative d'une plus rapide reconnaissance de Moulaï Hafid, non pas pour mécontenter les Français, mais pour sauvegarder les intérêts menacés des autres pays.

Nous ajouterons que tout le différend marocain a pris naissance du fait que la France, par suite de ses accords avec l'Angleterre et l'Espagne, se croyait en mesure d'agir au Maroc comme mandataire de l'Europe, sans tenir compte des autres puissances.

Telle était la conception de M. Delcassé, conception qui aboutit à une défaite à Algésiras, en ce sens que le caractère européen de la question marocaine y fut établi et que la revendication des mandats par la France fut abandonnée.

Il est resté quelque chose de cette idée d'un mandat français dans l'opinion publique.

On ne voit pas pourquoi dans l'avenir, avec de la bonne volonté des deux parts, les deux nations ne sauraient vivre pacifiquement l'une près de l'autre au Maroc.

Aujourd'hui, en tout cas, l'affaire marocaine se retrouve placée sur son véritable terrain diplomatique, du fait de la communication franco-espagnole. Les puissances, saisies officiellement par leurs mandataires d'Algésiras de la délicate question de la reconnaissance de Moulaï Hafid, vont examiner en toute liberté les indications de la France et de l'Espagne, et les décisions finales seront prises dans un esprit d'entente générale, avec le souci de ménager également tous les intérêts légitimes, généraux et particuliers.

La politique de l'Allemagne.

Nous venons d'indiquer, dans notre exposé d'ensemble de la situation marocaine, comment l'Allemagne s'était volontairement séparée de l'accord européen, par ses gestes et par ses paroles. Voici quelques précisions documentaires à ce sujet.

Et d'abord, en ce qui concerne le départ pour Fez du consul allemand Vassel, le *Times* a publié les réflexions suivantes qui soulignent très justement le fâcheux caractère de cette démarche :

En temps ordinaire, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Espagne sont représentées à Fez par des consuls, dont les fonctions ont naturellement un caractère plutôt diplomatique que consulaire. Au début de la campagne de Moulaï Hafid, les consuls furent rappelés, suivant la décision unanime des quatre puissances en question.

Aujourd'hui, le Dr Vassel, consul allemand à Fez, dont les préparatifs de voyage avaient été faits de la façon la plus secrète et dont la légation d'Allemagne avait soigneusement caché le départ aux autres représentants européens, a quitté Tanger pour Fez, afin de reprendre, suppose-t-on, ses fonctions auprès de la cour de Moulaï Hafid, qui n'est pas encore reconnu par les puissances.

Le but de cette mesure n'est pas douteux : les Allemands voudraient que Moulaï Hafid considérât l'Allemagne comme étant la première puissance à reconnaître sa souveraineté. Les Allemands voudraient également que cette impression se fasse auprès des habitants de Fez, auprès des tribus sur le chemin et auprès des populations indigènes en général. En même temps, le gouvernement allemand voudrait sans doute que l'Allemagne fût seule à posséder un conseiller confidentiel auprès de Moulaï Hafid. Il est très douteux que des avantages pratiques puissent résulter pour la politique allemande de cette façon de procéder aux dépens des autres puissances et qu'elle vaille la peine de provoquer les commentaires hostiles et justifiés de l'Europe.

La version allemande officielle du retour du docteur Vassel à Fez est qu'il y a été envoyé sur la demande urgente d'Allemands, pour le compte desquels il aura à régler des réclamations, et que le voyage n'a aucun but politique.

Il nous sera permis de dire que le retour du consul allemand en ce moment et sa présence dans la capitale d'un sultan non encore reconnu par l'Europe ne pourront manquer de créer un incident politique de plus au Maroc.

Quelles qu'aient été les intentions du gouvernement allemand, il peut compter sur ces conséquences inévitables.

Les journaux allemands ont de leur côté publié nombre de communiqués officieux affirmant tous que la mission du Dr Vassel était de caractère exclusivement commercial; mais des faits certains sont venus contredire cette thèse, d'ailleurs difficilement défendable. C'est ainsi que, notamment le 9 septembre, l'*Agence Havas* recevait la dépêche suivante, qui ne fut pas démentie.

El-Kçar, 6 septembre, *viâ* Tanger.

M. Vassel, consul d'Allemagne, à son passage à El-Kçar, se mit en rapport avec El Mrani, qui convoqua les notables. M. Vassel leur déclara qu'il réclamerait à Fez, la liberté immédiate d'Er Rmiki. M. Vassel demanda à El Mrani de faire les démarches dans le même sens.

M. Vassel, interrogé sur les intentions de l'Allemagne, déclara que Moulaï Hafid pouvait compter sur l'entier concours de l'Allemagne. Il ajouta qu'il se rendait à Fez pour confirmer à Moulaï Hafid, que l'Allemagne entendait assurer l'intégrité du pays et aider le sultan à sortir des difficultés actuelles.

Ces déclarations émurent vivement l'assistance.

Cette dépêche fut encore confirmée à plusieurs reprises par des dépêches particulières du *Temps* et des *Débats* qui déclarèrent égale-

ment que, « lors de son passage à El-Kçar, le Dr Vassel entra en « relation avec des fonctionnaires hafidistes et leur fit des décla- « rations politiques peu en rapport avec la mission purement consu- « laire qui, au dire des journaux allemands eux-mêmes, lui aurait « été confiée. »

D'autre part, pour ce qui regarde la reconnaissance de Moulaï Hafid, voici d'abord, à titre de document, la note officieuse de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui, le 2 septembre, annonça la communication verbal du gouvernement allemand aux puissances.

Comme nous l'apprenons, le gouvernement impérial a informé, par leurs représentants, les gouvernements des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras que le gouvernement impérial, en présence de la nouvelle situation au Maroc, croyait devoir faire remarquer aux puissances signataire que la prompte reconnaissance de Moulaï Hafid servirait à amener le calme définitif dans les affaires marocaines.

Voici, en second lieu, une autre note officieuse, publiée cette fois par la *Correspondance impériale de l'Allemagne du Sud*, laquelle précisait encore le point de vue allemand. L'auteur de cette note s'efforçait de faire ressortir que la reconnaissance de l'Acte d'Algésiras, qu'on a l'intention de demander à Moulaï Hafid, est en réalité inutile puisque le sultan officiellement reconnu sera bien obligé de respecter cet Acte, et il ajoutait :

Moulaï-Hafid a déjà déclaré précédemment accepter l'Acte d'Algésiras et il réitérera maintenant cette déclaration.

Au point de vue politique, afin de couper court à des prétextes contre sa reconnaissance, cette déclaration ne peut être qu'utile, mais à proprement parler elle n'est pas nécessaire, car au point de vue du droit des gens, ce n'est pas parce que Moulaï Hafid accepte l'Acte qu'il peut être reconnu, mais au contraire, ce n'est qu'en le reconnaissant que les puissances lui imposent les obligations qui résultent de l'Acte d'Algésiras.

Le sultan reconnu a des devoirs *ipso jure;* il ne peut s'y soustraire. Mais les puissances n'ont, à bien considérer la question, nullement le droit de demander à un sultan non reconnu qu'il observe l'Acte.

C'est pourquoi il faut se hâter.

La reconnaissance de Moulaï Hafid ne constitue pas un travail d'Hercule dont la solution demande qu'on déploie un esprit politique profond, bien entendu en supposant toujours qu'une puissance ne songe à poursuivre une politique autre que celle prévue par l'Acte d'Algésiras. De même, les conditions de la reconnaissance, conditions dont on parle tant, ne devraient être nullement une entrave au point de vue du droit. Aucune condition, dont la réalisation serait inconciliable avec les prévisions de l'Acte, ne peut être imposée au nouveau sultan.

L'Allemagne n'est, en soi, parmi les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, qu'une puissance comme les autres; mais tandis que d'autres puissances se désintéressent plus ou moins pour différents motifs du développement de la situation au Maroc, l'Allemagne reste la puissance qui, tout à côté de la France et de l'Espagne, consacre une attention particulière à ses droits et à ses intérêts marocains et s'annonce justement au moment même où on croyait l'avoir tout doucement écartée.

Enfin, à ces documents, il convient d'ajouter le communiqué de la

Gazette de Cologne du 15 septembre, que nous avons reproduit plus haut, et le discours du prince de Bülow que nous signalons dans nos renseignements politiques.

Mort de Mohammed el Torrès.

Mohammed el Torrès vient de mourir subitement à Tanger; il était âgé de cinquante ans.

El Hadji Mohammed Bel el Arbi el Torrès était le délégué du sultan à Tanger auprès du corps diplomatique et son souvenir se rattache surtout à celui de la conférence d'Algésiras devant laquelle le vieil homme d'Etat marocain fut le premier représentant du sultan Abd el Aziz.

Après la conférence, El Torrès continua à jouer ce rôle auprès du corps diplomatique à Tanger, et ce fut à lui que s'adressèrent, de septembre à novembre 1906, les représentants des puissances dans leurs réclamations auprès du Makhzen.

En ces derniers temps, El Torrès se reposait complètement et laissait à ses collaborateurs le soin de diriger la politique extérieure du sultan. Il laisse un fils qui lui aussi était attaché à la diplomatie marocaine et qui le remplaça à Tanger durant les trois mois de la conférence.

A la frontière algéro-marocaine.

L'importante harka, dont nous annoncions il y a quinze jours la concentration à Tazzouguert, a attaqué notre poste de Bou-Denib le 1er septembre, et après toute une série d'engagements dans lesquels nos troupes ont toujours été facilement victorieuses, elle a été complètement dispersée, le 7 septembre, à la suite d'un dernier combat particulièrement acharné, livré à 5 kilomètres environ de Bou-Denib. Maître du terrain, le colonel Alix s'est aussitôt avancé jusqu'à Tazzouguert et a occupé le camp de la harka, dont les femmes et les enfants avaient fui dès les premiers coups de canon. Puis, le 9 septembre, le colonel s'est porté avec les trois cinquièmes de ses troupes sur Toubal, agglomération importante de Kçour, et l'un des points principaux de cencentration des harkas. Il est arrivé à Toubal sans rencontrer de résistance, et y a reçu des protestations de soumission de tous les Kçour de la région. La dispersion de la karka est absolue.

Au cours de ces diverses opérations, nos pertes ont été de deux tirailleurs tués et d'une quinzaine de blessés, dont le lieutenant Schwartz, atteint d'une balle à la jambe droite.

Le général Bailloud, commandant le 19e corps d'armée, a reçu du ministre de la Guerre un télégramme l'invitant à transmettre les félicitations du gouvernement au colonel Alix et aux troupes placées sous ses ordres, pour leur conduite héroïque, lors des engagements avec la harka.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La réception de Naoum Pacha.* — Naoum Pacha, le nouvel ambassadeur de Turquie en France, est arrivé à Paris le 8 septembre. Il a été reçu officiellement à l'Elysée par le président de la République, le 15 septembre.

Après avoir été présenté à M. Fallières, l'ambassadeur, en remettant ses lettres de créance, a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Excellence les lettres par lesquelles Sa Majesté l'empereur des Ottomans, mon auguste souverain, met fin à la mission de mon prédécesseur et m'accrédite en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la République française.

Sa Majesté Impériale et son gouvernement, attachant le plus haut prix à l'amitié de la France, ont particulièrement à cœur de maintenir, de resserrer et de rendre plus cordiales encore les relations qui l'unissent à la Turquie. Tous mes soins seront consacrés à atteindre ce but. Cette tâche, j'en ai la conviction, répond si bien aux sentiments de la République elle-même, que je suis d'avance sûr de toujours rencontrer, tant auprès de vous personnellement, Monsieur le président, qu'auprès du gouvernement français, le plus bienveillant concours dans les efforts que je déploierai pour l'accomplir.

Je suis heureux d'ailleurs d'y trouver un précieux encouragement dans les échos et le retentissement qu'ont eus en France les manifestations de sympathie qui se sont produites, avec tant d'enthousiasme, envers cette grande nation amie, à l'avènement du nouveau régime dans l'empire.

Permettez-moi, en terminant, de former les vœux les plus vifs pour la prospérité et la gloire de la France et le bonheur de son président.

Le président de la République a répondu :

Monsieur l'ambassadeur,

Je reçois avec plaisir de vos mains les lettres par lesquelles Sa Majeste l'empereur des Ottomans vous accrédite en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès du gouvernement de la République française.

Le nouveau régime constitutionnel qui vient d'être établi dans l'empire ottoman ne peut que rendre plus étroites encore les sympathies séculaires qui unissent les deux pays, et le choix que votre auguste souverain a fait de Votre Excellence pour représenter Sa Majesté auprès de nous rendra tout particulièrement agréable au gouvernement et au président de la République de vous prêter leur appui pour l'accomplissement de la mission qui vous a été confiée et qui répond si parfaitement à leurs propres sentiments.

Je vous remercie des vœux que vous m'avez exprimés : ne doutez pas, Monsieur l'ambassadeur, de la sincérité de ceux que nous formons pour la

prospérité de la Turquie, pour l'heureuse évolution de ses nouvelles institutions politiques, pour le bonheur de Sa Majesté Impériale, et soyez le bienvenu parmi nous.

Allemagne. — *Le toast de l'empereur Guillaume II aux manœuvres d'Alsace-Lorraine.* — Au dîner de gala terminant les manœuvres d'Alsace-Lorraine, l'empereur Guillaume II a prononcé le toast suivant, qui a produit une profonde sensation, par son caractère essentiellement modéré et pacifique. Il est seulement regrettable que les notes successives de la presse officieuse allemande au sujet de l'affaire marocaine aient presque aussitôt fâcheusement modifié l'impression favorable des paroles de l'empereur.

TOAST DE L'EMPEREUR

De tout mon cœur, je vous souhaite la bienvenue, messieurs; je vous exprime, ainsi que l'impératrice, mes remerciements les plus chaleureux pour la belle réception au moyen de laquelle, ici comme à Metz, la population de l'Alsace-Lorraine a donné une si éloquente expression à son amour et à son attachement; il me tient au cœur aussi de vous remercier encore une fois de la part active que vous avez prise à la reconstruction du vieil et vénérable Hohkœnigsbourg, surtout aussi les Lorrains pour leur attitude patriotique.

Depuis trente-sept ans, vous avez pu vous livrer en paix à vos différents travaux. La belle Alsace-Lorraine, pendant cet espace de temps, s'est développée d'une façon inespérée et des plus réjouissantes, à l'égal de l'empire allemand, et n'a cessé de prospérer.

Comme habitants de ce pays frontière, vous avez naturellement le plus grand intérêt à ce que la paix se maintienne. Je me rejouis de pouvoir vous exprimer, comme ma conviction la plus sincère, que la paix européenne n'est pas en danger; elle repose sur des fondements trop solides pour que ceux-ci puissent être si facilement renversés par les tracasseries continuelles et les calomnies inspirées par l'envie et la jalousie de certaines gens.

Une ferme garantie est offerte en première ligne par la conscience des souverains et des hommes d'Etat de l'Europe, qui se savent et se sentent responsables devant Dieu de la vie et de la prospérité des peuples dont la direction leur est confiée; ensuite, c'est le désir et la volonté des peuples eux-mêmes de se rendre utiles dans le développement des nobles conquêtes de la civilisation en progrès et de mesurer leurs forces dans un tournoi pacifique; enfin, la paix est assurée et garantie aussi par nos forces militaires de terre et de mer, par le peuple allemand en armes.

Fière de la discipline incomparable et de la loyauté de son armée, l'Allemagne est résolue, sans menacer les autres, à la maintenir à la hauteur et à la perfectionner comme l'exigent ses propres intrêts.

Avec l'aide de Dieu et sous la protection de l'aigle allemand, vous pouvez ainsi continuer à vaquer à vos travaux pacifiques et recueillir les fruits de votre application. Que Dieu puisse toujours bénir votre travail!

Vive le pays d'Empire allemand!

Vive l'Alsace-Lorraine!

— *Une interview du chancelier prince de Bülow.* — Le 13 septembre, le chancelier prince de Bülow s'est laissé interviewer, à Nordeney,

par un rédacteur du *Standard*, avec lequel il a des relations personnelles, et lui a naturellement parlé des relations de l'Allemagne avec l'Angleterre. Il a avoué que la persistance de la méfiance qui existe entre les deux pays le préoccupe profondément, et il s'est déclaré prêt à tout faire pour y mettre fin.

En ce qui concerne la crainte de l'Angleterre au sujet d'une agression navale allemande, le chancelier est d'avis qu'il serait beaucoup plus naturel, et par conséquent plus rationel, que ce soient les Allemands qui craignent d'être attaqués.

Vous n'avez jamais connu une invasion, a dit le prince de Bülow, depuis Guillaume le Conquérant. Je peux vous assurer, et vous savez que ce n'est pas la première fois que je vous l'assure, non pas comme chancelier de l'empire allemand, mais d'homme à homme, qu'aucun Allemand, ayant du bon sens ou de l'influence en Allemagne, n'a jamais eu cette idée insensée de vouloir envahir l'Angleterre.

Mais pour nous, Allemands, il y a beaucoup de raisons pour justifier l'appréhension, à cause de notre situation géographique, sans parler même des événements historiques de notre pays.

Il y a seulement une centaine d'années que l'endroit où nous nous trouvons faisait partie d'un département français. Les villes de Brême, de Lubeck, de Hambourg, étaient « nos bonnes villes de Brême, de Lubeck « et de Hambourg », sous le régime de l'Empire français.

Onze jeunes officiers prussiens furent jugés par le tribunal militaire et fusillés à Wesel pour avoir défendu leur propre pays. En d'autres termes, notre peuple a toujours une conscience historique très nette d'un désastre et d'une disgrâce nationaux contre lesquels notre armée est notre seule sauvegarde.

M. de Bülow constate que tandis que les Français deviennent plus sensés, les Anglais deviennent aussi irritables et méfiants que l'étaient les Français en 1870, et il compare un article récent de la *Quarterly Review* aux articles que publiaient Girardin et Edmond About, juste avant la guerre de 1870.

En ce qui concerne l'idée d'après laquelle la puissance de l'Allemagne serait une menace contre les autres pays, vous savez très bien, dit le chancelier, que l'Allemagne est une des grandes puissances qui n'ont pas fait de guerres depuis les trente-sept dernières années. Dans cette période, l'Italie a eu une guerre en Abyssinie, les Etats-Unis ont combattu l'Espagne, la Russie a eu sa guerre en Mandchourie, la France en Tunisie, au Tonkin et à Madagascar. L'Angleterre ? Est-il nécessaire de donner des détails ?

Mais, pour des raisons que je ne connais pas, certaines gens affirment des choses, en ce qui nous concerne, qu'ils n'affirmeraient pas s'il était question d'autres pays.

L'accusation que nous déguisons nos desseins au moment où nous affirmons que nous désirons la paix, me rappelle l'incident qui s'est passé entre une Française et Alexandre Dumas fils. Elle lui disait : « Votre « père a écrit une pièce de théâtre dans laquelle une femme est menacée « de mort si elle ne se rend pas à son adorateur, et vous, vous avez écrit « une autre pièce dans laquelle vous prétendez que la femme devrait

« plutôt mourir que de se rendre. Nous femmes, que devons-nous faire ? »

Voilà le cas dans lequel nous autres Allemands nous nous trouvons. Quoi que nous fassions, on le prend en mal.

La déclaration d'après laquelle une guerre avec l'Angleterre serait très populaire en Allemagne est dénuée de tout fondement.

Le gouvernement allemand saisira la première occasion pour prouver au monde que l'Allemagne n'a aucune intention guerrière, surtout contre la Grande-Bretagne, mais est animée d'un esprit de conciliation.

En réponse aux questions relatives au Maroc que lui posa le journaliste anglais, le chancelier lui donna l'assurance qu'il n'y a aucune raison de supposer que la France n'adhérera pas loyalement aux engagements pris à Algésiras.

Cependant, ajouta-t-il, il paraît y avoir dans certains milieux français une légère appréhension en ce qui concerne les intentions de l'Allemagne. Il y a quelques années, le public français a prêté à l'Allemagne des intentions belliqueuses, qui, depuis, ont été reconnues sans fondement.

Plus récemment, une impression tout à fait opposée paraît avoir régné dans certains milieux, à savoir que les Allemands sont ce que les Français appellent des « pacifistes », en d'autres termes des hommes voulant la « paix à tout prix ».

Cette opinion, tout en étant erronée, présente certains dangers.

L'Allemagne ne désire que la tranquillité pour développer ses propres ressources, pour s'occuper de ses propres affaires, quoiqu'il y ait une limite qu'elle ne peut dépasser, c'est-à-dire d'accepter une humiliation nationale.

S'il y a du danger devant nous, on ne peut pas dire que ce danger provienne du désir de l'Allemagne de troubler la paix. Ce danger proviendrait de l'opinion qu'il existe des projets concertés pour nuire et contraindre l'Allemagne.

L'idée de rendre le gouvernement responsable des critiques des journaux allemands sur les pays étrangers, comme si la presse allemande était dirigée par Berlin, est ridicule. Cela est tellement vrai que la presse attaque vivement parfois le gouvernement et même le souverain allemand.

En ce qui concerne les affaires d'Orient, le chancelier assura que l'Allemagne désirait que la Turquie se développât sous un gouvernement ferme et libéral, avec un souverain d'un esprit élevé, tel que l'est le sultan actuel.

Le chancelier donna, en terminant sa conversation, l'assurance qu'il est inexact, comme cela a été dit dans la presse, que l'Allemagne ait été consultée par le sultan relativement à sa décision récente, mais que le gouvernement allemand n'a pas manqué d'envoyer l'expression de sa sincère sympathie à l'occasion du changement si heureux qui s'était produit sans effusion de sang.

Autriche-Hongrie. — *Les entrevues du baron d'Erenthal avec M. Tittoni et le baron de Schœn.* — Le 4 septembre, le baron d'Erenthal, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, et

M. Tittoni, ministre des Affaires étrangères d'Italie, ont eu à Salzbourg une conversation de trois heures. Une note officieuse publiée à Vienne à ce sujet a déclaré que cette entrevue est une nouvelle manifestation de la politique de confiance mutuelle qui permet á l'Italie et à l'Autriche-Hongrie de suivre, d'un commun accord, la même ligne de conduite dans toutes les questions qui concernent ces deux Etats alliés. Voici d'ailleurs le texte de cette note :

L'entrevue de Salzbourg a donné aux deux hommes d'Etat l'occasion d'échanger leurs idées non seulement sur la situation générale en Europe, mais aussi sur les affaires de Turquie où, depuis cet été, l'état de choses a subi un changement radical.

Conformément aux relations personnelles des deux ministres et à l'alliance existant entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie, cet échange d'idées a eu un caractère intime et de confiance. Pour ce qui concerne les événements de Turquie, une parfaite concordance de vues existait déjà auparavant entre Rome et Vienne, de même qu'avec les autres cabinets. Le mot d'ordre généralement accepté à cet égard est d'observer vis-à-vis du nouveau régime en Turquie une attitude d'attente bienveillante, dans l'espoir qu'il se consolidera et qu'il sera un élément de paix en Europe.

Le lendemain, 5 septembre, M. d'Ærenthal a eu avec le baron de Schœn, secrétaire d'Etat des Affaires étrangères d'Allemagne, une autre entrevue à la suite de laquelle un second communiqué officieux a déclaré qu'à « Berchtesgaden, comme à Salzbourg, les « questions actuelles de la politique internationale ont été abordées », et que « ces entretiens ont confirmé de nouveau l'heureuse harmo- « nie qui existe entre les vues des cabinets des trois puissances « alliées ».

Nous n'avons jamais mis en doute l'heureuse harmonie affirmée dans ces déclarations officielles. Il est certain que, d'une façon générale, les trois gouvernements de la Triple Alliance marchent d'accord et que les relations personnelles des ministres des Affaires étrangères des trois Etats sont de nature à aplanir les difficultés que pourraient faire naître des divergences d'intérêts sur des points particuliers. Il est toutefois permis de penser que, sur des questions comme celle du Maroc, le baron d'Ærenthal et M. Tittoni ne pensent pas absolument de même que M. de Schœn. On peut hardiment avancer qu'ils eussent préféré que le Cabinet de Berlin ne soulevât pas de ce côté un nouvel incident. S'ils ne veulent pas se séparer de lui sur ce terrain, c'est certainement dans l'espoir de l'amener à adopter une attitude conciliante et à le convaincre de l'inopportunité d'une nouvelle passe d'armes diplomatique. Leur intérêt évident est de ne pas se laisser distraire des grands intérêts de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie par l'affaire du Maroc.

Or, ces intérêts sont en ce moment en jeu sur un terrain beaucoup plus brûlant que le sol africain. Quoique le communiqué relatif à l'entrevue de Berchtesgaden ne parle pas spécialement de la Turquie, il est sûr que la révolution turque et ses conséquences, directes et indirectes, ont été un des principaux sujets de la conversation du

baron d'Aerenthal avec M. de Schœn. Pour les trois puissances de la Triple Alliance, les événements de Turquie ont une importance de premier ordre, par eux-mêmes d'abord, et par les éléments de mésintelligence qu'ils pourraient créer entre elles. Dans leurs commentaires de l'entrevue de Salzbourg, les journaux viennois expriment le regret que l'opinion publique italienne ne suive pas les directions de la Consulta et que la presse de la péninsule retombe trop fréquemment dans ses accès de mauvaise humeur à l'égard de l'Autriche. C'est en effet un des points noirs de l'alliance austro-italienne qu'elle ne s'appuie pas sur les sympathies réciproques des deux peuples. Il faut toute la bonne volonté et tout le tact des deux gouvernements pour que la politique de leur pays ne s'en ressente pas, et il reste possible que ces qualités nécessaires soient mises à une longue et dure épreuve par les événements de Turquie. En tout cas, ce que nous savons des résultats des entrevues de Salzbourg et de Berchtesgaden est certainement de nature à tranquilliser dans une certaine mesure l'opinion européenne.

— *Les manifestations francophiles de Prague.* — La réception à l'hôtel de ville de Prague, le 7 septembre, des délégués du Conseil municipal de Paris, venus pour assister au Congrès des Chambres de commerce de Bohême, a été l'occasion de discours célébrant la « liaison cordiale » entre la nation tchèque et la France. M. Gross, le bourgmestre, a dit : « C'est notre fête des fêtes pour les cœurs. La « douce et bien-aimée France s'allie à la Slawai sur le champ de la « paix, le champ des intérêts communs. C'est une résonnance du « travail. Nos vœux pacifiques et notre force se trouvent ainsi expri- « més en commun. L'union fait la force. Nos sentiments et nos « intérêts sont la garantie de notre vieille amitié, scellée déjà sur le « champ de bataille de Crécy. »

M. Chérioux lui a répondu : « J'éprouve une joie sincère de nous « voir ici fêtés par nos amis tchèques dont nous sommes les vrais « amis. Vous comprendrez que j'ajoute qu'une ambition commune, « un vouloir commun de vivre notre vie nationale, de sauvegarder « notre caractère national rendent nos liens indissolubles. Nos deux « nations ont un penchant réciproque, et je suis sûr que cette parole « ne sera jamais retirée. Les occasions se suivent de le manifester « et cela continuera ainsi encore longtemps, je l'espère. »

Belgique. — *La reprise du Congo par la Belgique.* — Le 9 septembre, le Sénat belge a terminé la discussion du projet de reprise du Congo, déjà voté par la Chambre des représentants. L'acte additionnel du traité de reprise a été adopté par 63 voix contre 24 et 31 abstentions; le traité de reprise lui-même a été voté dans les mêmes conditions.

L'annexion a été fêtée par de grandes manifestations patriotiques à Anvers et à Bruxelles. On dit que le portefeuille des colonies à créer en vertu de la loi d'annexion sera attribué à M. Helleputte actuellement ministre de l'agriculture.

Le *Times*, dans un de ses *leadings*, a fait remarquer à ce sujet que les assurances données par le gouvernement belge concernant son attitude avant l'annexion du Congo sont un peu trop vagues.

Il est évident, écrit-il, que sir Edward Grey et ses collègues sont d'avis que la Belgique n'a pas donné toutes les garanties qu'elle était en mesure de donner. La Belgique ne peut légitimement pas annexer l'Etat Libre du Congo et l'Etat Libre ne peut légitimement consentir à une telle annexion sans le consentement des puissances.

Ce consentement sera rapidement et joyeusement accordé par l'Angleterre, si la Belgique nous donne d'abord les garanties que demande le secrétaire colonial, Lorsque ces garanties seront présentées, leur nature sera considérée dans un esprit large et généreux; mais elles devront être adéquates aux fins que nous avons en vue. Le secrétaire d'Etat nous a assurés que ces garanties seraient soigneusement examinées et qu'aucune décision définitive engageant la responsabilité de l'Angleterre ne sera prise avant qu'elles n'aient été données.

Danemark. — *La démission du cabinet danois.* — Le cabinet Christensen n'a pu résister au mouvement populaire qui le solidarisait avec les agissements criminels du ministre Alberti, arrêté pour concussion. Le 11 septembre, M. Christensen a remis au roi la démission de tout le ministère, en promettant de continuer l'expédition des affaires courantes jusqu'à la prochaine réunion du Parlement, le 5 octobre. On croit que le nouveau cabinet sera formé par M. de Neerdgaard, l'actuel ministre des Finances, qui fut un des adversaires les plus acharnés de M. Alberti.

Italie. — *L'expédition du Bénadir.* — D'après les dépêches du gouverneur du Somaliland italien, le major di Giorgis a poussé le 30 août après l'occupation du village de Barire, sur l'oued Chebeli, le 24 août, une reconnaissance vers Afgoï. Attaqué par des groupes ennemis, il les a repoussés en leur infligeant des pertes sérieuses. Les Italiens ont eu trois blessés, dont le lieutenant Casali, légèrement, et deux ascaris, grièvement. Le 2 septembre, l'occupation définitive d'Afgoï a été effectuée. La population a fait aux Italiens un accueil chaleureux. Le drapeau italien a été arboré au milieu des salves d'artillerie. Le lendemain, le sultan Cheledi et sa suite ont fait au commandant une visite qu'il a rendue le jour suivant. A Si-Galé, siège du sultanat, l'accueil a été cordial de la part du sultan et de la population. Après avoir laissé à Barire et à Afgoï la première et la sixième compagnie la colonne est rentrée le 9 septembre à Mogadiscio dans d'excellentes conditions physiques et morales. Le gouverneur Carletti considère l'opération sur le fleuve comme terminée.

Norvège. — *La session de* 1908 *du Storthing norvégien.* — La session ordinaire du Storthing norvégien pour 1908 vient de se clore. La session d'automne ayant été supprimée, les travaux parlementaires ne reprendront qu'en janvier 1909.

Parmi les lois votées au cours de cette dernière session, il faut

rappeler celle qui décide l'établissement d'une ligne de chemin de dans le Dovro, ligne destinée à améliorer les conditions du trafic de la Norvège occidentale; la loi d'assurance contre les accidents des pêcheurs; le relèvement de trois millions de couronnes du fonds de la Banque hypothécaire; l'abaissement de dix ores de la taxe sur le sucre; la surcharge du droit sur les alcools intérieurs. La réforme de l'armée est également très avancée.

Au point de vue extérieur, il faut mentionner le vote du traité d'intégrité de la Norvège et de la convention qui soumet à un arbitrage la question des Grisebahne, territoire contesté entre ce pays et la Suède. Enfin parmi d'autres modifications constitutionnelles, on doit relever la suppression du couronnement. Le couronnement du roi Haakon VII aura été ainsi le dernier.

Le gouvernement soumettra au prochain Storthing une série de mesures très démocratiques, tendantes à rapprocher des systèmes parlementaires anglais et français le système norvégien: suffrage universel sans condition de cens pour les femmes; éligibilité des ministres qui, actuellement, ne font pas partie du parlement ou cessent de lui appartenir quand ils prennent le pouvoir; obligation pour les députés élus d'accepter leur mandat; abaissement de l'âge de l'éligibilité de trente à vingt-cinq ans.

Portugal. — *La situation politique.* — Le parlement portugais vient de clore sa session de 1908, et tout fait croire que le 2 janvier ce ne sera plus le ministère Ferreira do Amaral qui se présentera devant les Chambres. Voici, d'après le correspondant du *Temps*, sur ce que sera le prochain ministère des renseignements de bonne source :

De l'organisation du nouveau ministère doit sortir la reconstitution des partis et des groupes existants. C'est, à ce qu'il paraît, l'opinion des hommes politiques les plus influents, y compris le chef du parti progressiste, M. José Luciano de Castro, qui est toujours malade. Les deux hypothèses les plus probables sont un ministère présidé par M. Veiga Beiraò, du parti progressiste ou libéral, ancien ministre de la Justice et des Affaires étrangères, ou un ministère présidé par le chef du parti régénérateur ou conservateur, M. de Vilhena. En tout cas, quelque soit la combinaison qui prévaudra on ne se trompera pas en disant que deux nouveaux partis vont se former : le « conservateur », composé de progressistes amis de MM. Campos Henriques et Wenceslas de Lima, et quelques anciens partisans de M, Joâo Franco; le « radical », composé de M. de Vilhena, chef des régénérateurs, et des amis de M. Teixeira de Souza et de M. José d'Alpoïm. Les deux anciens parti « rotatifs » traditionnels se dissoudraient donc pour former les nouveaux groupements.

Ces remaniements ne sont pas encore imminents. Le président du Conseil a examiné, avec les chefs des partis régénérateur et progressiste, la situation politique, puis ils sont tombés d'accord sur l'inconvénient qu'il y aurait pour le moment à modifier la composition du cabinet.

Turquie. — *Les affaires de Macédoine.* — Au cours d'une interview, Tevfik pacha, ministre des Affaires étrangères de Turquie, après avoir déclaré que son pays observerait à l'égard de toutes les puis-

sances une politique pacifique et amicale, a dit au sujet de la Macédoine :

La Turquie introduira en Macédoine les mêmes réformes que dans tout l'empire. La première qui s'impose est la réforme de la justice. Le budget macédonien sera notablement allégé, puisqu'il n'est plus nécessaire de maintenir dans le pays, comme auparavant, des corps de troupe nombreux.

Le produit de l'augmentation de 3 % sur les droits de douane continuera provisoirement à être appliqué aux besoins du budget macédonien. Cependant le gouvernement a l'intention d'arriver sur ce sujet à une nouvelle entente lorsqu'il négociera avec les puissances au sujet de traités de commerce. Les réformes auront pour effet d'augmenter le bien-être de la population macédonienne, ce qui naturellement réagira favorablement sur le budget macédonien.

A la fin de l'interview, Tevfik pacha a renouvelé avec insistance sa déclaration que la Turquie voudrait entretenir des relations amicales avec la Russie.

Incident turco-bulgare. — M. Gueschof, agent diplomatique de Bulgarie à Constantinople, n'ayant pas été invité au dîner diplomatique offert le 12 septembre par le ministre ottoman des Affaires étrangères a quitté son poste et est rentré à Sofia. Cet incident a provoqué un moment un certain émoi, que la note Havas suivante paraît de nature à calmer.

Constantinople, 14 septembre.

Selon les journaux turcs, le grand-vizir et le ministre des Affaires étrangères, répondant aux démarches faites par M. Gueschof au sujet de sa non-invitation au dîner diplomatique, déclarent que la Bulgarie étant vassale de la Turquie, les deux gouvernements au point de vue politique font un. En conséquence, l'agent bulgare ne peut pas assister à un dîner des représentants des Etats étrangers et pourrait assister seulement à un dîner offert à des ministres et dignitaires ottomans avec les représentants de l'Egypte.

Les démarches de M. Gueschof auprès de quelques ambassadeurs ici sont restées sans effet.

Toute la presse turque approuve l'attitude de la Porte et considère l'incident comme dépourvu d'importance.

— *L'inauguration du chemin de fer du Hedjaz.* — Le 1er septembre, jour anniversaire de l'avènement du sultan Abd ul Hamid, a eu lieu à Médine l'inauguration officielle du chemin de fer du Hedjaz. Des manifestations enthousiastes, militaires et religieuses, ont eu lieu à cette occasion dans le Hedjaz et l'écho en a retenti joyeusement par tout le monde musulman.

C'est que l'inauguration du chemin de fer du Hedjaz marque une date solennelle dans l'histoire des peuples de l'Islam, qui se sont tous associés à cette œuvre avec une ardeur de solidarité vraiment admirable. Il n'est pas de si petite bourgade, de si infime communauté musulmane en Europe, comme en Asie et comme en Afrique aussi, qui n'ait voulu envoyer son offrande et assurer ainsi le succès

final de l'entreprise. Plus de 25 millions de francs ont été recueillis par des souscriptions publiques ouvertes spontanément en Turquie, en Egypte, en Perse, dans l'Inde et jusqu'en Chine. Un prince indien a déclaré prendre à sa charge les frais de construction de la gare de Médine, qu'il a recommandé de faire aussi luxueuse que possible, et il a versé une première provision de 35.000 livres turques. Ainsi, fait certainement unique dans l'histoire économique moderne, la ligne du Hedjaz aura été construite sans obligations financières d'aucune sorte, et ne sera grevée d'aucune hypothèque. Le capital nécessaire a été fourni, à fonds perdus, au fur et à mesure des besoins, par les ressources exclusives de l'Islam et sans faire appel au crédit étranger. Le terrain même sur lequel court le rail n'a pas donné lieu à des expropriations ; dans la partie septentrionale du tracé où le sol a une valeur relative, les tenants ont renoncé d'eux-mêmes à la revendication d'une indemnité quelconque, en raison de la sainteté du but à atteindre, et dans la péninsule arabique, où la voie s'allonge sur des territoires non possédés primitivement, nulle question de propriété ne pouvait se poser. D'ailleurs l'empressement avec lequel le parti jeune-turc a adopté l'œuvre de l'ancien régime, le souci qu'il a eu de ne pas retarder l'inauguration de la ligne, de ne pas modifier même le programme des fêtes, prouvent mieux que tout autre argument l'immense intérêt que l'Islam attache à la réalisation du chemin de fer de Médine.

Ainsi l'on peut dire que la construction de la ligne du Hedjaz a été le signal d'un véritable réveil de l'activité musulmane et qu'elle a montré ce que peut produire l'effort panislamique. Mais ce n'est pas à ce point de vue seulement que l'œuvre est importante. En rapprochant par le rail Constantinople, le centre politique de l'Empire ottoman, des villes saintes, centre religieux de l'Islam, la ligne de Damas à Médine et à la Mecque renforce singulièrement l'autorité et la puissance de la Porte. D'autre part, quand il sera relié au réseau anatolien, le chemin de fer du Hedjaz aura une importance stratégique de premier ordre, permettant de couvrir l'Arabie de troupes et de surveiller étroitement l'Egypte dont les côtes sont toutes voisines. Il n'est pas douteux que le sultan Abd ul Hamid avait depuis longtemps envisagé toutes ces perspectives et il est non moins certain que les Jeunes-Turcs comprennent, eux aussi, toute la valeur de l'instrument mis entre leurs mains. Au moment où la Turquie entre résolument dans la voie des réformes et du progrès, on est en droit de penser que l'achèvement du chemin de fer du Hedjaz ne pourra manquer d'avoir une répercussion considérable sur l'avenir politique de l'empire ottoman.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *La mort de deux officiers français.* — Le 4 août dernier un cablogramme de Saïgon annonçait que le capitaine Fleury et le lieutenant Delattre avaient trouvé la mort au cours d'une opéra-

tion contre les bandes de pirates et de réformistes chinois. Des journaux d'Indo-Chine arrivés le 8 septembre à Paris donnent, à ce sujet, les détails suivants :

Au cours d'une reconnaissance dirigée vers Langon les groupes des capitaines Fleury et Buy se heurtèrent à une position de réformistes fortement retranchée et dissimulée dans la brousse. Le groupe Fleury tomba dans l'embuscade. Le capitaine Fleury et le lieutenant Delattre ont été tués sur la même place et leurs corps ont été mutilés par les Chinois.

Le groupe Buy, mené dans un cul-de-sac, combattit pendant quatre heures et rompit le combat quand les deux tiers des munitions furent brûlés. Le capitaine Buy a été blessé derrière l'oreille. Deux tirailleurs ont été tués, trois ont disparu, beaucoup d'autres ont été blessés.

Mandchourie. — *Le développement de la Mandchourie.* — Une correspondance de la *Gazette de Cologne* étudie la situation de la Mandchourie Depuis la guerre russo-japonaise, le pays a été partagé en deux sphères d'influence, l'une russe et l'autre japonaise. Il est assez curieux de constater qu'avec sa passivité ordinaire, le Chinois se laisse facilement russifier, et qu'à Kharbine même, la fusion est presque complète entre les deux peuples, tandis qu'au Sud, au contraire, le Céleste oppose beaucoup plus de résistance aux Japonais, auxquels, en dépit de leur parenté de race, il n'accorde aucune confiance.

La ville de Moukden, dans la sphère d'influence japonaise, est en même temps que le berceau de la dynastie de Pékin, le centre de l'administration chinoise, qui accorde beaucoup plus d'importance à la province du Fengtien, tant pour des motifs dynastiques qu'en raison de sa proximité de l'empire, qu'aux deux autres provinces de la Mandchourie, celles de Kirin et d'Heï-Loungkiang. Le gouverneur général Hsou Chichang a fait beaucoup pour le pays. C'est à lui qu'on doit notamment les réformes scolaire et l'organisation d'un service d'immigration. Moukden possède aujourd'hui une bonne école secondaire, une école industrielle, une école de droit, une école normale, une école d'agriculture et une école forestière.

Quant à l'immigration, on a réussi à établir depuis cinq ans plusieurs milliers de Chinois dans le pays de Sanhsing. Les terres étaient au début gratuitement délivrées ; pour un franc, on acquiert aujourd'hui cent arpents, qui sont en outre dispensés de tout impôt foncier pendant les cinq premières années.

L'influence russe se fait surtout sentir sur la rive gauche de la Soungari, où de nombreuses compagnies de navigation russes transportent vers Kharbine du froment et des céréales, et en sens inverse, du bois et du millet. Les Chinois ne possèdent que quelques bateaux dans un état déplorable ; mais pour montrer qu'ils ne comptent pas laisser les Russes s'établir définitivement dans le pays, ils viennent de construire de petits forts tout le long de la rive droite de la Soungari. Sur la rive gauche, les Russes entretiennent de petits détachements de 30 à 40 soldats, commandés par un sous-officier. A Kharbine, il y a une garnison de 2.000 hommes, pionniers et bataillons

du train. Ils ont en somme en Mandchourie une armée de 20.000 hommes, préposés à la garde de la frontière et de la voie ferrée.

En dehors de ses consulats généraux à Kharbine et à Moukden, le Japon a créé huit consulats en Mandchourie, à savoir : Niou-Tchouang, Antoung, Kirin, Kouang-Changtsou, Tiehling, Liao-Yang, Tsitsikar et Sin-Min-Tin. Ses forces militaires comprennent la 14e division et 12 bataillons indépendants. Il y a beau temps que Dalny et Port-Arthur sont fermés aux étrangers. Si l'on n'y prend garde, conclut la *Gazette de Cologne*, « l'intégrité de la Mandchourie » ne sera bientôt plus qu'une phrase vide de sens.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le recensement des indigènes; l'incident de Rovigo.* — On sait qu'une Commission a été envoyée il y a quelques mois en Algérie pour étudier comment l'on pourrait appliquer éventuellement aux indigènes l'obligation du service militaire. Après avoir pris connaissance du rapport de cette Commission, et afin de le compléter, le gouvernement a prescrit aux préfets et aux maires des trois départements de procéder au recensement, dans les tribus et douars, des indigènes âgés de dix-huit ans.

Cette opération n'a jusqu'à présent soulevé aucune difficulté. Seuls des indigènes de la région de Rovigo, près Alger, se sont émus de ce recensement et se sont rendus auprès du maire de Rovigo pour lui demander des explications à ce sujet. Cet incident ayant été considérablement grossi, l'*Agence Havas* a publié la note suivante :

Hier, 10 septembre, à Rovigo, s'est produite une manifestation des indigènes qui a été très exagérée par certains correspondants.

D'après les renseignements pris de source officielle, une démarche a été simplement faite auprès du maire de Rovigo par les Arabes des douars environnants, désireux de savoir s'il était vrai que les autorités eussent l'intention de lever tous les jeunes indigènes pour les envoyer immédiatement au Maroc.

MM. Picinbono, maire de Rovigo, et Tournié, administrateur délégué de la préfecture d'Alger, leur expliquèrent ce qu'il y avait de vrai dans ces bruits relatifs à une prétendue mobilisation indigène et parvinrent à calmer les manifestants.

Ceux-ci sont retournés dans leurs douars et tout est rentré dans le calme.

Mauritanie. — *Une opération de police en Mauritanie.* — Le 8 septembre, au Conseil des ministres tenu à Rambouillet, le ministre des Colonies a exposé les mesures qu'il se propose d'ordonner pour mettre fin aux incursions agressives, aux actes de pillage et aux attaques contre nos protégés et nos troupes dont se sont rendus coupables en Mauritanie française les tribus dissidentes venues de l'Adrar. Le ministre a spécifié qu'il ne s'agissait pas d'une expédition de conquête, mais bien d'opérations de police destinées à pacifier des

pays dont les populations ont droit à notre protection et à châtier les auteurs d'agressions qui ont entraîné la mort de plusieurs de nos officiers et soldats.

La Mauritanie, qui n'emploie que des troupes indigènes recrutées en Afrique occidentale, dispose déjà sur place d'effectifs suffisants pour la constitution de cette force de police qui se concentrera au Tagant avec un millier de fusils environ. Il n'en résultera aucune augmentation des cadres européens (officiers ou sous-officiers) précédemment affectés à la Mauritanie. La colonne trouvera tous les éléments nécessaires à sa formation dans les unités indigènes stationnées sur le territoire. Ces dernières d'ailleurs, à la suite des récents événements, ont dû être renforcées et mises sur le pied de guerre par le recrutement de 250 sénégalais. Des goums fournis par les tribus maures soumises lui donneront, en outre, un utile concours.

On estime à environ 1.500.000 francs la dépense résultant des opérations qui vont être entreprises.

Région du Tchad. — *Le retour de la mission Tilho.* — La mission Tilho est arrivée le 8 septembre à Bordeaux. On sait que cette mission avait été chargée de délimiter pratiquement, d'accord avec une mission anglaise, la frontière franco-anglaise du Niger au Tchad.

Le capitaine Tilho est très satisfait de sa mission dont le résultat principal est qu'une excellente route bien pourvue d'eau et de vivres permet en tout temps l'accès du Niger au Tchad et la communication du Soudan français avec les territoires du Congo. Toutes les tribus Touareg restent sous l'administration française, ce qui permet d'assurer complètement et en toutes circonstances la tranquillité du Sahara et de notre Sud-Algérien,

L'œuvre française s'est effectuée dans une parfaite entente avec la mission anglaise. Les populations très calmes ont accueilli la nouvelle répartition avec satisfaction. La mission ne tira aucun coup de fusil, même dans les régions occupées par les Touballes insoumis.

Les autres membres de la mission, arrivés avec M. Tilho, sont les lieutenants Mercadier et Richard, et l'officier interprète Landeroin. La seconde partie de la mission, sous le commandement du lieutenant de vaisseau Audouin, n'arrivera qu'en novembre à Kotonou.

Congo français. — *Réorganisation du contrôle des sociétés concessionnaires du Congo français.* — Un décret en date du 8 septembre porte réorganisation du contrôle près les sociétés concessionnaires du Congo français. En voici les principales dispositions :

Article premier. — Le contrôle local des sociétés concessionnaires est placé sous la haute autorité du gouverneur général. Il est dirigé par un onctionnaire appartenant au cadre des colonies qui prend le titre de commissaire spécial du gouvernement général près les sociétés concessionnaires. Le commissaire spécial est assisté d'administrateurs qui prennent le titre d'inspecteurs près les sociétés concessionnaires. Le commissaire spécial et les inspecteurs sont désignés par le gouverneur général parmi des fonctionnaires des cadres de la colonie mis à sa disposition. Le nombre des

fnspecteurs est fixé par arrêté du gouverneur général suivant les besoins du service et les ressources budgétaires. Les dépenses du contrôle local sont inscrites au budget général.

Art. 2. — Le contrôle local est chargé de veiller à l'exécution des clauses contenues dans les actes de concession et dans les cahiers des charges qui y sont annexés, notamment en ce qui concerne les plantations, les travaux publics, les droits des indigènes, la liberté du commerce et la circulation monétaire.

Art. 3. — Le contrôle local propose au gouverneur général les mesures de nature à assurer la prompte et exacte délimitation des territoires concédés aussi bien que des réserves indigènes enclavées dans ces territoires.

Art. 4. — Le contrôle local s'assure que les contrats de travail sur les territoires concédés sont conformes à la législation en vigueur. Il en surveille l'exécution et reçoit, à cet effet, communication de tous les actes de cette espèce et en tient un enregistrement spécial.

Art. 5. — Le contrôle local centralise toutes les affaires et toute la correspondance ayant trait aux concessions. Il étudie, prépare et soumet à la signature du gouverneur général les mesures propres à assurer le bon fonctionnement et, le cas échéant, à modifier, pour l'améliorer, le régime des ooncessions. Il propose au gouverneur général les sanctions à prendre contre les concessionnaires qui n'auraient pas rempli leurs obligations.

Art. 6. — Les inspecteurs ont pour mission d'effectuer des tournées sur les territoires concédées. Chacun des concessions est, en principe, inspectée une fois par an. Le programme de chacune des tournées effectuées par les inspecteurs donne lieu à des instructions préparées par le commissaire spécial et approuvées par le gouverneur général.

RECTIFICATION

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE

EST-AFRICAIN ANGLAIS

Des renseignements, reçus depuis la publication de notre dernier article (*Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er août 1908), nous ont permis de constater deux erreurs que nous nous plaisons à rectifier, désirant avant tout donner aux faits leur vérité historique :

1° L'honneur d'avoir exploré le cours du Sommerset Nil, entre l'Albert et le Victoria Nyanza, ne revient pas à sir Samuel Baker (p. 164), mais au colonel américain Chaillé-Long, chef d'état-major de Gordon.

2° Linant de Bellefonds, envoyé par Gordon, comme ministre égyptien, résidant auprès de Mtésa, reçut à la cour de ce roi, six mois après son arrivée, le correspondant du *New-York Herald*, l'explorateur Stanley. Ce n'est donc pas Stanley qui pénétra le premier dans ces régions (p. 164).

E. de R.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale du zinc en 1907. — Nous empruntons à un rapport de M. Paul Speier, de Breslau, les informations suivantes relatives à la production du zinc pendant l'année 1907.

La production du monde entier a atteint le chiffre de 738.059 tonnes, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 1906 et se répartit comme il suit :

	1907	1906	Augmentation
	(En tonnes)		
Etats-Unis.....	226.837	199.385	13,8 %
Allemagne.....	208.707	205.024	1,8 —
Belgique.....	154.493	152.461	1,3 —
France et Espagne.	55.733	53.787	3,6 —
Angleterre.....	55.596	52.588	5,7 —
Hollande.....	14.991	14.651	2,3 —
Autriche et Italie..	11.359	10.779	5,4 —
Pologne russe.....	9.347	9.611	2,7 —
Australie.....	996	1.026	2,9 —
Totaux.....	738.059	699.312	5,5 —

L'Allemagne, qui, jusqu'à présent, occupait le premier rang, est passée au second.

La production allemande se décompose de la manière suivante :

	1907	1906	Augmentation
	(En tonnes)		
Haute-Silésie.....	138.440	136.327	1,5 %
Rhin et Westphalie.	70.267	68.697	2,3 —

La production européenne, qui s'était augmentée en 1906 de 5,1 %, ne s'est augmentée que de 2,3 % en 1907.

II. — EUROPE.

Autriche-Hongrie. — *Le budget commun pour* 1908. — Les délégations réunies à Vienne ont voté le budget pour l'année 1908. Les dépenses totales s'élèvent à 396.165.603 couronnes. Les recettes des différents ministères s'élèvent à 9.242.501 couronnes. Il reste 386.923.102 couronnes de dépenses à couvrir par les recettes des douanes et les quote-parts des deux Etats. L'augmentation de ces dépenses sur celles de l'année dernière qui s'élevaient à 367.677.273 couronnes est donc de 19.245.829 couronnes. Les recettes nettes

des douanes prévues pour 1908 s'élèvent à 136.992.829 et sont de 7.479.200 couronnes supérieures à celles prévues pour 1907.

Voici du reste les principaux chiffres globaux de ce budget (en couronnes) :

	Couronnes
Dépenses ordinaires	378.772 312
Dépenses extraordinaires	17.393.291
Total	396.165.603
Recettes ordinaires à déduire	9.242.501
L'insuffisance des recettes est donc de	386.923.102

Les recettes douanières destinées à y suppléer sont estimées de la manière suivante :

	Couronnes
Pour les Etats représentés au Reichsrath	126.310.000
Pour les Etats de la Couronne de Hongrie	18.047.500
Pour la Bosnie et l'Herzégovine	7.100.000
Ensemble	145.521.400
Il faut en déduire les frais de régie s'élevant au total de	8.528.571
Le produit net des douanes est donc estimé en fin de compte à	136.992.829

Le reste des dépenses, soit 249.930.273 couronnes, incombe aux deux parties de la monarchie dans la mesure déterminée par les lois relatives à la quote-part.

III. — ASIE.

Indo-Chine. — *Mouvement de la navigation et du commerce extérieur de Kouang-tchéou-wan en* 1907. — 146 navires, dont 52 français, 59 portugais, 27 allemands et un anglais, sont entrés en 1907 dans le port de Kouang-tchéou-wan.

Le tonnage a été de 82.216 tonnes de plus qu'en 1906.

A la sortie, le tonnage s'est élevé à 81.846 tonnes, contre 73.645 l'année précédente.

Ces chiffres doivent être augmentés environ d'un tiers pour le mouvement des jonques, qu'il est difficile de relever exactement dans un port où il n'existe pas de douane.

Le commerce extérieur s'est monté à 4.565.761 piastres, soit à 295.116 piastres de plus qu'en 1906 et s'est divisé de la façon suivante :

Importations	2.545.530 piastres
Exportations	2.020.221 —

Enfin, il est entré : 103.429 piastres de numéraire et il en est sorti 255.239 piastres.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — M. le *lieut.* Letouzé est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *sous-lieut.* Ledru est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bataill.* Claudel est désig. pour la Mauritanie.

Congo. — M. le *sous-lieut.* Bertaut est désig. pour le bataill. du Congo.

Madagascar. — MM. les *capit.* Allouard et le *lieut.* Greigert sont désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — MM. le *lieut. de vaiss.* Lecoq et les *enseignes de vaiss.* Gouin et Carré sont désig. pour l'*Alger;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Rihouet est désig. pour la *Décidée;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Pouyer est désig. pour l'*Olry:*

MM. les *lieut. de vaiss.* Lemoine et Puech sont désig. pour le *Bruix;*

M. l'*enseigne de vaiss.* Fleuriot est désig. pour l'*Esturgeon.*

Levant. — M. le *lieut. de vaiss.* Martin de la Martinière est désig. pour le *Faucon*, à La Canée.

Afrique Occidentale. — M. l'*enseig. de vaiss.* Derrien est désig. pour le *Goéland.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Pacifique. — M. le *commiss. de 2e cl.* Simian est désig. pour le *Kersaint.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Berger, professeur agrégé, est nommé proviseur du lycée de Saint-Denis (Réunion), chef du service de l'instruction publique dans cette colonie ;

M. Blanc est nommé inspecteur primaire des Etablissements français dans l'Inde ;

M. François est nommé gouverneur des Etablissements français de l'Océanie ;

M. Peuvergne est nommé lieut.-gouverneur du Dahomey ;

M. Rognon est nommé secrétaire général du gouvernement général du Congo ;

M. Van Vollenhoven est mis à la disposition du gouverneur général du Congo ;

M. Gaudart est nommé secrétaire général du gouvernement du Sénégal ;

M. Antonetti est nommé secrétaire général du gouvernement du Dahomey ;

M. Brunet, secrétaire général de 2e cl. des colonies, est mis à la disposition du gouverneur général de l'A. O. F. ;

M. Brun est nommé secrétaire général du gouvernement de la Côte d'Ivoire ;

M. Canolle est nommé secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

M. Patté est nommé secrétaire général du gouvernement des Etablissements français dans l'Inde ;

M. Vergnes est chargé de l'administration de la colonie de Mayotte et dépendances ;

M. Brusseaux est nommé administrateur de 2e cl. des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Europe et l'Empire ottoman, par M. René Pinon. — 1 vol. in-8° écu, Perrin, éditeur.

Il est devenu banal de dire qu'un livre vient à son heure, et cependant, comment ne pas le dire de celui-ci? Dans *l'Europe et l'Empire ottoman*, M. René Pinon étudie les aspects actuels de la vieille question d'Orient, au moment même où une nouvelle crise inquiète l'Europe et menace la paix du monde. Les souverains qui voyagent, les ministres qui se rencontrent ont, au premier plan de leurs préoccupations, la question de Macédoine, qui touche aux intérêts vitaux de tous les Etats balkaniques et de toutes les grandes puissances. Après un voyage d'études dans la péninsule des Balkans, M. R. Pinon a abordé ces questions avec la compétence que lui reconnaissent tous ceux qui ont lu ses précédents ouvrages et avec cette largeur de vues qui est le caractère distinctif de sa manière. Les deux premiers chapitres traitent de l'évolution de la question d'Orient et de la question des Détroits. Les quatre suivants sont consacrés à la question de Macédoine, qui est envisagée sous tous ses aspects. Viennent ensuite : la rivalité des grandes puissances dans l'Empire ottoman, la question arabe, le conflit austro-serbe, la force bulgare, la question des Ecoles françaises et celle du Protectorat. Enfin, l'auteur esquisse des vues de politique générale dont il est impossible, dans les circonstances présentes, de méconnaître le particulier intérêt. Voici d'ailleurs la conclusion de notre ami M. René Pinon :

« Dans la situation actuelle, la France est d'autant mieux en mesure de « faire entendre sa voix qu'elle ne peut avoir, en Orient, aucune ambition « territoriale, et qu'elle a de bonnes relations avec toutes les puissances. « Nous ne devons chercher, dans les difficultés qui peuvent se produire « dans le Levant, que l'occasion de faire prédominer notre politique de « paix, de justice et d'équilibre; nous ne sommes contre personne; nous « ne cherchons à isoler personne; nous nous servons au contraire de nos « alliances et de nos amitiés pour faire régner, parmi les puissances, « l'harmonie que tous les peuples souhaitent. Cette méthode n'est pas une « politique négative, une politique d'abstention; elle comporte au contraire « des initiatives opportunes; elle peut nous conduire à jouer un rôle très « utile d'arbitrage et même de direction. Les amitiés ou les alliances, « entre peuples pas plus qu'entre individus, ne doivent jamais aboutir à « une abdication de la personnalité. Nous sommes les alliés de la Russie, « mais nous ne devrions pas la suivre si elle était tentée de renouveler « l'aventure de 1878; nous sommes les amis de l'Angleterre, mais nous « devrions cesser d'être avec elle si elle travaillait à une dislocation de « l'Empire ottoman. Nous ne méconnaissons ni les intérêts de l'Allemagne « en Asie Mineure et en Mésopotamie, ni ceux de l'Italie sur les côtes de « l'Adriatique, — bien que dans tout l'Orient elle combatte avec acharne- « ment notre influence, — ni ceux de l'Autriche en Bosnie et dans le « sandjak; mais nous reconnaissons aussi des intérêts et des droits aux « Serbes, aux Bulgares, aux Roumains, aux Grecs, aux Monténégrins. « Nous n'aurons pour adversaires que ceux qui ne tendraient pas compte « du temps et qui tenteraient de troubler la paix générale ou de léser,

« dans un intérêt égoïste, les justes droits d'autrui. Nous avons vu qu'il « reste, dans les questions qui se posent en Orient, des inconnues redou- « tables : une inquiétude générale pèse sur l'Europe. Il est donc plus que « jamais nécessaire d'être prêt à toutes les éventualités, d'avoir l'œil ou- « vert et les mains libres. Tout se tient dans la politique européenne : la « clé de la question marocaine n'est pas chez les Chaouïas, elle est partout » où les intérêts des grandes puissances sont en suspens ou en conflit. « Entre Londres et Berlin, sa situation géographique permanente et sa « situation diplomatique actuelle invitent la France à remplir, de concert « avec la Russie, une mission de contrepoids, d'équilibre et d'harmonie. »

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Les Avantages du militarisme, au point de vue économique et social, par le lieutenant Jean Montagne. Un vol. in-18 de 204 pages. Berger-Levrault, Paris et Nancy, 1908.

L'organisation portugaise dans les Colonies portugaises, par A. de Almada Negreiros. Une broch. in-8° de 32 pages. Institut colonial international, Bruxelles, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*août* 1908). Cauvin : La pénétration saharienne et les méharistes soudanais. — A. Dussol : Les causes de la prospérité de la marine marchande en Allemagne.

La Quinzaine coloniale (25 *août* 1908). L'annexion du Congo par la Belgique.

Revue politique et parlementaire (10 *sept.* 1908). J. Aulneau : La querelle des chemins de fer balkaniques : Allemands contre Slaves. — Jacques Chaumié : Le traité franco-libérien.

Revue française de l'étranger et des colonies et Exploration (*sept.* 1908). G. Vasco : Le chemin de fer musulman du Hedjaz. — P. Barré : La colonisation agricole au Tonkin.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*sept.* 1908). F. R. S. Balfour : A Trip to Western America.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*agosto de* 1908). Retana : Revista de Filipinas. — Aladern : Cronica catalana.

Revues italiennes.

Bollettino della Società geografica italiana (*sett.* 1908). Aldo Blessich : La penetrazione italiana in Tripolitania. — L'industria del cotone in Cina. — La posta in Cina.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'URUGUAY

SA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SES RELATIONS AVEC LA FRANCE

L'Uruguay est, au point de vue économique, un pays qui mérite de retenir l'attention Nous verrons qu'il a une population très progressive et un commerce actif dont une partie assez notable se fait avec la France. C'est de plus le pays où s'est installée la première Chambre de commerce que la France ait eue à l'étranger et c'est là pour nous une bonne raison d'étudier l'Uruguay. Cette chambre de commerce a fêté l'an dernier le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation et elle a, à cette occasion, publié sur le pays où elle exerce son activité un long mémoire qui est un document des plus instructifs et auquel nous allons recourir largement ici[1] ; ce document lui fait le plus grand honneur.

***

La république orientale de l'Uruguay est située dans la zone tempérée de l'Amérique méridionale sur la rive gauche du Rio de la Plata entre les 30°5′ et 35° de latitude Sud et les 56°15′ et 60°45′ de longitude Ouest du méridien de Paris. Au Nord et à l'Est elle touche au Brésil, à l'Ouest à la République Argentine, au Sud, au Rio de la Plata. Son périmètre est de 1.075 milles dont 625 de côtes maritimes et fluviales et 450 de ligne terrestre. Sa superficie est de 186.920 kilomètres carrés. L'Uruguay est ainsi deux fois plus grand que le Portugal, plus de six fois plus grand que la Bèlgique, mais la France a une superficie 2,38 plus grande que la sienne, le Brésil plus de 44 fois plus grande, l'Argentine plus de 15 fois, etc.

Sur les 186.920 kilomètres carrés de l'Uruguay vit une population qu'on estime aujourd'hui à plus d'un million. Comme il n'y a pas eu de recensement depuis assez longtemps, on en est réduit à des estimations. Pour 1906 la direction du recensement donnait le chiffre de 1.103.040 habitants. Que ce chiffre soit un peu trop fort ou un peu trop faible, il n'en demeure pas

[1] Chambre de Commerce de Montevideo 1882-1907.

moins que l'Uruguay a l'une des populations les plus progressives du globe. En 1879 sa population était évaluée à 438.245 âmes seulement; en 1882 à 505.207, en 1900 à 936.120, et en 1906 à plus d'un million. La population de l'Uruguay a ainsi plus que doublé en 25 ans.

L'accroissement végétatif est pour beaucoup dans cet accroissement. Si on prend l'augmentation de 187.393 habitants constatée de 1900 à 1906 on voit en effet qu'elle est formée jusqu'à concurrence de 110.034 habitants par l'excédent des naissances sur les décès et de 56.886 par l'immigration. Le taux des naissances par rapport à la population figure parmi les plus favorables du globe avec 30,87 ‰. Comme d'autre part le taux de la mortalité est également très faible, puisque pour la période 1901-1906 le taux ne ressort qu'à 12,91 ‰, on comprend que, dans ces conditions, l'accroissement végétatif soit rapide. Ces résultats forment un singulier contraste avec les résultats que la statistique relève en France où, l'an dernier, il n'y a pas eu d'accroissement végétatif, les décès ayant dépassé les naissances.

D'après les chiffres du recensement de 1900, l'administration estimait qu'il entrait dans la population totale de l'Uruguay, 21,64 % d'étrangers et 1,46 % de Français. Faute d'autres éléments de contrôle, le rapport de la Chambre de Commerce française de Montevideo a fait application de ces pourcentages au chiffre de 1.103.040 habitants, établi pour 1906 ; d'après ce calcul, la population étrangère pouvait être en 1906 de 230.700 individus et le nombre des Français de 15.442.

Parmi les immigrants, ce sont les Italiens et les Espagnols qui sont les plus nombreux; mais l'Italien vient en moins grand nombre qu'autrefois et ceux qui viennent ne se fixent pas. On sait d'ailleurs que l'émigration temporaire est très répandue en Italie. Nombre d'Italiens quittent la péninsule par exemple pour aller faire la moisson en Amérique et rentrent, le travail achevé. Les Espagnols, au contraire, se fixent volontiers en Uruguay. Au point de vue des professions qui ont contribué à l'accroissement de l'immigration, on cite en tête les journaliers 55 %, puis les industriels 20 %, les agriculteurs 7 %, les commerçants 5 %.

La population de l'Uruguay est très inégalement répartie sur tout le territoire. La seule ville de Montevideo compte 308.454 habitants. C'est à la fois d'ailleurs la capitale de la République et son principal port d'importation et d'exportation. La deuxième ville du pays, Salto, sur l'Uruguay, n'a que 16.000 habitants.

L'essor du pays comme population aurait été encore peut-être plus vif si, depuis la reconnaissance de l'indépendance de cette république, le 27 août 1828, de nombreuses discordes civiles n'avaient pas jeté un trouble profond dans tout le territoire. Les deux dernières crises sont de 1897 et de 1904 et nous en retrouverons la trace en examinant les chiffres du commerce. Ces deux années ont été des années de dépression et il semble qu'il doive suffire aux Uruguayens d'en avoir les résultats sous les yeux pour renoncer à jamais à ces discordes civiles dont tous les pays de l'Amérique du Sud, grands et petits, ont si profondément souffert. Depuis quatre ans, l'Uruguay a une vie calme, aussi s'est-il largement développé à tous les points de vue.

*
* *

Contrairement à tant de pays où les budgets se soldent quasi constamment en déficit, l'Uruguay paraît vouloir connaître des excédents permanents. L'exercice 1905-1906 s'est traduit par un excédent de 453.110 piastres et l'exercice 1096-1907 par un excédent de 2.049.804 piastres.

On a calculé que la charge qui pesait sur le contribuable, si on compte la population à un million d'habitants, chiffre plutôt un peu faible, était de 135 francs par tête. C'est là un chiffre assez considérable, mais on pense que même les dépenses augmentant il n'y aura pas besoin de l'accroître, car le port de Montevideo, où de grands travaux sont en cours, une fois achevé, le trésor disposera annuellement d'une somme de 1.200.000 piastres environ. Quand on examine la proportion dans laquelle chacun des chapitres les plus importants entre dans la composition du budget, on fait des constatations qui ne sont pas des plus satisfaisantes : les obligations de l'Etat absorbent 50,70 %, la guerre 13,40 %, les travaux publics 6,30 %, et l'instruction publique 7,30 %, etc. La guerre est largement dotée et ce n'est pas là à première vue une dépense productive; mais, quand on songe à l'histoire du pays et qu'on voit que cette dépense est absolument nécessaire au maintien de la tranquillité intérieure, on n'élève plus contre l'importance de cette dépense les critiques qui de prime abord venaient à l'esprit. La tranquillité est trop favorable au développement des richesses de ce pays pour qu'on lésine sur le prix auquel on l'assure.

Les obligations de l'Etat, elles, sont encore trop lourdes. Elles ont cependant diminué proportionnellement aux dépenses totales, car, en 1900, elles figuraient pour 56,70 % dans les

dépenses totales contre 50,70 % en 1906. La dette totale de l'Uruguay s'élevait au 31 décembre 1906 à 127.275.933 piastres, plus la dette municipale, soit 133.398.896 piastres. Par rapport à 1900 l'augmentation est de 1.767.980 piastres; mais deux faits viennent compenser le mauvais effet de cette augmentation. D'abord les sommes provenant des emprunts sont de plus en plus consacrées à des dépenses productives, surtout à des dépenses de travaux publics. Ensuite la charge pour intérêts et amortissement a sensiblement diminué. Le crédit de l'Uruguay au dehors s'est d'ailleurs très notablement amélioré. Le 14 avril 1899, la rente uruguayenne 3 1/2 % cotait à la Bourse de Paris 50 fr. et ce cours constituait déjà un certain progrès ; or, le 21 septembre 1906, le même fonds cotait 77 fr. 50.

***

Si la somme globale de la dette a augmenté ainsi que les charges fiscales imposées par les dépenses croissantes du budget, il ne faut pas oublier que l'Uruguay a une population largement progressive et que sa richesse va chaque année se développant. Le trafic des voies ferrées est, en tout pays, un excellent baromètre pour apprécier l'activité économique d'un pays; or, en Uruguay, le total des marchandises transportées par voies ferrées, qui s'élevait à 790.000 tonnes en 1900, est passé à 848.000 tonnes en 1903, a subi un fléchissement en 1904, année de la dernière guerre civile, et a accusé en 1906 le chiffre de 1.080.000 tonnes qu'il n'avait jamais atteint. Le nombre des voyageurs s'est élevé de 822.000, moyenne de la période 1897-1900, à 893.566 en 1903 et à 1.178.105 en 1906. Ces indices certains du progrès économique de l'Uruguay, du développement des affaires, sont confirmés par l'étude du commerce extérieur.

Le commerce extérieur de la République de l'Uruguay a atteint en 1906 un total de 66.237.488 piastres qui n'avait jamais été obtenu. Comparé au chiffre de 55.880.000 piastres que donne la moyenne 1898-1902, ce résultat accuse un progrès de 18,53 %. Par rapport à sa surface l'Uruguay tient la tête parmi les divers pays de l'Amérique latine avec un chiffre de 350 piastres de commerce par kilomètre carré et il occupe le second rang avec 63,81 piastres par tête d'habitant, venant après la République Argentine dont le mouvement commercial représente 92 piastres par habitant.

Le chiffre de 66.237.488 piastres se divise à peu près par parties égales entre les importations et les exportations, les

secondes dépassant cependant un peu les premières. Nous allons nous arrêter tout d'abord aux principaux éléments de ce commerce d'exportation, car ce sera pour nous l'occasion de connaître les principales sources de richesses du pays.

En 1906, les 33.437.888 piastres d'exportations ont été dues en grande partie aux exportations de laine 39,3 %, à celles des cuirs 26,6, à celles de tasajo (viande salée) 11,6 %, à celles des viandes conservées, 6,7 %. Venaient ensuite le suif 4,2 %, les animaux vivants 3,2 %, les produits agricoles 1,4 %, les minéraux et métaux 3,2 %. On voit d'après ces pourcentages que le commerce extérieur de l'Uruguay est presque exclusivement alimenté aux exportations par les produits agricoles et plus spécialement par les produits de l'élevage. L'Uruguay est en effet fort riche en troupeaux de bœufs, vaches et moutons. On évaluait récemment à plus de 6 millions de têtes les troupeaux de bovins, à plus de 15 millions de têtes les troupeaux de moutons, les chevaux à près de 500.000, etc.

L'exportation des viandes salées (*tasajo*) a fléchi en 1906. Le Brésil ayant établi des taxes élevées sur cet article dont il est le principal consommateur, la préparation des viandes s'est faite dans les provinces Sud du Brésil aux dépens de l'Uruguay. L'exportation des viandes salées est tombée de ce fait de 5.659.548 piastres pendant la période 1898-1903 à 3.885.678 en 1906, ce qui représente une diminution considérable de 31,34 %. Devant ce fléchissement qui semble bien ne pas devoir être temporaire, le Brésil réussissant de plus en plus à se pourvoir lui-même de viande salée, les éleveurs uruguayens se portent plutôt vers l'élevage du mouton. L'industrie des viandes conservées et celle des extraits de viande se développent cependant, ainsi que l'exportation du bétail sur pied.

De 1899-1900 à 1906-1907, le nombre des têtes de bétail abattues dans les saladeros de l'Uruguay a oscillé entre 684.600 têtes et 942.400, chiffres extrêmes.

C'est en Uruguay, à une faible distance de Fray-Bentos sur le Rio Uruguay, que se trouve une usine considérable de la fameuse Compagnie de Liebig. Cette usine fonctionne depuis 1865 et pour l'extrait de viande qu'elle fabrique, elle a abattu, de 1865 à 1907, 5.725.317 animaux de race bovine ce qui représente une valeur de près de 400 millions de francs! Les abatages durent six mois de l'année et occupent plus d'un millier d'ouvriers.

Avec les progrès que font les transports frigorifiques, un pays grand producteur de bétail comme l'est l'Uruguay devra pouvoir étendre son marché de viande abattue et c'est là vraisem-

blablement une des perspectives heureuses de l'agriculture de ce pays; la plupart des pays du vieux continent souffrant des hauts prix de la viande et n'ayant pas assez de cette matière alimentaire, la possibilité d'envoyer dans de bonnes conditions de la viande à grande distance qui déjà est utilisée sur une très notable échelle le sera vraisemblablement de plus en plus.

La viande n'est qu'un des éléments de l'exportation uruguayenne, qu'on l'expédie salée, congelée, ou sous forme d'extrait de viande; il faut compter aussi parmi les éléments importants, nous l'avons vu, les diverses dépouilles des animaux : la laine, le cuir, le suif, etc. En 1906-1907, l'Uruguay a exporté 98.869 balles de laine, dont 31.255 en France, ce qui représente 31,67 % des exportations totales et une valeur d'environ 30 millions de francs. La France est pour l'achat des laines le meilleur client de l'Uruguay, les autres pays ne viennent qu'assez loin derrière elle. Le second rang appartient à l'Allemagne qui, en 1906-1907, a acheté 21.068 balles ou 21,35 % ; le troisième à la Belgique, 18.098 balles ou 18,34 % ; le quatrième à la République Argentine, mais ce sont là des laines qui ne font que transiter et sont expédiées finalement en Europe. Les Etats-Unis et l'Angleterre ne sont pour l'Uruguay que d'assez pauvres acheteurs de laine.

Pour l'achat des peaux de moutons, la France arrive bien meilleure première que pour la laine, elle figure en 1906-1907 comme acheteuse de 11.984 balles ou de 83,24 % des quantités vendues, ce qui représente une valeur de 11 millions de piastres. Après elle vient l'Italie avec 1.464 balles seulement, puis c'est le tour de l'Allemagne avec une quantité insignifiante. Pour les cuirs salés, par contre, la France arrive quatrième après la Belgique et l'Allemagne. Pour les cuirs secs, elle occupe encore une place plus éloignée.

En 1882, les exportations directes de l'Uruguay vers la France représentaient 16,42 % de l'exportation totale avec un chiffre de 3.621.000 piastres. En 1886, la proportion tombe à 10,88 % avec un chiffre de 2.597.000 piastres et remonte pour atteindre son maximum en 1891, 23,20 % avec 6.284.000 piastres. Depuis cette époque, le taux de la France varie entre 14 et 18 % et il était en 1905 de 17,90 % avec un chiffre de 5.514.000 piastres. D'après les chiffres officiels, la France n'occuperait que le troisième rang parmi les pays clients de l'Uruguay, venant après la Belgique qui achèterait pour 6.184.000 piastres et la République Argentine pour 5.823.000. Mais si, comme le fait remarquer la Chambre de Commerce française de Montevideo, on tient compte qu'une forte proportion de marchandises qui

entrent dans ces chiffres ne font que transiter par ces deux pays pour, de là, être dirigées sur leur véritable destination, on arrive facilement à cette conclusion, qu'en réalité la France occupe la première place dans l'exportation de l'Uruguay.

Nous allons voir s'il en est de même aux importations et si la France qui semble bien être le principal client de l'Uruguay est payée par lui de retour.

Pour l'importation en Uruguay, c'est l'Angleterre qui tient la tête avec 27,93 % de l'importation totale, mais il apparaît que la France vient au second rang avec 12,75 % suivie, il est vrai, de très près par l'Allemagne avec 12,21 % ; puis viennent les Etats-Unis, l'Italie, la République Argentine, le Brésil, l'Espagne, la Belgique, etc. La France a repris dans l'importation de l'Uruguay la place qu'elle avait autrefois ; et ce qui est particulièrement encourageant, c'est que, de tous les pays qui concourent à l'importation de l'Uruguay, la France est celui qui a le plus profité de l'augmentation enregistrée, pour ces dernières années, dans le chiffre commercial de ce pays. Si on compare les chiffres des 1905-1906 avec ceux de la moyenne quinquennale 1898-1902, on constate en effet que, tandis que la France a amélioré sa situation relative de 20 %, l'Allemagne n'a qu'une amélioration de 12 % et que l'Angleterre se trouve plutôt en baisse.

En 1900, la proportion de la France dans les importations uruguayennes était tombée à 8,27 % avec 1.982.000 piastres et on la retrouve en 1905 à 11,28 % avec 3.471.800 piastres, c'est-à-dire que dans la dernière période quinquennale son chiffre a presque doublé. Les produits français qui ont subi des augmentations très importantes durant les dernières années sont les pommes de terre, l'huile d'olive, le sucre raffiné, la morue, le chocolat, le thé, les vins fins, le champagne, les tissus, etc.

L'Uruguay est un pays qui exporte presque toujours plus qu'il n'importe. D'après les chiffres officiels, pas une fois, de 1899 à 1906 inclus, les importations ont été supérieures aux exportations. Cette situation favorable, l'Uruguay la doit à son agriculture, à son élevage surtout et aux industries diverses que cet élevage alimente.

L'élevage est l'objet de soins éclairés et on se préoccupe toujours d'améliorer les races. Depuis septembre 1905 jusqu'à la fin de 1906, on a importé des reproducteurs français estimés à plus de 500.000 francs. Les agriculteurs uruguayens paient des moutons de Rambouillet jusqu'à 10.000 francs.

Les céréales sont moins en faveur que l'élevage. En 1905-

1906, il a été cultivé 288.468 hectares en blé et la récolte a été de 125.344.000 kilogrammes, soit un rendement moyen de 434 kilogrammes à l'hectare. Après le blé, c'est le maïs qui a la préférence des agriculteurs ; en 1905-1906, il en a été cultivé 166.361 hectares et on en a récolté 81.951.000 kilogrammes.

Les agriculteurs étaient, en 1905-1906, au nombre de 22.593 dont 13.219 Uruguayens, 3.902 Espagnols, 3.220 Italiens, 1.487 Brésiliens, 415 Français, 169 Argentins, 35 Suisses, 52 Allemands, 34 Anglais, etc.

En outre des usines comme l'usine Liebig qui fabriquent de l'extrait de viande, il y a en Uruguay des distilleries, des brasseries, des fabriques d'allumettes ; mais ce pays est essentiellement et probablement pour longtemps un pays agricole.

***

Le mouvement commercial de l'Uruguay avec l'extérieur se fait surtout par le port de Montevideo. Ce port a été fréquenté en 1906 par 9.931 navires représentant un tonnage de registre de 13.527.000 tonnes. L'augmentation par rapport à 1900 est de 27 % pour le nombre des bateaux et de 62,80 % pour le chiffre du tonnage. Le mouvement de navigation avec l'extérieur comporte 6.971 bateaux avec 13.056.000 tonnes, tandis que le mouvement de navigation avec les ports de la République comporte 2.960 navires avec 472.000 tonnes seulement. En 1905 comme en 1900, la France occupait le quatrième rang dans ce mouvement maritime pour le nombre des bateaux mais elle avait perdu le troisième qu'elle occupait pour le tonnage. L'Angleterre arrive première avec 48,10 % du tonnage, l'Allemagne seconde avec 14,88 %, l'Italie troisième avec 10 %, alors qu'elle n'était que quatrième en 1900, et la France quatrième maintenant avec 8,15 %.

Le mouvement des marchandises n'est pas le seul qui s'accroisse à Montevideo; celui des voyageurs est aussi en progrès très sensibles: 192.982 passagers ont transité par ce port en 1906, tant à l'entrée qu'à la sortie. L'année 1900 n'en avait enregistré que 86.490 et l'année 1882, 52.439.

En dépit de son trafic important, Montevideo était un port très médiocre ; les bateaux n'y trouvaient aucune commodité et leur sécurité y était très relative. Les choses sont en train de se transformer, et la République de l'Uruguay fait de grands sacrifices pour que le port de Montevideo soit en rapport avec les services qu'il rend. Déjà, depuis 1905, presque tous les bateaux d'outremer utilisent l'avant-port approfondi à 7m50 au-dessous du zéro. Les travaux ont été inaugurés en juillet 1901

et on les évalue à une soixantaine de millions de francs. Ils seront probablement achevés dans le courant de l'année prochaine.

*
* *

Ce sont des entrepreneurs français qui exécutent les travaux du port de Montevideo, et c'est pour l'influence française en Uruguay un excellent appoint. Mais les Français, dont la colonie, nous l'avons vu, est évaluée à une quinzaine de mille individus, ont fait preuve en ce pays de très heureuses initiatives.

Il faut citer le collège Carnot, placé sous le patronage de la légation de France en Uruguay, de la Chambre de Commerce française de Montevideo et sous la direction de la Société française d'enseignement. Inauguré en 1897, ce collège comprend une école primaire supérieure, une école commerciale, des cours universitaires de littérature française et espagnole, d'anglais, d'allemand, de dessin, etc. La langue française y est obligatoire; les cours se font en français et en espagnol. Depuis sa fondation, plus de 2.000 enfants ont été reçus au collège.

A côté du collège Carnot, il y a le collège des Frères de la Sainte-Famille, où on donne le même enseignement primaire qu'en France, en langue française et espagnole; le collège de l'Immaculée-Conception, la plus vieille institution française de l'Uruguay; sa fondation remonte à 1867. Plusieurs autres institutions encore enseignent le français.

Les Français ont organisé des Sociétés de bienfaisance. L'une d'entre elles, la Société francaise de bienfaisance, fondée en octobre 1872, a surtout pour but de secourir, à titre plus ou moins provisoire, les Français qui se trouvent dénués de ressources. Parmi les dons qu'a reçus cette Société, le rapport de la Chambre de commerce en signale un tout particulièrement touchant : c'est celui d'un pauvre instituteur français qui, avisé qu'il avait à recueillir en France 50.000 francs, avait traversé tout l'Uruguay à pied, était arrivé à Montevideo exténué, sans un centime, et avait été alors secouru par la Société. Entré en possession de son héritage, il envoya à la Société un chèque de 20 livres sterling en témoignage de reconnaissance. La Société de bienfaisance des dames françaises de charité secourt plus particulièrement les vieillards infirmes et les veuves chargées de famille. Quant à la Société française de secours mutuels, c'est l'une des plus prospères du genre. Au 30 juin 1907, elle comptait 670 membres dont la cotisation est de 1 piastre par mois et un surplus de piastre 0,50 par trimes-

tre. Il existe une autre Société française de secours mutuels, la *Patrie*. Une Société d'anciens militaires, le *Drapeau*, est très prospère, et une Société de gymnastique, l'*Avenir*, tout d'abord cosmopolite (elle a été fondée par des Français, des Suisses et des Belges), est aujourd'hui éminemment française, la grande majorité des adhérents et la commission appartenant presque tout entière à notre nationalité.

***

Ce court tableau de la situation économique de l'Uruguay présente certains points tout à fait intéressants, sur lesquels on ne saurait trop insister. C'est tout d'abord le nombre très important des naissances et la faible mortalité, deux faits qui contribuent à activer l'accroissement de la population uruguayenne et qui sont à donner en exemple aux pays de la vieille Europe dans lesquels les naissances diminuent, et surtout à la France, où le mal est plus aigu que partout ailleurs dans le monde.

La France est, malgré plusieurs éléments de faiblesse, dont l'état stationnaire de sa population n'est pas le moindre, le meilleur client de l'Uruguay et, fait à retenir, celui dont les achats ont été les plus progressifs durant les dernières années. Alors que presque partout on constate que le commerce français se laisse distancer, alors que les rapports consulaires sont remplis de lamentations sur la médiocrité des procédés commerciaux auxquels recourent nos commerçants, il y a en Uruguay une activité française très efficace. Notre colonie y fait de bonne besogne. Du reste, à de petits indices, on juge souvent fort bien d'un individu comme d'une institution. Or, la Chambre de Commerce française à Montevideo publie un Bulletin mensuel très vivant, et le beau rapport qu'elle a consacré à la célébration du 25e anniversaire de sa fondation montre que c'est une institution à laquelle les initiatives ne répugnent pas. Nous souhaitons que ses efforts continuent à être couronnés de succès.

Pour cela, il convient que l'Uruguay ne retombe pas dans les discordes civiles qui l'ont trop souvent désolé. Les crises de 1897 et de 1904 ont été funestes aux finances publiques, elles ont été funestes aussi au commerce. Ç'a été, somme toute, deux arrêts dans la vie économique du pays qui ont pesé et pèsent encore, par l'accroissement de la dette, sur l'Uruguay. Cette histoire toute récente de la République orientale de l'Uruguay est à méditer par tous les Uruguayens ; c'est la meilleure leçon de sagesse qu'ils puissent prendre.

EDOUARD PAYEN.

LE DIFFÉREND

ENTRE LA HOLLANDE ET LE VÉNÉZUÉLA

Curaçao est une île située à 70 kilomètres au Nord du Vénézuéla; elle constitue, avec cinq autres îlots, à savoir Aruba, Bonaire, Saint-Martin (partie néerlandaise), St-Eustache et Saba, le gouvernement de Curaçao. De la population totale des six îles, soit 53.376 habitants, on compte 30.401 à l'île de Curaçao, qui l'emporte aussi de beaucoup sur les autres îles, quant à l'importance de ses rapports avec l'étranger.

Découverte vers la fin du xve siècle par les Espagnols, cette île resta sous leur domination jusqu'en 1634, où elle leur fut enlevée par les Hollandais, qui l'ont conservé depuis lors, sauf pour de rares intervalles de courte durée.

Le premier gouverneur envoyé par les Hollandais déclara dans son rapport à ses mandants que l'île de Curaçao, quoique sans grande valeur agricole, avait une grosse importance commerciale de par sa position géographique au milieu des pays environnants. Aussi fût-ce le désir de nouer des relations économiques avec les provinces espagnoles du Nouveau Monde, qui en décida la conquête.

L'histoire a prouvé que ce premier gouverneur ne s'était pas trompé. Il se développa bientôt entre cette île et les pays voisins un commerce très important, qui atteignit son maximum vers la fin du xviiie siècle. Plusieurs circonstances contribuèrent alors à en diminuer l'importance; et depuis, Curaçao ne recouvra jamais sa prospérité économique des débuts.

De nos jours la situation est déplorable. Il est vrai que la sécheresse persistante, qui rend illusoire toute agriculture, et la condition défavorable des marchés étrangers pour ses principaux produits, et notamment le dividivi, le sel marin et les chapeaux de paille, y ont contribué en partie. Mais la cause première de la crise aiguë que l'île traverse en ce moment, est l'attitude hostile que le gouvernement du Vénézuéla a prise depuis quelques mois.

*
* *

Jusqu'à ces derniers temps le Vénézuéla, la plus proche des anciennes colonies espagnoles, était toujours resté le principal

débouché, voire même l'élément vivifiant du mouvement commercial de Curaçao. C'est chez les marchands de gros de Curaçao que les détaillants du Vénézuela venaient se fournir de leurs marchandises, en donnant en échange les produits de leur sol fertile. Les voyageurs venant de la partie occidentale du Vénézuéla, laquelle est dépourvue de ports donnant accès à des vaisseaux d'un grand tirant d'eau, devaient aller prendre ces vaisseaux à Curaçao, quand ils désiraient faire un voyage de quelque importance, et ils profitaient de leur séjour dans cette île pour y faire leurs emplettes. La grande animation commerciale de l'île était due en grande partie à ces hôtes reçus toujours à bras ouverts.

Le premier coup porté à cette animation commerciale fut l'imposition d'un droit additionnel de 30 % sur les provenances des Antilles, décrété au Vénézuéla, il y a environ trente-cinq ans, par le président Guzman Blanco après son avènement au pouvoir, comme représailles contre le gouvernement colonial, qui avait ordonné son expulsion de l'île à cause de ses complots contre le gouvernement vénézuélien d'alors.

Les successeurs du président Guzman Blanco ont tous maintenu le décret qui cependant déterminait la ruine de l'île. On y a même à maintes reprises ajouté d'autres lois agressives, qu'on a, toutefois, fini par abroger tôt ou tard, car les gouvernements responsables ne pouvaient vraiment maintenir, en conscience, des mesures d'une utilité douteuse pour leur pays, mais d'une influence fatale sur le sort d'un peuple, qui leur devait être plutôt sympathique à cause de l'hospitalité, donnée par lui successivement aux Vénézuéliens de tous les partis politiques, quand leur pays la leur refusait.

La seule loi hostile à Curaçao, subsistant au Vénézuéla au moment où le général Cipriano Castro s'empara du pouvoir, était le droit additionnel de 30 % sur les provenances des Antilles.

L'attitude de Castro envers l'île ne différa guère de celle de ses prédécesseurs, jusqu'au blocus des ports vénézuéliens par l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie en 1902 et 1903. Il s'offusqua alors de l'hospitalité donnée à Curaçao aux bâtiments de guerre allemands lors de ce blocus, et de cette époque commença une nouvelle ère, marquée par des mesures d'une hostilité prononcée contre Curaçao.

Du reste, cette ère ne dura pas longtemps. Après avoir entravé pendant quelque temps la navigation des voiliers de Curaçao entre cette île et le Vénézuéla, ainsi que le transbordement à Curaçao de marchandises apportées d'Europe et des Etats-Unis

Carte du
VÉNÉZUÉLA
0 100 200 300 400 500 kil.
MER DES ANTILLES
OCÉAN ATLANTIQUE
ILES SOUS LE VENT
PÉNINSULE DE GOAJIRA
COLOMBIE
ILE CURAÇAO (Hol.)
Villemstad
Noordpunt
B. de Sta Anna
Spaansche haven
Pte Curaçao
Aruba (Hol.)
Curaçao (Hol.)
Bonaire (Hol.)
Grenade (Ang.)
Tabago (Ang.)
TRINITE (Ang.)
Port of Spain
Barranquilla
Cartagena
Maracaibo
Valencia
Pto Cabello
La Guaira
Caracas
Barquisimeto
Tocuyo
Merida
Guanare
Barinas
Cucuta
Pamplona
Bogota
Barcelona
Cumana
Carupano
Maturin
Pedernales
DELTA AMACURO
C. Bolivar
Guacipati
Georgetown
GUYANE ANGSE
Caracas
Calabozo
Cura
Parapara
Ortiz
Carcara
Tucacas
Coro
Capatarida
Seiba
Trujillo
Merida
Cordillère de Merida
ANDES
LOS
ZULIA
FALCON
LARA
ZAMORA
MIRANDA
BOLIVAR
TERRIT. CAURA
TERRIT. BOLIVAR
TERRIT. YURUARI
TERRIT. ALTO ORINOCO
TERRIT. AMAZONAS
BRESIL
Sierra Parima
Sra Pacaraima
S. Fernando de Atabapo
Maroa
Esmeralda
Orénoque
R. Magdalena
R. Catatumbo
R. Apure
R. Arauca
R. Meta
R. Guayabero
R. Ventuari
R. Caura
R. Caroni
R. Cuyuni
R. Essequibo
R. Corentyne
R. Uraricoera
R. Avaris
R. Guainia
R. Rio Branco
R. Guaviare
R. Guanipa
R. Mamapire
R. Guarico
R. Nazaruo
Bouches de l'Orénoque
Pta Mocomoco
C. Nassau
Rio Hacha
Sta Marta
Pte Nacional
S. Barbara
Pta Gallinas
C. S. Romain
Phsq de Paraguana
B. de Vela
G. de Maracaibo
Los Roques
Orchilla
I. Blanquilla
Los Testigos
Margarita
Pen. de Paria
C. de Paria
B. de Paria
S. Fernando
Pen. de Araya
Carenero
Guapo
Barcelona
Pedernales
Bocas de Sierpes
Tucacas
Tortuga
Laguna de Maracaibo
Seiba
Trujillo
S. Barbara
Barinas
S. Cristobal
Cucuta
Pamplona
Bogota
Cumana
Cartagena
Barranquilla
Maracaibo
Valencia
Caracas
Barcelona
Maturin
Port of Spain
Georgetown
Guacipati
Cara Cara
Fernando
Calabozo
Ortiz
Parapara
Cura
Tocuyo
Merida
Guanare
Barinas
Coro
Capatarida
Tucacas
Cabello
Carupano
Cumana
Guapo
Carenero
Pedernales
Maturin
Guacipati
Ciudad Bolivar
Puerto Ordaz
Maroa
Esmeralda
Villemstad
Noordpunt
Spaansche haven
Pte Curaçao
Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.
G. Huré.

par les grands steamers et destinées pour les ports occidentaux du Vénézuéla, qui ne sont pas accessibles à ces steamers, après avoir créé par de telles mesures une situation critique pour nombre d'habitants de cette île, le président Castro se laissa fléchir, on ne sait par quel motif; les mesures incriminées furent abrogées et pendant un certain temps tout alla au mieux. C'était le temps où le pays gouverné par le général Castro fut représenté dans l'île successivement par deux consuls, qui surent s'y attirer la sympathie générale par leur intégrité et leur bienveillance envers Curaçao.

*
* *

Mais cet état de choses devait changer. Comme si les bonnes relations entre son pays et Curaçao le choquaient, le général Castro y mit fin tout à coup en lançant son décret du 19 février dernier, interdisant le travail de journaliers étrangers à bord des bâtiments se trouvant dans les ports vénézuéliens. Nombre de journaliers de l'île, qui trouvaient autrefois un emploi régulier à bord des vapeurs desservant les ports vénézuéliens, en furent tout d'un coup privés par ce décret.

Ce premier coup fut bientôt suivi de bien d'autres. Le 5 mars, un vaisseau hollandais, le *Penelope*, envoyé à Aruba par le gouvernement de Curaçao avec des dépêches adressées aux autorités de l'île, fut saisi en pleine mer par des gardes-côtes vénézuéliens et conduit avec son équipage à Adicora, puis à Coro et finalement à Porto-Cabello, où l'équipage fut emprisonné au Castillo San-Antonio, prison destinée aux prisonniers politiques. Les dépêches officielles furent ouvertes, et ce ne fut que longtemps après qu'elles furent rendues décachetées aux personnes chargées de leur transmission. L'équipage, comprenant cinq sujets hollandais, resta emprisonné du 6 mars jusqu'en avril, et ne fut relâché que sur l'intervention de M. Lenfant, consul par intérim des Pays-Bas.

De même que le *Penelope*, un autre navire hollandais, le *Justicia*, dut supporter les mêmes outrages sans y avoir donné lieu. Ce navire et son équipage ne furent relâchés qu'après de longs mois.

D'autre part, l'attitude du gouvernement de Curaçao envers le Vénézuéla mérite d'être relevée, notamment en ce qui concerne la peste, qui régnait à La Guaira dès le mois de mars, ce qui était parfaitement connu dans l'île. Malgré cela, et bien que le péril de la contagion fût très grand à Curaçao à cause de la communication facile et de la navigation extrê-

mement fréquente entre les deux pays, les autorités coloniales n'ordonnèrent la quarantaine que le 21 avril, c'est-à-dire seulement après la publication du décret du président Castro du 18 avril, annonçant qu'une maladie contagieuse sévissait à La Guaira et qu'elle avait déjà été observée pendant trente jours au moment de la publication. Aussi ne fût-ce que les navires et les personnes arrivant de La Guaira, qui furent soumis à la quarantaine, quoique le péril de la contagion du fait de ceux venant des autres ports du Vénézuéla fût de même très grand; cela décida même quelques autres pays environnants à ordonner la quarantaine pour les navires arrivant de Curaçao.

Sur ces entrefaites, le gouvernement du Vénézuéla nomma M. Roberto Lopez consul à Curaçao. Or, M. Lopez est un homme généralement connu comme un ennemi de l'île : il en avait donné des preuves dans plusieurs occasions, notamment comme rédacteur d'un journal payé par le gouvernement du général Castro pour défendre les intérêts de celui-ci, ce qu'il faisait en traînant Curaçao dans la boue.

Aussi cette nomination fut-elle regardée comme un nouveau coup contre Curaçao. Bientôt on en eut la preuve. Par décret du 14 mai, le président Castro interdit le transbordement à Curaçao des marchandises provenant de ses ports ou y allant, alléguant pour principal motif de ce décret le refus des autorités des Antilles néerlandaises d'admettre dans leurs ports, nonobstant la patente de santé nette, des navires vénézuéliens venant d'un port vénézuélien non-infecté. Ce qui s'était passé au juste, c'est que deux jours avant la promulgation du décret, un seul vaisseau, *La Gloria*, venant de Guanta, une petite ville près de La Guaira, entra dans le port de Curaçao, mais fut soumis à la quarantaine, parce que le vaisseau se trouvait dans un tel état de saleté que même dans le cas où il n'y aurait eu aucun péril de contagion par la peste on aurait dû le mettre en observation. Or, c'est un fait notoire que M. Lopez, donnant à cette mesure de précaution le caractère d'une insulte au drapeau vénézuélien, la représenta au président Castro sous un tel jour que celui-ci y répondit par le décret agressif.

Un autre décret fut encore publié le 19 mai, interdisant la navigation entre les ports vénézuéliens et les Antilles néerlandaises de navires d'un certain tonnage, y comprenant celui de tous les vaisseaux de Curaçao. L'application de ce décret en aggravait encore la signification, puisqu'on en exceptait tant de navires d'autres nationalités, et notamment les navires vénézuéliens, que sauf de rares exceptions, il ne frappait que des navires hollandais. Il est même arrivé que des navires de

Curaçao, ayant déjà leur chargement, furent obligés après coup de le débarquer.

Dans la nuit du 12 au 13 juin, le *Carmita* et le *Marion*, deux vaisseaux hollandais, allant de l'île d'Aruba à Curaçao, furent saisis en pleine mer par des gardes-côtes vénézuéliens, qui tirèrent à plusieurs reprises sur ces vaisseaux et leur équipage. On les conduisit d'abord à Adicora, et le lendemain à la Vela de Coro, où l'équipage et les vaisseaux furent détenus pendant deux jours. En relâchant les vaisseaux, on obligea les patrons, sous menace d'emprisonnement, à signer un document déclarant que les papiers et les dépêches n'avaient pas été violés et qu'ils n'avaient pas subi d'autre perte que celle de temps.

Pour comble de provocation, toute exportation de marchandises du Vénézuéla à Curaçao fut prohibée. Désormais les autorités vénézuéliennes ne permirent plus à aucun passager d'emporter quoi que ce soit, pas même quelques fruits pour leur consommation, à bord d'un vapeur en partance pour Curaçao. Et cela alors que Curaçao tirait jusqu'à ce moment une grande quantité de denrées du Vénézuéla, notamment de Maracaïbo, aux habitants duquel cette prohibition était également très nuisible.

*
* *

L'ensemble des mesures du gouvernement du général Castro provoqua une crise extrêmement aiguë dans la vie économique de l'île. N'ayant pas de ressources la rendant indépendante de l'étranger, Curaçao est désignée par l'aridité de son sol aussi bien que par sa position géographique pour vivre du commerce et de la navigation, et notamment de ses relations avec le Vénézuéla.

Or, les décrets en question occasionnèrent une telle stagnation des affaires, qu'on pourrait regarder aujourd'hui l'île de Curaçao à peu près comme bloqué par le Vénézuéla.

La population est tombée dans une extrême indigence. Le peu d'industrie qui existait et qui consistait principalement en la fabrication des chapeaux de paille, languit, faute de la matière première, qui venait du Vénézuéla.

En résumé, on peut évaluer à environ 50.000 florins par mois la brèche faite au total des revenus des habitants de Curaçao par les décrets d'un gouvernement soi-disant ami. Et l'importance proportionnelle de cette perte régulière apparaît encore mieux lorsqu'on la compare à la valeur annuelle du commerce de l'île, qui s'est élevé pour l'importation et l'exportation au total de 3.645.687 florins en 1906.

On peut donc aisément se figurer la rancune de cette population contre les auteurs de tant de misère, notamment contre le consul du président Castro, appuyé énergiquement par celui-ci dans ses efforts pour pousser l'île à la ruine!

Et cette rancune, qui allait croissant fut finalement poussée à bout en moins d'une semaine.

La publication dans le journal de M. Roberto Lopez de la résolution royale parut au *Journal officiel des Pays-Bas* et sanctionnant la nomination dudit Lopez comme consul à Curaçao, indigna la population qui reprocha vivement au gouvernement de l'île de ne pas avoir éclairé le gouvernement de la mère-patrie au sujet de ce consul.

Peu de jours après cette publication, on apprit avec une nouvelle indignation que le président du Vénézuéla, se disant offensé par une lettre adressée en date du 9 avril par le ministre-résident des Pays-Ras à Caracas, M. J.-H. de Reus, à *Hou' en Trouw*, — association d'anciens disciples et de disciples de l'Ecole commerciale de l'Etat à Amsterdam — et publiée par cette association dans son organe, avait fait notifier à ce diplomate qu'il ne pouvait continuer ses fonctions d'intermédiaire entre les deux gouvernements et qu'il devait quitter le pays. L'oukase présidentiel ajoutait que « cette mesure n'affectait « que la personne de M. Reus, et n'altérait en rien la bonne « intelligence existant heureusement entre les deux pays et « que le Vénézuéla désirait conserver au plus haut degré de « cordialité ».

Or, dans la lettre incriminée, M. de Reus, fournissant des informations qui lui avaient été demandées au sujet de la situation économique du Vénézuéla en vue des chances offertes aux jeunes Hollandais, avait écrit que « le système de gouver- « nement du Président actuel, régnant depuis 1899 presque « comme un dictateur, se réduisait au point de vue écono- « mique à créer des monopoles et à les annuler ensuite sous « toute sorte de prétextes subtils, et avait à peu près ruiné le « pays. » Et M. de Reus ajoutait: « Tant que le gouvernement « actuel reste au pouvoir, il ne peut être question d'une reprise « du commerce, puisqu'il n'est pas à attendre que le Prési- « dent actuel, après ses neuf années de dictature absolue, « change son système de gouvernement et sa politique à l'in- « térieur comme à l'extérieur. »

Cette lettre adressée à une association privée n'était certainement pas destinée à être publiée. Insérée dans le numéro de mai de l'organe de cette association, ce fut seulement le 20 juillet que le gouvernement vénézuélien s'en servit comme

de prétexte pour renvoyer le représentant des Pays-Bas, et fouler ainsi aux pieds les coutumes internationales, d'après lesquelles un gouvernement, qui a cessé d'estimer le représentant d'une nation étrangère, devra le notifier au gouvernement de celle-ci, afin d'obtenir de lui le rappel de son représentant devenu *persona non grata*. Au surplus, la lettre ne contenait que la vérité absolue, ce que son auteur pourrait facilement prouver, d'après l'expérience personnelle qu'il a acquise par ses relations avec le gouvernement du général Castro.

Aussi, à Caracas, dans les milieux respectables, sa lettre valut à M. de Reus le titre d'honneur d'*apôtre de la vérité*.

La nouvelle de l'expulsion de M. de Reus fut suivi de près par la publication dans un journal vénézuélien d'un article dénigrant les habitants de Curaçao d'une façon tellement odieuse et provocante, que ceux-ci, renommés cependant pour leurs dispositions pacifiques et bienveillantes, mais depuis quelque temps extrêmement irrités par toutes les provocations des serviteurs de la cause du général Castro, furent entraînés, dans leur indignation, à vouloir châtier l'auteur de l'article, un Vénézuélien demeurant depuis longtemps à Curaçao, et toujours traité avec bienveillance par les habitants de l'île.

Ce qui ne s'était jamais vu dans l'île arriva donc, dans la nuit mémorable du 25 juillet. Une foule considérable se réunit devant la demeure du Vénézuélien provocateur, exigea la rétractation immédiate des injures portées contre les habitants de Curaçao, puis voyant que celui à qui elle en voulait ne se présentait pas, s'impatienta et se mit à lancer des pierres et à conspuer l'offenseur. Après avoir cassé quelques jalousies, les manifestants enfoncèrent une porte, pénétrèrent dans la maison, forcèrent l'écrivain impertinent à se présenter au balcon de sa maison, d'où il dut demander pardon au peuple, après avoir rétracté ses calomnies et donné complète satisfaction par écrit.

Il déclara alors que son article lui avait été dicté par le consul vénézuélien, ce qui tout à coup déchaîna la colère du peuple contre le véritable auteur de tant de malheurs dont il était accablé.

D'un mouvement spontané la foule se rendit devant la demeure de ce redoutable ennemi de ses intérêts, y lança aussi des pierres en le conspuant, mais ne cassa qu'une seule vitre. La manifestation, reçue par le consul à coups de revolver, fut dispersée par la police, qui mérita tous les éloges pour le tact et l'énergie déployés en cette circonstance.

Le lendemain matin M. Roberto Lopez se rendit chez

l'agent d'une ligne de vapeurs afin de régler son passage pour partir le même jour pour le Vénézuéla. Cette démarche dénotait, en prenant les choses au mieux, une grande imprudence, puisque le consul ne pouvait ignorer que, dans les circonstances, sa présence sur la voie publique aurait nécessairement pour conséquence de surexciter encore le peuple, qui venait de le conspuer, il y avait seulement quelques heures.

Arrivé sain et sauf à l'agence de navigation, distante d'environ dix minutes de sa demeure, M. Lopez y fut cerné par une grande foule, qui accourut de tous côtés en apprenant qu'il s'était présenté dans la rue, et forma spontanément une nouvelle manifestation contre lui. Le chef de la police, qui se trouvait par bonheur dans le voisinage, s'efforça, avec le peu d'agents disponibles dans le bureau de police adjacent, de disperser la foule. La police ne suffisant pas à cette tâche, on requit le concours des troupes, qui se joignirent aux agents pour escorter M. Lopez, d'abord à son consulat tout près de l'endroit où il se trouvait, et plus tard à sa demeure, qu'il quitta sous la même escorte dans l'après-midi pour s'embarquer. Du moment où il fut attaqué par la foule jusqu'au départ du vapeur qui l'emporta, il reçut des autorités de l'île toute protection, et même des attentions qu'il n'avait guère méritées. Par excès de prudence, les autorités l'autorisèrent même à se réfugier dans la partie fortifiée de la ville, ce dont, toutefois, il n'eut pas à profiter, grâce à la façon énergique dont sa demeure fut gardée par la force armée.

Dans toute cette affaire, il n'y a eu personne de blessé. Le consul et son complice échappèrent sains et saufs; et quant à leurs familles, les manifestants ne les inquiétèrent pas un instant.

L'écusson du consulat de M. Lopez fut enlevé. Mais on ne sait si ce fût par quelque Vénézuélien voulant le mettre à l'abri de la fureur du peuple, ou par quelqu'un, voulant protester de cette manière contre les méfaits du consul. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le gouvernement de la colonie que le Vénézuéla pouvait rendre responsable de l'enlèvement de l'écusson, puisque le Vénézuéla a toujours défendu le principe qu'un gouvernement ne peut point assumer la responsabilité d'une action commise par une foule déchaînée.

*
* *

Désireux de faire connaître exactement la vérité sur les événements des 25 et 26 juillet, le gouvernement de Curaçao

en envoya par le croiseur *Gelderland* un exposé détaillé au ministre d'Allemagne à Caracas, chargé des intérêts hollandais au Vénézuéla après le départ de M. de Reus. Profitant de l'occasion, la poste expédia les dépêches à destination de La Guaira par ce bâtiment.

Mais grand fut l'étonnement du commandant du croiseur d'apprendre en arrivant à La Guaira qu'il n'y avait plus de consul des Pays-Bas dans cette ville, le gouvernement vénézuélien ayant retiré l'exequatur à tous les consuls et vice-consuls hollandais au Vénézuéla. De plus, comme il ne voulait pas prendre contact direct avec la terre pour éviter qu'à Curaçao on ne lui fît faire la quarantaine, à laquelle sont soumis les navires venant de La Guaira, le commandant fut informé poliment qu'en ce cas on ne voulait pas de sa visite non plus et que les dépêches apportées par lui ne seraient pas admises à terre !

En même temps les canons des forts de la ville étaient braqués contre son bâtiment Ne pouvant remplir sa mission, le *Gelderland* dut retourner à Curaçao pour y porter témoignage de la nouvelle preuve de haute civilisation fournie par le gouvernement du général Castro.

A titre de curiosité, nous noterons en passant que le chef des douanes, qui s'était mis en rapports avec le *Gelderland*, aussi bien que le commandant des forts de La Guaira, ont été révoqués par le général Castro pour ne pas avoir pris une attitude plus belliqueuse envers ce croiseur.

Pendant l'absence du *Gelderland*, on reçut à Curaçao le journal officiel du général Castro, *El Constitucional*, publiant la note adressée au gouvernement des Pays-Bas en date du 28 juillet. Conçue en des termes dont se servirait peut-être le gouvernement de la Grande-Bretagne en admonestant quelque chef indigène, cette note notifiait au gouvernement hollandais que, « tant que les satisfactions et réparations dues « à cause des insultes auxquelles se rapporte la note ne seront « pas données au gouvernement de Vénézuéla, les relations « amicales ne peuvent point continuer à être entretenues par « les deux pays ».

Voici d'ailleurs les griefs énumérés dans la note :

1° Le gouvernement des Pays-Bas aurait dû donner satisfaction explicit et spontanée au Vénézuéla pour les injures contenues dans la lettre de M. de Reus à l'association *Hou' en Trouw*, « et cela sans que le gouvernement du général Castro eût la nécessité de l'exiger » ! !

2° Le croiseur *Gelderland*, qui est allé chercher le ministre-

résident des Pays-Bas expulsé du Vénézuéla, n'a salué les ports de ce pays, ni à son arrivée le 25 juillet, ni à son départ le 28 du même mois. Le commandant n'a annoncé aux autorités du Vénézuéla, ni l'arrivée, ni le but de la visite du croiseur, comme il était de rigueur ; il a, en outre, refusé toute communication avec la terre.

3° L'attaque dirigée contre le consul du Vénézuéla à Curaçao et sa famille, ainsi que contre le consulat et l'écusson du consulat.

En ce qui concerne la première exigence du gouvernement vénézuélien, il n'y a vraiment pas lieu de s'y arrêter.

Par sa manière d'exposer son deuxième grief, le gouvernement vénézuelien montre une complète ignorance des coutumes établies pour la marine militaire, d'après lesquelles un vaisseau de guerre ne doit saluer un port étranger qu'une seule fois tous les douze mois, à moins de changer de commandant dans l'intervalle. Or, le *Gelderland* a salué les ports du Vénézuéla, dont il est question, il y a seulement neuf mois, et depuis lors il a toujours été commandé par le même officier.

Enfin pour les événements des 25 et 26 juillet qui donnent lieu au troisième grief de la note, celle-ci viole la vérité d'une manière pitoyable. Nous avons déjà relaté ces événements selon l'exacte vérité ; nous nous croyons donc dispensés de réfuter séparément chacune des erreurs de la note. Nous nous bornerons à observer que cette note fait l'impression d'avoir été dictée par quelqu'un qui, voulant noyer son chien, dit qu'il a la rage.

Un incident qui marque bien la tendance de la politique du général Castro, en même temps que l'état d'âme du peuple de Curaçao, mérite d'être relevé. Après avoir interdit d'exporter quoi que ce soit du Vénézuéla à Curaçao, le président Castro — sachant qu'il existait à Curaçao une disette des denrées fournies jusque là principalement par son pays, et voulant profiter de cette disette sinon pour lui du moins pour les siens — autorisa son beau-frère à exporter quelques chargements de ces mêmes denrées à Curaçao. La population de l'île décida, toutefois, de boycotter ces marchandises *castristes* et le premier navire, qui en apporta un chargement, fut obligé par une manifestation de cette population de repartir tel quel quelques heures après son arrivée.

*
* *

Depuis la note du 28 juillet, l'attitude du gouvernement de Caracas envers Curaçao est devenue de plus en plus rigoureuse.

Les vapeurs qui touchent l'île doivent remplir les formalités d'expédition requises pour être admis dans les ports vénézuéliens, dans le dernier port où ils ont mouillé avant d'arriver à Curaçao, le gouvernement du Vénézuéla ayant décidé que Curaçao doit être regardé comme non-existant. L'échange de passagers entre les deux pays n'est plus admis ; il y a même en ce moment au Vénézuéla des Hollandais de Curaçao, qui désirent retourner dans leur pays pour cause de maladie, mais ne peuvent obtenir la permission de s'embarquer. Il n'existe entre les deux pays d'autres rapports que l'échange de dépêches par la poste, le général Castro ayant probablement intérêt à recevoir ainsi les informations utiles à sa politique.

Que va faire maintenant le cabinet de La Haye pour répondre aux impertinences du président Castro

Il serait à souhaiter que le Lion néerlandais se réveille et fasse entendre son rugissement, jadis redouté, jusque dans les pampas du Vénézuéla pour chasser dans son repaire le Chacal, qui l'a mordu à la queue? L'Aigle du Nord a retiré pour un moment sa serre protectrice du terrain de chasse du Chacal. Il est vrai qu'on dit que l'Aigle Germanique cajole le Chacal, mais la mémoire des services, que lui a rendus le Lion lors du temps, encore récent, où il a cru devoir châtier lui-même ce Chacal, paralysera certainement toute intervention de sa part en faveur du provocateur.

C.-G. de Haseth Cz.

Curaçao, le 28 août 1908.

LES FRANCO-AMÉRICAINS

DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE

Le devoir de la presse française, à l'occasion du tricentenaire de Québec, récemment célébré avec tant d'éclat, était de rappeler les gloires de la vieille France et de proclamer la splendeur de l'établissement fondé par les Français dans la vallée du Saint-Laurent, dont le maintien, sous la domination étrangère, est une des belles pages de notre histoire dans le monde. La presse ne s'est pas absolument dérobée à ce devoir, mais elle aurait pu l'accomplir mieux qu'elle ne l'a fait. Sans doute, l'actualité, à la fin du mois de juillet, a été très chargée : le voyage du président de la République dans le Nord et les exploits de la Confédération générale du travail ont nécessité beaucoup de place. Pourtant, à notre avis, la splendeur et le retentissement des fêtes de Québec auraient justifié le déplacement de quelques envoyés spéciaux. Ils auraient pu profiter de leur séjour pour donner, sur la France d'outremer, quelques études pittoresques et vivantes qui auraient, en quelque sorte, vulgarisé des renseignements que tout Français, un peu cultivé, devrait connaître sur une œuvre de colonisation dont notre race a le droit d'être fière.

Assurément, depuis plusieurs années, des articles de revue et des ouvrages fort remarquables ont familiarisé l'élite du public avec l'histoire et l'état actuel des établissements français dans l'Amérique du Nord. C'est l'indice d'une curiosité grandissante dont nous nous félicitons. Mais le public de nos quotidiens ne voit guère les revues ou les ouvrages en question. C'est à peine si leur titre a frappé ses yeux par hasard.

Une des plus intéressantes études sur place, qui auraient pu être faites, concerne les populations de langue française des Etats-Unis, principalement des Etats du Nord-Est, que l'on désigne encore sous le nom ancien de Nouvelle-Angleterre. Nul n'ignore que les 63.000 Français abandonnés, en 1763, par le gouvernement de Louis XV, au Canada, sont devenus près de 1.800.000 Mais on ne sait pas aussi bien que la merveilleuse fécondité de ces enfants perdus de la vieille France, si admirée, mais si peu pratiquée par les fils de la

France nouvelle, nous aurait valu un million de Français de plus, dans le Dominion (chiffre suffisant pour contre-balancer le nombre des Canadiens anglais), sans une émigration formidable qui a enlevé à la vallée du Saint-Laurent plus d'un tiers de sa population. A diverses époques, les cadets des familles agricoles de la province de Québec sont partis par dizaines de mille pour les Etats-Unis, attirés par des salaires plus rémunérateurs que ceux du travail de la terre, et surtout payés en beaux dollars comptants. Combien ont ainsi quitté leur village et se sont perdus, sans laisser de traces, dans l'immense communauté américaine ! On ne saura jamais leur compte. Du moins, un grand nombre d'entre eux est resté groupé dans les villes industrielles du Nord-Est de l'Union, à deux pas de la frontière canadienne, et c'est ainsi que la langue française résonne dans des régions où on ne l'avait pas entendue depuis les campagnes de Montcalm dans le Vermont.

Mais la France actuelle ne saurait tirer aucune gloire de cette conquête pacifique de nos frères de race en plein pays yankee. Aucun flot d'émigrants, venus de France, n'a renforcé leurs rangs. Ils sont livrés à leurs seules forces et aux seules réserves de la province de Québec. Or, les Américains de langue anglaise, au milieu desquels ils vivent, se chiffrent par millions. Les Franco-Canadiens, ou plutôt les Franco-Américains, comme on les appelle, pourront-ils se défendre longtemps contre le milieu ambiant ? Quelles chances ont-ils de conserver intactes, comme au Canada, leur langue, leurs mœurs et leur religion ? Et la France peut-elle se flatter, à son tour, de garder quelque influence sur ces populations qui lui appartiennent par le double lien de la race et de la langue ? Aujourd'hui qu'a succédé, parmi nous, à l'insouciance et à l'incuriosité des générations précédentes pour les choses du dehors, une conscience plus éclairée des devoirs que nous impose la nécessité de nous défendre, en présence de nations plus prolifiques et plus entreprenantes que la nôtre, pouvons-nous considérer ces centaines de milliers de représentants de notre race comme des auxiliaires utiles de notre action civilisatrice ?

Il nous a paru intéressant de chercher une réponse à ces questions qui ne doivent, à l'heure actuelle, laisser dans l'indifférence aucun Français instruit et ami de son pays [1].

---

[1] Nous sommes redevable, pour la plupart des renseignements que contient cet article, à M. Jules Fournier, auteur d'une intéressante série d'études sur les Franco-Américains, parue dans le journal *Le Canada*, du 31 octobre 1905 au 16 janvier 1906.

*
* *

Ce sont les événements politiques et une série de crises économiques qui furent la cause principale de l'exode des Canadiens aux Etats-Unis. Cet exode commença avec les luttes de la population canadienne pour la conquête du self-government. De 1833 à 1841, dans les temps héroïques de ces luttes, on évalue à 40.000 le nombre des Canadiens qui émigrèrent pour échapper à la tyrannie des autorités britanniques. En 1837, une première paroisse de langue exclusivement française apparut à Burlington (Vermont).

Après 1841, époque de l'établissement du gouvernement responsable au Canada, l'exode se ralentit et, dans l'espace d'un quart de siècle, il ne se fonda aux Etats-Unis qu'une seule paroisse canadienne, à Swanton (Vermont).

Mais à partir de 1867, la dénonciation par les Etats-Unis d'un traité de commerce avantageux pour le Canada vint causer de grandes pertes à l'agriculture du Dominion : l'exportation des produits agricoles aux Etats-Unis devint impossible; de nombreuses familles se trouvèrent placées dans une situation précaire; il y eut pléthore de bras. Un grand nombre de Canadiens franchirent alors la frontière pour s'engager dans les manufactures de la Nouvelle-Angleterre. En deux ans, neuf paroisses canadiennes surgirent dans le Vermont et le Massachusetts. D'année en année, la situation économique ne s'améliorant pas au Canada, l'émigration s'accentua et le nombre des paroisses canadiennes s'accrut aux Etats-Unis. De 1870 à 1873, il ne se fonda pas moins de dix-sept paroisses. Le mouvement d'émigration décrut peu après (neuf paroisses nouvelles seulement sont fondées entre 1873 et 1878) pour reprendre après 1880. De 1880 à 1890, trente-sept paroisses nouvelles apparurent. A partir de cette dernière date, l'exode des Canadiens se ralentit de nouveau et, depuis 1898, on peut le considérer comme à peu près arrêté.

D'après le *Census* de 1900, le nombre des Franco-Canadiens établis dans les Etats du Nord-Est voisins de l'Atlantique dépasserait 700.000. La majeure partie de ces émigrants s'est installée dans le Massachusetts : on en compte 250.000, 8 % environ de la population totale de l'Etat. Dans l'Etat de New-York, on les évalue à 150.000, soit 2 % de la population de cet Etat, le plus peuplé de l'Union, l'Etat-Empire, comme disent les Américains. Dans le Maine, ils seraient environ 90.000, soit 16 % de la population; dans le New-Hampshire, 70.000, soit 12,9 %; dans le Rhode-Island 65.000, 15 %; dans le Ver-

mont 40.000, 11,6 %; dans le Connecticut 35.000, 3,6 %.

Mais si le chiffre total des Franco-Canadiens ou Franco-Américains paraît relativement peu élevé, comparé à l'ensemble de la population américaine qui les entoure, il faut reconnaître que, dans certains centres, leur proportion est très forte. A Fall-River (Massachusetts), 32.000 habitants sur 104.000 sont d'origine canadienne, soit 30 % de la population; à Holyoke (Massachusetts), on trouve 16.000 Franco-Américains sur 46.000 individus, soit 35 %; à Manchester (New-Hampshire), 23.000 sur 56.000, soit 40,5 %; à Central-Falls (Rhode-Island), 8.000 sur 18.000, soit 44 %; à Nashua (New-Hampshire), 12.000 sur 23.000, soit 51,6 % ; à Woonsocket (Rhode-Island), la proportion des Franco-Américains s'élève à 63 % (18.000 sur 28.000 habitants). Dans d'autres villes moins importantes du Massachusetts, Southbridge, Northbridge, Spencer, etc., aux consonances bien britanniques, la communauté canadienne forme plus de la moitié et même près des trois quarts de la population totale. Dans un Berlin du New-Hampshire, nous trouvons 5.000 individus de race française, assurément plus que l'on ne découvrirait de nos compatriotes dans la capitale même de l'Empire allemand[1]. Enfin une foule de petites localités comptent quelques centaines de Franco-Américains dont l'effectif varie entre 500 et 2.000 âmes. Sur un espace de plus de 300.000 kilomètres carrés que couvrent les Etats de la Nouvelle-Angleterre, nos frères de race sont ainsi répandus. Il n'y a pour ainsi dire pas un village où l'on ne découvre quelques familles originaires de la province de Québec ou des provinces maritimes du Dominion. Aussi ce chiffre de 700.000 Franco-Américains paraît-il un minimum qui, si l'on tient compte des quelques années écoulées depuis sa publication et de la fécondité bien connue des Canadiens, doit être largement dépassé aujourd'hui.

*
* *

Que sont devenues ces centaines de milliers de Canadiens ainsi émigrés aux diverses époques de leur histoire? Quelle est leur situation matérielle, et comment vivent-ils?

En grande majorité, ils fournissent une partie de la main-d'œuvre des manufactures de la région : filatures, fabriques de chaussures et d'outils. Dans les tissages, les salaires sont assez médiocres; la concurrence de l'industrie du Sud, qui a la main-d'œuvre abondante et à bon compte, les nègres, et la matière

[1] Ce Berlin d'Amérique a même eu pendant six ans un maire d'origine française.

première, le coton, à sa portée, a valu aux ouvriers du Nord un certain avilissement des salaires : 1 dollar à 1 dollar 25 (5 fr. 30 à 6 fr. 55), tel est le salaire journalier moyen d'un ouvrier dans l'industrie cotonnière. Dans les autres industries, ils varient entre 1 dollar 25 (6 fr. 55) et 1 dollar 60 (8 fr. 40), et ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils dépassent ce chiffre[1]. A côté des ouvriers de l'industrie, une notable proportion des Franco-Américains est employée dans le commerce moyen ou petit des villes, ou travaille dans les ateliers des menuisiers, ébénistes et autres artisans. Ils ne font pas mentir la réputation que les Français ont dans le monde d'être adroits de leurs doigts ; ils sont nombreux et réussissent dans les métiers qui exigent de l'habileté et du goût. Un grand nombre de petits patrons et d'ouvriers qualifiés est d'origine canadienne-française.

On peut s'étonner, néanmoins, de les voir rester si nombreux aux Etats-Unis, alors que la plupart ne partaient que pour peu de temps, laissant de l'autre côté de la frontière canadienne des affections qui leur étaient chères, alors surtout que s'étendent au Canada des espaces immenses encore déserts et que peuple un afflux incessant d'émigrants, venus d'Angleterre et même de l'Ouest des Etats-Unis. Pourquoi ces Canadiens n'imitent-ils pas les ouvriers que l'Italie du Nord envoie travailler en France et qui, après quelques années, rentrent au pays natal, nantis d'économies suffisantes pour dégager des hypothèques leur petite propriété et même en acheter de nouvelles ? Beaucoup ont espéré le faire, quelques-uns l'ont tenté, très peu y ont réussi. La perspective de toucher un salaire fixe en argent, qui permet au travailleur de se passer ses fantaisies, l'absence des préoccupations et des responsabilités, qui ne sont pas épargnées au cultivateur, et surtout les séductions de la ville les ont retenus aux Etats-Unis ou les y ont fait revenir une fois rentrés au pays. Le travailleur italien part seul. Le Franco-Américain se marie aux Etats-Unis. Du jour où il a fondé une famille, il n'est plus libre. Il ne peut plus économiser comme s'il était seul, et ses enfants, étrangers au Canada, le retiennent dans les villes américaines, où la vie est agréable et où l'on gagne de l'argent. Il perd le goût de la vie solitaire et des mœurs austères de la campagne canadienne, et l'aurait-il conservé, ses enfants ne s'habitueraient point à ce genre d'existence.

Ces centaines de milliers de Canadiens sont donc aujourd'hui perdues pour la colonisation française du Canada : perte irréparable. S'ils eussent essaimé dans l'Ouest Canadien, comme les

---

[1] Jules Fournier : Chez les Franco-Américains, IX. *Le Canada* du 28 novembre 1905.

dirigeants de la politique française, au Canada, le désiraient, les destinées futures du Canada eussent été grandement modifiées : trois millions de Canadiens français, unis et disciplinés, eussent maintenu en face de trois millions de Canadiens anglais les droits de la langue française dans le Dominion tout entier, tandis que l'élément français est aujourd'hui forcé par les circonstances de se cantonner dans la seule province de Québec. Il est dit que les Français en Amérique du Nord auront toutes les chances contre eux !

*
* *

Les Franco-Américains ont donc séparé leurs intérêts politiques et, en quelque sorte, leur destinée de leurs frères des bords du Saint-Laurent; mais ils sont restés étroitement groupés, et leur infiltration à travers une frontière purement conventionnelle prit, pendant un temps, les allures d'une conquête de l'élément franco normand sur l'élément anglo-saxon. Les publicistes franco-canadiens se consolaient de la terrible saignée que subissait la population française du Dominion en pensant que les émigrants canadiens allaient faire reculer ces « protestants du Massachusetts », leurs constants ennemis au cours des luttes anciennes entre Anglais et Français, et accomplir, en pleine paix, ce que leurs ancêtres n'avaient pu faire les armes à la main. Ainsi un jour viendrait, disait-on, où la race française dominerait, entre le Saint-Laurent et l'Atlantique, de l'un et de l'autre côté de la frontière américaine. Beau rêve, qui n'est malheureusement resté qu'un rêve! Il eût fallu, pour triompher du vieil élément yankee, non pas simplement le surpasser en nombre (et l'on n'y est pas arrivé), mais aussi l'égaler en valeur sociale. Or, nos braves Franco-Canadiens, solides ouvriers, gais compagnons, manquent en masse des qualités nécessaires pour faire fortune aux Etats-Unis. Ils ne sont pas hommes d'affaires nés comme l'Allemand et l'Anglais; les audaces, les combinaisons, les calculs qui sont la vie même de tout Américain natif des Etats-Unis leur répugnent. Déjà, au Canada, nos compatriotes, moins bien armés que les Anglais pour la lutte économique, sont moins riches que leurs rivaux; mais, du moins, ils ont une réelle aptitude pour les carrières libérales et la vie politique, et puis, ils sont en grande majorité une population rurale placée en dehors du courant des affaires. Leurs frères et leurs cousins établis dans les villes des Etats-Unis n'ont pas les mêmes excuses.

Est-ce une question de caractère ? Est-ce une affaire d'éducation ? Probablement les deux. Des hommes qui les ont étudiés

de près, des Canadiens mêmes reprochent aux Franco-Américains une grande insouciance du lendemain, une absence d'ambition et un amour de la routine surprenants chez des hommes qui ont sous les yeux les exemples sans nombre de gens devenus riches quinze ou vingt ans après avoir vendu des journaux dans les rues. Ils sont ardents au travail et au plaisir — aux plaisirs honnêtes, car les mœurs sont saines au Canada, et la ville n'a pas encore eu le temps de les gâter tout à fait — mais singulièrement apathiques. Aussi les Canadiens engagés dans les affaires et heureux en affaires sont-ils peu nombreux, et l'influence politique et sociale qu'ils exercent est-elle médiocrement en rapport avec leur nombre. Ils n'ont dans les assemblées locales qu'un très petit nombre de représentants, fort inférieur à leur proportion numérique [1]. Comment pourraient-ils d'ailleurs posséder une grande influence politique, alors que, dans les villes de la région, le nombre des électeurs d'origine franco-canadienne est très inférieur à celui des électeurs d'origine européenne? Ainsi, à Lowell (Mass.), pour prendre un exemple typique, il n'y a que 1.500 électeurs de langue française, soit 6 % à peine de l'élément franco-américain, qui s'élève à 23.000, alors que les électeurs d'origine différente représentent environ 20 % de l'élément étranger récemment immigré. Soit négligence, espoir toujours gardé, bien inutilement, d'un retour au Canada, défaut d'instruction (pour se faire naturaliser il faut prouver que l'on sait lire l'anglais), les Franco-Américains répugnent à demander la naturalisation américaine, et quand ils l'ont obtenue, ils se désintéressent facilement des questions politiques. Et c'est ainsi que sous un régime politique où le nombre fait la loi, on ne les voit nullement jouer dans les municipalités le rôle qui semblerait réservé à leurs gros effectifs.

Aussi M. Jules Fournier attribuant ce résultat au soin jaloux avec lequel les Franco-Américains se sont gardés aux Etats-Unis de tout contact étranger a-t-il pu écrire avec quelque apparence de raison : « Si, à l'instar des immigrants d'origine « allemande et tout en restant groupés, les Franco-Canadiens ne « s'étaient pas refusés à prendre contact avec leurs concitoyens « d'origine différente, leur caractère se serait infailliblement « modifié, et à leur avantage le plus grand. A notre sens, ils

[1] Cette situation s'est améliorée récemment. Les Franco-Américains qui étaient naguère à peine représentés dans les collèges d'échevins et dans les Commissions scolaires comptent un plus grand nombre des leurs aujourd'hui dans ces conseils qu'avant les dernières élections locales. Depuis quinze ans, Woonsocket a eu trois maires d'origine franco-canadienne, et l'on sait combien l'influence du maire est grande dans les municipalités américaines où il a le droit de *veto* sur leurs décisions.

« auraient pu, tout en restant ensemble, tout en conservant leurs « petits Canada et leurs provinces de Québec en miniature, se « montrer moins exclusivistes, ne pas s'isoler aussi absolu- « ment de la vie américaine, ni se soustraire aussi farouche- « ment à l'influence du milieu. Ils auraient pu ainsi se pénétrer « sans effort de l'esprit d'initiative, de l'ambition et du sens « pratique américains. En même temps, ils auraient acquis ce « qui leur manque à un si haut degré, ce qu'ils ne peuvent « apprendre qu'en entrant pour tout de bon dans la société de « leurs concitoyens et que leur éducation ne semble pas leur « avoir jusqu'ici inspiré suffisamment : la confiance en soi » [1].

***

Ce tableau un peu poussé au noir de la situation matérielle et morale des Franco-Américains exige quelques explications et aussi quelques retouches.

Nos compatriotes qui vont au Canada et dans la Nouvelle-Angleterre reviennent en général très enthousiasmés ou un peu déçus. Les premiers s'attendaient à trouver un Canada très anglicisé et rentrent pleins d'admiration pour la vitalité de la race française et l'œuvre qu'elle a accomplie; les autres s'attendaient à pénétrer dans un milieu resté nettement français, dans une province un peu plus éloignée de Paris que la Bretagne ou la Gascogne, sans plus, illusion singulière, que le contact dissipe et qui leur dérobe les efforts inouïs que les Franco-Canadiens ont dû faire pour rester ce qu'ils sont. Evidemment, les Franco-Canadiens ne sont pas des Français des bords de la Loire. Mais les Anglo-Canadiens, les Australiens et les Néo-Zélandais ne sont pas non plus des Anglais des bords de la Tamise. Pourtant les Anglais des colonies ne sont pas sevrés depuis plus d'un siècle de tout contact avec leur pays d'origine. Ils sont arrivés récemment d'Angleterre, depuis une génération, deux au plus; ils sont restés constamment en relations d'affaires avec la mère-patrie dont le drapeau les protège encore, et déjà ils sont différents de leurs compatriotes restés en Europe! Le contraste s'accentuera certainement et il sera curieux de constater les différences qui les caractériseront à la fin du xxe siècle. S'imagine-t-on aussi que les paysans des environs de La Haye ressemblent aux Boers du Transvaal et de l'Orange, qui, depuis plusieurs générations, vivent dans de grandes fermes solitaires, et subissent l'empreinte d'un Calvinisme austère auprès duquel celui du Dr Kuijper fait figure de libé-

[1] Chez les Franco-Américains. VI. *Le Canada* du 13 novembre 1905.

ralisme ? J'ai vu des membres de l'Afrikander Bond, très anti-britanniques, bien qu'ils parlassent fort bien l'anglais. Ils ne ressemblaient que de très loin à des Hollandais : il y a peut être tout autant, sinon davantage, de différences entre les Hollandais de l'Afrique du Sud et ceux des Pays-Bas qu'entre les Français du Canada et ceux de France.

Il ne faut pas perdre de vue que les Canadiens, abandonnés, en 1763, par la noblesse qui rentra en France, comme beaucoup de notables d'Alsace et de Lorraine après 1870, n'étaient en immense majorité que des agriculteurs et des artisans. De ces éléments humbles est sortie peu à peu, dans les villes, une bourgeoisie que n'ont renforcée ou soutenue dans son ascension ni des représentants de l'intelligence française, ni de l'argent venu de France : les Anglais ont eu tout ce qui leur a manqué, les relations, les capitaux, et c'est pourquoi, pendant longtemps, eux seuls ont marqué dans l'industrie, dans le commerce et dans la finance, eux seuls ont donné le « ton » dans les rapports sociaux. Quant au campagnard, séquestré depuis cent cinquante ans dans l'éloignement et la solitude des paroisses rurales, il ne ressemble plus tout à fait au paysan normand débrouillard et avisé qu'il était autrefois, et nous ne devons pas nous en étonner. C'est un paysan qui a derrière lui cinq ou six générations de vie routinière sous un climat où les extrêmes sévissent, un paysan qui n'a vu ni la Révolution ni les invasions, qui n'a pas connu la conscription, ni le service militaire obligatoire. Ce sont là des choses qui influent singulièrement sur la mentalité des populations et plus ou moins heureusement, peut-être ; car, sans aller jusqu'au Canada, il ne serait pas difficile de trouver dans certaines provinces françaises, qu'il est inutile de nommer, des paysans, aussi routiniers et apathiques que les autres et chez lesquels le progrès moderne semble se manifester surtout par un goût grandissant pour l'alcool et pour des théories socialistes haineuses, dissolvantes et décevantes.

Si la vie routinière des paysans canadiens et leur pauvreté relative les ont rendus peu propres à la lutte pour la vie dans les villes industrielles et commerçantes de la Nouvelle-Angleterre, il faut se souvenir, en revanche, que leur long isolement dans les campagnes et leur docilité aux directions ecclésiastiques leur ont permis de garder, dans un milieu hostile, leurs mœurs traditionnelles et la langue de leurs pères. Les qualités que l'on serait heureux de les voir posséder à un haut degré ne seraient peut-être pas très compatibles avec les traditions que l'on souhaite et qu'il faut souhaiter qu'ils conservent.

Déjà la jeune génération des Franco-Américains, née aux Etats-Unis, montre que le milieu si actif, si débordant de vie dans lequel elle est placée n'est pas sans réagir sur elle. Les anciens furent tous des ouvriers, des manœuvres ; les jeunes deviennent des artisans habiles, font des contremaîtres et fournissent, dans une proportion qui n'est pas sensiblement inférieure à celle des émigrants d'origine différente, des employés de commerce. Quelques Franco-Américains en petit nombre, il est vrai (mais qu'étaient leurs pères il y a quarante ans ?) ont fait de belles fortunes. Il n'y a pas de milliardaires parmi eux, mais il y en aura peut-être un jour. Dans cette Amérique du Nord, acquise, pour ainsi dire sans partage, aux races anglo-germaniques, il y a plus de sang français qu'on ne l'imagine. Certaines gens ont intérêt à faire croire que les Français sont manifestement inférieurs à leurs concurrents. Les exemples ne manquent pas. On nous cite perpétuellement nos colonies dans les villes américaines où dominent les cuisiniers, les garçons de restaurant, les perruquiers, les petits professeurs et les modistes; on nous jette à la tête les manœuvres de la Nouvelle-Angleterre, les paysans du Canada, gens pauvres, gens ignorants. L'amour-propre du Français en voyage finit par en souffrir assez vivement, comme si tous les émigrants ou fils d'émigrants allemands, anglais, islandais ou scandinaves débarqués aux Etats-Unis et au Canada depuis un siècle avaient fait fortune ! Si la proportion des Français riches paraît faible en Amérique du Nord, il ne faut pas oublier que l'on ne peut guère compter que trois millions d'enfants de France, sur 90 millions de citoyens, tant au Canada qu'aux Etats-Unis. En réalité, il y en a bien davantage. Nombreuses sont les familles venues directement de France ou sorties du Canada ou de la Louisiane, dont les noms se sont défigurés à la longue, et qui ne parlent pas d'autre langue que l'anglais, mais chez lesquelles se conserve la tradition d'une lointaine origine française. On rencontre des représentants de ces familles dans toutes les villes américaines et dans des situations qui montrent que, pour les Français comme pour tout le monde, le succès dans la vie est une affaire d'éducation, de milieu et de circonstances.

Plusieurs Franco-Américains ont déjà conquis dans les affaires une situation enviable et la nouvelle génération fournit bon nombre d'avocats, de médecins et de professeurs distingués; ils citent avec orgueil les noms de deux lieutenants-gouverneurs qu'ils ont donnés au Rhode-Island, MM. Pothier et Archambault ; ils ont plusieurs représentants dans le service

consulaire, des députés dans toutes les législatures d'Etat et dans dix ans ils seront représentés au Congrès de l'Union. Il ne saurait faire de doute que leur situation ne s'améliore avec l'américanisation progressive des jeunes générations. « Soyez « Américains de caractère et de mœurs, tout en restant Fran- « çais de langue et de cœur », tel est le Conseil que leur donne finalement un publiciste canadien qui les a traités sans parti pris d'indulgence dans l'analyse qu'il a faite de leur situation matérielle et morale[1]?

***

Ce conseil sera vraisemblablement suivi, par la force même des choses quant au premier point. Il reste à savoir si la seconde proposition n'est pas en contradiction avec la première. Déjà, ne nous le dissimulons pas, la survivance de la langue française parmi les Franco-Américains est un phénomène beaucoup plus remarquable qu'au Canada. Dans la province de Québec, la population de langue française forme une masse rurale compacte ; elle est la majorité, elle est chez elle. Aux Etats-Unis elle est dispersée dans des villes où, sauf quelques centres, elle reste en minorité. Mêlés à des ouvriers de langue anglaise, dans des ateliers dont le matériel est américain, établis commerçants dans des cités où leurs clients s'expriment en anglais, les exilés du Canada sont bien obligés de savoir et de parler l'anglais.

Aussi, dans certains endroits, le français se corrompt-il rapidement. Le pittoresque langage normand des campagnes canadiennes fait place à un charabia où des mots anglais nombreux s'intercalent dans les phrases françaises. Et puis la langue française doit lutter contre un ennemi, bien armé pour lui faire du mal, le prêtre irlandais. Alors qu'au Canada tout ce que perd la langue française est autant de perdu pour l'Eglise, aux Etats-Unis tout ce que perdra la langue française ne risque pas, en apparence du moins, d'être perdu pour le catholicisme, car les ouailles qui déserteront le prêtre canadien seront recueillies par le prêtre irlandais.

Nous en sommes fâchés pour les Irlandais d'Europe qui comptent en France de chaudes sympathies cimentées sur les champs de bataille. Mais nous devons reconnaître que leurs frères d'Amérique sont les pires ennemis de la survivance de notre langue aux Etats-Unis, et que le Canadien a plus encore que la haine,

---

[1] Jules Fournier. Chez les Franco-Américains, V, VI, VII, X, XI, XII, XIII, XIV. *Le Canada* des 8 novembre, 13 novembre, 16 novembre, 1er décembre, 4 décembre, 7 décembre, 12 décembre 1905.

le mépris de l'Irlandais, ennemi de l'Anglais en Europe, mais complice du saxonisme en Amérique. Les efforts des prêtres irlandais ne sont que trop bien secondés par les évêques de même nationalité qui refusent systématiquement des prêtres de leur langue aux Franco-Canadiens, dans des paroisses où ils forment la presque totalité de l'élément catholique. Un exemple suffira. Dans le New-Hampshire où la situation était relativement bonne, il n'y avait naguère que 29 prêtres français sur 80, les autres étaient irlandais. Eu égard au nombre des Franco-Américains dans l'Etat, les Irlandais n'auraient dû être que 27 et les Français 53. La proportion était précisément renversée aux dépens des nôtres [1].

Le mauvais vouloir des évêques a d'ailleurs porté récemment l'irritation des Franco-Américains à son comble. Une polémique très ardente s'est engagée dans les journaux. Il a fallu tenir compte de ce mouvement. A l'une des dernières vacances épiscopales, un prêtre canadien-français, l'abbé Guertin, a été nommé évêque de Manchester (New-Hampshire). C'est un succès qui ne restera pas isolé, il faut l'espérer. On a fini par s'apercevoir que l'Eglise perdait des fidèles à cette proscription systématique de l'élément français dans les paroisses catholiques de la Nouvelle-Angleterre.

Mais, outre l'action des prêtres de leur langue qu'ils doivent obtenir de haute lutte, les Franco-Américains peuvent opposer d'autres armes aux mauvaises chances que le français rencontre aux Etats-Unis pour lutter, sinon d'égal à égal avec l'anglais, du moins sans trop de désavantages.

Ils ont d'abord leurs écoles paroissiales dont ils travaillent à augmenter le nombre et à améliorer la qualité. Jusqu'à présent, les écoles paroissiales, malgré les sacrifices que s'impose une population qui n'est pas riche, ne semblent pas toutes répondre aux nécessités de l'enseignement moderne et, sauf exception, ne peuvent remplacer l'école publique. Les hommes dévoués qui s'efforcent de faire de l'école paroissiale un instrument utile d'éducation française ont à lutter contre bien des obstacles, dont le principal est le manque d'argent. Les gens

---

[1] Il faut reconnaître que cet effort des évêques pour angliciser les Franco-Américains ne procède peut-être pas, sauf exception, d'un mépris systématique de la langue française. Le clergé catholique américain est très national, habile tactique de sa part. Il considère comme un devoir d'amener le plus vite possible à l'américanisation les éléments hétérogènes des Etats-Unis. Il procède à l'égard des Franco-Canadiens comme à l'égard des Italiens, des Polonais, des Hongrois si nombreux dans l'immigration actuelle et qu'il cherche à « nationaliser » rapidement, attitude qui vaut naturellement au clergé le bon vouloir et le respect des autorités fédérales.

riches ne sont malheureusement pas assez nombreux parmi les catholiques canadiens pour pouvoir rivaliser en générosités scolaires avec les Anglais wesleyens ou les Ecossais presbytériens.

Il y a ensuite les journaux de langue française, dont les plus importants, au nombre d'une douzaine, sont les auxiliaires indispensables de toutes les campagnes entreprises pour le maintien des traditions et de la langue françaises. L'*Indépendant* de Fall-River, l'*Opinion publique* de Worcester, l'*Etoile* de Lowell et la *Tribune* de Woonsockett sont les mieux rédigés et les plus influents. Avec les journaux, les Associations nationales, Sociétés de secours mutuels littéraires ou de bienfaisance, constituent de puissants instruments de résistance et empêchent les Franco-Américains de se dissoudre dans la population américaine de naissance ou naturalisée qui les entoure [1].

Les Franco-Américains se défendent donc contre le milieu : ils sont rompus à ces luttes qu'ils soutiennent depuis un siècle et demi au Canada contre l'élément anglo-saxon; les gens de passage ne se rendent pas toujours compte de l'obstination et de la patience qu'ils doivent y mettre et se laissent souvent influencer par l'idée des pertes subies au lieu de s'applaudir des positions conservées.

***

Nous ne saurions malheureusement nous dissimuler que la France ne peut pas faire grand'chose, ni directement, ni indirectement, pour les Franco-Américains dans leur lutte contre le saxonisme aux Etats-Unis, au moins à l'heure actuelle. Déjà la diminution de la force politique et économique de la France par rapport aux autres nations, depuis la fatale guerre de 1870, servait mal nos intérêts en Amérique du Nord, où le prestige de la force est grand. Nos querelles religieuses sont venues porter un coup sensible à notre influence. Les Franco-Américains n'entendaient guère parler de la France et ne s'en occupaient guère, du moins dans les masses; mais il y eut un temps où le peu qu'ils en auraient entendu parler eût été dit sur le ton de l'admiration. Aujourd'hui, on ne leur en parle que pour leur dépeindre la France comme le pays de l'impureté et

[1] Parmi ces sociétés il faut citer l'*Union Saint-Jean Baptiste d'Amérique*, fédération des associations de secours mutuels dont l'influence s'étend sur toutes les paroisses canadiennes, et la *Société historique Franco-Américaine*, fondée en 1899, qui a pour but de « mettre en lumière le rôle qu'a joué la France dans l'histoire « des Etats-Unis » et qui a conquis une place honorable parmi les sociétés savantes américaines.

de l'impiété, le pays qui publie ces romans qu'on ne peut lire qu'en cachette, et ces pièces de théâtre qu'on ne peut représenter qu'avec des coupures. Pour le moment, tout ce qui vient de France est suspect, et nos encouragements mêmes à nos frères de race dans leurs efforts pour sauver de la submersion totale « le doux parler de France » sentent le fagot. Et que l'on n'aille pas s'imaginer que cette proscription soit la vengeance particulière de l'Eglise romaine sur la langue et l'influence d'une nation dont elle a à se plaindre. D'une façon générale, la séparation et les lois contre les congrégations ont été fort mal jugées en Amérique, tant par les protestants que par les catholiques. Les Américains, qui ne se bornent pas à parler de progrès, de lumières, de démocratie et de liberté sur le mode emphatique, mais qui ont la réalité de ces choses, ont apprécié sévèrement, sans distinction de religion, nos lois du 1er janvier 1901 et du 9 décembre 1905, et surtout la manière dont elles ont été conçues et exécutées.

N'est-ce pas une véritable fatalité? Dans les temps où la France forte et glorieuse eût pu exercer une grande influence en Amérique du Nord et même y jouer un rôle politique, les guerres continentales la détournèrent de cette partie du monde; le jour où des liens intellectuels commencèrent à se nouer entre la France moins insouciante et les descendants de ceux qu'elle avait jadis abandonnés, des influences contraires, nées des vicissitudes de notre politique intérieure, vinrent se mettre à la traverse.

Il n'y a pas lieu, cependant, de désespérer de l'avenir. Les questions religieuses trouveront, en France, une solution satisfaisante tôt ou tard. C'est l'affaire de quelques années et de la disparition d'une génération d'hommes déjà sur son déclin. A ce moment-là, les liens un peu distendus se resserreront et les choses de France reprendront leur popularité. Dans ces dernières années, des relations nombreuses se sont établies entre l'élite de la société canadienne française et notre pays, auxquelles aucune politique ne saurait porter atteinte. Même dans la société anglaise du Dominion — le croirait-on? — l'*entente cordiale* n'a pas été sans influence sur l'usage de la langue française, au moins pour les Anglais qui se trouvent en contact fréquent avec les Franco-Canadiens. On sait au Canada, comme partout, que le roi Edouard a une sympathie marquée pour la vie française, qu'il parle le français en Parisien consommé, et la population britannique, fort « snob », au moins dans les hautes classes, s'est un peu relâchée, pour cette raison, du mépris dans lequel elle affectait de tenir la langue française,

« ce langage des pauvres »[1]! Le traité de commerce franco-canadien donnera également, si nos exportateurs savent en profiter, une nouvelle impulsion aux relations de la France et du Canada. Et tout ce qui se passera de bon pour la France au Canada ne sera pas sans influence sur les Franco-Américains, qui ont conservé des liens si nombreux avec leurs parents de la vallée du Saint-Laurent.

Quelle histoire mélancolique que celle des établissements français en Amérique du Nord! Ce continent nous était, en quelque sorte, réservé : nous étions destinés à le peupler, à le civiliser. Si nous y avions transporté quelques centaines de milliers de colons au XVIIe siècle, ce qui était facile quand la France était le royaume le plus riche, le plus puissant, le plus peuplé de l'Europe, si seulement nos huguenots étaient allés s'y établir au lieu de se disperser en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, haineux, irréconciliables, l'histoire du monde était changée[2]!

Il faut nous contenter d'une part infiniment moindre dans la civilisation de l'Amérique du Nord, et cette part, bien modeste, nous est encore âprement et incessamment disputée. Dans l'impossibilité où nous sommes d'établir le nombre considérable d'Américains proprement dits qui sont d'origine française, du moins pouvons-nous revendiquer près de 3 millions de frères de race solidement groupés, qui forment deux petits îlots français battus par les vagues d'un océan anglo-saxon. Les flots seront-ils les plus forts, ou les digues que l'ingéniosité et l'obstination des fils de l'ancienne France ont élevées résisteront-elles? Il y a dans cette lutte continuelle quelque chose d'émouvant et qui rappelle l'énergie avec laquelle les Hollandais, petit peuple sans grande influence aujourd'hui sur la politique

---

[1] Le français, langage de la diplomatie et des Cours, que toute la société polie d'Europe et du Sud-Amérique cultive comme une élégance, était considéré naguère dans quelques villes canadiennes comme un langage *vulgaire;* et quelques Franco-Canadiens, qui aspiraient à se faire admettre dans « le grand monde » de ces villes, avaient la faiblesse et la sottise de le croire et de s'y conformer.

[2] Depuis que les huguenots français d'Amérique avaient aidé en 1629 les Anglais à s'emparer de Québec, le gouvernement leur avait interdit de s'établir au Canada. Mais il aurait pu leur ouvrir la Louisiane. Trois ou quatre cent mille huguenots, établis au XVIIe siècle dans la vallée du Mississipi, auraient fondé une France protestante dont les descendants se compteraient aujourd'hui par millions, et les Etats-Unis n'existeraient pas, au moins dans leur forme actuelle!

Il y a vraiment quelque amertume à constater que le pan-britannisme a vu tourner à son avantage toutes les fautes des gouvernements passés et toutes les iniquités de l'histoire d'Angleterre : persécutions religieuses, extinction de la petite propriété, dépeuplement des campagnes, misères sociales, et que la France a payé lourdement et paye encore pour des fautes ou des iniquités qui ne furent ni plus grandes, ni pires!

européenne, mais respecté et admiré de tous les autres, ont défendu leur sol contre les invasions de la mer et la domination étrangère.

Au Canada même, l'avenir des 1.800.000 Franco-Canadiens qui vivent dans la province de Québec paraît assuré. Ils forment un bloc sur lequel rien ne pourra mordre, au moins d'ici longtemps; ils parleront toujours le français, et avec les progrès de l'instruction, ils le parleront de mieux en mieux, affirment leurs représentants. Aux Etats-Unis, pour les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, la chose est plus douteuse. Ils seront bientôt un million, mais sur ce million il faut prévoir un fort déchet. Dans certaines localités, le Français se corrompt et se perd. Ailleurs, au contraire, il gagne et s'épure. Mais, dans l'ensemble, il faudra se résigner à subir de grosses pertes, avec l'américanisation progressive, d'ailleurs souhaitable dans leur propre intérêt, des jeunes générations.

Que restera-t-il à la langue française? Vraisemblablement une élite, mais instruite et assez forte pour jouer un rôle. De l'avis même d'un Franco-Américain distingué qui nous entretenait de l'avenir de notre race dans cette région des Etats-Unis, il y aura toujours, dans la Nouvelle-Angleterre, des familles nombreuses qui seront bilingues. De même que pour de nombreux Allemands très américanisés, la langue allemande demeure l'idiome familial, et l'Allemagne, l'objet d'un culte, les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre ne renieront pas en masse leurs origines. On peut compter sur un noyau solide de Français d'Amérique, dont le nombre et la qualité s'amélioreront avec leur ascension graduelle vers un niveau social plus élevé.

A ceux-ci, la France ne demande que de garder et de cultiver avec amour le souvenir français. Qu'ils soient certains qu'en France une élite de plus en plus nombreuse aussi s'intéresse à leurs efforts, et ne demande qu'à les soutenir, pour sauvegarder, avec les mots de notre langue, au milieu de la civilisation nouvelle qui s'élabore en Amérique, quelques aspects de notre ancienne et splendide civilisation française, dont l'éclat, après tant de siècles écoulés, n'a pas encore subi d'éclipse.

H.-R. Savary.

LES JAPONAIS AUX ÉTATS-UNIS

Le *modus vivendi* auquel ont abouti les longues et laborieuses négociations nippo-américaines consiste, en somme, en l'acceptation librement consentie par le Japon de la fermeture à peu près totale des Etats-Unis pour ses émigrants. Nul traité n'a été signé entre les deux puissances; l'accord jusqu'ici est simplement verbal. Il n'en est pas moins vrai qu'il aura, pour quelque temps du moins, force de traité. L'émigration japonaise aux Etats-Unis subira, de ce fait, un arrêt momentané, puisque le Canada et le Mexique, eux aussi, sont décidés à ne pas admettre d'ouvriers nippons. Ceux-ci ne pourront pas aborder la République anglo-saxonne de front non plus que par les frontières canadienne ou méridionale. Les colonies japonaises des Etats-Unis, de par cet état de choses, vont être livrées à leurs propres forces et ressources ; nous entendons par là qu'elles devront se reposer pour leur développement ultérieur, uniquement sur les individus qui de ce moment en font partie. Rien n'est donc plus intéressant que de dresser le bilan exact des forces japonaises actuelles aux Etats-Unis. Ce dénombrement permettra, dans quelques mois, de mesurer l'avance ou le recul japonais, car c'est un point de repaire dont on ne saurait nier l'importance. De même il permettra d'établir, dans le futur, une balance des arrivées et des départs des émigrants nippons. Ainsi l'on pourra se rendre un compte exact des intentions vraies du gouvernement mikadonal, et constater si celui-ci reste fidèle à des engagements qu'il a pris, nous le voulons croire, avec le désir sincère de les tenir quoiqu'il les ait pris dans une certaine mesure par contrainte.

Les statistiques suivantes ont été publiées par la « Revue d'Economie politique de Tokyo » (*Tokyo Keizai Qasshi*, vol. 56, n° 1420); elles sont le résultat d'une enquête minutieuse menée par l'Association générale des Japonais demeurant aux Etats-Unis : la *Nihonjin Rengo Kyogi Kwai*.

Professions et revenus des Japonais demeurant aux Etats-Unis.

1° Japonais demeurant en Californie.

Employés dans les entreprises commerciales ou industrielles fondées par les Japonais.

Profession ou métier	Nombre de Japonais	Revenu total annuel	Moyenne de revenu par individu	
			par an	par mois
		dollars	dollars	dollars
Employés de banque.... Employés de compagnies. Employés de revues et journaux.....	350	294.000	840	70
Employés de maisons de commerce.....	2.800	1.680.000	600	50
Employés dans les auberges.....	2.200	1.056.000	480	40
Employés dans les restaurants à la japonaise... Employés chez les tailleurs d'habits européens..... Employés dans les établissements de bains.. Employés dans les salles de billards..... Employés chez les coiffeurs..... Employés chez les cordonniers.....	2.300	1.104.000	480	40

Employés dans les entreprises commerciales ou industrielles dirigées par les Blancs.

Commerce.....	1.200	648.000	540	45
Usines, manufactures...	2.500	1.500.000	600	50

Employés dans les cultures fruitières.

			par an	par jour
Cultures de la région Nord.	4.200	1.312.500	312.50	1.25
— du littoral de l'Océan.....	2.400	748.000	»	»
— de la région Sud-Ouest.....	2.600	812.500	»	»
— de la Californie méridionale..	1.500	468.750	»	»

PROFESSION OU MÉTIER	NOMBRE DE JAPONAIS	REVENU TOTAL ANNUEL	MOYENNE DE REVENU PAR INDIVIDU	
			PAR AN	PAR MOIS
		dollars	dollars	dollars
Employés dans les plantations de cannes à sucre.				
Région Nord	800	270.000	337.50	1.50
— du littoral	1.100	371.250	»	»
— centrale	350	118.125	»	»
— de la Californie méridionale	1.000	337.500	»	»
Employés dans les cultures de légumes.				
Région Nord	3.500	1.356.250	397.5	1.50
— du litttoral	1.500	596.250	»	»
— central	300	119.250	»	»
— de la Californie méridionale	750	298.125	»	»
Ouvriers des compagnies de chemins de fer	2.000	784.000	392	1.40
Emplois variés des bords de la mer.				
Pêcheurs	200	84.000	420	1.75
Employés dans les marais salants	500	210.000	340	1.70
Autre travail exécuté hors de la maison (en plein air)	5.200	1.768.000	340	1.70
Travaux dans l'intérieur de la maison.				
			par an	par mois
Cuisiniers	2.700	1.458.000	540	55
House-work	1.300	468.000	360	30
Autre occupation dans l'intérieur de la maison.	1.000	240.000	240	20
Total	44.250	18.102.500		

2° Japonais demeurant dans les Etats autres que la Californie.

Travailleurs agricoles.

			par an	par jour
Etat de Colorado	1.500	510.000	340	1.70
— de Washington	1.000	340.000	340	1.70
— de l'Orégon	500	170.000	340	1.70
— de l'Idaho — de l'Utah — de Wyoming	2.000	680.000	340	1.70

PROFESSION OU MÉTIER	NOMBRE DE JAPONAIS	REVENU TOTAL ANNUEL	MOYENNE DE REVENU PAR INDIVIDU	
			PAR AN	PAR MOIS
		dollars	dollars	dollars
Travailleurs de chemins de fer.				
Etat de Washington....	2.350	1.015.200	432	1.60
— de l'Idaho.....	1.350	583.500	»	»
— de l'Utah	1.500	684.000	»	»
— de Wyoming.....	950	410.400	»	»
— de Colorado.....	900	388.000	»	»
— de Nebraska	1.000	432.000	»	»
— de Nevada.....	700	302.400	»	»
Travailleurs dans les mines.				
Ouvriers employés dans les houillères.....	1.500	990.000	660	2.20
Ouvriers dans l'industrie du fer.....	500	300.000	600	2 »
Ouvriers se rendant dans l'Alaska.....	1.300	208.000	160	»
Professions diverses.				
			par an	par mois
Blanchisseurs.....	1.000	480.000	480	40
Nettoyage de la maison (domestique).....	1.500	750.000	500	40
Autres professions.....	1.000	200.000	200	40
Ouvriers cherchant du travail partout.....	1.000	396.000	396	par jour 1.80
Total.....	21.550	8.803.500		

	Japonais	Salaires
Total général en Californie.....	44.250	18.102.500 $
— dans les autres Etats.	21.550	8.803.500 $
	65.800	26.906.000 $

3° Envoi d'argent et argent placé des Japonais résidant dans les trois Etats d'Utah, d'Idaho et de Californie.

Année	Argent placé	Argent envoyé au Japon
37e année du Meiji 1904.....	2.768.750 yen	7.501.201 yen
38e — 1905.....	3.513.140 —	9.366.566 —
39e — 1906.....	5.080.808 —	11.266.504 —

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

La reconnaissance de Moulaï Hafid. La réponse des puissances à la note franco-espagnole. Une nouvelle note de la France et de l'Espagne.—Déclarations de Moulaï Hafid.—L'incident de Casablanca. — Le général d'Amade.

La reconnaissance de Moulai Hafid. Les réponses de l'Allemagne et des Puissances à la Note de la France et de l'Espagne. La nouvelle Note franco-espagnole.

Comme nous le faisions prévoir dans notre dernière chronique, la réponse de l'Allemagne à la Note franco-espagnole, remise aux chancelleries de Paris et de Madrid le 22 septembre, a témoigné d'une réelle tendance à la conciliation. Voici, d'ailleurs, l'analyse officielle de ce document, d'après l'*Agence Wolf* de Berlin et par l'*Agence Havas* :

Berlin, le 23 septembre.

La réponse de l'Allemagne à la Note franco-espagnole concernant la reconnaissance de Moulaï Hafid, qui a été remise hier aux ambassadeurs de France et d'Espagne par M. de Schœn, secrétaire d'Etat à l'office des Affaires étrangères, établit d'abord l'accord du gouvernement allemand avec les gouvernements français et espagnol sur ce point que seuls les intérêts communs à toutes les puissances doivent être considérés comme décisifs en ce qui concerne la reconnaissance de Moulaï Hafid, reconnaissance que les récents événements du Maroc ont fait apparaître comme nécessaire. Partant de ce point de vue, le gouvernement n'a rien à objecter à ce qu'on réclame de Moulaï Hafid certaines garanties nécessaires à ces intérêts.

La Note allemande exprime l'avis qu'il appartient à l'ensemble du corps diplomatique à Tanger, représenté en cette occurrence par son doyen, de demander ces garanties au sultan.

Le gouvernement allemand salue comme une circonstance heureuse le fait qu'entre temps Moulaï Hafid a déjà adressé au corps diplomatique à Tanger une lettre officielle dans laquelle il notifie formellement aux puissances son avènement au trône et leur demande de le reconnaître. Le nouveau sultan donne en même temps des assurances précises sur la façon dont il exercera le gouvernement ; il déclare, notamment, qu'il se conformera de tout point à l'Acte d'Algésiras et à toutes les dispositions complémentaires concernant son application.

Le gouvernement allemand voit dans cette lettre un fait nouveau d'une importance considérable et il exprime l'espoir que les gouvernements français et espagnol reconnaîtront, immédiatement comme déjà remplies,

toute une série des conditions posées dans leur Note. En ce qui concerne ces demandes de garanties formulées dans la Note franco-espagnole, voici quelle est la manière de voir du gouvernement allemand. Il n'y a rien à objecter au paragraphe qui réclame que Moulaï Hafid reconnaisse l'Acte d'Algésiras avec toutes les dispositions d'application complémentaires; il fait seulement cette réserve que les dispositions en question doivent être valables au point de vue du droit marocain.

L'Allemagne n'a pas non plus d'objection à faire à la confirmation des pouvoirs accordés temporairement à la France et à l'Espagne en vue d'empêcher la contrebande des armes au Maroc.

Moulaï Hafid ne peut pas non plus, de l'avis du gouvernement allemand, se soustraire aux engagements légalement pris par le gouvernement antérieur vis-à-vis des puissances étrangères, ainsi que des particuliers. Le gouvernement allemand fait cependant remarquer que des contrats de ce genre avec des particuliers, ainsi que des reconnaissances de dettes, ne peuvent prétendre à être reçus pour valables que si l'on a observé, en les concluant, les dispositions de l'Acte d'Algésiras concernant les marchés et les contrats de travaux publics, ainsi que les emprunts au profit du gouvernement marocain.

Le gouvernement allemand est d'accord sur ce point que les pouvoirs donnés à la commission instituée à Casablanca pour fixer le chiffre des demandes d'indemnités motivées par le bombardement de la ville et les événements qui s'en sont suivis, soient confirmés. Il est prêt, en outre, à participer à des démarches communes ayant pour but de demander à Moulaï Hafid qu'il proclame, publiquement et officiellement, sa ferme intention de régler d'après les principes du droit des gens son attitude vis-à-vis des puissances étrangères et de leurs nationaux, et qu'il prenne sans retard les mesures convenables pour assurer la sécurité et la liberté du trafic et des communications dans l'empire chérifien.

Le gouvernement allemand exprime seulement le vœu qu'on laisse au sultan une certaine liberté d'action en ce qui concerne les mesures à prendre à cet effet, afin de ne pas provoquer de nouvelles colères parmi la population musulmane et de ne pas compromettre ainsi l'intérêt général qu'ont toutes les puissances au maintien de l'ordre et de la tranquillité.

Le gouvernement allemand ne conteste pas à la France et à l'Espagne le droit de réclamer le remboursement des dépenses faites par elles pour les mesures militaires qu'elles ont prises, non plus que celui de régler avec le Maroc la question des compensations à réclamer pour le meurtre de leurs nationaux, mais il a confiance que les deux puissances tiendront compte de la situation financière du Maroc, que toutes les puissances ont un intérêt commun à voir s'améliorer.

Enfin le gouvernement allemand est d'accord qu'il y a lieu d'obtenir du sultan qu'il règle d'une façon convenable la situation personnelle d'Abd el Aziz et de ses anciens fonctionnaires.

La modération de ton de la réponse allemande a généralement produit un effet satisfaisant; et comme, d'autre part, les autres puissances signataires de l'Acte d'Algésiras avaient toutes déclaré adhérer sans réserve aucune à la Note franco-espagnole, les deux gouvernements de Paris et de Madrid ont pu se mettre aussitôt à l'œuvre pour préparer une seconde Note, destinée cette fois à être remise à Moulaï Hafid lui-même. Voici le communiqué publié à ce sujet par l'*Agence Havas* le 29 septembre au soir :

Les gouvernements de Paris et de Madrid s'occupent de rédiger une Note commune, qui serait soumise aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras et qui serait destinée à être remise à Moulaï Hafid par l'intermédiaire du doyen du corps diplomatique à Tanger. Cette Note contiendrait les garanties demandées à Moulaï Hafid pour être reconnu comme sultan du Maroc. Ces garanties sont celles sur lesquelles l'accord s'est établi entre les puissances à la suite de l'examen, par elles, de la première Note franco-espagnole.

M. Pichon a eu, ce soir, un entretien à ce sujet avec le marquis del Muni, auquel il a remis un projet qui va être soumis au gouvernement espagnol par son ambassadeur à Paris. Ce projet n'a, d'ailleurs, soulevé aucune objection de la part du marquis del Muni, qui l'a envoyé de suite à M. Allendesalazar.

Il est très probable que les deux gouvernements adopteront pour la publication de leur nouvelle Note commune la même procédure que pour la première. Leurs nouvelles propositions ne seraient portées à la connaissance du public que lorsqu'elles auraient été communiquées officiellement aux Cabinets étrangers. Il ne faut donc pas compter qu'elles soient publiées avant quelques jours. En attendant, on peut déjà constater que M. Pichon et le marquis del Muni se sont ralliés à la méthode recommandée par l'Allemagne pour la notification à Moulaï Hafid des conditions mises à sa reconnaissance. C'est par l'intermédiaire du doyen du corps diplomatique à Tanger que la Note des Puissances serait remise à Moulaï Hafid. C'est déjà le doyen du corps diplomatique à Tanger, alors le ministre d'Italie, qui avait été chargé de transmettre à Abd el Aziz l'Acte d'Algésiras et de lui demander son adhésion. La France n'avait donc pas d'objection à ce qu'on procédât cette fois de la même manière.

Quant aux conditions elles-mêmes de la reconnaissance du nouveau sultan, il y a tout lieu de croire que ce seront en substance celles énumérées dans la première Note franco-espagnole, avec certaines modifications de rédaction conformes aux désirs exprimés dans la réponse de l'Allemagne.

Déclarations de Moulaï Hafid au « Daily Express ».

Le *Daily Express*, de Londres, a publié, le 24 septembre, le compte rendu suivant d'une intéressante conversation qu'un de ses envoyés spéciaux au Maroc, M. Alan Ostler, a eue le 12 septembre, à Fez, avec Moulaï Hafid :

Moulaï Hafid, le nouveau sultan du Maroc, m'a reçu cet après-midi en audience dans son palais et m'a confié un message destiné aux Européens.

Le sultan avait un entourage très restreint auprès de lui. Lorsque je lui fus présenté, il était assis à la façon maure sur un énorme trône moitié fauteuil, moitié divan, placé sous un grand porche à colonnes d'albâtre, sur un superbe parquet.

Je m'assis sur un des coussins devant le sultan. Pendant ma présentation, Moulaï Hafid m'examina d'une façon très attentive et commença à

me poser quelques questions. Il me demanda si je considérais l'Allemagne comme une amie sincère du Maroc. A cela je répondis que tout semble le faire supposer et que la majorité des journaux allemands me paraissent être entièrement en faveur de sa cause. Il fit alors un signe d'assentiment, comme s'il était satisfait. Il me demanda ensuite de lui expliquer la cause de l'éloignement de l'Angleterre et le fait que les missions hafidistes n'ont point été reçues à Londres. Pourquoi, me dit-il, l'Angleterre ne veut-elle plus être l'amie du Maroc ?

Je répondis que le peuple anglais lui-même est très peu au courant de la situation exacte des affaires du Maroc. Moulaï Hafid me fit alors les déclarations suivantes, et, après que je les eus écrites, il les relut et les approuva :

— « Les résultats de la lutte entre mon frère et moi pour le trône du « Maroc sont la preuve concluante que les Marocains veulent que ce soit « moi leur sultan; s'il n'y avait pas eu une intervention étrangère inutile « et injuste et si la décision avait été laissée au peuple marocain, il n'y « aurait jamais eu de désordre intérieur.

« Les puissances européennes semblent douter que je sois capable de « maintenir l'ordre dans le pays qui m'a proclamé volontairement son « souverain.

« J'ai déjà envoyé en Europe six missions pour donner aux puissances « l'assurance que je suis en mesure de maintenir l'ordre parmi mon « peuple et que je suis prêt à m'en tenir aux termes de l'Acte d'Algésiras. « Aucune de ces missions n'ayant été l'objet des égards qui lui étaient « dus, j'ai maintenant l'intention d'informer par votre entremise les « habitants de l'Europe de mon désir de souscrire aux conditions de l'Acte « d'Algésiras, pourvu que les puissances signataires de cet Acte en res- « pectent également les termes.

« D'autre part, dans le cas où les puissances signataires voudraient « qu'une nouvelle conférence eût lieu, je suis prêt à accepter également « cette proposition ; quel que puisse être l'Acte que l'on adoptera, les « conditions en devront être respectées réciproquement.

« Toute infraction de la part de l'une des puissances signataires devrait « provoquer, du côté des autres puissances signataires, un méconten- « tement aussi vif que celui que ressentirait certainement le peuple « marocain.

« Cela ne veut pas dire que le Maroc soit désireux d'exclure les intérêts « européens ni le commerce de l'Europe. Il est désormais incontestable « que le progrès au Maroc sera non moins avantageux pour les indigènes « que pour les étrangers intéressés. Donc, le Maroc sera heureux « d'accepter le concours des Européens pour assurer les progrès du pays « et de laisser aux Européens leur part des bénéfices. D'autre part, le « Maroc ne tolérera jamais des gouvernants étrangers. »

En outre, Moulaï Hafid m'a donné l'assurance qu'il aime les Anglais et qu'il s'intéresse aux choses anglaises.

Il me dit également qu'il vient d'adresser au corps diplomatique à Tanger une communication dans laquelle il se déclare de nouveau prêt à s'en tenir aux termes de l'Acte d'Algésiras tel qu'il est.

Je suis demeuré ensuite pendant un temps considérable auprès de Moulaï Hafid. J'étais arrivé au milieu de l'après-midi et je ne suis parti que longtemps après le coucher du soleil.

Quand j'ai quitté le palais, ce fut avec l'invitation de rester longtemps à Fez et de venir souvent à la cour, *car*, ajouta le sultan, *j'ai beaucoup plus à dire que vous ne pourrez en écrire.*

L'incident de Casablanca.

Un regrettable incident s'est produit à Casablanca, le 25 septembre, qui provoqua sur le moment une certaine émotion en France et en Allemagne, mais qui apparaît heureusement aujourd'hui devoir se régler normalement par la voie diplomatique. Voici les faits : Les autorités françaises recherchaient depuis plusieurs jours des déserteurs de la légion étrangère ; le 25 septembre, ces déserteurs, au nombre de six, dont trois Allemands, un Suisse, un Autrichien et un Polonais russe, accompagnés par un fonctionnaire subalterne du consulat d'Allemagne, M. Just, et un des soldats de la garde du consulat, se disposaient à s'embarquer à bord du vapeur *Cintra*, en partance pour Hambourg ; ils furent aperçus par des gendarmes français qui les arrêtèrent, malgré les protestations de M. Just, et qui appréhendèrent aussi le garde ; celui-ci fut relâché d'ailleurs immédiatement.

Le général d'Amade avisa de suite le gouvernement par une dépêche, dont le résumé officiel suivant fut communiqué le 26 à la presse :

Le général d'Amade télégraphie qu'hier, 25 septembre, à une heure de l'après-midi, cinq déserteurs de la légion étrangère ont été arrêtés sur le port de Casablanca, au moment où ils se disposaient à s'embarquer ; ils étaient accompagnés d'un employé indigène du consulat d'Allemagne.

Les déserteurs ont été arrêtés sur le port et ont été conduits par les gendarmes à la prison du camp. Quelques instants après, un sixième déserteur a été également arrêté et conduit en prison.

D'autre part, à Berlin, les journaux recevaient communication de l'information officielle suivante sur ce même incident :

Au moment de l'embarquement de trois déserteurs allemands de la légion étrangère, le secrétaire du consulat allemand et un soldat du consulat, qui devaient livrer les déserteurs à bord du navire, ont été attaqués par des marins français. Le premier a été menacé de son revolver par un officier, l'autre a été enchaîné et seulement relâché sur la démarche du drogman allemand.

Les déserteurs ont été emprisonnés par les Français.

On remarquera que, dans le communiqué allemand, il n'est question que de trois légionnaires, alors que le général d'Amade parle de six déserteurs.

Le même jour, 26 septembre, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, avait à ce sujet une conversation diplomatique avec le baron de Lancken, conseiller d'ambassade, chargé d'affaires d'Allemagne à Paris, en l'absence de l'ambassadeur, M. le prince de Radolin. « L'entretien, dit l'*Agence Havas*, fut très courtois, et les dispo-« sitions les plus conciliantes furent manifestées de part et d'autre. « Au cours de la conversation, M. Pichon fit observer qu'il fallait, « avant de discuter la question au fond, connaître les faits avec pré-« cision, et il déclara qu'un exposé complet de ces faits avait été de-

« mandé télégraphiquement au général d'Amade. Le baron de Lanc-
« ken reconnut, de son côté, qu'il ne pouvait y avoir d'autre façon de
« procéder. »

A l'heure actuelle, le rapport complet demandé au général d'Amade n'est pas encore parvenu à Paris. Toutefois, une note *Havas*, publiée le 30 septembre, a annoncé que l'amiral Berryer, commandant les forces navales françaises sur les côtes du Maroc, avait télégraphié, à propos de l'incident des déserteurs, « que le sauf-conduit portant « le timbre du consulat allemand de Casablanca visait bien six per-« sonnes, alors que la réclamation ultérieure du même consulat « allemand en nomme trois seulement ». L'amiral Berryer ajoutait dans son télégramme qu'il résultait de l'enquête faite que ce sont bien les Allemands qui ont frappé les premiers. Cette déclaration de l'amiral Berryer, qui ne fait d'ailleurs que confirmer le premier télégramme du général d'Amade, a une réelle importance, car elle établit que le consulat allemand de Casablanca avait signé un sauf-conduit non seulement pour les trois légionnaires déserteurs de nationalité allemande, mais aussi pour les trois déserteurs de nationalité suisse, autrichienne et russe, et qu'il reconnut lui-même son erreur après l'incident, en ne faisant porter sa réclamation que sur les trois premiers. D'autre part, en ce qui concerne la situation juridique même des légionnaires de nationalité allemande, il convient de signaler une importante résolution que vient de voter à Florence le Congrès de droit international. Cette résolution tend à condamner formellement la thèse soutenue par les journaux de Berlin qui prétendent que, d'après la loi allemande, le fait de déserter et de prendre du service dans une armée étrangère ne fait pas perdre la qualité d'Allemand et que, par conséquent, les autorités consulaires allemandes de Casablanca auraient, en vertu du régime des capitulations, des droits de juridiction sur les déserteurs qui se réclameraient de leur qualité d'Allemands. Voici la dépêche de Florence publiée à ce sujet par l'*Agence Havas :*

Florence, le 30 *septembre.* — Dans sa séance d'aujourd'hui, le Congrès de droit international s'est occupé de la question de la condition juridique des étrangers au service des belligérants.

Après une discussion d'un caractère élevé, le Congrès a adopté une résolution déposée par le rapporteur, M. Rollin, suivant laquelle la condition juridique internationale des étrangers, civils ou militaires, n'appartenant par leur nationalité à aucun des Etats belligérants, mais ayant contracté l'obligation de servir l'un des belligérants, serait absolument identique, en ce qui concerne l'application des lois de la guerre, à celle des nationaux de l'Etat au service duquel ils se trouvent.

Ajoutons enfin que, pour cette même question de nationalité, on fait remarquer — et l'argument paraît d'une valeur indubitable contre le point de vue allemand — qu'à maintes reprises le gouvernement de Berlin a adressé des pièces à des légionnaires nés Allemands par l'intermédiaire du consul de France à Casablanca, recon-

naissant ainsi implicitement leur caractère de nationalisés français.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que se féliciter, comme nous le disions en commençant, de la sagesse et du sang-froid avec lequel les gouvernements de Paris et de Berlin ont envisagé cette délicate affaire pour en rechercher de concert la solution juridique.

Le général d'Amade.

M. Clemenceau, président du Conseil, chargé de l'intérim du ministère de la Guerre, a soumis le 30 septembre à la signature du président de la République un décret nommant le général d'Amade général de division. Le général d'Amade avait, depuis le 28 septembre, le temps de service suffisant dans le grade de général de brigade pour pouvoir être promu divisionnaire.

Le commandant des forces françaises au Maroc n'a que cinquante-deux ans; il est donc le plus jeune de nos divisionnaires. Sorti de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr dans l'arme de l'infanterie, il a passé plusieurs années au deuxième bureau de l'état-major de l'armée. Après avoir suivi les opérations de l'armée anglaise au Transvaal, il fut envoyé à Londres comme attaché militaire, puis revint en France prendre le commandement du 77e régiment d'infanterie à Cholet. Il avait été promu général de brigade le 27 mars 1907.

On se souvient des conditions particulièrement délicates dans lesquelles le général d'Amade prit la direction des opérations au Maroc. Il s'acquitta de sa tâche rendue si malaisée par les circonstances, avec une remarquable habileté, et aujourd'hui, après avoir pacifié toute la région qui avoisine Casablanca et rétabli la sécurité dans la Chaouïa, il a pu ramener à 8.000 hommes seulement les effectifs du corps d'occupation qui compta, un moment, près du double; ce chiffre sera d'ailleurs encore prochainement réduit.

On ne peut que louer l'initiative du gouvernement et approuver la récompense si justement méritée qu'il vient de décerner au général d'Amade.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France.—*Le roi d'Espagne à Paris.*—Le roi d'Espagne, Alphonse XIII, et la reine Victoria, se rendant en Autriche-Hongrie et en Allemagne, sont arrivés à Paris le 26 septembre au soir et y ont passé toute la journée du lendemain dimanche 27. M. Allendesalazar, ministre des Affaires étrangères, accompagnait le roi.

A la gare du quai d'Orsay, les souverains ont été reçus par M. Stephen Pichon, qui leur a souhaité la bienvenue au nom du gouvernement de la République. Le lieutenant-colonel Lasson, de la maison militaire du président de la République, M. Mollard, directeur du protocole, et des membres du corps diplomatique étaient également présents.

Dans la matinée du 27, le roi s'est fait conduire à l'Elysée, où il a eu un entretien avec le président de la République. Puis il a présidé un déjeuner à l'ambassade d'Espagne, auquel assistaient M. Clemenceau, M. Pichon et M. Allendesalazar. A l'issue de ce déjeuner, M. Pichon a eu avec M. Allendesalazar un entretien au cours duquel les deux ministres ont examiné les diverses questions de politique extérieure intéressant les réponses des puissances à la note relative à la reconnaissance de Moulaï Hafid.

Le roi et la reine d'Espagne sont repartis le soir même pour Munich.

— *Déclarations de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, sur la politique extérieure de la France.* — M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, a prononcé, le 20 septembre, à Poligny, à l'occasion du banquet de l'Union mutualiste du Jura, un discours dont le passage suivant était consacré à la politique extérieure de la France.

Le gouvernement de la République veut aussi la paix au dehors. Il la veut sincèrement, loyalement, d'une volonté ferme et tenace. Il la veut solide et féconde, et reposant pour cela sur notre droit, notre force et notre dignité.

Toute autre paix serait débile, instable et précaire: elle ne ferait qu'ouvrir des perspectives d'aventures, en nous laissant désarmés devant la menace et impuissants devant les possibilités d'agression.

Rien d'ailleurs ne menace la paix internationale. Tous les souverains, les chefs d'Etats et de gouvernements s'accordent à le proclamer, tous se défendent de rien entreprendre contre elle. Et toutes ces déclarations sont sincères, parce qu'elles répondent aux besoins profonds des peuples, aux sentiments intimes et aux volontés des nations.

Il serait trop grave de se mettre en opposition avec l'opinion populaire; mais, pour éviter qu'il y ait des surprises, il importe que les forces réu-

nies des divers groupements européens soient en équilibre et qu'il n'y ait pas de rupture au détriment ou au profit de l'un d'eux.

C'est ce qui nous a dicté le choix de nos amitiés et de notre alliance.

Nous avons fortifié la paix de l'Europe et du monde en fortifiant notre propre situation. Nous entendons ne nous servir d'ailleurs du pouvoir et de l'autorité que nous donnent nos ententes que pour une politique faite de prudence, de sagesse et de modération.

N'a-t-on pas à ce propos (et ce sont des Français, hélas !) parlé récemment des échecs qu'aurait subis la politique française? Ces échecs n'existent que dans l'imagination de ceux qui croient les avoir découverts et qui, sans doute, n'auraient pas été fâchés de s'en servir dans un but de politique intérieure.

Non, la politique française n'a subi aucun échec.

Non, elle n'a été victime d'aucune surprise.

Dans son développement normal en Afrique, en sauvegardant les privilèges qu'elle y possède et qu'elle y maintiendra, elle avait prévu les diverses éventualités qui pouvaient se produire et avait évité avec grand soin de se compromettre dans des complications anarchiques auxquelles elle devait rester étrangère.

Elle n'a pas cessé un instant d'être fidèle au programme qu'elle s'était tracé, conformément aux votes réitérés des Chambres. Elle s'y est tenue sans discontinuer; des documents officiels incontestables l'établiront prochainement avec la dernière évidence. Et dans l'examen et la défense de ses intérêts et de ses droits, elle n'a pas séparé sa cause de celle de l'Europe, elle s'est souvenue qu'elle devait concourir à la civilisation générale, elle s'est inspirée d'un patriotisme supérieur : le patriotisme européen. Car s'il est vrai que depuis longtemps la paix de l'Europe n'a pas été troublée et qu'il faille en tenir compte à l'opinion publique universelle et aux efforts de tous les gouvernements, nous sommes fondés à dire que rien ne dépasse à cet égard les services rendus par la République.

N'était-il pas dans sa doctrine et dans sa destinée de défendre et propager les idées de paix, de justice et de fraternité?

Elle l'a fait, elle le fait chaque jour par sa diplomatie conciliante, par sa propagande en faveur des principes humanitaires, par la part qu'elle prend à tout ce qui diminue dans le monde la puissance de l'arbitraire, par la modération de ses désirs et par le labeur opiniâtre de sa démocratie qui veut avant tout la tranquillité.

Elle le fait aussi en maintenant son droit et en augmentant sa force, parce qu'elle n'entend employer l'un et l'autre que pour conjurer s'il le fallait (mais je me hâte d'ajouter que rien ne l'indique) le péril des ambitions guerrières et pour garantir l'équivalence et la stabilité nécessaires dans la situation respective des peuples et dans les relations des pays entre eux.

Allemagne. — *Le Congrès interparlementaire de Berlin.* — Le XVe Congrès interparlementaire s'est ouvert à Berlin, le 17 septembre, avec une solennité particulière qui tenait surtout à ce fait que, pour la première fois, il siégeait en Allemagne. La première séance a été marquée par le discours suivant du chancelier allemand, prince de Bülow, dont les paroles ont produit une profonde impression :

Messieurs,

Au nom du gouvernement impérial, j'ai l'honneur de vous souhaiter la

bienvenue. Vous trouverez, Messieurs, en Allemagne, les sympathies auxquelles vous avez le droit de vous attendre. L'Union interparlementaire siège pour la première fois sur le sol allemand, mais vous n'êtes point inconnus chez nous. Avec le monde civilisé, l'Allemagne sait apprécier les services que vous rendez à une noble cause. En portant mes regards sur cette illustre assemblée, j'y vois représentés tous les âges, et cela me semble très naturel, car dans votre œuvre vous réunissez l'ardeur de la jeunesse à l'expérience de l'âge mûr ; c'est ainsi que vous luttez contre les doutes et les difficultés qui s'opposent à toute belle œuvre. C'est ainsi que vous avez atteint les résultats auxquels peu de personnes s'attendaient au début.

Guidés par des hommes très distingués, — je ne nommerai que votre doyen M. Frédéric Passy, que nous avons le plaisir tout particulier de voir parmi nous, M. Passy, que je me rappelle avoir vu à Paris, il y a près de trente ans, et que nous retrouvons ici, aussi généreux, aussi ardent, aussi jeune que dans le passé, — vous avez poursuivi votre tâche, qui est celle d'obtenir des garanties pour la paix et la concorde entre les peuples (*Bravo!*), tâche difficile s'il en fût, tâche ardue, car tant de passions et de préjugés s'y opposent, mais aussi tâche bienfaisante entre toutes.

Je puis le dire sans exagérer, d'année en année, votre succès s'est accentué; vous êtes députés, Messieurs, et je suis, moi, ministre, ministre qui depuis onze ans s'est souvent adressé aux représentants de son pays dans cette enceinte et de cette place. Si je ne suis pas ministre parlementaire dans toute la force du terme, je suis un chancelier strictement, loyalement constitutionnel. J'espère bien que vos collègues d'Allemagne ne me contrediront pas. (*Hilarité.*)

Ministre constitutionnel, je sais que, mandataires du peuple, vous exprimez les sentiments de vos concitoyens. Quoi qu'on en dise, leurs vœux sont en majorité favorables à la concorde, au progrès et à la paix, c'est-à-dire qu'ils sont en harmonie avec vos aspirations.

Quant aux gouvernements, vous voudrez bien leur rendre justice qu'ils sont allés au-devant de vos désirs en concluant des traités internationaux.

Ils ont tenu compte de vos inspirations en se livrant à l'étude de toutes les questions qui leur paraissaient mûres.

Si les gouvernements sont résolus à suivre cette voie à l'avenir comme dans le passé, c'est en partie votre mérite.

Les gouvernements sont d'accord entre eux, d'accord avec vous.

Quant au but à atteindre, les divergences portent sur les moyens à employer pour atteindre ce but le mieux possible et le plus sûrement possible.

En Allemagne, nous portons un vif intérêt aux questions qui occupent l'Union interparlementaire, notamment à la question de l'arbitrage.

Nous avons proposé de signer, j'ose le rappeler ici, et appuyé un projet tendant à instituer une cour permanente d'arbitrage dont l'acceptation fut recommandée aux puissances dans le protocole final des co-traités du système d'arbitrage.

Nous avons inséré dans un grand nombre de traités de commerce une clause d'arbitrage soit obligatoire, soit facultatif. Nous nous faisons un devoir de prendre part à la conférence des puissances maritimes, qui aura lieu à Londres dans quelques semaines.

Notre concours est acquis d'avance à toutes les propositions compatibles avec les intérêts de la défense légitime, comme avec les lois imprescriptibles de l'humanité. Mais, Messieurs, il y a une autre preuve con-

cluante de l'intérêt que porte l'Allemagne à votre œuvre : c'est le nombre toujours croissant des adhérents à l'Union interparlementaire. (*Applaudissements.*) Une expérience déjà fort longue me l'a prouvé : pour dissiper les malentendus, il n'y a rien de tel que de se connaître en nouant des relations personnelles.

Je tiens à dire encore un mot qui me semble nécessaire, car on a voulu donner à votre œuvre un caractère qu'elle n'a pas. On a voulu vous prêter à vous, Messieurs, des intentions que vous n'avez pas : l'amour de la paix ne saurait signifier l'absence de patriotisme.

Ils sont patriotes, ceux qui s'efforcent de prévenir les conflits en combattant l'ignorance toujours malfaisante, les rancunes si malsaines, les haines souvent aveugles, les ambitions quelquefois trompeuses. En agissant ainsi, vous faites acte de patriotisme, de patriotisme qui déblaye la route, qui écarte les obstacles et qui rend ainsi plus libre la marche de l'humanité vers un idéal commun à tous les âges et à tous les peuples.

L'Allemagne, éclairée par l'histoire, qui pendant trois siècles ne lui a pas épargné les plus cruelles leçons, veut et doit être assez forte pour défendre son sol, sa dignité, son indépendance; elle n'abuse pas, elle n'abusera pas de sa force.

Le peuple allemand qui désire la paix, une paix basée sur le droit et sur la justice et qui, en maintenant la paix pendant de longues années, a prouvé la sincérité de son désir, applaudit à vos travaux.

Je me sais d'accord avec mes compatriotes en vous disant : « Puissent « vos travaux être féconds ! Puissent-ils être utiles à tous les peuples dont « les représentants nous ont fait le grand plaisir et le grand honneur de « venir à Berlin ! »

A la fin de cette première séance, le Congrès a décidé d'adresser à l'empereur Guillaume II un télégramme d'hommages respectueux et en même temps des remerciements pour les paroles énergiques prononcées récemment par l'Empereur en faveur du maintien de la paix universelle. Guillaume II a répondu à cette adresse par le télégramme suivant envoyé au prince de Schœnaich-Carolath, président de la quinzième conférence de l'Union interparlementaire :

J'exprime mes très sincères remerciements aux représentants des Parlements de tous les Etats civilisés, réunis à Berlin, pour les salutations qui m'ont été transmises par Votre Altesse Sérénissime, et j'espère que cette assemblée, composée de tant d'hommes éminents du monde entier, aura plaisir à séjourner dans ma résidence et travaillera pour sa part au maintien de la paix universelle, que j'ai si particulièrement à cœur.

GUILLAUME, *empereur et roi.*

Bulgarie. — *Le conflit turco-bulgare.* — Nous signalions dans notre dernière chronique l'incident turco-bulgare provoqué par la non-invitation du représentant de la Bulgarie, M. Guéchof, à un dîner diplomatique donné à Constantinople par le ministre ottoman des Affaires étrangères. Nous disions, à ce propos, qu'il ne nous paraissait pas que l'affaire dût comporter des suites graves; et en effet, aux dernières nouvelles, il semble bien qu'un arrangement soit près d'intervenir à ce sujet entre Constantinople et Sofia.

Mais, presque au même moment, un nouvel incident a surgi entre

la principauté et la Turquie, que d'aucuns ont pensé pouvoir rattacher à l'incident Guéchof, et dont le règlement soulève d'autrement sérieuses difficultés : c'est l'affaire des chemins de fer de Roumélie que le *Temps* expose ainsi avec une parfaite clarté :

La ligne qui de Constantinople se dirige vers l'Europe centrale par les vallées de la Maritza, de la Morava et du Danube traverse plusieurs Etats et appartient à plusieurs propriétaires. Mais les limites de possession ne coïncident pas avec les limites de nationalité. La voie ferrée partant de Constantinople appartient à la Turquie. Elle ne cesse pas de lui appartenir lorsqu'elle pénètre en Bulgarie, qu'elle traverse Tirnova et Philippopoli. Ce n'est qu'à Belova, petite station à une centaine de kilomètres de la capitale bulgare, qu'elle devient la propriété de la principauté. L'exploitation de tout le tronçon ottoman Constantinople-Belova, ainsi que la ligne Tirnova-Yamboli, a été concédé en 1872 pour cinquante années à la Compagnie des chemins de fer orientaux. En mars 1894, cette concession fut prolongée jusqu'au 1er janvier 1958. Une entente intervenue en 1885 règle la question de la redevance due par la Compagnie à la Turquie. La Compagnie prélève 7.000 francs par kilomètre et par an pour couvrir ses frais d'exploitation et payer les intérêts de son capital d'exploitation. Elle retient 55 % du reste à titre de bénéfice, et remet 45 % au gouvernement ottoman, qui lui garantit en échange un minimum de recette kilométrique de 1.500 francs. Ces différentes conventions ont pour fondement légal au point de vue international l'article 21 du traité de Berlin, qui dit : « Les « droits et obligations de la Sublime Porte, en ce qui concerne les che- « mins de fer dans la Roumélie orientale, sont maintenus intégralement. » En 1899, le gouvernement bulgare a conclu avec la Compagnie des chemins de fer orientaux une convention pour l'exploitation de la voie ferrée Tchirpan-Nova-Zagora. Les Chemins de fer orientaux ont reçu le droit d'exploiter cette voie à des conditions analogues à celles qui ont été accordées par la Turquie pour l'autre ligne. A l'occasion de cet accord, le gouvernement bulgare a reconnu que l'exploitation de la ligne de Constantinople devait continuer sur la base des conventions passées avec la Porte.

Tels sont les éléments juridiques de la question. Quels sont les faits ? Le 18 septembre, les employés de la Compagnie des chemins de fer orientaux se mirent en grève. Ils avaient demandé une augmentation et n'étaient pas satisfaits de celle qui leur avait été proposée par la direction. La grève se généralisa, et les relations avec l'Europe centrale furent momentanément interrompues. Tandis que le gouvernement ottoman essayait d'amener un accord entre les deux parties, le cabinet de Sofia faisait connaître qu'en cas de prolongation de la grève, pour prévenir les troubles possibles et assurer les communications indispensables, il poursuivrait l'exploitation de la voie ferrée avec des soldats d'un bataillon de chemins de fer. Les employés ayant repoussé de nouvelles offres de la compagnie, le gouvernement bulgare prit les mesures qu'il avait indiquées. Le 21, la grève prit fin, mais lorsque les agents des chemins de fer orientaux voulurent reprendre leurs travaux, les employés bulgares refusèrent de céder la place. Les trains, à leur arrivée à la frontière, furent reçus par le personnel bulgare et conduits par lui sur le territoire bulgare. M. Faussa, représentant de la Compagnie à Sofia, remit au gouvernement princier une protestation écrite, ainsi que cela lui avait été demandé. Cette protestation eut pour effet d'amener la Bulgarie à exposer son opinion dans une dépêche officieuse. Après avoir rappelé dans quelles conditions elle assuma l'exploitation de la ligne, elle déclare que ses

intérêts économiques et la défense nationale pouvant être mis en péril par l'exploitation par une compagnie étrangère d'une voie ferrée traversant son territoire, elle a maintenu le personnel bulgare. Puis, ajoutant que l'exploitation bulgare a débuté avec le consentement de l'agent de la Compagnie des chemins de fer orientaux, elle exprime le désir de ne traiter désormais cette question qu'avec la Compagnie et pas avec la Porte. La Turquie, de son côté, dans une note circulaire qu'elle a adressée à tous les signataires du traité de Berlin, leur demande d'intervenir pour faire rendre à la Compagnie le tronçon de voie ferrée dont l'exploitation lui appartient en vertu des traités et conventions.

Nous en sommes là. Il est impossible de ne pas se rappeler, dans les circonstances actuelles, les événements semblables qui se produisirent en 1894. La Bulgarie s'empara de vive force de cette partie de la voie ferrée appartenant à la Turquie, et qui, entre Belova et Vakarel, franchit la frontière qui sépare en principe la principauté bulgare de la Roumélie orientale. Elle se refusa à la rendre, et tandis que la Porte renonçait à la propriété, les Chemins de fer orientaux étaient contraints de renoncer à l'exploitation moyennant une indemnité annuelle. Le gouvernement de Sofia compte-t-il procéder de même aujourd'hui ? Il se heurtera à bien des difficultés. En premier lieu, la Compagnie des chemins de fer orientaux, qui est placée sous la protection de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne, fera appel à ces deux Etats pour la défense légitime de ses intérêts. D'autre part, le nouveau gouvernement turc sera peut-être moins conciliant que l'ancien régime. Le nationalisme de la jeune Turquie ne le cède en rien au nationalisme bulgare, et il a pour lui en cette affaire le droit international.

Il est certain qu'il faudra toute l'habileté politique, en même temps que toute la modération et la sagesse du prince Ferdinand et de la Porte, pour que cet incident ne dégénère pas en un conflit, dont les conséquences seraient, en les circonstances présentes, d'une gravité exceptionnelle. Cependant le fait que les gouvernements de France, de Russie, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne ont adressé simultanément à Sofia une protestation contre l'accaparement de la ligne du chemin de fer d'Orient par le gouvernement bulgare est évidemment d'un heureux augure. Il est impossible que la Bulgarie, en présence de cette triple protestation, maintienne une attitude qui la met en opposition avec toutes les puissances signataires du traité de Berlin. D'autre part, on est en droit de penser que le parti jeune-turc, qui a déjà donné tant de preuves de son véritable esprit politique, contribuera, par sa prudence et son sang-froid, à rendre possible la conclusion d'un compromis pacifique.

— *Le voyage du prince et de la princesse de Bulgarie à Budapest.* — Le prince et la princesse de Bulgarie se sont rendus, le 23 septembre, à Budapest, pour saluer l'empereur d'Autriche-Hongrie, à l'occasion de son jubilé.

Au dîner de gala offert en leur honneur, l'empereur François-Joseph a porté le toast suivant :

Il m'est particulièrement agréable d'exprimer à Votre Altesse Royale

tout le plaisir que me cause la visite qu'elle veut bien me faire aujourd'hui dans la capitale de la Hongrie. Ce plaisir est d'autant plus vif que Votre Altesse Royale est accompagnée de son Auguste épouse. Je suis très heureux de la présence parmi nous de Vos Altesses Royales. Je tiens aussi à les remercier tout spécialement de la pensée délicate qui les a inspirées en venant me présenter personnellement leurs souhaits et leurs félicitations à l'occasion du jubilé de mes soixante ans de règne.

En souhaitant à Vos Altesses Royales très cordialement la bienvenue, je me plais à considérer leur visite comme un gage précieux pour le maintien et le développement des excellents rapports qui, je le constate avec plaisir, existent déjà entre l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie. Je forme des vœux chaleureux pour la prospérité de ce jeune pays qui, grâce à la sagesse de Votre Altesse Royale et aux qualités remarquables du peuple bulgare, a pris un essor digne d'éloges.

Animé de sentiments sincèrement amicaux pour Votre Altesse Royale, je bois à sa santé, ainsi qu'à la princesse Eléonore et à la famille princière.

Le prince Ferdinand a répondu :

Je suis profondément ému des paroles si bienveillantes et si gracieuses que Votre Majesté vient de prononcer. Qu'elle me permette tout d'abord de la remercier sincèrement, au nom de la princesse et au mien. Je dois à cette année jubilaire le grand bonheur de pouvoir venir apporter à Votre Majesté, ainsi que l'ont déjà fait tant d'autres chefs d'Etat, l'hommage de mes félicitations pour la soixantième année de son règne.

En effet, ma vénération, Majesté, s'augmente des sentiments de pieux attachement et du souvenir que je garde d'avoir servi dans sa vaillante armée ; ces sentiments de reconnaissance et d'admiration vibrent plus fortement dans mon cœur, quand je pense à l'accueil flatteur que je viens de recevoir dans cette admirable ville, capitale de la Hongrie, si riche en vertus civiques et en gloires militaires.

En remerciant également Votre Majesté des paroles de sympathie qu'elle a bien voulu consacrer au jeune et vigoureux peuple dont, par la volonté de la divine Providence, je dirige les destinées, je fais des vœux pour que Dieu conserve pendant de longues années à la fidélité et à l'affection de ses peuples Sa Majesté.

Je lève mon verre à la santé de Sa Majesté.

Durant son séjour à Budapest, le prince Ferdinand a eu avec l'empereur de fréquents entretiens. Le bruit a couru à ce propos qu'il avait été question, dans ces conversations, de l'élévation de la principauté en royaume indépendant, et que le monarque austro-hongrois s'y était montré favorable. Cependant aucun fait n'est venu confirmer ce bruit, et même une note officielle de Sofia a démenti, en termes formels, que la Bulgarie songe en ce moment à revendiquer son indépendance.

Espagne. — *La mort de M. Nicolas Salmeron.* — M. Nicolas Salmeron y Alonso, ancien président de la république espagnole, du 18 juillet au 7 décembre 1873, est mort le 20 septembre à Pau, à l'âge de soixante-dix ans. M. Salmeron était depuis 1886 député de

Madrid et dirigeait jusqu'à ces derniers temps la minorité républicaine des Cortès.

Il laisse derrière lui la réputation d'un républicain honnête, d'un démocrate convaincu, d'un grand orateur, d'un philosophe éclairé dont le positivisme tempéré l'avait amené à proclamer la supériorité, en politique comme en toute autre chose, de l'évolution sur la révolution.

Italie. — *L'Italie et la Triple Alliance.* — Le *Corriere della Sera* de Milan a publié deux articles remarqués sur la situation diplomatique de l'Italie et l'orientation qu'elle aurait intérêt à donner à sa politique après 1913, époque à laquelle prendra fin la Triple Alliance. L'Italie doit mûrement examiner si elle aurait avantage à ne pas renouveler l'alliance avec l'Allemagne et l'Autriche et à marcher avec la France et l'Angleterre.

Voici les principaux passages de cet intéressant article :

Une tentative qui n'émanait pas de l'Italie a été faite il n'y a pas bien longtemps pour amener l'Autriche à participer, avec l'Angleterre, la France, l'Espagne, et s'il était possible avec l'Italie, à un accord méditerranéen qui l'aurait rendue indépendante de l'Allemagne et l'aurait assurée du côté de l'Italie. La tentative échoua. L'Autriche, pour raisons intérieures et extérieures, crut devoir rester liée à l'Allemagne, et ce lien est toujours la base première de sa politique internationale.

Mais quand même ce n'aurait pas été la volonté de l'Autriche de persister dans cette alliance et de maintenir la solidité, l'intimité du lien avec l'empire allemand, il ne peut être douteux — et il est bon de le répéter — que la dissolution de la Triplice et l'isolement qui en résulterait pour l'Allemagne entraîneraient inévitablement la guerre ; on arriverait ainsi, par la force des choses, à la catastrophe qu'on voudrait éviter.

Le *Corriere della Sera* se demande ensuite si, à la date de 1913 ou dans un avenir pas trop éloigné, le passage de l'Italie à un groupement diplomatique nouveau serait avantageux pour elle-même et pour la paix générale. L'article conclut négativement.

Qui connaît les véritables procédés de la politique anglaise conviendra sans difficulté que l'Angleterre n'aurait pas à donner et ne donnerait pas d'assurances plus grandes ni plus solides que celles qui résultent effectivement de la Triple Alliance. Et la France ne ferait pas des conditions bien différentes de celles auxquelles consentirait l'Angleterre.

Généreuses illusions, mais maigres satisfactions : telle est la formule qui caractériserait les rapports de l'Italie, sortie de la Triple Alliance, et se tournant vers l'Angleterre et la France.

La ligne de conduite de l'Italie, pour éviter, en ce qui dépend d'elle le conflit européen, doit être la fidélité à la Triple Alliance. « La « Triplice n'est certes pas une union parfaite ; elle n'est pas théori- « quement la meilleure union désirable, mais la politique est fon- « dée sur des conditions de fait, non sur des termes idéaux et hypo- « thétiques... »

Il est bon d'observer que le *Corriere della Sera* n'a jamais cessé d'être

l'organe d'Italie le plus favorable à l'influence allemande. Cela soit dit à titre d'information, et sans rien enlever de l'importance des articles précités.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *L'arrivée de M. Klobukowski.* — M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine, est arrivé à Saïgon le 24 septembre. M. Bonhoure, tous les fonctionnaires civils, les représentants de l'armée, de la marine, les corps élus, des délégations asiatiques étaient présents. Le maire de Saïgon, souhaitant la bienvenue au gouverneur général, a évoqué les souvenirs de MM. Thomson et Paul Bert. M. Klobukowski a répondu en saluant la mémoire des disparus, administrateurs et colons, vaillants fondateurs de l'Indo-Chine, les Charles Thomson, les Blancsubé, les Blanchy, les Garcerie, et a déclaré qu'il était heureux d'arriver presque à la veille de fêter le cinquantenaire de Saïgon.

Avant les présentations officielles au palais du gouvernement, M. Bonhoure a affirmé dans un vibrant discours le dévouement de tous les Français d'Indo-Chine, le loyalisme des souverains et de leurs sujets de l'Annam, du Cambodge et du Laos. Le nouveau gouverneur général saura les aimer sans faiblesse, guidant les destinées de la suprématie française, fondée par d'héroïques efforts. M. Klobukowski a répondu que toute la situation de l'Indo-Chine a fait l'objet d'un programme conçu de concert avec le ministre et en faisant appel à l'expérience des gouverneurs précédents. Il a rappelé que les indigènes avaient des obligations et des droits. Ils ne devront oublier à aucun moment le respect de l'autorité de leurs éducateurs qui les traiteront avec sollicitude et équité.

Ces paroles ont causé une impression profonde d'union et de confiance.

Siam. — *Les protégés français au Siam.* — Le *Journal officiel* a publié le 19 septembre un décret sur l'organisation de la juridiction criminelle au Siam en ce qui concerne les sujets et protégés français d'origine asiatique.

Les modifications profondes apportées à nos droits de juridiction au Siam par la convention et le traité conclus le 13 février 1904 et le 23 mars 1907 entre le gouvernement de la République et le gouvernement siamois ont, en effet, rendu nécessaire l'extension des pouvoirs accordés jusqu'ici, par les lois existantes, à nos consuls établis dans le royaume.

II. — AFRIQUE.

Afrique Occidentale. — *Suppression de l'esclavage domestique.* — Le gouverneur de l'Afrique Occidentale Française vient de signaler au ministre des Colonies les excellents résultats des *contrats de travail,*

ainsi que des *conventions* passées entre indigènes et soumis à l'affirmation devant les fonctionnaires européens chargés d'administrer les différentes circonscriptions de nos possessions africaines.

Le lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal et Niger rend compte que les contrats de travail — à la suite de nombreuses libérations d'anciens domestiques qui se produisent dans les différents cercles de la colonie — tendent à se généraliser et à augmenter d'importance.

Les conséquences de cet état de choses révèlent une évolution sociale des plus intéressantes et témoignent des réels progrès accomplis par la cause de la libération dans la colonie. Elles affirment également la réalisation pratique des prévisions relativement aux heureux effets de ces mesures humanitaires pour l'avenir économique de nos possessions.

La suppression de l'état de captivité, déclare le lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal, loin d'entraver dans son essor le développement agricole de riches régions africaines, ainsi que le craignaient certains esprits pessimistes, a donné à la production une forme supérieure où la division du travail est plus complète et où, par suite, le rendement général se trouve considérablement augmenté.

Il en est résulté l'apparition d'une nouvelle classe sociale, celle des travailleurs libres salariés qui se mettent à la disposition des propriétaires de terrains cultivables, parfois même de leurs anciens maîtres, pour exécuter librement les travaux auxquels ils étaient autrefois astreints en leur qualité d'esclaves.

Congo français. — *La situation dans l'Ouadaï.* — Le gouverneur général par intérim du Congo français vient de faire parvenir au ministre des Colonies de nouveaux renseignements sur notre situation dans l'Ouadaï. Le capitaine Jérusalémy avait défait, le 29 mars dernier, les Ouadaïens à Dogotché, leur tuant 400 hommes et leur prenant deux étendards et beaucoup de fusils à tir rapide. L'ennemi, à la suite de cet échec, s'était retiré vers le Nord-Est. D'après les dernières nouvelles reçues au pavillon de Flore, le capitaine Julien avec 600 combattants a vaincu, à Djaoua, près de Ati, les Ouadaïens, qui ont perdu un millier des leurs. Ce succès important paraît affaiblir gravement les résistances que depuis quelques mois nous avions rencontrées au Ouadaï. On sait en effet que l'Ouadaï constitue le refuge que trouvent encore, pour la traite des esclaves et celle des eunuques, ainsi que pour la contrebande des armes, les caravanes se rendant au centre africain. Il est permis de prévoir maintenant que l'influence européenne fera disparaître ces trafics dans un avenir prochain.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale de l'étain en 1906. — Il n'a été produit en 1906 que 98.500 tonnes d'étain ; mais le prix de ce métal a été plus élevé que ceux du cuivre, du zinc et du plomb.

La production de l'étain a augmenté de 25.000 tonnes depuis dix ans. Ce sont les établissements des détroits qui en extraient le plus, 60.000 tonnes environ.

L'Allemagne est passée de 930 tonnes en 1897 à 6.300 tonnes en 1906; l'Australie, de 4.120 tonnes en 1897 à 7.000 tonnes en 1906.

Ce sont les Etats-Unis qui consomment le plus d'étain : 43.700 tonnes en 1906; puis viennent l'Angleterre avec 18.000 tonnes et l'Allemagne avec 15.500.

II. — EUROPE.

Belgique. — *Le commerce extérieur en* 1907. — Le commerce général d'importation s'est élevé, en 1907, à 26.409.400 tonnes pour une valeur de 6.123.800.000 francs, alors qu'en 1906 ce mouvement avait été respectivement de 25.850.700 tonnes et 5.725.800.000 francs. Il y a donc pour 1907 une augmentation de poids de 558.700 tonnes ou 2,2 % et une augmentation de 398 millions ou 7 %.

A l'exportation, le commerce qui était, en 1906, de 21.174.000 tonnes pour une valeur de 5.062.700.000 francs accuse, en 1907, 21.114.400 tonnes et 5.191.100.000 francs, soit une diminution de poids de 60 400 tonnes ou 0,3 % et une augmentation de valeur de 128.400.000 francs ou 2,5 %.

Pour le commerce spécial d'importation (comprenant les produits consommés ou travaillés dans le pays), on constate, en 1907, un mouvement de 22.042.000 tonnes représentant une valeur de 3.773.600.000 francs contre 21.418.300 tonnes d'une valeur de 3.454.000.000 francs en 1906. Il y a donc pour 1907 une augmentation de poids de 623.700 tonnes ou 2,9 % et une augmentation de valeur de 319,6 millions ou 9,3 %.

A l'exportation, le commerce spécial (produits du pays ou qui y ont subi une main-d'œuvre) accuse, pour 1907, une valeur de 2.848.100.000 francs et 16.777.300 tonnes. En 1906, ce mouvement était de 16.768.700 tonnes et 2.793.800.000 francs. Les chiffres de 1907 présentent donc sur ceux de 1906 une augmentation de poids de 8.600 tonnes ou 0,1 % et une augmentation de valeur de 54,3 millions de francs ou 1,9 %.

C'est toujours avec la France que la Belgique a, au moins en valeur, le commerce le plus intense; les importations de France en Belgique, qui s'élevaient en 1906 à 3.344.574 tonnes représentant une valeur de 604.631.000 francs, accusent, en 1907, un chiffre de 3.608.321 tonnes ayant une valeur de 652.017.000 francs. L'année 1907 présente

donc, sur l'année 1906, une augmentation de poids de 263.747 tonnes ou 7,9 % et une augmentation de valeur de 47.386.000 francs ou 7,8 %.

Les exportations de produits belges ou nationalisés vers la France, qui s'élevaient, en 1906, à 6.858.336 tonnes représentant une valeur de 548.062.000 francs, accusent, en 1907, un chiffre de 6.560.575 tonnes ayant une valeur de 530.492.000 francs, soit une diminution en poids de 297.761 tonnes ou 4,3 % et une diminution de valeur de 17.270.000 ou 3,2 %.

III. — ASIE.

Japon. — *La production du charbon et du pétrole.* — La production du charbon au Japon a été, en 1904, de 10.723.796 tonnes et, en 1905, de 11.542.041 tonnes. L'augmentation moyenne, depuis dix ans, a été de 600.000 tonnes par an. Quant à la valeur, elle est passée, de 82.938.900 francs en 1902, à 102.557.000 francs en 1905. La production de 1906 a atteint 13.000.000 de tonnes.

Le meilleur charbon est celui que l'on extrait dans l'île de Hokkaïdo; mais les mines les plus importantes sont celles de Kyushiu, qui produisent 79 % de la quantité totale et dont les principales sont :

Les mines de Chiku-Ho, qui sont situées dans les provinces de Chikusen et de Buzen.

Les mines de Müke, qui se trouvent sur les limites des provinces de Higo et de Chikugo.

Les mines de Takashima, situées dans trois petites îles distantes de 7 milles de Nagasaki et dont le charbon est excellent.

Il y a d'autres mines dans la province de Hizen, et dans l'île d'Amakusa, de petites mines d'anthracite.

L'extraction du pétrole au Japon est relativement récente, puisqu'elle ne se chiffrait en 1874 que par 5.542 hectolitres. Son développement a été rapide et la production a atteint, en 1906, 2.480.000 hectolitres.

Les principaux puits sont situés dans la province de Niigata; puis viennent, par ordre d'importance, ceux de Hokkaïdo, de Nagano, Gumma, Chiba, Ehime et Kagosshima. Le nombre des concessions déjà accordées est de 591; mais il augmente régulièrement et 530 demandes de recherches ont été déposées l'an dernier.

D'après les statistiques du bureau des mines, la production minière du Japon s'est élevée, en 1906, à 250.828.000 francs, représentés, pour la plus grande partie, par :

Le charbon.....	142.957.600 francs
Le cuivre.....	66.440.500 —
Le pétrole.....	9.908.300 —
L'or.....	9.603.100 —

Le pétrole occupe donc la troisième place.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Edouard-G. Faure, consul du Japon à Bordeaux;
Rafael Montalvo y Morales, consul de Cuba à Paris;
Philip Charles Sarell, consul de Sa Majesté Britannique à Dunkerque:
Charles-Alfred Payton, consul de Sa Majesté Britannique à Calais.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Missions. — M. le *capit.* Fourn est désig. pour la mission Togo-Dahomey.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Audéoud est désig. pour command. l'escadron de spahis sénégalais.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Lauany; le *lieut.* Clament et l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Brun sont désig. pour le chemin de fer de Kayes au Niger;

MM. le *lieut.* Bricout et les *offic. d'admin.* Lamboley, Billuart, Thomas et Chapey sont désig. pour le chemin de fer de la Guinée française.

Troupes coloniales

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *général de division* Geil est nommé au command. supér. des troupes de l'Indo-Chine.

INFANTERIE

Chine. — Sont désig. pour le 16e rég. :

MM. le *capit.* Labriet; les *lieut.* de la Rochebrochard d'Auzay, Blanchet, Allut et Barbaza; le *sous-lieut.* Charpentier.

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :

MM. le *chef de bataill.* Obissier; les *capit.* de l'Orza de Montorzo-Reichemberg, Rideau et Thomas; le *lieut.* Thomassin et les *sous-lieut.* Silve et Walter.

Cochinchine. — Sont désig. pour la Cochinchine :

MM. les *capit.* Fröchen, Mengin et Triol; les *lieut.* Hartmann, Cabet et Tessier; les *sous-lieut.* Le Porz et Marty.

M. le *capit.* Habert est affecté au 11e rég.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Cottes et Cotten et le *lieut.* Gœtz sont désig. pour l'A. O. F.;

M. le *lieut.* Beigbeder-Calay est désig. pour le territoire du Niger;

M. le *lieut.* Bruand est affecté au 1er sénégalais;

MM. le *lieut.* Jean-Jean et le *sous-lieut.* Cavot sont désig. pour le 2e sénégalais;

M. le *capit.* Grall est placé au 4e sénégalais;

MM. les *capit.* Lacroix et Fleuriot de Langle et les *lieut.* Delpech de Frayssinet et Péretti sont placés au bataill. de Zinder.

Congo. — MM. le *capit.* Pugnaire; le *lieut.* Coulbois et le *sous-lieut.* Sauvage sont désig. pour le bataill. du Congo.

Madagascar. — MM. le *capit.* Dauriat et les *lieut.* Tanchot, Bonnaire et Cautellier sont désig. pour le bataill. du Congo.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *lieut.* Paul est désig. pour le corps d'occupat.

Cochinchine. — M. *capit.* Colas est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-col.* Boucher est désig. pour l'A. O. F.;

M. le *capit.* Gros est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — M. le *capit.* Marinot est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. le *stagiaire de 2e cl.* Picard est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Forqueray est désig. pour les travaux publics du Sénégal ;

M. le *stagiaire de 2e cl.* Bonafous est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — M. le *stagiaire de 2e cl.* Madec est désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Congo. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Feildel est désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. l'*offic. d'administ.* de 2e *cl.* Cérix est désig. pour Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Patriarche est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd. ppal de 1re cl.* Gouzien est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Le Gorgeu est désig. pour la Mauritanie ;

M. le *pharm.-maj. de 2e cl.* Pichaud est désig. pour l'A. O. F.

Guyane. — MM. le *méd.-maj. de 2e cl.* Brachet et le *méd. aide-maj. de 2e cl.* Le Camus sont désig. pour l'administ. pénitentiaire.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'administ. de 2e cl.* Py est désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. *lieut. de vaiss.* Lagrenée est nommé au command. du *D'Iberville ;*

MM. les *enseig. de vaiss.* Guyomar et Bonnel et les *mécanic. ppaux de 2e cl.* Le Goff et Ployé sont désig. pour le *D'Iberville.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Audoyer est chargé des fonctions de commiss. des flottilles de Saïgon-Cap-Saint-Jacques.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1re cl.* Lallemant est désig. pour le *Bruix* ;

M. le *pharm. de 2e cl.* Liabes est chargé de la direction de la pharmacie centrale de Saïgon;

M. le *méd. de 2e cl.* Mauran est désig. pour le *Vauban.*

GÉNIE MARITIME

Extrême-Orient. — M. Ricard, *ingénieur hydrog. de 1re cl.*, est désig. pour la *Manche* comme directeur de la mission hydrographique de l'Indo-Chine.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Simplon et les voies françaises d'accès. par le capitaine GÉNIE, stagiaire à l'état-major du 10e corps d'armée, avec préface de M. Fernand Ragallay, député. Une brochure in-8° de 92 pages. Imprimerie Levé, Paris, 1908.

C'est au point de vue exclusivement français que l'auteur étudie l'importante question des voies d'accès au Simplon et les conséquences diverses qui en découlent pour notre commerce et notre industrie. Depuis les temps reculés de la Gaule, notre territoire fut le passage unique et obligatoire de toutes les transactions entre l'Europe du Nord et les pays méditerranéens ; notre port de Marseille s'accrut constamment et attei-

gnit son apogée lors du percement de l'isthme de Suez. Ce fut alors que le percement des Alpes vint porter des coups sensibles à cette hégémonie commerciale ; successivement le mont Cenis et le mont Saint-Gothard, traversés par les voies ferrées, enlevèrent à Marseille une grande partie de son transit, et les communications entre la mer du Nord et la Méditerranée commencèrent à abandonner le territoire français pour emprunter les voies transalpines. L'ouverture du Simplon permet à la France de regagner une partie du terrain perdu, si elle sait organiser son réseau ferré en vue de la meilleure utilisation possible de la voie nouvelle.

Nos chemins de fer peuvent se relier au Simplon : 1° par Lausanne et la ligne actuelle de Frasne-Vallorbe rectifiée ; 2° par Genève et la ligne dite de la Faucille, à construire. Les deux projets ont des partisans convaincus qui n'ont pu arriver à se mettre d'accord, et la solution reste en suspens.

L'auteur examine avec compétence les deux projets et conclut en faveur de la rectification de la ligne de la Vallorbe, comme étant moins coûteuse et d'une réalisation plus immédiate. La brochure du capitaine Génie est illustrée de neuf croquis géographiques, qui permettent au lecteur de suivre aisément les intéressantes démonstrations de l'auteur.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Guide médical de l'explorateur colonial, par le Dr Henri Dauchez. Un vol. in-16 de 342 pages. Gabriel Beauchesne et Cie, Paris, 1908.

Les Grecs sous le nouveau régime ottoman, par N. Kasasis. Une plaquette in-16 de 29 pages. Imprimerie Levé, Paris, 1908.

Livret-Guide du Voyageur au Maroc et dans les pays voisins, par Ch. René-Leclerc. Une plaquette in-4° de 32 pages. Imprimerie marocaine, Tanger, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales des Sciences politiques (15 *sept.* 1908). W. Beaumont : Le Congrès slave de Prague (12-18 juillet 1908). — Maurice Lévy : La valorisation du café au Brésil. — Gabriel Louis-Jaray : L'Autriche nouvelle : sentiments nationaux et préoccupations sociales (*fin*).

Bulletin de l'Office colonial (*sept.* 1908). Jules Grisard : Les plantes usuelles des colonies françaises. — Situation commerciale des Etablissements français de l'Océanie, de la Côte des Somalis et de la Martinique.

Bulletin de la Fédération des Industriels et des Commerçants français (*sept.* 1908). André-E. Sayous : Le projet de convention franco-canadienne. — Georges Blondel : Le Congrès international des Chambres de Commerce (Prague, sept. 1908).

Bulletin de la Ligue maritime (*sept.* 1908). Georges Toudouze : L'expansion maritime de l'Italie. — La situation actuelle des sept plus grandes marines de guerre.

La Quinzaine coloniale (10 *sept.* 1908). Roger Villamur : Unions mixtes et condition juridique des métis aux colonies. — La défaite d'Abd el Aziz et ses conséquences.

Revue pour les Français (25 *sept.* 1908). G. de Beauregard : Le Portugal : Ce qu'il est, ce qu'il devrait être. — Commandant Sauvain-Jourdan : Nos sous-marins.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (*sett.* 1908). Il IXe Congresso geografico internazionale. — A. W. J. : Recenti progressi del Congo francese.

La Rassegna Nazionale (16 *sett.* 1908). Cesare Sardi : La politica nella storia. — A. Ciaccheri-Bellanti : Pro Tropolitania.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA CRISE ORIENTALE

La question d'Orient vient de se poser brusquement devant l'Europe. Depuis le Congrès de Berlin, on s'était habitué à la voir assoupie. Il y avait bien eu des réveils de loin en loin : au Montenegro, en Serbie, en Bulgarie, en Grèce, en Crète, en Arménie, en Macédoine. Mais, chaque fois, on avait administré au malade les calmants traditionnels : blocus pacifique, démonstration navale, notes collectives, compromis provisoires, protocoles de désintéressement, et le sommeil à peu près paisible avait repris. Cet été, on eut une alarme. Un beau jour, les Jeunes-Turcs, que l'Europe mystifiée par les agents d'Yldiz-Kiosk prenait volontiers pour des agitateurs et des cervelles creuses, jetèrent à bas l'ancien régime de corruption et d'espionnage maintenu depuis trente ans à Constantinople par Abd-ul-Hamid. On ne crut pas tout d'abord à leur succès. On leur reprocha avec hauteur les trois ou quatre exécutions qu'ils s'étaient trouvés dans l'obligation de faire au début sous peine de périr eux-mêmes et de voir avorter tous leurs plans, alors qu'on avait fermé les yeux sur les massacres de milliers d'Arméniens. Puis, au grand étonnement de l'Occident toujours surpris par les événements de l'Orient, on vit les rebelles s'emparer tranquillement du pouvoir, se conduire en maîtres dans toutes les parties de l'Empire, rallier toute l'armée, convertir le Sultan lui-même au régime constitutionnel. Alors on se répandit en éloges sur le patriotisme, l'abnégation, la prudence, l'habileté des Jeunes-Turcs. Et confiante dans leurs grands talents insoupçonnés jusque-là, l'Europe se reposa sur eux du soin d'assurer le sommeil des Balkans. Cette fois, le sommeil fut court.

Cela commença par un incident protocolaire. Tewfik Pacha, le nouveau ministre des Affaires étrangères dans le cabinet présidé par Kiamil Pacha, crut devoir offrir un dîner aux membres du corps diplomatique accrédité à Constantinople. Il s'abstint d'y inviter M. Guéchof, l'agent diplomatique de Bulgarie. M. Guéchof, qui avait été précédemment convié aux repas de gala donnés par le Sultan, se rendit immédiatement à la

Sublime Porte et insista pour obtenir une invitation. Tewfik Pacha lui fit observer qu'il ne représentait pas un Etat étranger, mais une principauté vassale, et que des invitations avaient été adressées aux seuls représentants des Etats étrangers. Il ajouta que, si l'agent diplomatique avait figuré antérieurement à diverses fêtes ou cérémonies au Palais impérial avec le corps diplomatique, c'était parce que le protocole s'était relâché au cours des dernières années. M. Guéchof se hâta de demander des instructions à son gouvernement ; en réponse, il reçut l'ordre de quitter tout de suite Constantinople. Toutefois, il n'y eut pas rupture. M. Guéchof laissa un chargé d'affaires à l'agence bulgare. A Sofia, le commissaire ottoman était absent. On raconte qu'il était parti à la suite d'un autre incident protocolaire un peu auparavant : à la première réception de la princesse Eléonore, après son mariage avec le prince Ferdinand, il avait voulu se présenter en simple stambouline. Le prince aurait exigé qu'il vînt en grand uniforme, comme les agents diplomatiques étrangers, et le commissaire était parti.

Y a-t-il un lien entre les deux incidents ? Ou bien Tewfik Pacha a-t-il saisi la première occasion de montrer à la Bulgarie qu'elle était une simple principauté vassale et que, dorénavant, le nouveau gouvernement était résolu à la traiter comme telle? Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable. Les ministres des Affaires étrangères ottomans n'avaient pas donné de dîners diplomatiques depuis plus de vingt ans. On ne s'expliquerait pas qu'un des premiers soins de Tewfik Pacha, à peine arrivé au ministère dans des circonstances qui réclamaient toute son attention, eût été de reprendre l'ancienne tradition dans le seul but de faire une politesse aux ambassadeurs. Mais si cette idée lui était en effet venue naturellement, il aurait pu inviter M. Guéchof sans compromettre les droits de l'Etat suzerain. Il lui eût suffi de prier en même temps à dîner, comme c'était l'usage d'ailleurs, quelques hauts fonctionnaires ottomans. L'agent bulgare aurait ainsi pu passer pour figurer à ce dernier titre. Ce qui porte encore à croire que l'exclusion de M. Guéchof avait été préméditée, c'est que Tewfik Pacha persista à la maintenir quoiqu'un ambassadeur — sinon deux — eût attiré son attention sur les conséquences de ce refus.

Ces conséquences ne tardèrent pas à se manifester. Les Bulgares ressentirent profondément l'affront qui leur était fait au moment même où une réconciliation cordiale semblait s'effectuer entre les races rivales de Macédoine, où des délégations turques étaient acclamées dans plusieurs villes de la principauté. Leur irritation s'accrut quand ils constatèrent que le com-

missariat ottoman à Sofia s'adressait exclusivement au ministère de l'Intérieur et non au ministère des Affaires étrangères. Le baron d'Ehrenthal, dans les explications fournies le 10 octobre à la commission des affaires étrangères des Délégations austro-hongroises, a exprimé l'opinion que tout le conflit oriental était né de l'incident du dîner. Quoique nous ne croyions pas qu'il faille attribuer à la maladresse de Tewfik Pacha une aussi grande importance, il faut reconnaître qu'elle fournit au moins un prétexte aux Bulgares, désireux de sortir pour toujours de leur situation fausse vis-à-vis de la Turquie. C'était un acte si inopportun, si imprévu, que la presse anglaise, avertie par divers correspondants, et une partie de la presse russe ont cru pouvoir en attribuer la paternité à l'ambassadeur d'Allemagne. Les journaux ont paru convaincus que le baron de Marschall n'avait pas hésité à recourir à ce moyen détourné pour brouiller les cartes, discréditer les Jeunes-Turcs et ramener, à la faveur des troubles, l'ancien régime si avantageux pour les intérêts allemands. Quoi qu'il en soit, les chancelleries en étaient encore à rechercher les moyens de régler l'incident à la satisfaction des deux parties, qu'éclataient, presque en même temps, deux nouvelles d'une importance exceptionnelle, tout en étant d'ordre très différent.

On apprenait tout d'abord que le prince Ferdinand et la princesse Eléonore de Bulgarie, quittant leur villégiature hongroise de Poprad-Felka, allaient être reçus en souverains par l'empereur François-Joseph à Budapest. Et en effet, le 24 septembre, ils étaient reçus à la gare par l'archiduc Joseph et l'archiduchesse Augusta, les hauts dignitaires du royaume, les autorités municipales de la capitale hongroise. L'empereur-roi donnait en leur honneur, au château de Bude, un dîner de gala et prononçait un toast dans des termes qui mettaient la Bulgarie sur le même pied que l'Autriche-Hongrie. La presse austro-hongroise fut très sobre de commentaires. Elle se borna à signaler l'accueil chaleureux de François-Joseph Ier comme un témoignage des bonnes relations des deux pays. Elle ne fit aucune allusion à l'appareil souverain de la réception. Toute l'Europe était alors persuadée de la modération du vieil empereur, de son désir de célébrer paisiblement le soixantième anniversaire de son couronnement, de sa volonté bien arrêtée de ne lancer la monarchie dans aucun conflit. On s'imagina qu'il avait voulu donner un avertissement à la Turquie et consacrer publiquement l'indépendance de fait de la Bulgarie; c'était une leçon à l'adresse de Tewfik Pacha, une consolation et une promesse pour la principauté.

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales."

RUSSIE
GALATS
MANIE
BUCAREST
Danube
MER
Roustchouk
ARIE
Choumla
Varna
NOIRE
Slivno
Bourgas
MÉLIE ORIE
Maritza
ANDRINOPLE
Bosphore
EUROPE
CONSTANTINOPLE
Scutari
Rodosto
MER DE MARMARA
Enos
Gallipoli
Brousse
Angora
Dardanelles
Balikesri
Kiutayeh
ASIE-MINEURE
SMYRNE
Konia
Scala Nova

En même temps circulaient des bruits sur la prochaine réorganisation de la Bosnie-Herzégovine. On annonçait dans divers journaux que les mahométans des deux provinces occupées allaient jouir d'une sorte d'autonomie religieuse, qu'il allait être créé des assemblées régionales où les habitants pourraient exprimer leurs desiderata, que le régime d'administration directe appliqué avec un rare succès pendant plus de vingt ans par le baron de Kallay allait faire place à une sorte de régime constitutionnel mitigé. Tout cela paraissait légitime, sage, conforme aux traditions et aux intérêts austro-hongrois. Tout le monde comprenait que le cabinet de Vienne ne voulait pas laisser mettre en question par les Jeunes-Turcs le mandat confié à l'Autriche-Hongrie par l'article 25 du traité de Berlin. Tout le monde s'attendait à ce qu'à l'ouverture de la session des Délégations, à Budapest, le 8 octobre, le souverain et le ministre déclarassent que la situation spéciale créée à la Bosnie-Herzégovine par le traité de Berlin ne permettait pas aux habitants de ces deux pays de participer à la vie publique ottomane et que les réformes dont ils seraient appelés à bénéficier émaneraient directement de l'Autriche-Hongrie. De cette façon, les droits de celle-ci étaient sauvegardés, l'amour-propre de la Turquie ménagé, les traités respectés, la paix assurée. On rendait déjà hommage à la haute sagesse de François-Joseph Ier.

C'était prématuré. La déception fut prompte et cruelle. Pendant le séjour du couple princier à Budapest, une autre nouvelle vint jeter le trouble dans les esprits. Les employés de la Société des chemins de fer orientaux s'étaient mis en grève. Le gouvernement bulgare prenait aussitôt possession des lignes de Roumélie exploitées par cette société [1], et les faisait exploiter directement par des compagnies de pionniers. La grève terminée, il refusait de rendre les lignes. Il alléguait que le souci de la sécurité de l'Etat lui interdisait de se dénantir d'un instrument nécessaire à la vie nationale dont la société concessionnaire faisait un emploi abusif. Il prétendait encore qu'en pleine grève, quand les services commerciaux étaient suspendus, la société exécutait pourtant en Anatolie des transports de troupes ottomanes. Malgré les réclamations de la société concessionnaire, les protestations de la Turquie propriétaire des lignes, les observations réitérées et pressantes des agents diplomatiques accrédités à Sofia, les lignes ne furent pas restituées. De grandes manifestations populaires contre leur restitution eurent lieu dans les principales localités rouméliotes. Un sen-

[1] Voir dans le *Journal des Débats* du 1er octobre l'exposé de la situation de la Société des chemins de fer orientaux.

timent national très vif, soit spontané, soit artificiellement excité, se prononça contre cette mesure de justice élémentaire. Les critiques de la presse européenne presque unanime, les sommations diplomatiques ne changèrent rien à cet état d'esprit et à la décision du ministère Malinof-Paprikof. On remarqua, pendant cette crise, l'attitude très réservée du gouvernement autrichien. Quoique la société eût son siège à Vienne, qu'un grand nombre de ses actionnaires et la plupart de ses employés, au moins dans les postes de quelque importance, fussent autrichiens, le cabinet de Vienne se borna à des réclamations de pure forme. Il parut évident qu'il envisageait l'affaire au point de vue purement financier et qu'il se préoccupait seulement d'assurer à ses ressortissants d'amples dédommagements. En d'autres temps, ou chez un autre de ses voisins, il n'eût pas manqué d'intervenir d'une autre manière en faveur de ses nationaux molestés. Au contraire, le gouvernement anglais, très mécontent de l'attitude de la Bulgarie et très désireux d'épargner au nouveau régime turc une épreuve pénible, tenait un langage menaçant à Sofia. Les événements allaient se précipiter.

Dans les derniers jours de septembre, l'agent diplomatique bulgare à Londres, M. Mintchavitch, interviewé par un journaliste, déclara sans détours que le moment était venu pour la Bulgarie de proclamer son indépendance. Cet étrange diplomate fut presque aussitôt rappelé. Mais il n'était coupable que d'avoir parlé un peu trop tôt. Il était, en réalité, en parfaite communion d'idées avec son gouvernement. La proclamation de l'indépendance de la Bulgarie apparut imminente. On sentit partout que, si le différend soulevé par la mainmise sur les chemins de fer orientaux n'était pas réglé sans le moindre retard, la Bulgarie trancherait dans le vif en brisant les derniers liens la rattachant à l'État suzerain. C'est alors que le gouvernement russe prit une initiative. Il adressa aux puissances signataires du traité de Berlin un memorandum les conviant à un échange de vues, entre cabinets, sur les meilleurs moyens de terminer l'affaire. Les chancelleries n'avaient pas encore eu le temps de prendre position sur cette proposition que François-Joseph Ier faisait de son côté une demande incomparablement plus hardie. Le samedi 3 octobre, le comte Khevenhueller-Metsch, son ambassadeur près de la République française, interrompait son congé et revenait à Paris porteur d'une lettre autographe de son souverain pour M. Fallières. Dans le public, on eut un instant l'idée que le vénérable empereur, sentant la paix sérieusement menacée, ne pensait qu'à la maintenir

et priait le Président d'interposer ses bons offices entre les adversaires. Ironie et désillusion ! La lettre fut remise le jour même, le 3, à M. Fallières. On sut dès le lendemain qu'une lettre analogue, sinon identique, devait être remise au chef de chacun des Etats signataires du traité de Berlin et qu'elle annonçait l'incorporation de la Bosnie-Herzégovine à la monarchie austro-hongroise. Le 3 octobre, le prince Ferdinand arrivait à Bucarest, y était reçu par le ministre de la Guerre et d'autres autorités, repartait dans la journée pour Giurgevo, s'embarquait pour Roustschouk à bord de son yacht *Krum*, débarquait dans ce port bulgare, y tenait aussitôt conseil avec ses ministres venus secrètement de Sofia, et se rendait avec eux à Tirnovo pendant la nuit. Le lendemain 6, à neuf heures du matin, dans l'ancienne capitale des tsars bulgares, en présence des ministres, du métropolite et d'une immense multitude enthousiaste, la Bulgarie était proclamée indépendante, et Ferdinand Ier acclamé tsar des Bulgares. La question d'Orient était ouverte dans toute son ampleur. Le traité de Berlin, violé dans ses clauses principales, allait être déchiré page par page.

Le 7 octobre, l'union de la Crète à la Grèce était proclamée à La Canée. Le 12, la Chambre crétoise ratifiait cette décision et invitait le roi des Hellènes à occuper et gouverner l'île. Le gouvernement grec n'osa pas s'associer ouvertement à cette nouvelle violation du droit public européen; mais il fit savoir aux puissances qu'il comptait que la question crétoise serait examinée, dans le Congrès qu'il était question de réunir, dans le même esprit que les questions bulgare et bosniaque. Toutefois il y avait une différence dans les situations. En Bosnie et en Bulgarie, les gouvernements usurpateurs étaient des « beati possidentes ». En Crète, les quatre puissances protectrices, la France, l'Angleterre, la Russie et l'Italie, exerçaient une surveillance militaire de fait au moyen de détachements de leurs escadres. Elles ne pouvaient retirer ces derniers sans avoir l'air de prendre contre la Porte une attitude désobligeante. Or, toutes quatre mettaient les plus grands soins à ménager l'amour-propre, le prestige, l'autorité du nouveau gouvernement turc.

Le 8 octobre, le Montenegro notifiait aux puissances qu'à la suite de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine il se considérait comme délié des engagements contenus dans l'article 29 du traité. Aux termes de cet article, le Montenegro ne pouvait avoir ni bâtiments, ni pavillon de guerre; le port d'Antivari était fermé aux bâtiments de guerre de toutes les nations;

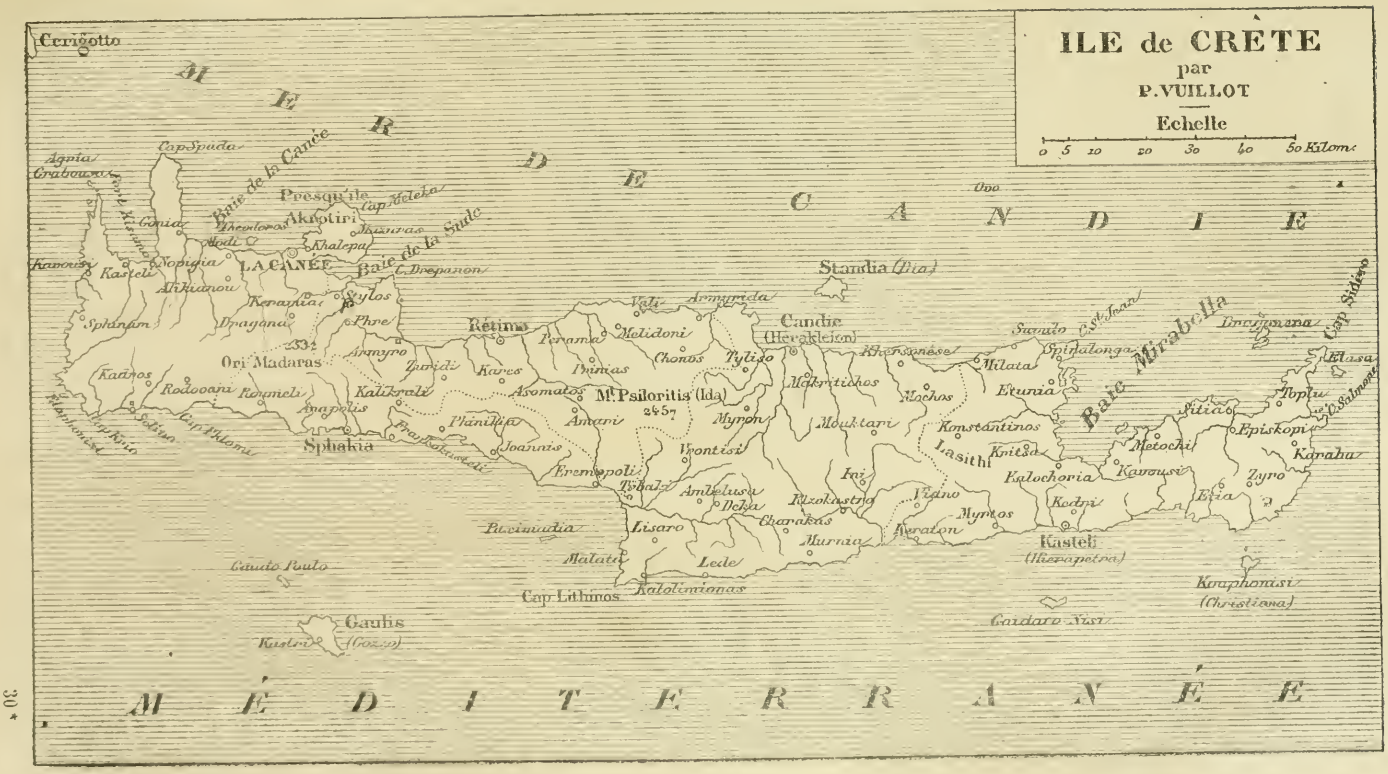
ILE de CRÈTE
par
P. VUILLOT
Echelle
0 5 10 20 30 40 50 Kilom.
MER DE CANDIE
MÉDITERRANÉE
Cerigotto
Cap Spada
Agria
Crabousa
Baie de la Canée
Presqu'île
Akrotiri
Cap Meleka
Gonia
Theologos
Mesi
Khalepa
Kamarès
Kastelli
Sopigia
LA CANÉE
Baie de la Suda
C. Drepanon
Atkianou
Kerania
Kylos
Splanum
Dragana
Phre
Ori Madaras
2331
Kadros
Rodovani
Roumeli
Kalikrate
Anapolis
Sphakia
Retimo
Perama
Melidoni
Chonos
Kares
Dimas
Asomatos
Mt Psiloritis (Ida)
2457
Amari
Planitis
Joannis
Eremopoli
Tylisso
Myrpon
Vrontisi
Anikelusa
Delta
Lisaro
Malata
Lede
Kalolimnonas
Cap Lithinos
Gaudo Paulo
Gaulis
Kastri
(Rozzo)
Candie
(Heraklion)
Standia (Dia)
Vali
Armyrida
Tylisso
Khersonèse
Mokritikhos
Moukhtari
Faï
Rizokastro
Charakas
Murnia
Nano
Myrtos
Avraton
Mochos
Mitata
Etunia
Sanudo
Spinalonga
Lasithi
Knitsa
Kalochoria
Kodri
Kasteli
(Hierapetra)
Kouphonisi
(Christiana)
Gaidaro Nisi
Baie Mirabella
Cap Sidero
Elasa
Ierapetra
Sitia
Episkopi
Kapaha
Metochi
Kavousi
Zyro
Erra
Oro
Uno
Dromonera

les fortifications du littoral devaient être rasées et il ne pouvait en être élevé de nouvelles ; l'Autriche-Hongrie se réservait la police maritime et sanitaire des ports, imposait sa législation maritime intérieure et sa protection consulaire, jouissait d'un droit de veto sur la construction et l'entretien de routes et de chemins de fer sur le littoral. C'était une véritable tutelle. Le Montenegro la rejetait de sa propre autorité. Il suivait l'exemple donné par sa grande voisine.

Ainsi l'édifice péniblement élevé à Berlin en 1878 croulait de toutes parts. La Serbie sentit qu'elle risquait d'être ensevelie sous ses ruines. Elle cria sa douleur de voir ses frères de race de Bosnie et d'Herzégovine passer définitivement sous la domination austro-hongroise. Elle protesta avec véhémence contre la violation du traité de Berlin. De bruyantes manifestations eurent lieu à Belgrade, des volontaires s'enrôlèrent pour courir au secours des habitants de l'autre côté de la Drina. Mais la Serbie était sous les canons de l'Autriche. Sans armement perfectionné, sans préparation militaire, elle ne pouvait songer sérieusement à se jeter dans une guerre par trop inégale. Les canons du Creusot qu'elle avait commandés, et que les chemins de fer autrichiens avaient refusé de transporter, voguaient précisément vers Salonique, d'où l'on espérait les réexpédier à Nisch par Uskub et Vrania. Après quelques convulsions de désespoir, un calme relatif s'est fait à Belgrade. La Skoupchtina, réunie en hâte, a voté un ordre du jour de protestation, ne comportant ni déclaration de guerre, ni appel à l'insurrection dans les provinces occupées. Une démarche plus efficace et moins périlleuse a été faite. Le roi Pierre Ier s'est réconcilié avec le prince Nicolas de Montenegro. Il lui a envoyé à Cettigné un représentant qui a reçu un accueil enthousiaste. De son côté, le prince Nicolas a gracié les condamnés de cet extraordinaire procès des bombes [1] dont les origines sont encore enveloppées d'obscurité.

Voilà les faits. En quelques jours, le *statu quo* balkanique a été bouleversé. Et d'autres changements sont en perspective. Sur la proposition de la Russie, la France et l'Angleterre se préoccupent de réunir un congrès qui serait appelé à se prononcer sur les violations du traité de Berlin déjà consommées et sur un certain nombre de modifications qu'il conviendrait d'y apporter. La Russie demande, pour son compte, et met comme condition de la reconnaissance des faits accomplis l'abrogation de l'article 63 relatif à la clôture des détroits du Bosphore et des Dardanelles. Cet article 63, qui se réfère simple-

[1] Voir les *Questions* du 16 septembre 1908.

ment aux dispositions du traité de Paris de 1856 et du traité de Londres de 1871, a été différemment interprété. Dans tous les cas, il interdit aux navires de guerre russes de sortir de la mer Noire sans l'autorisation du sultan. M. Iswolski se fait un point d'honneur d'obtenir la suppression de cette clause qui lui rappelle de mauvais jours de l'histoire nationale et rend la flotte de la mer Noire inutilisable dans d'autres parages. On n'est même pas loin de supposer qu'il ait abordé ce sujet de conversation lors de sa récente entrevue avec le baron d'Ehrenthal à Buchlau chez leur ami commun, le comte Berchtold, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Pétersbourg. Après quelques hésitations, causées surtout par le caractère clandestin des pourparlers qui ont précédé les événements, l'Angleterre semble disposée à se rallier au point de vue russe. La Turquie elle-même finira sans doute par s'y rallier aussi. La meilleure protection pour elle consiste dans le bon état des batteries qui défendent les détroits. D'ailleurs, il ne serait pas impossible de mettre à la liberté de circulation des navires de guerre à travers les détroits certaines restrictions qui ne seraient blessantes pour personne et qui préviendraient les abus.

D'autres atteintes au traité de Berlin sont encore à prévoir, soit que le futur Congrès soit appelé à en délibérer, soit qu'elles soient disjointes et traitées à part par les principaux intéressés. Ce sont, par exemple, la réorganisation de la commission européenne du Danube (art. 53 à 56) de manière à y comprendre des représentants de la Bulgarie et de la Serbie; la suppression de l'interdiction de construire et d'entretenir des fortifications sur les rives du Danube, depuis les Portes de Fer jusqu'aux embouchures (art. 52); les immunités et privilèges des sujets étrangers ainsi que les droits de juridiction et de protection consulaire en Bulgarie (art. 6). Quant à ce dernier point, le gouvernement bulgare a déjà annoncé l'intention de supprimer purement et simplement les capitulations, sans attendre l'approbation des puissances. Mais il toucherait là à de nombreux intérêts privés qui pourraient lui susciter de graves embarras dans les pays mêmes qui sont le plus favorablement disposés pour lui. Il est naturel qu'un Etat devenu indépendant veuille reconquérir le droit de juridiction directe sur tous les habitants, qui constitue un des attributs de la souveraineté. Mais, dans les anciens pays de capitulations, les Etats qui jouissent d'immunités et privilèges déterminés en vertu de traités formels doivent tout d'abord être consultés sur leur abrogation. Il faut obtenir leur consentement avant de détruire l'état de choses existant. Le meilleur moyen de l'obtenir est

de négocier avec eux un traité de commerce et d'établissement, ou simplement d'établissement, qui règle la situation des ressortissants des deux parties contractantes au point de vue de la juridiction. La Bulgarie ne se heurterait probablement pas à d'invincibles résistances si elle procédait de cette façon. Si elle offre des garanties suffisantes aux justiciables, les Etats étrangers renonceront facilement aux capitulations. C'est ainsi que cela s'est passé, après quelques tiraillements, en Roumanie, au Japon, en Tunisie. La Bulgarie pourrait, sans compromettre sa dignité, suivre cet exemple.

***

Il faut maintenant se reporter aux origines de la crise pour en étudier les diverses phases.

C'est de Vienne qu'est parti l'ébranlement. On ne peut plus douter aujourd'hui que le plan dont nous voyons le développement a été conçu par le baron d'Æhrenthal. Le ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie est un diplomate de carrière qui a été ministre à Bucarest, chef de section au Ballplatz, ambassadeur à Pétersbourg. Il a étudié sur place, pendant de longues années, les affaires d'Orient. Il semble s'être pénétré de plus en plus, au cours de ses missions officielles, de l'idée que l'Autriche-Hongrie n'avait pas en Orient la place à laquelle elle était en droit de prétendre. Il voyait avec une certaine impatience les Etats occidentaux jouir dans ces régions d'une influence et d'un prestige qui auraient dû revenir, suivant lui, à la grande monarchie danubienne. Il partageait, avec nombre de jeunes collègues, le regret que celle-ci eût manqué les occasions de devenir maîtresse ou tutrice de pays aujourd'hui indépendants. Sans se départir d'une extrême politesse, il s'est toujours appliqué à défendre avec une extrême énergie les intérêts de ses compatriotes contre les prétentions d'étrangers qu'il considérait un peu comme des vassaux émancipés. Comme ministre plénipotentiaire ou ambassadeur, son action était limitée. Mais quand il remplaça le comte Goluchowski au ministère des Affaires étrangères, il put préparer à loisir la réalisation de ses plans. Jeune encore, il s'entoura de collaborateurs jeunes, imbus des mêmes idées que lui.

Le baron d'Æhrenthal est guidé encore par un autre sentiment. Très attaché au germanisme, à l'alliance allemande, au système monarchique, il est partisan décidé de l'alliance allemande et de la Triplice, avec deux restrictions toutefois. D'abord, il n'entend pas que, dans cette alliance, ce soit l'Allemagne qui recueille seule les avantages positifs tandis que sa

partenaire devrait se contenter d'hommages filiaux au vénérable empereur, Nestor des souverains. Ensuite, tout en acceptant l'Italie en tiers dans le ménage, il eût préféré de beaucoup lui voir substituer la Russie. Aussi longtemps qu'il put, il maintint l'accord austro-russe de 1897 et le pacte de Muerzsteg. Il était visible qu'à son avis deux puissances seulement avaient qualité pour se mêler des affaires balkaniques : l'Autriche-Hongrie et la Russie. A elles deux, le maintien de l'ordre et le partage des bénéfices. Dans les premiers temps, la Russie put être entichée d'une collaboration aussi flatteuse. Mais elle finit par s'apercevoir que, dans le partage des bénéfices, elle n'avait que les compliments. Séparée des régions fructueuses par des Etats indépendants, elle ne pouvait rien récolter. L'Autriche-Hongrie moissonnait et rentrait ses gerbes. La Russie s'étant retirée de l'association, le baron d'Ehrenthal avisa aux moyens de manœuvrer seul. Un moment, il crut avoir trouvé. Il obtint à Constantinople l'autorisation de prolonger jusqu'à Mitrovitza, station terminus de la ligne Salonique-Uskub, la ligne Sérajevo-Uvatz. Il annonça tout naturellement la chose, comme si cela ne devait gêner personne. Mais la Russie, dont il avait cru pouvoir escompter le consentement, reconnut tout de suite dans cette ligne tentaculaire une mainmise économique sur la Macédoine au détriment de ses propres clients slaves de la péninsule. Elle riposta en s'entendant avec d'autres puissances, la France, l'Angleterre et l'Italie, pour obtenir de la Porte la concession d'une ligne Danube-Adriatique qui ouvrirait à la Serbie et au Montenegro un débouché direct sur l'Adriatique. Cet incident troubla pendant plusieurs mois les anciennes bonnes relations entre MM. d'Ehrenthal et Iswolski. Il causa aussi un léger refroidissement entre Vienne et Rome.

La révolution ottomane vint ouvrir de nouvelles perspectives. Nous l'avons dit, un ministre prudent et vigilant se serait borné à prendre nettement position vis-à-vis du gouvernement des Jeunes-Turcs. Il aurait ainsi prévenu efficacement toute revendication future sur la Bosnie-Herzégovine. Mais cette solution simple ne suffisait pas au génie du baron d'Ehrenthal. Il préféra conseiller l'annexion. Cette combinaison présentait à ses yeux trois avantages. Elle rattachait immédiatement deux provinces à la monarchie dualiste, si éprouvée territorialement au cours du dernier siècle. Elle affirmait la volonté de s'affranchir de scrupules arriérés sur le respect de traités vieillis, dans des régions relevant géographiquement de l'Autriche-Hongrie. Elle permettait de constituer un premier pays d'empire, autonome, pouvant servir de noyau, de centre d'attrac-

tion, à des pays voisins qui pourraient être rattachés de la même façon, quand les Circonstances le permettaient, à la grande Confédération austro-hongroise.

Pour justifier la combinaison, le baron d'Ærenthal a prodigué devant l'Europe et les Délégations austro-hongroises les explications les plus entortillées et les plus surprenantes. La presse étrangère en a fait justice. Nous n'y reviendrons pas. Nous voulons seulement éclaircir un fait historique audacieusement dénaturé. Le baron d'Ærenthal a prétendu tout d'abord que l'occupation de la Bosnie-Herzégovine avait été considérée comme définitive au moment même de la conclusion du traité de Berlin et que c'était seulement par égard pour le Sultan que l'annexion pure et simple n'avait pas été consignée dans les protocoles; la souveraineté de l'empereur François-Joseph aurait existé de fait dès 1878. Cette affirmation était fausse. La vérité était que le jour même de la signature du traité, le 13 juillet 1878, les plénipotentiaires turcs avaient refusé d'apposer leur signature s'ils n'obtenaient pas des garanties relatives à la restitution de la Bosnie-Herzégovine. Pour vaincre leurs résistances, les plénipotentiaires austro-hongrois, le comte Andrassy, le comte Karolyi et le baron Haymerlé, avaient consenti à signer et à remettre à leurs collègues ottomans la déclaration suivante :

Sur le désir exprimé par les plénipotentiaires ottomans au nom de leur gouvernement, les plénipotentiaires austro-hongrois déclarent, au nom du gouvernement de S. M. Impériale et Royale Apostolique, que les droits de souveraineté de S. M. I. le Sultan sur les deux provinces de Bosnie et d'Herzégovine ne subiront aucune atteinte par le fait de l'occupation dont il est question dans l'article relatif auxdites provinces du traité à signer aujourd'hui; que l'occupation sera considérée comme provisoire et qu'une entente préalable sur les détails de l'occupation se fera immédiatement après la clôture du Congrès entre les deux gouvernements.

Seulement, il avait été convenu que cette déclaration ne serait pas divulguée. Le baron d'Ærenthal, comptant sur le secret, avait parlé comme si elle n'existait pas. Après qu'elle eût été produite, il se défendit en disant qu'elle n'avait plus de valeur, car elle avait été annulée par la convention austro-turque signée le 21 août 1879 à Constantinople en vue de régler les détails de l'occupation des deux provinces. Or cette convention contient un préambule qui est ainsi conçu :

Les gouvernements d'Autriche-Hongrie et de Turquie s'étant réservé de s'entendre sur les détails de l'occupation stipulée par l'article 25 du traité de Berlin, *et le fait de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine ne portant pas atteinte aux droits de souveraineté de Sa Majesté Impériale le Sultan sur ces provinces...*

Il était difficile de confirmer en termes plus clairs, sans les nommer expressément, les réserves formulées dans la déclaration confidentielle du 13 juillet 1878.

On peut juger par cet exemple de la valeur des justifications du baron d'Ehrenthal. Il se serait épargné la peine de les donner et la mortification de les voir publiquement démenties, s'il était resté dans les voies du droit. Personne ne contestait à l'Autriche-Hongrie la paisible possession de fait de la Bosnie-Herzégovine; personne ne songeait à lui demander des comptes pour le passé, des promesses pour l'avenir. Elle pouvait patiemment attendre, sans courir le moindre risque, le moment où un remaniement du traité de Berlin lui permettrait de faire consacrer par les Etats signataires les faits accomplis. Dans ces conditions, l'annexion n'aurait provoqué ni indignation, ni bouleversement. L'Europe n'aurait pas eu le spectacle scandaleux de la violation flagrante d'un des traités les plus solennels qu'elle eût jamais conclus par l'un des contractants. Il est vrai que le traité de Berlin avait déjà reçu bien des accrocs. Mais c'était de la part d'Etats non contractants, dont on avait disposé en 1878 sans les consulter, auxquels on avait imposé des servitudes ou des frontières contre lesquelles ils n'avaient cessé de protester. Ceux-là avaient bien violé le droit public européen, mais ils n'avaient pas manqué à leur parole.

Hier, la situation était angoissante. Aujourd'hui, elle est encore inquiétante et trouble. Les convoitises déchaînées se donnent carrière. On ne sait où elles s'arrêteront. On est à la merci d'un incident. Dans des circonstances aussi critiques, le rôle de la France est simple. Elle n'a pas de convoitises, elle est pacifique, elle éprouve une très vive sympathie pour le nouveau gouvernement turc. Elle doit donc employer tous ses efforts, tout le crédit dont jouissent ses représentants pour faire rentrer l'Europe dans le droit et dans le calme. Elle a des alliés et des amis. C'est avec eux qu'elle doit collaborer à cette tâche délicate. Elle ne doit pas céder à des tentations qui ont pour but de la rendre complice. Elle ne doit pas se laisser attirer sur le terrain scabreux des négociations occultes. Sa force doit résider dans son désintéressement, dans sa loyauté. Et son désintéressement ne sera pas une duperie. Ce sera déjà un résultat que de resserrer ses liens avec ses amis et de faire sentir à ses rivaux ou adversaires qu'elle a une volonté et une force dont il faut bien tenir compte.

A. Gauvain.

LA TURQUIE NOUVELLE ET L'ISLAM

Un vent de libéralisme a décidément soufflé sur l'Islam. Le mot « *destour* » (constitution) est la formule magique qui rallie tous les esprits éclairés, dans les contrées où la loi du Coran est en contact avec la pensée occidentale. Là où l'horizon mental était limité, hier encore, par l'exclusivisme religieux, le conservatisme doctrinal, les pratiques de dévotion superstitieuse, tout ce qui en un mot constituait une sorte d'automatisme spirituel, un courant de tendances réalistes commence à se dessiner. Dans ce grand corps social de l'Islam, somnolent depuis des siècles, un frémissement s'accuse, annonciateur du réveil. Impressionné à la fois, quoique dans une inégale mesure par le scepticisme moderne et par l'âpreté croissante de la concurrence vitale, le mahométisme s'est avisé du caractère anachronique de son immobilité. Et toute une floraison d'intelligences distinctes s'y est soudain épanouie, les unes orientées résolument et sans réserve vers le progrès actuel, les autres, en plus grand nombre, s'efforçant de tamiser la lumière intellectuelle pour préserver la masse d'un rationalisme entrevu et redouté. Chez ces dernières avait pris naissance, en réaction contre la poussée de l'Europe, une conception politico-religieuse, qui résidait dans l'espoir d'associer moralement tous les membres épars de la famille coranique, de les unir dans un sentiment de résistance passive contre toutes les manifestations de l'activité des puissances chrétiennes en pays d'Islam.

Ce panislamisme adopté et dirigé par le Sultan de Constantinople qui, en raison de ses aspirations au rôle de khalife universel, devait incarner le pôle nécessaire d'attraction est celui du corps d'ulémas, de tous les représentants de l'esprit confessionnel et scolastique, issu des universités musulmanes. Par contre, la génération de mentalité élargie, l'élite formée par la culture occidentale, a placé son idéal dans une sorte de *risorgimento* politique et social à réaliser progressivement par la vertu des œuvres d'éducation populaire. Répandre à pleins rayons les clartés intellectuelles, former des esprits selon les conditions de la vie contemporaine et inspirer aux masses inertes la conscience de leur existence collective, tel est son

programme. Son panislamisme vise en somme à doter tous les sectateurs du Coran de l'outillage mental grâce auquel ils pourraient entrer dans la lutte économique et acquérir la valeur matérielle et morale susceptible de leur assurer un rôle actif dans le domaine politique. Par le moyen d'une presse dont elle s'efforce d'accroître sans cesse le pouvoir de circulation, elle espère développer le sentiment de l'évolution et provoquer la croissance d'une opinion collective encore embryonnaire. Les leaders de cet esprit public en formation, tenant compte de la vigueur de l'instinct religieux dans les masses, ont cru devoir momentanément se ranger aux vues des directeurs spirituels de celles-ci. Ils ont utilisé le particularisme islamique conscient ou inconscient comme un moyen, mais non comme un but. En dénonçant le caractère chimérique d'un mouvement tendant à l'unification morale de groupements naturellement diversifiés par les contrastes de milieux, de race, de doctrine même, ils eussent éveillé la suspicion et risqué d'amoindrir l'influence de leurs organes. Mais en flattant les manies de la foule, en exaltant l'idéal vague et imprécis qu'elle entrevoyait, ils pouvaient surexciter les patriotismes locaux, donner à chacune des communautés mahométanes la pleine conscience de son individualité nationale. Plus tard, lorsqu'elles se trouvaient aux prises avec les responsabilités civiques, elles inclineraient tout naturellement vers un certain rationalisme, inspiré par la constatation de l'antinomie existant entre les nécessités de la vie sociale actuelle et la lettre des lois dérivées du Coran et de la Sounna.

En un mot, les tendances des Jeunes-Musulmans à quelque statut territorial qu'ils appartiennent aujourd'hui, s'inspirant des réalités et des seules contingences immédiates, mettent au point, pour l'Islam, la théorie des nationalités. Au lieu d'un universalisme théorique et impraticable, la formation d'unités politiques distinctes, assouplies aux conditions de milieu et de race, et fédérées moralement par la communauté de foi; au lieu d'un corps de doctrines sociales participant étroitement de l'immutabilité du dogme coranique, une interprétation souple, susceptible de fournir selon les opportunités, la législation coutumière la plus favorable à la libre expansion des activités.

Patriotisme et modernisme sont les termes de la formule dans laquelle s'est fondue chez eux l'idée panislamique et dont la mise en application a provoqué le mouvement nationaliste égyptien, la ligue musulmane indienne, la crise persane et en dernier lieu la révolution ottomane.

*
* *

C'est en Turquie que s'était formé, en 1860, le parti réformiste dont nous venons d'indiquer les tendances. Soucieux de préserver l'Empire ottoman des entreprises de l'étranger, de l'arrêter dans sa décadence rapide si favorable aux visées des puissances, les premiers Jeunes-Turcs, nourris d'un libéralisme théorique, rêvaient d'un régime politique où la nation, appelée au contrôle des actes du gouvernement, serait l'instrument de la rénovation et de la grandeur de la patrie ottomane. Le caractère un peu superficiel de leurs sentiments, le défaut de coordination de leurs efforts constituaient des causes d'insuccès : aussi le Hatt impérial d'Abdul Medjid Khan, père du Sultan actuel, cédait-il pour la forme aux vœux exprimés à mi-voix par les partisans des réformes. Il consentait à octroyer quelques-unes de celles-ci « comme préface des améliorations reconnues indispensables pour tous ». Le 23 décembre 1876, Abd-ul-Hamid accordait à ses sujets une constitution qui se trouva soudain frappée de léthargie. La guerre avec la Russie fournit la diversion grâce à laquelle les aspirations des Jeunes-Turcs purent être soigneusement comprimées. Il semblait qu'exilés, privés de toute faculté d'expression dans leur pays par une législation draconienne sur la presse, les réformistes entreraient successivement dans le silence et l'oubli.

Certains d'entre eux, en se laissant acheter par le Palais d'Yldiz, avaient discrédité les autres, les sincères. Mais la semence était en bonne terre. Dans l'ombre, à la faveur même de ce discrédit qui constituait un écran, la génération actuelle d'intelligences modernisées poursuivait la réalisation du plan initial élargi... Instruite des erreurs et des fautes de ses devanciers, elle avait garde de négliger la préparation active de l'opinion et ses agents secrets, répandus sans cesse dans les milieux opprimés par l'arbitraire du régime, gagnaient à la cause de la révolution ceux-là mêmes sur lesquels la cour croyait pouvoir compter pour assurer la permanence de sa tyrannie.

*
* *

La crise surgit. L'édifice gouvernemental profondément lézardé s'écroule au premier ébranlement. Le Sultan, convaincu de l'inutilité de la résistance et secrètement enclin à escompter l'intervention du temps, ranime la Belle au bois dormant de 1876. Le « destour » était promulgué pour la plus grande joie de tous les éléments hétérogènes de l'Empire, autrefois confon-

dus dans une mêlée d'antagonismes d'intérêts et de sentiments. Par la vertu magique d'un mot, les parties disjointes de la mosaïque se rapprochaient étroitement. C'était désormais l'union, l'unité de la patrie ottomane, et devant la disparition des déchirements internes et de l'anarchie, la retraite des convoitises européennes. Le Comité « Union et Progrès », formé à l'école du positivisme politique, ne se perdait point dans la contemplation d'un lointain avenir. A tous les incorrigibles du rêve, à tous ceux qui entrevoyaient un retour grandiose de l'histoire, une nouvelle épopée de Mahomet II comme revanche des humiliations de la Turquie et de l'Islam, aux utopistes champions d'un irrédentisme immédiat, il montrait, d'un geste simple, l'urgence de l'œuvre d'organisation interne et la nécessité de se concilier par des gages de modération, la curiosité bienveillante et passive de la galerie européenne. Pouvait-il, dès ses débuts dans la voie des responsabilités gouvernementales, signifier aux puissances dont l'appui moral et financier lui était indispensable, un vain désir de remettre en question l'œuvre diplomatique de trente années ?

Le résultat d'une telle attitude n'eût pas été douteux. L'Angleterre, en présence d'une revendication des droits de la Turquie sur l'Egypte et Chypre, aurait-elle bénévolement renoncé à sa position dans cette partie du bassin méditerranéen ? L'Autriche, accoutumée à l'idée de sa souveraineté de fait sur la Bosnie et l'Herzégovine, eût-elle consenti à rendre des comptes? Et dans cette même voie, la Grèce et la Bulgarie n'eussent-elles point préféré les risques d'une guerre à l'abandon des avantages acquis par la première en Crète, par la seconde dans le relâchement progressif de ses liens de vassalité ?

Il fallait se garder de promener une torche dans cette soute aux poudres qu'est la question d'Orient. Tel est l'avis que les libéraux turcs donnaient à la presse ottomane devenue libre. « Y penser toujours, n'en parler jamais », attendre patiemment l'heure encore lointaine où, avec des rouages rajeunis, la Turquie serait en mesure de jeter dans la politique internationale le poids d'une influence matériellement et moralement persuasive.

Quant au panislamisme, ce legs du précédent régime, on le rangeait dans la catégorie des conceptions de vacances. « La « liberté et la justice, écrivait le *Taninn* de Constantinople, « permettront sans aucun doute à l'Empire ottoman de recou- « vrer la puissance qu'il a perdue au cours du siècle dernier, « de démentir le titre « d'homme malade » et de donner un « exemple de progrès et de réforme aux autres peuples isla-

« miques. Nous, Ottomans, concluait l'organe turc, apparte-
« nons à une race suffisamment intelligente et pratique pour
« comprendre que la poursuite des desseins panislamiques de
« visionnaires serait contraire à nos plus chers intérêts. »

On conçoit que ces déclarations de principe aient causé quelque émoi dans les milieux où le panislamisme militant formait l'alliage d'un impatient nationalisme.

L'Egypte, où l'on avait toujours cherché du côté de Constantinople un contrepoids à l'influence anglaise, où l'on exaltait le sentiment de dévotion au Khalifat voit brusquement arrêter dans leur essor les espérances démesurées qu'elle avait conçues. Qui donc maintenant appuiera les vœux d'indépendance puisque la principale intéressée se dérobe ? Et comme formule de résignation on prononce le *farà da se* qui dissimule dans de nouvelles prévisions d'avenir l'impuissance actuelle. Parmi les Bosniaques, tous ceux qui souhaitaient une incorporation prochaine à la patrie ottomane régénérée se sont trouvés d'autant plus désorientés qu'ils pressentaient l'imminence du « fait accompli » par lequel l'Autriche déracinerait leurs espoirs.

*
* *

La politique de la Turquie nouvelle eût, sans doute, déterminé un refroidissement des enthousiasmes panislamiques insoucieux des réalités pratiques. Elle eût engagé le mouvement dans sa seule voie rationnelle, celle de la solidarité vers le progrès pacifique. Privés de cette source d'exaltation que constituaient, autour du Sultan, les menées ténébreuses du cheikh Aboul-Houda, les apôtres de la ferveur obscurantiste, les zélateurs du fanatisme ignorant, les santons des confréries, végétation parasite qui s'est greffée sur la foi orthodoxe, en un mot tous les représentants de l'*ecclesia militans* de l'Islam eussent peut-être çà et là perdu en influence sur les masses ce que gagnaient les champions du libéralisme confessionnel et politique. Il suffisait que l'Europe, persistant dans son attitude des premiers jours de la crise ottomane, imitât la modération du comité « Union et Progrès » et se montrât aussi soucieuse que lui du respect du *statu quo* diplomatique. Il fallait que la charte organique de l'Orient depuis 1879, ce traité de Berlin qui vient d'être déchiré par l'un des co-signataires, fût conservé en portefeuille comme ces lettres de crédit à longue échéance que l'on présente à l'encaissement seulement lorsque des doutes surgissent sur la solvabilité du débiteur. Les méfiances généralisées que soulève, dans le monde de l'Islam, toute mani-

festation de l'action européenne autour du domaine ottoman se fussent ainsi progressivement atténuées...

Le geste de l'Autriche, et à un moindre degré peut-être, celui de la Bulgarie ne vont-ils pas provoquer brusquement un de ces courants de fond qui agitent le monde islamique lorsque les apparences donnent quelque crédit à la légende d'une croisade moderne contre le Croissant ? Et si, malgré le calme, le sens des opportunités, l'aptitude à faire la part du feu qui paraissent caractériser l'esprit de la Turquie libérale, celle-ci se trouvait contrainte, sous la pression du patriotisme musulman exacerbé, à entrer dans la lutte offerte, ne serait-on point fondé à prévoir, en certaines parties du domaine confessionnel de l'Islam des agitations plus ou moins localisées, une réaction du sentiment religieux froissé ?

H. Marchand.

LE CONGRÈS D'ARLON

Il est entendu, il est évident que la France n'a pas de prétentions comparables à celles dont les pangermanistes se font les champions. Nous savons maintenant où sont les bornes de notre jeune empire colonial. En Europe, sauf au delà de la ligne frontière tracée en 1871, nous n'avons au cœur aucune ambition.

Mais ne pas être impérialiste ne dispense point de surveiller les impérialismes étrangers et de tenir compte avec une intelligente vigilance de la situation européenne et mondiale que créent leur existence, leur poussée, leur âpre développement, leurs revendications grandissantes.

Sans doute, il ne faut pas, du fait que nous sommes directement ou indirectement menacés, imiter ceux qui nous menacent. Nous devons continuer à agir à la française, avec notre génie propre, sans dénaturer notre âme nationale. Nous ne croyons guère à la race comme support et cadre de l'Etat. Nous savons d'ailleurs que la nation française, — créée par l'admirable moule géographique qu'est notre territoire, sous l'action séculaire des Rois, de la Révolution française et du premier Empire, — est, comme d'ailleurs toutes nations actuelles, un mélange de races diverses. Nous n'admettons pas le droit historique : ce n'est pas ce qu'ont été autrefois, de gré ou de force, les populations, mais bien ce qu'elles veulent être aujourd'hui, qui nous importe. Nous ne voyons pas dans la langue le signe nécessaire et suffisant de la nation ; nous ne disons point comme les pangermanistes : « Là où sonne la langue française, là est la France. »

Toutefois, nous savons que la race peut aider à déterminer les groupements humains, leur psychologie et leurs affinités. Un nombre de plus en plus grand de Français se souviennent enfin que la tradition est, en politique, un élément qu'on ne peut pas négliger. Nous n'avons jamais complètement méconnu l'importance de la langue parlée dans une région et de la diffusion au loin de notre langue française : la France n'en a été que plus grande en respectant des langues ou dialectes parlés par une partie des Français, par exemple les Alsaciens.

C'est un fait heureux pour nous que l'existence hors de nos frontières de régions dont le français est la langue : une partie du Canada, de la Belgique et de la Suisse, sans parler d'autres

régions moins vastes. Presque depuis notre frontière du Nord jusque presque à la Méditerranée la limite des langues est tracée à l'Est de notre frontière politique : il existe ainsi en avant de la France actuelle une sorte de « marche » linguistique qui, face à la marée du *Deutschtum*, qui cherche à monter, joue en notre faveur le rôle d'un brise-lame. Enfin le français est répandu sur toute la planète et y a une sorte de primauté, sinon dans le monde des affaires, du moins dans celui de la diplomatie, et jusqu'à un certain point, de la science et de la bonne société. Tout cela est capital. Une langue est un bon véhicule pour des idées, pour une civilisation. Entre peuples dont la langue sonne de même, naît avec une facilité plus grande une parenté intellectuelle et morale féconde en conséquences.

Il était bon qu'il y eût entre gens de langue française, face aux congrès chauvinistes et conquérants des pangermanistes, des congrès dont les adhérents, agissant à la française (au sens large du mot), prendraient conscience de la solidarité naturelle qui existe entre eux et la transformeraient en une sorte de fraternité autrement agissante.

C'est ce qui, grâce à l'initiative et à l'hospitalité de nos « cousins » belges, a été commencé à Liège[1] en 1905 et vient d'être continué à Arlon en septembre 1908.

Du Congrès de Liège est sortie la *Fédération internationale pour l'extension et la culture de la langue française*. Cette fédération a pour organe un *Bureau permanent*[2] présidé par M. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liège.

***

Le choix d'Arlon après Liège comme lieu de réunion du congrès est significatif.

De toutes les régions où pouvait être tenu le congrès la

---

[1] Le compte rendu du Congrès de Liège a paru chez Honoré Champion en 1906. — Comp. : *La Belgique morale et politique*, de M. Maurice Wilmotte (Armand Colin) et aussi le compte rendu du Congrès wallon de Liège en 1903 (imprimerie Mathieu Thone, Liège, 1906).

[2] Le bureau permanent comprend 3 délégués français (MM. Léon Dufourmantelle, secrétaire général de l'Alliance française, Jules Gautier, directeur de l'enseignement secondaire, et Albert Métin); 2 Belges (MM. Wilmotte et Maurice Ansiaux, professeur à l'Université de Bruxelles); 1 Luxembourgeois (M. Martin d'Huart, professeur à l'Athénée); 2 Suisses (MM. Jean Bonnard, professeur à l'Université de Lausanne, et Bernard Bouvier, recteur de l'Université de Genève); 2 Canadiens de Québec (MM. Adjutor Rivard et Joseph Simard), enfin, pour représenter ceux qui luttent pour le français hors des régions de langue française, 1 Danois (M. Kr. Nyrop, professeur à l'Université de Copenhague, et 1 Russe bien connu pour sa foi dans le splendide avenir de notre langue, M. Novicow).

Belgique est celle où la lutte des langues est actuellement le plus acharné : le Français, qui, il y a un demi-siècle, régnait en maître, y est maintenant attaqué par les flamingants, suspect à de nombreux catholiques et guetté par les pangermanistes.

Arlon, capitale de la province belge du Luxembourg, n'est qu'une gentille petite ville de 13.000 habitants, dont les toits d'ardoise s'étagent au pied d'un ancien couvent de capucins, d'où l'on aperçoit le vaste plateau des Ardennes et les bois dispersés, vestiges de l'ancienne forêt où chassaient Garin le Loherain et saint Hubert. Mais Arlon est au centre d'une région des plus intéressantes au point de vue stratégique, comme au point de vue linguistique. Avant Fleurus, Jourdan fut vainqueur à Arlon. Le plateau des Ardennes, partout accessible aux armées, s'étend entre notre camp retranché de Verdun et les forts belges de la Meuse, c'est-à-dire à l'entrée même de la grande trouée par laquelle une masse allemande peu respectueuse des neutralités luxembourgeoise et belge pourrait tenter de filer sur Paris sans se heurter aux fortifications françaises établies plus au Sud et sans trouver devant elle d'obstacle naturel sérieux. D'autre part et surtout, Arlon est situé dans la bande linguistique qui s'étend en Belgique le long de la frontière Sud-Est, bande dans laquelle le dialecte est germanique. C'est le dialecte luxembourgeois, qui déborde presque partout au delà des frontières du grand-duché — jusqu'à Thionville et du côté de Trèves comme sur la partie orientale du Luxembourg belge. Dans la région d'Arlon, ce dialecte règne encore à la campagne et dans le peuple. Mais le français gagne. On le parle de plus en plus dans les salons et à l'école. J'ai vu une famille dont les quatre premières filles ont reçu toute leur instruction en allemand et les deux dernières en français : le père se sert indifféremment du français et du dialecte; il a oublié l'allemand classique. Toutefois dans ces dernières années quelques Belges fanatiques de tout ce qui est allemand, parmi lesquels M. Kurth, qui était alors professeur à l'Université de Liège, ont cherché à conquérir à la langue allemande toute la région belge de dialecte germanique. Ils ont même rêvé de faire reconnaître à l'allemand des droits légaux à côté du français et du flamand. Ils ont fondé des associations, des *Vereine*. Il était bon que le grand foyer rayonnant que fut le deuxième congrès de la fédération, soutenu par la Comédie-Française jouant du Molière, du Musset et du Coppée, flambât pendant quelques jours dans un pays qu'on avait ainsi tenté d'embrigader et d'arrêter dans son évolution naturelle.

Et comme on nous a reçu en amis, fraternellement! Réception spontanée : le gouvernement belge, à la différence des autres gouvernements intéressés, n'était point représenté; le gouverneur de la province s'était absenté. Mais ce n'était pas seulement dans les salles du congrès et aux mâts qui décoraient les places de la gare et de la mairie que flottaient des drapeaux belges noir, jaune et rouge, les tricolores français et luxembourgeois, le drapeau rouge à croix blanche de la Suisse et celui bleu à étoile d'or du Congo qui venait de devenir colonie belge. A peu près toutes les maisons étaient pavoisées. Les sociétés de gymnastique et chorales déroulèrent leur long cortège dans les rues. A la tête des conseils échevinal et communal, le bourgmestre Ensch Tesch nous reçut : il glorifia « les « idées et les sentiments qui sortent de cette fournaise d'idées « qui s'appelle la France » et invita les 300 congressistes à boire « à la langue française, idéale, immortelle, à son passé « glorieux, à son extension universelle ». Le soir, dans les rues, les Arlonais entonnaient la *Marseillaise*. Le dimanche, sur la place publique, la jeunesse nous chanta une cantate de circonstance intitulée *Doulce France!*

Deux excursions, l'une à Luxembourg, l'autre à Trèves, eurent chacune leur caractère bien marqué.

A Luxembourg, la formidable citadelle démantelée qui fut en 1867 un Maroc entre la France et la Prusse, la merveilleuse petite capitale qu'enserrent ses romantiques ravins, nous fûmes accueillis par M. Denaut, ministre de France, puis reçus par la municipalité et par le comité local de l'Alliance française. En M. Munchen, le bourgmestre, j'ai retrouvé la mâle bonhomie et le sourire hardi que j'avais connus, en 1905, à Crécy quand nous inaugurions la croix et le monument de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, tombé le soir de la défaite française en cuirassier de Reichshofen moyenageux : le ministre à Paris du grand-duché et le bourgmestre de la capitale représentaient là-bas le Luxembourg, à côté de la délégation tchèque que conduisaient mes amis Srb et Herold, représentant l'un la capitale royale de Prague et l'autre le Conseil national tchèque.

A la réunion de l'Alliance française, où nous recevaient MM. Simonis et Wenger, qui sont l'âme du comité, on se sentit un moment en France : les dames, nombreuses parmi nous, furent comblées des roses du pays. Puis, en un banquet non moins formidable que ceux d'Arlon, nous nous trouvâmes mêlés aux Luxembourgeois accueillants et affables. Là encore, comme en 1905 en Malmédy en Wallonie prussienne, le lieu d'excursion était merveilleusement choisi : on sait qu'en

Luxembourg le dialecte populaire est germanique, le même qu'à Arlon, et que l'allemand est la langue des jugements et d'une partie des chemins de fer [1], mais que le français est la langue qui fait foi en matière législative, celle de la poste, celle d'un des deux réseaux de chemin de fer [2] et, en fait, celle du Parlement. On sait aussi quelle importance a parfois pris le duché dans les débats européens.

A Trèves, ville allemande, nous sommes seulement allés chercher les souvenirs des Trévires et de Rome, qui y sont foule. Pendant trois heures, M. de Pachter, élève de M. Julian, promena notre troupe de Welsches du palais des Césars à l'amphithéâtre, du musée à la basilique et à la Porta Nigra, rappelant la grandeur de Trèves, ville de 150.000 habitants, alors qu'elle était une des capitales de l'Empire romain, alors que là se trouvaient les « services de l'arrière », approvisionnant la première ligne que constituaient, face aux barbares, Cologne, Coblentz, Mayence et Strasbourg, alors que la Moselle, de sa source à son embouchure, ne parcourait qu'un seul pays. La population nous regardait avec curiosité, sans se montrer un seul moment hostile, malgré les brèves et substantielles conférences faites en français aux quatre coins de la vieille cité jadis gallo-romaine.

***

Dire qui était au Congrès serait fastidieux, car une énumération de noms ne permettrait pas de se rendre compte de la bonne volonté, de la science et du travail qui se trouvaient sous l'étiquette des mots.

Il est pourtant nécessaire de signaler quelques personnalités ou groupements; non pas tous les plus éminents ou méritants, mais les plus caractéristiques de la physionomie du Congrès.

D'abord M. Wilmotte et son fidèle second, M. Furstenhoff. On a indiqué le rôle de M. Wilmotte dans le Congrès et dans le büreau permanent. Son activité d'apôtre, son tact, sa diplomatie vigilante et ferme furent, pour ainsi dire, partout, de la première heure à la dernière.

M. Lejeune, ancien ministre de la Justice en Belgique, membre du parti catholique, souriant, fin et bon vieillard, présida

---

[1] Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, construits par le grand-duché, puis affermés à la Compagnie française de l'Est. L'empire allemand en a profité pour étendre la main sur eux en 1871. On sait aussi que le Luxembourg fait partie du Zollverein.

[2] Chemins de fer Prince-Henri.

la première et la dernière séances. Nous n'y gagnâmes pas seulement deux charmantes allocutions : sa présence respectée ferma la bouche à certaines gens et à certaines feuilles qui avaient annoncé bien haut que le congrès serait une chapelle fermée et sectaire, où s'accomplirait une œuvre franc-maçonnique.

M. Gautier, directeur de l'enseignement secondaire, représenta le gouvernement français avec tout l'à-propos et toute l'autorité que comportait sa délicate mission.

M. Jean Bonnard, comme M. Gautier membre du bureau permanent, sut, par trois fois, donner au congrès la note helvétique, réservée, fière, mais sympathique, qu'il avait été chargé de faire entendre. C'est M. Jean Bonnard qui présidait, à Neuchâtel, les deux réunions de l'*Union romande.*

Le grand-duché de Luxembourg avait envoyé une intéressante délégation pédagogique.

L'*Alliance française* était représentée par M. Frank Puaux, M. Bonet-Maury et par M. Dufourmantelle, qui sut plusieurs fois donner un coup de barre.

La *Société des conférences françaises à l'étranger* et la *Mission laïque* étaient également représentées et avaient concouru à l'organisation du Congrès.

Deux groupes régionaux se constituèrent nettement dès le début du Congrès : un groupe alsacien-lorrain, avec MM. Henri-Albert, directeur du *Messager d'Alsace-Lorraine ;* Ducros, directeur de l'*Austrasie;* Sadoul, directeur du *Pays lorrain;* Baldeniperger, professeur de littérature comparée à l'Université de Lyon; Bernardin, Demange, etc. ; un groupe wallon, avec MM. Julien Delaite, Chesnaye, Grojean, Engel, Jenissen, etc.

Si trop de Flamands regardent et la langue française et les Wallons comme leurs ennemis, il fut démontré que d'autres Flamands sont d'avis tout opposé. Le poète Verhaeren, qui sut exprimer son âme flamande en beaux vers français, était là. Des rapports furent lus par Mlle de Harven et par M. Van Montagu, secrétaire de la si florissante *Association flamande pour la propagation de la langue française*, que préside M. Smet de Nayer.

Dresser un tableau d'ensemble des travaux du congrès est actuellement chose impossible : il était divisé en quatre sections qui travaillaient en même temps; il faut attendre d'avoir les rapports imprimés et le résumé des débats dans le volume auquel travaillent dès maintenant les organisateurs.

*
* *

Le sujet qui occupa principalement l'assemblée générale d'ouverture et l'assemblée générale de clôture est celui que le rapporteur, M. J. Ernest-Charles, avait intitulé : « la pornographie et les lettres françaises. »

Certes tous étaient pénétrés de cette idée que la pornographie se trouve dans toutes les littératures et que tous les langages lui servent de véhicule. L'opinion dominait de façon évidente que les milieux français sont assez vigoureux et assez sains pour avouer avec franchise le mal pornographique — dont nous n'avons pas le monopole — et le tort qu'il fait à la cause française.

Il ne s'agissait sans doute point de s'occuper des brutalités et des grossièretés écrites dans une sphère littéraire : plusieurs fois il fut dit que l'œuvre de Zola n'était pas visée. Il ne s'agissait pas non plus des choses plus ou moins perverses, toujours dans la sphère littéraire. C'est à une réaction du public, à l'instinct de conservation des lecteurs de réagir au plus tôt contre la consommation que dans des livres par ailleurs dignes de ce nom on lui fait faire d'ordures et d'orchidées.

L'entreprise proposée au congrès était nettement limitée. Ainsi on a plus de chance d'arriver à un résultat pratique. Il s'agit de continuer l'œuvre du congrès de la pornographie qui s'est réuni cet hiver à Paris : M. Georges Lecomte, président de la Société des gens de lettres, y est énergiquement intervenu.

Les productions visées sont les productions immorales et obscènes et principalement ces œuvres honteuses, sortes de produits pharmaceutiques louches, dont les auteurs et les lecteurs relèvent de la physiologie morbide : de tels livres sont souvent sans nom d'auteur ni d'éditeur et beaucoup sont écrits et imprimés en français ailleurs qu'en France et même qu'en pays de langue française.

Après trois vives discussions, l'ordre du jour suivant fut voté en assemblée générale à une majorité de plus des trois quarts des voix :

Le congrès pour l'extension et la culture de la langue française adresse ses remerciements au comité de la Société des gens de lettres pour sa participation officielle au congrès international contre la pornographie qui s'est tenu à Paris et pour l'énergique intervention de son président, M. Georges Lecomte, à ce congrès.

Il émet le vœu que la Société des gens de lettres inscrive dans ses statuts l'exclusion de tout adhérent ou sociétaire qui sera condamné par application des lois de 1882, de 1890, de 1908, contre la littérature immorale et les publications obscènes, et l'exclusion de tout adhérent ou

sociétaire qui serait directeur, rédacteur en chef, administrateur ou collaborateur assidu de publications condamnées par l'application de ses lois.

Il émet le vœu que la Société des gens de lettres se refuse désormais à admettre comme adhérent ou comme sociétaire tout écrivain dont l'œuvre est de tendances nettement pornographiques ou est publiée dans des publications connues pour telles, ou fait partie de bibliothèques spéciales dont le caractère immoral est notoire.

Le congrès décide que ce vœu sera transmis au bureau du comité de la Société des gens de lettres à Paris.

Quelques journaux belges gallophobes nous avaient, d'avance, traités de pornographes : la réponse n'est-elle pas jolie ?

***

L'idée que le français est une des langues mondiales et doit peut-être devenir un jour la langue universelle plana sur plus d'une discussion.

La plupart des quelques signes inquiétants à ce point de vue furent soigneusement notés.

L'espéranto, cette langue à dominantes romanes avec laquelle ceux qui se sentent incapables de nous remplacer voudraient tout au moins nous déposséder, ne fut pas traité en ami.

***

Pour ma part, j'ai surtout suivi la section de propagande [1], celle dont le programme était le plus effroyablement chargé et qui, sous la présidence de M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, se montra d'une admirable activité. On y étudia l'action des associations de propagande françaises et belges déjà nommées et aussi la situation du français dans les différentes régions où on le parle.

Je ne reviendrai point ici sur les idées contenues dans mon rapport sur la langue française en Suisse [2]. Je note seulement, comme nouvelle preuve que la théorie des groupements linguistiques suisses homogènes et devant rester homogènes est bien la théorie suisse, ce fait que M. Jean Bonnard, délégué de la République helvétique, ayant demandé la parole aussitôt après moi, ne l'a nullement critiquée. La seule observation en partie critique qu'il ait formulée est relative à l'existence dans le Jura bernois de langue française d'employés dont l'allemand est la langue maternelle. « S'il en est ainsi, a-t-il fait remarquer, « cela tient surtout à ce qu'on ne trouve pas, pour le service des

---

[1] Les trois autres sections étaient les sections littéraire, pédagogique et scientifique.

[2] *La Suisse et la question des langues* (Plon) et aussi *Quest. Dipl. et Colon.*, 1er avril 1907 et 1er sept. 1908

« lignes en partie de langue française et en partie de langue alle-
« mande, un nombre suffisant de Romands parlant l'allemand ;
« au contraire, on trouve aisément des Suisses de langue alle-
« mande parlant le français. » Sans doute, mais il est toujours possible de changer le chef de train quand le train franchit la limite des langues : c'est ce que j'ai précisément vu faire au retour d'Arlon (comme je rentrais en France par l'Alsace et la Suisse), à Bienne, sur la ligne de Bâle à Genève *via* Olten. Mais peu importe ce point de détail par rapport à l'ensemble. Je suis trop heureux de m'être trouvé, sur tous les points essentiels, d'accord avec le délégué helvétique. De la discussion sur la Suisse s'est dégagée de façon évidente cette certitude que les Français en particulier et la Fédération en général ne songent en rien à se mêler des questions qui sont posées ou pourront se poser entre Suisses. Il y a là de quoi rassurer ceux des Suisses qui, à juste titre, tiennent avant tout à ne pas blesser leurs confédérés de langue allemande. Cette vérité a été très heureusement mise en évidence par le correspondant belge de la *Gazette de Lausanne*, M. Leclère :

Tous les orateurs — les Français surtout — se sont, a-t-il écrit, montrés pénétrés de deux sentiments : l'amour de la langue et de la culture commune aux « francophones », la volonté de travailler au progrès de cette langue et de cette culture, chacun dans son milieu national en toute indépendance. Le congrès d'Arlon n'a été à aucun moment une réunion pangalliste ou, comme disent nos flamingants de Belgique, une assemblée « franquillone ». Trois exemples seulement : votre concitoyen, M. le professeur J. Bonnard, a recueilli d'unanimes applaudissements lorsqu'il a constaté que l'attachement des Suisses romands à la langue française n'impliquait aucune arrière-pensée contre la langue de leurs confédérés allemands, les uns et les autres étant également attachés à la patrie commune. M. Jules Gautier, directeur de l'enseignement supérieur en France, n'a pas été moins applaudi lorsqu'il a affirmé qu'un des principes directeurs de la Fédération pour l'extension de la langue française est de laisser à chaque pays son autonomie absolue. Et enfin M. Wilmotte a fait écarter par l'assemblée plénière du congrès un vœu de certains de ses compatriotes wallons : il invitait les sociétés belges de langue française à intervenir sur le terrain politique pour lutter contre les Flamands. M. Wilmotte, appuyé par M. Gautier, a fort bien montré qu'un congrès international ne pouvait pas, sans danger, se mêler de questions relatives à la politique intérieure d'un des pays de langue française [1].

De même, le seul vœu que j'aie proposé et fait voter, avec l'approbation du directeur de l'enseignement secondaire en France, est relatif à la plus facile administration des Suisses, — sur la demande d'extension de M. Wilmotte, on a heureusement dit des « étrangers », — dans les écoles françaises. Sur

[1] *Gazette de Lausanne*, 25 sept. 1908.

tout ce qui concerne le Jura bernois, la formation de l'Union romande et toutes autres questions proprement suisses, personne n'a songé à intervenir.

Il sera parlé ici, dans quelques mois, des questions linguistiques d'Alsace-Lorraine et de Belgique : c'est alors que nous aurons l'occasion d'étudier les très substantiels rapports de M. Henri-Albert, des Wallons et des Flamands francophiles. Mais il est nécessaire d'exprimer ici un espoir qui n'est certes pas vain, celui que nos amis Wallons, avec qui le groupe alsacien-lorrain, puis les principaux congressistes français se sont à un moment trouvés aux prises, ne se sont certes pas mépris sur nos sentiments. C'était là ce qu'un parlementaire français actuellement ministre a appelé un jour « les luttes fécondes de la vie ». Sur le fond de nos sentiments ils n'ont pas pu se méprendre. Ils savent que nous sentons pour eux une sympathie fraternelle et pour leur belle énergie une vive admiration.

M. Huszard, directeur de la *Revue de Hongrie*, a fait sur les rapports des langues française et hongroise et l'œuvre jeune et déjà puissante des conférences françaises à Budapest un rapport plein de faits intéressants et tout animé de son amour de la langue française. A cette occasion, on voulut bien m'accorder quelques instants pour rappeler des faits indiquant la situation du français, non seulement dans les salons magyars, où il est toujours traité en ami familier, mais à Vienne, en Pologne, en Bohême et dans le Balkan.

Enfin M. Salmon nous révéla des efforts énormes et trop peu connus dont le résultat est de répandre en Angleterre la langue française jusque dans le peuple.

***

Désormais la Fédération a une existence assurée, brillante et merveilleusement utile devant elle. Après deux Congrès, sa tradition, sa jurisprudence sont créées ; le prochain sera plus triomphal encore.

Plus d'un se sentit pincé au cœur quand, au moment de la dislocation, à Trèves, devant la Porta Nigra, M. Wilmotte prononçant les dernières paroles du Congrès de 1908 rappela les trois grandes poussées de la civilisation française, à l'époque des croisades, sous Louis XIV et au temps de la Révolution, affirma que le moment arrivait où le monde allait avoir besoin d'un nouvel apostolat français et exprima sa conviction que les Français se montreront prêts à accomplir la tâche nouvelle.

René Henry.

LA MARINE ALLEMANDE

Déjà première puissance militaire de l'Europe, l'Allemagne aspire à devenir une puissance navale assez redoutable pour disputer au Royaume-Uni l'empire de la mer. Cette poussée en masse vers le littoral d'un peuple, établi presque entièrement au bord d'une mer fermée, constitue un phénomène extraordinaire et date de dix ans à peine.

Longtemps auparavant, les leçons de l'histoire montrèrent à la Prusse l'importance du rôle joué par la marine et la nécessité d'en posséder une. Pendant la guerre des duchés (1848-1850), n'eut-elle pas à subir le blocus de la flotte danoise? Une telle humiliation porta ses fruits. A la signature de la paix, la Prusse élabora un programme naval. Rôle ingrat s'il en fût, le royaume ne possédant à cette époque que deux ports, Stralsund et Dantzig, l'un et l'autre sur la Baltique; d'où impossibilité pour ses navires de franchir les Belts sans passer sous les canons du Danemark.

Il fallait, à tout prix, s'affranchir de cette servitude. D'ailleurs, comment abandonner au hasard des batailles les 100 kilomètres de côte [1] que baignait la mer du Nord? La création d'un port à l'Ouest du Jutland s'imposait. Aussi, dès 1853, le gouvernement de Berlin acheta-t-il au prince Pierre d'Oldenbourg l'emplacement du futur arsenal. Et comme le sol mouvant et marécageux opposait de sérieux obstacles à la construction des jetées et au creusement des darses, on affermit le terrain en y enfonçant des pilotis, suivant le procédé de Pierre-le-Grand à Saint-Pétersbourg. Quinze ans plus tard, l'empereur Guillaume Ier inaugurait Wilhelmshaven.

Adversaire du Danemark pour la seconde fois (1864), la Prusse appuya par trois canonnières l'action de deux frégates autrichiennes sous les ordres du capitaine de vaisseau Téghétof, vainqueur futur de Lissa. Résultat de la collaboration : le port de Kiel devint prussien,

Cette acquisition nouvelle, et peu après l'inauguration d'un arsenal sur la mer du Nord, amélioraient la situation maritime; mais la flotte ne progressait qu'avec tant de lenteur, qu'en 1870 la Prusse enferma dans ses ports ses unités trop peu nombreuses. Notre escadre dut se contenter de faire des

[1] L'annexion du Schleswig-Holstein a considérablement augmenté le développement de cette côte.

ronds dans l'eau. Pourtant, la corvette *Augusta* parut sur les côtes de France; pourchassée par nos navires, elle se réfugia dans le port de Vigo. Vers le même temps, deux petits avisos, l'un français, l'autre prussien, *Bouvet* et *Meteor*, combattirent au loin, dans les eaux de la Havane. Le capitaine de frégate Franquet [1], commandant du *Bouvet*, envoya un cartel au capitaine prussien [2], qui l'accepta. Les deux bâtiments sortirent du port, et Franquet, faible en artillerie, tenta de couler le *Meteor* en se précipitant sur lui; mais un projectile lui creva un tuyau de vapeur et arrêta son élan. Il larguait les voiles pour essayer de nouveau l'abordage, quand un navire espagnol vint arrêter la bataille, les deux adversaires se trouvant dans les eaux territoriales.

A la fondation de l'empire (18 janvier 1871), la marine de la Confédération devint la marine impériale. Chose étonnante, ce ne furent pas des hommes de mer, mais deux généraux, Stosch et Caprivi, qui présidèrent à sa création et en assurèrent les premiers développements. On acheta d'abord à l'étranger les matières premières et même des produits manufacturés. Mais dès 1883, à la suite d'une colossale poussée industrielle, le pays réalisa le vœu de Stosch : « Construire des navires alle- « mands, dans des chantiers allemands, avec des matériaux « allemands. »

Guillaume II, marin autant que soldat, monta sur le trône avec l'intention ferme de créer une marine formidable. Il tient parole. Sur la brèche, dès la première année de son règne, il se consuma en efforts surhumains pour convaincre le Reichstag et les Allemands de la nécessité de se précipiter vers la mer, parce que « l'avenir de l'empire est sur l'eau ».

Sa volonté inflexible triompha de l'indifférence des uns, de l'hostilité des autres. Mais ce ne fut qu'au prix d'une propagande incessante, par la plume, par la parole et par l'image. Maintes fois, le souverain déposa les insignes impériaux et descendit dans l'arène pour combattre en simple soldat. Il fascina les foules par son éloquence pleine d'aperçus originaux et d'envolées mystiques. Souple et menaçant tour à tour, il flatta les membres du Reichstag et les apostropha en leur criant : « *Quos ego...!* »

Pendant ce temps, les orateurs des banquets officiels exécutaient des variations sur le thème de l'accroissement indispensable de la flotte, exhalant leur regret de ne pouvoir, d'un coup

---

[1] Décédé vice-amiral en 1907.

[2] Le vice-amiral Knorr.

de baguette, transformer quelques casernes en cuirassés d'escadre; des millions de cartes postales dispersaient aux quatre coins de l'empire les plans des navires français, anglais, américains et japonais. Des conférenciers péroraient dans les petites villes de l'intérieur, loin des côtes, où vingt ans auparavant le mot marine ne représentait rien.

Au cours de ces joutes oratoires, les arguments, grossis, outrepassaient parfois les limites de la vraisemblance. Un jour, avant le vote du septennat (1898), l'amiral von Tirpitz, dans la soudaineté des répliques, déclarait qu'en supprimant le commerce maritime, un blocus affamerait l'Allemagne. On aurait pu répondre à l'honorable amiral que les frontières de terre resteraient toujours ouvertes, surtout vers le Sud.

Cette ardeur patriotique remua jusqu'au fond les masses populaires. De Rostock à Munich, de Cologne à Posen, l'Allemagne entière, chauffée à blanc, chanta en chœur : « *Deutschland über alles!* » Une poussée de l'opinion publique emporta toutes les barrières ; le Reichstag, d'abord récalcitrant, desserra les cordons de la bourse nationale, et pris de vertige, il vota des programmes de plus en plus élargis.

La Ligue navale (*Flottenverein*, 1.018.590 membres, 12.000 de plus qu'en 1907) seconda très efficacement Guillaume II par une propagande effrénée. Mais, grisée par ses succès, elle dépassa le but en essayant de jouer vis-à-vis de l'Amirauté le rôle d'Egérie. Son zèle indisposa l'empereur, et le colonel von Gaedke protesta très nettement contre cet appétit insatiable : « Le *Flottenverein* trouve insuffisants les projets du gouverne-
« ment. Il lui faudrait cinq ou six cuirassés par an. Mais il ne
« tient aucun compte de la question financière; il s'occupe
« encore moins de la provocation que nos voisins ne manque-
« raient pas de voir dans ces armements à outrance, avant-
« coureurs d'une politique de conquête, qui détourne les peu-
« ples de leur œuvre civilisatrice. »

Ce groupe impatient sortit même de ses attributions pour verser dans la politique ; avatar fâcheux qui suscita une crise aiguë parmi ses membres. Après la dissolution du Reichstag (1906), le général Keim, président de la Ligue, joua le rôle d'agent électoral au profit du chancelier et traqua sans merci les candidats du centre. Les catholiques soulevèrent des plaintes si vives que le prince Ruprecht de Bavière, fils du prince-régent, donna sa démission de haut protecteur de la section bavaroise. Néanmoins Keim, soutenu par les pangermanistes, crut pouvoir conserver la présidence, devant la tempête qui grondait et la lutte ouverte du Nord contre le Sud. Il fallut,

pour le contraindre à la retraite, un article officieux de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* faisant entrevoir la démission du prince Henri de Prusse : Keim remit ses pouvoirs à l'assemblée de Cassel (janvier 1908). Afin de couper court à toute nouvelle aventure, l'association vota la résolution suivante : « La Ligue « nationale poursuit, en dehors des questions politiques ou reli- « gieuses, l'accomplissement d'une œuvre patriotique dont le « but est la constitution d'une flotte puissante. » Mais de nombreux dissidents ont refusé leur adhésion à cette formule, et si le grand amiral von Kœster a accepté la présidence de la société, les partisans du général Keim déclarent que ce nouveau président ne jouit pas d'une indépendance suffisante pour mener à bien le rôle de la Ligue. La crise reste donc ouverte.

De son côté, le ministère de la Marine ne néglige aucun moyen susceptible de concourir à l'exécution de ses plans. Il fournit au Parlement toutes sortes d'éclaircissements, et chaque année il convie quelques membres du Reichstag aux manœuvres navales, à la visite des escadres, des arsenaux, des ouvrages de défense, afin de maintenir cette assemblée à la pression nécessaire. Aussi le renforcement de la flotte est-il un dogme absolu ; la courbe de l'enthousiasme naval des parlementaires reste ascendante, comme la rapidité des constructions : dans dix ans, l'empereur aura 600.000 tonnes de cuirassés monstres, ultra modernes.

Il y a une ombre à ce tableau. Construire à coups de millions des séries indéfinies de cuirassés ne suffit point à constituer une marine. Il faut munir ces unités si compliquées, non point d'hommes quelconques, mais de spécialistes familiarisés avec la mer, capables de tirer du matériel un rendement maximum en toute circonstance. Il est indispensable aussi d'organiser des réserves pour combler les vides créés par les combats et assurer largement, dès le premier jour, l'armement de tous les navires sur le pied de guerre. Il faut donc le nombre et la qualité. Or, en Allemagne comme en France, le sens intime des choses de la mer ne s'acquiert que par une longue pratique de la navigation ; ce n'est point en déguisant en matelots des recrues provenant des campagnes que l'on forme des équipages. En marine, le personnel entraîné, solide, au *cœur endurci*, âme du navire, facteur principal de la victoire, loin de pouvoir s'improviser comme, à la rigueur, le soldat, exige une éducation spéciale *à la mer* dès la première enfance. Peut-on considérer l'Allemagne, au littoral si peu développé, comme un réservoir inépuisable de marins ?

*
* *

L'empereur, chef suprême des armées de terre et de mer, dispose de tout le personnel. Il prononce les retraites d'office et nomme aux divers emplois. Son autorité s'exerce par l'intermédiaire de trois organes : le Cabinet Naval, l'Etat-major général, le ministre de la Marine.

Ces deux derniers rouages sont indépendants l'un de l'autre, le Cabinet Naval servant de lien entre les deux. Celui-ci, dirigé par un vice-amiral, a comme attributions : la transmission des ordres impériaux et les nominations aux commandements.

Le chef d'état-major général (un vice-amiral avec 15 officiers) a pour spécialités : la stratégie navale, l'emploi des bâtiments, la mobilisation, l'instruction des officiers et les renseignements sur les marines étrangères.

Le ministère de la Marine, actuellement dirigé par l'amiral von Tirpitz, comprend l'Administration, la comptabilité et les arsenaux, le tout divisé, comme il suit, en plusieurs sections et bureaux :

Département maritime : construction, armement et mobilisation des bâtiments. Département technique : administration des arsenaux, réparations, essais, entretien. Département de l'armement : construction et utilisation de l'artillerie et des torpilles, défense des côtes, défenses sous-marines. Section hydrographique. Section administrative : budget, solde, vivres. Section médicale. Section du Trésor. Section de la Justice.

Enfin, quatre inspections jouent un rôle considérable dans la marche des services :

1° Inspection des écoles, dirigée par un contre-amiral, qui commande les écoles à terre et les écoles flottantes;

2° Inspection des torpilles : l'inspecteur (un contre-amiral résidant à Kiel) a la haute main sur tout ce qui concerne les torpilles automobiles et la division des matelots torpilleurs ;

3° Inspection de l'artillerie de marine, dirigée par un contre-amiral, qui s'occupe de tout ce qui concerne l'artillerie et les défenses sous-marines. Il a sous ses ordres les divisions de matelots-artilleurs et l'Ecole de canonnage. Il préside la Commission d'expériences des mines (torpilles fixes et automatiques);

4° Inspection de l'infanterie de marine avec, à sa tête, un général commandant les troupes d'infanterie de marine (3 bataillons).

*
* *

Les officiers de marine proviennent de l'Académie navale, établie à Kiel. Ils y entrent vers l'âge de 18 ans.

Pendant un mois on imprègne d'abord ces jeunes gens de l'esprit de discipline militaire. Puis, on les embarque sur les bâtiments-écoles, en qualité de « *Seekadetten* ».

L'instruction comprend : un an d'école à Kiel ; six mois de cours pratiques (bataillon d'infanterie de marine, écoles de mines sous-marines, de canonnage et des torpilles) ; un an d'embarquement sur des navires armés. Au bout de chaque période, un examen motive de nombreuses éliminations.

Les autorités allemandes savent que s'il faut 5 ans pour construire un cuirassé, il en faut 20 pour rendre un officier de marine apte à remplir les emplois de son grade en toute circonstance. Aussi, l'Amirauté fournit-elle aux officiers les moyens de perfectionner leur instruction professionnelle, après la sortie de l'école. Chaque année, l'Académie navale admet sept ou huit officiers que leurs travaux antérieurs désignent plus particulièrement. Redevenus élèves, les élus choisissent les conférences qu'ils désirent suivre et s'engagent à fournir un travail par trimestre. L'hiver se passe en études théoriques; l'été, les officiers-élèves embarquent sur des bâtiments armés, où ils concourent, avec leurs camarades, au service toujours très actif. Car les unités de l'escadre comptent, en moyenne, huit jours de mer par mois. Pendant le premier trimestre 1907, l'escadre active a même dépassé ce chiffre et atteint 31 jours de navigation, un peu plus de 10 jours par mois.

Jusqu'en 1907, les officiers avançaient à l'ancienneté sans limite d'âge, avec droit à une pension de retraite, au bout de dix ans de service. Onéreuse pour l'Etat, cette disposition permettait d'alléger les cadres, au bénéfice de ceux que désignaient à l'attention du souverain, une intelligence particulière et des qualités reconnues. L'empereur rajeunissait l'Annuaire de temps en temps, à l'aide de quelques coups de sabre, de telle sorte que l'avancement, assez rapide, maintenait les moyennes d'âge à des niveaux plus bas qu'en France. Désormais, l'avancement sera accéléré pour quelques officiers, l'empereur ayant prescrit (1907) l'avancement au choix. Tout officier vraiment capable pourra être proposé pour le grade supérieur, quel que soit son rang d'ancienneté.

L'âge moyen des promotions est de 39 ans pour les capitaines de corvette; de 43 ans pour les capitaines de vaisseau ; de 48 ans pour les contre-amiraux, à 30 ans de service, alors que plus d'un officier français, sortant du *Borda*, porte encore les trois galons de lieutenant de vaisseau.

Les officiers mécaniciens entrent à l'école de Wilhelmshaven à 22 ans, quand ils possèdent l'instruction des *Seekadetten* et

qu'ils réunissent trois années de service dans un établissement industriel. D'abord élèves-mécaniciens, ils passent par une longue série de cours et d'embarquements : 3 mois d'instruction militaire ; 9 mois d'embarquement en escadre ; 2 ans sur un navire quelconque; 1 an d'école à terre; 4 ans d'embarquement; 1 an d'école à terre. En tout, 9 ans, dont près de 7 à bord des navires.

Pendant cet intervalle, les futurs officiers mécaniciens franchissent les échelons compris entre le simple matelot et le premier maître (adjudant). Puis on les nomme *Marineingenieure*, à condition de satisfaire aux épreuves finales et d'avoir recueilli de bonnes notes dans leurs différents emplois. Leur nomination, comme celle des officiers de marine, ne devient définitive qu'avec l'adhésion de leurs futurs camarades.

L'Allemagne, comme la France, ne trouve guère à employer les mécaniciens des grades élevés ; aussi, n'en fait-elle qu'un nombre très restreint. En 1907, sur 293 officiers de ce corps, on ne comptait que 57 officiers supérieurs, avec, comme maximum, le grade de capitaine de frégate. En France, les mécaniciens vont jusqu'au grade de vice-amiral inclus.

L'effectif des équipages en 1907, comprenait 46.102 hommes provenant de deux sources : le recrutement et les mousses.

Les hommes du recrutement font 3 ans de service, sans recevoir aucun grade pendant cette période.

On tire de l'école des mousses d'excellents sujets qui fournissent plus tard les gradés. Les mousses entrent à 16 ans à l'école de Friedrichsort, où l'instruction (2 ans) se partage ainsi :

1er semestre : Instruction générale ; 2e et 3e semestres : Navires-écoles navigants ; 4e trimestre : Infanterie et canonnage.

L'instruction terminée, les mousses rallient le dépôt de Kiel ou celui de Wilhelmshaven. Tous les marins appartiennent d'ailleurs à l'une des 4 divisions établies dans chacun de ces ports; division des matelots (spécialités saufs mécaniciens); division des chantiers (mécaniciens et spécialités non militaires); division des torpilleurs (personnel embarqué sur les torpilleurs); division des matelots-artilleurs (armement des batteries de côtes et personnel affecté à la défense fixe).

A la fin des périodes d'embarquement, chaque marin rejoint son groupe central et y reçoit un complément d'instruction.

L'Etat s'efforce, avec juste raison, d'entretenir une vive émulation parmi les équipages. Chaque année, l'empereur, qui a une véritable passion pour les choses de la mer, décerne des prix aux meilleurs tireurs de l'escadre. Il assiste au serment des recrues et prononce toujours à cette occasion quelques paroles patriotiques ; il leur disait l'année dernière : « Vous repré-

« sentez devant les autres peuples, la belle patrie allemande, « au drapeau noir, blanc et rouge. » Il a récemment ordonné de composer les équipages des cuirassés avec des hommes originaires de l'État dont le bâtiment porte le nom. Ainsi la *Bavière* ne recevra que des Bavarois, la *Prusse*, que des Prussiens. Les diverses provinces ne manqueront pas de lutter entre elles, rivalisant de zèle et d'entrain pour conquérir le premier rang, au grand profit de l'efficacité générale de la flotte.

***

Depuis dix ans, l'Allemagne a voté quatre lois navales (1898, 1900, 1906 et 1908) comportant chacune un accroissement de puissance peu ou point déguisé. La dernière aura surtout un effet immense sur le développement de l'ensemble. Elle ne modifie pas le nombre des unités ; c'est bien toujours 38 cuirassés et 20 croiseurs cuirassés ; mais, outre qu'elle augmente le déplacement des grosses unités et qu'elle active la construction des sous-marins, elle abaisse de 25 à 20 ans, la limite d'âge des cuirassés. En réalité, cette dernière disposition crée un accroissement de 20 % : au lieu de construire 2 cuirassés par an, on en construira 5 tous les deux ans. Les constructions neuves s'opérant automatiquement, sans incertitudes ni discussions, assureront toujours une jeunesse efficace aux escadres de première ligne.

Certains organes de la presse allemande prétendent néanmoins que l'Allemagne ne s'écarte pas du programme de 1900. Voici le squelette des trois dernières lois navales :

Programmes	Nombres de tonnes de cuirassés et de croiseurs-cuirassés à construire en 25 ans
1900	
38 cuirassés de 10.500 tonnes 13 croiseurs cuirassés de 8.000	399.000 + 104.000 = 503.000 tonnes
1906	
38 cuirassés de 19.000 tonnes 20 croiseurs-cuirassés de 18.000	722.000 + 360.000 = 1.082.000 tonnes
1908	
38 cuirassés de 19.000 tonnes 20 croiseurs-cuirassés de 18.000	Mêmes chiffres, mais durée de construction portée de 25 ans à 20 ans.

Ainsi, le programme de 1906 a doublé le nombre de tonnes à construire ; celui de 1908 accroît de un cinquième la rapidité de la construction.

De 1899 à 1907, l'Empire a augmenté son budget naval de 73 %. Les crédits votés montent régulièrement :

	Millions de francs		Millions de francs
1898	147 ½	1904	262 ½
1899	162 ½	1905	285
1900	185	1906	310
1901	240	1907	347 ½
1902	250	1908	425
1903	255		

Ces budgets reflètent l'ambition germanique ; ils en sont l'expression patente et chiffrée.

*
* *

Jusqu'en 1906, les Allemands restent dans les déplacements moyens. Partis de 10.000 tonnes en 1891, ils atteignent péniblement 13.000 en 1902 et s'y tiennent pendant quatre ans. Puis, entraînés par la démence navale compliquée de mégalomanie qui sévit sur le monde, ils font un saut brusque de 6.000 tonnes et passent à 19.000.

La protection suit un mouvement inverse. La ceinture du *Sachsen* (1877) avait 406 millimètres d'épaisseur ; elle n'en a plus que 225 sur le *Wittelsbach*, lancé en 1900. Il est vrai que l'emploi de procédés nouveaux permet de compenser, par la dureté des plaques, une fraction de leur épaisseur.

La vitesse, 19 nœuds, a progressé d'un nœud depuis 1896. La distance franchissable reste invariable ; les derniers cuirassés n'ont que 3.500 milles à 10 nœuds ; du reste, ils ne sont point faits pour la guerre du large. L'Allemagne reporte l'effort total sur l'offensive : artillerie puissante et approvisionnement de munitions très considérable.

Le 5 mars 1908, on a lancé, à Wilhelmshaven, en présence de l'Empereur, le *Nassau* (ex-*Ersatz* [1] *Bayern*, premier des *Dreadnought* allemands. Ce bâtiment, resté seulement sept mois et demi sur cale, sera achevé en 1909. Son déplacement atteint 18.000 tonnes, il filera 19 nœuds et son armement comprendra 16-280 millimètres en six tourelles, dont quatre armées de trois pièces.

Le 1er juillet dernier, on a lancé, à Brême, le *Westfalen* (*Ersatz Sachsen*), frère du *Nassau*. Dans le courant de 1908, on lancera encore l'*Ersatz Baden* et l'*Ersatz Würtemberg*.

---

[1] Le mot *Ersatz* signifie remplaçant.

Toutes ces nouvelles unités recevront des turbines.

D'autre part, les chantiers de Kiel ont lancé, en 1908, le *Blücher*, premier grand croiseur cuirassé de 15.000 tonnes.

Les croiseurs protégés, futurs éclaireurs, déjà au nombre de 13, dont plusieurs à turbines, ont un déplacement moyen de 3.600 tonnes et une vitesse de 23 à 24 nœuds.

En février 1908, le chantier Vulkan a lancé le premier des 12 nouveaux torpilleurs, numérotés de V_{150} à V_{161}. Quand ils seront tous à l'eau (dans le courant de l'année), l'Allemagne aura 6 flottilles de 12 torpilleurs de 400 tonnes au minimum. A l'avenir, ces petits navires seront munis de turbines. En mai 1908, l'Amirauté a pris une licence pour construire les turbines Parsons, dans les chantiers impériaux. Elle commandait en même temps à la société allemande des turbines Parsons 4 contre-torpillleurs de 13.000 chevaux indiqués.

L'Amirauté allemande a longtemps hésité avant d'adopter les sous-marins. Les premiers essais ne donnèrent pas de bons résultats. A la fin de 1905, elle en expérimentait trois modèles, qui inspiraient si peu de confiance que l'on recrutait avec peine les équipages nécessaires. L'amiral von Tirpitz a déclaré cette année même au Reichstag que la marine voulait, avant tout, éviter les catastrophes attribuables aux machines à gazoline et à benzine. Par une pensée très sage, elle a attendu la solution complète des moteurs à pétrole.

Son sous-marin U_1 a fourni des résultats encourageants. Au mois de février dernier, il a fait, par ses propres moyens, la traversée Helgoland-Kiel (600 milles), par le Nord de Skagen.

Aussi la marine compte-t-elle pousser activement la construction de ces unités, d'après le type U_1 agrandi; elle estime en effet que, seuls, les sous-marins de vastes dimensions sont « capables de rendre d'utiles services ». L'Allemagne aura, dit-on, 4 sous-marins prêts à la fin de 1908 et 8 à la fin de 1909.

Les engins de secours ne sont point en retard. Kiel termine un bateau de sauvetage muni de grues électriques d'une puissance de 500 tonnes, pour relever les sous-marins coulés.

Enfin l'Allemagne, qui, depuis la guerre russo-japonaise, a donné beaucoup d'extension au service des torpilles automatiques (mines), possède trois petits croiseurs mouilleurs de mines, le *Nautilus*, l'*Albatros* et le *Pelikan*. Les deux premiers ont 2.000 tonnes, filent 20 nœuds et portent 8 pièces de 88 millimètres. Leur centre est Cuxhaven, où se trouve accumulé tout ce qui concerne le service des mines.

La flotte allemande évolue très vite. Voici quelques chiffres

qui permettent d'évaluer sa puissance en 1907, les bâtiments lancés avant 1890 étant rangés parmi les navires de 2e ligne :

1re Ligne	Tonnes	2e Ligne	Tonnse
22 cuirassés	287.900	5 cuirassés	36.000
7 croiseurs-cuirassés	57.800	8 garde-côtes	33.000
27 croiseurs protégés	107.900	7 croiseurs protégés	18.200
51 contre-torpilleurs	20.675	3 contre-torpilleurs	940
33 torpilleurs	4.000	49 torpilleurs	5.120
5 sous-marins	600		93.260
	478.875		

Total de la 1re ligne	478.875
Total de la 2e ligne	93.260
Total général	572.135 tonnes

Les forces navales allemandes sont réparties en plusieurs groupes :

1° La flotte de haute mer (*Hochseeflotte*), divisée en 2 escadres de 8 cuirassés chacune. Le plus vieux de ces bâtiments date de 1897 ; le plus jeune, de 1905 ; et comme on remplace les unités vieillies par de plus modernes, cette force navale comprendra sans tarder les navires les plus puissants de la flotte germanique.

La *Hochseeflotte* comprend en outre 10 croiseurs, dont 4 croiseurs cuirassés et 6 éclaireurs.

Eventuellement, on pourra lui adjoindre 4 groupes de 12 destroyers, soit 48 destroyers.

Ces bâtiments, armés toute l'année à effectifs complets, sont soumis à un entraînement intensif.

2° La flotte de réserve, qui aura plus tard 16 cuirassés, comporte actuellement 2 escadres :

1re escadre : 8 garde-côtes, avec centre à Dantzig.

2e escadre : 4 cuirassés, avec centre à Wilhelmshaven.

Le canal Kaiser Wilhelm[1], trait d'union entre la Baltique et la mer du Nord, double vraiment l'efficacité de la flotte allemande en permettant de concentrer rapidement ses éléments dans l'une ou l'autre mer. C'est en 1886 que le Reichstag vota les crédits nécessaires à son exécution, dans un but stratégique, mais avec l'espoir que le commerce couvrirait au moins les frais de l'exploitation. Les prévisions escomptaient un trafic de 18.000 navires, jaugeant 5 millions et demi de tonnes. Dès 1905, le transit dépassa largement ces chiffres. Mais de notables améliorations s'imposaient. Quand un bâtiment de guerre franchit le canal, on fait garer tous les navires de commerce ; d'où,

[1] Inauguré en 1895.

transit plutôt long, mécontentement, réclamations. De plus, le peu de largeur des écluses et le faible rayon des courbes en éloignent les paquebots de grandes dimensions. C'est ainsi que la *Bulgaria* de la Hamburg Amerika Linie, se rendant de la mer du Nord à Riga, dut passer par le Skager Rack. On décida un élargissement suffisant pour permettre le croisement des navires du plus fort tonnage. Le nouveau canal aura 11 mètres de profondeur au-dessous du niveau moyen, 44 mètres de large au plafond (au lieu de 22), et 101 au plan d'eau (au lieu de 75). La section aura 825 mètres carrés au lieu de 413. Coût : 250 à 280 millions. Les travaux entrepris en juillet 1907 ne seront pas terminés avant 1915; et comme les gros cuirassés commenceront à entrer en service en 1910, ils ne pourront sérieusement utiliser le canal que cinq ans plus tard.

***

Kiel et Wilhelmshaven sont les deux principaux arsenaux allemands.

L'arsenal de Kiel (60 hectares) entretient surtout la flotte construite. Actuellement, on y aménage des ateliers pour l'usinage des turbines destinées aux nouveaux cuirassés. Wilhelmshaven a une superficie de 35 hectares. Des écluses maintiennent 9 mètres d'eau dans ses bassins. Mais les bancs de sable mouvants rendent très difficile la navigation de ses abords. Pour y remédier, on étudie l'influence des courants et du vent sur la formation de ces hauts fonds errants. Les 6.000 ouvriers de l'arsenal assurent le service des constructions neuves et des grosses réparations. Modifiés l'année dernière, les ateliers pourront construire à l'avenir les plus puissants cuirassés. Comme sanction à cet accroissement d'importance, l'empereur a substitué récemment un vice-amiral au contre-amiral placé jusqu'ici à la tête des services de ce port.

Dantzig, arsenal de deuxième classe, est à 11 kilomètres de la mer. Ses ateliers construisent de petits bâtiments, des sous-marins et font de grosses réparations. Ce port est destiné à contre-balancer le nouvel arsenal russe de Libau. Mais, pour le moment, les Allemands n'éprouvent aucune inquiétude au sujet de la Baltique orientale; ils se préparent à rejeter vers l'Ouest le centre de gravité de leurs forces navales et ils ont en projet ou en voie d'exécution des travaux considérables sur cette partie de la côte : des batteries dans l'île de Borkum, près d'Emden; un bassin de radoub à Brunsbuttel (embouchure du canal Kaiser Wilhelm). Il est aussi question de construire un dock flottant, pour aller chercher, par le canal agrandi, un

navire avarié dans l'estuaire de l'Elbe. On éviterait ainsi de remorquer un bâtiment blessé dans le canal jusqu'à Kiel; les Allemands y tiennent beaucoup, à cause des risques à courir et de l'obstruction éventuelle du passage.

Enfin, la marine transforme le rocher d'Helgoland[1] situé à 23 milles de la côte allemande la plus rapprochée. En 1906, on y a commencé un abri pour les torpilleurs, tout en continuant le brise-lames protecteur de la falaise qui s'émiette sous les attaques furieuses de la mer. En 1908, la commission du budget a voté 37 millions pour doter cette île d'un port militaire et de nouvelles fortifications. Ces travaux donneront à l'île d'Helgoland une importance stratégique si considérable, que le mot de Stanley caractérisant l'échange de ce rocher contre Zanzibar perdra toute sa valeur : « Nous avons troqué « un bouton de culotte contre un habit neuf! »

L'industrie privée possède des établissements rivaux des chantiers de l'Etat. Au premier rang, les usines Krupp, fondées en 1810, occupent 34.000 ouvriers et fabriquent des canons depuis 1849. Leurs chantiers de Kiel permettent de construire des navires de 25.000 tonnes.

Les chantiers Germania (fondus avec Krupp) datent de 1882; ils ont lancé plusieurs cuirassés.

L'usine Schichau, créée en 1837, a longtemps monopolisé, à Elbing, la construction des torpilleurs. Elle a acheté des terrains au Nord de Dantzig, pour mettre en cale de grands navires.

Le chantier Vulkan, près de Stettin (7.000 ouvriers), construit des navires, des locomotives et des chaudières.

Enfin les chantiers Howaldt (baie de Kiel), ceux du Wéser, de Blohm et Voss, à Hambourg, dans le port franc.

En temps de guerre, ces établissements fourniraient à la flotte d'énormes facilités de réparations. Chacun des chantiers Schichau, Vulkan et Germania possède l'outillage nécessaire pour livrer 12 torpilleurs par an.

***

« L'évolution de l'Allemagne, écrit M. Pierre Baudin, révèle « une tendance générale absolument contraire à la nôtre. Son « écrasement à Iéna fut l'origine de son relèvement national. « Sa victoire de Sedan n'a fait qu'exaspérer sa fierté, de sorte « qu'elle trouve aussi bien dans la défaite que dans la victoire « la raison d'exalter son génie. » On ne saurait mieux dire.

---

[1] Cédé à l'Allemagne par l'Angleterre, en 1890.

Aujourd'hui, le Flottenverein, s'efforce de poursuivre exclusivement un but patriotique; nous l'avons constaté, le groupe que passionne la *Marine Frage* s'élargit de jour en jour, et les chantiers lancent des unités de plus en plus puissantes. Sans doute, la flotte impériale n'est pas encore proportionnée à la marine marchande, mais le moment est proche où l'équilibre s'établira. On peut considérer que l'Allemagne aura alors la flotte de sa politique. Néanmoins, malgré de très sérieuses difficultés financières, elle poursuivra ses constructions jusqu'à l'achèvement complet du programme monstre dont elle a, cette année même, encore reculé les limites.

En attendant, l'Amirauté, avec une ténacité caractéristique, aménage et fortifie son littoral de la mer du Nord. A Wilhelmshaven, à Emden, la marine sonde, elle creuse, elle endigue; et quand un canal unira ces deux ports, les cuirassés franchiront rapidement la distance Emden-Wilhelmshaven-Kiel, formidable front de mer avec, à l'avant-garde, le rocher d'Helgoland, hérissé de batteries à coupoles et fourmillant de submersibles à grand rayon d'action.

Pendant que cette marine, la plus jeune de l'Europe, grandit si vite, son état-major général prépare la guerre navale avec patience, méthode et rigueur mathématique, s'ingéniant à prévoir, afin de n'abandonner au hasard que la fraction minima. D'incessantes manœuvres illustrent la théorie et jettent des lueurs sur les points douteux. Ces exercices, fréquemment soumis à l'arbitrage de l'empereur, entraînent le personnel et forment le coup d'œil des commandants sur deux des champs de bataille probables, entre l'île de Bornholm et le Jutland ou dans le triangle de la mer du Nord, Helgoland-Brunsbuttel-Emden.

Au premier abord, le faible rayon d'action des unités allemandes donne quelque vraisemblance à la théorie d'un publiciste d'outre-Rhin qui, récemment, se prononçait pour la défensive en cas de guerre avec la France et l'Angleterre, afin de protéger l'entrée de la Baltique et les embouchures de l'Elbe et du Wéser. Plusieurs considérations contredisent cette manière de voir : le caractère allemand, la puissance offensive des navires, la situation particulière du littoral, le type des submersibles adopté, la parole de l'empereur.

Dès 1884, Moltke déclarait que l'Allemagne n'avait pas besoin de flotte pour défendre ses côtes. Von Stosch était plus explicite : « Les ports allemands de la mer du Nord se défendent « d'eux-mêmes. Si l'on enlève les balises des interminables « bancs de sable qui, chaque année, changent de position, les

« pilotes même les plus experts n'oseraient pas conduire un « navire à travers leurs chenaux sinueux. » On pouvait alors parler librement. Plus tard, l'état des choses ne changea point, mais la franchise devint dangereuse. Il y a dix ans, l'amiral Hollmann, homme d'action plutôt qu'orateur, réclamant le vote du septennat, fit cette imprudente déclaration : « Les côtes alle- « mandes se défendent d'elles-mêmes. » A ce moment, c'était une vérité à laisser dans son puits. Hollmann dut quitter le ministère et céder la place à l'amiral von Tirpitz.

L'empereur a des idées très nettes sur la tactique à suivre. Il les exprime en termes précis aux élèves de l'Académie navale : « L'attaque est supérieure à la défense. Aussi la flotte alle- « mande doit-elle être en état de prendre une offensive vigou- « reuse et de s'efforcer, au premier choc, de détruire l'ennemi « en bataille rangée. »

Quand, après de longues hésitations, l'Allemagne décide de construire des sous-marins, quel type choisit-elle? Songe-t-elle un seul instant aux engins que rivent à la côte, comme des ballons captifs, un faible rayon d'action et une habitabilité médiocre? Point du tout. Elle adopte les submersibles de gros tonnage, à grande distance franchissable, susceptibles de porter la guerre chez l'adversaire, et par leurs attaques imprévues d'entraver la mobilisation ennemie, malgré les lignes de torpilles et les batteries.

Donc, la tactique navale allemande se résume ainsi : expédier sur la côte de l'adversaire de nombreux groupes de submersibles, afin de mettre hors de combat le plus d'unités possible dans le brouhaha des derniers préparatifs; concentrer le bloc des cuirassés et chercher l'ennemi (sans sortir de la mer du Nord) pour le détruire « directement », selon une expression familière au delà du Rhin.

La réussite, encore fort problématique, de ces opérations, changerait en prophétie l'exclamation de Guillaume II, qui condensait toute une politique en six mots : « *Unsere Zukunft liegt auf dem Wasser*[1] ! »

Commandant Davin.

---

[1] « Notre avenir est sur l'eau ! »

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA CRISE ORIENTALE

Les documents.

Nous exposons et nous apprécions plus haut la crise si grave qui vient de bouleverser profondément le statut des Balkans et dont on ne saurait encore évaluer exactement les redoutables possibilités de répercussions mondiales.

Nous n'aurons que trop souvent maintenant l'occasion de revenir sur cette question d'Orient si malheureusement rouverte par les ambitions de quelques-uns. Aujourd'hui nous nous bornerons à publier les documents essentiels, fondamentaux de la crise.

L'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Autriche-Hongrie.

LA NOTE AUTRICHIENNE AU GOUVERNEMENT OTTOMAN

Le 6 octobre, le marquis de Pallavicini, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, a remis à la Porte la note suivante :

Lorsque l'Autriche-Hongrie conclut la Convention du 21 avril 1879 avec la Porte, Convention destinée à régler l'exécution de l'article 25 du traité de Berlin, en ce qui concernait le Sandjak de Novi-Bazar, elle se rendait compte de l'étroite solidarité d'intérêts qui se manifestait particulièrement dans les dispositions de la convention qui prévoyaient la présence de garnisons austro-hongroises et ottomanes dans certaines localités.

Le but visé par cette coopération amicale des troupes austro-hongroises et ottomanes a été atteint. Nous avons réussi à maintenir l'ordre et à assurer la paix de l'Europe qu'une conflagration dans ces parages aurait compromise au moment où la Turquie était affaiblie par la guerre.

Depuis, la situation s'est radicalement modifiée. Les trente années qui ont suivi la signature de la Convention ont donné à la Turquie le temps de se recueillir. Le mouvement politique surtout, qui s'y manifeste en ce moment, laisse entrevoir une affirmation de l'Etat ottoman, et par là une consolidation des bases de son empire.

L'Autriche-Hongrie a donné il y a peu de temps, à la Turquie, la preuve de ses intentions bienveillantes et pacifiques en déclarant qu'elle était disposée à insérer dans la Convention concernant le raccordement d'Uvac-Mitrowitza une clause portant que la monarchie n'userait plus désormais de son droit de placer des troupes sur d'autres points du Sandjak, sans accord préalable avec la Porte.

Aujourd'hui où l'inauguration d'une nouvelle ère de politique à Constantinople paraît être d'un excellent augure pour l'avenir de la Turquie, l'Autriche-Hongrie espère que la Porte réussira seule à maintenir l'ordre dans le Sandjak et à remplir ainsi dans ces contrées la tâche qui incombait jusqu'à maintenant à la coopération des deux gouvernements.

L'Autriche-Hongrie n'hésite pas à déclarer qu'elle renonce à faire valoir à l'avenir les droits que la Convention lui confère relativement au Sandjak.

Quant aux troupes austro-hongroises, elles ont reçu l'ordre d'évacuer les localités où elles se tiennent en garnison. Par ce fait d'une haute importance l'Autriche-Hongrie n'entend pas seulement donner à la Porte une preuve éclatante de sa confiance et de ses sentiments sincèrement amicaux. Elle oppose par là, en même temps le démenti le plus formel aux bruits qui lui prêtent des ambitions égoïstes et des convoitises territoriales.

S'il est entendu que l'Autriche-Hongrie n'a plus l'intention de faire appel aux dispositions du traité de Constantinople relatives au Sandjak, il lui incombe, d'autre part, de voir préciser son point de vue concernant les autres questions spécifiées dans cette Convention.

L'Autriche-Hongrie a rempli la mission que le traité de Berlin lui a confiée en Bosnie et en Herzégovine pour le bien de ces populations, dans l'intérêt même de la Turquie. En effet, seule la situation créée en Bosnie-Herzégovine par le traité de Berlin et solidement maintenue par l'Autriche-Hongrie a permis à la Turquie de concentrer ses forces pour sauvegarder l'intégrité territoriale de son Empire.

La Bosnie et l'Herzégovine sont arrivées aujourd'hui, grâce au travail assidu de l'administration autrichienne, à un haut degré de culture matérielle et intellectuelle. Le moment paraît donc venu de couronner l'œuvre entreprise, en octroyant à ses provinces les bienfaits du régime autonome et constitutionnel désiré par la population.

L'Autriche-Hongrie doit cependant, pour réaliser ses intentions généreuses, régler de façon précise la situation de ces deux provinces, et pourvoir à leur garantie efficace, contre les dangers qui pourraient menacer la stabilité du régime établi en 1878.

L'Autriche-Hongrie se voit donc dans l'impérieuse nécessité de s'affranchir des réserves contenues dans la Convention de Constantinople et de reprendre, quant à la Bosnie et à l'Herzégovine, son ancienne liberté d'action.

Elle croit que les relations entre les deux pays délivrés de l'incertitude qui pèse sur la situation en Bosnie, en Herzégovine et dans le Sandjak s'amélioreront beaucoup avec l'état de choses définitif et normal que nous voulons établir.

LA NOTE AUX PUISSANCES ET LA PROCLAMATION AUX HABITANTS DE BOSNIE ET D'HERZÉGOVINE

En même temps le cabinet de Vienne faisait remettre aux puissances une Note-circulaire les informant en termes analogues de l'annexion, et l'officielle *Wiener Allgmeine Zeitung* publiait la proclamation suivante adressée aux habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine :

Nous, François-Joseph Ier, empereur d'Autriche, roi de Bohême et roi apostolique de Hongrie, aux habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine :

Lorsque, il y a une génération, nos troupes passèrent les frontières de vos pays, vous receviez l'assurance qu'elles venaient non pas en ennemis mais bien comme amis, dans la ferme volonté de porter remède aux maux dont votre patrie était si durement atteinte depuis des années.

Cette promesse, donnée à un moment grave, a été loyalement tenue. Notre gouvernement a cherché constamment à conduire le pays dans une légalité tranquille et au moyen d'une activité ininterrompue vers un plus heureux avenir.

A notre grande joie, nous constatons que la semence éparpillée dans les sillons d'un sol troublé a richement fleuri. Vous-mêmes vous devez trouver avantageux que l'ordre et la sécurité aient remplacé la violence et l'oppression, que le commerce et la circulation prennent des proportions toujours plus importantes, que l'influence moralisatrice d'une instruction améliorée se soit exercée et que, sous la protection d'une administration en ordre, chacun puisse bénéficier des fruits de son travail.

Nous avons tous pour devoir sérieux de marcher sans cesse de l'avant dans cette voie.

Ayant devant nos yeux ce but, nous estimons que le moment est venu pour donner aux habitants des deux pays une nouvelle preuve de notre confiance en leur maturité politique.

Afin de faire parvenir la Bosnie et l'Herzégovine à un niveau plus élevé de la vie politique, nous avons décidé d'accorder aux deux pays des institutions constitutionnelles, en tenant compte des conditions actuelles et des intérêts généraux, de façon à créer une base légale par la représentation de leurs souhaits et de leurs besoins.

Vous aurez désormais une voix lorsque des décisions seront prises relativement aux affaires de votre patrie qui possédera d'ailleurs toujours, comme dans le passé, une administration indépendante.

Mais la condition préliminaire et indispensable á l'établissement de cette Constitution provinciale consiste en la création préalable d'une situation juridique précise et dépourvue de toute ambiguïté pour les deux pays.

Pour ce motif, et dans le souvenir des liens qui existaient jadis entre nos glorieux ancêtres sur le trône hongrois et ces pays, nous portons sur la Bosnie et sur l'Herzégovine les droits de notre suzeraineté, et c'est notre volonté que l'ordre de la succession de notre maison soit établi également pour ces pays.

Les habitants des deux pays partagent donc tous les avantages que peut offrir une confirmation durable des rapports actuels. Le nouveau régime constituera une garantie que la civilisation et le bien-être seront solidement établis chez nous.

Habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine ! Parmi les soins dont est entouré notre trône, le soin de veiller au maintien de vos intérêts matériels et à la satisfaction de vos besoins spirituels ne sera pas dans l'avenir, soyez-en sûrs, la dernière de nos préoccupations.

La haute idée des droits d'égalité pour tous devant la loi; une part dans les mesures législatives et dans l'administration des affaires provinciales; une protection égale pour toutes les religions et pour les idiosyncrasies de langue et de races, de tous ces hauts droits vous bénéficierez en pleine mesure. La liberté de l'individu et le bien-être de la collectivité seront les buts que poursuivra le gouvernement dans les deux pays.

Vous vous montrerez assurément dignes de la confiance que l'on a en vous en faisant preuve d'affection et de fidélité pour nous et pour notre maison. C'est ainsi que nous espérons que la noble harmonie entre prince et peuple, le gage le plus cher de tout progrès politique, nous accompagnera toujours sur notre chemin commun.

Signé : FRANÇOIS-JOSEPH.

L'exposé du baron d'Æhrenthal à la Délégation autrichienne.

Le 8 octobre, le baron d'Æhrenthal a fait, devant la commission des Affaires étrangères de la Délégation autrichienne, un exposé général de la situation extérieure. Après avoir rappelé le mouvement libéral qui a éclaté en Turquie, le ministre des Affaires étrangères de la monarchie austro-hongroise a poursuivi ainsi :

Les puissances se sont mises d'accord pour réaliser des réformes dans l'Empire ottoman sur les deux points suivants : 1° tous les projets de réforme doivent provisoirement être mis de côté ; 2° il y a lieu d'adopter vis-à-vis du développement ultérieur des événements en Turquie une attitude d'expectative bienveillante.

Les réformes.

Il est nécessaire d'observer comment le rétablissement de la Constitution s'effectuera d'une façon générale, et quelle répercussion il aura sur la situation particulière qui règne dans les trois vilayets. Nous avons considéré comme opportun, en attendant d'être fixés sur ce point, de congédier les officiers de notre armée chargés de l'application des réformes, et nous avons informé la Turquie que cette décision était inspirée par les mêmes motifs qui nous ont, d'une façon générale, fait adopter une attitude sympathique vis-à-vis du nouvel état de choses. Cette attitude est fondée sur l'espérance que l'ère nouvelle rajeunira et fortifiera le régime politique en Turquie.

L'Autriche-Hongrie et la Turquie.

L'Autriche-Hongrie, en sa qualité de puissance frontière, et par suite la plus directement touchée dans ses intérêts, désire sincèrement, et pour des motifs égoïstes, qu'il en soit ainsi. Une Turquie dotée d'une administration meilleure et où régnerait une situation plus stable serait pour nous un voisin plus commode que la Turquie d'hier où une guerre civile, qui durait depuis des années, avait obligé les puissances à intervenir.

Si la tournure prise jusqu'ici par les événements avait justifié une modification dans cette appréciation pleine de confiance, il nous faudrait constater du moins que les éléments dirigeants de la nouvelle politique turque ont fait preuve d'une modération et d'une prudence qu'on ne saurait méconnaître. Cela sera d'autant plus à l'avantage de l'Empire ainsi régénéré que la nouvelle Turquie en a appelé à la bienveillance et à l'appui fraternel des autres puissances.

Pour notre part, cet appui lui sera acquis dans une mesure d'autant plus large qu'elle aura observé une attitude plus amicale à notre endroit et reconnu le bien fondé de nos intérêts.

Les accords de l'Autriche-Hongrie.

Nous sommes d'accord, non seulement avec nos alliés, l'Allemagne et l'Italie, mais aussi avec les autres puissances, à commencer par la Russie, avec laquelle nous nous sommes tenus, depuis 1877, en contact étroit et permanent, en ce qui concerne les affaires des Balkans. Telle est encore la situation aujourd'hui. L'émotion qui avait un instant agité l'opinion publique russe, à la suite de l'annonce de notre démarche à Constantinople, relativement au raccordement du chemin de fer de Bosnie au réseau turc, s'est maintenant calmée. On croyait, bien à tort, que l'Autriche-Hongrie avait voulu faire échec à la Russie.

La question des chemins de fer.

On a prétendu que nous nous efforcions, dans la partie Ouest de la péninsule balkanique, d'obtenir certains monopoles d'ordre économique ou d'ordre politique, ceux-ci visant les communications, et que nous réclamions du Sultan des garanties à ce sujet.

Cela ne nous est jamais venu à l'idée.

Il est vrai qu'étant les plus proches voisins de cette partie de l'Empire turc, nous chercherons, naturellement, à nous créer sur ces territoires une place convenable. Quant à nous défendre de la concurrence naturelle à l'aide de monopoles, ce serait là une politique à courte vue.

Nous avons donc déclaré que c'est avec sympathie que nous considérerions l'établissement de toute nouvelle ligne de chemin de fer dans ces régions, car toute nouvelle ligne signifie un nouveau pas dans la voie de la pacification et du développement de ces importantes provinces de l'Empire ottoman.

Nous sommes d'avis que la question de nouvelles lignes et de nouveaux raccordements aux chemins de fer des pays voisins est une affaire qui concerne exclusivement la Turquie et son voisin. Le tracé de la ligne du sandjak est terminé et doit être soumis à une nouvelle revision touchant la partie financière.

Nous comptons que le nouveau régime établi à Constantinople nous prêtera aussi son concours en ce qui concerne ces travaux. Nous voulons y apporter, de notre côté, tout notre soin, et nous sommes persuadés que l'achèvement de cette ligne, qui touche également aux intérêts de la Turquie et de l'Autriche-Hongrie, ne peut être qu'une question de temps.

Nous comptons, de pareille façon, sur un accord amical avec le Montenegro, en ce qui concerne la construction d'une ligne de raccordement allant de la Dalmatie, à travers le littoral monténégrin, dans la direction du territoire turc.

La question de Bosnie-Herzégovine

Le traité de Berlin a reconnu à l'Autriche-Hongrie, vis-à-vis de la Turquie, deux sortes d'intérêts spéciaux.

D'abord il lui a donné mandat d'administrer la Bosnie-Herzégovine pour une période illimitée, puis le droit d'entretenir une garnison dans le sandjak de Novi-Bazar, le droit d'user de certaines prérogatives administratives et d'occuper les routes militaires ou commerciales.

Un travail ininterrompu pendant trente ans a donné le droit à notre administration de déclarer qu'elle a été à la hauteur de sa mission. Dans un pays plein de dangers et d'agitation, elle a su maintenir l'ordre et le calme, relever le niveau intellectuel et économique de la population.

Nous nous sommes décidés à déclarer à Constantinople que les circonstances envisagées par la convention de 1879, relativement au sandjak, ne se réalisaient plus dans toute leur intégrité, et nous nous sommes vus obligés de dénoncer ladite convention.

Ce faisant, nous avons déclaré qu'en vue du nouveau régime établi en Turquie, nous jugions bon de retirer nos garnisons et d'abandonner tous nos autres droits dans le sandjak, car nous étions convaincus que l'Empire ottoman régénéré était désormais en état d'assurer par ses propres moyens l'ordre et la tranquillité dans le sandjak.

En même temps toutefois, nous avons déclaré que l'urgence qu'il y avait à prendre des mesures en vue de l'établissement d'une Constitution

en Bosnie nous mettait dans la nécessité de prendre en main l'affranchissement de la Bosnie-Herzégovine de tout lien de vasselage; de renoncer définitivement aux droits qui découlent pour nous, en ce qui touche le sandjak, de l'article 25 du traité de Berlin; de recueillir les résultats de notre œuvre administrative, de faire participer les populations à l'administration et d'étudier les moyens de doter les deux provinces d'organes appropriés; de donner à la Bosnie-Herzégovine un Landtag qui établira le budget et contrôlera l'administration du pays.

Etant donné la situation politique des deux provinces et les difficultés qui pouvaient survenir au dehors, entreprendre une pareille rénovation était une tâche qui pouvait sembler grosse de conséquences.

Avant de rejeter tous nos doutes au sujet de notre complète souveraineté sur les pays occupés, nous avons cherché une compensation. D'autre part, nous n'avons pas un instant abandonné la base du traité de Berlin, bien que, au cours des trente dernières années, des changements profonds aient été, à différentes reprises, apportés à ce traité, explicitement et tacitement.

De même pour l'article 25 dudit traité dont, somme toute, le but essentiel était de rétablir une situation stable en Bosnie-Herzégovine ; ceci avec l'aide d'une puissance suffisamment forte pour écarter tout obstacle. Tels furent les motifs qui décidèrent, à Berlin, lord Beaconsfield et lord Salisbury à proposer que l'on confiât ce mandat à l'Autriche-Hongrie. Or ce mandat ne stipule aucun terme relatif à l'occupation des provinces par l'Autriche-Hongrie.

De même, étant donné ce régime, il n'était pas possible d'entreprendre quelque chose de durable.

L'occupation était simplemement un moyen. La chose principale était l'administration du pays par la puissance occupante. Nous avons fait preuve, certainement, d'une sage modération en ne nous décidant à toucher à l'œuvre du congrès de Berlin que trente ans après et seulement sous la pression d'événements graves.

Maintenant, il est devenu indispensable d'éclairer la situation et de poursuivre une œuvre de civilisatiou et de progrès, avec le concours de la population.

Il était également de toute urgence d'éclaircir notre situation vis-à-vis de la Turquie, tant en ce qui concerne les pays occupés par le sandjak lui-même. *Clara pacta, boni amici !*

Les garnisons austro-hongroises dans le sandjak ont également rempli leur mission, et, pendant trente ans, nous avons aidé la Turquie à conserver son intégralité territoriale dans ces régions.

Toutefois, comme, ainsi que je l'ai déjà dit, nous sommes maintenant décidés à laisser désormais ce soin à la seule Turquie, la question se pose : Quelle peut maintenant être l'utilité de nos garnisons sur la Lim ? Tout au plus de donner un nouvel aliment à la légende de notre marche en avant vers la mer Égée.

Si les troupes austro-hongroises évacuent le sandjak, cela contribuera à rendre bien clair ce fait; combien peu égoïste est la politique que nous poursuivons en Orient.

Cela démontrera également aux États balkaniques que l'Autriche-Hongrie ne s'efforce nullement de s'agrandir à leurs dépens.

L'évacuation du sandjak par nos troupes projettera enfin une clarté désirable sur les rapports de l'Autriche-Hongrie et des autres puissances.

L'Autriche-Hongrie s'est vu confier une mission dans un pays où les antagonismes religieux et nationaux créaient une atmosphère chargée

d'orage. Ce n'était pas là un mandat facile ni agréable. Nous avons cependant été à la hauteur de notre tâche, car nous n'avons procédé qu'avec la plus extrême discrétion. Malgré cela, l'Autriche-Hongrie, à cause de la situation qui lui était ainsi faite, s'est vue l'objet de bien des jalousies et de bien des méfiances auxquelles nous ne voulons plus nous exposer.

Nous avons, pendant trente ans, traîné comme deux boulets attachés à notre politique orientale la situation politique confuse des deux provinces et notre situation politique confuse des deux provinces et notre situation spéciale dans le sandjak. Maintenant, après nous en être libérés, nous voulons nous placer, vis-à-vis de l'empire ottoman, sur la même ligne qne les autres puissances et nous confiner dans une attitude amicale et bienveillante en ce qui concerne la transformation de la Turquie. Nous voulons nous réjouir des progrès réalisés par le nouveau régime.

En un mot, nous nous tiendrons désormais dans notre politique orientale, dans le point de vue européen, et nous chercherons à coopérer de toutes nos forces au maintien de l'entente entre les puissances.

Dans le cas, cependant, où cela, à la longue, ne répondrait pas à leur attente, il nous sera toujours possible de nous cantonner dans le point de vue spécial austro-hongrois.

Nous avons grand espoir que nos résolutions ne seront taxées, en Turquie, d'aucun calcul malveillant, qu'on écartera tout motif de froissement entre nous et que les différents Cabinets ne méconnaîtront pas les motifs qui ont dicté notre conduite, comme aussi la sage modération dont s'est inspiré notre souverain lorsqu'il a rappelé ses braves troupes d'un pays où elles ont joué, fortes de leurs droits, un rôle si important et si heureux pour le maintien de la paix en Orient.

Notre monarchie, qui, depuis bien des années, constitue un des plus fermes soutiens de la politique pacifique européenne, a le droit de prétendre que l'initiative prise par elle ne soit pas mal interprétée.

En procédant à l'annexion et en évacuant le sandjak, nous poursuivons simplement deux buts très voisins : protéger nos intérêts et écarter le danger de nous voir mêlés aux affaires de la Turquie et détournés de notre politique bienveillante qui est basée sur l'observation de la plus stricte non-intervention.

Je puis constater avec satisfaction que nos relations avec toutes les puissances sont excellentes; tout en restant fidèles à nos alliés allemands et italiens, nous nous efforçons de maintenir la paix si nécessaire et l'équilibre européen.

En ce qui concerne, en particulier, nos relations avec l'Italie, je puis dire que, fort de l'appui loyal de mon collègue italien, je poursuis mes efforts en vue de conserver à nos relations toute leur intimité. Elles ne font heureusement que s'affirmer de plus en plus satisfaisantes.

J'ai eu aussi l'occasion de m'expliquer amicalement avec M. Tittoni et nous avons été en mesure d'affirmer que nous pouvons jeter avec satisfaction un regard en arrière sur les résultats déjà atteints. Ceci doit nous encourager à persévérer dans notre méthode qui consiste à agir avec une confiance mutuelle.

L'Autriche et la Russie.

L'entente qui existe déjà avec l'Italie est apparue dans l'affaire des Balkans de la même façon que l'entente avec la Russie, si bien que l'on est autorisé à parler de la même conception que se font les trois puis-

sances sur la situation dans cette contrée. En même temps nous entretenons des rapports d'amitié avec les autres puissances.

J'ai déjà fait ressortir que nous continuons, d'accord avec la Russie, une politique heureusement inaugurée depuis plusieurs années pour suivre une manière de procéder concordante dans les affaires d'Orient.

Nous sommes également d'accord avec la Russie aussi sur ce point que nous avons un grand intérêt à maintenir le concert européen.

L'affaire du Maroc.

Avec l'Angleterre et la France nous entretenons également des rapports d'amitié; nous faisons de sincères efforts pour arriver avec les deux puissances à une entente.

Le traitement de l'affaire du Maroc peut être considéré comme la pierre de touche des sentiments pacifiques des Cabinets. Les puissances pourraient par conséquent arriver à une entente complète au sujet de la reconnaissance du nouveau sultan et par le règlement des questions qui se rattachent au changement de gouvernement au Maroc à créer dans l'empire chérifien une base pour une solution stable.

En cette occasion encore, nous voyons que notre plus belle tâche consiste à aplanir partout les différends qui surgissent encore et qui cependant ne seraient nullement considérables et de maintenir, sans le troubler, le concert des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras.

La question bulgare.

Il y a quelques jours s'est produite la déclaration d'indépendance de la Bulgarie; comme on le sait, elle a été directement occasionnée par l'incident diplomatique de Constantinople, dont on a beaucoup parlé.

On ne peut dire autre chose que cette modification répond à une situation effective que la Bulgarie a su se créer depuis longtemps par la bonne volonté de toutes les grandes puissances.

La monarchie a toujours suivi avec un intérêt particulier le développement progressif de la Bulgarie et a donné à ce pays de nombreuses preuves de sa bonne volonté.

Au sujet de la reconnaissance de la nouvelle situation et du rétablissement des rapports d'amitié entre la Turquie et la Bulgarie, j'ai déjà exposé à quelques cabinets ce qui me semble urgent et désirable dans l'intérêt du maintien de la paix dans les Balkans, intérêt que je ne perds pas de vue.

Le baron d'Æhrenthal a fait deux jours plus tard un exposé analogue à la délégation hongroise. Les Délégations ont l'une et l'autre, après une courte discussion, donné leur approbation à la politique du ministre commun de la monarchie.

LA PROTESTATION DE LA TURQUIE

Le gouvernement ottoman a fait remettre, le 9 octobre, par ses représentants diplomatiques, aux puissances signataires du traité de Berlin, la protestation formelle suivante contre l'action de l'Autriche-Hongrie en Bosnie et en Herzégovine.

Après avoir résumé la note remise par le gouvernement austro-hongrois à la Sublime Porte, la protestation turque continue ainsi :

Le gouvernement ottoman, après avoir considéré avec tout le soin qu'elles méritent les raisons données dans cette note, doit déclarer qu'il lui est impossible de partager les vues du gouvernement austro-hongrois.

L'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine, dans sa forme actuelle, est en vérité basée sur l'article 24 du traité de Berlin et sur la Convention de Constantinople de 1879 qui est le développement du document précédent.

Ces actes diplomatiques définissent d'une façon explicite le caractère de l'occupation aussi bien que de l'administration austro-hongroises dans lesdites provinces et la préservation des droits du souverain ottoman.

Aucune infraction à de tels actes ne peut avoir lieu sans l'agrément unanime de la Turquie, la puissance souveraine de ces provinces, et des autres puissances contractantes.

C'est pourquoi le gouvernement ottoman se voit dans la nécessité de réserver toutes les revendications en sa faveur que lui donnent les traités internationaux et de protester contre la violation de ces actes par le gouvernement austro-hongrois.

PROTESTATIONS DE LA SERBIE ET DU MONTENEGRO

De son côté, le 7 octobre, le gouvernement avait adressé aux puissances la protestation suivante :

Le gouvernement de Sa Majesté le roi de Serbie, invoquant d'une part les droits incontestables du peuple serbe, qui sont le principe même de l'existence de la Serbie, et, d'autre part, les termes clairs et précis de l'article 25 du traité de Berlin, proteste, de toute son énergie, contre la réunion de la Bosnie et de l'Herzégovine aux pays de la monarchie des Habsbourg proclamée aujourd'hui par le manifeste de Sa Majesté l'empereur et roi d'Autriche-Hongrie.

Le gouvernement royal est persuadé que le traité de Berlin, d'autant plus que n'ayant pas eu part à sa création nous avons été obligés de le subir en tant qu'il affectait notre sort, doit faire loi, non seulement quand il impose des devoirs et obligations, entraîne des préjudices et exige des sacrifices de la Serbie et de la race serbe, mais aussi et à plus forte raison quand il offre une protection à nos droits, au moins dans les étroites limites où les dispositions du traité leur donnent une reconnaissance expresse.

Le gouvernement royal constate que, quoique sous l'influence des tendances et des exigences de certaines puissances, les droits serbes aient obtenu, au Congrès de Berlin, une satisfaction incomparablement inférieure aux sacrifices supportés durant la guerre par les deux Etats serbes (la Serbie et le Montenegro), et bien que néanmoins la Serbie ait accompli jusqu'au bout et plus scrupuleusement qu'aucun autre Etat toutes les obligations lui incombant de par le traité de Berlin, aucun changement survenu pendant les trente dernières années dans l'état des choses établi par ce règlement international pour la péninsule balkanique n'a été fait au profit de la nation serbe, tandis qu'au profit des autres se sont produites de nombreuses et graves atteintes et modifications.

Cette persuasion ainsi que la constatation de ces faits inspirent au gouvernement serbe l'espoir que les puissances signataires du traité de Berlin répondront à l'appel qu'il leur adresse pour réclamer justice et protection contre cette nouvelle et flagrante violation qui s'accomplit unilatéralement, en vertu du droit du plus fort poursuivant la satisfaction de ses seuls intérêts, sans égards aux atteintes profondes portées ainsi aux sentiments, aux intérêts et aux droits du peuple serbe.

La Serbie ne saurait, dans le cas présent, obtenir pleine satisfaction autrement que par le rétablissement complet de la situation faite à la Bosnie et à l'Herzégovine par le traité de Berlin.

Si cette solution est considérée comme absolument impossible, le gouvernement royal, faisant appel aux sentiments d'équité des puissances signataires du traité de Berlin, demande pour la Serbie une compensation correspondante, afin de maintenir les garanties indispensables à son existence d'Etat indépendant et de rétablir, pour la nation serbe en général, les conditions d'existence, dans la mesure tout au moins où elles étaient assurées par le traité de Berlin.

Enfin le prince Nicolas Ier de Montenegro a adressé, lui aussi, le 8 octobre, à son peuple la proclamation suivante de protestation :

Le prince Nicolas exprime sa douleur de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine à la couronne des Habsbourg ; il exhorte les Monténégrins à rapprocher leurs cœurs du sien sous le coup terrible porté au sein même du serbisme, en Bosnie et Herzégovine.

Les couleurs noire et jaune de la ligne de démarcation qu'on vient de planter entre nous ne pourront jamais représenter une frontière. Ne formons-nous pas le même corps, la même âme? Ces couleurs seront, au contraire, le symbole de l'injustice et nous fortifieront davantage dans l'espoir de la victoire finale de la justice.

Les Monténégrins doivent conserver toujours, aussi forte que les roches qui les ont vus naître, l'espérance en l'avenir.

La malheureuse situation actuelle des pays serbes n'est que passagère, et puisque aujourd'hui les stipulations du traité de Berlin sont foulées aux pieds, spécialement par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, celles de l'article 29 se référant au littoral monténégrin s'annulent de ce fait même et n'ont plus de valeur pour le Montenegro.

Le prince Nicolas est persuadé que les grandes puissances approuveront sa manière d'agir, et il fait appel à ses braves Monténégrins pour le soutenir comme par le passé.

L'indépendance de la Bulgarie.

LA PROCLAMATION DU PRINCE FERDINAND

L'indépendance de la Bulgarie a été proclamée le 5 octobre par le prince Ferdinand, à Tirnovo, dans l'église des Quarante-Martyrs, où avait eu lieu autrefois le couronnement du tsar Asen. Voici le texte de la proclamation lue par le prince au peuple assemblé :

Suivant les volontés de notre libérateur, dont jamais ne s'effacera le souvenir, et de la grande nation russe à laquelle nous relient les liens de parenté, avec le concours de nos bons amis et voisins, sujets du roi de Roumanie, et à l'aide également des héros bulgares, le 18 février 1878 furent rompues les chaînes qui liaient depuis tant de siècles la Bulgarie, jadis grande et glorieuse puissance.

A partir de cette époque jusqu'à aujourd'hui, pendant trente ans, la nation bulgare, conservant le souvenir de ceux qui avaient travaillé pour la cause de sa liberté et s'inspirant de leur tradition, a travaillé elle-même sans cesse à assurer les progrès de son beau pays et, sous mon régime et sous le régime de feu le prince Alexandre, en a fait un peuple qui peut prendre place sur un pied d'égalité dans la famille des peuples civilisés, tout en le dotant des avantages du progrès intellectuel et économique.

Engagée dans cette voie, rien ne devrait arrêter les progrès de la Bulgarie, rien ne devrait entraver son succès. Tel est le désir de la nation; telle est sa volonté.

Que cette volonté soit remplie! La nation bulgare et son chef ne peuvent avoir qu'un sentiment, qu'un désir.

Pratiquement indépendante, la nation était arrêtée dans son développement normal et scientifique par certaines illusions et des limitations formelles qui avaient pour résultat une froideur dans les relations de la Turquie et de la Bulgarie.

Moi et la nation désirions nous réjouir du développement politique de la Turquie.

La Turquie et la Bulgarie, libres et entièrement indépendantes l'une de l'autre, peuvent exister avec des conditions qui leur permettront de renforcer leurs relations amicales et de se consacrer au développement pacifique à l'intérieur.

Inspiré par le but sacré de satisfaire les exigences nationales et de me conformer au désir national, je proclame, avec la bénédiction du Tout-Puissant, la Bulgarie unie depuis le 6 septembre 1885, royaume indépendant.

Avec la nation, j'ai la ferme conviction que cet acte rencontrera l'approbation des grandes puissances.

L'union proclamée le 6 septembre 1885, et à laquelle fait allusion le manifeste, est celle de la Bulgarie et de la Roumélie Orientale. Après cette lecture de la proclamation de l'indépendance, le président du Sobranié, au nom du Parlement, requit formellement le prince de prendre le titre de tsar des Bulgares; puis le premier ministre présenta la même requête. Le prince déclara alors solennellement qu'il acceptait ce titre et une grande clameur s'éleva de: « Vive le tsar des Bulgares! » Le nouveau tsar se rendit à l'église métropolitaine, où un *Te Deum* solennel fut chanté.

PROTESTATION DE LA TURQUIE AUX PUISSANCES

Le 7 octobre, le gouvernement ottoman a adressé à toutes les puissances signataires du traité de Berlin la protestation suivante :

Constantinople, le 6 octobre 1908.

Nous avons appris avec un sentiment de profonde surprise, sentiment qui a été certainement partagé par les grandes puissances, que le prince de Bulgarie a proclamé hier, à Tirnovo, l'indépendance de la principauté et son érection en royaume.

Il a en même temps adressé à Sa Majesté Impériale le Sultan un télégramme exposant les principaux motifs de cette détermination.

L'acte inopiné du prince, qui constitue une violation du traité de Berlin, ne s'appuie sur aucun fait pouvant l'expliquer.

En méconnaissant les stipulations de ce traité, le gouvernement princier a donné un exemple des plus démonstratifs de son mépris du droit international, de ses propres engagements et de son manque de déférence pour les conseils des grandes puissances.

Aussi le gouvernement ottoman, comme signataire dudit traité et autres actes y relatifs, au nom de Sa Majesté Impériale le Sultan, suzerain de la Bulgarie et souverain de la Roumélie orientale, s'élève avec force contre l'attitude du prince Ferdinand et fait un pressant appel aux puissances cosignataires du traité de Berlin en les engageant, avec insistance, à aviser au plus tôt aux dispositions voulues, telles que la réunion d'une con-

férence, pour examiner les conditions de rétablissement de l'ordre légal en Bulgarie et en Roumélie orientale, et le maintien des intérêts de divers ordres que les traités internationaux assurent à la Turquie.

Le gouvernement ottoman pourrait avoir recours à la force pour faire respecter lui-même ses droits qui ne peuvent être prescrits sans son consentement. Mais respectueux avant tout des traités, soucieux des intérêts généraux et du besoin unanime de paix européenne, il veut éviter d'arriver à une pareille extrémité.

Il s'en remet donc aux puissances participantes au traité de Berlin et il attendra avec calme la décision à laquelle elles s'arrêteront.

Nonobstant, il proteste formellement contre l'infraction qui vient d'être portée au traité et il réserve de la manière la plus expresse tous les droits que lui confèrent cet acte international et les conventions intervenues dans la suite.

L'attitude de l'Angleterre.

DÉCLARATIONS DE M. ASQUITH ET DE SIR EDWARD GREY

Le 7 octobre, au cours d'un discours politique prononcé en Ecosse à Leven, M. Asquith, président du Conseil des ministres anglais, a précisé ainsi l'attitude balkanique du Royaume-Uni :

Peu d'événements ont suscité de nos temps, chez les habitants de ce pays-ci, des sentiments de sympathie plus cordiaux ou plus généraux que ceux que provoquait la révolution pacifique qui transforma la Turquie, presque dans l'espace d'une semaine, d'une nation opprimée et mal gouvernée en une nation libre et autonome.

Cette situation, pleine de promesses et d'espoir, a été subitement et vivement troublée. La proclamation d'indépendance par le prince de Bulgarie et l'annexion presque simultanée par l'Autriche-Hongrie de la Bosnie (il est impossible de séparer ces deux événements) constituent un coup grave porté au nouveau régime.

Ils ont été reçus en Turquie avec une indignation extrême, mais avec une attitude admirable de calme et de dignité.

Mais ceci n'est pas une affaire qui peut être traitée, comme concernant seulement la Turquie d'un côté et l'Autriche et la Bulgarie de l'autre.

Les dispositions territoriales existantes de l'empire turc sont le résultat de l'engagement solennel réciproque entre les seules puissances d'Europe qui sont réunies dans le traité de Berlin.

Il est bon de rappeler que par un protocole de janvier 1871, adjoint au traité de Londres cette année-là, et auquel l'Autriche-Hongrie a pris part, il est expressément dit qu'aucune puissance ne peut briser les engagements pris par le traité ou en modifier les stipulations excepté par un accord amical et avec le consentement des autres parties contractantes.

Il est presque inutile de faire remarquer que le prince de Bulgarie, qui doit lui-même sa couronne au traité de Berlin, n'a aucun droit d'altérer ses propres statuts et ceux de sa principauté sans l'autorisation des signataires du traité dont la Turquie fait partie.

Dans ce cas, le devoir du gouvernement britannique est tout indiqué. C'est tout d'abord de faire remarquer clairement aux signataires responsables pour chacune de ces dérogations ou traité, sans, pour le moment, entrer dans la discussion des mérites des changements proposés, s'il devenait matière à négociations ou à accord, que nous ne pouvons pas reconnaître ce qui a été fait comme ayant une validité internationale jus-

qu'à ce que cela soit régularisé par le consentement des puissances.

De plus, il est manifeste que les mesures qui ont été prises si hâtivement doivent fatalement entraîner cette conséquence que d'autres puissances, dont les intérêts sont étroitement engagés en Orient, soulèveront encore de nouvelles questions.

S'il doit y avoir revision du traité de Berlin, cette revision ne saurait se faire dans un sens seulement.

Nous n'hésiterons pas à donner à la Turquie l'assurance que, en ce qui nous concerne, nous ferons tout notre possible pour veiller à ce que les intérêts et le statut de la Turquie soient examinés et sauvegardés. Nous tenons sincèrement, au nom du peuple anglais, à manifester notre sympathie pour le nouveau gouvernement et pour les progrès des institutions libérales dans tout l'empire turc.

Il n'y a pas lieu de croire d'ailleurs que la Grande-Bretagne sera la seule des grandes puissances à adopter cette attitude ; nous espérons et nous croyons que la diplomatie européenne ne sera pas incapable de trouver une solution à la fois suffisante et pacifique.

D'autre part, sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères, a parlé également, ce même jour, des intentions du gouvernement au point de vue de la situation dans les Balkans. Dans un discours à ses électeurs écossais de Wooler, sir Edward Grey s'est exprimé ainsi :

J'exprime certainement non seulement mes sentiments personnels, mais encore ceux du pays tout entier en déclarant que nous désirions et que nous espérions que rien ne se ferait au dehors de la Turquie qui pût troubler en aucune sorte l'œuvre de réformes entreprise par cette puissance. Nous désirions que l'on bénéficiât en Turquie de conditions favorables, et tout l'encouragement possible pour réaliser les progrès qu'elle a en vue.

Mais, à ce moment critique, et en même temps plein d'espoir, nous parviennent les nouvelles de la déclaration de l'indépendance de la Bulgarie et des intentions de l'Autriche qui va se charger du gouvernement de la Bosnie et de l'Herzégovine, tout en renonçant à ses droits sur une autre partie des territoires turcs.

Je ne veux parler qu'avec une certaine réserve des conséquences que pourront entraîner les événements qui viennent d'être signalés, parce que certaines autres puissances sont plus intimement intéressées dans ces changements que nous ne le sommes. Non seulement j'espère que les événements qui se sont produits jusqu'ici ne troubleront pas la paix, mais encore je ne crois pas que la paix en soit troublée. Au point de vue pratique, les modifications matérielles que ces événements ont apportées à la situation n'ont pas une grande importance pour cela.

La Bulgarie a proclamé son indépendance ; mais elle possédait déjà l'autonomie et la différence entre l'autonomie et l'indépendance n'est pas des plus sensibles au point de vue pratique, qu'elle que puisse être son importance au point de vue sentimental.

Les provinces de la Bosnie et de l'Herzégovine étaient déjà soumises à l'administration autrichienne, et le fait que l'Autriche vient de signaler son intention de s'en charger complètement et d'une façon permanente ne constitue pas un changement matériel très important. Cependant, la façon dont ce changement s'est opéré est, du moins, irrégulière et brusque. Il en résulte une modification du traité de Berlin qui s'est accomplie sans

accord préalable avec les autres puissances et, autant que je sache, sans que l'on eût prévenu à l'avance la Turquie, qui est la puissance la plus intimement intéressée.

Quelle doit donc être notre attitude ? A mon avis, elle devra être celle-ci : nous ne saurions reconnaître à aucune puissance ou Etat le droit de modifier les termes d'un traité international sans l'adhésion des autres parties contractantes.

Nous ne pouvons accepter les résultats d'aucune mesure de cette nature avant que l'on ait consulté les autres puissances parmi lesquelles, notamment dans cette affaire, la Turquie, qui est l'une des puissances les plus étroitement intéressées. parce que, si, dans la politique extérieure, il devait être d'usage qu'une seule puissance ou Etat pût, selon ses volontés, commettre subitement des violations des traités internationaux, la confiance publique s'en trouverait ébranlée. L'on ne peut guère d'ailleurs s'attendre à voir diminuer les dépenses pour les armements si l'on doit craindre constamment de voir modifier les traités sans l'adhésion des parties contractantes. Il reste toujours d'ailleurs ce danger que ce qui a été fait ne fasse soulever de nouvelles questions, d'où pourraient surgir encore de nouvelles complications.

Quoi qu'il en soit, il importerait que l'on donnât promptement à la Turquie l'assurance que, dans toute revision du traité de Berlin qui pourra affranchir d'autres puissances ou Etats, tels que l'Autriche ou la Bulgarie, d'obligations particulières, on tiendra pleinement compte du statut de la Turquie, et que ce statut sera sauvegardé.

Nous désirons sincèrement voir diriger les événements de façon que tout changement ait pour résultats non pas de décourager, mais bien d'appuyer d'une façon réelle et utile les progrès du nouveau gouvernement et de la nouvelle Constitution en Turquie. Nous userons d'ailleurs de notre influence dans ce sens.

L'attitude de l'Allemagne.

DÉCLARATION DE L'ALLEMAGNE A LA PORTE

Le 10 octobre, le baron de Marschall, ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, a remis au grand vizir la déclaration écrite suivante, destinée à détruire les bruits répandus sur la coopération de l'Allemagne avec l'Autriche dans la question des Balkans :

Je suis chargé par l'empereur allemand de protester énergiquement contre les suppositions qui ont été faites au sujet d'une entente entre l'Allemage et l'Autriche-Hongrie ou un autre Etat quelconque à propos des événements de la péninsule balkanique. Ces événements se sont produits sans que l'avis de l'Allemague ait été reçu au préalable.

Cette déclaration du baron de Marschall a été soulignée encore par l'article suivant de la *Gazette de Cologne :*

Le député Kramarcz a dit ces derniers temps : l'Allemagne doit malgré tout rester fidèle à l'alliance avec l'Autriche, car sans cela elle serait complètement isolée.

En face de ces déclarations du député Kramarcz, il faut affirmer, de la façon la plus catégorique, que, jusqu'à présent, jamais une autre politique que celle de la fidélité à l'alliance autrichienne n'a été prise en considération en Allemagne. La meilleure preuve de la fermeté de l'alliance allemande

pour la monarchie des Habsbourg est le fait qu'elle a osé mettre cette fidélité allemande à une épreuve telle que celle d'aujourd'hui. C'est une confiance que nous savons estimer et que l'Allemagne a méritée au cours de ces dernières années.

Si le gouvernement austro-hongrois avait pu entrevoir la possibilité que l'Allemagne pourrait orienter d'une façon différente sa politique après que l'Autriche-Hongrie eût préféré, à l'insu et contre la volonté de son alliée, bouleverser la situation internationale, dans ce cas, il n'eût certainement pas adopté la façon de penser de M. Kramarcz; le gouvernement austro-hongrois aurait dû alors se dire que jamais l'Allemagne n'aurait eu une meilleure, une plus excellente occasion de se rattacher aux puissances occidentales et de fortifier ses relations avec la Turquie, que cette violation austro-hongroise du traité de Berlin.

Mais on savait, à la Ballplatz, que l'Allemagne resterait fidèle à la politique de la Triplice, on savait aussi qu'elle était hostile à toutes les aventures qui peuvent menacer la paix et, par suite, ses intérêts.

C'est précisément pour ces raisons que l'on n'a pu faire de l'Allemagne une confidente de la politique à laquelle, pour les mêmes raisons, l'Allemagne aurait dû refuser son consentement.

L'attitude de l'Italie.

DÉCLARATIONS DE M. TITTONI

Le 6 octobre, M, Tittoni, ministre des Affaires étrangères, dans un discours prononcé à Casate-Brianza, a fait les déclarations suivantes au sujet des événements des Balkans :

Pendant que la situation intérieure de la Turquie absorbait l'attention et tenait en éveil les préoccupations de l'Europe, d'autres événements mûrissaient dans la politique balkanique, en dehors des frontières de l'empire ottoman. Je ne dois pas faire, à l'heure actuelle, de prévisions sur les conséquences qui en découleront; mais je souhaite que la concorde ne soit point détruite entre les puissances ; car cette concorde est la meilleure garantie de paix dans cet Orient, dont on a dit que, comme il nous a laissé l'histoire la plus riche en guerres dans le passé, il renferme encore les germes de guerre les plus dangereux pour l'avenir.

Mais, quoi qu'il puisse advenir, l'Italie peut attendre avec calme les événements : ils ne la surprendront, ni isolée, ni non préparée.

Il convient d'observer que ces dernières paroles sont exactement celles que M. Tittoni avait prononcées à la Chambre, en juin dernier, lors de la discussion du budget des Affaires étrangères. Le ministre a continué ainsi :

La position que l'Italie a aujourd'hui parmi les puissances la met en condition de sauvegarder efficacement ses propres intérêts et en même temps d'apporter une contribution efficace à la cause de la paix.

D'ailleurs, on ne peut pas s'étonner si certains expédients trop subtils, par lesquels la diplomatie a créé une situation de droits qui sont de pures fictions, et sont contredits par l'état des faits que la diplomatie créait parallèlement, ne résistent pas à l'action du temps.

Une seule chose nous importe, à savoir : d'un côté que la paix ne soit pas mise en danger, et de l'autre que les changements possibles dans la

péninsule balkanique ne troublent pas l'équilibre des intérêt et surtout ne le troublent pas à notre détriment.

Comment nous nous sommes prémunis à l'encontre de semblables éventualités ? Je le dirai lorsque ce sera le moment, et peut-être les événements le diront pour moi avant que je parle.

Lorsqu'il y a quelques mois, la question des chemins de fer balkaniques a été soudainement posée, je demandai au Parlement d'attendre avec calme et confiance que le gouvernement rendît compte de son œuvre.

Le Parlement et le pays n'ont pas eu à se repentir de leur attente et de la confiance qu'ils avaient témoignée.

Aujourd'hui le gouvernement doit demander à l'opinion publique la même confiance dans son œuvre parce qu'il pourra démontrer qu'il a complètement mérité cette confiance.

L'attitude de la Russie.

DÉCLARATIONS DE M. ISVOLSKI

M. Isvolski, ministre des Affaires étrangères de Russie, a fait, le 7 octobre, au journal *le Temps*, les déclarations suivantes :

Je tiens tout d'abord à affirmer, contrairement à certains bruits répandus, que l'entente entre la Russie et la France sur la situation actuelle est complète.

Je voudrais aussi dissiper une équivoque qui s'est propagée sur notre attitude.

On a dit dans la presse, pendant quarante-huit heures, que la Russie avait donné son approbation aux projets de l'Autriche.

Or, voici la vérité.

Lorsque nous avons été avertis, tout récemment d'ailleurs, par le baron d'Æhrenthal, comme d'une possibilité, sans terme fixe de réalisation, de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, je lui ai nettement déclaré qu'à notre point de vue c'était là une question européenne et qu'une pareille infraction au traité de Berlin ne pouvait avoir lieu qu'avec l'assentiment des puissances signataires de ce traité.

J'ajoutai que cette infraction, quelque pénible qu'elle fût pour la Russie, ne constituerait évidemment pas un *casus belli* entre nous et l'Autriche, mais que, si ceux-là mêmes qui ont bénéficié du traité de Berlin le remettent directement en cause, on devrait s'attendre à ce que chacune des puissances intéressées exigeât la revision des clauses de ce traité qui lui sont onéreuses.

Il ne faut pas oublier que le traité de Berlin a été dirigé contre la Russie.

Malgré cela, nous en avons respecté pendant trente ans les stipulations et ce n'est pas nous qui portons aujourd'hui atteinte à son existence.

Ainsi, pour ce qui est de la Bulgarie, nous lui avons prodigué jusqu'à la dernière minute les conseils les plus énergiques de s'abstenir du coup de tête qu'elle vient d'accomplir.

Je regrette qu'elle ne les ait pas suivis. Je le regrette, pour un peuple à qui la Russie garde ses sentiments traditionnels d'amitié et dont l'indépendance ne fera que parachever l'œuvre accomplie par nous.

Mais je réprouve hautement la décision hâtive prise par ses gouvernants.

La double atteinte portée au traité de Berlin et au *statu quo* de l'Orient ne peut être admise par l'Europe sans une véritable abdication.

Cette abdication, la Russie, pour sa part, ne pourrait y souscrire. L'Eu-

rope assemblée a seule qualité pour défaire ce qu'a fait l'Europe assemblée.

Lorsque la Russie a dénoncé en 1871 la clause du traité de Paris qui restreignait sa liberté dans la mer Noire, la question a été tranchée en droit par une conférence internationale, et si j'ai bonne mémoire, c'est l'Autriche qui a pris l'initiative de cette conférence.

Il ne saurait en être autrement aujourd'hui, et je constate avec plaisir l'unanimité avec laquelle la presse française a accueilli et soutient l'idée d'une conférence pour examiner la situation actuelle.

Une proposition dans ce sens sera certainement faite d'ici à peu de jours et je ne vois pas comment on pourrait s'y soustraire.

Vous comprenez qu'il m'est impossible d'entrer aujourd'hui dans l'examen du programme éventuel de la conférence et des questions qui y seront soulevées.

Mais il va de soi qu'elle aura à s'occuper des compensations à assurer aux Etats intéressés, et en première ligne, à la Turquie.

Notre dernière circulaire fait foi de la sympathie que nous témoignons à ses efforts pour se constituer en Etat régulier et pour assurer à toutes ses populations un égal degré de bien-être, et nous ne pouvons que regretter qu'elle soit soumise, en ce moment, à une épreuve aussi rude.

La décision de l'Autriche d'évacuer le sandjak de Novi-Bazar et de renoncer aux droits que lui conférait le traité de Berlin sur cette province constitue certainement pour la Turquie une compensation sérieuse, et vous en avez relevé très justement l'importance dans un de vos articles.

Cette décision est assurément très sage et facilitera dans une certaine mesure le règlement pacifique des choses.

Ce désistement de l'Autriche a aussi une grande importance pour les petits Etats balkaniques, qui voyaient dans l'occupation du sandjak une menace permanente d'une descente de l'empire autrichien vers Salonique et la mer Egée.

Vous me permettrez de ne pas entrer plus avant dans la question des compensations; les puissances en jugeront certainement dans un esprit d'équité pour tout le monde, sans en excepter la Turquie.

Je finirai en répétant :

La Russie a subi pendant trente ans le régime institué en 1878 contre elle.

Ce régime était aussi institué, dans une large mesure, contre les Etats balkaniques et contre la Turquie elle-même.

Aujourd'hui que le *statu quo*, auquel nous avons consenti ce sacrifice, est violemment modifié, nous estimons qu'une revision du traité ainsi violé doit intervenir par les voies de droit, et nous avons tout lieu de croire que tel sera aussi le sentiment des autres signataires.

Je suis heureux de pouvoir dire que pour soutenir cette politique, nous pouvons compter sur le concours actif de la France, invariable alliée de la Russie.

LES AFFAIRES DU MAROC

La note franco-espagnole. — L'incident de Casablanca. — La mort de Bou-Amama. — Dans le Sud-Oranais.

La note franco-espagnole.

La nouvelle note franco-espagnole, relative à la reconnaissance de Moulaï Hafid, vient d'être expédiée aux agents diplomatiques de France et d'Espagne, qui la remettront sans retard aux puissances auprès desquelles ils sont accrédités. On sait que cette note — nous l'avons dit dans notre dernière chronique — tient compte des observations présentées par les puissances, nommément par l'Allemagne, sur la première communication franco-espagnole concernant le même objet.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, va faire distribuer dans quelques jours un *Livre Jaune* du Maroc aux membres du Parlement français.

L'incident de Casablanca.

Le gouvernement français a reçu le rapport circonstancié qu'il avait demandé au général d'Amade sur l'incident des déserteurs de Casablanca. Il résulte de l'enquête faite sur place que, au début, c'est bien un soldat français qui a été frappé par le garde marocain du consulat allemand.

D'autre part, le texte du sauf-conduit qui est entre les mains du général d'Amade s'applique bien à six personnes. Le gouvernement va communiquer ce document au gouvernement allemand qui, de son côté, a fait procéder à une enquête approfondie sur l'incident.

Ajoutons que l'ambassadeur d'Autriche à Paris s'est rendu, le 12 octobre, auprès de M. Pichon, pour lui apporter les explications de son gouvernement au sujet du cas de ceux des déserteurs en question qui sont de nationalité autrichienne. Voici en quels termes le comte de Khevenhuller a rendu compte de sa démarche à un collaborateur de l'*Echo de Paris :*

..... J'avais à fournir au ministre des Affaires étrangères des renseignements sur les cas des deux légionnaires de Casablanca appartenant à la nationalité autrichienne, dont le consul allemand, chargé des intérêts autrichiens avait facilité l'évasion en même temps que celle des hommes de la Légion étrangère sujets allemands.

— Alors le consul allemand avait le droit de faciliter la désertion des légionnaires autrichiens ?

— Au contraire, le but de ma visite à M. Pichon — et cela vous démontre une fois de plus dans quel état d'esprit franchement amical nous agissons vis-à-vis de la France et avec quelle impartialité nous envisageons les faits — était de déclarer au ministre que le consul avait pêché par excès de zèle

en ce qui concerne ces deux Autrichiens-là, et que nous nous désintéressions complètement de leur cas.

La mort de Bou Amama.

Bou Amama est mort, le 7 octobre, à sa zaouïa campée près de la kasbah d'El Aïoun-Sidi-Mellouk. La disparition du célèbre agitateur aura un grand retentissement parmi les populations musulmanes, chez lesquelles sa longue lutte contre la France lui avait donné une glorieuse renommée.

C'est en 1875, alors qu'il était installé dans sa zaouïa de Maghrar Tahtani, un des villages du Sud-Ouest oranais, qu'il fut pour la première fois signalé aux autorités françaises comme particulièrement hostile à notre pays. Jouissant comme marabout d'une grande autorité auprès des indigènes, il devint bientôt si dangereux qu'ordre fut donné en 1878 de procéder à son arrestation. Il ne fut malheureusement pas possible de s'assurer de sa personne. Bou Amama, dont le nom signifie « l'homme au turban », ne tarda pas à se venger de la mesure qu'on avait voulu prendre contre lui. Profitant de ce que la campagne de Tunisie avait diminué le nombre de nos soldats dans le département d'Oran, il y fomenta, en 1881, une véritable insurrection, faisant assassiner le lieutenant Weinbrenner, officier des affaires arabes, infligeant un échec, à Chellala, aux troupes du colonel Innocenti, et s'avançant vers le Nord jusqu'à Saïda. Les derniers exploits du vieux marabout ou de ses gens datent de 1904 et 1906, époque à laquelle le commandant Pein écrasa près de l'oued Nesly le dernier grand rezzou des Chambâa.

Cependant, Bou Amama avait atteint ses soixante-dix ans; sa vie agitée l'avait épuisé; la maladie arriva. Sa consolation dans sa vieillesse était son fils Si Taïeb, qui le suivait partout. Il eut pourtant à subir encore une nouvelle épreuve. Le Makhzen, sous prétexte de négociations avec le Rogui, manda Si Taïeb à Oudjda, avec un sauf-conduit; mais à peine arrivé dans la ville, il fut entouré, ligoté, et on l'envoya prisonnier à Fez. Une opportune intervention de la France, qui réclama Si Taïeb comme protégé, fit rendre la liberté au prisonnier. Cet acte de générosité toucha profondément Bou Amama, qui dès lors se tourna vers nous et prêcha la paix autour de lui. Ramené en Algérie et interné quelque temps à Laghouat, Si Taïeb fut autorisé, il y a quelques mois, à se rendre près de son père dont il vient de recueillir le dernier soupir.

Dans le Sud-Oranais.

Le commandant militaire du Haut-Guir télégraphie de Bou-Denib, à la date du 4 octobre, que les notables de tous les kçour de cette région sont venus à Bou-Denib. Ils se sont conformés aux conditions imposées et ont promis de nouer sans retard des relations commerciales suivies avec nous.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le rapport de M. Deschanel sur le budget des Affaires étrangères.* — Le rapport de M. Paul Deschanel sur le budget des Affaires étrangères vient d'être distribué à la Chambre des députés. Le rapporteur rappelle d'abord les réformes accomplies dans le département des Affaires étrangères, conformément à son rapport de l'an dernier, et il constate que ces réformes ont été bien accueillies et n'ont provoqué aucune réclamation. L'ancien président de la Chambre donne des explications détaillées sur le fonctionnement actuel des services remaniés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. M. Deschanel traite ensuite de la question pendante du statut des fonctionnaires des carrières diplomatique et consulaire, qui pourrait peut-être être résolue en dehors de celle, plus générale — qui fait l'objet d'un projet à cette heure à l'étude — du statut des fonctionnaires, et il espère que le Parlement sera bientôt en mesure de se prononcer à cet égard.

Dans la seconde partie de son rapport, M. Deschanel passe en revue les questions d'ordre politique, économique et administratif qui ont été négociées par le département durant l'exercice en cours, et notamment les réformes en Macédoine, les affaires de Crète, les voies d'accès au Simplon, les affaires de Perse, les affaires du Maroc, etc.

A propos du Maroc, M. Deschanel se demande où en est la question de la police des ports. Il constate que l'organisation de cette police sur les bases définies par l'Acte d'Algésiras « a été retardée « par la procédure même qui lui était imposée et qui comportait au « début des délibérations et des décisions internationales ». La période de discussion et de réglementation est terminée. Il reste à installer matériellement les nouvelles troupes. Au commencement de mai, la situation des effectifs marocains mis à la disposition des instructeurs français dans les ports était de 19 officiers et 919 hommes. Ces chiffres représentent sur les effectifs qui sont nécessaires un déficit de 16 officiers et 581 hommes. Ajoutons que les crédits demandés pour le département par le gouvernement s'élevaient à 19.623.000 fr. La commission les a réduits de 282.000 francs, les ramenant ainsi à 19.341.000 francs.

Angleterre. — *Remaniements ministériels.* — Pour des raisons d'âge et de santé, le marquis de Rippon quitte la situation de lord du sceau privé. Sa démission a été acceptée par le roi, qui a nommé le comte de Crewe, secrétaire d'Etat aux Colonies, à sa place. Lord Rippon était récemment entré dans sa quatre-vingt-unième année. Il avait été, au cours de sa brillante carrière, ministre de la Guerre (1863),

secrétaire d'Etat pour l'Inde (1866), vice-roi des Indes, premier lord de l'Amirauté, ministre des Colonies.

Lord Fitz-Maurice, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, est élevé au rang de membre du Cabinet et devient chancelier du duché de Lancaster, tandis que lord Wolverhampton devient lord président du Conseil en remplacement de lord Tweedmouth.

— *La mort de sir Henry Drummond Wolff.* — Sir Henry Drummond Wolff, l'un des hommes d'Etat les plus en vue durant les dernières années de la vie de Gladstone, est mort à Brighton le 11 octobre. Fils de l'explorateur bien connu de l'Asie centrale, sir Henry Drummond Wolff entra au Foreign Office à l'âge de seize ans, en 1846. Après avoir servi comme secrétaire près du Haut Commissaire dans les îles Ioniennes, il rentra dans la vie politique et se fit élire en 1874 député de Christchurch. Il devait prendre à Westminster une place éminente. Il y créa avec lord Randolph Churchill, sir John Gorst et M. Balfour le fameux *Fourth party.* Il fut également le fondateur de la *Primrose league.* En 1886, il rentra dans le service diplomatique. Ce fut sa mémorable mission en Egypte. Après l'échec des négociations, il fut ministre à Téhéran, à Bucarest et à Madrid. Il prit sa retraite en 1900. Sir Henry Drummond Wolff était ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, en 1886, à l'époque où lord Salisbury assurait à M. Waddington que l'Angleterre était décidée à évacuer l'Egypte et cherchait seulement « les moyens d'en sortir honorablement ». Voici, au sujet de cette si importante période de sa carrière, les intéressants détails publiés par le *Times :*

En 1885, sir Henry D. Wolff, ayant perdu le siège qu'il occupait au Parlement (il représentait Portsmouth depuis 1880), lord Salisbury s'occupa de lui trouver une compensation. Et il ne tarda pas à lui confier une mission de la plus haute importance.

Le gouvernement de M. Gladstone s'était lourdement embarrassé dans les affaires d'Égypte, entre autres raisons parce qu'il avait affecté de ne pas tenir compte de la suzeraineté politique de la Porte et de l'autorité spirituelle du sultan comme khalife. En arrivant aux affaires, lord Salisbury résolut de réparer ces fautes et d'en effacer les conséquences autant que faire se pouvait. Sir Henry Wolff fut choisi pour cette tâche. Ce choix, qui fut probablement déterminé autant par la nécessité de récompenser les services de sir Henry Wolff que par son habileté spéciale et ses capacités diplomatiques, n'était pas déplacé en ce qui regardait le sultan même. Wolff fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du sultan, avec mission particulière concernant les affaires d'Egypte. Mais il était entendu que sa mission ne se terminerait pas à Constantinople et que, s'il réussissait dans la capitale de l'Empire ottoman, il serait envoyé en Égypte pour y développer la politique commencée. Beaucoup de gens d'ailleurs pensaient — et non sans raison, dit le *Times* — que c'était là une erreur. Sir Henry Wolff était à cette époque directeur de de l'Anglo-Egyptian Banking Company. A ce titre, et se plaçant sur le terrain financier, il avait précédemment soulevé des objections contre les missions en Egypte, de M. Goschen et de lord Nothbrook. Comprenant la situation délicate qui lui était faite, sir Henry Wolff donna sa démission

de directeur. Mais une objection sérieuse subsistait contre sa mission en Orient : son intimité avec lord Randolph Churchill, lequel, dans une occasion mémorable, avait violemment attaqué le khédive, et, à propos de la rébellion d'Arabi, l'avait traité de parjure et de meurtrier.

Néanmoins, la nomination de sir Henry Wolff fut maintenue et il se rendit à Constantinople pour y négocier une convention ayant pour objet l'association de l'autorité du Sultan et de l'autorité anglaise en Égypte. Aux termes de cette convention, les agents du gouvernement anglais en Égypte prenaient la position de conseillers constitutionnels du Sultan. Ils n'étaient plus regardés comme des envahisseurs étrangers, intrus, mais les représentants réguliers du khalife. Armé de cette convention, sir Henry Wolff gagna l'Egypte en 1885 avec le titre de haut commissaire. Le sultan nomma de son côté un Haut Commissaire turc pour l'Égypte.

Tout d'abord, le khédive fit quelque difficulté pour recevoir sir Henry Wolff. Mais, grâce au bon sens du khédive, grâce aussi à l'habileté du Haut Commissaire anglais, les choses s'arrangèrent. Les relations du khédive et du diplomate anglais finirent par devenir des plus cordiales. Pendant son séjour en Égypte, qui dura jusqu'en 1887, le Haut Commissaire anglais écarta beaucoup de difficultés qui gênaient la marche de l'Angleterre. L'accord avec le Haut Commissaire turc, Moukhtar Pacha, subsistait également. Les fonctions de ce dernier étaient, il est vrai, presque purement décoratives. Les termes de la convention étaient respectés : en somme, le gouvernement anglais dirigeait l'Égypte, le Sultan regardait, laissait faire et approuvait. Le silence approbateur de Moukhtar Pacha sanctionnait vis-à-vis de la population musulmane l'administration anglaise et à ce titre possédait son utilité.

En quittant l'Égypte, sir Henry Wolff retourna à Constantinople où il négocia une nouvelle convention. En retour de certains avantages concédés par le Sultan, cette convention fixait un terme à l'occupation anglaise. Mais le Sultan refusa de ratifier cette deuxième convention, à laquelle s'opposaient d'ailleurs la France, la Russie et le nonce. L'échec de cette convention renforçait, d'ailleurs, l'occupation anglaise. Le *Times* estime que le refus du Sultan ne constituait pas un événement regrettable. Le correspondant égyptien du journal anglais l'écrivait, d'ailleurs, dès lors : « La valeur de cette convention réside dans le fait que la ratification en « a été refusée sur les instances de la Russie et de la France. Pour la « première fois, dans l'histoire de l'imbroglio égyptien, nous sommes « libres d'évacuer ou d'annexer dans la mesure, du moins, où nos engage- « ments vis-à-vis de l'Europe sont en jeu. » Il s'est trouvé des personnes pour soutenir que sir Henry Wolff prévoyait cet échec. Il aurait été aussi satisfait par le résultat négatif obtenu qu'il l'aurait été par des avantages positifs, résultant de la ratification de la convention proposée. Mais à l'époque son insuccès fut largement exploité contre lui.

Belgique. — *La réorganisation ministérielle.* — La réorganisation ministérielle, nécessitée par le rattachement du Congo à la Belgique, a été définitivement arrêtée. Le nombre des ministères a été porté à dix, dont les titulaires seront :

Intérieur et Agriculture : M. Schollaert, chef du cabinet ;
Justice : M. de Lantsheere ;
Finances : M. Liebaert ;
Colonies : M. Renkin ;

Sciences et Arts : M. Descamps-David ;
Chemins de fer : M. Hellepute ;
Guerre : M. Hellebaut ;
Travaux publics : M. Delbeke ;
Affaires étrangères : M. Davignon ;
Industrie et Travail : M. Hubert.

Danemark. — *Le nouveau cabinet.* — Le nouveau cabinet constitué par M. Neergaard a été approuvé par le roi.

Le ministère a un caractère mixte. Quatre membres appartiennent à l'ancien ministère Christensen : M. Enevold Sœrensen, ministre de l'Instruction publique, M. Hoegsbro, ministre de la Justice, M. Jensen Soudemp, ministre des Travaux publics, M. Anders Nielsen, ministre de l'Agriculture. Ils représentent la gauche progressiste.

M. Neergaard, précédemment ministre des Finances, qui prend la présidence du conseil et le ministère de la Défense nationale, et M. Klaus Berntsen, ministre de l'Intérieur, appartiennent à la gauche modérée.

Le comte Ahlefeldt-Laurvig, ministre de Danemark à Vienne, qui prend le portefeuille des Affaires étrangères, M. Charles Brun, ministre des Finances, et M. Johan Hansen, ministre du Commerce et de la Navigation, sont restés étrangers jusqu'ici à la politique.

Le nouveau ministère, bien que comptant des personnalités de grande valeur, aura certainement une position difficile, car il n'a pas l'appui du parti conservateur libéral, comme le ministère Christensen.

Espagne. — *La réouverture des Cortès espagnoles.* — L'ouverture de la session des Cortès a eu lieu, le 12 octobre, avec moins d'animation que de coutume. La Chambre des députés a réélu M. Dato président, par 196 voix, c'est-à-dire à l'unanimité des députés de toutes nuances présents. Les vice-présidents élus sont trois ministériels et M. Azcarate, successeur de M. Salmeron comme chef de la minorité républicaine.

La dernière partie de la séance de la Chambre a été consacrée à des discours prononcés, pour honorer la mémoire de M. Salmeron, par le président, M. Dato, par M. Maura, au nom du gouvernement, par M. Pi y Arsuaga, au nom des républicains avancés et des solidaires, par M. Azcarate, au nom de la minorité républicaine, et par M. Moret, au nom des minorités libérale dynastique et démocrate, qui sont arrivées à une entente parlementaire.

Le Sénat conserve le même bureau que précédemment.

Tout semble indiquer une détente et une tendance conciliatrice dans les rapports des oppositions avec le gouvernement. Celui-ci est satisfait de cette amélioration de ses relations avec les minorités, et il espère que ces dernières ne feront pas d'obstruction à ses plans financiers ni à son projet d'administration locale qui sera amplement discuté.

Montenegro. — *La grâce des condamnés du procès des bombes.* — A la suite des événements qui viennent de se produire dans les Balkans, et comme conséquence du rapprochement entre la Serbie et le Montenegro, le prince Nicolas vient de gracier tous les condamnés du procès des bombes. On se rappelle que parmi ceux-ci se trouvaient tous les chefs du parti libéral populaire, et notamment M. Radovitz, ancien président du Conseil [1].

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Les incidents franco-chinois au Yunnan.* — D'après un télégramme de Pékin communiqué par l'*Agence Havas*, la France a obtenu en partie satisfaction au sujet des demandes qu'elle avait présentées à la suite de l'incident de frontière du mois de juin dernier.

La Chine versera une indemnité de 250.000 francs, indépendamment du remboursement des frais occasionnés par les dégâts à la voie ferrée; elle renouvellera également les droits miniers de la France et autorisera l'extension de la voie ferrée jusqu'à Si-ngan-fou; mais elle refuse de dégrader le vice-roi du Yunnan.

L'enquête contradictoire ouverte au sujet de cette affaire et de celle de Chima a prouvé le bien-fondé des réclamations de la France.

Les négociations se poursuivent entre les deux gouvernements.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La conscription des indigènes.* — M. Jonnart, gouverneur de l'Algérie, vient d'adresser aux préfets d'Alger, de Constantine et d'Oran la circulaire suivante :

Je suis informé qu'un certain nombre de notables indigènes propagent dans les douars cette légende, admise également par quelques journalistes, que la convention de 1830 s'opposerait à l'application du service militaire obligatoire aux musulmans algériens et que la France violerait ses engagements en leur imposant la conscription.

Il importe de couper court à cette fausse interprétation de la déclaration du maréchal Bourmont aux habitants d'Alger. Cette déclaration a promis à la population musulmane de respecter sa liberté, sa religion, ses propriétés, son commerce et son industrie. Elle n'a rien stipulé qui fût de nature à libérer à tout jamais cette population de tout service militaire. Une pareille stipulation eût été un abandon du droit de souveraineté résultant de la conquête, une contradiction inexplicable et inadmissible.

Je vous prie de vouloir bien vous inspirer de ces indications pour affirmer hautement devant les assemblées départementales, si la question y est soulevée au cours de leur prochaine session, que si le gouvernement n'a pas arrêté ses résolutions définitives en ce qui concerne l'application de la

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 16 septembre. CHARLES PRINTA : *Le procès de Cettigné.*

conscription aux indigènes, la légitimité du principe ne peut être contestée en droit.

Je vous serai, en outre, obligé d'adresser à vos collaborateurs en relations avec les populations indigènes toutes instructions utiles en vue d'enrayer la propagation d'une erreur trop facilement accueillie dans les milieux européens eux-mêmes.

— *Les Sociétés indigènes de prévoyance.* — Le gouverneur général de l'Algérie a publié le compte rendu des opérations effectuées par les sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels pendant la période comprise entre le 1er octobre 1906 et le 30 septembre 1907.

L'examen de ce document donne lieu à d'intéressantes remarques: huit sociétés nouvelles ont été organisées au cours de cette période, ce qui porte leur nombre à 184; le chiffre des sociétaires s'est accru de 22.542; il était de 466.157 au 30 septembre 1906; il est actuellement de 488.699. Les 8 sociétés nouvellement constituées en ont, à elles seules, amené 12.779; enfin, le fonds social, considéré dans son ensemble, a bénéficié d'une plus-value qui n'avait pas encore été atteinte : de la somme totale de 15.208.897 francs à laquelle il avait été arrêté, à la clôture de l'exercice 1905-1906, il s'est élevé à celle de 16.742.243 francs, soit une augmentation nette de 1.533.346 fr.

Les sociétés ont dû, dans l'intérêt de l'agriculture, consentir à leurs adhérents des avances presque aussi fortes que celles constatées au titre de l'exercice antérieur : 7.747.070 francs en 1906-1907 contre 7.952.685 francs en 1905-1906. Il fallait, en effet, aider les indigènes à réparer les pertes des campagnes de 1904 et de 1905, celle de 1906 n'ayant pu, malgré son abondance, suffire seule à combler l'arriéré. Un crédit largement ouvert a permis à un grand nombre de fellahs de maintenir et même de développer leurs cultures sans recourir aux emprunts usuraires qui les ruinent. En signalant ce résultat, les présidents des conseils d'administration sont unanimes à déclarer que le prêt en argent ou en nature — ce dernier surtout — consenti par les sociétés est le moyen le plus efficace de combattre le fléau de l'usure.

Mauritanie. — *Une opération de police dans la région de Tidjikja.* — Le *Temps* a reçu d'un correspondant particulier les détails suivants sur une opération de police exécutée par les troupes du colonel Gouraud dans la région de Tidjikja :

Raschid, 18 août.

Après la mort du capitaine Mangin, tué le 13 juin au combat d'El Moïnau, les Maures du Nord du Tagan étaient devenus de plus en plus audacieux, allant razzier jusqu'aux environs de Tidjikja (Fort-Coppolani). Aussi le colonel Gouraud, commissaire du gouvernement en Mauritanie, mit-il en route de nombreux renforts vers la région menacée.

Le 10 juin, arrivaient à Fort-Coppolani 75 tirailleurs et un peloton de spahis commandé par le lieutenant de la Brière. Au même instant, on venait avertir le chef de bataillon Chambert, commandant le poste, qu'un

rezzou d'une quarantaine de Maures, armés de fusils à tir rapide, venait d'enlever dans la palmeraie un grand nombre de chameaux, de bœufs, de moutons. Les chevaux du peloton qui venait d'arriver n'étaient pas encore dessellés; c'était une excellente occasion; il fut donc envoyé, en même temps que 25 tirailleurs, sous la conduite du capitaine Bontems, à la poursuite des fuyards. Au bout de trois heures, ceux-ci furent rejoints à la mare de Larzac et ouvrirent sur les nôtres un feu très vif. Le peloton de spahis, qui avait précédé les tirailleurs, chargea vigoureusement et mit en déroute les Maures surpris par cette invasion de vestes rouges. Le maréchal des logis Vuillemin eut le pied traversé par une balle; le lieutenant de la Brière, après avoir essuyé, sans être atteint, le feu d'un Maure à bout portant, fut appréhendé par lui, lui livra un véritable combat corps à corps, au cours duquel cet officier reçut deux blessures à la main et au crâne' produites par le fusil du Maure que celui-ci fit tournoyer comme une massue. Malgré le sang qui l'aveuglait, le lieutenant de la Brière réussit à abattre son adversaire d'un coup de revolver. Les Maures laissaient 5 des leurs sur le terrain, 8 furent blessés; les troupeaux furent tous ramenés par les spahis.

Ce succès a fait le meilleur effet dans toute la région et inspiré aux Maures une crainte toute particulière des spahis.

IV. — AMÉRIQUE.

Amérique centrale. — *L'union centre-américaine.* — Le président de la république du Guatemala, M. Estrada Cabrera, vient d'inaugurer le bureau international centre-américain.

Cette institution [1], dont la création a été prévue par le traité conclu à Washington le 20 décembre dernier, par les cinq républiques centre-américaines, sous les auspices des Etats-Unis et du Mexique, a pour but de préparer la réorganisation pacifique de l'ancienne union centre-américaine par l'unification de leur législation, de leur système d'enseignement, et le développement des rapports d'intérêt matériel entre les républiques de Guatemala, Nicaragua, Salvador, Honduras et Costa-Rica. Le bureau centre-américain compte un délégué de chacune des républiques et aura son siège permanent à Guatemala.

On sait que, le 25 juillet dernier, a été constitué à Cartago (Costa-Rica), en vertu du même traité, le tribunal d'arbitrage centre-américain. Cette cour de justice est déjà saisie du récent conflit entre le Honduras et le Salvador. Cette date mémorable du 25 juillet qui inaugure, espère-t-on, une nouvelle ère de paix et de progrès dans l'Amérique centrale, a été, cette année, et sera désormais considérée comme une fête nationale dans les cinq républiques.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 mai 1908. Angel Marvaud : *La paix dans le Centre-Amérique.*

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Les constructions neuves des marines marchandes en 1907. — Le Lloyd anglais vient de publier des statistiques qui donnent un aperçu du nombre et du tonnage des bâtiments de commerce construits par les chantiers français et étrangers en 1907.

Le nombre des bâtiments, voiliers et vapeurs, lancés en Angleterre en 1906, est de 841, représentant 1.607.890 tonnes brutes, en diminution de 220.200 tonnes sur 1906.

34 % de cette production sont pour compte étranger ou colonial anglais.

La production des chantiers coloniaux anglais et des chantiers étrangers s'élève à 947 bâtiments et 1.170.198 tonnes.

La production totale du monde entier en 1907 est donc de 1.788 bâtiments et 2.778.088 tonnes.

Ce chiffre comprend 355 voiliers représentant 125.654 tonnes brutes, c'est-à-dire environ 19,8 % du nombre et 4,5 % seulement du tonnage.

De 1900 à 1907 inclus, la France a mis à l'eau successivement : 116.000, 177.000, 192.000. 92.000, 81.000, 75.000, 55.000 et 61.000 tonnes.

A titre de comparaison, pour l'année 1907, on peut citer le chiffre de production des chantiers étrangers :

	Bâtiments	Tonnes
Angleterre	841	607.890
Colonies anglaises	97	46.443
Autriche-Hongrie	7	8.717
Danemark	29	28.819
France	50	61.655
Allemagne	188	275.003
Hollande	60	68.623
Italie	31	44.666
Japon	78	66.254
Norvège	82	57.556
Etats-Unis	255	474.675
Autres pays	70	37.807
Totaux	1.788	2.778.088

On doit remarquer que sur 474.675 tonnes construites par les chantiers américains 257.000 tonnes sont destinées à la navigation sur les grands lacs.

II. — EUROPE.

Bulgarie. — *Le commerce extérieur en 1907.* — Aussi bien à l'exportation qu'à l'importation, les transactions avec l'étranger marquent, malgré une mauvaise récolte, un progrès sur 1906 ; c'est là un ré-

sultat assez inattendu. Les caractéristiques du mouvement sont, à l'exportation, une augmentation des ventes d'animaux vivants, ventes déterminées par le manque de nourriture. A l'importation, les métaux, machines, produits alimentaires divers, représentent à à eux seuls presque la totalité de l'avance enregistrée. De plus de 32 millions en 1902, la différence en faveur de l'exportation sur l'importation est tombée l'année dernière à 955.608 francs.

Nos ventes, toujours bien modestes, nous font cependant, avec une augmentation de 1 million 2, reprendre le cinquième rang des fournisseurs de la Bulgarie qu'avait gagné, à notre détriment, l'Italie en 1906. Grâce à une heureuse récolte, nous avons moins demandé à la production bulgare.

D'après les relevés communiqués, le commerce général a atteint, en 1907, une valeur de 250.233.786 francs, avec, à l'exportation, 1.220.925 têtes d'animaux, 725.870 tonnes, 125.594.667 francs; à l'importation, 357.911 tonnes, 124.639.089 francs.

Les deux principaux clients de la Bulgarie continuent à être la Turquie et la Belgique, la première pour sa consommation, la seconde comme point de transit. L'Angleterre reprend le troisième rang précédemment occupé par l'Allemagne.

En fait de vendeurs, nous retrouvons en première ligne l'Autriche-Hongrie. Ses importations, avec 34 millions 6, gagnent 6 millions 8 sur l'année dernière, et elle fournit à elle seule bien près du tiers des marchandises achetées au dehors par la Principauté. En moindre progrès (1 million 8), l'Angleterre vient tout de suite après elle avec 21 millions 4. L'Allemagne gagne le troisième rang (19 millions 6, soit en plus 3 millions 4). Elle avait, il est vrai, précédemment occupé la deuxième place. La Turquie termine la liste de gros fournisseurs (17 millions 5) et nous arrivons en tête des petits avec 6 millions 5.

III. — ASIE.

Japon. — *Le commerce extérieur en* 1907. — Le commerce extérieur du Japon en 1907 s'est élevé à 2.391.075.600 francs, dont 1.275.446.500 francs d'importations et 1.115.629.100 francs d'exportations.

Voici la comparaison de ces chiffres avec ceux de l'exercice précédent :

	1906	1907
Importations...	1.080.463.000 francs	1.275.446.500 francs
Exportations...	1.093.287.200 —	1.115.629.100 —
Totaux.....	2.173.750.200 francs	2.391.075.600 francs

Le total de 1907 est supérieur de 217.325.000 francs à celui de 1906.

Les importations ont augmenté de 194.983.500 francs et les exportations de 22.341.500 francs.

La balance du commerce extérieur se trouve donc encore une fois modifiée.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. Steverlinck, vice-consul de Russie à Lille.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Maroc. — M. le *général* d'Amade, commandant les troupes françaises débarquées à Casablanca est promu au grade de général de division.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Dupertuis est désig. pour la Mauritanie.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Cochinchine. — M. le *général de brigade* Gonard est nommé au command. de la place Saïgon-Cap-Saint-Jacques.

Afrique Occidentale. — M. le *général de brigade* Caudrelier est nommé command. supérieur des troupes de l'A. O. F.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *capit.* Chastellier et les *lieut.* Scheidhauer et Abadie sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *capit.* Testart est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Noël est désig. pour le 1er sénégalais.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour l'A. O. F. :

MM. les *capit.* Lacordaire et Schubenel ; les *lieut.* Rinn, Candelot et Delacommune.

Congo. — M. le *capit.* Périquet est désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. le *chef d'escad.* Mléneck est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Chavanon et Couet sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Aymé est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — MM. les *sous-intend. de* 3e *cl.* Martel et Gailhac sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *sous-intend.* Monge est désig. pour la Mauritanie.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Rousseau est envoyé en mission à la Côte d'Ivoire.

Congo. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Regnault est désig. pour le Congo.

Guyane. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Benjamin est désig. pour la Guyane.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Changeux est désig. pour le *Lynx* à Saïgon ;

M. l'*enseig. de vaiss.* d'Ythurbide est désig. pour la flottille de torpilleurs des mers de Chine ;

M. l'*enseigne de vaiss.* d'Harcourt est désig. pour le *Bruix* ;

M. l'*enseig. de vaiss.* Domartres est désig. pour le *D'Herville*.

Océan Indien. — M. le *mécanic. ppal. de* 2e *cl.* Barrau est désig. pour la flottille de torpilleurs de l'Océan Indien.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Sabourin est désig. pour le *D'Entrecasteaux.*

Madagascar. — M. le *commiss. de 1re cl.* Baudry est désig. pour les services administratifs de Diégo-Suarez.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France pour une période de cinq années :

MM. :

Adoue (B.), banquier, à Galveston (Texas). — Arquis (R.-J.), agent de la Compagnie de navigat. franç. à Cadix. — Autran (H.-M.), commiss. à Londres. Azéma (J.-B.-A.), commiss. à Barcelone.

Beaux (A.), membre de la ch. de comm. française à Milan. — Beaux (E.-F.-J.), fabricant de parfums à Moscou. — Behar (H.-M.), de la banque bulgare de comm. à Roustchouk. — Bellemare (E.), présid. de la Compag. générale des chaudières à vapeur à Alger. — Bertrand (C.), agent général des Mess. marit. à Londres. — Brandière (D.-J.-A.), négoc. à la Havane. — Brunier (C.), négoc. à Florence.

Carette (G.-L.-H.), indust. à Nuremberg. — Chaleyer (J.), négoc. à Melbourne. — Chardon (A.-H.-M.), négoc. à Port-of-Spain. — Charrasse (J.-J.-A.), membre de la ch. de comm. française à Barcelone. — Chauleur (P.-A.), secrét. de la ch. de comm. franç. à Sydney. — Chevallier (J.), export. de bois à Odessa (Russie). — Chevilliard (V.-A.-G.), fondé de pouvoirs de l'agence du C. N. E. P. à Londres.

Dachot (L.), de la manufact. de tabacs J. Clément et Cie à Alger. — Delacroix (N.), présid. de la société franç. de bienf. à Varsovie. — Doat (H.-L.-J.), membre de la ch. de comm. franç. à Liège. — Droit (A.-A.), attaché à la convention internat. des glaceries à Bruxelles. — Duché (M.), présid. de la ch. de comm. franç. à Londres. — Dumontet (C.), prés. de la ch. de comm. franç. à Naples.

Eissen (P.-E.-E.), négoc. import. à Odessa.

Fauqueux (A.-P.-A.), sous-direct. de la Comp. des tramways d'Odessa. — Fenestre (C.-H.-J.), négoc. commiss. à Londres. — Fèvre (A.-D.-P.), négoc. à Alger. — Foucault (E.-E.), direct. de l'Institut Pasteur à Budapest. — Fouques de la Garde (C.), industriel à Moscou. — Frette (A.-A.), vice-présid. de la ch. de comm. d'Oran.

Gaebelé (J.-M.), direct. de filatures à Breslau. — Galibert (E.), négoc. en cuirs et peaux à Montréal (Canada). — Garelli (F.-B.), commiss. à Alexandrette (Syrie). — Gautier (P.-R.), industriel à Agram-Zagreb. — Gente (G.-C.), de la maison Cauderlier à Riga (Russie). — Gerin (A.-L.-C.), direct. du Sahel tunisien à la Canée. — Gès (E.-C.), présid. de la ch. de comm. franç. à Barcelone. — Giraud (E.), présid. de la ch. de comm. franç. à Constantinople. — Giraud (P.), fabric. de soieries à Moscou. — Gondrand (C.-F.), administ. des Sociétés Gondrand frères à Gênes. — Gondrand (F.), présid. de la ch. de comm. franç. à Milan. — Gondrexon (A.), industriel à Verviers. — Gourd (H.), présid. de la ch. de comm. franç. à New-York. — Guigniony (G.-L.), négoc. à Harrar.

Halot (E.), membre de la ch. franç. de comm. à Bruxelles. — Hardisson (R.), de la maison Hardisson frères à Sainte-Croix-de-Téneriffe. — Hauret (C.-A.-P.), membre de la ch. de comm. franç. à Sydney. — Heitz (L.-A.), administrat. de sociétés à Budapest. — Hû (C.), négoc. à Saint-Paul.

Jambon (C.), administ. de sociétés industr. à Calcutta. — Jonas (H.), négoc. imp. à Montréal.

Kahn (S.), direct. de l'établiss. Hirsch et Cie à Amsterdam.

Labbé (P.), négoc. en draperies à Verviers. — Lamandé (A.), commiss. en spiritueux à Melbourne. — Lang (R.), délégué du gouvern. de l'Algérie à Francfort. — Lapadu (J.-E.), direct. de la maison L. Platon à Batavia. — Laroche (J.-H.), direct. de la maison Laroche-Lechat et Cie à Gand. — Laurens (F.-J.), présid. de la ch. de comm. franç. à Valence. — Lavacry (V.-M.-E.), représentant de comm. à Kobé. — Lavie (M.), minotier à Guelma. — Lewin (S.-M.), négoc. à Cape-Town. — Löb (S.), négoc. à Munich.

Mabille (V.), maître de forges à Mariemont. — Maulion (A.-L.), pharmacien à Téhéran. — Mélia (M.), exportat. de tabacs à Alger. — Moine (D.), de la maison Moine, Comte et Cie à Singapore. — Monod (E.-C.), de la maison Monod à Bangkok. — Montandon (A.-A.-L.), direct. du Crédit lyonnais à Bruxelles.

Narbonne (J.-E.-A.), minotier à Hussein-Dey.

Ozanne (L.-F.), négoc. à Londres.

Pela (J.-M.), agent marit. à Alger. — Petitgas (F.), fabric. de chapellerie à Copenhague. — Peychaud (M.-A.), direct. de l'horticult. à Srinagar (Kashmir). — De Possel-Deydier (H.-M.-M.), agent des Messageries maritimes à Melbourne. Pourrière (A.-M.), direct. de la Compag. franç. de l'A. O. à Liverpool. — Prévost (G.-A.-F.), négoc. en laines à Adélaïde.

Rau (C.-J.), membre de la ch. de comm. franç. à Rio-de-Janeiro.

Salmon (A.-A.). agent général de la Compag. transatl. à Londres. — Salzani (C.), présid. de la ch. de comm. franç. à Smyrne. — Savignon (A.-F.-H.), exportat. de vins à Alger. — Schlienger (J.-B.), représentant de maisons franç. à Bucarest. — Ségur (M.), vice-présid. de la ch. de comm. franç. à Sydney. — Seonblum (M.), représent. de maisons franç. à Jassy. — Signoret (L.), vice-présid. de la ch. de comm. franç. à Mexico.

Tron (H.), administ. de sociétés industr. à Mexico. — Trouillet (E.), négoc. importat. à Addis-Abbeba.

Vaillant (A.-L.-F.), représent. de maisons franç. à Belgrade. — Vuagnoux (J.-J.), représent. de maisons franç. à Turin.

MM. :

Aboucaya (L.), fabricant de cuirs vernis à Paris. — Altazin (E.), vice-présid. de la ch. de comm. à Boulogne-sur-Mer. — Amic (M.-J.), industriel à Grasse. — Amson (M.-G.), fabric. de maroquinerie à Paris. — Ancel-Seitz (P.), manufact. à Granges. — Appert (L.-A.), maître-verrier à Clichy-la-Garenne. — Arnould (P.), ingénieur à Paris. — Artaud (A.-J.-M.), export. de vins à Marseille. — Aspe-Fleurimont (L.-A.), présid. de la Société de la Côte de Guinée. — Aubert (E.-G.), export. à Paris. — Auricoste (N.), direct. de l'Office colonial à Paris. — Aynard (E.), membre de la ch. de comm. de Lyon.

Badin (G.), filateur à Barentin. — Barbier (E.-J.), présid. de la Société d'explosifs à Paris. — Barbier (L.), de la Société franco-russe de produits chimiques à Paris. — Barrère (R.-H.), éditeur géographe à Paris. — Baudouin (P.-P.-J.), ingén. aux usines Schneider et Cie à Paris. — Bellan (L.), fabric. de tulle perlé à Paris. — Bellet (G.), présid. de la ch. de comm. à Fécamp. — Bequet (H.-E.), fabric. de broderies à Paris. — Bergaud (A.), direct. des établ. Solway et Cie à Douai, Bernheim (A.), fabricant de tissus « jerseys » à Paris. — Bernheim (G.-E.-L.), fabricant de tissus à Paris. — Besson (L.-L.-J.), gérant de la Comp. marseill. de Madagascar à Marseille. — Binder (H.-L.), carrossier à Paris. — Blin (J.), fabric. de drap à Elbeuf. — Bloch (A.), fabric. de ferronnerie à Paris. — Bloch (J.), export. de céramique à Paris. — Blondel (A.-A.-F.), facteur de pianos à Paris. — Blum (J.), commiss. en rubans à Saint-Etienne. — Boissieu (Pierre de), administ. de la Société d'électro-métallurgie de Fives. — Bonifas (C.-E.-P.), export. de vins à Bordeaux. — Bonnier (F.), présid. de la ch. de comm. à Vienne. — Bortoli (P.-X.-J.), export. à Paris. — Bougault (E.), attaché à la division des affaires commerc. des ch. de fer P.-L.-M. à Paris. — Bourgeois (C.-A.), fabric. de soieries à Paris. — Boyer (H.-E.), administ. de la Société générale électrique à Paris. — Brach (A.), négoc. en soieries à Paris. — Brally (J.-L.), direct. des « Chargeurs-Réunis », à Paris. — Bricka (E.), vice-présid. de la ch. de comm. au Havre. — Brun (L.), négoc. en liège à Paris. — Buhan (P.), vice-présid. de la ch. de comm. à Bordeaux. — Bureau (C.-P.-G.), direct. de la Société des établiss. de construct. mécaniques à Charmes. — Butin (O.-F.), administrat. de la Compag. des plumes et porte-plumes à Boulogne-sur-Mer.

Cadiot (C.-A.), commiss. à Paris. — Cahen (J.), fabric. de conserves aliment. à Paris. — Candlot (E.-L.), direct. de la Compag. des ciments Portland artificiels à Paris. — Cazalet (C.), négoc. en vins à Bordeaux. — Chailley (J.), direct. général de l'Union coloniale à Paris. — Charles-Roux, présid. de la Compag. transatlantique à Paris. — Charton (C.-J.), négoc. en vins à Beaune. — Clément, négoc. à Saint-Servan. — Coignet (J.), vice-présid. de la ch. de comm. à Lyon.

— Cointreau (E.-C.), distillateur à Angers. — Combes de Lestrade (G.-G.), membre de sociétés d'études économiques à Paris. — Couvert, présid. de la ch. de comm. du Havre. — Crié (A.), export. de tissus à Paris.

Dalbignat (J.), fabric. de passementerie à Paris. — Debain (A.-E.), fabric. d'orfèvrerie à Paris. — Debraine (E.), direct. des magasins « Aux Classes laborieuses ». — Declos (G.-H.), fabric. de produits pharmaceut. à Paris. — Delaunay-Belleville (L.-M.-G.), présid. des sociétés Delaunay-Belleville à Paris. — Delmas (M.), administr. de la Raffinerie française de pétrole à Paris. — Delmas (P.-A.), armateur à Bordeaux. — Deltenre (E.-J.-L.), fabric. de dentelles à Paris. — Demaria (H.-L.), auteur d'études économiques à Paris. — Dervillé (S.), présid. de la Compag. des chemins de fer de P.-L.-M. — Desbief (P.), présid. de la ch. de comm. à Marseille. — Desgroux (G.-J.-E.), distillateur à Paris. — Doll (F.-G.), de la maison Donckèle Doll et Cie à Paris. — Doré (F.-L.), fabric. de bonneterie à Troyes. — Drouin (A.), ingén. chimiste à Paris. — Dubois (M.), présid. de la Société d'économie politique à Paris. — Dubosc (J.-G.), négoc. en vins à Paris. — Duchateau (M.), membre de la ch. de comm. de Dunkerque. — Dumont (C.), direct. de la Société des encres J. Gardot à Dijon. — Dupont (E.), présid. du comité des exposit. à l'étranger. — Durif (A.), fabric. de papiers à Ponts-et-Marais.

Egrot (A.), présid. de la Société des établiss. Egrot.— Esnault-Pelterie (A.-H.), industriel à Amiens.

Fabre (P.-C.), armateur. — Famchon (R.-N.-A.), de la maison de Clermont et Cie à Paris. — Fargue (L.-M. de la), agent commerc. de Bulgarie à Paris. — Farjon (P.-V.-F.), présid. de la ch. de comm. à Boulogne-sur-Mer. — Fermé (G.), exportat. de produits chimiques à Paris. — Fontaine (C.-J.), attaché à la Société Vautier et Cie à Maubeuge. — Fournier (G.-H.-E.), vice-présid. de la ch. de comm. russe à Paris. — Fraissinet (A.), armateur à Marseille. — Friedmann (G.), de la maison Lévy et Friedmann à Paris. — Fumouze (V.), gérant de la Société Fumouze et Cie à Paris.

Gagneur (F.-A.), représentant pour l'export. à Paris. — Galand (H.-M.), commiss. à Paris. — Genestal (A.-H.), négoc. au Havre. — Gillette (G.-C.), commiss. à Paris. — Godin (J.), présid. du conseil de perfect. de l'Office colonial à Paris. — Goetschel (E.), export. à Paris. — Gosset (E.), vice-présid. de la ch. de comm. à Reims. — Gouault (T.-G.), de la maison Gouault et Rostand à Paris. — Guerry (M.-L.-P.), indust. à Roanne.

Hamelle (H.), direct. des établiss. Hamelle à Paris. — Harant (L.-P.-H.), céramiste verrier à Paris. — Henon (H.), présid. de la ch. de commerce à Calais. — Heymann (C.), importat. des produits de la Chine et du Japon à Paris — Huet (M.), administ. de la Compag. agricole de la Nouvelle-Calédonie à Paris. — Huyard (E.), des établissements Huyard, Marmillon et Cie à Bordeaux.

Jacquemard (R.-D.), direct. de la Société métallurg. d'Auberives à Auberives. — Japy (H.), de la maison Japy frères et Cie à Beaucourt. — Jourdain (E.), présid. de la ch. de comm. à Tourcoing.

Karpelès (J.), exportat. en matières colorantes, à Paris et à Calcutta. — Kester (G.), membre de la ch. de comm. à Paris. — Kinsbourg (P.), commiss. à Paris. — Knobloch (A.-F.), directeur de maison Mandel frères à Paris. — Krug (P.), membre de la ch. de comm. à Reims.

Læderich (F.), filateur à Epinal. — Laguionie (G.), co-gérant des magasins du Printemps. — Lambert (E.-A.-A.), de la maison Lambert, Rivière et Cie à Paris. — Landini (J.), de la Société des tannins français à Paris. — Landru (P.-H.), administ. de la Société générale des cirages français à Paris. — Lang (E.-S.), direct. de la Compag. des forges de Champagne à Saint-Dizier. — Lavy (J.-B.-A.), administ. de sociétés à Paris. — Layus (P.-L.), direct. du *Didot-Bottin* à Paris. — Leblanc-Barbedienne (G.), fabricant de bronzes à Paris.—Lederlin, direct.. de la blanchiss. à Thaon. — Lefebvre (A.-G.), direct. de la maison Lefebvre et Chardin à Paris. — Lehucher (L.-G.), fabric. de conserves aliment. à Paris. — Leprince (D.), fabric. de boutons à Paris. — Leprince (M.-M.), fabric. de produits pharmac. à Paris. — Le Soudier (H.), libraire-éditeur à Paris. — Levy (P.), fabric. d'horlogerie en gros. — Lévy (R.), direct. de la maison Lévy (Hermance) à Paris. — Limozin (J.), de la Société Limozin et Cie à Paris. — Louis-Guérin (C.), fabric. de draperies à Paris. — Luling (A.-A.-F.), direct. de la maison

Heidsick et Cie à Reims. — Lumière (A.-M.-L.-N.), direct. de la Société A. Lumière et fils à Lyon.

Manaut (F.), directeur de la Société des établiss. Bergougnan et Cie à Paris. — Mandar (V.-E.), présid. du conseil d'administ. de la « Soie » à Paris. — Mante (J.-C.-T.), de la maison Mante frères et Borelli à Marseille. — Marais (du) (E.-M.-C.), représent. de la direct. général du Crédit lyonnais en Russie à Paris. — Marquis (E.-P.-P.), fabric. de boutons à Paris. — Marteau (C.), négoc. en laines et tissus à Reims. — Martel (J.-J.-M.), direct. du comptoir de l'industrie linière à Paris. — Martinet (C.), négoc. en vins à Paris. — Martin-Ragot (P.-J.), industriel, à Reims. — Mascuraud (A.), présid. du comité du commerce à Paris. — Masurel (E.), filateur à Tourcoing. — Mathieu (F.-J.), direct. de la Compag. de produits chimiques à Bordeaux. — Maury (N.-A.), administ. de la Compag. du port de Rosario à Paris. — Meiffre (A.), commiss. à Paris. — Mengeot (J.-M.-N.-E.-G.-A.), direct. de la maison Fenaille et Despeaux à Bordeaux. — Meyer (L.-R.), de la maison Meyer et Cie à Rouen. — Michau (T.-L.), fabric. de tissus de laine à Paris. — Michel (C.), administrat. de sociétés industr. à Paris. — Milhaud (P.-G.-L.), fabricant à Nîmes. — Mimard (E.), membre de la ch. de comm. à Saint-Etienne. — Mitjaville (D.-J.-S.), commiss. en transports à Cerbère. — Moeller (E.-F.-A.), représent. de maisons françaises à l'étranger à Paris. — Mörch (A.-R.-C.), présid. de la ch. de comm. de la Rochelle. — Mouilbau (J.-J.), industriel à Paris. — Muzet, présid. du syndicat général du comm. et de l'industr. à Paris.

Noguès (E.), agent marit. à Paris.

Ocus (L.-C.), négoc. en diamants à Paris. — Oudard (L.), fabric. de broderies à Paris.

Pacra (A.), de la maison Richard Chandler et Cie à Paris. — Paquet (N.), armateur à Marseille. — Payen (E.), de la maison Payen et Cie, négoc. en soie à Lyon. — Pector (D.-J.-F.), administ. de sociétés coloniales à Paris. — Perol (F.-F.), fabric. d'ameubl. à Paris. — Peron (C.-V.), agent marit. à Boulogne-sur-Mer. — Perrin (A.), membre de la ch. de comm. à Lyon. — Petit-Pont (G.), tanneur à Choisy-le-Roi. — Pyla (U.), import. de soie à Lyon. — Pironneau (E.), agent de la manufact. de biscuits Lefèvre-Utile à Paris. — Poisson (J.), expert en matière de produits chimiques à Paris. — Pottecher (B.), fabric. de couverts étamés à Bussang. — Prevet (J.), exportat. de conserves aliment. à Paris. — Prévot (M.-J.), direct. de la maison Prévot, Carrière et fils. — Prince (A.), administr. de l'Institut commerc. à Paris.

Querugent (J. de), vice-présid. de la ch. de commerce au Havre.

Ramelot (A.-E.), membre de la ch. de comm. au Havre. — Raverat (G.), présid. de la Société des rizeries françaises. — Regnault (C.-L.). de la Société alsacienne de construct. mécaniques à Paris. — Remon (J.-P.-H.), tapissier décorat. à Paris. — Reumaux (E.), direct. de la Société des mines de Lens. — Révillon (J.-L.-V.), de la maison Révillon frères à Paris. — Richard (C.-L.-E.), de la maison Les petits-fils de Bonnet à Lyon. — Ricois (E.-F.), direct. des magasins du Bon Marché. — Rivolier (A.), direct. de la maison Rivolier père et fils à Saint-Etienne. — Rondet-Saint (M.), de la maison Rondet-Schor et Cie à Paris. — Rotival (J.-E.), agent de transport à Paris. — Roulland (E.-L.), de la maison Flandrak à Paris. — Rousselot (E.-E.), de la Société Rousselot et Cie à Paris. — Roy (L.-H.), de la maison Roy et Cie à Paris.

Sabot (A.), négociant en vins à Paris. — Salomon (R.-E.), de la maison Salomon et fils à Thomery. — Saudray (H.-E.-J.-M.), agent pour l'export. à Paris. — Schloss (A.), export. à Paris. — Schneider (C.-P.-E.), gérant des établiss. Schneider et Cie à Paris. — Schnerb (J.-J.), représent. de fabriques à Paris. — Sculfort (L.-J.). construct. à Maubeuge. — Schwob (G.-J.), de la maison David, Gradis et fils à Paris. — Seydoux (A.-E.), de la maison Seydoux et Cie à Paris. — Siegfried (J.), administ. de sociétés indust. à Paris. — Siegfried fils (J.), administ. de la Compag. des laits purs à Paris. — Sigrand (P.-L.-A.), de la maison Thierry et Sigrand à Lille. — Silvain (A.), armateur à Paris et à Hambourg. — Silvain (J.), armateur à Paris. — Simon (F.). de la maison Simon et Cie à Paris. — Simon (S.-M.-J.-A.), direct. de la banque de l'Indo-Chine. — Sonolet (H.), export. à Paris. — Stephanopoli (P.), represent. de la maison

Christophe et Cie à Cargèse. — STETTEN (J.), commiss. à Paris. — STRASBURGER (L.), de la maison Strasburger et Cie à Paris.

TAFFONNEAU (A.-J.), fabric. de fantaisies pour modes. — TELLIÈRE (A.), membre de la ch. de comm. à Paris. — TESTE (A.), de la maison Teste et Cie à Lyon. — TURBOT (J.), maître de forges à Anzin.

ULLMANN (J.), fabric. d'instrum. de musique à Paris.

VERDIER-DUFOUR (J.), industriel à Paris. — VERGNES (A.-M.), de la maison Lemaître et Cie à Paris. — VIOLET (L.), de la Société Violet frères à Thuir. — VIVIEN (P.), auteur de publications coloniales à Paris.

WEILL (A.), de la maison Lantz frères à Paris. — WEIL (E.), exportat. à Paris. — WEIL (D.-F.), de la maison D. Weil à Paris. — WORTH (G.), couturier à Paris.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Guide des carrières coloniales, par GEORGES FRANÇOIS, rédacteur au ministère des Colonies. E. Larose, éditeur. Paris.

A une époque où les carrières administratives métropolitaines sont particulièrement encombrées, ce petit volume paraît à son heure. Dans ce *Guide* sont condensés tous les renseignements susceptibles d'intéresser ceux qui désirent faire, en toute connaissance de cause, choix d'une carrière coloniale. En outre cet ouvrage contient des indications détaillées sur les emplois réservés aux sous-officiers et anciens militaires. Il se termine par une monographie de l'Ecole coloniale et de l'Ecole nationale supérieure d'agriculture coloniale.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Statistiques de l'industrie minière dans les colonies françaises en 1906, publiées sous l'administration de M. MILLIÈS-LACROIX, ministre des Colonies. Un vol. in-8° de 110 pages. Office colonial, Paris, 1908.

Statistiques des finances des colonies françaises pour les années 1898-1907, publiées sous l'administration de M. MILLIÈS-LACROIX, ministre des Colonies. Un vol. in-8° de 434 pages. Office colonial, Paris, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*sept.* 1908). CAUVIN : La pénétration saharienne et les méharistes soudanais (*suite*). — Dr A. LOIR : De Montréal à Winnipeg.

Fédération des Industriels et des Commerçants français (*octobre* 1908). Le Havre et son port.

La Quinzaine coloniale (25 *sept.* 1908). CH. DEPINCÉ : Le Congrès de l'Afrique du Nord.

Revue française d'Exploration (*octobre* 1908). C. DE LASSALLE : Le Haut-Logone : mission Lenfant.

Revue politique et parlementaire (10 *octobre* 1908). ANGEL MARVAUD : Le duel anglo-allemand à Washington.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

Rivista marittima (*settembre* 1908). B.-L. : Manovre navali e combinate col R. Esercito.

Bollettino della Società geografica italiana (*ottobre* 1908). ALDO BLESSICH : La penetrazione italiana in Tripolitania.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES SLAVES DU SUD DANS LE DRAME D'ORIENT

Depuis quelques mois la Question d'Orient, dont public et diplomates ne voulaient pas suffisamment tenir compte et voir la menace, s'est imposée dans toute sa lourde et complexe brutalité : ce qu'on a souvent appelé ici le kaléidoscope d'Orient tourne, tourne très vite. Les combinaisons et les aspects changent; les éléments — théâtre géographique, traditions, nations, raisons d'Etat des Balkaniques et des grandes puissances fatalement intervenantes — n'en restent pas moins à peu près les mêmes : nous allons les retrouver.

Aujourd'hui, il s'agit de rechercher ce qu'ont fait les Slaves du Sud dans la mêlée, jusqu'ici non belliqueuse, dans laquelle sont engagés les éléments humains disparates qui habitent entre la Drave et l'Asie occidentale.

On se souvient qu'on appelle Slaves du Sud ou Yougo-Slaves, quatre *pléména* ou tribus.

Les Slovènes, habitent tous dans l'Autriche méridionale et ne nous occuperont pas aujourd'hui.

Les Croates, catholiques comme les Slovènes, parlent la même langue [1] que les Serbes qui sont orthodoxes. Les Croates habitent en Autriche (Istrie et Dalmatie), dans le royaume de Croatie et en Bosnie ; les Serbes habitent dans la Hongrie méridionale, dans le royaume de Croatie, en Dalmatie, en Bosnie, dans le royaume de Serbie et la principauté de Montenegro, dans le Nord de l'Empire ottoman. Les Croates et les Serbes sont deux pléména, frères mais souvent ennemis : ils représentent les uns l'Occident et les autres l'Orient ; ils ont des prétentions rivales sur la Bosnie.

Les Bulgares, en partie slaves et en partie touraniens, orthodoxes (mais exarchistes et non patriarchistes comme les Serbes) habitent la Dobroudja, la principauté de Bulgarie (Roumélie orientale comprise) et la Turquie d'Europe.

[1] L'écriture seule diffère : d'où souvent lutte pour l'écriture, vraie lutte de langue!

Ces pléména yougo-slaves tendent à s'unir ou plus exactement à s'entr'aider, et quelque jour à se fédérer ; mais ils sont bien souvent en lutte et la voix de l'élite qui prépare l'avenir n'est pas toujours entendue. Actuellement on peut les considérer comme quatre nations distinctes ; il n'y a pas plus de nation yougo-slave que de nation slave. Et en parlant de quatre nations parmi les Slaves du Sud, nous simplifions et ne retenons que les grandes masses : par exemple, bien des Slaves des bords du Vardar et de la Maritza se disent Macédoniens et non Bulgares ou Serbes.

Toujours est-il que l'ensemble des nations slaves est engagé au Nord-Ouest et au Sud dans deux puissants empires : l'empire austro-hongrois et l'empire ottoman ; dans la zone moyenne seulement, les Serbes ont deux Etats nationaux et les Bulgares en ont un. Les deux empires qui pèsent sur les Yougo-Slaves ont bougé : l'un tente de se transformer ; l'autre a consolidé une partie jusqu'ici précaire de ses frontières. Le monde yougo-slave en est ébranlé.

*
* *

On connaît les événements de Turquie.

Le Sultan, enfermé dans Yildiz Kiosk, et les coteries de pillards, qui, depuis une dizaine d'années, étaient maîtres du pouvoir dans l'Empire ottoman, s'y sont peu à peu trouvés isolés.

Le refoulement vers la périphérie de quiconque était suspect de libéralisme et de velléité d'une réforme quelconque de l'Empire en décadence finit par constituer dans les régions lointaines des centres d'opposition latente, mais intense. La concentration face à la Bulgarie des corps les plus modernes entraîna un groupement d'officiers dont les idées militaires n'étaient pas les seules « avancées », ou plutôt hardies et viriles. Les Comités jeunes-turcs de l'extérieur furent peu à peu assurés de la collaboration d'une masse de fonctionnaires en apparence dévoués au régime ancien : des sortes de loges écossaises couvrirent l'Empire d'une trame serrée. Le cheik-ul-islam et la majorité des ulémas étaient prêts à favoriser un mouvement en somme nationaliste, turc et islamique. Il s'agissait non plus de décomposer l'Empire en quelques grandes régions et d'opérer des réformes dans quelques-unes, mais bien de réformer tout l'Empire fortement centralisé, de reconstruire tout l'édifice splendide d'autrefois au lieu de se contenter de quelques gourbis parmi les ruines.

L'effort jeune-turc profita de l'aide anglaise. Les événements

contemporains sont dominés, comme le champ de bataille homérique par la lutte des dieux, par la formidable rivalité anglo-allemande. L'Angleterre frappa le sultan d'Yildiz, allié de Berlin : elle exaspéra les éléments nationalistes ottomans par le projet de réforme judiciaire, soutenu de compte à demi avec la Russie; puis, par tous moyens, elle favorisa le triomphe ainsi hâté des éléments nouveaux.

La diplomatie de l'Europe centrale chercha-t-elle aussitôt à prendre une revanche, ou bien bénéficia-t-elle tout simplement des événements qui se précipitèrent presque aussitôt? Quoi qu'il en soit, le fait que l'Empire ottoman allait probablement entrer dans une phase de renaissance, de réfection de ses forces et de nationalisme devait inquiéter ceux qui avaient des situations de fait, — non reconnues à Constantinople, — dans certaines provinces de cet Empire. L'Angleterre court le risque égyptien pour s'assurer d'autres avantages; c'est son habitude : à chaque jour suffit sa tâche. Nous sommes convaincus que la question de Tunisie ne peut plus être posée. Mais la Bulgarie s'est émue pour la Roumélie orientale, province privilégiée ottomane qui, en 1885, proclama son union à la principauté, en violation du traité de Berlin; la situation de la principauté elle-même, « autonome » mais « tributaire », pouvait devenir inquiétante. De même que diraient un jour des nationalistes ottomans, maîtres d'un empire restauré et puissant, de la situation des provinces ottomanes de Bosnie et d'Herzégovine, « occupées et administrées » par l'Autriche Hongrie? Avant qu'on ait pu tirer dessus, l'Autriche-Hongrie [1] et la Bulgarie coupèrent les câbles qui subsistaient encore et auraient pu devenir dangereux.

Ce fut l'incident de l'agent diplomatique bulgare à Constantinople, la mainmise sur les lignes des chemins de fer orientaux et la proclamation du roi Ferdinand à Tirnovo, capitale des vieux tsars des Bulgares, jadis adversaires heureux de l'Empire d'Orient [2].

Ce fut la lettre de l'empereur François-Joseph aux chefs d'Etat; les discours prononcés aux Délégations autrichienne et hongroise réunies à Budapest : l'annexion de la Bosnie-Herzégovine.

---

[1] Toutefois, comme on va le voir, la préparation de l'annexion est antérieure à la brusque révolution jeune-turque.

[2] On se souvient qu'une série de faits ont précédé les derniers événements de Bulgarie : fréquents voyages du prince Ferdinand à Berlin et à Vienne, mission Guenadief à Saint-Pétersbourg, séjour du prince Ferdinand en Hongrie alors que les événements décisifs sont commencés. — Depuis longtemps, des Macédoniens autonomes disaient : « Nous nous entendrons avec l'Autriche. »

Que s'est-il passé dans le secret des chancelleries avant que ces événements s'accomplissent? Berlin poussa-t-il Vienne, comme il est certain que Vienne cautionna et autorisa Sofia? Il est impossible de répondre avec certitude; mais il paraît bien probable que l'initiative vint de Vienne et que l'Autriche fut bien l'acteur principal. Il faut en finir avec l'idée trop répandue d'après laquelle l'Autriche est la marionnette de l'Allemagne : cela est et sera de moins en moins vrai. Sans doute, la diplomatie allemande avait intérêt à répondre par un grand coup à la victoire anglaise à Constantinople et à démontrer que la Turquie, infidèle à l'Allemagne, voit aussitôt les malheurs fondre sur elle. Sans doute aussi, on a raconté qu'un rapport du général Von der Goltz, qui connaît bien la Turquie et pour cause, a été montré, aux manœuvres d'Alsace, à l'archiduc héritier d'Autriche : il y était démontré que l'armée turque venait d'être désorganisée et que Constantinople devrait recevoir sans bouger le coup autrichien et le coup bulgare, son prétexte. Mais il faut bien nous persuader que c'en est fini en Autriche-Hongrie avec l'idée de *statu quo* à tout prix et de tranquillité par-dessus tout. Un nouveau règne est dès maintenant commencé. La lutte contre la Hongrie et l'adoption du suffrage universel avec toutes ses conséquences en fut le premier acte. Le deuxième et le troisième, — chemin de fer vers Salonique au printemps et maintenant annexion de la Bosnie, — sont joués cette année par le bismarckien baron d'Æhrenthal, l'homme qui, de l'avis unanime des diplomates et des publicistes, devait attirer Saint-Pétersbourg et faire l'alliance des trois empereurs et qui, — tant les prévisions sont vaines, — est en train de brouiller la Russie et l'Autriche pour obtenir un résultat d'expansion, vers le Sud-Est. C'est pour servir cette politique d'expansion et peut-être maintenant de liquidation[1] du *Drang*, de la poussée exercée depuis 1878, que l'Autriche a donné carte blanche à la Bulgarie, après avoir préparé l'annexion de la Bosnie par toute une série de mesures, au premier rang desquelles figure une série de procès pour complot panserbe.

---

[1] L'Autriche, au printemps et cet été, donnait par sa politique de chemins de fer, sa préparation d'annexion de la Bosnie, ses intrigues en Albanie menées surtout de Sarajèvo, sa mission de « gendarmerie » en vieille Serbie, une impression de marche en avant. Aujourd'hui, on la sent dans l'expectative. Si l'Empire ottoman ne redevient pas fort, elle continuera ; mais si la frontière ottomane devient une barrière qu'on ne peut plus pousser, il y aura eu liquidation. — Qui sait si alors, au cas où l'Empire des tsars ne retrouverait pas son équilibre et sa force, le Drang allemand de Berlin et de Vienne ne reprendrait pas son cours vers l'Est, en pays polonais et « ukrainien » pour une conquête à la moderne, économique et linguistique en temps de paix ?

*
* *

On connaît les actuels desiderata des Bulgares les plus intransigeants et les plus audacieux : la Roumélie orientale est une partie intégrante du royaume de Bulgarie[1], entre la Roumélie et l'Empire ottoman il ne doit plus subsister aucun lien ; le royaume de Bulgarie ne paiera rien à l'Empire ottoman, ni comme capitalisation du tribut, ni comme part de dette ottomane, ni comme indemnité des chemins de fer orientaux. Certains même, sans faire étape, parlent de Macédoine.

Entre ces prétentions et les prétentions ottomanes, il est possible de trouver une transaction. Le roi Ferdinand fera-t-il les concessions voulues ? Il s'y est déclaré prêt : on connaît la dépêche qui, envoyée par M. Paléologue à M. Pichon, a arrêté la mobilisation turque. Le roi Ferdinand est-il assez puissant pour, si sa volonté est pacifique, l'imposer ?

Il a sans doute à compter avec les sociétés macédoniennes et aussi avec l'élément démagogique qui est très fort sur les deux versants du Balkan et y fait actuellement ce raisonnnement primaire : « Tu as la couronne : il faut que tu nous donnes quelque chose. »

Mais il n'y a guère à compter avec une opinion publique bulgare. Il n'y a guère d'opinion publique bulgare : je parle d'une opinion populaire répandue et puissante dans les masses. Je n'en veux donner qu'une preuve qui me paraît concluante. On sait que le parti stambouloviste était au pouvoir depuis la grande crise macédonienne, et que le ministère stambouloviste démissionna librement en présence d'un sobranié composé de 189 membres ainsi groupés[1] :

Stambouloviste (nationaux-libéraux)	132
Conservateurs nationalistes (marodniaques)	34
Libéraux (Radoslavistes)	9
Progressistes (Dr Daneff)	6
Démocrates (dont 5 radicaux-démocrates)	8

Quand le prince eut constitué le cabinet démocrate Maniloff, les élections générales eurent lieu le 7 juin (25 mai). Les 203 sièges furent ainsi répartis :

Stambouloviste	0
Indépendant	1
Conservateurs nationalistes	4
Libéraux	5
Progressistes	2
Démocrates	168
Agriculteurs	23

[1] Pour la naissance, l'évolution et l'état jusqu'à l'an dernier des partis bulgares, voir : *Des monts de Bohême au golfe Persique* (Plon), p. 376 et suiv.

La grosse majorité nationaliste avait disparu sans laisser aucune trace. Les démocrates, qui, six mois auparavant, n'avaient ni organisation, ni cadres étaient, avec des paysans à côté d'eux, à peu près seuls représentés à la Chambre. Quand un ministère peut ainsi régner en maître sans avoir plus de racines dans le pays et quand un autre ministère peut s'assurer un triomphe aussi brusque et aussi éclatant par le fait qu'il a pris le pouvoir, un troisième ministère peut à son tour trouver une majorité pour une politique extérieure de sagesse et de consolidation de résultats acquis. Le prince qui a forgé « la force bulgare » [1], hésiterait-il au moment décisif?

Tout semble donc, sauf la possibilité d'un attentat ou d'un coup de force, se ramener à la volonté du prince. Or, politique fin et avisé, il n'est pas sans se rendre compte qu'une défaite pourrait être suivie d'une rafale et qu'une victoire mettrait en vedette un généralissime appuyé sur l'armée, un chef national et triomphant. D'autre part, l'effort de l'Allemagne est actuellement évident : amener l'Autriche et la Turquie à s'entendre seule à seule; éliminer par là la question de Bosnie du programme de la conférence ; pouvoir, les intérêts de l'Autriche ainsi sauvegardés, prouver à la Turquie que l'Allemagne est toujours son unique et toute puissante amie ; faire à la conférence de la surenchère en faveur des Turcs. Alors, l'Autriche n'ayant aucun intérêt à soutenir plus longtemps la Bulgarie, la Bulgarie serait isolée et sacrifiée : *der Mohr hat seinen Dienst gethan; der Mohr kann gehen*, écrivait Schiller.

Mais le roi Ferdinand n'est pas de ceux qui sont faits pour jouer le rôle du dindon de la farce. Le moment semble venu pour lui de se retourner. Ainsi se réaliserait le mot des Bulgares qui m'ont répondu quand, ici même, j'ai dénoncé l'évolution de la Bulgarie vers l'Europe centrale : « C'est vrai, mais ce n'est que pour peu de temps : nous vous reviendrons. » A quand un ministère Daneff?

Toutefois, la Russie oubliera-t-elle aussitôt la collaboration décisive de la Bulgarie avec l'Autriche? Se résignera-t-elle à l'existence d'un tsar du Sud, géographiquement en meilleur place que l'autre pour entrer, un jour, à Constantinople?

Et puis, le budget bulgare est trop lourd. L'armée ne peut être indéfiniment maintenue sur le même pied que depuis quelques années.

Là sont les deux points noirs.

---

[1] Voir la partie ainsi intitulée du récent livre de M. René Pinon : *L'Europe et l'Empire ottoman* (Perrin).

*
* *

En pays serbes se sont succédés, cette année, des procès qui rappelaient le grand procès intenté en 1899, à Belgrade, par le roi Milan aux chefs du parti radical[1]. Alors je vis arriver en Monténégro ceux qui avaient fui le royaume et les procédés Obrénovitch que je qualifiai, dans la *Liberté*, de gouvernement par complot fictif : cette formule est redevenue d'actualité en 1908.

Ce fut d'abord à Cettigné le grand procès intenté à propos d'une affaire de bombes à nombre de chefs du parti national[2]. A quoi bon rappeler la loi de circonstance par laquelle fut constitué le tribunal et réglée la procédure, la façon dont le président du tribunal avait, avant de présider, crié à la skouptchina : « Mort à ces scélérats » ; la hâte avec laquelle le jugement fut lu à l'improviste, presque par surprise ; les six condamnations à mort, commuées il est vrai en détention perpétuelle ; l'acquittement d'autres personnes impliquées dans la même affaire par le tribunal autrichien de Cattaro ; les protestations du *Novoié Vrémia*, de la *Rouss*, du *Journal de Saint-Pétersbourg*, de la Chambre de commerce de Prague ? Mais ce que je ne puis pas ne pas dire, c'est l'étonnement qu'ont éprouvé à Paris tous ceux qui y avaient connu et vu agir M. Radovitch, ancien maréchal du palais, ancien ministre des finances, ancien président du conseil et ministre des Affaires étrangères, cousin du prince, quand ils ont appris sa condamnation. Lui que nous avions vu pendant des mois, faisant en France une propagande de patriote pour défendre les intérêts du Monténégro dans l'affaire des chemins de fer balkaniques, oubliant parfois son parti et son intérêt pour ne songer qu'au Monténégro et aux Serbes, toujours respectueux en parlant du prince, frappé pour lèse-majesté ! C'était par trop stupide. Il est grandi par le malheur qui le frappe : en sûreté à Paris, il a fait le beau geste d'aller volontairement se constituer prisonnier le jour où ses amis ont été en danger. Il est de ceux qui savent que la liberté et la patrie sont des biens qui ne s'achètent que par l'accumulation des douleurs et des sacrifices : il est de ceux qui les méritent et les créent.

Toute la fable judiciaire sur laquelle a été édifié l'arrêt, repose sur la déposition brusque et sensationnelle d'un nommé Nastitch, journaliste serbe des provinces occupées, qui était

---

[1] Sur le sens du mot radical en pays serbe, voir : *Des monts de Bohême au golfe Persique*, p. 342 et suiv.

[2] Sur ce parti national, voir : *Des monts de Bohême au golfe Persique*, p. 480.

venu à Belgrade, se disant persécuté pour avoir écrit une brochure contre Mgr Stadler, archevêque de Sarajévo, et contre les Jésuites. Il avait été reçu à bras ouvert (songez à ce qu'est pour nous un Alsacien qui nous arrive après avoir été traqué en Alsace) par des hommes politiques, par des officiers et au *Slovenski youg* (Midi slave), intelligent groupement de jeunes ayant nettement conscience de la solidarité yougo-slave. M. Nastitch, se targuant de son séjour parmi les Serbes du royaume, raconta une longue histoire pleine de détails et fort complexe, qui tendait essentiellement à prouver que des bombes confisquées sur deux personnes venant de Serbie en Monténégro, l'une par le port de Cattaro et l'autre par la route de terre du sandjak, avaient été fabriquées à l'arsenal serbe de Kragouyévatz; que les porteurs en étaient armés par ordre du Karageorgévitch et qu'elles étaient destinées à détruire la dynastie monténégrine.

C'est cette idée d'un complot panserbe, organisé partout où il y a des Serbes par la dynastie Karageorgévitch désireuse de réunir tous les Serbes sous son sceptre, qui fut avec des variantes, le thème de toutes les accusations en Bosnie et en Croatie, comme en Monténégro. Et toujours nous retrouvons à la base le louche fournisseur de faits : Nastitch.

Voici un article du *Pester Lloyd* (28 avril 1908), où cette thèse de l'agitation panserbe en Autriche-Hongrie est développée dans toute son ampleur :

La restauration des Karageorgévitch a été le point de départ d'une évolution panserbe. Tous les facteurs importants en Serbie, la couronne, le gouvernement et les milieux politiques, se sont consacrés entièrement à cette idée. Au mois de mars 1904, le président du conseil, M. Pachitch, a soumis au roi un mémoire rédigé par M. Svéta Simitch (actuellement agent diplomatique à Sofia) alors chef de la section dite de la propagande au ministère des Affaires étrangères de Serbie. Ce mémoire contenait en résumé le futur programme de l'action politique serbe :

1° Alliance avec le Montenegro. La principauté s'engage à suivre une politique extérieure dirigée de Belgrade;

2° Entente avec la Bulgarie au sujet de la Macédoine et de la Vieille-Serbie;

3° Développement de l'idée de coalition entre les partis serbes et serbophiles en Croatie à l'effet de soutenir le parti de l'indépendance hongroise dans sa lutte contre la Couronne (résolution de Fiume);

4° Emancipation économique de la Serbie du marché autrichien. Au contraire, faveurs politiques et économiques accordées aux Etats occidentaux, notamment à l'Italie et à la Russie, afin de rendre l'idée panserbe populaire dans l'Europe occidentale et orientale;

5° Action en Bosnie. Discrédit jeté sur l'administration autrichienne dans les deux provinces occupées, au moyen d'active propagande de presse. Excitation des populations orthodoxes et musulmanes de la Bosnie-Herzégovine;

6° Entente avec les milieux politiques italiens au sujet des questions intéressant l'Adriatique : en Dalmatie campagne en faveur des ports francs ;

7° Création d'un comité ambulant yougo-slave. Des hommes politiques serbes de Hongrie, de Bosnie et de Dalmatie en feraient partie. Ce comité se chargerait des actes que le gouvernement serbe ne pourrait point accomplir (et qu'il pourrait au besoin désavouer);

8° Couronnement du roi Pierre comme « premier roi couronné » de toute la nation serbe : c'est à cause de ce dernier article que le programme Simitch a été nommé le « programme du couronnement ».

Le roi et le prince héritier travaillèrent avec ardeur à l'exécution de ce plan. Des députations bosniaques furent reçues au konak royal, ainsi que des agitateurs bosniaques bien connus (dont Nastitch!). Pour la propagande panserbe par les journaux on a dépensé des sommes importantes. Un publiciste anglais et un français ont reçu plus de 100.000 francs. M. Yankovitch (un des condamnés dans l'affaire de Banialouka) membre du bureau de la presse de Belgrade fut envoyé à Sarajévo pour diriger le journal serbe modéré *Srbska Rietch* (Parole serbe) ainsi que la feuille radicale *Otatchbina*. Un autre membre du même bureau, M. Atanatzkovitch, fut envoyé à Budapest pour y diriger un bureau s'occupant des affaires musulmanes. Un troisième, M. Milan Plut, à Spalato, pour diriger une campagne contre le prince Nicolas. (Après la découverte de l'affaire des bombes, ce dernier regagna Belgrade.) Le chef du bureau de la presse, M. Ivanitch, ancien consul serbe à Budapest, et le professeur Mile Pavlovitch, homme de confiance de la cour serbe, partirent pour Budapest pour servir d'intermédiaires entre les mécontents bosniaques et les parlementaires hongrois. Un violent mécontentement est provoqué en Serbie contre l'administration de la Bosnie. Enfin le « comité ambulant » recherche à Belgrade les moyens de faire naître et de développer un esprit de révolte parmi les soldats des régiments croates (Domobrantsi) et les soldats serbes et croates de la *Honved*.

De même, à la veille de l'annexion de la Bosnie, l'*Osterreiche Rundschau*, organe *schwarz gelb*, accusait formellement le roi Pierre Ier d'être le complice des assassins du roi Alexandre et d'avoir voulu faire assassiner le prince Ferdinand de Bulgarie et son propre beau-père, le prince Nicolas de Montenegro.

Sans doute, j'ai signalé moi-même dans une dépêche envoyée de Belgrade au *Temps* la façon dont, il y a un an et demi déjà, au moment de Noël, les paysans bosniaques portaient dans leurs réunions familiales la santé de M. Pachitch. Sans doute aussi, il y a eu dans ces dernières années tout un ensemble constitué par les ententes serbo-croate, serbo-magyare et croato-magyare : j'en ai parlé ici, dans le *Temps* et dans mon volume : *Des monts de Bohême*. Tout cela se faisait d'ailleurs à ciel ouvert, avec congrès, discours, banquets et manifestations. La limite des mouvements nationaux permis par-dessus les frontières et des ententes entre nationalités différentes a-t-elle été dépassée? Est-il même aisé de dire où est cette limite, sur-

tout quand il s'agit de nationalités opprimées par des états et hachées par les frontières? Les efforts faits en secret et les projets d'avenir ont-ils vraiment été incomparablement plus importants que les manifestations au grand jour qu'il nous a été donné d'enregistrer? En tout cas, ce ne sont pas les affirmations d'un Nastitch qui pourraient porter à le croire, bien au contraire.

En face des citations du *Pester Lloyd* et de l'*Osterreiche Rundschau*, plaçons cette dépêche, qui fut publiée par le *Novoié Vremia* au milieu d'avril 1908. Elle aura l'avantage et de nous faire entendre l'autre cloche, et de nous mettre très suffisamment au courant des procès de Bosnie :

On annonce de Sarajévo ce qui suit :

Les autorités de Bosnie-Herzégovine travaillent activement à construire un complot qu'elles prétendent ourdi contre l'Autriche par la population serbe. On connaît jusqu'ici les arrestations de Banialouka [1], la cour martiale [2] de Dolnia-Touzla, les perquisitions au couvent de Jitomislitch [3] et l'arrestation des notables musulmans de Brtchko [4]. Il est évident que les autorités autrichiennes cherchent un prétexte pour attaquer les Serbes afin de détruire leur organisation nationale et leur presse, puis, par la Bosnie, faire irruption en Macédoine.

C'était bien plutôt l'annexion de la Bosnie qui se préparait ainsi. Il était bon que l'Autriche apparût quelque peu gênée dans son œuvre par une agitation venue de l'étranger. Il était excellent aussi d'emprisonner, à la veille de l'annexion, une partie des chefs serbes. Mais, en même temps, on cherchait à empêcher que l'agitation ne se propageât pas trop : il fallait pouvoir soutenir devant l'Europe que la Bosnie et l'Herzégovine étaient pacifiées et heureuses.

Au début, il y avait eu divergence entre M. Bourian, ministre des Finances austro-hongrois, chargé, comme autrefois M. de Kallay, des affaires de Bosnie, et ses chefs de section de Sara-

---

[1] Au nord de la Bosnie, sur la rivière Verbas, affluent de la Save. — Le journal *Otatchbina* (Patrie) avait publié un article très violent intitulé : « Ça sent la poudre ». On y lisait que la guerre pourrait éclater entre l'Autriche et la Serbie au sujet du chemin de fer du Sandjak et que, dans ce cas, il faudrait se souvenir, en Bosnie, de la formule : « Sois le frère de ton frère et guerre à l'Allemand! » L'article, confisqué, avait été envoyé sous enveloppe à un grand nombre d'exemplaires. Le Conseil de guerre condamna M. Yankovitch, de Belgrade, inspirateur de l'article et rédacteur en chef, à 15 ans de prison, le prêtre Prokopitch, auteur de l'article, à 10 ans et M. Yourgitch, administrateur, à 5 ans. Ils sont détenus en Hongrie, à Arad, où le Conseil municipal protesta contre la transformation de sa ville en un Spielberg.

[2] L'Autriche en est revenue aux Conseils de guerre qui avaient déjà fonctionné lors des troubles insurrectionnels d'Herzégovine en 1882.

[3] Ce couvent est près de Mostar : il s'agissait de savoir si les moines ne cachaient pas l'étudiant Djakovitch, impliqué dans le procès monténégrin des bombes.

[4] Près de la frontière serbe.

jévo. Pour raisons balkaniques, M. Bourian avait voulu ménager les Serbes. Les fonctionnaires bosniaques, soutenus par des journaux influents de Vienne, de Budapest et de Zagreb (*Reichspost*, *Vaterland*, *Pester Lloyd*, *Narodné Noviné*), avaient livré bataille aux Serbes orthodoxes et aux musulmans; coalisés avec les Croates de Mgr Stadler, ils s'étaient emparés en avril de la municipalité de Sarajévo, excellent résultat, puisqu'on était dès lors assuré que les représentants officiels de la capitale ne protesteraient pas contre l'annexion. La politique antiserbe l'emportait. Parallèlement, les procès succédaient aux procès.

En même temps, on liait les deux idées d'annexion et de constitution : c'est parce qu'il devenait nécessaire de compléter par une constitution, par une représentation d'ensemble le système représentatif déjà élaboré dans la commune et le district[1] qu'il fallait annexer la Bosnie et l'Herzégovine. On ne peut pas donner une Constitution à une province qui ne vous appartient pas. Au contraire, une fois austro-hongroise, la Bosnie et l'Herzégovine ne pourraient pas ne pas avoir de constitution comme en ont une toutes les parties de la monarchie. Ce raisonnement séduit non seulement les Croates, mais aussi les Serbes et les Musulmans opportunistes. La grande masse des Serbes orthodoxes et musulmans[2] reste opposée à l'idée d'annexion.

Les Serbes furent traqués jusque dans le royaume de Croatie.

Nous avons vu[3] comment le ban Rauch avait accusé les Serbes indépendants[4] du royaume de Croatie de tendances antidynastiques et insurrectionnelles, et comment un duel avait été sur le point d'avoir lieu entre le ban et M. Médakovitch, chef des Serbes indépendants. Une violente polémique eut lieu entre le *Narodné Noviné*, journal gouvernemental, et le *Serbobran*, journal serbe indépendant.

M. Nastitch publia une brochure; il fut interviewé par le *Wiener algemeine Zeitung*. Il déclara qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir que toute la propagande en Hongrie méridionale, en Croatie et en Bosnie, a un cachet officiel. Il y a deux propagandes qui s'enchevêtrent : celle de l'organisation yougoslave et celle du ministère des Affaires étrangères de Belgrade.

---

[1] La dernière étape est le *statu* de Sarajévo, contre lequel les Serbes ont protesté parce que des fonctionnaires et autres étrangers ont droit de vote à peu près dès leur arrivée.

[2] On sait que les musulmans de Bosnie sont des Serbes convertis.

[3] *Quest. Dipl. et Colon.* du 1er mai 1908, n° 269, p. 636.

[4] Sur les partis serbes en Croatie, voir : *Des monts de Bohême*, ., IIe partie, chapitres III, V et VIII.

On a projeté d'assassiner le ban Rauch. Les sociétés serbes de sokols (gymnastes) sont le cadre de la future armée insurrectionnelle : le lieutenant-colonel Michkovitch, de l'état-major serbe, a rédigé les statuts. Partout on sent un va-et-vient d'idées et d'ordres entre Belgrade et les pays serbes d'Autriche-Hongrie. Partout on voit les emblèmes du royaume de Serbie et le portrait du roi Pierre.

Des arrestations eurent lieu. Dans la Croatie turque, au Sud-Est de Zagreb, vieux pays héroïque de lutte contre l'envahisseur, une vingtaine de prêtres, de maires et d'instituteurs furent arrêtés. Le frère du député Prébisévitch, professeur à Carlowitz, le député Boudissaliévitch le furent aussi, ainsi que des Croates, le gérant responsable de l'*Obzor*, M. Grichkovitch, et M. Tomitch, directeur du *Pokrèt* (mouvement) et chef du parti progressiste : ces derniers avaient accusé le ban Rauch de vouloir, par ses machinations, détruire la coalition croato-serbe.

Le parti serbe indépendant déclara bien haut qu'il était innocent de tout ce dont on l'accusait; si, par aventure, quelques isolés ont commis des délits, on ne les soutiendrait point.

Les Croates de la coalition dénoncèrent la dictature Rauch.

M. Frank croyait, au contraire, au complot panserbe et en accusait les Croates de la coalition : ils avaient livré la Croatie à la Serbie, comme à la Hongrie; ils avaient reconnu l'existence d'une « nation » serbe; ils avaient rendu les Serbes, dans leur orgueil, capables de tout! En même temps, M. Frank, favorable à l'idée d'annexion de la Bosnie-Herzégovine, paraissait espérer qu'elle se ferait au profit de la Croatie. Et la presse *Schwartz-gelb* de Vienne berçait son rêve.

Il nous reste à étudier l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, l'attitude et l'état des esprits dans le royaume de Serbie à la suite de cet événement, les suites probables de l'annexion en Autriche, le point de vue financier.

René Henry.

LE PORT D'ASTRAKHAN

ET SON COMMERCE

On sait le rôle important qu'a joué la Volga dans la vie économique de la Russie. La Volga est un fleuve incomparable, qui arrose un pays trois fois plus grand que la France, peuplé de plus de 50 millions d'habitants. Chaque année, la flotte qui fait le service sur le grand fleuve et ses gigantesques affluents est devenue plus nombreuse; les villes qu'il dessert, Iaroslav, Nijni-Novgorod, Kazan, Samara, Saratov, ont pris place au premier rang des centres commerciaux de l'Empire, et de très beaux bateaux ont été construits pour transporter les voyageurs sur la Volga, sur la Kama, sur l'Oka et même sur les sous-affluents du grand fleuve.

Les économistes russes prédisaient déjà à la ville qui sert de port d'issue à la Volga un avenir économique de premier ordre. Astrakhan devait devenir le marché vers lequel les bateaux de la mer Caspienne apporteraient les marchandises du Caucase oriental, de la Perse et du Turkestan, et d'où partiraient, venus des grandes villes du centre, les objets manufacturés nécessaires aux pays voisins.

Il y a quatorze ans, un des plus importants fonctionnaires de la ville me disait : « Attendez quelques années encore et « vous verrez qu'Astrakhan sera devenu le grand port de la « mer Caspienne et la capitale de la région des steppes. »

Quatorze ans se sont passés et Astrakhan n'a pas vu ses destinées s'accomplir; il semble même qu'il ne puisse plus guère compter sur les promesses du passé. C'est Bakou, c'est Petrovsk dont l'importance s'est considérablement augmentée.

Le passé a été brillant et longtemps Astrakhan joua dans l'Empire un grand rôle. Tout d'abord exista sur le delta la ville d'Itil ou d'Atel, que les Russes appellent Balangyar et qui fut la capitale du royaume des Khazars. La ville tatare d'Hadji-Tarkhan précéda ensuite Astrakhan. Cette dernière ville fut construite sur la hauteur du delta, sur la rive gauche du bras de la Volga, connu sous le nom de Bolda. Elle occupe un certain nombre de collines d'aspect très spécial et qui portent les noms de tertres Zaiatchi, Ilinski, Kisselov,

Parovarov et Kazatchi. Une frange de péninsules étroites et d'îles allongées borde, en effet, cette partie du delta. Celles-ci ont une hauteur de 10 mètres à 20 mètres; des canaux les séparent, d'une faible profondeur, mais s'avançant jusqu'à 20 et 30 kilomètres dans les terres. Aucune région maritime du globe ne présente une telle régularité. Les stations de pêche et la ville d'Astrakhan sont bâties sur de pareilles élévations que les Russes appellent « bougry ». La Volga est dominée par les églises et le Kremlin qui sont construits sur ces hauteurs.

Le mouvement du port était assez considérable. Il a toujours été intéressant à observer; il est peu de villes où l'on puisse rencontrer costumes plus divers et types plus différents. Cosaques, grands, petits et blancs Russiens, Allemands, Polonais, Israélites, Arméniens, toutes les races supérieures de la Russie y sont représentées. A côté d'eux, on trouve des Géorgiens, des Lezghiens, des Kirghizes, des Kalmouks, des Persans, des Boukhariens, des Khiviens, etc.

Si les types y sont restés très variés, ils sont peut-être un peu moins nombreux qu'auparavant. Jadis les bateaux apportaient à Astrakhan les vins, les céréales, les bois et les naphtes du Caucase, les étoffes et les cuirs de Perse, les soies, les laines, les crins de Boukhara et du Turkestan; tout le trafic de la région passait par cette ville, et à l'époque où se préparait la foire annuelle de Nijni-Novgorod ou même celle d'Irbit, qui est la grande foire de l'hiver de la Russie, la plus grande partie des voyageurs et des marchandises suivaient la voie maritime et la voie fluviale et passaient par Astrakhan. La route postale de Tachkent à Orenbourg drainait pourtant, elle aussi, sa bonne part de commerce.

L'ouverture du chemin de fer construit au Turkestan par le général Annenkof, qui relie à Kranosvodsk, sur la mer Caspienne, Askhabad, Merv, Boukhara, Samar kand, Tachkent et les villes du Ferghana, ne pouvait que communiquer une vie nouvelle à Astrakhan. Malheureusement déjà une voie ferrée avait traversé le pays du Caucase, réuni Bakou par Tiflis avec Batoum, et entraîné vers la mer Noire une partie des marchandises du pays. Heureusement que les transports par voie ferrée sont plus chers que par bateau; Bakou envoyait encore beaucoup de naphte en Russie par les bateaux de la Volga.

Aux marchandises anciennes, passant de la mer Caspienne sur le plus grand fleuve russe, en vinrent cependant s'ajouter de nouvelles : on avait trouvé des mines et développé certaines industries poissonnières. La chasse aux phoques dans la Caspienne donnait de plus gros bénéfices que par le passé, et pro-

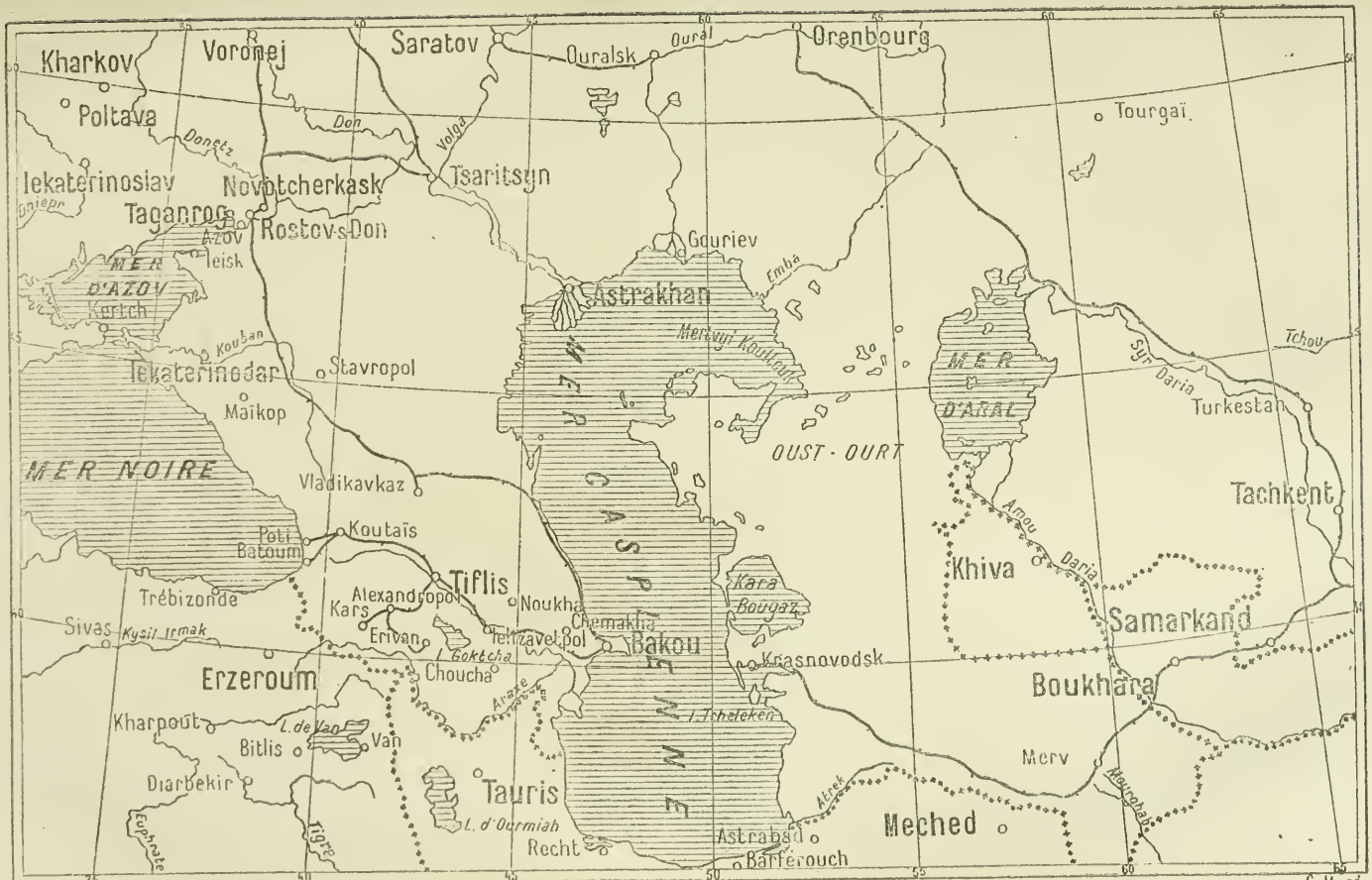
Kharkov
Voronej
Saratov
Ouralsk
Oural
Orenbourg
Poltava
Donetz
Don
Volga
Tourgaï
Iekaterinosiav
Dniepr
Novotcherkask
Tsaritsyn
Taganrog
Azov
Rostov-s-Don
Ieisk
MER D'AZOV
Kertch
Kouban
Iekaterinodar
Stavropol
Maïkop
Gouriev
Emba
Astrakhan
Merguni Koultauk
MER CASPIENNE
MER D'ARAL
Tchou
Syr Daria
Turkestan
OUST-OURT
MER NOIRE
Vladikavkaz
Tachkent
Poti
Batoum
Koutaïs
Khiva
Amou Daria
Tiflis
Noukha
Kara Bougaz
Trébizonde
Alexandropol
Kars
Chemakha
Samarkand
Sivas
Kysil Irmak
Erivan
Ielizavetpol
Bakou
L. Goktcha
Choucha
Krasnovodsk
Erzeroum
Araxe
Boukhara
Kharpoût
L. de Van
L. Tchekeken
Bitlis
Van
Merv
Diarbekir
Tauris
Atrek
Meched
Euphrate
Tigre
L. d'Ourmiah
Recht
Astrabad
Barférouch
Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales
G. Muré.

duisait annuellement 1.600.000 kilogrammes de graisse. Les salines étaient devenues sources de richesses importantes tant à l'Est qu'à l'Ouest de la Caspienne. A 10 kilomètres de Krasnovodsk, on avait affermé le lac de Kouli dont on pouvait annuellement tirer plus de 16 millions de kilogrammes de sel ; on avait en outre trouvé de nouvelles sources de naphte en pays kirghize et l'on annonçait comme prochaine l'exploitation des mines de gypse aux environs de Krasnovodsk.

Pour rendre les transports plus rapides, la flotte de la Caspienne s'était renforcée. Elle comprenait, en 1902, 108 bateaux, la plupart de construction russe. En 1903, elle s'augmenta de 10 unités dont 6 sortaient des chantiers maritimes de la Russie.

Astrakhan pouvait espérer un profit considérable de tous les changements; pourtant bien des gens comprenaient que d'autres ports seraient privilégiés et s'attendaient avec raison à voir progresser surtout les ports de Bakou, de Petrovsk et même de Derbent. Leurs prévisions se réalisèrent et le port d'Astrakhan fut victime des avantages que les voies ferrées nouvelles allaient apporter dans la vie économique du pays. Deux voies ferrées, l'une très courte, l'autre gigantesque, furent ouvertes : la première entre les ports de Bakou et de Petrovsk, la deuxième à l'intérieur de la steppe kirghize entre Orenbourg et Tachkent.

La première ligne, bien qu'elle fût très courte, présentait pour le Caucase un intérêt économique de premier ordre : aucune ligne ne réunissait ce pays à la Russie d'Europe. Le Caucase, en effet, était traversé par une grande voie principale allant de la mer Noire à la mer Caspienne. Au Nord de la chaîne du Caucase, les Russes avaient construit un chemin de fer qui s'arrêtait d'abord à Vladicaucase, à l'entrée même de la célèbre route de Géorgie, et qui fut prolongé jusqu'à Petrovsk. Or, Petrovsk était situé au Nord de Bakou sur la mer Caspienne. Un actif service de bateaux existait entre les deux villes, mais pour éviter la lenteur des transbordements la construction d'une voie ferrée s'imposait. Les conséquences de cette construction furent les suivantes : beaucoup de marchandises du Caucase évitèrent la Caspienne et pénétrèrent directement en Russie, et d'autre part, beaucoup de produits russes à destination de Tiflis et des autres villes du pays furent expédiés par trains de marchandises.

Astrakhan fut la première ville atteinte par ces événements. La vie sur la Volga restait toujours intense entre Nijni-Novgorod, Kazan, Samara et Saratov; il en était de même sur les grands affluents, mais il semblait qu'à partir de Tsaritsyne et jusqu'à Astrakhan, l'activité fût désormais moins grande. La

région que traverse le fleuve entre ces deux villes est d'ailleurs désertique. Les stations sont peu nombreuses; Sarepta est une des deux plus importantes, elle est connue en Russie par sa moutarde, puis vient Vladimirovka, où une petite ligne amène le sel du lac Baskountchak. Plus loin le bateau passe devant la station de Tioumenievka, où s'élève un temple bouddhique dans lequel viennent prier les Kalmouks.

La seconde ligne, qui draina le commerce du Turkestan, fut la grande ligne d'Orenbourg à Tachkent. Chose curieuse, il est peu de chemins de fer dont on ait aussi peu parlé que de celui-là. Les journaux étrangers qui s'étaient occupés avec tant d'enthousiasme et d'entrain du Transcaspien et du Transsibérien donnèrent à peine quelques renseignements sur le chemin de fer d'Orenbourg à Tachkent : il ne portait pas un nom ronflant comme les deux autres et le public ne voyait pas très bien la distance qui pouvait séparer les deux points terminus de la voie que certains Russes appellent le Transsteppien. En outre, on le construisait au moment de la guerre et nul ne pensa, lorsqu'il fut terminé, à pousser un cri de victoire. Les Russes étaient découragés; ils se défiaient des nouvelles voies de pénétration qu'ils avaient à construire et trouvaient que les grands projets réalisés avaient eu pour résultante la guerre de Mandchourie.

Quoi qu'il en soit, on fit trop peu attention à l'ouverture de la grande voie nouvelle. Nulle ligne peut-être ne sera plus importante pour la Russie tant au point de vue économique qu'au point de vue stratégique. Le Transcaspien obligeait voyageurs et marchandises à un double transbordement. Ces dernières devaient être déchargées à Krasnovodsk, et portées sur un bateau qu'elles devaient ensuite quitter en arrivant au port de Petrovsk ou dans celui d'Astrakhan. Aujourd'hui voyageurs ou marchandises venant du Turkestan ou de la Boukharie peuvent aller directement à Moscou et à Saint-Pétersbourg. En cas de guerre, des soldats pourront être transportés sans transbordement de la Russie d'Europe aux frontières de l'Afghanistan. Les ingénieurs travaillèrent relativement vite et leur œuvre fut excellente. Les ponts sur l'Ilek, sur l'Emba, sur la Kouldjour et tant d'autres rivières furent des ouvrages d'art de premier ordre; le premier d'entre eux a 600 mètres de longueur. Des travaux d'irrigation ont été ingénieusement accomplis.

De grandes difficultés attendaient les constructeurs; ceux-ci n'avaient pas à exécuter des travaux d'art comme en Sibérie Centrale, dans les gouvernements d'Iennisséisk, d'Irkoutsk et de

Transbaïkalie; mais la ligne devait traverser parfois des steppes arides entre toutes, faites de sable très fin et très mou, que le vent soulève et déplace. Il y avait là des difficultés telles que nous en trouverions au Sahara, le jour où l'on mettrait à exécution le projet tant discuté du Transsaharien. Des travaux de remblai, très difficiles à faire, furent enfin menés à bien. On a organisé des missions nouvelles pour découvrir les richesses minières du pays, on a étudié l'hydrographie du Syr Daria, des colons sont venus, et dans ces grands pays d'élevage il est probable que des beurreries et des fromageries s'établiront, semblables à celles qui enrichirent si largement, en Sibérie, des Danois, des Anglais, des Russes. Souhaitons que, dans cette région nouvelle qui vient de s'ouvrir, on trouve enfin des Français décidés à chercher fortune dans une industrie si rémunératrice.

Il n'y a pas à insister davantage pour montrer combien le Transsteppien a pu faire de tort à Astrakhan et enlever à la mer Caspienne des marchandises qui la traversaient auparavant. Le gouvernement d'Astrakhan n'offre pas assez de ressources pour compenser par ses productions ce qu'il a perdu.

La population d'Astrakhan s'est pourtant augmenté très sensiblement depuis vingt ans. Elle atteint aujourd'hui 113.000 habitants. C'est donc une grande ville, souvent très éprouvée. C'est elle qui presque toujours la première est visitée par le choléra que lui amènent les indigènes venus de l'Asie. Dans son histoire elle a connu de terribles années, et nombreuses ont été les victimes de la peste ou du choléra de la dernière épidémie; voyant que les médecins n'apportaient aucun secours appréciable, la population ignorante en tua quelques-uns et voulait les massacrer tous. Les autres villes de la province sont très peu peuplées, on peut le voir par le tableau suivant :

Villes	Hommes	Femmes	Total
Astrakhan.....	58.490	54.511	113.001
Enotaevsk.....	1.471	1.336	2.807
Krasny-Iar.....	2.336	2.347	4.684
Tsarev.....	4.506	4.389	8.895
Tcherny-Iar....	2.619	2.525	5.144

Chacune de ces villes est chef-lieu d'un district. Voici la population de chaque district :

District d'Astrakhan.....	213.913	habitants
— d'Enotaevsk.....	75.208	—
— de Krasny-Iar...	66.408	—
— de Tsarev.....	198.202	—
— de Tcherny-Iar..	100.122	—

Il y a en outre dans la province 127.776 Kalmouks et 213.146 Kirghizes, ce qui donne une population totale de 994.775 âmes. Le commerce appartient surtout aux Arméniens, — beaucoup de grandes maisons ont des succursales au Caucase et à Moscou, — aux Russes et enfin même à des Israélites et à des Persans. Le commerce est presque exclusivement dans les villes. La steppe est habitée par les nomades.

Les Kalmouks d'Astrakhan sont des Mongols auxquels se sont mêlées quelques tribus d'origine turque. C'est au milieu du XVIIe siècle qu'ils vinrent planter leurs cinquante mille tentes dans le pays. A la fin du XVIIIe siècle, ils voulurent retourner en Asie et cherchèrent à gagner le lac Balkhach. Ils partirent avec leurs troupeaux en plein hiver. Les Cosaques et les Kirghizes leur barrèrent la route ; quelques milliers seulement passèrent, un assez grand nombre moururent dans la Volga dont les glaces se rompirent sous leur passage. Les autres émigrants durent revenir, bien malgré eux, dans les steppes de la province, trop contents pourtant d'échapper à la mort qui de tous côtés les menaçait.

On avait défendu aux paysans russes de s'établir dans la steppe kalmouke. Pourtant dans la deuxième partie du XIXe siècle eut lieu un partage des terres.

Les Kalmouks sont restés fidèles au Bouddhisme tel qu'on le pratique au Thibet, en Mongolie et en Transbaïkalie. Au XIVe siècle, un moine nommé Dzonkhava, dont la venue avait été annoncée par les livres saints, entreprit de réformer la religion de Bouddah ; il lui donna une hiérarchie et une discipline. Il créa ces grands monastères où les enfants étudient sous la direction des moines ou lamas. J'ai visité les belles lamaseries de la Sibérie en Transbaïkalie, pleines d'objets précieux et de statues d'or et d'argent. Les monastères des Kalmouks de la Volga sont misérables et les lamas ne portent pas, comme en Sibérie, de grandes robes jaunes et de larges écharpes de pourpre.

Les coutumes des Kalmouks sont celles des indigènes sibériens ; les parents fiancent leurs enfants presque au berceau ; la dot est payée au père de la fiancée ; elle consiste en chevaux, en moutons, en ustensiles de ménage. La nourriture est fournie par les chevaux et le bétail.

Les Kirghizes sont semblables à ceux dont j'ai si souvent parlé dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, lorsque je voyageais en Asie.

On a exploré des steppes, espérant y trouver des mines à exploiter ; bien des prospections restent à faire, mais la nature

du pays n'est pas très favorable à l'agriculture et à l'industrie ; c'est la région du delta qui commence déjà à Tsaritsyne. Il y a là une vaste péninsule d'alluvions qui compte deux cents bouches fluviales. La géographie du pays est sans cesse à refaire, car les lits se déplacent. On a essayé de déblayer le bras principal, mais on n'a pas réussi aussi bien qu'on l'espérait, et l'on parle toujours d'un canal qui, dans la pensée des ingénieurs, rendrait la navigation plus facile jusqu'à la mer Caspienne.

***

Astrakhan, malgré les réserves que nous avons faites et malgré les craintes que nous avons exprimées pour l'avenir, a une importance très réelle dans la vie commerciale de la Russie. Les maisons arméniennes, dont il a été parlé plus haut, sont toujours florissantes : la colonie arménienne est représentée par 6.000 individus. Il y a vingt ans, il y avait très peu de femmes dans les rues d'Astrakhan ; aujourd'hui, les hommes ne sont pas de beaucoup les plus nombreux.

Le chiffre du commerce, importation et exportation, s'élève à environ 14 millions de francs.

On voit passer à Astrakhan beaucoup de naphte, des vins, des fruits, des étoffes. Le poisson fait en partie la richesse des habitants.

La Volga est très poissonneuse, mais il est incontestable qu'il y a aujourd'hui dans le fleuve moins de poissons qu'auparavant. Cette diminution, disent les uns, provient de la façon irrationnelle dont ont été conduites les pêches ; d'autres affirment — et ils ont raison — que le naphte qui sert aujourd'hui à chauffer les bateaux a empoisonné les eaux et détruit beaucoup d'esturgeons.

Il y a quatre périodes de pêche chaque année pour les pêcheurs de la Volga ; les pêches les plus importantes ont lieu au printemps, depuis Astrakhan jusqu'à l'embouchure du fleuve. Elle commencent à la fin de mars et se terminent vers la fin de mai On ne pêche pas l'esturgeon pendant cette période, mais le soudak, la brème, la carpe, et aussi le hareng de la Caspienne, qui quitte la mer à cette époque et remonte la Volga. Les poissons sont salés et séchés ; d'autres sont achetés par des marchands venus des grandes villes de l'Empire et expédiés immédiatement à leur point de destination ; d'autres enfin sont jetés dans d'immenses glacières où ils attendent l'époque du carême, pendant laquelle les Russes ne mangent guère que du poisson.

Du 15 mai au 15 juillet, la pêche est interdite : c'est, en

effet, la saison pendant laquelle le poisson vient frayer dans le lit du fleuve; les pêcheries sont alors désertes; les Russes et les indigènes qui en forment le personnel retournent chez eux, les premiers dans leurs villes ou villages, les seconds sous leurs tentes de nomades.

Le 15 juillet commence la pêche aux esturgeons. On en distingue quatre espèces.

1° La bielouga, poisson dont le poids peut atteindre jusqu'à 1.200 livres et dont la taille est énorme. Si l'on en croyait les Cosaques qui parlent de leurs pêches et des poissons qu'ils ont pris, on pourrait supposer que la bielouga a quelquefois des dimensions plus considérables encore ; mais il faut ramener les choses au point et se souvenir qu'un pêcheur cosaque a autant d'imagination peut-être qu'un chasseur de France célébrant ses exploits;

2° L'esturgeon proprement dit, « l'assiotre », qui est moins gros que la bielouga, mais qui atteint encore de très grandes dimensions ;

3° Le chipe, ou esturgeon moyen, qui a une sorte de nez pareil à un bec de canard ;

4° La sevrouga, plus petite, dont le corps, un peu blond, est couvert de taches plus foncées et que nous appelons l'esturgeon stellifère.

Les pêcheurs font le plus souvent eux-mêmes le caviar avec les œufs des poissons qu'ils ont pris. Ils ouvrent le ventre des esturgeons, arrachent les œufs, les font tomber dans un seau en se servant d'un tamis, par les trous duquel les œufs passent, les filaments sanguins restant dans les mains de l'opérateur. On met une livre de sel par poud de caviar (16 kilog.). Le mélange fait, on laisse reposer quinze ou vingt minutes, et le caviar peut être mangé.

On transporte souvent les poissons vivants d'Astrakhan jusqu'à Nijni-Novgorod ; on en livre dans tous les ports de la Volga. Les barques sont de forme spéciale ; des fentes sont pratiquées qui laissent constamment passer l'eau courante.

La pêche d'automne commence le 1er septembre; elle dure jusqu'au 1er novembre environ. Le plus souvent, un édit la prolonge, surtout lorsqu'elle n'a pas été aussi fructueuse qu'on espérait. Les poissons pêchés pendant cette saison sont très variés ; il n'y a interdiction pour aucune espèce. Les résultats sont souvent supérieurs à ceux de la pêche d'été, mais toujours inférieurs à celle du printemps.

La pêche d'hiver est la moins importante. On fait des trous dans la glace qui couvre le fleuve; le poisson vient respirer et

les pêcheurs le harponnent. On le laisse ensuite le plus souvent à l'air, puis on l'expédie, quand il est arrivé à complète congélation. On peut voir alors des esturgeons qui ont près de quatre mètres de longueur. Les femelles de cette taille donnent 200 kilos de caviar.

J'ai vu dans la grande maison Sapojnikov les principaux instruments employés pour la pêche : de grands filets que seule une équipe de travailleurs pouvait manier, à larges mailles pour l'esturgeon et à mailles étroites pour les autres poissons.

Dans les pêcheries travaillent beaucoup de Kirghizes et de Kalmouks, qui quittent leurs tentes pour venir gagner quelques pièces d'argent. Ce sont les femmes qui ouvrent, vident et nettoient le plus souvent le poisson; on les paie en argent, en aliments, thé, riz, millet.

Dans la maison dont je parlais plus haut se trouvent de grands saloirs où l'on emploie chaque année 16 millions de kilogrammes de sel. Les glacières de la même maison sont immenses et chacune peut contenir environ 60.000 kilogrammes de poisson.

On évalue les poissons qui sont expédiés du port d'Astrakhan à 250 millions de kilogrammes. La province fournit chaque année en moyenne :

Esturgeons	30.000.000	kilos
Harengs	100.000.000	—
Divers	100.000.000	—
Caviar	1.600.000	—
Colle de poisson	100.000	—
Graisse de phoque et de poisson	1.500.000	—

Il y a près de 300 pêcheries dans lesquelles travaillent 32.000 individus des deux sexes. On compte près de 5.000 bateaux pêcheurs, dont les équipages représentent 22.000 hommes.

***

Le poisson tient donc le premier rang dans le commerce du port d'Astrakhan.

Parmi les autres articles nous ne citerons que les principaux, amenés sur la Volga :

Farine	14.000.000	francs
Eau-de-vie	6.000.000	—
Epices	5.000.000	—
Fer	8 000 000	—
Objets manufactures	80.000.000	—
Bois et planches	15.000.000	—

On peut être surpris du chiffre atteint par les bois dont un sixième seulement est réexporté dans les ports de la mer Caspienne. Il fut plus considérable encore au moment où furent construites les voies ferrées du Caucase et du Transcaspien. Les bois expédiés au Caucase sont des bois de construction.

La province d'Astrakhan est peut-être, avec la région militaire du Don, la partie de la Russie où les forêts sont les moins nombreuses.

Dans cette province qui a une étendue de 28.063 verstes carrées, les forêts ne couvrent que 6,6 % de la superficie totale : on sait que dans certaines régions de la Russie la proportion atteint 90 %.

Dans la province d'Astrakhan, il y a 196.762 dessiatines de forêts, par conséquent environ 200.000 hectares, dont 158.162 de forêts domaniales, 7.600 de forêts privées, et 31.000 de forêts appartenant à des communes de paysans.

Les terres de la province sont presque exclusivement de nature sablonneuse, quelquefois saline, par exemple dans la région des lacs Baskountchkac et Elton qui sont tous deux exploités. Il n'y croît le plus souvent qu'une végétation assez maigre en rapport avec la sécheresse du climat.

Les espèces les plus répandues sont les espèces feuillues. A défaut de forêts proprement dites, dans certaines parties de la province, on trouve des peuplements d'arbustes, de saules notamment, qui poussent dans les bas fonds avoisinant la Volga. Il y a des bouleaux et des trembles, et aussi des pins et quelques épicéas.

La main-d'œuvre est particulièrement chère dans la province d'Astrakhan. En général, les ouvriers bûcherons pourvoient eux-mêmes à leur subsistance. Cependant les patrons parfois, pour attirer les ouvriers, consentent à fournir les vivres et imputent cette dépense sur le salaire à recevoir. Les travaux se paient à la tâche quoi que, assez souvent, on gage à la journée. Les ouvriers sont tantôt des Russes, tantôt des indigènes.

Mais, tandis qu'à Saratov et à Samara on donne à l'ouvrier en moyenne 1 fr. 10 par jour, celui d'Astrakhan reçoit 1 fr. 65 environ, quelquefois 2 francs et 2 fr. 20.

La sajène cube de bois de saule vaut 2 fr. 70 et l'abatage, l'ébranchage, l'écorçage et le débitage coûtent de 0 fr. 25 à 0 fr. 35. Ces écarts de prix tiennent aux conditions économiques du pays et à l'importance du travail exécuté.

Le peu de bois produit par la province force les habitants à faire venir de l'intérieur de la Russie leur bois de chauffage et de construction. Il est vrai qu'il est facile de s'approvisionner dans

les immenses forêts du Nord de la Russie qui sont maintenant beaucoup mieux exploitées qu'autrefois. Le flottage sur la Volga des bois, qui des pays d'amont descendent vers tous les grands centres de consommation situés sur le fleuve, dure toute l'été : il se fait sur d'immenses trains d'une contenance moyenne de 10 à 15.000 troncs, ainsi que sur des bateaux spéciaux qui transportent le bois à brûler et les principaux produits forestiers.

Certains de ces bateaux sont de grandes barges appelées « beliany » ; ils ont des dimensions considérables et le chargement vaut quelquefois près de 300.000 francs. Les bateaux chargés de bois de charpente sont le plus souvent remorqués. Il faut un mois et demi pour qu'ils franchissent la distance de 2.000 kilomètres qui sépare la Kama d'Astrakhan. Le prix de ces transports par eau varie selon l'état des voies de communication.

La main-d'œuvre est fournie par des Russes, par des Tatars, par des Tcheremisses. Les bois sont produits par les forêts des gouvernements de Kostroma, de Tver, de Viatka où l'on trouve des espèces résineuses, pins et épicéas, et aussi des bouleaux, des aunes, des frênes, des mélèzes, des sapins ; les gouvernements de la Volga centrale, ceux de Kazan, de Samara, de Vladimir et de Nijni-Novgorod, renferment beaucoup plus d'espèces feuillues, tilleuls, bouleaux, chênes, ormes, trembles, etc.

Sur les plus petites rivières, le flottage se fait à bûche perdue, ou sur des bateaux demi-barges appelés kochmas, qui ont des petits remorqueurs à leur service.

Les compagnons flotteurs, comme on les appelle, sont engagés soit au mois, soit à forfait. Ils sont souvent aussi rétribués à la tâche. Le salaire dans ce cas s'établit en prenant pour unité de calcul un tronc, un radeau, ou un train de radeau.

Samara est la place qui, sur les bords de la Volga, demande le plus de bois, car située à la fois sur le fleuve et sur la ligne qui va en se dédoublant vers la Sibérie d'une part, vers Orenbourg d'autre part, elle peut en réexpédier une quantité considérable. Elle reçoit des bois venus de Kostroma, et par l'affluent et le sous-affluent de la Volga la Kama et la Viatka, de Perm et de Viatka.

Après vient Saratov qui réexpédie du bois vers Ouralsk, puis Taritsyne, qui est aussi très bien placé sur plusieurs voies ferrées.

Astrakhan, qui tient la première place comme marché du poisson, ne saurait pour le bois prétendre au même rang. Pourtant le bois tient un rang tout à fait important dans la statis-

tique de son commerce. Elle en reçoit près de 200 millions de kilos.

Billes de grande dimension	230.000	pièces
Billes minces, étais, etc.	325.000	—
Bois équarris	50.000	—
Traverses	1.800.000	—
Perches	500.000	—
Planches	3.000.000	—
Merrains de tilleul, chêne, tremble	1.100.000	—
Cercles de saules	1.000.000	—
Ecorce de peuplier véré pour bouées	3.350.000	—

Le bois de chauffage atteignait 13.200 sajènes cubes.

Citons encore :

Ouvrages en tilles	1.300.000	kilos
Ecorces à tan	800.000	—
Charbon	2.800.000	—
Goudron de conifères	2.400.000	—
Goudron de bouleau	64.000	—
Poix	140.000	—
Huile de térébentine	50.000	—

Tous ces produits trouvent des débouchés dans les steppes qui entourent Astrakhan et dans le port de la mer Caspienne.

On a parlé aussi de créer des forêts dans les steppes : le reboisement est en honneur en Russie et des particuliers font déjà dans le sud du pays des essais très heureux.

A l'heure actuelle la tendance n'est plus aux grands massifs, mais à la culture par rangées étroites, traversant les steppes du Nord au Sud par exemple, ou de l'Ouest à l'Est, ou dans toute autre direction exigée par les conditions locales. On a remarqué que de tels rideaux d'arbres ont une influence bienfaisante sur la culture des céréales et sur les herbages en les protégeant contre les vents. Ce mode de boisement est pratiqué de façon méthodique aujourd'hui dans les steppes de Samara et dans le territoire militaire des Cosaques du Don. On parle de le pratiquer dans la province d'Astrakhan.

*
* *

En résumé, si le sort d'Astrakhan n'a pas été celui que prévoyaient certains économistes ou fonctionnaires russes, si l'ouverture des voies ferrées nouvelles lui a porté un coup relativement sensible, la ville n'en conserve pas moins son rang comme port de passage et comme grand marché de poissons. Le port jouera toujours un grand rôle dans le commerce du bois dont le transport par voie ferrée coûte si cher ; il sera toujours un immense

marché de poissons, alimenté par les pêcheurs de la Volga et de la mer Caspienne, et aussi par ceux du fleuve Oural et par le port de Gouriev situé à l'embouchure de ce dernier fleuve. On sait que l'Oural est le fleuve le plus poissonneux de la Russie, et que grâce aux lois qui le régissent et qui écartent de lui tout braconnage et toute navigation, les pêches dans l'Oural sont quasi miraculeuses : toute l'armée cosaque est sur pied à des époques fixées par la loi et fait alors des prises fantastiques. Les poissons renfermés dans les grandes glacières de Gouriev sont ensuite envoyés à Astrakhan, d'où ils sont expédiés dans toute la Russie pour nourrir le peuple à l'époque des carêmes.

C'est là encore un trafic qui ne peut échapper à Astrakhan. Enfin le port recevra toujours du naphte, des produits alimentaires et manufacturés, des articles de Perse et du Turkestan, et beaucoup de sel, car nul ne peut dire l'importance que prendront les salaires de la région.

PAUL LABBÉ

LE CONGRÈS DE L'AFRIQUE DU NORD

Le Congrès de l'Afrique du Nord a tenu ses assises à Paris du 6 au 10 octobre. C'est le premier d'une nouvelle série de congrès coloniaux, dont le principe fut décidé à Marseille il y a deux ans, et qui se consacreront chaque année à un groupe spécial de possessions françaises, de façon qu'elles soient tour à tour examinées en un cycle quinquennal. Cette méthode offre le grand avantage de pouvoir étudier d'une manière à peu près complète les territoires présentant des intérêts communs et en outre, en laissant s'écouler un nombre d'années suffisant entre chaque congrès, d'avoir de l'évolution de nos colonies une idée d'ensemble plus exacte qu'on ne pourrait le faire par des congrès annuels.

L'Afrique du Nord, le plus beau joyau de notre colonisation, a eu les honneurs de la première session, et rien n'était plus justifié, car nulle part ailleurs la France n'a fait preuve de plus de courage et d'intelligence sur le champ de bataille militaire, économique et administratif. Nulle part ailleurs non plus elle n'y fut mieux récompensée.

L'Algérie, la Tunisie, le Maroc, trois pays où notre action nationale est appelée à se montrer d'une manière politique très différente, soit en possédant, en protégeant, ou en usant d'influence, ont tour à tour ou ensemble été l'objet des travaux du Congrès. Si certaines questions comme celles touchant l'affaire marocaine, sur lesquelles notre action administrative est pour ainsi dire nulle, ont été l'objet d'une série d'études spéciales, au contraire la plus grande part de celles concernant l'Algérie et la Tunisie ont été légitimement confondues pour ces deux possessions, car si sur le terrain administratif il est des points qui n'offrent aucun contact, sur le terrain économique les problèmes sont les mêmes, et presque toujours les solutions n'en sauraient être différentes.

C'est cet esprit qui a conduit les délibérations du Congrès qui s'est réuni, en l'absence de M. Eug. Etienne non encore remis complètement de l'accident de cet été, sous la présidence de M. Joseph Chailley, député, directeur général de l'Union coloniale.

A la séance générale d'ouverture assistaient le gouverneur

général de l'Algérie, M. Jonnart, et le résident général de Tunisie M. Alapetite. Tous deux, après avoir exposé les grandes lignes de politique administrative et économique, ont assuré le Congrès que leur intérêt était tout acquis à ses travaux et qu'ils sauraient en tirer des indications utiles.

Le programme était particulièrement chargé, mais, grâce à la méthode de travail et au parfait groupement des questions, il a été exactement suivi. Trois sections ont successivement discuté sur les questions administratives et politiques, les questions indigènes, les questions marocaines. Elles ont été présidées, la première par M. de Peyerimhoff, ancien directeur du commerce et de la colonisation en Algérie, les deux autres par M. René Millet, ambassadeur, et M. Guillain, ancien ministre, président du comité du Maroc.

La première séance de la section administrative et économique a été consacrée à la colonisation, au régime foncier et à l'aménagement des eaux.

Deux rapports, l'un de M. Gsell, professeur à l'école des lettres d'Alger, et l'autre de M. Marchal, ancien député, ont été consacrés à l'étude de la colonisation dans l'antiquité et aux rapprochements qu'on en pouvait faire avec le présent. Quoique d'opinion souvent très différente, ils n'en ont pas moins offert un réel intérêt historique. Les rapports de M. Demontès et de M. Vaysse sur la colonisation algérienne, et de M. Fallot sur les Italiens en Tunisie ont soulevé un gros débat sur les avantages ou les inconvénients de la colonisation officielle.

A côté des critiques de M. de Lamothe, ancien gouverneur des colonies, qui a demandé quand cessera cette colonisation officielle « car elle mène à la méthode d'expropriation des Prussiens dans la province de Posen », M. Zimmermann a déclaré qu'il faut qu'elle soit maintenue « par besoin national » et M. le Dr Treille qu'elle ne peut cesser mais qu'il faut qu'elle soit juste, et que tout au moins l'expropriation cesse. M. de Peyerimhoff a fait d'ailleurs remarquer que l'expropriation n'est pas pratiquée. Ce qui ressort de ce débat c'est la crainte de voir l'indigène lésé par la colonisation, alors qu'au contraire les deux éléments doivent marcher d'accord et se fortifier mutuellement ; certains orateurs estiment d'ailleurs que jusqu'ici ce résultat est atteint aussi bien en Algérie qu'en Tunisie. En résumé le vœu suivant a été voté sur cette question. « Le « Congrès reconnaissant que loin de léser les légitimes intérêts des indigènes, la colonisation française apporte à leur « condition des améliorations matérielles et morales considérables ; qu'elle n'est d'ailleurs jamais effectuée par l'expro-

« priation forcée des indigènes, mais par des achats de ter-
« rain gré à gré et par l'amodiation du domaine national; émet
« le vœu que les gouvernements de l'Algérie et de la Tunisie
« persévèrent dans la voie où ils sont engagés et favorisent par
« tous les moyens équitables et légaux dont ils disposent le
« peuplement de l'Algérie et de la Tunisie par des colons
« français. »

Le Congrès a entendu ensuite divers rapports relatifs au régime foncier, de M. le Dr Carton sur l'organisation de la propriété foncière dans l'Afrique et en Tunisie, de M. G. Barrion sur la propriété du sol et les terrains collectifs en Tunisie, de M. Martineau sur le régime foncier en Tunisie, de M. Gonnot, sur la propriété foncière en Tunisie.

Au cours de la discussion qui a suivi ces rapports, le régime des tribunaux mixtes fut vivement pris à partie, et deux vœux furent votés tendant à rendre plus sérieuses les garanties de la propriété et à la création d'un tribunal d'appel au-dessus des tribunaux mixtes de Tunisie.

Trois rapports, sur l'utilisation rationnelle des eaux pluviales par M. Deslinières, sur la propriété des eaux en Tunisie par M. Barrieu, sur le problème de l'eau en Tunisie dans l'antiquité par M. Merlin, ont ouvert la discussion sur cette question vitale pour l'Afrique du Nord et le vœu ci-dessous a été voté :
« Le Congrès frappé de l'énorme et sérieux effort des anciens...,
« émet le vœu que des expériences rationnelles et pratiques...
« soient conduites par les gouvernements d'Afrique et de
« Tunisie. »

La deuxième journée a été consacrée, d'une part, à diverses questions économiques et de l'autre à la question politique et administrative. Les rapports de M. Hannedouche sur les transports entre la métropole et l'Algérie, de M. Peslouan sur la culture du maté, de M. Vivet sur l'avenir du vignoble algérien, et de M. R. Marès, sur les cultures de la Tunisie, ont donné lieu à d'intéressantes communications, ainsi que ceux de MM. Bounhiol et Weil-Schweitzer, sur le mouton, de M. Chalon sur les richesses minérales de l'Algérie et de la Tunisie, de M. Bounhiol sur la pêche en Algérie, de M. Coste, sur la pêche en Tunisie, et de M. Tahar-Lassoued sur la situation des marins en Tunisie. Enfin, cette séance s'est terminée par les communications de M. Depont sur le crédit agricole en Tunisie, de M. V. Richard sur le crédit et les banques en Tunisie, de M. de Warren sur la mutualité en Tunisie, et de M. Mariage sur les relations douanières de la France et de la Tunisie.

Toutes ces questions qui ont fait l'objet d'études très serrées, ont eu l'avantage de réunir les avis à peu près uniformes de tous les congressistes.

Il ne devait pas en être de même de la séance suivante particulièrement agitée en raison des points délicats qui ont été soulevés, et particulièrement brillante par la véritable lutte oratoire à laquelle elle a donné lieu. C'est la question de la sécurité en Algérie et en Tunisie traitée par M. Marchal qui a commencé ce débat agité. Contre la déclaration de M. Marchal qui voudrait voir se resserrer les rigueurs de la législation pénale, « qui ne peut suffire à une société où les malfaiteurs « dominent, » les délégués indigènes présents ont protesté et en leur nom M. Zaouche a déclaré que si quelques indigènes sont encore enclins au mal il importe à la France de les relever par l'instruction.

Un rapport de M. Brouillet, ancien directeur de l'Algérie au ministre de l'Intérieur, sur l'organisation administrative de l'Algérie, fut renvoyé à un prochain Congrès.

La séance du jeudi matin a été consacrée à la très intéressante question d'actualité du service militaire des indigènes. M. le député Messimy, auteur du projet de loi dans ce sens, était venu lui-même défendre son projet. Dans un très beau rapport, M. de Castrie a déclaré que, si l'on peut à juste titre espérer tirer de l'Algérie des forces militaires importantes, ce moyen ne saurait être atteint par la conscription, qui ne saurait être que dangereuse au point de vue politique. Il est approuvé par la majorité des colons présents.

M. Messimy a répondu par l'exposé de son projet : il ne croit pas qu'il y ait aucun danger politique, et qu'en tout cas, l'absolue nécessité pour la France de maintenir ses effectifs militaires malgré une diminution de la natalité, l'oblige à ne pas négliger un élément qui, avec les réserves, lui donnera une armée de 150.000 hommes.

Certaines protestations se sont élevées très violentes et la légalité de la mesure a même été soulevée, quoique, à vrai dire, elle ne semble faire doute. Ce débat se termina par ce vœu, qui le résume tout entier : « Le Congrès... considérant que la loi sur le « service militaire de deux ans et la diminution de la natalité en « France ont eu pour conséquence de réduire les contingents « d'une manière inquiétante; considérant, d'autre part, que « l'établissement de la conscription en Afrique où, depuis « quatre-vingts ans, les indigènes ont toujours été exempts du « service militaire, pourrait être la cause d'une agitation pré- « judiciable à la sécurité de l'Algérie et serait de nature à

« ébranler la confiance que les indigènes doivent avoir dans « l'équité de notre domination; émet le vœu que le système « des engagements volontaires, actuellement appliqué en « Algérie, soit développé par tous les moyens possibles de « manière à fournir à notre armée nationale le complément « d'hommes qui lui est nécessaire. »

La séance de l'après-midi, consacrée aux questions indigènes, a été non moins intéressante et non moins animée.

Les rapports de MM. Arragon et Fallot sur les questions tunisiennes, en raison des opinions différentes des colons et des délégués indigènes, ont été vivement et brillamment discutés. L'élection des municipalités, le remplacement de la Chambre consultative par un conseil général, l'introduction de la politique dans les affaires tunisiennes, ainsi que cela existe en Algérie, ont soulevé une grande agitation. M. de Carnière, au nom des colons, y a fait la plus grande opposition. MM. Zamche et Kerallah ont défendu, au contraire, la cause de l'accession des indigènes à l'électorat. Pour terminer la discussion, un vœu a rejeté le principe de la représentation indigène élective dans les municipalités. A la proclamation du résultat du vote, les délégués indigènes quittèrent la salle.

La séance continua ensuite par le rapport de M. Berge sur l'organisation de la justice en Tunisie. Plusieurs vœux en furent la conclusion, dont l'un tend à voir augmenter le nombre des tribunaux de première instance, et l'autre à voir régler par les tribunaux français tous les litiges fonciers entre Européens et indigènes, que les propriétés soient immatriculées ou non.

Enfin, pour terminer, M. Dubourdieu, directeur général des finances en Tunisie, a exposé la situation financière de la colonie et les modifications qui peuvent être apportées au régime actuel.

La journée du vendredi a été consacrée à la suite de la discussion des questions indigènes, et principalement de la justice et de l'assistance publique. Le besoin, pour la justice indigène, d'être réformée, ne semble pas faire de doute, et le rapport de M. Berge sur ce point a été très catégorique. Le remède proposé est dans la création d'un examen qui assure un recrutement meilleur des juges indigènes. D'autre part, il est à déplorer que la plupart des magistrats de la Tunisie ne connaissent ni le droit local ni la langue arabe.

Au point de vue de l'assistance, le Dr Brunswick-Le Bihan a demandé que l'on cherche plutôt à multiplier l'installation d'infirmeries indigènes peu coûteuses dans des maisons mau-

resques existantes qu'à construire de grands établissements dont l'édification coûteuse ne permettra pas d'avoir un nombre suffisant.

Mme Aufray a demandé la constitution d'un Comité de femmes françaises qui iraient à domicile conseiller et visiter les femmes indigènes, leur inculqueraient des notions d'hygiène et leur indiqueraient des soins faciles pour elles et leurs enfants.

La grave question des biens habous a terminé la discussion. On a objecté que ces biens (usufruit inaliénable de caractère religieux) représentent la plus belle part des terres de la région, et qu'il n'en est tiré aucun parti. C'est autant de perdu pour la colonisation. D'autre part, tels qu'ils sont, ces biens sont mal administrés et pourraient rapporter beaucoup plus qu'ils ne le font. Le Congrès a émis le vœu qu'ils soient sous le contrôle d'un fonctionnaire français et que le gouvernement s'occupe de remettre le plus rapidement possible en circulation les habous privés.

La dernière journée du Congrès a été entièrement consacrée aux affaires marocaines. Elles ont été traitées de haute autorité par l'élite de ceux qui conduisent l'opinion française en cette très délicate question. La réserve qui s'imposait a été scrupuleusement observée, et si de très belles études ont été exposées, il n'a été rien dit qui puisse donner lieu à critique aux susceptibilités étrangères. La qualité des personnalités qui ont pris la parole donne à ce fait une importance toute particulière, en ce qu'il est et ne saurait être autre chose que le reflet de la politique française.

La séance du matin a été consacrée aux rapports de M. René Leclerc sur la Banque d'Etat, de M. Guiot, ministre plénipotentiaire, représentant des porteurs français de la Dette marocaine, sur les Domaines marocains et sur le système d'impôts le mieux approprié au Maroc, de M. René Leclerc sur la situation religieuse, et de M. Augustin Bernard sur les ressources économiques. Toutes ces communications ont été des plus intéressantes.

La séance de l'après-midi a été consacrée à un intéressant exposé de la politique française par M. André Tardieu, rédacteur au *Temps*, dont le rôle a été si important dans les affaires marocaines. Ce que l'orateur a demandé, c'est tout d'abord, la plus grande netteté dans notre politique ; cette politique, a-t-il dit, doit être surtout algérienne, c'est-à-dire que c'est par l'Algérie principalement que doit se faire sentir notre influence économique et politique. L'Acte d'Algésiras, qui, il ne faut pas l'oublier, expire dans trois ans, en mettant

toutes les puissances sur le pied d'égalité, laisse le champ libre à notre développement aussi bien qu'à celui des autres puissances : c'est à nous d'agir, avec les moyens dont nous pouvons disposer.

Cette réunion a été la dernière du Congrès, que deux conférences, faites l'une par M. René Millet sur ce sujet : « Si l'Islam est incompatible] avec la civilisation moderne », et l'autre par M. Joseph Chailley : « Sur la politique coloniale de la France », sont venues compléter d'une manière intéressante.

Enfin, pour clôturer, un banquet a réuni une centaine de convives sous la présidence de M. René Millet qui, dans un langage élevé, a parlé des devoirs réciproques des Français et des Indigènes et de l'évolution qui doit, par étapes successives, amener sinon la fusion, du moins le parfait accord de ces deux éléments.

Cette série de réunions, auxquelles ont participé, tant du côté français que du côté indigène, une véritable élite de colons ou de fonctionnaires, marquera certainement dans les annales de l'Afrique du Nord, à laquelle ce Congrès, par les échanges de vues auxquels il a donné lieu, ne saurait être que très profitable.

P. Chemin-Dupontès.

LE CONGRES INTERNATIONAL DU FROID

Ce congrès, qui constitue une innovation, s'est réuni à la Sorbonne dans la première quinzaine du mois d'octobre. Il a eu un très grand succès. Les adhérents étaient au nombre de 6.000 et 42 gouvernements y avaient envoyé des délégations officielles. Les journaux quotidiens et les revues scientifiques ont consacré de nombreux articles aux comptes rendus des séances de ce congrès. Nous devons nous-mêmes nous y arrêter quelque peu, car par plus d'un côté, les questions, qui ont été débattues à la Sorbonne durant toute une semaine, se rattachent aux questions coloniales et diplomatiques.

*
* *

Les savants, en découvrant les moyens d'obtenir artificiellement du froid, et en précisant et appliquant en des hypothèses variées ce que l'expérience avait permis de constater durant les saisons froides ou avec l'action de la glace naturelle, ont doté l'humanité d'une arme très puissante. On a pu dire qu' « en enrayant l'œuvre destructive du temps, le froid accroît la puissance et les ressources de l'homme » et rien n'est plus vrai. Pour ne prendre que quelques exemples, il est de toute évidence que les ressources de l'homme se trouvent accrues du fait que de la viande abattue aux antipodes peut être amenée en Europe et y être vendue à des prix inférieurs à ceux de la viande abattue en Europe même. On peut ainsi rapprocher du consommateur de la viande qui, dans les régions où elle a été produite, n'aurait pas trouvé facilement à être vendue. Si à Londres une partie de la population pauvre peut aujourd'hui consommer de la viande, c'est grâce aux apports de viande frigorifiée qu'on fait dans cette capitale d'Australie ou de l'Amérique du Sud. Deux grands intérêts sont ainsi satisfaits, l'intérêt de la population ouvrière londonienne qui était privée d'un aliment sinon indispensable au moins très utile, et l'intérêt des éleveurs australiens ou argentins qui peuvent maintenant se préoccuper de produire des moutons pour la viande et non plus pour la laine, sûrs qu'ils sont de pouvoir écouler sur un grand marché la viande

obtenue. Ce qui est vrai pour les viandes, l'est aussi pour les beurres qui viennent à Londres de Sibérie ou de plus loin encore grâce aux transports frigorifiques et pour les denrées nombreuses que la chaleur détériore.

Si les ressources de l'homme se trouvent ainsi accrues grâce aux installations frigorifiques faites à bord des bateaux ou des wagons, sa puissance aussi est augmentée par cette faculté nouvelle de pouvoir obtenir du froid, en toute saison, sous toutes les latitudes. L'Européen appelé dans les pays tropicaux y pourra mieux résister aux atteintes du climat, parce qu'il aura à sa disposition le moyen non seulement de se procurer de la glace pour son alimentation, mais aussi de rafraîchir son habitation. La réfrigération des locaux habités a été l'une des questions qui ont le plus passionné le congrès et dont on perçoit tout le parti qu'on en pourrait tirer dans les pays chauds.

Nous n'avons pas à insister ici sur les applications diverses du froid, sur la révolution que ces applications peuvent apporter dans certaines industries; ce serait sortir du domaine accoutumé de cette *Revue;* mais on perçoit déjà ce que les colonies françaises pourraient gagner à une application de plus en plus étendue des procédés frigorifiques, soit pour l'hygiène, soit — et surtout — pour la conservation des approvisionnements qu'elles font venir d'Europe et pour l'exportation de leurs produits périssables vers les centres de grande consommation.

***

La collaboration étroite des savants, physiciens, biologistes, médecins, hygiénistes et des industriels et des commerçants pourra faire beaucoup pour hâter l'acquisition de tous les avantages que promettent les premiers résultats obtenus. Le congrès en rapprochant ces deux groupes de personnes qui, en France surtout, travaillent trop isolément, aura déjà rendu un très grand service, et il est bon de rappeler ici que, si ce congrès s'est tenu à Paris, bien que la France ne soit pas, il s'en faut, au premier rang des pays qui utilisent les procédés frigorifiques, c'est du moins un Français, M. Charles Tellier, qui a été l'initiateur de cette industrie nouvelle. En acclamant son nom, le congrès a accompli un acte de justice. En cette industrie, comme en tant d'autres, la France a donné le branle, d'autres pays ont marché plus vite qu'elle, ont su mieux qu'elle profiter des découvertes dont elle a doté l'humanité, mais son rôle d'initiatrice demeure et il est bon qu'il soit, à l'occasion,

solennellement proclamé. En cette matière, il est juste de le reconnaître, son climat, et la nature de ses productions ne devaient pas énergiquement aider au mouvement de vulgarisation de l'industrie du froid. D'autres pays devaient ressentir plus impérieusement qu'elle tous les bienfaits qu'on pouvait attendre de l'industrie nouvelle et s'appliquer à les obtenir. C'est ce qui est arrivé.

***

Aujourd'hui qu'on apprécie les multiples avantages de l'application des procédés frigorifiques et qu'on espère assez justement en obtenir de plus amples encore, on n'a pas été sans remarquer qu'un obstacle s'élevait qui pourrait bien paralyser les efforts combinés des savants, des industriels et des commerçants. Grâce aux bateaux et aux wagons frigorifiques on peut faire voyager pendant de longs jours des denrées qui dans les conditions ordinaires se gâteraient au bout de deux ou trois, et on peut mettre ces denrées périssables à la disposition du consommateur là où existe ce consommateur, autrement dit là où on en a besoin. Or les barrières douanières et toutes les formalités qu'imposent avec plus ou moins de rigueur les douanes des divers pays sont ici en contradiction avec les efforts des savants et des commerçants. Le congrès n'a pas été sans apercevoir cette contradiction et parmi les vœux qu'il a émis, il en est quelques-uns qui ont été inspirés par le désir d'atténuer cette contradiction, cet illogisme entre un effort que tout le monde semble vouloir encourager et une situation qui le gêne singulièrement.

Le congrès a émis le vœu que, en vue de répandre le plus tôt possible les installations frigorifiques dans les pays qui en sont peu pourvus, à titre d'encouragement, ces pays laissent entrer en franchise les machines frigorifiques. C'est là un premier point qui est déjà assez intéressant ; puisqu'on reconnaît que l'application des procédés frigorifiques est avantageuse au développement de la richesse d'un pays, il convient le ne pas mettre obstacle à l'entrée des machines qui permettent cette application ; mais voici d'autres vœux qui touchent à des questions de même ordre, quoique plus importantes encore quant à l'obtention complète de tous les avantages qu'on peut espérer de cette industrie nouvelle. Le congrès a émis le vœu qu'une entente intervienne entre les Etats pour faciliter la circulation internationale et l'admission des produits alimentaires conservés par le froid ; qu'il soit accordé à

ces produits le maximum des facilités accordées aux marchandises dans les différents pays à leur entrée sur le territoire et notamment la suspension des droits de douane jusqu'au moment de la consommation; que la visite douanière des produits conservés par le froid se fasse dans des conditions qui ne portent pas atteinte à la conservation et s'effectue, non pas à la frontière, mais aux lieux de destination.

La simple lecture de ces vœux montre combien l'industrie nouvelle s'accommoderait mal de tous les impedimenta qu'un protectionnisme outrancier a mis à la circulation des produits, elle dont l'une des conséquences est précisément de faciliter cette circulation et de favoriser la production là où, naturellement, elle réussit le mieux en annulant les inconvénients des longues distances entre le lieu de production et le lieu de consommation.

Ce ne sont pas seulement les prescriptions législatives en matière douanière qui menacent d'entraver l'essor de l'industrie frigorifique, ce sont aussi celles qui viennent maintenant étroitement réglementer toute manifestation de l'activité humaine et le congrès a émis le vœu que les pouvoirs publics, afin de faire profiter l'agriculture, le commerce et l'industrie des bienfaits du froid, limitent la réglementation et les formalités relatives à l'emploi des appareils frigorifiques.

Ces divers vœux sont des plus intéressants et ils ont une portée très considérable. Ce n'est pas à dire qu'ils seront entendus. Ils viennent heurter, en effet, des conceptions qui, à l'heure actuelle, sont fortement ancrées dans l'esprit des hommes qui forment la majorité des assemblées délibérantes de beaucoup de pays, parmi lesquels il faut compter la France. Mais il n'est pas besoin de longtemps réfléchir pour sentir combien toutes ces entraves imaginées par le législateur sont en contradiction avec l'ordre naturel et logique des choses. Il s'agit ici d'applications du froid artificiel et certains pourraient être tentés de dire qu'après tout ces barrières artificielles contre lesquelles on proteste peuvent tout aussi bien se défendre que la création nouvelle qui se trouve en contradiction avec elles ; mais ce serait simplement jouer sur les mots et c'est très logiquement que le congrès du froid a été amené à émettre les vœux que nous venons de rappeler. Ce congrès est venu jeter une lumière nouvelle sur le caractère antiéconomique de toutes les exagérations législatives en matière de douane ou de réglementation qui sont écloses ces dernières années. A cet égard ce congrès méritait d'être signalé ici. Il le mérite encore à un autre point de vue.

*
* *

La grande manifestation internationale de la première quinzaine d'octobre ne sera pas sans lendemain. D'autres congrès internationaux du froid auront lieu, et une organisation permanente, dénommée « Association internationale du froid », dont les bases ont été jetées à ce premier congrès, travaillera à assurer la réalisation des vues qui ont été émises. Cette association favorisant les études scientifiques et autres, d'un caractère international, aura son centre à Paris et, tout en fortifiant les centres de travail, spécialisés déjà, poursuivra l'étude du domaine entier du froid. De plus le vœu a été émis qu'une commission scientifique internationale soit chargée de définir les grandeurs, unités et notations applicables à l'industrie frigorifique. Il faut toujours se féliciter de ces collaborations qui mettent en rapport des savants et des industriels des divers pays, même quand il s'agit de questions aussi spéciales que celles qui doivent faire l'objet des études de la commission scientifique souhaitée. Mais l'objet de l'Association internationale dont les statuts vont être élaborés est plus vaste et l'existence de cette association se perpétuera. On peut espérer qu'on aura là un de ces grands organismes dont plusieurs existent déjà en Suisse et qui habituent les pays à discuter de leurs intérêts communs, à travailler au progrès général et à faire servir au bien de tous les conquêtes de la science. Peu à peu les peuples arrivent ainsi à comprendre qu'ils sont solidaires les uns des autres, et les chances de conflits armés sont de la sorte atténués. Nous avons vu aussi qu'on pouvait attendre des efforts des propagandistes du froid une répercussion sur les mesures douanières actuellement en vigueur, dans le sens d'un adoucissement de ces mesures. Voilà comment ce congrès international du froid, n'a pas été un congrès purement scientifique mais a touché à bien des questions qui relèvent les unes du domaine de l'économiste, les autres de celui du colonial, du législateur ou du diplomate, et pourquoi nous devions le signaler en cette revue.

E. Payen.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA CRISE ORIENTALE

La Conférence. Les négociations de M. Isvolski. Les déclarations de M. d'Æhrenthal.

Nous disions, il y a quinze jours, que la France, l'Angleterre et la Russie se préoccupaient de réunir un Congrès qui serait appelé à se prononcer sur les violations du traité de Berlin déjà commises et sur la nature des compensations que paraissent exiger ces violations. Les négociations engagées à ce sujet entre les trois puissances se sont poursuivies successivement à Paris entre M. Isvolski et M. Pichon, puis à Londres entre sir Edward Grey et M. Isvolski ; elles avaient pour but d'établir une première base de programme à soumettre à l'approbation des puissances intéressées. Le résultat effectif des conversations des trois ministres de France, d'Angleterre et de Russie n'a pas été officiellement communiqué ; mais d'après les indiscrétions dont a bénéficié la presse, on a pu en connaître les principaux éléments. Voici notamment une note publiée par le *Times*, qui semble assez exacte dans l'ensemble.

Constantinople le 25 octobre. — Je tiens de source bien informée que les gouvernements anglais, français et russe ont fait parvenir à la Porte les propositions suivantes en ce qui concerne le programme de la Conférence. Quelques-unes de ces propositions furent mises en avant par certains États des Balkans directement intéressés.

Les trois gouvernements ont demandé également à la Porte de leur faire connaître, après réflexion, sa façon de voir sur la question de savoir si des oppositions doivent être adoptées relativement au programme.

Voici les premières propositions pour juger les questions à soumettre à la Conférence :

1° Les statuts juridiques de la Bulgarie ;

2° La compensation financière que la Bulgarie doit payer à la Turquie par suite de la modification du statut de la Bulgarie ;

3° Le statut juridique de la Bosnie et de l'Herzégovine ;

4° La nature de la compensation due à la Turquie à la suite de l'annexion des deux provinces ;

5° La conclusion d'un accord entre les puissances, accord ayant pour but la fermeture des bureaux de poste étrangers en Turquie et la modification des capitulations sous divers rapports ;

6° La situation de la Crète ;

7° Modification des articles 2, 23 et 61 du traité de Berlin.

Les paragraphes 8, 9 et 10 portent sur les questions des compensations que réclament la Serbie et le Montenegro par suite de l'annexion des provinces occupées par l'Autriche.

On fait observer que les deux Etats sont désireux de recevoir une compensation territoriale dans les provinces en question, et que le Montenegro demandera en outre la modification de l'article 29 du traité de Berlin. Le Montenegro demande le retrait de la police autrichienne et l'administration de la quarantaine à Dulcigno et Antivari.

La Porte, dans sa réponse qui n'a pas encore été communiquée aux trois puissances, se déclare prête à examiner les trois premiers articles du programme projeté.

En ce qui concerne la proposition n° 4, la Porte déclare qu'elle demandera une garantie de la part des puissances contre tout nouvel acte d'agression de la part de n'importe quel Etat voisin.

La Porte accepte la cinquième proposition. Elle demandera aux puissances de fermer leurs bureaux de poste établis en Turquie et se déclare prête à examiner la question de la modification des capitulations.

La Porte déclare ne pouvoir accepter que la question crétoise figure au programme de la Conférence. Elle est d'avis que cette question, si elle vient à se poser, ne pourrait être examinée qu'avec les quatre puissances auxquelles la Turquie confia la protection de ses intérêts dans l'île.

La Porte ajoute qu'il n'y a pas lieu d'examiner la question de la modification des articles 23 et 61 du traité de Berlin, attendu que ces articles se trouvent abrogés en réalité par suite de l'établissement d'un gouvernement constitutionnel.

Les trois dernières propositions ne regardent pas, de l'avis de la Porte, le gouvernement du sultan, qui compte laisser à l'Autriche et à ses voisins l'examen de ces propositions.

La réponse que l'on vient de lire sera soumise au Sultan à la fin des fêtes du baïram, vraisemblablement samedi, et après que la réponse aura reçu l'approbation du Sultan, on la fera parvenir télégraphiquement aux gouvernements anglais, français et russe.

En quittant Londres, M. Isvolski s'est rendu à Berlin, où il a eu de longues conversations avec M. de Schoen, le prince de Bulow et aussi avec l'empereur Guillaume II.

Voici les deux communiqués publiés à ce sujet par l'*Agence Havas*.

Berlin, le 26 octobre. — M. Isvolski a donné connaissance au gouvernement impérial du projet de programme de la Conférence, tel qu'il a été établi à Paris et à Londres entre MM. Isvolski, Pichon et sir Edward Grey ; ce programme a été examiné et discuté. L'Allemagne n'a aucune objection de principe contre la tenue de la Conférence, à laquelle elle est disposée à prendre part, à la condition expresse toutefois qu'elle soit acceptée par toutes les puissances signataires du traité de Berlin insdistinctement et que ces puissances se mettent d'accord au préalable sur tous les points essentiels du programme.

Berlin, le 27 octobre. — Un communiqué, publié sur les résultats des conférences de M. Isvolski à Berlin, parle d'une entente obtenue sur la plupart des points du programme, à l'exception de quelques-uns.

Il résulte d'entretiens dans les milieux diplomatiques que les points sur lesquels l'accord n'a pas pu se faire sont les paragraphes 2 et 7 du projet de programme de la Conférence, apporté par M. Isvolski.

Le paragraphe 2 a trait à la Bosnie-Herzégovine. La Russie voudrait voir la question de l'annexion discutée à la Conférence. L'Autriche veut la voir traitée comme un fait accompli que la Conférence aura simplement à enregistrer. L'Allemagne soutient le point de vue de son alliée et n'a pu, par conséquent, partager la façon de voir de la Russie. Le paragraphe 7 a trait aux compensations que le projet de programme prévoit pour la Serbie et le Montenegro. Là encore, le point de vue russe et le point de vue autrichien ne sont pas d'accord et l'Allemagne n'a pu que déclarer également sur ce point son adhésion aux vues autrichiennes. C'est pourquoi on semble s'élever, dans les milieux allemands autorisés, contre l'opinion que c'est de Berlin que dépend le sort de la Conférence. C'est, déclare-t-on, à Vienne et à Saint-Pétersbourg que se décidera le sort de la Conférence. C'est de l'accord des diplomaties autrichienne et russe, et de lui seul, que dépend dorénavant toute la question.

Le point de vue de l'Allemagne est de nouveau nettement précisé dans un communiqué aux journaux. Elle ne saurait accepter des propositions qui rencontreraient la désapprobation de son alliée l'Autriche-Hongrie. Il va sans dire que si l'on devait faire appel à sa médiation pour faciliter une solution, elle ne repousserait pas cet appel, mais son attitude à l'égard de l'Autriche resterait celle que lui dictent ses devoirs d'alliée et d'amie. Heureusement, ajoute-t-on, rien ne fait prévoir que les difficultés actuelles soient insurmontables. M. Isvolski a laissé l'impression et a dû également l'emporter que les chances de la Conférence sont augmentées plutôt que diminuées.

Sur les autres points du programme, l'accord s'est produit. C'est le signe du désir dont sont animées toutes les puissances, de donner à la crise des Balkans une solution pacifique.

Un autre élément favorable est l'annonce, faite par l'Angleterre aux puissances intéressées, de n'avoir nullement l'intention de s'opposer à ce qu'un accord préalable ait lieu entre la Turquie et l'Autriche et aussi la Bulgarie avant la réunion de la Conférence. On espère que les négociations directes entre Vienne et Constantinople vont reprendre. La cause de la Conférence s'en trouverait considérablement avancée. On conclut en déclarant qu'on a lieu dorénavant de regarder le développement de la question avec un peu plus d'optimisme qu'autrefois.

On peut voir, d'après ces notes officieuses, que la mission de M. Isvolski, au moins à Berlin, n'a pas donné les résultats définitifs que l'on avait un moment souhaités. L'Allemagne semble bien se tenir toujours sur la réserve, et son intention ainsi manifestée de subordonner actuellement son attitude à celle de l'Autriche-Hongrie n'est peut-être pas absolument ce qu'on aurait espéré de ses désirs maintes fois solennellement proclamés de consolidation de la paix européenne. Il est vrai que, de son côté, l'Autriche-Hongrie paraît aujourd'hui revenir à une appréciation plus judicieuse de la situation. C'est du moins ce qu'il semble ressortir des dernières déclarations de M. d'Æhrenthal à la séance de la Délégation autrichienne du 27 octobre. S'expliquant sur la question de la participation de l'Au-

triche-Hongrie à la Conférence proposée, M. d'Æhrenthal s'est en effet exprimé ainsi :

En principe, nous ne nous opposons pas à l'idée d'une Conférence. Au contraire, nous sommes décidés à réaliser ce projet, si cela nous est rendu possible, car nous désirons faire tous nos efforts pour soulager la tension actuelle. Pour cette raison, nous n'insistons point pour soutenir cette thèse que la question de la Bosnie doit être exclue complètement du programme de la Conférence. Mais, naturellement, nous ne saurions admettre que le fait accompli de l'extension de notre souveraineté sur les provinces occupées soit mis en question à la Conférence ou que ce fait accompli fasse l'objet d'une discussion. Nous ne nous opposerions pas à ce que la Conférence, en prenant acte de ce fait par rapport à la revision du traité de Berlin, enregistrât l'abrogation de l'article ayant trait à la Bosnie et au sandjak de Novi-Bazar.

Mais il ne saurait être question de *compensations*, puisque l'Autriche-Hongrie reste simplement en possession de ce qu'elle détient depuis trente ans. En tous cas, si on devait en parler, ce serait seulement vis-à-vis de la Turquie à laquelle nous donnâmes spontanément une compensation en renonçant à nos droits sur le sandjak, par quoi nous accordâmes à la Turquie non seulement une augmentation de pouvoir effectif, mais aussi une preuve de nos intentions les plus pacifiques et amicales.

Quant à d'autres compensations territoriales à l'égard d'un Etat quelconque, il ne peut pas en être question.

Nous espérons que l'on appréciera à Constantinople nos intentions et qu'on y appuiera nos efforts pour parvenir à un arrangement amical et aussi dans l'intérêt de la prochaine réalisation de l'idée de la Conférence.

Parlant ensuite des pourparlers engagés directement entre la Turquie et l'Autriche-Hongrie en vue du règlement amiable de la question de Bosnie-Herzégovine, M. d'Æhrenthal a déclaré qu'entre Vienne et Constantinople il n'y avait pas eu rupture mais simplement stagnation des négociations et que le gouvernement de la monarchie désire toujours obtenir l'accord avec la Turquie. Le ministre a alors exprimé l'espoir que le mouvement de boycottage contre les marchandises autrichiennes va cesser, car il est aussi désavantageux pour l'exportation autrichienne que pour les marchands et le public turcs.

M. d'Æhrenthal a répété que, tout en sauvegardant les intérêts austro-hongrois, le gouvernement s'efforce toujours d'obtenir une détente générale et qu'il trouve dans cette tâche l'appui le plus chaleureux de la part de ses alliées, l'Allemagne et l'Italie. « La base de notre politique, ajouta-t-il, est et restera la Triple Alliance. » D'autre part, le ministre est d'autant plus convaincu qu'une appréciation plus calme des choses prévaudra à Belgrade que les autres puissances donnent à la Serbie des conseils analogues.

En ce qui concerne les rapports turco-bulgares, a-t-il déclaré, nous les saluerions avec satisfaction si les négociations aboutissaient à une entente qui serait non seulement dans l'intérêt supérieur des deux pays,

mais aussi très précieuse pour le développement pacifique ultérieur des Balkans. C'est pour cela que, comme les autres puissances, nous avons déconseillé, à Constantinople et à Sofia, de recourir à des mesures militaires qui pourraient encore augmenter la méfiance réciproque des deux pays.

Quant à la Serbie et au Montenegro, qui n'ont aucun titre à prendre diplomatiquement position à l'égard de l'annexion, ni à intervenir d'une manière quelconque dans cette question, nous voulons leur marquer notre bienveillance et tenir compte de leurs intérêts ; mais les Etats devraient se consacrer à leur développement intérieur et donner à leur action des buts pratiques, au lieu de courir après des illusions ou des rêves irréalisables.

Le ministre a affirmé qu'il envisage l'avenir avec confiance, parce qu'il croit pouvoir constater aussi auprès des autres gouvernements les mêmes dispositions conciliantes dont le gouvernement de la monarchie est lui-même inspiré :

Avec la Russie, a-t-il déclaré, à laquelle nous donnâmes des preuves de fidélité et d'amitié lors de la guerre russo-japonaise, l'échange de vues continue au sujet de l'idée de la Conférence. A Saint-Pétersbourg, comme chez nous, existe un vif désir de parvenir bientôt à un éclaircissement de l'état de choses dans les Balkans dont nos rapports avec la Russie peuvent seulement profiter. On sait à Saint-Pétersbourg que nous avons une parfaite compréhension des intérêts et des désirs de la Russie.

La France continue à exercer son influence pour aplanir les différends existants dans les diverses questions: nous pouvons saluer ces efforts dignes de reconnaissance avec d'autant plus de satisfaction que nous poursuivons, comme la France, le même but du maintien de la paix.

Quant à l'Angleterre, on commence à comprendre que les reproches qu'elle nous a faits à l'occasion de l'annexion n'étaient pas justifiés.

Enfin, M. d'Æhrenthal a conclu en remerciant la Délégation de l'appui qu'elle a donné à la politique du gouvernement, appui qui facilitera sa tâche et raffermira sa position vis-à-vis de l'étranger : il est arrivé, comme toujours, que, dans ce moment historique, tous les peuples de la monarchie se sont ralliés autour du souverain pour sauvegarder le prestige et les intérêts vitaux de l'Empire.

Les négociations directes entre la Turquie et l'Autriche-Hongrie, et la Turquie et la Bulgarie.

En même temps que se poursuivaient les conversations diplomatiques entre Paris, Londres et Saint-Pétersbourg, relativement à l'organisation de la conférence projetée, des négociations directes s'engageaient d'une part entre Constantinople et Vienne, de l'autre entre Constantinople et Sofia. D'un côté, comme de l'autre, ces négociations ont échoué, ou du moins ont dû être suspendues sans qu'on ait pu arriver à une entente. Cependant s'il paraît peu probable que les négociations austro-turques soient jamais reprises,

on assure du moins à Sofia et à Constantinople que l'espoir d'arriver à une entente turco-bulgare n'est nullement abandonné, et l'on a aujourd'hui des raisons sérieuses de penser que cet optimisme est fondé. Le 16 octobre, en effet, le prince Ferdinand adressait au Président de la République française, par l'intermédiaire de M. Paléologue, notre ministre à Sofia, un télégramme dans lequel il demandait les bons offices de la France près de la Porte ; il assurait M. Fallières de son très sincère désir de maintenir la paix et déclarait explicitement que la Bulgarie était disposée à donner une compensation à la Turquie ; il faisait appel au gouvernement de la République, avec lequel il a constamment entretenu des relations amicales, et le priait d'être près de l'Europe l'interprète de ses sentiments pacifiques ainsi que de ses intentions de terminer équitablement le différend. M. Pichon, alors, s'empressa de prévenir Naoum-Pacha de cette importante démarche et de télégraphier à notre ambassadeur près de la Porte. Naoum-Pacha et M. Constans firent de suite le nécessaire. Ils trouvèrent à la Porte les dispositions les plus conciliantes. Le cabinet ottoman n'a d'ailleurs jamais varié dans sa résolution d'aller jusqu'aux extrêmes limites de la modération, en vue d'éviter une effusion de sang, et de rester fidèle aux principes qu'il a proclamés lors de son arrivée au pouvoir. Il fut donc heureux de recevoir les assurances transmises par M. Pichon et prit sans retard les mesures générales correspondant au vœu qui lui était exprimé comme à ses propres désirs. De ce jour une détente formelle s'est affirmée dans les rapports turco-bulgares, et comme nous le disions en commençant, on peut prévoir que cette détente portera ses fruits, grâce à la sagesse politique du prince de Bulgarie.

Les relations financières de la Turquie et de la Bulgarie.

Au moment où les négociations sont engagées entre l'Empire ottoman et la Bulgarie pour un arrangement amiable, il n'est pas inutile d'indiquer rapidement quelles sont, à l'heure actuelle, leurs relations financières [1]. Pour bien s'en rendre compte, il convient de distinguer entre la Bulgarie proprement dite et la Roumélie orientale.

Lorsque le traité de Berlin a constitué la Bulgarie en principauté « autonome et tributaire sous la suzeraineté du Sultan », il a imposé en même temps à ce nouvel Etat vassal certaines charges pécuniaires. L'article 9 du traité porte, dans son premier paragraphe, que la principauté versera à la Turquie un tribut annuel dont le montant sera déterminé par un accord entre les puissances signataires, à la fin de la première année du fonctionnement de la nouvelle organisation. D'autre part, le second paragraphe du même article décide

[1] Nous empruntons ces très intéressants renseignements au *Journal des Débats* (21 octobre 1908).

que, la Bulgarie devant supporter une portion de la dette ottomane, les puissances, en déterminant le montant du tribut, prendront en considération la partie de cette dette qui pourra être attribuée à la principauté. Cet article du traité de Berlin n'a jamais reçu d'exécution. Il y a bien eu des paiements faits à la Turquie par la Bulgarie; mais ces paiements ont été ceux de la redevance de la Roumélie orientale, dont nous parlerons plus loin. Quant au tribut de la Bulgarie proprement dite, celui qui est mentionné par l'article 9 du traité de Berlin, il n'a été ni fixé, ni payé. Il en a été de même, comme on sait, des parts de la Dette ottomane que le traité de Berlin avait, par ses articles 33 et 42, mises à la charge du Montenegro et de la Serbie, ainsi que de l'engagement de même nature contracté par la Grèce envers la Turquie par l'article 10 de la convention de Constantinople du 24 mai 1881. La Sublime Porte a délégué à ses créanciers, par le décret de Mouharrem, les sommes qu'elle devait recevoir de la Bulgarie, de la Serbie, du Montenegro et de la Grèce à titre de contribution à sa Dette publique; mais les créanciers n'ont rien touché de ce chef.

En ce qui concerne la Roumélie orientale, la situation est la suivante. Cette province autonome, créée également par le traité de Berlin, devait avoir, comme on sait, un gouverneur général chrétien et être organisée par une commission européenne. La commission s'est réunie et elle a élaboré un statut organique destiné à régler les rapports de la nouvelle province avec le gouvernement ottoman. Ces rapports étaient plus étroits que ceux d'un vassal à un suzerain, puisque la Roumélie restait une province turque. Il ne pouvait donc être question d'un tribut, mais d'une simple redevance. Le montant de cette redevance a été fixé, en 1882, à 240.000 livres turques, soit environ 5.500.000 francs par an, et la Turquie l'a également délégué à ses créanciers par le décret de Mouharrem. Cette situation n'a pas été modifiée en droit par le coup d'Etat qui, en 1885, a mis la Roumélie orientale sous l'autorité du prince de Bulgarie. En théorie, le prince administrait la Roumélie à titre de gouverneur général nommé par le Sultan, et la province restait tenue de payer la redevance. Mais elle s'est acquittée fort irrégulièrement de cette dette. A la suite de négociations qui ont abouti grâce aux bons offices des Etats dont les nationaux sont créanciers de la Turquie, le montant de la redevance de la Roumélie a été fixé en dernier lieu, il y a dix ans environ, à 152.200 livres turques, environ 3.500.000 francs, et le gouvernement bulgare s'est engagé à ne plus en suspendre désormais le paiement.

Si des négociations s'engagent entre la Sublime Porte et la Bulgarie, elles comprendront sans doute, entre autres objets, le règlement, pour l'avenir, par voie de capitalisation ou autrement, des relations qui viennent d'être indiquées. Elles s'étendront aussi, selon toute probabilité, à la situation des chemins de fer qui appartiennent à la Turquie en Roumélie orientale. Ces lignes, d'une longueur de 310 kilomètres environ, étaient exploitées par la Compagnie d'exploi-

tation des chemins de fer orientaux, et le gouvernement bulgare s'en est mis en possession il y a un mois. La Compagnie les exploitait, de même que le reste de son réseau aboutissant à Constantinople et à Salonique, en qualité de locataire du gouvernement ottoman. D'après les conventions qui régissent ce bail, la Compagnie prélève sur la recette brute une somme de 7.000 francs par kilomètre ; elle partage le surplus avec le gouvernement turc, propriétaire, à raison de 55 % pour elle et de 45 % pour le gouvernement. Elle garantit en même temps au gouvernement que la part de recettes de celui-ci, sur l'ensemble du réseau exploité, sera de 1.500 francs au minimum par kilomètre, et le gouvernement a affecté ce minimum garanti à un emprunt fait par lui en France en 1894. Si la Bulgarie entend devenir maîtresse absolue des 310 kilomètres situés sur son territoire, elle devra donc, non seulement s'entendre avec la Compagnie d'exploitation pour la résiliation du contrat de location, mais aussi se mettre d'accord avec le gouvernement ottoman pour que celui-ci renonce à sa part de recettes et à son droit de propriété, et le gouvernement ottoman, à son tour, aura à tenir compte de l'affectation qu'il a consentie, sur sa part de recettes, aux porteurs de son emprunt de 1894.

LES AFFAIRES DU MAROC

La Note franco-espagnole. — L'incident de Casablanca. — La sécurité au Maroc. — Déclarations de Moulaï Hafid.

La Note franco-espagnole.

La nouvelle Note franco-espagnole, dont nous annoncions l'expédition imminente il y a quinze jours, a été remise, le 19 octobre, aux gouvernements signataires de l'Acte d'Algésiras. Ce document constitue un projet de lettre pour être remise à Moulaï Hafid par le doyen du corps diplomatique à Tanger, agissant au nom du représentant de toutes les puissances intéressées. On y prend acte de la lettre adressée par Moulaï Hafid, le 6 septembre, au corps diplomatique, et qui contenait déjà l'adhésion du nouveau sultan aux traités antérieurs à l'Acte d'Algésiras et aux règlements d'application de cet Acte. Mais on y précise la signification que les gouvernements doivent attacher à cette déclaration, conformément à l'entente qui s'est établie entre les puissances à la suite de la première Note franco-espagnole, notamment sur les points suivants : confirmation expresse de l'Acte d'Algésiras, des règlements et mesures d'exécution, de la police, du mandat pour la répression sur mer de la contrebande des armes, des engagements du Makhzen à l'égard des particuliers ; responsabilité des dettes contractées par Abd el Aziz jusqu'à sa renonciation au trône, sauf vérification ultérieure des dettes au profit des particuliers; confirmation de la Commission de Casablanca chargée de régler les indemnités dues par le Makhzen. On demande, en outre, que le nouveau souverain prenne les mesures nécessaires pour assurer la liberté et la sûreté des communications, et qu'il manifeste à son peuple sa volonté d'entretenir avec tous les pays et leurs nationaux des relations conformes au droit des gens. Chaque puissance gardant le droit de poursuivre indépendamment le règlement des questions qui lui sont particulières, on indique que la France et l'Espagne se réservent de demander le remboursement de leurs dépenses militaires et des indemnités dues pour les meurtres de leurs nationaux, ainsi que les autres Etats qui se trouveraient, sur ce dernier point, dans la même nécessité. On demande à Moulaï Hafid de déclarer expressément que ces explications répondent bien à sa pensée, afin qu'on puisse le reconnaître comme sultan. On rappelle enfin les raisons de convenance qui lui recommandent de consentir une situation honorable à son frère et prédécesseur et de traiter équitablement les fonctionnaires de l'ancien Makhzen.

La Note a été généralement bien accueillie par toutes les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras et notamment par l'Allemagne;

nulle part, aucune objection n'a été présentée. La note va donc être transmise au corps diplomatique de Tanger qui la communiquera au Makhzen de Moulaï Hafid.

L'incident de Casablanca.

On a annoncé ces jours derniers que le gouvernement allemand avait pris l'initiative de proposer l'arbitrage de la cour de la Haye pour le règlement de l'incident de Casablanca et que le gouvernement français s'était rallié à cette proposition. Il semble bien que cette information soit encore prématurée. Ce qui paraît exact, c'est que des négociations ont été engagées entre Paris et Berlin, en vue de soumettre à un arbitrage le différend de Casablanca, mais que ces négociations n'ont pas encore abouti, l'Allemagne prétendant ne soumettre aux arbitres que le point de droit, et la France, au contraire, estimant que l'incident tout entier, en fait comme en droit, doit être soumis à l'arbitrage, si l'on adopte ce procédé de règlement.

La sécurité au Maroc.

A la suite d'une bagarre assez sérieuse survenue à Mogador entre des soldats de la police et des soldats du Makhzen — bagarre que seul le sang-froid des sous-officiers de la police empêcha de prendre de graves proportions — le corps diplomatique de Tanger, réuni en séance extraordinaire, a émis, à l'unanimité, l'avis qu'il y avait lieu d'appeler l'attention du gouvernement marocain sur le respect qu'il faut assurer partout à la police prescrite par l'Acte d'Algésiras, institution destinée à assurer la protection des ressortissants étrangers et à garantir la sécurité des transations commerciales. Le corps diplomatique a émis ensuite le vœu que les facilités nécessaires soient accordées, dans tous les ports, à la police, pour remplir efficacement son mandat.

L'unanimité du Corps diplomatique sur cette question a produit le meilleur effet et l'on espère que ses décisions contribueront à dissiper un malentendu dangereux dans certaines villes de la côte, où quelques Européens croyaient servir la politique de leur pays en intriguant contre la police.

Déclarations de Moulaï Hafid.

L'envoyé spécial du *Journal* à Fez, M. G. de Maizière, a eu, le 11 octobre, avec Moulaï Hafid une longue conversation, dont voici le compte rendu :

Fez, 2 octobre. — J'ai eu, hier, avec Moulaï Hafid, une conversation qui a duré exactement deux heures trois quarts; elle a eu pour témoins le grand vizir intérimaire et un interprète.

— Sois le bienvenu ici, me dit Moulaï Hafid. Je sais que tu es Français. Quel est ton désir?

— Je désire que Votre Majesté m'autorise à lui parler avec une extrême franchise, l'assurant de mon respect pour sa personne, mais lui demandant de me dispenser des formes d'un protocole que j'ignore.

— Soit. Tu peux parler en toute sincérité, comme il te plaira, mais à une condition, c'est que tu n'exiges pas, de ton côté, que je réponde par des banalités à tes paroles et que tu ne t'émeuves point de ma brutale loyauté. Commence.

Mon début ne fut pas heureux.

— Le malentendu, dis-je, qui divise la France et le Maroc...

Ce malencontreux mot de *malentendu* était à peine traduit par l'interprète que le sultan, frappant de ses deux paumes sur les bras du fauteuil, m'interrompit net :

— Malentendu ? s'écria-t-il. Comment peut-on reprocher à quelqu'un d'avoir mal entendu ce qu'un autre lui disait, quand cet autre n'a jamais parlé. Est-ce que la France m'a jamais dit une parole ?

Et ici cette phrase dont l'allure littéraire, je l'avoue, m'enchanta ;

— Je ne connais de ton pays que la voix de ses canons. La France m'a toujours été hostile en soutenant mon frère. Elle m'a combattu avec toute sa puissance, son argent, qui est abondant, ses soldats, qui sont courageux, et ses boulets, qui vont loin. La France, en prenant parti pour Abd el Aziz, s'est déclarée mon ennemie. La France ne m'a jamais dit une parole de paix que l'on puisse m'accuser d'avoir mal entendue.

— Votre Majesté me permettra de lui dire que nous avons souvent, nous, Français, entendu la voix du Maroc, et les mots que cette voix prononçait étaient ceux-ci : meurtre du docteur Mauchamp, assassinat des Français de Casablanca, provocation des harkas sur notre frontière sud-oranaise.

— Je ne suis pas responsable de la mort de Mauchamp. En ce qui concerne l'insurrection de la Chaouïa, j'ai moi-même offert l'année dernière au général Drude de me laisser le soin de pacifier très rapidement cette contrée et d'y punir les coupables. Le général Drude aurait accepté. C'est la France qui a refusé mon offre. Quant à la frontière sud-oranaise, je suis tout prêt à faire le nécessaire pour y maintenir la paix définitive, comme je suis résolu à assurer pour les Européens la complète sécurité des routes de l'Empire. En échange, que m'offre-t-on ? L'amitié de d'Amade, sans doute.

Un terrible éclat de rire exagère l'ironie de ces derniers mots. Moulaï Hafid, qui semble garder au général d'Amade une solide rancune, se tenait littéralement les côtes à la seule pensée qu'un jour pourrait venir où il soit son ami. Sa gaieté calmée, il ajouta :

— Non ! Non ! Je me méfie de la France et je l'attends à ses actes.

Quelque détermination que j'eusse prise de donner à mon langage un ton modéré, cette dernière déclaration du sultan, qui témoignait d'une si surprenante interversion des rôles et d'une méconnaissance si complète des droits des nations, me détermina à laisser échapper cette incartade, d'un goût d'ailleurs douteux :

— En fait d'acte, dis-je, pour l'instant, je ne connais que l'Acte d'Algésiras. Votre Majesté, oui ou non, est-elle décidée à l'accepter ?

— J'ai déjà dit que je l'acceptais et ne reviendrai pas sur ma parole, mais j'ajoute que je ne l'accepterai que dans son *texte*, et que je repousserai toute interprétation abusive que l'on tenterait de faire de son esprit. L'Acte d'Algésiras donne à la France et à l'Espagne le droit de surveiller la contrebande de guerre. Je le reconnais. Je reconnais aussi que la France et l'Espagne ont reçu mission de coopérer à l'organisation d'une police

marocaine, uniquement composée de soldats marocains. Mais ce que je ne reconnaîtrai pas, c'est que, sous prétexte de police, on entretienne dans le pays des forces militaires étrangères. C'est aussi que l'on transforme en un mandat de surveillance générale sur tout l'ensemble de l'empire chérifien la mission nettement définie et délimitée que l'Acte d'Algésiras a confiée à la France et à l'Espagne.

— Votre Majesté me laissera lui dire que j'ai déjà entendu formuler cette observation en termes absolument identiques par le ministre d'Allemagne à Tanger. Serait-il vrai que la politique marocaine soit sous la tutelle de la politique allemande?

— La réponse allemande à la note franco-espagnole est juste, particulièrement en ce qui concerne le reproche qu'on m'a fait d'avoir déclaré la guerre sainte et l'engagement que l'on me voudrait faire signer de ne plus prendre à l'avenir, semblable résolution. Ecoute bien ce que je vais te dire, pour le répéter fidèlement. L'Allemagne a raison de penser que je ne pourrais, en termes aussi précis, prendre pareil engagement devant mon pays, car elle seule a compris ce que signifiait chez nous, ce mot : « guerre sainte ». Ce n'est qu'une formule qui n'a d'autre sens que celui de « mobilisation », comme vous dites en France. Quand vous voulez faire la guerre, vous autres, Européens, vous avez, pour convoquer vos troupes, les réunir et les diriger sur les lieux du combat, le téléphone à votre disposition. Vous envoyez des dépêches. « Mobilisez ! dites-vous en vos télé« grammes. Venez ici! Allez là! » Nous, pour rassembler nos guerriers, nous n'avons qu'un moyen. Nous crions : « Guerre sainte! » Et c'est là pour un sultan, l'unique expédient qui lui permette d'obtenir des caïds qu'ils procèdent aux levées en masse.

Or, je n'ai jamais déclaré la guerre sainte au sens que vous attachez à ce mot. Je n'ai jamais commandé à mes troupes de marcher contre les Européens, Allemands, Français ou Anglais. Je ne leur ai jamais demandé d'entreprendre une expédition fanatique contre les chrétiens; mais il me fallait des troupes pour combattre mon frère et arriver au trône. Or, ces troupes je ne pouvais les réunir, les mobiliser, comme vous dites, que d'une seule façon, c'est en criant : « Guerre sainte! », parce que c'est à ce seul cri que le dévouement de nos soldats répond toujours.

Je peux donc m'engager, et je le ferai volontiers, à ne jamais me mettre à la tête d'une armée destinée à combattre tous les Européens du Maroc, à commander, en un mot, une expédition fanatique; mais il m'est impossible de promettre de ne jamais faire la guerre à personne, à tel prétendant qui surgirait, à telle tribu aussi qui se révolterait, et ce serait, en réalité, le promettre que de m'engager à ne plus jamais prononcer ce mot de guerre sainte, seule formule capable de m'aider à réunir mes soldats, même pour une campagne qui n'intéresserait en aucune façon les Européens.

As-tu bien compris?

Par deux fois, Moulaï Hafid demande à l'interprète si j'ai bien saisi la portée de la distinction à laquelle il semblait attacher une considérable importance. Il reprit :

— Ce n'est pas la seule observation que présentera l'Allemagne aux propositions des autres puissances. Le principe de l'indemnité à fixer en faveur de la France pour ses frais de guerre est admis ; mais le mode de paiement reste à débattre.

Si j'ai bien compris les intentions de Moulaï Hafid sur ce point, son désir serait de retarder le plus longtemps possible toutes les échéances en général et la première en particulier.

— Il y a des choses qui ne sont point urgentes, a-t-il répété, en riant très fort.

— De tout cela, je dois conclure que Votre Majesté, reflétant fidèlement les idées allemandes, n'a pour notre pays que méfiance et mauvaise volonté.

— Je n'ai que le désir de vivre en paix avec la France et d'arriver à un arrangement durable. Il y a place dans le même pays pour le lion et la brebis, bien qu'ils ne soient pas liés l'un à l'autre par une amitié étroite.

— Sans doute, mais à condition qu'ils ne se rencontrent pas. Or, les amis de Votre Majesté auront beau faire, rien n'empêchera que Français et Marocains ne soient voisins par l'Algérie. L'Allemagne aura beau faire toutes les notes qu'elle voudra, elle n'empêchera pas, par exemple, que 10.000 Marocains, chaque année, viennent travailler aux récoltes d'Algérie, que le commerce des Marocains soit avant tout tributaire du commerce français, que les intérêts des deux pays soient étroitement liés et que ce soit avec la France qu'il convienne, surtout pour le Maroc, d'être ami, véritablement ami.

— La France a des ambitions dangereuses. Elle prendra le Maroc.

— Qui a dit cela ? fis-je avec véhémence. Les Allemands!

— Je n'ai pas encore vu de Français qui m'ait donné officiellement l'assurance que tel n'est point le désir de votre pays, et je verrai. Ce que tu dis est vrai pourtant, qu'il est préférable d'être amis entre voisins; mais pourquoi la France ne me parle-t-elle pas? Pourquoi aucun Français ne vient-il ici?

Et, avec une bonne foi un peu candide, Moulaï Hafid me demande :

— Quand verrai-je l'ambassadeur de France?

— Votre Majesté le verra dès qu'Elle aura été reconnue par les puissances, et la sympathie que nous avons témoignée à Moulaï Abd el Aziz, sultan légitime et reconnu, sera précisément le gage de l'aide amicale que la France donnera à Moulaï Hafid, déjà sultan légitime, proclamé par son peuple, et bientôt monarque reconnu par l'Europe. La France n'a point pris parti entre deux compétiteurs rivaux. En soutenant Abd el Aziz, elle a respecté seulement le droit de celui qui était alors sultan reconnu. Lorsque, bientôt, Votre Majesté sera reconnue par l'Europe, que penserait-elle d'une puissance européenne qui, reconnaissant les droits d'un monarque légitime, soutiendrait en sous-main l'ambition d'un prétendant, et, dans un intérêt égoïste, appuierait ses efforts? C'est pourtant le rôle qu'a joué l'Allemagne. Celui de la France a été plus franc. Que Votre Majesté daigne répondre.

— Tu dis vraiment que la France n'a pas l'intention de prendre le Maroc?

— Je le répète.

— Et l'on m'en donnerait l'assurance officielle, sans détours, franchement?

— Assurément.

— Bientôt.

— Dès que la reconnaissance sera chose faite, et cela dépend uniquement de Votre Majesté. Son intention est-elle de discuter les termes de la note collective que les puissances lui soumettront?

— En principe, non ; mais, enfin, il peut y avoir tel détail qui donne lieu encore à quelques négociations.

Par un retour imprévu, la conversation revient sur le général d'Amade.

— Il est déplacé, n'est-ce pas? me demande Moulaï Hafid, à cause de l'incident de Casablanca. Les Allemands ont eu gain de cause.

Cette fois, je ne pus retenir un mouvement de colère, que je dus mettre sur le compte de la fatigue que me causait le dur contact du petit tabouret où, depuis plus de deux heures, j'étais assis les genoux à la hauteur des yeux.

— Cela, par exemple, c'est trop fort ! m'écriai-je.

Et j'expliquai que, loin d'avoir été blâmé, le général d'Amade avait, au lendemain de l'incident, reçu de l'avancement. Ma violence eut le don de convaincre Moulaï Hafid. Du moins, il me l'assura.

Mais voilà donc de quelle façon ce sultan est renseigné. Des agents étrangers, de second ordre, se plaisent à l'entourer d'une ambiance de mensonges et de bravades si effrontés qu'on ne saurait vraiment lui porter rancune d'avoir sur notre politique, et aussi sur notre dignité, des idées aussi fausses. Il est grand temps qu'il entende la vérité par la bouche de nos agents diplomatiques, qui, eux, ne mentent ni ne bluffent. Déjà, le terrain est admirablement préparé par les actifs et intelligents efforts d'un auxiliaire des plus précieux, Benghabrit, notre drogman; mais cela ne suffit plus et il semble que l'heure soit venue de donner à Moulaï Hafid la satisfaction qu'il demande, en lui faisant entendre la voix de la vérité, c'est-à-dire celle de la France.

Le dernier mot de cette longue conversation fut celui-ci :

— J'espère, dis-je, que Votre Majesté, mieux renseignée, ne tardera pas à rendre hommage à notre franchise et qu'un arrangement définitif et amical interviendra.

Moulaï Hafid m'interrompit

— Oui, dit-il, mais alors faisons vite.

Il tira de son caftan deux montres réunies par un cordon de soie jaune. L'une était un superbe chronomètre à mouvement visible; il marquait 4 h. 1/2. L'autre était une toute petite montre de femme; elle indiquait 4 h. 20. Il me mit devant les yeux les deux montres, et, en riant à pleines dents, il me dit :

— La petite retarde. C'est le Maroc.

G. DE MAIZIÈRE.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La démission de M. Thomson; le nouveau ministre de la marine.* — Le 16 octobre, à la suite de la discussion des interpellations de l'amiral Bienaimé et de MM. Henri Michel et Le Bail sur la situation de notre marine de guerre, M. Thomson, ayant été mis en minorité par la Chambre des députés, a remis sa démission au président de la République. Il a été remplacé à la tête du département de la Marine par M. Alfred Picard, vice-président du Conseil d'Etat, ancien commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.

— *Le conflit franco-mexicain pour l'île de Clipperton.* — Un conflit est actuellement pendant entre la France et le Mexique au sujet de l'ilot de Clipperton, dans l'Océan Pacifique. Cette île, qui fut découverte en 1845 par un officier de la marine française, est depuis cette date cataloguée comme appartenant à la France. La France s'en était depuis de longues années désintéressée, mais le percement de l'isthme de Panama et la découverte de phosphates viennent d'attirer de nouveau l'attention sur ce point. Des Mexicains se sont, en effet, installés à Clipperton et y ont arboré le drapeau mexicain. Réclamation fut faite à laquelle le Mexique ne répondit pas. L'affaire est aujourd'hui reprise, une Société française, décidée à exploiter les phosphates de Clipperton, demandant au gouvernement de faire valoir les droits de la France sur l'île.

Le Mexique estimerait que l'abandon de l'île par la France pendant de longues années et certaines omissions dans l'acte de prise de possession rendent cette possession caduque. Le gouvernement français a offert au Mexique l'arbitrage du roi d'Italie.

Allemagne. — *L'ouverture du Landtag de Prusse; le discours du Trône.* — Le Landtag de Prusse a été ouvert, le 20 octobre, par un discours du Trône de l'empereur Guillaume II, roi de Prusse, dont voici les principaux passages :

Je veux que le droit électoral relatif à la Chambre des députés soit développé d'une façon organique. Je vois dans cette modification une des tâches les plus importantes du moment actuel, et étant donnée la portée qu'elle a au point de vue de la vie politique du pays, elle nécessite des travaux préparatoires étendus, auxquels mon gouvernement se livre avec le plus grand zèle. Vous serez très prochainement saisis de projets de loi tendant à améliorer les traitements des fonctionnaires de l'Etat, des ecclésiastiques et des instituteurs primaires. L'adoption de ces projets impliquera un accroissement permanent des dépenses budgétaires qui s'élèvera à environ 200 millions de marks par an.

Il est donc indispensable qu'une partie considérable des ressources nécessaires soit obtenue par une augmentation de l'impôt sur le revenu

dans les classes de contribuables les plus élevées. Un projet de loi ayant pour but de modifier l'organisation des écoles supérieures de jeunes filles vous sera aussi présenté.

L'empereur a terminé son discours par cette allusion aux affaires d'Orient :

Il s'est produit en ces derniers temps, dans les pays d'Orient les plus rapprochés de nous, des événements qui ont attiré l'attention de l'Europe. Bien que nous ayons, au point de vue politique, moins d'intérêts dans cette région que d'autres puissances, il nous faut cependant tenir sérieusement compte de ces événements. L'empire allemand, agissant fidèlement de concert avec ses alliés, s'efforcera d'amener une solution pacifique et équitable des difficultés actuelles.

Ce passage a été d'autant plus remarqué que c'est la première fois depuis 1891 que le discours du Trône à la Diète de Prusse contient un passage relatif à la politique étrangère de l'Empire. Le symptôme est significatif. Les membres de la Diète ont d'ailleurs accueilli par des applaudissements cette déclaration.

Autriche-Hongrie. — *Crise ministérielle autrichienne.* — Les manifestations antiallemandes des Tchèques de Bohême et l'ajournement de la Diète de Prague ont eu leur répercussion dans le ministère autrichien. Les deux ministres tchèques, MM. Siedler et Praschek, pour dégager leur responsabilité des mesures de répression décidées par le cabinet de Beck, ont donné leur démission, qui n'a d'ailleurs pas encore été acceptée ; d'après des nouvelles concordantes de source tchèque et allemande, une décision ne serait prise à ce sujet qu'après la clôture des travaux des Délégations. Pour le moment, les chefs des divers partis continuent à délibérer. Les Tchèques ont approuvé la démission de leurs ministres et porté cette approbation à la connaissance du ministre-président ; mais ils n'ont fait aucune déclaration, ni formulé de conditions pour le maintien éventuel de deux ministres dans le Cabinet. Du côté allemand, on soupçonne cependant que les Tchèques voudraient faire de la crise partielle une crise complète dans la supposition que le baron de Beck serait de nouveau chargé de la formation du nouveau ministère et que la répartition des portefeuilles serait faite de sorte que le ministre allemand, M. Prade, fût éliminé. Dans les milieux gouvernementaux on assure, au contraire, qu'il n'est question ni de crise ministérielle, ni de remaniement général, et qu'on se contentera de résoudre la question des ministres tchèques.

Belgique. — *Le transfert à la Belgique de l'Etat Indépendant du Congo.* — Le *Journal officiel* de Bruxelles vient de publier les documents suivants :

Loi réalisant le transfert à la Belgique de l'Etat Indépendant du Congo.

LÉOPOLD II, roi des Belges,
A tous présents et à venir, Salut.
Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. — Est approuvé le traité de cession ci-annexé, conclu le 28 novembre 1907, entre la Belgique et l'Etat Indépendant du Congo.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 18 octobre 1908.

LÉOPOLD.

Traité de cession de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique,

Le Roi-Souverain du Congo ayant fait connaître, dans sa lettre du 5 août, à M. le ministre des finances de Belgique, que, s'il convenait à la Belgique de contracter, avant le terme prévu, des liens plus étroits avec ses possessions du Congo, Sa Majesté n'hésiterait pas à les mettre à sa disposition; et les deux Hautes-Parties s'étant trouvées d'accord pour réaliser dès à présent cette cession;

Le traité suivant a été conclu par l'Etat belge, représenté par M. Julien Davignon, ministre des affaires étrangères, M. Jules de Trooz, ministre de l'intérieur, M. Jules Renkin, ministre de la justice, M. Julien Liebaert, ministre des finances, le baron Descamps, ministre des sciences et des arts, M. Armand Hubert, ministre de l'industrie et du travail, M. Auguste Delbeke, ministre des travaux publics, M. Georges Helleputte, ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, chargé provisoirement du portefeuille de l'agriculture, et le lieutenant général Joseph Hellebaut, ministre de la guerre, agissant sous réserve de l'approbation de la législature,

Et l'Etat Indépendant du Congo, représenté par le chevalier de Cuvelier, secrétaire général du département des affaires étrangères, M. Hubert Droogmans, secrétaire général des finances, et M. Charles Liebrechts, secrétaire général du département de l'intérieur.

ARTICLE PREMIER. — Sa Majesté le Roi-Souverain déclare céder à la Belgique la souveraineté des territoires composant l'Etat Indépendant du Congo avec tous les droits et obligations qui y sont attachés. L'Etat belge déclare accepter cette cession, reprendre et faire siennes les obligations de l'État Indépendant du Congo, telles qu'elles sont détaillées à l'annexe *A*, et s'engage à respecter les fondations existantes au Congo, ainsi que les droits acquis légalement reconnus à des tiers, indigènes et non indigènes.

ART. 2. — La cession comprend tout l'avoir immobilier et mobilier de l'Etat Indépendant et notamment :

1° La propriété de toutes les terres appartenant à son domaine public ou privé, sous réserve des dispositions indiquées dans l'annexe *A* de la présente convention;

2° Toutes actions, obligations, parts de fondateur ou d'intérêt dont il est fait mention à l'annexe *B*;

3° Tous les bâtiments, constructions, installations, plantations et appropriations quelconques établis ou acquis en Afrique et en Belgique par le gouvernement de l'Etat indépendant, les objets mobiliers de toute nature et le bétail qu'il y possède, ainsi que ses bateaux et embarcations avec leur matériel, et son matériel d'armement militaire, tels que repris à l'annexe *B*, n°s 2 et 4;

4° L'ivoire, le caoutchouc et les autres produits africains qui sont la propriété de l'Etat Indépendant, de même que les objets d'approvisionnements et autres marchandises lui appartenant, tels que repris à l'annexe *B*, n°s 1 et 3.

ART. 3. — D'autre part, la cession comprend tout le pasif et tous les engagements financiers de l'Etat Indépendant tels qu'ils sont détaillés dans l'annexe *C*.

Art. 4. — La date à laquelle la Belgique assumera l'exercice de son droit de souveraineté sur les territoires visés à l'article 1er sera déterminé par arrêté royal.

Les recettes faites et les dépenses effectuées par l'Etat Indépendant à partir du 1er janvier 1908 seront au compte de la Belgique.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent traité et y ont apposé leur cachet.

Fait en double expédition à Bruxelles, le 28 novembre 1907.

(*L. S.*) J. Davignon.
(*L. S.*) J. de Trooz.
(*L. S.*) J. Renkin.
(*L. S.*). J. Liebaert.
(*L. S.*) Baron Descamps.
(*L. S.*) Arm. Hubert.
(*L. S.*) A. Delbeke.
(*L. S.*) G. Helleputte.
(*L. S.*) Général Hellebaut.

Arrangement provisoire.

A. — A partir du 1er janvier 1908, aucune dépense ne sera effectuée par l'Etat Indépendant du Congo sans que notification en soit donnée au ministre des Finances de Belgique. Celui-ci sera tenu au courant de toutes les opérations de la comptabilité.

B. — A partir de la même date, les dépenses effectuées par l'Etat Indépendant du Congo et les recettes encaissées par lui le seront pour le compte de la Belgique, sous réserve de l'adoption par les Chambres du projet de loi relatif à la reprise du Congo.

Bruxelles, le 28 novembre 1907.

Pour la Belgique :

J. Davignon, J. de Trooz, J. Renkin, Chr. de Cuvilier, H. Drogmans, Liebrechts.

Espagne. — *Le voyage du roi Alphonse XIII à Barcelone.* — Le roi Alphonse XIII, accompagné de la reine, s'est rendu à Barcelone le 21 octobre. La réception faite aux souverains a été tout à fait enthousiaste. Il semble que la capitale de la Catalogne ait tenu à dissiper jusqu'aux moindres traces des incidents créés par les manifestations séparatistes. On a tout lieu de penser qu'il s'ensuivra une détente à la faveur de laquelle sera abrogée la loi des juridictions et seront suspendus les quelques procès restant encore à juger sur les quarante-quatre intentés depuis deux ans aux journaux et aux associations politiques pour injures contre la patrie, l'armée et les autorités.

L'amiral Germinet, commandant la division navale française mouillée à Barcelone, est allé avec MM. Martin, chargé d'affaires de France, Gilbert, consul général à Barcelone, et les commandants des navires de son escadre, saluer le roi à son arrivée.

Les souverains sont restés à Barcelone jusqu'au 27 octobre.

Russie. — *Le budget pour* 1909. — D'après les évaluations budgétaires pour l'exercice 1909, les recettes ordinaires s'élèveront à 2.477 millions de roubles, les dépenses ordinaires à 2.472. Les recettes extraordinaires s'élèveront à 1.700 millions de roubles, les dépenses extraordinaires à 159.200.000 roubles. Parmi ces dernières,

figurent les dépenses résultant de la guerre russo-japonaise pour 21,6 millions, les crédits pour le ministère de la Guerre pour 68,4 et ceux destinés à la construction des voies ferrées pour 60,7 millions de roubles.

Le ministre des Finances, entre autres déclarations relatives au budget pour 1909, a fait la suivante :

Les recettes ordinaires pour 1908 ont dépassé les prévisions de 90 millions de roubles et les dépenses ordinaires de 160 millions. Comparées aux dépenses réelles pour 1907, ces dernières accusent une augmentation de 276 millions. L'état des dépenses prévues pour 1909 est établi conformément aux vœux exprimés par la Douma, qui demandait que des indications suffisantes fussent données avec chaque catégorie de dépenses.

Le budget de 1909 indique, par comparaison avec les précédents, une augmentation considérable des dépenses et des recettes. Ces dernières n'offrent qu'une petite différence en plus de 5 millions de roubles. Cependant, tous les besoins prévus par la Douma n'ont pas pu recevoir satisfaction.

L'unique moyen de trouver des revenus pour faire face aux besoins extraordinaires serait maintenant d'augmenter les taxes et les impôts.

Au nombre des projets de loi présentés à la Douma, se trouve l'introduction de l'impôt sur le revenu, l'introduction de l'impôt immobilier, l'augmentation de l'impôt sur le tabac, l'introduction de l'impôt sur les tubes de papier pour cigarettes et le papier à cigarettes façonné. De cette façon, on pourrait rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, équilibre qui serait toutefois facilement détruit dans le cas où les recettes prévues ne rentreraient pas intégralement.

Par suite, il est absolument nécessaire de proportionner l'augmentation des dépenses à la croissance normale des recettes.

En ce qui concerne les dépenses, certaines, telles que celles relatives aux chemins de fer, ne sauraient être réduites sans danger pour la civilisation et la vie industrielle du pays. Il est donc nécessaire d'y faire face par des emprunts, comme d'ailleurs on y a fait face jusqu'ici. Cependant, en pratique, tout emprunt, quelle qu'en soit l'importance, est chose plutôt à éviter, étant donné surtout le chiffre de la dette russe dont le service absorbe un quart des recettes totales.

Un équilibre durable du budget ne saurait s'obtenir qu'en réduisant les dépenses. Quant à la réforme des impôts, on n'y procède, dans tous les pays, que graduellement.

En terminant, le ministre a déclaré que la voie qui conduit à donner satisfaction à tous les divers besoins propres à un peuple civilisé, est certes bien attrayante ; mais si l'on s'y engage en dehors de toute prudence, les suites peuvent en être graves pour tout l'Etat. La Russie doit arriver à établir chez elle une harmonie financière rigoureuse par ses propres moyens et sans user outre mesure de la capacité contributive de la population.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *L'arrivée de M. Klobukowski.* — Dès son arrivée à Saïgon, le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Klobukowski, a rédigé une circulaire prescrivant des mesures immé-

diates de décentralisation, comportant le retour du personnel des divers services sous l'autorité du lieutenant-gouverneur et des résidents supérieurs. Cette mesure va décongestionner les services généraux et mettre le contrôle et la responsabilité plus près des fonctionnaires.

Après avoir donné une grande réception à Saïgon, M. Klobukowski est monté à Hué. On sait que, depuis la déposition de Than-thaï, ce pays n'a plus le calme qu'il avait autrefois ; aussi y a-t-on envoyé ces temps derniers un administrateur qui ailleurs déjà a fait ses preuves, M. Groleau. Le gouverneur général, à son arrivée à Hué, a reçu le conseil de régence annamite, puis il s'est rendu au palais où devant le roi, les ministres et les dignitaires, il a donné connaissance d'une proclamation aux populations de l'Annam et du Tonkin. Cette proclamation, dont le texte sera affiché partout, affirme l'amitié protectrice de la France, les réformes fiscales, l'extension et la mise en valeur du protectorat, sauvegarde des traditions et des intérêts. Le gouverneur général s'est déclaré résolu à réprimer avec vigueur les atteintes à la tranquillité publique et les infractions au régime légal, garantissant l'évolution pacifique et laborieuse de l'Indo-Chine.

Aux dernières nouvelles, le gouverneur général avait gagné le Tonkin, où, à Haiphong et à Hanoï, il avait reçu le plus chaleureux accueil.

— *La répression de la piraterie au Tonkin.* — M. Klobukowski vient d'adresser au ministre des colonies un câblogramme concernant la situation au Tonkin au point de vue de la répression de la piraterie.

Tout le delta est tranquille, grâce aux mouvements de la garde indigène sur la périphérie. Les bandes contre lesquelles avaient opéré les commandants Lecreux et Muller sur les territoires de Yen-Bay et Ha-Giang, en grande partie descendues dans les vallées de Rivière-Claire et de Song-Gan, semblent vouloir gagner Cho-Chu. Les postes militaires de la garde indigène et des partisans des provinces de Bac-Kha, Tuyen-Kang, That-Ké, font tous leurs efforts pour les cerner.

Japon. — *La visite de la flotte américaine.* — L'escadre cuirassée des Etats-Unis, commandée par l'amiral Sperry, est arrivée le 18 octobre à Yokohama, où la municipalité et la population lui ont fait le plus chaleureux accueil. Le lendemain, l'amiral Sperry et les officiers de l'escadre ont été reçus par le mikado, au palais de Chiba, à Tokyo. L'amiral Sperry a remis au mikado un message du président Roosevelt assurant le peuple japonais de l'amitié du peuple américain. Le mikado a remis à son tour à l'amiral Sperry le message suivant pour le président Roosevelt :

Je considère les relations historiques de bonne amitié sincère du Japon avec les Etats-Unis comme un précieux héritage de mon règne, et dans l'avenir comme dans le passé, mon but et mon désir constants seront de resserrer les liens indissolubles d'amitié qui unissent les deux pays dans un bon voisinage et un parfait accord.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Dans le Sud oranais.* — Vers le 10 octobre des pillards nomades ayant enlevé, à 50 kilomètres d'Aïn-Sefra, un troupeau de chameaux appartenant à des tribus protégées, une colonne de Sahariens se mit à leur poursuite et les rejoignit le 16 octobre dans la vallée du Bas-Guir, à Oglat-Berdat ; les Berbers étaient environ 200 et nos Sahariens au nombre d'une centaine. Le combat qui s'engagea aussitôt fut très vif ; finalement les pillards durent s'enfuir, laissant 25 morts sur le terrain, leurs troupeaux et bagages. De notre côté, le lieutenant Humbert, qui commandait le détachement, a reçu une balle dans le pied ; un de nos méharistes a été blessé.

Afrique Occidentale. — *Une opération de police dans la Haute-Gambie.* —Une agitation locale suscitée par un marabout fanatique s'était manifestée récemment dans le village de Tabadian dans la Haute-Gambie et avait nécessité l'envoi dans cette région d'une compagnie de tirailleurs, placée sous les ordres du capitaine Viard, pour rétablir l'ordre. Un câblogramme du gouverneur général de l'Afrique occidentale informe le ministre des Colonies que le capitaine Viard, accompagné de l'administrateur en chef Loirot, est parvenu devant Tabadian le 12 octobre, à cinq heures du matin, et a rencontré une vive résistance de la part du marabout et de ses partisans, qui avaient fortifié le village. Le marabout Bayaga et ses défenseurs ont été tués. De notre côté, six tirailleurs sénégalais sont tombés sous les coups de nos adversaires.

L'administrateur Loirot a été blessé à la jambe. Le village a été rasé.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Marines de guerre du monde en 1907. — D'après les statistiques publiées par le Lloyd anglais, il a été lancé en 1907 :

En Angleterre, 36 bâtiments de guerre déplaçant 134.470 tonnes ; et à l'étranger, 106 bâtiments représentant 321.211 tonnes.

Il n'est pas tenu compte des bâtiments d'un déplacement inférieur à 100 tonnes.

Les différentes marines figurent dans ce total avec le pourcentage suivant, quant au nombre et au tonnage :

	% du nombre	% du tonnage
Angleterre	23,3	41,5
Etats-Unis	3,5	3,6
France	11,9	10,4
Allemagne	11,9	4,6
Italie	8,4	7,8
Japon	7	17,8
Russie	11,9	11
Autres pavillons	21,8	3,1

Si l'on classe les sept grandes marines par ordre d'importance des lancements effectués, on voit que la France occupe le quatrième rang au point de vue du tonnage.

De 1900 à 1907 inclus, la France a mis à l'eau successivement : 40.700, 40.600, 44.200, 30.800, 43.600, 28.600, 15.200 et 33.600 tonnes.

Au cours des seize dernières années, il a été lancé en Angleterre pour le compte de diverses marines étrangères, 134 bâtiments de guerre représentant 302.265 tonnes.

II. — ASIE.

Japon. — *L'industrie cotonnière.* — D'après les derniers relevés, les capitaux engagés au Japon, depuis la fin de la guerre avec la Russie, dans de nouvelles entreprises, se montaient, fin octobre 1907, à 3.175.129.000 francs et ceux qui sont venus augmenter l'importance des Sociétés déjà existantes, à 1.349.340.000 francs, soit en tout à 4.524.469.000 francs.

Mais l'intense dépression du marché financier, qui a duré pendant la plus grande partie de l'année 1907, a porté un coup fatal à nombre de ces nouvelles Compagnies. Les unes ont dû fortement réduire leurs capitaux, d'autres se fondre dans d'anciennes Sociétés.

Parmi les industries, qui ont le mieux résisté pendant cette pé-

riode de crise, nous citerons l'industrie cotonnière, dont les principaux centres sont Osaka et Tokyo.

La production annuelle des filés de coton au Japon se monte actuellement à un million de balles dont les deux tiers sont consommés dans le pays et le reste est exporté, en Chine principalement.

Après la guerre, 95.460.000 francs furent consacrés à de nouvelles usines et 134.160.000 francs à l'agrandissement de celles existantes.

Sur les six nouvelles Compagnies, deux sont en liquidation, deux se sont fondues avec d'anciennes firmes; une seule, la Nisshin-Spinning C°, a vu souscrire en entier son premier appel de fonds, qui était de 6.450.000 francs (capital total : 25.800.000 francs).

Quant aux dix-sept usines qui existaient avant la guerre, elles ont presque toutes augmenté leur matériel.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Discussion du budget et du programme de constructions pour* 1908-1909. — Malgré les efforts du président Roosevelt et les discours alarmistes de plusieurs sénateurs, le Sénat américain, par une forte majorité, a réduit à deux le nombre des cuirassés à mettre en chantier pendant la prochaine année budgétaire. 23 sénateurs seulement ont voté le programme du président Roosevelt qui, à la Chambre des représentants, n'avait réuni que 83 voix.

Le budget voté à la Chambre s'élevait à 107 millions de dollars environ. Le Sénat l'a élevé à 123 millions. On tombera probablement d'accord sur le chiffre de 112 millions.

Les dépenses de l'exercice courant s'élèvent déjà à 104 millions environ, en y comprenant 3 millions et demi de crédits supplémentaires votés en cours d'exercice. Dès à présent on peut signaler les modifications suivantes :

Les effectifs augmentent de 6.000 hommes.

Augmentation de solde de 25 % pour les grades subalternes et pour le personnel non-officier.

Mise en chantier de : 2 cuirassés de 20.000 tonnes; 8 à 10 destroyers, probablement munis de la chauffe au pétrole; 8 à 10 sous-marins; 2 charbonniers.

Achat de 3 charbonniers.

Maintien d'un crédit pour la station d'Olongapo (Philippines) que la marine ne veut pas abandonner.

Création d'un corps de chirurgiens-dentistes et d'infirmières des hôpitaux.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Edmond-Alexandre-Numa Dalinval, consul de la principauté de Monaco à Dunkerque;

F. Rolland, consul des Pays-Bas à Tours;

Francisco Jebra y Saiz, consul d'Espagne à Marseille;

Victor Dupin, vice-consul de Norvège à Saint-Nazaire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

M. le *colonel* Moinier, détaché à Casablanca, est promu au grade de général de brigade.

INFANTERIE

Sont inscrits d'office au tableau d'avancement pour services distingués au corps de débarquement de Casablanca :

Pour le grade de colonel : M. le *lieut.-col.* Brulard, du 2e étranger;

Pour le grade de lieut.-colonel : MM. les *chefs de bataill.* Szarvas, du 2e étranger et Gloxin, du 1er zouaves ;

Pour le grade de chefs de bataill. : MM. les *capit.* Masson, du 4e zouaves; Fort, du 2e tirailleurs et Schmidt, de l'état-major;

Pour le grade de capitaine : MM. les *lieut.* Tramuset et Mascarel, du 2e étranger; Grollemund et Rogerie, du 2e tirailleurs et Angelaud, du 1er zouaves.

Sont inscrits d'office au tableau d'avancement pour services distingués rendus à la colonne du Haut-Guir :

Pour le grade de lieut.-colonel : MM. les *chefs de bataill.* Pein, des affaires indigènes et Canton, du 2e étranger ;

Pour le grade de chef de bataill. : MM. les *capit.* Mignerot, du 2e tirailleurs; Maury, du 1er étranger et Rouquette, du 1er bataill. d'Afrique ;

Pour le grade de capit. : MM. les *lieut.* Prunis, du 2e zouaves ; Huot et Rollet du 1er étranger; Fornier de Lachaux, des affaires indigènes.

Sont inscrits d'office au tableau de concours pour le grade d'officier de la Légion d'honneur : MM. le *chef de bataill.* Fesch, des affaires indigènes et le *capit.* Prezeau, du 1er bataill. d'Afrique.

CAVALERIE

Sont inscrits d'office au tableau d'avancement au titre des expéditions lointaines :

Pour le grade de chef d'escadrons : MM. les *capit.* Blasselle, du 5e chass. d'Afrique et Merle de la Brugière de la Veaucoupet, du 6e chass. d'Afrique ;

Pour le grade de capit. : MM. les *lieut.* Bonnefous, du 1er chass. d'Afrique ; de Benoist, du 3e chass. d'Afrique et Beugnot, du 6e chass. d'Afrique.

ARTILLERIE

Sont inscrits au tableau d'avancement au titre des expéditions lointaines :

Pour le grade de lieut.-colonel : M. le *chef d'escad.* Séguin, du 12e rég. à Oran;

Pour le grade de chef d'escadron : M. le *capit.* Jeanney, du 12e rég. à Oran ;

Pour le grade de capit. : MM. les *lieut.* Gros, du 13e rég. à Casablanca et Gerbenne, du 12e rég. à Oran.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

Sont inscrits au tableau de concours au titre des expéditions lointaines :

Pour officier de la Légion d'honneur : M. le *chef d'escad.* Pivet (Haut-Guir);

Pour chevaliers de la Légion d'honneur : MM. les *lieut.* Chemet et Roth, du 18e escadron (Haut-Guir).

SERVICE DE SANTÉ

Sont inscrits d'office au tableau d'avancement :

Au titre du Sud-Oranais :

Pour le grade de méd. ppal de 2e cl. : M. Galzin, *méd.-maj. de* 1re *cl.* des hôpit. milit. de la division d'Oran ;

Pour le grade de méd.-maj. de 1re cl. : M. Oberlé, *méd.-maj. de* 2e *cl.* aux hôpit. milit. de la division d'Oran ;

Pour le grade de méd.-maj. de 2e cl. : M. Étienne, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* aux hôpitaux milit. de la division d'Oran.

Au titre de Casablanca :

Pour le grade de méd.-maj. de 1re cl. : MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Poullain et Gauthier ;

Pour le grade de méd.-maj. de 2e cl. : M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Darthenay ;

Pour le grade d'officier d'administ. de 1re cl. : M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Germano.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Annam-Tonkin. — M. Boulard, *vétérin. en* 2e, est désig. pour l'artillerie du Tonkin.

Cochinchine. — M. Lostie, *vétérin. en* 2e, est désig. pour l'artillerie de la Cochinchine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

M. le *chef de bataill.* Savy, du rég. de tirailleurs sénégalais détaché à Casablanca, est inscrit d'office pour le grade de lieutenant-colonel.

Chine. — M. le *capit.* Durand est placé à l'état-major du corps d'occupat.

Indo-Chine. — M. les *capit.* Mera et Doucet sont placés à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Cros est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Servagnat et les *lieut.* Prioux et Bonnet sont placés à l'état-major des troupes de l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *capit.* Bouteloupt et Moreau sont placés à l'état-major des troupes de l'Afrique orientale.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Folliet est placé à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

Madagascar. — M. le *capit.* Lanat est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Jacquemont est désig. pour le *D'Entrecasteaux ;*

M. le *lieut. de vaiss.* Petit est nommé au command. du *Styx ;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Jeanson est nommé au command. de l'*Olry ;*

M. l'*enseigne de vaiss.* Latty est désig. pour la flottille de torpilleurs des mers de Chine.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. le général de division Gallieni, ancien gouverneur général de Madagascar et membre du conseil supérieur de la guerre est nommé gouverneur général honoraire des colonies et appelé à la présidence du comité consultatif de défense des colonies ;

MM. Laguarigue de Survilliers, capit. d'artillerie coloniale et Le Conte, adjoint à l'intendance, sont nommés inspecteurs adjoints des colonies ;

M. Dujour, capitaine d'artillerie coloniale, est nommé administ. de 3e cl. des colonies ;

M. Dalmas est nommé directeur du personnel au ministère des colonies ;

MM. Duchêne et Schmidt sont nommés sous-directeurs au ministère des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Pérou contemporain. Etude sociale par F. Garcia Calderon. Un vol in-8 de 336 pages avec une carte hors texte. Dujarric et Cie. Paris, 1907.

M. Garcia Calderon est un jeune péruvien qui connaît admirablement la France et qui, sans ignorer les défauts de l'esprit latin, reste convaincu que ses hautes vertus doivent lui assurer dans l'avenir un rôle égal à celui qu'il a joué dans le passé. Par son livre il ne se propose pas seulement de nous faire connaître le Pérou, il veut montrer que la France ne saurait, sans s'amoindrir, se désintéresser du sort d'un pays avec lequel elle a tant de liens communs.

L'ouvrage que précède une introduction géographique et historique est divisé en sept chapitres dans lesquels sont successivement étudiées : La Renaissance péruvienne; l'évolution des idées et des faits dans le Pérou républicain; les forces économiques actuelles; les forces politiques; les forces éducatives; la situation internationale. Enfin le dernier chapitre qui envisage quel avenir peut être réservé au Pérou par suite des circonstances, tel le percement de l'isthme de Panama, qui vont changer l'équilibre politique des divers pays de l'Amérique du Sud, se termine par une conclusion générale.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Questioni di Geografia economica e di politica commerciale applicata, par Vincenzo Grossi. Un vol. in-8° de 248 pages. Lœscher et Cie, Rome, 1908.

La Vallée du Si-Kiang. I. *Itinéraire de Lang-son à Canton*, par Ch. B. Maybon; II. *Le chemin de fer de Nacham*, par H. Deseille. Une brochure grand in-8° de 48 pages, avec 3 cartes et 23 illustrations (fasc. 2 des *Annales de la Société de Géographie commerciale*, section indo-chinoise). Hanoï, 1908.

La Republica Argentina en la segunda Conferencia internacional de la Paz (*Haya*, 1907). Un vol. in-8° de 200 pages. Imprenta A. Pech, Buenos-Ayres, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*oct.* 1908). Aug. Terrier : La campagne allemande contre la Légion étrangère. — G. François : La situation financière de l'Afrique occidentale.

Annales du Sauvetage maritime, organe trimestriel de la Société centrale de sauvetage des naufragés (3e fasc. de 1908). — Vie intérieure de la Société.

La Quinzaine coloniale (10 *oct.* 1908). Unions mixtes et condition juridique des métis aux Indes néerlandaises.

Revue pour les Français (25 *oct.* 1908). G. Parmentier : Chez les Lapons. — G. Bordat : Le commerce français en Turquie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Italia all' Estero (20 *ott.* 1908). B. Pellegrini : La politica italiana e l'opera del ministro degli affari esteri. — Barone Enrico : La questione balcanica e la Triplice.

La Rassegna nazionale (16 *ott.* 1908). Fr. Magri : Il problema dell' Emigrazione.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES DEUX CONFLITS BALKANIQUES

Il ne sera question dans cet article que du double conflit turco-bulgare et austro-serbe, auquel les derniers événements viennent de donner naissance. Nous n'examinerons pas ici les complications qui surgissent de toutes parts; mais en réalité la crise actuelle n'est pas seulement balkanique, elle est européenne. Malgré les partisans de la paix à outrance qui voudraient que l'Europe, suivant la belle parole de notre ministre des Affaires étrangères, « affirmât son unité morale », deux camps adverses sont déjà formés. Cinq grandes puissances ont pris position, avec plus ou moins de fermeté, mais assez nettement pour que leur groupement ne puisse être désormais altéré. Et la sixième, l'Italie, voit arriver, non sans angoisse, l'heure ou il lui faudra fixer ses résolutions.

Il y a un an, nous écrivions à cette même place [1].

« Plus on étudie la question d'Orient, et plus on se convainc « que l'empire austro-hongrois et l'empire turc sont soli- « daires l'un de l'autre. Si le second venait à s'effondrer, le « premier serait forcé d'intervenir, et ce serait pour lui la per- « spective de grosses difficultés, l'obligation de réclamer une « part du gâteau... Inversement si la mort de François-Joseph « était le signal de la dislocation du dualisme austro-hongrois, « le meilleur appui du sultan disparaîtrait. Sans l'Autriche, « les nationalités balkaniques seraient déchaînées, et ce jour- « là les Bulgares seraient au premier rang... »

L'Empire turc ne s'est pas effondré, mais il a été violemment secoué du fait de la révolution. Et cette secousse, dont les effets seront peut-être salutaires dans l'avenir, n'a encore produit que la plus parfaite anarchie. Il n'en a pas fallu davantage pour

1 Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 17 septembre 1907 ; Bulgarie et Bulgares : Les Japonais des Balkans.

que l'entreprenant diplomate qui dirige la politique de l'Autriche-Hongrie crût le moment venu de prendre sa part du gâteau, sous forme d'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Succès qui peut flatter l'amour-propre d'un ministre « voulant avoir du prestige », suivant l'amusante réflexion du *Vorwaerts*, mais qui sera payé plus cher qu'il ne vaut. Pour l'instant, c'est une question serbe venant brocher sur les questions tchèque, hongroise, roumaine, croate, qui agitent la monarchie; et c'est aussi la mauvaise humeur de l'Europe se manifestant sous toutes les formes, depuis l'Allemagne qui suit à contre-cœur, jusqu'à l'Angleterre qui s'irrite. Pour l'avenir, c'est l'antagonisme des Parlements de Vienne et de Budapest, quand il faudra régler le sort de la nouvelle acquisition.

Inversement, la défection de François-Joseph a bien fait perdre au sultan son meilleur appui. Le jour où ils ont été sûrs que l'Autriche ne serait plus contre eux, les Bulgares sont partis de l'avant, sans trop se soucier de ce qu'en penserait le reste de l'Europe.

Voilà donc, du fait de leur solidarité dûment établie par les événements, l'Autriche-Hongrie et la Turquie impliquées simultanément dans deux affaires sérieuses, sinon graves. Les Turcs ont failli se battre avec les Bulgares, et les Autrichiens vont peut-être se battre avec les Serbes.

*
* *

La presse quotidienne a si compendieusement relaté les péripéties du conflit turco-bulgare qu'il suffira ici d'en indiquer les causes et les phases principales, et d'examiner si l'arrangement qui semble en train de se conclure présente le caractère d'une paix définitive ou d'une simple trêve.

On sait que nulle part le mouvement jeune-turc n'avait été accueilli avec moins d'enthousiasme qu'en Bulgarie [1], parce qu'on s'y disait que si par malheur ce mouvement aboutissait à la régénération de la Turquie, les chances de mettre la main sur la Macédoine seraient singulièrement diminuées. On espéra d'abord quelque faute irrémédiable des Comités jeunes-turcs, qui leur aurait mis toute l'Europe à dos. Mais quand il fut bien avéré que rien de pareil ne se produirait, les Japonais des Balkans ne furent pas longs à prendre leur parti. Il fallait au plus vite chercher noise à la Turquie, et comme, pour des raisons déjà expliquées [2], on ne pouvait rien tenter d'ici long-

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* : La crise turque.
[2] *Ibidem* : Les Jeunes-Turcs et la Macédoine.

temps en Macédoine, la proclamation de l'indépendance était un excellent motif de querelle. Le voyage du prince Ferdinand à Vienne fut alors décidé, l'adhésion au moins tacite de l'Autriche étant une condition *sine qua non* de réussite. Tout marcha à souhait. Tandis que le prince recevait de l'empereur François-Joseph l'accueil que l'on sait, d'autant plus explicable que le baron d'Æhrenthal méditait déjà son projet d'annexion, survenaient l'incident Guéchoff et la grève des chemins de fer orientaux. Ici il faut laisser la parole à un diplomate bulgare :

« Est-on vraiment en droit de nous reprocher notre con-
« duite ? Au moment où la Turquie nous insultait en bafouant
« notre représentant à Constantinople, il était tout naturel que,
« dans l'attente d'une réparation, et en prévision de tout évé-
« nement, nous ayons voulu concentrer quelques troupes à
« la frontière. Mais par un hasard singulier la Compagnie
« des chemins de fer orientaux était précisément en grève !
« Bien plus, avant que la grève eût éclaté, tous les wagons
« propres au transport des troupes avaient passé en Turquie,
« au mépris des contrats les plus formels qui stipulent en
« tout temps une répartition équitable du matériel ! La
« sécurité de l'Etat nous commandait donc impérieusement de
« mettre la main sur cette voie ferrée, et la proclamation de
« notre indépendance n'était qu'une juste réplique à tant de
« provocations. »

Que la guerre contre la Turquie, et non pas seulement la proclamation de l'indépendance, ait été le secret désir du cabinet de Sofia, c'est ce qu'il est difficile de ne pas croire. Pour tout peuple balkanique, il est toujours séduisant d'attaquer l'Empire ottoman. Il y a beaucoup à gagner, et peu à perdre, puisque c'est presque un principe du droit public européen que pas un pouce de territoire chrétien ne peut faire retour à la Turquie. On risque assurément dans l'aventure beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent, mais ces plaies-là ne sont pas mortelles. Pour les Bulgares en particulier les dépenses d'une guerre eussent été peu de chose en regard de celles qu'ils s'imposent depuis plusieurs années pour préparer cette guerre, avec une ténacité qui ne connaît pas de défaillance. Le budget officiel de leur ministère de la Guerre ne donne à cet égard que des indications trompeuses, les chiffres en étant plus que doublés par un budget secret. Aussi l'armement est-il aujourd'hui au grand complet et à la hauteur des derniers progrès. Les Bulgares ne sont d'ailleurs pas comme tels de leurs voisins qu'on pourrait nommer, qui s'imaginent avoir tout fait quand ils

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

RUSSIE
GALATS
MANIE
BUCAREST
Danube
MER
Rouchtchouk
ARIE
Choumla
Varna
NOIRE
Slivno
Bourgos
ELIE ORIE
Maritza
ANDRINOPLE
Bosphore
EUROPE
CONSTANTINOPLE
Scutari
Rodosto
Dede-Agatch
Enos
Gallipoli
MER DE MARMARA
Brousse
Dardanelle
Balikesri
Kiutayeh
ASIE-MINEURE
MYRNE
Scala Nova

ont acheté des fusils et des canons : ils savent que la perfection du matériel de guerre n'est pas grand chose quand il ne s'y joint pas l'instruction solide du personnel. Et dans cet ordre d'idées ils en sont à ce point qu'un officier allemand, qui connaît bien cette armée, avouait dernièrement que l'infanterie bulgare ne lui semblait pas inférieure à la prussienne : éloge peu banal pour qui sait la morgue de nos voisins ! Il n'est donc pas déraisonnable de penser, surtout si la guerre avait éclaté par surprise, que ce petit peuple de 3.600.000 âmes aurait pu porter de rudes coups à cet Empire de 25 millions d'habitants, dont la force militaire a été anémiée par trente années du régime le plus déprimant, et se trouve encore diminuée à l'heure présente par suite du désordre qu'entraîne toute révolution, même pacifique.

Dans la deuxième quinzaine d'octobre, cette guerre a été imminente. On se montrait à Sofia intraitable sur la question des indemnités à verser à la Turquie. Les journaux officieux déclaraient que les Bulgares étaient prêts à payer leur indépendance de leur sang, mais non de leur argent, et se faisaient narquois pour dire que la Bulgarie n'ayant jamais acquitté son tribut du temps de sa vassalité, il serait vraiment bizarre qu'elle commençât à le faire au moment où elle proclamait son indépendance. Cependant les réservistes étaient convoqués, y compris ceux qui résident à l'étranger : la Roumanie voyait ses campagnes désertées par les travailleurs bulgares. On semblait n'attendre que la plus petite provocation venue de Constantinople pour déclancher la machine qui, dans l'esprit de l'Etat-major, doit permettre d'exécuter un premier bond jusqu'à Andrinople, et un second jusqu'aux environs de Constantinople, avant même que les contingents d'Anatolie aient pu être mobilisés.

Le maintien de la paix est dû, pour une part, à l'extrême prudence de la Porte qui avait compris depuis l'incident Guéchoff qu'il fallait jouer serrer, et pour une partplus grande, à l'action personnelle du prince Ferdinand.

Ce dernier est en effet un apôtre convaincu de la paix, tant à cause de ses goûts personnels que pour des raisons de politique intérieure auxquelles nous avons fait allusion dans un précédent article [1]. Sachant que nulle part on n'agitait le rameau d'olivier avec plus de conviction qu'en France, il faisait appel aux bons offices de notre légation à Sofia, en même

---

[1] *Quest. Dipl. et Col. :* Bulgarie et Bulgares.

temps que son représentant à Paris, M. Stancioff, qui passe pour le dépositaire de sa pensée, faisait entendre à qui de droit que l'intransigeance bulgare pourrait bien admettre des tempéraments. Ces intentions conciliantes, dont la Turquie était dûment prévenue, ouvraient la porte aux négociations qui s'entamèrent et traînèrent d'autant plus qu'en l'état des choses elles ne pouvaient être qu'officieuses. La Porte mettait très habilement le temps à profit en acheminant vers la frontière, sans bruit et sans mobilisation tapageuse, des effectifs suffisants pour que l'amplitude des bonds de l'armée bulgare, en cas de rupture des pourparlers, fût sensiblement réduite. Dès les derniers jours d'octobre, on eut à Sofia le sentiment très net que le coup était pour cette fois manqué, et le prince Ferdinand put se vanter d'avoir réalisé son double rêve : être roi, et l'être sans guerre !

Il ne doit d'ailleurs point se dissimuler que son attitude lui a valu de nombreux ennemis, non seulement dans l'intérieur de son nouveau royaume, mais parmi l'élément bulgare de Macédoine. « Que signifient, disent déjà certains violents, ces « protestations d'amitié envers la Turquie, qui remplissent la « proclamation de Tirnovo et le discours d'ouverture du So- « branié, sinon qu'on a sacrifié l'avenir des frères macédo- « niens à la vaine gloriole de ceindre une couronne royale. » On prétend qu'un complot a été découvert qui devait, dès le premier jour de la session parlementaire, ensanglanter les marches du nouveau trône.

De tout ceci on peut conclure que les puissances feront bien de surveiller de très près la marche des événements en Bulgarie, si elles ne veulent pas avoir de surprise désagréable de ce côté, dans un avenir plus ou moins prochain. La bonne foi des hommes politiques qui sont en train de s'entendre avec la Turquie n'a pas besoin d'être suspectée pour qu'on aperçoive le danger d'une guerre, parce qu'ils peuvent avoir à un moment donné la main forcée. Tous les gestes bénisseurs de la diplomatie n'empêchent qu'aujourd'hui la Bulgarie est, eu égard à sa population, formidablement armée, qu'en revanche sa bourse est assez plate, et le sera encore davantage quand on aura liquidé l'affaire des chemins de fer orientaux et accordé une compensation pécuniaire à la Turquie. Toutes circonstances qui ne prédisposent pas un peuple aux idées pacifiques. Les efforts des Jeunes-Turcs réorganisateurs seront suivis d'un œil jaloux à Sofia, et le jour où il sera évident que l'armée turque est dans la voie du progrès, on verra renaître les incidents diplomatiques, et la situation des Bulgares macédoniens redeviendra, comme par enchantement, intolérable.

Cette régénération de la Turquie est actuellement le grand X du problème oriental. Quand on consulte des hommes habitant depuis longtemps le pays, on les trouve presque tous sceptiques. La tâche des Jeunes-Turcs, à ne considérer que les seules difficultés d'ordre intérieur, apparaissait déjà comme bien ardue. Que sera-ce aujourd'hui que des complications extérieures surgissent, et qu'on constate tout ce qu'il y avait d'hypocrisie dans certaines protestations de sympathie adressées de l'étranger aux réformateurs! Les Jeunes-Turcs viennent d'éprouver que le proverbe *homo homini lupus* s'applique encore très bien à la civilisation du xxe siècle, et il n'est pas étonnant qu'on signale maintenant parmi eux un véritable découragement. Le malheur est que la plupart sont des idéologues, c'est à dire de très mauvaise graine d'hommes politiques. L'intelligence et la probité de beaucoup d'entre eux sont hors de conteste; mais tenus à l'écart comme ils l'ont été pendant de longues années, le maniement des affaires et la connaissance des hommes leur manquent. Ce serait miracle qu'il y eût dans leurs rangs un vrai personnel gouvernemental. Leur première faillite, facile à prévoir, a été la tentative d'éveiller la conscience nationale dans un Empire où sur 25 millions d'habitants, 10 millions à peine sont de race turque. Les élections actuelles donnent à cet égard un triste spectacle. De toutes parts les récriminations éclatent. Les Grecs se plaignent de ce que les Bulgares sont favorisés, et ceux-ci protestent contre les injustices dont ils sont victimes. Les Arméniens crient qu'on médite de nouveaux massacres. Cependant l'élément musulman reste à peu près inerte, quand il n'est pas franchement hostile au nouveau régime, comme les Albanais en Europe, et en Asie les Kurdes et les Arabes. Enfin les signes de mésintelligence entre les trois grands comités « Union et Progrès » de Constantinople, de Salonique et de Monastir, ne sont plus niables. Dans le dernier semblent s'être réunies les têtes exaltées, l'aile gauche du parti novateur, dont l'idéal est purement révolutionnaire, et qui a sur la nécessité de déposer Abdul-Hamid la même opinion que certains publicistes occidentaux. Il est vraiment temps que les anonymes qui dirigent les comités Jeunes-Turcs déchirent le voile qui masque leur personnalité, que les bergers du troupeau se révèlent enfin! La Turquie, dans cette heure si grave de son histoire, a encore plus besoin d'hommes que d'institutions. Ce n'est pas notamment par le jeu automatique de la Constitution qu'on réglera la question albanaise, sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention, car c'est du côté de

l'Albanie qu'est la pierre d'achoppement la plus redoutable pour le nouveau régime. Les Albanais chrétiens ne dissimulent plus leurs tendances séparatistes. Les Albanais musulmans, ou Arnautes, proclament bien dans des réunions tumultueuses qu'ils sont prêts à verser la dernière goutte de leur sang pour l'intégrité de la Turquie, si elle était menacée par les Serbes exécrés. Mais ces excellents soldats restent de médiocres citoyens. Souverainement libres sous le régime hamidien, et poussant l'indépendance jusqu'à l'oppression de leurs voisins, comment seraient-ils enthousiastes d'une Constitution qui assure à tous des droits égaux?

*
* *

Mais déjà l'attention de l'Europe se détourne des Turcs et des Bulgares : ce sont les Etats serbes qui donnent du souci aux chancelleries.

L'émotion provoquée en Serbie et au Montenegro par l'acte du baron d'Ehrenthal a été tout à fait extraordinaire. L'indépendance bulgare, bien que les relations entre Belgrade et Sofia fussent depuis longtemps loin d'être cordiales, n'a produit que peu d'effet, et un haut fonctionnaire serbe résumait l'impression générale en disant : « Nous ne reprochons pas aux Bulgares leur indépendance, mais ils l'ont proclamée *vilainement!* » Vilainement, c'est-à-dire sous l'égide de l'Autriche. Au contraire l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, connue avec certitude le 6 octobre, déchaînait dès le lendemain à Belgrade une telle fureur que le ministre de la Guerre jugeait prudent d'abréger les grandes manœuvres qui privaient la capitale de la totalité de sa garnison et de faire rentrer précipitamment quelques bataillons par une marche de nuit. Le gouvernement, loin de diriger l'opinion publique, se mettait à sa remorque, ainsi qu'il est d'usage en ce pays. Coup sur coup on apprenait qu'un oukase, dans des termes volontairement vagues, ordonnait la concentration (insolite à cette époque de l'année) de tous les hommes du premier ban « nécessaires au service » et que la Skoupchtina était convoquée extraordinairement pour le 10 octobre. Enfin, M. Milovanovitch, ministre des Affaires étrangères, adressait aux grandes puissances une protestation se terminant par une demande de compensations. Il croyait ainsi se montrer énergique. Ce ne fut pas l'avis de la plupart des *vingt-six* journaux politiques quotidiens qui trouvent des lecteurs dans cette capitale de

80.000 âmes. On déplorait cette précipitation à demander des compensations, parce qu'elle impliquait la reconnaissance du fait accompli, et on faisait ressortir l'attitude autrement énergique du prince Nicolas de Montenegro qui, lui, déclarait immédiatement nul et non avenu l'article 29 du traité de Berlin et invitait les agents autrichiens à abandonner la surveillance du littoral monténégrin, tandis que ses sujets brisaient les vitres de la légation d'Autriche à Cettigné et attaquaient le consulat d'Antivari. On attendait avec impatience la séance d'ouverture de la Skoupchtina, et on augurait qu'elle serait fatale au cabinet. Elle l'aurait peut-être été, en effet, si, dans la matinée du 10 octobre, au moment même où les députés entraient en séance, M. Milovanovitch n'avait pas reçu de certaines puissances étrangères des avis assez sérieux.

Les tribunes de l'humble édifice qui abrite les délibérations de la Skoupchtina étaient combles. Quelques-uns des spectateurs étaient venus de fort loin, et ignorant l'attitude que conservent généralement les députés serbes *dans les séances publiques*, s'attendaient à ce que les manifestations tumultueuses de la rue eussent leur écho dans l'enceinte législative. Mais les députés sont calmes, impassibles, on les dirait presque indifférents. Les curieux en sont réduits à se rabattre sur l'aspect pittoresque que présente une Skoupchtina serbe, bizarre assemblage de professeurs en longues redingotes noires, d'avocats et de négociants en vestons négligés, de paysans en culottes et vestes de grossière laine brune, le bonnet de peau de mouton à la main, chaussés de l'*opanke*, simple semelle de cuir qu'assujettissent d'interminables lanières, enfin de popes aux barbes de fleuve et aux long cheveux tombant à flots sur les épaules. Un prêtre arrive, revêtu des ornements sacerdotaux, asperge l'assistance d'eau bénite et commence les prières. Tous les députés les écoutent debout, et viennent ensuite un à un baiser les icônes. Après quoi, dans le plus profond silence, on procède à l'élection du président. Et le résultat du scrutin montre tout de suite qu'il y a quelque chose de changé en Serbie. Fait inouï dans les annales parlementaires, tous les partis, vieux-radical, jeune-radical, progressiste, nationaliste-libéral, se sont entendus pour porter au fauteuil M. Liouba lovanovitch, Serbe, originaire de Cattaro, qui a dans son jeune temps pris les armes contre l'Autriche... Celui-ci prononce quelques mots de remerciement et propose pour le lendemain une séance secrète, a fin de permettre au ministre des Affaires étrangères d'exposer la situation. Avant de prononcer la clôture, il rappelle qu'à cette même heure une autre Skoupchtina, celle

de Cettigné, tient séance, et demande s'il ne conviendrait pas de lui adresser un salut fraternel. Une acclamation lui répond, et les députés se dispersent en silence. Ce jour-là le petit parlement serbe a vraiment donné une leçon de patriotisme et de dignité.

La séance secrète du lendemain dura 12 heures, et cette longueur indique qu'elle dut être orageuse. On en attendait l'issue avec une certaine anxiété, non seulement dans le pays, mais à l'étranger, car on se demandait si le ministère renversé n'allait pas laisser la place à des exaltés qui commettraient quelque violence irréparable. Il n'en a rien été. A une majorité assez faible, croit-on, on arrêta minutieusement le programme d'une séance publique pour le jour suivant. Un des chefs de l'opposition, M. Ribaratz, déclarait solennellement que, dans les circonstances présentes, il était du devoir de tous les Serbes de se serrer autour du gouvernement représentant la patrie. Le ministre de la Guerre demanderait un crédit de 16 millions pour des dépenses militaires. Enfin le président de la Skoupchtina se ferait l'interprète des sentiments de l'assemblée. Ce programme fut ponctuellement suivi. La motion Ribaratz fut votée à l'unanimité, moins la voix de l'unique député socialiste qui crut devoir à l'idéal de son parti de protester contre les mesures militaires prises. M. Iovanovitch se leva, et dans un long discours dont la forme correcte ne soulignait que mieux la violence du fond, s'éleva contre l'accaparement par l'Autriche d'un territoire qui de temps immémorial était le patrimoine de la race serbe, fit acclamer la France et l'Italie en rappelant que ces puissances avaient été dans le passé les champions du principe des nationalités, et termina par ces paroles qui sont à retenir : « La Serbie va faire silence pour entendre « la voix de l'Europe. Mais si l'Europe reste muette, c'est elle « qui entendra la voix de la Serbie. »

Quelque opinion que l'on ait sur la légitimité des revendications serbes, on est bien obligé de reconnaître la force du courant qui pourrait entraîner ce peuple à des résolutions désespérées. Le raisonnement n'a plus que peu de prise sur les hommes politiques de Belgrade. On a beau leur répéter qu'il ne s'agit en réalité que d'un changement d'étiquette ; que la Bosnie annexée n'est pas plus éloignée de sa libération que la Bosnie occupée militairement, administrée par des fonctionnaires qui lèvent les impôts et enrôlent le contingent sous les drapeaux de l'Empereur-Roi ; qu'il était chimérique de s'imaginer que l'Autriche abandonnât jamais cette province, à moins d'y être forcée par une guerre malheureuse ; que l'intérêt le

plus immédiat de la race serbe est de ne pas être coupée en deux tronçons par l'occupation du sandjak de Novi-bazar; qu'à cet égard les événements récents marquent une amélioration, puisque les garnisons autrichiennes abandonnent Plevlié et Priépolie et que cette retraite semble indiquer une renonciation au fameux chemin de fer d'Uvatz à Mitrovitza. On prêche dans le désert. Les réalités tangibles n'émeuvent jamais le Serbe. Il préfère le domaine des conceptions générales et de la haute politique. Pour lui, l'annexion est un coup terrible, parce qu'elle anéantit des espoirs qui n'avaient jamais été abandonnés et qu'elle fera perdre de plus en plus le sentiment national aux Bosniaques. Si son interlocuteur est Français, il lui oppose la réplique suivante : « Regardez votre Alsace-Lorraine qui se germanise tous les jours ! » Si l'on insinue qu'il y a beaucoup à faire pour le développement intérieur de la Serbie, il répond qu'un pays de 2.700.000 habitants, encerclé de tous côtés par un ennemi héréditaire, n'est pas viable, et qu'il faut actuellement à la Serbie indépendante un accroissement de population et par conséquent un accroissement de territoire. Voilà la nécessité dont M. Milovanovitch a probablement essayé de convaincre les cabinets de Londres, de Paris et de Rome, tandis que M. Pachitch entreprenait la même tâche à Pétersbourg.

En tout ceci, la Serbie a partie liée avec le Montenegro. C'est encore un des résultats obtenus par le baron d'Æhrenthal d'avoir fait disparaître toute mésintelligence entre les frères du royaume et ceux de la principauté. L'élan des deux populations a été si puissant qu'il a entraîné les deux souverains : malgré des rancunes bien récentes, le roi Pierre et le prince Nicolas se sont tendu la main. Le ministre serbe à Cettigné, qui, au mois de juin dernier, avait dû quitter le Montenegro où sa situation était devenue intenable par suite des accusations monstrueuses que la Skoupchtina montenegrine lançait contre le gouvernement serbe, est retourné dernièrement à son poste, porteur d'une lettre autographe du roi Pierre à son beau-père, et maintenant à Cettigné les ovations ne cessent pas devant la légation serbe. On sait le voyage triomphal du général monténégrin Ianko Voukotitch à Belgrade : il est plus que probable qu'il a été entrepris dans le but de conclure un accord militaire. A la même époque, le président du Conseil montenegrin, M. Tomanovitch, partait pour l'Italie.

Sans être dans le secret des dieux, il n'est pas difficile de deviner à peu près la réponse embarrassée que les chancelleries occidentales ont dû faire aux envoyés serbes et montene-

grins : « Vous voulez des compensations territoriales. De qui prétendez-vous les obtenir? En toute justice, ce ne peut être de la Turquie, qui est plutôt en droit de réclamer elle-même des dédommagements. Au reste, vous pouvez juger de quelle importance est pour vous l'amitié turque. C'est grâce à elle que vous n'êtes pas bloqués aujourd'hui et que votre matériel de guerre, auquel l'Autriche est fermée, va transiter par Salonique. Nous entendons bien que c'est à l'Autriche que vous en voulez : une bande de territoire bosniaque, dans la région de la haute Drina, à attribuer à la Serbie, et une autre bande détachée de l'Herzégovine, avec Trébigne, pour le Montenegro. Ce serait, selon vous, une barrière définitive au *Drang nach Osten* et la possibilité d'atteindre à l'Adriatique par un territoire exclusivement serbe. Barrière fragile que cette bande étroite, et communication bien détournée pour arriver à la mer! Pensez-vous que l'Europe va risquer, pour un si mince résultat, de se faire dire un *non possumus* par l'Autriche? En réalité, vos communications maritimes ne peuvent se faire que par le territoire turc. La Conférence européenne pourra obtenir que la ligne Danube-Adriatique suive l'itinéraire le plus conforme à vos désirs. Des dispositions spéciales seraient prises pour vous en assurer en tout temps la libre jouissance. Cette ligne viendrait aboutir à Antivari, comme le souhaite le Montenegro. Pour sa construction rapide, les appuis financiers ne vous feraient pas défaut. L'article 29 du traité de Berlin, qui oblige la principauté à s'entendre avec l'Autriche pour l'établissement d'un chemin de fer côtier, et soumet tout le littoral montenegrin à la surveillance autrichienne, pourra être abrogé. Tout ceci, joint à l'évacuation du sandjak, constitue la meilleure barrière contre le *Drang nach Osten* et améliore incontestablement votre situation. Ne nous demandez pas l'impossible... »

Alors même que toutes les puissances, y compris la Russie, ce qui est encore douteux, aient fait entendre les mêmes conseils de modération, un coup de tête peut parfaitement se produire. L'hypothèse de la Serbie et du Montenegro partant seuls en guerre contre l'Autriche prête à rire à beaucoup de gens. Les rieurs ne se rendent pas compte de la mentalité des petits peuples balkaniques qu'une lutte disproportionnée n'effraie pas autant qu'on pourrait le croire, étant un peu comme les enfants qui se sentent surveillés et se disent qu'au moment critique une main secourable les retiendra au bord du précipice. De plus, les Serbes sont dans ce fâcheux état d'esprit qui consiste à être mécontent de soi-même. Jaloux des progrès de la Bul-

garie, dus à des qualités qui leur manquent à eux-mêmes, ils se reprochent maintenant le temps gaspillé en vaines agitations politiques, les discussions interminables empêchant toute question d'aboutir, les tergiversations dont le résultat est qu'aujourd'hui l'armement des troupes est encore en pleine période de transformation. De là ce cri désespéré : « Nous allons peut-« être nous suicider. Mais nous n'avons pas d'autre parti à « prendre pour sauver l'honneur! »

Il n'est donc pas tout à fait oiseux d'examiner ce qui se passerait dans le cas où la tension actuelle dégénérerait en conflit armé. L'initiative pourrait bien venir des Montenegrins qui, malgré leur petit nombre, ont une liberté d'action que ne connaissent pas les Serbes du royaume. Les Autrichiens savent d'ailleurs bien que la punition des Montenegrins ne serait pas immédiate, surtout en cette saison, et qu'avant de mettre à la raison ces montagnards nichés dans leur aire et très convenablement armés, il faudrait du temps et des effectifs assez considérables, peut-être l'équivalent d'un corps d'armée. Au début, les Montenegrins auraient le loisir de faire quelques excursions en Herzégovine avec d'autant plus de succès que la population de cette province est moins soumise que la bosniaque et qu'elle a été travaillée activement dans ces derniers temps.

Au contraire, l'offensive serbe se heurterait à beaucoup plus d'obstacles et se bornerait à quelques pointes peu dangereuses au delà de la Drina moyenne. Vraisemblablement, le gouvernement de Belgrade se contenterait de faire décréter la mobilisation générale et attendrait l'impression produite en Europe, laissant, par conséquent, l'initiative des hostilités à l'armée austro-hongroise. Celle-ci, malgré la faible préparation à la guerre de ses adversaires, ne saurait pourtant occuper la Serbie sans y consacrer deux corps d'armée.

Il est à peine besoin de dire que la prudence la plus élémentaire commanderait de laisser là où il est le corps d'armée qui tient garnison en Bosnie et en Herzégovine et de ne pas l'employer aux opérations offensives. Les correspondances de Vienne et de Budapest, qui relatent complaisamment les marques de gratitude données par les nouveaux annexés, sont purement tendancieuses. Il faut estimer à leur juste valeur ces députations bosniaques envoyées à l'empereur-roi pour le remercier : c'est bien le cas de placer ici le cliché des « individualités sans mandat ». En réalité, la population des villes n'est pas austrophobe : elle a vraiment profité du régime de l'occupation, encore que les notables soient systématiquement exclus de l'administration et se voient annihilés par le flot des fonctionnaires

autrichiens, polonais, hongrois et croates, sans parler des musulmans. Mais il en est tout autrement dans les campagnes. Le paysan bosniaque chrétien regrette le régime turc pour deux raisons. La première est qu'en sa qualité de chrétien il échappait au service militaire. La seconde est qu'aujourd'hui le fisc autrichien prélève les impôts en argent avant que la récolte soit faite et en fixant l'assiette de l'impôt d'après une évaluation souvent arbitraire de cette récolte future, tandis que naguère les contributions étaient acquittées en nature, sous forme de dîme. Dans aucun pays du monde, le paysan n'aime à donner de l'argent et à le donner d'avance.

En résumant ce qui précède, on voit que la lutte contre les Etats serbes semblerait exiger quatre corps d'armée austro-hongrois.

JACQUES DOROBANTZ.

LES SLAVES DU SUD

DANS LE DRAME D'ORIENT [1]

SERBIE, MONTENEGRO ET BOSNIE-HERZÉGOVINE

Quand les Serbes ont frémi à la nouvelle de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, on nous a dit : « De quel préjudice se « plaignent le royaume de Serbie et la principauté de Monte- « negro? Pour quelle cause parlent-ils, comme pis-aller, de « compensations? Ces deux Etats n'ont été lésés en rien. » — Que ces deux Etats, tels qu'ils sont actuellement délimités, n'aient pas été lésés par l'acte de l'Autriche-Hongrie, on pourrait, à la rigueur, le soutenir. Mais il est en Europe et dans le monde d'autres réalités que les Etats : les nations, dont les limites s'enchevêtrent avec les frontières, existent et réclament leur droit à la vie. Le royaume de Serbie et la principauté de Montenegro sont actuellement les porte-parole de la nation serbe si morcelée, si déchiquetée, qu'elle peut souffrir et être lésée sans que les deux petits Etats où habitent une partie des Serbes soient directement et matériellement atteints. Et puis, on sait l'encerclement du royaume de Serbie par des barrières douanières que ne remplace nulle part un rivage largement ouvert sur une mer libre. L'histoire de Serbie est faussée [2] depuis que les routes de Bosnie et d'Herzégovine sont fermées au royaume et à la principauté, qui n'étaient pour la nationalité serbe que ce qu'est pour une nébuleuse la première masse condensée et qui prend forme.

Sans doute on nous a dit aussi : « Les routes de Bosnie-Her- « zégovine sont fermées depuis 1878 : ce n'est point là un fait « nouveau pouvant justifier ou même expliquer l'agitation « serbe. » Il faut pourtant bien admettre qu'il existe une différence essentielle entre les barrières provisoires jusqu'ici placées sur les routes depuis que l'Autriche-Hongrie a reçu le

---

[1] Cet article fait suite à l'étude de M. René Henry parue, sous le même titre, dans notre livraison du 1er novembre. On remarquera qu'elle traite de quelques-uns des points développés par M. Jacques Dorobantz ; mais nous avons pensé qu'il y aurait précisément un intérêt particulier à rapprocher la documentation de nos deux collaborateurs, qui se complètent si heureusement l'un et l'autre.

[2] *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient*, IIe partie; ch. II.

mandat d' « occuper et administrer » les deux provinces et les murs définitifs qu'on élève en travers en les annexant. Il y a même autre chose : pour les Serbes, — qu'ils aient tort ou raison, — la question est posée de savoir si on ne médite pas à Vienne l'anéantissement et l'occupation des Etats serbes.

L'antagonisme entre le petit royaume de Serbie et la puissante Autriche-Hongrie ne date pas de l'annexion. Si on ne veut pas remonter aux époques lointaines, on peut dire qu'elle date du jour où la Serbie a déchiré le traité de protectorat[1] signé par le roi Milan, et a prétendu mener une existence d'Etat indépendant.

L'Autriche-Hongrie crut alors pouvoir mater la Serbie en la menaçant de ruine. Ce fut le conflit douanier (1905-1908) : la Serbie, tant bien que mal, trouva des débouchés pour son bétail, ses porcs, son blé et ses prunes[2]. Au cours de cette lutte économique, la vieille haine des paysans serbes, — touchés dans leurs intérêts matériels, — s'est éveillée contre l'Allemand, contre le *Schwab*. Les paysans serbes ne sont pas actuellement une masse indifférente et inerte, comme ils l'étaient au temps de Slivnitza et comme semblent l'être en ce moment les paysans bulgares. Le mouvement serbe n'est pas un mouvement superficiel, limité à Belgrade et à un petit monde de politiques professionnels. Il se répercute dans les profondeurs des campagnes et de la nation.

De plus, en ces jours graves, un ministère de concentration est au pouvoir. Les partis ont fait trêve. Le parti progressiste jusqu'ici austrophile — celui qui a signé en 1882 le traité secret de protectorat — est maintenant plus austrophobe que quiconque : son organe, le *Vidélo* (lumière), attaque le roi parce qu'il ne fait pas la guerre et invite les officiers à entrer en campagne. A l'extrême-gauche, il n'y a plus d'antimilitaristes. Les socialistes eux-mêmes sont désillusionnés : ils ont envoyé un article au *Vorwaertz*, qui ne l'a pas publié ; ils ont adressé un memorandum au bureau permanent de Bruxelles pour qu'on prît la défense de la Bosnie, pays de dictature militaire, dernière région de l'Europe qui n'ait pas de constitution : on ne leur a pas répondu.

Bien plus, la leçon du danger semble avoir été comprise.

M. Skerlitch, professeur à l'Université de Belgrade, me disait

---

[1] M. Liouba Yovanovitch, aujourd'hui président de la Skoupchtina, m'a confirmé au début de 1907 l'existence de ce traité. Voir son analyse : *Des monts de Bohême au golfe Persique*, p. 401-403.

[2] Voir René Pinon : *L'Europe et l'Empire ottoman* (Perrin), chapitre IX : *Le conflit austro-serbe* et aussi *Des monts de Bohême...* (Plon), IIIe partie, ch. V.

il y a quelques jours, — et ses paroles de rude expérience, ses mâles pensées sont bonnes à répandre actuellement en France :

Nous, Serbes, nous sommes politiquement en avance, comme vous l'êtes en France. Nous ferons un arrêt; nous y sommes bien résolus, même nous qui sommes la gauche de la gauche. Dans ces quelques jours j'ai plus appris qu'en vingt ans de lecture. Il est des choses qui sont bonnes à l'intérieur mais dangereuses pour la politique extérieure. Quand je pense que la question des canons a été discutée pendant un an avant d'être résolue : et maintenant nous n'avons même pas tous nos canons et l'artillerie n'a pas eu le temps de s'exercer. Cette crise a transformé notre pays, au moins pour un certain temps. C'est le danger et parfois le malheur qui apprennent la sagesse aux nations méridionales, un peu frivoles. Aujourd'hui, il s'agit de canaliser toute l'énergie qui surgit. Jusqu'ici nous avons trop procédé par explosions brusques et brèves; nous n'avons pas eu assez d'esprit de suite. Alors, sous la menace, on risque d'être prêt trop tard.

La Serbie, malgré son exaspération, s'est laissée donner des conseils de prudence par ses amis. Elle consent à ne pas recourir aux armes avant que tout espoir de trouver un appui auprès des puissances réunies en conférence se soit évanoui. Elle limite les compensations demandées à la rive droite de la Drina. Ainsi elle aurait — prise sur la Bosnie méridionale — une bande étroite de terrain par laquelle elle pourrait communiquer avec le Montenegro et la mer; elle ne peut passer que là, ne voulant rien revendiquer contre la Turquie amie. De plus, et surtout, cette bande aurait pour elle une valeur symbolique : il ne peut s'agir d'empêcher de passer au travers le chemin de fer de la future ligne — d'ailleurs construite jusqu'à la frontière du sandjak turc — de Sarajévo à Mitrovitza et à Salonique. Il ne devrait même pas s'agir d'entraver dans l'avenir le passage par là de marchandises autrichiennes [1]. Mais si l'Autriche cédait sur ce point et laissait ainsi la Serbie s'étendre entre les territoires annexés et la Turquie, la Serbie finirait peut-être par croire que l'Autriche-Hongrie ne menace plus de sa poussée, de son *Drang*, les régions serbes qui ne sont pas encore sous sa domination. Pour la rassurer l'évacuation du sandjak de Novi-bazar [2] ne suffit pas : « Qui sait, disent même certains, si le but n'en est pas de « livrer les populations serbes aux Albanais qui les ont déjà dé- « cimées au Sud, de façon à trouver plus tard le passage débar- « rassé des populations qui l'habitent encore et sont tournées

[1] Voir : *Le problème macédonien : deux éléments de la solution d'avenir* (*Correspondant*, 25 avril 1908).

[2] Le sandjak a environ 300.0000 habitants, dont 20.000 musulmans. Le reste de la population est orthodoxe. Le costume albanais est très répandu.

« vers les deux Etats serbes qu'elles relient moralement l'un à « l'autre? »

Pendant ce temps, la Serbie s'arme et fait venir par la Méditerranée et Salonique les dernières batteries du Creusot que l'Autriche a arrêtées, contrairement à tout droit, sur le chemin de terre. Elle envoie ses hommes politiques plaider sa cause à Saint-Pétersbourg, à Constantinople et auprès des puissances occidentales. Elle s'est réconciliée avec le Montenegro : son agent diplomatique, M. Jovanovitch, est retourné à Cettigné; une délégation montenegrine a été acclamée à Belgrade et on a parlé d'alliance.

Le Montenegro en a fini avec sa politique austrophile de 1907. Il demande, lui aussi, des avantages minima : l'abrogation des servitudes maritimes organisées dans le traité de Berlin au profit de l'Autriche et l'annexion de la région qui, au Nord, domine son port d'Antivari. Le prince ne pensera-t-il pas à faire l'union nationale en ouvrant la porte des prisons où sont enfermés les condamnés du grand procès politique de cette année? Au fond, la dynastie Karageorgevitch y fut accusée de vouloir prendre la place de la dynastie de Niégoush. Or, les deux dynasties sont redevenues amies. N'est-ce pas l'heure de l'amnistie pour ceux qui ont été accusés d'être les partisans de la dynastie de Belgrade? Ne comprendra-t-on pas à Cettigné que le Montenegro pourrait alors tout autrement compter sur la sympathie de ceux qui s'occupent de lui en Occident?

*
* *

Le fait de l'annexion est agréable aux Croates de Bosnie-Herzégovine ; des Serbes opportunistes — orthodoxes et musulmans — s'y résignent comme condition de la Constitution. Mais une opposition silencieuse et tenace existe et subsistera. Il ne suffira sans doute pas de promettre aux grandes familles musulmanes de mettre à leurs noms nobles l'estampille d'un titre autrichien pour les gagner.

Un Serbe du royaume me disait récemment :

En Bosnie, les catholiques ne sont que des paysans dont le clergé est le cadre. Les intellectuels, les classes dirigeantes sont orthodoxes ou musulmans.

Les Serbes, dans ces dernières années, ont abandonné la politique exclusivement religieuse de leurs aînés, absorbés par des questions comme celle de la nomination des popes, et se sont défiés des discours et de la logomachie. Il y a en Bosnie toute une jeune élite, disciple de Masaryk [1].

[1] Professeur de l'Université tchèque de Prague.

La Bosnie s'est couverte d'associations, d'organisations sociales : banques rurales, coopératives agricoles, coopératives de production pour artisans, sociétés d'apprentis, sociétés aidant les étudiants pauvres qui, à cause de leurs sentiments nationaux, ne peuvent pas compter sur des bourses d'Etat. Grâce à cette substitution de la politique sociale à la politique religieuse, beaucoup de musulmans se déclarent Serbes, et en même temps, les masses populaires sont intéressées, entraînées et embrigadées.

Il y a soixante-dix ans, la littérature serbe avait son centre en Hongrie du Sud. Il se déplaça vers le royaume de Serbie. Aujourd'hui, c'est la Bosnie qui est couverte d'une splendide floraison. Là est le meilleur de notre race. Et c'est cette élite qu'on opprime et qu'on traque. L'Autriche-Hongrie ne tiendra la Bosnie et l'Herzégovine que comme elle tenait la Lombardie et la Vénétie. Déjà les temps sont revenus du Spielberg et de Silvio Pellico.

Il est vrai qu'une menace pèse sur la Bosnie-Herzégovine et son avenir : l'émigration en Amérique. Mais, jusqu'ici, le vide ne s'est pas fait et les tentatives de colonisation allemande n'ont produit aucun résultat appréciable.

Si telles sont bien les deux provinces qu'annexe l'Autriche-Hongrie, que va-t-elle en faire ?

Pour l'instant, nous le savons. Elles auront une représentation d'ensemble, comme elles ont déjà des conseils locaux de commune et de district. Certains droits seront un peu plus complètement garantis à leurs habitants. Mais elles n'enverront aucun représentant aux délégations : elles n'auront aucune part à la vie austro-hongroise d'ensemble ; elles n'auront pas leur mot à dire et leur vote à émettre quand seront tranchées les questions qui les intéressent le plus essentiellement. Leur situation sera bien inférieure à celle du royaume de Croatie, représenté au Parlement de Budapest dès qu'est en jeu une question commune croato-hongroise, et à la délégation hongroise. Leur situation sera même constitutionnellement inférieure à celle de l'Alsace-Lorraine qui, si elle n'est pas représentée au Bundesrat, l'est depuis 1874 au Reichstag.

Mais cette situation ne peut rationnellement durer qu'un temps. L'Autriche-Hongrie déclare que la Bosnie et l'Herzégovine sont en grand progrès et qu'elle tient à en faire peu à peu les égales des autres provinces de l'empire. Elle les a annexées pour leur donner une constitution ou plus exactement une assemblée représentative : le jour viendra sans doute où la Bosnie et l'Herzégovine seront évidemment mûres pour prendre part à la vie constitutionnelle d'ensemble de l'empire habsbourgeois. Déjà les autres Slaves sujets de François-Joseph les appellent : c'est un résultat qu'il importera pour eux d'atteindre au plus tôt.

Que deviendra alors la Bosnie-Herzégovine ?

Il nous a toujours semblé que, si un droit historique — pour raisonner comme on raisonne là-bas — existe sur la Bosnie, c'est celui de la Croatie, tout au moins sur la partie nord-ouest, jusqu'à la rivière Verbas, sur la Croatie turque qui est actuellement coupée en deux par la frontière croato-bosniaque : c'est la « robe sanglante » des poésies serbes, le pays jadis disputé, la « Marche » des « corvées pour forteresse ». Mais les illusions de M. Frank se sont envolées. L'évêque de Mostar, après avoir déclaré que la Bosnie-Herzégovine annexée revenait de droit à la Croatie, a voulu faire au préfet une visite de félicitations à l'occasion de l'annexion : il n'a pas été reçu. Si je m'en souviens bien, une aventure analogue était autrefois arrivée à Mgr Stadler, de Sarajévo.

C'est au nom des droits historiques de la Hongrie que la Bosnie-Herzégovine a été annexée, après une consultation de M. Kméty, professeur à l'Université de Budapest. La Hongrie se considère comme ayant incorporé la Croatie : elle invoque ses droits ; elle ne s'est pas opposée à l'annexion. L'entrée définitive de plus d'un million et demi de Slaves nouveaux dans l'empire habsbourgeois ne l'a pas effrayée. Les ministériels ont refusé de s'arrêter à l'hypothèse d'un danger, d'un trialisme désormais organisable par l'archiduc-héritier si les Hongrois lui faisaient trop de difficulté au moment du couronnement. A l'extrême-gauche seulement des voix se sont élevées.

L'Autriche a-t-elle définitivement renoncé à ses prétentions impériales et dominatrices, et a-t-elle oublié pour toujours la vieille formule qu'elle employa au XVIIIe siècle quand eurent été reconquises les régions du Sud de la Hongrie où habitent de nombreux Serbes : *patrimonium domus Austriæ?* Le banat fut alors constitué et ces régions furent longtemps ballottées et disputées entre Budapest et Vienne.

En somme, cinq solutions d'avenir sont possibles : la Bosnie-Herzégovine autonome et admise à jouer un rôle dans les affaires générales de la monarchie; la Bosnie-Herzégovine incorporée à la Croatie, à la Hongrie ou à l'Autriche; enfin la Bosnie-Herzégovine partagée entre l'Autriche qui réunirait l'Herzégovine à la Dalmatie, la Croatie qui prendrait la Croatie turque et la Hongrie qui aurait le reste de la Bosnie.

Cette solution serait la pire pour les Serbes. Ils préféreraient l'autonomie complète, et à défaut la réunion au royaume de Croatie. La Bosnie a été et peut redevenir la pomme de discorde entre Croates et Serbes. Jusqu'ici ils ont cependant évité la brouille : il est possible qu'ils l'évitent ; le malheur des uns et la désillusion des autres les rapprochent.

L'annexion de la Bosnie-Herzégovine a été sur le point de brouiller les Tchèques, les Polonais et les Croates, qui avaient voté l'annexion, avec les Russes. Il semble maintenant que cette grande fissure sera évitée au monde slave et aussi la fissure croato-serbe. L'œuvre de la conférence de Prague reste à tout prendre debout et pleine d'avenir [1]. Ce n'est pas seulement aux Serbes mais à tous les Slaves que l'acte autrichien doit donner la leçon du danger.

*
* *

En tout ce débat, la France n'est pas directement engagée. Dans la complexe et menaçante partie européenne elle ne peut pas, elle ne doit pas oublier qu'elle joue un rôle de second et de modérateur sur l'échiquier oriental et que, sur l'échiquier occidental, l'Autriche-Hongrie, dont l'existence est d'ailleurs nécessaire à l'équilibre de l'Europe, a joué et peut jouer un rôle pareil et complémentaire.

Mais nous n'avons garde non plus d'oublier les données essentielles suivantes. Il faut être ferme dans ses alliances et ses amitiés. Des événements nouveaux d'Orient, notamment de la révolution jeune-turque, peuvent résulter pour nous des conséquences diplomatiques heureuses. Les traités en général ne sont que l'expression modifiable du rapport changeant des forces entre puissances. Nous croyons que les nations doivent de plus en plus être libres de disposer d'elles-mêmes

René Henry.

---

[1] Voir ; *Les Slaves* (*Quest. dipl. et col.*, 16 juin 1903).

LA PREMIÈRE COMPAGNIE MARSEILLAISE DU CORAIL

M. Paul Masson s'est constitué l'historiographe du commerce maritime de Marseille, et il convient de s'en féliciter. Chacun de ses ouvrages contient, en effet, une masse considérable d'indications nouvelles, de renseignements précieux, de rectifications, de compléments d'informations, groupés de manière claire et attrayante autour d'idées générales qui servent de trame au récit; ainsi vont progressant et se précisant de plus en plus notre connaissance des entreprises lointaines des Marseillais, nos notions sur les vicissitudes de leurs établissesements d'outre-mer durant les temps modernes. Déjà, dans un livre considérable, sur lequel nous reviendrons prochainement, M. Masson a pu tracer, de ces entreprises et de ces vicissitudes, une excellente esquisse d'ensemble [1]; la connaissance de documents totalement ignorés jusqu'ici lui a récemment permis de revenir sur certains points de cette intéressante histoire, de compléter ces informations antérieures et d'apporter une nouvelle contribution aux origines de la colonisation française en Algérie-Tunisie au XVIe siècle.

I

Les archives départementales de l'Isère contiennent, dans leur série En, sous les numéros 944-959 ou sans cote, une collection de 19 registres ou cahiers relatifs aux Compagnies du Corail de Marseille. De ces manuscrits, l'aspect extérieur et la forme intrinsèque sont divers; les uns sont reliés en peau ou en parchemin, parfois avec des fermoirs en cuir, et d'autres n'ont aucune couverture; ceux-ci sont admirablement conservés, et ceux-là se trouvent dans un état plus ou moins défectueux, parfois même décolorés par les moisissures et en partie détruits; plusieurs sont parfaitement lisibles, alors que, dans d'autres cas, le déchiffrement des caractères est très difficile et devient même parfois absolument impossible par suite des abréviations et des signes conventionnels employés par les comptables; enfin, tandis que le texte est, dans nombre de registres, rédigé dans

[1] *Marseille et la colonisation française*. Essai d'histoire coloniale (Marseille, Barlatier, 1906, in-8° de 592 p., cartes et illustrations. Publications de l'Exposition coloniale de Marseille de 1906).

une langue où se trouvent mélangés le provençal, le français et l'italien, il est assez fréquemment aussi établi en français, et l'on signale même un manuscrit, le n° 955, comme débutant en provençal pour (à partir du folio 80) se continuer en français jusqu'à son 269e et dernier feuillet. Mais, si différents les uns des autres que soient à tant d'égards ces documents, ils ont du moins en commun un caractère essentiel : ce sont tous des livres de comptes.

Comment, demandera-t-on sans doute, des documents de cette nature, des registres si importants au point de vue commercial, ont-ils émigré de Marseille à Grenoble? C'est tout à la fois dans les usages judiciaires naguère en honneur en Provence, et dans l'histoire des Compagnies du Corail, que se trouve l'explication de cette apparente anomalie; sous l'Ancien Régime, en effet, l'appel de nombreux procès provençaux, ou leur jugement en première instance était porté devant le Parlement du Dauphiné, celui de Provence étant dessaisi pour cause de suspicion. Tel fut le cas des interminables procès qui résultèrent de la liquidation des plus anciennes Compagnies du Corail; aussi les documents susceptibles d'éclairer la religion des juges furent-ils expédiés à Grenoble, où, une fois tranchés les procès pour la solution desquels leur examen était nécessaire, ils allèrent se perdre dans la masse des titres de toute nature conservés dans les archives du Parlement dauphinois. Voilà comment, après avoir heureusement échappé à la destruction de ces archives ordonnée et commencée à l'époque révolutionnaire, ils entrèrent dans un dépôt où leur présence surprend d'abord autant qu'elle paraîtrait naturelle à Marseille.

De l'examen qu'en a fait M. Paul Masson, il ressort que ces registres de comptes se rapportent aux années 1559-1618, qu'ils constituent une série ininterrompue entre 1566 et 1594, et qu'ils sont de nature et d'importance diverses. Le plus intéressant de beaucoup, celui qui permet le mieux de suivre les opérations de la Compagnie algérienne du corail, est le n° 957, composé de différents cahiers ayant chacun un foliotage spécial; là se trouvent réunis un Livre-Journal récapitulant année par année tous les achats et ventes de la Compagnie, et plusieurs grands livres donnant les totaux des achats et ventes de chaque article pour les années 1582-1591 et 1591-1594. A côté de ce registre si important, voici d'autres registres, ou encore des cahiers fournissant le détail des comptes pour différentes périodes, voici un carnet de payements pour le mois d'août de l'année 1618, voici les livres de comptes de quelques agents de la Compagnie à Bône et au Bastion de France, voici enfin (n° 946), un

« Compte général et Rapport de la Compagnie du Courail du « royaume de Thunis » pour les années 1591-1593. Que de précieuses indications de toute nature dans ces vieux documents! Aussi M. Masson, qu'un ouvrage antérieur mettait à même d'en apprécier pleinement la valeur [1], les a-t-il étudiées avec un soin tout particulier, — nous dirions volontiers avec amour, — et s'est-il efforcé de compléter leurs renseignements en recourant à d'autres sources. Différents fonds des archives départementales des Bouches-du-Rhône (Cour des comptes de Provence, Amirauté, Sénéchaussée de Marseille, etc.), les archives du Parlement de Provence, différentes archives notariales lui ont fourni de très utiles compléments d'information. Ainsi lui est-il devenu possible de retracer avec précision l'histoire des plus anciennes Compagnies marseillaises qui ont fondé des établissements sur la côte barbaresque, d'en étudier l'organisation et l'outillage, d'indiquer l'importance et la variété de leur commerce, et c'est là précisément ce que contient le volume sur *les Compagnies du corail* [2].

II

De ces Compagnies, celle qui, à tous égards, devait retenir le plus longuement de beaucoup l'attention du savant historien marseillais est la Compagnie fondée au milieu du XVIe siècle pour « peschier du courail ès pays de l'obéissance de haut [et] « puissant prince et roi d'Airguiers » [3]. A elle, en effet, se rapportent (on l'a déjà pu remarquer) la majeure partie des comptes conservés aux archives départementales de l'Isère, et ces comptes mettent en pleine lumière son importance économique et même historique; il en ressort que, « malgré les « renouvellements fréquents de l'association, la variation du « nombre des carats et l'admission de quelques nouveaux « membres, c'est bien une seule et même Compagnie qui a « représenté la France en Barbarie » durant toute la seconde moitié du XVIe siècle, et que cette Compagnie a pu se passer de toute ingérence officielle [4]. La durée de cette Compagnie absolument privée, ses succès ininterrompus, l'importance et

---

[1] Histoire des Établissements et du Commerce français dans l'Afrique barbaresque : Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc (1560-1793). Paris, Hachette, 1903, in-8° de XXII-678 p.

[2] *Les Compagnies du Corail*. Étude historique sur le commerce de Marseille au XVIe siècle et les origines de la colonisation française en Algérie-Tunisie. Paris, Fontemoing; Marseille, Barlatier, 1908, in-8° de 254 p., 4 planches.

[3] Expression empruntée aux lettres patentes du 17 août 1553.

[4] P. Masson : *Les Compagnies du Corail*, p. 55.

la variété de ses opérations constituent autant de raisons pour lesquelles il convient d'en esquisser, à la suite de M. Masson, l'intéressante et instructive histoire.

Dès l'année 1551, le géographe Nicolas de Nicolay passant à Bône y rencontrait « une nef marseillaise là conduite par un patron corse » pour y recueillir le corail. A qui appartenait cette barque? pour le compte de qui travaillait son équipage? Voilà ce que le compagnon du marquis d'Aramont, ambassadeur de France à Constantinople, a malheureusement négligé de dire et ce qu'on aurait grand intérêt à savoir. Du moins convient-il de retenir que le capitaine de la nef était un Corse et de se souvenir que si les Marseillais eurent, durant tout le XVIe siècle, l'habitude de pêcher le corail sur les côtes de la Corse et de la Sardaigne, les Génois, pour le compte desquels la Compagnie de Saint-Georges gouvernait la Corse, avaient déjà commencé dans la première moitié du même siècle de pêcher le corail sur le littoral tunisien. Il importe de se souvenir également qu'aux relations purement commerciales créées entre Corses et Marseillais par la fréquentation des barques provençales sur les côtes de la grande île voisine s'étaient bientôt ajoutées des relations très amicales, résultant de l'état d'oppression dans lequel les Génois tenaient alors la Corse, que nombre de mécontents et d'exilés corses avaient trouvé un refuge et des sympathies, que même plusieurs de ces émigrés (dont les registres des lettres de naturalité font connaître l'origine) avaient acquis à Marseille de belles situations. Ainsi s'explique que des marins corses, au courant des entreprises des Génois sur les côtes barbaresques, aient, une fois fixés dans le grand port provençal, révélé à ses négociants l'existence d'un champ de pêche que ces derniers ne connaissaient pas encore.

Mais ils ne se bornèrent pas à y conduire des barques marseillaises : quelques-uns d'entre eux tout au moins voulurent mettre leurs compatriotes d'adoption en mesure de rivaliser d'activité avec les Génois sur cette partie du littoral africain, peut-être même de les en éliminer. N'était-ce pas là faire coup double, et, pour ces Corses devenus Marseillais, tirer vengeance des oppresseurs de leur patrie tout en travaillant à leur fortune particulière? Tels furent sans doute les sentiments qui animèrent le négociant Thomas Lanzo, Lencio ou Lenche, — un ancien capitaine marin originaire du cap Corse, venu s'établir à Marseille un peu après 1530, — quand, en 1552, il sollicita et obtint du Beglierbey d'Alger, moyennant une redevance, « congé et permission de peschier du courail ès pays de son « obéissance, et [de] pouvoir faire et rapporter ledit courail »

en France[1], puis quand il constitua, pour exploiter ce privilège, une Compagnie qu'approuvèrent des lettres royales datées du 17 août 1553.

Deux marins, les patrons Jean Mouan (ou Muan) et Carlin Deydier, et deux nobles négociants marseillais des plus notables, Pierre Bausset, seigneur de Roquefort, et Jean Riqueti ou Richetti, — le fondateur de la puissance de la famille des Mirabeau en Provence, — sont, parmi les premiers associés de Thomas Lenche, les seuls dont les actes notariés nous aient conservé le nom. Riches et bien posés pour la plupart (le moins important d'entre eux semble bien avoir été le patron Carlin Deydier), ces négociants et ces marins durent sans doute débuter par constituer, selon l'usage marseillais du temps, une Compagnie à terme très court, qu'ils renouvelèrent à différentes reprises. Est-ce durant ces premières années de son existence que la Société marseillaise du corail « acquit et loua jus- « tement des Genevois », selon les termes d'un texte turc de 1582[2], « la Calla du lieu de Massacarès »? Il est, en l'absence de tout document, impossible de le dire; les lettres patentes de 1553 promettant la protection du roi de France aux agents de Thomas Lenche et Cie, et leur donnant permission de « porter « pour la pesche du courail de Barbarie robes de contrebande « prohibées et défendues », — l'autorisation donnée au nom du comte de Tende, gouverneur de Provence, à Pierre Bausset et à Thomas Lenche de faire porter en Barbarie la quantité de foin, d'étoupes et de cotonine nécessaires pour radouber les bâtiments employés à la pêche, — les lettres patentes du 12 octobre 1563 renouvelant la permission octroyée dix ans plus tôt à la Compagnie de faire la pêche et de charger sur ses bâtiments tout ce qui lui sera nécessaire, — voilà en effet, avec quelques actes notariés[3], les seules pièces dont l'historien puisse actuellement faire usage pour la période s'étendant de 1552 à 1564.

A partir du renouvellement de la Compagnie en septembre 1664, l'érudit possède au contraire des documents nombreux, et il lui devient véritablement loisible d'étudier sous tous ses aspects,

---

[1] Ce sont les lettres patentes du 17 août 1553, qui résument ainsi l'accord passé antérieurement entre Thomas Lenche et les Puissances d'Alger.

[2] M. Masson a publié dans ses *Compagnies du Corail*, en appendice (p. 235-238) le texte de la « translation du commandement et permission octroyée par le Grand « Seigneur de Constantinople aux participes de l'antiene Compagnie du Corail », faite le 13 mars 1601 par l'interprète royal Honoré Suffin.

[3] Par exemple une quittance de 1561 par laquelle les héritiers de Pierre Barrulan reconnaissent avoir reçu de Thomas Lenche le dernier paiement des gages qui lui étaient dus pour avoir servi la Compagnie comme soldat à Bône, en Barbarie (Masson : *Les Compagnies du Corail*, p. 79).

durant une trentaine d'années consécutives, la vie de cette association commerciale. Ce ne sont pas seulement les multiples renouvellements[1] de la « Compagnie de la Pêche du Corail de Bône », — la *nostra Compagnia della pesca da Coralli da Buona*, suivant le nom que ses membres lui donnent eux-mêmes dès 1564, — et les modifications apportées à sa composition qui lui sont connus ; ce sont également les vicissitudes de son histoire pendant les temps troublés de la fin du XVIe siècle, alors que, après la mort de Charles IX, la guerre des Carcistes catholiques et des Razats désole la Provence, alors encore que sévissent sur tout le littoral du pays de terribles pestes[2], — alors enfin que les luttes ardentes des Ligueurs et des royalistes ou Bigarrats donnent à Marseille, de manière permanente, « l'aspect d'une « ville en état de siège[3] ». En dépit de tant de calamités et de circonstances adverses, la Compagnie débuta par faire brillamment ses affaires, et la prospérité dont elle jouissait déjà de manière incontestable avant 1564 ne cessa d'aller croissant. Dès octobre 1572, un commandement du Grand Seigneur avait consolidé sa situation, en sorte qu'elle se trouvait assurée du privilège de la pêche du corail et de la possession de comptoirs sur la côte algérienne « à la fois par la volonté des Algériens et par la haute autorité du Sultan en même temps que par la faveur royale » ; aussi, malgré les luttes qu'elle dut soutenir contre différents adversaires régnicoles ou étrangers, prit-elle un merveilleux essor que symbolisa l'épithète de *magnifique*, toujours accolée à l'époque au nom de la Compagnie du Corail et même au nom de ses membres[4].

Malheureusement, cet essor dura peu. Au moment même où, grâce à l'habile politique du Béarnais, la pacification venait de s'étendre graduellement sur tout le royaume, la Compagnie du Corail subit de manière indirecte le contre-coup de ces troubles religieux dont, jusqu'au mois de février 1596, Marseille avait été le théâtre. De ses fondateurs, tous avaient successivement disparu ; seuls, des hommes jeunes et ambitieux, dont les événements avaient développé l'audace et peut-être aussi le manque de scrupules, étaient alors les bailleurs de fonds de la « magnifique Compagnie », et personne parmi eux n'était susceptible, de par son âge ni de par son expérience, de faire prévaloir son avis, de dominer les compétitions et les jalousies, de maintenir ces traditions de forte unité et de concorde qui avaient

[1] En 1567, 1570, 1575, 1582, 1585, 1591, 1594 et 1599.
[2] En 1580-1582, en 1586-1587.
[3] Masson, ouv. cité, p. 42.
[4] *Id.*, *ibid.*, p. 41-42.

naguère, dans les conjonctures les plus difficiles, fait la force et assuré la prospérité de l'association. Aussi les principaux actionnaires s'efforcèrent-ils, sans souci du bien commun, d'assurer le triomphe chacun de ses idées propres et sa prédominance particulière. Dans ce but, l'un d'entre eux, Thomas de Lenche, devenu noble et possesseur de fief, n'hésita pas à tirer parti des appuis considérables que son récent mariage avec Louise d'Ornano lui avait assurés à la Cour; en récompense des services rendus par son père, Antoine Lenche, le frère de Thomas le Vieux, à la cause royale [1], il se fit donner, par des lettres patentes de janvier 1597, « provizion du « gouvernement et traffic du Bastion de France au (lieu dit) « Massacarès ». Ainsi se trouvait accordée par Henri IV à la famille du sieur de Moissac (tel était le nom du fief [2] de Thomas de Lenche) l'hérédité de la direction de la Compagnie du Corail et du commandement des établissements fondés par elle sur la côte septentrionale de l'Afrique Mineure.

Les autres associés, et en particulier les héritiers de Jean Riqueti [3], ne pouvaient pas laisser consommer une telle usurpation sans protester ; ils firent donc, de leur côté, agir auprès du roi les appuis qu'ils avaient à la Cour, et ce fut ensuite durant plusieurs années, et à Marseille, et à Paris, — et aussi à Grenoble, où les Lenche avaient fait évoquer, au début de 1600, le procès que leur avait intenté la Compagnie du Corail, — une lutte acharnée dont le dénouement se fût sans doute, comme pour tant d'autres contestations du même genre, fait attendre indéfiniment si Henri IV n'était personnellement intervenu. Pleinement convaincu, à la suite de la visite faite au milieu de l'année 1602, sur son ordre, par le sieur de Soubeyran au Bastion de France, que (comme le disait le duc de Guise, alors gouverneur de la Provence) « il était fort nécessaire « pour le bien du service de Sa Majesté qu'elle y mît quelqu'un « pour y commander [4] », le Béarnais confirma à Fontainebleau, le 26 novembre 1602, la résolution prise par lui en janvier 1597 de pourvoir d'un gouverneur le comptoir marseillais ; « en considération que ledit gouvernement n'a rien de commun « avec le négoce et trafication des marchandises, et qu'il est

---

[1] Antoine Lenche avait été le chef des Biscarrats et avait été assassiné par les ligueurs, dans l'église même de l'Observance, en 1588.

[2] Moissac est une petite commune du département du Var, canton de Tavernes, arr., et à 41 kilomètres de Brignoles.

[3] Jean Riqueti avait, après l'assassinat du consul Antoine Lenche en 1588 et jusqu'à sa propre mort (survenue en 1597 ou 1598), dirigé les opérations de la Compagnie algérienne du Corail.

[4] Cité par Masson : *Les Compagnies du Corail*, p. 53.

« question d'une affaire d'Etat et d'un gouvernement par nous « donné pour le bien de notre service, en quoi lesdits associés « ne sont aucunement intéressés », il maintenait le sieur de Moissac dans la charge dont il l'avait précédemment gratifié [1].

De cette décision, inspirée à Henri IV non plus par une considération de personne, mais par une intelligence très nette de l'intérêt général, les conséquences furent multiples. La Compagnie du Corail cessa d'exister; elle prit pour date de sa liquidation, — qui engendra de nombreux et interminables procès, — une date toute proche de celle de son dernier renouvellement, le 6 mai 1599, jour où Antoine de Lenche avait occupé pour son frère Thomas le Bastion de France et tous les autres établissements fondés par elle. Le Bastion lui-même, naguère créé par de simples particuliers dans un but purement commercial, devint (suivant l'expression du roi) « une « affaire d'Etat », et la France prit officiellement possession d'un point du littoral maghrebin. Aussi convient-il de retenir la date du 26 novembre 1602 : elle marque le très modeste mais toutefois le véritable début de la domination française dans l'Afrique du Nord.

III

Avoir fondé les premiers établissements français sur les côtes de la Berbérie, avoir frayé les voies à l'intervention royale, voilà, pour la « magnifique Compagnie du Corail », de réels mérites ; mais ces mérites, si considérables soient-ils, ne sont pas les seuls qui la rendent intéressante pour l'historien. Encore que son installation à Marseille fût très simple, cette association privée a su, au cours de son existence de près d'un demi-siècle, effectuer d'excellentes opérations, dont les registres de comptabilité conservés aux Archives départementales de l'Isère permettent de saisir, au moins en partie, la nature et l'étendue. Grâce à ces mêmes documents, l'organisation, l'outillage, le fonctionnement de la Compagnie, naguère complètement ignorés, deviennent connus jusque dans leurs détails. Certes, ce n'est pas là un fait banal ; peut-être même, à tout le moins pour une grande Compagnie ancienne de quatre siècles, est-ce une chance unique qu'un érudit aurait le plus grand tort de négliger, et dont il a au contraire le devoir impérieux de profiter. Différents chapitres des *Compagnies du Corail*

[1] *Id.*, *ibid.*, p. 54. — Ajoutons que, au témoignage de Soubeyran résumé par le duc de Guise, « le sieur de Moissac s'était acquis une grande créance audit pays, « tant à cause de feu son père, qu'y a commandé en longstemps audit Bastion, que « pour ce qu'il s'y est lui-même fort bien comporté depuis la mort de son père ».

sont là pour attester que M. Masson ne s'est pas dérobé à ce devoir.

Bien que peu nombreux, les actes d'association retrouvés par l'habile historien permettent de se rendre compte exactement de ce que fut, dans la seconde moitié du XVIe siècle, ou tout au moins de ce que débuta par être la Compagnie du Corail [1]. C'était une société en nom collectif, à capital indéterminé, dans laquelle chaque associé engageait tous ses biens et possédait une part d'intérêt (un *carat* ou *quirat*) très variable [2]; elle était dirigée par un des associés, chargé de l'exécution des décisions prises par un conseil d'administration dont les membres étaient désignés par l'acte même d'association [3]. A eux seuls, ces quelques délégués constituaient, avec un caissier chargé de la caisse, tout le haut personnel de la Compagnie, dont l'organisation revêtait par conséquent un caractère de simplicité tout à fait remarquable.

Ce caractère de simplicité et d'économie se retrouve partout : dans la manière modeste dont (nous l'avons déjà indiqué) sont établis à Marseille même les bureaux de la Compagnie, — dans le soin que prennent les associés de n'avoir à eux qu'une flotte relativement restreinte, et de noliser d'autres bâtiments pour donner à leurs opérations tout leur développement, — dans leur peu d'empressement à se rendre propriétaires des pièces d'artillerie dont sont alors pourvus, pour repousser les attaques toujours possibles des corsaires méditerranéens [4], tous les navires provençaux de commerce, — dans les dépenses faites pour la nourriture des équipages, etc. Il ne se manifeste pas moins quand on étudie la nature et le

---

[1] Masson : *Les Compagnies du Corail*, p. 65.

[2] Pour s'en rendre compte, consulter le tableau synoptique de la répartition des carats lors des divers renouvellements de la Compagnie du Corail, aux p. 229-230 de l'ouvrage de M. Masson.

[3] C'est ce que fait l'acte si intéressant publié par M. Masson au nº II de l'Appendice : « Compagnie et assosietté faicte entre Messieurs de la pesche du Corail à Marseille » (p. 231-234).

[4] Les méfaits des corsaires barbaresques furent particulièrement nombreux et intolérables au milieu et à la fin du règne de Henri III. C'est ce que prouvent en particulier les curieux documents relatifs à ce projet de ligue des ports de Provence contre les pirates barbaresques en 1585-1586 et ce projet d'ambassade à Constantinople que M. Mireur, archiviste du département du Var, a publiés naguère dans la *Collection des documents inédits* (*Mélanges historiques*, t. V, 1886, p. 601-638). Il n'est pas sans intérêts de noter que, parmi les douze députés appelés à représenter le port de Marseille dans l'ambassade chargée d'exposer au Grand-Seigneur les plaintes du Roi et du commerce provençal, se trouvaient Jean Riqueti, seigneur de Mirabeau, Louis Cabre, seigneur de Roquevaire, Antoine Lenche, Antoine-Nicolas Albertas, seigneur de Gémenos, qui appartenaient tous les quatre à la « magnifique » Compagnie du Corail. *Ibid.*, note 2 de la page 608.

personnel des établissements fondés par la Compagnie sur le littoral barbaresque dans les limites de son privilège, c'est-à-dire, — pour emprunter les termes précis du commandement délivré en 1582 par le Grand Seigneur à « Anthon Lenche et « Pierre Bausset et ses compaignons, marchans de Marseille », —« depuis Montefousque jusques à la cap Nègre », soit sur les cinquante lieues de côtes comprises entre le cap Mafatouch et le cap Nègre. Ni à Bône, la cité alors la plus commerçante (avec Bougie) de l'Algérie actuelle, le premier centre des opérations de la « magnifique » Compagnie, ni à La Calle, ni au cap de Rose, les constructions (ce sont surtout des magasins) ne semblent avoir été très importantes, les moyens de défense vraiment sérieux, le personnel considérable. Il en fut sans doute autrement au Bastion de France ou Massacarès, fondé après 1565 en un point du littoral malsain et inhospitalier pour les navires, mais situé dans le voisinage des meilleures pêcheries de corail ; là encore, toutefois, rien n'a été fait que l'indispensable. Qu'on n'aille pas, en effet, prenant au pied de la lettre le mot *bastion*, se représenter l'établissement marseillais comme une forteresse considérable, pourvue de tous les moyens de défense connus au milieu du XVIe siècle [1] ; les habitants du pays n'eussent sans doute accepté rien de tel, tandis qu'ils ont laissé la Compagnie élever les différents bâtiments dont Henri IV a parlé dans une lettre de l'année 1609 [2] : « cabanes, magasins, fours et moulins... pour loger et con- « server les coraillers, matelots et autres », et même aussi, très probablement, enfermant tout le comptoir, des terrassements, des « remparts de terre », que défendait une petite garnison armée d'arbalètes, d'arquebuses et même d'artillerie. Des barques, « attirails et meubles servant à la pêche et au bastion », d'une valeur assez élevée en 1590-1591 [3], voilà, avec des marchandises, ce que l'on pouvait trouver dans l'établissement du Bastion de France, dont la population fixe, — probablement une centaine d'hommes : soldats, gens de métier, gens de bouche, manœuvres, — et la population flottante, c'est-à-dire les corailleurs, étaient dirigées par le « gouverneur

---

[1] On avait tendance à le faire dès le début du XVIIe siècle, puisque Jacques du Castel écrit déjà dans la *Relation des voyages de M. de Brèves*, à propos du Bastion de France : « Ce Bastion n'était point château ni forteresse, comme aucuns « abusés du vocable pourraient le croire... »

[2] Lettre d'Henri IV au Sultan en faveur de la Compagnie du Corail, qui se propose de restaurer le Bastion (citée par MASSON, ouv. cité, p. 82).

[3] Ils représentaient à eux seuls, d'après l'inventaire dressé à cette date, qui met soigneusement à part « la place et bâtiments », une somme de 6.658 écus d'or (MASSON, *ibid.*, p. 83).

« de l'emprise », assisté d'un « écrivain » (cet écrivain avait seul, avec le gouverneur, droit au titre d' « administrateur du « Massacarès »), d'un caissier teneur de livres, d'un dépensier, d'un scribe et de deux facteurs qui étaient les agents commerciaux de la Compagnie.

Bien qu'ils parussent faire de la pêche du corail leur préoccupation exclusive, les Marseillais groupés en association commerciale par Thomas Lenche ont, dès le premier jour, entendu ne pas s'y confiner. Sans doute, ils n'ont jamais cessé d'envoyer, en nombre plus ou moins considérable[1], dans les parages coralligènes du littoral algéro-tunisien, des bateaux corailleurs dont les équipages, engagés à l'année[2], apportaient au magasin du Bastion ou à Marseille même le produit extrêmement variable de leur pêche; mais ils ne s'en sont pas tenus là. Pour accroître les bénéfices déjà considérables que leur procurait la vente du corail brut ou travaillé, les membres de la « magnifique » Compagnie ont, avec une grande ingéniosité, profité d'une circonstance éminemment favorable.

En dépit de la découverte de la route du Cap de Bonne-Espérance par les Portugais à la fin du xve siècle, la route commerciale suivie durant tout le moyen âge par les marchandises de l'Extrême-Orient avait continué d'être fréquentée, et la place d'Alexandrie d'Egypte était demeurée l'un des plus importants marchés du monde. Là venaient toujours affluer, apportés jusqu'au fond de la mer Rouge par les navires arabes, puis convoyés depuis Suez par des caravanes, les produits précieux de l'Inde, de la Chine et de la Malaisie, et en particulier les épices; et c'est là aussi que la Compagnie marseillaise du Corail vendait aux prix les plus avantageux la plus grande quantité des branches recueillies par ses agents sur les côtes barbaresques. De très bonne heure, le facteur ou *commandataire* entretenu en permanence à Alexandrie par les associés reçut l'ordre d'acheter pour leur compte des épices et d'autres marchandises de toute nature; et non seulement des « brancame » et du « toro fino »[3], mais encore des draps et d'autres tissus, des produits alimentaires tels que des fromages d'Auvergne et de Sardaigne, de grosses sommes d'argent lui furent annuellement envoyés par un navire qui rentrait ensuite à Marseille chargé

[1] Leur nombre semble avoir surtout oscillé entre 35 et 45 ; il s'est élevé à 46 en 1571, 52 en 1576, 54 en 1577 (Masson, *Les Compagnies du Corail*, p. 108).

[2] On trouvera un type d'engagement à l'appendice n° VI, p. 240-241 : « Promesse « pour Messieurs de la Compagnie de la pesche du Corail », et au n° V une liste des patrons corailleurs engagés par la Compagnie en 1583, 1584 et 1585 (p. 238-240).

[3] On appelait *brancame* les belles branches de corail ; le *toro fino* était le nom des branches ou *rame* de qualité supérieure (*Id.*, *ibid.*, p. 115).

de poivre, de « beledin » ou gingembre, de muscades, de clous de girofle, de cannelle, d'indigo, de gomme laque, de cuirs, d'alun, d'encens, de macis...

De la vente de ces marchandises, si prisées sur tous les points de l'Europe occidentale, résultaient de nouveaux bénéfices, auxquels les membres de la « magnifique » Compagnie trouvaient moyen d'en ajouter d'autres encore, grâce à l'extension que, au cours de la seconde moitié du XVIe siècle, ils surent donner à leur privilège. Dans sa *Relation des voyages de M. de Brèves*, l'écuyer Jacques du Castel montre, tout au début du XVIIe siècle, les Marseillais du Bastion tirant de la Barbarie, sous prétexte de la pêche du corail, « toutes sortes de marchandises » ; il en était déjà ainsi antérieurement. Sans doute un tel commerce n'était pas, à l'époque, formellement autorisé par les Puissances d'Alger; mais du moins était-il toléré; aussi les céréales (blé, orge), les cuirs, les peaux, qui avaient continué d'être, comme au moyen âge, les grands produits du pays, ne cessèrent-ils de fournir, avec les légumes secs (fèves, pois chiches, haricots) et parfois avec les laines et avec les cires, un fret précieux pour les navires marseillais qui s'éloignaient de Bône, de La Calle ou du Bastion après y avoir apporté de l'argent monnayé, les étoffes exigées par le goût des indigènes, — draps de Paris, du Languedoc et même de Normandie; draps écarlates fabriqués à Marseille, draps d'Espagne et d'Italie, — des soieries italiennes, du papier, des fromages, du miel, de l'alun et du *brezil*, ainsi que les articles distribués en présents aux grands personnages du pays : bijoux, sièges garnis de velours à franges d'or, lits « à l'impériale », etc.[1]. Ainsi, en Algérie même, la Compagnie du Corail faisait, comme l'a très bien dit M. P. Masson, un commerce aussi étendu et aussi varié que la situation économique et politique du pays le permettait.

IV

C'est dans l'heureuse combinaison du commerce des épices avec la pêche du corail qu'il convient indubitablement de chercher la cause des superbes bénéfices réalisés au XVIe siècle par les membres de la Compagnie marseillaise. En dépit des lourdes charges que leur imposaient leurs armements, le salaire et la nourriture de leur personnel, le tribut ou *lisme* annuellement payé au pacha d'Alger, les nombreux cadeaux en argent ou en marchandises offerts au Divan et aux principaux chefs de la Régence, les présents envoyés à Constantinople ou

[1] V. sur ce point particulier les p. 96-99 des *Compagnies du Corail*.

ailleurs, il est certain que, dès le début, les associés tirèrent de leurs apports de très beaux profits et que les parts ou carats, très recherchés, atteignirent des prix élevés. Ainsi la « magnifique » Compagnie du Corail a enrichi les hommes d'intelligence et d'initiative qui y avaient risqué des capitaux.

Elle a en même temps contribué au développement économique de Marseille. N'est-ce pas, en effet, pour satisfaire aux exigences de l'Algérie que fut fondée en 1570, en partie par les principaux associés de la Compagnie, la manufacture de draps dite de l'écarlate, établie à l'imitation des manufactures de Venise[1]. Les bâtiments frétés pour la pêche du corail n'ont-ils pas facilité le ravitaillement de la grande cité phocéenne, sa mise à l'abri des disettes? Par ses nombreux achats et par la vente de marchandises exotiques très diverses, la Compagnie a en même temps exercé une influence utile sur la vie économique de la Provence entière, procurant un certain débouché à ses vins et à ses huiles, ouvrant un débouché plus important à quelques produits de son industrie, tandis que d'autres recevaient d'elle leurs matières premières. Elle a fait davantage encore : par ses achats d'objets manufacturés et par ses ventes de produits exotiques universellement prisés, elle a contribué dans une certaine mesure à la prospérité du royaume entier, concurrençant à Toulouse les épices venues de Lisbonne par Bordeaux, empruntant de l'argent aux banquiers de Lyon et leur envoyant de grandes quantités de produits d'importation, expédiant à Paris, à Rouen, des épices en échange de draps, faisant passer des marchandises d'origine barbaresque ou orientale jusqu'à Barcelone et à Valence en Espagne, en Italie jusqu'à Savone et Milan, et même jusqu'en Angleterre. La première enfin, elle a fait flotter d'une manière continue le pavillon fleurdelysé sur certains points du littoral barbaresque; elle a donc commencé l'histoire de l'Afrique française, elle a créé une tradition glorieuse et féconde. Aussi est-il de la plus stricte justice de faire désormais à la « magnifique » Compagnie marseillaise du Corail et à ses « magnifiques seigneurs » une part dans l'histoire des origines de la colonisation française et même d'en inscrire le nom dans l'histoire générale de de notre pays.

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] L'appendice n° VII (p. 241-244) contient l'acte de fondation de cette Société, l'« accord et association faicte et passée entre noble Jehan Deisac, sieur de Venelle, Aulbert Massilhon, Nicolas du Renel et aultres ».

EXPLORATIONS AU TIBET

DEUX VOYAGES DU DOCTEUR SVEN HEDIN

A une année d'intervalle à peine, bravant les hivers et l'hostilité des peuplades asiatiques, le docteur Sven Hedin vient d'accomplir, au cœur même du plateau tibétain, deux très intéressants voyages dont les découvertes se complètent heureusement. Aussi allons-nous essayer de suivre le célèbre explorateur suédois « dans les sables d'Asie » qu'il parcourt depuis 1886, en retraçant aussi fidèlement que possible l'itinéraire de ses dernières explorations, d'après le récit qu'il en a fait lui-même et celui, tout récent, qu'en a donné au *Times* son correspondant à Simla. Tous ceux qu'intéressent les questions géographiques de l'Asie centrale connaissent déjà les voyages accomplis en 1890 dans le Khorassan et le Turkestan, qui mirent Sven Hedin hors de pair parmi les plus hardis comme les plus heureux des explorateurs : mais aucune de ses explorations ne fut plus variée en périls et fertile surtout en découvertes que les deux suivantes [1].

***

Le premier de ces voyages auquel nous faisons allusion fut accompli du mois d'août 1906 au mois de février de l'année suivante. Sven Hedin s'était proposé d'aborder le Tibet par l'Inde, mais le gouvernement anglais lui refusa l'autorisation de franchir la frontière indo-tibétaine. Le célèbre explorateur reprit donc l'ancienne route du Turkestan chinois qui lui avait servi en 1901 et dans ses autres voyages. C'est donc par la région du Khotan (Chotan) qu'il attaqua le plateau. Une nombreuse

[1] Les renseignements imprécis que l'on possède jusqu'à présent sur ces régions ne nous ont permis d'établir qu'un croquis approximatif des itinéraires parcourus : l'excellente carte d'Asie centrale de l'atlas Sticler nous ayant servi dans ce travail et les renseignements sur les voyages étudiés nous étant venus de source anglaise, pour la plus grande intelligence de nos lecteurs nous avons fait suivre, dans cet article, le nom anglais du nom allemand correspondant qui seul est reproduit sur notre carte.

caravane, composée de 36 mules et de 58 poneys, l'escortait. Le fameux Mohammed Iça, qui avait successivement accompagné les Carey, les Dalgeish, les Dutreuil de Rhins, les Younghusband, les Ryder et les Rawling, la dirigeait. Tout alla bien au début dans l'Ak-saï-chin (Aksaï-tschin) : prenant au Sud-Est, Sven Hedin s'écarta systématiquement des routes suivies par ses prédécesseurs. Il explora principalement cette région qui est comprise entre les itinéraires de Wellby, de Bower et de Dutreuil de Rhins, partant des lacs du 35° de latitude pour aboutir au lac Ammonia. Les lacs Pighten, Poul-cho et Yeshil-koul (Jeschil-kul) furent l'objet d'études spéciales. C'est dans la partie du voyage qui suivit ces travaux que les épreuves furent les plus rudes : tourmentes de neige, tempêtes de vent extrêmement violentes; en deux jours, onze mules et deux poneys moururent. Pendant trois mois, les explorateurs ne rencontrèrent aucun être vivant.

Sven Hedin, coupant l'itinéraire de Bower, près du lac Ammonia, suivit pendant quelques jours les bords du Bog-chang-tsanpo, retraversa son itinéraire de 1901 et gagna les rives du lac Ngantse-cho (Ngangsi). La région Sud de ce lac est encore peu connue et sa représentation, au dire de Sven Hedin, très défectueuse. Ainsi, le Dobo-dobo tcho (Dobo-doba-tso) n'existe pas; les rivières, au lieu de couler à l'Est dans le Kyaring-cho, coulent vers l'Ouest, les unes dans le Tagrak-tsanpo qui se jette dans le Ngangsi, et les autres vers le Brahmapoutre.

C'est pour cette dernière région que l'expédition de Sven Hedin a apporté le plus de résultats géographiques nouveaux. Entre le lac Ngangsi et le Brahmapoutre, le voyageur avait traversé un pays entièrement inconnu jusqu'ici, où il signala une des plus hautes chaînes de montagnes de l'Asie, formant la ligne de partage des eaux entre les lacs du 31° degré de latitude et le Brahmapoutre. De la passe de Sela-la au col de La Roch, de Ye à Sta-nagpo, l'explorateur gagna Shigatse, où il arriva le 9 février. Deux fonctionnaires, envoyés par l'amban chinois, le rejoignirent dans cette ville et lui signifièrent de renoncer à toute idée de s'avancer vers l'Est. Docile à ces instructions, pour ne point compromettre la prochaine expédition que peut-être il méditait déjà, il repartit pour Simla par des chemins connus. Avant d'y arriver, il s'arrêta aux lacs Mansorawar et étudia de nouveau les sources du Brahmapoutre, de l'Indus et du Sutlej.

Quoi qu'il en soit, les documents recueillis au cours de ce voyage étaient déjà considérables : 230 échantillons de roches, 700 dessins panoramiques, la détermination de l'altitude de

800 points, enfin de nombreux renseignements sur les routes, le climat, les tribus, etc. La révélation d'une immense chaîne de montagnes entre la région des lacs et le Brahmapoutre dont on ne pouvait soupçonner l'importance suffisait à elle seule à faire ressortir tout l'intérêt d'une telle exploration.

Ces documents — et en particulier la découverte de cette chaîne — Sven Hedin devait les compléter quelques mois plus tard — ainsi qu'on va en juger — dans le dernier voyage que, malgré les défenses des autorités chinoises et tibétaines, l'intrépide Suédois vient d'accomplir.

***

Le 4 décembre 1907, Sven Hedin organisait à Leh, dans le Kashmir, une caravane nouvelle qui, pour déjouer tous les soupçons, n'avait pris part à aucun des précédents voyages. La présence de l'explorateur dans ces régions ne tarda pas toutefois à être signalée, aussi fit-il habilement répandre le bruit qu'il allait suivre la route de Péking à travers le Khotan. La caravane partit en effet dans la direction du Nord; mais après deux jours de marche, arrivée près de la passe de Karokoram, elle obliqua brusquement dans la direction de l'Est. Comme dans le précédent voyage, également effectué en hiver, le mauvais temps assaillit l'explorateur et sa suite, au moment où ils atteignirent le lac Aksaï-chin (Ak-saï-tschin). Les routes disparurent bientôt sous une épaisse couche de neige et la température descendit jusqu'à — 39°8 centigrades aux environs du 15 janvier 1908 : les moutons servant à ravitailler la caravane périrent en grande partie.

Bravant le froid et la tempête, Sven Hedin entra plus avant au cœur du plateau tibétain. Déguisé en pâtre ladakhi, le visage et les mains couverts d'une teinture sombre, sous le nom d'emprunt de Haji-Baba, il traversa vite la région déjà parcourue lors du précédent voyage que nous venons de raconter, région riche en mines d'or, et atteignit Tong-tso (Tong-tso-tschaka), endroit peu connu qui se trouve juste au Nord du 32e degré de latitude, à la bifurcation des routes explorées par Nain-Singh (1866-1874) et Littledale (1893-1895). De Gartok directement, on aurait pu gagner plus rapidement Tong-tso-tschaka, mais ce détour valut à Sven Hedin la découverte de toute une contrée qui n'avait pas encore été visitée et où il recueillit d'intéressantes observations climatériques.

Au commencement de mars, après avoir longé le côté Nord

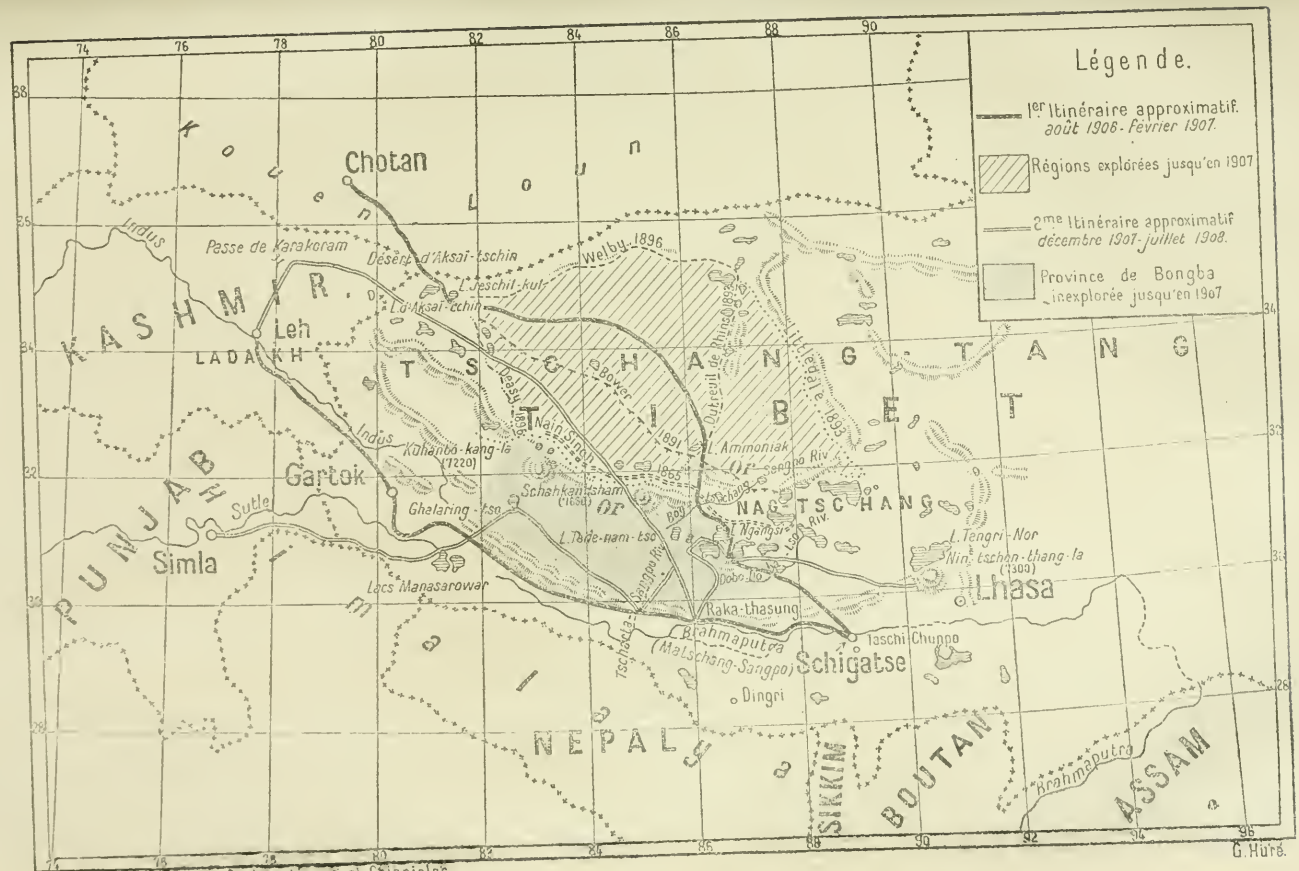

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

de la grande bande de terrain comprise entre les 30e et 32e degrés de latitude, il s'écarta résolument de son précédent itinéraire et s'enfonça droit dans le Sud, traversant plusieurs chaînes de montagnes campées d'Est en Ouest. Il franchit l'énorme pic du Shangsham (Schahkandsham); la vallée s'élargit bientôt et, après quelques jours de marche, il arriva dans la province de Bongba, une des plus grandes du Tibet, qu'aucun Européen n'avait encore explorée. Il y découvrit les lacs de Chuni-tso et de Tabia-tsakha. Après avoir encore traversé deux lignes de montagnes, la plaine s'ouvrit à nouveau, encadrée au Sud par une grande chaîne de montagnes longue de 2.000 milles, se déployant de l'Est à l'Ouest. C'est ainsi que le docteur Sven Hedin fut amené à découvrir en entier l'existence de cette immense chaîne dont il avait seulement aperçu, dans son précédent voyage, ainsi que nous l'avons dit, quelques pics élevés, et dont il avait baptisé un des sommets — le plus à l'Ouest — le Ninchantongla (Nin-tschen-thang-la). Sa haute crête (29.000 pieds) se dresse au-dessus de la rive Sud du lac Tengri-Nor.

A son départ de Leh, Sven Hedin était décidé à borner son voyage à la découverte de cette chaîne, qui l'intéressait particulièrement, et à celle de la province de Bongba. Mais le succès acquis l'encouragea à résoudre le problème du Chartatsango (Tscharta-sangpo), un gros affluent du Brahmapoutre. Malheureusement, de nouvelles difficultés avec les autorités du Grand-Lama contrarièrent la suite de ses projets. L'explorateur suédois n'ignorait pas qu'à Dingri, près de la frontière du Népal, un mandarin chinois avec 200 soldats est chargé d'expulser sans merci tout étranger s'aventurant dans ces parages et cherchant à gagner Lhassa. Aussi quitta-t-il Bis, le 5 mai dernier, avec ses compagnons et une escorte armée. Sa caravane s'étant réapprovisionnée, il tenta une exploration plus approfondie dans la province de Bongba. Il gagna la direction Nord, traversa une passe de 19.000 pieds dans la Grande-Chaîne que nous décrivions plus haut, et atteignit le lac Terenam (Tede-nam tso), dont Nain-Singh mentionne l'existence dans le récit de son exploration de 1873. Le 26 juillet, Sven Hedin était de nouveau aux lacs de Mansorawar, et de là retournait à Simla.

*
* *

Ces deux voyages, dont nous venons de faire un récit sommaire, contribueront puissamment à l'étude du centre encore

mystérieux de l'Asie. Ils ont déjà fixé trois points importants : d'abord, celui des véritables sources du Brahmapoutre, de l'Indus et du cours Est du Sutlej, depuis sa naissance aux sources du Mansorawar. La découverte de la grande province de Bongba est aussi du plus haut intérêt : les plans, photographies et dessins pris par le courageux explorateur à diverses reprises permettront d'en dresser une carte détaillée. Enfin la mise au point de cette immense chaîne de montagnes, la plus compacte du globe et dont la hauteur moyenne est supérieure à celle de l'Himalaya, constitue, au dire de Sven Hedin lui-même, la plus remarquable découverte de ces deux derniers voyages. Il se propose de donner à cette grande série de monts le nom de Trans-Himalaya ; ce nom marquerait ainsi l'exploration de 1907-1908, qui n'est pas la dernière, espérons-le.

MARCEL SAUVÉ.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

L'incident de Casablanca.

Dans notre dernière chronique marocaine, nous disions que des négociations étaient engagées entre les cabinets de Berlin et de Paris à l'effet de soumettre à un arbitrage le règlement de l'incident de Casablanca, et qu'il y avait à ce sujet désaccord entre le point de vue français et le point de vue allemand. Ce désaccord s'est même un moment accentué à ce point que l'on a pu craindre, durant quelques heures, des complications que ne comportait certes pas le fonds du débat. Aujourd'hui, heureusement, tout est arrangé pour le mieux et les deux gouvernements ont accepté, d'une commune entente, une formule de déclaration simultanée qui, en confiant à l'arbitrage l'examen général des faits, clôt définitivement l'incident. Nous ne pouvons pour notre part que nous féliciter de cette solution si favorable, due surtout à la fermeté patriotique de notre ministre des Affaires étrangères, en même temps qu'à l'habileté de notre diplomatie. Voici, résumé brièvement, l'exposé des faits qui ont un instant inquiété si fort l'opinion.

Nous disions, il y a quinze jours, que le gouvernement allemand, ayant proposé de soumettre à l'arbitrage l'incident de Casablanca, prétendait ne saisir les arbitres que du seul point de droit, et que de son côté la France, tout en acceptant le principe de l'arbitrage, estimait que les arbitres devaient connaître de l'incident tout entier, en fait comme en droit. L'Allemagne accentua bientôt encore ses prétentions et demanda qu'avant de prendre aucune décision relativement à l'arbitrage les deux gouvernements exprimassent leurs regrets de l'attitude de leurs agents. Le communiqué suivant de la *Gazette de Cologne*, publié le 5 novembre, précisait en ces termes le point de vue allemand.

Berlin, le 5 novembre. — En ce qui concerne la marche des négociations qui ont eu lieu relativement à l'incident de Casablanca, on nous communique les détails suivants .

Le 14 octobre, M. de Schoen, au cours d'une conversation non officielle avec l'ambassadeur de France, au sujet des différents moyens qu'on pourrait adopter pour régler l'affaire, demanda incidemment si l'on ne pourrait pas avoir recours à l'arbitrage pour terminer le différend.

Le 15 octobre, le prince Radolin, ambassadeur à Paris, annonçait que M. Pichon venait de lui communiquer à l'instant que, sur une dépêche de M. Cambon, il avait acquiescé à l'idée d'un arbitrage, mais que la dépêche portant son consentement à M. Cambon s'était croisée avec une deuxième dépêche de ce dernier informant son ministre que, suivant une remarque de M. de Schoen, il ne convenait pas de considérer l'idée émise par celui-ci comme une proposition formelle, en vue de la solution de la question tout entière.

Là-dessus vint ensuite, le 18 octobre, un entretien du prince de Bülow avec M. Cambon en présence de M. de Schoen. Au cours de cet entretien, le prince de Bülow proposa le règlement de l'incident sur les bases suivantes :

1° La France exprimerait ses regrets au sujet de l'atteinte portée par des agents du gouvernement français aux prérogatives d'un consul allemand, atteinte qui consistait en ce que les agents français s'étaient emparés par la violence de plusieurs personnes qui se trouvaient sous la protection et sous la garde du consul allemand ;

2° L'Allemagne exprimerait ses regrets pour l'attitude incorrecte observée par son consul en remettant un sauf-conduit à des personnes qui n'y avaient pas droit;

3° La question de droit serait tranchée par un tribunal arbitral.

Quant à son opinion que l'empiétement commis en fait par les agents français à Casablanca sur les droits de juridiction du consul allemand dans cette ville nécessitait de la part du gouvernement français l'expression de ses regrets, le gouvernement allemand y est demeuré fidèle.

Et le communiqué de la *Gazette de Cologne* concluait :

Il ressort de tout cela :

1° Que du côté allemand il n'a pas été fait de proposition tendant à soumettre l'affaire dans son entier à un tribunal arbitral.

2° Que l'idée d'après laquelle le gouvernement allemand, à la suite de l'article publié par le *Daily Telegraph*, avait modifié son attitude est dépourvue de tout fondement.

Ce même jour, 5 novembre, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, le prince Radolin, se présentait au quai d'Orsay pour informer M. Pichon des demandes du gouvernement allemand, et à la suite de cette démarche, la note officieuse suivante était communiquée à la presse par le ministère des Affaires étrangères :

Aussitôt que la négociation s'est engagée avec l'Allemagne à la suite de la démarche du prince Radolin au sujet des dernières demandes formulées par le gouvernement de Berlin, M. Pichon a fait savoir que, tout en se maintenant strictement sur le terrain de l'arbitrage proposé par l'Allemagne, il était tout disposé à rechercher, d'accord avec le cabinet de Berlin, une formule par laquelle les deux gouvernements déclareraient simultanément qu'ils considèrent comme regrettable l'incident du 25 septembre et l'échange de voies de fait qui s'est produit à cette occasion.

Il a ajouté qu'il n'accepterait aucune formule de regrets exprimés par le gouvernement français seul et impliquant dans une mesure quelconque un désaveu pour ses marins et ses soldats qui ont accompli tout leur devoir militaire.

Telles sont les dispositions qu'a invariablement manifestées le gouvernement français.

Enfin la Wilhelmstrasse remettait aux journaux de Berlin la déclaration officieuse dont voici le texte :

Les deux gouvernements français et allemand cherchent une formule qui résoudra la question à la satisfaction des deux parties. Donc tant que les négociations se poursuivent, il y a lieu d'espérer que l'entente pourra se faire.

Le point de vue du gouvernement allemand est le suivant :

« Les deux gouvernements, animés du désir de régler à l'amiable le « malencontreux incident, porteraient la majorité des points litigieux de- « vant la juridiction arbitrale. Mais avant d'en arriver là, les deux gouver- « nements exprimeraient leur regret réciproque que l'incident se soit pro- « duit.

« D'après le point de vue allemand, le gouvernement français déclarerait » regretter que des soldats français soient intervenus avec violence dans « l'exercice des fonctions de l'agent consulaire allemand à Casablanca. De « son côté, le gouvernement allemand déclarerait regretter que son agent « consulaire à Casablanca n'ait pas toujours observé les précautions néces- « saires en délivrant des sauf-conduits.

« Ce serait dans son esprit la formule sur laquelle le gouvernement « allemand désirerait qu'on s'entendît. »

Il ne s'agirait donc nullement, on le voit, d'excuses, et moins encore, comme l'ont dit certains journaux, d'une démarche des officiers français de Casablanca auprès de l'agent consulaire allemand, en vue de s'excuser de leur attitude.

Il ne serait question uniquement que de regrets exprimés au même titre par l'un et l'autre gouvernement que l'incident ait pu se produire.

Et c'est un point de vue connu depuis plus de deux semaines du gouvernement français, qui en a été informé tout au commencement de la seconde quinzaine d'octobre, bien avant, par conséquent, que l'incident de la publication de l'article du *Daily Telegraph* se soit produit.

Il ne faudrait donc pas que l'opinion française crût à une influence aggravante que l'incident de la publication des déclarations de l'empereur aurait eue sur l'attitude de l'Allemagne, dans la question des déserteurs de Casablanca.

On voit par là combien différaient les deux points de vue français et allemand. Pendant quelques heures, une certaine émotion régna à Paris, et surtout à Berlin. En France, cependant, l'opinion était unanime à estimer que notre diplomatie devait se maintenir inébranlablement sur le terrain défendu par M. Pichon et qu'elle ne pouvait se laisser impressionner par les intimidations allemandes, dont les raisons déterminantes — en dépit des démentis officieux de la Wilhelmstrasse — apparaissaient bien être les difficultés actuelles de la crise de la chancellerie impériale. D'autre part, l'opinion anglaise s'était délibérément prononcée pour le point de vue français et dans les pays tripliciens eux-mêmes, en Italie et en Autriche-Hongrie, on critiquait vivement l'attitude de l'Allemagne.

La tension, heureusement, ne dura pas. Le gouvernement français, ayant, sur ces entrefaites, reçu le rapport officiel détaillé de notre commissaire à Casablanca, M. Dordé, le communiqua aussitôt à Berlin. Dès qu'il eût pris connaissance des pièces de ce rapport,

le gouvernement impérial modifia complètement son attitude, comme l'indiquent les deux notes officieuses suivantes publiées le 10 novembre, la première par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, la deuxième par la *Gazette de Cologne*.

Note de la « Gazette de l'Allemagne du Nord. » — M. de Schoen, secrétaire d'Etat de l'office impérial des Affaires étrangères, avait remis à la fin d'octobre à M. Cambon, ambassadeur de France, l'exposé des faits qui s'étaient produits au cours de l'arrestation de déserteurs à Casablanca, exposé établi sur les raports des fonctionnaires allemands.

En même temps M. de Schoen exprimait le désir que le gouvernement français voulût bien lui transmettre l'exposé de cette affaire, établi par les fonctionnaires français.

L'office des Affaires étrangères a été mis samedi en possession de l'exposé français, sous la forme du rapport rédigé par le commissaire de police à Casablanca, M. Dordé. Or, la comparaison de ce rapport avec l'exposé allemand fait ressortir plusieurs divergences importantes. Les dépositions des témoins français portent que les voies de fait ont été commencées par les soldats du consulat et le secrétaire de ce consulat. D'autre part, le fonctionnaire du consulat allemand aurait déclaré aux soldats de marine français que les déserteurs étaient ses compatriotes et aurait affirmé expressément qu'ils ne pouvaient donc être considérés comme des déserteurs.

D'après le rapport français, il ne serait nullement certain que les soldats français aient su, dès le début de la bagarre, qu'ils avaient devant eux des fonctionnaires du consulat allemand. Enfin, les Français ne se seraient livrés à aucun excès, à aucune voie de fait contre les fonctionnaires allemands.

Les deux exposés sont donc en tel désaccord que, pour établir comment les faits se sont réellement passés, il est besoin de nouveaux éclaircissements, obtenus par une nouvelle enquête, qui serait faite, soit par les autorités françaises et allemandes, soit par le tribunal arbitral.

Note de la « Gazette de Cologne ». — Comme l'exposé officiel français vient seulement d'être porté à la connaissance du gouvernement allemand, il n'a pu naturellement en être tenu compte plus tôt.

La comparaison de l'exposé français et de l'exposé allemand accuse des contradictions capitales, mais nous devons reconnaître aux Français le droit de considérer comme exact, jusqu'à preuve du contraire, le récit fait par leurs compatriotes, comme nous le faisons pour le récit des nôtres.

D'après la conception que l'on se faisait ici de cette affaire, on s'attendait bien à des divergences d'interprétation au sujet du bon droit des uns et des autres, mais non pas à une contradiction radicale, ou du moins aussi radicale, entre les deux récits des faits qui se sont passés.

Du moment que la contestation porte à un si haut point sur les faits eux-mêmes, que l'on ne peut pas s'attendre à voir l'entente se produire par de nouvelles dépositions françaises et allemandes, il ne sera plus possible au gouvernement allemand de maintenir le point de vue auquel il s'est placé jusqu'à présent, et il y a lieu d'admettre que, en présence de cette modification de la situation, il n'hésitera pas à soumettre au tribunal arbitral l'affaire dans son intégralité, c'est-à-dire non pas seulement la question de droit, mais aussi la question de fait.

Il convient, toutefois, à propos de la tentative de justification des

organes inspirés allemands, qui reprochent au gouvernement français d'avoir tardé à remettre au gouvernement impérial les documents officiels, de rectifier les faits, d'écarter tout malentendu. Aussitôt après avoir connu l'incident du 25 septembre par la dépêche de Casablanca, le gouvernement français a prescrit télégraphiquement à ses agents de procéder à une enquête minutieuse et de lui adresser le plus tôt possible un rapport détaillé. Le premier, le général d'Amade a envoyé à Paris un récit circonstancié de l'affaire. De son côté, M. Dordé, commissaire spécial de police à Casablanca, a procédé à une enquête en observant toutes les formalités judiciaires. Il a entendu, sous serment, les témoins et a rédigé un rapport présentant toutes les garanties d'authenticité désirables. Le rapport, accompagné de ses nombreuses annexes, parvint à Paris le 30 octobre seulement. Jusque-là, le gouvernement français n'eut connaissance de son contenu que par un résumé télégraphique. Quand il eut les pièces en mains, il s'aperçut que certains points d'une grande importance étaient imparfaitement élucidés. Par télégraphe, il demanda des éclaircissements complémentaires. Quand il les eut reçus, par télégraphe également, il s'empressa d'envoyer le rapport Dordé, avec son complément d'informations, à l'ambassadeur de France à Berlin qui le communiqua aussitôt à l'Office impérial des affaires étrangères. Il était impossible, on le voit, de procéder plus rapidement. De son côté, le gouvernement allemand n'a communiqué aucun rapport. C'est le 1er novembre seulement que le prince Radolin a remis au quai d'Orsay une copie de l'exposé des faits d'après les rapports des fonctionnaires allemands. M. de Schoen avait fait la même démarche près de M. Cambon dans les derniers jours d'octobre, c'est-à-dire à peu près en même temps. Il serait donc inexact et injuste de dire que le gouvernement allemand a précédé le nôtre dans la communication des éléments d'information relatifs à l'affaire de Casablanca. M. Pichon a mis le plus grand empressement à saisir l'office impérial des Affaires étrangères de tous ceux qu'il était en mesure de communiquer. Mais il importe de remarquer que jusqu'au 14 octobre, date de la proposition d'arbitrage de l'Allemagne, aussitôt accepté par la France, les deux gouvernements se sont formé une opinion de l'affaire d'après des renseignements encore incomplets. C'est sur l'impression que ces renseignements différaient trop entre eux pour qu'on pût tomber d'accord, que l'Allemagne a proposé l'arbitrage. Dès lors que l'arbitrage était convenu, il était incorrect de publier des documents sur lesquels les arbitres devaient être appelés à juger. Il était également dangereux de jeter, morceau à morceau, en pâture à la curiosité publique, des fragments successifs de dossier. Notre gouvernement eût commis une lourde faute en provoquant, dans une affaire aussi grave, des polémiques qui n'auraient pas manqué de passionner l'opinion publique dans les deux pays. Il a rempli tout son devoir.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement impérial, renonçant désormais à ses prétentions, l'entente fut rapidement réalisée et l'on se mit fa-

cilement d'accord sur la formule suivante qui mit fin au différend :

Les deux gouvernements, regrettant les événements qui se sont produits à Casablanca le 25 septembre dernier et qui ont amené des agents subalternes à des violences et à de fâcheuses voies de fait, décident de soumettre l'ensemble des questions soulevées à ce sujet à l'arbitrage.

D'un commun accord, chacun des deux gouvernements s'engage à exprimer ses regrets sur les actes de ces agents, suivant le jugement que les arbitres auront porté sur les faits et sur la question de droit.

On n'a pas encore choisi le tribunal arbitral auquel sera soumis l'ensemble des questions soulevées au sujet de l'incident du 25 septembre. Il semble que ce doive être la Cour internationale de la Haye, instituée précisément pour trancher les conflits de ce genre. La France ne s'y opposerait certainement pas. Mais si, à la réflexion, les deux gouvernements s'aperçoivent que les questions en litige n'ont pas l'importance qui leur a été attribuée, il est possible qu'ils confient le soin de les départager à un tribunal moins solennel. En toute hypothèse, le cabinet de Paris s'emploiera de son mieux à faciliter la solution définitive.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le conseil supérieur des Colonies.* — Les rapporteurs de la commission du budget de la Chambre et de la commission des finances au Sénat ont souvent signalé que le conseil supérieur des Colonies, institué auprès du département par décret du 10 octobre 1883 pour éclairer le ministre sur toutes les questions intéressant notre domaine d'outre-mer et soumises à son examen, ne pouvait fonctionner utilement tel qu'il est actuellement constitué. Cette assemblée, dont les attributions n'ont pas été clairement déterminées, et dont le nombre des membres n'est pas limité (actuellement elle ne compte pas moins de 140 membres), n'a donné, jusqu'à ce jour, aucun des résultats en vue desquels elle avait été instituée. En fait, le conseil supérieur n'a pas été convoqué en assemblée plénière depuis le 6 juin 1891, soit depuis plus de seize années.

Le grand nombre des membres de cette assemblée rendant sa réunion malaisée, un des prédécesseurs de M. Milliès-Lacroix avait été conduit à créer dans le sein de cette compagnie, par décret du 19 août 1896, une commission permanente qui devait apporter un concours plus efficace au ministre des Colonies; mais, après quelques séances, cette commission permanente elle-même ne s'est plus réunie depuis 1898, soit depuis dix ans. L'expérience a donc démontré que le décret de 1883 avait constitué un organe qui, dans l'état actuel des choses, ne peut offrir au département aucune aide efficace.

Pour rendre au conseil supérieur des Colonies son véritable rôle, qui est d'apporter au ministre une collaboration constante au même titre que les grands comités consultatifs institués auprès de la plupart des départements ministériels, M. Milliès-Lacroix a pensé qu'il convenait de procéder à une réforme profonde de cet organe. Il a paru, par suite, opportun au ministre des Colonies de confier à une commission spéciale le soin d'étudier la réforme à opérer, qui porterait à la fois sur les attributions, l'organisation et le recrutement du conseil supérieur des Colonies.

Cette commission, qui doit commencer incessamment ses travaux et les poursuivre rapidement, est ainsi composée :

Président, M. Etienne, député, ancien ministre.

Vice-présidents, MM. Bienvenu Martin, sénateur, ancien ministre; Paul Deschanel, député, président de la commission des affaires extérieures et coloniales.

Membres : MM. Saint-Germain, sénateur, rapporteur du budget des colonies; Messimy, député, rapporteur du budget des colonies; Le Hérissé, député, ancien rapporteur du budget des colonies, rapporteur du

budget de la guerre (2e section); Dumont, député, rapporteur des budgets locaux des colonies, du chemin de fer et du port de la Réunion; Dislère, Lyon, présidents de section au Conseil d'Etat; Roume, gouverneur général honoraire; Tirard, chef du cabinet du ministre des Colonies; Teissier, maître des requêtes au Conseil d'Etat; Dalmas, Coutard, Vasselle, directeurs au ministère des Colonies; Picquié, inspecteur général des colonies, directeur du contrôle.

Secrétaires : MM. Vel Durand, Roussellier, auditeurs au Conseil d'Etat; Régismanset, chef adjoint du cabinet du ministre; Denaint, vice-consul.

— *Le départ de M. Merlaud-Ponty.* — M. Merlaud-Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, s'embarquera le 20 novembre pour Dakar. Il sera accompagné de M. le commandant Patex, chef de son cabinet.

M. Merlaud-Ponty, qui a profité de son congé en France pour étudier avec le ministre des Colonies les questions intéressant l'avenir de notre possession africaine, a définitivement arrêté les grandes lignes de son programme, qui est d'ailleurs celui qu'il a appliqué en plus petit dans son gouvernement du Haut-Sénégal-Niger. Son programme d'organisation administrative, économique et financière sera la continuation de celui de M. Roume.

Allemagne. — *Les déclarations de Guillaume II au « Daily Telegraph ».* — Le 28 octobre, le *Daily Telegraph* a publié — d'une source dont, déclarait-il, l'autorité ne pouvait être mise en doute — le compte rendu d'une conversation qu'un diplomate, qu'il ne désignait pas autrement, aurait eue, ces temps derniers, avec l'empereur d'Allemagne. Dans cette conversation, Guillaume II parlait d'abord en ces termes de son amitié avec l'Angleterre.

Vous, Anglais, êtes fous, fous comme des lièvres de mars. Pourquoi vous laissez-vous aller à des soupçons indignes d'une grande nation?

Que pourrais-je faire de plus que je n'aie déjà fait?

J'ai déclaré aussi nettement que je l'ai pu, dans mon discours du Guildhall, que mon cœur est à la paix, que mon vœu le plus cher est de vivre avec l'Angleterre dans les meilleurs termes possibles.

N'ai-je pas tenu parole?

La fausseté, le mensonge sont étrangers à ma nature. Les actes devraient parler par eux-mêmes, mais vous ne prêtez l'oreille qu'à ceux qui les interprètent faussement et les dénaturent.

Je considère cette attitude comme une insulte personnelle.

Etre à perpétuité mal jugé, voir mes offres répétées d'amitié examinées avec des yeux jaloux et défiants, met ma patience à bout.

J'ai répété dix fois pour une que je suis un ami de l'Angleterre, et votre presse, tout au moins une grande portion de votre presse, demande au peuple anglais de refuser la main qui lui est tendue et insinue que mon autre main tient un poignard. Comment puis-je convaincre une nation contre sa volonté?

Je répète que je suis l'ami de l'Angleterre, mais vraiment vous me rendez cette affirmation difficile.

Ma tâche n'est pas des plus aisées, les sentiments prévalant dans une grande partie de la basse classe et de la classe moyenne de mon peuple n'étant pas amicaux pour l'Angleterre; donc c'est une minorité seulement qui, dans mon propre pays, reçoit mes paroles, une minorité composée à la vérité des meilleurs éléments, de même qu'en Angleterre, c'est une minorité qui est bien disposée envers l'Allemagne. C'est une autre raison pour laquelle je vous en veux de refuser ma parole quand je vous affirme mon amitié pour votre pays.

Je lutte sans cesse pour améliorer les relations anglo-allemandes, et vous ne savez que répliquer que je suis votre ennemi. Pourquoi ?...

Le diplomate ayant fait remarquer à l'empereur que toute l'Europe, et non pas seulement l'Angleterre, avait désapprouvé la politique allemande au Maroc, et notamment l'envoi à Fez de M. Vassel, Guillaume II répondit :

C'est bien là un exemple excellent de la façon dont les actes de l'Allemagne sont dénaturés.

Ainsi, en ce qui concerne le voyage du Dr Vassel, le gouvernement allemand, en l'envoyant à Fez, désirait seulement que les intérêts particuliers des sujets allemands, abandonnés sans protection dans cette ville, fussent enfin surveillés... Et pourquoi ne l'aurions-nous pas envoyé à Fez ?...

Ceux qui reprochent à l'Allemagne d'avoir insidieusement gagné la France de vitesse savent-ils qu'un représentant consulaire français était déjà depuis plusieurs mois fixé à Fez quand le Dr Vassel prit le chemin de cette cité ?

L'empereur continua ainsi sur la question du Maroc :

Passons maintenant à la reconnaissance de Moulaï Hafid.

La presse européenne a déclaré, avec beaucoup d'âpreté, que l'Allemagne n'aurait pas dû parler de reconnaître le nouveau sultan, tant que ce dernier n'aurait pas notifié son acceptation complète de l'Acte d'Algésiras.

Ma réponse est que Moulaï Hafid avait notifié aux puissances sa résolution d'accepter les obligations contractées par son frère, des semaines avant que la bataille qui devait lui donner la victoire fût livrée ; il adressa, dès le milieu de juillet, une communication identique aux gouvernements d'Allemagne, de France et de Grande-Bretagne. Dans cette communication, il déclarait qu'il reconnaissait les contrats de tout ordre souscrits par Abd el Aziz durant son sultanat.

Le gouvernement allemand a vu dans cette communication l'expression définitive et autorisée des intentions de Moulaï Hafid. Par conséquent, il a considéré qu'il n'avait aucune raison d'attendre de lui une seconde communication avant de le reconnaître comme sultan de fait au Maroc.

Le diplomate fit remarquer alors que des journalistes allemands, nombreux et influents, avaient interprété de tout autre façon la politique impériale. L'empereur lui répondit :

Dans tous les pays existent de malfaisants personnages. Je ne veux pas essayer de déterminer leur capacité réelle pour le mal, mais les faits sont tels que je les ai établis.

Rien dans l'attitude de l'Allemagne au regard du Maroc ne peut contre-

dire les déclarations que j'ai faites de mon amour de la paix au Guildhall et dans mon dernier discours de Strasbourg.

Guillaume II revint alors à son thème favori, son amitié pour l'Angleterre, et montra par des faits qu'elle était réelle.

On croit communément en Angleterre que, durant toute la guerre sud-africaine, l'Allemagne s'est conduite de façon hostile. Sans aucun doute, l'opinion allemande était hostile, l'opinion individuelle était hostile, mais l'Allemagne officielle l'était-elle ?...

Mais demandez à mes critiques de dire pourquoi la tournée européenne entreprise par les délégués boers, anxieux de gagner l'Europe à leur cause, fut soudainement arrêtée.

Les délégués boers furent fêtés en Hollande, la France les accueillit avec enthousiasme ; ils désiraient venir à Berlin et le peuple allemand les eût couronnés de fleurs, mais lorsqu'ils me demandèrent de les recevoir, je leur opposai un refus.

Aussitôt l'agitation s'éteignit et la délégation revint chez elle les mains vides.

Etait-ce bien là le complice secret d'un ennemi?

De plus, lorsque la guerre battait son plein, le gouvernement allemand fut invité par les gouvernements de France et de Russie à intervenir auprès de l'Angleterre pour la sommer de terminer les hostilités.

Le moment était venu, disaient ces gouvernements, non seulement de sauver les républiques boers, mais encore d'humilier l'Angleterre, de la coucher dans la poussière.

Quelle fut ma réponse?

Je répondis que, loin de participer à une action européenne destinée à précipiter la chute de l'Angleterre, l'Allemagne se tiendrait toujours à l'écart des entreprises qui pourraient la brouiller avec une puissance maritime telle que l'Angleterre.

La postérité connaîtra un jour les termes exacts du télégramme maintenant conservé aux archives du château de Windsor, dans lequel je portais à la connaissance du souverain de l'Angleterre la réponse que j'avais faite aux puissances méditant la ruine britannique.

Les Anglais, qui maintenant m'insultent en mettant en doute ma parole, devraient savoir quelle fut ma conduite à l'heure de l'adversité.

Ce n'est point tout : en décembre 1899, au jour même de votre semaine noire, lorsque les désastres suivaient les désastres en succession rapide, j'ai reçu de la reine Victoria, ma grand'mère vénérée, une lettre qu'elle avait écrite avec des pensées de deuil et d'affliction, portant les traces manifestes des anxiétés qui dévoraient son esprit et sa santé.

Aussitôt, je lui répondis de façon sympathique. Je ne m'en tins pas là : je priai l'un de mes officiers de déterminer aussi exactement que possible l'effectif des deux armées qui se combattaient dans le Sud de l'Afrique et la position présente de ces deux armées. Avec les statistiques qui me furent soumises, je déterminai le plan de campagne qui me parut le meilleur et le soumis aux critiques de mon état-major général. Je le dépêchai en Angleterre et ce document figure lui aussi dans les papiers d'État de Windsor, attendant le verdict impartial de l'histoire.

Coïncidence curieuse : permettez-moi d'ajouter que le plan par moi établi suivait à peu près les mêmes lignes que celui dont lord Roberts assura l'exécution.

Dans cette circonstance, me suis-je comporté comme un homme qui

désire faire à l'Angleterre du mal? Que les Anglais soient justes et qu'ils répondent.

Si l'Allemagne ne se préoccupe pas de l'Angleterre, d'où vient, demanda alors le diplomate, qu'on lui demande sans cesse de nouveaux impôts pour accroître sa marine. Guillaume II répliqua :

Ma réponse est claire.

L'Allemagne est un empire jeune et en train de grandir ; il a un commerce mondial qui s'étend rapidement, un commerce auquel l'ambition légitime des Allemands patriotes se refuse à assigner aucune borne.

L'Allemagne doit avoir une flotte puissante pour protéger ce commerce et les intérêts de tous ordres qui sont les siens dans les mers les plus éloignées. Elle espère que ces intérêts ne cesseront de grandir; elle doit être en mesure de les défendre virilement dans tous les coins du globe.

L'Allemagne a la tête dressée vers l'avenir ; son horizon s'étend fort loin ; elle doit s'être préparée à parer à tout événement en Extrême-Orient. Qui peut prédire les événements dont le Pacifique peut être le théâtre, dans des jours à venir, moins éloignés peut-être que nombre de gens ne le supposent ?

Considérez les succès du Japon, songez au réveil national de la Chine, et jugez alors des vastes problèmes dont le Pacifique est chargé. Les seules puissances qui possèdent de grandes marines seront écoutées avec respect, quand l'avenir du Pacifique réclamera une solution. Quand ce ne serait que pour cette raison, l'Allemagne devrait avoir une flotte puissante.

Il se peut du reste que l'Angleterre elle-même soit heureuse un jour d'avoir une flotte à ses côtés, lorsque les grandes nations parleront ensemble dans les grands débats qui s'ouvriront.

« Telle est, ajoute le diplomate du *Daily Telegraph*, la substance des déclarations de l'empereur. Les paroles que j'ai rapportées, il me les a adressées avec tout le sérieux qui est sa caractéristique, lorsqu'il s'explique sur des sujets qui lui tiennent au cœur et ont sollicité ses profondes réflexions. »

L'émotion provoquée par cette publication fut considérable en Allemagne comme en Angleterre, et pendant quelques heures on voulut douter de l'authenticité de ces étranges déclarations. Le doute ne fut pas permis longtemps. Le 31 octobre, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publiait en effet la note officieuse suivante de la chancellerie qui, tout en confirmant officiellement l'exactitude des déclarations rapportées par le *Daily Telegraph*, donnait de cette publication une explication qui ne pouvait que surprendre davantage les esprits. Voici la note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord.*

Une grande partie de la presse étrangère et allemande s'est livrée à des réflexions critiques contre la personne de l'empereur, à propos de l'entretien publié par le *Daily Telegraph*. Ces journaux considéraient comme un fait acquis, en se livrant à ces réflexions, que l'empereur avait provoqué cette publication, sans que les personnalités responsables de la politique de l'empire en eussent été averties au préalable ; mais c'est précisément là une erreur.

L'empereur avait reçu d'un particulier anglais, avec la prière de vouloir

bien en autoriser la publication, le manuscrit d'un article résumant une série de conversations que Sa Majesté avait eues, à des époques différentes, avec diverses personnalités anglaises. La prière exprimée s'inspirait du désir de faire connaître au plus grand nombre possible de lecteurs anglais les propos tenus par Sa Majesté et de contribuer ainsi à développer de bonnes relations entre l'Angleterre et l'Allemagne. L'empereur fit parvenir au chancelier de l'empire ce projet d'article ; celui-ci le confia à l'office impérial des Affaires étrangères en lui demandant de l'étudier avec le plus grand soin. Dans le rapport qu'il remit à ce sujet, l'office des Affaires étrangères ne souleva aucune objection contre la publication de ce texte qui eut alors lieu.

Lorsque le chancelier de l'empire eut connaissance du contenu de l'article par la publication qu'en fit le *Daily Telegraph*, il déclara à l'empereur qu'il n'avait pas lu lui-même le projet d'article, car sans cela il aurait soulevé des objections et déconseillé la publication ; mais qu'il se considérait comme seul responsable de ce qui était arrivé et couvrait les fonctionnaires placés sous ses ordres. En même temps, le chancelier priait l'empereur de vouloir bien accepter sa démission, mais l'empereur n'a donné aucune suite à cette demande. Toutefois, sur la demande du chancelier, il consentit à ce que celui-ci, en publiant le récit que l'on vient de lire, fût mis en mesure de priver de tout fondement les attaques auxquelles on s'était prématurément livré contre l'empereur.

Successivement la *Gazette de Cologne*, le *Berliner Tageblatt*, d'autres journaux encore, confirmèrent ces explications de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, en même temps que l'on apprenait le départ pour le Sud de l'Europe de M. de Schoen, ministre des Affaires étrangères, victime d'une maladie aussi subite que diplomatique, et la disgrâce de deux ou trois hauts fonctionnaires de la Wilhelmstrasse.

Dans les milieux parlementaires allemands, on se montre particulièrement ému de ce que les plus modérés appellent les imprudences impériales de langage, et plusieurs demandes d'interpellation ont été déposées. Sur la demande du chancelier prince de Bülow, la discussion en a été fixée au mardi 10 novembre.

— *La réforme financière de l'Empire. Les nouveaux impôts allemands.* — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* vient de publier l'exposé des motifs du projet de loi déposé au Reichstag concernant la réforme du régime financier de l'empire allemand.

La première partie de ce document, qui constitue l'exposé général de la réforme, conclut ainsi :

Par suite de la disproportion entre les besoins et les ressources, l'empire allemand se trouve chargé d'une lourde dette. Tandis qu'il y a eu une augmentation continuelle des besoins, les recettes dont dispose l'empire n'ont pu se développer que faiblement, et l'équilibre entre les dépenses et les recettes est de plus en plus troublé. La différence totale entre les besoins et les ressources s'élève, pour les neuf dernières années, à 2 milliards de marks en chiffres ronds.

En raison de cette disproportion, on constate une augmentation conti-

nuelle et considérable de la dette, qui a atteint, en trente années seulement, le chiffre de plus de 4.250 millions de marks.

Le réforme de tout le régime financier s'impose d'une façon absolue; il y aura toutefois lieu de l'opérer dans une période de temps plus ou moins longue. On devra, en l'effectuant, poursuivre trois buts principaux : 1° éviter de contracter des dettes nouvelles, amortir régulièrement et d'une manière suffisante en augmentant le fonds d'amortissement les emprunts existants et ceux qui pourraient être faits à l'avenir; 2° établir l'équilibre entre les dépenses et les recettes; 3° régler les relations financières entre l'Empire et les Etats confédérés.

L'application de ces réformes déchargera en même temps l'empire de la nécessité de recourir encore dans le futur à des dettes flottantes importantes et, par suite, limiter en principe l'émission des bons du Trésor à son objet initial, c'est-à-dire au renforcement temporaire des disponibilités du Trésor de l'empire en vue de faire face aux dépenses d'un caractère transitoire.

La conséquence de cette réforme financière est la création de toute une série d'impôts nouveaux dont le produit est ainsi calculé : alcool, 100 millions; tabac, 77 millions; bière, 100 millions; vin, 20 millions ; nouveaux droits de successions, 92 millions; électricité et gaz, 50 millions ; annonces, 33 millions; soit, au total, 475 millions de marks.

Autriche-Hongrie. — *Le voyage de Guillaume II en Autriche.* — L'empereur Guillaume II, invité par l'archiduc héritier d'Autriche, François-Ferdinand, à venir chasser dans son domaine d'Eckartsau, a été, en revenant, rendre visite à l'empereur François-Joseph, au château de Schœnbrünn. Aucun communiqué officiel ou officieux n'a été publié au sujet de cette rencontre des deux souverains, que l'on sait seulement avoir été très cordiale. On a cependant été généralement d'accord pour penser que la longue conversation qui avait eu lieu entre Guillaume II et François-Joseph avait surtout porté sur le différend franco-allemand de Casablanca et que l'empereur d'Autriche avait insisté beaucoup auprès de Guillaume II en faveur d'une politique de conciliation.

— *Le roi de Grèce à Vienne.* — Le roi Georges de Grèce est arrivé à Vienne, le 4 novembre, pour présenter à l'empereur François-Joseph ses félicitations à l'occasion de son jubilé. La rencontre des deux souverains a été l'occasion d'un échange courtois de politesses diplomatiques.

— *La crise ministérielle autrichienne.* — Comme nous le faisions prévoir dans notre dernière chronique, le départ des deux ministres polonais du cabinet autrichien a entraîné la retraite de tout le ministère. Le baron de Beck, président du Conseil, a remis, le 7 novembre, à l'empereur sa démission et celle de ses collègues. Le baron de Bienerth a été chargé de constituer un ministère de coalition.

Portugal. — *Les élections municipales.* — Les élections pour le renouvellement des conseils municipaux ont eu lieu le 1er novembre dans tout le Portugal. A l'exception de Lisbonne, dont toute la municipalité est républicaine, et où d'ailleurs les monarchistes ne présentaient aucun candidat, la victoire des différentes fractions des partis monarchistes a été complète dans la presque totalité des conseils municipaux du royaume.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *La décentralisation en Indo-Chine.* — S'inspirant de cette règle de bon sens qu'on peut gouverner de loin, mais qu'on n'administre bien que de près, M. Klobukowski a adressé au lieutenant-gouverneur de Cochinchine et aux résidents supérieurs du Cambodge, de l'Annam et de Cochinchine une première circulaire dans laquelle il établit que les gouvernements locaux doivent être autant d'organes autonomes, responsables. « Où est la responsabilité, là doit être le pouvoir », dit M. Klobukowski, et faisant une application immédiate du principe, il recommande aux résidents supérieurs de se préoccuper de déterminer un accord complet entre l'action du personnel sous leurs ordres et celle des administrateurs chefs de province. Du défaut d'entente entre les administrateurs chefs de province et les agents des services généraux, notamment ceux des douanes et régies, sont résultés de graves inconvénients. Pour faire cesser cette situation, les agents des services généraux et particulièrement ceux des douanes et régies devront tenir l'administrateur chef de province, comme leur chef direct, au courant de toutes les mesures qu'ils seront amenés à prendre pour assurer la marche générale de leur service; ils lui rendront compte de tous les incidents qui pourront se produire et se concerteront avec lui pour l'exécution des mesures présentant un caractère de gravité spéciale. Le chef de province aura désormais aussi à donner son appréciation, par la voie administrative, sur les agents en service dans sa circonscription. Si ces premières mesures de décentralisation sont réalisées — et M. Klobukowski semble bien vouloir qu'elles le soient, puisqu'il invite le lieutenant gouverneur de Cochinchine, les résidents supérieurs et les chefs des services généraux à lui soumettre, dans un délai de huit jours, les instructions destinées à assurer leur mise en vigueur — une grande amélioration en résultera pour notre colonie.

Indes Anglaises. — *Le cinquantenaire de l'empire des Indes.* — Le 2 novembre, à l'occasion du cinquantenaire de l'incorporation de l'Inde à la couronne britannique, le roi Edouard VII a adressé aux princes et au peuple de l'Inde un message dans lequel il met en

relief tout ce que le gouvernement anglais a fait en faveur de sa colonie. Le message insiste sur la nécessité de réprimer impitoyablement les conspirations ourdies contre la domination britannique. Il fait d'ailleurs pressentir une extension prochaine du principe représentatif. Sur la date de la promulgation de ces réformes, le message royal et impérial est muet, mais il y a lieu de croire que les innovations annoncées entreront en vigueur le 1er janvier prochain. Elles seraient communiquées à la Chambre des Lords avant la prorogation du Parlement. Ces réformes, au sujet desquelles le secrétaire d'Etat et le vice-roi négocient encore, feront participer plus largement la population indoue à l'administration publique et donneront à son énergie et à son habileté des moyens nouveaux de s'exercer. On recourra plus largement à la collaboration des princes. Les chefs indous seront probablement appelés à former un Conseil et le gouvernement s'efforcera de tenir compte de leurs délibérations et de leurs vœux. Une vacance existe en ce moment dans le Conseil exécutif du vice-roi. La place vacante sera peut-être attribuée à un natif. De même, l'élément natif sera renforcé dans les Conseils provinciaux. Les attributions de ces Assemblées seraient étendues, en outre, aux questions économiques. Les Indous et les Musulmans seront mis en mesure de faire entendre leurs *desiderata*. Enfin, la paye des troupes natives sera augmentée.

On sait que l'Angleterre doit à une Société commerciale, l'*East India Company*, le plus beau fleuron de sa couronne. Le premier comptoir indien de cette Compagnie fut fondé à Madras en 1640. Au milieu du XVIIIe siècle, de redoutables soulèvements indigènes se produisirent. Warren Hastings sut s'en rendre maître.

C'est au lendemain de la terrible révolte des cipayes, qui, en 1857, faillit ruiner la domination anglaise aux Indes, que la reine Victoria incorpora la dépendance de l'East India Company à l'empire britannique. Dans le message qui annonçait cette mesure et qui, sur les instructions de la reine au rédacteur, devait respirer « la générosité, la bienveillance, la tolérance religieuse », les habitants de la nouvelle possession britannique apprenaient qu'ils étaient mis sur le pied d'égalité avec les Canadiens, les Australiens, tous les habitants en un mot du vaste empire anglais. Peu après, dans l'hiver de 1875 à 1876, Edouard VII, alors prince de Galles, visitait longuement et en grande pompe les Indes orientales. Le prince et la princesse de Galles actuels ont fait à leur tour, il y a trois ans, le même voyage. Ils ont reçu aux Indes le même accueil chaleureux.

Warren Hastings exerça le premier, au nom de la Compagnie des Indes, le gouvernement de ce pays. Lord Canning fut le dernier à remplir cette même charge. Depuis 1858, douze autres gouverneurs ont exercé le pouvoir aux Indes avec le titre de vice-roi. Tout le monde se rappelle les difficultés d'ordres divers que l'avant dernier vice-roi, lord Curzon, rencontra dans l'exercice de ses fonctions. Il finit par être rappelé et fut remplacé par le comte de Minto.

Le tableau suivant que nous empruntons au *Daily Telegraph* résume les dates essentielles de l'histoire de l'Inde :

Fondation de la Compagnie de l'Inde orientale.....	1600
Etablissement d'une factorerie à Madras.....	1640
Cession de Bombay par le Portugal.....	1660
Fondation de Calcutta.....	1698
Victoire de Clive à Plassey.....	1757
Warren Hastings, premier gouverneur du Bengale.....	1772
Prise de Seringapatam.....	1799
Victoires de Wellington et de Lake.....	1803
Annexion du Pundjab.....	1849
Annexion d'Oudh.....	1856
Mutinerie indoue.....	1857
Proclamation de la reine Victoria.....	1858

Rappelons enfin que la superficie de l'empire des Indes est quatorze fois celle du Royaume-Uni. La population du pays est sept fois plus nombreuse. Elle appartient aux races les plus diverses, parle dix-neuf langues principales et professe neuf religions, lesquelles se subdivisent encore en une infinité de sectes. Le maintien de la paix parmi les indigènes et du prestige britannique sur l'ensemble de cette population disparate a toujours constitué un problème infiniment délicat. Ce n'était pas trop, pour le résoudre d'une façon satisfaisante, de tout le sens politique et diplomatique dont les Anglais sont capables.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La conscription des indigènes.* — Le 3 novembre, le conseil général d'Alger a discuté le projet relatif à la conscription des indigènes. Le rapporteur a fait l'historique de la conscription des indigènes, « qui n'est pas nouvelle pour l'Algérie puisque le général de Martimprey l'a posée en 1857 ». Après avoir examiné le projet Messimy et fait l'exposé des arguments qui se sont élevés pour ou contre ce projet, le rapporteur a conclu que l'heure du service obligatoire des indigènes n'a pas encore sonné, que l'imposition de cette charge n'est pas légitimée, que son application est pleine de difficultés et de dangers, enfin que la question, qui n'est pas mûre, doit être ajournée.

M. Sebaoui, conseiller indigène, a insisté sur l'inopportunité du projet sur la conscription et, éventuellement, sur la naturalisation qui est contraire à la mentalité et à la foi islamique des sujets musulmans. M. Sebaoui a ajouté que le concours des contingents ne ferait jamais défaut à la France, mais que le service obligatoire ne donnerait que des mécomptes.

A l'unanimité, le conseil général a adopté les conclusions du rapporteur. Le préfet a déclaré qu'il se bornerait à transmettre le vœu au gouvernement, qui naturellement réservait tous ses droits.

Tunisie. — *La conférence consultative.* — L'ouverture de la session de la conférence consultative a eu lieu, le 2 novembre, sous la prési-

dence du résident général M. Alapetite, qui a prononcé un discours dont voici la conclusion.

Il serait intéressant de rapprocher le budget soumis à la conférence consultative et le premier budget qui suivit l'établisssement du protectorat.

Les recettes ont doublé sans que les impôts s'élèvent sensiblement. C'est la preuve du développement économique du pays ; mais la série des années heureuses est interrompue par les calamités agricoles, qui obligent à être prudents.

Riche par la progression de ses recettes, la Tunisie est pauvre par l'étendue de ses besoins. L'indigène ne pourrait supporter de nouveaux impôts. La rapidité du développement économique provoque le renchérissement général de la vie. L'avenir autorise tous les espoirs, mais à condition que l'instrument de tous les progrès, le crédit de la Tunisie, sera respecté.

Les augmentations des dépenses du présent budget portent sur les travaux publics et les améliorations diverses du sort des agents de l'État.

En dehors du budget, on a formé des sociétés de prévoyance qui unissent les cultivateurs indigènes dans une mutualité féconde et dont les réserves, au lendemain d'une moisson désastreuse, viennent de les sauver de la ruine ; ainsi la France justifie la double mission qu'elle a assumée envers les populations indigènes : la protection et l'éducation.

Quand nous sommes venus en Tunisie, ce pays était en retard de plusieurs siècles ; il avait renoncé à trouver en lui-même les ressources et le personnel nécessaires pour rétablir l'ordre dans ses finances, sa justice, son administration ; il faut de longues années pour préparer l'éveil des consciences au devoir public ; mais dans l'évolution des peuples, on ne doit pas croire aux infériorités définitives ; le moment serait mal choisi de nier toute vocation de l'Islam au progrès.

Notre politique nous rendra plus forts pour imposer à jamais dans ce pays le respect de l'influence française, assise par les efforts communs du gouvernement, du protectorat et de la colonie. Cette colonie ne sera pas déçue dans ses espérances, elle trouvera ici avec sécurité tout ce que nos institutions naissantes renferment de garanties et d'encouragements pour l'œuvre de rénovation et de progrès à laquelle elle fournit tant de pionniers infatigables.

Afrique Occidentale. — *La mission de délimitation Togo-Dahomey.* — Nous apprenons à la fois l'organisation et le départ pour le golfe de Guinée d'une commission mixte chargée de délimiter la frontière commune entre notre colonie du Dahomey et le Togo allemand.

La mission française, dont le personnel a été choisi par le ministre des Colonies, sur les indications de M. Merlaud-Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, est arrivée au Dahomey le 9 septembre. Cette mission, commandée par le capitaine G. Fourn et comprenant : le médecin-major Sauzeau de Puyberneau, le capitaine P. Schwart, du service géographique de l'A. O. F., le lieutenant Villatte, de l'infanterie coloniale, et les sous-officiers Robert, Dufrenne, Drouot et Orguelt, a pris contact le 15 septembre à Anecho (Togo) avec la mission allemande, dirigée par le capitaine baron de Seefried.

Après ce premier contact, la section française, sur l'invitation du

gouverneur du Togo, s'est rendue à Lome, capitale de cette colonie où elle a reçu le meilleur accueil.

Malgré la mauvaise saison et les difficultés d'application des méthodes scientifiques rigoureuses que doit employer la mission, elle a pu commencer les installations télégraphiques qui lui permettront de mener à bien sa tâche.

Congo Français. — *L'emprunt du Congo Français.* — Le ministre des Colonies vient de déposer à la Chambre un projet de loi en vue d'autoriser la colonie du Congo Français à contracter un emprunt de 21 millions destinés à lui donner l'outillage indispensable à son développement économique. Ce projet est contresigné par le ministre des Finances.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *L'élection présidentielle.* — Le peuple américain était convoqué le 3 novembre dans ses comices pour élire les 483 électeurs présidentiels qui éliront le président et le vice-président de la République pour la période du 4 mars 1909 au 4 mars 1913, et en même temps les gouverneurs, les hauts fonctionnaires, les législatures de 37 Etats sur les 46 que compte l'Union américaine, ainsi que les membres de la Chambre fédérale des représentants et du tiers renouvelable du Sénat de l'Union.

L'élection présidentielle était le centre de la lutte qui, cette année, a été particulièrement passionnée. On sait que les républicains présentaient pour candidat à la présidence M. Taft et à la vice-présidence M. Sherman, représentant de l'Etat de New-York, et les démocrates M. William Bryan, déjà candidat en 1896 et 1900, et M. Kern, de l'Indiana. D'autre part, l'Independance League de M. Hearst présentait la candidature de M. Hisgen, les socialistes celle de M. Debs, les populistes celle de M. Watson et les prohibitionnistes celle de M. Chafin. Ces partis n'ont d'ailleurs aucune importance et leur seul rôle n'est guère que de déplacer quelques centaines de milliers de voix et de créer des diversions au profit des deux grands partis qui sont réellement en présence : le républicain ou modéré et le démocrate ou radical.

Les élections qui ont eu lieu le 3, au premier degré, assurent dès maintenant la majorité au candidat républicain, M. Taft. En effet, comme les électeurs présidentiels élus ont un mandat impératif, on sait, dès que le suffrage universel a voté, quel candidat aura la majorité dans le collège présidentiel qui se réunira le second lundi de janvier. Or, le nombre définitif des voix assurées à M. Taft dans le collège présidentiel est maintenant de 309 contre 174 à M. Bryan.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production des métaux dans le monde en 1906 et 1907. — Voici, d'après l'*Echo des Mines et de la Métallurgie*, quelle a été, au cours des deux dernières années, la production des différents métaux dans le monde entier :

	1906	1907
	(Tonnes)	
Or	613	650
Argent	5.600	5.600
Cuivre	718.000	713.000
Plomb	972.000	999.000
Zinc	702.000	738.000
Etain	98.000	98.000
Aluminium	14.000	19.000
Nickel	14.000	14.000
Mercure	3.500	3.700
Fonte	60.000.000	59.000.000

Si maintenant l'on considère la valeur moyenne de ces métaux pendant l'année 1907, on arrive aux chiffres suivants :

Métaux	Valeur moyenne à la tonne	Valeur totale en milliers de francs
Or fr.	2.300.000	2.100.000
Argent fr.	100.000	56.000
Cuivre liv. st.	87.1.8	890.000
Plomb liv. st.	19.1.10	480.000
Zinc liv. st.	23.16.9	442.000
Etain liv. st.	172.12.9	427.000
Aluminium fr.	4.000	76.000
Nickel fr.	4.400	61.000
Mercure fr.	6.200	23.000
Fonte fr.	70	4.100.000

Si l'on totalise la valeur de ces métaux ainsi fabriqués dans l'année, on arrive au chiffre de 9 milliards ou 10 milliards avec l'ensemble des autres petits métaux qui ne sont point mentionnés ici. Ces chiffres n'ont évidemment rien de rigoureusement exact, mais dans leur simple approximation, ils donnent cependant une idée assez exacte de l'importance de l'industrie métallurgique dans le monde entier.

On remarquera, enfin, que la fabrication du fer représente à elle seule un chiffre d'affaires aussi élevé que celui de tous les autres métaux réunis, y compris l'or et l'argent.

II. — AFRIQUE.

Tunisie. — *L'exportation des phosphates.* — Le tableau ci-après indique le tonnage et la valeur des phosphates de chaux exportés annuellement de Tunisie depuis 1899 :

ANNÉES	TONNAGE	VALEUR
	tonnes	francs
1899	63.500	1.936.000
1900	171.200	3.748.000
1901	178.000	4.074.000
1902	263.500	5.359.000
1903	352.000	6.529.000
1904	455.700	8.194.000
1905	524.100	9.465.000
1906	795.000	17.399.000
1907	1.065.300	26.800.000

L'exportation des phosphates tunisiens, par pays de destination principaux, est résumée ci-après, en ce qui concerne les années 1906 et 1907 :

	EXPORTATION	
	1906	1907
	tonnes	francs
France	289.400	382.500
Italie	213.900	333.900
Angleterre	119.600	177.400
Allemagne	46.400	60.400
Belgique	22.700	39.600
Hollande	22.300	23.460

D'après les dernières statistiques sur la matière, le bilan de la production mondiale des phosphates, au cours des trois dernières années, s'établirait comme suit :

	1905	1906	1907
Amérique	1.933.000	2.052.000	1.917.000
Tunisie	524.000	795.000	1.065.000
Algérie	347.000	302.000	315.000
Iles du Pacifique	206.000	217.000	290.000
France	476.000	425.000	375.000
Belgique	»	163.000	180.000
Provenances div.	»	100.000	100.000

L'accroissement de la consommation du superphosphate va en s'accentuant tous les ans; l'Amérique elle-même l'emploie de plus en plus et elle absorbera bientôt, pour sa propre industrie, une grande partie de sa production. En fait, les quantités disponibles en Floride diminuent dans une notable proportion, et il n'est pas exagéré de dire que, sans l'accroissement de la production en Tunisie, il se serait déjà produit une véritable disette de phosphate, faisant monter les cours à des limites extrêmes.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Horace Lee Washington, consul général des Etats-Unis à Marseille ;
Eduard Loewengard, consul d'Allemagne à Lyon ;
Le chevalier Leonardo Mordini, consul d'Italie à Bastia ;
Jean Buffaud, consul de Suède à Lyon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

MM. le *chef de bataill.* Fesch, du 112e d'infanterie et le *capit.* Prezeau, du 1er bataill. d'Afrique, sont promus officiers de la Légion d'honneur pour services exceptionnels pendant les opérations du Sud-Oranais ;

M. le *lieut.* de Lesparda, du 27e d'infanterie, est inscrit d'office au tableau d'avancement pour services distingués rendus au cours des opérations dans le Sud-Oranais.

CAVALERIE

MM. le *capit.* hors cadres Vicq et le *lieut.* Aveline, du 2e spahis, sont inscrits d'office au tableau de concours pour chevalier de la Légion d'honneur en raison des services distingués qu'ils ont rendus au cours de la campagne du Haut-Guir.

Sahara. — M. le *lieut.* du Pré de Saint-Maur est désig. pour la compag. du Tidikelt.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :

MM. les *capit.* Fontaine et Rebel ; les *lieut.* Frehly, Barjou, Vadrot, Girardot et Thiéry ; le *sous-lieut.* Reynès.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Piard ; le *lieut.* Vallade et le *sous-lieut.* Bollude sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-col.* Dessort est nommé chef d'état-major des troupes de l'A. O. F. ;

M. le *capit.* Henri Braive est placé à l'état-major ;

MM. le *capit.* Bouchez et le *lieut.* Quérillac sont placés hors cadres en A. O. F. ;

MM. le *chef de bataill.* Hutin ; les *lieut.* Petitjean et Taveau de Lavigerie et les *sous-lieut.* Dangelzer et Le Coniac sont affectés au 1er sénégalais ;

MM. le *lieut.* Millot et les *sous-lieut.* Dor et Albert sont placés au 2e senégalais ;

M. le *sous-lieut.* Challier est désig. pour le bataill. de Tombouctou.

Congo. — MM. les *capit.* Maillaud et Curault et les *sous-lieut.* Santelli et Verrier sont désig. pour le bataill. du Congo ;

M. le *lieut.* Arnould est désig. pour le bataill. de l'Oubanghi.

Madagascar. — MM. les *lieut.* Louvard, Lenglet et Berthier sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — MM. les *lieut.* Désabaye, Gouin et Berthier sont desig. pour servir hors cadres en Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Goujon et Petit sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Marchat, Carteron et Durnerin et le *lieut.* Chourrot sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef d'escad.* Alexis et le *capit.* de Lisle sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *capit.* Dandaleix est désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Gamas est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Mathieu et le *stagiaire de* 1re *cl.* Rondet sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *stagiaires de* 2e *cl.* Le Du et Le Cloirec sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Le Moigne est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *stagiaires de* 1re *cl.* Lecourt et *de* 2e *cl.* Villemenot sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Congo. — M. l'*adjoint* à l'intendance Michel est désig. pour le Congo.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Boujart est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Lemoy et *de* 3e *cl.* de Rocher sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *offic. d'administ. de* 1re *cl.* Camouilly, *de* 2e *cl.* Fontana et *de* 3e *cl.* Daucé et Karmann sont désig. pour Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :

MM. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Mesnard ; le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Devaux ; les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Brouillard et Plomb et les *méd. aides-maj.* Jubin et Clavet.

Cochinchine. — MM. le *méd. maj. de* 2e *cl.* Mul et le *méd. aide-maj.* Nicod sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour l'A. O. F. :

MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Vergoz ; les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Augé, Jousset, Abadie-Bayrot et Le Strat ; les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Challier, Deunff et Vouters ;

MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Comméléran et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Le Bouvier sont désig. pour la Côte d'Ivoire.

Congo. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Guilloteau est désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Battarel est désig. pour Madagascar.

Martinique. — MM. le *méd. ppal de* 2e *cl.* Simond ; les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Aubert et Noc sont désig. pour la Martinique.

Officiers d'administration.

Madagascar. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Level est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. le *capit. de frég.* Daveluy est nommé au command. du *Faucon* à la Canée.

Extrême-Orient. — M. *lieut. de vaiss.* Lemoine est désig. pour la flottille de sous-marins des mers de Chine ;

M. le *lieut. de vaiss.* Alliez est désig. pour le *Bruix ;*

M. l'*enseigne de vaiss.* Lepelletier est désig. pour le *Pistolet ;*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Rabadeux est désig. pour le *Bruix.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — MM. les *méd. de* 1re *cl.* Lancelin et de 2e *cl.* Brun sont désig. pour le *Bruix*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. H. Beaufort est nommé élève de la section spéciale de la magistrature coloniale (sous-section indo-chinoise) à l'école coloniale.

***

Ont été admis, à la suite du concours de 1908, à suivre comme élèves de 1re année les cours de l'école coloniale d'agriculture de Tunis :

MM. Bernard (Le Caire) ; Breton (Seine-et-Oise) ; Clement (Puy-de-Dôme) ; Couzier (Seine) ; Debelle (Tunisie) ; Debref (Seine) ; Dayras (Loir-et-Cher) ; Droin (Yonne) ; Hachemi ben Khalifa (Tunisie) ; Latil (Var) ; Lançon (Tunisie) ; Lebreton

(Algérie); Liétard (Nouvelle-Calédonie); Mascarel (Indre); Mouty (Tunisie); Patrognet (Var); Pillon (Isère); Pottier (Oise); Renard (Tunisie); Rieaux (Rhône); Robert (Haute-Loire); Roux (Cantal); Simoni (Cochinchine).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Doctrine de Drago, par H.-A. Moulin. Un vol. in-8 de 368 pages. A. Pedone, éditeur. Paris, 1908.

Nous avons eu l'occasion, tant à l'époque de la conférence panaméricaine de Rio-de-Janeiro qu'au moment de la seconde conférence de La Haye, d'entretenir nos lecteurs de ce qu'on est convenu d'appeler la « Doctrine de Drago ». Le Dr Drago, homme d'Etat argentin, a soutenu éloquemment cette thèse que les puissances n'ont pas le droit de recourir à la force armée pour recouvrer leurs créances.

La Conférence de Rio émit une motion relative à la Doctrine de Drago et la Conférence de La Haye a voté une convention qui, si elle ne consacre pas intégralement la thèse argentine, s'en est certainement inspirée. La question n'est pas définitivement tranchée, aussi donne-t-elle lieu à de nombreuses controverses.

M. H.-A. Moulin se défend d'avoir eu la prétention d'écrire sur la Doctrine de Drago un traité dogmatique. Il s'est contenté de faire un recueil d'articles et de documents mettant les lecteurs à même de savoir ce qui a été dit sur la question, de rapprocher les multiples opinions émises et de conclure eux-mêmes. Ajoutons que M. Moulin a rempli son programme de la façon la plus heureuse.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Carte du Dahomey au 1 : 500.000e, en 3 feuilles, dressée par A. Meunier, d'après les levés, itinéraires et renseignements du corps expéditionnaire (1890-1893) et d'un certain nombre d'officiers et d'administrateurs coloniaux. Service géographique des colonies, 1908.

Trois années de chasse au Mozambique, par Guillaume Vasse. Un vol. in-16, illustré de 55 gravures hors texte et d'une carte. Hachette et Cie, Paris, 1908.

La Campagne du Maroc et les enseignements de la guerre d'Afrique, par le colonel Sainte-Chapelle. Un vol. grand in-8° de 102 pages. Berger-Levrault et Cie, Paris, 1908.

Dans la Bataille, par M. S. Pichon, ministre des Affaires étrangères. Un vol. in-16 de 316 pages Albert Méricourt, Paris, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*oct.* 1908). Robert de Caix : Impressions du Hokkaïdo. — R. Champlan : Quelques réflexions sur l'histoire de la Perse depuis deux ans. — J. Decamps : Les finances de l'Indo-Chine.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*oct.* 1908). Ed. Déchaud : Algérie et Maroc. — H. Lamezac : De l'industrie de la pulpe au Canada.

Fédération des Industriels et des Commerçants français (*nov.* 1908). Edm. Théry : Le Japon moderne.

La Ligue maritime (*oct.* 1908). G. Lecarpentier : Développement du port de Copenhague. — L'armement en 1907.

La Quinzaine coloniale (25 *oct.* 1908). Le Congrès de l'Afrique du Nord.

Société de géographie commerciale du Havre (3e *trim.* 1908). Louis Brindeau : Paquebots transatlantiques et ports français.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA MORT DES SOUVERAINS CHINOIS

La Chine a perdu, à quelques jours de distance, et son empereur, et l'impératrice douairière. Si la mort de la vieille impératrice n'avait pas suivi d'aussi près celle de l'empereur, quelques mots de chronique auraient suffi pour annoncer et commenter l'événement. Etant donné en effet la haute main que cette femme extraordinaire qu'était l'impératrice douairière de Chine avait sur les affaires du pays, le successeur de l'empereur ou ses partisans n'auraient pu avoir sur la politique de l'Empire du Milieu une action décisive ; il leur aurait fallu attendre pour appliquer leurs projets, pour avoir la réalité du pouvoir. La mort de l'impératrice Tseu-Hsi a laissé immédiatement le champ libre au successeur de l'empereur ou plutôt à ceux qui, sous le nom de celui-ci, seront appelés à exercer la souveraineté. Aussi est-il plus intéressant que cela n'aurait été, dans l'hypothèse de la survivance de l'impératrice douairière d'étudier avec quelques détails la situation de la Chine au moment de ce changement de règne.

***

L'empereur Koang-Siu, qui est mort jeune, puisqu'il n'avait que trente-six ans, étant né à Pékin au mois d'août 1872, n'a jamais connu la réalité du pouvoir. Il n'avait pas trois ans quand il monta sur le trône, le 22 janvier 1875. Fils du prince Tchouenn, septième fils lui-même de l'empereur Tao Kong qui régna de 1821 à 1851, l'impératrice Tseu Hsi le fit proclamer empereur pour n'avoir pas à partager la souveraineté. L'éducation que le jeune empereur reçut et la délicatesse de sa santé le maintinrent quasi dans l'enfance et l'impératrice douarière put voir l'empereur grandir sans redouter qu'un jour il lui dispute son autorité. Le 26 mai 1889, sa majorité approchant, Tseu Hsi lui fit épouser une de ses nièces, une fille de son frère le duc Koueï Siang.

Il n'est si bonnes précautions qui ne se trouvent un jour en défaut. Tseu Hsi avait eu beau les accumuler et même faire

signer à l'empereur devenu majeur, un acte qui lui maintenait tous les attributs de la souveraineté, Koang-Siu eut un jour une velléité d'indépendance. Ce fut après la guerre sino-japonaise et les empiètements de l'Europe qui la suivirent. Le réformiste Koang You Weï poussa l'empereur à s'affranchir de la tutelle de sa tante devenue sa mère adoptive. L'empereur, sur l'avis de Koang You Weï publia alors de nombreux édits qui tous tendaient à réformer l'empire, mais l'ardeur des réformateurs provoqua une opposition qui bientôt fut maîtresse de la situation. L'impératrice Tseu Hsi, aidée du prince Touan, reprit le pouvoir ; les réformistes furent ou exécutés ou exilés. Quant à l'empereur, qui essaya alors de chercher un refuge au quartier des légations, il fut arrêté et séquestré et, depuis, son influence fut nulle.

La femme énergique dont le rôle apparaît dans cette courte biographie de l'empereur Koang-Siu régnait, en somme, depuis près de quarante-sept ans sur la Chine. Née en novembre 1834, elle appartenait à la famille mandchoue de Ye-ho-na-la. A l'âge de huit ans, l'impératrice douairière de l'époque la présenta comme femme à l'empereur Hsien Feng. Cet empereur n'ayant pas eu d'enfant de sa femme légitime prit Tseu Hsi pour concubine en 1851 ; il eut d'elle un fils qui devint l'empereur Toung Tchi. Toung Tchi régna de 1861 à 1875 ; mais en réalité, durant tout ce règne, ce fut Tseu Hsi qui fut maîtresse du pouvoir et nous avons vu comment elle s'y prit pour, en 1875, à la mort de son fils, conserver toute son autorité. Après le coup d'Etat de septembre 1898, qui lui fit recouvrer le pouvoir un instant perdu à la suite des manœuvres des réformistes, un édit de l'empereur annonça aux populations que Koang-Siu abandonnait toutes ses prérogatives à sa tante, dont il acceptait à nouveau la tutelle.

La réaction fut violente, une grande agitation xénophobe agita le pays et on se rappelle des massacres de 1900. Les événements des dernières années, et surtout cette guerre russo-japonaise dont l'influence dans tout l'Extrême-Orient a été si profonde, désarmèrent la vieille impératrice. Elle se départit de son esprit ultra-réactionnaire et ordonna ou permit de nombreuses réformes tant dans l'ordre politique que dans l'ordre militaire et économique.

*
* *

Telles sont les deux figures qui viennent de disparaître ; figures aux contrastes énormes et anormaux : l'une pâle, sans caractère, celle de l'homme ; l'autre d'un relief puissant, celle de la

femme. Alors que d'un côté on ne trouve que faiblesse, de l'autre s'affirme une passion du pouvoir qui, pour se satisfaire, ne dédaigne rien, pas même l'assassinat, et qui, durant près de cinquante ans, au milieu des embûches de toute sorte d'une cour extrême-orientale, ne faiblit pas une minute.

***

Koang-Siu ne laissant pas d'enfants, il fallut pourvoir à la succession au trône. Tseu Hsi put prendre ce soin avant de mourir. Le nouvel empereur, comme celui qui vient de disparaître, arrive au trône à l'âge de trois ans. Il s'appelle Pou Yi et est fils du prince Tchouenn, frère cadet de l'empereur défunt. Etant donné le jeune âge du nouveau souverain, c'est le prince Tchouenn qui va prendre la régence, et comme cette régence peut être fort longue, c'est bien sur ce prince qu'il est intéressant d'être renseigné.

Tout d'abord, il faut remarquer qu'il y aura encore en Chine une impératrice douairière, et que cette impératrice devra être consultée, ainsi que Tseu-Hsi l'a recommandé par un message où il est dit :

« En ce moment, je suis désespérément malade, et je crains « de ne pouvoir me rétablir. Dorénavant, toutes les affaires du gouvernement et de l'empire seront confiées au prince régent, et si des questions sérieuses surgissaient, le prince devrait de- « mander l'avis de la nouvelle impératrice douairière. » Tout le monde s'accorde à déclarer que la nouvelle impératrice douairière est une personne très effacée ; mais le prince Tchouenn, le nouveau régent, n'est pas représenté non plus comme un homme énergique ; c'est, dit-on, un lettré très cultivé, mais sans grande énergie, et n'ayant rien d'impérial. Certains pensent que la veuve de Woung-lou, belle-mère du nouveau régent, pourra jouer un rôle prépondérant à la cour, à défaut de l'impératrice douairière, d'autres considèrent au contraire qu'avec un prince faible comme le sera probablement le prince Tchouen, c'est quelques courtisans habiles qui seront les maîtres et parmi eux, on désigne déjà le président du Grand Conseil, le vice-roi libéral Youan-Chi-Kaï. Ce vice-roi fut naguère chargé, avec le prince Tchouenn, de mener à Tien tsin l'enquête qui innocenta le prince Tsing de toutes les accusations portées contre lui, notamment au sujet de la vente du gouvernement d'Hélong-kiang. On peut tirer de cette collaboration une indication pour l'avenir et penser que, par suite de l'influence de Youan-Chi-Kaï, le programme de régénération et d'organisation nationales ne sera pas tout à fait abandonné, bien que le prince

Tchouen se soit montré réfractaire à toutes les innovations. Le régent laissé à lui-même, ce serait le triomphe de l'esprit ultra-réactionnaire, mais entouré comme il l'est, des tempéraments seront apportés à cet esprit. C'est du moins ce qu'on peut escompter. Au reste, le décret d'adieu de l'impératrice douairière, que la *Gazette officielle* a publié le 15 novembre, autorise cette opinion. Voici ce document :

« Moi, personnage humblement vertueux, j'eus jadis l'hon-
« neur d'être choisie comme une des compagnes de Sa Sainte
« Majesté mon mari Hsien-Fong. La succession au trône de mon
« fils l'empereur Toung-Tchi eut lieu au moment où des rébel-
« lions sévissaient et où les rebelles musulmans et les indi-
« gènes de Kouei-tcheou provoquaient à tour de rôle des dé-
« sordres. Les provinces de la côte étaient en proie à de graves
« difficultés. Partout la misère régnait. De concert avec l'im-
« pératrice douairière de l'Est, je maintins l'autorité du gou-
« vernement en travaillant nuit et jour.

« Grâce au ciel, j'étouffai les rébellions et du danger je fis
« renaître la paix.

« Au moment où Sa Majesté Koang-Siu succéda au trône, la
« crise était encore plus grave et le peuple se trouvait réduit
« à une misère encore plus grande. Dans l'intérieur de l'em-
« pire, c'était le malheur ; à l'extérieur, il y avait le danger
« qui se renouvelait, et de nouveau il importait de travailler à
« la réforme du gouvernement.

« En 1906, je lançai un décret annonçant l'établissement
« d'une Constitution et cette année-ci j'ai proclamé la date où
« sera accordé ce régime. Heureusement, ma santé a toujours
« été robuste et mes forces se sont maintenues : mais inopi-
« nément, depuis l'été dernier, je suis souvent souffrante. Les
« affaires d'Etat étaient urgentes et je ne trouvais plus de
« repos. Je ne dormais plus et je n'avais plus d'appétit et mes
« forces commençaient à s'épuiser. Néanmoins, je ne me repo-
« sais jamais, pas même une seule journée. Samedi eut lieu la
« mort de l'empereur. La douleur m'accabla. Je ne pouvais
« plus résister. Mon état est grave et tout espoir de guérison a
« disparu. A ce moment, l'œuvre de la réforme a fait déjà peu
« à peu quelque progrès.

« Sa Majesté le nouvel empereur est très jeune et aura besoin
« de conseils. Le prince régent et les ministres devront l'aider
« à fortifier les fondations de notre nation. Sa Majesté doit
« oublier la douleur personnelle en travaillant avec énergie,
« afin qu'un jour il apporte aux exploits de ses ancêtres un
« nouvel éclat. C'est mon espoir sincère. »

Dans le décret d'adieu de l'empereur paru dans la soirée précédente, allusion était faite également à la nécessité qu'il y a à préparer la Constitution et à mettre à exécution les mesures de réforme prescrites pour chaque année, afin que « au bout de « neuf ans une Constitution puisse être proclamée de façon à « réaliser mes projets inachevés. Dans ces conditions, mon âme « au ciel recevra quelque consolation ».

Ce décret, rédigé par le grand Conseil au nom de Kou-Shou, prouve l'influence prédominante des hommes d'Etat chinois sur les Mandchous ; il peut être considéré comme une déclaration de la politique du nouveau gouvernement.

Ce programme comprend l'exécution des réformes, la question des relations entre Chinois et étrangers et entre chrétiens et non-chrétiens ; il fait allusion au développement des écoles militaires, à l'industrie et au projet de Constitution ; il ordonne aux fonctionnaires provinciaux de se départir de leur attitude intransigeante, afin que l'édit relatif à la Constitution puisse être approuvé.

*
* *

A s'en tenir à ces textes, les tendances du gouvernement chinois seraient donc orientées vers une administration nettement progressiste. On assure que la promesse rappelée et confirmée de l'octroi d'une constitution a fait bonne impression. Les Anglais qui suivent de très près tout ce qui se passe en Chine ne semblent pas tirer mauvais présage de la façon dont s'est faite la transmission des pouvoirs souverains et c'est là un témoignage qu'il ne faut pas négliger. Ils considèrent comme un solide appoint en faveur du maintien de l'ordre que l'édit d'adieu du dernier empereur ait ratifié la promesse d'une Constitution, promesse qui a été solennellement faite en 1906 et dont la réalisation a été fixée à neuf ans plus tard. Ils pensent aussi qu'une régence est un véritable avantage. Le prince Tchouenn serait d'un tempérament plus bienveillant et d'un caractère moins impulsif que la défunte impératrice, et il ne serait pas dépourvu de toute sympathie pour la civilisation occidentale. Son règne, soutenu par la main énergique et la vive intelligence de Youan-Chi-Kaï, qui a donné d'abondantes preuves de sa compétence administrative et de ses tendances réformatrices devrait prévenir toute explosion aiguë de réaction et assurer le progrès d'une façon sûre et modérée.

Depuis la guerre avec le Japon, la Chine est dans un état de transition et elle a graduellement accepté les idées occiden-

tales. Un zèle inattendu a été montré pour les sciences et connaissances européennes, et si elles ont été acquises dans un esprit trop étroit — pour leur valeur pratique plutôt que pour leur, service comme discipline mentale — elles n'ont pas encore servi dans ce pays la cause de la révolution comme en Egypte, ou celles du séparatisme et de la réaction comme il semble que ce soit leur effet aux Indes [1]. Les provinces sont graduellement soumises à une centralisation plus étroite et il y a même une armée centrale. Une récente création de contrôleurs d'armée dans les provinces paraît devoir être destinée à apporter de l'unité dans les troupes des différentes provinces chinoises. Entre autres preuves des tendances progressistes des Chinois, les Anglais citent les efforts très sincères du gouvernement de Pékin pour restreindre et supprimer l'opium, ils signalent aussi que le peuple est revenu de ses objections superstitieuses contre les chemins de fer. Les Chinois ont compris l'utilité, la nécessité des voies ferrées ; mais ils se montrent maintenant jaloux de les construire eux-mêmes. Les concessions à des Européens ne sont plus bien vues par le gouvernement qui s'efforce de racheter celles qui ont été naguère accordées. Ce point de vue n'est peut-être pas des plus habiles. Il n'est pas bon pour les Chinois, en leur état économique actuel, de mépriser le concours des étrangers à la fois sous la forme de capitaux et d'intelligence, de décourager ces concours. Par leur attitude à cet égard les jeunes Chinois peuvent nuire presque autant à leur pays que les vieux Chinois qui autrefois le fermaient aux étrangers. Le nouveau gouvernement pourrait réagir un peu contre ce mouvement d'opinion. L'an dernier, le commerce de la Chine a atteint des chiffres qui constituent un véritable record et qui affirment des progrès très rapides, cet essor ne se continuera que si les Chinois ne comptent pas que sur eux-mêmes et s'ils acceptent la collaboration des Européens.

Il ne s'agit plus aujourd'hui du partage de la Chine, la collaboration européenne ne se présente plus avec le même caractère qu'il y a sept ou huit ans, elle n'est plus imposée ; elle sera acceptée par la Chine dans la mesure où elle le jugera convenable mais il paraît être de son intérêt que cette acceptation ne soit pas trop étroite. La France et les autres pays industriels d'Europe suivent cette question avec attention. Mais pour notre pays, il est un autre point qui est d'une grande importance. Nous sommes voisins de l'Empire chinois sur une

[1] Voir *the Economist* du 21 novembre 1908, p. 967.

étendue d'au moins 2.000 kilomètres. Trois provinces chinoises, celles du Kouang-Toun, du Kouang-Si et du Yunnan ne sont séparées de nos territoires indo-chinois que par une frontière conventionnelle qui n'offre pas d'obstacles aux allées et venues de tous les déchets de la population de ces provinces. On sait les incidents qui se sont produits sur cette frontière ces temps derniers. Nous y avons eu plusieurs officiers tués ou blessés, et en ce moment même nous avons encore une colonne qui opère en ces régions. Nous avons donc grand intérêt à ce qu'il y ait en Chine un gouvernement suffisamment fort pour maintenir l'ordre sur toute l'étendue du Céleste Empire et plus particulièrement dans les trois provinces d'où sont venues récemment en Indo-Chine des troupes de révolutionnaires. Plus le gouvernement chinois sera fort, moins nous serons obligés à nous garder fortement sur cette frontière. Nous pouvons assurer la sécurité de cette région, mais ce ne serait pas sans des frais considérables si dans les provinces chinoises voisines les révolutionnaires n'étaient pas jugulés.

La combinaison que la vieille impératrice Tseu-Hsi a imaginée avant de mourir permet d'espérer que l'ordre sera maintenu dans l'Empire. Tseu-Hsi a compris qu'après avoir vainement essayé de concilier les grands mandarins, rien n'était plus capable de sauver le pays de l'anarchie qu'une entente entre Youan-Chi-Kaï, le prince Tsing et le régent. La vieille impératrice a fait de la concentration. C'est un procédé politique qui n'est pas toujours heureux, mais il n'est pas nécessairement toujours mauvais et on peut espérer que le sens politique de Tseu-Hsi ne s'est pas trompé. Le monde entier est intéressé à ce que cet espoir ne soit pas déçu.

EDOUARD PAYEN.

GUILLAUME II

Pour n'avoir pas toujours une bonne presse, Guillaume II n'en est pas moins l'homme dont on s'occupe le plus dans les cinq parties du monde. Il éclipse tous les autres souverains et chefs d'Etat, grâce au mouvement qu'il se donne, aux paroles souvent énigmatiques et toujours sonores qu'il prononce, aux combinaisons politiques auxquelles il se livre.

Pour ponctuer cette agitation, il l'avive par une superbe qu'on peut prendre pour de l'ostentation ou de la présomption et qui a le don de laisser supposer qu'il considère l'humanité à la façon de Nietzsche, comme un composé de myrmidons devant lesquels il peut se pavaner, comme avec lesquels il peut en user à sa guise.

Il ne faudrait pas inférer de ceci qu'il n'est jamais aimable, familier, naturel. Il l'est à de certains moments. Il daigne alors descendre du théâtre où il fait gémir les planches et il se montre sous l'aspect qu'il aurait d'habitude si, au lieu d'être le kaiser, il était un simple et bon bourgeois de la vieille Allemagne.

Comme il n'est véritablement curieux et intéressant que dans les moments où il remplit son emploi, c'est comme empereur d'Allemagne et roi de Prusse qu'il faut le regarder. C'est alors qu'il est, sinon exactement lui-même, du moins le personnage qu'il s'est forgé et qu'il donne en pâture à la curiosité universelle.

On ne joue cependant pas un rôle aussi important que le sien, sans que l'individualité qu'on recouvre ne s'échappe à de certains moments et ne laisse apercevoir le pourquoi et le parce que de bien des gestes. Un empereur est un homme, et s'il jouit de certaines immunités, il n'en a pas moins un tempérament dont il est bien souvent le très humble serviteur.

Si on examine avec attention Guillaume II, on est surpris, par l'effort et la contraction qui règnent dans toute sa personne, alors que son enveloppe est raide, presque rigide. On devine dans tout son être une contrainte; il semble obéir à un ordre impératif qui est en désaccord avec sa nature, mais auquel il cède comme à une force, d'autres diront à un devoir.

Un fait est à remarquer. Dans toutes les occasions de sa vie publique, il garde le même maintien. On pourrait croire qu'il pose devant l'objectif d'un photographe. Jamais il ne s'aban-

donnera à un mouvement impulsif pouvant changer le caractère extérieur de son individu. C'est dans sa voix, dans ses paroles, dans la couleur qu'il leur donne, dans sa façon de souligner certains mots, qu'on trouve la mobilité et le bouillonnement qui règnent dans son cerveau.

A les bien considérer, la tête et les traits de Guillaume II sont quelconques. C'est par des artifices, qu'il leur prête une importance qu'ils n'ont pas plus que sa taille, qui est exiguë. Il relève les coins de sa moustache, il tient haut le front, il met dans son regard de la hauteur ou du défi, selon les circonstances, ce qui le rend plus dur que provocant et partant désagréable.

On sent qu'il veut dominer et impressionner. Il se dresse sur de hauts talons, il se couvre la tête d'un casque dont le cimier est exhaussé par un flot de plumes. Il aime à se présenter, à la foule, à cheval plutôt qu'à pied et tient essentiellement à ce que son entourage demeure, respectueusement, à une distance appréciable de sa personne. Partout, en toute occasion, il vise à l'effet et à provoquer l'attention.

Il n'est pas douteux qu'il déplore le peu que la nature a fait en sa faveur. Tout jeune, il s'en plaignait. Il aime tout ce qui représente la grandeur, la force, l'énergie. Il voudrait ressembler à son père, l'empereur Frédéric, dont l'aspect rappelait assez bien ces burgraves, tels que Victor Hugo nous les a présentés.

Mais si rien dans sa personne ne fait songer à l'aigle, il veut faire illusion aux autres et à lui-même. N'est-il pas l'empereur, c'est-à-dire l'Etat, ce que Hobbes appelait le Léviathan, et par suite, ne doit-il pas à la couronne, au demi-cercle d'or portant le globe du monde, cintré et sommé d'une croix, de se tenir continuellement dans cet état de sujétion que l'habitude rend plus aisé, mais qui n'en est pas moins un trait psychique très particulier et qui provient souvent de l'anxiété ?

C'est à cette allure voulue, cherchée et peut-être habile que Guillaume II doit bien des jugements portés sur sa personne. Il n'est pas plus le matamore que quelques-uns imaginent que le roi philosophe, ami des beaux esprits, auquel d'autres le comparent. Ce qui est exact, c'est qu'il est plus homme de passion que de conviction. Il s'emballe aisément et n'a pas le sens de l'évidence et de la raison. Il poursuit un but, il veut l'atteindre, et il part bien résolu d'en venir à ses fins. Cependant des difficultés se font jour, difficultés qui avaient pu effleurer son esprit, mais qu'il avait rejetées comme étant peu probables ou faciles à tourner. Il ne se reconnaît pas vaincu. Il

va de l'avant. Il met en ligne toutes les forces dont il dispose, sans oublier sa propre personne ; puis quand il s'aperçoit qu'il s'est avancé trop loin, qu'il y a danger à ne pas sortir avec avantage de l'aventure, il rejette tout le poids de l'affaire sur son chancelier, sur ses ministres, sur ses ambassadeurs, et il se fâche s'ils ne lui sauvent pas la face, comme disent avec tant de finesse les Chinois.

A certains indices, on peut supposer qu'il essaie souvent de prendre pour modèle Frédéric II. Comme celui-ci, il est partout, il se multiplie. Il n'a pas à se battre contre Soubise, à écraser les Autrichiens à Lissa, à reprendre Breslau, à recouvrer la Saxe, à prendre Leipzig, Dresde, Wittemberg, à défendre Berlin contre Tschernitcheff, Tottleben et Lascy, mais, comme son grand aïeul, il négocie avec la Porte ottomane, il fait creuser le canal de Kiel, il améliore les ports de la Baltique, il encourage l'industrie et fait surgir les fabriques. Toujours comme le grand Frédéric, il protège l'Eglise catholique.

C'est un esprit imitateur, ce n'est pas un esprit génial. Il voudrait surpasser Bismarck, dont il n'a pas la volonté, l'expérience, la valeur et la décision. Il lui serait agréable de ressembler à l'ami de Voltaire qui écrivait, au plus fort de la guerre de Sept ans, au marquis d'Argens : « Je suis encore en cantonnements, mais le pied à l'étrier », et lui faisait l'analyse et la critique de la tragédie de Zaïre ; mais il n'en a ni l'à-propos ni l'adresse, et non plus l'habileté et la science administrative et militaire. Il voudrait cependant jouer un rôle éclatant, de ceux-là qui laissent une trace dans l'histoire et un souvenir ineffaçable dans l'esprit des peuples.

Il a, en effet, poussé très loin le goût du sentiment historique et traditionnel, le goût ou l'amour, si on aime mieux, des coutumes, des précédents. A cet égard, il est très anglais, il l'est à la façon de Hobbes défendant les Stuart, ou du chevalier Filmere, considérant les rois comme les successeurs d'Adam ou tout au moins de Noé.

Guillaume II est entiché, tout comme un simple hobereau du Brandebourg, de sa noblesse. Ce qu'il aime, en Allemagne, c'est tout ce qui rappelle le passé. Ce qui fait vibrer ses sens, ce qui exalte son imagination, c'est tout ce qui brille, tout ce qui se rattache aux temps à jamais écoulés, même quand ce ne sont que des légendes. Ce qui l'attire tout spécialement, ce sont les fastes du Saint-Empire agrémenté des luttes qui lui font cortège. Ses abrunes, ces dieux pénates de la Germanie, c'est Charlemagne, c'est Frédéric Barberousse. Son rêve, ce n'est pas seulement l'Empire d'Occident, c'est quelque chose

de plus vaste encore. Une monarchie universelle, éternelle, de droit divin, telle Dante l'a décrite, qui se perpétuerait sans interruption, dont il serait le fondateur et dont lui et ses successeurs seraient les chefs irrévocables.

Cette façon d'envisager l'avenir ne provient pas, chez lui, d'une pensée politique inspirée par un sentiment de protection contre l'anarchie, par exemple, comme on la trouve exprimée dans Machiavel, qui demande au despotisme la grandeur et la sécurité de l'Etat. Son mobile est tout autre. Il provient d'une illusion, saupoudrée d'orgueil ou de vanité, je suis tenté de le croire, mais dont il ne peut se défaire, même à une époque comme celle-ci où la démocratie envahit le monde, où les Etats-Unis d'Amérique donnent l'exemple du degré de puissance où un peuple peut atteindre quand il est soutenu par l'individualisme et le fédéralisme, ce principe et cette association dont les effets sont si bienfaisants pour la perfectibilité de la race humaine.

Devant compter avec les réalités de l'heure présente, la personnalité de Guillaume II se meut dans un imbroglio qu'on peut considérer comme un compromis entre la réalité et son rêve. Il voit grand, il voit colossal, comme disent les Allemands. Il veut l'Autriche, il veut la France, il veut les Pays-Bas, il veut le Levant. Pour y parvenir, il voudrait égaler la puissance maritime et commerciale de l'Angleterre et annihiler les efforts de la Russie en Orient. Il veut! mon Dieu, que ne veut-il pas? Et à chaque instant, il voit ses calculs mis en déroute et les nations resserrer les liens qui les unissaient entre elles ou en former de nouveaux. L'Autriche, l'Autriche elle-même, échappe à sa tutelle! Son malheur, c'est de n'avoir que des aspirations et de manquer de ce qui a toujours constitué l'homme d'Etat, de la pondération, de la méthode, le sens des réalités.

Ce portrait que je trace de l'empereur d'Allemagne n'est pas de la critique, il est le résultat d'observations personnelles et de conversations avec un grand nombre de gens appartenant à la société allemande, surtout à celle de Berlin ou à la diplomatie. Tous déplorent cet état d'esprit qui est devenu chez Guillaume II une disposition habituelle de son entité, une marque spéciale de son idiosyncrasie, une preuve indéniable de cette disthimie dont il est affecté et qui le fait ressembler à ces individus pour qui les illusions sont aussi nécessaires que la vie. « Quelquefois, cependant, dit Chamfort, ils ont des aperçus qui feraient croire qu'ils sont près de la vérité ; mais ils s'en éloignent bien vite et ressemblent aux enfants qui courent après un masque et qui s'enfuient si le masque vient à se retourner. »

L'empereur Guillaume ne s'enfuit pas, il est trop soutenu par son snobisme pour qu'il en soit autrement, mais voyant que ses plans n'ont pas abouti, il tombe dans une humeur noire et il ne tarde pas à devenir brutal, agressif, sans mesure. Il fait fi alors de toutes les bienséances; son orgueil ayant reçu un échec, il doit s'en prendre à tout le monde. Quelquefois, cependant, il boude.

Dans certaines cours d'Europe, on le traite comme un enfant gâté et on l'appelle « l'incorrigible »; dans la plupart, on en a peur, parce qu'on voit l'armée allemande derrière lui et qu'on garde le souvenir du Schleswig-Holstein, de Sadowa et de 1870; mais il en est quelques-unes et non des moins importantes où, surtout depuis quelque temps, on prend ses dispositions pour l'arrêter sur une pente qui pourrait devenir fatale. En parlant ainsi, je ne fais pas seulement allusion à l'Angleterre, mais également à l'Autriche, où la tutelle berlinoise n'a plus la même autorité que jadis. A la façon dont vont les choses, disait il n'y a pas très longtemps un prince d'une maison souveraine de l'Allemagne du Sud, Guillaume n'aura bientôt plus qu'un seul allié, et ce sera le pape.

L'erreur de Guillaume II provient de ce qu'il n'agit que par sauts brusques, rapides, et sans jamais calculer la largeur du fossé qu'il aura à franchir. Ce qu'il croit être de l'observation et de l'expérience, manque de la science qui lui serait si utile. Or, la science va à tâtons et elle ne dit qu'elle a abouti qu'après de longues expériences. L'empereur d'Allemagne est incapable d'une telle docilité aux lois étroites de la science, qu'elle soit de l'ordre physique, chimique, philosophique ou politique. Il ne classe pas les problèmes; il ne les subordonne point les uns aux autres; il ne groupe pas les faits ou, s'il en rassemble quelques-uns, ils sont d'ordres différents. Il lui manque la qualité maîtresse chez un homme et encore bien plus chez un souverain : l'enchaînement des idées !

C'est un impulsif. La tension de ses nerfs est excessive, et bien loin de trouver un dérivatif dans les multiples devoirs de sa charge, il y trouve, au contraire, un stimulant. Avec lui, l'existence devient une abdication. A cet égard, l'hôtel où habite le prince de Bülow peut être comparé à un ergastule. Le jour où on en sort, c'est avec un vaste soupir de soulagement. Personne, en effet, ne peut se douter de l'état de suggestion auquel on est astreint dès qu'on a accepté une des charges du gouvernement qui mettent celui auxquelles elles sont confiées en contact permanent avec l'empereur.

Il faut pour les remplir plus que du dévouement, plus que

de l'abnégation, il faut avoir l'énergie de faire abstraction de sa propre individualité, pour obéir aux ordres d'un homme dont le pouvoir est presque omnipotent et qui exige, de ceux qui le servent, une obéissance absolue à ses ordres, un zèle qui ne doit jamais faiblir, un talent dont on ne peut mesurer l'étendue quand on n'a pas vécu certaines heures avec ce souverain autoritaire et combatif. Et quand on n'est pas servile, il faut une tournure d'esprit appropriée aux mille incidents qu'on rencontre dans la vie d'une cour et dans celle d'un parlement. Mais à cette gymnastique intellectuelle, il n'y a pas de souplesse, d'habileté qui ne succombent. Il arrive un moment où, malgré tout le courage dont l'homme est pourvu, il doit rendre les armes. Bismarck, lui-même, en supposant qu'il ait jamais accepté une telle suggestion, aurait été vaincu. « Pour être chancelier d'Allemagne, disait un « ambassadeur accrédité à la Cour de Berlin, il faut être un « saint et encore je ne sais si un saint pourrait endurer long- « temps un pareil martyre. »

On ne connaît que très imparfaitement l'histoire de l'envoi, à Londres, d'un manuscrit de l'empereur destiné au *Daily Telegraph*. Celui-ci avait, avant d'arriver à sa destination, passé par les mains de bien des fonctionnaires. Il est absolument exact que le prince de Bülow l'avait vu, mais il est non moins exact qu'il n'en avait pas pris connaissance, et pour cause. Le manuscrit était écrit en anglais, et le chancelier impérial ne sait pas l'anglais. Dans ces conditions, l'empereur, qui n'ignore pas cette petite lacune dans les connaissances très variées de celui qu'il appelle « son cher Bernard », aurait eu mauvaise grâce à lui faire un grief de s'être rapporté à d'autres du soin de donner un avis sur une pareille pièce. Il n'en est pas moins vrai que sa mauvaise humeur fut grande. Il ne sut pas toujours la dissimuler et on s'en aperçut dans son entourage.

Guillaume de Hohenzollern se considère volontiers comme un descendant des Hohenstauffen. Il aimerait assez reprendre leur politique. N'ayant aucune notion du temps, il ne s'aperçoit pas que ce qui fut impossible à réaliser au XIVe et au XVe siècles, devient improbable aujourd'hui et qu'en dépit des internationalistes, les puissances se soudent entre elles, sans vouloir rien perdre de leur charte privée, et *cuique suum*, de leur particularisme.

La page que Guillaume II laissera dans l'histoire ne sera pas celle qu'il ambitionne. Il a été porté par sa naissance à la tête d'une grande nation dont il n'avait qu'à présider les destinées. Il n'a pas voulu ou il n'a pas pu demeurer calme et intangible en

face de l'Europe qui pouvait regarder avec envie l'œuvre créée par le chancelier de fer. Il est descendu dans l'arène et il se complaît dans une lutte d'intrigues, d'influences, où, théâtralement, il apparaît à de certains moments, pour faire le geste de jeter, dans un des plateaux de la balance, l'épée de l'Allemagne.

Il n'a jamais songé qu'avec de pareilles façons il indisposait force gens et qu'il créait contre sa personne et, par suite, contre l'Allemagne, un état de malaise, de vague inquiétude et de soupçon qui se changerait un jour en une mauvaise humeur dont le résultat ne tarderait pas à se manifester.

Guillaume II voit déjà se dessiner les prodromes de cette nouvelle situation. Il n'est plus douteux qu'une ligue se forme, où tous ceux qui veulent vivre en paix s'empressent d'entrer. C'est la coalition des intérêts contre l'ennemi commun. Ce sera, peut-être, la guerre avec tous ses hasards. Ce pourra être aussi la capitulation.

On ne refait pas l'histoire. Guillaume II, en eût-il les talents, ne sera jamais Napoléon. Peut-être ferait-il bien de méditer ce vieil aphorisme : « Un ouvrier qui exerce parfaitement un « métier quelqu'il soit, vaut mieux que celui qui en exerce « un plus noble, mais médiocrement. »

Dans l'*Histoire de mon temps* du grand Frédéric, le royal historien qui a tracé un tableau si intéressant de la situation de l'Europe en 1740, écrivait : « Le ministre Bruhl était l'homme « de ce siècle qui avait le plus d'habits, de montres, de den- « telles, de bottes, de souliers et de pantoufles... » N'est-ce pas, à peu près, ce qu'on dira plus tard de l'empereur Guillaume II, quand le temps aura mis chaque chose et chaque homme à sa place ?

G. M. A.

LA SUCCESSION AU TRONE NÉERLANDAIS

La question de la succession au trône néerlandais vient d'occuper de nouveau l'opinion publique : la presse avait anuoncé il y a quelques mois la prochaine maternité de la reine Wilhelmina, et voici que divers journaux, amateurs de nouvelles sensationnelles, ont récemment prétendu que la jeune souveraine aurait accouché avant terme, et que le peuple hollandais devrait, pour la troisième fois, perdre l'espoir de voir celle-ci donner au trône un héritier. Cette information, absolument erronnée, vient d'être démentie, et, d'après les renseignements les plus récents, rien ne permet de supposer que la grossesse de la reine doive cette fois être interrompue par un « accident ».

***

Si la reine, mariée comme on sait au prince Henri de Mecklembourg Schwerin, a, dans quelques mois, un héritier, la question de la succession au trône sera évidemment réglée ; il importe même peu que l'enfant à naître soit un prince ou une princesse, car, à défaut de descendance mâle, la couronne, d'après le chapitre II de la loi fondamentale des Pays Bas, passe à la descendance féminine du souverain régnant. C'est ainsi, au surplus, que la reine Wilhelmina a hérité du trône : on sait qu'elle est née du second mariage du roi Guillaume III (1817-1890), qui avait épousé en premières noces la princesse Sophie de Wurtemberg dont il eut trois fils, les princes Maurice, Guillaume et Alexandre ; ces derniers moururent en 1850, 1879 et 1884. La reine Sophie étant également décédée, Guillaume III épousa en secondes noces la princesse Emma de Waldeck Pyrmont, dont il eut, en 1880, une fille, qui est la reine Wilhelmina. Guillaume III mourut à son tour en 1890, alors que la future reine n'avait que dix ans, et une régence fut instituée jusqu'à la majorité de la jeune souveraine. Si celle-ci, aujourd'hui âgée de vingt-huit ans, donne le jour à une princesse, ce sera cette dernière qui deviendra héritière présomptive du trône de Hollande.

Mais la grossesse de la jeune souveraine n'a pas désarmé les plus incrédules : certains Hollandais se plaisent à répéter que l'état de santé de la reine, gravement atteint par les deux « accidents » qui interrompirent ses précédentes grossesses, oblige le pays à se soucier dès à présent du prince auquel devra

échoir la couronne. On a même émis l'opinion que la Constitution ne prévoyant pas le cas où le souverain meurt sans postérité, un referendum devrait être ordonné, afin que la nation décidât elle-même, soit du prince qu'elle entendrait choisir pour succéder à la reine Wilhelmina, soit même du régime — monarchie ou république — sous lequel elle entendrait vivre désormais.

Il est à peine besoin de dire qu'une pareille idée n'a germé que dans le cerveau de quelques mécontents, pour qui la république — sans doute parce qu'ils ne la connaissent que de loin — est le meilleur des régimes. Au surplus, le point de départ du raisonnement est tout à fait erroné, car le chapitre II de la loi fondamentale des Pays-Bas, prévoit fort bien, dans son article 13, le cas où le souverain décéderait sans postérité masculine ou féminine. Voici, en effet, ce que dit cet article 13 : « *Faute aussi de filles désignées dans l'article précédent, la* « *couronne passe aux filles des lignes descendantes mâles du* « *dernier roi défunt, et faute aussi de ces lignes mâles, la* « *couronne passera dans les lignes descendantes féminines.* « *Dans tous ces cas, la branche aînée a toujours la préférence* « *sur la branche cadette, la branche mâle sur la branche* « *féminine, les aînés sur les cadets, et dans toutes les bran-* « *ches les hommes auront la préférence sur les femmes, et* « *les aînés sur les cadets.* »

A l'aide de cet article 13, on peut facilement connaître quel est actuellement l'héritier du trône néerlandais, et quel il sera si la reine Wilhelmina venait à décéder sans postérité. Il est cependant indispensable pour la clarté des explications de remonter quelque peu en arrière, à la base même de l'arbre généalogique des souverains néerlandais.

*
* *

On sait que lors de la restauration des Nassau, en 1815, la couronne échut à Guillaume Ier (1772-1843), qui jusqu'en 1830 exerça son pouvoir à la fois sur la Hollande et sur la Belgique. Guillaume Ier eut de son mariage avec la princesse Wilhelmina de Prusse trois enfants, deux fils et une fille. Ce sont les descendants de son fils aîné Guillaume II qui occupent actuellement le trône de Hollande, et l'occuperaient encore au cas où la reine Wilhelmina viendrait à décéder sans postérité. C'est donc sur eux que doit plus spécialement se porter l'attention : nous ne ferons que mentionner pour mémoire la descendance du second fils de Guillaume Ier et celle de sa fille qui, d'après l'article 13 de la loi fondamentale des Pays-Bas, reproduit ci-

dessus, n'ont actuellement et n'auront vraisemblablement jamais aucun droit sur le trône de Hollande.

Le second fils de Guillaume Ier, le prince Frédéric (1797-1881), eut de son mariage avec la princesse Louise de Prusse deux filles, la princesse Wilhelmina (1828-1871) [1] et la princesse Marie. La première, décédée en 1871, eut elle-même de son mariage avec le roi Charles XV de Suède une fille, la princesse Louise, encore vivante, qui, mariée avec le roi actuel de Danemark, Frédéric VIII, a eu, comme on sait, huit enfants, les princes et princesses Chrétien, Charles [2] (actuellement roi de Norvège sous le titre de Haakon VII), Louise, Harold, Ingeborg, Thyra, Gustave et Dagmar [3].

La princesse Marie encore en vie, sœur cadette de la princesse Wilhelmina, épousa le prince de Wied, Guillaume, et en eut cinq enfants [4], dont l'aîné, le prince Frédéric, a épousé la princesse de Würtemberg et a deux fils, les princes de Wied, Hermann et Dietrich.

Si nous examinons maintenant la descendance de la princesse Marianne (1810-1883), fille de Guillaume Ier et par conséquent sœur du roi Guillaume II et du prince Frédéric, nous voyons que celle-ci, mariée au prince Albert de Prusse, eut deux enfants le prince Albert de Prusse (qui épousa lui-même la princesse de Saxe-Altenbourg et en eut trois fils, les princes Frédéric-Henri, Joachim-Albert et Frédéric-Guillaume) et la princesse Alexandrina, qui de son mariage avec le prince Guillaume de Mecklembourg, eut une fille la princesse Charlotte, devenue par son mariage princesse Henri XVIII de Reuss [5].

Les descendants des deux enfants cadets du roi Guillaume Ier, le prince Frédéric et la princesse Marianne, n'ont, comme nous l'avons dit plus haut, aucune chance de succession au trône de Hollande, parce que la descendance du fils aîné de Guillaume Ier, le roi Guillaume II, fut nombreuse et a encore des représentants qui seraient appelés à succéder à la reine Wilhelmina au cas où celle-ci n'aurait pas d'enfants.

---

[1] Cette princesse, qui est décédée en 1871, ne doit pas être confondue avec la reine actuelle. Le père de celle-ci, Guillaume III, était le cousin germain de ladite princesse.

[2] Le prince Chrétien, qui a épousé la princesse Alexandra de Mecklembourg, a lui-même deux fils, les princes Frédéric et Kund.

[3] Cette liste est donnée suivant l'ordre des naissances.

[4] Les princes et princesses Frédéric, Guillaume, Victor, Louise et Elise.

[5] Le prince et la princesse Henri XVIII de Reuss ont 3 fils, les princes de Reuss Henri XXXVII, XXXVIII et XLII.

*
* *

Guillaume II (1792-1849) eut de son mariage avec la princesse Anna-Paulowna de Russie (1795-1865) deux fils et une fille.

Son fils aîné, le roi Guillaume III, a eu de son second mariage, comme il a été expliqué ci-dessus, une fille qui est la reine Wilhelmina.

Son second fils, le prince Henri (1820-1879), s'est marié deux fois : en premières noces avec la princesse Amélie de Saxe, décédée en 1872; en secondes noces avec la princesse Marie de Prusse, encore vivante. Le prince Henri est décédé en 1879, sans enfant.

La fille du roi Guillaume II, la princesse Sophie (1824-1897), épousa le grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach. Celui-ci mourut en 1901 : la princesse était elle-même décédée en 1897. De leur mariage étaient nés un fils Charles-Auguste, et deux filles, Marie et Elisabeth.

Charles-Auguste, grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach (1844-1894), épousa la princesse Pauline de Saxe Weimar qui mourut en 1904; Charles-Auguste était lui-même mort en 1894. De leur union était né en 1876 Guillaume-Ernest, qui est actuellement grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach. Celui-ci avait épousé la princesse Caroline de Reuss qui décéda en 1905, sans enfants.

La princesse Marie, sœur de Charles-Auguste, encore en vie, épousa le prince Henri VII de Reuss qui décéda en 1906, laissant 4 enfants : les princes Henri XXXII, XXXIII et XXXV de Reuss, et la princesse Sophie. Aucun d'eux n'est actuellement marié.

Enfin, la princesse Elisabeth (1854-1907), sœur de Charles-Auguste et de la princesse Marie, épousa le prince Jean-Albert de Mecklembourg, demi-frère du prince Henri de Mecklembourg-Schwerin, prince des Pays-Bas (époux de la reine Wilhelmina). La princesse décéda, sans enfant, en 1907.

*
* *

On voit par cet exposé que le prince Henri, frère de Guillaume III, n'ayant pas eu d'enfant, le trône de Hollande doit revenir, à défaut d'héritiers de la reine Wilhelmina, fille de Guillaume III, aux descendants de la princesse Sophie, devenue par son mariage grande-duchesse de Saxe-Weimar-Eisenach : or ces descendants sont en première ligne *le grand-duc actuel de Saxe-Weimar-Eisenach*, *Guillaume-Ernest*, fils du fils aîné

de la princesse Sophie et à son défaut le *prince Henri XXXII de Reuss*, fils aîné du second enfant de la princesse Sophie, la princesse Marie de Saxe-Weimar-Eisenach devenue par son mariage princesse Henri VII de Reuss.

Si le grand-duc Guillaume-Ernest de Saxe-Weimar Eisenach est actuellement l'héritier présomptif du trône néerlandais, sa situation ne laisserait pas que d'être embarrassante au cas de décès de la reine Wilhelmina. La Constitution néerlandaise stipule, en effet, expressément, que le souverain des Pays-Bas ne peut porter une autre couronne; pour monter sur le trône de Hollande, il faudrait donc que le grand-duc renonçât d'abord à la couronne de Saxe-Weimar-Eisenach. Et la situation se compliquerait singulièrement si, au moment où la succession au trône de Hollande s'ouvrirait, le grand-duc avait des enfants. Celui-ci, qui est âgé de 32 ans, est, comme il a déjà été dit, veuf depuis 1905 de la princesse Caroline de Reuss; il n'a pas d'enfant. On peut prévoir le cas où il contracterait une seconde union d'où lui naîtraient des héritiers. Désireux de garder la couronne grand-ducale, le grand-duc de Saxe-Weimar pourrait-il renoncer à ses droits sur la couronne néerlandaise en faveur de ses enfants? Héritiers du trône de Saxe-Weimar-Eisenach ceux-ci pourraient-ils, de leur côté, accepter le trône que leur offrirait leur père? L'affirmative semble certaine, à condition toutefois qu'ils renoncent à leurs droits sur le grand-duché... Il pourrait cependant, si la situation était telle au décès de la reine Wilhelmina, y avoir là matière à contestation entre les fils de Guillaume-Ernest et les princes de Reuss, qui sont, à l'heure actuelle, *à défaut de ce dernier*, les héritiers de la couronne néerlandaise [1].

C'est, comme on l'a vu, au prince Henri XXXII de Reuss qu'actuellement, à défaut de Guillaume-Ernest, devrait échoir la succession de la reine Wilhelmina. Le prince, qui n'est pas marié, est âgé de 30 ans; il est officier de marine à la suite et serait, dit-on, fort peu disposé à monter sur le trône, au cas où cette fortune, qu'il n'envie pas, lui adviendrait. S'il faut en croire des renseignements de source sûre, le prince Henri XXXII renoncerait à ses droits en faveur de son frère cadet, le *prince Henri XXXIII*, actuellement âgé de 29 ans et qui était, il y a peu de temps encore, attaché à l'ambassade d'Allemagne à Paris.

---

[1] Il est bien certain que si, au décès de la reine Wilhelmina, le grand-duc Guillaume-Ernest n'avait pas d'enfant et si, héritier, il avait renoncé à la couronne néerlandaise pour conserver la couronne grand-ducale, les enfants qui pourraient lui naître ultérieurement ne pourraient revendiquer aucun droit sur le trône de Hollande.

Le prince Henri XXXIII de Reuss est fort connu en Hollande, beaucoup plus que le grand-duc Guillaume-Ernest ou que le prince Henri XXXII. Lors de son dernier séjour à La Haye, au début de cette année, de grandes fêtes ont été données par la cour en son honneur : dîners, concerts, visites aux vieux palais, à la Maison du Bois, excursions au Helder, à Amsterdam, à Rotterdam, à Haarlem. L'impression que le jeune prince a laissée en Hollande est des plus favorables, et le talent très étudié qu'il possède comme dessinateur, peintre et sculpteur a été certainement l'une des causes de la faveur qu'il a rencontrée ; il professe un enthousiasme sincère pour les vieux maîtres hollandais, et le peuple lui en a su naturellement gré. Modeste, presque timide, il a su ne pas effaroucher les paisibles habitants des plaines néerlandaises, qui ont semblé assez vite le considérer comme un des leurs.

***

Il ne convient cependant pas d'exagérer l'importance de la dernière visite du prince Henri XXXIII ; il ne faut pas oublier, en effet, que les attentions que la reine a eues pour lui s'expliquent par ce fait qu'il est son cousin issu de germain et que, d'autre part, il est, par sa tante la princesse Elisabeth, proche parent du prince consort [1]. Il ne faut pas non plus voir dans la visite du prince de Reuss et dans sa qualité possible d'héritier du trône néerlandais une menace du fantôme allemand contre l'indépendance nationale du petit royaume septentrional.

Déjà, les mêmes craintes s'étaient éveillées lors du mariage de la reine Wilhelmina avec le prince de Mecklembourg. On avait prétendu que cette union ne pourrait que favoriser l'influence allemande en Hollande, déjà prépondérante, et que hâter l'annexion sinon politique, du moins économique du petit Etat à son puissant voisin. Il n'en a rien été, et la Hollande ne fait pas encore, et ne fera sans doute pas d'ici longtemps, partie du Zollverein germanique. Dans l'interview qu'il a soi-disant donnée à un rédacteur du *Daily Dispatch* pendant son séjour en Angleterre, durant l'automne 1907 [2], Guillaume II s'est défendu d'avoir des vues sur la Hollande, rappelant la « ténacité » que le peuple néerlandais accuse dans son caractère national, ténacité qui le rendrait fort difficile à assimiler. L'expérience a évidemment montré quelle confiance

---

[1] On a vu que la princesse Elisabeth avait épousé le demi-frère du prince consort.

[2] On se souvient de toutes les polémiques qu'a soulevées cette interview, démentie par les uns, et certifiée par les autres.

il fallait faire aux paroles du monarque allemand ; il faut cependant reconnaître que, cette fois, elles étaient empreintes de sincérité. L'Empire allemand ne convoite pas la Néerlande, parce qu'il sait qu'auprès d'elle ses promesses et ses prévenances n'auraient aucun succès : les Hollandais sont fort jaloux de leur indépendance et ne permettraient pas qu'il y soit porté atteinte.

Comme l'a prouvé la visite qu'a faite l'empereur à la reine Wilhelmina, lors de son retour d'Angleterre, les rapports entre les deux pays sont cordiaux — sans plus. Il faut noter que le Hollandais a une antipathie marquée pour l'Allemand, et que les deux races sont bien plus différentes qu'il ne semble de prime abord. Il ne faut pas oublier non plus qu'au point de vue commercial, les relations entre les deux voisins sont beaucoup moins intenses qu'on ne suppose d'ordinaire [1]. Il n'y a donc pas à craindre, *momentanément du moins*, une poussée allemande vers la Néerlande, et il importerait assez peu que le prince héritier fût un prince allemand : ce fait n'aurait pas plus d'importance que n'en a eu au point de vue politique le mariage de la reine avec un prince de Mecklembourg-Schwerin. La Hollande veut rester hollandaise, et se montre même si jalouse de son indépendance qu'elle ne semble se prêter qu'avec prudence — et même défiance — à une entente avec la Belgique, entente qui cependant ne porterait en rien atteinte à l'intégrité des deux pays. Si cette entente apparaît comme désirable dans l'intérêt même des deux petits Etats, c'est moins dans le présent que dans l'avenir. La politique de Guillaume II est redoutable parce que capricante, et la plus élémentaire sagesse semble commander aux Belges et aux Hollandais de s'entendre pour repousser les fantaisies éventuelles que le cerveau qui commande les faits et gestes de leur grand voisin pourrait un jour élucubrer...

La nationalité allemande de l'héritier de la couronne néerlandaise ne doit donc pas faire redouter un « *Drang* » germanique qu'*actuellement* rien ne permet de prévoir [2]. Il ne faut

---

[1] L'Allemagne est bien, il est vrai, le grand fournisseur de la Hollande : en 1906, elle lui a vendu pour 555 millions de produits, contre 290 vendus par les Anglais et 273 seulement vendus par les Belges. Mais il convient de retenir que la *majeure* partie de l'exportation allemande (surtout le charbon) est réexportée par Rotterdam vers la France, l'Espagne et l'Italie.

[2] Il ne faudrait pas tirer de ce que nous disons ici des conséquences qui dépasseraient notre pensée. Nous ne voulons pas prétendre qu'actuellement les intérêts allemands en Hollande soient nuls; nous prétendons seulement que tant au point de vue politique qu'au point de vue commercial, il n'y a pas *actuellement* en Néerlande de « péril allemand ». Ce n'est pas à dire cependant que ce péril ne puisse pas un jour exister, spécialement en raison de la politique turbulente de Guillaume II.

du reste pas oublier que la Hollande, dans une occasion récente, n'a pas négligé de prouver ses sentiments francophiles. Lors des récents accords septentrionaux, les Pays-Bas ont insisté pour que la France ait voix au chapitre et contresigne, en même temps que l'Angleterre, les conventions que l'Allemagne avait pensé négocier sans nous. La Néerlande entend entretenir et entretient des rapports cordiaux avec les diverses grandes puissances européennes, et aucune d'elles ne peut se flatter ou se plaindre d'être aujourd'hui mieux ou plus mal traitée par ce peuple, petit, mais souverainement *indépendant*.

***

Il importerait donc assez peu, au point de vue politique, que la couronne néerlandaise passât à un prince d'origine allemande, à un Saxe-Weimar ou à un Reuss. Faisons cependant des vœux pour qu'elle reste dans la maison d'Orange-Nassau et pour que la jeune reine comble les souhaits de son peuple, en donnant le jour à un héritier. Celui-ci sera salué avec joie par ses futurs sujets, profondément attachés à la dynastie qui leur a rendu la liberté, et trouvera plus tard auprès des Français l'écho de la sympathie que nous réservons toujours aux peuples qui savent grandir par le travail, et vivre sans s'abaisser.

Ernest Lémonon.

UNE VISITE A USKUB A UN "JEUNE-TURC"

L'incendie récent d'Uskub et le mouvement jeune-turc triomphant m'ont remémoré mon récent séjour dans cette ville, il n'y a guère plus d'un an. Quand je causais alors avec un Turc frotté aux idées occidentales, qui développait devant moi quelle régénération il entrevoyait pour sa patrie, nul homme peut-être en Europe ne pensait l'échéance aussi proche. C'est même pour nous qui étudions les questions de politique extérieure un avertissement de modestie et de prudence; quelle littérature abondante éclose des choses de Macédoine ces dernières années! Est-il téméraire aujourd'hui de dire qu'elle n'envisageait que le moindre côté du problème? En Europe l'on n'oubliait ou l'on n'ignorait qu'un élément : la nation turque et l'évolution des idées et sentiments chez le peuple dominateur. Désormais c'est un horizon nouveau qui s'ouvre devant les études touchant les nationalités et l'avenir de l'empire ottoman.

***

Quel triste aspect présente ce nord de la Macédoine à la fin de novembre. On quitte la grande ligne de l'Orient-Express à Nisch, bourgade militaire où l'on montre encore dans la citadelle les souvenirs de la domination turque; la voie s'engage dans une région tourmentée et montagneuse, où rien ne marque naturellement la frontière. Cependant nous voici en Turquie : le nom de la station, que je distingue non sans peine à travers la brume et la pluie, est en turc et en français ; l'employé, qui vient me demander mon billet, abandonne l'allemand, qui est en fait la langue des communications internationales en Serbie, pour le français ; l'officier de gendarmerie et l'officier de douanes, qui examinent mon passeport et mon laisser-passer de police et de douane, parlent français. Nos napoléons d'or sont connus de tous et font prime : par contre on me rend une monnaie qui défie tout calcul et dont la variété constituerait un musée d'échantillons numismatiques. Encore aujourd'hui, dès la frontière, une atmosphère d'influence française surprend le voyageur qui vient de l'Europe centrale.

Emmené avec la lenteur d'une vieille diligence, on tra-

verse des régions, en partie cultivées et assez boisées. Dans le brouillard serré apparaît par instant la silhouette d'un soldat, qui garde la ligne. A chaque station, des paysans se distraient à regarder passer l'unique train de la journée : que sont-ils? Serbes, Bulgares ou Turcs? Il paraît que le fond de la race est ici surtout serbe. Mais comment le savoir avec précision? La figure taillée à coups de couteaux, la peau tannée, l'air rude, les vêtements grossiers, ces gens pour l'étranger se ressemblent tous dans une apparence commune de misère et de brutale résignation.

Je n'ai point vu Uskub à l'arrivée, mais une vague agglomération de murs et de maisons fouettés par des torrents d'eau, entre-aperçue du fond d'une voiture roulant dans une vase épaisse, où elle enfonçait presque jusqu'aux essieux. Hélas! il faudrait de hautes bottes pour circuler en hiver dans ce qui remplit à Uskub le rôle de rue; heureusement que le cawas [1] prévoyant, qui guide mes ignorances, a requis à mon usage ce véhicule primitif, ici objet de luxe, qui cahote affreusement! Mais l'hôtel n'est pas loin, si l'on doit décerner ce titre à la demeure que tient à l'usage des voyageurs un Albanais qui, à l'instar de beaucoup de ses compatriotes, est descendu de ses montagnes faire fortune chez les Serbes. L'hôtelier s'exprime aussi assez aisément en français, qu'il a appris, m'explique-t-il, dans une école de mission. Il profite de la conversation pour me vendre des objets, comme des porte-plume, des coquetiers, en filigrane d'argent, travaillés dans son pays : on sait du reste qu'un peu dans tous les Balkans l'industrie du fil d'argent est une des industries domestiques favorites.

C'est au bazar qu'on mène toujours en premier lieu l'étranger qui passe. Celui d'Uskub n'offre rien de bien remarquable : les échoppes mal défendues contre la pluie, qui allongent leur étalage des deux côtés d'une ruelle boueuse; quelques ouvrages de bois, de filigrane d'argent et de fer travaillé ; pour le reste des marchandises d'exportation autrichienne; derrière elles des artisans placidement assis à la turque qui façonnent lentement un objet; une cohue de promeneurs qui viennent aux nouvelles et à la causerie; non loin de là, quelques ateliers, où l'on tisse des tapis, ce sont toutes les curiosités du bazar.

Deux choses m'attiraient beaucoup plus à Uskub : ce jour-là était celui de la fête du saint d'une famille serbe, auprès de qui j'avais été introduit par des amis de Belgrade et je désirais

[1] Agent et interprète du consul.

causer avec un jeune homme d'idées « jeune-turc » des choses de Macédoine.

*
* *

Certes les Serbes ne se distinguent ni par la dévotion, ni par le sentiment religieux; mais ici, en pays ennemi, ils se serrent autour du pope comme autour du chef actuel de la communauté serbe. A défaut d'autres autorités, celui-ci sert de guide et de drapeau vivant. Du reste partout et particulièrement en Vieille-Serbie, — puisque c'est le nom que donnent les Serbes à cette partie de la Macédoine, — les Serbes ont gardé la tradition des fêtes religieuses, qui sont demeurées surtout des occasions de réjouissances, de réunion de famille et d'amis, de festins et de jeux. Par-dessus tout, la fête du saint de la famille est célébrée avec un souci héréditaire.

Je longe le Vardar; les nuages un peu dissipés laissent voir sur les deux bords les pointes brillantes des minarets blancs; les collines qui forment cirque apparaissent, profilant sur un ciel gris leurs échines vertes. La maison de mon hôte est ouverte à tout venant; elle est déjà pleine de notables du lieu. Comme tout nouvel arrivant, je prends place dans une chambre à côté de la pièce principale, devant une table chargée de victuailles. La jeune fille de la maison, jolie gamine d'une quinzaine d'années, offre à chacun les choses les plus variées: voici des viandes diverses, des fruits du pays cuits ou conservés, des confitures, des friandises, de grands gâteaux de pâte parfumée dont elle a la juste fierté d'être l'auteur, puis des alcools distillés ici, des eaux-de-vie mélangées, enfin des cigarettes odorantes, toute une collation de mets recherchés. La petite lampe pendue en veilleuse, qui brûle comme dans un sanctuaire pendant toute cette journée, oscille dans un angle de la pièce. De hautes bougies éclairent celle-ci, aux volets clos, d'une lueur de cierge. N'est-ce point à quelques Pâques sacrées, à quelque repas liturgique que je prends part? Mais mes voisins sont tout à la gaieté, à la causerie, à la plaisanterie; aucun sentiment religieux ne met sur leur visage l'ombre d'une pensée mystique.

De hauts fonctionnaires ottomans viennent apporter leurs vœux à mon hôte et passent; les compatriotes de celui-ci demeurent et laissent couler la conversation dans la fumée grise des cigarettes et la senteur d'Orient de ces chambres fermées à la lumière triste d'un jour de novembre. Autour du poêle, le cercle s'agrandit et les voisins s'isolent. J'en profite pour chercher un jeune homme, qu'on m'avait indiqué comme

ayant des idées « libérales » et « occidentales », et l'interroger. A ce moment, les idées des Jeunes-Turcs n'avaient, au dire des consuls étrangers et de nos publicistes, aucune importance pratique; on sait que la révolution turque est un des plus beaux exemples d'imprévoyance de la diplomatie et de la presse. Il m'intéressait cependant, ce jeune homme dont on me peignait la mentalité comme exceptionnelle, et aujourd'hui ce qu'il me dit me remonte au souvenir.

***

« Les Etats occidentaux, prétendait-il, devraient soutenir de « toute leur force le mouvement Jeune-Turc, non seulement « parce qu'il est libéral, mais qu'il est conforme à leurs inté- « rêts. Vous désirez, disait-il, l'intégrité de la Turquie, parce « que vous trouvez dangereux que d'autres s'agrandissent à « ses dépens; vous désirez des réformes en Macédoine, pour que « chaque nationalité y ait une vie supportable ; or vous voyez « aujourd'hui que le régime hamidien conduit au démembre- « ment, parce qu'il repousse, écarte ou vicie toute réforme, « parce que celles-ci sont insuffisantes, que la population « exaspérée les entretient par ses excès, que les Etats voisins, « et surtout la Bulgarie, seront conduits un jour ou l'autre à « une intervention. Craignant ces éventualités, pour fortifier « son trône, le sultan s'appuie sur l'empereur allemand et en « échange l'assure du concours de son armée et lui octroie des « avantages économiques et la voie ferrée de Bagdad.

« Quelle répercussion dans la politique internationale aurait « notre arrivée au pouvoir ? La question de l'intégrité de la Tur- « quie serait résolue, comme celle de l'influence allemande, et « tout à votre avantage. Nous sommes un mouvement national, « et en ce sens nous ne voulons pas d'intervention étrangère; « mais nous savons que pour ce dessein il faut que nous nous « réformions nous-mêmes. Aujourd'hui l'intervention est le « seul remède, du reste inefficace, à une situation sans issue; « les maux de la population sont un peu amoindris, mais si « peu ! Demain, ce serait les réformes opérées par nous, la popu- « lation calmée, tout prétexte à intervention supprimée, et « ainsi cet embarras, ce guêpier des institutions internatio- « nales de police et de contrôle, écarté ; à votre grand con- « tentement, je suppose, car j'imagine que votre œuvre vaine, « pleine de périls, d'incertitude n'est point pour vous satis- « faire, si elle apparaît à d'autres comme une première main- « mise.

« Dès lors le sultan qui aurait derrière lui non ses

« espions, mais sa nation, aurait une singulière force pour « repousser toute demande. Nous redeviendrions à tous égards « une puissance. Quant à notre intégrité, elle serait assurée, en « même temps que la question macédonienne résolue. Garan- « tissant à tous la liberté et l'égalité, que pourront faire Grèce, « Serbie et même Bulgarie, que pourront tenter Russie ou « Autriche ? Notre force affirmée par notre armée puissante et « la paix intérieure serait un élément d'équilibre et de pacifi- « cation en Europe, puisqu'un foyer de révolution et de guerre « serait éteint et un appui donné à l'hégémonie allemande « enlevé ; l'Etat turc, national et libéral, jouerait un tout autre « rôle qu'une Porte despotique, à la fois craintive et mauvaise « joueuse, provocante et obéissante. »

Les événements de ces temps derniers confirment une partie de ces espoirs. J'ai lu des lettres d'Uskub et de Monastir, relatant la joie générale, la trêve des bandes, la constitution proclamée par les acclamations de toutes les nationalités, les meurtres politiques quotidiens supprimés, la volonté affirmée de faire par soi-même les réformes, au lieu de se les voir imposer. Il sera singulièrement curieux de suivre l'évolution de la Turquie nouvelle et les aspirations populaires dans le nouveau parlement. Peut-être allons-nous voir grandir une Autriche ottomane, avec ses luttes nationales et ses irrédentismes, avec aussi ses problèmes sociaux et économiques faisant diversion aux conflits de peuples. On imagine assez bien les Turcs y jouant le rôle des Allemands ; les Bulgares, des Tchèques ; les Grecs, des Polonais ; les Serbes, des Slaves du Sud ; les juifs se retrouveraient avec la même activité commerciale. Combien palpitants seraient ces conflits nouveaux, sans doute plus pacifiques que par le passé, où lutteraient, dans une autre arène que celle des champs de bataille, la vigueur de chaque race, la force intellectuelle de chaque culture, le Turc dominateur et puissant, l'Albanais jaloux de son indépendance, le Grec souple et toujours subtil, le Bulgare tenace et brutal, le Serbe insoucieux et léger. La question macédonienne ferait place à la question turque et l'intérêt de celle-ci ne le céderait en rien à l'intérêt de la question d'Autriche-Hongrie.

Et quel écho n'est pas susceptible d'avoir cette révolution ottomane : elle s'est fait ou se fera sentir et sur le problème du chemin de fer de Bagdad, et sur la condition de la Bosnie-Herzégovine, et sur les aspirations nationalistes égyptiennes, et sur l'évolution des idées panislamiques, et sur l'esprit nouveau qui pourra peu à peu gagner de Constantinople les peuples musulmans, les pays et les colonies qu'ils habitent.

La question de Bagdad est renouvelée; l'Autriche s'est annexée la Bosnie et l'Herzégovine; les idées et les sentiments de solidarité musulmane paraissent fortifiés tant par le « nationalisme » des Jeunes-Turcs que par leurs aspirations dites « libérales », qui visent surtout l'appropriation de ce qui leur paraît propice à la vitalité de leur nation dans la civilisation moderne. De la torpeur orientale, l'Islam s'est réveillé à la voix des Jeunes-Turcs. Est-ce pour retomber dans l'assoupissement d'antan? Est-ce pour se rénover, tel un Japon européen? En ce cas peut-être l'Angleterre en Egypte et la France dans l'Afrique du Nord et du Centre en subiront-elles le contrecoup.

Les Jeunes-Turcs ont raison. S'ils triomphent définitivement, cet événement de politique intérieure turque est susceptible d'avoir une répercussion intense sur la politique internationale.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

La remise de la note franco-espagnole aux représentants de Moulaï Hafid. — La convention d'arbitrage pour les incidents de Casablanca. — Le « Livre Jaune » sur le Maroc.

La remise de la note franco-espagnole.

Le 19 novembre, la note franco-espagnole relative à la reconnaissance de Moulaï Hafid a été remise officiellement aux représentants du sultan par le doyen du corps diplomatique à Tanger.

La convention d'arbitrage pour les incidents de Casablanca.

M. Louis Renault est arrivé à Paris le 24 novembre, venant de Berlin. Il a apporté avec lui le texte du compromis d'arbitrage franco-allemand qui suit :

Le gouvernement de la République française et le gouvernement impérial allemand s'étant mis d'accord, le 10 novembre 1908, pour soumettre à l'arbitrage l'ensemble des questions soulevées par les événements qui se sont produits à Casablanca, le 25 septembre dernier, les soussignés, dûment autorisés à cet effet, sont convenus du compromis suivant :

Article premier. — Un tribunal arbitral, constitué comme il est dit ci-après, est chargé de résoudre les questions de fait et de droit que soulèvent les événements qui se sont produits à Casablanca, le 25 septembre dernier, entre des agents des deux pays.

Art. II. — Le tribunal arbitral sera composé de cinq arbitres pris parmi les membres de la cour permanente d'arbitrage de La Haye.

Chaque gouvernement, aussitôt que possible et dans un délai qui n'excédera pas quinze jours à partir de la date du présent compromis, choisira deux arbitres dont un seul pourra être son national. Les quatre arbitres ainsi désignés choisiront un surarbitre dans la quinzaine du jour où leur désignation leur aura été notifiée.

Art. III. — Le 1er février 1909, chaque partie remettra au bureau de la cour permanente dix-huit exemplaires de son mémoire avec les copies certifiées conformes de toutes pièces et documents qu'elle compte invoquer dans la cause. Le bureau en assurera sans retard la transmission aux arbitres et aux parties, savoir de deux exemplaires pour chaque arbitre, de trois exemplaires pour chaque partie. Deux exemplaires resteront dans les archives du bureau.

Le 1er avril 1909, les parties déposeront dans la même forme leurs contre-mémoires avec les pièces à l'appui et leurs conclusions finales.

Art. IV. — Chaque partie devra déposer au bureau international, au

plus tard le 15 avril 1909, la somme de 8.000 florins néerlandais, à titre d'avance pour les frais du litige.

Art. V. — Le tribunal se réunira à La Haye le 1er mai 1909 et procèdera immédiatement à l'examen du litige.

Il aura la faculté de se transporter momentanément ou de déléguer un ou plusieurs de ses membres pour se transporter en tel lieu qu'il lui semblerait utile, en vue de procéder à des mesures d'information dans les conditions de l'article 20 de la Convention du 18 octobre 1907 pour le règlement pacifique des conflits internationaux.

Art. VI. — Les parties peuvent faire usage de la langue française ou de la langue allemande.

Les membres du tribunal peuvent se servir, à leur choix, de la langue française ou de la langue allemande. Les décisions du tribunal seront rédigées dans les deux langues.

Art. VII. — Chaque partie sera représentée par un agent spécial avec mission de servir d'intermédiaire entre elle et le tribunal. Ces agents donneront les éclaircissements qui leur seront demandés par le tribunal et pourront présenter les moyens qu'ils jugeraient utiles à la défense de leur cause.

Art. VIII. — Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent compromis, les stipulations de la convention précitée du 18 octobre 1907 dont la ratification n'a pas encore eu lieu, mais qui a été signée également par la France et l'Allemagne, seront applicables au présent arbitrage.

Art. IX. — Après que le tribunal arbitral aura résolu les questions de fait et de droit qui lui sont soumises, il règlera en conséquence la situation des individus arrêtés le 25 septembre dernier au sujet de laquelle il y a contestation.

Fait en double exemplaire à Berlin, le 24 novembre 1908.

Le texte ci-dessus, établi par MM. Renault et Kriege, jurisconsultes des ministères des Affaires étrangères français et allemand, a été signé à Berlin, le 24 novembre, par M. Jules Cambon, ambassadeur de France et M. de Kiderlen-Waechter, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères.

Le Livre Jaune sur le Maroc 1907-1908.

Le quatrième *Livre Jaune* sur le Maroc a été distribué le 23 novembre aux Chambres. C'est un fort volume de 392 pages contenant 469 documents, allant du 12 octobre 1907 au 14 octobre 1908.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

Le *Livre Jaune* permet[1] de se rendre un compte plus exact de ce qu'ont été les relations de la France et de l'Allemagne au Maroc au cours de ces douze mois. Ces relations n'ont pas été mauvaises. Elles ont cependant donné lieu à de fréquentes discussions diplomatiques.

A la fin de 1907, cette discussion a porté surtout sur la question des indemnités de Casablanca. Le *Livre Jaune* n'ajoute rien à ce que l'on en savait déjà, si ce n'est pourtant que le gouvernement allemand a, trois mois durant, multiplié les objections à la procédure internationale que recommandaient la France et l'Espagne.

---

[1] Supplément au journal le *Temps*, du mardi 24 novembre.

Ensuite de longues et minutieuses négociations se sont engagées entre M. Rosen et M. Regnault au sujet des égouts de Tanger et du port de Larache. Le détail de ces pourparlers est totalement dépourvu d'intérêt. A noter seulement la grande précision et la fermeté patiente de notre ministre au Maroc, M. Regnault.

En janvier 1908, quand on redoute des troubles dans les ports, le gouvernement français avertit le gouvernement allemand de ses projets éventuels. M. Jules Cambon télégraphie à M. Pichon :

Berlin, le 16 janvier 1908.

J'ai profité d'une visite que j'ai faite hier à M. de Schœn pour lui parler des récents événements du Maroc ; je lui ai déclaré que le gouvernement de la République ferait le nécessaire pour protéger la vie des Européens dans les ports, et qu'il se tiendrait exactement dans l'esprit de l'Acte d'Algésiras.

M. de Schœn m'a remercié.

JULES CAMBON.

Quelques jours plus tard, l'Allemagne donne un premier indice de son désir d'entrer en relations avec Moulaï Hafid. M. de Schœn enveloppe cette communication de propos amicaux, mais vagues.

Berlin, le 19 janvier 1908.

M. de Schœn vient de me dire que le gouvernement impérial avait eu un échange de vues au sujet du Maroc avec Vienne et Rome : on a été d'avis qu'il n'y avait qu'à rester dans l'expectative. Cependant, M. Rosen a demandé s'il n'y aurait pas lieu de reconnaître le nouveau sultan dans les villes où son autorité serait déjà établie, M. de Schœn lui a répondu que les ports dans lesquels se trouvent les agents des puissances et les Européens étaient tous restés fidèles à Abd el Aziz, qu'il n'y avait donc rien à faire ; que si, dans un des ports en question, Moulaï Hafid venait à établir son pouvoir, le consul d'Allemagne devrait avoir avec lui ou ses représentants les rapports qu'on a avec une autorité de fait.

Enfin, M. de Schœn m'a indiqué qu'il avait un vif désir d'examiner avec moi les possibilités d'une entente économique, « puisque, a-t-il « ajouté, nous n'avons pas d'aspirations politiques au Maroc ». Je lui ai répondu que nous pourrions causer à titre général.

JULES CAMBON.

Deux jours après éclate un incident qui a fait du bruit en son temps. L'Allemagne nous fait savoir qu'Abd el Aziz aurait sollicité son intervention contre les violations de l'Acte d'Algésiras par les Français. Le même jour, à Tanger, Guebbas et Torres démentent cette assertion. Au surplus, la version allemande paraît inventée de toutes pièces. Voici d'abord un télégramme de M. Gaillard, consul de France, en mission à Rabat, près du sultan :

Aussitôt après avoir reçu votre télégramme du 22 de ce mois, j'ai demandé une audience au sultan, et sans avoir prévenu aucun vizir, je l'ai interrogé confidentiellement.

Il a nié d'une façon absolue et catégorique avoir envoyé à la légation d'Allemagne aucun message.

« L'agent consulaire allemand, dit-il, a fait, au contraire, plusieurs « démarches auprès de moi et de Ben Sliman afin que nous écrivions à

« son ministre pour le consulter et lui demander l'appui de l'Allemagne « dans la crise actuelle; nous avons refusé, et même oralement, nous ne « l'avons chargé d'aucune communication dans ce sens. Vous pouvez en « donner l'assurance formelle à votre gouvernement. D'ailleurs, les faits « eux-mêmes et les demandes récentes que nous avons adressées à la « France et que nous lui adresserons encore par votre intermédiaire « démentent cette information. »

J'ai vu ensuite Ben Sliman : il n'a pas été moins affirmatif. Il déclare formellement qu'aucune lettre n'a été envoyée par le Makhzen et m'a parlé aussi des démarches de l'agent consulaire allemand.

Les notes échangées entre les agents allemands et le Makhzen montrent d'ailleurs en pleine lumière l'intrigue menée par l'agent consulaire allemand à Rabat. Et voici, pour conclure, une note marocaine qui mérite d'être lue tout entière :

Note de ce que le consul d'Allemagne exposa, à diverses occasions, et de ce qui lui fut répondu, rédigée à la date du 9 moharrem 1326 (12 février 1908).

Le consul est venu me voir au moment de la fête du Sacrifice (15 janvier 1908) pour me présenter ses compliments à cette occasion.

Il s'enquit des nouvelles de Sa Majesté Chérifienne ; je m'informai à mon tour de celle du ministre d'Allemagne, de la situation de son gouvernement, et dans le même ordre d'idées, de tout ce que comporte la bienséance.

Puis le consul m'entretint de sujets que je n'avais en aucune façon traités avec lui jusque-là, s'exprimant ainsi :

« Ne voyez-vous pas à quel point les Français se livrent à l'arbitraire et « s'immiscent dans les questions où ils n'ont rien à voir au Maroc ?

« Les journaux s'élèvent déjà contre eux à ce sujet et il ne faut pas que « vous gardiez le silence sur ce point. Le gouvernement allemand est prêt « à vous aider dans ce sens et à tenir aux Français le langage qui les « détournera de cette ingérence.

« Il importe que vous écriviez au ministre d'Allemagne pour l'entretenir « de ce qui précède. »

Je lui répondis qu'il n'existait aucune raison d'écrire à ce sujet, que le gouvernement français n'avait rien fait dont nous ayons à nous plaindre, que ces actes sont conformes aux termes des conventions qui ont reçu l'approbation des puissances, et notamment de l'Allemagne ; que l'ambassadeur d'Allemagne lui-même, M. de Tattenbach, et le ministre, M. Rosen, ont nettement affirmé au Makhzen que le seul conseil que pouvait lui donner l'Allemagne était d'assister le gouvernement français dans l'exécution de la tâche à lui imposée et de lui prêter tout son concours à cet effet.

Tel est le résumé de la conversation que nous eûmes au cours de cette entrevue.

Quelques jours après, le consul m'apportait une note de son ministre, de la main de son interprète : c'est celle dont je vous ai envoyé copie.

En la lisant alors en présence du consul, je trouvai étrange qu'elle prétendit s'étayer sur une base quelconque et je dis au consul :

« Je ne saisis pas le sens des « réclamations » que le ministre dit avoir « été portées par le Makhzen chérifien au gouvernement allemand. Il n'y a « pas eu, à ma connaissance, de pourparlers entamés par le Makhzen à ce « sujet. »

Le consul me répondit : « Le ministre m'a également écrit sur la même « question, et je n'ai pas non plus compris ce qu'on entendait par ces « réclamations. »

« Cependant, lui dis-je, il ne se peut pas que le ministre ait élaboré cette « note sans but précis, sans motif. Il faut, à n'en pas douter, qu'il ait eu « une raison de le faire ».

Le consul réfléchit un instant, puis il dit : « Peut-être cette note est-elle « la conséquence d'un entretien que j'ai eu avec Sa Majesté Chérifienne « dans une de nos entrevues et que j'ai ensuite rapporté par lettre au « ministre bien qu'il ne l'indique pas lui-même. »

Je lui répondis que je n'avais pas connaissance de cet entretien et que je ne voyais pas que rien se fût produit qui comportât, en réponse, la note en question.

Là-dessus nous nous séparâmes.

Lorsque je lui eus donné connaissance de ladite note. Sa Majesté Chérifienne me répondit : « J'ai eu, en effet, un entretien avec le consul, « comme j'en ai avec tout autre que lui, selon l'usage ; mais je ne me suis « jamais exprimé avec lui, soit implicitement, soit par allusions, de façon « à l'autoriser à émettre l'une quelconque de ces allégations ».

Puis Sa Majesté m'ordonna d'écrire au ministre d'Allemagne pour répondre à la note et je lui ai répondu par le texte dont je vous ai envoyé copie.

Aujourd'hui, le consul est revenu me voir, disant : « Le ministre vous « adresse le salut et vous accuse réception de votre réponse. Il trouve « qu'elle n'est point conforme à ce qui lui a servi de base pour établir la « note qu'il vous a envoyée. »

Là-dessus le consul revint sur nos précédentes conversations relatives à la question et sur l'échange de vues qu'il prétendait avoir eu avec Sa Majesté Chérifienne au cours d'une audience.

Je lui dis que nous n'avions échangé antérieurement, lors de notre première et de notre seconde entrevue, que les propos que j'ai relatés plus haut textuellement, sans y rien ajouter ni en rien retrancher ; je lui déclarai nettement que j'étais convaincu que, ni le Makhzen chérifien, ni aucun de ses agents, n'avaient fait quoi que ce soit qui impliquât une plainte à l'occasion d'un tort, si minime, fût-il, subi du fait de la France ou de l'Espagne ; qu'au surplus, ils n'avaient jamais eu de raison de le faire.

« Voulez-vous, demanda ensuite le consul, écrire de nouveau au « ministre ? »

« Nous n'avons, répondis-je, aucune raison de lui écrire de nouveau : « le ministre nous a envoyé une note, on lui a répondu comme il convenait « pour réparer une erreur qui a pu se produire ou dissiper un malen- « tendu. »

Il me dit aussitôt qu'il ne lui restait plus qu'à écrire lui-même au ministre.

Ainsi se termina notre entrevue.

Après cet incident, vient celui des « barcasses ». Les Allemands de Casablanca se plaignent que les opérations militaires gênent le débarquement de leurs marchandises ; une longue correspondance en résulte où le parti pris des négociants allemands est surabondamment démontré.

Le 18 février, l'Allemagne s'assure que l'avance faite à Abd el

Aziz par la Banque d'Etat du Maroc ne servira pas « à former une « mehalla destinée à la reprise de Fez ».

Le 30 mars, conversation entre M. de Bülow et M. Cambon : c'est toujours la « vieille chanson ».

Berlin, le 30 mars 1908.

Je me suis rendu chez le prince de Bülow, qui m'a reçu peu de temps avant de partir pour Vienne. J'ai dit au prince que, sans attacher aux questions de forme plus d'importance qu'il ne convenait, cependant nous avions été heureux en France que le ton amical des déclarations faites par lui et par le secrétaire d'Etat à la tribune du Reichstag fût de nature à apaiser certaines susceptibilités qui jadis avaient été malheureusement éveillées. J'ai ajouté que la presse française avait marqué, par la façon dont elle avait accueilli ses déclarations, qu'elle s'était rendu compte qu'elle devait elle-même apporter dans ses jugements une mesure et une cordialité égales.

Le prince de Bülow m'a dit qu'il l'avait remarqué et qu'il y voyait un très bon signe. Il a ajouté : « Je ne saurais trop vous répéter ce que je vous disais à Norderney. La seule chose qui nous préoccupe, la seule qui inquiète l'opinion en Allemagne et la seule qui soit pour nous une cause de difficultés, c'est la question commerciale. L'Allemagne a eu, depuis trente ans, un développement économique si soudain et si extraordinaire, que toute gêne dans la liberté de son commerce lui paraît une entrave difficile à supporter. La France a une tendance à suivre, dans ses possessions maritimes, une politique économique qui en éloigne les étrangers. L'Angleterre, au contraire, montre un libéralisme économique qui lui réussit au point de vue colonial. Notez bien que, dans la discussion du Reichstag, à l'exception de M. Bebel, qui a attaqué violemment la politique du gouvernement français au Maroc, tous les orateurs de tous les partis, dans la majorité comme dans l'opposition, n'ont point attaqué cette politique, mais se sont faits uniquement l'écho des plaintes du commerce, réclamant la porte ouverte et mettant en lumière tous les griefs dont ils avaient été saisis. Je suis convaincu, et je tiens à vous le dire, que si, pendant un an ou dix-huit mois, nos commerçants n'avaient pas de plaintes à formuler, vous n'auriez plus de difficultés au Maroc. »

J'ai répondu en citant au prince le chiffre grandissant des affaires allemandes à Casablanca, que le département m'avait envoyé et que j'ai donné à M. de Schœn.

JULES CAMBON.

Le 29 avril, il nous faut cependant fournir une fois encore des explications sur les opérations de Casablanca.

Parlant des opérations de Casablanca, j'ai dit à M. de Schœn avoir la certitude personnelle du désir qu'avait le gouvernement français d'y mettre fin, mais il ne fallait pas lui demander l'impossible.

Quoiqu'il y ait entre Casablanca et le sud oranais près de 1.000 kilomètres, le public est porté à confondre les événements qui se passent sur ces deux points et à exagérer, par suite, les premiers. Il est impossible au gouvernement français de retirer ses troupes avant d'avoir assuré la sécurité des Européens et organisé une police. « Croyez-vous, interrompit M. de Schœn, que cette sécurité serait menacée? Est-ce que votre présence n'excite pas ces populations? — Je crois les connaître, ai-je repris. Et je suis convaincu qu'elles seraient plus excitées par notre retraite. Elles la

considéreraient comme une victoire remportée sur tous les Européens en général ; mais peu importe, admettons même que les Français seuls soient menacés après que nous serions partis. Si par hypothèse, après notre départ, il arrivait malheur à un Français, nous nous verrions obligés de revenir aussitôt, et cette fois non plus avec 10.000 hommes, mais avec 50.000, et l'Europe et l'Allemagne elle-même ne nous comprendraient pas si nous agissions d'une autre façon. Aujourd'hui il faut donc savoir attendre. »

Le secrétaire d'Etat m'a paru reconnaître la vérité de mon langage. Il m'a dit en terminant qu'il avait la conviction que non seulement nos gouvernements et nous-mêmes, mais aussi nos deux pays, étaient également animés du désir d'éviter un malentendu.

JULES CAMBON.

Puis viennent une interminable série de réclamations au sujet des protégés et « censaux » des négociants allemands de Casablanca. Nous y répondons avec une inlassable patience et une logique démonstrative. Nous poussons même la bonne volonté jusqu'à communiquer à l'Allemagne les instructions données aux généraux d'Amade et Lyautey.

Berlin, le 26 mai 1908.

M. de Schœn m'a répondu qu'il était du même avis que moi. Il a continué en disant qu'il se rendait compte des difficultés de la tâche du gouvernement français et qu'il se demandait ce que nous allions faire en ce qui concernait Moulaï Hafid, maintenant que celui-ci semblait avoir le pouvoir. Il a ajouté que nous aurions notamment de bien grandes difficultés lorsqu'il s'agirait du règlement des frais des opérations de guerre que nous avons faites.

Je lui ai répondu que le succès de Moulaï Hafid n'était pas encore assuré, qu'en ce qui concernait la reconnaissance de la légitimité d'un nouveau sultan, toutes les puissances de l'Europe s'étant ensemble engagées vis-à-vis d'Abd el Aziz à Algésiras, il ne paraissait pas qu'aucune d'elles pût agir isolément pour en reconnaître un autre. Les puissances devaient donc toutes marcher d'accord. Quant à la question du règlement des frais de guerre, qui n'était pas posée aujourd'hui, il fallait l'ajourner à demain.

M. de Schœn a repris : « Mais il ne s'agit là que d'un côté du Maroc. »

« En ce qui concerne l'autre côté, lui ai-je répondu, et bien que je n'aie pas de communication à vous faire à cet égard, je puis vous éclairer sur le programme du général Lyautey. »

M. de Schœn a reconnu que sur ce point il n'avait aucun éclaircissement à demander ; mais en même temps, il m'a laissé entendre que ce serait pour lui une grande satisfaction que d'être mis au courant de nos intentions.

Je lui ai donc fait connaître, conformément aux indications contenues dans votre dépêche du 19 de ce mois, le sens et la portée des instructions qu'a reçues le général Lyautey. Enfin, et en vue de déterminer exactement le caractère de nos actes sur la frontière depuis le commencement, je lui ai donné lecture des principaux passages des instructions en question. Le secrétaire d'Etat, qui m'a remercié, m'a paru apprécier la ligne de conduite suivie par le gouvernement de la République.

JULES CAMBON.

Le 17 juin, M. de Schœn déclare au baron de Berckheim que ce n'est pas de l'Allemagne que viendra « l'initiative de la reconnais- « sance de Moulaï Hafid ». Ce qui n'a pas empêché d'ailleurs le gouvernement allemand de faire recevoir les envoyés hafidiens par le baron de Langwerth à Berlin. Toutes les autres puissances, à l'instar de la France, ont refusé de leur faire accueil (mai 1908.)

En même temps, le général d'Amade signale le fait suivant :

Casablanca, le 18 août 1908.

Je dois signaler la propagande faite par nationaux allemands à Casablanca et dans les tribus pour obtenir le plus grand nombre possible de protégés ou associés agricoles. Ils assurent aux indigènes qu'une fois inscrits sur les contrôles du consulat allemand, ils n'auront rien à faire avec les Français ni avec les caïds et ne relèveront plus que de la protection allemande.

D'AMADE.

En septembre, le gouvernement impérial nous fait presser par son chargé d'affaires de reconnaître sans retard Moulaï Hafid et « d'en « revenir aux obligations assumées à Algésiras ».

M. Pichon saisit nos ambassadeurs de cette étrange démarche :

Paris, 2 septembre 1908.

J'ai dû signaler au baron de Lancken la véritable portée de la démarche allemande. Je lui ai fait observer qu'elle avait le caractère d'une intervention formelle, imprévue et séparée. Elle s'est produite au moment où la France et l'Espagne, après avoir prévenu les puissances, s'occupaient d'arrêter les termes d'une note qui leur permettrait à toutes de se prononcer et de se concerter sur les garanties d'ordre international à demander à Moulaï Hafid avant de le reconnaître comme sultan. La France et l'Espagne, qui ont des intérêts spéciaux et une situation privilégiée au Maroc, n'ont pas pris cependant cette initiative en vertu d'un mandat international; mais la position qu'elles occupent les met en mesure de mieux apprécier les conditions à soumettre à l'examen de tous les gouvernements étrangers.

J'ai ajouté que le gouvernement allemand nous parlait pour la première fois d'un « retour aux obligations assumées à Algésiras », alors que la chancellerie allemande a toujours désavoué les appréciations des organes pangermanistes qui nous accusaient d'en sortir. Ce changement d'attitude nous semble d'autant plus surprenant que nous n'avons cessé de tenir l'Allemagne, au même titre que tous les gouvernements signataires de l'Acte d'Algésiras, au courant des mesures que les événements nous obligeaient à prendre au Maroc et qui risquaient d'avoir une répercussion au point de vue international.

Des initiatives comme celle qui vient d'être prise par le gouvernement impérial et dont la forme a un caractère aussi désobligeant rendraient difficile l'établissement des rapports cordiaux auxquels on nous convie, et que pour notre part nous avons toujours souhaités.

Le baron de Lancken a exprimé le vœu que l'accord puisse néanmoins se faire.

PICHON.

La résistance de la France produit bon effet. Le 3 septembre, M. Stemrich dit à notre chargé d'affaires que le gouvernement alle-

mand n'a aucune intention désobligeante à l'égard de la France et que nos propositions forment une base de négociations très acceptable. On sait que, depuis lors, l'entente s'est établie en effet sur les propositions franco-espagnoles.

LA FRANCE ET MOULAÏ HAFID

Tout le *Livre Jaune* démontre jusqu'à l'évidence que, durant plus d'un an, Moulaï Hafid a été contre la France à l'état de guerre ouverte. Voici quelques documents particulièrement probants :

Casablanca, le 12 octobre 1907.

La mehalla de Moulaï Hafid est arrivée dans la Chaouïa. Elle est commandée non pas, comme on l'avait fait espérer, par un chef pacifique, mais bien par le fils de Moulaï Hafid Rechid, celui-là même qui, au Tafilelt, a toujours prêché la haine du Français.

Les forces dont il dispose ne sont pas redoutables.

Les conséquences de l'arrivée des mehallas du Sud sont graves ; car des bruits de guerre sainte circulent de nouveau dans les tribus. Les Zenata qui, en raison de leur situation au bord de la mer, sont jusqu'à présent restés fidèles aux engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de nous, sont menacés par Ould Moulaï Rechid d'être razziés s'ils ne se rallient pas à sa cause. Sans doute l'influence de ce chef fanatique est quelque peu contrebalancée par le marabout de Bou-Djaad, venu du Tadla avec quinze cents cavaliers et campé à côté des groupes hostiles.

Ce dernier nous promet son concours, mais peut-on espérer que sa voix sera entendue quand Ould Moulaï Rechid crie aux musulmans qu'il veut jeter les Français hors du Maroc ?

DRUDE.

Casablanca, le 23 octobre 1907

D'après derniers renseignements, toutes mehallas ont quitté kasba Mediouna et environs cette kasba attendant ordres de Moulaï Hafid.

DRUDE.

Casablanca, le 27 octobre 1907.

La mehalla de Ould Moulaï Rechid, toujours campée à Sidi-Aïssa, est signalée comme centre hostile contre nous. Elle serait forte d'environ 3.000 hommes autour desquels se groupent les contingents des tribus du Sud de la Chaouïa, environ 500 hommes. De cette mehalla s'échappent chaque jour des bandes de coupeurs de route qui empêchent la sécurité des relations commerciales.

DRUDE.

Casablanca, le 12 décembre 1907.

Moulaï Rechid fait défendre de nouveau aux tribus d'approvisionner Casablanca. Sa mehalla est faible, mais elle est le centre d'excitation des tribus contre le sultan et la France. Impossible de compter sur pacification tant que centre hafidien restera si près Casablanca.

PHILIBERT.

Voici, d'autre part, comment en janvier notre agent à Fez rend compte de la proclamation de Hafid :

Tous les assistants ont répondu :

« Nous destituons Abd el Aziz et nous proclamons Moulaï Hafid à sa

« place. Il faut qu'à l'instant la lettre de proclamation lui soit écrite.
« Nous le reconnaissons selon nos lois traditionnelles et le Coran. et sous
« les conditions suivantes :

« 1° Abolition du *meks* (droits d'octroi);

« 2° Guerre sainte ;

« 3° N'avoir de rapports avec les Européens que suivant les règlements
« et les usages établis. »

Tous les assistants ont signé la lettre de proclamation. Les pachas, les chorfas ainsi que les notables qui n'étaient pas présents, ont été immédiatement convoqués, et sous les menaces, on les a obligés à signer également.

En janvier aussi, on lit dans les mosquées des lettres xénophobes et antifrançaises de Moulaï Hafid; ces lettres ont été publiées en l'époque; elles sont d'une extrême violence. M. Pichon, à la date du 22 février, juge d'ailleurs ainsi qu'il suit le rôle de Moulaï Hafid :

Nous ne pouvons nous considérer comme en mesure de retirer nos troupes devant celui qui, en même temps qu'il nous assure de ses dispositions pacifiques, intervient pour défendre les assassins de nos nationaux, appelle les musulmans à la guerre sainte, nous combat avec ses mehallas et ses canons et donne à cette lutte un odieux caractère de sauvagerie et de fanatisme.

C'est un étrange moyen de concourir à la pacification que d'adresser dans des proclamations des appels à la guerre sainte et d'exciter le pays contre les réformes stipulées à Algésiras qui sont devenues, ainsi que les traités et les actes du Makhzen, les lois indiscutables du Maroc.

PICHON.

En Algérie, même note :

Aïn-Sefra, le 6 mars 1908.

Le commandant supérieur du cercle de Colomb télégraphie :

« Quoique j'aie signalé la chose à plusieurs reprises, je tiens à insister
« pour faire remarquer que la harka actuelle est de façon la plus nette un
« mouvement hafidiste : les populations nos voisines d'Aïn-Chair, Bou-
« Khais, Ouled-Nacem-Ben-Aman, Sahali, et même Bou-Denib, voient ce
« mouvement avec regret, n'y prennent aucune part et nous renseignent
« soigneusement. Les Beni-Guil sont neutres, les Doui-Menia ralliés tout
« à fait pacifiques. Le bas Tafilelt, qui nous a toujours été hostile, mais
« dont les turbulents éléments sont vers Casablanca, est cette fois relati-
« vement calme.

« La harka est presque uniquement composée de populations avec les-
« quelles nous n'avons jamais eu aucune espèce de contact, qui ne peu-
« vent avoir contre nous l'ombre d'un grief... »

BAILLOUD.

Le 28 mars, de Casablanca, le général Lyautey télégraphie :

Je crois essentiel de suivre un programme bien défini en organisant ainsi toute la périphérie Chaouïa sans se laisser distraire par la multiplicité des renseignements journaliers contradictoires que je regarde comme des plus suspects et tendancieux, lancés par les partisans de Moulaï Hafid pour nous troubler et entraver notre action.

LYAUTEY.

Du même, le 8 avril :

Settat, le 8 avril 1908.

D'après renseignements certains Bou Azzaouï, avec 500 cavaliers de sa mehalla hafidienne. a poussé, le 5 avril, à 12 kilomètres à l'Ouest de Ber-Rechid, où il avait convoqué plusieurs chefs Oulad-Harriz pour les mettre en demeure de se joindre à lui contre nous.

Ils lui ont répondu que tant que Français seraient là, ils seraient forcés de les suivre, et Bou-Azzaoui a regagné Settat.

J'estime ce renseignement fort important, car il prouve :

1° Efficacité de notre action de stationnement pour ramener tribus à l'ordre et à la paix ;

2° Hostilité avérée de tous les éléments hafidiens qui, quelles que soient leurs dénégations ou leurs négociations illusoires, sont ici les vrais et seuls agents du désordre.

LYAUTEY.

Du général d'Amade, le 12 mai :

La mehalla de Moulaï Hafid serait établie entre Khenifra et Meknès; son influence s'exerce encore pour retarder soumission définitive des tribus du Nord-Est ; il s'ajoute à cette influence des accusations perfides répandues sur les méthodes employées par les Français dans leur façon de traiter les indigènes ; exemples: rapt d'enfants pour en faire des soldats, viol des femmes, etc.

D'AMADE.

Mieux encore : du général Picquart, le 19 mai :

C'est Moulaï Hafid qui a constitué le plus sérieux et le plus dangereux obstacle à notre action pacificatrice dans la Chaouïa. Il a été le champion du fanatisme et de la xénophobie. Il n'y a eu de résistance sérieuse contre nous que là où opéraient ses partisans. Vous avez dû, pour briser leur résistance, engager une vigoureuse action militaire et donner, par la rapidité de vos mouvements, dirigés sans répit sur les groupements hostiles les plus éloignés les uns des autres, une impression de mobilité et de puissance qui a déblayé le terrain et qui était la condition indispensable de toute réorganisation ultérieure.

Il n'y a donc, on le voit, à ce moment, aucune illusion à se faire sur le rôle de Moulaï Hafid à l'égard de la France.

LA FRANCE ET ABD EL AZIZ

Le *Livre Jaune* est plein, à la même époque, des preuves de bonne volonté fournies par Abd el Aziz à la France, des promesses et des offres qu'il a multipliées. En voici quelques-unes :

Rabat, le 4 décembre 1907.

Le Makhzen vient de donner son autorisation à l'installation immédiate, dans tous les ports, de la police prévue à Algésiras.

REGNAULT.

Rabat, le 9 décembre 1907.

Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction de la réponse du Makhzen : le sultan « donne mandat » aux gouvernements français et espagnol d'exercer en son nom la répression de la contrebande des armes sur les

côtes marocaines, conformément aux propositions que nous avons formulées.

REGNAULT.

Le 9 décembre, M. Regnault résume ces engagements, conséquence de son séjour à Rabat. Ils portent entre autres sur la région frontière, la mission militaire, la répression de la contrebande des armes, les attributions des ingénieurs, la medersa franco-arabe de Tanger, les ports, les missions Gentil et Doutté, l'affaire Mac Lean, l'exécution de l'acte d'Algésiras par la France et l'Espagne, les réclamations des particuliers français. M. Regnault en définit ainsi l'esprit :

Dans les premiers jours de mon séjour à Rabat, j'ai reçu de Ben Sliman une lettre écrite sur l'ordre du sultan ; le ministre chérifien des affaires étrangères y réclame notre appui. Il fonde sa demande sur « les intérêts « spéciaux existant entre les deux gouvernements amis » et sur « les liens « étroits d'un voisinage qui se prolonge sur une étendue considérable de « leurs frontières » : « le voisin n'est-il pas plus en droits et plus à même « que quiconque de prêter assistance à son voisin ? » En terminant, Ben Sliman exprime l'espoir que les déclarations qu'il a été chargé de faire « inspireront en toutes circonstances l'attitude réciproque des deux « pays ».

Il n'est pas sans importance que ce caractère de notre mission au Maroc ait été défini spontanément par les Marocains eux-mêmes. C'est la réponse aux critiques qui nous représentent comme ayant abusé de la crise traversée par le sultan pour le réduire à notre merci.

Le 21 décembre, M. Pichon félicite M. Regnault de l'issue de sa mission. En janvier, Abd el Aziz exprime le vœu « que notre action rétablisse promptement la liberté des communications entre Casablanca et Rabat ». Même note le 11 janvier :

Tanger, le 11 janvier 1908.

Le sultan me charge de vous transmettre la déclaration suivante. Il fait appel à l'amitié de la France. Il demande que la France, qui est chargée de l'ordre et de la police dans les ports, prenne des dispositions en vue d'assurer, s'il y a lieu, la sécurité du Makhzen et des Européens, que l'on envoie un second croiseur et que les troupes de Casablanca s'avancent vers Rabat, occupent Fedala et Bou-Znika, afin de pouvoir, s'il est nécessaire, apporter secours au cas où la barre, infranchissable en cette saison, rendrait le débarquement impossible. Il demande aussi au gouvernement français d'envoyer de nouvelles troupes à Casablanca et de tenir prêts des renforts afin de pouvoir occuper éventuellement tous les ports. J'estime, d'accord avec le commandant Fariau et M. Leriche, que des désordres sont possibles et que l'envoi d'un second croiseur et des dispositions à prendre à Casablanca pour pouvoir secourir Rabat sont nécessaires.

SAINT-AULAIRE.

Le 10 janvier, de Rabat, appel encore plus précis :

Je vous ai fait part, dans mon télégramme d'hier soir, des démarches que le sultan adresse au gouvernement de la République. Il est prêt à demander une collaboration plus étroite avec nous et c'est pour en négocier les conditions qu'il voudrait voir revenir à Rabat le ministre de France ;

je vous ai fait part de ce désir à titre de simple renseignement, je n'ai pas cherché à provoquer sans instruction des explications sur un point aussi délicat.

H. GAILLARD.

Le 17 et le 19, Abd el Aziz insiste d'abord auprès de M. Gaillard.

Rabat, le 17 janvier 1908.

Le sultan est extrêmement inquiet de n'avoir aucune indication sur l'accueil que le gouvernement de la République réserve à la demande d'appui que j'ai transmise.

Je suis chaque jour interrogé à ce sujet ; mais j'ai cru devoir me montrer très réservé afin de laisser toute liberté d'action à notre gouvernement dans une question aussi importante.

Je crois pourtant que notre silence ne peut se prolonger plus longtemps : la proclamation de la guerre sainte par Moulaï Hafid vient augmenter encore l'anxiété du sultan, et s'il n'était pas assuré de notre appui il serait tenté d'écouter les avis des moins raisonnables de ses conseillers et de recourir, en désespoir de cause, aux mesures les plus maladroites. C'est ainsi qu'on voulait confier à Moulaï Mohammed une mahalla. Vous connaissez le prestige qu'a valu à Moulai Mohammed sa longue captivité ; il est hors de doute que les tribus tenteraient de le proclamer sultan ; le makhzen n'ignore pas ce danger, mais il croit adroit de grossir le nombre des prétendants, faute de moyens meilleurs.

Moulai Mohammed passe pour avoir, seul parmi tous ses frères, conservé la *baraka* chérifienne : lui seul pourrait faire l'unité des tribus contre ses frères et contre nous.

H. GAILLARD.

Ensuite auprès du commandant Fariau :

Rabat, le 19 janvier 1908.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'hier matin, le sultan Moulaï Abd el Aziz m'a demandé avec anxiété s'il n'arriverait pas bientôt de réponse aux propositions qu'il avait formulées.

« Je ne me suis jamais dissimulé, m'a dit le sulan, les conséquences « qu'entraînerait l'exécution des réformes auxquelles j'ai souscrit. N'en « est-il pas ainsi chez tous les peuples aussi retardataires que le mien et « est-il possible de modifier sans troubles l'état de choses séculaire?

« Je n'ai pas caché mes appréhensions, mais j'ai toujours été persuadé « que la France m'aiderait à vaincre les difficultés ; je compte qu'aujour- « d'hui la France ne m'abandonnera pas. Hafid a volontairement suivi un « mouvement dont il ne soupçonnait pas la portée. Il a déclaré la guerre « sainte, il s'est posé en adversaire du progrès et des étrangers : serait-il « possible qu'il rencontrât un appui auprès des Européens ?

« Hafid ne peut pas se rendre directement à Fez, mais il cherchera « vraisemblablement à venir soit chez les Chaouïa, soit à Rabat ; il peut « atteindre cette dernière ville en évitant les Chaouïa.

« Je considère qu'une marche des Français sur Fez aurait de très heu- « reux résultats : Fez est la tête du Maroc. Ses habitants regrettent pour « la plupart le mouvement qui s'est produit. Néanmoins, ils ne revien- « dront pas d'eux-mêmes sur ce qu'ils ont fait : ils ont besoin de sentir la « force.

« De toute façon, la situation est très grave, plus grave, je le crains, « qu'on ne se l'imagine.

« J'attends avec impatience la réponse du gouvernement français. »

Je n'ai pas manqué de communiquer à M. Gaillard les termes de cet entretien.

FARIAU.

Le 3 février, l'embarras du sultan augmente :

Tanger, le 3 février 1908.

M. Gaillard et le commandant Fariau m'annoncent que dans le cas où une nouvelle avance ne serait pas consentie au sultan avant le 8 de ce mois, on devra suspendre à cette date tous les services du Makhzen.

SAINT-AULAIRE.

Le 4 mai, Abd el Aziz, se préparant à quitter Rabat, demande notre protection :

Rabat, 2 rabia II 1326 (4 mai 1908).

Je vous ai déjà informé de la décision prise par Sa Majesté de quitter la ville de Rabat pour se rendre dans la région du Haouz:

Notre Maître m'a ordonné de vous écrire pour vous donner avis que son voyage devant s'effectuer rapidement, il y a lieu de laisser dans cette capitale chérifienne (de Rabat) la famille de Sa Majesté avec les troupes qui seront désignées pour rester ici et assurer la garde de la ville.

Sa Majesté espère que vous ne perdrez pas de vue cette circonstance et que vous enverrez un avis aux chefs de la police de ce port et de tous les autres, afin qu'ils mettent toute leur énergie à défendre ces places, à surveiller étroitement tout individu susceptible de concevoir des projets dangereux, à châtier les rebelles et quiconque serait suspect de soutenir et propager la révolution, de telle sorte que le pays jouisse de la sécurité et de la paix, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Sa Majesté espère, en outre, que vous prescrirez aux navires de guerre mouillés dans les eaux des ports d'être prêts à coopérer à la défense des villes et à leur protection, ainsi qu'à repousser toute attaque dont elles pourraient être l'objet, surtout en ce qui concerne Rabat, poste dont vous n'ignorez pas l'importance, encore accrue par le fait du séjour de la famille chérifienne.

Nous ne serions pas opposés à ce que l'ordre fût donné au chef de la garnison de Bou-Znika de veiller à la protection de la ville et de prêter son concours aux soldats de la police s'il se produisait quelque événement qui exigeât son concours immédiat, étant donné que la garnison de police de cette ville n'est pas suffisante pour en assurer la protection, ainsi que vous le savez.

ABD EL KERIM BEN SLIMAN.

Le 1er juin, il adresse aux signataires de l'Acte d'Algésiras une protestation contre la révolte de son frère.

Le 27 juin, il pousse encore vers nous un cri d'appel. Il montre que son avenir est entre nos mains :

Toutefois, Abd el Aziz, avant d'entreprendre cette expédition, demande si le gouvernement de la République consent à assurer la protection de son palais de Rabat, dans lequel il laisserait sa famille et ses serviteurs.

Il craindrait, en effet, qu'en cas de revers, des traitements barbares ne leur fussent infligés. S'il échouait dans son projet, Abd el Aziz se replierait sur la Chaouia, où il cesserait aussitôt de combattre. Il demande que,

dans cette éventualité, la protection du gouvernement français le couvre ainsi que sa famille et le personnel de son Makhzen.

Le sultan espère que notre appui ne lui fera pas défaut et que, grâce à notre intervention, une situation digne de son rang lui sera réservée.

Il rappelle que si sa cause s'est trouvée compromise, c'est parce qu'il a voulu appliquer loyalement les réformes d'Algésiras et notamment l'institution de la police, comptant qu'il serait soutenu par les puissances signataires.

C'est également, dit-il, parce qu'il a accepté sans protester l'action de la France à Casablanca, qu'il a donné à son adversaire l'occasion d'exploiter contre lui les sentiments fanatiques de son peuple. Les projets d'Abd el Aziz sont unanimement approuvés par ses vizirs.

Les nouvelles du Sud sont en ce moment favorables. Le sultan insiste donc pour obtenir une réponse. Il serait facile, semble-t-il, de faire garder le palais du sultan, situé dans l'enceinte de Rabat, par la police de cette ville et par une petite troupe de Marocains sûrs et vigourenx recrutés spécialement dans la Chaouïa.

En cas d'attaque dirigée contre la ville et qui compromettrait, par cela même, la sécurité des étrangers, le détachement que nous avons à Bou-Znika interviendrait, s'il était nécessaire, à l'appel des consuls, dans les conditions fixées par vos instructions.

REGNAULT.

M. Regnault signale deux jours après combien ces demandes sont justifiées et modérées :

Tanger, le 29 juin 1908.

L'asile donné dans ces conditions ne peut être assimilé à une intervention. Enfin, le sultan sollicite nos bons offices, en cas d'infortune, pour obtenir qu'une situation digne de son rang lui soit réservée. Ceux qui nous ont combattus ont éprouvé, après leur défaite, toute l'étendue de notre générosité ; nous ne saurions refuser nos bons offices ou un refuge à un souverain ami, au moment où la fortune l'abandonne. Cette rigueur ne répondrait pas, j'en suis sûr, aux intentions du gouvernement qui, sans sortir de la neutralité, a toujours montré ses sympathies pour le souverain reconnu par les puissances, souverain auquel, quoi qu'il arrive, l'Europe sera redevable de l'application de l'Acte d'Algésiras.

REGNAULT.

Ainsi durant toute cette année la France a pu compter absolument sur Abd el Aziz qui s'est mis à sa disposition pour créer sous notre direction un régime plus stable au Maroc.

ABD EL AZIZ ABANDONNÉ PAR LA FRANCE

La France, malgré cela, a choisi non sans hésitation, une politique de neutralité, dont on voit l'évolution dans les documents du *Livre Jaune*. Dès le 8 novembre, elle laisse partir pour Marrakech à destination du prétendant les armes et les munitions qui se trouvaient à la douane de Saffi. Ce n'est qu'après de nombreux échanges de dépêches que sont autorisées, en décembre et janvier, les opérations réclamées par les autorités diplomatiques et militaires contre la mahalla hafidiste de Moulaï Rechid. A cette date cependant M. Pichon déclare encore qu'il n'y a qu'un seul souverain légitime au Maroc.

21 décembre 1907.

Nous n'avons cessé, depuis le début de la crise, de considérer et de manifester qu'il n'y avait pour nous qu'un seul souverain légitime, celui avec qui nous avions traité jusque-là et qui avait pris à l'égard de l'Europe l'engagement de procéder aux réformes discutées à Algésiras...

D'une façon générale, la mission de notre représentant a rétabli nos rapports avec le Makhzen sur un pied de mutuelle confiance.

Notre intervention n'est donc point dirigée contre lui ; nous y mettrons fin dès que la sécurité des étrangers aura été assurée, ce qui suppose que l'autorité du Makhzen aura été restaurée. La raison essentielle de notre action au Maroc se confond ainsi avec l'intérêt même du sultan.

PICHON.

C'est avec Abd el Aziz seul que le gouvernement français entend, semble-t-il, collaborer.

9 janvier 1908.

D'autre part, sans dépasser le rayon des opérations en cours, on s'attacherait à assurer la sécurité des communications dans la direction de Rabat et de Mazagan.

Ces résultats obtenus, et j'estime qu'ils devraient être acquis promptement, nous serions en mesure *d'inviter le sultan à diriger une mahalla dans l'intérieur de la Chaouia*, pour occuper la kasba de Médiouna, consolider son influence sur les tribus et reprendre la responsabilité de l'ordre dans toute la région.

G. CLEMENCEAU.

Mais voici, tout aussitôt, un pas en arrière :

Paris, le 15 janvier 1908.

Devez protéger à tout prix évacuation colonie européenne de Rabat si devient nécessaire.

Au cas où Abd el Aziz se réfugierait dans nos lignes en même temps qu'Européens, accueillez-le. Mais vous ne devez pas combattre pour sa cause.

G. PICQUART.

De même, le 21 janvier :

Paris, le 21 janvier 1908.

Il ne faut pas que le Makhzen attende que nous mettions nos forces militaires à son service. En aucun cas, nos troupes n'iront soit à Fez, soit à Marrakech; par conséquent, nous sommes décidés à nous abstenir de tout ce qui risquerait de nous y conduire.

Enfin, il ne nous est pas possible d'intervenir, au point où on nous le demande, entre Abd el Aziz et son compétiteur ; les opinions du gouvernement à ce sujet sont absolument d'accord avec celles des Chambres et du pays. Nous continuerons à rester en garde contre une aventure dans laquelle nous risquerions de rencontrer de multiples difficultés.

Il importe donc que nos agents évitent avec soin de laisser le Makhzen se faire des illusions sur la nature du concours qu'il peut nous demander.

Ils devront s'abstenir d'encourager des offres dont les circonstances expliquent l'exagération ; ils se rappelleront que si nous sommes toujours résolus à prévenir toute intervention étrangère au Maroc et à poursuivre l'accomplissement de notre mandat européen dans les ports, nous ne vou-

lons profiter de la crise actuelle que pour garantir l'exécution du mandat en question.

Les suggestions que formule le gouvernement chérifien iraient à l'encontre de son intérêt comme du nôtre.

PICHON.

Voici, le 26 janvier, les instructions données à notre consul à Casablanca :

Tout en vous abstenant d'entrer en rapports avec Moulaï Hafid, faites en sorte que notre politique ne soit pas dénaturée à ses yeux. Elle n'a pas pour objectif d'imposer l'autorité d'Abd el Aziz aux tribus. Mais celles de ces tribus qui menacent nos troupes ou la sécurité des étrangers doivent savoir qu'il ne leur suffira pas de se réclamer de Moulaï Hafid pour échapper au châtiment qu'elles méritent.

Malgré cela, le 29 janvier, M. Pichon déclare que nous utiliserons le concours du Makhzen pour pacifier les Chaouïa et appliquer l'Acte d'Algésiras.

La consigne est de ne pas avancer.

Paris, le 5 février 1908.

Continuer à ne pas perdre de vue qu'il importe de vous limiter au champ d'opérations qui vous a été tracé, et évitez de provoquer actions de guerre sans nécessité absolue.

G. PICQUART.

Quand, le 15 février, la Banque d'Etat avance à Abd el Aziz 2.500.000 francs. M. Pichon met à l'emploi de cette somme des restrictions difficilement conciliables, semble-t-il, avec la « souveraineté » du sultan, proclamée à Algésiras.

L'argent sera fourni par mensualités. Les chèques devront être visés par un contrôleur qui devra être agréé par la Banque d'Etat. Je propose à ladite banque le commandant Fariau, qui a été chargé du même rôle lors de l'avance de 1.500.000 francs.

Je demande à la banque de vouloir bien ouvrir d'urgence un crédit de 400.000 francs, destiné au payement des soldes arriérées.

M. Gaillard devra expliquer au Makhzen que cette nouvelle avance ne devra pas servir à solder les mahallas dirigées vers l'intérieur.

PICHON.

Le 18 février, M. Pichon fait part de cette restriction à l'Allemagne.

Néanmoins, le 18 mai, il refuse de recevoir les envoyés de Moulaï Hafid.

La France va-t-elle donc soutenir Abd el Aziz? Non. Quand, en juin, celui-ci fait appel à nous (voir ci-dessus), M. Pichon télégraphie à M. Regnault :

Paris, le 27 juin 1908.

Je ne puis, en réponse à votre télégramme de ce jour, que vous confirmer toutes mes instructions antérieures sur notre résolution de ne pas intervenir dans la lutte entre le sultan et les prétendants.

Nous ne pouvons, par conséquent, donner à Abd el Aziz les assurances

qu'il demande et nous ne pouvons rien faire qui ressemble à une action militaire en sa faveur.

PICHON.

Le 30, nouvelle dépêche, un peu moins sèche que la précédente, mais toujours dans le même sens :

Paris, le 30 juin 1908.

Vous pouvez faire connaître à Abd el Aziz que, le cas échéant, nous offrirons un refuge à bord de nos bateaux de guerre à sa famille et à ses serviteurs. D'autre part, il va de soi que le palais de Rabat doit être gardé comme toutes les autres parties de la ville par la police. A cela doivent se borner les assurances à donner au sultan. Si des troubles se produisaient et si la police était impuissante à maintenir l'ordre et la sécurité, nous pourrions être amenés à intervenir, sur l'avis conforme du corps consulaire, mais c'est une éventualité que vous n'avez pas à viser dans votre réponse à Abd el Aziz.

Les circonstances pourraient devenir telles que le Makhzen croirait avoir intérêt à faire naître des troubles pour nous obliger à occuper la ville et il importe que rien dans notre langage ni dans notre attitude ne puisse encourager de semblables projets.

Votre télégramme prévoit en outre le cas où le sultan serait amené, pendant sa marche vers le Sud, à se réfugier dans le territoire occupé par nos troupes.

Nous ne pourrions lui refuser asile, mais il est bien entendu que nous ne saurions nous prêter à ce qu'il fît de ce territoire un point d'appui pour continuer ou reprendre les hostilités. Si enfin, comme vous le prévoyez, il abandonnait la lutte, il pourrait assurément compter que notre appui diplomatique ne lui ferait pas défaut pour le règlement de la situation personnelle qui lui serait faite.

PICHON.

Le 2 juillet, c'est au général d'Amade que le ministre de la guerre télégraphie :

Je vous renouvelle l'interdiction d'intervenir entre Abd el Aziz et Moulaï Hafid.

Le général d'Amade s'incline, malgré les instances de Moulaï el Amin, oncle du sultan, devant les ordres reçus.

Casablanca, le 9 août 1908.

J'ai vu aujourd'hui Moulaï el Amin, oncle du sultan, qui m'a fait part de ses préoccupations au sujet de la marche d'Abd el Aziz sur Marakech ; le sultan, m'a-t-il dit, a tout abandonné, amis et parents, pour suivre les conseils et servir les intérêts de la France ; il compte en retour sur l'appui de cette puissance dans ses entreprises.

Moulaï el Amin m'a demandé d'intervenir pour assurer le succès de la mehalla.

J'ai dû lui répondre courtoisement que je n'étais qu'un soldat et que je devais me régler sur les ordres qui m'étaient donnés.

La mehalla a traversé ce matin l'oued Oum-er-Rbia ; elle campe à une demi-heure au Sud de Mechra-el-Knidlat ; elle se rend demain à Dar-Allal-ech-Cherkaoui.

D'AMADE.

Abd el Aziz, non soutenu par nous, est battu par les hafidistes dans sa marche vers Marrakech. Le gouvernement français se contente de marquer le coup.

Paris, le 23 août 1908.

Je ne puis que vous confirmer toutes mes instructions antérieures sur le rôle de stricte neutralité qui nous incombe ; nous devons nous abstenir de toute mesure qui pourrait être interprétée comme un acte d'intervention entre Abd el Aziz et Moulaï Hafid. Il me paraît d'autre part que la défaite du sultan, qui semble être définitive, va nous conduire à engager des pourparlers avec les puissances sur la situation du Maroc.

PICHON.

De son côté, le ministre de la guerre télégraphie au général d'Amade :

Paris, le 24 août 1908.

Moulaï Hafid est proclamé à Tanger. Il va sans doute l'être dans les autres ports. Je vous renouvelle expressément les ordres que vous avez reçus de ne permettre à aucun prix que nos troupes prêtent un concours quelconque aux contingents azizistes, et si le sultan croyait devoir prolonger sa résistance, il ne pourrait en aucun cas se servir de nos postes comme d'abris et de nos troupes comme d'alliées.

G. PICQUART.

Le 27, même note :

Paris, le 27 août 1908.

Je vous approuve de procéder au désarmement et au licenciement de la mehalla du sultan. Si cette mesure n'avait été prise, nous n'aurions pas laissé dans la Chaouïa Abd el Aziz qui, conformément à mes instructions invariables, n'aurait pu trouver aucun appui dans notre neutralité. Il ne devait en aucun cas compter sur le concours matériel de nos forces et il n'a jamais été question de le lui donner.

Aujourd'hui que sa mehalla est licenciée, j'ai estimé qu'il pouvait se diriger sur Casablanca.

G. PICQUART.

Il n'est plus désormais question d'Abd el Aziz.

QUESTIONS DIVERSES

Le *Livre Jaune* contient encore de nombreux documents d'une moindre portée politique, notamment le texte déjà connu de la note franco-espagnole sur la reconnaissance de Moulaï Hafid et de nombreuses dépêches relatives aux opérations du général Lyautey contre les Beni-Snassen et contre la harka de Moulaï Lhassan ; mais ces dépêches n'apportent rien d'inédit.

Il faut noter enfin que si l'Allemagne, pendant cette année, a souvent critiqué et discuté notre politique marocaine, la diplomatie de M. Pichon a réussi à nous assurer l'approbation constante et absolue de toutes les autres puissances sans exception.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les récents incidents de Saint-Pierre et Miquelon.* — De regrettables incidents viennent de se produire dans notre petite colonie américaine de Saint-Pierre et Miquelon. Le 16 novembre, la population des îles a bruyamment manifesté en faveur des écoles libres devant le tribunal, qui a été envahi par la foule. Les premières dépêches ajoutaient même que les manifestants avaient planté le drapeau américain sur l'hôtel du gouverneur, aux cris de : Vive l'Amérique, vive la liberté. Depuis, d'autres dépêches ont rectifié les faits, qui n'ont pas eu ce caractère de gravité exceptionnelle. Actuellement la situation est, dit-on, satisfaisante ; le calme est revenu et le gouverneur intérimaire, M. Moulin, a envoyé au ministre des Colonies un cablogramme rassurant.

Il n'en reste pas moins que la situation de notre colonie de Saint-Pierre et Miquelon mérite que l'on s'en occupe sérieusement. On a dit, dans les milieux officiels, que la cause première de cette agitation de la population était la crise économique profonde que traversent en ce moment les îles. L'abandon de nos droits de pêche sur le *frenchshore* de Terre-Neuve leur a porté un coup dont elles ressentiront en effet les conséquences longtemps encore. Les Anglais de Terre-Neuve ont commencé à exploiter cette côte qui jusque-là leur était interdite, et pour empêcher les pêcheurs de Saint-Pierre et Miquelon de leur faire concurrence, ils ont maintenu l'interdiction de la vente de la boëtte (appât pour la pêche de la morue) à nos matelots, qui, du même coup, se trouvent placés dans un état d'infériorité terrible, et en souffrent naturellement beaucoup. Mais s'il est vrai que la population de Saint-Pierre et Miquelon est dans une certaine mesure énervée, excitée par sa misère économique [1] — dont d'ailleurs elle n'est guère responsable, — nos gouvernants devraient y voir une raison de plus pour ne pas la froisser dans ses sentiments les plus respectables. Les colons de Saint-Pierre et Miquelon, Basques et Bretons d'origine, sont restés très attachés à leurs croyances catholiques, et s'ils veulent une école libre dans laquelle l'éducation religieuse soit donnée à leurs enfants, le gouvernement de la République — qui, pour des raisons supérieures de politique internationale, a dû sacrifier leurs intérêts particuliers à

[1] Il convient de remarquer que la saison de pêche a été cette année assez satisfaisante, ce qui semble bien prouver que les manifestations ont eu plutôt une cause morale.

ILE DE SAINT-PIERRE
ET LES MIQUELON
Kilomètres
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Milles marins
0 1 2 3 4 5
58°40'
C. Miquelon
C. Blanc
Bourg de Miquelon
112m
Etang du Chapeau
GRANDE
MIQUELON
248m
230m
pte aux Soldats
pte au Cheval
47°
Barachois
pte aux Alouettes
Isthme des Dunes
C. aux Morts
C. Perce
171m
LANGLADE
OU
PETITE MIQUELON
200m
167m
Pointe Plate
C. d'Angeac
C. Coupé
La Baie
C. au Diable
Grand Colombier
Petit St Pierre
C. à l'aigle
ILE
173m
St Pierre
St PIERRE
I. aux Chiens
pte à Savoyard
Etang du Savoyard
C. Noir
Sémaphore
pte du Diamant
I. Verte

l'intérêt général de la métropole — ferait seulement acte de justice en respectant leur liberté de conscience.

M. Guernier, député d'Ille-et-Vilaine, a informé le ministre des Colonies qu'il se proposait de l'interpeller sur ces incidents. Nous espérons que M. Milliès-Lacroix profitera de cette occasion pour annoncer que, dédaignant les récriminations possibles de sectaires intransigeants, il laissera une école libre s'installer à Saint-Pierre et Miquelon.

— *Le voyage des souverains suédois.* — Le roi Gustave et la reine Victoria de Suède sont arrivés à Paris, venant de Londres, le 22 novembre. C'était la première fois que les souverains suédois rendaient à la France une visite officielle. L'accueil qui leur a été fait parmi nous a été des plus sympathiques, et la presse française tout entière s'est rencontrée dans un accord unanime pour célébrer ce voyage comme un gage nouveau des liens d'amitié réciproques qui unissent la Suède et la France.

Le 23 novembre, un dîner de gala a eu lieu à l'Elysée en l'honneur des souverains. Les toasts suivants ont été échangés par le roi Gustave et M. Fallières.

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sire,

Les sentiments séculaires d'amitié qui unissent nos deux pays, les liens plus particuliers encore qui rattachent à la France votre maison royale ont donné à la réception faite, il y a quelques mois à Stockholm, au Président de la République Française par Votre Majesté et par le peuple suédois, un caractère d'imposante grandeur et de profonde cordialité, dont je garde le vivant souvenir. La France ne l'oubliera pas.

La République française et son Président sont heureux de recevoir à leur tour Votre Majesté et Sa Majesté la Reine.

Je vous remercie bien vivement de votre visite, et l'accueil que Paris vous a fait depuis votre arrivée vous est un gage certain de la déférente sympathie du peuple français pour Vos Majestés, de son désir de maintenir et de développer les relations amicales qu'il a toujours entretenues avec la nation suédoise.

Votre trop court séjour parmi nous, Sire, marquera, je n'en saurais douter, une étape nouvelle et féconde dans ces heureuses relations. Je m'en félicite hautement, et dans cette pensée je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté la Reine et de la famille royale. Je bois à la Suède et à sa prospérité.

TOAST DU ROI DE SUÈDE

Monsieur le Président,

C'est du fond de mon cœur que je vous remercie des paroles aimables que vous venez de nous adresser. Nous éprouvons, la Reine et moi, un plaisir tout particulier à nous trouver aujourd'hui en ce beau pays de France au milieu d'un peuple auquel je suis attaché par des liens de sang et par des sentiments de sympathie invariable, et nous sommes profondément touchés de l'accueil grandiose et extrêmement cordial qui nous est fait

depuis notre arrivée en France. Nous en conserverons un impérissable souvenir.

Je vois dans cet accueil non seulement une manifestation de cette exquise courtoisie qui est une des qualités traditionnelles des Français. Il y a quelque chose de plus. Je me plais à y voir une preuve des sentiments de constante amitié et de sympathie sincère qui, datant des siècles passés, unissent la Suède et la grande nation à la tête de laquelle vous êtes placé. La France sait combien la Suède apprécie ces sentiments. Je n'ai pas besoin d'y appuyer.

Je me sais en plein accord avec tout mon peuple quand j'exprime l'espoir que les rapports d'amitié cordiale entre nos deux pays se développent encore dans l'avenir et se fortifient de plus en plus.

C'est dans ces sentiments que je lève mon verre et bois à la santé du Président de la République ainsi qu'à la prospérité et à la grandeur de la France.

— *La mission commerciale de M. Périer en Turquie.* — M. Jean Cruppi, ministre du Commerce, d'accord avec M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, vient de prendre une initiative dont tous les commerçants français lui sauront gré. Il a chargé d'une mission en Turquie M. Jean Périer, consul, attaché commercial à l'ambassade de Londres, dont tout le monde connaît l'admirable et féconde activité.

Allemagne. — *La crise intérieure allemande.* — Comme nous l'annoncions dans notre dernière chronique, le Reichstag allemand a discuté, le 10 novembre, la question de l'interview impériale du *Daily Telegraph*. Tous les chefs de parti sont intervenus pour blâmer, formellement, avec seulement des nuances dans la brutalité de la forme, la publication des paroles de l'empereur, et pour demander des garanties constitutionnelles capables d'éviter à l'avenir les dangers d'une politique personnelle. Dans sa réponse aux interpellateurs, le prince de Bülow a commencé par déclarer qu'il entendait peser soigneusement la valeur de ses paroles « afin de ne pas ajouter un nou-« veau préjadice au grave dommage qui a été causé par la publica-« tion du *Daily Telegraph* ». Il a continué en montrant que, pour certains points de détail, les paroles de l'empereur avaient été inexactement rapportées. Puis, entrant dans le vif du sujet, il a fait la déclaration suivante :

Lorsque l'article parut, je remis ma démission. Cette décision s'imposait et elle ne m'a pas été pénible. La plus sérieuse, la plus pénible que j'aie prise au cours de ma carrière politique, a été de rester en fonctions sur le désir que m'en exprima l'empereur. Je ne m'y suis résolu que parce que je considérais comme une nécessité du devoir politique de continuer à servir l'empereur et le pays à ce moment difficile.

Combien de temps cela me sera-t-il possible? C'est ce qui reste à savoir. Au moment où la situation dans son ensemble appelle la plus sérieuse attention, où il s'agit de conserver notre position à l'extérieur, de faire valoir nos intérêts sans forfanterie, mais avec calme et persévérance, nous

ne pouvons pas nous montrer pusillanimes vis-à-vis de l'étranger, nous ne pouvons pas transformer un malheur en une catastrophe.

L'empereur est à bon droit convaincu que cette situation est un danger pour le monde civilisé, et il reste imperturbablement fidèle au but qu'il s'est proposé. D'ailleurs, on commet une profonde injustice à l'endroit de l'empereur chaque fois qu'on met en doute la pureté de ses intentions, ses sentiments élevés comme son profond amour pour sa patrie.

Laissons de côté tout ce qui peut paraître une sollicitation exagérée des faveurs de l'étranger, une course vers des buts incertains ; mais je comprends que l'empereur, précisément parce qu'il avait conscience d'avoir travaillé sincèrement et assidûment à établir des bons rapports avec l'Angleterre, se sentit froissé d'être toujours l'objet de nouvelles attaques qui calomniaient ses meilleures intentions. N'a-t-on pas, en effet, expliqué son intérêt pour la marine allemande par de secrets desseins contre les intérêts vitaux de l'Angleterre? De pareils desseins lui sont totalement étrangers. C'est pourquoi il a voulu, dans des entretiens privés avec des amis d'Angleterre, prouver, en faisant allusion à son attitude pendant une période difficile pour l'Angleterre, qu'il était méconnu et mal jugé dans ce pays.

La constatation, que la publication de ces conversations n'avait pas produit en Angleterre l'effet voulu par l'empereur, a provoqué dans notre pays de douloureux regrets.

Cette ferme conviction que l'empereur a pu se former pendant ces pénibles journées conduira le souverain à observer désormais dans ses entretiens privés cette réserve qui est aussi indispensable pour une politique suivie que pour l'autorité de la couronne. S'il en était autrement, ni moi ni aucun successeur ne pourrait porter le poids d'une telle responsabilité.

Quant à la faute qui a été faite dans la lecture du manuscrit, j'en porte toute la responsabilité. Aussi bien, il répugne à mes sentiments personnels de transformer en boucs émissaires des fonctionnaires qui ont, toute leur vie, fait leur devoir, parce qu'ils ont, pour une fois, trop compté sur le fait que d'ordinaire je fais tout moi-même et tranche toutes les questions.

Je regrette que, pour une fois, un défaut se soit montré dans cette machinerie de l'office des Affaires étrangères qui, depuis onze ans que je la dirige, a toujours admirablement fonctionné. Pareille faute ne se reproduira pas, je le promets.

Le dommage n'est pas tellement considérable — un jugement plus calme vous le fera reconnaître — qu'il ne puisse être réparé, grâce à une tactique prudente. Assurément, personne ne doit oublier l'avertissement que les événements nous ont donné à tous ces jours-ci, mais ce n'est pas une raison pour manifester un désarroi qui éveille chez nos adversaires l'espoir que l'empire est paralysé à l'intérieur et à l'extérieur.

Il appartient aux représentants élus de la nation de faire preuve d'un sang-froid qui répond au sérieux de la situation. Je ne le dis pas pour moi, je le dis pour le pays : soutenir ma politique dans cette question n'est pas une grâce que je demande, c'est un devoir auquel la haute assemblée ne peut se soustraire.

Après ces explications du chancelier, d'autres orateurs de second ordre sont venus insister encore sur la nécessité d'assurer au pays un régime vraiment constitutionnel. Mais le prince de Bülow n'a

pas cru devoir prendre de nouveau la parole, et les débats se sont terminés, après deux jours de discussion, sans aucune sanction, sans aucun vote ni aucune autre démonstration parlementaire pouvant en tenir lieu.

Huit jours plus tard, le 17 novembre, un échange définitif d'explications a eu lieu entre l'empereur et son chancelier, au palais de Potsdam. Cette entrevue sensationnelle, qui devait avoir lieu le 15 novembre, à Kiel, et qui avait été retardée par suite de la mort inopinée du général de Huelsen Haeseler, directeur de la maison militaire de l'empereur, se prolongea de 11 heures à 2 heures, et 2 heures et demie le bureau impérial de la presse communiquait aux journaux la note officielle suivante, qui fut ensuite publiée par le *Moniteur de l'Empire* :

Dans l'audience accordée aujourd'hui au chancelier de l'empire, Sa Majesté a entendu un rapport du prince de Bülow qui a duré plusieurs heures. Le chancelier a dépeint l'impression produite dans le peuple allemand par la publication du *Daily Telegraph* et ses causes. Il a ensuite expliqué l'attitude qu'il avait prise pendant les débats du Reichstag. Sa Majesté l'empereur a accueilli avec un grand sérieux l'exposé et les explications du chancelier de l'empire et manifesté de la façon suivante sa volonté :

Sans se laisser troubler par les exagérations de la critique publique qu'il a ressentie comme une injustice, il considère que le plus noble de ses devoirs impériaux consiste à assurer la stabilité politique de l'empire en respectant les responsabilités constitutionnelles.

En conséquence, Sa Majesté a approuvé les appréciations du chancelier de l'empire au Reichstag et a assuré le prince de Bülow qu'il lui continuait sa confiance.

De son côté, le prince de Bülow faisait paraître dans la *Gazette de Cologne* du 18 novembre, un long article précédé de l'astérique officielle, qui constituait en réalité un véritable manifeste du chancelier.

Voici la traduction intégrale de ce document, d'un intérêt capital, comme on pourra s'en rendre compte.

La conversation a eu lieu et le résultat a été celui que tous les patriotes espéraient : l'empereur a accueilli les explications détaillées et franches du chancelier de l'Empire avec un grand sérieux et en a tiré les conclusions que comportait la situation et qui seules pouvaient nous sortir d'un grand conflit.

L'empereur a expressément approuvé le discours que le chancelier prononça au Reichstag, et ce faisant, il a ratifié les phrases par lesquelles le chancelier avait exprimé sa conviction que « l'empereur observera désor- « mais, dans ses entretiens privés, cette réserve qui est aussi indispensable « pour une politique suivie que pour l'autorité de la couronne. »

L'empereur a de plus donné au chancelier l'assurance de sa persistante confiance.

Le programme du gouvernement, auquel l'empereur se tiendra, à l'ave-

nir, conformément aux déclarations du chancelier, consiste dans le devoir, pour lui le plus haut, « d'assurer la stabilité de la politique de l'Empire « sous la garde de la responsabilité constitutionnelle. »

Ainsi la crise qui pendant quinze jours a agité l'Allemagne a abouti, selon nous, à une solution satisfaisante. Nous savons très bien que de beaucoup de côtés, des assurances, pour précises et solennelles qu'elles soient, ne sont pas tenues pour suffisantes, et qu'on voudrait les fortifier par des garanties en forme de projets de lois ou de modifications à la Constitution.

En principe, on ne pourra rien objecter contre de telles demandes, car ni la Constitution ni les lois ne sont faites pour l'éternité, et des changements dans les rapports et dans les vues auront souvent pour suite que ce qui paraissait hier bon et avantageux n'est plus aujourd'hui utilisable et peut même être nuisible.

Comme principe premier, il apparaît que le droit public d'un pays moderne ne peut pas se pétrifier, mais doit toujours, au contraire, être mis en accord, très prudemment et sans secousse, avec la mentalité du peuple et les exigences de la vie.

Les déclarations que l'empereur a faites au chancelier répondent, selon nous, au besoin du moment et un pesant souci est dissipé. Si des suites législatives — et lesquelles? — doivent être données aux événements actuels, c'est une question qui reste réservée pour un examen ultérieur et calme. En tout cas, ces suites ne seront pas celles que s'imaginent les socialistes.

Que les mots ne soient rien que des mots, nous ne voulons pas le croire dans les circonstances présentes, car la situation d'où ces mots sont sortis était si sérieuse qu'on ne pourra pas l'oublier de longtemps.

Il ne s'agit pas seulement du passé. Il y a là une indication et un avertissement pour l'avenir. Car aussi peu que l'Empire, et moins encore que lui, l'empereur peut désirer que les événements des dernières semaines se répètent. Ce furent de durs, de mauvais jours, et pourtant, d'après tout l'ensemble de l'affaire, nous ne voudrions pas ne pas les avoir vécus, car nous en attendons une amélioration de nos conditions; nous espérons que la politique allemande pourra se mouvoir à l'avenir sur une base plus ferme et plus stable et que son prestige, à l'étranger, ébranlé, se rétablira. Déjà, des indices satisfaisants sont à noter dans ce sens.

La grande majorité de notre peuple a des sentiments profondément monarchiques, et abstraction faite des partis de révolution, les Allemands n'auraient pas eu de plus vif désir que de pouvoir suivre en pleine confiance la direction de l'empereur.

Pour eux, ce fut un effort, disons mieux, ce fut une douleur d'être obligés de se mettre en contradiction avec la personne de l'empereur. Dans le temps de libre discussion où nous vivons, on ne peut pas dissimuler que cette contradiction existait depuis longtemps déjà, et que si elle ne s'était pas manifestée plus tôt, c'est précisément parce que prendre position contre l'empereur impliquait une résolution pénible et douloureuse.

Du jour toutefois où les derniers événements augmentèrent le total accumulé du malaise et de l'inquiétude politiques, non seulement la résolution de contredire l'empereur fut prise, mais elle fut virilement mise en actes.

Il y a eu des exagérations au fond et des fautes de tact dans la forme; mais dans l'ensemble, le peuple allemand, par ses manifestations dans la presse et au Reichstag, s'est attaché fermement à cette conviction : « *Cela « ne peut pas continuer plus longtemps comme cela.* »

Du Sud au Nord, depuis les libéraux avancés jusqu'aux conservateurs purs, il n'y eut qu'une voix. Lors de la catastrophe du *Zeppelin*, l'Allemagne se leva toute, comme un seul homme, pour rendre possible au vieil inventeur l'achèvement de l'œuvre de sa vie.

Frontières d'Etat, divisions de partis, tout disparut, tout s'effaça, et le monde étonné put constater que l'Allemagne, divisée de tant de façons, était encore en état de se lever, unie, pour une cause commune.

La protestation contre le pouvoir personnel de l'empereur a été une seconde manifestation, analogue dans ses principes et dans son développement au mouvement en l'honneur du *Zeppelin*. Le peuple allemand s'est montré conscient de ses droits et de ses devoirs et il a dissipé la crainte de ceux qui croyaient parfois que l'unité politique et l'intérêt politique étaient mots à rayer du vocabulaire de la nation allemande.

A cette volonté unanime, le succès a répondu.

La *Gazette de Cologne* ajoutait que le prince de Bülow, en se présentant devant le Reichstag, trouvait devant lui une réelle hostilité; il a su triompher de ces difficultés et ce qu'il n'a pu dire devant le Parlement, il l'a exprimé ouvertement dans sa conversation avec l'empereur.

Non seulement l'empereur a été informé de ce que disaient et pensaient la presse et le Reichstag — cela est naturel — mais le chancelier n'a laissé aucun doute dans l'esprit de l'empereur sur ses sentiments personnels et sur sa décision de renoncer à la direction des affaires de l'Empire, si l'empereur ne voulait se résoudre à modifier la manière dans laquelle il était si souvent intervenu dans les affaires de l'Etat.

Personne n'était présent à l'entrevue entre le souverain et le chancelier, mais on peut être certain que le chancelier a exposé devant l'empereur le tableau complet et sombre de la situation présente.

Il a dû le rendre attentif au danger que présentait l'éloignement toujours grandissant entre le souverain et le peuple, et son exposé a dû prendre une force plus grande quand il a fait allusion au fait que non seulement lui-même mais le ministère prussien tout entier considéraient certaines manifestations du pouvoir personnel comme incompatibles avec les intérêts du pays.

Et non seulement le chancelier et le ministère prussien, mais les représentants des Etats confédérés dans le comité des affaires étrangères du conseil fédéral étaient unanimes sur ce point. Eux aussi élevaient leurs voix, à la fois une prière et un avertissement, pour montrer à l'empereur les dangers de la route qu'il avait jusqu'ici suivie.

C'était à l'empereur à décider.

Il l'a fait comme nous l'espérions.

Enfin, la *Gazette de Cologne* concluait en ces termes :

Enfin et plus encore merci à l'empereur.

Quand une personnalité généreuse, fière et consciente d'elle-même est obligée de reconnaître que ses efforts idéaux, inspirés des meilleures intentions, lui ont fait faire fausse route, cela signifie certainement plus qu'une pénible déception. L'empereur n'a jamais voulu être l'empereur d'un parti. Son but élevé tenait sûrement dans cette formule : « Un empereur, un peuple ».

La constatation que ce but n'a pas été atteint, que le peuple est d'une autre opinion que l'empereur, et qu'un nuage menaçant se dressait entre eux a certainement produit sur l'empereur une impression douloureuse, mais aussi, au premier moment, une impression irritante. Si nous avons une connaissance exacte de la psychologie de l'empereur, son premier mouvement aura été de colère contre ceux qui ne le comprennent pas et osent contredire sa volonté. Ce sentiment se serait montré chez des natures moins autocratiquement disposées que celles de l'empereur, à plus forte raison chez lui, et la question se pose si c'est cette excitation personnelle qui doit avoir une influence décisive sur les résolutions politiques, ou bien le raisonnement froid et calme qui devait mener à une reconnaissance des fautes commises et à la résolution de les éviter à l'avenir.

L'orgueil et le tempérament étaient opposés à ce retour sur soi-même, mais le patriotisme et la nécessité politique étaient en sa faveur, et si la lutte intérieure qui s'est poursuivie chez l'empereur a abouti à la renonciation, ce fait est d'autant plus digne de gratitude qu'il ne correspond pas à son caractère.

La difficulté de la résolution est pour nous une garantie de sa durée. Celui qui a dû livrer un si dur combat, qui a goûté toute l'amertume des derniers événements, fera de son mieux pour en éviter la répétition et pour surmonter un défaut de tempérament qui a des conséquences aussi dures.

Aucun homme évidemment ne peut renier sa nature, et la bonne volonté n'est pas dans tous les cas une garantie de l'exécution des intentions. Mais il est certain aussi que chacun peut, jusqu'à un certain point, maîtriser son tempérament. Et si l'empereur en a la volonté, ainsi qu'il vient de le prouver, il reconnaîtra bientôt que la méthode pour laquelle il s'est décidé lui procurera, à la longue, de plus grands succès et une plus grande satisfaction intérieure que l'exercice sans ménagement d'un pouvoir rigoureusement personnel.

Le sentiment profondément religieux de l'empereur, sur lequel est basée en grande partie sa conception des devoirs et des droits du souverain, aura certainement contribué aussi à réconcilier l'empereur avec ce qui lui était peut-être une contrariété dans sa résolution.

La devise « un empereur, un peuple » est un noble but ; il peut être plus facilement atteint par la voie de la renonciation (*Selbstbescheidung*, limitation de soi-même) que réclament les conditions modernes.

Avec son accomplissement le prestige de l'Empire allemand grandira, et avec lui le prestige et le pouvoir de l'empereur, qui n'a qu'à vouloir pour devenir en réalité ce qu'il veut être : le chef reconnu avec amour et confiance de la nation allemande fortifiée, respectée à l'intérieur et à l'étranger.

La note du *Moniteur de l'Empire* et les explications du chancelier ont été généralement approuvées par la presse allemande, mais on sentait bien que, sous cette approbation de commande, se dissimulaient mal des réserves certaines pour l'avenir. En somme, la crise intérieure qui vient d'émouvoir si profondément l'Empire allemand aura, à n'en pas douter, laissé des traces profondes, dont on ne peut encore prévoir les conséquences.

— *La catastrophe de Hamm.* — Une épouvantable catastrophe vient de frapper la nation allemande ; plus de trois cents mineurs ont

péri victimes d'un coup de grisou, dans les mines de Hamm. Ce terrible malheur a provoqué une douloureuse émotion dans le monde civilisé, et les télégrammes de condoléances ont afflué en Allemagne. En France, l'opinion tout entière s'est associée au deuil du peuple allemand, qui évoquait chez nous si tristement la tragique catastrophe de Courrières, et le président de la République a envoyé aussitôt à l'empereur d'Allemagne la dépêche suivante :

A Sa Majesté Guillaume II, empereur d'Allemagne, roi de Prusse, Berlin.

La France n'a pas oublié la sympathie qu'ont témoignée aux mineurs français les syndicats de houillères allemands lors de la catastrophe de Courrières et l'héroïsme avec lequel les mineurs de Westphalie sont accourus au secours de leurs camarades français.

Notre émotion n'en a été que plus profonde en apprenant l'épouvantable désastre qui s'est produit au puits Radbod.

Nous nous associons de tout cœur au deuil qui frappe si cruellement l'Allemagne, et je prie Votre Majesté Impériale d'agréer l'expression de mes plus sincères condoléances.

A. Fallières.

En réponse à cette dépêche, l'empereur d'Allemagne a adressé au président de la République le télégramme suivant :

A Monsieur le Président de la République française, Paris.

Profondément touché des sentiments de sympathie que vous avez bien voulu, au nom de la France, me témoigner si chaleureusement à l'occasion de l'épouvantable catastrophe minière en Westphalie, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, toute ma reconnaissance personnelle et celle du peuple allemand pour la part que vous prenez à notre deuil national et au sort des nombreuses victimes parmi nos braves mineurs. Veuillez être convaincu que, dans cette triste circonstance, les condoléances de la France seront vivement appréciées dans toute l'Allemagne.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer la nouvelle expression de ma très haute considération.

Guillaume I. R.

Russie. — *La mort du grand-duc Alexis.* — Le grand-duc Alexis est mort, le 14 novembre, à Paris en son hôtel de l'avenue Gabriel. Il a succombé à une congestion pulmonaire qui l'a emporté après neuf jours seulement de maladie.

Le grand-duc Alexis était le second frère de l'empereur Alexandre III et l'oncle de l'empereur Nicolas II. Il était né le 14 janvier 1850 et avait reçu de son frère le commandement en chef de la flotte russe. Dans cette haute situation, il collabora durant tout le règne d'Alexandre III à relever la marine russe de la faiblesse où elle demeurait depuis la chute de Sébastopol, et il poursuivit cette tâche avec son neveu, le tsar Nicolas II. Les tristesses de la guerre russo-japonaise

affectèrent profondément le grand-duc Alexis qui, au lendemain de la bataille navale du 10 août 1904, demanda à être relevé du commandement naval suprême ; il ne conserva que le titre d'amiral général et d'aide de camp général.

La défaite de Tsou-Shima mit fin, l'année suivante, à la carrière militaire du grand-duc. La marine avait perdu non seulement tout commandement sur les mers jaunes, mais aussi, par contre-coup, le commandement de la Baltique. En même temps, la « flotte volontaire » avait perdu sa raison d'être, en raison de l'existence du Transsibérien.

Ces douloureuses circonstances assombrirent les dernières années du grand-duc qui était venu se fixer à Paris où sa courtoisie, son affabilité et son goût artistique lui avaient gagné une sympathique popularité.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Condamnation d'un Allemand pour excitation à la désertion.* — La Cour d'appel d'Alger vient de condamner un Allemand, le nommé Watchter, pour excitation de militaire à la désertion.

Cet Allemand qui avait fait cinq ans de service dans la légion étrangère, et qui depuis avait pu rentrer en Allemagne, était, au mois d'août dernier, revenu à Saïda, sur la frontière marocaine, avec l'intention d'y provoquer la désertion d'un légionnaire. Il fut arrêté au moment où il tentait de détourner ce soldat. Il fit des aveux complets. Condamné par le tribunal correctionnel de Mascara à trois mois de prison, cette peine fut portée à deux années par la Cour, sur appel *a minima* du procureur général.

— *Mort de M. de Malherbe, préfet d'Oran.* — M. de Malherbe, préfet d'Oran depuis plus de quinze années, est mort tragiquement le 14 novembre des suites d'une congestion cérébrale.

— *Nomination de M. Boulogne à la Direction des Travaux publics.* — M. Boulogne, conseiller du gouvernement de l'Algérie, est nommé directeur du service des travaux publics et des mines de la colonie.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Situation de la navigation dans les colonies françaises en* 1906. — L'*Office colonial*, sous le couvert du ministère des Colonies, vient de faire paraître les statistiques générales concernant le mouvement de la navigation dans les colonies françaises au cours de l'année 1906.

De cet important document qui fournit pour chaque colonie des chiffres détaillés et les données les plus précises, nous extrayons les renseignements généraux suivants.

Le mouvement des ports des colonies et pays de protectorat *qui relèvent du ministère des Colonies* s'est élevé, en 1906, à 17.572.339 tonnes, en diminution de 387.372 tonnes sur l'année précédente.

A l'entrée, 15.532 navires ont été relevés pour un tonnage de 8.785.239 tonnes. C'est une diminution sur 1905 de 699 navires et une augmentation de 218.939 tonnes.

Les marchandises débarquées représentent un tonnage de 1.208.103 tonnes et une valeur de 482.288.596 francs. C'est une diminution sur 1905 de 100.424 tonnes et de 3.362.688 francs.

A la sortie, 15.415 navires ont été relevés pour un tonnage de 8.787.100 tonnes. C'est une diminution sur 1905 de 472 navires et de 168.423 tonnes.

Les marchandises embarquées représentent un tonnage de 1.978.506 tonnes et une valeur de 419.690.644 francs. C'est une augmentation sur 1905 de 293.748 tonnes et de 12.400.080 francs.

La part de la France dans le mouvement de la navigation a été de 15.520 navires d'un tonnage de 8.443.313 tonnes, dont 7.753 navires à l'entrée représentent 4.225.347 tonnes et 7.767 navires à la sortie représentent 4.217 965 tonnes. Ces navires ont débarqué 622.465 tonnes de marchandises d'une valeur de 331.203.692 francs et ont embarqué 780.744 tonnes d'une valeur de 216.042.387 francs.

La part de l'étranger a été de 15.427 navires d'un tonnage de 9.129.027 tonnes, dont 7.779 navires à l'entrée représentent 4.559.892 tonnes et 7.648 navires à la sortie représentent 4.569.135 tonnes. Ces navires ont débarqué 585.638 tonnes de marchandises d'une valeur de 151.084.904 francs et en ont embarqué 1.197.762 tonnes d'une valeur de 203.648.257 francs.

II. — ASIE.

Japon. — *Le commerce du camphre à Formose en* 1907. — Le consul anglais à Tamsui fait connaître que les exportations totales de camphre de Formose en 1907 se sont élevées à 4.121.566 pounds[1], sur lesquelles 2.452.933 pounds prirent la direction du Havre, de Londres

[1] 1 pound = 453 grammes.

et de Hambourg; 1.635.300 pounds celle de l'Amérique et 33,333 pounds celle de Madras. Sur ce chiffre global, 1.079.733 pounds (1.046.000 pounds pour l'Amérique et 33.333 pour Madras) furent embarquées sur des steamers de l'endroit à Keelung, pour être transbordées à Kobé. Ainsi, aucune quantité de camphre n'était définitivement destinée au Japon. On a constaté une augmentation importante dans la production du camphre, du fait de l'établissement du monopole en 1907; les statistiques accusent 5.388.918 pounds contre 4.040.838 en 1906.

D'après les chiffres les plus récents, la production de l'huile de camphre a presque doublé l'année dernière; elle a atteint 6.710.390 pounds contre 3.610.645 pounds en 1906. Jusqu'ici, toute l'huile de camphre a été expédiée sur Kobé pour y être raffinée; mais une somme de 70.000 livres sterling est inscrite dans le budget de l'année fiscale commençant en avril 1908 pour couvrir les frais d'établissement d'une raffinerie à Taikoku, la capitale de Formose, et, à l'avenir, le camphre subira sur place sa préparation. On dit qu'une nouvelle méthode de distillation a été découverte et que, par son emploi, aussi bien que par la diminution des frais de transport, on pourra faire des économies importantes.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le commerce extérieur en* 1906 *et* 1907. — On sait que les statistiques de l'Union prennent alternativement pour base de leurs totalisations l'année solaire (du 1er janvier au 31 décembre) et l'année budgétaire (du 1er juillet au 30 juin).

Voici la comparaison des résultats des deux années solaires 1906 et 1907 d'après le *Monthly summary of Commerce and Finance* de décembre 1907.

Les importations de marchandises, non compris les métaux précieux, se sont élevées en 1906 à 1.320.501.572 et en 1907 à 1.423.289.693 dollars.

Les articles imposés à l'importation entrent dans ces totaux pour 729 millions de dollars en 1906 et 787 millions en 1907.

Les exportations de marchandises ont atteint en 1906 le chiffre de 1.772.716.021 et en 1907 celui de 1.895.325.526 dollars.

Dans ces totaux ne sont pas comprises les réexportations qui ressortent à 25.527.413 dollars pour 1906 et à 28.069.741 dollars pour 1907.

Voici la situation en ce qui concerne les métaux précieux :

Il a été importé en 1906, pour 155.579.380 dollars d'or et en 1907 pour 143.398.092 dollars.

Il a été exporté en 1906, pour 46.709.158 dollars d'or et en 1907 pour 55.215.681 dollars.

Pour l'argent, en 1906, les entrées ont été de 44.227.841 dollars et les sorties de 60.957.091 dollars; en 1907, les entrées ont été de 45.912.360 dollars et les sorties de 61.625.866 dollars.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Charles Bell Child Clipperton, consul de Sa Majesté Britannique à Rouen;
Manuel Garcia Torres, consul du Mexique à Cherbourg;
Guillermo Pettricione y Raya, consul de Cuba à Paris;
P. Henin, consul de Belgique à Douai;
Théodore Zur-Gosen, vice-consul de Russie à Évian;
Alfredo Lopez Trigo, consul de Cuba à Marseille.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ARTILLERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* Pineton de Chambrun est nommé attaché militaire à l'ambassade de France aux Etats-Unis.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Buhour est désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Bouyssou est désig. pour le chemin de fer de Thiès à Kayes.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :
MM. le *capit.* Battesti; les *lieut.* Julien, Deltel et le *sous-lieut.* Léandri.
M. le *capit.* Mativat est affecté au 2e tonkinois;
M. le *lieut.* Bertin est placé au 1er tonkinois.
Cochinchine. — MM. le *capit.* Pécon de Laforest et les *sous-lieut.* Bastien et Gabaret sont désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — MM. les *lieut.* de Luxer et Bourguignon sont affectés au 1er sénégalais;
M. le *chef de bataill.* Cazeaux est placé au 2e sénégalais;
M. le *capit.* Raould est désig. pour le bataill. de Tombouctou.
Congo. — M. le *capit.* Lecarpentier est placé au bataill. du Chari-Tchad;
M. le *sous-lieut.* Soufflay est affecté au bataill. du Congo.
Madagascar. — Sont désig. pour Madagascar :
MM. les *chefs de bataill.* Paris de Bollardière et Blanc; le *capit.* André et les *lieut.* Richard, Dasque, Pinson et Rabut.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *colonel* Bouliol; les *capit.* Jacquin et Aulard sont désig. pour le Tonkin.
Cochinchine. — M. le *lieut.-col.* Bonaccorsi est désig. pour la Cochinchine.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Vieuchange et les *stagiaires de* 2e *cl.* Gaudiche, Vacherot et Pouillet sont désig. pour le Tonkin.
Cochinchine. — MM. l'*offic. d'admin. ppal* Charbonnier; l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Volage et le *garde auxiliaire de* 2e *cl.* Arçon sont désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Pitard est désig. pour les travaux publics du Sénégal.
Madagascar.— M. le *stagiaire* 2e *cl.* Amstuz est désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Rey; les *adjoints* Bertrandon et Deydier sont désig. pour l'A. O. F.

Congo. — MM. les *adjoints* Ruet, Chabaud et Lasne-Desvareilles sont désig. pour le Congo.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de* 3e *cl.* Casabianca et Millet sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Vergé est désig. pour l'A. O. F.

Congo. — MM. les *offic. d'administ. de* 2e *cl.* Devouge et Eugène et *de* 3e *cl.* Thiret sont désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Olichon est désig. pour Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Duperron est désig. pour le corps d'occupation.

Annam-Tonkin. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Léger et Letonturier et les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Salenson, Cazanove et Griscelli sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *méd.-maj. de* 1re *cl.* Burdin et *de* 2e *cl.* Jojot sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Gallay; le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Aunac; les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Rouffiandis et Fargier; le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Blandin sont désig. pour l'A. O. F.;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Fonquernie est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Madagascar. — MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Patriarche; le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Ruelle et le *pharm.-maj de* 1re *cl.* Loste sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — MM. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Goyou et le *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.* Vergnes sont désig. pour la Guyane.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Fleury est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

Tahiti. — M. *méd.-maj. de* 2e *cl.* Heusch est nommé chef du service de santé de la colonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frégate* Millault et le *lieut. de vaiss.* Raynaud sont désig. pour le *Bruix;*

M. le *lieut. de vaiss.* Changeux est nommé au command. du *Lynx* ;

M. le *lieut. de vaiss.* Capronnier est nommé au command. d'un torpilleur de la flottille des mers de Chine.

M. l'*enseig. de vaiss.* Carbonnier est désig. pour la *Manche*;

M. le *lieut. de vaiss.* Jalard est désig. pour le *D'Entrecasteaux.*

Levant. — MM. les *enseig. de vaiss.* Ceillier et Frébillot sont désig. pour la *Jeanne-Blanche* à Constantinople.

Pacifique. — M. le *mécanic. ppal. de* 2e *cl.* Rault est désig. pour le *Catinat.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Poupelain est désig. pour l'*Olry.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Didelot, administrateur adjoint de 1re classe. des colonies est chargé des fonctions d'administrateur des établissements de Saint-Pierre et Miquelon.

M. Roserot est nommé administrateur adjoint de 3e cl. des colonies en A. O. F.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Voyage en Portugal, par MM. G. de Beauregard et L. de Fouchier. Un volume in-16, illustré de 46 gravures. Hachette et Cie. Paris, 1908.

Pourquoi va-t-on si peu en Portugal ? Les auteurs de ce livre se le demandent avec raison, qui reviennent enthousiasmés « d'un pays qu'on « est ravi d'avoir vu et qu'on brûle ensuite de revoir ».

Car la terre de Bragance est l'un des coins du monde les plus gracieux, les plus exquis :

La description qu'on nous fait dans ces pages sincères du Portugal, où, « la nature est toujours en fête », est bien séduisante. D'autant qu'elle nous est faite avec une jolie simplicité de conteur au coin du feu et une bonne humeur spirituelle tout à fait charmantes, sans oublier un sens exact des choses infiniment convaincant.

La France et les alliances, la lutte pour l'équilibre, par André Tardieu. Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, Paris. 1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50.

M. André Tardieu qui dirige avec tant de compétence le service de la politique étrangère au journal le *Temps*, avait été chargé ce printemps de faire sous les auspices du Cercle français de l'Université Harvard, les conférences françaises fondées il y a douze ans à cette Université par M. James Hyde. Il vient de réunir ces conférences en un volume qu'il a complété par les développements que n'avait pu comporter un cours de quelques semaines. Voici comment M. André Tardieu expose dans son avant-propos l'esprit, le plan et les conclusions de cette étude si intéressante.

« Montrer la France d'aujourd'hui, en présence de l'Europe et du monde, « telle que l'ont faite, après des épreuves douloureuses, trente-huit ans « d'efforts soutenus et d'action diplomatique, c'est le but que je me suis « proposé. Me sera-il permis de penser que le tableau de cette action est « utile à tracer devant des Français autant que devant des étrangers ?

« Le plan résultait du sujet lui-même. C'est par l'alliance russe que la « France est sortie de l'isolement où l'avait jetée la défaite. C'est par ses « ententes avec l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne qu'elle a poursuivi la « satisfaction de ses intérêts. C'est en face de la Triple Alliance, dominée « par l'Allemagne, qu'elle a élevé l'édifice de ses accords. C'est contre l'Al- « lemagne qu'elle a dû le défendre et le compléter. Telle est la trame de « ce livre d'histoire contemporaine, que clôt un exposé des relations franco- « américaines.

« Mes conclusions ressortent à chaque page du récit des événements. « Dans ce drame diplomatique, dont l'unité est égale à celle des tragédies « antiques, la France a combattu pour l'équilibre. Rompu politiquement « et militairement en 1871 par le triomphe de l'Allemagne, cet équilibre « s'est peu à peu reconstitué. Il existe aujourd'hui. Mais il est instable. « Les héritiers de Bismark ne sont pas encore résignés à la perte de l'hé- « gémonie, — fatalement proviscire pourtant, — qu'il avait assurée à son « pays. Accepteront-ils l'ordre de choses nouveau, qui exprime, par des « groupes symétriques de puissances, le besoin de stabilité de la matière

« internationale? C'est la question de demain, que résoudra la paix ou la « guerre.

« Un Français ne pouvait traiter ce sujet que du point de vue français. « Mais essayer de comprendre ses adversaires, c'est déjà leur rendre jus- « tice. C'est de cet esprit de justice que j'ai tâché de m'inspirer, sans rien « cacher d'erreurs qui, du reste, ne portent pas atteinte à l'ensemble de « l'œuvre française et ne diminuent pas la valeur d'une politique, qui n'a « pas cessé de travailler pour la paix et l'équilibre. »

Est-il besoin d'ajouter que M. A. Tardieu a parfaitement réussi dans la tâche délicate qu'il avait entreprise, et que son livre est aussi agréable à lire qu'utile à méditer et précieux à consulter.

J.-H. F.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Colonisation et les colonies, par Pierre Aubry. Un vol. in-18 jésus de 300 pages de l'Encyclopédie scientifique. O. Doin et fils, Paris, 1908.

Les Problèmes de la colonisation, par J. Valmor. Un vol. in-16 de 216 pages. Marcel Rivière, Paris, 1908.

La Hongrie au XXe siècle, par René Gonnard, professeur à l'Institut de Lyon. Un vol. in-18 jésus de 400 pages. Armand Colin, Paris, 1908.

Congrès national des Sociétés françaises de géographie ; compte rendu des travaux du Congrès. Un fort vol. in-8° de 550 pages, publié par la Société de Géographie commerciale de Bordeaux.

Questioni diplomatiche e coloniale : 1896-1906, par Vincenzo Grossi, consul des Etats-Unis du Brésil à Rome. Un vol. in-18 de 400 pages. Tipografia nazionale di Giovanni Bertero et Cie, Rome, 1908.

La Questione Rumeliota e la politica italiana (volume primo), par Giovanni Amadori-Virgilj. Un fort vol. in-4° de 1.000 pages, avec 5 cartes de la Turquie d'Europe. Tipografia N. Garofalo, Bitonto, 1908.

Le devoir de l'Europe en Afrique, par G. Froment. Une broch. in-8° de 24 pages. Action coloniale et maritime, Paris, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Annales des Sciences politiques (15 *nov.* 1908). E. Levasseur : Le mouvement des salaires. — Mylès : Angleterre et Japon. — Dewavrin : Les débouchés maritimes de l'Autriche-Hongrie : Le port de Fiume.

Bulletin de l'office colonial (*oct.* 1908.) J.-M. Bel : L'or et les autres produits miniers dans les colonies françaises.

La Quinzaine coloniale (10 *nov.* 1908). Une organisation coloniale nouvelle : La Belgique et sa colonie du Congo.

Revue politique et parlementaire (10 *nov.* 1908). André Tardieu : Cinq ans de politique marocaine.

Revue pour les Français. Guillebert : La Bulgarie nouvelle.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues américaines.

The American Political Science Review (*nov.* 1908). Max Ferrand : Federal constitution and the defects of the confederation.

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (*nov.* 1908). E. Catellani : Gli eventi balcanici e l'Italia.

La Rassegna nazionale (16 *nov.* 1908). Maria Savi Lopez : Heidelberg. — Fel. Bosazza : Valladolide Segovia.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA SITUATION POLITIQUE ET FINANCIÈRE EN ESPAGNE

Au moment où l'année va toucher à sa fin, il est intéressant, afin de mieux faire comprendre la situation politique actuelle en Espagne, d'exposer brièvement les faits saillants de la vie parlementaire durant 1908.

Les Chambres, élues au printemps de 1907 [1] et réunies le 13 mai, trouvèrent le temps, en une session de six semaines, de voter quatorze projets de loi, dont quelques-uns très importants : réforme de la procédure électorale, réorganisation de la justice municipale, colonisation intérieure, loi sur les chemins de fer secondaires, réforme des droits d'octroi sur les vins et les alcools, réforme du régime fiscal des sucres, modification de plusieurs impôts, etc.

Parmi ces lois, une mérite de retenir notre attention : c'est la loi sur la procédure électorale du 8 août 1907, qui vise à rendre l'organisation électorale libre de toute intervention des autorités gouvernementales et des corporations communales, et à détruire l'influence exagérée que les *caciques* ou politiciens locaux exercent sur tout le parlementarisme espagnol [2].

Cette réforme doit être complétée par un projet de loi sur l'administration locale, que M. Maura a présenté aux Chambres dès la rentrée d'automne 1907. Ce projet étend considérablement les attributions des municipalités ; il augmente le nombre des conseillers, et pour les villes de moins de 6.000 habitants, il confère aux conseils le droit d'élire le maire. Dans les villes d'une population supérieure à 6.000 âmes, le gouvernement

[1] V. Charles David, *Les élections espagnoles*, et A. Marvaud, *La solidarité catalane* (*Quest. Dipl. et Col.* des 16 mai et 16 juin 1907).

[2] La Chambre a apporté sur ce point au projet primitif une profonde modification : les municipalités nommeront librement les maires (*alcaldes*), sauf dans les villes de plus de 150.000 habitants (Madrid, Barcelone, Séville, Valence, Malaga), où le maire sera nommé par le gouvernement et choisi parmi les habitants, conseillers ou non, peu importe.

sera appelé à désigner le maire parmi les conseillers[1]. Sauf en Navarre, le nombre des membres des conseils généraux (*deputaciones*) doit être réduit au quart du nombre actuel.

L'idée maîtresse du projet est la même que celle de la loi du 8 août : limiter encore l'action politique des administrations locales au profit de l'action administrative, empêcher que l'alcalde et son secrétaire ne continuent, dans la plupart des *pueblos*, à être les seuls maîtres de la gestion municipale et les grands organisateurs de la pression électorale. C'est dans ce but que le président du Conseil demande que les corporations et associations soient représentées dans les municipalités.

Cette loi fournit à M. Maura une occasion de réaliser ses idées en matière de décentralisation ; elle lui permet, aussi, de calmer les revendications des « solidaires » catalans.

Ceux-ci avaient été les grands triomphateurs des élections de 1907[2]. Contrairement aux habitudes pratiquées en tout temps et par tous les partis dans la Péninsule, le gouvernement s'était abstenu d'exercer sur le vote public en Catalogne la moindre pression officielle. C'était déjà une première satisfaction accordée aux députés « catalans ». M. Maura espérait se les attacher tout à fait par le vote d'un projet qui offrait, aux yeux de leurs électeurs, la réalisation d'une partie, au moins, du programme de Tivoli[3].

Le président du Conseil ne se trompait pas dans son calcul. Il y eut d'abord quelques hésitations dans le camp des solidaires. Une scission se produisit même entre les « solidaires de gauche », qui étaient assez disposés, avec les libéraux et les républicains, à voir dans le projet présenté aux Chambres une œuvre de réaction « antidémocratique et vaticaniste », et les « solidaires de droite » tout prêts, au contraire, à accepter l'offre de concours que leur faisait le gouvernement[4]. Finalement, ce furent ces derniers qui l'emportèrent, grâce surtout à l'importance prise dans le groupe par le chef de la *Lliga Regionalista*, M. Cambo. En l'absence de M. Salmeron, éloigné de la politique par son état de santé, M. Cambo prit en mains la *jefatura* de la Solidarité.

Dès la rentrée d'octobre 1907, le ministère s'occupa activement de faire voter le projet de loi d'administration locale ; mais il se heurta aussitôt à l'opposition de toutes les gauches,

---

[1] V notre article *Les élections espagnoles de mai* 1907 (dans les *Annales des Sciences politiques* du 15 juillet 1907).

[2] et [3] V. les articles cités ci-dessus.

[4] L'organe de la droite catalaniste est la *Voce de Catalunya*. La « gauche » est représentée par le *Centre Nacionalista Republicá :* son organe officiel est le *Poble Catalá* et ses représentants les plus en vue sont MM. Carner, Suñol et Hurtado.

qui voyaient dans le fait même de la représentation des collectivités et de l'adjonction des « capacités » — comme on disait sous Louis-Philippe — une véritable restriction au droit de suffrage. Mais tandis que M. Moret et ses amis, tout en défendant le principe sacro-saint du suffrage universel et en dénonçant les dangers que les tendances régionalistes du gouvernement faisaient courir à l'unité du pays, gardaient une attitude correcte et mesurée, les démocrates et même certains libéraux, tels que MM. Montero Rios, Lopez Dominguez et Canalejas, menaient une vigoureuse campagne contre le projet et voyaient d'un assez bon œil l'obstruction faite à la Chambre par sept républicains dont les plus connus sont MM. Perez Galdos, Morote, Calzada et Soriano. Ceux-ci ne reculaient devant aucun moyen pour entraver le vote de la loi : présentant pour chaque article une série infinie d'amendements, exigeant le *quorum* de soixante-dix membres prévu par le règlement pour l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, réclamant enfin le vote nominal sur chaque amendement. Il est vrai que d'autres républicains plus modérés, comme MM. Azcárate et Melguiades Alvarez, condamnaient de tels procédés. On put ainsi constater que la concorde ne régnait pas précisément au camp des républicains, pas plus que dans le camp libéral [1].

Cette tactique obstructionniste n'en rendait pas moins difficile l'œuvre poursuivie par le gouvernement, et la situation devint telle que M. Maura, d'accord avec sa majorité et même certains membres de l'opposition dynastique, songea à faire réformer le règlement de la Chambre, afin qu'une poignée de députés ne pût ainsi paralyser le travail parlementaire.

Un autre danger, en juin 1908, allait troubler la tranquillité du gouvernement. Jusque-là, l'accord avait été complet entre la Solidarité et lui. Mais un membre de ce groupe s'étant avisé de demander l'abrogation de la fameuse loi des juridictions, M. Maura répondit que le temps ne lui paraissait pas venu de prendre une pareille mesure, et les solidaires répondirent à ce refus en décidant à l'unanimité de quitter Madrid et de ne reprendre leur place au Parlement qu'après avoir consulté leurs électeurs. Cette réunion eut lieu, en effet, à Barcelone, le 30 juin. Certains lui ont donné pompeusement le nom de « premières Cortès catalanes », ce qui semble exagéré... Quoi qu'il en soit, les électeurs de la « cité comtale » intimèrent

[1] Le parti républicain, déjà si affaibli par ses divisions, a été encore éprouvé par la perte de son chef, Nicolas Salmeron, l'ancien président de la République. C'est M. Azcárate, professeur à l'Université de Madrid, vice-président de la Chambre, l'un des parlementaires qui jouissent en Espagne de la plus grande autorité, qui a remplacé M. Salmeron à la tête du parti.

l'ordre à leurs représentants de retourner à Madrid et de travailler, « par tous les moyens permis par les circonstances et conseillés par le patriotisme », à l'abrogation de la loi des juridictions et à la réalisation du programme de Tivoli, arrêté le 14 avril 1907, lequel comporte, comme on sait, la reconnaissance de la personnalité de la Catalogne [1].

Malgré le retour des solidaires à la Chambre, la discussion de la loi sur l'administration locale n'avança que très lentement, à cause de l'opposition entêtée des libéraux démocrates et des républicains. Le 16 juillet, on n'en était encore qu'aux articles 173 et 174 du projet, et il en comporte plus de 400 ! Un moment, on put craindre que M. Maura condamnerait les Cortès aux travaux forcés tout l'été. Enfin, un accord finit par être conclu entre le gouvernement et les groupes d'opposition, en vertu duquel on décidait de mener de front, à la rentrée d'automne, la discussion de ce qui restait à voter des articles de la loi sur l'administration locale et du budget de 1909.

*
* *

Ce n'est pas, du reste, un simple intérêt de parti — il convient de le remarquer — qui fait de la plupart des membres des groupes de gauche des adversaires résolus du projet d'administration locale. Ils sont sincères, quand ils déclarent voir dans ce projet une « œuvre de réaction, contraire même aux « traditions du parti conservateur, que fonda et dirigea « Canovas del Castillo » ; ce projet constitue aussi, à leurs yeux, une violation de la Constitution, et ils s'effraient du trouble qu'il jettera, s'il est voté, dans les finances des municipalités, et conséquemment dans celles de l'Etat.

En vertu de ce projet, les *ayuntamientos* (municipalités) seront composés désormais de conseillers élus et de conseillers désignés par les corporations (*concejales electivos* et *concejales delegados*). Les *députations provinciales* (conseils généraux), au lieu d'être issues du suffrage universel, ne seront élues qu'au second degré. Voilà, dit-on, une double dérogation au droit de suffrage, une des plus belles conquêtes de la Révolution de 1868.

Le projet permet, en outre, aux municipalités ou aux provinces de former entre elles, volontairement, des *mancomunidades*, des groupements en vue de gérer en commun des services d'utilité commune, tels que les travaux publics, les communications, l'assistance, l'enseignement. Il reconnaît même la personnalité à une *députation régionale*, qui sera

[1] V. les articles cités ci-dessus.

composée des représentants des « députations provinciales », à raison de trois par députation, et qui se réunira de droit dans la capitale la plus peuplée de la région. N'est-ce pas là, disent les adversaires du projet, une dangereuse concession aux tendances nationalistes de Barcelone ? Qu'arrivera-t-il, si la Catalogne, qui est « dominée par un esprit nationaliste antiespagnol », reste maîtresse d'établir chez elle à sa guise l'instruction publique à tous les degrés ? Le lien spirituel qui unit cette province au reste du royaume ne s'en trouvera-t-il pas rompu ?

L'opposition redoute aussi de voir le gouvernement accorder aux 8.000 communes espagnoles des droits illimités pour créer et administrer leurs recettes ; elle craint les difficultés financières que ne manquera pas de déchaîner ce changement radical aux habitudes séculaires de centralisation. Et cette crainte semble d'autant plus justifiée à l'heure actuelle, que les finances du pays sont loin d'être brillantes.

Enfin, demandent les libéraux, est-il possible d'opérer une transformation organique de cette importance au sein de l'Etat espagnol, de transformer la monarchie unitaire actuelle en un Etat fédéral, si imparfait soit-il, par une loi qui n'est pas la Constitution, qui y déroge même formellement ?

Si M. Moret et ses amis sont d'accord pour élargir la Constitution de l'Etat, ce n'est pas, disent-ils, pour créer une monarchie fédérative, alors que les pays fédéraux eux-mêmes, comme la Suisse, l'Allemagne et les Etats-Unis, tendent à la centralisation. En Espagne, les régions, dont la vie fut jadis si active, n'ont plus aujourd'hui, dans la majorité des cas, qu'une existence fictive. On ne peut guère faire exception que pour deux ou trois provinces, la Catalogne, les provinces Basques, peut-être la Navarre, où les revendications nationalistes ont pris un caractère dangereux pour l'intégrité de l'Etat [1].

Le projet actuel, au dire des libéraux, constitue un saut dans les ténèbres. « Il semble que ce soit la destinée de « M. Maura, écrit le *Heraldo de Madrid*, d'aborder les ques- « tions les plus graves de nationalité et de les laisser sans « solution. En ce qui concerne Cuba, il entreprit, sans doute, « des réformes ; mais il n'alla pas jusqu'à la formule auda- « cieuse et libératrice de l'autonomie intégrale, et il contribua « à déchaîner toutes les passions, en les incitant à concevoir « des espérances de complète émancipation. Aujourd'hui, il

[1] V. notre article, *Le nationalisme basque*, dans la *Revue* du 15 décembre 1907.

« agite la question catalane, et il produit un mal identique : « il ne la réserve pas, mais il ouvre la porte à toutes les revendications... »

Il n'est pas douteux, en effet, que l'esprit du président du Conseil ne soit, à tort ou à raison, dominé par les mêmes craintes que celles qui l'agitèrent au sujet de Cuba, longtemps avant la catastrophe de 1898. Sa politique actuelle vis-à-vis de la Catalogne procède des mêmes idées, bien qu'à plus d'un égard la situation soit très différente. Le projet d'administration locale, s'il devient loi, résoudra-t-il la « question catalane » ? Apaisera-t-il au moins les revendications de cette région ? C'est ce que nous dira l'avenir.

Remarquons seulement que si la solidarité, avec M. Cambo, semble pour l'instant satisfaite, les autres provinces ne cachent pas leur mauvaise humeur. Les Basques, notamment, ont déjà protesté contre un projet qui ne tend à rien moins qu'à les priver du régime particulier d'autonomie économique dont ils bénéficient depuis tant d'années, et la Navarre, de son côté, dont l'autonomie a été reconnue par le pacte de 1841, se montre inquiète et nerveuse.

***

Il est un autre écueil où risque d'échouer le gouvernement conservateur : c'est la question financière. Elle a fait l'objet d'une interpellation du comte de Romanones, à la rentrée des Chambres (octobre 1908), et a été l'occasion d'une belle joute oratoire entre le président du Conseil et M. Moret.

Trois ministres se sont, depuis moins d'un an, succédé à la *Hacienda :* M. Osma, qui dut vite donner sa démission; M. Sanchez Bustillo, qui se montra plus habile ou plus prudent, mais qui n'eut pas le temps de réaliser ses projets : il mourut à la peine, au moment où sa popularité menaçait de sombrer dans la question des *duros sevillanos;* enfin, M. Gonzalez Besada, qui a quitté le ministère de *Fomento* pour prendre le portefeuille des finances.

M. Besada recueille un héritage difficile. On estime à 140 ou 150 millions de pesetas la diminution des recettes du Trésor, depuis le retour des conservateurs au pouvoir : il serait cependant souverainement injuste d'en rejeter sur ces derniers toute la responsabilité. La diminution des excédents, par lesquels, depuis Villaverde, se sont constamment soldés les budgets espagnols est due tout à la fois à la réforme de quelques impôts et à l'augmentation des dépenses. Et il faut reconnaître que les libéraux ont été les premiers à réclamer des dégrève-

ments, comme celui sur les vins, édicté l'an passé et dont l'application, si difficile pour les municipalités qui se voient ainsi privées de leur principale ressource, entraîna la chute de M. Osma. Des circonstances économiques tenant tant à la crise générale qui sévit dans le monde entier qu'à des causes plus particulières à l'Espagne, telles qu'aux effets de *l'arancel* de 1906, font que les impôts rentrent plus difficilement et que les recettes sont de beaucoup inférieures aux prévisions budgétaires [1]. En même temps, le flot des dépenses ne cesse d'augmenter, et, ici encore, l'opposition à sa part de responsabilité : n'a-t on pas vu les libéraux et les démocrates tout ensemble venir appuyer la voix du président du Conseil lors de la « séance patriotique » du 27 novembre 1907, où furent votés 200 millions de crédits destinés à la marine [2] ? Et les libéraux n'ont-ils pas souscrit aussi par leur vote aux dépenses nécessitées par les lois sur les chemins de fer stratégiques, l'émigration, la colonisation intérieure, l'Institut national de prévoyance, etc. ?

S'il semble exagéré de parler, dès à présent, de *déficit*, on ne peut nier que l'état des finances publiques ne soit assez précaire. Cependant le parti conservateur met toute sa confiance dans le nouveau ministre de *Hacienda*, et les libéraux, de leur côté, sont prêts à lui accorder un certain crédit. M. Besada a déclaré, à la tribune de la Chambre, qu'il suivrait, autant que les circonstances le permettront, la politique économique inaugurée par M. Villaverde. Saura-t-il se montrer digne d'un tel maître ? Attendons, pour répondre, de le voir à l'œuvre, et de lire dans la *Gaceta* les projets de réforme qu'il a annoncés.

Ce qu'on sait de ces réformes suffit à faire croire à un changement radical dans la politique économique suivie jusque-là par

---

[1] Liquidation des huit derniers budgets (pesetas) :

	Recettes	Dépenses	Excédents
	—	—	—
1900	994	906	88
1901	1.023	987	36
1902	1.020	973	47
1903	1.039	1.016	23
1904	1.033	979	54
1905	1.026	960	66
1906	1.094	992	101
1907	1.079	1.009	70

Il convient, d'ailleurs, de remarquer qu'en 1903 (sous M. Osma) 55 millions figurent parmi les dépenses qui ont été payées à la *Tabacalera* comme solde du prêt fait en 1896 à l'État, et qu'en 1906 (alors que M. Navarro Reverter était ministre des Finances) l'excédent est dû, pour une bonne part, à l'augmentation des droits de douane à la suite de l'importation de blé faite en Espagne, après la mauvaise récolte de 1905. Dans le budget actuel, les entrées étaient évaluées à 1.079 millions. Or, les entrées, pour les huit premiers mois de l'exercice, ne donnent que 678 millions.

[2] V. notre article *La politique maritime de l'Espagne* (*Annales des sciences politiques*, 15 janvier 1908).

le cabinet. M. Besada compte réformer le projet de budget pour 1909, présenté par M. Sanchez Bustillo en mai dernier, en diminuant toutes les dépenses qui ne sont pas déjà autorisées par la loi, de façon à augmenter encore l'excédent prévu.

Parmi les autres réformes qu'il prépare, figurent celles de certains impôts, le règlement de la question de la monnaie et la modification de la loi qui régit la Banque d'Espagne.

Les réformes tributaires prévues concernent l'impôt sur les utilités, l'impôt sur les mines, et surtout l'impôt sur les alcools, importante source de recettes, dont l'Etat pourrait tirer un meilleur parti.

Les mesures monétaires auront pour but de corriger et de compléter celles prises déjà par M. Sanchez Bustillo. On sait en quoi ces dernières consistaient : retirer de la circulation les nombreuses pièces fausses de cinq pesetas, les *duros sevillanos*. D'après les premiers calculs qui ont été faits, 23 millions de faux écus ont été ainsi retirés, ce qui a causé au Trésor une perte de 12 à 15 millions. Mais cette mesure, bonne au fond, n'a pas été sans causer de vives alarmes — peut-être exagérées — dans le public et une certaine perturbation dans le commerce. C'est pour ramener la tranquillité dans les esprits et détruire, en même temps, l'insécurité actuelle, tenant à l'illégitimité de la monnaie, que M. Besada sera amené à prendre des mesures complémentaires sur lesquelles je ne puis m'étendre ici.

La Banque d'Espagne devra nécessairement collaborer à cette réforme monétaire. La loi qui régit les rapports de cet établissement et de l'Etat nécessite, elle aussi, de grandes réformes, dont tous les ministres qui se sont succédé aux finances, depuis M. Echegaray jusqu'à M. Sanchez Bustillo, ont senti la nécessité, et que M. Besada est résolu, paraît-il, à mener à bonne fin. Le nouveau ministre compte s'inspirer de la loi allemande de la *Reichsbank*, en donnant au Trésor une participation suffisante aux bénéfices de la Banque et en imposant à celle-ci un impôt sur la circulation d'au moins 1.400 millions.

En développant la richesse, qui est la vraie source de matière imposable, M. Besada espère arriver, dans quelques années, à un budget de 1.500 millions. Si les réformes qu'a en vue le ministre doivent y contribuer, il n'est pas douteux qu'une autre réforme — la réforme douanière — y aiderait puissamment. Bien que la loi ne permette pas de faire de concessions au-dessous de la deuxième colonne de *l'arancel*, il ne serait pas impossible, sans doute, de négocier des traités de commerce et d'adoucir de cette manière les rigueurs d'une législation douanière, que certains vont jusqu'à qualifier d'absurde.

***

Une telle étude n'a pas besoin de conclusion. Nul ne peut prévoir les événements. J'ai montré les deux graves questions qui rendent si difficile la tâche du cabinet. Mais il n'est pas prouvé qu'il soit incapable de les dominer et de les résoudre. Le voyage du roi à Barcelone (23-30 octobre), qui s'accorde si bien avec la conduite de M. Maura à l'égard de la Solidarité, peut contribuer à puissamment calmer les esprits en Catalogne. Il ne sera pas plus difficile à l'habile président du Conseil de pratiquer dans cette province la maxime bien connue, qu'il faut diviser pour gouverner. Les éléments si divers dont se compose la Solidarité, — déjà scindée en deux groupes : les solidaires de droite et ceux de gauche, — lui rendront cette tâche encore plus aisée.

En ce qui concerne la politique financière, il est permis d'espérer dans l'efficacité des projets annoncés par M. Besada, et dans les promesses qu'il a faites à la tribune de la Chambre. On peut donc croire qu'à moins de circonstances imprévues — qui ne sont pas rares dans la politique espagnole — le cabinet Maura vivra longtemps encore. Et parmi ses adversaires même, il en est — un petit nombre sans doute — qui, faisant abstractions des intérêts particuliers de leurs partis, vont jusqu'à souhaiter, pour le bien du pays, que l'habitude s'introduise en Espagne de cabinets d'une durée suffisante pour leur permettre de faire œuvre utile.

Il semble bien, d'ailleurs, que, malgré leurs efforts, les libéraux et les démocrates ne soient pas arrivés jusqu'ici à s'entendre sur un programme commun. Et dans ces conditions, il leur faut, pour aboutir à cette entente, vivre encore quelque temps dans l'opposition, s'il est vrai que c'est dans l'opposition que les partis, après s'être défaits au pouvoir, retrouvent leur unité et leur force.

ANGEL MARVAUD.

MADAGASCAR

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Pour présenter la situation économique d'une colonie, il ne suffit pas de recourir aux statistiques officielles et d'offrir au lecteur, en des colonnes arides, les ressources agricoles et industrielles, d'indiquer les mouvements commerciaux, les rayons actifs, les débouchés environnants, leur capacité d'achat...

En dehors de l'intérêt spéculatif, il semble qu'il est nécessaire, à notre avis, d'attirer l'attention du colon et du capitaliste sur les véritables ressources actuelles et futures, en les lui présentant reliées à la nature même du pays, d'où elles sont et peuvent être tirées : en un mot de bien faire connaître en même temps qu'elles, la structure géologique du sol et sa physionomie extérieure.

On les verra mieux s'adapter à celle-ci et déterminer ainsi d'une façon logique les relations qui en économie règlent les productions et les échanges.

L'agriculture et l'industrie forment les bases de la richesse d'un pays : les colonies sont elles aussi soumises à cette loi ; c'est d'ailleurs par elles qu'on pourra les transformer et élever leur niveau : « C'est sur un terrain préparé par l'évolution « économique, que l'éducation sociale peut se cultiver avec « quelque fruit [1]. »

M. Paul Leroy-Beaulieu doit probablement penser ainsi, lorsqu'il préconise à Madagascar le développement des cultures vivrières, plutôt que celui des cultures riches.

Il est certain que l'évolution économique d'une colonie, que l'on désirerait voir vivre de ses seules ressources et non des subventions de la métropole, dépend davantage des premières que des secondes.

Avant de manufacturer et de vendre, il faut produire, et en dehors de l'exploitation des richesses naturelles, qui, d'ailleurs, si elles laissent une part de bénéfices dans le pays même, s'en vont pour la plus grande partie à l'extérieur, une colonie doit s'attacher à créer des revenus purement locaux.

A Madagascar ces revenus, retournant directement aux indi-

---

[1] Discours de M. Augagneur, prononcé à Lyon le 24 novembre 1907.

gènes, ne peuvent actuellement se trouver que dans la culture de certains produits et dans l'élevage.

Il n'y en a pas pouvant provenir de l'industrie métallurgique notamment : si le minerai de fer abonde dans l'île, les gisements carbonifères sont encore à découvrir et notre colonie ne peut, pour le moment, produire le fer et l'acier nécessaires à ses travaux de construction de routes, de ports et de voies ferrées.

Etat de choses, bien regrettable, car de l'exécution de ces travaux dépend le véritable essor économique de l'île.

*
* *

La plus grande partie de la surface de l'île est couverte de terrains primitifs, formés de schistes cristallins. Ils occupent l'Est et le Centre, ils sont recouverts vers l'Ouest de roches sédimentaires, suivant une bande qui disparaît vers le Nord, sous les éruptions volcaniques récentes de la montagne d'Ambre.

La bordure occidentale de ce plateau, allongé nord-sud, suit une ligne parallele à la côte du canal de Mozambique et se termine vers l'Ouest, à une distance moyenne de cette côte, par une falaise d'environ 300 mètres de haut. Une grande partie de cette falaise porte le nom de Bongo-lava [1].

Vers l'Est, le plateau s'abaisse rapidement vers la mer, par une série de gradins escarpés et resserrés : aussi par suite de ces sauts brusques de pente, les grands fleuves de l'île ne deviennent, sur les deux versants, navigables qu'à leur débouché du plateau.

Celui-ci présente un aspect chaotique et sa traversée est d'autant plus pénible que les Malgaches ne connaissant pas les avantages des courbes de moindre pente, cheminent toujours en ligne droite.

Des roches volcaniques anciennes ont percé le gneiss : à Vohemar, au Centre et dans le Sud, où se dresse, entre la frontière du Menabe et du Betsileo, le remarquable piton granitique de Midongy, dernier refuge des rebelles de l'insurrection de 1905.

Les éruptions récentes sont plus importantes : au Nord, celle de la montagne d'Ambre a recouvert de laves toute la presqu'île, d'une mer à l'autre, à l'exception du plateau crétacé de la montagne des Français. Une superbe forêt tropicale, aux

[1] En malgache « montagne longue ».

belles fougères arborescentes, parsemée d'orchidées aux vives couleurs, habitée par une variété infinie de coléoptères, qui font la joie des collectionneurs, en recouvre le sommet. Les flancs au contraire dénudés, ravinés, isolent la belle rade de Diégo-Suarez de tout le reste de l'île.

Sur la côte est on ne signale que les dolérites de Fénérive, s'étendant jusqu'aux environs de Tamatave.

Au Centre se dressent le massif imposant de l'Ankaratra, 2.650 mètres, le plus élevé de l'île, et celui de la région du lac Itasy : mais la plus considérable des éruptions récentes est celle du sud de l'île, dans le pays Antandroy, traversée par le Mandrare [1].

Comme roches métamorphiques on signale des micaschistes, autour du beau lac d'Alaotra et des cipolins [2] dans diverses régions et notamment autour de Tananarive : ces dernières roches trop chargées de magnésie ne peuvent être utilisées, ni comme engrais, ni comme calcaires.

Nature de la terre qui recouvre le gneiss. — Sous l'action des agents atmosphériques, cette immense surface de gneiss s'est décomposée et recouverte d'une couche rouge de débris de roches, épaisse de 10 à 15 mètres, parsemée de distance en distance de blocs épars, témoins actuels de l'ancienne structure. Cette latérite à fonds argileux ne contient guère d'éléments propres à la végétation : constamment arrosée à la saison des pluies, puis desséchée par le soleil et l'alizé, à la saison chaude, elle durcit et s'effrite, déchirant ainsi les racines des plantes, dont la croissance est d'ailleurs rapidement arrêtée par le manque de phosphore, d'azote et de potasse.

Très malléable, au contraire, à une certaine profondeur, elle permet aux indigènes d'y creuser facilement leurs silos.

Climat. — Sur la bordure littorale de l'Est, à part Fort-Dauphin, le climat est tropical maritime : les pluies y sont abondantes toute l'année et la moyenne pluviométrique y atteint 3 mètres, régime éminemment favorable aux végétations tropicales.

Cette masse d'humidité est apportée par les vents du large qui soufflent constamment de l'Orient.

Le climat est sec, dans le Sud, mais l'intérieur des pays Antandroy et Mahafally reçoit une quantité assez notable d'humidité.

Dans le centre de l'île, l'altitude abaisse la moyenne thermométrique et modère le climat : la pluie (1^m20 à 1^m30) tombe

[1] Fleuve du sud de l'île.
[2] Calcaire cristallin grisâtre.

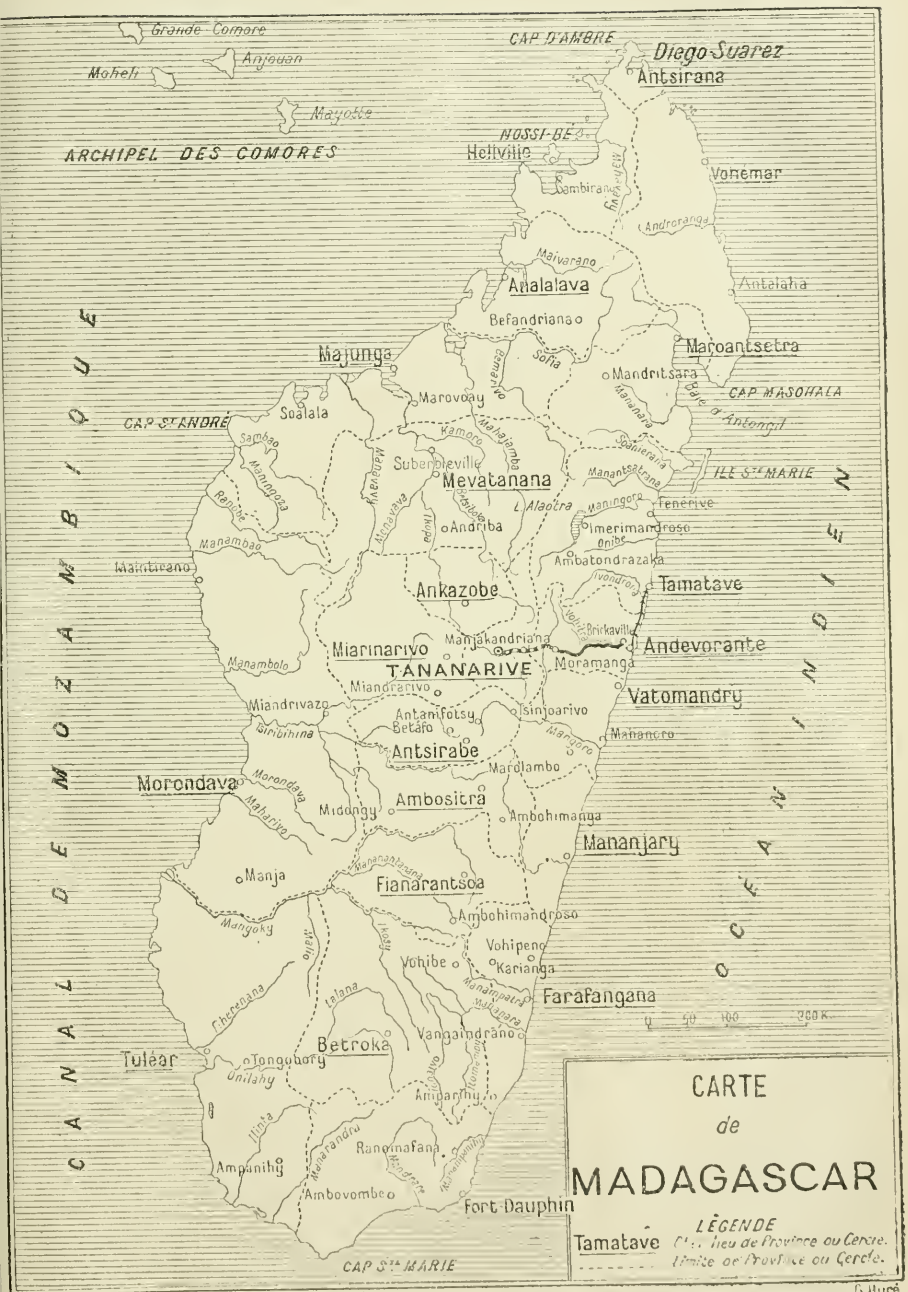

Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.*

G. Huré

pendant la saison chaude sous la forme d'orages violents : c'est aussi la période de l'Erika, brouillard pénétrant, analogue à celui de l'Indo-Chine et qui donne la sensation du froid.

Le vent d'Est, l'alizé, très sec, souffle avec violence pendant l'autre saison, dessèche tout sur son passage et oblige les habitants à mettre leurs cultures et leurs habitations à l'abri de ses fâcheux effets. La moyenne thermométrique de Tananarive et de Fiamarantsoa n'est que de 18°.

Végétation. — L'énorme quantité d'eau apportée, toute l'année, par les alizés et les moussons, favorise la végétation tropicale dans la zone littorale de l'Est. Une forêt, qui atteint 75 kilomètres de largeur, sur le parallèle de Tamatave, recouvre sans discontinuité les pentes orientales. Dans la région intermédiaire, formée de mamelons enchevêtrés, de lagunes et de rivières, des ravenales aux larges éventails verts et des massifs de bambous impénétrables recouvrent les terres non utilisées par les cultures ou les pâturages des indigènes. Au voisinage de la côte, une série ininterrompue d'étangs recueillent les eaux, qui s'écoulent difficilement vers l'Océan, à travers des dunes de sables, recouvertes d'un gazon toujours vert et fleuri et d' « enjavile » rampants aux couleurs variées.

La flore de la région forestière, d'essences diverses, bien qu'assez riche, n'a pas le caractère grandiose des forêts de l'Amérique : les grands arbres y font défaut : la couche d'humus où, par moments, perce la latérite, est loin d'égaler celle des forêts du bassin de l'Amazone : aussi la croissance y est-elle réduite.

En raison de la roche gneissique, sous-jacente à peu de profondeur, la végétation ne renaît plus sur ce sol si, pour une cause quelconque, la chose végétale dont elle se nourrit et qu'elle entretient vient à disparaître.

Nous avons pu remarquer souvent, pendant notre séjour, les traces indélébiles des passages fréquentés à travers la forêt.

Grandidier fait remarquer lui aussi à ce sujet, que « les « pieds de tant de passants mirent complètement à nu l'argile » « rouge, sur laquelle poussaient ces végétations à racines tra- « çantes ».

Dans les massifs volcaniques élevés du Centre, les sites prennent une tournure alpestre : le sol est recouvert d'une végétation basse, analogue à celle qui pousse sur les prairies des Alpes.

Dans les régions de moindre altitude croît une herbe fourragère, verte pendant l'hiver, sèche pendant l'été.

Vers 1.000 mètres, les mamelons se couvrent d'espèces nou-

velles, hautes et serrées, à tel point, dit Baron, « que voyager « à travers devient presque impossible ». S'il avait au contraire traversé ces mêmes régions pendant l'été, il aurait été étonné de la facilité avec laquelle on marche à travers ces steppes. Les indigènes, en effet, y mettent le feu en cette saison et obtiennent ainsi le peu de regain vert dont se nourrissent leurs troupeaux amaigris par la sécheresse. C'est la région des bœufs, alors qu'ils sont rares en Emyrne.

Pas de forêts dans ces régions ; quelques bouquets de bois isolés poussent dans les excavations produites par les éboulements de la latérite, détrempée par les pluies.

L'hypothèse d'après laquelle une grande forêt recouvrait entièrement les hauts plateaux, à une époque assez lointaine, et que les habitants auraient détruite, semble difficilement admissible, si l'on tient compte de la nature du sol. Néanmoins, nous avons pu constater sur place que la manie des défrichements existe encore de nos jours, et on peut admettre avec Baron « que la côte est tout entière a été jusqu'au bord de la « mer couverte d'épaisses forêts dont la moitié a disparu ».

D'une manière générale donc, sur les hauts plateaux, en dehors des graminées saisonnières, il n'y a place pour les espèces arborescentes que là où la décomposition des roches volcaniques a déposé des couches de terre plus ou moins fertiles. C'est d'ailleurs l'opinion de Grandidier : « Bien que cer- « tainement il y ait, çà et là, des filons de bonne terre et que « les fonds des anciens lacs et de nombreux vallons maréca- « geux soient propres à la culture du riz, les terres dans leur « ensemble sont arides dans les parties de l'île où les condi- « tions hygrométriques sont plus ou moins favorables. »

La présence de l'eau dans toutes les vallées a permis néanmoins, malgré la pauvreté du sol, aux Hovas et aux Betsileos, tenaces et travailleurs, de rendre fertiles non seulement les fonds, mais encore les pentes jusqu'à une certaine hauteur en fumant les terres, et en établissant des travaux d'irrigation.

La question des engrais naturels est, par suite, très importante pour l'avenir agricole de cette région ; les calcaires et les marnes existent bien dans l'île, mais il faudrait pouvoir les apporter sur place, ce qui exigerait le développement du réseau routier.

A signaler particulièrement dans la partie centrale, vers l'Ouest, la région du lac Itasy, très fertile et propre aux cultures vivrières. C'est vers cette partie de l'île qu'après la guerre du Transvaal, les Boers essayèrent de diriger un mouvement d'émigration. On connaît l'échec de cette entreprise

par suite des conditions d'indépendance qu'ils exigeaient dès leur installation dans l'île.

La plaine du lac Aloatra, très voisine de la côte, est également très fertile et susceptible de devenir un grand centre d'exploitation agricole.

L'extrême-nord de l'île, en dehors de la grande forêt qui recouvre les sommets volcaniques de la montagne d'Ambre, ne renferme que de grandes prairies naturelles où vivent les troupeaux de la province de Vohémar, à l'est, et de la Grande-Terre, à l'ouest; le sol y est peu fertile.

En ce qui concerne les régions méridionales, par suite du sous-sol et de la sécheresse qui y règne une partie de l'année, la végétation se compose d'essences spéciales, raquettes, cactus, arbres-corail, et prend une physionomie particulière que l'on ne retrouve nulle part dans l'île; les feuilles disparaissent, et ce sont des petites ramures qui remplissent les fonctions chlorophyliennes.

*
* *

Dans la partie occidentale de l'île, les terrains de sédiment recouvrent le gneiss : ils appartiennent tous à l'époque secondaire. Il convient toutefois de signaler la découverte, dans le Sud[1], de fossiles du terrain permien. Les couches carbonifères, dont dépend l'essor industriel de l'île, sont-elles à proximité, comme dans beaucoup d'autres pays ? Rien encore, pour le moment, n'autorise la prévision d'une pareille découverte.

Quatre lignes successives de dépôts sédimentaires s'étagent après la bordure du gneiss : ceux du Trias, du Jura, du Crétacé et du Tertiaire, celui-ci déterminé d'une façon moins précise que les précédents. La succession des roches varie avec les régions : les plus importantes sont les calcaires de causses, les grès et les argiles rougeâtres.

La nature du sol sédimentaire de l'Ouest est supérieure à celle de la latérite, mais, dit Grandidier : « la rareté des pluies oppose aux plantations de grandes et sérieuses difficultés ».

Depuis, d'autres études et d'autres observations ont atténué le caractère trop exclusif de cette assertion prématurée. Si l'érosion fait des progrès rapides sur ces dépôts sédimentaires, si les sommets se dépouillent facilement de leurs terres, en revanche, le fond des vallées et les larges plaines alluvionnaires des grands fleuves de l'Ouest offrent des surfaces fertiles, prêtes au développement des cultures de toute sorte.

---

[1] Compte rendu de l'Académie des Sciences du 2 mars 1908

Eruptions récentes. — Enclavées dans les dépôts sédimentaires de l'Ouest, se dressent les éruptions récentes de Nossy-be, du Bouëni, de l'Ambongo et du Maïlaka.

Presque toute l'île de Nossy-be est recouverte de laves trachytiques; dans le Bouëni existent des laves basaltiques et une série de volcans récents traverse cette région suivant une ligne est-ouest; ceux de l'Ambongo sont sur leur prolongement.

Toutes les rivières de ces deux plateaux coulent à travers des coulées de basalte, à une distance moyenne de 70 kilomètres de la côte.

La Maïlaka, région de Maintirano, est parsemée de pitons isolés, de culots volcaniques et de basaltes; tout le pays est recouvert de laves. Il n'existe aucune trace d'éruptions récentes dans le Ménabe; on n'en retrouve qu'au sud du Mangoky[1].

Climat. — Diégo-Suarez, bien que sur la côte est, est soumis à un climat sec; inversement, celui de Nossy-be est humide, contrairement à celui de la côte ouest.

L'Alizé, non dévié de sa direction originelle, souffle pendant l'hiver à Diégo, directement du Sud-Est, comme en pleine mer, et la mousson d'Ouest y déverse les pluies d'été.

A Nossy-be, l'alizé, dévié vers le Sud-Ouest, remonte les terres, et pour cette raison dépose, même pendant la saison fraîche, des quantités variables d'humidité, et la mousson pendant l'autre saison, arrêtée par les montagnes environnantes, y amène des masses d'eau considérables.

Sur toute la côte ouest, au contraire, les deux saisons sont nettement tranchées, et les écarts thermométriques sont plus accentués, par suite de la permanence de la saison sèche.

Le Varatazi, correspondant à l'alizé du Sud-Ouest, souffle pendant cette saison régulièrement dans cette direction; c'est l'époque favorable pour le cabotage qui remonte vers le Nord. La mousson du Nord-Ouest est remplacée par le Talio, vent qui apporte l'humidité à ces régions.

Les cyclones sont rares dans le canal de Mozambique, mais celui-ci est souvent balayé, à la mauvaise saison, par des vents soufflant en bourrasque et rendant la navigation bien dangereuse sur les côtes.

Végétation. — En dehors de la presqu'île de Diégo-Suarez, la région du Nord-Ouest, jouissant d'un climat humide et formée de terrains assez fertiles est très favorable aux cultures tropicales.

Les forêts de l'Ouest, notamment celles de Majunga et celles du Ménabe, rivalisent avec celles de l'Est; ce sont de très

[1] Grand fleuve de l'Ouest au sud de Morondava.

hautes futaies, sans sous-bois, assez riches en essences diverses : ébène, palissandre, faux santal, hazomalanga (camphrier imputrescible, mais d'une faible densité), tamarinier, baobab.

Les graines de ce dernier renferment 30 % d'huile graisseuse, qui peut être employée dans l'industrie du savon et des bougies. Celle du Raharaka est utilisée par les Sakalaves pour la confection des boules de graisse dont ils ornent leur chevelure.

A part le cocotier et le coton, que nous étudierons plus spécialement ultérieurement, signalons, comme plantes textiles, le kapok, servant à la fabrication des matelas imperméables, des ceintures de sauvetage et des bouées insubmersibles; il est formé de la soie légère qui recouvre le fruit de cet arbre, et le rafia, extraite des grandes nervures de ce beau palmier.

L'Ambongo, le Bouëni et la Maïlaka, en dehors des palétuviers de la région marécageuse côtière sont peu boisés.

Les versants occidentaux des hauts plateaux desséchés par l'alizé de l'Est sont dépouillés de forêts; celles-ci se localisent dans les creux des causses, où la végétation trouve de l'eau et des terres fertiles pour lutter contre la sécheresse de l'air.

De grands bois de lataniers, mélangés de rafia et d'aloès, couvrent les terres bordant la mer.

D'immenses lagunes, parsemées d'îles marécageuses, remplies de moustiques et recouvertes de palétuviers aux racines émergeantes, s'étendent à perte de vue, sur les deltas des grands fleuves de l'Ouest. Toutes les terres, qui à l'intérieur bordent ceux-ci, sont d'une remarquable fertilité : mais les moyens de communication sont encore bien primitifs et il serait bon de remplacer les fragiles pirogues indigènes par des chaloupes à vapeur et des chalands à faible tirant d'eau.

***

La description économique des côtes de Madagascar mériterait un exposé tout spécial et détaillé, en raison de l'importance du cabotage qui s'y exerce et qui dessert tous les ports de l'île ; en voici les points saillants.

Le cap d'Ambre est difficilement franchissable de l'ouest à l'est, les courants rapides qui contournent la terre ferme ayant une direction contraire.

A part l'importance de la grande rade de Diégo-Suarez, transformée par de récents travaux en un point d'appui et de ravitaillement de notre flotte de l'océan Indien, ce territoire non relié au restant de l'île par des voies de terre, ne peut participer au développement de l'île que par ses relations maritimes. Les récentes découvertes aurifères du Nord-Ouest et

l'ouverture prochaine de routes le long des deux côtes pourraient peut-être diminuer les inconvénients de cet isolement.

La côte orientale est difficile entre Vohémar et la baie d'Antongil : en dehors du commerce des bœufs de cette ville, il faut descendre jusqu'à Maroantsetra, port bien abrité dans la baie précédente, pour trouver un centre commercial important.

De ce port à Fénérive, débouché de la forêt, la côte peu peuplée, malsaine et étroite est peu visitée par le cabotage. L'île de Sainte-Marie, en face, boisée, assez peuplée, fait au contraire un certain nombre d'affaires.

A partir de ce point la région côtière présente constamment les mêmes caractères : sablonneuse, recouverte vers l'intérieur d'humus et de terres alluvionnaires, elle est propre à toutes les cultures tropicales. Par contre, la côte elle-même, barrée à peu de distance du rivage par une ceinture de coraux, où la mer brise violemment, rend difficiles les opérations d'embarquement et de débarquement. Les indigènes se servent, sur cette côte, de grandes barques pontées, où l'on enferme marchandises et voyageurs au moment de la traversée de la barre. Mais, par moments, la violence de celle-ci est si forte, qu'après le passage, les douze marins qui forment l'équipe, enlevés du pont par les fortes lames du remous, ont tous disparu sous l'eau. Habiles nageurs, ils rattrapent rapidement la chaloupe, reprennent leur place et la dirigent de nouveau vers la haute mer au moyen de leurs longs et larges avirons.

Immédiatement au sud de Tamatave, la bande côtière s'élargit et la falaise s'écarte jusqu'à 100 kilomètres du rivage. Une série de lagunes formées par les masses d'eau, que roulent, surtout à la saison des pluies, les rivières de l'Est et dont l'écoulement vers la mer est arrêté par les sables que rejette la barre, s'échelonnent sans discontinuité jusqu'à Fort-Dauphin. Cette partie de la côte, saine, peuplée et fertile, déjà exploitée par les colons de Mananjary, de Farafangana et de Vangaindrano, offre des ressources sérieuses de toute nature. En dehors des limites des cyclones qui ravagent souvent les parties septentrionales, cette région est dans les meilleures conditions pour aider au développement de l'île.

Entre Fort-Dauphin, vieille ville française, et Tuléar, fréquentée depuis longtemps par des négociants européens, s'étend la côte du Sud, inhabitée, bordée de falaises et entourée de récifs et de coraux.

On retrouve à Tuléar un beau port et une activité commerciale, qui s'étend de plus en plus par suite de sa proximité avec les débouchés de l'Afrique du Sud.

Au milieu du canal de Mozambique, la côte du Menabe, basse, sablonneuse, parsemée de bas-fonds, est difficilement abordable pour les navires d'un certain tonnage : la distance des mouillages à la côte est souvent de 3 à 4 milles. Peuplée de marins intrépides, les Vezos, elle est sans cesse parcourue par leurs pirogues, aux voiles quadrangulaires, éblouissantes au soleil d'une blancheur immaculée.

En raison des richesses agricoles que renferment les régions de Maintirano au cap Saint-Vincent, où les plus grands fleuves de l'île apportent dans les vallées tous les débris organiques et minéraux des plateaux, cette côte peut devenir très active. Le port central devrait être créé à l'Ilot indien, au débouché du principal bras de la Tsiribihina, navigable à la saison des pluies, pour des chaloupes à vapeur d'un tirant d'eau de 3 mètres, jusqu'à 200 kilomètres à l'intérieur; mais les travaux de la passe et du port exigeraient des dépenses considérables.

En remontant vers le Nord, après la côte volcanique de Maintirano, inabordable la plupart du temps et où les goëlettes du Menabe naufragent avec une facilité étonnante dans le ressac mouvementé de la barre, on arrive à l'estuaire de la Betsiboka et au mouillage de Majunga. La navigation, facilitée par la régularité des moussons, trouve des abris sûrs sur toute cette côte en falaises. Les Arabes et les Indiens qui la visitent si fréquemment se servent encore de grands boutres, « dont le gréement, écrit Grandidier, à une seule voile triangulaire n'a pas changé depuis Strabon ». Aujourd'hui encore, ces mêmes boutres traversent l'océan Indien, des Indes à Zanzibar, sans boussoles, entraînés par le constant alizé, toujours dans la même direction.

Cette partie de Madagascar, en relations suivies, soit avec les Comores, soit avec l'Afrique orientale et notamment Zanzibar, a joué et jouera encore un rôle peut-être plus important que celui de sa rivale orientale.

Hellville, mouillage abrité et sûr, est le port de Nossy-be et de la Grande-Terre.

S. Ery.

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS EN ÉGYPTE

La déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904, concernant l'Egypte, semblait marquer une défaite grave de la France en Orient. Renoncer à demander qu'un terme fût porté à l'occupation britannique, n'était-ce pas abandonner définitivement la vallée du Nil à l'Angleterre? On prévoyait une liquidation à l'amiable de tous nos intérêts dans ce pays [1]. Nous n'avions plus qu'à plier bagage [2]. Notre colonie, déjà divisée par les luttes intestines, [3] allait se disperser. Avant peu, l'anglais devait remplacer le français comme langue usuelle dans les villes [4]. Il ne restait plus à nos écoles qu'à disparaître [5].

*
* *

On comprend que, dans un tel état d'esprit, les hommes politiques français aient, pendant près de deux ans, négligé systématiquement de s'occuper des affaires égyptiennes. C'est à peine si les journaux signalèrent des événements qui, auparavant, n'auraient pas manqué de provoquer leurs commentaires les plus passionnés : l'incident de Tabah opposait un moment le sultan, suzerain du khédive, à l'Angleterre protectrice de l'Egypte; la répression brutale de Denchawaï donnait à l'agitation antianglaise un grief populaire, vite exploité par le parti national égyptien; enfin lord Cromer, demeuré par habitude notre adversaire, continuait sa guerre contre notre langue et nos fonctionnaires, estimant, sans doute, que la cordialité n'était exigible que des Français; ses attaques ne provoquaient aucune protestation dans la presse ou au parlement; notre diplomatie se taisait; elle attachait une sorte de scrupule à ne pas froisser, par des réclamations d'ordre secondaire, par de nouveaux « coups d'épingle [6] » les susceptibilités du peuple anglais qui, dans la politique générale, nous donnait alors des preuves manifestes de sa collaboration.

Mais, au Caire, nos nationaux sentaient vivement leur aban-

---

[1] M. F. Deloncle, Chambre des députés, 3 novembre 1904.
[2] MM. Léon Daudet, Millevoye, Drumont.
[3] M. A. Metin. *La transformation de l'Egypte*, chez Alcan, 1903.
[4] M. Archdeacon. Chambre des députés, 3 novembre 1904.
[5] M. Deschanel, même séance.
[6] A. Metin, *op cit.*

don. Ce n'est pas sans une grande amertume que nos compatriotes, « après avoir dignement soutenu pendant vingt ans « notre lente retraite et énergiquement défendu tous les points « susceptibles d'une défense utile [1] », entendirent parler d'un sacrifice auquel on aurait destiné leur œuvre. Pouvions-nous renoncer à une terre qui avait reçu l'empreinte ineffaçable de la France? De Damiette aux Pyramides, des Pyramides au canal de Suez, l'Egypte n'était-elle pas le résultat de notre effort national?

Nos amis indigènes, ceux qui avaient occupé, sous les anciens khédives, les fonctions publiques à côté de collègues français et qui rêvaient encore de la tutelle bienfaisante de la France, ou ceux de « la Jeune Egypte », à qui la République apparaissait comme la protectrice traditionnelle et la libératrice éventuelle, s'émouvaient d'une déclaration les obligeant à renoncer à leurs plus chers espoirs. Le dépit devait dicter au jeune chef du parti national, Moustapha Kamel, une série d'articles violents contre la France. Il allait invoquer l'appui de l'Allemagne, amie désintéressée de l'Islam. Les *Etendards* [2] opposeraient l'esprit de justice de l'empire germanique à la barbarie de la colonisation française, débitée alors par tranches quotidiennes dans certains journaux de Paris. Ces attaques ont réussi à détourner de nous bon nombre de musulmans et à créer en Egypte, pendant un certain temps, un état d'esprit favorable à nos rivaux d'outre-Rhin.

Notre prestige est atteint. En même temps la langue française, le meilleur instrument de notre action, le véhicule de nos idées et de notre influence, est sérieusement menacée par la concurrence de l'anglais. Beaucoup d'Egyptiens croient à l'éventualité d'un protectorat britannique. Ils en concluent facilement que l'anglais supplantera le français dans les écoles et les administrations publiques, ensuite dans l'usage. Comme volontiers ils caressent pour leurs enfants des ambitions bureaucratiques, ils se prennent d'un engouement subit pour la langue des vainqueurs. Justement, lord Cromer, dans le but d'atteindre le français et l'arabe, les deux langues dominantes, poursuit une tranformation de l'enseignement officiel. Des professeurs venus d'Angleterre occupent la place des professeurs français et arabes : en une seule année, M. Douglas Dunlop, conseiller du ministre de l'Instruction publique, en avait

---

[1] Eugène Aubin. *Les Anglais aux Indes et en Egypte*, chez Armand Colin, Paris.

[2] Moustapha Kamel dirigeait trois journaux : le *Liouâ* (l'étendard), l'*Etendard égyptien* (édition française). *The Egyptian Standart* (édition anglaise).

importé jusqu'à quarante. On se souvient encore des épisodes qui marquèrent l'exclusion méthodique de nos compatriotes et la suppression des sections françaises dans les écoles officielles : Nous n'en parlerons pas, quelques journaux les ayant signalés en leur temps; nous ne reviendrons pas, non plus, sur les mesures inamicales que prit M. Dunlop contre nos écoles libres : il réservait exclusivement aux élèves des établissements officiels les diplômes exigés pour l'accès aux fonctions publiques.

Ce fut un moment critique. L'effectif des élèves des écoles de langue anglaise dépassait celui de nos établissements. Des journaux allemands en tiraient prétexte pour claironner la dégringolade du français en Orient.

Les événements font que, à ce moment précis, les classes les plus actives de la population — Européens, Juifs, Syriens — qui sont francisantes, peut-être parce que leurs affaires restent jusqu'ici étroitement dépendantes de l'or français et que Paris est leur métropole financière, se tournent vers Londres et s'adressent aux capitaux anglais. C'est l'époque où la plus-value des terrains jette l'Egypte dans une spéculation effrénée. Tandis que les Français n'osent se lancer dans des entreprises aux dividendes trop rémunérateurs, les sociétés anglo-égyptiennes se multiplient. Elles portent des noms britanniques. Leurs statuts sont régis par la loi anglaise, large et commode. La plupart ont leur siège à Londres. Dans les deux années 1904 et 1905, il ne se constitue pas moins de seize sociétés foncières, au capital de 5.600.000 livres, dont onze portent une étiquette anglaise. L'importance financière de l'Angleterre, on le voit, croît au détriment de la France.

Ainsi l'activité britannique triomphe, aussi bien dans les luttes scolaires que financières, menace notre immobilité par ses progrès, fait courir à notre langue un péril grave. En même temps, d'autres nations cherchent à nous enlever notre rang dans le commerce égyptien. L'Allemagne inonde le Delta de ses produits à bas prix, et pour les achats sur place, nous enlève le second rang. Ses lignes de navigation se multiplient dans tout l'Orient, pénètrent au cœur de l'Afrique : la Compagnie Hambourgeoise lance des vapeurs sur le Nil. Un fléchissement général se manifeste dans toutes les branches de notre activité nationale. L'Egypte, après l'entente cordiale, est négligée par la France. Va-t-elle rompre progressivement les liens économiques et moraux qui l'attachent à notre pays? La déclaration de 1904 a accentué un mouvement de décadence déjà constaté depuis 1898.

*
* *

La crise qui affecta notre puissance morale et économique en Egypte ne pouvait être que passagère. Elle résultait surtout de l'état d'incertitude provoqué par une interprétation pessimiste de l'accord franco-anglais de 1904, et d'une sorte de rancune, de la part des Egyptiens, contre leurs anciens défenseurs.

La France, en raison de ses intérêts vitaux dans la Méditerranée et en Orient, n'a pas tardé à renoncer à une attitude qui ne nous était imposée ni par les termes ni par l'esprit de nos conventions passées avec l'Angleterre. L'Egypte, dont l'éducation reste à compléter, ne pouvait abandonner une école dont elle avait déjà tiré un si grand avantage.

La force de résistance de notre langue, sa vitalité en face de l'hostilité du consul britannique, lui a permis de regagner rapidement le terrain un moment perdu.

Dans certaines villes, le français est aussi répandu que l'arabe. C'est que les Européens l'ont adopté : les Grecs, les Italiens, les Autrichiens, les Allemands, comme les Belges et les Suisses, en font un usage courant, et parfois exclusif. Les Juifs, les Syriens, les Arméniens s'appliquent à le parler avec la plus grande correction, de même qu'ils cherchent en toutes choses à se modeler sur nos compatriotes. Les indigènes cultivés, pour qui « l'Egypte fait partie de l'Europe », mettent leur point d'honneur à être de vrais Parisiens; leur effort, d'ailleurs, n'est pas vain, puisque lord Cromer reconnaissait la facilité avec laquelle les Egyptiens s'assimilaient la langue et la prononciation françaises, alors qu'ils se montraient rebelles à l'anglais.

Le développement de nos écoles a marché solidairement avec celui de notre langue, si bien qu'on ne saurait dire lequel de ces deux faits a engendré l'autre. Toutefois il n'est pas douteux que, si l'étude du français est poursuivie dans un nombre insuffisant d'écoles, sa diffusion pourra en être sérieusement inquiétée. Son usage sera menacé par les progrès sérieux des établissements anglais. Il faut donc attacher un grand prix à ce que nos institutions se multiplient dans les mêmes proportions que celles de nos rivaux,

En 1907, les écoles françaises recevaient, d'après le bureau égyptien de la statistique, 14.785 élèves. Dans ce nombre ne sont pas compris près de 2,000 élèves appartenant aux missions de la Haute-Egypte, à des établissements privés non recensés, et à des cours du soir récemment fondés au Caire et à Alexan-

drie. C'est une augmentation d'environ 6.000 élèves depuis 1899 [1].

Les chiffres officiels répartissent notre population scolaire de la manière suivante : Le Caire, 5.745 élèves ; Alexandrie, 5.432 ; Le Canal, 1.552 ; Basse-Egypte, 1.441 ; Haute-Egypte (chiffres incomplets), 615.

Au Caire, l'enseignement préparatoire et primaire est donné dans 28 écoles et collèges libres, l'enseignement secondaire, dans 7 de ces collèges, l'enseignement supérieur, dans notre Ecole officielle de Droit. Des cours commerciaux fonctionnent et l'initiative privée se prépare à créer une école des Travaux publics. Le 1/7 de la totalité des élèves fréquente nos institutions. Le Caire est le vrai champ de bataille que nos compatriotes défendent pied à pied contre l'Anglais. C'est le rempart qui s'oppose à l'invasion venant du Soudan et de la Haute Egypte, déjà presque conquis par les écoles anglaises et américaines.

Alexandrie, ville européenne, envoie le quart de ses élèves à l'école française, et les trois villes du Canal (Port-Saïd, Ismaïlia, Suez), la moitié.

C'est que notre clientèle est composée surtout d'Européens. Tandis qu'à peine un tiers des enfants grecs, italiens, autrichiens, allemands et anglais fréquentent leurs institutions nationales, les deux autre tiers nous sont acquis. Le caractère essentiel de l'école française est d'être ouverte à toutes les nations : pendant que de hauts fonctionnaires anglais font tous leurs efforts pour restreindre l'usage du français, n'en voit-on pas un plus grand nombre envoyer leurs enfants dans nos établissements, et 975 petits anglais, sur 1.671, y venir étudier.

Ces chiffres pourraient nous rassurer sur les résultats de la lutte dirigée contre notre langue, dont l'usage, en dépit de toutes les taquineries — les véritables coups d'épingle ! — reste universel en Orient. Nous avons montré l'engouement que manifestèrent pour l'anglais, après l'entente cordiale, certaines classes de la population. Il fut de courte durée. Trois ans après l'accord de 1904, un des chefs de la colonie syrienne du Caire, ancêtre d'une véritable tribu, m'avouait qu'il avait, dès 1904, confié toute la dernière génération de ses descendants aux écoles anglaises ou officielles ; en même temps il avait commandé en Angleterre un lot d'institutrices et de nurses ; mais vingt mois après, les éducateurs britanniques étaient rapatriés et tout le petit monde syrien avait pris le chemin de l'école française. Aujourd'hui nos établissements refusent des élèves, faute de place.

---

[1] Nombre d'élèves en 1899 : 10.631.

*
* *

Nos intérêts économiques se sont développés avec la même rapidité que nos écoles. Il est vrai que la défaillance momentanée de notre activité qui a suivi l'accord franco-anglais leur avait nui bien moins qu'à nos intérêts moraux, à notre prestige, à notre langue. La crise si grave qui a sévi récemment sur l'Egypte n'a pas contrarié leur essor. Je serai même tenté de dire qu'elle l'a favorisé au détriment de nos concurrents, la plupart profondément frappés.

Notre mouvement commercial s'est élevé, en 1907, à 136 millions de francs, chiffre provisoire de notre chambre de commerce d'Alexandrie. De 1878 à 1902, il avait oscillé entre 50 et 65 millions. C'est pour longtemps que la France a reconquis de haute lutte sur l'Allemagne menaçante le second rang dans le commerce de l'Egypte. Marseille reste, pour Alexandrie, le grand fournisseur des farines, des vins et liqueurs, des bougies, des savons. Paris a presque le monopole de la vente des objets de luxe (parfumerie, toilette, ameublement, ornementation, automobiles, etc.). Fait nouveau, que s'est empressé de signaler notre consul général à Alexandrie, des commis-voyageurs français en nombre important ont visité l'Egypte cette année. Voilà des résultats dont nous devons nous féliciter ; mais ils ne répondent pas encore à ce que nous pourrions espérer, dans un pays où tous les commerçants parlent français et où la plupart de nos produits ne sont taxés qu'à 8 % de leur valeur depuis le traité Cogordan, de 1902.

En même temps que notre commerce se développe, peut-on, de l'observation de certains indices favorables, augurer une renaissance prochaine de notre navigation dans cette partie du Levant? Depuis ce dernier printemps la compagnie subventionnée des Messageries Maritimes a tenté, audacieusement, de concurrencer la Norddeutscher Lloyd ainsi que les grands paquebots à turbines de l'Egyptian Mail S. S., dont les premiers voyages avaient été si remarqués. Elle a abaissé le tarif de première classe entre l'Egypte et la France de 315 francs à 150. Seule l'anglaise P. & O. a pu la suivre jusqu'à des prix assez voisins (7 livres, 175 francs). Si les M. M. persévèrent, elles pourront gagner la plus grande clientèle des Egyptiens et des touristes qui passent chaque année la Méditerrannée dans l'un et l'autre sens. Elles trouveront des voyageurs pour leurs beaux bâtiments d'Australie, de Chine et de l'océan Indien, qui trop souvent traversent le canal presque à vide. Nous sommes heureux de signaler ce fait encore isolé, quoique sachant bien qu'il

ne compensera pas l'état stationnaire de notre mouvement maritime dans les ports d'Egypte ou au passage du Canal de Suez.

Mais si l'on peut douter de l'activité de notre marine marchande, celle de nos finances en Egypte n'est plus à démontrer.

En 1904, notre ministre des Affaires étrangères estimait que la France détenait les deux tiers de la Dette garantie (Unifiée, Privilégiée, Daïra Sanieh, Domaniale), soit 1 milliard 400 millions. Elle avait encore la majeure partie des actions et obligations du Crédit Foncier égyptien, plus de la moitié des titres du Canal de Suez, et environ 50 millions placés dans les entreprises agricoles.

Quatre ans après, notre portefeuille de Rente et de Suez reste sans grand changement. Le krach des Sucreries et Raffineries d'Egypte a porté un coup sérieux aux capitaux engagés dans les entreprises agricoles. Mais la faveur croissante que trouvent, en France, les banques hypothécaires et foncières a déterminé des placements de fonds considérables, particulièrement au Crédit Foncier égyptien. L'argent français alimente encore, mais dans des proportions mal définies, la plupart des entreprises internationales de Banque : la Land Bank of Egypt et la Banque nationale, presque purement anglaises à leur origine, ont une grosse part de leurs actions entre des mains françaises. Elles ont été très demandées par la Bourse de Paris pendant ces derniers mois. Quant aux établissements comme la Banque Ottomane, la Banque d'Athènes, la Banque de Salonique, la Banque d'Abyssinie, qui ont des agences en Egypte, on sait qu'elles ont été fondées avec le concours de nos capitaux. Le Crédit Lyonnais fait au Caire, à Alexandrie, et à Port-Saïd un mouvement d'affaires aussi important que celui de la Banque Nationale. Le Comptoir National d'Escompte semble devoir marcher sur ses traces : il vient d'ouvrir une grosse agence au Caire. Le Crédit Franco-Egyptien, l'Union Foncière, la Banque Française, etc., sont des entreprises purement françaises.

On peut dire que les établissements de crédit existant en Egypte, sauf de très rares exceptions, ont été fondés avec la contribution, souvent prépondérante, de la France. De sorte que le développement économique de l'Egypte qui, on le sait, a toujours été basé sur le crédit, est dû à l'argent français aussi bien qu'à la paix anglaise.

*
* *

Ceux qui sont au courant de la crise récente qu'a traversée l'Egypte s'étonneront peut-être que nos intérêts n'en aient pas

souffert. Cette crise a été comme le coup de fouet qui a réveillé notre activité, un peu endormie — nous l'avons montré — après 1904. Elle a même eu ce résultat de raffermir notre prestige ébranlé. Voici les faits.

Depuis 1906, il se produisait un véritable exode d'or monnayé. Cette situation présentait un danger grave, car l'Egypte, quoique riche, est un pays débiteur, faisant appel au crédit de l'Europe pour entreprendre sa campagne annuelle de coton. Le fellah, en attendant sa récolte, vit de prêts que lui consentent les banques hypothécaires et agricoles[1]. Lorsque l'Egypte eut besoin d'avances de fonds, il se trouvait que la crise américaine avait provoqué dans toute l'Europe une élévation considérable du loyer de l'argent. Les ressources manquèrent. En même temps la mévente du coton américain faisait craindre une campagne difficile. Les Egyptiens, par besoin de capitaux autant que par prévoyance, durent réaliser leur portefeuille. Il s'ensuivit une baisse générale des valeurs. Les sociétés de spéculation anglo-égyptiennes, dont le récent développement annonçait la prochaine prépondérance financière de Londres, furent les premières emportées. Une grosse banque italienne, qui acceptait leurs titres en nantissement, liquida. Plusieurs agents de change durent déposer leur bilan. Comme les meilleures valeurs, même celles des établissements hypothécaires, agricoles et de crédit foncier voyaient leurs cours sans arrêt, un vrai krach menaçait d'entraîner la plupart des banques locales. C'est alors qu'un groupe de financiers, pour conjurer le mal, s'adressa aux gouvernements égyptien et anglais, demandant de leur consentir un emprunt sur le solde du fonds de réserve du budget égyptien. Ce solde figurait au budget pour 12 millions de livres. L'Angleterre ne manquerait pas d'autoriser cette avance. N'était-elle pas rassurée sur la solvabilité de l'Egypte par les récentes paroles de lord Cromer, tellement optimistes, qu'à la veille de la crise il déclarait qu'aucune crise n'était à craindre ? Les négociations qui eurent lieu aboutirent à cette découverte déconcertante pour l'Egypte, que son fonds de réserve était déjà employé. Il faisait les frais de grands travaux au Soudan ou bien servait à soutenir à Londres les cours des fonds d'Etat de l'Empire qui manifestaient une tendance fâcheuse à dégringoler.

---

[1] Ces prêts des banques hypothécaires et agricoles se font à un taux de 7, 8 ou 9 %. Autrefois le paysan devait recourir à des usuriers qui n'exigeaient pas moins de 30 %. On voit que l'amélioration dans la condition du fellah vient en grande partie de la fondation par les Européens, et particulièrement les Français, d'établissements de crédit.

L'Egypte ne pouvait se sauver par elle-même. L'Angleterre officielle aussi bien que les banquiers de Londres lui refusaient assistance. Ce fut vers la France qu'elle se tourna.

Le magnifique établissement du Crédit Foncier Egyptien fut confié à un directeur général français nommé sur la proposition du gouvernement français. M. Miriel, inspecteur général des finances, réussit à contracter à Paris un emprunt de 100 millions pour sa banque et de 25 millions pour la Land Bank. L'or français rentrait en Egypte, remettait en mouvement la machine économique. La crise avait, en outre, permis à nos capitalistes d'acheter, en grand nombre, les titres frappés sur place d'une dépréciation imméritée. Ainsi nous avions pris en mains l'établissement qui est à la base du crédit hypothécaire en Egypte et placé très avantageusement des capitaux considérables. De plus, nos finances apparaissaient, encore une fois, comme le facteur prépondérant de la richesse du pays.

Après la solution de la crise, des délégations de tous les partis égyptiens vinrent remercier notre agent diplomatique et le directeur français du Crédit Foncier Egyptien d'avoir répondu à leur appel pressant. Les journaux arabes se reprenaient à faire l'éloge de la France. C'était la meilleure revanche des événements qui avaient suivi 1904.

***

En conclusion, l'Egypte, même après la convention de 1904, garde son caractère international. Elle n'est pas la colonie d'une puissance européenne, mais la colonie de toute l'Europe. L'Angleterre n'y exerce une action privilégiée que sur la politique indigène du gouvernement khédivial. Mandataire des puissances, elle occupe la vallée du Nil pour y faire régner l'ordre, assurer la libre concurrence entre les nations. La France est simplement tenue de ne pas demander qu'un terme soit porté à cette occupation.

Notre action reste absolument dégagée de toute entrave dans les rivalités économiques et le conflit des langues. Individuellement, le Français jouit en Egypte des mêmes libertés que dans la métropole. Il ne relève que de nos lois. Il vit au milieu de ses compatriotes avec ses privilèges, garantis par le régime des capitulations, ses écoles, ses établissements publics. Il y a tel port, comme Alexandrie, où il peut se croire à Marseille, avec cette différence, toutefois, qu'il y est exempté d'impôts directs.

Nous ne voyons pas pourquoi la France aurait à « plier bagage », selon la formule que des craintes, à peine justifiées,

nous faisaient trop facilement prendre pour la réalité. La présence de 3.000 soldats anglais en Egypte et celle de fonctionnaires britanniques chargés de surveiller les administrations égyptiennes n'est pas pour paralyser nos efforts. Bien au contraire, elle constitue, dans un pays agité par les réformateurs musulmans, la meilleure garantie d'ordre et de sécurité pour les Européens.

Seize mille Français travaillent aujourd'hui à poursuivre dans l'Egypte moderne l'œuvre de civilisation inaugurée il y a un siècle par l'armée d'Orient. Commerçants, industriels, banquiers, fonctionnaires, employés, ouvriers, en donnant aux Egyptiens l'exemple de l'effort, font aimer et respecter leur patrie. Nos professeurs, aussi bien les laïques que les missionnaires, ouvrent à tous leurs écoles et témoignent ainsi du désintéressement traditionnel de la France. Il faut louer l'activité patiente, la méthode prudente de nos compatriotes. Surtout qu'on n'exagère pas les désaccords qui surviennent entre eux. Des rivalités existent au même degré entre les membres de chaque communauté européenne. Mais si les dissentiments entre Français frappent les voyageurs de passage en Egypte, c'est en raison même de la publicité qui s'attache à tous les actes de nos compatriotes. Tandis que les querelles des Anglais meurent dans les salles de leurs clubs ou dans les homes de leur quartier de Kasr-el-Doubara, les Français, maîtres de la presse, frayant avec les représentants de toutes les races, familiers avec eux, servant de modèles à ceux qui essaient de bien parler la langue auxiliaire de tout Européen ou indigène, attirent bien davantage l'attention. En se mêlant aux colonies étrangères, en discutant publiquement sur toutes choses, nos compatriotes ont fait que l'Egypte vit aujourd'hui dans une atmosphère française.

Après avoir réparé les effets d'une défaillance qui durait depuis 1898 et s'était accentuée à la suite de la convention de 1904, dégagés aujourd'hui de préoccupations politiques, ayant noué des relations cordiales avec les Anglais, ils marchent plus librement à l'action dans le vaste champ qui leur reste ouvert. Notre colonie constitue le plus sûr des liens entre l'Egypte et la France. C'est par elle que la France demeure pour l'Egyptien cultivé la seule éducatrice, comme la Grèce fut autrefois pour son ancêtre, pendant l'occupation romaine, la mère des lettres, des sciences, des arts et des lois.

EMMANUEL BRUNET.

DU RECRUTEMENT DES ADMINISTRATEURS

EN INDO-CHINE ET DANS NOS AUTRES COLONIES

Ainsi que nous le disions dans notre dernier article sur « La Défense de l'Indo-Chine » [1], le meilleur moyen de conserver notre belle colonie d'Extrême-Orient, est de nous assurer le concours des populations en faisant de l'indigène notre associé volontaire et loyal!

La première mesure à prendre dans ce but est de mettre à la tête de chaque province des administrateurs vraiment dignes de ce nom, qui sachent, par leur connaissance du pays, leur travail, leur dignité et leur équité, en même temps que par leur fermeté, faire oublier au vaincu qu'est l'indigène, que nous sommes ses vainqueurs d'hier et l'étranger oppresseur pour toujours.

L'administrateur, en effet, chef de province, étant avec ses sous-ordres, en rapport direct et journalier avec la population, représente à ses yeux le nom, la force et le prestige de la France. Si son administration est bonne, il fera aimer notre pays; si elle est mauvaise, ce n'est pas à sa personne que s'en prendront les indigènes, c'est à la France, à la patrie de l'oppresseur, qui sera d'autant plus haïe que l'oppression sera plus lourde.

Il faut donc de toute nécessité que nos administrateurs joignent à l'intelligence, à l'activité, à l'instruction, *une expérience* qui ne s'acquiert qu'à la longue, souvent même péniblement, expérience que rien ne peut remplacer, même une haute valeur personnelle.

Les qualités d'intelligence, d'activité et d'instruction peuvent être reconnues ou acquises en dehors de la colonie, en dehors du contact journalier de l'indigène; les qualités d'expérience, non. C'est par une pratique de longues années des affaires indigènes que l'administrateur aura l'expérience suffisante pour bien gouverner nos sujets, se faire apprécier et aimer d'eux.

Examinons donc si les décrets qui régissent le recrutement et l'avancement des divers corps des administrateurs coloniaux

---

[1] Voir les *Quest. Dipl. et Col.*, du 16 septembre 1908.

remplissent bien les conditions voulues pour nous donner des administrateurs vraiment dignes de ce nom.

Pour l'Indo-Chine, le personnel dit des Services civils constitue un cadre spécial à l'Union indo-chinoise, distinct de celui des administrations des autres colonies.

Le régime auquel ce personnel est soumis est défini par le décret du 16 septembre 1899, modifié par le décret du 9 mars 1906.

Aucun concours n'est établi pour l'admission dans le personnel des Services civils de l'Indo-Chine.

Pour être nommé administrateur de 5e classe, le grade le plus bas dans la hiérarchie des administrateurs, il faut avoir été ou commis de 1re classe ou élève-administrateur.

Les commis sont nommés directement par arrêté du gouverneur général, et les élèves-administrateurs sont des jeunes gens qui, étant sortis de la section indo-chinoise de l'Ecole coloniale, sont restés en sous-ordre pendant deux ans environ dans la colonie.

Rien de plus normal que ce recrutement par le bas, du moins jusqu'à présent; d'ailleurs, les administrateurs de 5e classe ne servent qu'en sous-ordre : ce sont les débutants dans la carrière, et tous ces jeunes administrateurs ont, qu'ils sortent ou non de l'Ecole coloniale, passé deux ans environ en Indo-Chide avant leur nomination.

Mais à ces deux sortes de recrutement vient s'en ajouter un troisième qui se divise en plusieurs tronçons, et les administrateurs qui viennent de cette troisième source n'ont pas du tout besoin d'avoir été préparés à cette fonction coloniale pratique. Ce sont les commis rédacteurs de 3e et 2e classes du ministère des Colonies ; les conseillers de préfecture et enfin les lieutenants de l'armée active qui ont passé au moins deux ans en Indo-Chine.

Il en est de même pour les administrateurs de 4e, 3e et 2e classes. Ils se recrutent dans de certaines conditions d'ancienneté et de choix parmi les administrateurs de la classe inférieure, mais en outre peuvent être nommés d'emblée administrateurs dans chacune de ces trois classes — et suivant leur classe dans leur hiérarchie antérieure — les commis rédacteurs de 1re classe et principaux, les sous-chefs de bureau du ministère des Colonies ; les sous-préfets de 3e, 2e et 1re classes et les secrétaires généraux de 3e, 2e et 1re classes des préfectures de France, sans qu'aucun de ces fonctionnaires métropolitains ait jamais mis les pieds en Indo-Chine ;

Ensuite les capitaines, commandants, lieutenants-colonels et

colonels des armées de terre et de mer peuvent être nommés directement administrateurs de ces trois classes, suivant leur grade, à condition toutefois que les capitaines aient au moins passé deux ans comme officiers en Indo-Chine et les officiers supérieurs quatre ans au moins.

Enfin les juges de paix, lieutenants de juge, juges-présidents, juges, procureurs de la République ou substituts, appartenant à la magistrature de l'Indo-Chine et y comptant au minimum deux années de services effectifs peuvent également être nommées directement administrateurs de 4e, de 3e ou de 2e classe suivant leur grade.

En résumé en dehors des administrateurs coloniaux qui ont suivi normalement leur carrière, le président de la République peut nommer par décret et d'emblée jusqu'au grade d'administrateur de 2e classe inclus :

1° Des officiers et des magistrats pour lesquels on exige, avec juste raison, outre des conditions d'âge, celle d'avoir exercé avant leurs fonctions pendant deux ou quatre ans en Indo-Chine et qui sont donc au moins des fonctionnaires connaissant les indigènes et leurs pays avant d'être appelés à les administrer;

2° Des fonctionnaires des bureaux de l'administration centrale du ministère des Colonies, ou des sous-préfectures et préfectures de France qui, eux, n'ont besoin que de connaître de nom l'Indo-Chine, pour être nommés sur le champ presque au summum de la hiérarchie coloniale.

Nous disons presque au summum de la hiérarchie, car toutefois les administrateurs de 1re classe ne peuvent être recrutés que parmi ceux de 2e classe après deux années de service dans leur classe, et les inspecteurs sont pris uniquement parmi les administrateurs de 1re classe.

A ce mode de recrutement qui laisse entrer dans toutes les classes d'administrateurs des fonctionnaires métropolitains aussi peu préparés que possible, vient s'ajouter une nouvelle aggravation, celle de la permutation, qui autorise, par exemple, un administrateur de 2e classe, au courant depuis quinze ans des choses de l'Indo-Chine, à permuter avec un sous-préfet ou un secrétaire général de préfecture de 1re classe, lequel prend sa place en Indo-Chine, mais à la fin de la liste d'ancienneté de la position hiérarchique de son co-permutant indo-chinois.

Nous ne parlons que pour mémoire des abus vraiment scandaleux qui ont été faits, de nominations de secrétaires généraux des Colonies pris parmi des hommes politiques en France : car la campagne menée contre ces nominations, sa réper-

cussion à la tribune de la Chambre, et la ligne de conduite du ministre actuel des Colonies ont mis fin pour longtemps, espérons-le, à ce mode de recrutement du haut personnel colonial.

Pour bien faire toucher, par un exemple entre cent, jusqu'à quel point la réglementation actuelle est vicieuse, nous allons citer un cas que nous avons vu, sans toutefois bien entendu mettre le nom, bien que tout ait paru au *Journal officiel de la République française* et au *Bulletin officiel du ministère des Colonies*. D'ailleurs, la faute n'est pas à celui qui a bénéficié de cette réglementation absurde, mais bien plutôt à ceux qui l'on faite ou à ceux qui n'ont pas voulu la modifier, la connaissant.

En 190.., un jeune fonctionnaire très bien apparenté dans le monde politique sert à la Résidence générale de Tunisie. Il brûle d'envie d'être nommé administrateur de 3e classe en Indo-Chine, ce qui lui assurerait un traitement de 13.000 francs dans la colonie, non compris les indemnités, et un de 6.500 fr. en France, par exemple au ministère, non compris les indemnités bien entendu.

Impossible de le nommer d'emblée, car les fameux décrets n'ont pas prévu le cas du fonctionnaire de sa classe servant en Tunisie.

Un de ses protecteurs politiques trouve la solution.

Notre Tunisien est nommé sous-préfet de 2e classe en France par le ministre de l'Intérieur; et alors le ministre des Colonies peut, conformément aux décrets, mais non au bon sens à coup sûr, le nommer d'office administrateur de 3e classe en Indo-Chine, sans qu'il ait même rejoint sa sous-préfecture.

Ce jeune administrateur, qui ne connaissait l'Indo-Chine que de nom; fut d'abord envoyé en Cochinchine et au Cambodge. Après un voyage de quelques mois dans les deux postes, en compagnie de sa famille, il vint au Tonkin où nous avons eu le plaisir de le connaître : c'est d'ailleurs un homme charmant.

De rechef, avec sa famille, après ces quelques nouveaux mois passés au Tonkin, il rentra en France, après un voyage des plus intéressants effectué dans nos diverses possessions indo-chinoises et avec un traitement métropolitain de 6.500 francs par an.

Nous regrettons de l'avoir perdu de vue depuis, car vraiment, si sa carrière continue à être aussi rapide que coloniale, ce sera bientôt un homme vraiment influent.

Et l'on s'étonne en France parfois que les colons et les jour-

naux de l'Indo-Chine fassent des articles un peu vifs contre la métropole qui traite l'Indo-Chine comme un « déversoir aux « non-valeurs difficiles à caser dans la métropole » !

Nous ne pouvons que partager l'opinion émise par un journal de l'Indo-Chine quand il dit : « Favoritisme et petit « esprit de chapelle ont fait à notre influence en Indo-Chine « plus de mal qu'il ne serait facile de l'imaginer. »

Quelle bonne besogne voulez-vous voir faire en Indo-Chine par ces fonctionnaires métropolitains, ces anciens hommes politiques que la faveur des politiciens et du ministre du moment fait nommer d'emblée dans un poste qui exige autant de zèle et d'activité que de réelles connaissances du nouveau peuple dont il doit administrer une grande province? Comment s'étonner que cet administrateur, pour les affaires indigènes même les plus graves, se laisse guider uniquement par des interprètes, qui concussionnent sans merci leurs compatriotes, et au nom du résident, bien qu'à son insu.

Mais de cet état de choses aussi lamentable que trop fréquent, que ressort-t-il? C'est que l'indigène nous prend en grippe et ne guette que le moment où il se sentira assez fort pour nous jeter dehors, ou assez malheureux pour risquer le tout pour le tout, en préférant la mort à son sort misérable.

Ils ont échoué en 1908; mais veillons, car l'Annamite est aussi tenace et patient que cruel quand il se croit assez fort pour se débarrasser de son oppresseur. Ne nous endormons pas dans une douce quiétude une fois l'orage passé : le réveil pourra être terrible au moment où nous y penserons le moins. Prenons les mesures nécessaires pour remédier au mal, avant qu'il ne soit trop tard; c'est vraiment l'instant depuis vingt-cinq ans que nous sommes au Tonkin.

*
* *

Il est un fait certain, c'est que le mode de recrutement actuel, qui ouvre une si large porte à la faveur, ne va pas sans jeter un profond découragement dans le corps des administrateurs de carrière qui, au moment de récolter le fruit de leurs travaux par une nomination au grade supérieur, voient la place prise par un sous-préfet quelconque.

Nous ne sommes plus au début de la création de ces corps d'administration, car sans parler de l'ancien service des affaires indigènes de Cochinchine aujourd'hui fondu dans le personnel des service civils de l'Indo-Chine, le décret du 2 septembre 1887 a créé le corps des administrateurs coloniaux.

Il est parfaitement compréhensible qu'au moment de la création de ce corps, ou plutôt de ces corps successifs suivant le développement de nos possessions coloniales, on ait fait appel à toutes les intelligences, à toutes les activités, d'où qu'elles viennent.

Mais actuellement, et depuis plus de vingt ans en Indo-Chine, il ne s'agit plus de conquérir des peuples nouveaux, il s'agit de bien administrer les immenses territoires que nous possédons, et de les mettre en valeur.

Que l'on revise donc tous ces décrets de 1887, 1899, 1900, 1903, 1905 et 1906 qui règlent les divers corps d'administration, ou mieux, qu'on les remplace par une loi assurant leur avancement sans permettre l'intrusion d'éléments étrangers presque jusqu'au faîte de la hiérarchie.

Les jeunes gens qui auront choisi cette carrière débuteront par le bas de la hiérarchie ; au fur et à mesure qu'ils auront pris contact avec la population indigène, qu'ils auront étudié le pays, appris sa langue, ses mœurs et ses coutumes, ils s'élèveront peu à peu, après avoir fait en sous-ordre l'apprentissage de leur métier. Ils seront satisfaits de leur sort sachant qu'un étranger ne viendra pas prendre leur place au moment où, avec les années seront venues l'expérience et la pondération si nécessaires à tout administrateur colonial chargé d'administrer des provinces souvent plus grandes qu'un département français.

N'oublions pas qu'en aidant de tout son pouvoir à faire du corps des administrateurs un corps d'élite, la France prendra la meilleure des mesures pour retirer le fruit de ses conquêtes coloniales qui lui ont coûté tant d'hommes et d'argent.

Nous sommes convaincus qu'avec de bons administrateurs à la tête de toutes nos provinces indigènes nous obtiendrons le calme et la pacification dans toutes nos colonies, plus sûrement qu'avec une forte occupation militaire, et que ce sera le meilleur moyen d'arriver à pouvoir réduire progressivement les dépenses d'ordre militaire. Mais pour en arriver là, il faut donner à ceux qui sont chargés de ces fonctions capitales une stabilité que les vices de la réglementation actuelle sont loin de leur assurer.

L^t^-colonel Debon.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Le Maroc à la Chambre des députés.

Le 26 septembre, au moment où s'ouvrait la discussion du budget des Affaires étrangères à la Chambre des députés, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a rappelé que les diverses interpellations sur la question du Maroc avaient été jointes à la discussion du cahier des crédits supplémentaires, — laquelle doit venir très prochainement, — et qu'en conséquence il ajournait à cette époque l'exposé de la politique marocaine du gouvernement. Cependant M. de Pressensé, et après lui M. Jaurès, ayant cru, malgré cette déclaration du ministre, devoir poser l'un et l'autre la question marocaine, M. Pichon leur a répondu par les paroles suivantes, que nous reproduisons d'après l'*Officiel :*

M. le ministre des Affaires étrangères. — La Chambre a bien compris que si, au début de cette séance, je déclarais que mon intention n'était pas d'entretenir aujourd'hui un débat sur le Maroc, ce n'était pas pour me dérober aux questions qui pouvaient m'être posées, c'était seulement pour épargner le temps de l'Assemblée, au moment où elle arrive au terme du vote du budget ; mais M. Jaurès m'a posé une ou deux questions précises auxquelles je n'éprouve aucun embarras à répondre.

Il n'a pas résisté, suivant son habitude, à la tentation de faire un retour sur le passé et de dire, sans l'établir d'ailleurs, parce que ç'eût été impossible, que la politique suivie au Maroc par le gouvernement était faite de contradictions et de déceptions.

Non, messieurs, il n'y a eu dans notre conduite ni contradictions ni déceptions : il y a eu, d'un bout à l'autre, une parfaite unité de vue. Je me réserve de l'établir, si on le conteste encore, lorsque viendront en discussion les interpellations dont j'ai parlé.

Mais M. Jaurès ne s'est pas appesanti sur le passé ; il a réclamé de nous des engagements pour l'avenir ; il nous a recommandé à l'égard du Maroc la modération, un régime de paix et de bonne volonté réciproque.

Messieurs, c'est le programme même de notre politique ; nous ne voulons aucunement entraver l'œuvre du gouvernement marocain ; nous voulons la lui faciliter, au contraire. Et comment ne le ferions-nous pas ! Nous y sommes conduits par notre intérêt lui-même, puisque personne ne doit trouver plus d'avantages que nous à vivre avec le Maroc dans la paix et dans l'amitié.

Nous espérons être bientôt, comme toute l'Europe, en mesure de reconnaître le nouveau sultan ; nous n'attendons pour cela que son acceptation

des conditions assurément modérées qui lui ont été posées. Dès qu'il sera reconnu, nous entrerons en relations avec lui pour régler, dans des sentiments de conciliation et de bon vouloir, notre situation dans son empire, en ne nous inspirant que de nos conventions internationales, en même temps que de nos droits spéciaux.

Voilà la réponse que je peux faire, en ce qui touche spécialement le Maroc, à M. Jaurès.

Quant au discours de M. de Pressensé, je ne veux pas y répondre. Les sentiments qui ont accueilli les opinions qu'il a exprimées en ont, à mon avis, fait justice.

Je ne veux en dire qu'un mot. Je regrette qu'il se soit trouvé un député pour ne pas rendre, à propos de la crise récente que nous avons traversée, au Parlement, à l'opinion française et au gouvernement, la justice qui leur est unanimement rendue à l'étranger. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Je regrette qu'il se soit trouvé un député pour ne pas comprendre que, dans cette crise, nous n'avons fait autre chose que défendre, avec d'invariables sentiments de conciliation, mais avec une fermeté que rien ne pouvait ébranler, ce qui était en même temps le droit de notre pays et l'intérêt du monde entier, puisqu'il s'agissait du principe de l'arbitrage, qui est par excellence le principe de paix et de justice. (*Nouveaux applaudissements.*) Je regrette qu'il se soit trouvé un membre de cette Chambre...

M. Francis de Pressensé. — Je m'honore d'avoir été ce membre. (*Interruptions.*)

M. le ministre des Affaires étrangères. — ... pour ne pas se rendre compte qu'aucun gouvernement et aucun Parlement dignes de ce nom n'auraient pu prendre en France une attitude différente, parce qu'il n'aurait dépendu d'aucun d'eux d'infliger une humiliation ou une diminution d'autorité à notre pays. (*Applaudissements.*) Et puisque le malheur veut que le gouvernement et le Parlement ne trouvent pas ici, dans cette circonstance, l'unanimité qui était à la fois dans ma pensée et dans mon espoir, eh bien ! ce n'est ni le gouvernement ni le Parlement que je plains. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs. — Rumeurs à l'extrême gauche.*)

Le Maroc au Reichstag allemand.

Le 7 décembre, au Reichstag, à l'occasion de la discussion du budget de l'Empire, le chancelier prince de Bülow a fait les déclarations suivantes, concernant les relations franco-allemandes :

Messieurs, pour ce qui est de nos relations avec la France, je reconnais que le problème marocain recèle encore maintes difficultés. Mais j'espère que, grâce à la bonne volonté qui existe de toute part, il sera possible d'arriver à une entente dans les questions qui peuvent encore surgir, comme cela a été le cas pour la reconnaissance de Moulaï Hafid. L'incident des déserteurs de Casablanca a été renvoyé à un tribunal arbitral. Un orateur de l'extrême gauche a adressé, avant-hier, à ce sujet, de vifs reproches à nos autorités consulaires pour l'assistance qu'elles ont accordée aux déserteurs. M. Scheidemann s'est placé sur le même terrain que les organes nationalistes et militaristes français. Lorsqu'il s'agit de l'Allemagne, M. Scheideman ne se montre guère ami de l'armée; mais lorsqu'il s'agit d'attaquer la politique de son pays, l'esprit militaire se développe en lui.

J'espère qu'il conservera cet état d'âme jusqu'à la discussion du budget de la guerre.

Pour ce qui est du renvoi de cette affaire devant les arbitres, je voudrais encore ajouter quelques mots. Aussi longtemps que nous dûmes admettre que nous étions en présence d'une atteinte incontestable des organes français à notre pouvoir consulaire, nous devions nous en tenir à notre demande, que des regrets vinssent précéder le renvoi à un tribunal arbitral. Mais lorsqu'un rapport français très documenté arriva ici et que la question des voies de fait devenait contestable, nous ne pouvions plus raisonnablement exiger qu'une déclaration de la France précédât l'arbitrage. Il n'y avait plus désormais qu'à terminer ce conflit diplomatique d'une manière conforme à la dignité des deux parties. C'est ce qu'a réalisé la formule désirée par nous et sur laquelle on s'est entendu. Les deux gouvernements y expriment leurs regrets par anticipation et laissent à l'arbitrage le soin d'établir les faits.

On a de nouveau parlé à ce sujet dans la presse d'une défaite de la diplomatie allemande. Je crois que les gens raisonnables des deux pays peuvent être satisfaits de cette solution et y voir une victoire de la raison. (*Assentiment à droite.*) On assiste chez nous, comme aussi ailleurs dans de semblables circonstances, à une surestimation de ce qu'on appelle le prestige politique. De même qu'il est des femmes qui ne se servent pas de fard, il y a aussi des pays qui sont assez forts pour pouvoir renoncer à leur profit à un mesquin et stérile prestige. Cherchons nos avantages, cherchons notre honneur dans le maintien des fondements de la puissance allemande et dans la préservation de l'avenir du peuple allemand, mais pas dans des futilités superficielles.

Je me réjouis avec M. Bassermann que la question d'Orient n'ait pas seulement révélé l'absence d'opposition dans la politique française et allemande, mais, au contraire, des points de contact. Dans l'examen des situations comme à propos de plusieurs démarches diplomatiques, les deux gouvernements francais et allemand ont montré qu'ils savaient apprécier cette circonstance favorable.

Ajoutons qu'au cours de cette même discussion du budget de l'Empire, M. de Schœn, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a annoncé la prochaine publication d'un *Livre Blanc* sur les affaires du Maroc.

La réponse de Moulaï Hafid à la note franco-espagnole.

La réponse de Moulaï Hafid à la note franco-espagnole concernant sa reconnaissance a été remise officiellement au doyen du corps diplomatique à Tanger par les soins du représentant du sultan.

Cette réponse, aussi bien dans le fond que dans la forme, est assez satisfaisante. Moulaï Hafid accepte sans restriction les conditions de l'Europe. Il fait simplement quelques observations au sujet des créances des particuliers contre le Makhzen, provenant de fournitures diverses livrées aux ministres d'Abd el Aziz, soit pour son usage personnel, soit pour l'armée, et sur lesquelles ces ministres auraient prélevé de fortes commissions.

Ces observations ne sont pas d'ailleurs en désaccord avec la note, puisqu'elle a prévu une vérification préalable de ces créances.

L'arbitrage pour l'incident de Casablanca.

Le gouvernement français a désigné M. Louis Renault, jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères, et sir Edward Fry pour le représenter dans le tribunal arbitral qui statuera sur l'incident des déserteurs de Casablanca.

Le gouvernement allemand a, de son côté, désigné M. Kriege, qui, avec M. Louis Renault, s'était déjà occupé à Berlin du point de vue juridique de l'incident. Le nom de l'arbitre étranger choisi par l'Allemagne n'est pas encore connu.

Les deux gouvernements français et allemand se sont adressés à M. Hammerskjold, gouverneur d'Upsal, pour être le cinquième arbitre.

A la frontière algéro-marocaine.

Le 25 novembre, le commandant Dinaux, à la tête de l'escadron du 2e spahis, commandé par le capitaine Desmichels, et d'un peloton de mokhaznis, quittait Berguent pour effectuer une tournée de pacification dans les tribus. Il se dirigea d'abord droit à l'ouest, vers Debdou, où il arriva sans incident. Puis la reconnaissance parcourut le pays des Beni-Guil sans trouver la moindre hostilité et elle descendit vers Anoual, à 220 kilomètres de Berguent. Partout nos troupes furent bien accueillies.

La reconnaissance avait repris la route de Berguent quand, parvenue à 10 kilomètres environ d'Anoual, elle se heurta à un fort rassemblement de Berabers, qui voulut lui couper la route, et ouvrit sur nos troupes une violente fusillade. En dépit de la surprise de cette agression, les spahis et les mokhaznis firent bonne contenance et il n'y eut pas une minute d'hésitation. Tous les cavaliers mirent pied à terre et firent courageusement le coup de feu. Mais l'ennemi ne lâchant pas pied, on prit la résolution de le charger. Un escadron s'élança au galop et traversa les lignes marocaines, tirant et sabrant.

La cohésion de nos cavaliers fut telle que pas un de nos spahis, tué ou blessé, ne fut laissé en arrière. Au fur et à mesure, leurs camarades les relevaient, les plaçant en travers de leur selle. Une fois dégagé, l'escadron continua sa route.

Le maréchal des logis Ben Daoud, fils de l'ancien colonel, avait reçu une grave blessure au ventre, mais il ne put pas supporter les fatigues du retour et mourut en route. Ses dernières paroles furent : « Je meurs pour la patrie ! »

La reconnaissance, qui avait hâte de rejoindre Berguent, arriva dans ce poste après une marche ininterrompue de trente-six heures. Elle atteignit Berguent le 5 décembre, vers une heure de l'après-midi. Dès son arrivée, les victimes du guet-apens d'Anoual furent inhumées avec les honneurs militaires. Toute la garnison de Berguent assistait à la cérémonie des obsèques, qui furent imposantes.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les affaires d'Orient et la politique de la France; déclarations du ministre des Affaires étrangères.* — M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a fait, le 26 novembre, à la Chambre des députés, la déclaration suivante relative à la politique de la France en présence des affaires d'Orient :

M. le ministre des Affaires étrangères. — Messieurs, j'apporte à la Chambre, au nom du gouvernement, une déclaration relative aux affaires d'Orient :

Lorsque, dans la séance du 7 avril dernier, répondant à des questions de MM. Denys Cochin et de Pressensé, je m'expliquais à cette même tribune sur notre politique en Orient, je la définissais en disant qu'elle était à la fois pacifique, civilisatrice et complètement désintéressée, et qu'elle ne visait qu'au maintien de l'intégrité de l'empire ottoman avec toutes les garanties possibles de justice pour les populations qui vivent dans cet empire. J'ajoutais que nous nous attachions, d'accord avec nos amis et notre alliée, à réaliser et à maintenir l'union entre les puissances comme un gage de paix pour l'Europe et comme une condition de réussite pour toute œuvre réformatrice auprès du sultan.

Depuis que j'ai fait ces déclarations, des événements se sont produits qui ont apporté des modifications profondes à l'organisaiton intérieure de la Turquie et à la situation respective des puissances par rapport à l'empire ottoman.

Un régime constitutionnel a été institué à Constantinople où le parti Jeune-Turc a pris effectivement la direction du pouvoir.

La Bulgarie a proclamé son indépendance sous le sceptre du prince Ferdinand, qui a pris le titre de tsar.

L'empereur François-Joseph a fait connaître sa résolution d'étendre sa souveraineté sur la Bosnie et l'Herzégovine que l'Autriche-Hongrie occupait et administrait depuis 1878 en vertu de l'article 25 du traité de Berlin. Il a fait savoir en même temps que le gouvernement austro-hongrois renonçait au droit que lui conférait le même traité de tenir garnison et d'avoir des routes militaires et commerciales dans le sandjak de Novi-Bazar.

Enfin le gouvernement crétois a informé les consuls des quatre puissances protectrices qu'il proclamait l'annexion de l'île à la Grèce.

En ce qui concerne les réformes apportées à l'organisation intérieure de la Turquie, nous avons dit dès le premier moment que nous ne pouvions que nous féliciter de voir l'empire ottoman entrer dans le mouvement général qui porte les peuples à se gouverner et s'administrer librement. Toutes nos sympathies sont acquises à un régime dont les fondateurs ont déjà manifesté leur modération, leur sagesse et leur esprit pratique. Nous avons été heureux en particulier de constater qu'ils se montraient résolus à assurer un traitement égal à toutes les races et à toutes les religions

placées sous leur pouvoir. Dès la première heure nous avons officiellement exprimé au nouveau gouvernement de Constantinople notre confiance et notre amitié. Nous nous sentions d'autant plus autorisés à prendre cette attitude que les idées dont s'inspire la Jeune Turquie sont principalement puisées dans l'éducation française et découlent naturellement des principes que la France du XVIIIe siècle a répandues dans le monde entier.

De son côté la Sublime Porte, également consciente de cette communauté de liens et d'idées, s'est adressée à notre pays pour lui demander des conseillers appelés à concourir à sa réorganisation administrative. Nous nous sommes empressés de déférer à cette demande, et déjà le principal de ces conseillers, M. Laurent, premier président de la Cour des comptes, a pris possession de ses fonctions.

Nous avons vu avec satisfaction que les encouragements donnés par nous à la fondation du nouveau régime l'ont été de même par toutes les autres puissances. Les déclarations que j'ai recueillies de la bouche du ministre des Affaires étrangères de Russie, et de récents discours prononcés dans d'autres pays, ne laissent aucun doute à cet égard.

En proclamant inopinément l'indépendance et la royauté bulgares, le prince Ferdinand a compris qu'il avait des devoirs à remplir vis-à-vis de la Porte. C'est, d'ailleurs, ce que, d'accord avec la Russie et l'Angleterre, nous lui avons fait entendre sans retard. Il s'est rendu compte de la justesse et du désintéressement de nos conseils et, par un télégramme en date du 14 octobre, s'est adressé à M. le Président de la République pour le prier de se faire son interprète auprès de l'Europe en vue de se réconcilier avec la Turquie moyennant les compensations qui seraient reconnues légitimes et auxquelles son peuple saurait faire honneur.

Il ne pouvait y avoir en droit d'incertitude sur la nécessité d'une entente entre les puissances au sujet des faits qui venaient de s'accomplir dans les Balkans et qui avaient eu leur répercussion en Crète. Parmi les moyens qui se présentèrent aux chancelleries pour la conciliation des droits et des intérêts qui se trouvaient brusquement en opposition, l'idée d'une conférence internationale apparut comme la plus susceptible de retenir l'attention des gouvernements. C'était déjà la même idée qui avait donné naissance en 1871 à la conférence internationale de Londres, convoquée sur la proposition de M. de Bismarck pour se prononcer sur la revision de certaines clauses du traité de 1856.

Mais pour la convocation d'une conférence, il fallait tout d'abord l'avis de la principale puissance intéressée, la Turquie. Telle fut l'opinion qui réunit l'assentiment de la Russie, de l'Angleterre et de la France et qui servit de point de départ à des pourparlers avec les gouvernements signataires du traité de Berlin.

Le principe étant admis — et il le fut par la Turquie sous la réserve des questions qui pourraient être discutées par la conférence — il fallait déterminer le programme qui serait soumis à ses délibérations après avoir été adopté par les puissances.

M. Isvolski, ministre des Affaires étrangères de Russie, qui se trouvait alors à Paris et qui devait aller ensuite à Londres et à Berlin, prit l'initiative de conversations pour l'établissement de ce programme. Le gouvernement de la République a donné à cette œuvre d'entente tout son appui Ce n'est pas à dire qu'il se soit cantonné, plus que le gouvernement russe ou le gouvernement anglais, dans l'idée de la conférence. Il s'est associé comme l'Angleterre et la Russie à tous les procédés qui lui ont paru de

nature à maintenir la paix, à réaliser l'apaisement, et à régler les graves questions qui sont posées.

Le gouvernement italien, qui avait l'un des premiers préconisé la conférence, a joint ses efforts aux nôtres et travaillé dans le même esprit. A des conditions qui sont encore débattues, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont fait savoir qu'elles se concerteraient volontiers avec les autres puissances et qu'elles partageaient leur désir d'un accord général.

Des négociations que nous n'avons cessé d'encourager, et auxquelles nous avons pris une part des plus actives, se sont poursuivies entre la Bulgarie et le Turquie. Notre premier effort a tendu à obtenir des deux pays le licenciement des troupes qu'ils avaient appelées sous les armes et dont la présence à proximité de la frontière offrait de sérieux dangers.

Nous avons été assez heureux pour réussir. La Bulgarie a licencié 75.000 hommes et la Turquie a renvoyé ses redifs dans leurs foyers.

Comme l'avait demandé le prince Ferdinand, M. le Président de la République s'est fait auprès de l'Europe l'interprète de ses sentiments et de ses intentions. Nous lui prêtons aujourd'hui encore notre concours auprès des puissances pour faciliter l'heureuse issue des pourparlers engagés à Constantinople.

Les autres gouvernements font comme nous et leurs représentants à Sofia et auprès de la Porte s'inspirent de la même pensée de conciliation.

En répondant à S. M. l'empereur d'Autriche-Hongrie avec les sentiments amicaux qui dictent les rapports entre les deux pays, M. le Président de la République faisait connaître que la France, n'ayant en vue que l'intérêt général, concourrait à l'accord désiré pour le règlement des difficultés présentes. C'est la tâche à laquelle nous nous appliquons. Elle est, à la fois, dans les données de notre politique et dans le rôle de notre pays.

Nous intervenons dans toute cette affaire sans autres préoccupations que le libre développement des institutions de la Jeune Turquie et des Etats qui l'environnent, la préservation de la paix de l'Europe et le respect des droits de chacun. Nous n'avons mêlé et nous ne mêlerons aux affaires d'Orient aucune question qui leur soit étrangère.

Nous sommes convaincus que le gouvernement de Vienne peut s'entendre avec celui de Constantinople comme avec les autres Etats des Balkans. Il n'est pas impossible de trouver pour la Serbie et le Monténégro des satisfactions d'intérêts auxquelles tous les gouvernements puissent souscrire. Ce qui importe avant tout, c'est que la paix ne soit pas troublée.

Nous faisons dans cet ordre d'idées tout ce qui dépend de nous. Notre action s'exerce chaque jour dans ce sens, à Sofia comme à Belgrade et à Constantinople ; c'est un témoignage que nous rendent volontiers les autres gouvernements.

Fidèles à nos traditions et à la continuité de nos vues, nous ne pouvons que souhaiter que les quatre puissances protectrices s'entendent pour faire régler, d'accord avec la Turquie, la question de Crète suivant les vœux du peuple crétois.

Telle a été, messieurs, notre politique, et tels sont les sentiments que nous apportons dans la poursuite quotidienne des négociations auxquelles prennent part tous les gouvernements signataires du traité de Berlin. Loin de chercher à créer ou entretenir des antagonismes, nous nous efforçons au contraire de réduire toutes difficultés et de collaborer à une œuvre de rapprochement. Nous ne saurions éveiller aucune suspicion puisqu'il est

notoire que nous ne réclamons aucun avantage qui nous soit propre. Une intervention désintéressée nous semble faite pour préparer l'arbitrage de l'Europe, qui sera la solution naturelle des complications en face desquelles nous nous trouvons. (*Vifs applaudissements.*)

— *La question de Terre-Neuve.* — Le 26 novembre, à l'occasion du budget des Affaires étrangères, M. Guernier, député d'Ille-et-Vilaine a demandé des explications au ministre des Affaires étrangères de la situation faite à nos pêcheurs terre-neuviens. M. Guernier a rappelé que le traité de 1904 contenait une disposition par laquelle le gouvernement français et le gouvernement anglais prenaient tous deux l'engagement de régler, par une entente commune, la police de la pêche sur les côtés du *French shore.* Or, depuis le traité, quatre ans se sont écoulés, et nous attendons encore que le règlement de police soit édicté. Ce retard est grandement préjudiciable à nos marins ; car ils ne savent encore, à l'heure actuelle, de quelle façon se comporter. Les armateurs qui préparent la campagne future et dont quelques-uns voudraient se rendre sur la côte du *French shore*, se voient, à cause de l'incertitude où il se trouvent, dans l'impossibilité d'aller continuer à faire valoir nos droits sur cette côte. M. Guernier a donc demandé au ministre de hâter la publication de ce règlement, dont la nécessité s'impose d'autant plus que les Terre-Neuviens anglais, revenant à leur ancienne politique, recommencent à persécuter nos marins par leurs exigences illégales de manière à les mettre pratiquement dans l'impossibilité de gagner leur vie. A ces observations, M. Pichon a fait la réponse suivante, dont M. Guernier a déclaré prendre acte.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Le gouvernement partage l'avis de M. Guernier sur l'interprétation à donner au traité de 1904 et sur la nécessité de lui donner la suite qu'il comporte. Des négociations sont engagées à ce sujet avec le gouvernement britannique, et elles n'ont cessé à aucun moment d'être poursuivies. Nous avons échangé des notes nombreuses, des conversations tout aussi nombreuses et des communications de toute espèce.

Il y a difficulté d'interprétation entre le gouvernement anglais et le gouvernement français comme l'a indiqué M. Guernier, à la fois pour la définition des eaux territoriales et pour les clauses à introduire dans le règlement de police, qui doit être consécutif de l'accord de 1904. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pas pu réussir encore à nous mettre d'accord avec le gouvernement anglais. A la suite des démarches réitérées que M. Guernier a faites auprès de moi, j'ai prescrit à notre ambassadeur à Londres de nouvelles démarches et je lui ai encore télégraphié hier à ce sujet.

Etant donnés les sentiments d'amitié réciproque des deux pays, j'espère que nous finirons par nous entendre d'une façon précise pour faire respecter nos droits qui sont, d'après nous, indiscutables.

Dans le cas où nous n'arriverions pas à une entente prochaine, je crois que nous pourrions être amenés à recourir à l'arbitrage pour l'interprétation du traité de 1904.

Allemagne. — *La politique extérieure de l'empire; discours du chancelier prince de Bülow.* — A l'occasion de la discussion du budget de l'empire, M. de Bülow a fait le 7 décembre, au Reichstag, l'important exposé suivant de la politique extérieure allemande.

LA REVOLUTION TURQUE

Messieurs, tous les orateurs de cette Assemblée ont abordé de difficiles questions. Je veux y répondre par les explications suivantes. Le point qui domine la politique de ces derniers mois, c'est la révolution turque. Sur cette révolution, la presse et même des membres de cette haute Assemblée ont émis des opinions qui ne répondent pas à la réalité des choses. Le député Scheldemann a été jusqu'à affirmer que le mouvement avait été dirigé par des malheureux et des conspirateurs qui probablement, pendant leur séjour antérieur en Allemagne, avaient été mal accueillis par notre gouvernement. Ce n'étaient pas des mendiants qui étaient à la tête du mouvement, mais des officiers, des officiers de valeur, qui avaient reçu leur éducation chez nous, dans notre armée, et qui ont gardé de sincères sympathies pour notre armée et pour notre pays. La révolution s'est accomplie sans épanchement de sang, ménageant même les éléments de la population qui étaient opposés au mouvement. La révolution turque fut digne et inspira le respect et la sympathie à toutes les nations civilisées. J'ai moi-même eu l'occasion de recevoir chez moi plusieurs des chefs du mouvement, auxquels j'accorde toute ma considération. Ce ne sont pas des utopistes, ce sont des patriotes.

Sur ce point également, se sont répandues à l'étranger toutes sortes d'opinions erronées sur notre politique. On a dit que nous étions les adversaires du mouvement jeune-turc parce que nous avions de bonnes et amicales relations avec l'ancien régime turc. C'est prouver là une ignorance complète des habitudes diplomatiques et de l'A B C de toute politique. Le but d'une politique ne peut être de faire à d'autres peuples des prescriptions relatives à des institutions constitutionnelles, ni de se mêler des affaires intérieures des autres nations et de vouloir jouer le rôle de magister. Nous devions compter naturellement avec l'ordre existant. Nos représentants, lorsqu'on les a interrogés, se sont toujours prononcés pour les réformes; nous n'avons pas d'autre vœu actuellement que de voir la Turquie, politiquement et économiquement, forte. Comment pourrait-il en être autrement? Nous n'avons jamais essayé d'arracher à notre profit un lambeau de territoire turc. Ce n'est pas par morale, ni par modération, mais parce qu'à cause de notre situation géographique nous n'avions pas de raison de le faire. Notre désir que la Turquie reste intérieurement saine et forte en est d'autant plus sincère.

Quoique l'annexion de la Bosnie-Herzégovine et la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie ne constituent pas en fait une perte matérielle pour la Turquie qui, au contraire, gagne quelque chose par l'annexion du sandjak, ces événements n'en ont pas moins produit en Turquie une vive agitation, et les modifications du traité de Berlin qui sont survenues ont mis la diplomatie européenne devant une tâche difficile. En ne perdant pas de vue la sauvegarde des intérêts de l'Allemagne, nous avons, dès l'abord, envisagé deux points. Le premier, que nous devions laisser l'initiative à d'autres puissances; nous n'avons pas, dans le jeu diplomatique, à nous poser au premier plan. Nous avons, il est vrai, dans les Balkans, des intérêts économiques plus considérables qu'à l'époque du prince de Bismarck, mais, pas plus que lors de la précédente crise orientale, nous

n'avons de raisons de nous laisser pousser au premier rang par des puissances plus immédiatement intéressées. Le deuxième point, sur lequel nous n'avons d'ailleurs pas eu un moment d'hésitation, était la fidélité à notre alliée l'Autriche-Hongrie.

L'ALLEMAGNE ET L'INITIATIVE AUTRICHIENNE

Messieurs, nous avons été informés par le gouvernement austro-hongrois, en même temps que l'Italie et la Russie, de son intention de transformer l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine en annexion. Quant au moment et à la forme de l'annexion, nous ne savions rien de plus précis. Je ne songe pas à en faire un reproche au cabinet de Vienne. Je vous avouerai même que je lui en ai été reconnaissant. Certainement, messieurs. Je lui en suis reconnaissant. Le gouvernement austro-hongrois doit, en effet, décider en toute indépendance quelles sont pour lui les questions vitales et comment il entend les traiter. Nous avions évidemment le droit de nous demander jusqu'à quel point nous nous mettrions en avant pour les intérêts spéciaux de notre alliée, mais pas un instant nous n'avons hésité, et non seulement nous n'avons rien fait qui pût contrarier les intérêts autrichiens, mais nous les avons soutenus dans la mesure du possible. J'insiste sur le fait que nous n'avions pas eu d'hésitations, contrairement à ce qu'à mon regret et à mon étonnement M. le député Speck a cru pouvoir déclarer, lorsqu'il nous disait samedi que nous n'avions pris notre place aux côtés de l'Autriche que tard et après de longs tâtonnements. Si M. Speck voyait les dossiers, mes instructions et mes décisions, il devrait reconnaître que ce reproche n'est pas justifié.

LES RELATIONS RUSSO-ALLEMANDES

C'est par une conséquence naturelle de notre attitude entièrement loyale, que je n'ai pas laissé un doute à M. Isvolski sur notre intention de ne pas nous séparer de l'Autriche-Hongrie dans la question de la conférence. En outre, nous partagions la même conviction, M. Isvolski et moi, que la politique allemande n'aurait pas de pointe contre la Russie et réciproquement; bien au contraire, que la traditionnelle amitié entre les deux puissances devait être maintenue. M. Isvolski m'a, à cette occasion, renouvelé l'assurance qu'il n'existait pas d'entente de quelque nature que ce fût entre l'Angleterre et la Russie qui pût être dirigée contre les intérêts allemands.

L'ITALIE ET LA TRIPLE ALLIANCE

Messieurs, la politique de l'Italie, comme celle de l'Allemagne, est, par son propre intérêt, amenée à choisir la voie de la conciliation. L'éminent ministre des Affaires étrangères italien a exposé cela en détail dans son dernier discours. J'ai la conviction qu'il sera possible d'aplanir les divergences qui, ces temps derniers, se sont élevées entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie, comme cela s'est produit maintes fois précédemment. Je ne vois pas pourquoi il ne serait pas possible de mettre en harmonie les intérêts autrichiens et italiens. D'ailleurs, je suis convaincu que l'Italie a un grand intérêt à être l'alliée non seulement de l'Allemagne, mais aussi de l'Autriche-Hongrie. Un des plus éminents diplomates que j'aie rencontrés dans ma carrière, le comte Nigra, formé à l'école du grand et génial Cavour, avait représenté avec succès, dans les années précédentes, le jeune royaume d'Italie. C'était un patriote ardent, et il me dit, peu de temps avant sa mort (ce devait être en 1902 ou 1903) : « L'Italie ne peut être que l'alliée

« ou l'ennemie de l'Autriche. » Je ne crois pas que ceux-là veulent du bien à l'Italie qui lui conseillent des aventures qui pourraient mettre en question le grand avenir et le réjouissant développement du pays. Mon honorable ami M. Giolitti a insisté, il y a trois jours, sur cet heureux développement et cette prospérité auxquels il a, du reste, contribué. M. Giolitti a aussi fait remarquer à cette occasion les heureux effets de la Triplice, qui a assuré une longue période de paix et de prospérité aux trois Etats alliés, et j'ajouterai à l'Europe entière.

L'ACCORD NIPPO-AMÉRICAIN

Passons maintenant à l'accord conclu entre le Japon et les Etats-Unis. Le contenu de ce traité nous a été communiqué par les représentants des deux puissances intéressées. Nous nous sommes rendu compte que cette nouvelle convention est d'accord avec les principes qui sont à la base de la politique de l'empire allemand en Extrême-Orient : j'entends par là la porte ouverte sur le terrain économique, le *statu quo* territorial et le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire chinois. Nous ne pouvons considérer qu'avec sympathie tout traité qui vient confirmer ces principes et garantit le développement pacifique de la politique en Extrême-Orient.

On a émis l'idée que la conclusion du traité japono-américain avait été désagréable à l'Allemagne qui aurait été tenue à l'écart. Je rappelle à ce sujet que nous avons conclu depuis longtemps un traité analogue avec le Japon. Le Japon a adhéré au traité anglo-allemand de 1900, qui garantit le respect des droits des deux nations, le maintien du *statu quo* territorial et de la politique de la porte ouverte. De notre mise à l'écart, il ne peut donc pas être plus question en Extrême-Orient qu'en Asie ou autre part.

En ce qui concerne les excès regrettables survenus à Prague et sur d'autres points de la monarchie austro-hongroise, nos représentants ont fait les démarches nécessaires afin d'établir dans quelle mesure des sujets de l'empire allemand avaient pris part aux troubles ou y avaient subi des préjudices et afin de s'assurer que les sujets allemands étaient suffisamment protégés. Ce serait travailler à l'encontre des intérêts allemands et s'écarter de la voie que le prince de Bismarck a tracée à notre politique en cette matière que de s'immiscer, au sujet de ces troubles, dans les affaires intérieures et les querelles intérieures d'un Etat étranger. Comme mon prédécesseur à la tribune l'a fait justement remarquer, c'est précisément parce que nous ne désirons pas et que nous n'admettons pas que d'autres nations se mêlent de nos affaires intérieures que nous devons sur ce point agir avec réserve et prudence.

LA QUESTION D'ORIENT ET LES RAPPORTS ANGLO-ALLEMANDS

Je reviens, étant arrivé au terme de mes déclarations, sur la situation en Orient. Si l'Angleterre a adopté dans ces derniers temps une politique amicale à l'égard de la Turquie, nous avons lieu tout les premiers de nous en réjouir. Nous souhaitons une Turquie forte. Si l'Angleterre désire la même chose, les relations entre le royaume britannique et l'Allemagne ne peuvent qu'être améliorées par cette concordance de vues. L'Allemagne et l'Angleterre ne se font pas concurrence à Constantinople. Je m'associe complètement à ce qu'a dit récemment le premier ministre anglais au sujet de la bonne volonté qui préside aux relations entre l'Allemagne et l'Angleterre, et je suis également de l'avis exprimé par le ministre des Affaires étrangères, sir Edward Grey, qu'une conférence sur la question

balkanique serait un moyen d'apaisement ou d'agitation. Nous désirons qu'elle ait l'apaisement pour résultat et nous espérons que la paix européenne ne sera pas troublée. Ceux qui voudraient la troubler sont trop faibles, et les autres qui le pourraient n'ont pas de raison de le faire. Je le répète, notre politique est simple et claire. Nous sauvegarderons les intérêts allemands, nous aiderons nos amis et nos alliés et nous soutiendrons, d'accord avec le Parlement et le peuple allemand, tous les efforts en faveur du maintien de la paix.

Italie. — *La politique extérieure de l'Italie. Discours de MM. Fortis, Tittoni et Giolitti.* — A la suite de bagarres universitaires survenues à Vienne entre étudiants italiens et autrichiens, un grand débat sur la politique étrangère et les rapports austro-italiens a eu lieu, le 4 décembre, à la Chambre des députés de Rome. La caractéristique de la discussion a été le discours de M. Fortis, ancien président du Conseil, qui a provoqué les applaudissements enthousiastes de toute l'assemblée par la netteté et la précision de ses déclarations anti-autrichiennes. Voici le texte de ces paroles de M. Fortis, qui ont produit une si profonde impression sur la Chambre italienne.

M. Sonnino, le plus chaud partisan de la Triplice, vient d'exprimer quelques plaintes sur la fidélité à la Triplice, qui nous est rendue chaque jour plus difficile. Je serai plus brutal que M. Sonnino ; je me plaindrai non seulement des mauvais procédés contre les Italiens, mais, ce qui me peine plus encore, ce sont les armements dirigés contre nous de la part de l'Autriche, notre alliée.

La situation est grave et douloureuse, et je prévois le jour où, nous inspirant de notre maître en la matière, le baron d'Æhrenthal, nous dirons à l'Autriche : « Les bons comptes font les bons amis. »

En effet, il faut que cette situation cesse, à savoir que l'Italie soit menacée d'une guerre uniquement par son alliée. Ceci est le sentiment de la nation : ou bien elle cessera et nous serons amis, ou bien elle continuera et chacun reprendra sa liberté.

Il semble, sur ce terrain, que nous sommes tous d'accord, et le pays tout entier est avec nous. Que le gouvernement demande donc au pays les sacrifices nécessaires pour sauvegarder la patrie et, fourbissant nos armes, nous pourrons obtenir le but suprême de notre politique étrangère : la conservation de la paix.

Après cette apostrophe, bruyamment acclamée par toute la Chambre, M. Fortis a fait le procès de la politique austro-hongroise dans les Balkans ; il a déclaré inadmissible que l'on donne un consentement bénévole aux faits accomplis contre tous les droits. Evidemment l'Italie ne peut s'opposer isolément à l'Autriche ; mais elle doit sans hésitation se rallier au concert des autres puissances. M. Fortis a conclu que l'Italie doit évidemment rester fidèle à la cause de la Triple Alliance, quoique cette fidélité lui soit rendue chaque jour plus difficile ; mais que, « étant données les excessives « mesures d'armement de l'Autriche, il importe que le gouverne- « ment sache prévenir le danger d'une situation qui met l'Italie en « danger d'une guerre seulement avec une puissance alliée ; si, au

« contraire, cette situation devait se prolonger et que chacun reprît « sa voie — ce que d'ailleurs l'orateur ne voudrait pas — le Par- « lement et le pays sont d'accord pour inviter le gouvernement à « compléter notre défense militaire dans le but suprême de garantir « la paix ».

Après M. Fortis, M. Tittoni a présenté la défense de sa politique. Il a d'abord exposé en détail les événements relatifs à l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Il a affirmé à ce propos que le gouvernement italien a toujours soutenu que, dans les cas d'une modification du *statu quo* en Orient, le principe des nationalités devait prévaloir. Il a ajouté que le gouvernement a la plus grande sympathie pour les petits Etats balkaniques, mais qu'il ne peut s'employer en leur faveur que diplomatiquement. Quant à la Turquie, M. Tittoni a constaté avec plaisir que le nouveau régime a dissipé tout malentendu entre l'Italie et la Porte, et que les rapports d'affaires entre les deux gouvernements sont empreints d'une sympathie réciproque aussi sincère et d'une confiance aussi grande que par le passé. Il en est de même pour la Tripolitaine où la méfiance injustifiée de l'ancien régime turc à l'égard de l'Italie a disparu complètement.

En ce qui concerne les compensations possibles pour l'annexion, le ministre a déclaré qu'en dehors de l'occupation de la Bosnie, deux articles du traité de Berlin doivent être considérés comme lésant les intérêts italiens : les articles 25 et 29. Ces articles, une fois éliminés ou modifiés, le gouvernement pourra affirmer avoir pourvu à la défense de la patrie de la meilleure manière possible. Le ministre a montré l'importance pour l'Italie de la suppression de l'article 25 et de la modification de l'article 29 et a constaté que tous ceux qui, depuis 1878, s'occupèrent de cette question ont été d'accord pour considérer ces deux articles comme contraires aux intérêts italiens. Il demandait alors si les événements récents doivent changer l'attitude de l'Italie envers les Etats alliés et les nations amies. M. Tittoni a exprimé l'opinion formelle que l'Italie doit persévérer dans la politique des alliances et des amitiés suivie jusqu'ici, parce qu'elle est la seule qui réponde à ses intérêts, la seule qu'elle puisse suivre.

L'alliance avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie à laquelle, a dit M. Tittoni, nous restons fidèles, ne doit pas être un obstacle à notre amitié traditionnelle avec l'Angleterre, à notre amitié renouvelée avec la France et à la récente entente avec la Russie. Je constate, appuie le ministre, que tandis qu'à l'étranger nous sommes considérés avec sympathie comme un élément précieux pour la paix et pour l'équilibre européen, en Italie, quelques esprits inquiets et impatients nous somment de choisir entre nos alliances et nos amitiés : à ces sommations nous opposons un refus catégorique. La politique étrangère du gouvernement est la seule qu'il convienne maintenant à l'Italie de suivre.

Le ministre a relevé ensuite la connexité entre la politique étrangère et les dépenses militaires et a déclaré qu'il n'y a pas de doute

qu'il faille pourvoir aux armements ; il a réfuté énergiquement l'opinion attribuée au gouvernement que l'Italie doit toujours céder parce qu'elle doit avoir la crainte, mais il a ajouté aussi que le ministre qui sans motifs très graves et péremptoires conduirait le pays à une guerre non nécessaire, commettrait un crime de lèse-patrie et de lèse-humanité. Il faut que du banc du gouvernement parte une parole qui, sans cesser d'être patriotique, soit rassurante, tranquille et pacifique. C'est dans ce sens que doit être interprété le perfectionnement des armements : qui veut vraiment une politique de paix, doit approuver celle du gouvernement. Le ministre a terminé en souhaitant que ce débat parlementaire soit fécond en enseignements pour le gouvernement, le pays et le parlement, et qu'il unisse tout le monde dans la pensée suprême du devoir commun et dans l'intérêt de la patrie.

Enfin, avant de passer au vote des ordres du jour, M. Giolitti, président du conseil, a fait la déclaration suivante :

C'est la première fois que le Parlement italien discute à fond, directement et expressément, la politique étrangère. Quelqu'un a dit que la politique actuelle du cabinet, dans la question qui forme l'objet de cette discussion, était excusable, par suite de la non-préparation militaire de l'Italie.

Quelle qu'eût été la force militaire de l'Italie dans cette occasion, nous n'aurions pas dû suivre une ligne en principe différente, la situation ne pouvant aucunement justifier un acte quelconque de provocation. M. Fortis a bien dit hier que l'intérêt le plus grand de l'Italie est le maintien de la paix. L'Italie est dans une période de formation ; or, la résolution des graves problèmes touchant la vie économique, sociale et politique du pays est impossible sans une politique de paix. C'est la politique à suivre lorsque ne sont en jeu ni les intérêts vitaux ni l'honneur du pays, parce que le jour où l'honneur du pays serait en question il n'y aurait, en Italie, qu'une seule volonté et une seule décision.

Le président du Conseil a objecté qu'aujourd'hui il ne peut pas y avoir entre l'Autriche et l'Italie de différends qui ne soient pas facilement conciliables et il a conclu :

Le Parlement doit choisir si l'on doit persévérer dans les lignes générales de la politique suivie jusqu'ici, ou changer de route.

La Triple Alliance a assuré une très longue période de paix dont le pays a profité pour faire des progrès rapides, comme aucune des nations voisines. En trente années, l'Italie a subi une transformation qui représente l'avancement d'un siècle dans la civilisation. Mais il reste encore beaucoup à faire et il est urgent de le faire. Pour cela, il faut surtout une tranquillité et une sûreté absolues à l'intérieur et à l'étranger. Nos pères nous ont donné une patrie, nous devons la rendre heureuse, forte et respectée, et on ne doit pas compromettre cette œuvre de la génération actuelle par des impatiences prématurées. Le pays, qui a 34 millions d'habitants parlant une seule langue, appartenant à une seule nation, le pays, qui a une glorieuse histoire de deux mille ans, ne peut pas, ne doit pas douter de son grand avenir.

Après ce discours très applaudi du président du Conseil, la

Chambre a passé au vote par appel nominal et adopté par 297 voix contre 140 la motion Fusinato, approuvant la politique étrangère du gouvernement.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Les réformes de M. Klobukowski.* — Peu de jours après son arrivée en Indo-Chine, le nouveau gouverneur général adressait à ses collaborateurs immédiats une circulaire par laquelle il prescrivait de nouvelles règles administratives propres à donner satisfaction à cet axiome, qu'on peut gouverner de loin, mais qu'on n'administre bien que de près. Nous avons signalé déjà combien M. Klobukowski avait eu raison de réaliser cette première réforme. Depuis, le gouverneur général n'est pas resté inactif. Sans tarder, il a parcouru les villes principales de l'Annam et du Tonkin, et dans ces deux pays il a marqué son passage par des actes. Le plus original d'entre eux est la proclamation, à la fois bienveillante et énergique, qu'il a adressée aux habitants de l'Annam et du Tonkin. M. Klobukowski assure les Annamites qu'il vient à eux en ami et il précise ce qu'ils peuvent attendre de lui, représentant de la France, leur pays protecteur; mais il ne leur cache pas qu'ils ont des devoirs, notamment celui de ne point écouter les agitateurs contre lesquels d'ailleurs le gouverneur se déclare prêt à sévir sans faiblesse. Toute cette proclamation est d'un ton excellent. Elle a été affichée dans tout l'Annam et tout le Tonkin. Pour ce dernier pays, M. Klobukowski a pris une mesure très caractéristique. Son prédécesseur avait institué une commission représentative indigène où il avait réservé une large place à l'élément représentatif élu. Cette commission s'est réunie une fois et au Tonkin on lui a aussitôt donné le nom de Douma, qui n'était pas sans impliquer quelque critique. On jugeait que cette assemblée indigène jouait trop au Parlement. Désormais, elle ne pourra plus avoir ce rôle, mais son utilité n'en sera pas moins grande. M. Klobukowski fait de la commission indigène un organisme purement consultatif, qui n'a pas de sessions régulières, se réunit seulement sur la convocation du résident supérieur et délibère, en présence d'un représentant de l'administration, sous la présidence non plus d'un président élu, mais de son doyen d'âge. La composition de cette commission est aussi modifiée de telle sorte que les agitateurs qui s'y étaient naguère introduits n'y auront plus place. Mais il ne suffit pas de réformer les organisations indigènes; il faut encore, ainsi qu'en témoignait la première circulaire du gouverneur, nous réformer nous-mêmes. Parmi ces réformes, il en est une des plus urgentes, car son effet serait considérable : c'est de faire apprendre par nos administrateurs les langues indigènes. A la dernière discussion du budget des colonies à la Chambre, on n'a pas manqué d'insister sur l'infériorité de nos fonctionnaires coloniaux à cet égard. M. Klobukowski n'avait pas attendu cette manifestation pour prescrire que les élèves administrateurs sortant de l'Ecole

coloniale feraient dans les provinces un stage d'une durée maxima de deux ans, à l'expiration duquel ils devront justifier, par un examen, d'une connaissance suffisante des mœurs, des coutumes et surtout des langues indigènes, faute de quoi ils seront licenciés. C'est une bonne décision, mais il faudra que l'examen soit sérieux et qu'on n'hésite pas à appliquer la sanction quand elle sera nécessaire, car il importe que notre corps d'administrateurs soit enfin capable d'entrer en relations directes avec les indigènes; c'est le seul moyen d'assurer notre autorité. Telles sont les principales réformes que M. Klobukowski a réalisées. Elles tendent toutes à l'établissement d'un régime bienveillant et énergique, propre non seulement au maintien de l'ordre, mais au progrès de notre influence parmi les populations indo-chinoises.

Japon. — *L'entente nippo-américaine.* — Le 30 novembre, les notes officielles suivantes ont été échangées entre le baron Takahira, ambassadeur du Japon aux Etats-Unis et M. Elihu Root, ministre des Affaires étrangères.

Washington, le 30 novembre 1908.

Monsieur,

L'échange de vues qui eut lieu entre nous lors des récents entretiens que j'eus l'honneur d'avoir avec vous a démontré que le Japon et les Etats-Unis, ayant d'importantes possessions insulaires dans l'océan Pacifique, les gouvernements des deux pays poursuivent un but, une politique et des intentions communes dans cette région. Croyant qu'un exposé loyal et réciproque de ce but, de ces intentions et de cette politique non seulement tendrait à fortifier les relations d'amitié et de bon voisinage qui existèrent de tout temps entre le Japon et les Etats-Unis, mais encore contribuerait matériellement au maintien de la paix générale, le gouvernement impérial du Japon m'a autorisé à vous soumettre cet aperçu de son interprétation desdits but, politique et intentions communément poursuivis.

1° C'est le vœu des deux gouvernements d'encourager le développement libre et pacifique de leur commerce dans l'océan Pacifique;

2° La politique des deux gouvernements, à l'abri des tendances agressives, est destinée à maintenir le *statu quo* existant dans la région susmentionnée et à défendre le principe de la porte ouverte pour le commerce et l'industrie de toutes les nations en Chine;

3° En conséquence, les deux nations sont fermement résolues mutuellement à respecter les concessions territoriales qu'elles possèdent dans ladite région;

4° Elles sont également déterminées à préserver les intérêts communs de toutes les puissances en Chine, en défendant par tous les moyens pacifiques à leur disposition l'indépendance et l'intégrité de la Chine, le principe de la porte ouverte pour le commerce et l'industrie de toutes les nations dans cet empire :

5° Si quelque événement menaçant le *statu quo* ainsi défini se produit, il restera aux deux gouvernements à entrer en communication l'un avec l'autre, afin d'arriver à une entente sur les mesures qui pourraient être considérées comme utiles à prendre.

Si cet aperçu rencontre les vues du gouvernement des Etats-Unis, je serai heureux de recevoir votre confirmation.

Je prends l'opportunité, etc... Signé : TAKAHIRA.

En réponse, M. Root a adressé à l'ambassadeur du Japon la lettre suivante :

Washington, le 30 novembre 1908.

Excellence,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note d'aujourd'hui indiquant le résultat des échanges de vues qui eurent lieu entre nous lors de nos récents entretiens et définissant l'entente des deux gouvernements en ce qui concerne leur politique dans les régions de l'océan Pacifique. C'est pour moi un plaisir de vous informer que cette expression d'entente mutuelle est des plus agréables au gouvernement des Etats-Unis, car elle est la résultante des heureuses relations entre les deux pays et elle fournit l'occasion d'une affirmation concise mutuelle de la politique commune que les deux gouvernements ont si fréquemment déclaré poursuivre en Extrême-Orient.

Je suis heureux de pouvoir confirmer à Votre Excellence, au nom des Etats-Unis, la déclaration des deux gouvernements exprimée dans les termes suivants.

Signé : ELIHU ROOT.

Suit, mot par mot, le texte des propositions soumis par M. Takahira.

III. — AFRIQUE.

Afrique Occidentale. — *Un engagement en Mauritanie.* — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale française vient de câbler au ministre des Colonies qu'un engagement a eu lieu le 27 novembre dernier, au puits d'Aganchiche (Mauritanie), entre un peloton de spahis, commandé par le lieutenant Reboul, et une bande d'Oulad-Deid, forte de 130 hommes. Nous avons à déplorer la perte du lieutenant Reboul, de deux brigadiers, de dix spahis et d'un auxiliaire maure. De leur côté, les ennemis comptent de nombreux morts. A la suite de ces événements, le colonel Gouraud a prescrit au capitaine Audéoud de se porter en soutien à toutes fins utiles avec les forces nécessaires.

Guinée. — *Le chemin de fer de Konakry au Niger.* — Le correspondant du *Temps* en Guinée française écrit que le chemin de fer de Konakry au Niger est en très bonne voie : la longueur en exploitation a été portée, à partir du 1er août dernier, jusqu'à Mamou à 296 kilomètres, en vertu d'un arrêté local du 25 juillet; les recettes ont continué à être satisfaisantes, malgré la dépression du marché du caoutchouc, heureusement terminée aujourd'hui.

Le service de la construction donne aussi d'excellents résultats; on sait que la longueur totale de la ligne de Konakry à Kourousso est de 589 kilomètres, dont les 301 premiers kilomètres ont été terminés en janvier dernier.

L'exécution de la deuxième moitié de la ligne se poursuit très activement. En six mois, l'avancement total de cette deuxième portion de la ligne a atteint 200 kilomètres et l'on peut prévoir que

le rail atteindra Kourousso au cours du dernier trimestre 1910. Le système de travail adopté est toujours le travail à la tâche, qui a si bien réussi jusqu'ici. Le nombre des travailleurs indigènes dépasse 10.000 hommes. La dépense mensuelle excède 400.000 francs; la dépense annuelle atteint 8 à 9 millions, y compris le marché de matériel. Si donc le chemin de fer reçoit chaque année le tiers des 30 millions qui lui sont affectés sur l'emprunt de 100 millions de l'Afrique Occidentale — et il n'y a aucune raison pour qu'il n'en soit pas ainsi — son achèvement dans les délais prévus est assuré.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le message annuel du président Roosevelt.* — Le président Roosevelt a adressé le 8 décembre, au Congrès, son message annuel, dont voici les principaux passages :

La situation financière de la nation à l'époque actuelle est excellente, et la gestion par le gouvernement des intérêts de la nation au point de vue financier pendant les dernières années a eu les résultats les plus satisfaisants. Mais notre système monétaire est imparfait, et il y a très sérieusement lieu d'espérer que la commission monétaire sera en état de proposer un système entièrement bon, qui mette fin aux défauts existants.

Pendant la période du 1er juin 1901, au 30 septembre 1908, le montant du numéraire en circulation a augmenté de 902.991.399 dollars. L'augmentation par tête, pendant cette période, a été de 7 d. 06. Durant ce laps de temps, le département du Trésor a été plusieurs fois obligé de venir en aide au marché monétaire en achetant ou rachetant des bons des Etats-Unis, en augmentant les dépôts dans les banques nationales, en encourageant de nouvelles émissions de billets de ces banques, et en facilitant les importations d'or de l'étranger.

L'imperfection de notre système monétaire a rendu ces mesures nécessaires, et elles ont été efficaces jusqu'au moment où la perturbation monétaire a, lors de la baisse de 1907, augmenté immensément les difficultés inhérentes aux methodes ordinaires du relèvement. Au milieu du mois de novembre, la balance disponible du Trésor avait été réduite à environ 5.000.000 de dollars.

Pendant la période du 1er juillet 1901 au 30 septembre 1908, la balance entre les recettes ordinaires nettes et les dépenses ordinaires nettes du gouvernement a présenté un excédent dans les quatre années 1902, 1903, 1906 et 1907, et un déficit dans les années 1904, 1905, 1908 et pendant une partie de l'année financière 1909.

Le résultat net a été un excédent de 99.283.413 d. 54. Les opérations financières du gouvernement pendant cette période ont eu pour résultat de réduire de 987.141.040 dollars à 897.253.990 la dette portant intérêts des Etats-Unis.

Pendant les sept années et trois mois de la période en question, il y a eu, en tenant compte de toutes les opérations, un excédent net de près de 100 millions de dollars, une réduction de 90 millions sur la dette portant intérêts, en dépit des dépenses extraordinaires du canal de Panama, et une économie de près de 9 millions de dollars sur les intérêts à payer annuellement.

On n'a pas établi de nouveaux impôts, et les impôts existants n'ont pas été augmentés; au contraire, quelques impôts ont été supprimés et d'autres diminués.

Au sujet des grandes sociétés s'occupant d'affaires concernant plusieurs Etats, et en particulier d'affaires de chemins de fer, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit dans mes messages précédents. Je pense que les chemins de fer du pays devraient être complètement soumis au contrôle de la commission du commerce entre les Etats et ne pas rester dans le domaine de la loi contre les trusts. Les Compagnies télégraphiques et téléphoniques devraient être soumises au même contrôle. La proposition tendant à donner au gouvernement le contrôle complet des chemins de fer et des autres instruments du commerce entre les Etats, n'est pas autre chose qu'une proposition tendant à réaliser à la lettre une des principales intentions qui ont donné lieu à l'établissement de la Constitution. Ce n'est pas là de la centralisation. Ce n'est que la reconnaissance d'un fait patent, du fait que la centralisation existe déjà dans les affaires. Si la puissance des affaires, cette puissance irresponsable, doit être contrôlée dans l'intérêt du public, elle ne peut l'être que par le gouvernement national. Quarante ou cinquante gouvernements distincts ne pourraient pas exercer ce contrôle.

Nous ne croyons plus à l'empirisme qui demande un individualisme sans restrictions, et nous ne croyons pas non plus à l'empirisme qui réclame un socialisme dont l'effet consisterait à détruire toute initiative individuelle et à ruiner le pays encore plus complètement que l'individualisme absolu. Le danger n'est pas, pour la démocratie américaine, dans la concentration du pouvoir administratif, mais dans l'existence d'un pouvoir insuffisamment concentré et non responsable.

Le président Roosevelt s'occupe ensuite de la protection des employés, de l'amélioration des voies navigables, du régime des caisses d'épargne, de la législation sanitaire; puis il aborde en ces termes l'examen de la situation extérieure.

La politique extérieure de la nation américaine est basée sur le principe d'après lequel le droit doit prévaloir entre les nations comme entre les individus, et, dans les actions que nous avons accomplies pendant ces dix dernières années, nous avons prouvé notre foi par notre conduite. Nous avons agi et agissons envers les autres nations comme un honnête homme agit envers son prochain.

Le progrès commercial et matériel des vingt républiques de l'Amérique latine est digne de toute l'attention du Congrès. Aucune région du globe n'a, proportionnellement, développé à un plus haut degré son commerce extérieur pendant les dix dernières années. Le bureau international des républiques américaines fait une œuvre utile en nous faisant mieux connaître les ressources de ces nations et en nous faisant mieux connaître à elles.

L'œuvre du canal de Panama est accomplie avec une rapidité, une efficacité et un sentiment du devoir qui en fait le modèle de toutes les œuvres de ce genre.

Le président attire tout particulièrement l'attention du Congrès sur les îles Hawaï.

L'importance de ces îles est, dit-il, évidente, et il est urgent de développer leurs ressources. Il faut améliorer les ports, afin que les produits

agricoles puissent être expédiés sur les marchés du monde entier et il faut aussi modifier les lois relatives au travail dans l'intérêt des ouvriers d'Amérique et d'Europe qui veulent se rendre dans ces îles. Nous avons commencé d'améliorer Pearl Harbour comme base navale et d'établir des fortifications que nous devons nous empresser de rendre inexpugnables du côté de la terre comme du côté de la mer.

Aux îles Philippines, on a fait de réels progrès dans le sens de l'autonomie. La réunion d'un corps législatif philippin est un événement absolument nouveau en Asie, abstraction faite du merveilleux exemple donné par le grand empire du Japon.

Jusqu'à présent, l'assemblée philippine a agi avec modération, et la population a fait un grand pas dans la voie de l'autonomie. Nous avons donné aux Philippins un gouvernement constitutionnel; nous avons gouverné pour notre bien et non pour notre agrandissement; mais nous ne pouvons leur donner l'autonomie qu'en les gouvernant de telle façon qu'ils apprennent petit à petit à se gouverner eux-mêmes, s'ils en sont capables.

Je pense que la prochaine génération verra le moment où les Philippines pourront décider si elles veulent devenir indépendantes ou rester sous la protection d'un gouvernement fort et désintéressé, capable de leur garantir l'ordre à l'intérieur et de les protéger contre une invasion étrangère.

Je recommande de nouveau de conférer la nationalité américaine au peuple de Porto-Rico.

A Cuba, notre occupation cessera dans deux mois environ; elle a duré un peu plus de deux ans, et Cuba a prospéré pendant ce temps-là. Nous aiderons avec joie les Cubains à jouir de la paix et de l'ordre; mais je les exhorte solennellement à se rappeler que le meilleur moyen qu'un peuple a d'éviter d'être gouverné par l'étranger, consiste à montrer qu'il peut et veut se gouverner à l'intérieur.

Après avoir parlé de la prochaine exposition internationale de Tokio et avoir fait l'éloge des progrès accomplis par les Japonais depuis un demi siècle, le président Roosevelt dit que le gouvernement des Etats-Unis ne saurait exprimer trop vivement sa satisfaction au sujet de l'hospitalité large et généreuse accordée à la flotte américaine au Japon, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande et dans tous les Etats de l'Amérique du Sud.

Enfin M. Roosevelt termine en insistant sur la nécessité de renforcer l'armée et la marine des Etats-Unis.

Haïti. — *La révolution en Haïti.* — Le président de la République d'Haïti, M. Nord-Alexis, qui depuis sept ans ne se maintenait au pouvoir que par les violences et les exécutions, a dû enfin céder devant la révolution triomphante, le 2 décembre dernier. Assailli par une population furieuse, le président Nord Alexis a dû faire appel à la protection du ministre de France qui réussit à l'embarquer sain et sauf à bord du *Dugay-Trouin*. Le général Simon, chef des troupes révolutionnaires, s'est proclamé président du gouvernement provisoire. La situation demeure très troublée. Le gouvernement de Washington a envoyé dans les eaux haïtiennes trois bâtiments de guerre pour veiller à la sécurité des étrangers.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Accord commercial franco-suédois.* — Le gouvernement de la République vient de conclure avec le gouvernement suédois une convention commerciale qui a pour objet de mettre un terme aux difficultés pendantes entre les deux gouvernements.

En échange du maintien de ses tarifs minima, la France obtient des concessions appréciables en ce qui concerne les vins français importés en Suède.

Les vins français bénéficieront d'une réduction de tarif d'environ 50 %. Pour que cette concession produise tout son effet, il reste à attendre du gouvernement suédois qu'il veille à ce que les autorités municipales suédoises qui ont à appliquer le système dit de Gothembourg, réglementant les délits et les fabriques d'alcool, n'annihilent pas par des règlements draconiens les avantages accordés aux vins français par la nouvelle convention. Cette convention devant être ratifiée par le Riksdag suédois et le Parlement français, ses détails ne seront pas publiés pour le moment.

II. — AFRIQUE.

Le Cap. — *Mouvement commercial en* 1907. — Comme on pouvait le prévoir, le mouvement commercial de la colonie du Cap en 1907 se présente sous un jour très défavorable. Depuis 1904, ce mouvement n'a cessé de décroître d'année en année et tout porte à croire qu'il en sera de même pour l'exercice 1908.

En 1903, la valeur des importations d'outre-mer dans la colonie du Cap s'élevait à 31.425.548 liv. st. Elle n'était plus que de 19.995.229 en 1904, ou une diminution de 36,30 % ; de 19.293.720 en 1905, de 17.057.784 en 1906 et de 14.519.904 en 1907, soit une différence en moins de 53 % comparativement au résultat correspondant de 1903.

La valeur des produits sud-africains, exportés à destination d'outre-mer en 1907, a atteint 44.092.215 liv. st., contre 39.618.747 en 1906.

La diminution dans la valeur totale des diamants exportés en 1907 par les colonies de l'Union douanière sud-africaine est représentée par 284.383 liv. st., mais par la colonie du Cap la différence en moins se chiffre par 863.613 liv. st., alors que toutes les colonies ont vu, au contraire, leurs exportations de diamants s'accroître.

Quant à l'exportation des produits sud-africains autres que l'or et les diamants, les chiffres qui les concernent témoignent de la prospérité croissante du fermier dans la colonie du Cap. L'augmentation relevée pour les céréales est due aux exportations d'avoine (32.441 liv. st.) et de maïs (13.044 liv. st.). L'industrie des plumes d'autruche accuse un progrès de plus en plus marqué et rivalise

presque avec la laine, 1.814.210 liv. st. contre 2.490.297 liv. st. Ceci est d'autant plus frappant qu'il y a dix ans l'exportation de ces plumes n'atteignait que 605.058 liv. st. tandis que celle de la laine s'élevait déjà à 1.496.779 liv. st.

III. — AMÉRIQUE.

Canada. — *Le rendement des mines en* 1907. — Le directeur des mines du *Dominion* vient de publier le rapport préliminaire concernant la production minérale du Canada. Des renseignements fournis par ce document, il résulte que la valeur de cette production a atteint 86.183.477 dollars en 1907, contre 79.057.308 dollars en 1906.

Sur ce chiffre de 1907, les produits métalliques figurent pour 42.434.087 dollars, les produits non métalliques pour 31.217.060 dollars, les matériaux de construction et produits argileux pour 12.232.330 dollars; la valeur estimée des produits minéraux, pour lesquels il n'y a pas eu de rapport, est de 300.000 dollars.

Les produits qui figurent dans la valeur totale de la production pour les sommes les plus importantes sont les suivants : charbon, 24.560.238 dollars; or, 18.264.765 dollars; nickel, 9.535.407 dollars; argent, 8.329.221 dollars; ciment Portland, 3.374.828 dollars; plomb, 2.532.836 dollars; asbeste, 2.482.684 dollars; fonte, 1.982.307 dollars; cuivre 1.478.644 dollars; pétrole, 1.057.088 dollars.

La production de 1907 est la plus forte que l'industrie minière canadienne ait encore atteinte. Il convient de signaler cependant que cette production n'est pas aussi considérable que le permettaient d'espérer les excellents résultats des premiers mois de 1907, car un ralentissement sensible s'est manifesté vers la fin de l'année. Quoi qu'il en soit, les résultats demeurent très satisfaisants dans l'ensemble.

Les augmentations enregistrées en 1907, comparativement à 1906, ne sont pas uniformes dans toutes les industries minières; il y a même quelques diminutions à enregistrer, par exemple dans la production de l'or et du plomb et dans celle de produits d'une importance moindre, comme le corindon, le feldspath, le graphite, etc...; mais ces diminutions sont plus que compensées par les grandes augmentations dont la production de la fonte, de l'asbeste, de la houille, du gaz naturel, du pétrole et du ciment Portland.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Beermann, consul de Chine à Bordeaux :

F.-R. Klehe, consul de Belgique à Toulouse ;

Le capitaine Charles Delaval Beresford, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Cherbourg ;

Alberto Martinez de Hoz, vice-consul de la République Argentine à Boulogne-sur-Mer.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sont inscrits d'office au tableau d'avancement pour services distingués dans le Sud-Oranais :

Pour le grade de lieut.-colonel : MM. les *chefs de bataill.* Velly, du 2e tiraill. et Gueydon de Dives, breveté hors cadres ;

Pour le grade de chef de bataill. : M. le *capit.* de Gouvello, du 3e tiraill.

Pour le grade de capit. : MM. les *lieut.* Donarel, du 2e tirailleurs, Denys, du 1er bataill. d'Afrique, Chrétien du 1er étranger, Sombart, du cercle de Méchéria.

Sont inscrits d'office au tableau de concours pour la Légion d'honneur, au titre du Sud-Oranais :

Pour officier de la Légion d'honneur : MM. Protet, *chef de bataill.* au 1er étranger et Périer, *capit.* au 3e tiraill. ;

Pour chevalier de la Légion d'honneur : MM. Lançon, *capit.* et Leclaire, *lieut.* au 2e étranger ; Gonnel, *capit.* au 3e zouaves; Brun, *capit.* au 1er tiraill. ; Schwartz, *lieut.* au 3e tiraill. et Lanusse, *adjudant* au 2e tiraill.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur, au titre du Maroc : MM. le *capit.* Nancy, du service des renseignements ; les *lieut.* Lafforgue et Bourrel, du 2e étranger ; les *lieut.* Maratuech et Razouls, du 2e tiraill. ; le *capit.* Bonvalot, du 4e tiraill.

Maroc. — M. le *chef de bataill.* Mangin est nommé chef de la mission militaire française au Maroc.

Sahara. — MM. les *lieut.* Nicloux et Stéfani sont désig. pour la compag. du Touat.

CAVALERIE

Sont inscrits d'office pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, au titre du Sud-Oranais :

MM. les *capit.* Kiener et Goursaud, du 2e spahis et le *lieut.* Bourgoin, du 1er spahis ;

MM. le *capit.* Vicq, détaché à Aïn-Sefra ; les *lieut.* Aveline, du 2e spahis et du Perron de Revel, du 1er chass. d'Afrique, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

ARTILLERIE

Sont inscrits d'office au tableau de concours pour chevalier de la Légion d'honneur, au titre du Sud-Oranais :

MM. les *capit.* Herbé, du 32e d'artill. et Roche, *stagiaire* au 19e corps ;

M. le *lieut.* Avril, du 12e d'artill. est nommé chevalier de la Légion d'honneur ;

M. le *capit.* Favreau, du 13e d'artill. à Constantine est inscrit d'office pour le grade de chef d'escad. au titre du Sud-Oranais ;

M. le *lieut.* de Lavenne de la Montoise, du 12e rég. à Alger est inscrit d'office pour le grade de capit. au titre du Sud-Oranais.

GÉNIE

M. le *lieut.* Burtz, du 26e bataill., est inscrit d'office au tableau d'avancement pour le grade de capit. au titre du Sud-Oranais ;

M. le *capit.* Lobligeois, détaché à Aïn-Sefra est inscrit d'office au tableau de concours pour chevalier de la Légion d'honneur, au titre du Sud-Oranais.

TRAIN DES ÉQUIPAGES

M. le *lieut.* Morbieu, du 18e escadron à Oran est inscrit d'office pour le grade de capit. au titre des expéditions lointaines ;

M. le *chef d'escad.* Pivet, détaché à Aïn-Sefra, est promu officier de la Légion d'honneur, au titre du Sud-Oranais;

MM. les *lieut.* Chemet et Roth, détachés à Aïn-Sefra, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur, au titre du Sud-Oranais.

CORPS DE L'INTENDANCE

MM. l'*adjoint* Raballet et les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Aimé, Combemorel et Planès sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur au titre du Maroc.

SERVICE DE SANTÉ

Sont inscrits d'office au tableau d'avancement au titre du Sud-Oranais :

Pour le grade de méd. ppal de 2e cl. : M. Vachez, *méd.-maj. de* 1re *cl.* ;

Pour le grade de méd.-maj. de 2e cl. : M. Berton, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* ;

Pour le grade d'officier d'administ. ppal : M. Fabre, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*

Sont inscrits d'office au tableau de concours pour chevalier de la Légion d'honneur, au titre du Sud-Oranais :

MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Blary, du 3e tiraill., Jullien et Uzac, des hôpitaux milit. de la division d'Oran ;

M. Rivière, *méd.-maj. de* 1re *cl.* au 2e étranger est promu officier de la Légion d'honneur au titre du Maroc;

M. Perrognon, *méd.-maj. de* 1re *cl.* des hôpitaux milit. de la division d'Alger es nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre du Maroc.

OFFICIERS INTERPRÈTES

M. Chareix, *officier interprète de* 2e *cl.*, est nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre du Maroc.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

M. le *lieut.-col.* Metz est promu officier de la Légion d'honneur.

Annam-Tonkin. M. le *lieut.-col.* Puyperoux est nommé chef d'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — MM. les *enseignes de vaiss.* Terrel et Chanteau sont désig. pour la flottille de torpilleurs des mers de Chine.

Levant. — M. l'*enseigne de vaiss.* Le Page est désig. pour le *Faucon* à la Sude;

M. le *lieut. de vaiss.* Goisset est nommé au command. de la *Jeanne-Blanche* à Constantinople;

Madagascar. — MM. les *enseig. de vaiss.* Le Moaligou et Willemin sont désig. pour le *Vaucluse.*

Pacifique. — M. l'*enseig. de vaiss.* Raffi est désig. pour le *Kersaint;*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Galy est désig. pour le *Catinat.*

MINISTÈRE DES COLONIES

MM. Blanc, Chartier, Feuille, Couillault et Quinquaud, élèves brevetés de l'école coloniale, sont nommés élèves administrateurs en A. O. F.

MM. Eboué, Ruffat et Spas sont nommés élèves administrateurs à Madagascar;

MM. Fillion, Caillat, Auger, Bussière et Bourgeois sont nommés élèves administrateurs des services civils de l'Indo-Chine.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Encyclopédie de l'Islam [1], dont la librairie Alphonse Picard et fils (Paris, 82, rue Bonaparte, in-4°) publie l'édition française, est un ouvrage scientifique de premier ordre, auquel la direction de M. Th. Houtsma, professeur à l'Université d'Utrecht, et la collaboration des orientalistes les plus notoires de tous les pays (citons pour la France, MM. Basset, Doutté, Marçais, de Motylinski, etc.), assurent une valeur exceptionnelle ; ce « dictionnaire géographique, ethnographie et biographique des peuples musulmans », qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques de travail, sera désormais indispensable à quiconque s'intéresse à ces questions. Trois éditions, française, allemande, anglaise, paraissent en même temps, exactement identiques comme fond, forme et prix.

Les articles que nous avons trouvés dans les deux livraisons parues (jusqu'au mot Adala) nous ont semblé rédigés avec une documentation abondante, qui n'exclut pas la clarté et la précision ; une bibliographie, addition précieuse, accompagne tous ceux de quelque importance. Nous félicitons volontiers de leur vaillante initiative, auteurs et éditeurs, n'oubliant pas que la librairie Alph. Picard a déjà rendu des services distingués aux études islamiques par la publication de l'excellent *Manuel d'art musulman* de MM. H. Saladin et Gaston Migeon.

HENRI LORIN.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Les Lois de la guerre et les deux Conférences de La Haye (1899-1907), par PAUL BOIDIN, docteur en droit, lieutenant instructeur à l'Ecole de Rambouillet. Un vol. grand in-8° de 280 pages. A. Pedone, Paris, 1908.

L'Enseignement au Maroc, étude d'ensemble sur l'instruction française et étrangère au Maroc (1907-1908), par CH. RENÉ-LECLERC. Un vol. in-8° de 86 pages. Imprimerie S. Léon, Alger, 1908.

Grammaire française à l'usage des étudiants d'Indo-Chine, par H. DELÉTIE, licencié ès lettres, professeur au Tonkin. Un vol. in-8° de 228 pages cartonné. Schneider aîné, Hanoï, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*nov.* 1908). L'impôt des rizières en Cochinchine. — L'enseignement du français en Perse. — Le commerce de l'Indo-Chine en 1907.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*nov.* 1908). EUG. GALLOIS : La question agricole à l'île de la Réunion. — G. RICHARD : L'archipel de Kerguélen.

La Ligue maritime (*nov.* 1908). M. BELLECROIX : Le port de Paris. — Le trafic du port de Rouen.

Fédération des Industriels et des Commerçants français (*déc.* 1908). La revision de notre tarif douanier. — G. BLONDEL : La mise au point de notre outillage maritime d'après M. Hersent.

La Quinzaine coloniale (25 *nov.* 1908). CHAILLEY : Le budget des colonies à la Chambre.

Revue politique et parlementaire RENÉ MILLET : Les deux faces de notre politique au Maroc. — HENRI LORIN : L'organisation du Congo français.

[1] L'ouvrage complet formera 3 volumes, comprenant chacun 15 livraisons de 64 pages, du prix de 4 fr. 30 l'une (3 fr. 75 pour les souscripteurs de l'ouvrage complet).

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VINGT-SIXIÈME

1er JUILLET — 16 DÉCEMBRE 1908

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1908

La marine anglaise, par le commandant A. Davin..... 1
Le Soudan égyptien et le protectorat du Somaliland, par le capitaine E. de Renty. 16
Le commerce de Madagascar en 1905-1906, par E. Dugas..... 30
La question marocaine à la Chambre des députés. Les instructions des généraux d'Amade et Lyautey, par J.-H. Franklin..... 43
Les affaires du Maroc..... 52
Renseignements politiques..... 59
Renseignements économiques..... 72
Nominations officielles..... 74
Bibliographie. — Livres et Revues..... 75
Cartes et gravures : *Soudan égyptien et Somaliland*..... 21

LIVRAISON DU 16 JUILLET 1908

La situation politique et économique du Portugal, par le vicomte de Guichen..... 77
Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie, par H. Froidevaux..... 84
Les Italiens en Italie et en Tripolitaine, par Louis Jadot..... 99
La géographie nouvelle, par G. Louis-Jaray..... 107
Les affaires du Maroc..... 118
Renseignements politiques..... 125
Renseignements économiques..... 134
Nominations officielles..... 137
Bibliographie. — Livres et Revues..... 138
Cartes et gravures : *Casablanca et Azemmour*..... 119

LIVRAISON DU 1er AOUT 1908

L'élection présidentielle aux Etats-Unis. M. Taft et M. Bryan, par Arthur Kann. 141
Les droits de douane dans les colonies françaises en 1906 et 1907, par Pierre Ma. 147
Le comte Nicolas Ignatief, par N. Komarow..... 160
L'Angleterre en Afrique, par le capitaine E. de Renty..... 163
Les affaires du Maroc..... 179
Renseignements politiques..... 184
Renseignements économiques..... 199
Nominations officielles..... 201
Bibliographie. — Livres et Revues..... 204
Cartes et gravures : *L'Est Africain anglais*..... 169

LIVRAISON DU 16 AOUT 1908

La crise turque, par Jacques Dorobantz..... 205
Le Bénadir, par Louis Jadot..... 215
Le problème de l'émigration en Espagne, par Angel Marvaud..... 228
Antiquités tunisiennes, par Maurice Ordinaire..... 240
Les affaires du Maroc..... 245
Renseignements politiques..... 248
Renseignements économiques..... 263
Nominations officielles..... 265
Bibliographie. — Livres et Revues..... 267
Cartes et gravures : *La Somalie italienne*..... 217
La région des tribus Bimal..... 223
La Tunisie archéologique..... 241

LIVRAISON DU 1er SEPTEMBRE 1908

L'annexion de l'Etat indépendant du Congo par la Belgique, par Edouard Payen.. 269
Les Jeunes-Turcs et la Macédoine, par Jacques Dorobantz..... 279
Les langues française et allemande en Suisse, par René Henry..... 289
Les sujets français à l'Université d'Et Azhar, par Emmanuel Brunet..... 304
Les affaires du Maroc..... 311
Renseignements politiques..... 318
Renseignements économiques..... 327
Nominations officielles..... 329
Bibliographie. — Livres et Revues..... 331
Cartes et gravures : *Territoires de langue romanche*..... 291
Les habitants de langue allemande dans la Suisse romande..... 292
La limite des langues en Suisse (autrefois et aujourd'hui). 298
Limites successives des langues en Suisse occidentale.... 299

LIVRAISON DU 16 SEPTEMBRE 1908

Les données de la politique suédoise, par Henry Bidou..... 333
La défense de l'Indo-Chine, par Alfred Debon..... 345
Le procès de Cettigné, par Charles Printa..... 362
Les affaires du Maroc..... 371
Renseignements politiques..... 378
Renseignements économiques..... 392
Nominations officielles..... 394
Bibliographie. — Livres et Revues..... 395
Cartes et gravures : *Croquis de la frontière du Tonkin*..... 347

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1908

L'Uruguay, sa situation économique et ses relations avec la France, par Ed. Payen. 397
Le différend entre la Hollande et le Vénézuela, par C.-G. de Haseth Cz..... 407
Les franco-américains de la Nouvelle-Angleterre, par H.-R. Savary..... 419
Les Japonais aux Etats-Unis, par E. B..... 435
Les affaires du Maroc..... 439
Renseignements politiques..... 446
Renseignements économiques..... 456
Nominations officielles..... 458
Bibliographie. — Livres et Revues..... 459
Cartes et gravures : *Le Venézuéla et l'île de Curaçao*..... 409

LIVRAISON DU 16 OCTOBRE 1908

La crise orientale, par A. Gauvain..... 461
La Turquie nouvelle et l'Islam, par H. Marchand..... 476
Le Congrès d'Arlon, par René Henry..... 482
La marine allemande, par le commandant Davin..... 492
La crise orientale..... 507
Les affaires du Maroc..... 524
Renseignements politiques..... 526
Renseignements économiques..... 533
Nominations officielles..... 535
Bibliographie. — Livres et Revues..... 540
Cartes et gravures : *L'Europe orientale*..... 464-465
L'île de Crète..... 469

LIVRAISON DU 1er NOVEMBRE 1908

Les Slaves du Sud dans le drame d'Orient, par René Henry 541
Le port d'Astrakhan et son commerce, par Paul Labbé 553
Le Congrès de l'Afrique du Nord, par P. Chemin-Dupontès 567
Le Congrès international du froid, par E. Payen 574
La crise orientale 579
Les affaires du Maroc 587
Renseignements politiques 593
Renseignements économiques 600
Nominations officielles 602
Bibliographie. — Livres et Revues 604
Cartes et gravures : *Le port d'Astrakhan* 555

LIVRAISON DU 16 NOVEMBRE 1908

Les deux conflits balkaniques, par Jacques Dorobantz 605
Les Slaves du Sud dans le drame d'Orient, par René Henry 620
La première compagnie marseillaise du Corail, par Henri Froidevaux 627
Deux voyages du docteur Sven Hedin au Tibet, par Marcel Sauvé 640
Les affaires du Maroc 646
Renseignements politiques 652
Renseignements économiques 664
Nominations officielles 666
Bibliographie. — Livres et Revues 668
Cartes et gravures : *L'Europe orientale* 608
Le Tibet. — Itinéraires de Sven Hedin (1905-1908) 643

LIVRAISON DU 1er DÉCEMBRE 1908

La mort des souverains chinois, par Edouard Payen 669
Guillaume II, par G. M. A 676
La succession au trône néerlandais, par Ernest Lemonon 683
Une visite à Uskub à un jeune-turc, par Gabriel Louis-Jaray 691
Les affaires du Maroc 697
Renseignements politiques 716
Renseignements économiques 727
Nominations officielles 729
Bibliographie. — Livres et Revues 731
Cartes et gravures : *Les îles de Saint-Pierre et Miquelon* 717

LIVRAISON DU 16 DÉCEMBRE 1908

La situation politique et financière de l'Espagne, par Angel Marvaud 733
Madagascar; sa situation économique, par S. Ery 742
Les intérêts français en Egypte, par Emmanuel Brunet 753
Du recrutement des administrateurs en Indo-Chine, par le lieutenant-colonel Debon. 763
Les affaires du Maroc 769
Renseignements politiques 773
Renseignements économiques 789
Nominations officielles 791
Bibliographie. — Livres et Revues 793
Table des matières du tome XXVI (2e semestre 1908) 794
Cartes et gravures : *Madagascar* 745

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

Paris. — Imprimerie Levé, rue Cassette, 17.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XXV ET XXVI, PAR NOMS D'AUTEURS

B

Bidou (Henry). — Les données de la politique suédoise, t. XXVI, pp. 333-344.
Braun (Pierre). — La canalisation de la Moselle (avec cartes), t. XXV, pp. 91-105.
Brunet (Emmanuel). — Les sujets français à l'Université d'El-Azhar, t. XXVI, pp. 304-310.
— Les intérêts français en Egypte, t. XXVI, pp. 753-762.
Brunet-Millon (Ch.-S.). — La représentation navale de la France dans l'océan Indien et l'océan Pacifique, t. XXV, pp. 553-557.
E.-B. — Les Japonais aux Etats-Unis, t. XXVI, pp. 435-438.

C

Caix (Robert de). — L'affaire du Maroc (avec carte), t. XXV, pp. 237-247.
— L'Allemagne, la France et le Maroc, t. XXV, pp. 613-619.
Chemin-Dupontès (P.). — La culture du coton dans les colonies européennes, t. XXV, pp. 832-855.
— Le Congrès de l'Afrique du Nord, t. XXVI, pp. 567-573.

D

Davin (Commandant A.). — La marine américaine, t. XXV, pp. 20-31.
— La marine anglaise, t. XXVI, pp. 1-15.
— La marine allemande, t. XXVI, pp. 492-506.
Debon (Lieutenant-colonel A.). — La défense de l'Indo-Chine (avec carte), t. XXVI, pp. 345-361.
— Du recrutement des administrateurs en Indo-Chine, t. XXVI, pp. 763-768.
Dorobantz (Jacques). — Monténégro et Monténégrins, t. XXV, pp. 248-269.
— La crise turque, t. XXVI, pp. 205-214.
— Les Jeunes Turcs et la Macédoine, t. XXVI, pp. 279-288.
— Les deux conflits balkaniques (avec carte), t. XXVI, pp. 605-619.
Dugas (E.). — Le commerce de Madagascar en 1905-1906, t. XXVI, pp. 30-42.

E

Ery (S.). — Madagascar; sa situation économique (avec carte), t. XXVI, pp. 742-752.

F

Franconie (Joseph). — La crise américaine, t. XXV, pp. 637-652.
Franklin (J.-H.). — La question marocaine à la Chambre des députés; les instructions aux généraux d'Amade et Lyautey, t. XXVI, pp. 43-51.
Froidevaux (Henri). — Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie, t. XXVI, pp. 84-98.
— La première Compagnie marseillaise du corail, t. XXII, pp. 627-639.

G

G. (Vicomte E. de). — La politique extérieure du Japon, depuis 1895, t. XXV, pp. 141-158.
G. (M.-A.). — Guillaume II, t. XXVI, pp. 676-682.
Gauvain (A.). — La crise orientale (avec cartes), t. XXVI, pp. 461-475.
Goyau (Georges) — La France et les populations danubiennes. L'ambassade de M. Lefaivre en 1870, t. XXV, pp. 270-278.
Guichen (Vicomte E. de). — Une page d'histoire canadienne, t. XXV, pp. 503-510.
— La question de la Baltique et la question danoise (avec carte), t. XXV, pp. 821-831.
— La situation politique et économique du Portugal, t. XXVI, pp. 77-83.

H

Haseth Cz (C.-G. de). — Le différend entre la Hollande et le Venezuela (avec carte), t. XXVI, pp. 407-418.
Henry (René). — Des monts de Bohême au golfe Persique, t. XXV, pp. 181-188.
— L'Autriche vers Salonique (avec carte), t. XXV, pp. 310-325.
— Les élections croates : Budapest et Vienne, t. XXV, pp. 627-636.
— Les Slaves. La nouvelle diète de Bohême, t. XXV, pp. 856-862.
— Les langues française et allemande en Suisse (avec cartes), t. XXVI, pp. 289-303.
— Le Congrès d'Arlon, t. XXVI, pp. 482-491.
— Les Slaves du Sud dans le drame d'Orient, t. XXVI, pp. 541-552 ; 620-626.

J

Jadot (Louis). — Chemins de fer coloniaux allemands, t. XXV, pp. 558-564
— Les Italiens en Italie et en Tripolitaine, t. XXVI, pp. 215-227.
Jaray (Gabriel-Louis). — Les relations austro-hongroises et le nouveau compromis économique (avec cartes), t. XXV, pp. 77-96 ; 159-180.

— La Géographie nouvelle, t. XXVI, pp. 107-117.
— Une visite à Uskub à un jeune Turc, t. XXVI, pp. 691-696.

K

Kann (Arthur). — M. Asquith et la situation politique en Angleterre, t. XXV, pp. 620-626.
— L'élection présidentielle aux Etats-Unis. M. Taft et M. Bryan, t. XXVI, pp. 141-146.
Komarow (N.). — Le comte Ignatief, t. XXVI, pp. 160-162.

L

Labbé (Paul). — Le port d'Astrakhan et son commerce (avec carte), t. XXVI, pp. 553-566.
Lafargue (Lieutenant-colonel E.). — Les institutions militaires en Suisse, t. XXV, pp. 783-789.
Lémonon (Ern.) — La question danoise, t. XXV, pp. 326-340.
— L'augmentation de la flotte allemande, t. XXV, pp. 484-494.
— La succession au trône néerlandais, t. XXVI, pp. 683-690.
Lorin (Henri). — L'enseignement public en Algérie, t. XXV, pp. 32-39.

M

Ma (Pierre). — Les droits de douane dans les colonies anglaises, t. XXV, pp. 106-112; 341-348; 495-502; 713-723.
— Les droits de douane dans les colonies françaises en 1906 et 1907. t. XXVI, pp. 147-159.
Machat (J.). — Anvers et Rotterdam (avec carte), t. XXVI, pp. 421-430.
Marchand (H.). — Le problème indien et les troubles de la frontière indo-afghane (avec carte), t. XXV, pp. 757-782.
— La Turquie nouvelle et l'Islam, t. XXVI, pp. 476-481.
Marvaud (Angel). — La situation actuelle du Portugal (avec carte), t. XXV, pp. 1-19.
— La paix dans le Centre-Amérique (avec carte), t. XXV, pp. 691-712.
— Le problème de l'émigration en Europe, t. XXVI, pp. 228-239.
— La situation politique et financière de l'Espagne, t. XXVI, pp. 733-741.
Meynadier (Robert). — Les partis d'extrême-gauche et la monarchie en Italie, t. XXV, pp. 469-483.
— A propos d'une entente hollando-belge, t. XXV, pp. 790-793.
Muret (Maurice). — M. Th. Schiemann et les affaires marocaines, t. XXV, pp. 684-690.

O

Ordinaire (Maurice). — Antiquités tunisiennes (avec carte), t. XXVI, pp. 240-244.

P

P. (E.). — Les dernières nominations coloniales, t. XXV, pp. 349-351.
Payen (Edouard). — L'annexion de l'Etat du Congo à la Belgique, t. XXV, pp. 409-420; t. XXVI, 269-278.
— L'Indo-Chine dans les six dernières années, t. XXV, pp. 677-683.
— L'Uruguay; sa situation économique et ses relations avec la France. t. XXVI, pp. 397-406.
— Le Congrès international du Nord, t. XXVI, pp. 574-578.
— La mort des souverains chinois, t. XXVI, pp. 669-675.
Pinon (René) — Le protectorat français en Orient, t. XXV, pp. 389-408.
Prinza (Charles). — Les Koutzovalaques et la question macédonienne, t. XXV, pp. 431-448.
— Le procès de Cettigné, t, XXVI, pp. 362-370.

R

Renty (Capitaine E. de). — L'Angleterre en Afrique (avec cartes), t. XXV, pp. 533-552; t. XXVI, pp. 163-178.
— Le Soudan égyptien et le protectorat du Somaliland (avec carte), t. XXVI, pp. 16-29.

S

Sauvé (Marcel). — Deux voyages du Dr Sven Hedin au Thibet (avec carte), t. XXVI, pp. 640-645.
Savary (H.-R.) — Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, t. XXVI, pp. 419-434.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DES TOMES XXV ET XXVI, PAR NOMS DE LIEUX

Pour chaque pays, voir aussi, aux chroniques de la quinzaine, les rubriques :

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

T. XXV, pp. 56, 123, 225, 295, 374, 456, 517, 593, 663, 738, 806, 869.
T. XXVI, pp. 59, 125, 184, 248, 318, 378, 446, 526, 593, 652, 716, 773.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

T. XXV, pp. 72, 136, 232, 304, 383, 465, 527, 607, 672, 752, 816, 877.
T. XXVI, pp. 72, 134, 199, 263, 327, 392, 456, 533, 600, 664, 727, 789.

ET LA BIBLIOGRAPHIE DES LIVRES ET DES REVUES

T. XXV, pp. 76, 139, 236, 307, 387, 468, 531, 611, 676, 755, 820, 880.
T. XXVI, pp. 75, 138, 204, 267, 331, 395, 459, 540, 604, 668, 731, 793.

Abyssinie.

(Voir Ethiopie.)

Afghanistan.

Le problème indien et les troubles de la frontière indo-afghane (avec cartes), par H. Marchand, t. XXV, pp. 757-782.
Les troubles de la frontière anglo-afghane, t. XXV, p. 749.

Afrique.

L'Angleterre en Afrique, par le capitaine E. de Renty (avec carte), t. XXV, pp. 533-552; t. XXVI, pp. 16-29; 163-178.
La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.

Afrique Occidentale Française.

Les dernières nominations coloniales : M. Merlaud-Ponty, par E. P. t. XXV, pp. 349-351.
La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.
L'élevage dans l'Afrique Occidentale Française, t. XXV, p. 134.
L'organisation de la justice dans le territoire du Niger. t. XXV, p. 134.
L'inauguration de la statue du Dr Ballay à Conakry, t. XXV, p. 302.
Une expédition à la Côte d'Ivoire, t. XXV, p. 302.
La délimitation du Congo-Cameroun, t. XXV, p. 525.
Dans le Borkou et le Tibesti, t. XXV, p. 526.
Le successeur du roi Toffa, t. XXV, p. 526.
Le voyage du ministre des Colonies en Afrique Occidentale, t. XXV, p. 597.
L'enseignement des indigènes en Afrique Occidentale, t. XXV, p. 604.
Création de courriers mensuels entre le Niger et l'Extrême-Sud algérien, t. XXV, p. 670.
La population du Dahomey en 1907, t. XXV. p. 671.
Le voyage de M. Milliès-Lacroix, t. XXV, p. 813.
La pacification du Haut-Sassandra (Côte d'Ivoire), t. XXV, p. 815.
Le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française, par G. François (bibliog.), t. XXV, p. 880.
Les projets de M. Merlaud-Ponty, t. XXVI, p. 197.
Suppression de l'esclavage domestique, t. XXVI, p. 451
Une opération de police dans la Haute-Gambie, t. XXVI, p. 599.
Le départ de France de M. Merlaud-Ponty, t. XXVI, p. 653.
La mission de délimitation Togo-Dahomey, t. XXVI, p. 662.
Un engagement en Mauritanie, t. XXVI, p. 785.
Le chemin de fer de Conakry au Niger, t. XXVI, p. 785.

Afrique orientale allemande.

Nouveau soulèvement dans l'Afrique orientale allemande, t. XXVI, p. 326.

Algérie.

L'enseignement public en Algérie, par Henri Lorin, t. XXV, pp. 32-39.
La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.
Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie, par H. Froidevaux, t. XXVI, pp. 84-98.
Le Congrès de l'Afrique du Nord, par P. Chemin-Dupontès, t. XXVI, pp. 567-573.
La première Compagnie marseillaise du Corail, par Henri Froidevaux, t. XXVI, pp. 627-639.
Le budget de l'Algérie à la Chambre des députés ; la question de la création d'une Université algérienne, t. XXV, pp. 68-69.
Le service militaire des indigènes, t. XXV, p. 133.
Les caravanes dans l'Extrême-Sud, t. XXV, p, 133,
Le télégraphe transsaharien. t. XXV, p. 231.
La commission consultative algérienne du travail, t. XXV, p. 301.
Les relations postales entre l'Algérie et le Soudan, t. XXV, p. 380.
Un discours de M. Jonnart. t. XXV, p. 463.
Le Congrès des agriculteurs algériens, t. XXV, p. 525.
L'enseignement indigène aux Délégations financières, t. XXV, p. 602.
Réception de chefs indigènes par le gouverneur général de l'Algérie. t. XXV, p. 603.
L'instruction des indigènes en Algérie, t. XXV, p. 670.
Le commerce avec les Pays-Bas, t. XXV. p. 817
La question indigène en Algérie, par Camille Brunel (bibliog.) t. XXV, p. 820.
Déclarations de M, Jonnart au sujet de l'emprunt algérien, t. XXVI, p. 69
Le commerce des Pays-Bas avec l'Algérie, t. XXVI. p. 72.
Tremblements de terre dans le département de Constantine, t. XXV, p. 262.
Dans le Sud-Oranais, t. XXVI, p. 262.
Le recensement des indigènes en Algérie ; l'incident de Rovigo. t. XXVI, p. 389.
Le conscription des indigènes, t. XXVI, p. 530
Les Sociétés indigènes de prévoyance, t. XXVI, p. 531.
Dans le Sud-Oranais, t. XXVI, p. 599.
La conscription des indigènes, t. XXVI, p. 661,
Condamnation à Alger d'un Allemand pour excitation à la désertion, t. XXVI, p. 726.
Mort de M. de Malherbe, préfet d'Oran, t. XXVI, p. 726.
Nomination de M. Boulogne à la direction des Travaux publics, t. XXVI, p. 726,

Allemagne.

L'augmentation de la flotte allemande, par Ern. Lémonon, t. XXV, pp. 484-494.
Chemins de fer coloniaux allemands, par Louis Jadot. t. XXV, p. 558-564.
L'Allemagne, la France et le Maroc, par Robert de Caix, t. XXV, pp. 613-619.
M. Th. Schiemann et les affaires marocaines, par Maurice Muret, t. XXV, p. 684-690.
La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, p. 832-855.
Les langues française et allemande en Suisse (avec cartes), par René Henry, t. XXVI, p. 289-303.
La marine allemande, par le commandant Davin, t. XXVI, pp. 492-506.
Guillaume II, par G. M. A., t. XXVI, pp. 676-682.
La crise de la Ligue navale allemande, t. XXV, pp. 62, 227.
L'empereur d'Allemagne à Amsterdam, t. XXV, p. 64.
Les manifestations de Berlin ponr la réforme électorale de Prusse, t. XXV, p. 124
La marine allemande dans la mer du Nord, t. XXV, p. 125.
La compétition anglo-allemande dans le golfe Persique, t. XXV, p. 132.
Deutsch-Oesterreischiche Politik, par Richard Charmatz, (bibliog.), t. XXV, p. 236.
Le vote de la loi polonaise en Prusse, t. XXV, p. 457.
L'incident de la lettre de Guillaume II à lord Tweedmouth, t. XXV, p. 457.
Les souverains allemands à Venise, t. XXV, p. 522.
Das polnische Gemeinwesen preussischen Staat, par L. Bernhard (bibliog.), t. XXV, p. 531.
Le vote de la loi sur les réunions, t. XXV, p. 598.
Le voyage de l'empereur Guilaume II à Corfou, t. XXV, p. 598.
La convention franco-allemande du Cameroun, t. XXV, p. 663.
Le voyage du prince de Bülow en Italie, t. XXV, p. 665.
Le projet de budget de l'Empire pour 1908-1909, t. XXV, p. 673.
La convention de la mer du Nord et celle de la Baltique, t. XXV, p. 738.
Le roi de Suède à Berlin, t. XXV, p. 870.
Les caisses d'épargne en Prusse, t. XXV, p. 877.
La politique extérieure de l'Empire ; l'allocution de Guillaume II à Dœberitz ; le communiqué de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, t. XXVI, p. 61.
La Ligue navale allemande, t. XXVI, p. 63.

Le budget des colonies pour 1908-1909, t. XXVI, p. 134.
La crise de la Ligue navale allemande, t. XXVI, p. 189.
L'entrevue de Cronberg, t. XXVI, p. 250.
La mort de M. de Lucanus, t. XXVI, p. 251.
La visite de l'empereur Guillaume II à Stockholm, t. XXVI, p. 257.
L'industrie cotonnière en Allemagne, t. XXVI, p. 263.
Politique franco-allemande, par Lucien Coquet (bibliog.). t. XXVI, p. 267.
Après Cronberg et Ischl, t. XXVI, p. 321.
Rapports anglo-allemands; le discours de M. Winston Churchill et le voyage de M. Lloyd George, t. XXVI, p. 322.
Le roi Edouard VII à Marienbad. Son déjeuner avec M. Clemenceau et M. Isvolski, t. XXVI, p. 322.
Le toast de l'empereur Guillaume II aux manœuvres d'Alsace-Lorraine, t. XXVI, p. 379.
Une interview du chancelier prince de Bülow, t. XXVI, p. 379.
Les entrevues du baron d'Ærenthal avec M. Tittoni et le baron de Schœn, t. XXVI, p. 381.
Le Congrès interparlementaire de Berlin, t. XXVI, p. 447.
L'Italie et la Triple Alliance, t. XXVI, p. 453.
L'ouverture du Landtag de Prusse; le discours du Trône, t. XXVI, p. 593.
Les déclarations de Guillaume II au *Daily Telegraph*, t. XXVI, p. 653.
La réforme financière de l'Empire. Les nouveaux impôts allemands, t. XXVI, p. 657.
Le voyage de Guillaume II en Autriche, t. XXVI, p. 658.
La crise intérieure allemande, t. XXVI, p. 719.
La catastrophe de Hamm. t. XXVI, p. 724.
La politique extérieure de l'Empire; discours du chancelier, prince de Bülow, t. XXVI, p. 777.

Alsace-Lorraine.

La canalisation de la Moselle (2 cartes), par Pierre Braun, t. XXV, pp. 97-105.

Amérique.

La doctrine de Drago, par H.-A. Moulin (bibliog.), t. XXVI, p. 668.

Amérique centrale.

La paix dans le Centre Amérique (avec carte), par Angel Marvaud, t. XXV, pp. 691-712.
Le Congrès de Washington, t. XXV, p. 135.
L'union centre-américaine, t. XXVI, p. 532.

Angleterre.

(Voir Grande-Bretagne.)

Annam.

(Voir Indo-Chine.)

Argentine (République).

L'immigration en 1907, t. XXVI, p. 136.
La doctrine de Drago, par H.-A. Moulin (bibliog.), t. XXVI, p. 668.

Asie Mineure.

(Voir Turquie.)

Asie russe.

(Voir Russie.)

L'émigration en Sibérie, t. XXV, p. 128.

Autriche-Hongrie.

Les relations austro-hongroises et le nouveau compromis économique, par G. Louis-Jaray (avec cartes), t. XXV, pp. 77-96; 159-180.
Des monts de Bohême au golfe Persique, par René Henry, t. XXV, pp. 181-188; (bibliog.), p. 307.
La France et les populations danubiennes. L'ambassade de M. Lefaivre en 1870, par Georges Goyau, t. XXV, pp. 270-278.
L'Autriche vers Salonique, par René Henry (avec carte), t. XXV, pp. 309-325.
Les élections croates; Budapest et Vienne, par René Henry, t. XXV, pp. 627-636.
Les Slaves. La nouvelle diète de Bohême, par René Henry, t. XXV, pp. 856-862.
La crise orientale (avec cartes), par A. Gauvain, t. XXVI, pp. 461-475.
Les Slaves du Sud dans le drame d'Orient, par René Henry, t. XXVI, pp. 541-552; 620-626.
Les deux conflits balkaniques (avec carte), par J. Dorobantz, t. XXVI, pp. 605-619.
La crise orientale (historique et documents), t. XXVI, pp. 507-523; 579-586.
Le compromis austro-hongrois, t. XXV, p. 64.
Deutsch-Oesterreischiche Politik, par Richard Charmatz, (bibliog.), t. XXV, p. 236.
L'exposé du baron d'Ehrenthal sur la la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie, t. XXV, p. 296.
Les rapports austro-russes et la question des Balkans, t. XXV, p. 298.
L'assassinat du gouverneur de Galicie, t. XXV, p. 667.
Le jubilé de l'empereur François-Joseph, t. XXV, p. 744.
Après Cronberg et Ischl, t. XXVI, p. 321.

Les fêtes de l'anniversaire de François-Joseph, t. XXVI, p. 323.
Les entrevues du baron d'Ehrenthal avec M. Tittoni et le baron de Schœn, t. XXVI, p. 381.
Les manifestations francophiles de Prague, t. XXVI, p. 383.
Le budget commun pour 1908, t. XXVI, p. 392.
Le voyage du prince et de la princesse de Bulgarie à Budapest, t. XXVI, p. 451.
Crise ministérielle autrichienne, t. XXVI, p. 594.
Le voyage de Guillaume II en Autriche, t. XXVI, p. 658.
Le roi de Grèce à Vienne, t. XXVI, p. 658.
La crise ministérielle autrichienne, t. XXVI, p. 688.

Belgique.

L'annexion de l'Etat du Congo à la Belgique, par Ed. Payen, t. XXV, pp. 409-420; t. XXVI, pp. 269-278.
Anvers et Rotterdam (avec carte), par J. Machat, t. XXV, pp. 421-430.
A propos d'une entente hollando-belge, par Robert Meynadier, t. XXV, pp. 790-793.
La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.
Le Congrès d'Arlon, par René Henry, t. XXVI, pp. 482-491.
La fin de la crise ministérielle. Le cabinet Schollaert, t. XXV, p. 126.
La rentrée parlementaire; la question du Congo, t. XXV, p. 230.
La reprise du Congo, t. XXV, p. 521.
Le rapport sur le projet de reprise du Congo, t. XXV, p. 600.
Les élections législatives, t. XXV, p. 842.
Le *Livre Gris* sur le Congo, t. XXVI, p. 63.
La question du Congo. Le *Livre Blanc* anglais et le *Livre Gris* belge, t. XXVI, p, 255.
La repris du Congo par la Belgique, t. XXVI, p. 383.
Le commerce extérieur en 1907, t. XXVI, p. 456.
La réorganisation ministérielle, t. XXVI, p. 528.
Le transfert à la Belgique de l'Etat indépendant du Congo. t. XXVI, p. 594.

Bohême, Bosnie-Herzégovine.

(Voir Autriche-Hongrie.)

Brésil.

Les travaux des ports, t. XXV, p. 384.

Bulgarie.

La crise orientale (avec cartes), par A. Gauvain, t. XXVI, pp. 461-475.
Les Slaves du Sud dans le drame d'Orient, par René Henry, t. XXVI, pp. 541-552 et 620-626.
La crise orientale (historique et documents), t. XXVI, pp. 507-523 et 579-586.
Les deux conflits balkaniques (avec cartes), par J. Dorobantz, t. XXVI, pp. 605-619.
La crise ministérielle. Le nouveau cabinet bulgare, t. XXV, p. 230.
Changement de l'agent diplomatique en France, t. XXV, p. 521.
L'incident turco-bulgare, t. XXVI, p. 386.
Le conflit turco-bulgare, t. XXVI, p. 449.
Le voyage du prince et de la princesse de Bulgarie à Budapest, t. XXVI, p. 451.
Le commerce extérieur en 1907, t. XXVI, p. 533.

Cambodge.

(Voir Indo-Chine.)

Cameroun.

La convention franco-allemande du Cameroun, t. XXV, p. 663.

Canada.

Une page d'histoire canadienne ; La fondation de Québec; les débouchés actuels, par le vicomte E. de Guichen, t. XXV, pp. 503-510.
Le rendement des mines en 1907, t. XXVI, p. 790.

Cap (Colonie du).

Mouvement commercial en 1907, t. XXVI, p. 789.

Chine.

Explorations au Tibet. Deux voyages du Dr Sven Hedin (avec carte), par M. Sauvé, t. XXVI, pp. 640-645.
La mort des souverains chinois, par Ed. Payen, t. XXVI, pp. 669-675.
Conférence du commandant de Lacoste au Comité de l'Asie Française, t. XXV, p. 60.
L'affaire du *Tatsu-Maru*, t. XXV, p. 462, 525.
L'industrie du coton, t. XXV, p. 753.
Un incident franco-chinois, t. XXV, p. 876.
La question du numéraire en Chine, t. XXVI, p. 134.
Le protectorat des sujets ottomans en Chine, t. XXVI, p. 195.
Le développement de la Mandchourie, t. XXVI, p. 388.
Les incidents franco-chinois au Yunnan, t. XXVI, p. 530.

Cochinchine.

(Voir Indo-Chine.)

Comores (Iles).

Le rattachement des Comores et dépendances à Madagascar, t. XXV, p. 606.

Etat du Congo.

L'annexion de l'Etat du Congo à la Belgique, par Ed. Payen, t. XXV, pp. 409-420; t. XXVI, pp. 269-278.
La question du Congo au Parlement belge, t. XXV, p. 230.
Le rapport sur le projet de reprise du Congo, t. XXV, p. 600.
Le *Livre Gris* sur le Congo, t. XXVI, p. 63.
Le rapport de la commission de délimitation anglo-congolaise, t. XXVI, p. 129.
La reprise du Congo par la Belgique, t. XXVI, p. 383.
Le transfert à la Belgique de l'Etat indépendant du Congo, t. XXVI, p. 594.

Congo français.

La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXVI, pp. 832-855.
La retraite de M. Gentil, t. XXV, p. 375.
Rapport de la mission française d'études sur la maladie du sommeil, t. XXV, p. 517.
Transformation du commissariat général du Congo en gouvernement général, t. XXVI, p. 128.
La région du Niger-Tchad; la mission Tilho, t. XXVI, p. 198.
Le retour de la mission Tilho, t. XXVI, p. 390.
Réorganisation du contrôle des Sociétés concessionnaires du Congo français, t. XXVI, p. 390
La situation dans l'Ouadaï, t. XXVI, p. 455.
L'emprunt du Congo français, t. XXVI, p. 663.

Corée.

Le commerce extérieur en 1906, t. XXV, p. 137.

Costa-Rica.

(Voir Amérique Centrale.)

Côte d'Ivoire.

(Voir Afrique Occidentale Française.)

Dahomey.

(Voir Afrique Occidentale Française.)

Danemark.

La question danoise, par Ern. Lémonon, t. XXV, pp. 326-340.
La question de la Baltique et la question danoise (avec carte), par le vicomte de Guichen, t. XXV, pp. 821-831.
La convention de la mer du Nord et celle de la Baltique, t. XXV, p. 738.
Le voyage du président de la République française en Danemark, en Suède et en Russie, t. XXVI, p. 184.
La démission du cabinet danois, t. XXVI, p. 384.
Le nouveau cabinet, t. XXVI, p. 529.

Egypte.

Le Soudan égyptien et le protectorat du Somaliland (avec carte), par le capitaine de Renty, t. XXVI, pp. 16-29.
Les sujets français à l'Université d'El-Azhar, par Emm. Brunet, t. XXVI, pp. 304-310.
La mort de Mustapha Kamel Pacha, t. XXV, p. 302.
Le commerce en 1907, t. XXV, p. 607.

Espagne.

Le problème de l'émigration en Espagne et la colonisation intérieure, par Angel Marvaud, t. XXVI, pp. 228-239.
La situation politique et financière de l'Espagne, par Angel Marvaud, t. XXVI pp. 733-741.
Le voyage de M. Pichon en Espagne, t. XXV, p. 123.
L'industrie minière et métallurgique, t. XXV, p. 383.
Le voyage d'Alphonse XIII à Barcelone, t. XXV, p. 458.
Naissance d'un infant, t. XXVI, p. 64.
Le roi d'Espagne à Paris, t. XXVI, p. 446.
La mort de M. Nicolas Salmeron, t. XXVI, p. 452.
La réouverture des Cortès espagnoles, t. XXVI, p. 529.
Le voyage du roi Alphonse XIII à Barcelone, t. XXVI, p. 596.

Etats-Unis.

La marine américaine, par le commandant A. Davin, t. XXV, pp. 20-31.
La crise américaine, par P. Franconie, t. XXV, pp. 636-652.
La paix dans le Centre Amérique : les conventions de Washington, par Angel Marvaud (avec carte), t. XXV, pp. 691-712.
L'élection présidentielle aux Etats-Unis : M. Taft et M. Bryan, par Arthur Kann, t. XXVI, pp. 141-146.
Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, par H.-R. Savary, t. XXVI, pp. 419-434.

Les Japonais aux Etats-Unis, par E. B., t. XXVI, pp. 435-438.
La crise américaine; déjeuner de la Fédération des industriels et commerçants français, t. XXV, p. 60.
Les élections présidentielles de 1908; la retraite de M. Roosevelt, t. XXV, p. 70.
Le départ de la flotte de l'Atlantique, t. XXV, p. 71.
Les exportations de pétrole en 1906, t. XXV, p. 73.
La question asiatique dans l'Amérique du Nord, t. XXV, p. 131.
Le Congrès de Washington, t. XXV, p. 135.
Traité d'arbitrage franco-américain, t. XXV, p. 303.
Un nouveau message du président Roosevelt, t. XXV, p. 303.
La convention d'arbitrage entre la France et les Etats-Unis, t. XXV, p. 382.
Les recettes des douanes pendant l'année fiscale 1906-1907, t. XXV, p. 383.
Mort de l'ancien président Cleveland, t. XXVI, p. 71.
L'élection présidentielle, t. XXVI, p. 71.
La rupture des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et le Venezuela, t. XXVI, p. 71.
Notes sur les Etats-Unis, par André Tardieu (bibliog.), t. XXVI, p. 75.
L'industrie de la soie aux Etats-Unis, t. XXVI, p. 264.
La visite de la flotte américaine au Japon, t. XXVI, p. 598.
Discussion du budget et du programme de constructions navales pour 1908-1909, t. XXVI, p. 601.
L'élection présidentielle, t. XXVI, p. 663.
Le commerce extérieur en 1906 et 1907, t. XXVI, p. 728.
L'entente nippo-américaine, t. XXVI, p. 784.
Le message annuel du président Roosevelt, t. XXVI, p. 786.

Ethiopie.

L'incident italo-abyssin, t. XXV, p. 127.
Le règlement de la question des chemins de fer éthiopiens, t. XXV, p. 225.

Europe

Les chemins de fer de l'Europe au 1er janvier 1907, t. XXV, p. 877.
L'Europe et l'Empire ottoman, par René Pinon (bibliog.), t. XXVI, p. 396.

Formose.

Conférence de M. Halot à la Société de Géographie commerciale de Paris sur l'œuvre japonaise à Formose, t. XXVI, p. 664.
Le commerce du camphre à Formose en 1907, t. XXVI, p. 727.

France.

La France et les populations danubiennes. L'ambassade de M. Lefaivre en 1870, par Georges Goyau, t. XXV, pp. 270-278.
Les dernières nominations coloniales, par E. P., t. XXV, pp. 349-351.
Le protectorat français en Orient, par René Pinon, t. XXV, pp. 389-408.
La représentation navale de la France dans l'océan Indien et l'océan Pacifique, par Ch.-S. Brunet-Millon, t. XXV, pp. 553-557.
L'Allemagne, la France et le Maroc, par Robert de Caix, t. XXV, pp. 613-619.
L'Indo-Chine durant les six dernières années, par Ed. Payen, t. XXV, pp. 677-683.
La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.
Le commerce de Madagascar en 1905 et 1906, par E. Dugas, t. XXVI, pp. 30-42.
La question marocaine à la Chambre des députés; les instructions aux généraux d'Amade et Lyautey, par J.-H. Franklin, t. XXVI, pp. 43-51.
Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie, par H. Froidevaux, t. XXVI, pp. 84-98.
Les Italiens en Tunisie et en Tripolitaine, par Louis Jadot, t. XXVI, pp. 99-106.
Les droits de douane dans les colonies françaises en 1906 et 1907, par Pierre Ma, t. XXVI, pp. 147-159.
Antiquités tunisiennes (avec carte), par Maurice Ordinaire, t. XXVI, pp. 240-244.
Les langues française et allemande en Suisse (avec cartes), par René Henry, t. XXVI, pp. 289-303.
Les sujets français à l'Université d'El-Azhar, par Emm. Brunet, t. XXVI, pp. 304-310.
La défense de l'Indo-Chine, par Alf. Debon, t. XXVI, pp. 345-361.
Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, par H.-R. Savary, t. XXVI, pp. 419-434.
Le Congrès d'Arlon, par René Henry, t. XXVI, pp. 482-491.
Le Congrès de l'Afrique du Nord, par Chemin-Dupontès, t. XXVI, pp. 567-573.
Le Congrès international du froid, par Ed. Payen, t. XXVI, pp. 574-578.
La première Compagnie marseillaise du Corail, par Henri Froidevaux, t. XXVI, pp. 627-639.
Madagascar; sa situation économique (avec carte), par S. Ery, t. XXVI, pp. 742-752.
Les intérêts français en Egypte, par Emm. Brunet, t. XXVI, pp. 753-762.
Du recrutement des administrateurs en Indo-Chine, par le lieutenant-colonel Debon, t. XXVI, pp. 763-768.

La discussion du budget des Affaires étrangères au Sénat : les Ecoles françaises en Orient, t. XXV, pp. 56-60.
Conférence du commandant de Lacoste au Comité de l'Asie française, t. XXV, p. 60.
Déjeuner de la Fédération des industriels et commerçants français ; la crise américaine, t. XXV, p. 60.
Le budget de l'Algérie à la Chambre des députés ; la question de la création d'une Université algérienne, t. XXV, pp. 61-69,
Troubles en Mauritanie, t. XXV, p. 69.
Le peuplement de la Guyane, t. XXV, p. 70.
Le remaniement du ministère Clemenceau, t. XXV, p. 123.
Le voyage de M. Pichon en Espagne, t. XXV, p. 123.
Réception du corps diplomatique par le président de la République, t. XXV, p. 123.
Le service militaire des indigènes en Algérie, t. XXV, p. 133.
Les caravanes dans l'Extrême-Sud, t. XXV, p. 133.
L'élevage dans l'Afrique occidentale française, t. XXV, p. 134.
L'organisation de la justice dans le territoire du Niger, t. XXV, p. 134.
La politique coloniale en France, de 1789 à 1830, par Paul Gaffarel (bibliog.), t. XXV, p. 140.
Le règlement de la question des chemins de fer éthtopiens, t. XXV, p. 225.
La mission suédoise à Paris, t. XXV, p. 225.
Le retour en France de la mission Lenfant, t. XXV, p. 226.
Réunion du Comité de l'Asie française, t. XXV, p. 226.
Mort du cardinal Richard, archevêque de Paris, t. XXV, p. 226.
Le télégraphe transsaharien, t. XXV, p. 231.
L'ambassade de France en Russie, t. XXV, p. 295.
Traité d'arbitrage franco-américain, t. XXV, p. 303.
La Commissien consultative algérienne du travail, t. XXV, p. 301.
L'inauguration de la statue du Dr Ballay à Konakry, t. XXV, p. 302.
Une expédition à la Côte d'Ivoire, t. XXV, p. 302.
Le mouvement commercial en Tunisie en 1906, t. XXV, p. 304.
Le Congrès colonial de 1908, t. XXV, p. 374.
La retraite de M. Gentil, t. XXV, p. 375.
Les relations postales entre l'Algérie et le Soudan, t. XXV, p. 380.
L'Ecole coloniale d'agriculture de Tunis, t. XXV, p. 380.
Un discours de M. Alapetite, t. XXV, p. 380.
Une tournée d'inspection du général Audéoud, t. XXV, p. 381.
La convention d'arbitrage entre la France et les Etats-Unis, t. XXV, p. 382.
Le voyage du président de la République à Londres, t. XXV, p. 456.
Le déjeuner de l'Asie française, t. XXV, p. 456.
Les médailles de la Société de Géographie commerciale de Paris, t. XXV, p. 457.
Un discours de M. Jonnart, t. XXV, p. 463.
Le commerce franco-hollandais, t. XXV, p. 465.
Les Ecoles d'Orient au Sénat, t. XXV, p. 517.
Rapport de la mission française d'études sur la maladie du sommeil, t. XXV, p. 517.
Conférence de M. Chavannes au Comité de l'Asie française, t. XXV, p. 519.
Changement de l'agent diplomatique de Bulgarie à Paris, t. XXV, p. 521.
Le Congrès des agriculteurs algériens, t. XXV, p. 525.
La délimitation du Congo-Cameroun, t. XXV, p. 525.
Dans le Borkou et le Tibesti, t. XXV, p. 526.
Le successeur du roi Toffa, t. XXV, p. 526.
Les affaires de Macédoine à la Chambre des députés, t. XXV, p. 593.
Les relations franco-russses ; déclarations de M. Bompard, t. XXV, p. 596.
Le voyage du ministre des Colonies en Afrique occidentale, t. XXV, p. 597.
Une conférence de M. Gervais Courtellemont, t. XXV, p. 598.
Mort du comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris, t. XXV, p. 601.
L'enseignement indigène aux délégations financières d'Algérie, t. XXV, p. 602.
Réception des chefs indigènes par le gouverneur général de l'Algérie, t. XXV, p. 603.
L'enseignement des indigènes en Afrique occidentale, t. XXV, p. 604.
Attaque d'un détachement français en Mauritanie, t. XXV, p. 605.
Le rattachement des Comores et dépendances à Madagascar, t. XXV, p. 606.
Histoire de la marine française, tome III : guerre d'Italie, la liberté des mers, par Charles de la Roncière (bibliog.), t. XXV, p. 611.
Etude sur les biens cultuels familiaux en pays d'Annam, par Camille Briffaut (bibliog.), t. XXV, p. 612.
Le retour de M. Beau, son remplacement au gouvernement général de l'Indo-Chine, t. XXV, p. 663.
La Convention franco-allemande du Cameroun, t. XXV, p. 663.
Conférence de M. Halot à la Société de Géographie commerciale, t. XXV, p. 664.
L'instruction des indigènes en Algérie, t. XXV, p. 670.
Création de courriers mensuels entre le

Niger et l'Extrême-Sud algérien, t. XXV, p. 670.
La population du Dahomey en 1907, t. XXV, p. 671.
Le commerce extérieur en 1907, t. XXV, p. 672.
La Convention de la mer du Nord, t. XXV, p. 738.
L'incident franco-turc. L'affaire d'Héraclée, t. XXV, p. 739.
Les troubles de la Martinique, t. XXV, p. 741.
Les relations franco-russes : Pierre-le-Grand et le premier traité franco-russe (1682-1717), t. XXV, p. 741.
M. Cruppi à Londres; le banquet de la Chambre de Commerce française, t. XXV, p. 743.
Le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris, t. XXV, p. 745.
Les troubles de Battambang (Indo-Chine), t. XXV, p. 748.
Le voyage de M. Jonnart en Tunisie, t. XXV, p. 750.
La navigation intérieure en 1906, t. XXV, p. 752.
Le voyage du président de la République à Londres, t. XXV, p. 806.
L'affaire d'Héraclée, t. XXV, p. 813.
Le voyage de M. Milliès-Lacroix, t. XXV, p. 813.
La pacification du Haut-Sassandra (Côte d'Ivoire), t. XXV, p. 815.
L'exportation des minerais de fer, t. XXV, p. 817.
Le commerce de l'Algérie avec les Pays-Bas, t. XXV, p. 817.
La question indigène en Algérie, par Camille Brunel (bibliog.), t. XXV, p. 820.
Le retour de Londres du président de la République, t. XXV, p. 869.
Une Exposition géographique coloniale à la galerie d'Orléans, t. XXV, p. 869.
Un incident franco-chinois, t. XXV, p. 876.
La population européenne de la Régence de Tunis en 1906, t. XXV, p. 878.
Le gouvernement général de l'Afrique occidentale française, par G. François (bibliog.), t. XXV, p. 880.
Les relations de la France et du Siam, par le capitaine Seauve (bibliog.), t. XXV, p. 880.
Déclarations de M. Pichon sur la politique extérieure de la France, au banquet de l'Alliance républicaine démocratique, t. XXVI, p. 59.
Le voyage du président de la République dans le Nord de l'Europe, t. XXVI, p. 60.
Le *Comité de l'Asie française*, t. XXVI, p. 60.
La nomination de M. Klobukowski au gouvernement général de l'Indo-Chine, t. XXVI, p. 64.
Les troubles de la frontière sino-tonkinoise, t. XXVI, p. 66.
Déclarations de M. Jonnart au sujet de l'emprunt algérien, t. XXVI, p. 69.
L'engagement d'El-Moinan (Mauritanie), t. XXVI, p. 70.
Le voyage du président de la République dans le Nord de l'Europe, t. XXVI, p. 125.
Au Sénat; l'interpellation sur la marine; t. XXVI, p. 126.
Transformation du commissariat général du Congo en gouvernement général, t. XXVI, p. 128.
La situation en Indo-Chine, t. XXVI, p. 133.
Le condominium franco-anglais des Nouvelles-Hébrides, par N. Politis (bibliog.), t. XXVI, p. 138.
Le port du Havre; son état actuel; le nouveau projet, par Louis Brindeau, député (bibliog.), t. XXVI, p. 139.
La Basse-Seine : sa navigation (Rouen, le Havre, Paris), par Louis Brindeau, député (bibliog.), t. XXVI, p. 139.
Le voyage du président de la République au Danemark, en Suède et en Russie, t. XXVI, p. 184.
Les décorations de l'Exposition coloniale de Marseille, t. XXVI, p. 188.
L'accident de M. Eug. Etienne, t. XXVI, p. 188.
Le *Livre Jaune* sur la conférence de La Haye, t. XXVI, p. 188.
Le voyage à Londres du Groupe parlementaire français de l'arbitrage, t. XXVI, p. 189.
La situation en Annam, t. XXVI, p. 194.
Envoi de troupes en Indo-Chine, t. XXVI, p. 195.
Les projets de M. Merlaud-Ponty, t. XXVI, p. 197.
Région du Niger-Tchad; la mission Tilho, t. XXVI, p. 198.
Le commerce avec la Russie, t. XXVI, p. 199.
L'Annam d'autrefois, par Pierre Pasquier (bibliog.), t. XXVI, p. 204.
Le voyage du président de la République dans le Nord; en Norvège, t. XXVI, p. 248.
Tremblements de terre dans le département de Constantine, t. XXVI, p. 262.
Dans le Sud-Oranais, t. XXVI, p. 262.
Politique franco-allemande, par Lucien Coquet (bibliog.), t. XXVI, p. 267.
L'*Almanach illustré du Marsouin*, par Ned Noll (bibliog.), t. XXVI, p. 267.
Relations franco-italiennes. La remise des lettres de créance du comte Gallina, t. XXVI, p. 318.
Le départ de M. Klobukowski, t. XXVI, p. 319.
Les relations franco-turques, t. XXVI, p. 324.
Le budget local des colonies, par G. François (bibliog.), t. XXVI, p. 331.
Notre Empire colonial africain, par le lieutenant Gritty (bibliog.), t. XXVI, p. 331.
La réception de Naoum-pacha, t. XXVI, p. 378.

Les manifestations francophiles de Prague, t. XXVI, p. 383.
La mort de deux officiers français en Indo-Chine, t. XXVI, p. 387.
Le recensement des indigènes en Algérie; l'incident de Rovigo, t. XXVI, p. 389.
Une opération de police en Mauritanie, t. XXVI, p. 389.
Le retour de la mission Tilho, t. XXVI, p. 390.
Réorganisation du contrôle des Sociétés concessionnaires du Congo français, t. XXVI, p. 390.
Mouvement de la navigation et du commerce extérieur de Kouang-Tchéou-Wan en 1907, t. XXVI, p. 393.
Le roi d'Espagne à Paris, t. XXVI, p. 446.
Déclarations de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, sur la politique extérieure de la France, t. XXVI, p. 446.
L'arrivée en Indo-Chine de M. Klobukowski, t. XXVI, p. 454.
Les protégés français au Siam, t. XXVI, p. 454.
Suppression de l'esclavage domestique en Afrique Occidentale française, t. XXVI, p. 454.
La situation dans l'Ouadaï, t. XXVI, p. 455.
Le Simplon et les voies françaises d'accès, par le capitaine Génie (bibliog.), t. XXVI, p. 459.
Le rapport de M. Deschanel sur le budget des Affaires étrangères, t. XXVI, p. 526.
Les incidents franco-chinois au Yun-Nan, t. XXVI, p. 530.
La conscription des indigènes en Algérie, t. XXVI, p. 530.
Les Sociétés indigènes de prévoyance, t. XXVI, p. 531.
Une opération de police dans la région de Tidjikja (Mauritanie), t. XXVI, p. 531.
Le Guide des carrières coloniales, par G. François, (bibliog.), t. XXVI, p. 540.
La démission de M. Thomson; le nouveau ministre de la Marine, t. XXVI, p. 593.
Le conflit franco-mexicain pour l'île de Clipperton, t. XXVI, p. 593.
L'arrivée de M. Klobukowski en Indo-Chine, t. XXVI, p. 597.
La répression de la piraterie au Tonkin, t. XXVI, p. 598.
Dans le Sud-Oranais, t. XXVI, p. 599.
Une opération de police dans la Haute-Gambie, t. XXVI, p. 599.
Le Conseil supérieur des colonies, t. XXVI, p. 652.
Le départ de M. Merlaud-Ponty, t. XXVI, p. 653.
La décentralisation en Indo-Chine, t. XXVI, p. 659.
La conscription des indigènes en Algérie, t. XXVI, p. 661.
La conférence consultative de Tunisie, t. XXVI, p, 661.
La mission de délimitation Togo-Dahomey, t. XXVI, p. 662.
L'emprunt du Congo français, t. XXVI, p. 663.
L'exportation des phosphates de Tunisie, t. XXVI, p. 665.
Les récents incidents des Saint-Pierre et Miquelon (avec carte), t. XXVI, p. 716.
Le voyage des souverains suédois, t. XXVI, p. 718.
La mission commerciale de M. Périer en Turquie, t. XXVI, p. 719.
Condamnation à Alger d'un Allemand pour excitation à la désertion, t. XXVI, p. 726.
Mort de M. de Malherbe, préfet d'Oran, t. XXVI, p. 726.
Nomination de M. Boulogne à la direction des Travaux publics, t. XXVI, p. 726.
Situation de la navigation dans les colonies françaises en 1906, t. XXVI, p. 727.
La France et les alliances; la lutte pour l'équilibre, par And. Tardieu (bibliog.), t. XXVI, p. 731.
Les affaires d'Orient et la politique de la France; déclarations du ministre des Affaires étrangères, t. XXVI, p. 773.
La question de Terre-Neuve, t. XXVI, p. 776.
Les réformes de M. Klobukowski en Indo-Chine, t. XXVI, p. 783.
Un engagement en Mauritanie, t. XXVI, p. 785.
Le chemin de fer de Conakry au Niger, t. XXVI, p. 785.
Accord commercial franco-suédois, t. XXVI, p. 789.

Grande-Bretagne.

Les droits de douane dans les colonies anglaises, par Pierre Ma, t. XXV, pp. 106-112, 341-348, 495-502, 713-723.
L'Angleterre en Afrique, par le capitaine E. de Renty (avec carte), t. XXV, pp. 533-552; t. XXVI, pp 16-29, 163-178.
M. Asquith et la situation politique en Angleterre, par Arthur Kann, t. XXV, pp. 620-626.
Le problème indien et les troubles de la frontière indo-afghane (avec carte), par H. Marchand, t. XXV, pp. 757-782.
La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, p. 832-855.
La marine anglaise, par le commandant Davin, t. XXVI, p. 1-15.
Le Soudan égyptien et le protectorat du Somaliland, par le capitaine de Renty (avec carte), t. XXVI, pp. 16-29.
Un discours de sir Edward Grey, sur la politique étrangère du Royaume-Uni, t. XXV, p. 62-64.

Les relations anglo-japonaises; un discours du comte Okuma, t. XXV, p. 67.
La transformation du *Times*, t. XXV, p. 126.
La compétition anglo-allemande dans le golfe Persique, t. XXV, p. 132.
L'ouverture de la session parlementaire. Le discours du trône, t. XXV, p. 228.
Le programme naval anglais, t. XXV, p. 375.
L'accord anglo-russe à la Chambre des Communes, t. XXV, p. 376.
Le voyage du président de la République française à Londres, t. XXV, p. 456.
L'incident de la lettre de Guillaume II à lord Tweedmouth, t. XXV, p. 457.
L'Angleterre et la question de Macédoine, t. XXV, p. 461.
La politique maritime anglaise, t. XXV, p. 520.
La maladie de sir H. Campbell Bannermann, t. XXV, p. 520.
Les affaires de Macédoine; les propositions anglaises et le contre-projet russe, t. XXV, p. 523.
L'extraction de la houille en 1907, t. XXV, p. 527.
La démission de sir H. Campbell-Bannermann; le ministère Asquith, t. XXV, p. 599.
La mort de sir H. Campbell-Bannermann, t. XXV, p. 667.
La Convention de la mer du Nord, t. XXV, p. 738.
Les obsèques de sir H. Campbell-Bannermann, t. XXV, p. 742.
L'élection de M. Winston Churchill; t. XXV, p. 743.
M. Cruppi à Londres; le banquet de la Chambre de commerce française, t. XXV, p. 743.
L'Angleterre et le Siam, t. XXV, p. 748.
Les troubles de la frontière anglo-afghane, t. XXV, p. 749.
Le voyage du président de la République française à Londres, t. XXV, p. 806.
Le voyage du roi d'Angleterre en Russie, t. XXV, pp. 812 et 871.
Grandes manœuvres navales, t. XXVI, p. 128.
Le rapport de la Commission de délimitation anglo-congolaise, t. XXVI, p. 129.
Le condominium franco-anglais des Nouvelles-Hébrides, par N. Politis (bibliog.), t. XXVI, p. 138.
Le voyage à Londres du Groupe parlementaire français de l'arbitrage, t. XXVI, p. 189.
L'industrie lainière aux Indes anglaises, t. XXVI, p. 200.
L'entrevue de Cronberg, t. XXVI, p. 250.
Déclarations de sir Edward Grey sur la politique étrangère de l'Angleterre, t. XXVI, p. 251.
Le Congrès universel de la Paix; déclarations de M. Asquith, t. XXVI, p. 254.
La question du Congo. Le *Livre Blanc* anglais et le *Livre Gris* belge, t. XXVI, p. 255.
La question macédonienne; la note russe concernant le retrait du projet de réformes anglo-russe, t. XXVI, p. 259.
Après Cronberg et Ischll, t. XXVI, p. 321.
Rapports anglo-allemands. Le discours de M. Winston Churchill et le voyage de M. Lloyd George, t. XXVI, p. 322.
Le roi Édouard VII à Marienbad. Son déjeuner avec M. Clemenceau et M. Iswolsky, t. XXVI, p. 322.
Les résultats de l'année financière 1906-1907 en Angleterre, t. XXVI, p. 327.
Remaniements ministériels, t. XXVI, p. 526.
La mort de sir Henry Drummond Wolff, t. XXVI, p. 527.
Les déclarations de Guillaume II au *Daily Telegraph*, t. XXVI, p. 653.
Le cinquantenaire de l'Empire des Indes, t. XXVI, p. 659.
Le mouvement commercial du Cap en 1907, t. XXVI, p. 789.

Grèce.

La crise orientale (avec cartes), par A. Gauvain, t. XXVI, pp. 461-475.
Un discours de M. Théotokis, t. XXV, p. 522.
Le voyage de l'empereur Guillaume II à Corfou, t. XXV, p. 598
Le roi de Grèce à Vienne, t. XXVI, p. 658.

Guadeloupe (Ile de la).

La culture du coton dans les colonies européennes, par Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.

Guatemala.

(Voir Amérique Centrale.)

Guinée française.

(Voir Afrique Occidentale Française.)

Haïti (République de).

L'incident haïtien, t. XXV, p. 526.
La révolution en Haïti, t. XXVI, p. 788.

Hollande.

Anvers et Rotterdam (avec carte), par J. Machat, t. XXV, pp. 421-430.
A propos d'une entente hollando-belge, par Robert Meynadier, t. XXV, pp. 790-793.
Le différend entre la Hollande et le Venezuela (avec carte), par C.-G. de Haseth Cz, t. XXVI, pp. 407-418.
La succession au trône néerlandais, par Ern. Lémonon, t. XXVI, pp. 683-690.

L'empereur d'Allemagne à Amsterdam, t. XXV, p. 64.
La démission du ministère de Meester, t. XXV, p. 65.
Le nouveau ministère hollandais, t. XXV, pp. 299 et 377.
Le commerce avec la France, t. XXV, p. 465.
La Convention de la mer du Nord, t. XXV, p. 738.
La seconde conférence de la Paix (La Haye, juin-octobre 1907), par Ern. Lémonon (bibliog.), t. XXV, p. 755.
Le commerce avec l'Algérie, t. XXVI, p. 72.
Le *Livre Jaune* sur la conférence de La Haye, t, XXVI, p. 188.

Honduras.

(Voir Amérique Centrale.)

Hongrie.

(Voir Autriche-Hongrie.)

Indes anglaises.

Le problème indien et les troubles de la frontière indo-afghane (avec carte), par H. Marchand, t. XXV, pp. 757-782.
Conférence du commandant de Lacoste, au Comité de l'Asie française, t. XXV, p. 60.
Les troubles de la frontière anglo-afghane, t. XXV, p. 749.
Superficie et population des Indes anglaises, t. XXVI, p. 135.
L'industrie lainière aux Indes anglaises, t. XXVI, p. 200.
Le cinquantenaire de l'Empire des Indes, t. XXVI, p. 659.

Indo-Chine.

L'Indo-Chine durant les six dernières années, par Ed. Payen, t. XXV, pp. 677-683.
La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.
Etude sur les biens actuels familiaux en pays d'Annam, par Camille Briffaut (bibliog.), t. XXV, p. 612.
Le retour de M. Beau en France, son remplacement au gouvernement général de l'Indo-Chine, t. XXV, p. 663.
Les troubles de Battambang, t. XXV, p. 748.
Un incident franco-chinois, t. XXV, p. 876.
La nomination de M. Klobukowski au gouvernement général de l'Indo-Chine, t. XXVI, p. 64.
Les troubles de la frontière sino-tonkinoise, t. XXVI, p. 66.
La situation en Indo-Chine, t. XXVI, p. 133.
La situation en Annam, t. XXVI, p. 194.
Envoi de troupes en Indo-Chine, t. XXVI, p. 195.
L'Annam d'autrefois, par Pierre Pasquier (bibliog.), t. XXVI, p. 204.
Le départ de M. Klobukowski, t. XXVI, p. 319.
La défense de l'Indo-Chine, par Alf. Debon, t. XXVI, pp. 345-361.
La mort de deux officiers français en Indo-Chine, t. XXVI, p. 387.
Mouvement de la navigation et du commerce extérieur de Kouang-Tchéou-Wan en 1907, t. XXVI, p. 393.
L'arrivée en Indo-Chine de M. Klobukowski, t. XXVI, p. 454.
Les incidents franco-chinois au Yun-Nan, t. XXVI, p. 530.
L'arrivée de M. Klobukowski, t. XXVI, p. 597.
La répression de la piraterie au Tonkin, t. XXVI, p. 598.
La décentralisation en Indo-Chine, t. XXVI, p. 659.
Les réformes de M. Klobukowski, t. XXVI, p. 783.

Italie.

Les partis d'Extrême-gauche et la monarchie en Italie, par Robert Meynadier, t. XXV, pp. 469-483.
La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.
Les Italiens en Tunisie et en Tripolitaine, par Louis Jadot, t. XXVI, pp. 99-106.
Le Bénadir (avec cartes), par Louis Jadot, t. XXVI, pp. 215-227.
L'industrie du soufre, t. XXV, p. 72.
L'incident italo-abyssin, t. XXV, p. 127.
L'organisation civile du Bénadir, t. XXV, p. 378.
Les souverains allemands à Venise, t. XXV, p. 522.
Mort du comte Tornielli, ambassadeur à Paris, t. XXV, p. 601.
Le voyage du prince de Bülow en Italie, t. XXV, p. 665.
L'incident italo-turc, t. XXV, p. 668.
Le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris, t. XXV, p. 745.
Déclarations de M. Tittoni sur la politique étrangère de l'Italie, t. XXV, p. 875.
La mort de Prinetti, t. XXV, p. 875.
La mort du marquis di Rudinì, t. XXVI, p. 257.
Relations franco-italiennes; la remise des lettres de créance du comte Gallina, t. XXVI, p. 318.
Les entrevues du baron d'Erenthal avec M. Tittoni et le baron de Schœn. t. XXVI, p. 381.
L'expédition du Bénadir, t. XXVI, p. 384.
L'Italie et la Triple-Alliance, t. XXVI, p. 453.
La politique extérieure de l'Italie; discours de MM. Fortis, Tittoni et Giolitti, t. XXVI, p. 780.

Jamaïque (Ile de la).

La situation économique en 1904-1905, t. XXV, p. 233.

Japon.

La politique extérieure du Japon depuis 1895, par le vicomte E. de G., t. XXV, pp. 141-158.
Les Japonais aux Etats-Unis, par E.-B., t. XXVI, pp. 434-438.
Les relations anglo-japonaises; un discours du comte Okuma. t. XXV, p. 67,
Le discours du trône à la Diète japonaise. t. XXV, p. 130.
La question asiatique dans l'Amérique du Nord, t. XXV, p. 131.
Petit Jap deviendra grand! par Léo Byram (bibliog.), t. XXV, p. 387.
Les relations russo-japonaises ; déclarations de M. Isvolski, t. XXV, p. 459.
L'affaire du Tatsu-Matsu, t. XXV, pp. 462 et 525.
Les relations russo-japonaises, t. XXV, p. 523.
La production du riz, t. XXV, p. 608.
Les Compagnies d'émigration, t. XXVI, p. 73.
Le nouveau ministère, t. XXVI, p. 196.
La récolte du riz en 1907, t. XXVI, p. 200.
La production du charbon et du pétrole, t. XXVI, p. 457.
Le commerce extérieur en 1907, t. XXVI, p. 534.
La visite de la flotte américaine, t. XXVI, p. 598.
L'industrie cotonnière, t. XXVI, p. 600.
Le commerce du camphre à Formose, en 1907, t. XXVI, p. 727.
L'entente nippo-américaine, t. XXVI, p. 784.

Laos

(Voir Indo-Chine.)

Macédoine.

(Voir Turquie et Orient.)

Madagascar.

La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.
Le commerce de Madagascar en 1905 et 1906, par E. Dugas, t. XXVI, pp. 30-42,
Madagascar; sa situation économique (avec carte), par S. Ery. t. XXVI, pp. 742-752.

Maroc.

L'affaire du Maroc, par R. de Caix, (avec carte), pp. 237-247.
L'Allemagne, la France et le Maroc, par R. de Caix, t. XXV, pp. 613-619.
M. Th. Schiemann et les affaires marocaines, par Maurice Muret, t. XXV, pp. 614-690.
La question marocaine à la Chambre des députés; ses instructions aux généraux d'Amade et Lyautey, par J.-H. Franklin, t. XXVI, pp. 43-51.
Le Congrès de l'Afrique du Nord, par P. Chemin-Dupontès, t. XXVI, pp. 567-573.
La crise marocaine : historique, t. XXV, pp. 51-55, 113-122, 279-282, 290-294, 368-373, 449-455, 511-516, 565-568, 652-662; 724-727, 736-737, 794-805, 863-868; t. XXVI, pp. 52-53, 118-124, 179-183, 245-247, 311-317, 371-377, 439-445, 524-525, 771-772.
Documents et débats parlementaires, t. XXV, pp. 40-50, 189-224, 282-290, 352-368, 568-592, 727-736; t. XXVI, pp. 43-51, 587-592, 646-651, 697-715, 769-771.

Martinique (Ile de la).

La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.
Les troubles de la Martinique, t. XXV, p. 741.

Maurice (Ile).

La situation commerciale en 1907, t. XXV, p. 607.

Mauritanie.

(Voir aussi Afrique Occidentale Française.)

Troubles, t. XXV, p. 69.
Une tournée d'inspection du général Audéoud, t. XXV, p. 381.
Attaque d'un détachement français, t. XXV, p. 605.
L'engagement d'El-Moïnan, t. XXVI, p. 70.
Une opération de police en Mauritanie, t. XXVI, p. 390.
Une opération de police dans la région de Tidjikja, t. XXVI, p. 531.
Un engagement en Mauritanie, t. XXVI, p. 785.

Mexique.

Le conflit franco-mexicain pour l'île de Clipperton, t. XXVI, p. 593.

Monde.

La Géographie nouvelle, par Louis-Jaray, t. XXVI, pp. 107-117.
Production de l'acier dans le monde en 1906, t. XXV, p. 72.
Production mondiale de la fonte de fer, t. XXV, p. 136.
Le commerce international, par G. Lecarpentier (bibliog.), t. XXV, p. 610.
De la colonisation chez les peuples mo-

dernes, par Paul Leroy-Beaulieu (bibliog.), t. XXV, p. 611.
La production des céréales dans le monde, t. XXV. p. 672.
A travers le monde, par Cl. Verne et Emile Roux, t. XXV, p. 676.
Le marché du caoutchouc en 1907, t. XXV, p. 752.
La seconde conférence de la Paix (La Haye, juin-octobre 1907), par Ern. Lémonon, t. XXV, p. 755.
Les marines marchandes dans le monde, t. XXV, p. 816.
La production et la consommation de l'alcool dans les principaux pays, t. XXVI, p. 72
La production et la consommation de la bière dans les principaux pays, t. XXVI, p. 327.
La productlon mondiale du zinc en 1907, t. XXVI, p. 392.
La production mondiale de l'étain en 1906, t. XXVI, p. 456.
Les constructions neuves des marines marchandes en 1907, t. XXVI, p. 533.
Marines de guerre du monde en 1907, t. XXVI, p. 600.
La production des métaux dans le monde en 1907 et 1908, t. XXVI, p. 664.

Monténégro.

(Voir aussi Orient et Balkans.)

Monténégro et Monténégrins, par Dorobantz, t. XXV, pp. 248-269.
Le procès de Cettigné, par Charles Printa, t, XXVI, pp. 362-370.
La crise orientale (avec cartes), par A. Gauvain, t. XXVI, pp. 461-475.
La crise orientale (historique et documents). t. XXVI, pp. 507-523, 579-586.
Les Slaves du Sud dans le drame d'Orient, par René Henry, t. XXVI, pp. 541-552, 620-626.
Les deux conflits balkaniques (avec carte), par J. Dorobantz, t. XXVI, pp. 605-619.
Les relations entre la Serbie et le Monténégro, t. XXV, p. 379.
Le verdict du procès des bombes, t. XXVI, p. 129.
La grâce des condamnés du procès des bombes, t. XXVI, p. 530.

Nicaragua.

(Voir Amérique Centrale.)

Norvège.

L'industrie de la pêche en 1906, t. XXV, p. 304.
La crise ministérielle, le nouveau cabinet, t. XXV, p. 522.
Le voyage du président de la République française en Norvège, t. XXVI, p. 248.
La session de 1908 du Storthing norvégien, t. XXVI, p. 384.

Nouvelles-Hébrides.

Le régime international des Nouvelles-Hébrides; le condominium anglo-français, par Aug. Brunet (bibliog.), t, XXV, p. 139.
Le condominium franco-anglais des Nouvelles-Hébrides par N. Politis (bibliog.), t. XXVI, p. 138.

Nouvelle-Zélande.

Le mouvement commercial en 1907, t. XXV, p. 528.

Océanie.

La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.

Orient.

(Voir aussi Turquie.)

Le protectorat français en Orient, par René Pinon, t. XXV, pp. 389-408.
Montenegro et Monténégrins, par Jacques Dorobantz, t. XXV, pp. 248-269.
Les Koutzovalaques et la question macédonienne, par Ch. Printa, t. XXV, p. 431-438.
La crise orientale (avec cartes), par M. Gauvain, t. XXVI, pp. 461-475.
Les Slaves du Sud dans le drame d'Orient, par René Henry, t. XXVI, pp. 541-552; 620-626.
Les deux conflits balkaniques (avec carte), par J. Dorobantz, t. XXVI, pp. 605-619.
La crise orientale (historique et documents), t. XXVI, p. 507-523; 579-586.
Les écoles françaises d'Orient; la discussion du budget des Affaires étrangères au Sénat, t. XXV, pp. 56-60.
Les rapports austro-russes et la question des Balkans, t. XXV. p. 298.
Des monts de Bohême au golfe Persique, par René Henry (bibliog.), t. XXV, p. 307
Les chemins de fer des Balkans, t. XXV, p. 460.
L'Angleterre et la question de Macédoine, t. XXV, p. 461.
La justice turque et les réformes en Macédoine, t. XXV, p. 468.
Les écoles d'Orient au Sénat français, t. XXV, p. 517.
Les affaires de Macédoine à la Chambre des députés de France, t. XXV, p. 593.
Les affaires d'Orient et la politique de la France; déclarations du ministre des Affaires étrangères, t. XXVI, p. 773.

Pays-Bas.

(Voir Hollande.)

Pérou.

Le Pérou contemporain. par F, Garcia Calderon (bibliog.), t. XXVI, p. 604.

Perse.

Un conflit constitutionnel en Perse, t. XXV, p. 66.
Les troubles, t. XXV, p. 301.
Un attentat contre le Chah de Perse, t. XXV, p. 462.
Le coup d'Etat de Téhéran, t. XXVI, p. 67.

Persique (Golfe).

Des monts de Bohême au golfe Persique, par René Henry, t. XXV, pp. 181-188; bibliog., p. 307.
La compétition anglo-allemande dans le golfe Persique, t. XXV, p. 132.

Philippines (Iles).

La situation commerciale en 1905, t. XXV, p. 465.

Pologne.

La Pologne et l'Islam, par Th. Gasztowtt (bibliog.), t. XXV, p. 76.

Portugal.

La situation actuelle du Portugal (avec carte), par Angel Marvaud, t. XXV, pp. 1-19.
La situation politique et économique du Portugal, par le vicomte de Guichen, t. XXVI, pp. 77-83.
Les prochaines élections législatives, t. XXV, p. 128.
L'assassinat du roi dom Carlos et du prince héritier. Le roi Manuel II, t. XXV, p. 299.
La situation politique et les élections, t. XXV, p. 458.
Les élections législatives, t. XXV, p.601.
L'inauguration des Cortès portugaises.
Le message du roi Manuel, t. XXV, p. 746.
La situation politique, t. XXVI, p. 385.
Les élections municipales. t. XXVI, p. 659.
Voyage en Portugal, par MM. de Beauregard et de Fouchier (bibliog.), t. XXVI, p. 731.

Russie.

Le comte Nicolas Ignatief, par N. Komarow, t. XXVI, pp. 160-162.
Le port d'Astrakhan et son commerce (avec carte), par Paul Labbé, t. XXVI, pp. 55-566.
La crise orientale (historique et documents) t. XXVI, pp. 507-523; 579-586.
L'émigration en Sibérie, t. XXV, p. 128.
La situation économique de la Finlande en 1906, t. XXV, p. 232.
L'ambassade de France en Russie, t. XXV, p. 295,
Les rapports austro-russes et la politique des Balkans, t. XXV, p. 298.
L'accord anglo-russe à la Chambre des Communes, t. XXV, p. 376.
La condamnation du général Stoessel, t. XXV, p. 378.
Les relations russo-turques, t. XXV, p. 378.
Les relations russo-japonaises; déclarations de M. Isvolski, t. XXV, p 459.
La question de la réfection de la flotte, t. XXV, p. 522.
Les relations russo-japonaises. t. XXV, p. 523.
Les affaires de Macédoine; les propositions anglaises et le contre-projet russe, t. XXV, p. 523.
Les relations franco-russes; déclarations de M. Bompard, t. XXV, p. 596.
Dissolution de la Diète finlandaise, t. XXV, p. 602.
La convention de la Baltique, t. XXV, p. 739.
Les relations franco-russes; Pierre-le-Grand et le premier traité franco-russe (1682-1717), t. XXV, p. 741.
Le voyage du roi d'Angleterre en Russie, t. XXV, pp. 812 et 871.
La réorganisation de l'armée russe, t. XXVI, p. 130.
Mort du comte Ignatief, t. XXVI, p. 131.
Le voyage du président de la République française en Danemark, en Suède et en Russie, t. XXVI, p. 184.
Le commerce de la France avec la Russie, t. XXVI, p. 199.
Le commerce extérieur en 1907, t. XXVI, p. 199.
Ouverture de la Diète de Finlande, t. XXVI, p 256.
La question macédonienne; la note russe concernant le retrait du projet de réformes anglo-russe, t. XXVI, p. 259.
Le développement de la Mandchourie, t. XXVI, p. 388.
Le budget pour 1909, t. XXVI, p. 596.
La mort du grand-duc Alexis, t. XXVI, p. 725.

Sahara.

(Voir Algérie et Afrique Occidentale française.)

Le télégraphe transsaharien, t. XXV, p. 231.

Saint-Pierre et Miquelon.

Les récents incidents de Saint-Pierre et Miquelon (avec carte), t. XXVI, p.716.

San Salvador.

(Voir Amérique centrale.)

Sénégal.

(Voir Afrique Occidentale Française.)

Serbie.

La crise orientale (avec cartes), par A. Gauvain, t. XXVI, pp. 461-475.
Les Slaves du Sud dans le drame d'Orient, par René Henry, t. XXVI, pp. 541-552 et 620-626.
Les deux conflits balkaniques (avec carte), par J. Dorobantz, t. XXVI, pp. 605-619.
La crise orientale (historique et documents), t. XXVI, pp. 507-523; 579-586.
Les relations entre la Serbie et le Montenegro, t. XXV, p. 379.
Le nouveau ministère, t. XXVI, p. 190.
La reconstitution du cabinet, t. XXVI, p. 326.

Siam.

L'Angleterre et le Siam, t. XXV, p. 748
Les relations de la France et du Siam, par le capitaine Seauve (bibliog.), t. XXV, p. 880.
Le commerce extérieur du Siam en 1907-1098, t. XXVI, p. 328.
Les protégés français au Siam, t. XXVI, p. 454.

Somalis (Côte française des).

La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.

Somalie italienne.

Le Bénadir (avec cartes), par Louis Jadot, t. XXVI, pp. 215-227.
L'organisation civile du Bénadir, t. XXV, p. 378.
L'expédition du Bénadir, t. XXVI, p. 384.

Somaliland.

Le Soudan égyptien et le protectorat du Somaliland (avec carte), par le capitaine de Renty, t. XXVI, pp. 16-29.

Soudan Français.

(Voir Afrique Occidentale Française.)

Suède.

Les données de la politique suédoise, par Henry Bidou, t. XXVI, pp. 333-344.
La mission suédoise à Paris, t. XXV, p. 225.
La convention de la mer du Nord et celle de la Baltique, t. XXV, p. 738.
Le roi de Suède à Berlin, t. XXV p. 870.
Le voyage du président de la République française au Danemark, en Suède et en Russie, t. XXVI, p. 184.
La visite de l'empereur Guillaume II à Stockholm, t. XXVI, p. 257.
Le voyage des souverains suédois, t. XXVI, p. 718.
Accord commercial franco-suédois, t. XXVI, p. 788.

Suisse.

Les institutions militaires en Suisse, par le lieutenant-colonel E. Lafargue, t. XXV, pp. 783-789.
Les langues française et allemande en Suisse (avec cartes), par René Henry, t. XXVI, pp. 289-303.
Le Congrès international de géographie, t. XXVI, p. 257.
Le Simplon et les voies françaises d'accès, par le capitaine Génie (bibliog.), t. XXVI, p. 459.

Tibet.

Conférence du commandant de Lacoste au Comité de l'Asie française, t. XXV, p. 60.
Explorations au Tibet. Deux voyages du Dr Sven Hedin (avec carte), par M. Sauvé, t. XXVI, pp. 640-645.

Tonkin.

(Voir Indo-Chine.)

Tripolitaine.

Les Italiens en Tunisie et en Tripolitaine, par Louis Jadot, t. XXVI, pp. 99-106.

Tunisie.

La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.
Les Italiens en Tunisie et en Tripolitaine, par Louis Jadot, t. XXVI, pp 99-106.
Antiquités tunisiennes (avec carte), par Maurice Ordinaire, t. XXVI, pp. 240-244.
Le Congrès de l'Afrique du Nord, par P. Chemin-Dupontès, t. XXVI, pp. 567-573.
La première Compagnie Marseillaise du Corail, par Henri Froidevaux, t. XXVI, pp 627-639.
Le commerce en 1906, t. XXV, p. 137.
Le mouvement commercial en 1906, t. XXV, p. 304.
L'école coloniale d'agriculture de Tunis, t. XXV, p. 380.
Un discours de M. Alapetite, t. XXV, p. 380.

Le voyage de M. Jonnart en Tunisie, t. XXV, p. 750,
La population européenne de la Régence en 1906, t. XXV, p. 878.
La conférence consultative de Tunisie, t. XXVI, p. 661,
L'exportation des phosphates de Tunisie, t. XXVI, p. 665.

Turquie.

(Voir aussi Orient.)

L'Autriche vers Salonique, par René Henry (avec carte), t. XXV, pp. 309-325.
Les Koutzovalaques et la question macédonienne, par Charles Printa, t. XXV, pp. 431-448.
La crise turque, par Jacques Dorobantz, t. XXVI, pp. 205-214.
Les Jeunes-Turcs et la Macédoine, par Jacques Dorobantz, t. XXVI, pp. 279-288.
La crise orientale (avec cartes), par A. Gauvain, t. XXVI. pp. 461-475.
La Turquie nouvelle et l'Islam, par H. Marchand, t. XXVI, pp. 476-481.
Les deux conflits balkaniques (avec carte), par J. Dorobantz, t. XXVI, pp. 605-619.
Une visite à Uskub à un Jeune-Turc. par G. Louis-Jaray, t. XXVI, pp. 691-696.
La crise orientale (historique et documents), t. XXVI, pp. 507-523; 579-586.
Les affaires de Macédoine, t. XXV, pp. 66 et 129.
La Pologne et l'Islam, par Th. Gasztowtt (bibliog.), t. XXV, p. 76.
Les chemins de fer des Balkans, t. XXV, p. 460.
L'Angleterre et la question de Macédoine, t. XXV, p. 461.
La justice turque et les réformes en Macédoine, par Focief (bibliog.), t. XXV, p. 468.
Les affaires de Macédoine; les propositions anglaises et le contre-projet russe, t. XXV, p. 523.
Mort du général de Giorgis, t. XXV, p. 525.
Constantinople aux derniers jours d'Abdul Hamid, par Paul Fesch (bibliog.), t. XXV, p. 532.
Les affaires de Macédoine à la Chambre des députés de France. t. XXV, p. 593.
Une conférence de M. Gervais-Courtellemont sur la Renaissance Islamique, t. XXV, p. 598.
L'incident italo-turc, t. XXV, p. 668.
L'incident franco-turc. L'affaire d'Héraclée, t. XXV, p. 739.
L'affaire d'Héraclée, t. XXV, p. 813.
Le chemin de fer de Bagdad, t. XXV, p. 813.
L'installation du nouveau titulaire du siège archiépiscopal latin de Constantinople, XXVI, p. 131.
L'agitation jeune-turque; le rétablissement de la Constitution de 1876. t. XXVI, p. 191.
Le protectorat des sujets ottomans en Chine, t. XXVI, p. 195.
L'établissement du régime constitutionnel; le cabinet Kiamil Pacha, t. XXVI, p. 258.
La question macédonienne; la note russe concernant le retrait du projet de réformes anglo-russe, t. XXVI, p. 259.
Les relations franco-turques, t. XXVI, p. 324.
Le programme du gouvernement. XXVI, p. 324.
La réception de Naoum Pacha, t. XXVI, p. 378.
Les affaires de Macédoine, t. XXVI, p. 385.
Incident turco-bulgare, t. XXVI, p. 386.
L'inauguration du chemin de fer du Hedjaz, t. XXVI, p. 386,
L'Europe et l'Empire ottoman, par René Pinon (bibliog.), t. XXVI, p. 395.
Le conflit turco-bulgare, t. XXVI, p. 449.
La mission commerciale de M. Périer en Turquie, t. XXVI, p. 719.
L'encyclopédie de l'Islam (bibliog.), t. XXVI, p. 793.

Uruguay (République de l').

L'Uruguay; sa situation économique et ses relations avec la France, par Ed. Payen, t. XXVI, pp. 397-406.

Venezuela (République de).

Le différend entre la Hollande et le Venezuela (avec carte) par C. G. de Haseth Cz, t. XXVI, pp. 407 418.
La rupture des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et le Venezuela, t. XXVI, p. 71.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIERES

DES TOMES XXV ET XXVI, PAR ORDRE DE SUJETS

Accords.

(Voir Conventions.)

Acier.

Production de l'acier dans le monde en 1906, t. XXV, p. 72.

Agriculture.

La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.
L'école coloniale d'agriculture de Tunis, t. XXV, p. 380.
Le congrès des agriculteurs algériens, t. XXV, p. 525.

Alcool.

La production et la consommation de l'alcool dans les principaux pays, t. XXVI, p. 72.

Alliances.

(Voir Conventions.)

A propos d'une entente hollando-belge, par Robert Meynadier, t. XXV, pp. 790-793.

Ambassades.

L'ambassade de M. Lefaivre en 1870. La France et les populations danubiennes, par G. Goyau, t. XXV, pp. 270-278.
Réception du Corps diplomatique par le président de la République, t. XXV, p. 123.
L'ambassade de France en Russie, t. XXV, p. 295.
Changement de l'agent diplomatique bulgare à Paris, t. XXV, p. 521.
Le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris, t. XXV, p. 745.
La remise des lettres de créance du comte Gallina, t. XXVI, p. 318.
La réception de Naoum-Pacha, t. XXVI, p. 378.

Annexions.

L'annexion de l'Etat du Congo à la Belgique, par Ed. Payen, t. XXV, pp. 409-420; t. XXVI, pp. 269-278.
La reprise du Congo, t. XXV, p. 521.
Le rapport belge sur le projet de reprise du Congo, t. XXV, p. 600.
Le rattachement des Comores et dépendances à Madagascar, t. XXV, p. 606.
Le *Livre Gris* sur le Congo, t. XXVI, p. 63.
La question du Congo. Le *Livre Blanc* anglais et le *Livre Gris* belge, t. XXVI, p. 255.
La reprise du Congo par la Belgique, t. XXVI, p. 383.
Le transfert à la Belgique de l'Etat Indépendant du Congo, t. XXVI, p. 594.

Anniversaires.

Le jubilé de l'empereur François-Joseph, t. XXV, p. 744.
Les fêtes de l'anniversaire de François-Joseph, t. XXVI, p. 323.
Le cinquantenaire de l'Empire des Indes, t. XXVI, p. 659.

Annuaires.

L'*Almanach illustré du Marsouin*, par Ned. Noll (bibliog.), t. XXVI, p. 267.

Arbitrage.

Traité d'arbitrage franco-américain, t. XXV, p. 303.
La convention d'arbitrage entre la France et les Etats-Unis, t. XXV, p. 382.
Le voyage à Londres du groupe parlementaire français d'arbitrage, t. XXVI, p. 189.

Archéologie.

Antiquités tunisiennes, par Maurice Ordinaire (avec carte), t. XXVI, pp. 240-244.

Armements.

(Voir Armées, Marine.)

Armées.

Les institutions militaires en Suisse, par le colonel E. Lafargue, t. XXV, pp. 783-789.
La réorganisation de l'armée russe, t. XXVI, p. 130.
La conscription des indigènes en Algérie, t. XXVI, pp. 530 et 661.

Assassinats.

L'assassinat du roi dom Carlos de Portugal et du prince héritier, t. XXV, p. 299
L'assassinat du gouverneur de Galicie, t. XXV, p. 667.

Attentats.

Un attentat contre le Chah de Perse, t. XXV, p. 462.

Avènement.

Le roi Manuel II de Portugal, t. XXV, p. 299.

Banquets.

Le déjeuner de la *Fédération des Industriels et Commerçants français;* la crise américaine; t. XXV, p. 60.
Le déjeuner de l'*Asie française*, t. XXV, p. 456.
M. Cruppi à Londres; le banquet de la Chambre de commerce française, t. XXV, p. 743.
Déclarations de M. Pichon sur la politique extérieure de la France au banquet de l'*Alliance républicaine démocratique*, t. XXVI, p. 59.
Le déjeuner du *Comité de l'Asie française*, t. XXVI, p. 60.

Bibliographie.

Bibliographie des livres et des revues. T. XXV, pp. 76, 138, 236, 307, 387, 468, 531, 610, 676, 755, 820, 880.
T. XXVI, pp. 75, 138, 204, 267, 331, 395, 459, 540, 604, 668, 731, 793.

Biographies.

Le comte Nicolas Ignatief, par M. Komarow, t. XXVI, pp. 160-162.
Guillaume II, par G. M. A., t. XXVI, pp. 676-682.

Bière.

La production et la consommation de la bière dans les principaux pays, t. XXVI, p. 327.

Budgets.

La discussion du budget des Affaires étrangères au Sénat; les écoles françaises d'Orient, t. XXV, pp. 56-58.
Le budget de l'Algérie à la Chambre des députés; la question de la création d'une Université algérienne, t. XXV, pp. 68-69.
Le projet de budget de l'Empire allemand pour 1908-1909, t. XXV, p. 673.
Le budget allemand des Colonies pour 1908-1909, t. XXVI, p. 134.
Le budget local des Colonies, par G. François (bibliog.), t. XXVI, p. 331.
Le budget commun d'Autriche-Hongrie pour 1908, t. XXVI, p. 392.
Le rapport de M. Deschanel sur le budget des Affaires étrangères, t. XXVI, p. 526.
Le budget russe pour 1909, t. XXVI, p. 596.
Discussion du budget et du programme de constructions navales pour 1908-1909 aux Etats-Unis, t. XXVI, p. 601.

Camphre.

Le commerce du camphre à Formose en 1907, t. XXVI, p. 727.

Canaux.

La canalisation de la Moselle, par Pierre Braun (2 cartes), t. XXV, pp. 97-105.

Caoutchouc.

Le marché du caoutchouc en 1907, t. XXV, p. 752.

Catastrophes.

La catastrophe de Hamm, t. XXVI, p. 724.

Céréales.

La production des céréales dans le monde, t. XXV, p. 672.

Charbons.

L'extraction de la houille en Angleterre en 1907, t. XXV, p. 527.
La production du charbon et du pétrole au Japon, t. XXVI, p. 457.

Chemins de fer.

Chemins de fer coloniaux, allemands par Louis Jadot, t. XXV, pp. 558-564.
Le règlement de la question des chemins de fer éthiopiens, t. XXV, p. 225.
Les chemins de fer des Balkans, t. XXV, p. 460.
Le chemin de fer de Bagdad, t. XXV, p. 813.
Les chemins de fer de l'Europe au 1er janvier 1907, t. XXV, p. 877.
L'inauguration du chemin de fer du Hedjaz, t. XXVI, p. 386.
Le Simplon et les voies françaises d'accès, par le capitaine Génie (bibliog.), t. XXVI, p. 489.
Le chemin de fer de Konakry au Niger, t. XXVI, p. 785.

Colonisation.

L'Angleterre en Afrique (avec cartes), par le capitaine E. de Renty, t. XXV, pp. 533-552; t. XXVI, pp. 16-29; 163-178.
Chemins de fer coloniaux allemands, par Louis Jadot, t. XXV, pp. 558-564.
L'Allemagne, la France et le Maroc, par Robert de Caix, t. XXV, pp. 613-619.
L'Indo-Chine durant les six dernières années, par Ed. Payen, t. XXV, pp. 677-683.
La culture du coton dans les colonies européennes, par Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.
Le commerce de Madagascar en 1905 et 1906, par E. Dugas, t. XXVI, pp. 30-42.

Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie, par Henri Froidevaux, t. XXVI, pp. 84-98.
Les Italiens en Tunisie et en Tripolitaine, par Louis Jadot, t. XXVI, pp. 99-106.
Les droits de douane dans les colonies françaises, par Pierre Ma, t. XXVI, pp. 147-159.
Les sujets français à l'Université d'El-Azhar, par Émm. Brunet, t. XXVI, pp. 304-310.
La défense de l'Indo-Chine (avec carte), par le lieutenant-colonel Alf. Debon, t. XXVI, pp. 345-361.
Le Congrès de l'Afrique du Nord, par P. Chemin-Dupontès, t. XXVI, pp. 567-573.
La première Compagnie marseillaise du corail, par H. Froidevaux, t. XXVI, pp. 627-639.
Madagascar; sa situation économique (avec carte), par S. Ery, t. XXVI, pp. 742-752.
Du recrutement des administrateurs en Indo-Chine, par le lieutenant-colonel Debon, t. XXVI, pp. 763-768.
Les troubles en Mauritanie, t. XXV, p. 69.
Le peuplement de la Guyane, t. XXV, p. 70.
Le service militaire des indigènes, t. XXV, p. 133.
Les caravanes dans l'Extrême-Sud, t. XXV, p. 133.
L'élevage dans l'Afrique occidentale française, t. XXV, p. 134.
L'organisation de la justice dans le territoire du Niger, t. XXV, p. 134.
La politique coloniale de la France de 1789 à 1830, par Paul Gaffarel (bibliog.), t. XXV, p. 140.
Le retour en France de la mission Lenfant, t. XXV, p. 226.
La commission consultative algérienne du travail, t. XXV, p. 301.
L'inauguration de la statue du Dr Ballay à Konakry, t. XXV, p. 302.
Une expédition à la Côte d'Ivoire, t. XXV, p. 302.
Le Congrès colonial de 1908, t. XXV, p. 374.
La retraite de M. Gentil, t. XXV, p. 375.
Les relations postales entre l'Algérie et le Soudan, t. XXV, p. 380.
L'école coloniale d'agriculture de Tunis, t. XXV, p. 380.
Un discours de M. Alapetite, t. XXV, p. 380.
Une tournée d'inspection du général Audéoud, t. XXV, p. 381.
Un discours de M. Jonnart sur la question indigène, t. XXV, p. 463.
Rapport de la mission française d'études sur la maladie du sommeil, t. XXV, p. 517.
Conférence de M. Chavannes au *Comité de l'Asie française*, t. XXV, p. 519.
Le Congrès des agriculteurs algériens, t. XXV, p. 525.
La délimitation du Congo-Cameroun, t. XXV, p. 525.
Dans le Borkou et le Tibesti, t. XXV, p. 526.
Le successeur du roi Toffa, t. XXV, p. 526.
Le voyage du ministre des Colonies en Afrique occidentale, t. XXV, p. 597.
L'enseignement indigène aux délégations financières d'Algérie, t. XXV, p. 602.
Réception des chefs indigènes par le gouverneur général de l'Algerie, t. XXV, p. 602.
L'enseignement des indigènes en Afrique occidentale, t. XXV, p. 604.
Attaque d'un détachement français en Mauritanie, t. XXV, p. 605.
Le rattachement des Comores et dépendances à Madagascar, t. XXV, p. 606.
De la colonisation chez les peuples modernes, par Paul Leroy-Beaulieu (bibliog.), t. XXV, p. 611.
Etudes sur les biens cultuels familiaux en pays d'Annam, par Camille Briffaut (bibliog.), t. XXV, p. 612.
Le retour de M. Beau; son remplacement au gouvernement général de l'Indo-Chine, t. XXV, p. 663.
La convention franco-allemande du Cameroun, t. XXV, p. 663.
Conférence de M. Halot à la Société de Géographie commerciale, t. XXV, p. 664.
L'instruction des indigènes en Algérie, t. XXV, p. 670.
Création de courriers mensuels entre le Niger et l'Extrême-Sud algérien, t. XXV, p. 670.
La population du Dahomey en 1907, t. XXV, p. 671.
Les troubles de la Martinique, t. XXV, p. 741.
Les troubles de Battambang, t. XXV, p. 748.
Le voyage de M. Jonnart en Tunisie, t. XXV, p. 750
Le voyage de M. Milliès-Lacroix en Afrique occidentale, t. XXV, p. 813.
La pacification du Haut-Sassandra (Côte d'Ivoire), t. XXV, p. 815.
La question indigène en Algérie, par Camille Brunel (bibliog.), t. XXV, p. 820.
Une exposition géographique coloniale à la galerie d'Orleans, t. XXV, p. 869.
Un incident franco-chinois, t. XXV, p. 876.
La population européenne de la Regence de Tunis en 1906, t. XXV, p. 878.
Le gouvernement général de l'Afrique occidentale française, par G. François (bibliog.), t. XXV, p. 880.
La nomination de M. Klobukowski au gouvernement général de l'Indo-Chine, t. XXVI, p. 64.
Les troubles de la frontière sino-tonkinoise, t. XXVI, p. 66
Déclarations de M. Jonnart au sujet de l'emprunt algérien, t. XXVI, p. 69.
L'engagement d'El-Moman (Mauritanie), t. XXVI, p. 70.
Transformation du commissariat général du Congo en gouvernement général, t. XXVI, p. 128.

La situation en Indo-Chine, t. XXVI, p. 133.
Le condominium franco-anglais des Nouvelles-Hébrides, par N. Politis, t. XXVI, p. 138.
Les décorations de l'Exposition coloniale de Marseille, t. XXVI, p. 188.
La situation en Annam, t. XXVI, p. 194.
Envoi de troupes en Indo-Chine, t. XXVI, p. 195.
Les projets de M. Merlaud-Ponty, t. XXVI, p. 197.
Région du Niger-Tchad : la mission Tilho, t, XXVI, p. 198.
L'Annam d'autrefois, par Pierre Pasquier (bibliog.), t. XXVI, p. 204.
Tremblements de terre dans le département de Constantine, t. XXVI, p. 262.
Dans le Sud-Oranais, t. XXVI, p. 262.
Le départ de France de M. Klobukowski, t. XXVI, p. 319.
Nouveau soulèvement dans l'Afrique orientale allemande, t. XXVI, p. 326.
Le budget local des colonies, par G. François (bibliog.), t. XXVI, p. 331.
Notre empire colonial africain, par le lieutenant Gritty (bibliog.), t. XXVI, p. 331.
La mort de deux officiers français en Indo-Chine, t. XXVI, p. 387.
Le recensement des indigènes en Algérie; l'incident de Rovigo, t. XXVI, p. 389.
Une opération de police en Mauritanie, t. XXVI, p. 389.
Le retour de la mission Tilho, t. XXVI, p. 390.
Réorganisation du contrôle des Sociétés concessionnaires du Congo français, t. XXVI, p. 390.
Mouvement de la navigation et du commerce extérieur de Kouang-tcheou-wan en 1907, t. XXVI, p. 393.
Le développement de la Mandchourie, t. XXVI, p. 388.
L'arrivée de M. Klobukowski en Indo-Chine, t. XXVI, p. 454.
Les protégés français au Siam, t. XXVI, p. 454.
Suppression de l'esclavage domestique, t. XXVI, p. 454.
La situation dans l'Ouadaï, t. XXVI, p. 455.
La conscription des indigènes en Algérie, t. XXVI, p. 530.
Les Sociétés indigènes de prévoyance, t. XXVI, p. 531.
Une opération de police dans la région de Tidjikja (Mauritanie), t. XXVI, p. 531.
Le guide des carrières coloniales, par G. François (bibliog.), t. XXVI, p. 540.
L'arrivée de M. Klobukowski en Indo-Chine, t. XXVI, p. 598.
La répression de la piraterie au Tonkin. t. XXVI, p. 598.
Dans le Sud-Oranais, t. XXVI, p. 599.
Une opération de police dans la Haute-Gambie, t. XXVI, p. 599.
Le Conseil supérieur des Colonies, t. XXVI, p. 652.
Le départ de M. Merlaud-Ponty, t. XXVI, p. 653.
La décentralisation en Indo-Chine, t. XXVI, p. 659.
Le cinquantenaire de l'Empire des Indes, t. XXVI, p. 659.
La conscription des indigènes en Algérie, t. XXVI, p. 661.
La conférence consultative de Tunisie, t. XXVI, p. 661.
La mission de délimitation Togo-Dahomey, t. XXVI, p. 662.
L'emprunt du Congo français, t. XXVI, p. 663.
Les incidents de Saint-Pierre-et-Miquelon, (avec carte), t. XXVI, p. 716.
Condamnation d'un Allemand à Alger pour excitation à la désertion, t. XXVI, p. 726.
Mort de M. de Malherbe, préfet d'Oran, t. XXVI, p. 726.
Nomination de M. Boulogne à la direction des Travaux publics, t. XXVI, p. 726.
Situation de la navigation dans les colonies françaises en 1906, t. XXVI, p. 727.
La question de Terre-Neuve, t. XXVI, p. 776.
Les réformes de M. Klobukowski, t. XXVI, p. 783.
Un engagement en Mauritanie, t. XXVI, p. 785.
Le chemin de fer de Conakry au Niger, t. XXVI, p. 785.

Comités et Sociétés.

Conférence du commandant de Lacoste au *Comité de l'Asie française*, t. XXV, p. 60.
Le déjeuner de la *Fédération des Industriels et Commerçants français*; la crise américaine, t. XXV, p. 60.
Réunion du *Comité de l'Asie française*; conférence de M. Foucher sur les ruines d'Angkor, t. XXV, p. 226.
Le déjeuner de l'*Asie française*, t. XXV, p. 456.
Les médailles de la Société de Géographie commerciale de Paris, t. XXV, p. 457.
Conférence de M. Chavannes au *Comité de l'Asie française*, t. XXV, p. 519.
Déclarations de M. Pichon sur la politique extérieure de la France au banquet de l'*Alliance républicaine démocratique*, t. XXVI, p. 59.
Le *Comité de l'Asie française*, t. XXVI, p. 60.

Commerce.

Anvers et Rotterdam (avec carte), par J. Machat, t. XXV, pp. 421-430.
Le commerce de Madagascar en 1905 et 1906, par E. Dugas, t. XXVI, pp. 30-42.
Le port d'Astrakhan et son commerce (avec carte), par Paul Labbé, t. XXVI, pp. 553-566.
La première Compagnie marseillaise du

Corail, par Henri Froidevaux, t. XXVI, pp. 627-639.
Les exportations de pétrole en 1906 aux Etats-Unis, t. XXV, p. 73.
Le commerce extérieur de la Corée en 1906, t. XXV, p. 136.
Le commerce tunisien en 1906, t. XXV, p. 137.
Le mouvement commercial en 1906, en Tunisie, t. XXV, p. 304.
Commerce de la Hollande avec la France, t. XXV, p. 465.
La situation commerciale des îles Philippines en 1905, t. XXV, p. 465.
Le mouvement commercial en 1907, en Nouvelle-Zélande, t. XXV, p. 528.
Le commerce de l'Egypte en 1907, t. XXV, p. 607.
La situation commerciale de l'île Maurice en 1907, t. XXV, p. 607.
Le commerce international, par G. Lecarpentier (bibliog.), t. XXV, p. 610.
Le commerce extérieur de la France en 1907, t. XXV, p. 672.
Le commerce de l'Algérie avec les Pays-Bas, t XXV, p. 817.
Le commerce de la Hollande avec l'Algérie, t. XXVI, p. 72.
Le commerce de la France avec la Russie, t. XXVI, p. 199.
Le commerce extérieur de la Russie en 1906, t. XXVI, p. 199.
Le commerce extérieur du Siam en 1907-1908, t. XXVI, p. 328.
Mouvement de la navigation et du commerce extérieur de Kouang-tcheou-wan en 1907, t. XXVI, p. 393.
Le commerce extérieur de la Belgique en 1907, t. XXVI, p. 456.
Le commerce extérieur de la Bulgarie en 1907, t. XXVI, p. 533.
Le commerce extérieur du Japon en 1907, t. XXVI, p. 535.
La mission commerciale de M. Périer en Turquie, t. XXVI, p. 719.
Le commerce extérieur des Etats-Unis en 1906 et 1907, t. XXVI, p. 728.
Accord commercial franco-suédois, t. XXVI, p. 789.
Mouvement commercial du Cap en 1907, t. XXVI, p. 789.

Commissions.

La commission consultative algérienne du travail, t. XXV, p. 301.

Conférences

Conférence du commandant de Lacosté au Comité de l'Asie française, t. XXV, p. 60.
Conférence de M. Foucher sur les ruines d'Angkor, t. XXV, p. 226.
Conférence de M. Chavannes au Comité de l'Asie française, t. XXV, p. 319.
Une conférence de M. Gervais-Courtellemont, t. XXV, p. 598.
Conférence de M. Halot à la Société de Géographie commerciale sur Formose, t. XXV, p. 664.
La seconde Conférence de la Paix (La Haye, juin-octobre 1907), par Ern. Lémonon (bibliog.), t. XXV, p. 755.
Le *Livre Jaune* sur la conférence de La Haye, t. XXVI, p. 188.
La conférence consultative de Tunisie, t. XXVI, p. 661.

Conflits.

(Voir Crises, Incidents.)

Un conflit constitutionnel en Perse, t. XXV p. 66.
Le différend entre la Hollande et le Vénézuéla (avec carte), par C.-G. de Haseth Cz, t. XXVI, pp. 407-418.
Le conflit turco-bulgare, t. XXVI, p. 449.
Le conflit franco-mexicain pour l'île de Clipperton, t. XXVI, p. 593.

Congrès.

Le Congrès d'Arlon, par René Henry t. XXVI, pp. 482-491.
Le Congrès de l'Afrique du Nord, par Chemin-Dupontès, t. XXVI, pp. 567-573.
Le Congrès international du froid, par Ed. Payen, t. XXVI, pp. 574-578.
Le Congrès de Washington, t. XXV, p. 135.
Le Congrès colonial de 1908, t. XXV, p. 374.
Le Congrès des agriculteurs algériens, t. XXV, p. 525.
Le Congrès universel de la Paix ; déclarations de M. Asquith, t. XXVI, p. 254.
Le Congrès international de géographie, t. XXVI, p. 257.
Le Congrès interparlementaire de Berlin, t. XXVI, p. 447.

Conventions.

(Voir aussi Accords, Traités, Alliances.)

Les relations austro-hongroises et le nouveau compromis économique, par Gabriel Louis-Jaray, t. XXV, pp. 77-96 ; 159-180.
La paix dans le Centre-Amérique : les conventions de Washington (avec carte), par Angel Marvaud, t. XXV, pp. 691-712.
Le Congrès de Washington ; conventions entre les républiques du Centre-Amérique, t. XXV, p. 135.
Le régime international des Nouvelles-Hébrides ; le condominium anglo-français, par Aug. Brunet (bibliog.), t. XXV, p. 138.
L'accord anglo-russe à la Chambre des Communes, t. XXV, p. 376.
La convention d'arbitrage entre la France et les Etats-Unis, t. XXV, p. 382.
La convention franco-allemande du Cameroun, t. XXV, p. 663.

Les accords du Nord ; la convention de la mer du Nord et la convention de la Baltique, t. XXV, p. 738.
A propos d'une entente hollando-belge, par Robert Meynadier, t. XXV, pp. 790-793.
Le condominium franco-anglais des Nouvelles-Hébrides, par N. Politis, t. XXVI, p. 138.
L'union centre-américaine, t. XXVI, p. 532.
L'entente nippo-américaine, t. XXVI, p. 784.
Accord commercial franco-suédois, t. XXVI, p. 789.

Corail.

La première Compagnie marseillaise du corail, par H. Froidevaux, t. XXVI, pp. 627-639.

Coton.

La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.
L'industrie du coton en Chine, t. XXV, p. 753.
L'industrie cotonnière en Allemagne, t. XXVI, p. 263.
L'industrie cotonnière au Japon, t. XXVI, p. 600.

Crises.

(Voir aussi Troubles, Conflits, Incidents.)

Les affaires du Maroc : Historique, t. XXV, pp. 51-55; 113-122; 290-294; 368-373; 449-455; 511-516; 565-568; 653-662; 724-727; 736-737; 794-805; 863-868; t. XXVI, pp. 52-58; 118-124; 179-183; 245-247; 311-317; 371-377; 439-445; 524-525.
Documents et débats parlementaires, t. XXV, pp. 40-50; 189-224; 282-290; 352-368; 569-592; 727-736; t. XXVI, pp. 439-442; 587-592; 646-651; 697-715; 768-772.
L'affaire du Maroc, par Robert de Caix, t. XXV, pp. 237-247.
La crise américaine, par J. Franconie, t. XXV, pp. 637-652.
Le problème indien et les troubles de la frontière afghane (avec carte), par H. Marchand, t. XXV, pp. 757-782.
La crise turque, par J. Dorobantz, t. XXVI, pp. 205-214.
Les Jeunes-Turcs et la Macédoine. t. XXVI, pp. 279-288.
Le différend entre la Hollande et le Vénézuela (avec carte), par C.-G. de Hazeth Cz, t. XXVI, pp. 407-418.
La crise orientale (avec cartes), par A. Gauvain, t. XXVI, pp. 461-475.
Les Slaves du Sud dans le drame d'Orient, par René Henry, t. XXVI, pp. 541 552: 620-626.
Les deux conflits balkaniques (avec carte), par J. Dorobantz, t. XXVI, pp. 605-619.
La crise orientale. Documents. t. XXVI, pp. 507-523; 579-586.
La crise américaine ; déjeuner de la Fédération des Industriels et Commerçants français, t. XXV, p. 60.
La crise de la ligne navale allemande, t. XXV, pp. 62. 227; t. XXVI, p. 189.
Un conflit constitutionnel en Perse, t. XXV, p. 66.
La fin de la crise ministérielle en Belgique. Le cabinet Schollaert, t. XXV, p. 126.
Les affaires de Macédoine, t. XXV, p. 129.
La crise ministérielle en Bulgarie ; le nouveau cabinet, t. XXV, 230.
L'Angleterre et la question de Macédoine, t. XXV, p. 461.
L'affaire du « Tatsu-Maru », t. XXV, p. 462.
La crise ministérielle en Norvège : le nouveau cabinet, t. XXV, p. 522.
Les affaires de Macédoine ; les propositions anglaises et le contre-projet russe, t. XXV, p. 523.
L'incident haïtien, t. XXV, p. 526.
Les affaires de Macédoine à la Chambre des députés, t. XXV, p. 593.
La démission de sir H. Campbell-Bannermann : le ministère Asquith, t. XXV, p. 599.
Dissolution de la Diète finlandaise, t. XXV, p. 602.
Une crise ministérielle en Serbie; reconstitution du ministère Pachitch, t. XXV, p. 602.
L'incident italo-turc, t. XXV, p. 668.
L'incident franco-turc. L'affaire d'Héraclée, t. XXV, pp. 739, 813.
Les troubles de la Martinique, t. XXV, p. 741.
Les troubles de Battambang, t. XXV, p. 748.
Les troubles de la frontière indo-afghane, t. XXV, p. 749.
La question marocaine à la Chambre des députés ; les instructions aux généraux d'Amade et Lyautey, par J.-H. Franklin, t. XXVI, pp. 43-51.
Les troubles de la frontière sino-tonkinoise, t. XXVI, p. 66.
Le coup d'État de Téhéran, t. XXVI, p. 67.
L'agitation jeune-turque : le rétablissement de la Constitution de 1876, t. XXVI, p. 191.
Les affaires de Macédoine, t. XXVI, p. 385.
Incident turco-bulgare, t. XXVI, p. 386.
Le conflit turco-bulgare, t. XXVI, p. 449.
Crise ministérielle autrichienne, t. XXVI, pp. 594, 658.
La crise intérieure allemande, t. XXVI, p. 719.

Déclarations.

(Voir Discours.)

Décorations.

Les médailles de la Société de Géographie commerciale de Paris, t. XXV, p. 457.

Démissions.

La démission du ministère de Meester, t. XXV, p. 65.
La démission de sir Campbell-Bannermann; le ministère Asquith, t. XXV, p. 599.
La démission de M. Thomson, ministre de la Marine de France, t. XXVI, p. 593.

Démographie.

Les langues française et allemande en Suisse (avec 4 cartes), par René Henry, t. XXVI, pp. 289-303.
Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, par H.-R. Savary, t. XXVI, pp. 419-434.
Les Japonais aux Etats-Unis, par E. B., t. XXVI, pp. 435-438.
La population européenne de la régence de Tunisie en 1906, t. XXV, p. 878.
Superficie et population de l'Inde anglaise, t. XXVI, p. 135.

Diplomatie.

(Voir Politique étrangère et extérieure.)

Discours.

(Voir aussi Toasts, Conférences.)

Un discours de sir Edward Grey sur la politique étrangère du Royaume-Uni, t. XXV, pp. 62-64.
Un discours du comte Okuma; les relations anglo-japonaises, t. XXV, p. 67.
Le discours du trône à la Diète japonaise, t. XXV, p. 130.
Discours de MM. Delcassé et Pichon à la Chambre des députés, les 24, 27 et 28 janvier 1908, sur la question marocaine, t. XXV, pp. 189-224.
Le discours du trône à l'ouverture de la session parlementaire en Angleterre, t. XXV, p. 228.
Exposé du baron d'Ehrenthal sur la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie, t. XXV, p. 296.
Un discours de M. Alapetite, t. XXV, p. 380.
Déclarations de M. Isvolski sur les relations russo-japonaises, t. XXV, p. 459.
Un discours de M. Jonnart, t. XXV, p. 463.
Un discours de M. Théotokis, t. XXV, p. 522.
Déclarations de sir Edward Grey sur la politique étrangère de l'Angleterre, t. XXVI, p. 251.
Le programme du gouvernement turc, t. XXVI, p. 324.
Déclarations de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, sur la politique extérieure de la France, t. XXVI, p. 446.
Déclarations de Guillaume II au « Daily Telegraph », t. XXVI, p. 653.
Déclarations de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères sur les affaires d'Orient et la politique de la France, t. XXVI, p. 773.
La politique extérieure de l'empire allemand; discours du chancelier prince de Bülow, t. XXVI, p. 777.
La politique extérieure de l'Italie : discours de MM. Fortis, Tittoni et Giolitti, t. XXVI, p. 780.

Documents.

Le *Livre Blanc* allemand sur les affaires marocaines, t. XXV, pp. 727-735.
Le *Livre Jaune* sur la conférence de La Haye, t. XXVI, p. 188.
Le *Livre Jaune* sur le Maroc (1907-1908), t. XXVI, pp. 698-715.
La question du Congo. Le *Livre Blanc* anglais et le *Livre Gris* belge, t. XXVI, p. 255.
La question macédonienne; la note russe concernant le retrait du projet de réformes anglo-russe, t. XXVI, p. 259.
Le programme du gouvernement turc, t. XXVI, p. 324.
Traité de transfert à la Belgique de l'État Indépendant du Congo, t. XXVI, p. 595.

Douanes.

Les droits de douane dans les colonies anglaises, par Pierre Ma, t. XXV, pp. 106-112; 341-348; 495-502; 713-723.
Les droits de douane dans les colonies françaises en 1906 et 1907, par Pierre Ma, t. XXVI, pp. 147-159.
Les recettes des douanes pendant l'année fiscale 1906-1907, aux Etats-Unis, t. XXV, p. 383.

Ecoles.

L'enseignement public en Algérie, par Henri Lorin, t. XXV, pp. 32-39.
Les sujets français à l'Université d'El Azhar, par Emm. Brunet, t. XXVI, pp. 304-310.
La discussion du budget des Affaires étrangères au Sénat; les écoles françaises d'Orient, t. XXV, pp. 56-58.
Le budget de l'Algérie à la Chambre des députés; la question de la création d'une Université algérienne, t. XXV, pp. 68-69.
L'école coloniale d'agriculture de Tunis, t. XXV, p. 380.
Les écoles d'Orient au Sénat français t. XXV, p. 517.
L'enseignement indigène aux délégations financières d'Algérie, t. XXV, p. 602.
L'enseignement des indigènes en Afrique occidentale, t. XXV, p. 604.
L'instruction des indigènes en Algérie, t. XXV, p. 670.

Economie.

(Voir aussi Commerce, Finances.)

Les relations austro-hongroises et le nouveau compromis économique (avec cartes),

par Gabriel Louis-Jaray, t. XXV, pp. 77-96; 159-180.
La crise américaine, par J. Franconie, t. XXV, pp. 637-652.
La situation économique de la Finlande en 1906, t. XXV, p. 232.
La situation économique de la Jamaïque en 1904-1905, t. XXV, p. 333.
Les caisses d'épargne en Prusse, t. XXV, p. 877.
Renseignements économiques, t. XXV, pp. 72, 136, 232, 304, 383, 465, 527, 606, 672, 752, 816, 877.
T. XXVI, pp. 72, 134, 199, 263, 327, 392, 456, 533, 600, 664, 727 et 788.

Elections.

Les élections croates ; Budapest et Vienne, par René Henry, t. XXV, pp. 627-636.
Les Slaves. La nouvelle Diète de Bohême, par René Henry, t. XXV, pp. 856-862.
L'élection présidentielle aux Etats-Unis ; M. Taft et M. Bryan, par Arthur Kann, t. XXVI, pp. 141-146.
Les élections présidentielles en 1908; la retraite de M. Roosevelt, t. XXV, p. 70.
Les prochaines élections législatives en Portugal, t. XXV, p. 128.
Les élections et la situation politique en Portugal, t. XXV, p. 458.
Les élections législatives en Portugal, t. XXV, p. 601.
L'élection de M. Winston Churchill, t. XXV, p. 743.
Les élections législatives en Belgique, t. XXV, p. 812.
L'élection présidentielle aux États-Unis, t. XXVI, pp. 71, 663.
Les élections municipales en Portugal. t. XXVI, p. 659.

Elevage.

L'élevage dans l'Afrique Occidentale Française, t. XXV, p. 134.

Emigration.

Le problème de l'émigration en Espagne, par Angel Marvaud, t. XXVI, pp. 228-239.
L'émigration en Sibérie, t. XXV, p. 128.
Les compagnies d'émigration au Japon, t. XXVI, p. 73.

Entrevues.

(Voir Visites, Voyages.)

L'entrevue de Cronberg, t. XXVI, p. 250.
Les entrevues du baron d'Æhrenthal avec MM. Tittoni et le baron de Schoen, t. XXVI, p. 381.

Esclavage.

La suppression de l'esclavage domestique en Afrique occidentale, t. XXVI, p. 454.

Etain.

La production mondiale de l'étain en 1906, t. XXVI, p. 456.

Expéditions.

Une expédition à la Côte d'Ivoire, t. XXV, p. 302.
Une tournée d'inspection du général Audéoud, t. XXV, p. 381.
Les affaires du Maroc. Les opérations contre les Beni Snassen t. XXV, pp. 53, 118.
La prise de la casbah des Médiouna, t. XXV, p. 118.
Les opérations du général d'Amade, t. XXV, p. 279.
Les opérations dans la Chaouïa, t. XXV, pp. 368 ; 451 ; 511 ; 565 ; 658.
Dans le Sud-Oranais; le combat de Menabba (avec carte), t. XXV, pp. 653-658.
Les opérations du général d'Amade contre les M'dakra ; les combats de Bou-Ouzien et de Bou Denib à la frontière algéro-marocaine. t. XXV, p. 794.
La pacification du Haut-Sassandra (Côte d'Ivoire), t. XXV, p. 815.
L'expédition du Bénadir, t. XXVI, p. 384.
Une opération de police dans la région de Tidjikja (Mauritanie), t. XXVI, p. 531.
Une opération de police dans la Haute-Gambie, t. XXVI, p. 599.

Expositions.

Une exposition géographique coloniale à la Galerie d'Orléans, t. XXV, p. 869.
Les décorations de l'Exposition coloniale de Marseille, t. XXVI, p. 188.

Explorations.

(Voir Missions.)

Deux voyages du Dr Sven Hedin au Tibet (avec carte), par Marcel Sauvé, t. XXVI, pp. 640-645.

Fer.

Production mondiale de la fonte de fer, t. XXV, p. 136.
L'exportation des minerais de fer en France, t. XXV, p. 817.

Finances.

Les caisses d'épargne en Prusse, t. XXV, p. 877.
La question du numéraire en Chine, t. XXVI, p. 134.
Les résultats de l'année financière 1906-1907 en Angleterre, t. XXVI, p. 327.
La réforme financière de l'Empire allemand; les nouveaux impôts, t, XXVI, p. 657.
L'emprunt du Congo français, t. XXVI, p. 663.

Frontières.

La délimitation du Congo-Cameroun, t. XXV, p. 525.
La convention franco-allemande du Cameroun, t. XXV, p. 663.
Le rapport de la commission de délimitation anglo-congolaise, t. XXVI, p. 129.
Région du Niger-Tchad : la mission de délimitation Tilho, t. XXVI, p. 198.
La mission de délimitation Togo-Dahomey, t. XXVI, p. 662.

Funérailles.

Les obsèques de sir Henry Campbell-Bannermann, t. XXV, p. 742.

Géographie.

La Géographie nouvelle, par G. Louis-Jaray, t. XXVI, pp. 107-117.
Le Bénadir (avec cartes), par Louis Jadot, t. XXVI, pp. 215-227.
L'Uruguay, sa situation économique et ses relations avec la France, par Ed. Payen, t. XXVI, pp. 397-406.
Deux voyages du Dr Sven Hedin au Thibet (avec carte), par Marcel Sauré, t. XXVI, pp. 640-645.
Petit Jap deviendra grand ! L'expansion japonaise en Extrême-Orient, par Léo Byram (bibliog.), t. XXV. p. 387.
A travers le monde, par Cl. Verne et Emile Roux (bibliog.), t. XXV, p. 676.
Une Exposition géographique coloniale à la galerie d'Orléans, t. XXV, p 869.
Notes sur les Etats-Unis, par And. Tardieu (bibliog.), t. XXVI, p. 75.
Le port du Havre ; son état actuel ; le nouveau projet, par Louis Brindeau, député, t. XXVI, p. 139.
La Basse-Seine : Sa navigation (Rouen, Le Havre, Paris), par Louis Brindeau, député, t. XXVI, p. 139.
Le Congrès international de géographie, t. XXVI, p. 257.
Le Pérou contemporain, par F. Garcia Calderon (bibliog.), t. XXVI, p. 604.

Histoire.

Monténégro et Monténégrins, par J. Dorobantz, t. XXV, pp. 248-269.
Les Koutzovalaques et la question macédonienne, par Ch. Printa, t. XXVI. pp. 431-448.
Une page d'histoire canadienne : la fondation de Québec ; les débouchés actuels, par le vicomte E. de Guichen, t. XXV, pp. 503-510.
Le Soudan égyptien et le protectorat du Somaliland (avec carte), par le capit. E. de Renty, t. XXVI, pp. 16-29.
Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie, par H. Froidevaux, t. XXVI, pp. 84-98.
La Pologne et l'Islam, par Th. Gasztowtt (bibliog.), t. XXV, p. 76.
La politique coloniale en France, de 1789 à 1830, par Paul Gaffarel (bibliog.), t. XXV, p. 140.
Petit Jap deviendra grand ! L'expansion japonaise en Extrême-Orient, par Leo Byram (bibliog.), t. XXV, p. 387.
Des faits, des hommes, des idées (1905-1906), par H. de Noussanne (bibliog.), t. XXV, p. 388
Constantinople aux derniers jours d'Abdul-Hamid, t. XXV, p. 532.
Histoire de la marine française, t. III : La guerre d'Italie, la liberté des mers, par Charles de la Roncière (bibliog.), t. XXV, p. 611.
Notes sur les Etats-Unis, par And. Tardieu (bibliog.), t. XXVI, p. 75.
L'Annam d'autrefois, par Pierre Pasquier (bibliog.), t. XXVI, p. 204.
L'Europe et l'Empire ottoman, par René Pinon (bibliog.), t. XXVI, p. 395.

Hygiène.

Rapport de la mission française d'études sur la maladie du sommeil, t. XXV, p. 517.

Immigration.

L'immigration en 1907 dans la République Argentine, t. XXVI, p. 136.

Inaugurations.

L'inauguration de la statue du Dr Ballay, à Konakry, t. XXV, p. 302.
L'inauguration du chemin de fer du Hedjaz, t. XXVI, p. 386.

Incidents.

(Voir Crises, Conflits.)

L'incident italo-abyssin, t. XXV, p. 127.
L'incident de la lettre de Guillaume II à lord Tweedmouth, t. XXV, p. 457.
L'affaire du *Tatsu-Maru*, t. XXV, pp. 462 et 525.
L'incident haïtien, t. XXV, p. 526.
L'incident italo-turc, t. XXV, p. 668.
L'incident franco-turc ; l'affaire d'Héraclée, t. XXV, p. 741.
Un incident franco-chinois, t. XXV, p. 876.
Incident turco-bulgare, t. XXVI, p. 386.
L'incident de Rovigo, en Algérie, t. XXVI, p. 389.
Les incidents franco-chinois au Yun-Nan, t. XXVI. p. 530.
Les incidents de Saint-Pierre et Miquelon (avec carte), t. XXVI, p. 716.

Industrie.

L'industrie minière et métallurgique en Espagne, t. XXV, p. 383.

Influence.

Les langues française et allemande en Suisse (avec 4 cartes), par René Henry, t. XXVI, pp. 289-303,

Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, par H.-R. Savary, t. XXVI, pp. 419-434.

Jugements.

La condamnation du général Stœssel, t. XXV, p. 378.

Justice.

La justice turque et les réformes en Macédoine, par Focief (bibliog.), t. XXV, p. 468.

Laines.

L'industrie lainière aux Indes anglaises, t. XXVI, p. 200.

Manifestations.

Les manifestations de Berlin pour la réforme électorale de Prusse, t. XXV, p. 124.

Marines.

(Voir aussi Ports, Navigation.)

La marine américaine, par le commandant A. Davin, t. XXV, pp. 20-31.
L'augmentation de la flotte allemande, par Ern. Lémonon, t. XXV, pp. 484-494.
La représentation navale de la France dans l'océan Indien et l'océan Pacifique, par Ch.-S. Brunet-Millon, t. XXV, pp. 553-557.
La marine anglaise, par le commandant Davin, t. XXVI, pp. 1-15.
La marine allemande, par le commandant Davin, t. XXVI, pp. 492-506.
La crise de la Ligue navale allemande, t. XXV, pp. 62 et 227; t. XXVI, p. 139,
Le départ de la flotte de l'Atlantique, t. XXV, p. 71.
La marine allemande dans la mer du Nord, t. XXV, p. 125.
Le programme naval anglais, t. XXV, p. 375.
La politique maritime anglaise, t. XXV, p. 520.
La question de la réfection de la flotte en Russie, t. XXV, p. 528.
Histoire de la marine française, t. III : Guerre d'Italie, la liberté des mers, par Charles de la Roncière (bibliog.), t. XXV, p. 611.
Les marines marchandes dans le monde, t. XXV, p. 816.
La ligue navale allemande, t. XXVI, p. 63.
Au Sénat français, l'interpellation sur la marine, t. XXVI, p. 126.
Les grandes manœuvres navales anglaises, t. XXVI, p. 128.
Les constructions neuves des marines marchandes en 1907, t. XXVI, p. 533.
La visite de la flotte américaine au Japon, t. XXVI, p. 598.
Les marines de guerre du monde en 1907, t. XXVI, p. 600.
Discussion du budget et du programme de constructions navales pour 1908-1909 aux Etats-Unis, t. XXVI, p. 601.

Métaux.

La production des métaux dans le monde en 1906 et 1907, t. XXVI, p. 664.

Mines.

L'industrie minière et métallurgique en Espagne, t. XXV, p. 383.
L'extraction de la houille en Angleterre, en 1907, t. XXV, p. 527.
L'incident franco-turc ; les mines d'Héraclée, t. XXV, p. 739.
Le rendement des mines au Canada en 1907, t. XXVI, p. 790.

Ministères.

La démission du ministère de Meester, t. XXV, p. 65.
Le remaniement du ministère Clemenceau, t. XXV, p. 123.
La fin de la crise ministérielle en Belgique. Le cabinet Schollaert, t. XXV, p. 126.
La crise ministérielle en Bulgarie. Le nouveau cabinet, t. XXV, p. 230.
Le nouveau ministère hollandais, t XXV, pp. 299 et 377.
La maladie de sir H. Campbell-Bannermann, t. XXV, p. 520.
La crise ministérielle en Norvège : le nouveau cabinet, t. XXV, p. 522.
La démission de sir H. Campbell-Bannermann ; le ministère Asquith, t. XXV, p. 599.
Une crise ministérielle en Serbie ; reconstitution du ministère Pachitch, t. XXV, p. 602.
Le nouvau ministère serbe Velimirovitch, t. XXVI, p. 190.
Le nouveau ministère japonais, t. XXVI, p. 196.
La reconstitution du cabinet serbe, t. XXVI, p. 326.
La démission du cabinet danois, t. XXVI, p. 384.
Remaniements ministériels en Angleterre, t. XXVI, p. 526
Réorganisation ministérielle en Belgique, t. XXVI, p. 528.
Le nouveau cabinet danois, t. XXVI, p. 529.
Crise ministérielle autrichienne, t. XXVI, p. 594.
La crise ministérielle autrichienne, t. XXVI, p. 658.

Missions.

(Voir aussi Voyages.)

La mission suédoise à Paris, t. XXV, p. 225.
Le retour en France de la mission Lenfant, t. XXV, p. 226.
Rapport de la mission française d'études sur la maladie du sommeil, t. XXV, p. 517.

Le retour de la mission Tilho, t. XXVI, p. 399.
La mission commerciale de M. Perier en Turquie, t. XXVI, p. 719.

Naissances.

Naissance d'un infant en Espagne, t. XXVI, p. 64.

Navigation.

(Voir Marines, Ports.)

La navigation intérieure de la France en 1906, t. XXV, p. 752.
La Basse-Seine; sa navigation (Rouen, le Havre, Paris), par Louis Brindeau, député (bibliog.), t. XXVI, p. 139.
Le port du Havre, son état actuel, le nouveau projet, par Louis Brindeau, député (bibliog.), t. XXVI, p. 139.
Mouvement de la navigation et du commerce extérieur de Kouang-Tchéou-Wan, en 1907, t. XXVI, p. 393.
Situation de la navigation dans nos colonies françaises en 1906, t. XXVI, p. 727.

Nécrologie.

La mort des souverains chinois, par Ed. Payen, t. XXVI, pp. 669-675.
Mort du cardinal Richard, archevêque de Paris, t. XXV, p. 226.
Mort de Mustapha Kamel Pacha, t. XXV, p. 302.
La mort du général de Giorgis, t. XXV, p. 525.
Mort du comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris, t. XXVI, p, 667.
La mort de sir H. Campbell-Bannermann, t. XXV, p. 667.
La mort de M. Prinetti, t. XXV, p. 875.
Mort de l'ancien président Cleveland, t. XXVI, p. 71.
Mort du comte Ignatief, t, XXVI, p. 131.
La mort de M. de Lucanus, t. XXVI, p. 251.
La mort du marquis di Rudini, t. XXVI, p. 257.
La mort de M. Nicolas Salmeron, t. XXVI, p. 452.
La mort de sir Henry Drummond Wolff, t. XXVI, p. 527.
La mort du grand-duc Alexis, t. XXVI, p. 725.

Officiel,

Nominations officielles, coloniales, diplomatiques, maritimes et militaires, t. XXV, pp. 74, 138, 234, 306, 385, 467, 529, 609, 674, 754, 818, 879; tome XXVI, pp. 74, 137, 200. 265, 329, 394, 458, 535, 602, 666, 729 et 791.

Paix.

La seconde Conférence de la Paix (La Haye, juin-octobre 1907), par Ern. Lémonon (bibliog.), t. XXV, p. 755.

Parlements.

Les Slaves. La nouvelle diète de Bohême, par René Henry, t. XXV, pp. 856-862.
Le budget de l'Algérie à la Chambre des députés; la question de la création d'une Université algérienne, t. XXV, pp. 68-69.
Le discours du trône à la Diète japonaise, t. XXV, p. 130.
L'ouverture de la session parlementaire en Angleterre. Le discours du trône, t. XXV, p. 228.
La rentrée parlementaire en Belgique. La question du Congo, t. XXV, p. 230.
Un nouveau message du président Roosevelt au Congrès de Washington, t. XXV, p, 303.
L'accord anglo-russe à la Chambre des Communes. t. XXV, p. 376.
Le rôle de la loi polonaise en Prusse, t. XXV, p. 457.
Les écoles d'Orient au Sénat, t. XXV, p. 517.
Un discours de M. Théotokis, t. XXV, p. 522,
La question du Maroc au Reichstag allemand, t. XXV, p. 586.
Les affaires de Macédoine à la Chambre des députés, t. XXV, p. 593.
Le vote de la loi sur les réunions au Reichstag allemand, , t. XXV, p. 598.
Dissolution de la Diète finlandaise, t. XXV, p. 609.
L'inauguratioa des Cortès portugaises. Le message du roi Manuel, t. XXV, p. 746.
Ouverture de la Diète de Finlande, t. XXVI, p. 256.
La cession de 1908 du Storthing norvégien, t. XXVI, p. 384.
Le Congrès interparlementaire de Berlin. t. XXVI, p. 447.
La réouverture des Cortès espagnoles, t. XXVI, p. 529.
L'ouverture du Landtag de Prusse; le discours du trône, t. XXVI, p. 593.
Le message annuel du président Roosevelt au Congrès de Washington, t. XXVI, p. 786.

Pêches.

L'industrie de la pêche en 1906, en Norvège, t. XXV, p. 304.

Pédagogie.

(Voir Ecoles.)

Pétrole.

Les exportations de pétrole en 1906 aux Etats-Unis, t. XXV, p. 73.
La production du pétrole au Japon, t. XXVI, p. 457.

Peuplement.

(Voir Démographie.)

Le peuplement de la Guyane, t. XXV, p. 70.

Phosphates.

L'exportation des phosphates tunisiens, t. XXVI, p. 665.

Politique coloniale.

L'Allemagne, la France et le Maroc, par Robert de Caix, t. XXV, pp. 613-619.
L'Indo-Chine durant les six dernières années, par Ed. Payen, t. XXV, pp. 677-683.
La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès, t. XXV, pp. 832-855.
Le commerce de Madagascar en 1905 et 1906, par E. Dugas, t. XXVI, pp. 30-42.
Essai sur l'histoire de la colonisation en Algérie, par H. Froidevaux, t. XXVI, pp. 84-98.
Les Italiens en Tunisie et en Tripolitaine, par Louis Jadot, t. XXVI, pp. 99-106.
Les droits de douane dans les colonies françaises, par Pierre Ma, t. XXVI, pp. 147-159.
Les sujets français à l'Université d'El-Azhar, par Emm. Brunet, t. XXVI, pp. 304-310.
La défense de l'Indo-Chine (avec carte), par le lieutenant-colonel Alfred Debon, t. XXVI, pp. 345-361.
Le Congrès de l'Afrique du Nord, par P. Chemin-Dupontès, t. XXVI, pp. 567-573.
La première Compagnie marseillaise du Corail, par H. Froidevaux, t. XXVI, pp. 627-639.
Madagascar : sa situation économique (avec carte), par S. Ery, t. XXVI, pp. 742-752.
Du recrutement des administrateurs en Indo-Chine, par le lieutenant-colonel Debon, t. XXVI, pp. 763-768.
Les troubles en Mauritanie, t. XXV, p. 69.
Le peuplement de la Guyane, t. XXV, p. 70.
Le service militaire des indigènes, t. XXV, p. 133.
Les caravanes dans l'Extrême-Sud, t. XXV, p. 133.
L'élevage dans l'Afrique Occidentale Française, t. XXV, p. 134.
L'organisation de la justice dans le territoire du Niger, t. XXV, p. 134.
La politique coloniale de la France, de 1789 à 1830, par Paul Gaffarel (bibliog.), t. XXV, p. 140.
Le retour en France de la mission Lenfant, t. XXV, p. 226.
La Commission consultative algérienne du travail, t. XXV, p. 301.
L'inauguration de la statue du Dr Ballay à Konakry, t. XXV, p. 302.
Une expédition à la Côte d'Ivoire, t. XXV, p. 302.
Le Congrès colonial de 1908, t. XXV, p. 374.
La retraite de M. Gentil, t. XXV, p. 375.
Les relations postales entre l'Algérie et le Soudan, t. XXV, p. 380.
L'école coloniale d'agriculture de Tunis, t. XXV, p. 380.
Un discours de M. Alapetite, t. XXV, p. 380.
Une tournée d'inspection du général Audéoud, t. XXV, p. 381.
Un discours de M. Jonnart sur la question indigène, t. XXV, p. 463.
Rapport de la mission française d'études sur la maladie du sommeil, t. XXV, p. 517.
Conférence de M. Chavannes au Comité de l'Asie française, t. XXV, p. 519.
Le Congrès des agriculteurs algériens, t. XXV, p. 525.
La délimitation du Congo-Cameroun, t. XXV, p. 525.
Dans le Borkou et le Tibesti, t. XXV, p. 526.
Le successeur du roi Toffa, t. XXV, p. 526.
Le voyage du ministre des Colonies en Afrique Occidentale, t. XXV, p. 597.
L'enseignement indigène aux Délégations financières d'Algérie, t. XXV, p. 602.
Réception des chefs indigènes par le gouverneur général d'Algérie, t. XXV, p. 602.
L'enseignement des indigènes en Afrique Occidentale, t. XXV, p. 604.
Attaque d'un détachement français en Mauritanie, t. XXV, p. 605.
Le rattachement des Comores et dépendances à Madagascar, t. XXV, p. 606.
De la colonisation chez les peuples modernes, par Paul Leroy-Beaulieu (bibliog.), t. XXV, p. 611.
Etude sur les biens cultuels familiaux en pays d'Annam, par Camille Briffaut (bibliog.), t. XXV, p. 612.
Le retour de M. Beau; son remplacement au gouvernement général de l'Indo-Chine, t. XXV, p. 663.
La convention franco-allemande du Cameroun, t. XXV, p. 663.
Conférence de M. Halot à la Société de Géographie commerciale de Paris, t. XXV, p. 664.
L'instruction des indigènes en Algérie, t. XXV, p. 670.
Création de courriers mensuels entre le Niger et l'Extrême-Sud algérien, t. XXV, p. 670.
La population du Dahomey en 1907, t. XXV, p. 671.
Les troubles de la Martinique, t. XXV, p. 741.
Les troubles de Battambang, t. XXV, p. 748.
Le voyage de M. Jonnart en Tunisie, t. XXV, p. 750.
Le voyage de M. Milliès-Lacroix en Afrique Occidentale, t. XXV, p. 813.
La pacification du Haut-Sassandra (Côte d'Ivoire), t. XXV, p. 815.
La question indigène en Algérie, par Camille Brunel (bibliog.), t. XXV, p. 820.
Une exposition géographique coloniale à la Galerie d'Orléans, t. XXV, p. 869.
Un incident franco-chinois, t. XXV, p. 876.

La population européenne de la Régence de Tunis en 1906, t. XXV, p.878.
Le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française, par G. François (bibliog.), t, XXV, p 880.
La nomination de M. Klobukowski au gouvernement général de l'Indo-Chine, t. XXVI, p. 64.
Les troubles de la frontière sino-tonkinoise, t. XXVI, p. 66.
Déclarations de M. Jonnart au sujet de l'emprunt algérien, t. XXVI, p. 69.
L'engagement d'El-Moïnan (Mauritanie), t. XXVI, p. 70.
Transformation du commissariat général du Congo en gouvernement général, t. XXVI, p. 128.
La situation en Indo-Chine, t. XXVI, p. 133.
Le condominium franco-anglais des Nouvelles-Hébrides, par N. Politis, t. XXVI, p. 138.
Les décorations de l'Exposition coloniale de Marseille, t. XXVI, p. 188.
La situation en Annam, t. XXVI, p. 194.
Envoi de troupes en Indo-Chine, t. XXVI, p. 195.
Les projets de M. Merlaud-Ponty, t. XXVI, p. 197.
Région du Niger-Tchad; la mission Tilho, t. XXVI, p. 198.
L'Annam d'autrefois, par Pierre Pasquier (bibliog.), t. XXVI, p. 204.
Tremblements de terre dans le département de Constantine, t. XXVI, p. 262.
Dans le Sud-Oranais, t. XXVI, p. 262.
Le départ de France de M. Klobukowski, t. XXVI, p. 319.
Nouveau soulèvement dans l'Afrique orientale allemande, t. XXVI, p. 326.
Le budget local des colonies, par G. François (bibliog.), t. XXVI, p. 331.
Notre empire colonial africain, par le lieutenant Gritty (bibliog.), t. XXVI, p. 331.
La mort de deux officiers français en Indo-Chine, t. XXVI, p. 387.
Le recensement des indigènes en Algérie; l'incident de Rovigo, t. XXVI, p. 389.
Une opération de police en Mauritanie, t. XXVI, p. 389.
Le retour de la mission Tilho, t. XXVI, p. 390.
Réorganisation du contrôle des Sociétés concessionnaires du Congo français, t. XXVI, p. 390.
Mouvement de la navigation et du commerce extérieur de Kouang-tchéou-wan en 1907, t. XXVI, p. 393.
L'arrivée de M. Klobukowski en Indo-Chine, t. XXVI, p. 454.
Les protégés français au Siam, t. XXVI, p. 454.
Suppression de l'esclavage domestique, t. XXVI, p. 454.
La situation dans l'Ouadaï, t. XXVI, p. 455.
La conscription des indigènes en Algérie, t. XXVI, p. 530.
Les Sociétés indigènes de prévoyance, t. XXVI, p. 531.
Une opération de police dans la région de Tidjikja (Mauritanie), t. XXVI, p. 531.
Le Guide des carrières coloniales, par G. François (bibliog.), t. XXVI, p. 540.
L'arrivée en Indo-Chine de M. Klobukowski, t. XXVI, p. 597.
La répression de la piraterie au Tonkin, t. XXVI, p. 598.
Dans le Sud-Oranais, t. XXVI, p. 599.
Une opération de police dans la Haute-Gambie, t. XXVI, p. 599.
Le Conseil supérieur des colonies, t. XXVI, p. 652.
Le départ de M. Merlaud-Ponty, t. XXVI, p. 653.
La décentralisation en Indo-Chine, t. XXVI, p. 659.
La conscription des indigènes en Algérie, t. XXVI, p. 661.
La conférence consultative de Tunisie, t, XXVI, p. 661.
La mission de délimitation Togo-Dahomey, t. XXIV, p. 662.
L'emprunt du Congo français, t. XXVI, p. 663,
Les incidents de Saint-Pierre et Miquelon, t. XXVI, p. 716.
Condamnation d'un Allemand à Alger pour excitation à la désertion, t. XXVI, p. 726.
Mort de M. de Malherbe, préfet d'Oran, t. XXVI, p. 726.
Nomination de M. Boulogne à la direction des Travaux publics d'Algérie, t. XXVI, p. 726.
Situation de la navigation dans les colonies françaises en 1906, t. XXVI, p. 727.
La question de Terre-Neuve, t. XXVI, p. 776.
Les réformes de M. Klobukowski, t. XXVI, p. 783.
Un engagement en Mauritanie, t. XXVI, p. 785.
Le chemin de fer de Conakry au Niger, t. XXVI, p. 785.

Politique étrangère.

La situation actuelle du Portugal, par Angel Marvaud (avec carte), t. XXV, pp. 1-19.
Les relations austro-hongroises et le nouveau compromis économique (avec cartes), par G. Louis-Jaray, t. XXV, pp. 77-96; 159-180.
La politique extérieure du Japon depuis 1895, par le vicomte E. de G., t. XXV, pp. 141-153.
Des monts de Bohême au golfe Persique, par René Henry, pp. 181-188; bibliog., p. 307.
Montenegro et Monténégrins, par Dorobantz, t. XXV, pp. 248-249.
L'Autriche vers Salonique (avec carte), par René Henry, t. XXV pp. 309-325.
La question danoise, par Ern. Lémonon, t. XXV, p. 326-340.
L'annexion de l'Etat du Congo à la Belgi-

que, par Ed. Payen, t. XXV, pp. 409-420; t. XXV, pp. 269-278.
Anvers et Rotterdam (avec carte), par J. Machat, t. XXV, pp. 421-430.
Les Koutzovalaques et la question macédonienne, par Charles Printa, t. XXV, pp. 431-448.
Les partis d'extrême-gauche et la monarchie en Italie, par Rob. Meynadier, t. XXV, pp. 469-483.
L'augmentation de la flotte allemande, par Ern. Lémonon, t. XXV, pp. 484-494.
Une page d'histoire canadienne : la fondation de Québec; les débouchés actuels, par le vicomte E. de Guichen, t. XXV, pp. 503-510.
L'Angleterre en Afrique, par le capitaine E. de Renty (avec carte),t. XXV, p. 533-552.
Chemins de fer coloniaux allemands, par Louis Jadot,t. XXV, pp. 558-564.
L'Allemagne, la France et le Maroc, par Robert de Caix, t. XXV, pp. 613-619.
M. Asquith et la situation politique en Angleterre, par Arthur Kann, t. XXV, pp. 620 626.
Les élections croates; Budapest et Vienne, par René Henry, t. XXV, pp. 627-636.
M. Th. Schiemann et les affaires marocaines, par Maurice Muret, t. XXV, pp. 683-685.
La paix dans le Centre Amérique(avec carte), par Angel Marvaud, t. XXV, pp. 691-712.
La crise orientale; documents, t. XXVI, pp. 507-523; 579-586.
Le problème indien et les troubles de la frontière indo-afghane (avec carte), par H. Marchand, t. XXV, pp. 757-782.
A propos d'une entente hollando-belge, par Robert Meynadier, t. XXV, pp. 790-793.
La question de la Baltique et la question danoise (avec carte), par le vicomte de Guichen, t. XXV, p. 821-831.
Les Slaves. La nouvelle diète de Bohême, par René Henry, t. XXV, pp. 856-862.
Le Soudan égyptien et le protectorat du Somaliland (avec carte), par le capitaine E. de Renty, t. XXVI, p. 16-29.
La situation politique et économique du Portugal, par le vicomte de Guichen, t. XXVI, pp. 77-83.
Les Italiens en Tunisie et en Tripolitaine, par Louis Jadot, t. XXVI, pp. 99-106.
La crise turque, par J. Dorobantz, t. XXVI, pp. 205-214.
Les Jeunes-Turcs et la Macédoine, par J. Dorobantz; t. XXVI, pp. 279-288.
Les données de la politique suédoise, par Henry Bidou, t. XXVI, pp. 333-344.
Le procès de Cettigné, par Ch. Printa, t. XXVI, pp. 362-370.
Le différend entre la Hollande et le Venezuela (avec carte),par C. G. de Haseth Cz, t. XXVI, p. 407-418.
Les Japonais aux Etats-Unis, par E.-B., t. XXVI, pp. 435-438.
La crise orientale (avec cartes), par A. Gauvain, t. XXVI, pp. 461-475.
La Turquie nouvelle et l'Islam, par H. Marchand, t. XXVI, p. 476-481
Les Slaves du Sud dans le drame d'Orient, par René Henry. t. XXVI, p. 541-552; 620-626.
Les deux conflits balkaniques (avec carte), par J. Dorobantz, t. XXVI, pp. 605-619.
La succession au trône néerlandais, par Ern. Lémonon, t. XXVI, pp. 683-690.
Une visite à Uskub à un Jeune-Turc, par Gabr. Louis-Jaray, t. XXVI, pp. 691-696.
La situation politique et financière de l'Espagne, par Angel Marvaud, t. XXVI, pp. 733-741.
Un discours de sir Edward Grey sur la politique étrangère du Royaume-Uni, t. XXV, pp. 62-64.
Le compromis austro-hongrois, t. XXV, p. 64.
Les relations anglo-japonaises ; un discours du comte Okuma, t. XXV, p. 67.
La Pologne et l'Islam, par Th. Gasztowtt (bibliog.), t. XXV, p. 76.
L'incident italo-abyssin, t. XXV, p. 127.
La question asiatique dans l'Amérique du Nord, t. XXV, p. 131.
La compétition anglo-allemande dans le golfe Persique, t. XXV, p. 132.
Le Congrès de Washington, t. XXV, p. 135.
Deutsche-Œsterreischiche Politik, par Richard Charmatz (bibliog.), t. XXV, p. 236.
L'exposé du baron d'Ærenthal sur la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie, t. XXV, p. 296.
Les rapports austro-russes et la question des Balkans, t. XXV, p. 298.
Des monts de Bohême au golfe Persique, par René Henry (bibliog.), t. XXV, p. 307.
L'accord anglo-russe à la Chambre des Communes, t. XXV, p. 376.
Les relations russo-turques, t. XXV,p. 378.
Les relations entre la Serbie et le Montenegro, t. XXV, p. 379.
L'incident de la lettre de Guillaume II à lord Tweedmouth, t. XXV, p. 457.
Les relations russo-japonaises; déclarations de M. Isvolski, t. XXV, p. 459.
Les chemins de fer des Balkans, t. XXV, p. 460.
L'Angleterre et la question de Macédoine, t. XXV, p. 461.
L'affaire du *Tatsu-Maru*, t. XXV, p. 462.
La justice turque et les réformes en Macédoine, par Focief (bibliog.), t. XXV, p. 468.
Les relations russo-japonaises; nouvelles déclarations de M. Isvolski, t. XXV, p. 523.
Les troubles de Macédoine ; les propositions anglaises et le contre-projet russe, t. XXV, p. 523.
Das polnische gemeinwesen im preussischen staat, par Lud. Bernhard (bibliog.), t. XXV, p. 531.

Le rapport belge sur le projet de reprise du Congo. t. XXV, p, 600.
Le voyage du prince de Bülow en Italie, t. XXV, p. 665.
L'assassinat du gouverneur de Galicie, t. XXV, p. 667.
L'incident italo-turc, t. XXV, p. 668.
La convention de la mer du Nord et la convention de la Baltique, t. XXV, p. 738.
L'incident franco-turc. L'affaire d'Héraclée, t. XXV, p. 739.
L'Angleterre et le Siam, t. XXV, p. 748.
Les troubles de la frontière anglo-afghane, t. XXV, p. 749.
Déclarations de M. Tittoni sur la politique étrangère de l'Italie, t. XXV, p. 875.
La politique extérieure de l'Empire allemand; l'allocution de Guillaume II à Dœberitz; le communiqué de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, t. XXVI, p. 61.
Le *Livre Gris* sur le Congo, t. XXVI, p. 63,
La rupture des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et le Venezuela, t. XXVI, p. 71.
Notes sur les Etats-Unis, par And. Tardieu (bibliog.), t. XXVI, p. 75.
Le verdict du procès « des bombes » au Monténégro, t. XXVI, p. 129.
Le protectorat des sujets ottomans en Chine, t. XXVI, p. 195.
Déclarations de sir Edward Grey sur la politique étrangère de l'Angleterre, t. XXVI, p. 251.
La question du Congo. Le *Livre Blanc* anglais et le *Livre Gris* belge, t. XXVI, p. 255.
L'établissement du régime constitutionnel, t. XXVI, p. 258.
La question macédonienne; la note russe concernant le retrait du projet de réformes anglo-russe, t. XXVI, p. 259.
Politique franco-allemande, par Lucien Coquet (bibliog.), t. XXVI, p. 267.
Après Cronberg et Ischl, t. XXVI, p. 321.
Rapports anglo-allemands. Le discours de M. Winston Churchill et le voyage de M. Lloyd George, t. XXVI, pp. 322.
Une interview du chancelier prince de Bülow, t. XXVI, p. 379.
Les entrevues du baron d'Ærenthal avec M. Tittoni et le baron de Schœn, t. XXVI p. 381.
Les manifestations francophiles de Prague, t. XXVI, p. 383.
La reprise du Congo par la Belgique, t. XXVI, p. 383.
La situation politique du Portugal, t. XXVI, p. 385.
Les affaires de Macédoine, t. XXVI, p. 385.
L'Europe et l'Empire ottoman, par René Pinon (bibliog.), t. XXVI, p. 395.
L'Italie et la Triple Alliance, t. XXVI, p. 453.
L'Union centre-américaine, t. XXVI, p. 532.
Les déclarations de Guillaume II au *Daily Telegraph*, t. XXVI, p. 653.
La doctrine de Drago, par H.-A. Moulin, (bibliog.), t. XXVI, p. 668.
La politique extérieure de l'Empire allemand; discours du chancelier prince de Bülow, t. XXVI. p. 777.
La politique extérieure de l'Italie; discours de MM. Fortis, Tittoni et Giolitti, t. XXVI, p. 780.
L'entente nippo-américaine, t. XXVI, p. 784.

Politique extérieure.

L'affaire du Maroc, par Robert de Caix (avec carte), t. XXV, pp. 237-247.
La France et les populations danubiennes. L'ambassade de M. Lefaivre en 1870, par G. Goyau, t. XXV, pp. 270-278;
Le protectorat français en Orient, par René Pinon, t. XXV, pp. 389-408.
La représentation navale de la France dans l'Océan Indien et l'Océan Pacifique, par Ch.-S. Brunet-Millon, t. XXV, pp. 553 557.
L'Allemagne, la France et le Maroc, par Robert de Caix, t. XXV, pp. 613-619.
La question marocaine à la Chambre des députés: les instructions aux généraux d'Amade et Lyautey, par J.-H. Franklin, t. XXVI, pp. 43-51.
L'Uruguay, sa situation économique et ses relations avec la France, par Ed. Payen, t. XXVI, pp. 397-406.
Les intérêts français en Egypte, par Emm. Brunet, t. XXVI, pp. 753-762.
Les affaires du Maroc. Historique, t. XXV, pp, 51-55; 113-122; 290-294; 368-373; 449 455; 511-516.
Documents et débats parlementaires, t. XXV, pp. 40-50; 189-224; 282-290; 352-368.
Le règlement de la question des chemins de fer éthiopiens, t. XXV, p. 225.
Traité d'arbitrage franco-américain, t. XXV, p. 303.
La convention d'arbitrage entre la France et les Etats-Unis, t. XXV, p. 382.
Les écoles d'Orient au Sénat, t. XXV, p. 517.
Les relations franco-russes. Déclarations de M. Bompard, t. XXV, p. 596.
L'incident franco-turc. L'affaire d'Héraclée, t. XXV, p. 739.
Les relations franco-russes: Pierre-le-Grand et le premier traité franco-russe (1682-1717), t. XXV, p. 741.
Un incident franco-chinois, t. XXV, p. 876.
Les relations de la France et du Siam, par le capitaine Seauve, (bibliog.), t. XXV, p 880.
Déclarations de M. Pichon sur la politique extérieure de la France, au banquet de l'Alliance républicaine démocratique, t. XXVI, p. 59.
Politique franco-allemande, par Luc. Coquet (bibliog.), t. XXVI, p. 267.
Relations franco-italiennes. La remise des lettres de créance du comte Gallina, t. XXVI, p. 318.

Les relations franco-turques, t. XXVI, p. 324.
Déclarations de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, sur la politique extérieure de la France, t. XXVI, p, 446.
Le rapport de M. Deschanel sur le budget des Affaires étrangères, t. XXVI, p. 526.
Les incidents franco-chinois au Yunnan, t XXVI, p. 530.
Le conflit franco-mexicain pour l'île de Clipperton. t. XXVI, p. 593.
La France et les alliances : la lutte pour l'équilibre, par André Tardieu (bibliog.), t. XXVI, p. 731.
Les affaires d'Orient et la politique de la France ; déclarations du ministre des Affaires étrangères, t. XXVI, p. 773.
Accord commercial franco-suédois, t. XXVI, p. 789.

Politique religieuse.

Le protectorat français en Orient, par René Pinon, t. XXV, pp. 389-408.
Les écoles d'Orient au Sénat, t. XXV, p, 517.
L'installation du nouveau titulaire du siège archiépiscopal latin de Constantinople, t. XXVI, p. 131.

Ports.

(Voir Marine, Navigation.)

Anvers et Rotterdam, par J. Machat (avec carte), t. XXV, pp. 421-430.
Le port d'Astrakhan et son commerce (avec carte), par Paul Labbé, t. XXVI, pp. 553-566.
Les travaux des ports au Brésil, t. XXV. p. 385.
Le port du Havre ; son état actuel ; le nouveau projet, par Louis Brindeau, député (bibliog.), t. XXVI, p. 139.

Presse.

La transformation du *Times*, t. XXV, p. 126.

Postes.

Les relations postales entre l'Algérie et le Soudan, t. XXV, p. 380.
L'incident italo-turc, t. XXV, p. 668.
Création de courriers mensuels entre le Niger et l'Extrême-Sud algérien, t. XXV, p. 670.

Protectorats.

Le protectorat français en Orient, par René Pinon, t. XXV, pp. 389-408.
Le protectorat des sujets ottomans en Chine, t. XXVI, p. 195,

Questions.

(Voir aussi Crises, Incidents, Troubles.)

La question marocaine à la Chambre des députés ; les instructions aux généraux d'Amade et Lyautey, par J.-H. Franklin, t. XXVI, pp. 43-51.
La question asiatique dans l'Amérique du Nord, t. XXV, p. 131.
La compétition anglo-allemande dans le golfe Persique, t. XXV. p. 132.
La question du Congo à la Chambre belge, t. XXV, p. 230.
La question indigène en Algérie, par Camille Brunel (bibliog.), t. XXV, p. 820.
La question de la Baltique et la question danoise (avec carte), par le vicomte de Guichen, t, XXV, pp. 821-831.

Rapports.

Le rapport belge sur le projet de reprise du Congo, t. XXV, p. 660.

Recensements.

La population du Dahomey en 1907, t. XXV, p. 671.
Le recensement des indigènes en Algérie ; l'incident de Rovigo, t. XXVI, p. 389.

Réceptions.

Réception du corps diplomatique par le Président de la République, t. XXV, p. 123.
Réception des chefs indigènes par le gouverneur général de l'Algérie, t. XXV, p. 603.

Révoltes.

Nouveau soulèvement dans l'Afrique orientale allemande, t. XXVI, p. 326.
L'expédition du Bénadir, t. XXVI, p. 384.

Riz.

(Voir Céréales.)

La production du riz au Japon, t. XXV, p. 608.
La récolte du riz en 1907, t. XXVI, p. 200.

Soies.

L'industrie de la soie, t. XXVI, p. 264.

Soufre.

L'industrie du soufre en Italie, t. XXV, p. 72.

Tables des Matières.

Table des matières du tome XXV (1er janvier-16 juin 1908), t. XXV, pp. 882-884.
Table des matières du tome XXVI (1er juillet-16 décembre 1908), t. XXVI, pp. 794-796.

Télégraphie.

Le télégraphe transsaharien, t. XXV, p. 231.

Toasts.

L'empereur d'Allemagne à Amsterdam; toasts des souverains, t. XXV, p. 64.
Le président de la République française à Londres; toasts du roi Edouard VII, du président Fallières et du lord-maire, t. XXV, p. 806.
Le roi de Suède à Berlin; toasts de l'empereur et du roi, t. XXV, p. 870.
Le voyage du roi Edouard VII en Russie; toasts du tsar et du roi d'Angleterre, t. XXV, p. 871.
Le voyage du président de la République française au Danemark (toasts du roi et du président), en Suède (toasts du roi et du président) et en Russie (toasts du tsar et du président), t. XXVI, p. 184.
Le voyage du président de la République en Norvège (toasts du roi et du président), t. XXVI, p. 248.
Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Stockholm; toasts du roi et de l'empereur, t. XXVI, p. 257.
Les fêtes de l'anniversaire de François-Joseph; toasts de Guillaume II et du roi d'Angleterre, t. XXVI, p. 323.
Le toast de l'empereur Guillaume II aux manœuvres d'Alsace-Lorraine, t. XXVI, p. 379.
Le voyage des souverains suédois à Paris,; toasts du roi de Suède et du président de la République, t. XXVI, p. 718.

Traités.

(Voir aussi Accords, Conventions.)

Traité d'arbitrage franco-américain, t. XXV, p. 303.

Troubles.

(Voir Crises, Incidents, Questions.)

Le problème indien et les troubles de la frontière indo-afghane (avec carte), par H. Marchand, t. XXV, pp. 757-782.
Les affaires de Macédoine, t. XXV, pp. 66, 129, 461, 523, 593.
Les troubles en Mauritanie, t. XXV, p. 69.
Les manifestations de Berlin pour la réforme électorale de Prusse, t. XXV, p. 124.
Les troubles en Perse, t. XXV, p. 301.
L'incident haïtien, t. XXV, p. 526.
Les troubles de la Martinique, t. XXV, p. 741.
Les troubles de Battambang, t. XXV, p. 748.
Les troubles de la frontière indo-afghane, t. XXV, p. 749.
Les troubles de la frontière sino-tonkinoise, t. XXVI, p. 66.
Le coup d'État de Téhéran, t. XXVI, p. 67.

Variétés.

Les caisses d'épargne en Prusse, t. XXV, p. 877.
L'encyclopédie de l'Islam (bibliog.), t. XXVI, p. 793.

Visites-Voyages.

Une visite à Uskub à un Jeune-Turc, par G. Louis-Jaray, t. XXVI, pp. 691-696.
L'empereur d'Allemagne à Amsterdam, t. XXV, p. 64.
Le départ de la flotte de l'Atlantique, t. XXV, p. 71.
Le voyage de M. Pichon en Espagne, t. XXV, p. 123.
La mission suédoise à Paris, t. XXV, p. 225.
Le voyage du président de la République française à Londres, t. XXV, p. 456.
Le voyage d'Alphonse XIII à Barcelone, t. XXV, p. 458.
Les souverains allemands à Venise, t. XXV, p. 522.
Voyage du ministre des Colonies en Afrique Occidentale, t. XXV, p. 597.
Le voyage de l'empereur Guillaume II à Corfou, t. XXV, p. 598.
Le voyage du prince de Bülow en Italie, t. XXV, p. 665.
A travers le monde, par Cl. Verne et Emile Roux (bibliog.), t. XXV, p. 676.
M. Cruppi à Londres; le banquet de la Chambre de commerce française, t. XXV, p. 743.
Le voyage de M. Jonnart en Tunisie, t. XXV, p. 750.
Le voyage du président de la République française à Londres, t. XXV, p. 806.
Le voyage du roi d'Angleterre en Russie, t. XXV, p. 812.
Le voyage de M. Milliès-Lacroix en Afrique Occidentale, t. XXV, p. 813.
Le retour de Londres du président de la République française, t. XXV, p. 869.
Le roi de Suède à Berlin, t. XXV, p. 870.
Le voyage du roi Edouard VII en Russie, t. XXV, p. 871.
Le voyage du président de la République française dans le Nord de l'Europe, t. XXVI, pp. 60, 128.
Le voyage du président de la République française en Danemark, en Suède et en Russie, t. XXVI, p. 184.
Le voyage à Londres du groupe parlementaire français de l'arbitrage, t. XXVI, p. 189.
Le voyage du président de la République dans le Nord : en Norvège, t. XXVI, p. 248.
L'entrevue de Cronberg, t. XXVI, p. 250.
La visite de l'empereur Guillaume II à Stockholm, t. XXVI, p. 257.
Après Cronberg et Ischl, t. XXVI, p. 321.
Le roi Edouard VII à Marienbad. Son déjeuner avec MM. Clemenceau et Iswolsky, t. XXVI, p. 322.
Le roi d'Espagne à Paris, t. XXVI, p. 446.
Le voyage du prince et de la princesse de Bulgarie à Budapest, t. XXVI, p. 451.

Le voyage du roi Alphonse XIII à Barcelone, t. XXVI, p. 596.
La visite de la flotte américaine au Japon, t. XXVI, p. 598.
Le voyage de Guillaume II en Autriche, t. XXVI, p. 658,
Le roi de Grèce à Vienne, t. XXVI, p. 658.
Le voyage des souverains suédois à Paris, t. XXVI, p. 718.
Voyage en Portugal, par MM. G. de Beauregard et L. de Fouchier (bibliog.), t. XXVI, p. 731.

Zinc.

La production mondiale du zinc en 1907, t. XXVI, p. 392.
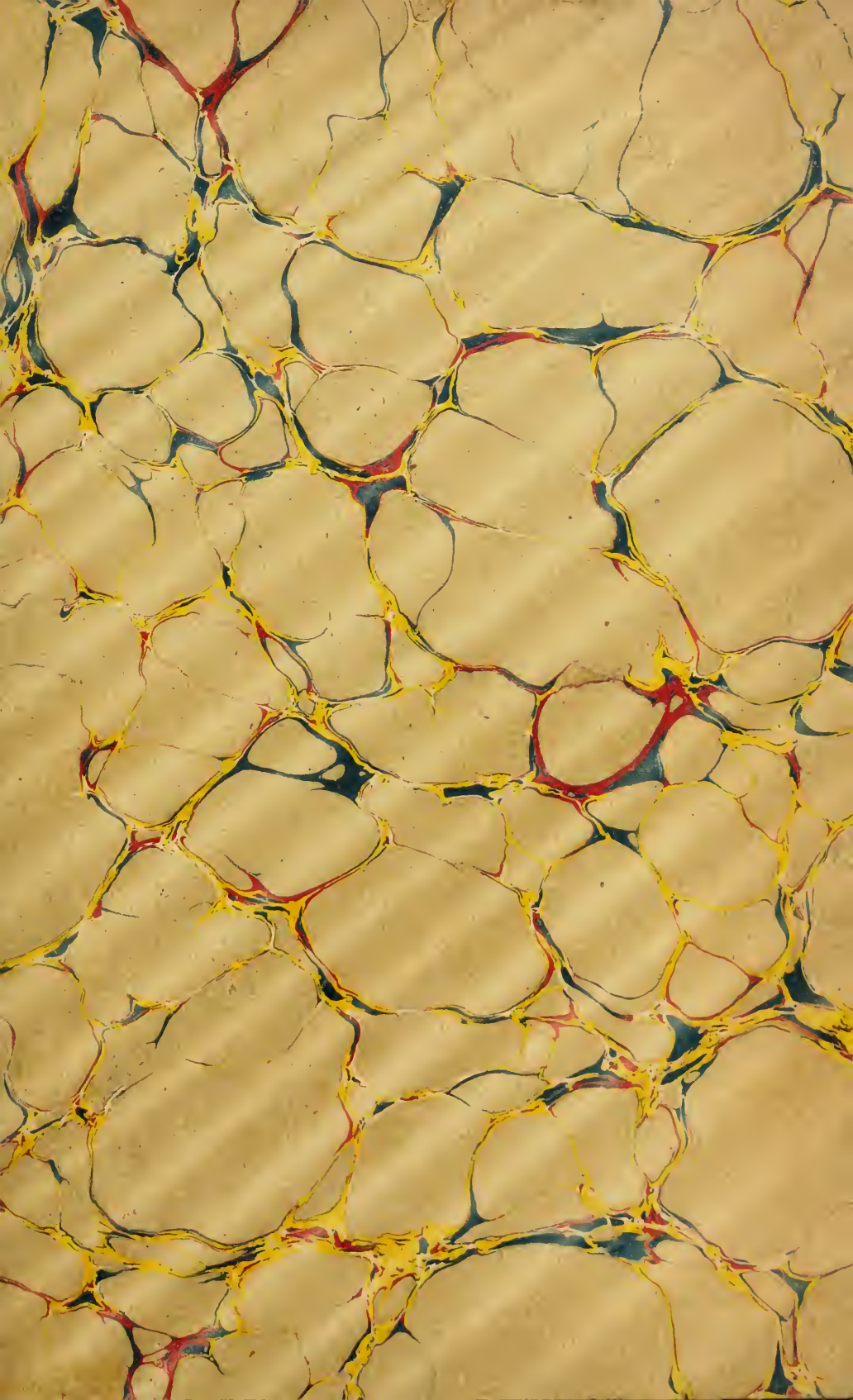
PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.